La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME VII

15 Octobre 1911 — 1er Avril 1912

Direction, Rédaction :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc
Les Abonnements sont d'un an

Administration, Abonnements :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { France . . . 10 francs
Étranger . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois



La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME VII. — 15 OCTOBRE 1911 — 1er AVRIL 1912

LE PRÊTRE SOCIAL

Il arriva un soir de décembre, peu de jours après son ordination au sacerdoce, — heureux de débuter comme vicaire dans une grosse paroisse de deux mille âmes, à la campagne il est vrai, mais avec la quasi certitude d'être appelé prochainement à la ville.

Il venait, se promettant et promettant à Dieu de se donner sans réserve. Car, pensait-il, il y a tant à faire auprès des âmes! à ce tournant de l'histoire où nous sommes. Le monde a marché à pas de géant; et par malheur l'Eglise n'a pas marché avec lui, l'Eglise, l'éternelle retardataire qui se cantonne là-bas dans sa tour d'ivoire sans rajeunir ni ses vieilles armes, ni ses vieilles méthodes.

Dieu merci, le jeune abbé sera de son temps; dès les premiers jours de son ministère il fera des *œuvres sociales* de toute sorte, pour mettre en pratique les merveilleuses leçons que donnèrent à tour de rôle au séminaire, — trop rarement à son gré, — les grands « voyants de l'avenir » : Fonsegrive, Marc Sangnier, l'abbé Naudet ou autres de moindre envergure.

Et pour se tenir en haleine, il continuera de lire — au grand jour désormais — les *bonnes feuilles* qu'on introduisait jadis subrepticement et sous le manteau, — à moins que parfois le jeune archidiacre de Notre-Dame, partisan lui aussi des jeunes principes, n'envoyât presque officiellement la « pâture sociale » à ceux des Etudiants en Théologie qui savaient comprendre.

En un mot, le nouveau vicaire ne sera pas moderniste, à Dieu ne plaise! mais il gardera sa mentalité moderne; il la dilatera, il l'élargira le plus possible, veillant sur ce flambeau sauveur au moins autant que sur la lampe du sanctuaire.

Combien différente la physionomie du vénérable curé de la paroisse! Il avait reçu d'en-haut ou il s'était fait *une âme antique* et, plus encore, une âme surnaturelle. C'était vraiment l'homme de Dieu dont le pied touche à peine la terre, tant le cœur et la tête font effort pour se rapprocher du ciel. Ses nombreux enfants — il avait bien le droit de les appeler ainsi, puisqu'il vivait au milieu d'eux depuis tantôt trente ans, — ses enfants ne connurent jamais de lui que le prêtre : ils n'aperçurent jamais rien de l'homme ni des humaines misères.

Sans le savoir, le bon pasteur apparaissait partout et toujours avec une auréole comme une vision lointaine de Dieu.

Chose singulière, tous les servants de messe qui le virent, transfiguré, au saint autel; presque tous ceux qui l'entendirent au catéchisme, se faisant petit avec les petits, tendrement aimés et singu-

lièrement intéressés; presque tous ceux auxquels il sourit — si doucement — sur le chemin... se dirent au moins une fois en leur vie : moi aussi je serai prêtre! — Et de fait, pour lui ressembler, huit ou dix, après avoir reçu ses premières leçons, se sont donnés à l'Eglise dans le clergé séculier ou régulier.

De sa nature, la sainteté est diffusive et conquérante. Voilà pourquoi sans doute la grande famille paroissiale demeure profondément chrétienne malgré quelques non-valeurs et d'inévitables défaillances.

Quel bon accueil reçut le jeune abbé, lorsqu'il se présenta au presbytère! On l'attendait comme l'enfant de la maison, trop longtemps absent, et dont on ne saurait se passer pour la culture du cher domaine familial et moins encore pour les intimités du foyer.

Dès la première entrevue avec son curé il se trouva sous le charme, plus qu'il n'aurait voulu, peut-être. Ce beau vieillard l'attira et mit sur lui son emprise par son exquise politesse d'autrefois, par son amabilité avenante sans affectation, par sa franche et cordiale charité, par sa simplicité distinguée, par une sorte de bonhomie toujours digne et grave, par je ne sais quels airs de noblesse coutumière, en un mot par le rayonnement naturel de l'homme surnaturel.

Le vicaire sentit tout de suite qu'il aurait là un ami et peut-être... un maître.

Et à mesure qu'il pénétrait plus avant dans le presbytère, il vit s'évoquer doucement dans son âme l'image d'un vieux moutier : même physionomie générale, même ensemble quelque peu austère, même ameublement très simple mais de très bon goût, même luxe de l'ordre et de la propreté, même richesse de livres, et — ce qui vaut mieux encore — même atmosphère de paix, de sérénité, de solitude, — je ne dis pas d'isolement, — dans le voisinage habituel de Dieu.

Lorsque, enfin, il se trouva dans sa chambre, assez vaste et abondamment éclairée; lorsqu'il vit le large bureau sur lequel un beau Crucifix étendait ses bras; lorsqu'il eut admiré à loisir les images saintes appendues aux murailles; lorsqu'il eut achevé l'inspection sommaire de sa cellule de moine, il se mit à genoux, et sur ses lèvres les anges gardiens du lieu saisirent ces mots : « Bonum est nos hic esse! »

Puis vinrent les débuts du ministère, les premières joies et les premières tristesses sacerdotales.

Le jeune prêtre se trouvait à bonne école pour son apprentissage pastoral; et c'était pour lui grand profit, mais aussi véritable fête que d'entendre son curé faisant le prône ou l'homélie du dimanche, expliquant le catéchisme aux petits enfants, prêchant à tout venant et en toute rencontre la « parole ailée » qui sur ses lèvres devenait pour chacun rayon de soleil et rayon de miel.

Il se produisait constamment dans les âmes une poussée de sève chrétienne.

Le vicaire ne tarda pas à s'en rendre compte; il en comprit également l'origine, en même temps qu'il s'avouait tout bas à lui-même que les vieilles gens et les vieilles méthodes ont leur valeur et n'effarouchent pas tant le monde moderne.

A ces premières constatations viendront à la longue s'en ajouter d'autres, avec de nouvelles et moins vaporeuses clairvoyances.

Souvent les deux prêtres, quand était finie leur journée auprès des âmes, se délassaient ensemble, durant les longues veillées, tantôt par une lecture toujours choisie judicieusement, — le vicaire lisait fort bien à haute voix; — tantôt par une causerie qui, sans être précisément déterminée d'avance ou préparée, ne tardait pas à se dessiner, à se circonscrire, à s'animer, à s'élever, pour finalement aboutir presque toujours aux questions religieuses les plus actuelles.

Le vieillard, *laudator temporis acti*, — sans le savoir, il commençait presque tous les entretiens par la formule sacramentelle : « de mon temps... au beau temps jadis... » — le vieillard croyait fermement que le progrès consisterait à rechercher l'âge d'or dans le passé où il se trouve et à remonter jusqu'à lui; le jeune homme, *laudator temporis futuri*, soutenait que l'âge d'or pour la société se lèvera seulement demain, quand l'Eglise rénovera toutes choses, après s'être rénovée elle-même.

Et les deux hommes de Dieu lisaient, parlaient, réformaient, discutaient et... s'aimaient.

Ami lecteur, vous plairait-il d'entendre quelque chose de ce qui se disait, de ce qui se dit encore dans les veillées du presbytère?

I

LE BEAU TEMPS JADIS

Ce soir-là, le dialogue fut presque un monologue : le curé parla seul. N'est-ce pas un peu le droit ou le privilège des vieillards?

Il avait à cœur, sinon de faire accepter avec enthousiasme, du moins d'expliquer et de défendre sa devise favorite : « Le beau temps jadis », et de dissiper certains nuages qu'il voyait passer de loin en loin dans l'âme de son vicaire.

Chaque fois, en effet, que dans la conversation il était question du passé, le jeune abbé en parlait avec une sorte de commisération, avec des réticences fort significatives, voire avec un dédain mal dissimulé, comme s'il avait étudié l'histoire chez un primaire ou dans un manuel de primaire.

Le vieux curé aborda donc son sujet tout de go et sans préambule.

— Vous l'avez certainement remarqué, dit-il, nos contemporains, en trop grand nombre, dénigrent à qui mieux mieux les âges qui ont précédé la Révolution française. Pour les stigmatiser, ils ont deux mots toujours les mêmes, deux axiomes imbéciles : « Ténèbres palpables ! Effroyables misères ! » Et ils ne manquent pas de verser un pleur de commande sur le « pauvre peuple » d'antan, taillable et corvéable à merci, attaché à la glèbe qui lui donne à peine un morceau de pain noir, se trémoussant à la veillée sur la chaussée des étangs pour faire taire les grenouilles, — quand il ne gémissait pas dans les oubliettes, au fond du donjon humide...

Combien de gens écrivent ou répètent des insanités de ce genre ! vrais chiffonniers de l'histoire qui, de parti pris ou de par leur métier, sans interroger jamais les âmes vivantes et vibrantes, ne travaillent que la nuit; ne fouillent dans le passé que les détritus ou les immondices jetés aux carrefours et dans les recoins déserts, et puis s'étonnent de n'y trouver rien qui vaille !

A les entendre, avant la Révolution, c'était nuit noire sous le ciel de France; et durant cette nuit quatorze ou quinze fois séculaire, pas un lambeau de bleu et pas une étoile au firmament ; pas un sourire sur les lèvres de l'humanité gémissante et souffrante. C'est à la Révolution que tout commence. Pauvre France, si elle ne commence que là ! ne serait-elle donc qu'une parvenue encore mal dégrossie, ou même une enfant trouvée? trouvée il y a cent ans et ne sachant rien de sa généalogie, ni de sa vieille noblesse, ni de ses vieilles gloires?

Dieu merci, la France est une très noble fille, fille aînée de l'Eglise, fille déjà passablement vieillie à l'époque de la Révolution. Elle se souvient, malgré qu'on s'acharne à détruire ses archives et à brûler ses papiers de famille, elle se souvient que, dans son adolescence surtout, — au temps de la féodalité, — la vie, une vie heureuse parce que profondément chrétienne, une vie débordante gonflait ses veines de sang vermeil et faisait battre fièrement son cœur.

En ce temps-là, toute créature vivait dans la « mouvance » de Dieu, surtout toute créature humaine. En effet, tout maître du sol, j'allais dire tout maître de chose quelconque, devait foi et hommage à plus maître que lui; et le plus maître de tous se reconnaissait l'homme-lige de Dieu. Ainsi, du bas en haut de l'échelle sociale, le serf offrait son servage, le vilain sa villanelle, le roturier sa roture, le clerc sa clergie, le noble sa noblesse, le châtelain sa châtellenie, le moine sa moinerie, le pair sa pairie, le roitelet sa roitellerie, le roi son royaume... Et en France ce roi s'appelait, par la bouche de saint Louis, « Le sergent de Dieu ». Au sommet de ce monde admirablement hiérarchisé,

le Pape, *le Pontife,* — *pont* immense jeté de la terre au ciel, — faisait hommage à « Monseigneur » Jésus-Christ de toute la chrétienté, ou pour mieux dire de toutes choses, et des parfums de l'encensoir et des parfums des âmes mille fois plus embaumés : aucun anneau ne manquait à la chaîne des êtres, dans le monde féodal.

Foi, hommage, aveu, investitures, aides, corvées, redevances onéreuses ou singulières : toutes ces choses dont on se moque aujourd'hui, parce qu'on n'en comprend plus le haut symbolisme, constituaient simplement la reconnaissance de droits supérieurs et tout à fait sacrés.

Et l'on ne croyait pas déchoir en reconnaissant un maître; car on savait fort bien que, en définitive, ce maître c'était Dieu, et que l'homme n'est jamais plus grand que lorsqu'il est à genoux.

— Vous êtes un revenant du moyen âge!

— Mon Dieu, je ne le nie point; quelques vagues réminiscences me le font croire. Peut-être suis-je un chevalier endormi un soir dans une galère de saint Louis, au retour de la croisade, et réveillé il y a quelque soixante ans; peut-être un moine distrait pendant qu'il chantait Matines et poursuivant son rêve depuis sept ou huit siècles; peut-être un troubadour, un ménétrier continuant dans une veillée plusieurs fois séculaire sa chanson que n'écoute plus nul gentil seigneur, nulle noble dame; peut-être un étudiant assis aux pieds du docteur son maître ou devisant bruyamment sur la pelouse du « Pré aux Clercs »; peut-être un pauvre clerc faisant cortège à son évêque, sous les récentes ogives d'une cathédrale gothique. — Chevalier, moine, troubadour, étudiant ou clerc? encore une fois, il ne m'en souvient plus bien. Mais, si je reviens du XIII[e] siècle, Dieu soit béni! je reviens du plus beau siècle de l'histoire.

Le 29 juillet 1834, l'abbé Gerbet, le futur évêque, écrivait au comte de Montalembert :

« Je vous reconnais pour le propriétaire féodal de toutes les légendes, l'aumônier de toutes les chapelles gothiques, l'abbé de tous les monastères en ruine, le grand maître de toutes les chevaleries, le connétable, le seigneur suzerain, le roi de tous les souvenirs poétiques du moyen âge » (1).

— Mon cher Monsieur l'Abbé, si jamais un personnage un peu qualifié m'adressait une lettre analogue me naturalisant d'emblée clerc ou roturier du beau temps jadis, je crois, Dieu me pardonne! que je ne m'empêcherais pas d'entonner le *Te Deum* en pleine église et de faire sonner toutes nos cloches!

1. « Montalembert, sa vie publique et sa vie intime », par Armand de Melun, p. 159.

— Pour un peu, s'écria le vicaire riant de bon cœur, vous me communiqueriez tous vos jeunes enthousiasmes! Mais pourquoi faut-il que soient si rares les tenants du passé et que si peu de compétiteurs se mettent en travers de vos ambitions moyenâgeuses? A tout prendre, — et vous le reconnaissez, il me semble, — il y avait « au beau temps jadis », outre d'indéniables misères, des inégalités choquantes : en haut, quelques seigneurs; en bas, la tourbe qui ne compte pas et que l'on ne compte pas; en haut la noblesse; en bas la roture, la plèbe « qui n'est rien, alors qu'elle doit être tout », selon le mot historique.

— Mot historique si vous voulez, reprit le curé; mais aussi mot non moins absurde que révolutionnaire. Non, la plèbe n'était pas rien, jadis; non, la plèbe ne doit pas être tout! sinon il n'est plus de société possible. Les petites fleurs des champs, les simples si aimées de nos pères ont leur vitalité propre, leur beauté, leur raison d'être : le Christ-Jésus affirme qu'elles sont plus brillamment vêtues que les rois... grandiront-elles beaucoup quand vous aurez abattu les fleurs plus hautes à l'ombre desquelles elles vivent? J'ai peur plutôt qu'elles ne rapetissent, que même elles se dessèchent aux ardeurs du soleil. Il en va de même des classes sociales. Et ce que vous enlevez à la taille des uns ne s'ajoute point à la taille des autres : le brutal égalitarisme aboutit infailliblement à l'universelle médiocrité.

La plèbe sur laquelle vous vous apitoyez comprit cela durant au moins douze siècles; elle ne songeait pas alors au nivellement. Volontiers elle fixait sa tente à l'ombre du clocher, ou du monastère, ou du manoir seigneurial : elle en prenait l'ombrage, elle n'en prenait pas ombrage! Cultivez les roseaux si cela vous agrée; mais ne déracinez pas les chênes! et sous prétexte d'exalter la roture, n'allez pas supprimer la noblesse!

Noblesse? — Ne vous moquez jamais ni du mot ni de la chose. On appelle *noble* un personnage *connu*, d'une notoriété de bon aloi, mis en évidence par sa situation à part au-dessus du commun. *Nobilis*, diminutif de *noscibilis*, vient de *noscere*, connaître.

Il y a la noblesse du sang, notoriété de quelqu'un dont les ancêtres furent mis en évidence aux siècles passés. A vrai dire, tous les hommes actuellement vivants ont eu des ancêtres au temps des croisades, sinon aux croisades mêmes; et par conséquent, toutes les familles sont également anciennes. Mais quelques-unes de ces familles étaient en évidence lorsqu'on guerroyait pour le tombeau du Christ, tandis que les autres ne faisaient point parler d'elles. Or, sa notoriété de jadis rayonne sur le présent et la noblesse d'hier crée la noblesse d'aujourd'hui.

Il y a la noblesse de robe, la noblesse d'épée, la noblesse du génie...

ou notoriété de quelqu'un qui s'est mis en évidence dans la magistrature, à la guerre, dans les lettres, les sciences ou les arts.

Il y a la noblesse de la sainteté, la meilleure de toutes! Le plus humble chrétien, s'il a un cœur aimant et pur, est de très haute noblesse : il est mis en évidence, non pas seulement devant les hommes, mais devant les anges et devant Dieu.

Pourquoi les petits et les humbles de nos jours qui n'ont pas d'autre noblesse, se laissent-ils de gaieté de cœur déposséder de la divine noblesse des sentiments et des croyances?

Donc, au temps de la noblesse et de la chevalerie, je ne sais quel arome fait de courtoisie, d'oubli de soi, de délicatesse, de distinction, de fidèle loyauté, de bravoure, de sainteté, imprégnait l'atmosphère, partant du château et allant embaumer jusqu'à la plus humble cabane

Les hommes d'en-haut ne descendaient pas, à Dieu ne plaise! ils tendaient la main à ceux d'en-bas et les faisaient monter. Voilà la bonne égalité, l'égalité ascensionnelle, l'égalité de bas en haut. Par le simple et naturel rayonnement de leur grand caractère, les seigneurs disaient · Haussez-vous jusqu'à nous! et les roturiers, s'ils n'atteignaient pas tout à fait la grandeur morale des nobles, s'élevaient néanmoins très haut : le vilain ne sentait nullement la vilenie; le serf, le manant s'ouvraient à des sentiments et poursuivaient un idéal que ne soupçonne même pas le bourgeois moderne.

— « Dans un concert, disait Joseph de Maistre, quand la tonique baisse, tout baisse. »

Hélas! la tonique baissa dans le concert social. Un jour, les gens d'en-bas crièrent à ceux d'en-haut : Vous êtes trop grands, nous sommes las de monter; descendez jusqu'à nous!

Par malheur les « nobles » commencèrent à descendre, perdant peu à peu l'esprit chevaleresque, la foi, la sainteté, la dignité de la vie. A la Révolution française, ils avaient presque tout perdu! Les roturiers ne montèrent pas du même coup, bien qu'on se plaise à le dire : ils descendirent plutôt dans la même proportion que les seigneurs. L'égalité se fit de haut en bas; ce fut plus que de l'égalité, ce fut le nivellement dans le terre à terre et parfois dans la boue et dans le sang.

Depuis lors, depuis surtout un demi-siècle, les survivants de la vieille aristocratie française, après s'être relevés eux-mêmes, cherchent à relever les foules. Mais l'arome qui vient d'en-haut, en ondées trop rares et trop éthérées, pourra-t-il jamais dissiper ou du moins assainir les miasmes qui viennent d'en-bas?

Que si quelques membres de la noblesse contemporaine, se dégra-

dant pour ainsi dire eux-mêmes, dégénèrent par bassesse ou vileté d'âme, c'est plus déplorable encore.

« Je ne peux prendre mon parti de ces décadences de la noblesse. C'était une institution si belle, le pauvre petit peuple en avait si grand besoin ! Il me semble que ce grand seigneur qui a vendu à la bande noire sa terre, son château, ses papiers de famille, m'a trahi personnellement.

» Je sens en moi une singulière pente, singulière du moins en ce temps : j'ai l'esprit de roture comme je voudrais que les gentilshommes eussent l'esprit de noblesse. Si je pouvais rétablir la noblesse, je le ferais tout de suite — et je ne m'en mettrais pas. Je voudrais travailler pour mon compte à rétablir la roture » (1).

Oui, je voudrais moi aussi, en face des effondrements du passé, ramasser d'une main pieuse les débris de tout ce que j'ai cru, de tout ce que j'ai admiré, de tout ce que j'ai aimé, et, déposant sur l'autel ces reliques saintes, oublier près d'elles les vulgarités et les tristesses du présent.

Les reliques dont je parle ont infiniment plus de prix que celles qui se conservent dans des châsses d'or; et le prêtre qui ne veille pas sur elles, le prêtre qui n'est pas traditionaliste dans toutes les fibres de son âme trahit sa vocation et commet une véritable forfaiture.

Certes, le temps passé, j'en conviens encore une fois, n'était pas exempt de « souffrances, de crimes, de plaintes, comme il y en a toujours eu, comme il y en aura toujours, tant que la terre sera peuplée d'hommes déchus et pécheurs... Mais ces maux dont le monde souffrait et se plaignait alors avec raison étaient tous physiques, tous matériels. Le corps, la propriété, la liberté matérielle étaient exposés, blessés, foulés plus qu'ils ne le sont aujourd'hui, en certains pays, nous le voulons bien. Mais l'âme, mais le cœur, mais la conscience, étaient sains, purs, hors d'atteinte, libres de cette affreuse maladie intérieure qui les ronge de nos jours. Chacun savait ce qu'il avait à croire, ce qu'il pouvait savoir, ce qu'il devait penser de tous ces problèmes de la vie et de la destinée humaine qui sont aujourd'hui autant de supplices pour les âmes qu'on a réussi à paganiser de nouveau.

» Le malheur, la pauvreté, l'oppression qui ne sont pas plus extirpés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors, ne se dressaient pas devant l'homme de ces temps-là comme une affreuse fatalité dont il était la victime. Il en souffrait, mais il les comprenait; il en pouvait être écrasé, mais non pas désespéré; car il lui restait le ciel et l'on n'avait

1. Louis Veuillot.

encore intercepté aucune des voies qui conduisaient de la prison de son corps à la patrie de son âme.

» Il y avait une immense santé morale qui neutralisait toutes les maladies du corps social, qui leur opposait un antidote tout-puissant, une consolation positive, universelle, perpétuelle dans la foi » (1).

Oubliant un instant son scepticisme sectaire, Sainte-Beuve a dit du siècle de saint Louis :

« On croyait alors à son roi, on croyait surtout à son Dieu; on y croyait, non pas en général et de cette manière toujours un peu vague et abstraite, dans ce lointain où la science moderne, si l'on n'y prend garde, le fait de plus en plus reculer, — mais dans une pratique continuelle et comme si Dieu était présent même physiquement dans les moindres occurrences de la vie. Le monde alors était semé à chaque pas d'obscurités et d'embûches, l'inconnu était partout : partout aussi était le protecteur invisible et le soutien; à chaque souffle qui frémissait, on croyait le sentir comme derrière le rideau. Le ciel au-dessus était ouvert, peuplé en chaque point de figures vivantes, de patrons attentifs et manifestes, d'une invocation directe, et faciles à intéresser. Le plus intrépide guerrier marchait dans ce mélange habituel de crainte et de confiance, comme un tout petit enfant. »

Cette peinture que fait Sainte-Beuve du siècle de saint Louis convient à merveille, avec quelques réserves partielles et sauf de courtes intermittences, à une longue série de siècles.

En ce temps-là, en effet, le monde était plein de Dieu. L'homme vivait toute sa foi chrétienne et il en vivait. La tente sous laquelle il s'abritait était moins confortable que la nôtre, peut-être; mais il y invitait Dieu et le Christ et Notre-Dame et les anges et les saints du ciel, et il se trouvait fort heureux dans ce réconfortant voisinage. S'il voyait plus de clochers que de cheminées d'usines, plus de nuages d'encens que de fumées de locomotives ou d'automobiles, est-ce si grand malheur? Le plus humble manant n'ignorait point que « la terre, selon le mot de sainte Thérèse, est une mauvaise auberge où l'on passe une mauvaise nuit » après laquelle se lève le soleil qui ne se couche jamais. La paix habitait les âmes, la paix qui vivifie, c'est-à-dire la quiétude, le repos, la maîtrise de toutes les facultés et de tous les sentiments, « *tranquillitas ordinis* ». Le cœur se tenait généralement si haut que l'envie ne l'effleurait même point : pourquoi le roturier aurait-il jalousé ceux qui possédaient un peu plus de terre, alors que lui-même avait au moins autant, sinon plus de ciel? Le soleil ne luisait-il pas pour lui aussi bien que pour le roi? Le mont et le val ne verdissaient-ils pas et ne fleurissaient-ils pas pour

1. Montalembert, *Sainte Elisabeth de Hongrie*, Introduction.

tous? N'avait-il point sa bonne part de toutes les harmonies de la nature?

Et aux banquets divers du monde surnaturel, qui donc s'asseyait avant lui? Qui donc, par exemple, vivait plus près de Dieu au foyer commun de la grande famille, je veux dire à l'église voisine, ici fort modeste, là-bas splendide, mais toujours très aimée?

Dieu, en créant le monde, avait bâti la maison de l'homme; l'homme, en construisant les églises, se faisait une fête de bâtir la maison de Dieu.

Maison de Dieu, oui, sans doute; mais aussi maison de l'homme, maison du peuple, centre le plus intense et le plus aimé de la vie populaire.

En ce temps-là, même les cathédrales s'emplissaient — souvent deux fois par semaine, — les dimanches et aux « bonnes fêtes ». Le peuple s'y plaisait, ne connaissait guère d'autres plaisirs : c'était son musée, son théâtre, son oratoire, le lieu de sa rencontre avec Dieu, son paradis terrestre. Il s'y sentait chez lui; sa vie intellectuelle, artistique, surnaturelle... s'alimentait là.

Aussi bien, pourquoi ces vastes nefs? Ce n'est certes point pour quelques moines ou quelque pontife perdus dans une stalle du chœur : c'est pour le peuple.

Et le peuple vient.

Pourquoi ces voûtes si élevées? Ce n'est point pour la faible voix d'un vieillard ou d'un enfant : c'est pour la grande voix du peuple.

Et le peuple chante.

Pourquoi cette profusion de symboles, d'emblèmes, de figures, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice? Ce n'est ni jeu d'imagination, ni caprice d'artiste : c'est un livre en images pour le peuple.

Et le peuple y sait lire.

Tout naturellement, la vue de ces cathédrales, vivantes et parlantes, devait élever, purifier, éloigner des trivialités et des bassesses, incliner aux sentiments généreux, rendre meilleur et inspirer la vertu, donner des ailes.

Et les peuples d'alors comprenaient fort bien ces enseignements par l'image.

On gravait sur le bois, sur la pierre, sur le marbre, sur le bronze, tous nos dogmes chrétiens qui pouvaient se prêter à un symbolisme — or, la foi en trouvait à tous, — et il était presque aussi facile de lire la doctrine de l'Eglise dans les poèmes lapidaires de nos cathédrales que dans la « Somme » de saint Thomas d'Aquin : preuve tout à la fois que les artistes chrétiens qui traduisaient si théologiquement

les vérités religieuses connaissaient à fond les dogmes du christianisme et que les peuples savaient les comprendre.

Aujourd'hui, nos architectes — je ne dis pas artistes, — dans leurs édifices de pierre et de fer ne parlent plus la langue dogmatique : d'ailleurs on ne l'entendrait guère! Et l'église n'est plus la maison du peuple; et le peuple ne se soucie plus des divines intimités. Je ne crois pas qu'il en soit plus heureux.

Pour le dire en passant à propos du temple matériel et des joies intenses qu'y trouvaient nos pères, on se préoccupe beaucoup, depuis la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, de pourvoir à la conservation et à l'entretien des édifices du culte : c'est un souci fort opportun, puisque bon nombre de nos vieilles églises s'écroulent ou menacent ruine. Toutefois, le grand danger de l'heure actuelle n'est pas là, comme l'observait naguère fort judicieusement un journaliste catholique.

« Donnez-moi, écrivait-il, un peuple croyant, et les cathédrales surgiront d'elles-mêmes. Si le peuple perd la foi, la ruine matérielle des édifices du culte suivra fatalement l'écroulement des croyances dans les âmes. Avant de songer au temple matériel, il faut penser au temple spirituel. L'un ne vaut que ce que vaut l'autre. La plus humble chapelle de campagne où le peuple chante est bien préférable à la splendide cathédrale de Bourges où, même pendant les offices, les curieux se promènent bras-dessus, bras-dessous, dans les nefs aux trois quarts vides. Nous nous préoccupons trop des bâtiments, pas assez des âmes. Qui sait si notre misère actuelle n'est pas une indication pour nous en faire souvenir?...

» L'apostolat peut s'exercer dans les granges : l'Empire romain s'est converti dans l'obscurité des catacombes; les basiliques sont la fleur de la religion, elles n'en sont pas la racine. Sauvons d'abord la foi, et nos églises seront sauvées par surcroît » (1).

A considérer les choses d'un peu moins haut et pour revenir au « beau temps jadis », comment expliquer que nos pères — si malheureux au dire de la légende — aient supporté douze cents ans ce régime d'oppression, de servage et de servitude, alors que nous qui vivons au grand soleil de la liberté, de l'égalité, de la fraternité... nous avons, non sans terribles secousses, changé de constitution quinze ou dix-huit fois en moins de cent ans?

Nos aïeux, même sous le rapport de la vie matérielle, étaient-ils donc plus heureux que nous? — Je l'ai toujours cru. En tout cas, ils n'étaient sûrement pas plus malheureux.

« Il faisait bon vivre sous la crosse » épiscopale ou abbatiale; il faisait bon aussi — on peut le soutenir sans paradoxe — vivre sous le

1. A. Lemarescal, dans « L'Indépendance bretonne », 1911.

sceptre et dans la mouvance du seigneur. Les diverses redevances d'antan, si on ne les péjorait point par la piperie des mots, étaient en réalité beaucoup moins onéreuses au paysan et surtout à l'ouvrier que les charges écrasantes de la fiscalité contemporaine.

En coûtait-il beaucoup, par exemple, à ce tenancier dont on conte l'histoire, de conduire chaque année à son suzerain, sur un char attelé de quatre chevaux et couvert de branches fleuries, un oiseau enrubané qu'on avait pris dans la forêt jadis reçue en fief et de déclarer à haute voix : « Le bois dans lequel cet oiseau chante et fait son nid n'est pas à moi, mais à mon gracieux seigneur ». Et l'oiseau recevait sa liberté et le tenancier sa quittance.

Dans ce menu fait et mille autres de ce genre, il y a, ce me semble, plus qu'une fantaisie poétique, il y a la peinture de toute une longue époque. — Et il ne se trompait peut-être pas beaucoup Talleyrand, quand il affirmait que « qui n'a pas vécu avant 1789 ne connaît pas la douceur de vivre. »

Parlant des chrétiens de son temps, Tertullien disait : « C'est un peuple qui chante. » Il chanta longtemps, au cours des siècles de l'ère chrétienne, jusqu'au jour où je ne sais quels philosophes lui crièrent : « Cesse tes cantiques, le ciel n'entend point ! » et lui apprirent à ne plus regarder que la terre vide de Dieu.

Et maintenant, « ils sont noirs et fermés, les cieux, pour l'âme qui a perdu la foi; et elle se sent seule, d'autant plus seule qu'elle se souvient d'avoir été aimée, d'avoir senti qu'elle était aimée infiniment. Comme le saint Jean de la céleste Cène, elle se penche, cherchant une épaule où reposer le poids de ses pensées, et, ne la trouvant pas, ses larmes coulent, intarissables » (1).

Un jour viendra, — plus proche qu'on ne pense — où, par la force des choses, on reconstruira chez nous l'édifice social tel qu'il était au « beau temps jadis. » On relèvera pierre par pierre la vieille foi, les vieilles mœurs, les vieilles institutions, voire même les vieilles provinces, avec leurs blanches cathédrales et leurs modestes clochers, avec leurs moines et leurs moniales, avec leurs *Hôtels-Dieu* et leurs innombrables asiles pour toutes les souffrances physiques ou morales, avec leurs corporations, leurs confréries, leurs Universités, leurs nobles castels, avec un grand peuple qui chante. Seulement, ceux qui assisteront à cette résurrection n'avoueront peut-être pas tous qu'ils sont de simples ouvriers, agents inconscients de Dieu qui mène les hommes : ils se poseront en créateurs et ils diront : Voyez quelle belle France vient de sortir de nos mains !

— Nous l'avons déjà vu ! C'est la France d'hier, c'est la « douce

1. Paul Bourget, *Etude sur Alfred de Vigny*, 1885.

France », la vraie France! Il y a douze ou quinze siècles que l'Eglise et les Evêques l'ont faite.

(*A suivre*).

L. P. DE CASTEGENS.

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

IV. — IDÉALISME ET RÉALISME DE LAMENNAIS (*suite*).

Il nous reste à feuilleter consciencieusement l'*Avenir* pour examiner quelle est la forme politique qui répond aux idées sociales de Lamennais. C'est alors que nous relevons, presque au jour le jour, toute une vigoureuse et compacte critique du *régime moderne* et *du parlementarisme* en particulier; cela nous égare à cent lieues des conclusions politico-sociales de l'école même à laquelle, malgré tout, Lamennais a donné naissance. C'est à cet endroit précis de notre étude que j'attire l'attention du lecteur sur le *Réalisme* de Lamennais.

III

Le 30 octobre 1830, Lamennais écrit : « Nous faisions observer, il y a peu de jours, que la Révolution ayant détruit l'ancienne hiérarchie sociale, les corporations et en général toute espèce d'agrégations politiques fondées sur des droits spéciaux et des intérêts communs légalement circonscrits, il n'existait plus en France que des *individus*, et que dès lors son gouvernement ne pouvait être, sous quelque forme qu'on essayait de la déguiser, qu'une république et *une république démocratique*. En effet, là où manque l'élément aristocratique, où nulle classification n'est politiquement praticable, tant elle serait repoussée avec violence *par l'opinion*, où le peuple, sous ce rapport, n'offre qu'une masse homogène, comment concevoir la monarchie?

« Mais si nous sommes *contraints* (on le croyait à ce moment-là) (2)

---

1. Voir les numéros du 1er et 15 juillet, 1er et 15 août, 1er octobre.

2. Ch. Maurras, « Action Française » du 4 août 1910 :
« Le problème a été posé au dix-neuvième siècle. Une foule de braves gens se figuraient qu'on le résoudrait en cédant tout à cette démocratie considérée comme *une force nécessaire et inéluctable*, et c'est en réglant la question à ce point de vue que les législateurs et les hommes politiques de notre pays

de vivre en démocrates, nous ne pouvons plus échapper *aux conséquences de la démocratie elle-même, à ce qui en est inséparable,* c'est-à-dire, *une perpétuelle mobilité d'institutions et de gouvernement. Toute fixité, tout repos est incompatible avec son essence.* Une forme succède à une autre, un chef à un autre chef. Les constitutions, les lois sont écrites sur le sable au bord de la mer, le premier flot qui monte en emporte jusqu'à la trace. Voilà ce qu'on doit voir et ne jamais oublier si l'on ne veut pas être la dupe des illusions... Luttez contre le fleuve, et essayez d'arrêter son cour, vous amènerez des inondations et vos efforts n'auront abouti qu'à changer en marais les campagnes voisines ».

Et Lamennais va droit au vice essentiel du *Régime moderne.* Il dénonce dans la lutte des partis la cause de notre impuissance politique.

« La *solution du problème,* continue-t-il, implique au fond une garantie, non seulement contre les violences qu'une fraction de la société voudrait exercer contre les autres, mais encore contre celles que le gouvernement exercerait lui-même. **Il s'agit de trouver pour tous, en dehors du pouvoir nécessairement flottant comme l'opinion, dont il suit les phases, un abri contre l'arbitraire et la persécution, de quelque part qu'elle vienne.** LES VICTOIRES SUCCESSIVES DES PARTIS, OUTRE QU'ELLES SUPPOSENT UN ÉTAT DE GUERRE PERMANENT, AVEC TOUTES LES CALAMITÉS QUI EN SONT INSÉPARABLES, NE SERAIENT, ON DOIT AUJOURD'HUI LE COMPRENDRE, QU'UNE PERPÉTUELLE TYRANNIE.

Il s'agit de trouver un abri « en dehors de l'opinion », dit Lamennais, cette idée qui le hante tue en lui le démocrate.

Cette façon de poser le problème politique est, on ne peut davantage, expérimentale. Lamennais a saisi la véritable cause de notre instabi-

---

ont successivement détraqué tous les ressorts de notre gouvernement et toutes les fonctions de notre société. Ce système de destruction jouirait encore de la considération générale si, des profondeurs de la nation, il ne s'était élevé des mouvements divers, *correspondant à des besoins aigus,* qui favorisaient ce que la démocratie ruinait : un mouvement nationaliste qui nous veut puissants sur terre et sur mer; un mouvement régionaliste qui veut que chaque pays de France ait sa loi; un mouvement syndicaliste qui groupe par métiers, un mouvement humaniste et classique... Ce n'étaient plus seulement des idées nécessaires en droit qui attaquaient la démocratie : c'étaient des sentiments vivaces, des forces vigoureuses qui s'imposaient en fait... Les théoriciens se demandèrent alors si le problème n'avait pas été posé de travers; l'élément auquel il convient de subordonner les autres éléments était-ce bien la démocratie? Cette illustre idée politique ne le cédait-elle pas au drapeau, à la terre, à la tradition, à la profession?

» Quelqu'un vit qu'en Europe la démocratie avait partout reculé depuis 1848. *Ce qui recule ne peut pas être appelé le progrès!* En France, on vit que nos mœurs et la structure de notre société formaient tout le contraire d'une démocratie. Nous n'avons de démocratique que nos lois et notre gouvernement : mauvais gouvernement, très mauvaises lois, *sans aucun avenir!* La démocratie apparut bien malade. Ce n'est que notre mal, peut-être notre mort ».

lité politique où nous nous débattons du reste encore aujourd'hui. « Il s'agit, dit-il, de trouver, *en dehors du pouvoir*, un abri contre l'arbitraire ». Or, les hommes de la Révolution, ceux de l'Assemblée Constituante, suivant, en ceci, l'impulsion des philosophes rationalistes, avaient cru qu'il suffisait pour mettre tous les droits individuels « à l'abri de l'arbitraire » de formuler à grand fracas une *Déclaration* théorique. Leur erreur, les événements l'ont jugée. Quant à Lamennais, il voit merveilleusement clair à ce sujet et c'est déjà une rupture avec le rationalisme.

« La liberté n'est rien d'abstrait, dit-il; il n'y a pas une liberté, mais *des libertés*, et ces libertés consistent dans la possession de certains droits, de certaines franchises *à l'égard du gouvernement;* elles sont ce qui fait *qu'on relève moins de lui* ». Et Lamennais de briser ici avec l'individualisme de la Révolution : « S'il n'y a, dans le pays, *qu'un gouvernement et des individus*, assurément *il n'y a pas une seule liberté possible*. CE N'EST PAS L'INDIVIDU QUI POSSÈDE, QUI EXERCE LES DROITS, PAR LESQUELS ON EST RÉELLEMENT LIBRE » (1).

N'ai-je pas raison de parler du réalisme de Lamennais? On peut en effet comparer ces fragments à tel ou tel passage des écrits de Maurras lui-même.

Constater que l'individu « ne possède pas les droits par lesquels on est réellement libre », c'est-à-dire par lesquels on obtient de sérieuses garanties, cela mène tout droit à regretter et bientôt à détester la centralisation napoléonienne, préparée du reste par la Révolution. Ici Lamennais n'a qu'à regarder vers le moyen âge pour admirer ces institutions si variées et si fécondes qui donnèrent à la France tant de siècles de prospérité matérielle et morale.

Le 3 janvier 1831, l'*Avenir* disait ces remarquables paroles : « Les *petits esprits* de notre siècle ont un souverain mépris pour le moyen-âge, et pourtant **il y avait dans ce moyen âge des libertés qui rendraient ivre de bonheur la France du XIXe siècle et que le vulgaire, instruit par nos modernes politiques, ne soupçonne même pas. S'il les connaissait, ces libertés, il se croirait aujourd'hui le plus esclave des peuples** ».

L'érudition alors commençait à faire justice des préjugés voltairiens, sur le moyen âge, tout comme aujourd'hui les recherches historiques aboutissent à réhabiliter de mille façons les derniers siècles de l'ancien régime et, nous l'avons vu, du règne de Louis XVI en particulier.

Mais par quelle inadvertance Lamennais laisse-t-il un collaborateur qui signe H. et qui est probablement Harel du Tancrel, donner un pareil coup au grand dogme du Lamennais Saint-Simonien « *le progrès indéfini?* » car enfin nous ramener neuf siècles en arrière et nous

1. *L'Avenir*, 7 janvier 1831.

dire : « Nos modernes politiques ne soupçonnent même pas » les libertés dont jouissaient les Français de cette même époque, que Lamennais considérait comme « *l'enfance de la société* », c'est bien, ce me semble, ruiner la théorie du *progrès indéfini?*

Du reste, au nom même du progrès qu'ils invoquent sans relâche, Lamennais et ses disciples ne vont pas cesser de nous ramener aux institutions de l'ancien régime. C'est là le palpitant de leur histoire.

L'*Avenir* offre, en effet, ce curieux spectacle et combien n'est-il pas regrettable qu'on ait toujours fermé les yeux sur ce point essentiel de la doctrine mennaisienne et que ceux qui se sont déclarés ou se sont montrés les disciples de Lamennais aient tellement méconnu ce qu'il y avait de meilleur dans l'œuvre du maître. Que dis-je de meilleur! mais ce qu'il y avait d'essentiel!

Sur la décentralisation l'*Avenir* ne tarit pour ainsi dire pas, et la plupart du temps l'on se demande, en le lisant, si c'est bien le célèbre petit journal de 1830 que l'on a devant soi ou telle ou telle page des *Origines* de Taine, (j'allais dire : l'Action Française).

L'*Avenir* datait du 17 octobre 1830; le 9 novembre suivant, Lamennais revient par delà l'œuvre de 89 aux institutions dissoutes systématiquement par les principes révolutionnaires. « Quel était votre état, dit-il, à vous habitants des communes, des arrondissements, des départements, lorsque dépouillés du droit naturel, *imprescriptible, de traiter entre vous de vos propres affaires*, de les régler de concert et de les terminer à votre gré, surgissait **une administration lointaine, ignorante des lieux** et que la France entière était déclarée en minorité perpétuelle? » Ne croirait-on pas qu'il s'agit ici des troubles de la Champagne? « Une administration, est-il dit, ignorante des lieux. »!!!

Et lorsque le numéro du 7 décembre étalera le programme des doctrines de l'*Avenir*, nous pourrons mesurer l'importance que Lamennais attache à la question de la *Décentralisation* par la longueur du paragraphe même où il l'expose. C'est de beaucoup le plus long et le plus remarquablement traité.

« Nous demandons, en sixième lieu, l'abolition du système funeste de la *Centralisation*, déplorable et *honteux débris du despotisme impérial*. **Tout intérêt circonscrit a, selon nos principes, le droit de s'administrer lui-même**, et l'Etat ne saurait plus légitimement s'immiscer dans les affaires propres de la commune, de l'arrondissement, de la province que dans celles du père de famille. Seulement, **il a le droit de surveiller l'ensemble** afin de prévenir les collisions qui pourraient avoir lieu entre les intérêts divers.

» Nous appelons de tous nos vœux une loi qui organise *sur cette large base de liberté*, les administrations communales et provinciales. Et comme nous nous méfions extrêmement de toutes les législations uniformes et a priori, comme les différences de lieux

d'habitudes et de mœurs, nécessitent bien souvent, pour effectuer le *bien général* qu'on se propose, des différences analogues dans les institutions particulières de ce genre, nous pensons qu'il serait mieux de beaucoup, de laisser, au moins en grande partie, aux communes et aux provinces, le soin de s'organiser elles-mêmes administrativement. La variété qui en résulterait ne rendrait que plus forte l'unité politique de l'Etat; car la *similitude absolue* (1), contraire à la liberté parce qu'elle est contraire à la nature, ne forme qu'une unité apparente et matérielle, et détruit la véritable *unité vitale*, qui résulte de la vie propre, intime, énergique, de chaque partie du corps social ». — *Lamennais*

L'on peut dire que la *centralisation* inaugurée par les maladresses, l'ignorance de l'Assemblée Constituante et raffermie encore par le despotisme impérial, apparaît aux rédacteurs de l'*Avenir* groupés autour du *maître*, comme la cause principale des maux intimes de notre nation. L'*Avenir* ne se laisse pas dérouter par les « *fictions parlementaires* » comme il les appelle, toutes ces petites combinaisons de théoriciens et d'intrigants que nous ne connaissons que trop de nos jours, il va directement à la tare de l'organisme national et sur cette plaie, il ne cesse d'appliquer son fer rouge : la centralisation administrative, voilà la bête noire de Lamennais.

Si nous voulions vider nos cahiers de notes, nous aurions tout un arsenal de textes à étaler sous les yeux du lecteur; tout en évitant cet excès, nous nous garderions bien cependant de ne pas donner à ces questions l'importante place qu'entendit leur donner l'*Avenir* lui-même. On ne l'a que trop passé sous silence, parce que précisément les doctrines de l'*Avenir* ont été jugées par des libéraux et qu'il importait par-dessus tout, de faire admirer en Lamennais, *le libéral et le démocrate d'intention.* Il y avait, c'est vrai, une encyclique « *Mirari vos* » qui gênait terriblement nos réhabilitateurs, mais on s'en est tiré par quelques clichés d'usage. « Sans doute, il avait été très audacieux, il ne s'était pas rendu compte qu'il n'appartient pas à un simple particulier, fût-il même prêtre, de diriger la politique de l'Eglise; celle-ci est, avant tout, opportuniste. *Conclusion :* Lamennais n'a rien dit ni soutenu qui ne se puisse, ni même qui ne se doive soutenir. Seulement il a eu le *tort* de parler en 1830, *il était en avance sur son siècle* ».

Lisez les principales œuvres que l'on a écrites sur Lamennais et dites-moi, si visiblement, ce n'est pas le libéral et le démocrate qu'on admire en Lamennais Les admirateurs n'ont oublié qu'une chose, c'est de s'attacher à ce qui constitue le fond des doctrine de l'*Avenir;*

1. Taine disait le *nivellement*. Cette *similitude absolue contraire à la nature* dont parle ici Lamennais, n'est autre chose que la réalisation dans les institutions du dogme antinaturel de 89; *l'égalité*. Plus haut Lamennais critiquait le concept démocratique de *liberté*, ici il complète sa critique.

ils n'en ont pris que le prétexte. Et voilà pourquoi à ce Lamennais dénaturé, j'oppose un Lamennais intégral; libéral de conviction, oui, mais amené par la vue directe des choses à préconiser tout un système d'institutions qui n'est rien moins que le contre-pied même du système politique issu des doctrines de 89 et né du libéralisme lui-même. Lamennais était sorti du libéralisme politique au même moment où il s'enfonçait le plus dans le libéralisme religieux. Il ne le sut pas. Il appelait « République démocratique » ce que nous appelons Monarchie antiparlementaire et décentralisée.

J'ai dit « *la vue directe des choses* », je pensais au Sillon qui plaçait la *République* et la *démocratie* au-dessus de la France et qui recevrait de bien vigoureuses leçons de ses ancêtres dans le démocratisme chrétien, si toutefois Marc Sangnier pouvait être enseigné par qui que ce soit.

Il faut lire tel article de l'*Avenir*, par exemple celui-ci intitulé : « *Des bases naturelles d'une réorganisation politique de la France* » (1), pour juger à quel degré s'élève son réalisme.

« On n'improvise pas un régime social; on ne fait pas sans éléments préexistants une monarchie anglaise ou une république : on a beau avoir dans la tête les plus belles utopies du monde sur le gouvernement parlementaire ou sur le gouvernement républicain, on ne saurait asseoir la société sur des utopies. Il faut des réalités pour fonder un Etat. Il faut prendre la société, non pas telle qu'on la voudrait, mais telle qu'elle est, et alors le gouvernement est tout donné : il surgit pour ainsi de lui-même, et des institutions praticables, fondées, solides s'élèvent au sein de la société, comme l'expression exacte de son état, de ses besoins, de sa civilisation

» Tout ce que l'on construira d'après un plan arbitraire, sera sans fondement social, sans racines dans le sol, et autant en emportera le vent des révolutions.

» Or, quelles sont les bases naturelles d'une *réorganisation* politique de la France, telle qu'elle est aujourd'hui? On n'y trouve plus les anciens ordres qui composaient jadis l'Etat, et vainement essaierait-on par conséquent de faire entrer dans la constitution nouvelle, comme éléments sociaux, le clergé, la noblesse et le Tiers-Etat. Il n'y a plus également *de corporations*, de classes, et par conséquent plus de classification possible dans l'Etat. Même la richesse, même la propriété, ne peuvent plus servir de fondement à l'établissement d'une aristocratie quelconque : la richesse est éminemment fluctuante sous l'influence de l'esprit industriel qui domine notre époque, et la propriété foncière est trop mobile pour servir à fonder des privilèges héréditaires dans la classe des grands propriétaires. Les privilèges du nom, de la naissance, ont perdu à leur tour cette considération poli-

1. *L'Avenir*, 3 janvier 1831.

tique qui y était attachée autrefois, et l'honneur lui-même n'est plus un patrimoine réputé héréditaire chez nous. Tout a passé sous le niveau des révolutions.

» Que nous reste-t-il donc comme élément de sociabilité, comme *base d'une constitution politique?* Une seule chose, l'unité naturelle de la famille, et l'unité plus étendue qui dérive de la première, celle de la commune. Mais la famille, mais la commune elles-mêmes offrent véritablement une unité sociale partout identique, une unité dont les besoins se puissent résumer, sur tous les points du pays, en une même expression, en une société intellectuelle identique, c'est-à-dire, ayant partout les mêmes doctrines, les mêmes sentiments, les mêmes croyances. Négligez l'élément de la famille, de la commune, de la province, et ne tenez aucun compte des diversités que cet élément lui-même présente, et vous n'avez plus, dans l'état actuel de la France, *que des individus.* Dès lors, pour contenir tous ces individus sous un même régime, en dépit des différences qu'il y a entre eux, il ne vous restera d'autre moyen que les bras de fer du *despotisme.* Et je vous défie même d'en venir à bout au moyen du seul despotisme administratif, mille fois trop doux. Une société qui se réduit à une collection d'individualités n'est que l'égoïsme humain s'exprimant sous des formes infiniment multipliées, et il n'y a que le gouvernement du sabre, que le despotisme le plus abrutissant, que le joug du grand Turc qui puisse y faire régner une apparence de paix. *Voilà donc l'état humiliant où vous nous conduirez en voulant tout centraliser,* en refusant à la commune, à la province, le droit de s'organiser à sa manière et selon que l'exigent ses besoins particuliers.

» **Rien n'est divers comme la physionomie morale de nos provinces.** Alors même que les croyances, que les devoirs communs qui constituent seuls l'unité de la société des intelligences, source éternelle, se retrouveraient partout sur la terre de France, cette diversité de mœurs, de tempéraments, de constitutions physiques pour ainsi dire, *exigerait encore des nuances dans l'organisation politique :* à plus forte raison donc quand la seule unité véritable, l'unité intellectuelle, n'existe pas. Il y a plus : de cette diversité découle cette vue législative, l'une des plus pratiques, que l'uniformité dans l'administration ne pourra jamais engendrer que **le despotisme ministériel.** Les petits esprits de notre siècle ont un *souverain mépris pour le moyen âge,* et pourtant il y avait dans ce moyen âge des libertés *qui rendraient ivre de bonheur,* la France du XIX[e] siècle, et que le vulgaire, instruit par nos modernes politiques, ne soupçonne même pas. S'il les connaissait, ces libertés, il se croirait aujourd'hui le plus esclave des peuples. Il a fallu le joug superbe d'un Louis XIV, la tyrannie affreuse de la république une et indivisible, et le bras puissant d'un Napoléon, pour abattre l'une après l'autre toutes ces libertés, toutes ces franchises locales et les déraciner du sol français. L'unité politique de la Fran-

ce 'est, nous l'avouons, l'un de ses premiers besoins... Le morcellement de la France en petites républiques fédératives serait, selon nous, un grand malheur et pour la France et pour l'Europe. Mais si l'unité politique de notre pays est une condition de gloire et de bonheur, il n'en est par de même de l'unité administrative : celle-ci n'est que la plus ridicule et la plus intolérable des tyrannies, la plus affreuse des injustices par rapport au droit imprescriptible des provinces. Elle aura nécessairement l'une de ces deux conséquences : **le despotisme impérial**, que la Chambre et le ministère cherchent à exploiter à leur profit à l'exemple de la Restauration, **ou bien le joug plus redoutable encore d'un gouvernement démagogique**. (Et là prédiction se vérifie sous nos yeux). Ces deux termes, où va aboutir de toute nécessité l'unité administrative, sont en horreur à la France; nous croyons par conséquent servir notre pays, nous croyons exprimer ses vœux, en nous déclarant ennemis irréconciliables de ce monstre social, en le vouant chaque jour *à l'animadversion des peuples.* Et nous servons d'autant mieux notre pays, en agissant ainsi, que l'on attirera sur lui d'incalculables maux, si l'on constitue un système aussi funeste et aussi vexatoire; NOUS L'AFFIRMONS EN PRENANT ACTE DE NOS PRÉVISIONS : ou ce système amènera la séparation de plusieurs provinces (1), dont les organes de celle-ci ont déjà prononcé la menace, et qui, nous le répétons, sera un malheur irrémédiable, ou bien, en nous privant de nos libertés légitimes, **il nous ramènera, à travers les désastres de l'anarchie, au despotisme républicain** ».

« **Des hommes d'état profonds, amis de leur pays, amis de la gloire et des libertés de la France**, eussent d'abord songé à reconstruire notre état social sur la commune, sur la province. **Ils eussent amorti l'égoïsme, les passions, les ambitions individuelles, en les absorbant dans l'organisation de la famille, en occupant leur activité au profit des intérêts de localité**, et ils eussent en même temps renoncé franchement à ce despotisme central devenu *inutile* dès lors pour contenir les coalitions offensives d'intérêts individuels. Leur premier soin eût été l'organisation municipale de la France, la création nouvelle de la société sur *sa seule* base possible aujourd'hui : la famille...

» **Telles sont, ce nous semble, les seules bases d'organisation propres à donner au pays la plus grande somme de ces libertés et de ces garanties auxquelles il a droit**. Le gouvernement y gagnerait de la *stabilité* et de la *sécurité;* la France, du repos et de la gloire... »

. . . .

« D'ailleurs, si la famille, si la commune n'est pas la *pierre an-*

1. Se rappeler le simulacre d'appel à l'Allemagne des Champenois exaspérés.

gulaire de l'édifice social, on ne saurait dire que la Chambre élective soit *réellement* l'expression du pays, la *représentation nationale.* ON A BEAU FAIRE D'HABILES COMBINAISONS ÉLECTORALES, une ou plusieurs classes ne sont pas la société tout entière. Il en résulte que, d'un côté, s'élèveront toujours des rêves ambitieux, des rêves d'oligarchie, et que, de l'autre, les intérêts nombreux, exclus de toute participation aux droits politiques, seront ou pourront toujours se dire en souffrance ».

Voici maintenant la véritable pensée de l'*Avenir* sur le suffrage universel.

« On a senti toutes ces vérités, et elles ont beaucoup occupé les hommes politiques. Mais il y a un problème difficile à résoudre : c'est celui du *suffrage universel.* Or, ce problème est résolu, moyennant une bonne organisation municipale. Laissez là enfin, toutes ces conditions restrictives de la qualité d'électeur et de celle d'éligible, et cessez d'interroger la fortune aveugle sur ce que l'intelligence seule peut indiquer. **Toutefois, nous y consentons, n'appelez pas la multitude à élire les hommes capables de décider des intérêts trop généraux et trop élevés pour qu'elle en soit touchée : elle ne le pourrait sans dangers et les intrigants auraient bon marché de sa crédulité et de son défaut de lumières**.

« *Mais demandez lui, à cette multitude, quels sont les hommes, là tout près d'elle, que la voix publique désigne comme les plus honorables et les plus éclairés ; demandez à chaque famille municipale quels sont les hommes honnêtes, amis de l'ordre et de la liberté, amis de leurs foyers, aux mains desquels elle n'hésitera point à confier ses intérêts les plus chers et les plus prochains.* » (1)

Signé, H.

Le despotisme républicain prédit dans cet article, nous l'avons eu et l'avons encore sous les yeux. Il y a en effet des réalités politiques ou sociales qui portent dans leur prnicipe constitutif même la nécessité de tel ou tel résultat; la centralisation est de ce nombre; elle engendre fatalement, ou le despotisme d'un seul, ou le despotisme d'un parti. C'est ce qu'a nettement aperçu l'auteur de cet article.

L'on ne manquera pas de me faire remarquer que dans ce même article l'auteur demande le *Suffrage universel.* Oui, le mot y est bien, mais ici encore allons à la chose, ne nous arrêtons pas au seul son des syllabes.

L'auteur envisage le *Suffrage universel* comme *un problème difficile à résoudre.* Pourquoi difficile? parce qu'il se rend compte de l'incapacité de la multitude sur les questions *d'intérêt national :* « Tou-

1. Entendu de cette façon qui n'a rien de démocratique, le suffrage universel existait dans l'ancienne France. Je renvoie les curieux au recueil des lois d'ancien régime du jurisconsulte (ami de Pascal) : Domat, que l'on pourra trouver à la Bibliothèque nationale.

tefois, nous y consentons, n'appelez pas *la multitude* à élever des hommes capables de décider des *intérêts trop généraux* et *trop élevés* pour qu'elle en soit touchée : elle ne le pourrait pas *sans dangers* et les intrigants auraient bon marché de sa crédulité et de son défaut de lumière ». Or, ces considérations changent, du tout ou tout, la question. Il n'y a rien de démocratique dans cette sage leçon de voir, à moins que l'on appelle *démocratiques* toutes espèces d'institutions qui aboutissent, par leur jeu naturel, au bien-être général et par conséquent aussi au bien-être populaire; mais dans ce cas il faudrait appeler démocratiques aussi la doctrine de Maurras ou si vous préférez le programme du nationalisme intégral, car l'*Avenir* et Maurras sont en tout ceci parfaitement d'accord. Tenons donc les mots pour ce qu'ils sont.

L'*Avenir* dit ceci : nous proscrivons l'intérêt de parti, nous voulons les institutions qui aboutissent au bien-être, à la prospérité nationale. Le mal qui nous tue, c'est la lutte des partis, pour arrêter cette lutte, pour empêcher que le despotisme en résulte, laissez se reformer les groupements naturels, l'individu ne fait valoir ses droits que là où il y a un organe qui représente ses intérêts, pour que ces intérêts soient représentés : décentralisez. La décentralisation livrera les affaires aux pays et mettra la politique sur laquelle nous sommes divisés, à l'abri des passions individuelles.

Et c'est alors que je ferai connaître toute la pensée de Lamennais :

« Assez et trop longtemps, dit-il, le 13 mars 1831, nous avons vu les partis se succéder tour à tour au pouvoir, se proscrire tour à tour, et tout entiers à leurs haines et au soin de leurs intérêts propres, oublier dans leurs combinaisons mesquinement intolérantes cette France dont ils se disaient, tour à tour, les uniques et légitimes représentants. Ils représentaient un parti en colère et rien de plus; le pays n'y a jamais vu autre chose. Or, pour que la France soit véritablement représentée, il faut que chaque opinion ait ses organes; et sans contredit, de toutes les combinaisons sociales, celle-là serait la meilleure et la plus conforme aux besoins du moment, qui en donnant à tous, sans distinction d'opinion et de croyances, une plus large part dans la représentation générale, concilierait en même temps les vœux et les intérêts, je ne dirai pas du plus grand nombre, mais de l'immense majorité, disons mieux encore, de la presque totalité des citoyens. Or, cette décentralisation atteindrait incontestablement ce but : elle satisferait les partisans de la monarchie, puisqu'elle ne l'exclurait en aucune manière, et *qu'elle la placerait, beaucoup mieux que ne le fait la responsabilité ministérielle, dans une sphère inaccessible aux orages.* (Ceci est remarquable). Les partisans de la république, ceux du moins qui la veulent sincèrement et pour elle-même, n'auraient non plus rien à désirer, puisque le pays *faisant ses affaires,* offrirait, par cela seul, *pour peu qu'on s'en tienne plus à la chose qu'au nom,*

une vaste république, la seule possible dans l'état actuel des esprits en France, et ainsi se réaliserait cette parole devenue célèbre **qu'il faut à la France un trône entouré d'institutions républicaines** »

Si le hasard voulait que ce dernier texte tombât sous les yeux de quelque démocrate chrétien, notoire, comme M. Fonsegrive, il ne pourrait s'empêcher de sourciller et de se dire « Lamennais ne pense pas tout à fait comme nous ». Et si Marc Sangnier passe aussi par là, je ne doute pas qu'il soit incommodé par ce parfum de *fleur de lis* qui s'exhale de ces vieux textes. « Rodrigues, qui l'eût cru ? »

Non décidément, Sangnier, vos ancêtres vous jouent des tours pendables ! On dirait des camelots du roi. Vous étiez vraiment trop indulgent pour eux. Pensez donc ! De vrais *nationalistes* et qui considèrent comme stables « le patriotisme territorial, l'armée, la diplomatie », toutes choses que votre flair jamais pris en défaut considère, que dis-je, considère ! prophétise comme en voie d'extinction. Tel, Viviani, annonçant le refroidissement des soleils sous l'éteignoir du sectarisme !

Le 25 janvier précédent un rédacteur de l'*Avenir* (H.), disait en parlant de la décentralisation : « Comment ne se trouve-t-il pas un homme d'Etat capable de comprendre ces choses, de comprendre l'époque et ses impérieuses nécessités, et doué de la volonté de *mettre un terme aux révolutions*, en couvrant enfin le pays d'institutions protectrices de tous les besoins, et à l'abri desquelles les activités locales puissent se développer librement, notre avenir religieux, intellectuel et politique, quel qu'il soit, s'établisse comme de lui-même et sans secousses violentes ! »

(A suivre). J. HUGUES.

LE " DÉCLIN DE L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE " (1)

Il est de mode, dans les milieux libéraux et modernisants, de dire que la *Critique du libéralisme* est « sans mandat et sans autorité » pour relever les prétendus écarts doctrinaux ou disciplinaires du clergé français, et que celui-ci ne reconnaît pas pour maîtres des « journalistes théologiens et des théologiens journalistes », passant leur vie de « dénicheurs d'hérésies » à « chercher la paille dans l'œil de leur voisin, aveuglés qu'ils sont par la poutre qu'ils ont dans le leur » (2).

1. *L'Esprit ecclésiastique : son déclin, son relèvement*, par Mgr Douais, évêque de Beauvais; un vol. in-12, VIII-144 pp.; Gabalda.

2. M. Berthaud, *Une page de psychologie religieuse contemporaine*, page

Eh bien, outre que « c'est l'auteur qui attaque et le critique qui répond », comme le professait Brunetière, et que « le critique » n'aurait rien à faire le jour où libéraux et modernisants « n'attaqueraient » plus la doctrine et la vérité intégrales, voici un Evêque, qui ne saurait entrer dans la classe des « journalistes théologiens » sans « autorité » et sans « mandat » et qui, après Mgr Isoard, *Le Système du moins possible*, après Mgr Turinaz, *Les Périls de la foi et de la discipline*, vient nous parler du « déclin de l'Esprit ecclésiastique », dans un excellent petit livre « qu'il destinait à son clergé », et qu'on ne lui reprochera certes point d'avoir cru utile « à tous les prêtres en général » (1), comme aussi « aux hommes de bien qui aspirent fortement après le retour, de la part de tous, aux saines et fortes traditions de moralité et de religion ».

Après avoir dit que « l'Esprit ecclésiastique » est « la religion sacerdotale », suivant le « mot délicieux d'un Concile », et qu'il consiste vraiment dans « une participation à l'esprit même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire à tout ce que Dieu nous a manifesté par lui, » Mgr Douais aborde « le point douloureux » de son sujet : le déclin de l'Esprit ecclésiastique. Il « espère ne rien forcer. Il veut ne rien forcer. Après examen, il croit pouvoir dire qu'il est plutôt en déclin : c'est un fait », comme c'était un fait en Italie, au XVIe siècle, du temps de saint Charles Borromée, un fait aussi en France, au commencement du XVIIe siècle, du temps du cardinal de Bérulle, de saint Vincent de Paul, de M. Bourdoise et de M. Olier, qui travaillèrent tous au relèvement de « l'esprit de l'Eglise et du sacerdoce », que Bossuet dépeignait et glorifiait si bien dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*.

I

« Les causes générales de l'affaiblissement de l'Esprit ecclésiastique, dit Mgr Douais avec un tact et une délicatesse que j'aurais mauvaise grâce à louer, apparaissent de deux sortes : les unes sont *individuelles et personnelles*, propres à chacun des prêtres, dépourvus de ferveur, manquant du courage nécessaire, ou n'ayant pas de leur sacerdoce une idée juste; les autres sont *extérieures* (2), et il convient d'ajouter que les secondes, agissant sur tous, atteignent même les prêtres dignes dans la mesure même où leurs dispositions les arment moins contre le mal du dehors »...

« Une cause très générale », ce sont « les *idées communes* », les

---

86; Poitiers, *Société française d'imprimerie*. Notre éminent directeur lui a répondu, le 1er avril 1911.

1. L'auteur de ces lignes remercie respectueusement Sa Grandeur du bien qu'Elle lui a fait.

2. C'est moi qui souligne ces mots.

mœurs publiques, l'ambiance sociale, ce que nous voyons et entendons chaque jour. Et ici, je n'ai besoin que de rappeler que le XIX[e] siècle, où nous sommes nés, fut loin d'être un siècle de foi... Le naturalisme théorique et pratique s'est répandu alors partout dans des proportions effrayantes. La première conséquence a été qu'on a très facilement cru à la vertu, et la seconde qu'on s'est mis à penser que l'action surnaturelle de Dieu n'est pas si nécessaire que cela pour la cultiver en soi. La politesse, la bienveillance, *la largeur d'esprit jusqu'à honorer tous les cultes et tous les hommes* (1), ont remplacé les habitudes mâles des grands chrétiens : la mortification, la prière qui sollicite la grâce nécessaire, l'humilité reconnaissant le souverain domaine de Dieu... La masse des prêtres n'est pas descendue jusqu'au fond de la pente : les indignes seuls ont oublié la sainteté de leur état. Mais disons comme des animaux malades de la peste : ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. Il me paraît certain que l'esprit de suffisance et d'immortification a peu à peu gagné dans le clergé ».

***

Mgr Douais nous permettra-t-il d'ajouter que rien n'est plus commun que d'entendre des prêtres dire tout haut : « Il faut être de son temps. Il faut s'accommoder aux idées du jour ! » comme si saint Paul n'avait pas dit d'un siècle auquel le nôtre tend de plus en plus à ressembler, puisque Brunetière pouvait parler à Orléans de « la renaissance du paganisme » : « *Nolite conformari huic sæculo.* Ne vous conformez pas à ce siècle »; comme si Montalembert, qui n'était pas prêtre, mais simplement catholique généreux et ardent, n'avait pas écrit, en 1849, à l'abbé Tridon, qui lui parlait d'un ministère auquel le Prince Président pouvait l'appeler :

Pour gouverner un pays avec quelque succès, il faut tenir au moins par un bout aux passions, aux préjugés, aux tendances qui dominent dans ce pays. Or,

1. Tel l'abbé Lemire qui a maintes fois scandalisé la Chambre en pactisant avec les Gauches, et qui naguère scandalisait Bordeaux et la France, les 22, 23 et 24 avril dernier : il subissait, deux jours durant, l'hospitalité du sénateur ancien ministre Decrais; il présidait des manifestations laïques et maçonniques; il était escorté, applaudi par les valets des Loges et tout ce que Bordeaux compte d'insulteurs du Christ, de spoliateurs de biens ecclésiastiques; il glorifiait le préfet sectaire Duréault, qui a chassé de son palais un vieil archevêque malade et employé plusieurs centaines de mille francs, tirés de la vente des Séminaires, pour faire de l'archevêché une superbe préfecture. Et c'est dans ce palais, volé à l'Eglise, que M Lemire a péroré, souri aux spoliateurs et outragé le clergé bordelais ! ! N'a-t-il pas dit, le 7 juin, à la Chambre « qu'il ne savait pas s'il y avait réellement plus de catholiques à droite qu'à gauche », où l'on compte 2 à 300 Francs-Maçons, qu'on ne trouverait pourtant pas à droite? N'a-t-il pas ajouté que « le parti catholique serait une tyrannie », alors que le Pape ordonne à tous les catholiques de s'unir sur « le terrain des intérêts religieux », surtout pour les élections?

les deux tendances qui dominent dans le nôtre, *le rationalisme et la Démocratie*, m'inspirent une trop profonde répugnance pour que je puisse jamais le représenter utilement.

Plût à Dieu que tous les prêtres à l'heure actuelle eussent la « profonde répugnance » du grand orateur pour « le rationalisme et la démocratie ! » En tout cas, voici ce que M. Paul Bourget pouvait écrire naguère avec l'autorité d'une expérience, qui, pour n'être pas sacerdotale, n'est pas à dédaigner par le clergé français.

« Cet esprit d'accommodation au siècle, que professent tant de fidèles de bonne volonté, et même de prêtres..., c'est précisément le plus sûr moyen de ne pas agir sur le siècle ! Ce que les enfants du siècle demandent à l'Eglise, c'est d'abord de ne pas leur ressembler; — c'est de leur donner à eux, intelligences décomposées par l'esprit critique, ce point fixe au-dessus de toute discussion dont ils ont besoin; — à eux, sensibilités énervées par la Révolution et son éternel recommencement, le spectacle d'une force constante, toujours pareille, toujours égale à elle-même; — à eux, énergies fatiguées par l'abus de l'individualisme, la sensation d'une société réellement organisée, où tous les éléments se développent en se subordonnant, où la variété aboutit à l'unité. »

Sa Sainteté Pie X n'a-t-Elle pas, dans la Lettre *Notre charge apostolique*, prévenu les fidèles et à plus forte raison les prêtres contre « les dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal sont présentés dans un langage entraînant, qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur des sentiments et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour des causes séduisantes, mais funestes? Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du XVIII[e] siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnés; telles sont encore aujourd'hui les théories du *Sillon*. » Et, combien de prêtres, parmi les jeunes surtout, qui sont « sillonistes », « libéraux », partisans des « principes modernes de la Révolution », que Léon XIII a condamnés, dans l'Encyclique *Immortale Dei*, comme « en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais encore avec le droit naturel? »

II

Aux causes générales de l'affaiblissement de l'Esprit ecclésiastique, Mgr Douais en ajoute de « plus précises, de plus tangibles : l'*éducation philosophique* », d'abord, le cartésianisme, qui fait de la raison de chacun le critérium de toute vérité et grâce auquel Bossuet « voyait un grand combat se préparer contre l'Eglise »; le kantisme surtout, qui met dans la pensée subjective « le centre et la raison de tout », et ouvre « des voies très larges au modernisme, dont l'es-

sence est que chacun fabrique sa pensée comme l'araignée sa toile ». Le Pape Pie X a arrêté les modernistes. « Mais nul ne peut assurer que, avant leur condamnation, ils n'aient rencontré de l'appui, du crédit ou même des faveurs auprès d'un certain nombre de prêtres; car les nouveautés plaisent. Le déclin des vues très pures du christianisme a fait du tort à leur esprit sacerdotal. Tout cela ne s'explique que trop par l'incohérence des idées philosophiques et par l'insuffisance des études théologiques. » Dans certains Grands Séminaires, avant 1907, n'enseignait-on pas couramment le kantisme et l'évolutionnisme plus ou moins mitigé? (1).

Les jeunes prêtres, infectés de ce virus, pourraient-ils aujourd'hui ne pas voir faiblir en eux l'Esprit ecclésiastique, qui doit avoir pour base la saine philosophie de saint Thomas, essentiellement réaliste et objective dans son dogmatisme?

Sans aller jusqu'au subjectivisme kantiste, combien de prêtres que leur éducation philosophique a façonnés à un tel libéralisme qu'ils regardent la tolérance pour l'erreur et le mal comme un des premiers, pour ne pas dire le premier « des principes modernes », ainsi que l'écrit un religieux dans un manuel d'*Histoire de France :* comme si Pie X n'avait pas écrit naguère, dans sa *Lettre* contre le *Sillon :* « La doctrine catholique nous enseigne que le *premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées,* quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'*indifférence* théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans *le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale* non moins que pour leur bien-être matériel. »

***

Ce n'est pas seulement l'éducation philosophique des élèves des Petits et des Grands Séminaires que Mgr Douais pouvait donner comme cause de l'affaiblissement de l'esprit ecclésiastique; c'est encore leur *éducation historique.* — Il y a des Petits Séminaires, où l'histoire est enseignée dans un esprit de dénigrement si étrange pour le passé de notre ancienne France et de ses rois, qu'un vénérable directeur de Grand Séminaire me disait naguère que les nouveaux, encore très nombreux dans son grand diocèse, qui lui étaient arrivés au début de l'année scolaire, avaient tous au cœur la haine de Louis XIV, la haine de Napoléon, la haine de tous les régimes qui se sont succédé en France jusqu'à la République? Les professeurs

1. J'ai le regret, mais le devoir de dire que, dans plusieurs de nos Petits Séminaires et Collèges libres, on enseigne encore le kantisme, l'évolutionnisme, la philosophie du juif Bergson, le pragmatisme de William James. Le cours de philosophie de Malapert, qui prétend que Dieu ne saurait être démontré et n'est pas un objet de science, est classique dans des établissements ecclésiastiques. N'est-ce pas un scandale que des professeurs prêtres donnent un tel enseignement, destiné à former de futurs prêtres?

de ces jeunes gens avaient donc oublié ce que dit si bien Fustel de Coulanges : « Le véritable patriotisme, ce n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect des générations qui nous ont précédés. » « Le respect du passé est la piété filiale des nations », a dit à son tour le duc de Broglie. — Il y a des Grands Séminaires, où l'on a fait lire au réfectoire *L'Eglise de France sous la troisième République*, par le P. Lecanuet, que Mgr Baunard flétrissait comme un mauvais livre, comme une « *menteuse* histoire de l'Eglise de France sous la Troisième République, *d'où l'Eglise sort si abaissée, le centre gauche si magnifié et Pie X si souvent rapetissé jusqu'à l'ineptie, presque jusqu'à l'imbécillité, lui, sa personne, son gouvernement et ses amis.* »

Ce n'est point seulement dans leurs milieux que les centres libéraux propagent ce mauvais livre. Ils ont obtenu que lecture en fût commencée pendant les repas dans plusieurs des collèges ecclésiastiques du Nord et du Pas-de-Calais.

La *Correspondance de Rome*, du 3 juin 1911 a rappelé les jugements sévères portés contre cette histoire par les *Etudes* des PP. Jésuites, le *Bulletin* de l'Institut catholique de Toulouse, la *Revue Augustinienne ;* et Mgr Delassus, dans la *Semaine religieuse* de Cambrai, 17 juin, a reproduit la note de la *Correspondance de Rome* pour prévenir l'abus de la lecture publique du P. Lecanuet dans les établissements libres.

Quel scandale aussi de voir entre les mains d'élèves de Petit Séminaire — j'en ai la preuve matérielle — le *Résumé, Aide-Mémoire, Histoire Moderne, Classe de Première, Baccalauréat, première partie*, par J. Isaac, juif, naguère professeur au lycée de Saint-Etienne et maintenant au lycée Ampère (Lyon), où on lit, page 9, en lettres italiques : « Choiseul, esprit libre et cultivé, accorda quelques concessions à l'opinion publique. Il s'allia aux Parlements contre les jésuites et obtint la suppression de leur ordre. Il proclama leurs constitutions « contraires aux lois du royaume » (!!!) : comme si, depuis 200 ans et plus ces « lois » du royaume avaient été en rien gênées par les « constitutions des jésuites ! » Et comme si, en dehors des Encyclopédistes, « l'opinion publique » demandait la suppression des jésuites !

« Le parti jésuite *se vengea d'ailleurs ;* après la mort de la Pompadour, il soutient la nouvelle favorite, la Du Barry, qui fit disgracier Choiseul. » Quels mensonges impudents !

P. 54. — Charles III, aidé par d'Aranda, provoque par d'utiles réformes une véritable renaissance du pays, expulsion des jésuites.

P. 53. — Voltaire, conservateur en politique, se contente de critiquer les abus (??)

P. 61. — « Les sujets n'ont aucune liberté. » Ils en avaient plus qu'aujourd'hui pour la religion et les communes.

P. 24. — « La constitution civile du clergé avait été rédigée par des *catholiques* gallicans » : comme si c'étaient des « catholiques » que les

jansénistes Camus, Treilhard, Rabaut Saint-Etienne et autres membres du Comité des affaires ecclésiastiques.

P. 75. — « La condamnation de la Constitution civile du clergé par le Pape décida Louis XVI à rompre avec l'Assemblée et à entreprendre la guerre civile ». — Louis XVI, auteur de la guerre civile! Il l'est probablement aussi du 21 janvier 1793!

P. 87. — « Le labeur colossal de la Convention provoque l'admiration (!) »

P. 101, 102. — *Le Concordat*... Bonaparte voulut *détacher le clergé du royalisme* et se l'asservir.

« Il faut considérer le Concordat, non comme une œuvre religieuse, mais comme une *œuvre politique* et un instrument de domination. » — Le Pape Pie VII aurait donc ainsi laissé « dominer, asservir » l'Eglise par Bonaparte et le Concordat!

Quelle mentalité doivent avoir des rhétoriciens formés par un tel enseignement!

***

Autre cause du déclin de l'Esprit sacerdotal, d'après Mgr Douais: *la pratique concordataire,* non pas, certes, que le Concordat ne fût point par lui-même un bien, mais parce que « l'Etat gagna chaque jour du terrain dans le domaine sacré, ou tout au moins beaucoup crurent qu'il gagnait chaque jour du terrain. Aussi, quand une affaire se présentait, on ne se demandait pas : que dit le droit canon? Mais : n'y a-t-il pas une circulaire, un règlement, une loi? Le droit canon, on le savait très peu, même ceux qui le connaissaient, voulant se montrer pratiques, se tournaient du côté de l'Etat, parce que, pouvant accorder ou refuser, il arrêtait, entravait ou facilitait l'affaire. Voilà le point précis de ce que j'ai appelé : la pratique concordataire. Tout ce que l'Etat gagnait en crédit, en influence, en autorité, sur tout ce qui touchait les évêchés, les diocèses, les paroisses, le personnel ecclésiastique, en un mot la vie de l'Eglise, l'Eglise le perdait; en tout cas, elle était amoindrie. C'est ainsi qu'on peut en venir à la *conception étrange du prêtre relégué à la sacristie* et du prêtre fonctionnaire. Extérieurement, la discipline ne souffrait pas trop, exception faite de quelques cas où l'on vit l'Etat soutenir tel prêtre contre son Evêque. En général, on obéissait; mais la confiance manquait; on voyait la politique partout; la conscience des pasteurs était comme partagée. L'évêque était considéré plutôt comme un prélat césarien; on subissait la discipline, on ne l'aimait pas; on ne voyait pas dans l'Eglise une mère; on lui préférait dans le fond du cœur le grand patron, l'Etat... Le jour où les premières menaces de la Séparation se firent entendre, combien qui crurent au triomphe de l'Etat dans cette lutte! combien qui pensèrent que l'Eglise ferait toutes les conces-

sions pour ne pas perdre les six cents millions dont on parlait! » Le Pape nous a préservés d'un des dangers les plus graves que l'Eglise ait courus en France depuis longtemps; mais n'y a-t-il pas encore des prêtres qui ont conservé l'esprit « concordataire », ou plutôt étatiste, pour ainsi dire, toujours porté à donner raison à l'Etat, même athée, sectaire, spoliateur et persécuteur, sous prétexte qu'il est démocratique et républicain? (1).

***

Ne font-ils pas le jeu de nos adversaires, en répétant leur mot : « Les prêtres à la sacristie », ou bien ces paroles de M. Boissard au Congrès diocésain de Nice, reproduites par la *Semaine religieuse* de Lyon, 9 juin 1911 :

Et nous, Messieurs, gardons-nous plus scrupuleusement encore de compromettre notre curé dans nos démêlés de politique locale. Ayons l'abnégation de le tenir d'autant plus en dehors de ces démêlés que nous pouvons y être davantage intéressés nous-mêmes.

Le prêtre qui, comme citoyen, a le devoir de voter, a le devoir aussi de s'abstenir de toute autre activité électorale, au moins en matière de politique locale. Car avant d'être, au même titre que quiconque, citoyen de sa commune, le prêtre est le ministre de la miséricorde pour tous, dans la paroisse; il doit faire faire la première communion de tous les enfants: des enfants des

1. Ainsi combien voit-on de prêtres, partisans de « cette solution dangereuse des questions sociales, le socialisme d'Etat », que signalait et flétrissait ici même, le 15 mai 1911, un excellent article de M. Taudière? Ils vous diront que l'Etat fait bien de mettre la main sur les chemins de fer et d'imposer aux Compagnies la réintégration des cheminots. Ils vous diront que « la loi d'assistance (aux vieillards) de 1905 institue un droit nouveau: droit à l'assistance. C'est une remarquable innovation ». (*Croix du Cantal*, 14 mai 1911). A quoi M. Taudière répond : « Vraiment, est-il socialement bon et utile de développer l'*assistance officielle*, quand on travaille à *faire disparaître le sentiment si naturel et nécessaire d'aide réciproque* au sein des familles?... Il semblerait que l'obligation alimentaire est rayée de nos lois, puisque les secours officiels sont assurés aux vieillards... Au lieu de 153.000 assistés qu'on avait prévus avec une dépense de 4 millions, il y en a eu, en 1909, 575.000, coûtant 97 millions, et sur ces assistés, un tiers de gens valides, secourus par politique!!!

D'ailleurs, si nous consultons l'Encyclique *Rerum novarum* et le *Motu proprio* de Pie X, 18 décembre 1903, voici « les obligations de justice pour les capitalistes et les patrons » qu'ils énumèrent, et par conséquent les *droits* stricts des ouvriers, des travailleurs :

« Payer le juste salaire aux ouvriers; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence, ni par la fraude, ni par l'usure manifeste ou dissimulée; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux; ne pas les exposer à des séductions corruptrices ou des dangers de scandales; *ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne*; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés avec leurs forces ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe ».

Il n'y a donc pas le *droit à l'assistance*. C'est une obligation de charité pour les riches et ceux qui possèdent de secourir les pauvres et les indigents. Mais à cette obligation n'a jamais correspondu un *droit*, et si ce droit existait, l'Eglise l'aurait méconnu, comme l'Evangile.

rouges comme des enfants des blancs; il doit pouvoir avoir accès au chevet de tous les mourants, qu'elles qu'aient été leurs opinions ou leurs attaches de parti. Il doit, par conséquent, se maintenir au-dessus de toutes les rivalités locales de personnes N'ayons jamais, Messieurs, sur la conscience, d'avoir fait sortir notre curé de cette indispensable abstention.

Mgr Gély, évêque de Mende, avait réfuté à l'avance cette opinion en disant :

On nous a trop longtemps rebattu les oreilles du mot d'ordre maçonnique : « Les prêtres à la sacristie. »

A l'heure actuelle, un catholique, *un prêtre ne peut se désintéresser des questions politiques sans trahir sa cause, sans forfaire à son devoir.*

Religion et morale, ils ont tout mis dans la politique; nous avons le droit de revendiquer notre bien partout où il se trouvera. N'oublions jamais que nous sommes prêtres; mais souvenons-nous aussi que nous sommes citoyens et que la loi française met en nos mains les armes nécessaires pour reconquérir notre place au soleil.

Le devoir de l'heure présente est de ne connaître ni trêve ni repos, jusqu'à ce que la liberté intégrale nous soit rendue.

Ce n'est, pour ainsi dire, que la traduction de ce que dit Sa Sainteté Pie X, dans la Lettre *Notre charge apostolique :* « Certes, ce n'est pas l'Eglise qui est descendue dans l'arène politique; on l'y a entraînée et pour la mutiler et pour la dépouiller. Le devoir de tout catholique n'est-il pas d'user des armes politiques qu'il tient en main pour la défendre, et aussi pour forcer la politique à rester dans son domaine et à ne s'occuper de l'Eglise que pour lui rendre ce qui lui est dû ? » Si c'est là « le devoir de tout catholique », c'est à plus forte raison le devoir de tout prêtre, qui, plus que personne, a la mission de « défendre » les droits de l'Eglise.

III

Les causes du déclin de l'Esprit ecclésiastique une fois connues, Mgr Douais donne les signes « assez graves » de ce déclin.

« Tout d'abord, dit-il, *un ton et une allure libres, dégagés, suffisants,* chez les jeunes surtout. Combien parmi eux qui parlent sur tout, décident de tout, des intérêts de l'Eglise et de l'Etat, des débats philosophiques et théologiques, qui, à tout propos, mettent en avant leur opinion; et puis, se targuant de beaucoup d'indépendance, jugent de très haut les anciens, qu'ils qualifient, sans vergogne, d'épithètes frisant l'insolence ?... » Cet esprit-là, loin d'être l'Esprit ecclésiastique, n'est que l'esprit d'imprudence et d'erreur, on nous permettra d'ajouter « l'esprit démocratique », qui souffle sur les jeunes têtes dès le Petit Séminaire et à plus forte raison dans le Grand Séminaire, où, hélas !

souvent on le combat si peu, quand les directeurs ne le favorisent pas ouvertement, en traitant des questions *sociales* plutôt que des questions théologiques.

Léon XIII, dans sa *Lettre* au cardinal Gibbons, contre l'Américanisme, disait à propos des périls du temps présent : « La licence confondue un peu partout avec la liberté, la manie de tout dire et de tout contredire, enfin la faculté de tout apprécier et de propager par la presse toutes les opinions, ont plongé les esprits dans des ténèbres si profondes que l'avantage et l'utilité du magistère (du Saint-Siège) sont plus grands aujourd'hui qu'autrefois pour prémunir les fidèles contre les défaillances de la conscience et l'oubli du devoir. »

« Ceux qui prennent cette attitude si opposée à la modestie, et qui tend à en imposer à tous sont les mêmes qui aiment fort peu l'étude. Entendons-nous, ils se piquent de bel esprit et surtout *d'une grande largeur d'esprit :* ils achètent dans les gares tous les journaux (1); ils lisent toutes les brochures (2), peu les volumes qu'ils trouvent lourds à la main et à l'intelligence. Quant à saint Thomas, c'est le moyen âge; quant aux théologiens, ils ne représentent à leurs yeux qu'une science surannée, dont l'objet n'intéresse plus personne. Ils sont pour le progrès, et s'ils suivent ou veulent suivre le développement des sciences, ce n'est pas dans leurs grands travaux, mais dans les applications pratiques : la bicyclette, l'automobile, le phonographe, etc. Ils se montrent hardiment partisans de la critique; et l'Ecriture Sainte ne les intéresse qu'à cause des opinions qui se produisent autour d'elle. Ils étudient tout, du moins ils semblent étudier tout, hormis ce qu'ils devraient étudier fortement et peut-être réapprendre : la science sacrée. Mais elle les ennuie. Dieu, pour les punir, ne leur en donne pas le goût; il ne permet pas qu'ils sachent sérieusement quelque chose du reste. De fait, ces esprits un peu superbes, qui croient savoir beaucoup, ignorent le principal en tout, s'ils sont des littérateurs, s'ils ont une compétence en musique, ou en dessin, par exemple. Ils aiment les arts; chaque année, ils visitent le Salon; ils sont même collectionneurs. ... Ils sont artistes. En fin de compte, ce n'est qu'une vanité de plus. Soyez certains que l'essentiel leur échappe, parce que la doctrine révélée les intéresse moins que ces frivolités. »

***

A ce tableau qui n'est pas chargé et dans lequel peuvent se reconnaître, comme dans un miroir, beaucoup trop de jeunes vicaires et professeurs de collèges libres, Mgr Douais ajoute quelques autres signes

1. Même le *Matin*, le *Journal*, le *Petit Parisien*, au risque de scandaliser les personnes qui leur voient lire ces feuilles. (N. D. L. R.).

2. Mgr Douais aurait pu dire tous les romans du jour, quand ils sont signés d'un nom connu, à la mode, ce nom couvrirait-il de licencieuses hardiesses.

du déclin de l'Esprit ecclésiastique : « *la paresse de l'esprit,* bientôt suivie de la mollesse de tout l'être et d'un universel dégoût; la *négligence dans le bréviaire,* la messe dite rapidement, le dédain de la confession, surtout des enfants, le vide d'une prédication plus brillante qu'instructive ». « *Les prêtres qui courent partout,* qui jugent tout et tous, qui parlent si volontiers, qui plus volontiers encore émettent leur opinion sur le *Pape* (1) et les *Evêques* (2), sur leurs *confrères* (3), et qui non moins volontiers prophétisent, seront demain les plus timides; saisis vite par la peur, ils prophétiseront de nouveau; mais cette fois pour dire *qu'il faut céder*... Ce sont des âmes qui répugnent à la lutte, à une époque, à un moment où la lutte s'impose (4). A les entendre, ils ont la prudence; oui, la prudence pharisaïque (5), la prudence du siècle, la prudence naturelle. Cette prudence n'est pas le trait du prêtre animé du véritable Esprit ecclésiastique, tout au contraire ».

Que manque-t-il à ces prêtres diminués, amoindris? « La piété, la confiance en Dieu, l'abandon du cœur au divin Maître. Ils traitent tout cela d'ascétisme mystique; ils en rient même. Ils sont des pélagiens pratiques. Ils ne demandent rien à Dieu. A quoi bon? »

***

Nous permettra-t-on d'ajouter qu'à leurs œuvres — car ils en font encore — ils oublient de donner « le caractère catholique » que recommande tant le Pape : « Déployez hardiment votre drapeau;... ne rougissez pas de votre foi;... ne mettez pas le pied dans le camp adverse »,

1. Dieu sait, et nous aussi, pour l'avoir entendu, avec quelle audacieuse liberté de langage tant de jeunes prêtres jugent les derniers actes du Pape : condamnation du modernisme « qui n'existait nulle part », (!); condamnation du *Sillon,* qui faisait une œuvre excellente et qui a raison de la continuer dans la *Démocratie,* dont la plupart des abonnés sont des prêtres, professeurs ou vicaires; « innovation » des communions précoces, alors que c'est le simple retour aux vieilles coutumes de l'Eglise et de la France avant la Révolution et le Concordat. « *Pie X, c'est un tunnel à passer* », disait quelqu'un.

2. « Ici, dit Mgr Douais, ils veulent faire preuve d'indépendance et laisser croire qu'ils ont de grandes vues ».

3. Là, dit encore l'Evêque de Beauvais, ils veulent faire preuve d'esprit, et ils méconnaissent la parole du Maître : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.*

4. Non seulement ils oublient la recommandation de saint Paul à Timothée, IIe *Epître,* II, 3 : « *Labora sicut bonus miles Christi Jesu* », mais encore ils blâment publiquement, ouvertement, tous les prêtres qui « combattent les combats du Seigneur » pour les Ecoles libres contre le laïcisme athée de la République.

5. Cette prudence se manifeste surtout par toute sorte d'égards, décorés du nom de charité, pour les adversaires acharnés de l'Église, égards qui contrastent singulièrement avec les paroles amères dont on poursuit les énergiques défenseurs des droits de Dieu sur les âmes et sur les Etats.

ne cesse de dire en toute occasion et sous toutes les formes le Chef de l'Eglise.

Ils auraient besoin de méditer les paroles de M. de Montenach à l'inauguration de la première *Semaine sociale* de Fribourg :

Qu'il y aurait de choses à dire sur l'oubli des conditions surnaturelles de l'action sociale, pendant toute la période qui a suivi la publication de l'Encyclique *Rerum novarum*, oubli fatal, oubli pernicieux qui a perdu tant d'âmes et ruiné tant d'espérances !

Les événements qui se déroulent autour de nous depuis ces dernières années donnent un complet démenti aux illusions dont nous nous bercions.

En fait, la pullulante lignée des Homais a débordé sur la société et sur l'Etat; elle a fait la conquête des pouvoirs publics, régenté leur politique, et, par elle, les foules ouvrières se sont trouvées entraînées à manger du curé à bouche que veux-tu, ce qui, pour certains bourgeois libéraux, a été une heureuse fortune.

La question religieuse prime tout aujourd'hui, et, au fond, nous ne devons pas nous en plaindre, car rien ne manifeste plus l'importance suprême de ces faits surhumains, la vie, la mort et la résurrection du Christ, que l'intérêt ardent qu'ils soulèvent chez les ennemis du Christ lui-même.

M. de Montenach qui, certes, a le dévouement social et l'expérience de cet apostolat, parle avec une simplicité touchante « des variations oratoires » qu'il avait brodées autrefois sur le thème « que les questions économiques avaient le pas sur toutes les autres », « que l'anticléricalisme était démodé ». Et il regrette « qu'on ait trop matérialisé les œuvres et les institutions », « mettant l'idéal religieux au second plan ».

M. le comte de Mun disait éloquemment à la clôture du Congrès de l'*Action populaire :*

Penser en catholiques pour agir en catholiques, dans les conditions particulières où Dieu nous place les uns et les autres, tel est le grand effort de nos volontés, l'objet profond de nos méditations...

Notre force est dans cette fidélité (à l'Eglise). Nos œuvres ne porteront que par elle des fruits durables. Cela est vrai surtout des œuvres sociales, où le juste souci de la vie matérielle risquerait de les rendre stériles et bientôt périlleuses, s'il n'était constamment dominé, vivifié par l'idée surnaturelle, éclairé, conduit par la lumière catholique...

***

« De tous les signes (du déclin de l'Esprit ecclésiastique), le plus apparent est... que les prêtres, déjà au lendemain de leur ordination, ferment leurs livres de théologie et regardent la science sacrée comme « une science morte », un « mécanisme froid, sans vie, géométrique, une pure logique » qu'il est bien plus intéressant, ajoutent-ils, en complétant la pensée de Mgr Douais, de remplacer par « des œuvres sociales, Patronages, Cercles d'études, Sociétés de gymnastique,

Secrétariats du peuple, Caisses rurales, etc. » — Voilà tout autant de choses qu'il ne faut pas négliger assurément, mais dont un « catholique de gauche », M. Paul Bureau, disait naguère à M. Maurice Deslandres, défenseur, comme M. Adéodat Boissard, des « catholiques sociaux » et des professeurs des *Semaines sociales*, que les œuvres sociales n'ont pas « *par elles-mêmes*, « *per se* », *par leur vertu propre*, une valeur morale et éducatrice » pour le peuple et les ouvriers (1).

***

Est-ce cet Esprit ecclésiastique et surnaturel qui préside à l'engouement pour les sports qui anime les abbés directeurs de Cercles et de Patronages ? La *Croix*, par la plume de l'abbé Franc, en disait naguère « les avantages et les abus » :

La sagesse antique aimait à recommander de porter « une âme saine dans un corps sain : *mens sana in corpore sano* ». En développant les muscles, la gymnastique contribue à établir un équilibre corporel excellent en lui-même, favorable à la santé et assurément plus propice à la vertu que la nervosité maladive qui est la suite naturelle d'une vie agitée, fébrile, anémiante, telle que celle à laquelle conduit, dans les villes du moins, le mouvement moderne, où chacun s'occupe du monde entier, où l'on veut être partout à la fois, où la nuit est aussi active que le jour et où l'on prétend enfermer plusieurs journées dans une seule.

Les cercles et cabarets ont assurément perdu au développement des sports, et l'on ne peut encore que s'en féliciter.

Ajoutons que notre race, par suite des excès de toute espèce, tend normalement à déchoir, et que la culture physique de la jeunesse est bonne pour la relever.

Nous avons eu enfin plusieurs fois l'occasion de signaler que les sports, par la régularité, l'effort, l'obéissance qu'ils exigent, favorisent l'esprit de discipline, ce dont on ne saurait trop se louer.

A ces divers points de vue, nous n'avons rien à retirer — bien au contraire — de ce qui a été dit, soit par nous, soit par d'autres, en faveur des sports.

Mais à côté des avantages il y a les abus.

Ces abus résultent de l'engouement sportif qui sévit à l'heure actuelle.

C'est d'abord l'effort excessif que déploient bien des jeunes gens, entraînés par cette passion, et par suite duquel ils contractent des maladies auxquelles ils succombent...

Puis, c'est la matérialisation de l'existence. Quels journaux lisent beaucoup de jeunes gens de nos jours ? Rien que des journaux de sport. De quoi parlent-ils ? De sports. A quoi s'intéressent-ils ? Aux sports. Etudes, questions d'intérêt général, œuvres d'apostolat leur deviennent étrangères. Leur passion les absorbe tout entiers : ce qu'il y a de plus noble, de plus élevé dans la vie de l'homme, n'a pas place dans la leur.

De là pour nos œuvres de patronages un vrai péril...

1. *Chronique de la Bonne Presse*, 13 avril 1911, p. 232.

Voici, en effet, que la section sportive a tendance à tout absorber. La congrégation, le cercle d'études, en particulier, seront délaissés, quoique plus importants en eux-mêmes. Et dans la section sportive, *on se laissera griser par le mirage de perpétuels concours. On en viendra à s'entraîner tous les dimanches*, à ne pas en réserver un seul pour la vie intérieure du patronage, condition nécessaire de son existence et de sa fécondité.

Les *Annales de la Jeunesse catholique* elles-mêmes, 15 avril 1911, poussaient un cri d'alarme :

On fait trop pour le corps, on lui consacre une part trop belle et trop large de l'existence, au détriment de l'âme.

On ne se souvient pas assez que la Patrie ne demande pas seulement des biceps d'airain et des jarrets d'acier, mais qu'elle réclame aussi des volontés bien trempées, des intelligences cultivées, des âmes fortement chrétiennes.

Que voyons-nous?

Partout, c'est une efflorescence extraordinaire de sociétés de sports; il en naît tous les jours. On n'entend parler que de gymnastique, football, courses, etc. On compose des équipes, on forme des sections, on organise enfin une véritable armée de marcheurs. Les réunions, les fêtes, les concours sont multipliés, tantôt ici, tantôt là. On dépense, sans compter, en frais d'équipement et de voyages.

Ecoutez les conversations des jeunes gens. Celles des plus petits comme celles des plus grands roulent sur un même sujet : Les sports ! Ce ne sont que récits passionnés de prouesses, performances, raids, victoires ou défaites sensationnelles. Pas autre chose.

Essayez de grouper, en dehors des heures sportives, quelques-uns de ces jeunes sportsmen ou gymnastes, ceux qui vous paraissent susceptibles de se détourner un peu de l'attrait des exercices du corps, pour se livrer aussi aux exercices, moins attirants, de l'esprit. Votre tentative, vos démarches aboutiront peut-être, mais pour combien de temps? En raison même de la multiplicité des sorties, des concours, des fêtes, ces jeunes gens, que vous serez parvenu à intéresser tant à l'étude qu'à l'action religieuse et sociale, seront bientôt repris totalement dans leurs sociétés, par les innombrables répétitions, par les longs préparatifs.

Ces sociétés accaparent et absorbent trop les jeunes gens. Elles font perdre leur vraie destination à des trésors de zèle et de dévouement, et, par ce fait, elles constituent un abus qu'il est grand temps de réprimer.

On paraît oublier, dans certains milieux, que les sociétés de gymnastique et de sports ne doivent être qu'un moyen pour parvenir à un but : Moyen de retenir les jeunes gens de tous âges dans les rangs catholiques par la pratique raisonnable et sagement limitée des sports et autres récréations. — But de conserver et de fortifier, dans l'âme de ces mêmes jeunes gens, la foi et la piété par la pratique assidue et réfléchie des grands devoirs chrétiens.

Concluons donc avec la *Croix* que MM. les directeurs de Patronages ne doivent pas laisser

les sports devenir passion, qu'il ne faut pas être absorbés par eux, et que, même dans les patronages où ils sont les plus florissants, la vie intérieure de l'œuvre, étude et piété en particulier, doivent garder leur place d'honneur.

Qu'il y ait, notamment, en été, des dimanches sacrés, en quelque sorte, pour sauvegarder la vie intérieure de l'œuvre.

Mens sana in corpore sano. Oui, le vieux proverbe a raison. Faisons des corps sains, et pour cela le sport est un moyen de premier ordre. Mais faisons aussi des âmes saines, et que la santé du corps elle-même soit considérée comme un moyen de tendre à la santé de l'âme.

Ainsi, tout sera dans l'ordre. Et c'est dans l'ordre que se trouve la perfection et que fleurit le bonheur.

Mgr Douais trouve « peu réjouissant » le tableau qu'il a tracé des prêtres « dépourvus de l'Esprit ecclésiastique et nécessairement tombés dans la médiocrité ». L'on comprend donc que son zèle épiscopal ait hâte d'indiquer les remèdes (1) à un état de choses déplorable : car quand « le sel de la terre s'est affadi, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds ».

Après cela, que les prêtres libéraux ne s'étonnent plus que la *Critique du Libéralisme* s'autorise d'Evêques comme Mgr Isoard, Mgr Turinaz et Mgr Douais, pour protester contre des écarts d'esprit et de conduite, qui ne sont pas le « modernisme » assurément, mais qui font des prêtres et des professeurs « modern-style » plutôt que des prêtres « selon le Cœur de Dieu », selon le modèle et l'idéal que nous offrent à tous saint Vincent de Paul et le Bienheureux Curé d'Ars.

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

LES VRAIES LIMITES DE LA QUESTION DU LIBÉRALISME

La *Revue catholique et royaliste*, dans son numéro du 20 septembre, vient de prendre à partie la *Critique du libéralisme* à propos de retraites ouvrières et de libéralisme économique. Puisque c'est nous qui avons occasionné le conflit, nous demandons le droit de nous en expliquer, et nous nous permettrons de soulever en passant certaines questions dont ni la *Revue catholique et royaliste*, ni le lieutenant-colonel Le Gouvello qui y tenait la plume dans cette circonstance, ne paraissent aucunement se douter. Toutefois il ne s'agit point d'attirer la *Critique du libéralisme* sur un terrain qui n'est point le sien, ni de la mêler à des discussions d'économie politique. Cet ordre de connaissances, comme beaucoup d'autres aussi, est en dehors du cadre qu'elle s'est tracé, quoiqu'on ne connaisse bien ce qui appartient

1. C'est l'objet d'un excellent chapitre que nous ne pouvons analyser ici : *Rénovation de l'Esprit ecclésiastique.*

à un certain domaine qu'à la condition de connaître par leurs contours immédiats les choses qui ne s'y trouvent point renfermées.

Disons-le tout de suite : M. Le Gouvello connaît fort mal le sens des mots qu'il emploie, et le plus mauvais service qu'on puisse lui rendre est précisément de les prendre à la lettre. Il débute, par exemple, par une distinction entre deux sortes de catholiques : les uns qui reconnaissent à l'Etat « le droit de se préoccuper des intérêts des classes pauvres et d'y assurer des ressources à l'invalidité et à la vieillesse »; les autres qui refusent à l'Etat « le droit de gérer la propriété privée des ouvriers et d'imposer la charité aux patrons et aux contribuables. » Or, visiblement M. Le Gouvello est des premiers, il est l'adversaire des seconds, et par conséquent il admet pour l'Etat ce droit ou plutôt ces deux droits distincts, celui de « gérer la propriété privée des ouvriers » et celui « d'imposer la charité aux patrons et aux contribuables ».

Eh bien! il ne se doute pas de ce qu'il concède à l'Etat. Quoi! parce que je serai un ouvrier, parce que je n'aurai que quelques centaines ou quelques milliers de francs, l'Etat me mettra en tutelle; il s'arrogera le droit de gérer à ma place mon petit avoir, d'en faire les placements qu'il voudra, de me le lâcher peu à peu et par fractions suivant mes besoins, et s'il s'agit d'un petit fonds de terre, le droit de l'exploiter ou plutôt de me le faire exploiter comme il voudra! Car voilà bien tout ce que le mot « gérer la propriété privée » veut dire en bon français : et la libre jouissance, la libre « gestion de la propriété privée » ne serait admise que pour les autres classes sociales.

Mais il y a plus. C'est que ceux des catholiques que combat M. Le Gouvello, ceux qui refusent à l'Etat « le droit d'imposer la charité aux patrons et aux contribuables », ont précisément pour eux l'autorité doctrinale de Léon XIII; ils l'ont, non pas même dans son Encyclique *Graves de Communi* de 1901, qu'aucuns voudraient bien considérer comme une œuvre de sa vieillesse et que pas un catholique social n'a jamais la franchise de rappeler, mais bien dans l'Encyclique *Rerum novarum* de 1891, où l'on a trouvé, par contre, tant de choses qui n'y étaient pas. « Dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, est-il dit dans celle-ci, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. C'est un devoir, non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne : un devoir, par conséquent, dont l'accomplissement ne peut pas être poursuivi par les voies de la justice humaine ». Voilà bien, — et ceci est conforme à toute la tradition chrétienne — voilà bien la distinction de la justice et de la charité, distinction que Pie X a renouvelée par son *Motu proprio* de 1903. La justice, dit ce dernier, peut seule donner droit à des revendications, seule aussi par consé-

quent à des actions judiciaires. Au delà, il y aurait abus, soit de la part des pauvres qui exigeraient au lieu de demander, soit de la part de l'Etat, s'il créait des obligations légales en dehors de la sphère de la justice. Et d'une.

M. Le Gouvello n'a pas mieux compris le libéralisme économique, et cela, beaucoup parce qu'il n'a aucune idée des innombrables questions économiques que les simples principes du bien populaire et de la prospérité nationale sont impuissants à résoudre par eux-mêmes. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui sur ce que Léon XIII appelle « l'office de la prudence civile et le devoir propre de ceux qui gouvernent »; parfaitement d'accord aussi sur le devoir de l'Etat de promouvoir la prospérité de la nation, comme sur les bienfaits, même purement économiques, qui suivront « la probité des mœurs, les familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion, le respect de la justice, une composition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments s'il en est du même genre ». Nous connaissions ce texte puisque nous le citions dès la première édition de nos *Eléments d'économie politique* (parus en 1894).

Très bien : mais le pourquoi, la mesure, l'étendue de cette action ou de cette influence de l'Etat restent à préciser, non moins que son mode d'action.

D'abord, sur le principe de l'intervention de l'Etat dans le régime de la famille et du travail, on ne s'entend pas précisément entre catholiques. Par exemple, de l'avis unanime l'Etat doit édicter des lois ouvrières pour la protection des travailleurs. Mais le doit-il en vertu de son pouvoir essentiel d'ordre et de police? ce qui est notre avis; ou bien le doit-il en vertu d'un mandat d'organiser la société comme le pensent généralement les catholiques sociaux?

Oui, les économistes libéraux tiennent pour la première opinion. Et en ceci encore ils peuvent invoquer l'autorité de l'Encyclique *Rerum novarum*. Relisez bien ce passage, en effet : « S'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par des grèves, menacent la tranquillité publique; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe : dans tous ces cas, il faut absolument appliquer dans de certaines limites la force et l'auto-

rité des lois. Les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois, c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer, ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers ».

D'une part, donc, la nécessité de ces lois n'est que conditionnelle — conditionnelle en droit tout au moins, quoi qu'il puisse arriver en fait que dans certains siècles et certains milieux cette condition-là se réalise généralement ou même universellement — et d'autre part ces lois, lorsqu'elles sont nécessaires, doivent avoir pour limites les conditions mêmes par lesquelles elles sont nécessitées. Voilà qui me semble bien clair.

Pour expliquer que cette mission d'intervention de l'Etat ne découle pas d'un rôle d'organisateur dont il serait investi, mais bien de son pouvoir général de police, Mgr Freppel avait une comparaison très saisissante. Nous sommes tous d'accord — disait-il au congrès des jurisconsultes catholiques tenu en 1890 à Angers — pour reconnaître que l'Etat doit intervenir dans les familles lorsque les enfants sont maltraités et qu'il doit même prévenir ces abus-là où ils sont à craindre : mais il y a un abîme entre l'idée qu'il le doit en vertu de son pouvoir général de police, et l'idée qu'il le doit parce qu'il était chargé d'organiser la famille.

C'est que beaucoup de catholiques sociaux, et entre autres M. Le Gouvello, s'imaginent que l'Etat doit « organiser la société ». D'autres écrivains, collaborateurs de la même Revue, allaient jusqu'à dire que « l'économie politique est l'art d'organiser la société selon la justice ». Pardon! Que faites-vous d'abord de la science économique, laquelle est à la base de l'art économique, à peu près comme la science médicale est à la base de tout l'art des praticiens? En tout cas j'ai beaucoup scandalisé mon contradicteur d'aujourd'hui en demandant si c'est une vérité d'ordre religieux que l'Etat doit entreprendre l'organisation de la société et y présider. Son étonnement m'a fait connaître le sens de la réponse qu'il ferait à la question.

Eh bien! l'Encyclique *Rerum novarum* elle-même me fournit encore sur ce point une explication que je trouve heureusement adoptée par beaucoup d'économistes libéraux et qui, notamment, inspire d'un bout à l'autre le parfait ouvrage de M. Paul Nourrisson, le *Grand danger, tout par l'Etat.* « L'expérience quotidienne que l'homme fait de l'exiguïté de ses forces, disait donc Léon XIII, l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. De cette propension naturelle comme d'un germe naissent la société civile d'abord; puis, au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables ».

Cependant M. Le Gouvello s'inquiète de savoir « comment s'organisera la société si personne ne s'en occupe ». Eh bien! lui demande-

rai-je, s'il vous faut l'Etat pour cela, par qui donc à son tour l'Etat aura-t-il été organisé? Et ne voyez-vous pas que vous reculez la difficulté au lieu de la résoudre? En tout cas, interrogez l'histoire; et si vous exceptez le peuple hébreu que Moïse organisa comme organe immédiat d'un législateur divin; si vous faites bon marché de ce qu'il y a d'incertitudes ou de légendes dans les récits sur Hamou-Rabi, Minos, Lycurgue et Numa Pompilius, vous reconnaîtrez bien que les sociétés ont préexisté à leurs législateurs et qu'elles ont été le produit des mœurs, en attendant que les lois vinssent traduire ces mœurs en des textes de codes plutôt qu'elles-mêmes les créer. La formation du moyen âge à travers les périodes mérovingienne et carolingienne est à cet égard un des sujets d'études les plus intéressants qu'on puisse choisir, avec la dispersion extrême de l'autorité et avec cette lente marche vers son union avec la propriété foncière, ce qui fut l'essence même du système féodal. La loi, à ce moment-là, n'était nulle part pour ainsi dire; l'Etat ou ce que nous appelons aujourd'hui de ce mot était réduit à son minimum, et telles étaient même son impuissance ou son inaction que la frappe des monnaies était tombée dans le domaine public sans que d'autres y pourvussent que les monastères et les simples particuliers. Est-ce que la société, malgré cela, n'était pas organisée et ne montait pas vers un mieux-être qui fut l'épanouissement du treizième siècle?

Mais passons à un autre ordre d'idées et occupons-nous des modes d'action de l'Etat.

On donne à la puissance publique le soin d'aider ou de réaliser « le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante, et d'autres éléments du même genre s'il en est ». Très bien, mais dites-moi la manière de m'y prendre pour cela, puisque l'Encyclique me laisse le soin de le trouver.

M. Le Gouvello n'admet pas qu'il y ait « un cercle où religion et philosophie se refusent à tracer la route ». Cela prouve tout simplement, non pas que ce cercle n'existe point, mais que lui-même ne sait pas ce qu'il y a dedans. Ainsi, pour aider le commerce, l'industrie et l'agriculture, est-ce que la religion et la philosophie lui accuseront des préférences en faveur du bimétallisme ou bien du monométallisme? En faveur des banques libres d'émission comme aux Etats-Unis, ou bien en faveur de la pluralité des autorisations, ou bien encore en faveur, soit du monopole concédé comme à la Banque de France, soit enfin du monopole réservé tel que l'exerce la Banque impériale de Russie? De même, à propos de la monnaie métallique, faudra-t-il la liberté d'émission comme les particuliers l'ont en France même à l'heure qu'il est pour le métal jaune, ou bien un monopole d'émission aux mains de l'Etat, au risque que la monnaie fasse prime sur le lingot? Autre hypothèse. Le papier sur l'étranger, je suppose, est beau-

coup au-dessus du pair et fatalement ainsi l'or émigre. Eh bien! sera-ce dans Ricardo et dans Goschen, ou bien dans un traité de théologie ou de droit naturel, qu'il faudra étudier les causes et les conséquences de ce phénomène, en même temps que les moyens de le faire disparaître ou de l'atténuer si on le constate funeste? Faudra-t-il enfin ouvrir les frontières aux produits étrangers ou bien les leur fermer, et dans quelles conditions? Et faudra-t-il parallèlement laisser sortir les produits indigènes ou bien au contraire les conserver, en dépit de ceux qui les produisent et qui tiennent à les vendre? Autre cas, tout à fait actuel. Faut-il, pour faciliter les consommateurs de chaque localité, écarter des marchés les forains? Faudrait-il tarifer les œufs à 1 fr. 25 et le beurre à 1 fr. 50, quand la liberté du commerce, la sécheresse et l'accroissement des frais de production amènent des prix naturellement plus élevés?

Allons plus loin encore, ou prenons une formule plus générale : faut-il, pour développer le commerce, l'industrie et l'agriculture, les mettre sous un régime de tutelle et de réglementation, ou bien au contraire sous un régime de liberté?

Voilà bien le vrai champ de bataille entre les libéraux et les étatistes, et certes il est assez vaste : mais j'avoue que je ne vois guère pourquoi les théologiens viendraient se jeter dans le débat, en parlant pour ou contre le *banking principle* ou le *currency principle,* pour ou contre le rapport légal fixe de l'or et de l'argent, pour ou contre les droits de douane, la liberté de l'émission, la liberté des procédés de fabrication, la liberté aussi du choix des carrières. Quand les théologiens s'en sont mêlés, ils n'ont pas été toujours très heureux ou bien n'ont dit des choses sensées qu'en se mettant à la remorque des économistes qui les avaient dites avant eux. Je cite le P. Liberatore notamment : sans vouloir diminuer son mérite comme philosophe et comme théologien, il faut bien reconnaître que ses *Principes d'économie politique* ont fait sourire lorsqu'ils ont donné des effets *à ordre* une définition qui ne convient qu'aux effets *à vue,* et que leur conclusion, qui est de conférer à l'Etat le monopole du commerce de banque pour empêcher que des abus ne s'y commettent, a fait hausser les épaules en achevant de démontrer le peu de cas qu'il fallait faire des opinions économiques de l'auteur.

Le but à atteindre étant bien précisé comme aussi le rôle de l'Etat, il faut savoir comment l'Etat, parlant de ce rôle-là, atteindra le mieux ce but-là. C'est justement ici que les solutions libérales pratiques entrent en scène, et c'est justement ici que commence cette « économie libérale parfaitement orthodoxe » dont nous avions parlé. Libérale, parce qu'elle croit que la liberté vaudra mieux que la tutelle et la réglementation; orthodoxe cependant, parce que tout d'abord, en conformité avec les enseignements du Saint-Siège, elle a admis

tous les principes qu'il a formulés depuis Grégoire XVI jusqu'à Pie X, en passant par Pie IX et Léon XIII, contre le libéralisme religieux et philosophique. M. Le Gouvello ne distingue pas une chose de l'autre parce qu'il ne sait pas du tout ce qu'est l'une des deux choses. Cependant — qu'il me permette cette image — comment pourrais-je distinguer un cheval d'un âne, si sachant ce qu'est un cheval j'ignorais absolument ce qu'est un âne et ne savais pas non plus où s'arrêtent les traits distinctifs du cheval par rapport aux autres quadrupèdes qui s'en rapprochent?

Le conflit se présente aussi pour bien d'autres sujets, par exemple pour tout ce qui est travaux publics et services publics. Ici, qu'est-ce qui vaut le mieux au point de vue de la prospérité nationale? Est-ce la solution libérale ou la solution étatiste? Associés librement, les particuliers pourraient entreprendre et gérer le service dont il s'agit, construire par exemple et exploiter le chemin de fer. Eh bien! faut-il que l'Etat s'en empare? Ou bien, si c'est d'une ville qu'il s'agit, faut-il que la ville prenne tout à sa charge et que l'on fasse ce qui s'appelle de la « municipalisation »?

Evidemment la solution sera influencée par la possibilité ou l'impossibilité d'une rémunération payée par chacun de ceux qui pourront jouir de l'organisation projetée. Par exemple sur les routes chacun se conduit ou se transporte, et la perfection d'un péage, comme il en fut longtemps en France et plus longtemps encore en Angleterre, serait une entrave à la circulation : donc l'industrie privée ne doit pas avoir de profit à attendre; donc elle s'abstiendra de construire une route à circulation gratuite, et la puissance publique devra intervenir toute seule. Mais les chemins de fer admettent sans difficulté une traction qu'on leur paye; on peut donc du même coup payer un péage pour la construction de la voie. Par conséquent les intérêts des particuliers n'auront pas besoin de l'initiative de l'Etat pour être satisfaits : il leur suffira de l'initiative rémunérée d'une société de capitaux, et l'Etat n'aura à paraître que pour le tracé du réseau et que pour la protection du public contre les abus possibles d'une exploitation sans concurrence. Voilà comment et pourquoi l'économie libérale, d'accord avec l'intérêt du public et l'intérêt de nos finances, a blâmé si énergiquement le rachat de l'Ouest. Cependant la religion et la morale étaient-elles intéressées dans ce débat, et quand même elles montraient le bien général comme le but, donnaient-elles le moyen de discerner ce qui devait le mieux assurer la prospérité nationale?

Tout cela nous ramène à notre point de départ, je veux dire à la loi sur les retraites ouvrières. Il est bon que les vieillards aient des moyens d'existence : mais il est mauvais que l'Etat se donne le monopole de les leur assurer; il est mauvais que son ingérence envahissante détourne ou décourage ou empêche les sociétés libres de favo-

riser et d'exciter la prévoyance individuelle; il est mauvais enfin que cette organisation colossale, essentiellement et uniquement étatiste, prépare ou réalise le socialisme d'Etat, qui est lui-même le prélude du socialisme intégral.

« Les catholiques sociaux, dit M. Le Gouvello, n'ont point tort lorsqu'ils attribuent à l'Etat le droit de se préoccuper des retraites ouvrières et de faire des lois à ce sujet ». Non, personne ne leur fait ce reproche-là : nous ne leur faisons, quant à nous, que le reproche d'applaudir à une loi mauvaise et de féliciter l'Etat de l'avoir faite. Personne non plus ne reproche à l'Etat de « se préoccuper des chemins de fer et de faire des lois à ce sujet » : mais nous disons qu'il a eu tort de racheter l'Ouest et qu'il n'aurait pas moins tort de vouloir racheter les autres réseaux. « Se préoccuper » et « faire des lois », c'est le rôle des gouvernants : mais en faire de mauvaises est leur faute, sinon même leur crime.

Pour combattre avec efficacité le libéralisme — je veux dire le libéralisme religieux et philosophique — il ne faut ni le voir où il n'est pas, parce qu'alors on se discrédite aux yeux des hommes instruits et intelligents, doués de quelque esprit critique, ni le méconnaître là où il est et l'encourager à y rester. Quand la *Revue catholique et royaliste* déclare qu'il est « fâcheux pour le catholicisme social de s'être uni à l'action libérale », nous souscrivons volontiers à son jugement : mais nous ne la suivons point quand elle encourage cet étatisme qui s'épanouit dans la loi des retraites ouvrières.

Prenez garde! Quand vous aurez accordé à un Etat ce qui ne lui est point dû et quand vous aurez fait entrer dans son domaine ce que la nature des choses n'y a point mis, vous aurez bien de la peine à lutter contre les empiétements de ce pouvoir que vous aurez exagérément développé. Il aura la jalousie de ce qui pourra lui porter ombrage; il n'aura pas le sentiment du respect intégral des droits de tous et de chacun, y compris — c'est à craindre — le sentiment du respect dû aussi aux droits de l'Eglise. En France, nous nous sommes habitués à l'idée qu'il n'y a pas d'association possible sans l'autorisation de l'Etat ou plutôt sans une création par l'Etat : et cette vieille révolte contre l'idée du droit naturel d'association, cette vieille théorie régalienne à laquelle nous devons déjà la dissolution de la fameuse Confrérie du Saint Sacrement aux débuts mêmes du règne de Louis XIV, n'a pas été étrangère à la facilité avec laquelle nous avons subi la dissolution violente des congrégations par la loi de 1901, puis la confiscation parfaitement canaille de tous les biens des communautés. L'Etat libéral avait fait le lit de l'Etat socialiste d'Etat, lit dans lequel couchera bientôt l'Etat socialiste tout court. Mais c'était de libéralisme philosophique, religieux, politique aussi qu'il s'agissait. Le libéralisme économique ferait plutôt obstacle à cette évolution, en impri-

mant davantage dans les esprits le respect des droits de chacun, soit chacun isolément, soit plusieurs ensemble associés librement pour le bien. Quant aux catholiques sociaux, c'est une lourde responsabilité qu'ils assument devant l'histoire, en atténuant la répulsion que le socialisme inspirait et en cherchant à faire croire que ses revendications ou ses réformes, ses empiétements sur le domaine de la libre activité des particuliers, bien plus, ses attaques ouvertes ou sournoises contre l'institution de la propriété et de l'hérédité, forment tout un ensemble qui, pourvu qu'on le baptise en paroles avec quelques gouttes d'eau bénite jetées sur lui qui n'en veut pas, est au fond parfaitement conciliable, sinon même tout à fait conforme, avec l'Evangile enfin mieux compris.

J. Rambaud.

P. S. — Pour en finir avec ce débat, nous demandons qu'on nous permette au moins d'évoquer un souvenir.

Mgr Dadolle, alors recteur des Facultés catholiques de Lyon, et depuis évêque de Dijon à la suite de la rupture du Concordat, avait eu l'honneur d'une audience particulière de S. S. Léon XIII le 30 novembre 1894 et lui avait offert en hommage nos *Éléments d'économie politique* qui venaient alors de paraître. Quelques semaines après, nous recevions une lettre dont voici la traduction :

« A M. Joseph Rambaud,
» Professeur à la Faculté catholique de Droit de Lyon.

» Le très distingué Recteur des Facultés catholiques de votre ville, qui lui-même et de sa propre main a offert au Très Saint-Père le livre que vous venez de publier sous le titre d'*Eléments d'économie politique*, vous a déjà rapporté combien Sa Sainteté l'a eu pour agréable. Je me réjouis cependant de pouvoir, en son auguste nom, vous confirmer cet accueil et vous témoigner l'éloge que vous méritez pour le dessein et l'exécution de votre ouvrage.

» La cause que vous avez soutenue, grave en elle-même, le devient de jour en jour davantage à raison des multiples erreurs qui s'y entremêlent, au point qu'elle réclame de nouveaux talents pour la plaider et la défendre. A ce but répondent parfaitement votre doctrine et votre habileté à l'exposer, *appliqué que vous étiez à l'appuyer sur les principes les meilleurs et à la mettre en complète harmonie avec les enseignements et les décisions de l'Église, proclamés par le Souverain-Pontife lui-même*.

» Aussi, puisque, en écrivant, vous avez ambitionné comme la plus belle récompense d'être utile, non seulement à la jeunesse studieuse, mais encore à un nombre plus considérable de lecteurs, le Très Saint-

Père se plaît à vous féliciter du succès obtenu et à vous en souhaiter un plus large encore.

» Pour ce motif et en témoignage de sa particulière bienveillance, il vous a accordé avec une vive affection la bénédiction apostolique pour vous et les vôtres.

» Je vous prie, honoré Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes respects les plus distingués.

» Votre très dévoué,

» Vinc. TAROZZI,

» Secrétaire de N. S. P. Léon XIII pour les lettres latines. »

Rome, du Vatican, le 24 décembre 1894.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LETTRE PASTORALE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ARRAS

à l'occasion du 35e congrès des Jurisconsultes catholiques

Les questions économiques et sociales ne rentrent pas directement dans l'objet de cette revue. Elle ne s'en occupe qu'au point de vue des rapports de conformité ou de divergence avec les enseignements pontificaux qui se manifestent dans la manière dont elles sont traitées par les catholiques.

Mais, à ce point de vue même, nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire *in extenso*, malgré son ampleur, la Lettre pastorale de Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, où sont magistralement développés les principes de la question d'une actualité capitale qui doit occuper le congrès. Nos lecteurs y trouveront un enseignement aussi précis et lumineux qu'autorisé. Ce grave document a pour titre :

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque d'Arras
Au clergé et aux fidèles de son diocèse pour annoncer
le prochain Congrès des Jurisconsultes Catholiques, à Arras,
les 17, 18 et 19 octobre 1911, et pour exposer le sujet qui y sera traité:
Les Associations Professionnelles devant l'Etat

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le moment est venu de vous annoncer officiellement et de vous recommander instamment ce que déjà, et non sans raison, les journaux et les revues se sont empressé de vous faire connaître et de vous recommander eux-mêmes, à savoir : la réunion du XXXVe Congrès des Jurisconsultes catholiques dans cette ville d'*Arras*, les 17, 18 et 19 octobre prochain.

En 1889, la même société avait tenu en cette même ville la XVe de ses assises.

Arras ne peut que se montrer très honorée d'abriter, pour la seconde fois, une de ces assemblées où des hommes d'une foi et d'une science éprouvées s'efforcent de faire la lumière sur les plus obscurs problèmes de la vie nationale, et d'où l'on attend les solutions dictées par la sagesse même : *responsa prudentum*, ainsi qu'on appelait anciennement à Rome, les décisions des Jurisconsultes.

Pour Notre part, Nous promettons le plus cordial accueil à ceux dont les services rendus à l'Eglise et à la Patrie sont trop réels et trop nombreux pour ne pas mériter Notre respect reconnaissant.

Très volontiers Nous et les Evêques qui ont bien voulu promettre de Nous assister en cette circonstance solennelle, Nous Nous associerons à leurs travaux; et Nous faisons à tout Notre Clergé un particulier et chaleureux appel, afin que MM. les Ecclésiastiques qui en auront le loisir viennent suivre des études dont ils peuvent espérer un sérieux profit. Quant à MM. les laïques, hommes de science, hommes d'œuvres si nombreux en ce vaste et beau diocèse, ils se feront un agréable devoir de venir prendre part à l'examen des cas posés et à l'élaboration des plans formés en vue d'un avenir meilleur.

N'est-ce pas à tous que le Souverain Pontife Pie X, dans une lettre rendue publique, faisait la recommandation suivante en faveur des jurisconsultes chrétiens : « Nous exhortons les hommes de bien non seulement à profiter de votre science juridique pour le bien de la patrie commune, mais aussi à seconder par tous les moyens qui sont en leur pouvoir vos efforts et vos travaux. » (13 juin 1910).

Les travaux du prochain Congrès méritent d'autant plus d'être secondés qu'ils se rapporteront à cette vertu nécessaire entre toutes, et sans laquelle les nations ne peuvent vivre que d'une vie agitée et stérile : la JUSTICE.

La *Justice*, qui, seule, au sein de la société, fixe l'ordre général en maintenant chaque personne et chaque chose à la place et à son rang; la *Justice* qui arrête la puissance la plus orgueilleuse lui disant d'aller jusque-là et pas plus loin. qui relève en retour la faiblesse la plus humiliée, lui disant que vivant sans ressources et sans crédit, elle ne vit pas sans droits.

D'une manière plus spéciale, l'assemblée traitera des *Collectivités professionnelles en face de l'Etat*. Le sujet est rendu très actuel et du plus vif intérêt par suite d'événements qui viennent de troubler une nation voisine et que plusieurs considèrent comme les secousses premières, les préliminaires effrayants de la plus grande révolution que l'histoire ait jamais vue.

Tout ardu qu'il soit, le sujet n'est au-dessus ni du savoir ni du talent de ceux auxquels il sera soumis.

Si, de Notre côté, et dès maintenant, Nous voulons en dire un mot dans cette Lettre Pastorale, ce n'est pas pour apporter des lumières aux Maîtres qui en ont plus que Nous, ni pour dicter, par avance, des jugements qui seront préparés en toute sincérité et dans la plus complète indépendance, c'est seulement pour offrir un exposé sommaire de la question à ceux qui n'ont pu l'étudier dans les traités spéciaux, exposé assez clair, assez simple pour être compris de tous, et assez général pour ne rien préjuger de ce qui sera adopté comme réalisable et fermement résolu.

Nous établirons successivement : la *théorie* des droits respectifs des associations de l'Etat; puis les *causes* qui ont amené le conflit qui les divise : enfin les *remèdes* capables de guérir le mal ou du moins de l'atténuer.

I. — LES ASSOCIATIONS, L'ÉTAT ; THÉORIE DE LEURS DROITS RESPECTIFS

§ I. — *Les Associations.*

L'homme est un être sociable. « L'expérience quotidienne qu'il fait de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. De cette propension naturelle, comme d'un germe naissent la société, civile d'abord, puis, au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables (1). »

Le nombre de celles-ci est indéterminé. Car variés sont les besoins de l'homme, diverses ses occupations; et il peut former autant de groupes qu'il a de droits à exercer, d'intérêts à garantir.

Mais quelles que soient leurs formes multiples et changeantes, toutes les organisations que nous établissons, croyant y trouver un rempart contre nos propres faiblesses et un puissant instrument de progrès, toutes viennent de notre instinct de sociabilité.

Le groupement professionnel, en particulier, est bien un fait voulu, nécessité par quelque loi de notre être; car il a le triple caractère des faits de nature : il est fatal, universel, incoercible.

Il est *fatal :* impossible, en effet, à des hommes vivant sur le même territoire, exerçant une même profession, de ne pas chercher à se rapprocher les uns des autres pour s'entr'aider, se soutenir mutuellement, pour protéger leurs intérêts communs et défendre plus efficacement le légitime exercice de tous leurs droits.

Il est *universel,* car partout où la tendance innée des hommes n'a pas été comprimée par la violence, on voit les personnes unies par le milieu géographique et les mêmes conditions de vie, empressées à se ménager les avantages d'une action non plus dispersée, mais exercée de concert.

Il est *incoercible,* en ce sens que pouvant être plus ou moins contrarié et combattu, il n'est jamais complètement dompté.

Les lois positives n'ont donc pas à conférer le droit syndicaliste comme si celui-ci n'était pas déjà octroyé par la nature; elles doivent seulement le reconnaître. Encore moins leur est-il permis de chercher à le détruire. « Une société civile qui interdirait les sociétés privées, dit Léon XIII, s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés publiques et privées tirent leur origine d'un même principe: la *mutuelle sociabilité de l'homme.* »

Cependant, l'assemblée de 1791 (14 et 17 juin) porta cette interdiction. S'inspirant d'un point de vue exclusivement individualiste, elle abolit ce qui subsistait encore du régime traditionnel du travail et proscrivit toute tentative de réorganisation professionnelle, toute prétention de la part des hommes d'un même métier à l'exercice de droits collectifs (2).

Mais on légifère en vain contre la nature des choses.

On comprit vite que « l'individualisme livrant le faible au fort, le pauvre au riche, permettant au plus brutal et au plus argenté d'imposer ses conditions et d'absorber les profits, était antisocial, antinaturel, antichrétien ».

La réaction se manifesta même dès le commencement, et le mouvement ne cessa

---

1. Léon XIII. Encyclique *Rerum novarum.*

2. Elle énonce une triple prohibition : défense de s'associer entre personnes d'une même profession; défense pour elles de faire des règlements sur leurs prétendus intérêts communs; défense aux autorités administratives d'entrer en relations avec les corps qui s'aviseraient de vouloir représenter les intérêts communs d'une profession.

de grandir jusqu'au statut légal du 21 mars 1884 (1) permettant aux personnes d'une même profession de s'associer en vue de l'étude et de la défense de leurs intérêts communs, jusqu'à la loi du 1er juillet 1901, dont l'article 2 proclame que les *associations de personnes pourront se former librement.*

Maintenant, que la législation actuellement en vigueur soit loin d'être parfaite, qu'on ait raison d'attendre des améliorations et des réformes, le mouvement commencé restant toujours soumis à une évolution dont le terme n'apparaît pas, encore que le cours des événements ait fait surgir différents problèmes assez ardus dont la science des jurisconsultes doit préciser les termes et chercher la solution, on est bien obligé d'en convenir.

Allons plus loin.

Que des politiciens sans scrupule aient dénaturé, exploité l'idée, le fait de l'association professionnelle dans un intérêt de parti et pour un but de domination jalouse; qu'ils aient fait du syndicalisme une arme de représailles sociales quand il devrait n'être qu'un instrument de pacification et de progrès; qu'ils en aient fait une force de révolution dont le résultat a été d'exaspérer les haines et d'aggraver les conflits au point que ses destinées inquiètent vivement ceux mêmes qui sont le plus fermement acquis à l'idée de solidarité, ce n'est que trop vrai; et pourtant ni ces imperfections, ni ces désordres n'empêchent que la tendance poussant les hommes à mettre en commun pour le bien de tous leurs ressources et leurs efforts, soit une tendance primordiale, impérieuse et absolument légitime.

Et parce que les groupements peuvent être harmonieusement organisés; parce qu'il leur est possible de vivre avec une discipline sage et prudente, capable de maintenir l'accord des volontés et l'unité d'action; parce qu'ils peuvent — sans blesser jamais les droits respectifs des autres groupes — faire marcher de pair le perfectionnement moral et religieux de leurs membres avec leur perfectionnement matériel, aux yeux de plusieurs, ce n'est pas assez de reconnaître à l'association professionnelle le droit qu'elle tient de la nature, il faut lui souhaiter encore de se développer normalement pour le bien de ses membres, sous la bienveillante protection de l'Etat.

Pourquoi de l'Etat? Parce que les sociétés particulières font partie intégrante de ce groupement humain plus étendu et vraiment complet qu'on nomme la société et qu'à ce titre elles ont des relations forcées et une dépendance obligée vis-à-vis du pouvoir suprême par lequel la société est régie et qui s'appelle l'Etat.

Déterminons exactement la nature et les limites de ce pouvoir, et nous saurons du même coup quelles relations et quelle dépendance rattachent à son autorité les associations dont nous parlons.

§ II. — *L'Etat : la nature et les limites de son pouvoir.*

Qu'est-ce qu'une société vraiment complète?

« C'est celle qui, variable dans sa forme et dans son étendue, possède sur

1. « A l'heure où le législateur s'apprêtait à faire la loi du 21 mars 1884, il existait à Paris, malgré la loi de 1791, malgré l'article 291 du Code pénal et la loi de 1835, 138 Chambres syndicales de patrons avec 15.000 adhérents, 155 syndicats ouvriers avec 60.000 membres, en province 850 syndicats avec 240.000 membres. Puisque, malgré la loi, tant d'éléments étaient parvenus à se coordonner spontanément, n'était-ce pas la preuve manifeste du fait de la solidarité naturelle entre personnes d'une même profession, du besoin irrésistible qu'ont celles-ci d'organiser cette solidarité, dès lors, de l'impossibilité pour le pouvoir politique, le voulût-il, d'enrayer un mouvement aussi conforme à la nature des choses? »

son territoire assez de familles, assez de professions, bref, assez de ressources en tout genre, pour que tous ses membres puissent y trouver au point de vue matériel, intellectuel et moral, au point de vue de la résistance aux attaques qui peuvent se produire, tout ce qui est nécessaire pour vivre, atteindre leur fin en se développant dans le sens de leur éternelle destinée. »

Un si vaste ensemble peut-il être maintenu, peut-il durer, sans qu'une autorité incontestée en coordonne et en domine toutes les parties ? Assurément, non. Et comment nomme-t-on cette autorité à laquelle est remis le gouvernement de tous les citoyens sans exception ? Cette autorité, quels qu'en soient les représentants, est appelée l'ETAT (1).

Maintenant, demander quelles sont les fonctions propres de celui-ci, quel est son pouvoir distinctif, c'est demander ce qu'il a le devoir et le droit de régler lui-même, en vertu de son seul titre, ce qu'il peut, par conséquent, soumettre à son contrôle, à sa législation, à ses jugements, à sa force coercitive. Distinguons cependant son pouvoir ordinaire *permanent* qui n'est jamais sans s'exercer ; et son pouvoir *extraordinaire*, occasionnel qui n'intervient que dans certains cas particuliers.

a) *Pouvoir ordinaire.* — Le pouvoir ordinaire a pour but exclusif, pour objet spécifique d'établir, de consolider, de promouvoir :

Le bien et non le mal ;

Un bien extérieur et non un bien s'accomplissant totalement et se confinant dans l'intérieur de l'homme ;

Un bien appartenant à l'ordre des choses temporelles, non à celui des choses spirituelles :

Un bien procurant non l'avantage d'un ou de plusieurs, mais l'intérêt général de tous les citoyens, sans exception.

Expliquons ces différents points :

Le bien, non le mal. — Faut-il démontrer cette vérité ? et ne voit-on pas au premier coup d'œil que si un individu, une famille, un groupe ne peuvent être légitimement obligés à faire ce qui est reconnu comme mauvais, encore moins une société entière ?

Il y a bien une théorie qui, après avoir déclaré la morale indépendante de la religion, déclare le droit et la politique indépendants de la morale ; qui ose soutenir que l'autorité suprême est parfois impuissante à sauvegarder les intérêts communs si elle ne prend alors des dispositions contraires à l'honnêteté ; qui admet, elle aussi, certaines époques, où il est nécessaire de remettre à plus tard le souci de la justice (2) ; mais rien de moins soutenable que cette théorie. Dieu, auteur de la nature, de ses instincts primordiaux et, par conséquent, de l'état social, Dieu n'a pu vouloir que la société se trouvât jamais pour vivre dans la nécessité de lui désobéir ; et, d'autre part, si les hommes

1. Nous invitons l'Association de la Jeunesse catholique à prendre là, et dans les derniers alinéas, sur le pouvoir ordinaire de l'Etat, une conception exacte de la « *Cité* ». (N. D. L. R.).

2. « Elle explique la conduite d'hommes incapables d'une injustice dans la vie particulière et tout prêts à décréter sans hésitation et sans scrupule des mesures d'oppression, de spoliation qui entraînent des attentats monstrueux contre tout un pays. Elle autorise le scepticisme de l'opinion qui croit avoir excusé les actes les plus répréhensibles et les votes les plus arbitraires quand elle a dit : « C'est de la politique ». Non, Messieurs, ce n'est pas de la politique, c'est de l'iniquité d'autant plus grave qu'elle nuit, non pas à un individu, mais à la multitude, qu'elle fausse dans la société la notion du bien et du mal, qu'elle donne au vice droit de cité ». (M. l'abbé Janvier, carême 1909, 4e conférence).

se sont associés en groupes toujours plus nombreux, c'était pour acquérir une perfection d'autant plus grande, et non pour en arriver à faire, par ordre souverain, ce qui répugnait à leur honneur et à leur conscience.

Le bien seul est donc la fin que la puissance de l'Etat puisse se proposer.

Tout bien? Non, assurément.

« Un bien extérieur et non un bien s'accomplissant totalement et se confinant dans l'intérieur de l'homme. »

Sans doute, Dieu sonde les reins et les cœurs; il y voit toutes les pensées, tous les désirs, les projets, tous les mouvements variés des passions les plus secrètes, et, par suite, il peut les régler par des lois, les juger, et soumettre à une juste sanction leur bonté ou leur malice; il n'en est pas ainsi de l'homme; si haut placé qu'il soit, il ne pénètre pas l'intime de son semblable; si aigu que veuille être son regard, il ne saisit rien des idées, des affections, des vouloirs qu'aucune manifestation ne trahit au dehors; et comment alors pourrait-il légiférer sur ce qui reste pour lui l'Inconnaissable? Comment pourrait-il le citer à son tribunal pour le soumettre à sa justice?

Le pouvoir humain n'a de prise que sur les biens extérieurs : ils paraissent au dehors et sont ainsi sujets à tomber sous ses prescriptions et ses coups.

Nous avons dit :

«Un bien appartenant à l'ordre des choses temporelles et non à celui des choses spirituelles. »

En effet, parmi les richesses, les ressources variées dont la Providence nous a ménagé le bienfait, il en est de spéciales par lesquelles notre âme est enrichie et directement préparée au bonheur parfait de l'existence à venir; c'est la grâce sanctifiante qui nous assure le titre d'enfant adoptif de Dieu et le droit à l'héritage céleste; c'est tout un ensemble de rites au moyen desquels cette grâce est tantôt donnée, tantôt augmentée ou rendue; c'est enfin tout un système doctrinal, un enseignement dogmatique, moral et cérémonial s'y rapportant. A ce vaste et merveilleux ensemble, l'Etat n'a rien à voir par la simple raison qu'il n'est pour rien dans sa production, son accroissement et sa restauration. Dieu en a confié le gouvernement à son Eglise; et la puissance civile est d'autant moins admise à s'en plaindre que le pouvoir spirituel s'exerce bien à côté d'elle et chez elle, mais contre elle jamais.

Elle a bien assez de l'administration des choses temporelles, et la production, la répartition, la consommation des biens matériels sans lesquels l'homme ne peut vivre ici-bas comme il convient, offrent un champ immense et digne de son activité. Trop immense même, car, là aussi, des limites sont imposées à son action directe et la restreignent.

En effet, son objet spécifique est :

« Un bien procurant,non l'avantage d'un ou de plusieurs, mais l'intérêt général de tous les citoyens sans exceptions. »

Que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas viser à la satisfaction de leur ambition, ni user de leur prééminence pour mieux gérer leur fortune personnelle; c'est reconnu, du moins, par les sujets, et ceux-ci ne se font pas faute de condamner ceux qui, placés à la tête d'une nation, semblent considérer celle-ci comme si elle était faite pour eux et non pas eux pour elle.

De plus gouverner au profit de quelques privilégiés quand les autres citoyens seraient traités en parias; avantager telle profession, telle classe quand les autres seraient gênées par des entraves ou menacées de ruine; favoriser une race quand on agirait avec une autre ainsi qu'avec une nation vaincue, serait commettre une révoltante partialité et renier le devoir qui impose à l'Etat le souci égal de la Communauté entière.

En dehors même de toute injustice, la poursuite du bien privé doit être

abandonnée aux individus et aux groupements particuliers. Qui connaît mieux qu'eux ce qui leur convient davantage au triple point de vue matériel, intellectuel et moral? qui se sent plus vivement pressé de le réaliser? Est-ce que l'initiative, la spontanéité dans la recherche et dans l'action n'est pas un stimulant nécessaire pour l'activité personnelle comme pour le progrès social? et les hommes font-ils partie d'une communauté pour abdiquer ce qui est la marque, l'honneur d'un être raisonnable, actif et libre : la maîtrise de ses desseins et de ses actes? « Que si, dit Léon XIII, que si les individus, les familles en entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection, une diminution de leurs droits, la société serait bien plutôt à fuir qu'à rechercher. » Le même Pontife dit ailleurs : « Que l'Etat protège les sociétés fondées suivant le droit; que toutefois, il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressources intimes qui leur donnent la vie; car *le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur, et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.* »

Ce qui lui appartient en propre est donc le bien général. Que faut-il entendre par ce bien? « C'est celui auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. » En termes plus précis : « C'est celui qui, ayant un caractère de *nécessité*, et devant être le *même* pour tous, ne peut être laissé aux initiatives *libres* et fatalement *divergentes* des particuliers »

Telle est la défense du territoire contre les incursions de l'ennemi; tel le maintien de la paix à l'intérieur : telles la détermination et la perception de l'impôt : telle l'administration de la justice, grâce à laquelle les lois sont ou observées ou vengées; et autre chose semblable s'il en est.

Or, d'une part, rien de tout cela ne peut être impunément négligé; d'autre part, rien de tout cela ne doit dépendre de l'arbitraire. Il en résulte que tout cela échappe au conflit des vues et des résolutions privées pour ressortir à la seule autorité suprême; sur tout cela elle étend, non une protection quelconque, mais une absolue maîtrise. Ajoutons, sans entrer dans des détails qui seraient infinis, ajoutons qu'à cela aussi se borne son pouvoir ordinaire et permanent.

Aurait-elle un pouvoir extraordinaire? et si elle l'a, en quoi consiste-t-il?

b) *Pouvoir extraordinaire.* — On a dit : « A un maximum d'organisation sociale, correspondra un minimum d'intervention directe de l'Etat et à un *minimum* d'organisation sociale correspondra un *maximum* d'intervention de l'Etat. »

C'est-à-dire : que les individus, les familles, les représentants du pouvoir soient tous appliqués à ce qui est de leur ressort, qu'ils s'acquittent consciencieusement de leur travail respectif, et il n'y aura pas lieu de recourir à un exercice insolite de l'autorité suprême, parce que l'exercice régulier suffira pour maintenir l'ordre social; si, au contraire, les intérêts particuliers sont gérés de telle manière que l'intérêt général en doive nécessairement et gravement souffrir, on conçoit aisément qu'il ne soit plus permis à l'autorité de rester indifférente ou de se contenter d'une surveillance quelconque : force lui est alors d'agir énergiquement en vue du bien dont elle a la sauvegarde, et de faire sentir « la *main du maître* » là où il n'y avait auparavant que « l'*œil du maître* (1) ».

1. L'action de l'Etat ne va pas jusqu'à l'absorption de l'individu et de la famille. « Il est juste que l'un et l'autre aient la facilité d'agir avec liberté *aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne.* » (Léon XIII. Enc. *Rerum Novarum.*)

Pour résumer la question, indiquons trois titres pouvant motiver le pouvoir occasionnel dont nous parlons.

Un *titre de suppléance.*

On suppose, par exemple, des parents ne remplissant pas l'obligation qu'ils ont d'entretenir, de faire instruire leurs enfants; on suppose une négligence si profonde d'une part et si générale de l'autre, que l'honneur, le progrès, l'indépendance de la nation en viennent à courir un vrai danger. En ce cas, pas de doute : le pouvoir doit vite remédier à un si déplorable état de choses. et garantir lui-même ce que les premiers intéressés ne réussissent pas à faire.

Un *titre de protection, de défense.*

Ecoutons Léon XIII : « Il importe au salut *public* et privé que l'ordre et la paix règnent partout; que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle; que la religion soit honorée et observée; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien, et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par des grèves, menacent la tranquillité publique; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe, dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois : c'est-à-dire que ***celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.*** »

En d'autres termes, voici, par hypothèse, que des abus se sont glissés dans le monde du travail : le devoir social est gravement méconnu; seulement les avantages matériels sont pour ses violateurs, les préjudices pour ses observateurs.

Que faire? laissera-t-on le champ libre aux abus et au gain illicite de ceux qui en tirent profit?

Non; car les meilleurs seraient entraînés à imiter les moins scrupuleux; et la société ne serait pas sans en subir un dommage plus ou moins grand.

Il faut donc réformer, introduire à la place des abus, certaines disciplines essentielles à la dignité humaine, à la morale publique, à la santé de la race.

Mais qui imposera les changements reconnus nécessaires? Les particuliers? Ils sont en conflit d'idées, et entendent bien ne pas dépendre les uns des autres.

Le remède est uniquement aux mains de l'Etat, qui seul a qualité pour ordonner les réformes et les rendre efficaces en les rendant générales (1).

---

1. On pose la question : Est-ce dans les attributions de l'Etat de commander la vertu, de défendre le vice?

A) D'une façon générale, pratiquer la vertu, se livrer au vice est affaire de morale; l'Eglise, gardienne de la morale, n'a pas seulement mission pour la prêcher authentiquement, elle possède aussi les moyens d'en assurer l'observance pour qui se soumet à sa discipline.

B) Mais, accidentellement, l'abandon de certaines vertus, certains actes

Un *titre de réparation*.

Qui a causé un préjudice est tenu de le réparer. Est-ce une législation qui a violé l'équité? C'est à une législation nouvelle de la rétablir. Nous pouvons prendre un exemple dans la conduite observée par l'Etat à l'égard des associations professionnelles. « C'est, en effet, la loi qui dès le début de la Révolution française, pour délivrer du passé les ouvriers, avait détruit toute leur vie corporative, et pour doter leur avenir, leur avait interdit même le droit de délibérer sur les affaires de leur métier. Quand, en 1862, on s'avisa que ce régime était injuste et cruel, il a fallu qu'une loi leur rendît le droit de refuser, par une délibération concertée, leur travail, s'ils n'estimaient pas suffisant leur salaire. Quand, en 1884, on a compris que la grève était une arme de guerre, non un outil d'organisation, et que, pour celle-ci, ils avaient besoin de s'associer, une loi encore a été nécessaire pour détruire l'incapacité qu'une loi antérieure faisait peser sur eux. Aujourd'hui, reconnaître que l'existence concédée en 1884 aux syndicats est un don parcimonieux, où survit encore la vieille jalousie du pouvoir contre l'indépendance des sujets, et que nulle association n'a sa plénitude si elle ne possède pas le droit de propriété, c'est demander une loi nouvelle : car tant qu'elle n'interviendra pas, les ouvriers, sortis en 1862 de l'isolement cellulaire, mais confinés depuis 1884 dans un préau trop étroit, ne connaîtront pas la liberté. *L'intervention de l'Etat peut seule lever les obstacles qu'il a mis à l'indépendance des citoyens.* »

Telle est la théorie des attributions respectives du pouvoir central et des associations professionnelles. Que ne la voit on réalisée dans les faits? Nous aurions le tableau enchanteur, grandiose d'un peuple dont toutes les forces se déploieraient sans se heurter; dont, au sein d'une paix jamais troublée, tous les efforts convergeraient vers la prospérité commune. Mais l'histoire nous offre des tableaux bien différents : au lieu de la paix, c'est le trouble; au lieu de la concorde et de l'union, c'est la division, sinon la guerre ouverte; au lieu de l'espérance, enfin, c'est l'angoisse en face d'un avenir obscur et menaçant.

D'où vient une telle situation? Essayons de le voir, ayons le courage de le dire.

II. — LE CONFLIT. — a) EMPIÉTEMENTS DE L'ÉTAT — b) ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE DU SYNDICALISME

a) *Empiétement de l'Etat.* — C'est une vérité d'expérience : là où il y a une superposition de pouvoirs hiérarchisés, reliés les uns aux autres par la recherche d'une fin commune, le pouvoir supérieur est fatalement tenté de prolonger au delà des bornes permises sa surveillance d'abord, sa maîtrise ensuite.

Et la tentation doit être très forte, car, à peu près en tout temps et partout, on y a succombé.

A quoi faut-il attribuer ce phénomène historique? Quelle passion noble ou vulgaire pousse ainsi vers l'absolutisme presque tous les gouvernements?

Est-ce un zèle généreux qui se croit obligé de ne pas abandonner à d'autres un soin dont il peut se charger lui-même? Est-ce une confiance tellement assurée dans la meilleure vertu de son action qu'on tient à agir personnellement parce qu'alors tout sera mieux exécuté? Est-ce un esprit de

---

criminels, des habitudes vicieuses peuvent léser des droits, causer de graves désordres, même à la Communauté; le mal étant trop grand pour être contenu par des efforts privés, qui reprochera à l'autorité de chercher contre lui des mesures efficaces et de les employer?

conquête toujours en éveil et qui croit n'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire? Est-ce de l'orgueil? Un orgueil ne pouvant supporter à côté de soi quelque chose qui n'est pas à soi, absolument à soi? Enfin, est-ce prudence avisée de la part de ceux qui tiennent le premier rang de la faveur des citoyens, et qui redoutant l'indépendance de ceux-ci, ont besoin d'avoir en eux des sujets, mais des asservis?

Nous ne savons.

En tout cas, à voir agir certains dépositaires de l'autorité souveraine, on est porté à croire qu'ils se jugeraient déshonorés si, ayant la force pour en user, ils n'en abusaient pas; si, ayant un pouvoir sans contrôle et sans responsabilité, ils ne l'avaient pas sans limites.

Si encore ils assumaient toutes les charges, prenaient en main toutes les rênes pour conduire la société à son véritable but, on se résignerait assez facilement à des ingérences restant excessives, mais ne devenant pas tyranniques! Mais non; ils entrent en maîtres là où ils ne devraient pas entrer, et, ce qui est pire, ils s'y conduisent en mauvais maîtres.

Voilà, certes, de quoi justifier la défiance instinctive de tant de catholiques français contre toute l'action de l'Etat. On l'a très bien dit, en expliquant leur conduite passée et présente : « Ils le voyaient si étranger à leurs idées les plus chères, qu'ils redoutaient jusqu'aux bonnes volontés de son incompétence. Pour la protection de leur foi, ils comptaient sur eux seuls. Aussi leur grand effort avait-il été de soutenir contre lui une guerre de limites pour fixer ce qui appartenait à la puissance publique et ce qui appartenait à la liberté de chacun. Leur disposition était de tenir pour perdu ce qui était concédé à ce gouvernement, comme sauvé ce qui lui était refusé. Leur dogme politique était que plus ils restreindraient les prises de l'Etat et étendraient les droits de l'individu, mieux ils servaient le catholicisme. Ainsi avait été conduite la plus grande lutte qu'ils eussent soutenue depuis la Révolution française, la campagne pour l'éducation. Ils n'avaient pas songé à obtenir de l'Etat que la jeunesse française fût élevée par lui dans le respect des croyances religieuses : ils avaient voulu seulement enlever leurs fils à l'Etat comme à un maître incapable de dire les paroles de la vie morale. De même pour l'assistance : comme ils désespéraient de la rendre meilleure en s'unissant à la bienfaisance de l'Etat, ils avaient constitué à part leurs œuvres de charité catholique. De même maintenant, pour la *Justice sociale,* entendent-ils la pratiquer au nom de leur croyance, à l'aide des vertus qu'elle soutient, et répugnent-ils au concours d'un Etat sceptique et partial. »

A l'opposé de cette défiance assez explicable, il y a les complaisances trop peu désintéressées de ces légistes qui, de tout temps, ont cherché à fonder en droit l'absolutisme gouvernemental, et chose plus incroyable encore, il y a l'empressement de ceux qui vont comme au-devant des empiétements césariens et les implorent comme un bienfait.

On connaît, en effet, un parti devenu déjà trop nombreux et qui rêve, qui souhaite un Etat-Providence assez généreux pour veiller sur tout et sur tous, assez avisé et assez riche pour suffire à tout : et les hommes de ce parti, au lieu de retenir fièrement et courageusement le gouvernement de leur propre destinée, se montrent prêts à abdiquer toute indépendance, à se priver de toute initiative pour s'en remettre entièrement à l'Etat, chargé désormais de les faire vivre et de les amuser!

Eh quoi! tant d'inertie, tant d'incurie et de paresse dans notre sang français! un renoncement si complet à la dignité humaine, à l'ancienne vigueur nationale! On voudrait ne pas croire à ce dépouillement volontaire, honteux de ses devoirs et de ses droits; mais il existe.

Il existe. Comment alors, dira-t-on, peut-il surgir un conflit entre l'autorité

suprême et ceux qui, la croyant toute-puissante, attendent de ses largesses le bonheur rêvé!

C'est que l'attente de ces hommes est déçue. Elle l'est fatalement. Suivant un mot sévère mais juste, leur activité est moins « un effort vers plus de justice qu'une course vers plus de jouissance »; ils réclament cette jouissance, ils la veulent immédiate; l'Etat ne peut la fabriquer sur l'heure et la leur donner, ils insistent; l'Etat refuse, ils menacent; l'Etat résiste, ils recourent à la violence; l'Etat se défend et voilà la guerre allumée; guerre contre l'autorité sociale; guerre contre la religion dont on méconnaît le caractère sacré et les bienfaits; guerre contre les droits parallèles des classes, dites supérieures et crues plus favorisées; guerre étrange qui se nourrit de sa flamme et se développe sans cesse; guerre aveugle qui détruit sans savoir ce qu'on pourra plus tard dresser sur les ruines; guerre implacable enfin où des êtres innocents sont sacrifiés sans scrupule à une haine sans pitié.

Et c'est l'association professionnelle qui nous en offre le terrifiant spectacle: non certes partout, mais en trop d'endroits et en trop de circonstances.

b) *Esprit révolutionnaire des syndicats.* — Nous ne savons si on a eu raison de dire : « Ce sont les institutions qui corrompent les hommes », mais on peut affirmer sans crainte que souvent ce sont les hommes qui corrompent les institutions.

N'est-ce pas le cas pour le syndicalisme? Ainsi qu'on l'écrivait naguère, « la loi de 1884, dans la pensée de ceux qui la rédigèrent, était un moyen de gouverner, moins dans l'intérêt de la classe ouvrière que contre le patronat que l'on cherchait à intimider en exploitant contre lui les préventions du prolétariat et en opposant le travail au capital, les employés aux employeurs. »

« Le syndicalisme devait fatalement devenir une arme de représailles sociales, une organisation de guerre civile. Les esprits prévoyants ne s'y trompèrent pas, et lors de la discussion de la loi, le péril fut dénoncé : on fit entendre qu'au lieu de constituer des groupes destinés à protéger les intérêts communs, on créait une force de révolution dont le résultat serait infailliblement d'exaspérer les haines et d'aggraver les conflits; c'est ce qui est arrivé, et dans la plupart des ligues, tous visent au même but : la dépossession du patronat et la suppression du capital; les uns et les autres ne diffèrent que sur les moyens à prendre pour réussir : la *grève générale* ou le *sabotage anarchique.* »

Nous citons les paroles suivantes parce qu'elles analysent parfaitement la doctrine et les projets de ceux auxquels obéit actuellement le mouvement syndicaliste.

« De tout temps, des violences inutiles, des excès coupables, des grèves injustes, ont pu accompagner l'exercice de la puissance syndicale. On a voulu jeter le discrédit, à raison de ces faits incontestables, sur l'institution elle-même, sans assez prendre garde que ces violences occasionnelles, tant qu'elles n'étaient pas l'application d'une méthode, étaient moins imputables au mouvement syndical qu'à l'état de désorganisation professionnelle au milieu duquel les syndicats se trouvent réduits à essayer leurs forces...

» Mais un facteur nouveau est venu compliquer le problème : c'est l'emploi non plus *occasionnel*, mais *systématique* de la violence, par certains adeptes du mouvement syndical, c'est l'usage de la force recommandé dans certains milieux comme l'unique moyen pour le prolétariat de conquérir ses droits.

» On professe dans ces milieux l'inutilité de l'effort patient et continu pour la transformation du régime économique, l'inaptitude incurable du syndicat à toute autre chose qu'à la lutte. Illusion pure, croient-ils, que d'attendre quelque chose de tractations avec les patrons ou de l'intervention des pouvoirs

publics. Le patronat et l'Etat sont deux forces avec lesquelles il ne faut pas traiter, mais lutter.

» C'est ce qu'enseigne l'histoire interprétée selon la méthode matérialiste.

» Chaque classe affirme sa conception particulière du droit, inconciliable avec celle que se font de leur propre droit les classes rivales. Tout droit est expropriateur de sa nature. Entre le droit dont la classe ouvrière prend conscience, celui d'organiser elle-même les conditions de son travail, et le droit antagonique affirmé par le patronat, celui d'organiser comme il lui plaît l'atelier, il n'y a pas de conciliation possible, mais opposition irréductible de droit à droit, de principe à principe, entre lesquels il n'y a pas d'autre juge ni arbitre possible que la force.

» Quant à l'Etat il n'a aucune qualité pour intervenir, puisqu'il est la résultante des volontés individuelles qui communiquent avec lui artificiellement par l'intermédiaire des partis politiques et non par l'organe des classes sociales auxquelles la solidarité les relie. L'Etat est ainsi dans les conflits du travail une sorte d'intrus malfaisant qui met sa force au service d'un principe étranger aux intérêts de classe, celui de l'unité nationale : c'est un intrus qu'il faut faire disparaître et avec lui la puissance militaire dont il use pour le maintien de l'ordre existant au profit exclusif des capitalistes qui détiennent les instruments du travail.

» La grève générale est la catastrophe qui doit consommer la défaite simultanée et définitive du patronat et de l'Etat, c'est à la préparer que le prolétariat doit appliquer toutes ses facultés d'endurance, en prenant bien soin de ne pas laisser entamer sa combativité de classe au contact de la bourgeoisie et dans une participation quelconque à l'exercice du pouvoir.

» Les grèves partielles sont la préparation et l'essai de la grève générale : elles sont d'autant plus recommandables qu'elles intimident les classes possédantes et entretiennent chez celles-ci la suggestion déprimante de la peur... mais elles valent surtout comme manœuvres d'entraînement et comme essai de mobilisation partielle du monde du travail, avant l'effort décisif...

» Ainsi orienté vers la conquête brutale de droits à prétention absolutiste, le mouvement syndicaliste ne serait plus un effort vers la justice; il déterminerait un recul lamentable vers un état social où le dernier mot appartiendrait à la force. »

III. — LE MAL ET SES REMÈDES

Voilà le mal : le mal présent, le mal futur; le mal présent qu'on subit, le mal futur qui menace et qu'on redoute! Est-il assez profond, assez étendu? Où n'est-il pas? On le voit en haut, en bas, partout.

En haut de la société, c'est un pouvoir central qui ne paraît pas obéir à d'autres règles que l'arbitraire, la passion de dominer et qui s'emploie à détruire la religion « comme on arrache du sol une plante mauvaise »; un pouvoir qu'on devrait, qu'on n'ose aider parce que plus il aura d'action, plus il fera la société païenne, et que travailler pour lui, c'est trop courir le risque de travailler contre sa foi.

Au-dessous de lui, des associations nombreuses, toujours plus nombreuses, mais vivant dans un antagonisme perpétuel les unes avec les autres; celles-ci, assez pénétrées d'intentions relativement pacifiques, les autres délibérément révolutionnaires, et ne craignant pas de traduire par des actes les plus subversives de leurs idées.

La théorie que Nous avons exposée au commencement de Notre Lettre, en nous permettant de juger le caractère anormal de ces faits, nous montre, en même temps, l'idéal vers lequel il est nécessaire d'orienter à nouveau

les esprits et les cœurs. Mais comment agir sur des esprits ayant une doctrine à laquelle ils sont opiniâtrément attachés, sur des cœurs obstinément décidés à rester ce qu'ils sont, et à repousser toute suggestion, toute exhortation étrangère qui les voudrait changer?

Qui convaincra l'Etat de la nécessité où il est d'accomplir tout son devoir et rien que son devoir? Qui l'amènera à n'être plus injuste, partial; à donner la liberté à qui la mérite, la protection à qui en est digne, l'assistance à qui en a besoin?

Qui réconciliera les partis entre eux, les associations entre elles, et leur fera suivre des routes parallèles, ou mieux, des routes convergentes vers la prospérité commune? Qui introduira dans chaque groupe la passion de l'ordre, le respect d'une discipline ne devenant pas pour les membres la plus odieuse des tyrannies et ne s'imposant pas à *coups de couteau?* Qui mettra enfin dans des milliers et des milliers de cœurs au lieu de la haine profonde, l'amour plus profond des vrais enfants de Dieu?

Est-ce que tous ceux qui veulent le bien peuvent avoir raison de tous ceux qui veulent le mal et les convertir? N'est-ce pas là une tâche surhumaine? Et n'entend-on pas encore le cri d'angoisse poussé naguère par une noble voix? « Comment, au milieu de cette barbarie, parler avec calme du droit de grève, examiner froidement les revendications, essayer d'être juste et de se faire entendre, quand le comité international, obligé de renoncer à la grève avouée, conseille publiquement d'y substituer le sabotage?... Faudra-t-il déserter la cause populaire parce que le crime la déshonore, courber le front dans un aveu d'humiliante impuissance?

» Dans cet universel ébranlement, une seule force apparaît supérieure aux tempêtes qu'il déchaîne : la force du Christianisme, non d'un Christianisme verbal et prompt à démentir ses promesses, mais d'un Christianisme actif et loyalement fidèle à sa doctrine, d'un Christianisme aussi rude aux crimes de l'égoïsme qu'à ceux de la colère, parce qu'il fait paraître dans l'homme, au lieu de l'instrument aveugle de l'intérêt et de la passion, la créature divine soumise à la loi commune de l'amour et de la justice. »

C'est vrai, l'Eglise a son grand rôle à jouer dans l'œuvre d'affranchissement, de transformation, de relèvement social qui s'impose à l'heure présente; et Nous montrerons la nature et l'efficacité de l'action religieuse, dans le discours que Nous espérons faire à l'ouverture du prochain Congrès.

Mais à côté de cette action, et pour ainsi dire dans la sphère de son influence, dans sa clarté, votre action, Messieurs les Jurisconsultes, sera du plus précieux secours.

Il vous appartient tout particulièrement de projeter la lumière sur les problèmes sociaux contemporains: à vous d'éclairer ce qui est obscur, de dénouer ce qui est embarrassé et complexe, de distinguer, de séparer les parties d'un ensemble trop confus, de définir ce qui est vague, d'étudier les faits pour en extraire des principes généraux; à vous de démontrer solidement ces principes et d'en déduire les conséquences.

Dans les aspirations populaires, qu'y a-t-il de légitime, et qu'y a-t-il de chimérique et d'irréalisable? Dans les institutions établies et les événements auxquels elles ont donné lieu, quelle part revient à la nature intrinsèque de l'institution elle-même, quelle autre part est due aux hommes qui la composent? Dans la législation en vigueur, quels articles peuvent être considérés comme acceptables et définitifs, quelles lacunes sont à combler? Dans les mœurs sociales, quelles coutumes demandent à être maintenues, quelles autres doivent être réformées? Enfin, dans le tempérament national, où sont les vertus à encourager, où les défauts à corriger?

Vous nous renseignerez sur tous ces points.

Vous direz, en particulier, ce qu'il faut penser du mouvement syndical; et puisque, vraiment, il paraît trop étendu et trop puissant pour être absolument comprimé, et qu'il faut bien en tenir compte, vous indiquerez comment on pourra le purifier des utopies et des violences révolutionnaires, et comment il sera possible de désarmer les préventions tenaces que de lamentables abus ont fait naître et qu'on remarque dans les milieux patronaux et chez beaucoup d'ouvriers raisonnables et honnêtes.

Vous ne vous découragerez pas devant une tâche qui, pour ardue qu'elle soit, n'est au-dessus ni de votre science humaine ni de votre générosité chrétienne.

Et les idées que vous aurez émises, les principes que vous aurez affermis se répandront peu à peu grâce aux journaux, aux revues, aux livres, aux conférences publiques, aux conversations particulières qui seront le fruit et la récompense de votre labeur commun : et s'il est vrai qu'en France surtout, les nobles causes et les généreuses pensées trouvent des propagandistes dévoués, des hommes toujours plus nombreux se consacreront à réaliser le programme que vous aurez défini; au lieu de se laisser absorber par les mille riens de la vie quotidienne, les petites espérances et les petites ambitions d'une existence personnelle, ils ne craindront pas de faire trêve aux habitudes acquises, de renoncer au bien-être accoutumé pour travailler à ce bien dont tant d'âmes malheureuses restent privées. Les citoyens d'une même patrie, les personnes d'une même profession comprendront qu'elles doivent s'unir, que leur bonheur est à ce prix; et la force de leur alliance enfin consommée sera telle qu'elle réagira sur l'Etat et l'infléchira peu à peu jusqu'au respect de tous les droits et à l'observation de tous ses devoirs.

Ne nous demandez pas quand cela sera un fait accompli.

Le regard humain ne suit pas très loin le cours des événements dont la ligne se perd vite dans les ténèbres d'un avenir qui reste pour nous tous insondable. La marche du progrès peut être très lente; elle peut être aussi précipitée; car, a-t-on dit, « il existe pour les peuples et pour les foules des sursauts d'enthousiasme et des contagions d'optimisme que nul ne saurait prévoir ».

Une chose est de tous les jours : ne pas se décourager; un cri de tous les temps : vive labeur!

Votre labeur de congressistes ne tardera pas de commencer, Messieurs les Jurisconsultes; il Nous est agréable de le bénir d'avance.

***

Dans Notre église cathédrale d'Arras se trouve un tableau de Van Thulden. Il représente « *saint Bernard demandant l'inspiration céleste* »; demande bien naturelle et qui dut souvent être renouvelée. Car celui que la chrétienté du XII[e] siècle vénérait comme l'oracle de son temps, que le Chef de l'Eglise lui-même consultait, celui de qui les peuples attendaient la parole puissante qui suscite l'enthousiasme, démasque l'erreur, confond les hérésies, celui sur qui reposaient tant d'espérances et pesaient tant de responsabilités, le grand abbé de Clairvaux, enfin, savait bien que pour soutenir une Eglise ébranlée, consolider une société encore mal assise, les ressources de la science et de la sagesse humaines sont vite frappées d'impuissance; aussi implorait-il cette assistance céleste que Dieu ne refuse pas à qui la demande avec foi et ne s'en sert que pour sa gloire.

Qu'ils imitent saint Bernard, tous ceux qui se dévouent au bien de leurs frères, et qui voulant affranchir ceux-ci des misères qui les accablent, veulent d'abord les délivrer des passions qui les troublent! Tous, Nos Très Chers Frères, tous, levons vers le Ciel Nos mains suppliantes et demandons le secours qui as-

sure l'efficacité à nos efforts humains. Puis, travaillons courageusement à développer en nous, et autour de nous ce règne de Dieu si souvent souhaité dans nos prières; règne jamais trop souhaité, jamais trop étendu, parce qu'il est celui de la justice et de l'amour.

Et sera la présente Lettre Pastorale lue dans les églises ou chapelles de notre diocèse (en tout ou en partie, selon les nécessités locales).

Donné à Arras, le 30 août 1911.

EMILE,
Evêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

A PROPOS DE LA CATASTROPHE DU « LIBERTÉ »

Si nous avions en France une presse catholique digne de ce nom, elle eût senti, en présence de l'épouvantable sinistre survenant après tant d'autres désastres maritimes, le besoin et le devoir de faire entendre au pays, sinon au Gouvernement, la grande leçon qui s'en dégage pour quiconque croit que le monde n'est pas livré au hasard, que les crimes des individus ou des sociétés ont parfois leur répercussion dans les événements et que les calamités peuvent être un châtiment de Dieu. Au lieu de rêver béatement de je ne sais quel baiser Lamourette échangé sur un monceau de cadavres, elle eût fait appel au sentiment religieux que ce deuil immense devait naturellement réveiller, elle eût provoqué un examen de conscience national et redit courageusement avec le premier Chef de l'Eglise : « *Humiliamini sub potenti manu Dei* ».

Deux jours avant la grande cérémonie des obsèques, M. Paul Tailliez, notre collaborateur, directeur du *Nouvelliste de la Sarthe*, écrivait dans son journal un article dont le titre est *Fatalité?* Il observait que ce mot était revenu fréquemment sous la plume des journalistes officieux et il ajoutait avec clairvoyance : « La « fatalité »! Comptez bien que, dans les discours qui seront prononcés aux obsèques des deux cents malheureuses victimes, les orateurs du gouvernement ne manqueront pas de la dénoncer encore, en lui adjoignant même des épithètes variées : l'aveugle « fatalité », la « fatalité » impitoyable, l'imbécile « fatalité »!... »

Ça n'a pas manqué. Le premier mot tombé de la bouche du Président de la République a été celui-ci : « *Les cruautés du sort* se succèdent dans la marine avec une implacable continuité ». Et, plus loin : « Ah! que la *fortune*, en ses secrets impénétrables, réserve aux hommes d'étranges destinées! » Le plus impénétrable, n'est-ce pas que la fortune, le hasard ou la fatalité possède, connaisse ses secrets? Quant au ministre Delcassé, qui s'est tenu sur un terrain plus positif, il n'a pas pu cependant éviter de nommer « le destin ».

M. P. Tailliez analyse finement cette expression « la fatalité », en montrant le vide absolu de pensée et les incohérences qu'elle recouvre, puis, à cette explication nulle et impie, il en oppose une autre qu'on eût également attendue d'autres journaux encore plus qualifiés comme organes catholiques.

En vérité, plutôt que d'accepter cette explication fataliste, humiliante pour

tout le monde, et capable uniquement d'inspirer aux volontés humaines le découragement et le désespoir, ne vaut-il pas mieux écouter les voix qui, de divers côtés, nous donnent, de tant de catastrophes successives, une explication pareillement métaphysique et mystique, mais pour le moins aussi justifiable?

Qui pourrait, en effet, nier que les malheurs qui frappent coup sur coup notre pays, et qui ont spécialement atteint notre pauvre marine, en dépit des efforts très réels récemment tentés pour son relèvement, sont postérieurs à la « neutralisation » des services publics, à la « sécularisation » de la marine comme du reste?

Si, parmi les services publics, il y en avait qui dussent être épargnés, qui dussent bénéficier d'une exception commandée en quelque sorte par la force majeure, c'était à coup sûr la marine. Les sacrifices spéciaux, toujours courageux, souvent héroïques, qui sont requis des gens de mer, peuvent-ils, pour être accomplis avec endurance, résignation et surtout allégresse, faire bon marché de l'assistance surnaturelle qui se puise dans une pratique religieuse constante? C'est pourtant dans la marine que les sectaires ont déployé, avec le plus de raffinement, leur rageuse industrie. La prière à bord, le service de l'aumônerie, la célébration, chaque vendredi-saint, de l'anniversaire de la mort de l'Homme-Dieu, le concours si précieux des religieuses dans les hôpitaux maritimes, tout cela fut impitoyablement supprimé.

Il n'est pas jusqu'à la bénédiction et au baptême des bâtiments de guerre, qui n'aient été abolis par cette extermination barbare, qui s'acharnait à faire, de la marine de la France jadis très chrétienne, l'instrument d'ailleurs méprisé d'une société désormais païenne. L'autre semaine encore, nos deux nouveaux cuirassés, le *Jean-Bart* et le *Courbet*, dont l'entrée en ligne doit poursuivre si utilement la reconstitution de notre outillage naval, ont été mis à la mer aux sons de la *Marseillaise*, et sans aucun vestige de l'ancien et si touchant cérémonial religieux.

Dieu nous garde d'affirmer que la catastrophe de la *Liberté*, qui a suivi de si près ces solennités finalement apostates, puisqu'elles impliquent un reniement délibéré de l'antique foi nationale, doit être considéré comme un châtiment divin. Mais est-ce trop dire que d'observer que la « laïcisation » de la marine ne lui a pas réussi? D'autres peuples ont des engins aussi dangereux à manier, d'autres marines emploient des munitions aussi dévastatrices : où voit-on succession de catastrophes aussi drue et aussi affligeante?

N'y a-t-il pas là un point d'interrogation singulièrement troublant? N'y faut-il pas puiser une leçon terriblement instructive pour la témérité d'un Etat sans Dieu, d'une science sans foi, d'une marine sans religion, j'entends sans religion officielle et publiquement honorée? N'y faut-il pas lire, à l'encontre de la jactance ministérielle, le devoir de renoncer à nos prétentions orgueilleuses, de nous incliner sous la loi de la Providence divine, et de revenir à nos traditions religieuses, qui furent du moins contemporaines de gloires sans pareilles et de prospérités incontestées?

« Dieu protège la France », disaient autrefois nos monnaies. L'on a répudié cette devise : de quel droit s'étonnerait-on de voir fuir une protection qu'on a dédaignée de la sorte?...

L'accueil fait aux discours prononcés aux obsèques par les chefs du Gouvernement et les jugements de la presse sur la portée de cette manifestation de deuil national justifieraient encore notre observa-

tion sur la manière dont elle remplit son rôle. On doit cette justice au directeur de l'*Univers* qu'il a compris mieux que d'autres en cette circonstance. Il écrit :

... Examinez de près le discours de M. Fallières! (1) Qu'est-ce donc en résumé, sinon l'affirmation tranquille et résolue de cette neutralité dédaigneuse et hostile, dont la franc-maçonnerie veut empoisonner les enfants de nos écoles et qu'elle prétend nous faire accepter comme le témoignage même de sa tolérance? Il n'est peut-être pas de manifestation oratoire où s'accusent avec plus d'effronterie la résolution de ne pas prononcer le nom de Dieu, l'effort secret et continu pour éviter ces quatre lettres impitoyablement proscrites. La pensée de l'Etre infini et tout-puissant surgit d'elle-même à chaque phrase; elle jaillit de la douleur, elle s'élève audessus de l'espérance. Il est clair, il est évident que tout homme honnête et de bonne foi, dont la langue ne serait point retenue par un esclavage rigoureux, laisserait échapper un appel, une prière, un vœu, un cri vers la Divinité; mais il ne faut point que le premier magistrat du peuple français, que le représentant visible de cette puissance occulte qui nous tient sous sa domination, prononce un seul mot dont on puisse conclure à l'existence de Dieu. Il importe, au contraire, aujourd'hui surtout, dans cette heure d'angoisse et de désarroi, que l'opinion publique, après avoir entendu ces phrases vides et embarrassées qui ont la prétention de traduire le sentiment national, incline à supposer que Dieu n'existe pas!

Et pourtant, si obsédante, au lendemain d'une telle catastrophe, s'impose la pensée d'un pouvoir surhumain; si nécessaire, au milieu d'un si grand deuil et de si lourdes inquiétudes, s'affirme le recours à un auxiliaire infini, que l'orateur gouvernemental éprouve l'impérieux besoin d'exprimer cette conception confuse et profonde. Il cherche des mots abstraits qui puissent tant bien que mal remplacer le nom de Dieu; il fait appel à de vagues entités qui lui servent à suppléer l'Etre divin. Et c'est ainsi qu'après vingt siècles bientôt de christianisme, on entend le chef d'une nation que les Papes ont pu qualifier de Fille aînée de l'Eglise, parlant au nom du peuple et en face du peuple, affirmer que nos marins sont tombés victimes du sort, qu'ils ont été frappés par la fortune et qu'ils ont péri sous les coups de la destinée. La destinée, la fortune et le sort, voilà les divinités païennes qui peuplent l'Olympe de M. Fallières et qui doivent gouverner la France et la République. Les journaux qui hurleraient de scandale et de fureur, si le président avait murmuré le nom de Dieu, estiment très juste et très convenable qu'il ait affirmé sa croyance en ces forces anonymes, aveugles et inconnues dont l'ignorance antique avait constitué sa religion. Cette religion, c'est aujourd'hui la leur et ils voudraient que ce fût la nôtre. Merci! Tout rétrogrades et réactionnaires qu'on nous suppose, nous avons progressé depuis le paganisme.

Mais, hélas! de la part de nos maîtres officiels, quel aveu d'impuissance et quel recul! Ils proclament à l'envi, même en face des coups qui les déroutent et les écrasent, les conquêtes illimitées de la science. Et la science suprême, la science indispensable, la science de nos destinées futures, ils la résument en quelques mots vides et désespérants, qui confessent à

1. Le passage saillant (?) de ce discours est celui-ci : « La terrible tourmente, en passant sur leurs têtes, a laissé debout et le sang-froid traditionnel et leur foi dans l'*idéal*, qui les guide et les soutient aux heures solennelles de la carrière. C'est dans les rudes épreuves de la vie que se retrempe le caractère des hommes sans peur, et de la cendre des morts est sortie, plus d'une fois, l'histoire nous l'apprend, une riche moisson de héros ».

la fois la réalité d'une puissance supérieure et l'impossibilité de la définir!...

Mais là où M. F. Veuillot dénonce avec raison une impiété et une insulte réfléchie, d'autres cherchent à reconnaître une sorte d'hommage, et peu s'en faut qu'ils estiment que M. Fallières en a dit assez. Il leur suffit qu'on n'ait pas rigoureusement refusé à l'Eglise de mêler ses prières au deuil de la patrie, quoique les représentants de l'Etat aient marqué scandaleusement leur abstention, pour bâtir de nouveaux rêves chimériques d'apaisement, pour chanter la capitulation de la Franc-Maçonnerie, et donner, dans leur langage amphigourique, l'illusion d'une réconciliation nationale. Réconciliation entre qui? Est-ce entre la France et Dieu? Ç'a été du moins une « trêve ». Une trêve à quoi? Une trêve « bénie de Dieu ». Ah! quel bonheur! Mais en quoi apparaît-elle, cette bénédiction? Le tout s'intitule « *La mort plus forte que la vie* ». Ce titre souligne l'inspiration du prophète.

« C'est dans les rudes épreuves de la vie, a dit M. Fallières, que se retrempe le caractère des hommes sans peur, et de la cendre des morts est sortie plus d'une fois, l'histoire nous l'apprend, une riche moisson de héros ».

C'est vrai, mais, dès hier, la mort des marins de la *Liberté* a été féconde : elle a réuni tous les Français, « soldats et citoyens, prêtres et laïques, magistrats et peuple », dans le deuil national et dans la même confiance en les destinées de la France.

Peut-être l'heure n'a-t-elle été qu'une heure de trêve, mais heure de trêve bénie de Dieu.

La maçonnerie en a compris la portée, puisqu'elle l'avait empêchée de sonner en l'honneur des victimes de l'*Iéna*, et qu'elle a tout tenté pour la refuser à l'hommage dû aux victimes de la *Liberté*.

Elle a sonné malgré elle; et le chef de l'Etat a eu raison de dire des marins martyrs : « La terrible tourmente, en passant sur leurs têtes, a laissé debout et leur sang-froid traditionnel et leur foi dans l'idéal qui les guide et les soutient aux heures solennelles de leur carrière ».

Sans doute M. Fallières a omis de définir l'idéal des marins français. *Mais en était-il donc besoin?* La définition était dans tous les cœurs. Si M. Fallières l'a retenue sur ses lèvres, d'où elle était près de sortir malgré lui, elle n'en était pas moins dans sa conscience, comme elle était dans celle de l'assistance : l'idéal des marins de France a été méconnu, lorsqu'on a privé leurs bâtiments des aumôniers de la flotte; leur idéal qui « les guide et les soutient », c'est l'idéal catholique, l'idéal des récompenses éternelles dans une autre vie à qui fait son devoir sur la terre; leur idéal est résumé dans leur devise : *Dieu et Patrie.*

Et quel est cet endormeur, qu'on serait tenté d'appeler aussi un mauvais plaisant? C'est peut-être quelque journal amorphe, d'un vague conservatisme, et qui honore la religion d'une bienveillance tempérée par la prudence qui lui commande de ne pas heurter l'indifférence publique, comme l'*Echo de Paris,* pour la propagande duquel la *Ligue patriotique des Françaises* déploie toutes ses ressources au détriment des feuilles catholiques? Non, cela se lit en première page du grand organe religieux, *La Croix* (5 octobre) sous la plume de son rédacteur en chef!

Et voilà la vraie manière de réveiller, d'exciter le sens catholique et d'apprendre à la France à rougir de ses hontes.

De divers côtés, nos évêques ont prescrit des prières pour les victimes de la catastrophe. Mais aucun n'a montré un zèle aussi ardent que Mgr Schœpffer, évêque de Tarbes. Il ne s'est pas borné à organiser un service dans sa cathédrale, mais a ordonné une cérémonie dans toutes les églises et chapelles de son diocèse. L'ordonnance porte qu'elle se terminera par le chant trois fois répété du *Domine salvam fac Rempublicam.*

UNE NOUVELLE ÉGLISE CATHOLIQUE A GENÈVE

Voulez-vous savoir comment, dans le *Figaro,* Julien de Narfon rapporte l'inauguration d'une nouvelle église catholique à Genève? Lisez :

On a procédé hier matin, sous la présidence de M. Carry, vicaire général, à la bénédiction et à l'inauguration d'une église érigée sous le vocable de Sainte-Clotilde, au point de jonction du Rhône et de l'Arve. Elle n'est pas très belle, cette nouvelle église, et son mobilier se réduit au strict nécessaire, mais elle peut contenir plusieurs milliers de personnes, et le fait même de son érection, qui répond à des besoins religieux incontestables dans un quartier très populeux, souligne les progrès incessants du catholicisme dans ce pays. De ces progrès il faut fait honneur pour une large part à la sagesse, au libéralisme, au zèle éclairé et au grand esprit de foi de l'éminent vicaire général de Genève, dont la situation est ici extrêmement délicate et qui a su néanmoins s'imposer, non seulement au respect, mais à la sympathie des protestants eux-mêmes.

Au cours de la cérémonie inaugurative d'hier matin, M. Carry a prononcé un admirable discours sur l'église, un discours à la fois très pieux, très émouvant et de l'inspiration la plus élevée. Il a notamment insisté sur cette idée que le nouveau sanctuaire n'était de nature à porter ombrage à qui que ce fût, et il a montré excellemment dans l'Eglise catholique, en raison même de son caractère universel, un lien de fraternité entre les hommes. Il a expliqué d'autre part à quel sentiment avait obéi l'autorité religieuse en choisissant pour la nouvelle église le vocable de Sainte Clotilde. C'est à Genève, où elle habitait le palais de son oncle Gondebaut, que Clovis est venu chercher, vers la fin du cinquième siècle, celle qui, en devenant son épouse, était appelée par la Providence à le convertir à la vraie foi, et avec lui la très noble nation des Francs. Ce qui prouve, remarque M. Carry, que les catholiques ne sont pas les derniers venus à Genève.

Cette observation répond, si je ne me trompe, à certaines polémiques locales, réponse, au surplus, manifestement exempte de toute âpreté.

L'évêque titulaire de Bethléem, qui administre le diocèse de Lausanne et Genève pendant la vacance du siège, avait adressé au curé de la nouvelle église une très belle lettre de félicitations et de vœux dont la lecture fut donnée avant le discours de l'abbé Carry.

Par ce petit morceau, vous pouvez apprécier comment, d'une cérémonie absolument édifiante en elle-même, et très propre à montrer

les progrès de la vraie foi, l'habileté de Julien de Narfon sait tirer profit pour des idées latérales et certainement moins fortifiantes.

Ainsi, à l'entendre, c'est au « libéralisme » de M. le vicaire général Carry qu'il faut « faire honneur » des « progrès incessants du catholicisme » en Suisse. De même, le zèle de ce prêtre est peut-être encore moins appréciable pour la façon dont il pourvoit aux « besoins religieux incontestables » des catholiques, que pour l'art avec lequel il « a su s'imposer aux sympathies des protestants eux-mêmes ». Enfin, « le nouveau sanctuaire », loin de « porter ombrage » à quiconque, crée « un lien de fraternité entre les hommes. »

Voilà donc l'érection d'une église catholique qui sert insensiblement de véhicule aux thèses coutumières des modernisants. Née du « libéralisme », cette église se recommande aux « sympathies des protestants », et elle travaillera, tout comme les entreprises interconfessionnalistes, à préparer la « fraternité des hommes ». Ce ne saurait être évidemment la pensée de M. le vicaire-général Carry, mais combien cela ressort de la glose narfonesque, d'ailleurs « manifestement exempte », elle aussi, « de toute âpreté ».

Tout de même, l'exemple de sainte Clotilde, si opportunément rappelé par M. de Narfon comme par M. Carry, confirme ce que Pie X avait dit au Consistoire du 18 décembre 1907, et ce que nous opposions naguère à M. l'abbé Thellier de Poncheville, à savoir que « les peuples sont tels que le veulent leurs gouvernements », n'en déplaise à l'apostolat exclusivement individuel, cher aux défenseurs de l'indifférentisme politique.

LE FRANÇAIS DES MODERNISTES

Les modernistes peuvent se vanter d'avoir réussi à provoquer jusqu'aux sarcasmes de la presse la plus frivole. Ainsi, le *Cri de Paris*, publication satirique, illustrée, qui se lit chaque samedi surtout sur le boulevard, a publié, sous ce titre : *Le français tel qu'on le parle*, l'amusant entrefilet que voici :

Il existe à Lugano une revue internationale intitulée *Coenobium*, qui vient d'adresser à un certain nombre de personalités de divers pays un *questionaire (sic)*. Le *Coenobium*, dans une circulaire, annonce qu'il a publié « trois almanachs en langue italienne et française (pour 2/3 en français) ».

Et voici la citation que le *Cri de Paris* extrait de la circulaire dont il s'agit, et qu'il déclare « textuelle » :

Ecrivains, penseurs, savants de tous les pays, sont ici convenus de quatre coins du monde civil. Nul lien visible unit les pensées éparses, les fragments inégaux, les impressions fugitives, les affirmations souvent contradictoires qui composent ce recueil — vraie *Anthologie-Impromptu*. Mais un haute esprit d'idéalité palpite en ces beaux pages et on y sent toujours l'effort vif et constant de nôtre âme multiforme vers des horizons plus larges et plus lumineux.

Et le *Cri de Paris* remarque que, modeste, le *Cœnobium* s'intitule : *Revue internationale de* LIBRES *études*. Le *Cri* ajoute : « Evidemment... »

Pour nous, nous n'accablerons pas les cacographes du *Cœnobium*. Nous demanderons seulement de quel droit leurs confrères modernisants de Paris se permettent parfois de railler certains italianismes de la *Correspondance de Rome*...

RECTIFICATION

Sous le titre : « Littérature démocratique de Bulletin paroissial » nous avons fait récemment (15 septembre, page 812), la critique du compte rendu d'un pèlerinage en mémoire des prêtres déportés sous la Révolution, paru dans le Bulletin de Saint-Agnan. Un abonné nous fait observer amicalement que ce compte rendu était emprunté à la *Démocratie*, journal de M. Marc Sangnier et nous certifie que les directeurs du Bulletin sont loin de partager les erreurs de celui-ci. Nous en donnons acte bien volontiers. Il reste que, si nous avons fait une méprise, ils ont eu, eux aussi, une distraction en laissant passer chez eux, sans faire de réserves, l'élucubration démocratique de ce journal. La critique que nous en avons faite subsiste, il suffit de la retourner à sa véritable adresse. Le morceau était en effet digne du Sillon. Sur ce point, la critique tombait donc très juste.

AVIS

Nos lecteurs recevront avec le numéro du 1er novembre la couverture et l'index alphabétique du tome VI.

ERRATUM. — 15 septembre 1911, page 771, au lieu de Bevenot der Haussois, lire : Bevenot des Haussois.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*Adminis tration (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à Lille Nord), *et non pas à la* Direction *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 92.82.

HOMMES ET CHOSES
DE L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE

Notre revue n'embrasse pas directement dans son objet le mouvement du libéralisme catholique à l'étranger. Certes, il n'est pas de véritable enfant de l'Eglise qui ne s'intéresse, qui ne participe à ses succès ou à ses épreuves sur tous les points du monde, et qui ne souffre de ses tristesses et ne se réjouisse de ses consolations. Mais toute œuvre créée pour son service a son but déterminé, plus ou moins vaste; et, s'il est bien choisi, adapté à des besoins réels et présents, on ne peut lui demander que de remplir utilement sa tâche. Celle que nous nous sommes assignée est de travailler à la restauration du sens catholique *en France*, amoindri, exténué par les abus et les entreprises auxquels a trop longtemps prêté l'application ou l'interprétation d'une politique qui se donnait comme commandée par l'Eglise. Effort tout pratique, qui s'applique à saisir dans les faits actuels l'erreur ou ses tendances pour les redresser. Tàche déjà abondante, que d'autres ont trouvée trop ingrate, et dont nous nous sommes chargés à défaut d'eux. Mais les agitations du modernisme religieux et social et du libéralisme catholique dans les autres pays ne sont évidemment pas sans analogie avec ce qui se passe chez nous; et cela est pour la « Critique du Libéralisme » un motif de le relater, une occasion d'élargir en passant l'horizon à ses lecteurs. Il y a aussi des leçons à en tirer pour les catholiques français, et quelquefois des rapprochements à leur faire découvrir.

C'est précisément là ce qui nous détermine à revenir aujourd'hui plus à fond sur la position présente de l'action catholique en Allemagne. Un précédent article (1) a précisé le sens de son évolution. Mais il sera intéressant et profitable de la décrire en détail et d'étudier les influences qui agissent sur elle. Nous le ferons d'après des documents et renseignements soigneusement recueillis.

Comment l'admirable organisation des catholiques allemands en est-elle venue, comme cet exposé le fera clairement voir, à constituer aujourd'hui un danger sérieux pour les intérêts dont elle avait assumé la charge? C'est un résultat de la concentration excessive de toutes les forces entre les mains de quelques hommes. Au point de vue de l'action sociale catholique, une telle centralisation n'est admissible, ne peut assurer d'heureux effets que sous la direction de l'épiscopat. Encore celle-ci, s'il s'agit d'une vaste action commune, s'exercera-t-elle nécessairement bien plus par contrôle et conseil que par un gouvernement immédiat. Dans le domaine politique, l'autorité ecclésiastique est en-

1. 1er octobre 1911.

core plus empêchée d'assumer cette direction complète. Que les personnalités dominantes, étant parvenues à soumettre à leur impulsion cet organisme incomparablement puissant du Volksverein ou les troupes électorales du Centre, viennent à fléchir sur les principes, conçoivent le dessein d'élargir le programme sur lequel l'union s'était concertée, de changer l'axe de la position en substituant l'interconfessionnalisme à la formation sur le terrain catholique, une action sociale et politique vaguement chrétienne à une action prenant pour règle les intérêts catholiques; et l'on verra les forces énormes dont ils disposent contribuer, le plus souvent sans en avoir conscience, ou, dans le cas contraire, entraînées malgré elles, à servir ce dessein et favoriser un acheminement fatal vers l'a-confessionnalisme social et politique. C'est ce qui arrive présentement en Allemagne.

Et c'est la leçon que les catholiques français feront bien de ne pas perdre. Chez nous aussi, l'on a vu, en ces dernières années, dans l'ordre politique, par exemple, un effort persévérant, d'une grande puissance parce que les plus hauts appuis lui étaient donnés de toute part, pour concentrer l'action catholique entre les mains de quelques hommes — on pourrait dire d'un seul, car il dirigeait et administrait sans autre contrôle que celui d'un comité à sa dévotion. Investi de la confiance quasi universelle, disposant à son gré de ressources énormes et chargé à lui seul de diriger la défense religieuse, à quoi nous conduisait-il? Combien de catholiques, en se mettant à sa dévotion, en lui apportant leur concours pécuniaire fruit de généreux sacrifices, étaient dans la persuasion de contribuer à une œuvre de défense catholique, tandis qu'on les faisait marcher pour la cause libérale! Il a fallu aux clairvoyants de rudes campagnes, qu'ils n'ont pas faites sans y recevoir de blessures, mais que la ferme direction de S. S. Pie X a fini par rendre victorieuses, pour faire enfin ouvrir les yeux.

Ce danger à peu près conjuré désormais, il en subsiste un autre analogue, dans le domaine de l'action sociale catholique. Celui-ci est d'autant plus sérieux qu'ici nous ne nous trouvons pas en face d'une organisation faite à ciel ouvert comme celle du Volksverein, mais plutôt d'une action qui cherche à se dissimuler. Action d'une ténacité surprenante, d'une habileté supérieure mais pas toujours louable, et qui tend à envelopper toutes les forces catholiques dans les mailles d'un même réseau. Cette tentative n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la précédente. Elles s'inspirent l'une de l'autre, et si la première garde encore quelques chances, c'est la seconde qui les lui conserve, alors même qu'elle se voit obligée à n'en plus faire ouvertement l'aveu. En France, comme en Allemagne, on fait sonner bien haut l'entière soumission à toutes les directions du Saint-Siège, on ne néglige même aucun moyen d'obtenir ses encouragements et ceux de l'épiscopat sous la direction duquel on professe se tenir étroitement,

mais, si l'on va au fond des choses, si l'on examine de près le genre d'action exercée, on ne tarde pas à s'apercevoir que la conduite diffère des programmes sonores, et, sans presser le rapprochement entre les tendances actuelles du Volksverein et cette action en France à un point qui deviendrait injuste, on constate que là aussi est appliquée une direction qui n'est pas exactement celle du Pape, qui travaille sourdement à l'élargir et à mêler des intérêts qu'elle sépare.

Chez nous aussi il serait donc périlleux qu'on vît, sous le prétexte d'union, les différentes formes et œuvres d'action sociale de plus en plus centralisées sous une direction qui n'a et ne peut rien avoir d'officiel et qui prendrait ainsi une influence excessive dont l'emploi demeure douteux. A plus forte raison, n'est-il pas souhaitable qu'elle s'étende hors des frontières. On n'a pas remarqué sans étonnement la place considérable qu'a obtenue, au Congrès eucharistique de Madrid, le Comité de l'*Association internationale des Ligues féminines catholiques,* fondée et dirigée par la *Ligue patriotique des Françaises* qui est actuellement, sous l'inspiration de son aumônier-conseil, le grand centre de l'action dont nous parlons, et dont cette association internationale doit recevoir les impulsions. A en juger par l'importance que nos grands journaux religieux, *La Croix* et *L'Univers,* ont donnée dans leurs relations du Congrès aux travaux de ce Comité, on aurait pu croire qu'ils tenaient presque autant de place dans le programme que les hommages à rendre à Jésus-Eucharistie. Et cet appui si largement donné est aussi un indice des influences que cette direction a su conquérir. Aussi avons-nous trouvé fort opportun le vœu déposé au récent Congrès eucharistique d'Ars, en présence de nombreux évêques, et vraisemblablement avec leur aveu préalable, que, désormais, il ne soit plus accordé de place aux questions d'action sociale dans ces solennelles manifestations dont l'objet direct est la glorification du plus auguste sacrement.

C'est donc un double fruit, d'expérience autant que d'instruction, à ce point de vue et à d'autres, que nous invitons le lecteur à chercher dans l'exposé de la situation créée présentement en Allemagne par l'évolution du Volksverein et du Centre. Ils constateront aisément que l'Allemagne passe aujourd'hui par la crise religieuse que la politique de Ralliement à la République a déchaîné en France depuis vingt ans dans le domaine de l'action sociale et de l'action politique et dont nous avons tant de peine à sortir. Malgré la différence des causes, l'analogie des situations, des tendances, des intrigues mises en mouvement, ne peut manquer de les frapper, et nous sommes persuadés qu'elle est propre à prémunir les catholiques français ou à dissiper les illusions de ceux qui ne sont pas encore bien convaincus de leur danger.

I

ORGANISATION GÉNÉRALE

La grande organisation générale de l'Allemagne catholique est le *Volksverein* (Union populaire pour l'Allemagne catholique). Son but est la lutte contre les erreurs religieuses et surtout sociales, la défense de l'ordre social chrétien, le travail pratique pour le relèvement matériel et spirituel de toutes les classes.

Notre objet principal n'est pas de décrire le détail de son organisation. Cette description a été souvent donnée (1). Il ne s'agit pas non plus d'en retracer l'historique. Un mot sur son origine suffira.

Le Volksverein n'est pas une création très ancienne. Il remonte à l'année 1890. Ce fut comme le legs inappréciable que Windthorst avant de mourir légua à ses compatriotes catholiques.

Son génie avait compris que si la paix et la liberté avaient été conquises pour eux au prix de leur admirable union dans une résistance héroïque, le péril serait de s'y reposer et d'en jouir, et que tous les dangers pour la foi du peuple allemand n'allaient pas pour cela cesser. A côté des perfides campagnes d'anticléricalisme que les libéraux poursuivaient et de l'organisation de l'*Evangelish bund* (Ligue évangéliste) que formaient les protestants, un nouvel ennemi apparaissait comme un géant vigoureux menaçant d'entraîner à sa suite des masses de peuple au mirage des réformes sociales, la *Socialdemokratie.* Tous les ennemis de la religion catholique lui reprochaient ses résistances au progrès, au progrès social en particulier et son opposition aux réformes nécessaires. Windthorst jugea que la meilleure manière de répondre à ces accusations était de faire non pas des apologies oratoires ou des défenses purement critiques et négatives, mais de prendre résolument en main la cause du progrès social; tendre, d'une part, à développer un plus grand bien-être économique par une instruction sociale et professionnelle plus développée, unir, dans cet effort à la fois idéal et pratique les énergies de tout un peuple, et, de l'autre, en présentant tous ces progrès comme l'exigence d'un ordre social chrétien, attacher tout ce peuple à sa religion, se donner une raison, saisissable pour tous de la défendre sur le terrain apologétique contre les erreurs morales et religieuses des socialistes. C'était s'organiser pour un nouveau *Kulturkampf.*

Telle fut l'idée d'où sortit le Volksverein, auquel il donna le nom d'*Union populaire de l'Allemagne catholique,* en le définissant : *Ligue de propagande pour les réformes sociales chrétiennes.*

---

1. On peut citer l'article de M. Tavernier dans le *Correspondant* (10 avril 1906) : *La Science de la propagande;* Le *Volksverein* par le P. Aymé dans les *Etudes Franciscaines* (novembre 1908), les brochures de M. Max Turmam et celles de l'*Action populaire,* etc...

« Comme le Volksverein, écrivait le P. Aymé, en 1908, est fondé par des catholiques et pour des catholiques, comme, d'autre part, il est persuadé qu'un ordre social vraiment durable et progressif ne peut s'établir que sur la base des principes religieux et catholiques, voilà pourquoi il unit à la propagande sociale la diffusion des principes catholiques. » Mais cette propagande sociale s'exerce-t-elle aujourd'hui conformément à ces principes? On a vu précédemment que le Volksverein avait fléchi sur ce point et on va le voir plus en détail. Le P. Aymé, qui n'est point antipathique à son mouvement actuel, dit encore : « Avec le temps et l'expérience il a pu déterminer plus nettement son programme *et même l'élargir*... Mais il n'a pas changé d'une ligne sa direction primitive; aujourd'hui, comme en 1890, il veut être une Ligue de propagande pour les réformes sociales chrétiennes. » La marche des faits s'est bien accentuée depuis 1908. En réalité, cette définition plus élastique que le P. Aymé rappelle sert à couvrir une évolution dangereuse, elle joue le même rôle que celle du Centre parti non-confessionnel, et permet au Volksverein comme au Centre d'affirmer qu'il reste aujourd'hui ce qu'il était dans son beau temps. Nous avons justement à dire ce qui en est par points précis.

Dès la fondation du Volksverein le Président en est M. Franz Brandts, grand industriel de Munchen-Gladbach (près Cologne). Sa direction est composée de Mgr Pieper, directeur général et des directeurs-abbés Brauns et Hohn. La Centrale compte une vingtaine d'employés pour la rédaction des différentes publications du Volksverein, et parmi eux les abbés Müller, Meffert, Sonnenschein.

Ainsi toute la direction du colossal Volksverein est entre les mains d'hommes qui sont devenus les meneurs du mouvement « neutraliste » pour les questions sociales et « minimiste » pour les questions religieuses, c'est-à-dire qui ne veut pas de catholicisme dans les questions économico-sociales et qui serait porté à la réduire au minimum dans les questions religieuses. Cela s'appelle la « déclericalisation » des catholiques allemands, comme nous le verrons tout à l'heure.

Il est important de remarquer ceci : quoique les hommes dirigeants du Volksverein n'aient aucune charge officielle dans les Syndicats soi-disant chrétiens, néanmoins ils sont les défenseurs et les propagateurs les plus zélés de ce mouvement syndicaliste qui n'a de chrétien que le nom; ils sont les conseillers dirigeants des chefs officiels des dits syndicats. D'ailleurs ces chefs ont puisé leurs idées précisément aux cours d'études sociales de Munchen-Gladbach.

Dans les différents Etats et diocèses de l'empire, le Volksverein a des représentants; dans les villes il a des *hommes de confiance* pour la distribution des feuilles volantes et autres publications du Volksve-

rein. En outre, pour les Etats les plus grands, il y a un *secrétaire général.*

Toute l'organisation du Volksverein est étroitement centralisée à Munchen-Gladbach. Ce fut cette centralisation outrée qui entrava, au commencement, la diffusion.

Le nombre des membres du Volksverein dans tout l'empire était, en 1910, de 653,000, avec 30,000 hommes de confiance.

Chaque année, dans différents endroits, on tient environ 5.000 *conférences* sur des questions d'actualité.

A la direction centrale (Munchen-Gladbach) se tiennent des *cours sociaux* et des cours particuliers pour certaines branches de l'action. On y a annexé un *bureau d'informations*, et une *bibliothèque* qui prête des publications, surtout de sujet social, gratuitement, même en dehors de Munchen-Gladbach.

Les publications du Volksverein sont : *Der Volksverein*, bimestriel, envoyé à tous les membres, — un grand nombre de *feuilles volantes* de sujet social, apologétique, de connaissances pratiques, etc., — la *Correspondance sociale* et la *Correspondance apologétique* envoyée chaque semaine gratis à presque 400 journaux, — des *brochures* de sujet social, apologétique ou d'utilité commune, dont on a mis en commerce un million et demi d'exemplaires, le prix étant minime, — la *Präsides Korrespondanz* pour les directeurs des différentes sociétés, — des revues pour la jeunesse, comme *der Kranz*, *Jung-Land* et *Efeuranken*, — finalement la *Soziale Kultur*, revue sociale pour les gens instruits en vue de les intéresser aux problèmes sociaux et de les guider à coopérer au relèvement du peuple.

Auparavant, le Volksverein était complètement indépendant de l'Autorité épiscopale, — d'où une des raisons principales de la crise religieuse du Volksverein. Dès 1910, les Evêques exigèrent que chaque groupement diocésain relevât l'Evêque et la direction centrale de Munchen-Gladbach de l'Archevêque de Cologne, que les Evêques pussent demander le compte rendu des sommes recueillies soit par les contributions des membres soit par la vente des publications. Il serait fort à désirer que ce contrôle existât en France, et que l'on sût exactement à la propagande de quels journaux, à l'appui de quelles œuvres sont consacrées les sommes considérables recueillies par les grands centres d'action sociale.

Cette réforme est due, en Allemagne surtout, aux remontrances de la *Osterdienstagskonferens* et de la « Direction de Berlin ». La première (Conférence du mardi de Pâques, 13 mars 1909) fut une réunion privée de dix catholiques adonnés à l'action sociale et politique, préoccupés des courants toujours moins orthodoxes qui menacent le catholicisme dans leur pays. La « Direction de Berlin », c'est

la Direction de l'Union des Sociétés ouvrières catholiques ayant son siège à Berlin. Pendant que la Conférence du mardi de Pâques signalait parmi les causes de la crise religieuse l'indépendance absolue du Volksverein, la Direction de Berlin (dirigeant le mouvement de l'organisation confessionnelle des syndicats ouvriers) protestait contre l'abus du Volksverein qui employait ses gros revenus pour combattre le mouvement confessionnel, en dehors et même contre la volonté de beaucoup de contribuables.

A la suite de ces pressions des bons catholiques, la Conférence épiscopale de Fulda de 1910 imposa la réforme dont nous venons de parler. Mais pratiquement, elle n'a amené aucune amélioration sérieuse. Les dictateurs de Munchen-Gladbach étaient devenus trop influents et la plupart des Evêques leur étaient trop favorables pour qu'on obtînt un résultat bien appréciable.

Sans doute, le Volksverein a fait et fait encore un grand bien à la religion et aux intérêts matériels des catholiques allemands, car il est quand même une organisation de catholiques et un grand nombre de ses adhérents sont de bonne foi. Mais sa direction est liée à presque tous les courants dangereux soit politiques, soit sociaux, qui visent à réduire l'action de l'Eglise au minimum, en la cantonnant aux affaires et aux intérêts purement religieux, et qui poursuivent la « *déclérícalisation* » des catholiques allemands, mot mis en circulation par Martin Spahn, député du Centre, professeur à l'Université de Strasbourg, déjà chargé de cours à la Centrale de Munchen-Gladbach. Dans un article fameux, publié dans la revue viennoise *Die Fackel* (octobre 1903), M. Spahn avoua ouvertement que le Centre en politique, les syndicats ouvriers, le Volksverein et le Frauenbund (Union des Femmes) ont pour but d'opérer lentement mais sûrement cette œuvre de déclérícalisation. Cela a été confirmé par Coloniensis dans la revue moderniste *Das neue Jahrhundert* de Munich (n. 32, 6 août 1911). Quelqu'un des prêtres employés à Munchen-Gladbach ont d'ailleurs un passé peu rassurant; tel l'abbé Dr Charles Sonnenschein, fils spirituel du Père Biederlack au Germanicum de Rome, amis et protecteurs tous les deux de Romolo Murri jusqu'à la veille de son apostasie. L'abbé Sonnenschein est lié avec les démo-chrétiens modernistes et modernisants d'Italie.

Un pendant du Volksverein est le *Katholische Frauenbund* (Union des Femmes catholiques). Son but est de concentrer et unifier l'action des différentes sociétés féminines catholiques et d'instruire pratiquement les femmes dans l'action charitable et « sociale », particulièrement de prendre part en un sens catholique au mouvement féministe contemporain.

Le Frauenbund se compose de 76 sociétés, de 172 groupements

affiliés à ces sociétés, et de 35 sociétés avec dénomination propre, mais agrégées au Frauenbund.

Les organes de l'Union sont le Frauenbund avec le supplément *Die Hausfrau in Stadt und Land* (La femme ménagère en ville et à la campagne) et l'annuaire *Katolischer Frauenkalender*. L'Union possède une bibliothèque.

Pour l'étude des différentes questions intéressant le mouvement féministe, le Frauenbund a constitué trois *Commissions d'études*, l'une pour la participation de la femme à la *vie scientifique* (présidente Mme Bachem-Sieger), la seconde pour l'*action sociale* (baronne von Carnah) comprennent les questions de l'organisation professionnelle, des caisses d'épargne, de l'assurance, de mutualité, etc.), la troisième pour l'*action charitable*. Il faut remarquer que ces commissions sont purement d'étude, non pas d'action pratique, au moins directement. Néanmoins ce sont elles qui ont adressé de nombreuses motions au gouvernement et au parlement d'Allemagne sur beaucoup de questions concernant le mouvement féminin.

La direction du Frauenbund est à Cologne; Mme Hopmann en est la présidente; la baronne von Carnap en est la secrétaire.

Les tendances « décléricalisatrices » se sont manifestées (quoique sous des formes beaucoup atténuées) aussi dans le Frauenbund. Il suffit de rappeler l'incident de la lettre du Cardinal Kopp à Mlle von Schalscha, présidente de l'Union d'ouvrières alliée à l'organisation ouvrière de Berlin. Dans cette lettre, le cardinal Kopp déclarait qu'il ne permettrait pas à « l'infection de l'Ouest » (Cologne et Munchen-Gladbach) de se répandre dans son diocèse. C'est que les hommes de Munchen-Gladbach exercent aussi leur influence sur le Frauenbund (1).

II

ORGANISATION OUVRIÈRE

A considérer leur but, les organisations ouvrières sont ou purement et génériquement *professionnelles* ou *spécialistes* avec un but de *religion*, de *culture*, de *mutualité*, de *divertissement*.

Les *Syndicats chrétiens* (Christliche Gewerkschaften) ne sont pas catholiques, mais *neutres*, excluant seulement ceux, parmi les socialistes, qui voudraient rendre ces syndicats un instrument de propagande socialiste et antireligieuse.

Ils sont organisés selon les différentes industries (minérale, métallurgique, textile, etc.) et forment dans tout l'empire une seule organisation avec une Direction centrale à Essen.

1. Voir notre numéro du 15 novembre 1910, pages 212 ss.

Le député Schiffer, ancien ouvrier, en est le Directeur général. Tous les chefs sont pris parmi les ouvriers qui ont montré déjà leur capacité dans le poste d'Arbeiter sekretär (secrétaire des ouvriers) ou dans un autre semblable, au gouvernement des syndicats locaux.

Les syndicats règlent leurs affaires (élections pour les charges, grèves, contrats de salaires, etc.), par eux-mêmes, repoussant en théorie et en pratique toute intromission soit de l'Eglise, soit de l'Etat : c'est le « syndicalisme » outré. Du reste, ils s'appellent *chrétiens* seulement par une certaine opposition au socialisme, et non pas dans un sens positif : dans une séance très mouvementée, la majorité repoussa la proposition de déclarer dans le Statut des Syndicats chrétiens qu'ils suivraient, dans leur action, les maximes du christianisme. Partant, le mot « chrétien » appliqué à ces syndicats signifie pratiquement « non anti-religieux ».

Vis-à-vis de ces Syndicats soi-disant chrétiens, on a les sections professionnelles (Fachabteilungen) annexées à l'Union des Sociétés ouvrières catholiques *(Verband der katholischen Arbeiter-Vereine)* de la direction de Berlin (Sitz Berlin). Nous en parlerons tout à l'heure.

Les *Sociétés ouvrières catholiques* (Arbeiter-Vereine) et les *Sociétés catholiques des artisans* (Gesellen-Vereine).

Il faut savoir que l'*Arbeiter* (ouvrier) c'est l'ouvrier des usines, de la grande industrie, pendant que le Gesell (compagnon, dans le vieux sens des corporations du moyen âge) est l'artisan de l'industrie petite et moyenne. Les *Gesellen* ont une connaissance et une pratique de leur métier, et à cause de cela, s'appellent-ils « compagnons » (ce qui était le degré moyen entre « apprenti » et « maître ») pendant que les Arbeiter des grandes usines ne connaissent ordinairement le métier en dehors de certaines manipulations des machines, etc.

Les Arbeiter-Vereine et les Gesellen-Vereine sont présidés par des prêtres, et l'organisation hiérarchique des sociétés particulières est adaptée à la division diocésaine de l'Empire.

Un certain nombre de ces Ligues diocésaines se sont unies en constituant trois grandes Ligues : une pour l'Ouest, l'autre pour le Sud, la troisième pour l'Est de l'Allemagne. Ces trois grandes Ligues viennent de constituer un *Kartell* dont le président est Mgr Auguste Pieper de Munchen-Gladbach. Les fondateurs de ce Kartell ont exclu intentionnellement une quatrième Ligue de Sociétés ouvrières, celle annexée à l'Union sociale des Sociétés ouvrières catholiques dont le siège central est à Berlin (Sitz Berlin). Cette exclusion a eu des raisons que nous allons voir.

Le nombre des membres de ces Sociétés ouvrières catholiques est le suivant :

Ligue de l'Ouest (fin 1900) : 892 sociétés, 171,000 membres.
Ligue du Sud (fin 1893) : 909 sociétés, 83,265 membres.
Ligue de l'Est (fin 1910) : 65 sociétés, 16,500 membres.
Berlin (fin 1897) : 1303 sociétés, 130,000 membres.
Sans compter les sociétés ouvrières de l'Alsace-Lorraine.

L'action de ces Sociétés est :

a) Religieuse : conférences d'apologétique et autres, communion générale, retraites spirituelles;

b) Culturale : conférences de tout genre, cours de questions sociales, politiques, de droit, de langues, etc.;

c) De mutualité : caisses d'épargne, subventions pour le cas de chômage, de maladie, de mort, etc.; assistance et représentation devant l'administration gouvernementale et devant les tribunaux, surtout pour ce qui concerne leurs droits, les droits des ouvriers dans les différentes assurances de l'Etat; aide pour trouver du travail, etc.;

d) De divertissement : théâtre, musique, promenades, gymnastiques, etc.

Pour effectuer ce programme, les Arbeiter-Vereine ont fondé des Secrétariats ouvriers; la Ligue de l'Ouest en compte 45, celle du Sud 22, celle de Berlin 31.

L'organisation et l'action des Gesellen-Vereine (Sociétés des artisans) est analogue à celle des Arbeiter-Vereine; pour mieux dire, l'organisation et l'action des Gesellen-Vereine fondés par l'abbé Kolping, en 1846, ont été le modèle sur lequel on a fixé l'organisation et l'action des Arbeiter-Vereine nées après le développement de la grande industrie à machines.

Finalement, il faut faire mention de la *Ligue des Femmes et jeunes filles ouvrières et employées de l'Allemagne* (Verband Katholischer Vereine erwerbstätiger Frauen und Mädchen Deutschlands) affiliée à la Ligue ouvrière de Berlin.

Cette Ligue des femmes compte 250 sociétés avec 30.000 membres et 9 secrétariats pour la propagande, pour les consultations, etc.

Il y a aussi dans l'Allemagne méridionale une Ligue des sociétés ouvrières et féminines catholiques, avec 100 sociétés et 12,000 membres.

Dans l'Ouest seulement, les sociétés des ouvrières du diocèse de Cologne ont constitué une Ligue générale.

Il y a encore d'autres sociétés de moindre importance.

Une controverse très grave, que notre revue a déjà mentionnée, a surgi à propos de l'organisation ouvrière entre la direction de Berlin et celle de Munchen-Gladbach. La Ligue de Berlin a réuni dans ses sociétés les deux catégories d'organisation professionnelle et non pro-

fessionnelle. Chaque Société ouvrière a des sections professionnelles pour ses membres appartenant à la même industrie.

Ces Sections correspondent dans leur action économico-sociale aux syndicats chrétiens, c'est-à-dire quant à l'amélioration économique et aux conditions du travail; — mais ces Sections professionnelles dépendent entièrement de la Société ouvrière catholique de laquelle elles relèvent, et par conséquent dépendent des directions locales et centrales. Donc elles sont, comme ces Sociétés-là, sous la direction et le contrôle des prêtres et des évêques. Les « berlinois » (Sitz Berlin) croient que (faisant abstraction du système concret de coordination des sections professionnelles vis-à-vis des sociétés ouvrières) il est nécessaire, en tout cas, que l'organisation professionnelle ne se dérobe pas à la surveillance et à l'influence de l'autorité ecclésiastique; en effet, dans l'action des organisations professionnelles, il y a beaucoup de cas où la morale catholique est intéressée, où il s'agit de problèmes pas encore bien éclairés et moins encore définis du point de vue éthique aussi bien qu'économique.

Le cas le plus typique de ce genre est la question de la *grève*. Il ne faut pas envisager la grève du seul point de vue du contrat de travail (conductio operariorum), pris dans le sens d'un contrat entre l'entrepreneur et chaque ouvrier; il faut aussi l'envisager du point de vue social; de cette façon, comme la plupart des moralistes modernes l'enseignent, quoique la grève ne soit pas illicite « *per se* », rarement se vérifient toutes les conditions nécessaires pour la justifier.

Tout au contraire, des « berlinois », les « gladbachistes » considèrent la grève comme un « moyen normal » pour imposer au capital des améliorations toujours plus grandes en faveur du travail. Par conséquent, les ecclésiastiques et les laïques catholiques de Munchen-Gladbach, les sociétés susdites du grand Kartell des trois Ligues de l'Ouest, de l'Est et du Sud, ont abandonné l'action professionnelle des catholiques aux syndicats soi-disant chrétiens, ce qui montre que leurs dirigeants, les Pieper, les Hitze, les Sonnenschein, etc., sont pour la direction « neutraliste » et « minimiste » aux frais de l'Eglise.

Le différend entre les « berlinois » et les « gladbachistes » porte donc sur ces deux points :

a) Compétence ou incompétence de la religion, donc de l'Eglise, donc de l'Autorité ecclésiastique, dans les organisations ouvrières en tant que telles, pour toutes les questions économiques;

b) Licéité absolue ou très limitée de la grève.

Sur ces deux points fondamentaux, la direction centrale de Berlin publie un exposé très documenté, dont la première partie a déjà paru : La vérité sur la question entre les catholiques allemands à propos des syndicats. — I. La question de la compétence de l'Autorité ecclésiastique pour les organisations professionnelles en tant que telles, à Trèves, aux bureaux du Petrus-Verlag, 1911.

Une traduction française et une traduction italienne de cette étude doivent en être données.

Indiquons, pour terminer cette première partie, les personnes qui sont à la tête des organisations ouvrières de l'Allemagne catholique.

L'organisation de Berlin est dirigée par l'abbé Henri Fournelle, Secrétaire général de la « Ligue des Sociétés ouvrières catholiques, « siège Berlin ». Les autres dirigeants avec lui sont le député Fleischer, le baron Franz von Savigny, l'abbé Windolph, auteur d'études très documentées sur les syndicats chrétiens, le chanoine Treitz de Trèves, etc. Ils méritent l'estime, la sympathie et la solidarité de tous les bons catholiques d'Allemagne et d'ailleurs, car le fond de leur lutte est le bon combat pour la mission sociale de l'Eglise, pour le catholicisme intégral contre lequel sont coalisés tous les démo-libéraux plus ou moins catholiques du monde entier.

La centrale de Berlin a deux organes : *Der Arbeiter* (Berlin), hebdomadaire, avec un tirage de 112,000 exemplaires, qui s'adresse aux ouvriers; le *Arbeiterpraeses*, mensuel, destiné aux présidents des sociétés et à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'action sociale parmi les ouvriers. Pour la jeunesse elle publie l'hebdomadaire *Die Kommenden.*

Topographiquement le mouvement « berlinois » s'étend sur le grand diocèse de Breslau, qui comprend Berlin, et sur les autres de l'Est; dans l'Ouest, beaucoup de sociétés ouvrières du diocèse de Trèves sont liées à lui.

Le père du mouvement de Munchen-Gladbach est Mgr François Hitze, de qui est partie l'idée funeste de la séparation du mouvement professionnel d'avec le mouvement religieux, mutualiste et de culture. Ses idées sont soutenues en pratique par Mgr Pieper, le tout-puissant Président général du Volksverein allemand, Président de la Ligue des Sociétés ouvrières catholiques de l'Ouest, et maintenant aussi du Kartell des trois Ligues de l'Ouest, de l'Est et du Sud, — par l'abbé Müller, Président de la Ligue diocésaine des Sociétés ouvrières catholiques de Cologne, — par les abbés Sonnenschein, Brauns, Meffert, de la direction centrale du Volksverein, — par l'abbé Walterbach, Président général de la Ligue susdite du Sud, — par l'abbé Scharmer, Vicaire général du diocèse de Culm, président général de la Ligue susdite de l'Est, — par beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques plus ou moins neutralistes, minimistes et « catholiques, mais pas ultramontains », parmi lesquels il faut remarquer les gros bonnets des syndicats chrétiens, tels que le député Schifer, directeur central de ces syndicats, le député Giesberts Stegenwald, de Munich, Wieber, Gasteiger, etc.

Leur presse se compose surtout de : la *Präsides-korrespondenz* (di-

recteur Mgr Pieper), la *Westdeutsche Arbeiterzeitung* (à Essen), *Der Arbeiter* (à Munich). Mais leur grande force dans le monde de la presse, c'est la coalition des journaux et des revues de la « tendance de Cologne » (ainsi dite à cause de son centre dirigeant, le journal *Kölnische Volkszeitung* (de Julius Bachem), dont nous parlerons après.

Quant aux évêques, le cardinal Kopp, évêque de Breslau, et Mgr Korum, évêque de Trèves, sont ouvertement pour le mouvement confessionnel de Berlin. Les autres, pour la plupart, tolèrent ou favorisent les syndicats chrétiens.

En 1900, les évêques de la Prusse réunis à Fulda, voulaient interdire les syndicats chrétiens et faire adopter le système berlinois des Sections professionnelles annexées aux Sociétés ouvrières catholiques. Mais les protestations violentes de la presse, liée presque toute à la direction de Cologne, les en détournèrent. Depuis ce temps-là, les fauteurs du syndicalisme soi-disant chrétien travaillent sans trêve et sans scrupules pour faire disparaître les Sections professionnelles de Berlin. Dans ce but ils s'allient avec les socialistes pour faire exclure les ouvriers organisés « à la berlinoise » des contrats réglant les salaires; de cette façon les ouvriers catholiques de la Ligue de Berlin doivent travailler à des salaires inférieurs à ceux des autres, etc. Il ne faut pas oublier que les directeurs catholiques des syndicats chrétiens préfèrent toujours le socialiste au confrère catholique de la Ligue confessionnelle de Berlin. On sait que cette mentalité et son application sont un phénomène international, car le catholicisme démo-libéral et minimiste est le même partout. Ainsi, par exemple, chez nous, en France, la plupart des sillonnistes et autres démo-chrétiens préfèrent les libéraux anticléricaux et les socialistes « raisonnables » aux bons catholiques anti-libéraux.

Quant aux syndicats chrétiens d'Allemagne, il est bon de rappeler qu'ils ont été organisés sur le type des Trade-Unions anglaises. Celles-ci, aussi, ont commencé par se proclamer « neutres » et elles ont fatalement glissé vers le socialisme.

Le plan stratégique des chefs de Munchen-Gladbach est d'écraser la Ligue professionnelle et confessionnelle de Berlin pour enrayer tout mouvement vers une organisation syndicaliste catholique. Ils disent que pour les affaires religieuses parmi le peuple, leur Volksverein suffit pleinement.

Ce qui est d'une gravité extrême, c'est que la gigantesque organisation populaire, professionnelle et non professionnelle, de l'Allemagne catholique est aux mains d'une oligarchie très restreinte, avec des pouvoirs qui sont devenus réellement une dictature. A Munchen-Gladbach les Hitze, les Pieper, les Sonnenschein, sont à la tête du

Volksverein allemand, de la Ligue des Sociétés ouvrières catholiques de l'Ouest, du Kartell des trois Ligues (Ouest, Est, Sud) des dites Sociétés; ils dominent les sociétés féminines du Frauenbund; ils dirigent derrière les laïques d'Essen, l'esprit des syndicats chrétiens. Quand nous aurons vu, à la fin de cet exposé, comment la dictature syndicaliste de Munchen-Gladbach est unie à la dictature politique de Cologne, formant la coalition gladbachiste-bachemiste, nous pourrons mesurer toute l'étendue du danger qui menace l'Allemagne catholique.

(A suivre). Emm. BARBIER.

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

IV. — IDÉALISME ET RÉALISME DE LAMENNAIS *(suite)*.

IV

C'est une opinion qui s'impose de nos jours ,que nous devons les principes démocratiques à l'école protestante à Jurieu, Burlamaqui, Puffendorf, Rousseau; souveraineté du peuple et individualisme, liberté au singulier, égalité au lieu de hiérarchie, fraternité au lieu de charité, tout cela a poussé sur la souche du libre examen (2), c'est chose

1. Voir les numéros du 1er et 15 juillet, 1er et 15 août, 1er et 15 octobre.

2. Je lis dans l'*Action Française* du 24 mars (1911), sous la rubrique « Revue de la presse », le passage suivant :

PROTESTANTISME ET RÉVOLUTION OU L'ACTION FRANÇAISE EN ITALIE.

La *Tribuna* du 19 mars contient un témoignage curieux d'un écrivain peu suspect de cléricalisme, G. Ferrero, sur les *profondes affinités du protestantisme et de la Révolution*. L'auteur commence par établir un parallèle un peu sommaire entre la morale « raisonnée et intellectuelle » des jésuites — où il voit l'origine de toutes les « indulgences » modernes — et la morale « mystique » et « inflexible », [*nous disons aussi : janséniste*] de la théorie protestante, M. Ferrero, analysant à sa manière le fort et le faible des deux systèmes, fait assez bonne justice de ceux qui accusent la Compagnie de Jésus d'avoir corrompu les hommes en leur enseignant l'immoralité. Il se demande alors « pour quelle raison cette légende de la « morale jésuite » est encore aujourd'hui si tenace, et il écrit :

« L'explication n'est pas difficile quand il s'agit des nations protestantes. La morale officielle du protestantisme est la morale mystique, bien que dans la pratique elle se soit beaucoup amollie sous l'influence du temps, [*Renvoyons à « l'Aînée » de Jules Lemaître les curieux qui voudraient connaître*

reconnue par de simples critiques nullement théologiens comme M. Emile Faguet dans son chapitre sur Rousseau.

Léon XIII, du reste, l'a fait remarquer dans une célèbre encyclique « Diuturnum illud ». Il s'ensuit que l'individualisme est contraire à l'esprit catholique. Pourquoi? Mais uniquement parce que l'individualisme n'est pas l'état naturel de la société et que le catholicisme ne contredit jamais ce qui est *loi naturelle*, nécessité vitale. Le catholicisme comme la loi naturelle, dit, *société d'abord;* pour lui donc le problème de la liberté, ne comporte pas ce préjugé égalitaire qui méconnaît les diversités naturelles et qui tue la vitalité sociale en détruisant l'harmonie même des organes sinon les organes eux-mêmes. Si *l'individu* a des droits, c'est-à-dire des intérêts légitimes à défendre, il est incapable de les faire respecter tout seul.

Aussi l'on peut dire que l'Eglise, en dotant la France d'institutions

---

cette pratique]. Mais dans les pays catholiques? Ici, les causes d'une légende aussi répandue et aussi populaire sont certes nombreuses, mais l'une des plus importantes réside dans un fait qui, lorsque refleurira la race des historiens, devra être profondément étudié. Dans les pays catholiques, la lutte contre l'Eglise a été et est encore menée par les libres-penseurs, beaucoup plus qu'on ne le croit et qu'ils ne le croient eux-mêmes, *avec des armes fabriquées dans les arsenaux protestants.*

» On commence à publier en France des études intéressantes sur les rapports de la Réforme et de la Révolution française. [*Nous prions nos lecteurs de prendre acte avec nous de cet hommage aux méthodes que nous appliquons depuis plus de quinze ans et qui finissent par s'imposer aux chercheurs de tous les pays*]. Il n'est pas douteux que c'est là un filon très riche en vérités historiques, et qu'en le suivant les pionniers qui sauront travailler avec énergie découvriront bien des choses intéressantes. *Ce n'est pas par hasard* que l'Angleterre et la cour du grand Frédéric furent aux moments critiques le refuge de Voltaire; et ce n'est pas par hasard que Jean-Jacques Rousseau naquit à Genève, dans une vieille famille de huguenots français! Et le destin de l'Italie n'a pas été différent. J'ai déjà montré, dans le discours que j'ai fait à Florence sur l'histoire et la philosophie de l'histoire, comment la lutte entre la Révolution et l'Eglise explique en grande partie les catastrophes qu'a subies la culture italienne au XIX[e] siècle, la « rebarbarisation » (« *rimbarbarimento* ») qui sur tant de points l'a dénaturée, surtout depuis qu'un Etat national a été créé sur les ruines de la domination étrangère. Mais combien d'autres exemples, d'autres documents, d'autres preuves on pourrait rechercher dans toute notre histoire moderne et jusque dans les obscures contradictions dans lesquelles chaque jour nous nous débattons!

» Il n'est pas du tout improbable que ce ne soit là une des causes les plus profondes des crises politiques qui travaillent plus ou moins fortement presque tous les pays catholiques. Ceux-ci se trouvent presque tous gouvernés par des libres-penseurs, *selon des idées et des docrines toutes pleines d'un secret esprit religieux* qui s'accorde mal avec les fins et les ressources de leur politique ».

M. Ferrero, revenant au point de départ de son article, conclut avec beaucoup de bon sens que c'est une raison de plus pour que les libres-penseurs italiens cherchent à connaître les Jésuites et leur histoire autant que par les plats mensonges et les préjugés de source protestante. Nous nous réjouissons, quant à nous, de voir reconnaître au delà des monts une vérité qui est depuis longtemps familière à tous nos lecteurs : c'est que le fauteur d'anticléricalisme est bien moins l'esprit d'irréligion qu'un esprit religieux ennemi de Rome, — en deux mots, l'esprit protestant.

bienfaisantes, s'était naturellement inspirée de ces principes d'ordre. Négligeait-elle *l'individu* et devait-elle un jour recevoir de ce chef, une orgueilleuse leçon de la *philosophie rationaliste*? Pas le moins du monde, quoi qu'en disent nos démocrates. L'Eglise atteignait l'individu et entendait sauvegarder ses droits, par une organisation basée sur le principe d'association. C'est ce qu'exprime très heureusement l'article que je trouve dans l'*Avenir* à la date du 30 janvier 1831, article intitulé : « *Mission des catholiques de France.* »

« Catholiques de France, nous n'avons vu dans la liberté, dans la souveraineté du peuple, que la souveraineté, la liberté protestante; liberté de chacun contre tous, liberté qui remet les droits de tous à l'arbitraire de chacun; liberté où il n'y a de commun que l'anarchie. Voilà ce que combat avec raison Bossuet contre Jurieu et il ne combat que cela. Nous avons perdu de vue la liberté, la souveraineté catholique de nos pères : *liberté de chacun avec tous, liberté garantie par tous à chacun :* souveraineté communiquée de Dieu à chaque nation par la nature même des choses, et, sous la seule suzeraineté de la loi divine, en ce qui touche la conscience, exercée ou réglée souverainement par chaque nation dans les choses temporelles. **Catholiques, nous avons méconnu en ceci la doctrine catholique** » (1).

En ceci, en effet, l'*Avenir* était tout à fait orthodoxe. Je dis à dessein orthodoxe et j'insiste sur ce mot, car si nous parcourons les encycliques des papes du XIX[e] siècle, nous trouvons que les Souverains Pontifes gardiens indéfectibles de la foi ont répudié sous mille formes l'individualisme protestant, lequel en politique aboutit à l'état démocratique, à la loi du nombre. Ce n'est que par un jeu de mots que les démocrates, disent « la démocratie ne peut pas être condamnée par l'Eglise ». Si l'on entend par *démocratie* la forme de gouvernement basée sur l'élection, le peuple choisissant les représentants de *l'intérêt national*, d'accord, l'Eglise laisse les peuples s'administrer comme bon leur semble. Cependant ceux qui emploient le mot de *démocratie* savent fort bien que ce mot *s'étend à tout un ordre de principes* que l'Eglise répudie précisément parce qu'ils sont dangereux pour la société, dont elle a la garde.

Quand donc les libres penseurs, comme cela s'est vu tout récemment dans une réunion publique organisée par Marc Sangnier, disent aux catholiques : « Vos principes ne vous permettent pas d'être sincèrement républicains », ils sont dans le vrai, parce que, pour eux, le mot de République n'indique pas seulement, comme pour l'Eglise, un système de gouvernement, il signifie en même temps tout un ensemble de doctrines que l'Eglise a condamnées en fait, il implique un idéal social dont les principes sont anticatholiques. Ils sont dans

1. Il est certain que l'erreur individualiste des « *droits de l'homme* » nous vient de l'école protestante qui plaça la liberté dans la souveraineté. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

le vrai parce que le mot de *Démocratie* a une histoire en France et qu'ils ne le séparent pas de cette histoire.

Du reste, si le mot de démocratie n'était pas par lui-même suspect à l'Eglise, pourquoi Léon XIII aurait-il demandé qu'on n'employât pas le nom de « démocratie chrétienne » dans une acception politique? Pourquoi se méfier de ce mot s'il est *d'essence chrétienne?*

Quand un catholique dit à un libre-penseur « je suis démocrate », il le trompe, parce qu'il parle un autre langage que lui. C'est pour cela, d'ailleurs, que les vrais démocrates n'ont jamais compris les démocrates chrétiens. « Il y a une contradiction dans vos principes », disent-ils, et il faut bien avouer qu'ils ont raison. Dire *République démocratique*, c'est dire, *République flanquée des principes de Rousseau.*

Même en nous plaçant au point de vue système de gouvernement *la démocratie* est contraire au catholicisme. On va me comprendre.

A ce point de vue, qui est celui de Rousseau, qu'est-ce que *la démocratie?* — Le gouvernement du nombre, n'est-il pas vrai? C'est-à-dire qu'en démocratie *la majorité fait le droit* et cela ne nous surprendra pas si nous nous rappelons que pour Rousseau, il n'existe pas d'autre fondement du droit que les conventions sociales, conventions exprimées ici par la *majorité des voix.* Dire la *Démocratie* c'est le gouvernement du nombre (et, ceci est historiquement exact), c'est-dire par le fait même, que la Démocratie ne reconnaît pas de *droit suprême immuable,* c'est aboutir en somme au gouvernement de la force. Et c'est ce qui fait précisément que la démocratie *en son principe même* se trouve en si flagrante contradiction avec le catholicisme. Il faudrait beaucoup de mauvaise volonté pour le nier, il faudrait pour réfuter cette conclusion, nier, d'abord, que *la démocratie c'est le gouvernement du nombre,* ce qui est impossible, ou nier que le catholicisme reconnaît *au droit* un fondement supérieur au nombre, indépendamment des caprices du nombre, de l'opinion.

Tout cela ne peut pas être raisonnablement soutenu. Et voilà pourquoi les esprits droits et passionnés de vérité se rallient à nos conclusions quand il leur est donné d'entendre ce langage.

Je sais bien que quiconque défend la démocratie, chez les démocrates chrétiens, situe la démocratie dans une autre atmosphère; cela empêche-t-il qu'ils n'en dénaturent le concept? Le procédé est connu, mais n'est pas pour cela ni loyal, ni admissible. Je parle, par exemple, de l'aloès, et je dis « l'aloès est très doux » seulement si l'on me pousse, j'explique que j'entends par « *aloès* » ce que les autres appellent « canne à sucre ». Fort bien, me dit-on; mais que n'appelez-vous « l'aloès » l'aloès, et la « canne à sucre » la canne à sucre?

« J'appelle un chat, un chat, disait le pondéré Boileau, et Rollet un fripon ». Mais, d'ailleurs, les fautifs, en ce genre, ce ne sont pas

les libres penseurs, ils sont très clairs, ce sont nos démocrates chrétiens.

Maurras disait en d'autres termes :

« Si, sous le nom de gouvernement du nombre, vous parlez d'autre chose, si vous donnez au nombre un maître, un souverain, — vous pouvez dire : « J'ai *associé* le nombre au gouvernement; » vous ne pouvez pas dire que le nombre *est* le gouvernement, car ce gouvernement, serait gouverné lui-même, *selon votre propre langage,* par un maître, par un guide, par une règle autre que lui. Cela peut être mieux, cela peut être pis, c'est tout autre chose à coup sûr : c'est autre chose qu'un gouvernement ayant son *principe* dans le nombre ».

Et il ajoutait :

« Je destine cette remarque à ceux qui promettent de baptiser la démocratie. Ce baptême n'est pas plus impossible qu'autre chose. Mais l'effet du sacrement sera de déplacer le siège et l'axe du gouvernement d'une manière *aussi radicale qu'un coup d'Etat ou qu'une Restauration.* Ce ne sera plus la démocratie qui gouvernera : ce sera la loi catholique. Les vertus de ce gouvernement et ses bienfaits seront ceux du catholicisme, non ceux de la démocratie, dont la nature sera plutôt de les contrarier et de les retarder. Et, toutes choses supposées égales d'ailleurs, on pourra se demander encore si le règne du catholicisme n'aurait pas été obtenu plus vite, à meilleur compte, dans des conditions plus durables, au moyen de la monarchie ou de l'aristocratie. — Mais la monarchie n'existe plus! L'aristocratie n'est qu'un nom! — Vraiment? Et la théocratie existe-t-elle? Le catholicisme des masses, leur conversion, leur disposition à recevoir une loi religieuse, ne sont-ce pas des choses encore à créer et de simples possibles, tout comme l'aristocratie ou la monarchie? » (1).

J'admire pour ma part cette forte dialectique qui donne à réfléchir à toute intelligence qui se respecte.

Le catholique alors ne peut pas se dire républicain?

Il ne peut pas se dire démocrate. Si c'est à la République que l'on tient et non à la Démocratie, il reste à comprendre que ce genre de gouvernement, de sa nature, entraîne à l'esprit égalitaire et niveleur, en un mot à la Démocratie, il peut tout de même (je m'en tiens à la conception d'une république en général, bien entendu) s'accommoder de certaines institutions qui en font un véritable gouvernement héréditaire. Sous cette forme que demandent les gens relativement sensés aujourd'hui (2), la société conserve ses droits, mais alors il faut renoncer au mot de démocratie, tout catholique qui emploie ce mot, se méprend, il adopte le mot et répudie la chose, ou bien n'est pas catholique.

1. Libéralisme et liberté.

2. Voir à ce sujet dans l'*Enquête à la Monarchie* de Ch. Maurras, la lettre de M. Barrès et la réponse de Ch. Maurras.

En un mot, un catholique peut être républicain, c'est-à-dire partisan d'un gouvernement électif, il ne peut pas être démocrate, et cela encore une fois parce que le mot de démocratie comporte un ensemble de principes que contredit le dogme catholique.

Quiconque voudra bien y réfléchir, m'approuvera, car ici ce n'est plus la critique mais l'enseignement de l'Eglise qui intervient. Marc Sangnier qu'a-t-il fait, quand il a voulu mettre ses principes sociaux en harmonie avec ses convictions démocratiques? Ce ne sont pas les principes démocratiques qu'il a dénaturés, mais le catholicisme; ceci reconnu signifie tout simplement que le *dogme catholique pur* exclut le *dogme démocratique pur;* tout ce que l'on tentera pour les concilier, on le fera à l'aide d'altérations.

L'*Avenir* nous semble donc fort bien inspiré quand il met en présence la liberté protestante avec la liberté catholique et l'on peut dire que le principe des institutions qu'il vante tant, le principe d'association découlant de cette notion, se trouve en parfaite harmonie avec le catholicisme. Le catholicisme ne s'accommode pas de l'individualisme, il le brise de toute façon, l'individualisme n'étant que l'égoïsme social.

V

Pour montrer jusqu'au bout la netteté des vues politiques de l'*Avenir* je citerai encore un article de Harel du Tancrel le 9 avril 1831.

« Les peuples et les rois, poussés par un esprit de vertige, ont travaillé comme à l'envi à détruire les anciennes institutions, les anciennes mœurs, les anciennes libertés, pour faire passer toute la société sous le niveau d'une volonté arbitraire, sous le joug absolu des autocrates ou des démocrates, substitué au joug librement accepté des usages et des établissements des siècles. Partout le sceptre de l'homme a remplacé **cette force des choses et des mœurs**, qui est comme le sceptre de Dieu. Eh bien! dans cette folie elle-même s'est trouvé le châtiment. Comme les nouvelles institutions étaient arbitraires, il a fallu les écrire, et nous avons eu le règne des *constitutions écrites* au lieu de celui des constitutions naturelles, dérivant de la vie même des sociétés. Or, dès qu'on eut écrit, on a senti que ceux qui avaient le droit d'écrire avaient aussi celui d'effacer ».

Lamennais le 18 mai suivant insiste encore :

« On ne saurait trop le redire, la commune est aujourd'hui l'unique élément social qui subsiste en France : c'est d'elle *qu'il faut partir*, d'elle seule, pour fonder des institutions vivantes et durables. Affranchissez pleinement, comme aux Etats-Unis, la partie spirituelle de la société; que la pensée, la foi, la conscience, placées en dehors du pouvoir et soustraites à son action, soient dégagées de toute entrave; organisez ensuite *un vaste système d'administrations libres* qui

s'élève de la commune jusqu'à l'assemblée souveraine (1) qui représente l'unité de l'Etat, et vous aurez ce qu'en vain vous cherchiez ailleurs, un ordre de choses régulier, fort, protecteur des droits, et par cela même paisible, en un mot conforme aux besoins des temps. Que vous le vouliez ou non, sachez-le bien, voilà ce qui sera : vous pouvez le retarder, non l'empêcher...

» Lorsque l'indépendance spirituelle existera de fait, et que les communes émancipées s'administreront elles-mêmes ainsi que les provinces, le Roi ne sera plus, ne pourra plus être que l'exécuteur des règlements faits par les députés des provinces et des communes pour mettre *en harmonie* les administrations particulières et pourvoir aux *Intérêts généraux de l'Etat;* ce qui préviendra tout conflit entre sa volonté et la volonté nationale. Son pouvoir moins grand, en sera plus assuré. **CE NE SERA NI LA ROYAUTÉ DU MOYEN AGE, NI LA ROYAUTÉ DE LOUIS XIV, MAIS LE COURONNEMENT DES LIBERTÉS PUBLIQUES. LE ROI DEVENU L'HOMME DU PEUPLE ET NE FAISANT QU'UN DÉSORMAIS AVEC LUI, PEU A PEU L'ESPRIT DE FACTION S'ÉTEINDRA FAUTE D'ALIMENT, ET LA RÉVOLUTION, RENTRÉE DANS LES VOIES DE L'ORDRE, S'ARRÊTERA SUR LE SEUIL D'UN AVENIR SEREIN ET MAGNIFIQUE D'ESPÉRANCE.** »

LAMENNAIS.

Je m'en voudrais de ne pas montrer le dédain de l'*Avenir* pour le *parlementarisme* qui, du reste, ne peut vivre que de la centralisation :

Le 30 septembre 1831 : « Qu'est-ce que la centralisation? Une vaste corporation qui administre le pays suivant la volonté de ses chefs et non d'après les vœux du peuple, une société qui a sa hiérarchie dont chaque membre, arrêté par la crainte, contenu par l'espérance, subordonne sa volonté en tout et partout à celle d'un conseil suprême appelé le conseil des ministres. **Pour dominer la France il suffit donc de sept portefeuilles, et certes, il était difficile de ménager à l'intrigue une plus magnifique récompense. Un succès d'antichambre, de trahison peut-être, et elle s'empare d'un pouvoir d'autant plus irrésistible qu'aucune puissance rivale, aucun moyen régulier de résistance ne demeure aux opprimés.** Fort de ce qui est, plus fort de ce qui n'est point, sans contrepoids parce qu'il pénètre la législation dans chacune de ses parties, ce pouvoir rend impossible toute mani-

1. Cette assemblée nous la retrouvons dans le programme d'Action Française. C'est le conseil d'Etat fourni par les délégations des provinces.

festation sincère de la « volonté nationale » (1), son réseau est étendu sur le pays avec une fatale uniformité, et depuis le garde-champêtre jusqu'au préfet, depuis le rat de cave jusqu'au receveur général, ses agents en tiennent les mailles tellement serrées, que les droits les plus sacrés peuvent être impunément méconnus. C'est *l'accord de la plainte, l'universalité des réclamations qui, en des temps comme le nôtre, constituent l'opinion publique;* or, la centralisation a pour but et pour condition d'existence l'isolement absolu des citoyens.

» Un des résultats nécessaires de ce système est encore de livrer le pays, pour ainsi dire, pieds et poings liés, aux coteries qui se forment dans la capitale, et par conséquent de tout réduire, le bien surtout aux petites dimensions de leurs petites intrigues. Que veulent-elles? les premières places dans la hiérarchie administrative; car avec cela elles auront tout le reste, et pour l'obtenir elles ont rarement besoin d'invoquer à leur aide les grands intérêts du pays. Si cela leur arrive comme en 1830, elles en sont quitte pour faire des promesses dont elles se moqueront ensuite. Cousins, neveux, amis et protégés, il faut placer tout ce monde avant de songer à la France, *et comment y parviendrait-on si le patronage que crée la centralisation venait à disparaître?* (2). C'est là le butin des vainqueurs, leur part de prise; mais quand même ils auraient assez de vertus pour renoncer aux bénéfices matériels qu'ils en retirent, ils n'en tiennent pas moins à un système qui leur assure un pareil contrôle sur la conscience publique.

» La centralisation change la nature des choses et déplace les limites du juste et de l'injuste aussi aisément et aussi souvent qu'elle change de personnel.

« LA CENTRALISATION CONVIENT DONC MERVEILLEUSEMENT A DE PETITES MINORITÉS, AUDACIEUSES OU RUSÉES, QUI VEULENT OPPRIMER LE PAYS, parce que si elles ne l'opprimaient point, si elles permettaient à la véritable majorité d'exprimer ses véritables sentiments, elles perdraient aussitôt toute leur influence ».

Ah! si Lamennais eût connu la judéo-maçonnerie et son plan!

Le 4 avril 1831. — « De la session actuelle par rapport aux destinées du gouvernement représentatif » :

« Ce qui nous frappe,... comme l'un des événements remarquables que nous sommes appelés à voir, et comme l'un des bienfaits que nous promet l'avenir, c'est la décadence inévitable du gouvernement représentatif, et qu'on appellerait mieux *pondéré* (lisez parlementaire);

---

1. Si ce fatal mot de volonté nationale se transformait chez Lamennais en celui « d'intérêt national », Lamennais n'aurait plus rien du démocrate.

2. Lamennais fait ici toucher du doigt au lecteur qu'un gouvernement électif ne pourra jamais décentraliser. Il ne peut pas commettre ce suicide.

car les champs de mai, les états provinciaux, les états généraux et beaucoup d'autres assemblées étaient aussi des assemblées représentatives.

» La décadence du gouvernement pondéré après quarante ans d'une existence interrompue par la durée de la république et par celle de l'empire, s'opère rapidement sous nos yeux. Et en effet, pour s'en convaincre, ne suffit-il pas de se rendre compte de la nature de ce gouvernement, des conditions de son existence? Qu'est-ce autre chose, sinon l'équilibre par lequel on a cherché à neutraliser l'action exclusive de trois puissances, en état autrefois d'hostilité ouverte? Qu'est-ce, sinon la puissance royale, la puissance de l'aristocratie et celle de la démocratie réduites à une opposition régulière et légale, balancées dans leur empire, afin qu'aucune ne prévale sur les autres et ne les anéantisse.

» Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut, je pense, que ces puissances subsistent et deux d'entre elles ont péri. Deux n'existent plus autrement qu'écrites. Voilà pourquoi la démocratie lève la tête et marche d'un pas audacieux : voilà pourquoi le gouvernement pondéré craque sur ses fondements...

» Le ministérialisme est une longue et douloureuse transition de l'ancien ordre social, de l'ordre de la conquête à la constitution des Etats. Quel sera ce nouvel ordre politique? **La puissance des tribuns, le gouvernement démagogique n'est ni dans les choses ni dans les esprits, et alors même que cette puissance ferait une explosion en France, elle ne s'y consoliderait point**. La force des mœurs, du sens commun, reprendrait bientôt le dessus. Cette puissance de carrefour et de *nivellement* est d'un autre temps, d'une autre civilisation.

» Le despotisme militaire pourrait s'établir plus fortement, à l'ombre d'une tente pavoisée de drapeaux, ainsi qu'il est déjà arrivé; car notre esprit public n'est pas encore formé, et si nous avons l'instinct des libertés devenues nécessaires, nous n'en avons pas encore la conscience claire et distincte. Mais le réveil serait certain le jour où l'on aurait l'expérience que la gloire toute nue n'est point un rempart contre *l'ennemi intérieur* des *franchises* populaires.

« OÙ ALLONS-NOUS DONC ? NOUS ALLONS A UNE CONSTITUTION QUI NE CONSISTERA QUE DANS CES FRANCHISES RELIGIEUSES, INTELLECTUELLES ET COMMUNALES, A UN ORDRE SOCIAL PLEIN DE LIBERTÉS.

» ... Autrefois on stipulait de quoi l'on relevait, de qui accordait en retour sa protection : à l'avenir, on stipulera en quoi, dans la hiérarchie politique, on ne relèvera de personne parce qu'on se protégera soi-même, ce qui constituera les libertés de la famille, de la commune, de la province vis-à-vis le pouvoir central. C'est là du sein de ce système de franchises locales qu'*une nouvelle aristocratie*

s'élèvera : c'est dans le gouvernement libre de la province qu'*une pairie élective,* et qui se perpétuera par le libre suffrage dans les familles les plus éminentes, retrouvera une dignité et une force réelles, parce qu'elle aura *un sens* et qu'un lien puissant, celui de la considération publique en échange de ses services, *l incarnera aux populations dont elle sera l'âme et la pensée,* et nous verrons des pairs de Bretagne, de Lorraine, de Provence, dont le nom ne sera plus un vain nom, parce qu'il sera le bouclier des peuples et le nom même de leurs plus chères libertés ».

Ceux qui savent *ce que signifient* les mots, s'apercevront dès lors que tout ceci n'est pas d'un démocrate.

Enfin, voyons le nationaliste :

Le 15 oct. 1831. « Depuis les royalistes de toutes les nuances jusqu'aux libéraux de toutes les couleurs, quel parti, quelle faction, quelle coterie n'a depuis quarante années, tour à tour exploité le pouvoir? Et voyez ce qui nous en est revenu. **La France, la France seule a été jusqu'à présent oubliée**, et il est temps enfin qu'elle fasse elle-même ses affaires ».

Enfin le 9 oct. 1831, l'*Avenir* revient encore sur ses idées fondamentales :

« Une masse immense de haines s'accumulent contre le ministère; on ne lui pardonne même pas le bien qu'il fait, lorsque ce bien ne tourne point également au profit de tous, et quoi qu'il fasse, son nom se retrouve au fond de toutes les plaintes. Or, cet amas de mécontentements individuels, véritable levier d'une prodigieuse puissance, est à l'usage de toutes les oppositions possibles. Veut-on les désarmer, les rendre impuissantes, que le ministère se dégage de ces détails qui l'épuisent, sans qu'il puisse y suffire. *Qu'il laisse aux citoyens eux-mêmes la direction de leurs propres affaires,* et puis il pourra se moquer de la malveillance de ses ennemis : car dès qu'il ne s'occupera plus que *des intérêts généraux* du pays, dès qu'il se sera placé en dehors de toutes les tracasseries administratives, ils ne pourront rien contre lui. Si la commune, si la province sont alors mal gouvernées, si les routes sont en mauvais état, si les opérations commerciales sont suspendues ou languissent, si des enquêtes de *commodo* et *incommodo* paralysent l'élan de quelque industrie, si certains intérêts sont blessés par le despotisme réglementaire des élus du peuple, lui, du moins, il ne répondra d'aucun de ces malheurs, et sa popularité ne sera jamais compromise par les torts vrais ou imaginaires des autorités qu'il n'aura point choisies ».

VI

Avais-je vraiment tort de parler du réalisme politique de l'*Avenir* et plus particulièrement de Lamennais? Je ne le crois pas.

Evidemment c'est au nom du progrès, et non par traditionalisme, que l'*Avenir* préconise tout un système d'institutions qui font intégralement partie du programme contre-révolutionnaire mais, à mon sens, c'est ce qui donne le plus de prix à ces quelques lambeaux de la véritable pensée française. Tant que Lamennais et ses disciples s'inspirent des *principes* de la Révolution, ils se perdent, je crois l'avoir montré, dans l'idéologie pure; autant en emporte le vent. Mais quand, en présence des problèmes politiques de leur époque, des vices du régime moderne, ils envisagent les réalités, leur pensée prend des contours précis; ils touchent la plaie et perdant de vue, devant la chair vive, les prétentieux remèdes élaborés loin du malade, dans les officines privées de lumière, ils proportionnent le remède au mal; effectivement le remède qu'ils proposent vaut son pesant d'or et l'on y reviendra au XXe siècle. Car qu'y a-t-il dans les dossiers de cette première école de démocratisme chrétien? (nous sommes bien obligés de ne pas perdre de vue le revers de la médaille), qu'y a-t-il dans l'*Avenir*?

Apparemment, c'est vrai, progrès, révolution, démocratie; mais au fond? Anti-individualisme, antiparlementarisme, décentralisation, contre-révolution et je mets qui que ce soit au défi, de me démontrer que ce n'est pas là la substance même de l'*Avenir*.

Cette formule que je citais avec l'article du 13 mars 1831 : « IL FAUT A LA FRANCE UN TRÔNE ENTOURÉ D'INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES » suffirait à elle seule pour étayer toute ma thèse, car enfin je ne puis pas oublier qu'à la suite de l'impulsion créée par Taine, les problèmes politiques ont reçu une solution — expérimentale cette fois — et le dernier mot de la science politique a été celui-ci : « Nous avons un gouvernement républicain et une administration monarchique : le bien public exige que cet ordre paradoxal soit renversé ».

» L'administration doit être républicaine puisqu'elle doit servir le public; le gouvernement, monarchique, puisqu'il doit le gouverner. Ce qui importe, en effet, à la vie des administrés, c'est la liberté; ce qui importe à la vie politique d'une nation, c'est l'autorité, condition de l'esprit de suite, de la décision et de la responsabilité. L'autorité en haut, en bas les libertés, voilà la formule des constitutions royalistes. L'absurde République une et indivisible ne sera plus la proie de dix mille petits tyrans invisibles et insaisissables, mais de milliers de petites républiques de toute sorte, républiques domestiques comme les familles, républiques locales comme les communes et les provinces, républiques morales et professionnelles comme les associations, s'administreront librement, garanties, *coordonnées et dirigées dans leur ensemble* par un pouvoir unique et permanent, c'est-à-dire *personnel et héréditaire*, par là même puissant et sage, étant intéressé au maintien et au développement infini de l'Etat » (1).

1. Ch. Maurras, *L'Enquête sur la Monarchie*, p. 552.

Il y a toujours quelque chose de vain à faire parler des morts, mais je suis fortement tenté, — étant au courant des vœux les plus chers à Lamennais, — je suis tenté de m'écrier : Lamennais, s'il vivait de nos jours, dans quel camp trouverait-il le meilleur de sa pensée? Et il me semble qu'il dirait à ses petits-fils dans la démocratie : « Vous avez pris l'ombre de ma pensée pour ma pensée elle-même, vous ne m'avez pas compris ».

D'une part, en effet, Lamennais, était arrivé par l'observation du mal politique français, aux conclusions que nous connaissons; ces conclusions, cela ne peut faire aucun doute, **le rangent définitivement du côté de la contre-révolution**, mais, c'est ce qu'il ne sut pas. S'il avait mieux connu la nature des institutions mêmes qu'il prônait, il se serait aperçu qu'il ressuscitait le passé et n'eût pas porté ses regards vers le seul *Avenir*. Il aurait vu que ces institutions qu'il jugeait nécessaires pour la paix intérieure de son pays, entraînaient dans leur orbite une foule de principes satellites, qu'il méprisait ou méconnaissait au nom de cette même Révolution et de cette démocratie dont il ne voyait pas tout le fond vaseux et pestilentiel.

En somme, s'il eût pu mesurer les conséquences des vérités d'observation auxquelles il était arrivé par la vigueur même de son génie, il aurait rejeté sans amertume tous ces faux principes qui s'emboîtaient si mal avec ses conclusions politiques et il n'eût pas si lamentablement brisé avec l'Eglise.

Mais le tort de cette génération, c'est précisément d'avoir adopté *l'idée de progrès* si illégitimement accaparée par le rationalisme révolutionnaire et d'avoir manqué de confiance en l'infaillibilité de l'Eglise, au point de croire qu'elle méconnaissait totalement une époque nouvelle, qu'elle serait un jour obligée de revenir *en arrière* et de dire : « J'ai fait fausse route ».

Le temps s'est chargé d'infliger aux novateurs une cruelle leçon. Pendant que ceux-ci s'affligent de l'énergique action de Pie X, un représentant des plus autorisés de la science politique issue de l'étude la plus approfondie, Ch. Maurras, s'écrie : « Même au temporel, la situation de l'Eglise est donc parfaite. Elle n'est pas seulement du côté de l'ordre. Elle est du côté du *mouvement*, de la vie ».

Admirable retour des choses. Pendant deux cents ans, le siècle se déclare contre l'Eglise. De toutes parts s'élève cette clameur : « Elle est immobile, pendant que le monde évolue ». De son sein même, monte une sourde plainte, on veut à tout prix qu'elle *progresse*. Et personne ne se doute que le siècle va venir de lui-même se réconcilier avec elle; car si l'Eglise eût (par une hypothèse inconcevable) renoncé à ses principes d'ordre sur le terrain social, où en serions-nous, grand Dieu! et où nous auraient conduits les audacieuses directions des *progressistes* (je prends le mot dans le sens de *novateurs*)? C'est-à-dire que

sans l'Eglise, on eût probablement perdu la mémoire des principes naturels de l'ordre social. Pendant que le monde s'égarait dans le progrès, dans le changement indéfini, l'Eglise gardait soigneusement le dépôt. Jusqu'au jour, enfin, où épuisée de sa course à la liberté, notre société commença à mesurer le terrain parcouru et s'aperçut qu'il fallait *rétrograder* pour l'atteindre, et c'est alors que revenant sur ses pas elle rencontra l'Eglise qui, elle, n'eut pas à avancer, mais n'eut pas non plus à rétrograder et ce sera son plus beau titre de gloire, un nouveau miracle moral qui s'ajoutera à tant d'autres.

Il me semble, en effet, — comme tout semble l'annoncer — que si la société régénérée par les principes mêmes qu'elle avait proscrits, se dérobe à la pernicieuse et mortelle influence de la Franc-Maçonnerie, les historiens parlant de notre époque, écriront :

« Au XVIIIe siècle, la France façonnée pourtant par l'Eglise et vivant d'une vie robuste, grâce aux principes d'ordre social que le catholicisme lui avait inculqués, prétendit avoir atteint un degré suffisant de civilisation pour répudier les sages vérités qui l'avaient engendrée. La *Raison* remplaça désormais l'*Esprit catholique.* Alors, toutes les classes de la société, chacune à tour de rôle, aidèrent au carnage des traditions françaises. Toutes les institutions sociales, qui avaient fleuri sur le vieux tronc catholique, furent saccagées et détruites. Quand enfin on eut effacé jusqu'aux derniers vestiges du passé, qu'il ne resta plus rien que le triomphe des principes de 89, on s'aperçut que la France, loin de briller d'une gloire plus resplendissante, comme l'annoncèrent de toutes parts les prophètes du *progrès,* déclinait au contraire de jour en jour et semblait pencher vers sa ruine. Les grandes vertus nationales disparaissaient, on ne connaissait, pour ainsi dire plus, ni religion, ni famille, ni drapeau, ni honneur, ni politesse française. La langue elle-même perdait sa clarté et sa concision, la littérature tombait en décadence. D'autre part, la France perdait le premier rang que la royauté jusqu'à son agonie lui avait conquis parmi les nations. En l'espace d'un siècle, l'on vit trois fois les armées ennemies camper en maîtresses dans la capitale. A l'intérieur, les factions se disputaient le pouvoir, livré aux compétitions, au prix de tous les crimes d'Etat. Au nom de la libre pensée d'où était sorti ce nouveau régime, l'on voyait des rhéteurs capter la confiance du peuple et accréditer des théories grosses de désordres. L'Eglise catholique elle-même subit le contre-coup de ce malaise général; dans son propre sein, l'esprit de novation, cauteleux et hypocrite, cherchait à altérer les plus simples notions du catholicisme. Pour gagner, au prix de mille concessions, quelques impies obstinés, on n'hésitait pas à ébranler les bases de la foi. Pour faciliter l'accès de la foi, l'on détruisait d'une main légère toute l'histoire du surnaturel catholique et l'on réduisait l'apologétique à une philosophie subjectiviste.

» Enfin, quand l'esprit de vertige eut suffisamment soufflé, un groupe de bons Français, hommes d'idées et de désintéressement patriotique, hommes d'honneur chevaleresque, un groupe plaçant la France au-dessus de tout, mit le mal à l'étude, et résolut de tailler au bistouri la source même de nos tares, quelle qu'elle fût. Elle s'aperçut, après tant d'étude, que le mal dont mourait la France c'était ces principes mêmes au nom desquels on avait répudié la tutelle de l'esprit catholique.

» Il se fit alors un ralliement de toutes les forces françaises, on alla droit au but et en rendant aux principes d'ordre catholique la place qui leur était due dans l'organisation sociale de notre nation, on rendit à la France la vitalité de ses beaux jours » (1).

J. HUGUES.

LA CRISE INTÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

L'ÉCOLE PRIMAIRE

Nous mourons d'une diminution générale de la foi, dans tous les domaines de l'intelligence et des œuvres. C'est la conséquence de deux inéluctables principes. Le sel de la terre s'est affadi : comment sauvegarder la Cité catholique? La charité du grand nombre s'est attiédie : comment ce scandale n'aurait-il pas ébranlé même les élus?

L'honneur de la *Critique du Libéralisme* est d'avoir dénoncé sans trêve les déviations, les perversions, les incroyables non-sens que cette misère de notre temps a engendrés. Dans la politique, dans la presse, dans les œuvres et jusque dans l'Eglise, des méthodes et des personnalités ont prévalu, qui nécessitaient notre décadence et notre ruine. Des hommes sans foi, ici et là, usurpent la fonction de défendre la foi : ils ont fait un métier des vocations les plus délicates. A la guerre ils ont préféré la paix, à l'honneur de servir les plus médiocres profits, aux oppositions viriles la recherche des accommodements.

1. Ici s'arrête l'étude des toutes premières sources du démocratisme chrétien que je me suis proposé d'étudier. Tout prochainement nous poursuivrons l'analyse des annales du démocratisme, car elle nous donnera la certitude absolue des influences rationalistes que cette école a subies. Nous tâcherons de rattacher de notre mieux entre eux les divers articles que nos recherches nous fourniront; en tout cas ces articles, étant solidaires d'un plan arrêté, les lecteurs qui ont bien voulu nous honorer de leur bienveillante attention, devront ne point perdre de vue les points déjà établis par nous et sur lesquels nous nous baserons.

Talents appréciables parfois, médiocres âmes, ils trahissent chaque jour la cause ardue de l'Eglise. La liturgie chante à la louange des confesseurs : *Beatus vir qui post aurum non abiit, nec speravit in pecunia et thesauris. Quis est hic, et laudabimus eum? Fecit enim mirabilia in vita sua.* Parmi nos états-majors de déroute, personne, hélas! ne fait plus merveille. C'est aux abdications, aux compromissions de toutes sortes, aux démarches fausses, aux vains efforts, que nos chefs entraînent même la multitude des bons cœurs, des esprits fidèles, avides du bien, mais aveuglés sur le devoir d'état immédiat ou sur les moyens efficaces d'apostolat. L'argent, la superstition du pouvoir ou de la légalité, le désir de paraître, la soif des applaudissements, la course aux places engendrent tous les désordres intimes, plus ou moins conscients et volontaires.

Or, au moment où s'ouvre une ère de luttes plus âpres autour de l'Ecole, — sur la liberté d'enseignement, sur la rétribution scolaire proportionnelle, sur la surveillance de l'école laïque, — la question se pose avec peu d'amertume, de savoir quel usage on a fait, l'on fait et l'on fera parmi nous, même de cette liberté réclamée à grands cris, de cette haute fonction nécessaire de l'enseignement?

Nous avons nos écoles, c'est entendu; nous les défendrons, c'est possible. Mais déjà leur nombre est cruellement insuffisant; de profondes altérations, sous le coup de la persécution, les travaillent. Que valent-elles?

Oui, que valent nos écoles libres, nos dernières écoles chrétiennes subsistantes? Répondent-elles à leur mission? Sont-elles l'école où l'on enseigne sans restriction Jésus-Christ? Et la concurrence, la rivalité ou la nécessité qui les a dressées en face de l'école impie, les ont-elles partout opposées comme un véritable antidote, un système franchement adverse, à celles de l'ennemi? Se sont-elles d'autant plus pénétrées d'ardent, pratique et intégral esprit religieux que l'école officielle s'inspirait de principes laïques, athées et démoralisateurs? L'Ecole de Dieu contre l'Ecole sans Dieu; l'Ecole déclarée de Jésus-Christ contre l'Ecole prétendue neutre; l'Ecole de l'Eglise persécutée contre l'Ecole de l'Etat persécuteur : leur position a-t-elle été aussi nettement posée, aussi franchement résolue?

***

— Doute inopportun, dira-t-on. Ici comme partout se rencontre l'imperfection humaine. A quoi bon l'étaler? Voulez-vous décourager les parents, les détourner de préférer à tout prix la bonne école à la mauvaise?

— Il n'est question de rien de tel. Même imparfaite, la bonne école reste la bonne. Elle s'impose au choix des pères de famille. Les pires défaillances n'autoriseraient, ne justifieraient, ni n'excuseraient la fré-

quentation d'aucune autre école positivement irréligieuse et amorale. Trop timidement ou trop à la hâte, on y enseigne cependant Dieu et la foi : l'essentiel est sauvegardé, et l'insuffisance n'est jamais une excuse pour le défaut total.

Ce sont nos instituteurs libres et leurs directeurs responsables que nous voudrions, au surplus, inviter à un examen de conscience, non la foule. Réclamer qu'on améliore, est-ce donc combattre ?

Il reste, Dieu merci, beaucoup d'écoles chrétiennes parfaitement dirigées et bien méritantes. Est-ce la règle ? C'est en tout cas bien plus que l'exception, et qui dira où gît la juste délimitation entre la ferveur et la tiédeur, la perfection et la médiocrité ? Dieu seul en jugera. Ce qu'il nous est seulement permis d'estimer, sans empiéter sur la hiérarchie ni faire injure à aucune institution, c'est enfin que le péril de nos temps mauvais, la nécessité suprême d'une renaissance religieuse, d'une délivrance civile, exigent que la commune mesure de l'esprit de foi soit désormais dépassée parmi nous. Aux grands maux, les dévouements parfaits ! Et tout effort incapable de nous tirer, même de la passe la plus difficile et déjà la plus funeste, se montre par là même indigne de cette foi qui, sincère et vraiment évangélique, transporte les montagnes et réforme les peuples.

***

Le monde moderne est malheureusement partagé entre un double idéal.

Il faut tout instaurer et tout restaurer dans le Christ, telle est pour nous la règle autorisée, notre légitime exigence et notre lumière. Et plus l'école neutre multiplie sur la terre de France d'indifférents et d'impies, plus il faut que l'école chrétienne renforce, enracine et exalte la foi de ses jeunes disciples.

Malheureusement, l'Etat nous accable du poids de ses écoles obligatoires et subventionnées. Même de nos écoliers, il réglemente les examens ; même à nos maîtres, il impose ses diplômes. Par là, il s'assure de capter bon gré mal gré, ou au moins de détourner une part notable de notre activité pédagogique ; il se flatte d'imposer au moins quelque chose de sa formation, de ses idées, à l'instituteur chrétien. Et le péril est grand. L'effort que nécessitent la préparation et l'obtention d'un brevet conditionne, en effet, à l'insu même des meilleurs, un certain travail d'adaptation intellectuelle et morale. C'est la faiblesse de tous les spécialistes. Littérateurs, artistes, érudits, universellement les hommes de culture contractent dans les milieux défavorables où ils vivent, des défauts plus ou moins prononcés de clairvoyance et de vigilance : préjugés, tics et manies, complaisances outrées et aveuglements bizarres. C'est une loi. Veuillot lui-même s'est accusé de ses entraînements littéraires et des embûches que cette Pé-

tronille avait su dresser jusque dans son cœur à l'amour de Pierre.

Or, comment nos instituteurs libres ne céderaient-ils jamais à cette pente qui entraîne nos jeunes ecclésiastiques d'Institut catholique ou de Sociétés savantes sur le chemin des cours de Sorbonne, des fréquentations académiques et des ambitions neutralisées? Comment resteraient-ils indemnes, alors que des prêtres, des religieux, savants, illustres, pieux, se résignent dans leurs livres, dans leurs Revues, à tant d'abdications, à tant de concessions ou de silences déconcertants vis-à-vis de l'ennemi moderniste, afin de ne compromettre pas la « cote scientifique » de leurs travaux ni le renom de leur Compagnie, parmi l'élite officielle hostile à leur foi?

Il faut connaître les programmes, il faut se faire accepter de l'examinateur d'Etat : le reste ne compte plus que pour un coin de la conscience individuelle à garder comme l'on peut hors de ces compromis.

Un prêtre, par exemple, se vantait dernièrement à nous de préparer un livre, sur l'un des plus fameux prédicateurs du XVIIe siècle, selon l'esprit de M. Lanson; et il avait calqué en effet le style et les idées de cet universitaire. Plusieurs grosses erreurs théologiques, un esprit fâcheux, un ton pire encore.

— Que penseront de cela vos confrères? Que pensera votre évêque?

— Cela m'est égal. Il faut plaire à une dizaine de juges en Sorbonne. Je plairai.

Il a plu, et son ambition vise au doctorat ès lettres. Son évêque, alors, ne pourra lui refuser, pense-t-il, la situation de directeur diocésain de l'enseignement libre ou tout au moins d'inspecteur général des écoles primaires. Tout cédera au prestige de son parchemin. C'est bien possible! Mais l'on devine quelle impulsion il donnera aux écoles normales et au corps des instituteurs placés sous son contrôle.

Or, les instituteurs ne sont déjà que trop enclins aux mêmes faiblesses!

Par simple entraînement, par émulation, ce sont les mêmes lauriers, plus humbles, qu'ils semblent poursuivre naturellement. Ils rêvent d'établir d'abord leur valeur professionnelle, et il leur faut au surplus, parmi les enfants qu'on leur confie, beaucoup de certificats d'études. Qui les en blâmerait? Comme l'écrivait naguère Mgr l'Archevêque de Paris au directeur de l'*Ecole :* « Ils doivent (les professeurs de nos classes), à une heure particulièrement difficile, prouver que la vie chrétienne ne diminue pas chez eux la valeur intellectuelle et ne les rend pas moins aptes à former les enfants du XXe siècle que leurs prédécesseurs ceux des siècles antérieurs. » Sans doute! Mais, en même temps, la préoccupation de maintenir sur le marché de l'impie le taux de cette valeur de concours atténue un peu

trop, chez nos éducateurs, le souci, la passion d'une restauration de la vie chrétienne. On sert difficilement deux maîtres. En face de l'immense majorité de la jeunesse française neutralisée par l'école sans Dieu, il faudrait que l'Ecole de Dieu visât d'abord à dresser une élite éclairée et vibrante, prête au combat; le reste lui serait donné par surcroît. Elle risque de l'oublier.

Il n'en était pas de même autrefois. On rivalisait, on concourait moins. Les Frères des Ecoles chrétiennes, au lieu de viser les certificats officiels, avaient établi, en certains pays, un certificat de fin d'études particulier à leurs maisons : et le résultat fut que leur attestation eut bientôt plus de valeur et recommanda, près des patrons en quête de jeunes employés honnêtes et instruits, mieux que le papier laïque. C'est une leçon dont on a peu profité, et l'on en est venu au point de s'excuser presque, au contraire, d'élever encore aujourd'hui des enfants chrétiens, dans cette grande et malheureuse France divisée en deux camps par l'impiété, comme si l'on admettait que ce fussent les Catholiques qui fissent désormais schisme et scandale en restant fidèles à la tradition millénaire de leur pays, en face de la masse caporalisée par l'irréligion d'Etat.

Il y a quelque chose de cela, jusque dans le commentaire que M. le Chanoine Audollent faisait le 4 février 1910 de la lettre de son Ordinaire citée plus haut : « Nous ne voulons pas encourir le reproche qui tombait, il y a quelque dix ans, des lèvres du Président du Conseil à l'égard des Catholiques, de scinder en deux la jeunesse de France. On sait bien que si la scission s'opère, ce n'est pas par notre fait. Toutefois que notre volonté d'union soit mille fois évidente pour que sa sincérité ne puisse être par personne révoquée en doute. Si, malgré tout, le fossé demeure, c'est que des principes, auxquels nous sommes délibérément attachés, nous auront empêchés de le combler ». Quel dommage! seront tentés de s'écrier ici quelques-uns. Quels fâcheux principes!

Pour nous, ne le dissimulons pas, c'est précisément l'atténuation de cette divergence d'idéal et de destinées que nous voudrions nous défendre avant tout de professer.

L'Ecole chrétienne s'est trop résignée à une émulation profane.

***

Le malheur, ç'a été cette dispersion des grands corps religieux enseignants, qui avaient, eux, leurs traditions de culture propre et d'esprit surnaturel. On ne les a pas remplacés, et c'est encore une des pentes de l'heure présente que de ne pas ressentir assez cette perte irréparable. Les réguliers sont des auxiliaires nécessaires à l'Eglise de Dieu pour la prière et pour l'action, dans la chaire du maître comme au confessionnal. Pour nos écoles, rien ne vaudra jamais le Frère

ignorantin ni la Sœur de la Doctrine chrétienne, qu'on a laissé partir ou abdiquer en se sécularisant. Et voilà encore une liberté qu'il nous faudra reconquérir à tout prix, si nous ne voulons mourir!

Nous avions droit à nos religieux, à nos écoles congréganistes; nous avons besoin de les revoir et le devoir de nous y préparer avec passion. Forcément, mais aussi trop facilement, l'Ecole chrétienne s'est d'elle-même laïcisée.

Dernièrement j'assistais, dans un riche diocèse, à une réunion officielle convoquée à l'effet de promouvoir une de ces Unions diocésaines — tièdes — dont le nom ne semble guère servir, en dépit des intentions de l'autorité, qu'à étouffer les directions de Rome et à escamoter toute organisation sincèrement agissante. Quelques curés de grosses paroisses sur une estrade; une centaine de fervents catholiques attirés par un dernier espoir d'être appelés à faire quelque chose.

Messieurs les ecclésiastiques, à tour de rôle, narrèrent assez froidement leurs essais de constitution de comités. L'auditoire gelait. Un prêtre trouva cependant moyen de rompre la glace à sa manière.

— Moi, mon comité fonctionne depuis deux ans, et il nous a rendu bien des services. La première année, on a chassé nos Frères; nous avons recruté des maîtres laïques, rouvert une école, et tout va au mieux. Cette année, nous nous sommes renforcés de quelques membres; on nous a pris nos Sœurs, nous cherchons des maîtresses, on rouvrira le mois prochain l'école des filles; tout se passera sans secousses.

— Et l'an prochain, bougonna près de moi un vieil homme, on renforcera encore le comité; on nous prendra notre curé; nous trouverons bien un « jureur », et tout sera dit!

La boutade était méritée. Et si nos organisations ne doivent en effet aboutir, d'année en année, qu'à replâtrer les brèches faites à la constitution traditionnelle de la Sainte Eglise et nous donner l'illusion qu'on remplace ainsi un organisme religieux séculaire, elles pourront prolonger notre agonie; elles ne préparent aucun avenir.

Certes, devant l'extermination de nos maisons d'éducation congréganistes, c'est un très louable effort qui a suscité presque partout ou développé l'institution des directions diocésaines de l'Enseignement libre. Celles-ci ont sauvé les ruines d'un riche héritage, recueilli autant qu'elles l'ont pu les épaves et un grand nombre de naufragés. Mais ces « isolés » eux-mêmes ont perdu, il faut aussi en convenir, la plus grande partie de leur ancienne valeur, qui était avant tout corporative, soutenue par mille appuis; et il a fallu tout réédifier sur un apport de valeurs individuelles, compromises par la nécessité de recruter à la hâte une quantité considérable de volontaires.

A Dieu ne plaise que je mésestime même cette nouvelle levée très respectable des nouveaux instituteurs libres, laïcs ou laïcisés. Il n'est

pas douteux cependant que leur esprit n'a rien pu gagner à la persécution et qu'ici encore le point de vue professionnel risque de l'emporter bientôt sur celui de la vocation. Leur syndicat parisien lui-même ne me contredirait pas, lui dont les principales revendications, du reste légitimes, sont tout naturellement d'intérêt matériel et de garanties de métier. Un esprit de plus en plus profane les dominera bientôt, et même les anciens religieux suivent déjà le mouvement, non sans ostentation. Certains se marient. D'autres n'osent plus communier souvent ni pousser trop à la communion leurs élèves, de crainte que leur dévotion ne donne lieu à certaines remarques, à une enquête, à des poursuites. D'autres...

Passons.

Les directions diocésaines cherchent d'une façon très méritoire, certes, à remédier à ces dangers. Elles ont institué presque partout, pour ce personnel de nouvelles écoles normales libres, des retraites, des conférences pédagogiques, des bibliothèques professionnelles, des bulletins spéciaux, etc... On veut guider ces guides de l'enfance, rallumer en eux le feu sacré, en exciter la flamme. Du moins on en affiche l'intention, et nous en verrons l'effet. Mais d'ores et déjà répétons que, si l'entreprise est sans doute en soi louable et nécessaire, il ne faut pas toutefois commencer par se dissimuler qu'elle n'est qu'un expédient.

On ne fera pas une contre-Université catholique, éclairée, dévouée et apostolique autant qu'il conviendrait, avec ces éléments mêlés, privés de leur meilleur ferment, en proie à une insuffisance de moyens temporels et spirituels qui éclate à tous les regards et à de mortelles incertitudes d'avenir.

Ce n'est qu'un palliatif hasardeux.

***

Il serait du reste curieux de rechercher comment a été recruté même l'état-major de ces directions diocésaines.

Ce n'est pas manquer à la déférence que d'observer que les compétences manquaient en général dans le clergé séculier, autour des curies épiscopales, pour une réorganisation impromptue de l'enseignement primaire. On a donc dû s'adresser presque partout à des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur, mieux qualifiés sans doute d'une part, mais de l'autre dépourvus de toute expérience ou même imbus d'une sorte d'esprit contradictoire à l'esprit scolaire du premier degré. Sérieuse insuffisance, non la plus grave.

Car, que l'obtention des grades qui le désignent au choix de son Ordinaire ait été, de la part d'un ecclésiastique, le fruit d'un acharné labeur solitaire ou qu'il ait été normalement confié à un Institut catholique, la pente propre de sa destinée, ainsi que nous l'avons déjà

dit, réagit naturellement dans le sens d'une certaine tournure d'esprit moderne, pour ne pas dire modernisante. Le milieu redouble le danger. A Paris, par exemple, si nous pouvons considérer comme un indice l'élection annuelle du Président de l'Association des Etudiants de l'Université catholique, nous verrons notre jeunesse partagée en deux camps, de forces, si l'on veut, à peu près balancées; mais, tout compte tenu des personnalités et des circonstances particulières, il est certain que dans la fraction plus ou moins sillonniste ou libérale, l'apport ecclésiastique est beaucoup plus considérable. Les « abbés rouges », les « intellectuels » abondent. Et c'est ce clan qui fournit naturellement à l'Enseignement libre des directeurs, des conférenciers, des conseillers, des professeurs.

Evidemment, il n'est pas question de faire ici la satire des diplômés ni de protester, je suppose, parce que l'Association lorraine de l'enseignement primaire a confié cette année une préparation au certificat d'aptitudes pédagogiques à M. le Chanoine Jacques, agrégé de l'Université! C'était tout indiqué. Ce qui l'est moins, ce sont les infiltrations de l'esprit du siècle dans ces milieux choisis. La haute vigilance de Mgr Turinaz y pourvoit dans le diocèse de Nancy; mais nous verrons d'autres traits. Et il serait bizarre qu'on nous déniât le droit de signaler un péril dans cette ambiance pédagogique, alors que la parole souveraine de Pie X a montré pire encore dans un domaine en soi mieux défendu.

De par le choix forcé du personnel, un certain modernisme scolaire menace l'école primaire chrétienne.

***

Il y aurait malheureusement toute une série d'autres observations faciles et cruelles à faire sur un des effets patents de cet esprit nouveau de l'enseignement libre.

Jusque dans nos écoles les plus courageusement confessionnelles, on emploie, on tolère en effet des Manuels — sinon condamnés — du moins notoirement inférieurs au point de vue de la foi catholique. Mgr Delmont a écrit là-dessus, pour la *Critique*, un travail solide et désolant; dans la *Revue des Institutions et du Droit*, sous deux initiales discrètes, ont paru une multitude d'exemples non moins caractéristiques. Mais je ne sais, pour ma part, si je dois rouvrir ce chapitre. Les résultats de pareilles campagnes n'ont jamais été pour moi très consolants.

Je m'en suis pris jadis, dans l'*Univers*, à un cours d'instruction religieuse de M. l'Abbé Labourt, qui est à mon sens du plus déplorable et du plus périlleux esprit, même après corrections et refonte d'édition. Pour une phrase imprudente, répétant une remarque de l'Encyclique *Pascendi* au sujet de l'Imprimatur, j'ai fait à peu près

tous les frais de cette guerre. Le livre n'a pas été condamné, ni arrêté, ni rétracté, par aucune autorité, du moins qu'on sache. On continue de l'employer dans certains catéchismes de persévérance, d'où il élimine toute infusion gênante du surnaturel par l'histoire de la Révélation. L'auteur est en crédit plus que jamais dans les milieux d'enseignement religieux. Rédacteur à l'*Ecole* et choyé du *Bulletin de la Semaine*, il ne tient qu'à lui de récidiver. Au Collège Stanislas, dont il est aumônier, l'on s'est servi jusqu'aux dernières vacances de son Cours, non pas même dans l'édition princeps abandonnée publiquement sur un certain nombre de points par l'auteur, mais en feuilles polygraphiées non dans le commerce. Certes, je n'en veux nullement à M. l'abbé Labourt qui, dans toute cette affaire, s'est montré personnellement fort galant homme; mais, après ce qu'il nous a fait lire, s'il s'agissait d'assurer une bonne instruction chrétienne à un enfant, je l'adresserais ailleurs. Et j'en suis encore à m'étonner de n'avoir pu persuader personne de l'urgence d'une protection des jeunes âmes contre le succès d'un livre comme celui-là.

Depuis lors, je me suis trouvé engagé contre M. Malet, autre grand favori de nos écoles libres, secondaires et primaires. Chacun convient d'ailleurs que M. Malet, de la meilleure foi du monde et sous une forme didactique attrayante, a littéralement entassé les énormités. Mais ensuite? Une institutrice de province nous était venue trouver après cette campagne. Elle employait Malet, par ordre, dans sa classe, et nos articles avaient troublé sa conscience. Elle demandait conseil. Nous la renvoyâmes à son évêché, qui de nouveau, la rassura : « Nos critiques n'avaient pas tant d'importance; M. Malet préparait une nouvelle édition corrigée; on y veillerait. En attendant, pour éviter toute perturbation dans les études, la prudence exigeait qu'on s'en tînt au manuel en cours, etc... » L'institutrice attendit; l'édition nouvelle n'a pas encore fait son apparition; l'affaire est oubliée. Hélas!

Il y a un axiome d'administration qui dit : « *Quieta non movere* ». De quoi se mêlent les publicistes intransigeants?

Il ne servirait donc de rien de rappeler ici dans combien de nos écoles primaires l'on se contente des petits livres élémentaires les plus neutres et parfois les plus sournoisement hostiles. Histoire, grammaire et géographie : Foncin, Larive et Fleury, Blanchet, etc... Pire encore, jusque dans nos écoles normales catholiques, on fait, comme auteurs à consulter ou même comme livres de cours, un emploi journalier des pédagogies officielles. C'est Trabuc, Carré-Liquier, Boirac et Magendie; les causeries pédagogiques de William James et sa Psychologie, etc... Nos Bulletins d'enseignement libre les recommandent ou du moins les citent la plupart du temps sans réserves.

Mathieu et Blanguernon sont aussi fort en honneur. Leurs leçons de pédagogie semblent, ici et là, le vade-mecum indispensable de nos

maîtres catholiques. Or, je ne relèverai pas tout ce que ce mauvais livre renferme, au point de vue de l'orthodoxie, d'ignorances volontaires et de dessous hostiles. La chose paraît aller de soi si naturellement que mon étonnement seul surprendrait. Mais notons du moins que, devançant la pire légalité et délibérément oublieux des programmes de Jules Ferry, ce Manuel non seulement élimine les devoirs envers Dieu, selon les nouvelles indications officielles, mais se prononce formellement pour l'école sans Dieu. Aberration qui ne saurait procéder que d'un sectarisme latent, mais acharné, et très suggestif à la veille des prochains débats :

La neutralité, enseigne-t-il (p. 473), est avec la neutralité, une conséquence de l'obligation scolaire.

La neutralité est assurée par la laïcité : laïcité des programmes (lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886 remplaçant l'Instruction religieuse par l'Instruction morale et civique), et laïcité du personnel (loi du 30 octobre 1886). La lettre adressée le 17 novembre 1883, par Jules Ferry aux instituteurs, et les Instructions officielles jointes aux programmes, précisent l'esprit et la direction de l'enseignement neutre.

L'école laïque (du grec *laos*, peuple), l'école de tous, ne peut enseigner que ce qui est démontrable à tous par des méthodes précises. Elle n'enseigne rien qui soit opinion, hypothèse : elle est neutre entre les religions et les partis. Elle est l'application à l'école de la règle des Cités modernes en matière d'opinion : la liberté de conscience...

Au point de vue *religieux et philosophique*, l'école est donc neutre. Elle ignore les confessions et les *métaphysiques*. Ni pour l'attaque, ni pour la défense, elle ne touche à leurs dogmes ou à leurs systèmes : ils ne sont pas matière d'enseignement, ni par conséquent de controverse...

On s'explique mieux l'indifférence des instituteurs formés à une telle école, vis-à-vis des ouvrages qu'ils ont ensuite à mettre entre les mains des petits. Ces frottements ont émoussé en eux le sens délicat de la vérité; ils ont pris l'habitude et le goût du neutre, du médiocre et du pire.

Les éditeurs sont victimes de cet esprit, et ils l'exploitent à la fin. Car ces maisons sont avant tout commerçantes; il leur faut de gros tirages. Elles craignent les controverses; elles visent l'école catholique, le simple établissement libre, l'école publique non encore laïcisée, l'instituteur d'Etat qui n'a pas encore renié toute attache avec la foi ou qui doit compter avec le sentiment des populations. Il leur est bon de ménager, comme on dit, la chèvre et le chou. Elles redoutent l'Index laïc et savent l'Index ecclésiastique beaucoup moins chatouilleux ou plus lent : d'où les combinaisons bâtardes que ne contrecarre, hélas! aucune réclamation sérieuse du côté de nos maisons d'éducation. La presse a signalé déjà, à ce point de vue, de véritables sabotages d'auteurs chrétiens ou même simplement honnêtes, par le fait d'éditeurs réputés catholiques; et il faut voir quelles conditions font maintenant à nos spécialistes leurs marchés, leur arbitraire, la

préférence qu'ils accordent aux ouvriers d'ailleurs, sans garanties ni scrupules. On comprendrait mieux alors et peut-être même excuserait-on davantage l'invasion de nos fondations scolaires les plus onéreuses par un flot fade et délétère de productions sans saveur et sans efficace.

Un trait peindra ce désarroi. On avait généralement remarqué que, dans le grave article de la *Revue des Institutions et du Droit* cité plus haut, manquaient bien des références aux citations d'ouvrages élémentaires et de manuels enfantins étudiés par l'auteur. Une personne digne de foi nous rapporte qu'elle en a voulu savoir la raison, ayant eu la bonne fortune de soulever le voile de l'anonymat. Et devine-t-on ce qu'elle a appris ? Si les références manquent, c'est qu'elles auraient dû se rapporter à la production des meilleures maisons d'édition catholiques susceptibles d'éditer l'étude de la Revue ou de l'accueillir en volume.

M. Maurice Talmeyr a éprouvé de même le mauvais vouloir de son éditeur ordinaire, à propos d'une conférence donnée à Lyon sur le même sujet. Il y a de véritables conjurations de silence pour ceux-là même que n'enchaîne pas une directe complicité. Et l'on en arrive, sans bruit, aux aboutissements les plus extraordinaires.

Donnons encore un exemple, malgré notre malchance en ce genre de critique.

***

La maison Vitte est certainement l'une des plus honorablement connues dans le monde religieux français, et elle mérite cette solide notoriété par le caractère général de ses publications. Il ne s'agit certainement ici que d'une surprise. Cependant, prenons son Histoire de France, par J. Bernard, agrégé de l'Université, ouvrage fortement corrigé déjà, nous a-t-on dit. Sous la firme : *Librairie catholique Emmanuel Vitte*, nous allons voir défiler d'étranges leçons.

Non pas que je prête à l'auteur des intentions perfides. Ici et là il essaie d'introduire, à la hâte, une note un peu plus accentuée ou plus juste. Mais la plupart du temps il oublie, ou il s'y prend mal.

Pour aller du plus simple au plus développé de ses Manuels, son Cours supérieur préparatoire au brevet élémentaire se termine sans conclure, et son Cours élémentaire finit par une page neutre touchant la dépopulation, la décroissance de notre commerce et la décadence de notre marine. C'est peu, comme philosophie de l'Histoire, pour une nation chrétienne, illustrée à travers le monde et les siècles par sa vocation catholique et maintenant en proie aux barbares !

Tous les plus sots préjugés sur le monde moderne et la liberté, la tolérance, le Moyen Age, l'Ancien Régime, etc..., pénètrent ces petits livres essentiellement destinés pour les combattre. Aussitôt que M. J. Bernard cesse de se surveiller, il parle comme Homais.

Voici pour Louis XIV (page 111), dans son Cours élémentaire, à propos de la révocation de l'Edit de Nantes :

> Le roi Louis XIV n'avait aucune idée de la tolérance. Il se figurait qu'il avait le droit de surveiller la religion de ses sujets et d'intervenir dans toutes les affaires de conscience. Il voulait convertir tous les protestants de son royaume... etc.

Et voici pour l'un des plus odieux personnages de la Révolution (page 148) :

> Maximilien Robespierre qui, au fond, avait un esprit très religieux, et qui plaisait au peuple par son élégance et sa vie pure et honnête...

Dans le Cours supérieur, il faudrait citer tout ce qui a trait particulièrement à la philosophie et à la littérature, surtout depuis le XVIIIe siècle.

> (Page 153). En France, ce sont les livres, les salons, les journaux, qui répandent les idées nouvelles, d'abord avec esprit et modération, comme au temps de Montesquieu et de Voltaire...
>
> (P. 206). Ce sont les travaux des Allemands Fichte, Schelling, Hegel, Kant et de l'Ecossais Reid qui amenèrent la régénération des études philosophiques en France.

Il faut entendre encore sur quel ton on parle d'Ibsen, de Tolstoï, de toutes les littératures étrangères, sans une restriction qui avertisse le lecteur.

Pour l'Italie :

> Quant à la littérature, ses chefs-d'œuvre remontent tous à l'époque du « risorgimento », à l'époque de Manzoni, de Pietro Arabene, de Gonfalonieri, de Balbo, de Gioberti, etc... Parmi les contemporains, les écrivains les plus goûtés sont les romanciers Verga et Mme Deledda, les auteurs comiques Traversi, Blanco, Rovetta, les philosophes sociologues de Amicis, Serao, G. d'Annunzio, l'historien Ferrero, mais surtout le poète lyrique national Carducci.

Pour l'Angleterre :

> Il faut ajouter à cette série de grands écrivains, poètes et romanciers, les noms de deux philosophes dont le langage est toujours clair et élevé, ceux de Stuart Mill et d'Herbert Spencer.

Pour l'Allemagne :

> Les poètes allemands les plus inspirés de cette dernière période ne tirent pas leurs vers de la tradition nationale. Henri Heine, par exemple, s'inspire de la tradition française et se voit rejeté par les vrais Allemands comme un hérétique et un mauvais patriote.

Soyons doux. Ne qualifions pas ces trahisons-là, et continuons de

feuilleter sans trop nous échauffer la bile, cette extraordinaire XVe leçon sur le mouvement intellectuel dans la seconde moitié du XIXe siècle. On imagine si la France a sa bonne part dans cette indulgence *ad omnia* :

Victor Hugo. — Dans les *Châtiments*, en 1853, dans les *Contemplations*, en 1856, il rappelle encore sa première manière, il a gardé son inspiration romantique. Au contraire, dans les *Chansons des Rues et des Bois* (1866), dans l'*Année terrible* (1871), et dans la dernière partie de la *Légende des Siècles*, commencée en 1859, il semble avoir perdu sa verve, son élévation et se plaire dans les trivialités, mais aussi il s'intéresse de plus en plus, comme le grand écrivain russe Tolstoï, au sort des humbles, des faibles et des enfants.

Suit un salmis banal d'éloges décernés à H. de Bornier et à Rostand, à Sardou, à Dumas fils et à Augier. On y lit :

Le *Gendre de M. Poirier*, les *Lionnes pauvres*, le *Fils de Giboyer*, *Maître Guérin* furent les satires les plus fines de la bourgeoisie française, et par là Augier se plaça mieux encore que Dumas parmi les successeurs de Molière.

Cuistre! écrirait ici Louis Veuillot, giboyé en plein théâtre impérial par ce bouffon de cour!

M. J. Bernard, agrégé de l'Université, poursuit imperturbablement la louange de Labiche, de Meilhac, d'Hervieu, de Lavedan et de Maurice Donnay.

Sur Flaubert :

Si l'on peut considérer *Madame Bovary* comme son chef-d'œuvre, on peut citer *Salammbô* comme une œuvre historique et littéraire achevée.

Le couplet qui suit est à enchâsser :

De même Octave Feuillet qui, tout en désirant raconter les fautes de la société contemporaine, voulait quand même les idéaliser, presque les excuser... Les de Goncourt fondaient ensuite une autre école, celle-là franchement dégagée de ces réserves et écrivaient le roman réaliste... Leurs plus illustres élèves furent Alphonse Daudet, Zola, Huysmans. Le premier très méridional, très fin, très artiste, n'entreprend jamais que des satires habiles toutes mêlées de poésie, de sorte que tous ses romans ont l'air d'être des actualités sans perdre cependant le caractère poétique; tels sont *Sapho*, etc...

Zola est très insuffisamment honni quoique « ni délicat, ni habile, ni poète. »

Il a une imagination très forte, même très violente qui lui sert à construire le plan d'un roman ou de toute une série de livres avec un enchaînement admirable... Ses chefs-d'œuvre appartiennent au milieu de sa carrière.

L'on pourrait continuer; mais l'écœurante médiocrité de ces pages en dissimule même le venin, et voilà donc de quels sucs de doctrine on nourrit l'intelligence et le cœur des maîtres futurs d'une génération déjà empoisonnée par ces produits des basses Lettres contemporaines !

***

Certes, nous ne voudrions pas, pour conclure, nous donner l'apparence d'adresser une leçon aux directions diocésaines ni aux organes placés sous le contrôle et l'impulsion directe des évêques. Mais, enfin, il semblerait que le pénible examen dont nous nous acquittons ici soit principalement de leur compétence. On ne voit pas quel profit il peut y avoir pour personne à laisser cette besogne à des intransigeants, — sans mandat, comme il faut répéter sans cesse avec certains adversaires, sans doute autorisés davantage, — résignés à faire figure d'irréguliers, presque d'interdits, à l'avant-garde de l'armée catholique. Sans doute il sied aux personnalités en place de se montrer circonspectes et modérées; mais il n'est pas prudent de tout laisser périr en silence; et, sans jugement téméraire, il semblerait, à certains faits du domaine public, qu'on ne redoute pas même les audaces à rebours et comme une sorte de défi.

J'ai nommé, par exemple, l'*Ecole*, organe officiel de la direction parisienne de l'enseignement libre, et notre intention n'est nullement de la charger de tous les péchés d'Israël. La *Critique du Libéralisme* elle-même voulait bien la recommander, dans un de ses derniers numéros, comme un des meilleurs guides pédagogiques qui soient offerts désormais aux maîtres chrétiens. Toutefois quelques remarques ne sauraient être sacrilèges, et il est trop évident que la réaction contre une tendance périlleuse, la critique justifiée de certains auteurs, dont cette revue technique devrait être justement l'initiatrice et la modératrice autorisée, l'*Ecole* n'en parle que peu ou prou. Ce débat lui est étranger; nos maîtres ne sauraient trouver chez elle à cet égard ni une lumière ni une direction. Ses bibliographies ignorent, dans les deux sens, le pire et le meilleur.

N'est-ce que sérénité? On ne saurait le dire. Dès ses premiers numéros, en vedette parmi ses rédacteurs d'office, des noms comme ceux de M. Labourt, Hemmer, Jeanjean, etc., ont pris la tête.

J'ai parlé de M. Labourt; M. Hemmer est encore plus connu. Vicaire au Gros-Caillou, il était en coquetterie réglée avec certains organes protestants, le *Chrétien français* et *Foi et Vie;* professeur à l'Institut catholique, il donnait à l'Ecole enjuivée des Hautes Etudes Sociales des Conférences signalées par la *Correspondance de Rome*. Il faisait partie avec MM. Dibildos, Klein, Laberthonnière et Houtin des *Libres Entretiens* organisés dans l'*Union pour la vérité* de M. Paul Desjardins, comme une sorte de commission extraparlementaire de la loi de

Séparation. Ses propensions modernisantes étaient notoires. Et c'est cet esprit compromis, pour ne pas dire plus, que l'Ecole choisit justement pour traiter de l'Instruction religieuse dans ses colonnes, tandis que M. Labourt tient la chronique scolaire. L'on aura beau dire, cela donne à rêver.

Que ces deux ecclésiastiques soient hommes de valeur, l'on ne demande pas mieux; mais sont-ils donc les seuls, dans ce brillant clergé parisien? Ou qu'est-ce qu'on a voulu? Une réhabilitation ou une revanche?

M. Jeanjean est également, je le veux bien, un éducateur distingué. Toutefois, lorsqu'on se plaint de l'emploi des manuels pédagogiques officiels dans nos Ecoles normales, la réponse courante est qu'il n'en existe guère d'aussi commodes pour la préparation aux examens. Pourquoi M. l'Abbé Jeanjean ne tente-t-il donc pas de combler cette lacune? Ses causeries pédagogiques, dans l'*Ecole*, sont d'un spécialiste. Mais on y chercherait en vain la note chrétienne. Tout cela pourrait être d'un honnête universitaire, féru d'honnête neutralité. Alors, à quoi bon? Qu'on reprenne Trabuc!

Malheureusement, la terrible préparation aux examens entraîne tout, corrompt tout, bâillonne impitoyablement les meilleures volontés. On a peur, dirait-on, de suggérer aux candidats du brevet une note trop franche qui compromettrait le succès final.

Comme l'avoue catégoriquement une note d'un Plan de devoir du 6 janvier 1911 sur les principaux moyens qui peuvent servir à développer la conscience.

Nota. — Nous laisserons de côté, à dessein, les moyens surnaturels.

Aussi certains articles, comme celui sur la Justice et la Charité du 19 mai 1911, peuvent être considérés comme des modèles de morale enseignée sans Dieu; les autorités invoquées sont Lamennais, Cousin. Turgot, Jules Simon.

Manifestement on copie ou on imite, tels quels, les auteurs les moins confessionnels. Aussi la langue fourche, même à cette revue d'éducation presque officielle ou officieuse. Ramassons au hasard quelques inadvertances, ne serait-ce qu'afin d'incliner à l'indulgence envers de malheureux journalistes au jour le jour, les professionnels à qui le temps est donné de faire usage de toutes leurs aptitudes à la pondération.

Morale familiale (page 493) :

L'homme et la femme qui se sont unis pour fonder une famille contractent des devoirs vis-à-vis des enfants nés de leur mariage. Ces enfants, en effet, *ils leur ont infligé la vie...*

Philosophie (6 janvier 1911) :

(Les humanistes) arrivèrent à se former un idéal plus large que l'idéal scolastique, et moins austère. *Ils réhabilitèrent la raison humaine.*

Histoire de la réforme en Angleterre, sous le titre bizarre : « Comment on peut dire : à petite cause grand effet » :

Le prétexte qui amène les discussions religieuses en Angleterre est des plus *anodins.* Henri VIII, après vingt ans de mariage, s'avise soudain qu'il voulait divorcer d'avec Catherine d'Aragon pour épouser une des dames d'honneur de cette dernière; il demande au pape de ratifier son caprice. Le pape refuse la permission demandée. Pour obéir à sa passion du moment, Henri VIII déclare alors qu'il n'a plus rien à voir avec Rome, qu'il est le maître de l'église catholique d'Angleterre. *Cela lui permet non seulement de mener une vie de Barbe-Bleue,* etc...

Vie anodine, sans doute; débat bien insignifiant.

Bizarre panégyrique de Marguerite de Navarre :

Autour d'elle vivaient des poètes et des savants qu'elle protégeait au besoin contre les persécutions. Attachée toute sa vie au catholicisme, elle n'en était cependant pas moins tolérante à l'égard des protestants. Sa religion était faite d'amour très vif pour Dieu, de tendresse pitoyable, pour l'humanité. L'idéal de culture qu'elle rêva résultait de la haute culture, qui développe toutes les puissances intellectuelles de l'individu, de raison solide, qui sait imposer la discipline nécessaire, enfin *d'amour, libre don de soi-même aux autres.*

Vétilles, dira-t-on! Oui, mais à condition qu'elles soient rachetées par un contexte sûr et chaud. Or, ces misères sont précisément les seules pages saillantes, qui émergent d'une vaste compilation de documents amorphes, aussi déconfessionnalisés que l'arithmétique ou la grammaire. Les dictées, les morceaux de récitation sont choisis eux-mêmes comme par le plus plat rapsode de lycée. Les jugements sortent de la maison du coin :

Rabelais (page 400) incarne ce qu'il y a dans la race de bon sens un peu gros, de gaîté, d'amour du bien-être, de solide raison aussi et de curiosité d'esprit..

On nous dit que l'*Ecole* a son rédacteur spécial pour ces pauvretés : j'espère que non et que les ciseaux seuls sont coupables.

Il y a bien, objecte-t-on encore, à côté de ces découpures profanes, des articles religieux choisis et abondants. — Oui, et j'ai dit de qui! Les difficultés de l'Ecriture Sainte sont même très étalées par M. Terrasse. On compte jusqu'à des intermèdes de M. Guiraud, de M. Lesêtre, garant des Annales, et de M. Désers. Chaque numéro s'ouvre enfin par des Pensées chrétiennes, souvent excellentes. Mais il y en a aussi de bizarres.

En voici, pour nous en tenir à celle-là, une du 10 février 1911. Elle

est intitulée le Blason de la jeunesse, et il y a plus inquiétant au point de vue de l'idée, mais rien n'approche comme symbolisme décadent de cette pure merveille :

Jeunesse: âge des illusions... Flambeau : âge des combats... Epée : âge des tendresses... Foyer.
Flambeau pour l'intelligence, c'est Jésus-Christ. C'est le Maître. Combien lui a coûté cher son enseignement... etc...

Faisons la part des trahisons typographiques. Reste une certaine incohérence qui tient la place d'un réconfort. Et, tout compte fait, voilà aussi le jugement qu'il faut porter sur cette publication tout entière, dont la rédaction gâte souvent l'opportunité.

Bien entendu, il ne s'agit pas de quelque chose de scandaleux ni même de la stricte orthodoxie : mais enfin, c'est assez pour inquiéter les « romains » que nous sommes. Ces faux accords nous persécutent.

***

Si nos griefs paraissaient légers, il est du reste une dernière contre-épreuve très facile et trop éclatante. Qu'on mette en regard de nos revues pédagogiques, de nos manuels, de notre personnel et des promoteurs eux-mêmes de l'enseignement primaire libre les discours des Steeg et des Poincarré, des Buisson et des Doumergue, les articles de M. Edouard Petit dans l'*Action* et de M. Payot dans le *Volume*, les vœux des Convents et des Amicales, les multiples bulletins de l'Ecole officielle, les projets avoués et les attentats déjà commis : on saisira mieux, en face de cette offensive, l'insuffisance de la défense.

Celle-ci apparaîtra surtout piteuse à ceux qui auront la patience et le courage de se reporter aux textes mêmes que nous avons signalés. Ils y retrouveront pire encore que les quelques passages que nous avons critiqués, cette sensation de vide surnaturel que nous n'avons pu rendre. De quelles couleurs en effet peindre le vide? Comment faire toucher de la main le néant?

Ici l'ardeur d'un parti victorieux, au pouvoir, et brandissant son drapeau; c'est le parti de la Révolution, du désordre, de la Bête. Là, une tactique hésitante et fléchissante, se remparant, au lieu du droit, d'on ne sait quel privilège imploré de l'ennemi sous le nom de liberté; l'appel à une égalité menteuse sollicitée du parlementarisme ou du « peuple », comme un commun idéal; un consentement tacite à d'irréparables bannissements, au joug d'un programme débilitant; un camp, où s'est infiltré parmi les soldats et parmi les chefs l'esprit même de l'ennemi : c'est le parti de Dieu, de l'Eglise, de l'Unité, de la Tradition, de la Patrie menacée.

S'il fut jamais une crise intérieure dangereuse pour l'enseignement libre à l'école primaire, la voilà! Mais, hélas! il nous reste à comp-

ter maintenant ceux qui voudront prendre à tout prix pour la pire hostilité, diffamatoire et violente, ce cri d'alarme qui les appelait justement à l'aide, à l'union, aux suprêmes efforts...

Roger DUGUET.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LES CATHOLIQUES DE M. L'ABBÉ CALIPPE

Nous avons reçu de M. l'abbé Calippe la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Des amis me communiquent l'article que M. J. Rambaud vient de consacrer, dans la *Critique du Libéralisme* du 1er septembre 1911, au premier volume de mon ouvrage sur l'*Attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle.*

» Encore que l'énormité même des accusations me rassure, je tiens à protester énergiquement contre les tendances que m'attribue si légèrement cet auteur; et, puisqu'il confiait ses réflexions malveillantes et injustes à une revue « critique », je regrette qu'il n'ait pas été plus fidèle aux lois les plus élémentaires de la critique.

» Je reproche à M. Rambaud :

» 1° *De tronquer les textes.*

» A la fin de l'introduction dans laquelle j'explique l'idée générale de l'ouvrage, j'avais écrit ce qui suit, p. 33 :

« Ultramontains et « libéraux », légitimistes et démocrates, tous (il s'agit des « catholiques de France les plus illustres ») tous parvinrent à s'orienter dans un sens vraiment et résolument social, *partout où ils surent, quel que fût d'ailleurs leur drapeau, demeurer fidèles aux traditions et à l'esprit de l'Eglise.* L'homme sépare, mais Dieu unit. Polémistes et philosophes, apologistes et romanciers, orateurs de la chaire, du barreau ou des tribunes parlementaires, poètes, économistes et hommes d'œuvre, tous, sur ce terrain, se rencontrent, et, le cas échéant, se réconcilient ou se complètent, de Joseph de Maistre à Louis Veuillot et à Blanc de Saint-Bonnet, de Chateaubriand à Tocqueville et à Lacordaire, de Charles de Coux au vicomte de Melun, de Frédéric Ozanam à Frédéric Le Play ».

» M. Rambaud *remplace par quelques points*, dans la citation qu'il fait de ce texte au début de son article, *la phrase essentielle et vraiment caractéristique*, que je viens de souligner en la reproduisant, et dont l'importance doctrinale ne saurait échapper au lecteur le plus distrait. Mais cet « oubli » lui permettra de faire entendre que j'approuve en

tous points, non seulement ces « catholiques illustres », mais d'autres encore, même quand ils ont été notoirement infidèles « aux *traditions et à l'esprit de l'Eglise* » et se sont mis dans le cas de perdre ainsi « *le sens vraiment et résolument social* ».

» 2° *De faire dire aux textes exactement le contraire de ce qu'ils disent.*

» Voici un exemple très caractéristique :

» Dans un chapitre sur Lamennais, j'ai essayé de démontrer que Lamennais n'a pas été, comme le prétendent nombre d'incroyants, victime de l'Eglise, mais sa propre victime, et qu'il y avait, à la base même de son système religieux et social, une ou deux idées fausses, empruntées par lui à Rousseau, et dont le développement l'a mis sur le chemin de l'apostasie. — M. Rambaud cite cette fois le texte, mais en y introduisant une parenthèse que je souligne, et qui en dénature tout à fait le sens :

« Ce dernier (Lamennais), écrit-il, il (l'auteur) le regarde comme ayant été « victime, non certes d'une opposition de l'Eglise aux aspirations populaires, mais d'une ou deux idées fausses auxquelles il resta obstinément fidèle, malgré l'Eglise et malgré lui-même, idées exploitées avec une logique intraitable et des violences de passion inouïes *(exploitées par qui? Je le demande et je réponds : Par ses adversaires sans doute et contre lui)*, puis, poussées enfin par lui jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences ».

» Voici un autre exemple, qui occupe à lui seul les deux tiers de l'article de M. Rambaud :

» A côté des « catholiques illustres » et authentiques dont j'avais parlé dans le passage de l'introduction que j'ai cité plus haut, j'ai parlé dans le chapitre III de quelques autres qui sont restés, comme je l'ai écrit, « *sur les confins de l'orthodoxie* », et dont plusieurs sont tombés d'ailleurs dans de monstrueuses erreurs. J'ai signalé ces erreurs à mesure qu'elles se rencontraient dans l'exposé de leur système, et, tout en les signalant, je les ai réprouvées à maintes reprises en rétablissant sur les points essentiels la vraie doctrine. En même temps j'ai relevé quelques vues sociales de ces auteurs qui m'ont paru justes et en concordance parfaite avec les enseignements de l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers*, par exemple, sur la justice dans les contrats : « L'accord volontaire des contractants doit manifester la justice, il ne la constitue pas » (p. 214), — contre le « faux esprit révolutionnaire,... esprit de haine, de violence et d'anarchie » (p. 208-9), — sur « l'exemption de la misère » qui est pour les masses populaires « la condition absolue de la dignité, de la liberté, de la vie intellectuelle, morale et religieuse » (p. 211-12), etc. Puis, dans une conclusion, je récapitulais toutes ces observations relatives à deux écrivains étudiés simultanément parce qu'ils ont partagé les mêmes erreurs, Bordas-Demoulin et François Huet, le maître et le disciple. Voici cette conclusion que je suis obligé de citer en entier :

« On ne peut étudier l'œuvre intellectuelle de Bordas et de Huet sans être frappé de l'importance considérable qu'ils attachent aux idées

sociales. Mais ici encore, que d'ombres, malgré certains traits de lumière! C'est qu'ils négligent de parti-pris l'enseignement traditionnel de l'Eglise; et, sur ce point comme sur d'autres, leurs idées ne sont reliées aux dogmes que par l'intermédiaire d'un système auquel ils forcent les dogmes de s'adapter, vaille que vaille; et rien ne montre mieux que l'interprétation qu'ils nous ont donnée de la chute originelle et de la Rédemption — interprétation qui les a amenés à protester inconsidérément contre la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception — les conséquences fâcheuses et le vice d'une telle méthode.

» S'étonne-t-on maintenant que des hommes si peu respectueux des doctrines catholiques n'aient pas respecté l'autorité qui en est la gardienne et l'interprète, et qu'ils aient tenté de diminuer le rôle du Pape dans l'Eglise et le rôle de l'Eglise dans l'humanité? Ils en ont été châtiés d'avance par leurs propres contradictions. Car, comment concilier le gallicanisme qui restreint le catholicisme au domaine strictement cultuel et relègue les prêtres dans les sacristies, avec le catholicisme social qui n'est autre chose qu'une application intégrale de l'Evangile à tous les rapports sociaux? Et pourquoi reprocher à d'autres d'incliner la constitution de l'Eglise dans un sens plus conforme à leurs opinions monarchiques, pour aboutir à préconiser, sous le nom de *réforme catholique*, l'introduction de la démocratie dans l'Eglise?

» Bordas et Huet ont porté la peine de leurs erreurs.

» Si Bordas a été assisté à ses derniers moments par le curé Martin de Noirlieu qui admirait, raconte-t-on, ses vifs sentiments de foi et de piété, Huet, après la mort de son ami, ne tarda pas à apostasier; après avoir défendu l'Eglise avec une témérité de doctrine que l'Eglise réprouva, il écrivit contre elle, et mourut hors d'elle.

» D'autre part, les faits eux-mêmes se sont chargés de donner à leurs théories un éclatant démenti.

» C'est le Pape infaillible qui est devenu l'initiateur le plus hardi de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas a le plus ardemment préconisées. Si, du pauvre lit de l'hôpital Lariboisière où il agonisait, Bordas avait pu entrevoir cet admirable spectacle, il eût sans doute voulu arracher de ses livres les pages violentes où il protestait contre le divorce de l'Eglise et de la démocratie, du Pape et du peuple. Nous le ferons pour lui, en ne retenant de son œuvre que le meilleur : nous jetterons l'écorce et garderons le fruit » (p. 215-217).

» Voici maintenant comment tout ce passage est interprété par M. Rambaud dans sa propre conclusion :

« Nous avons analysé loyalement ces deux écrivains (Bordas et Huet). Révolutionnaires, ils le sont sans conteste; mais par où donc voyez-vous qu'ils sont « catholiques » et que leur « attitude sociale » fournisse matière à un chapitre de la pensée catholique au XIX[e] siècle? M. l'abbé Calippe nous adjurait de « jeter l'écorce et garder le fruit ». Hélas! tout est écorce ou tout est scorie, à moins que ce culte de la Révolution dans ce qu'elle eut d'antichrétien et dans ce qu'elle nourrit de révolte contre le passé de l'Eglise, contre sa mission, contre sa hié-

rarchie et sa conception de la société en général, ne soit le sentiment que M. Calippe voulait développer dans les âmes. Il plaidait plus que les circonstances atténuantes : il plaidait l'acquittement et sollicitait l'éloge. C'est faire vraiment trop bon marché des principes. »

» Dans les derniers alinéas de cette conclusion, l'hypothèse, l'*à moins que* de M. Rambaud, qui se transforme progressivement en affirmation, devient tout à fait une thèse :

« Réconcilier l'Eglise et la Révolution est une tâche dangereuse, voire même absurde. Les hommes qui l'entreprennent n'aboutissent bien souvent qu'à faciliter de honteuses compromissions, préludes souvent de défections plus honteuses. Cette œuvre-là, assumée pourtant par M. l'abbé Calippe, était-elle donc d'une telle « opportunité ? » (Ce dernier mot est une allusion à la Lettre-préface du comte de Mun, placée en tête de ce volume, et dont M. Rambaud se plaignait au début de son article).

» Pendant que j'écrivais ces pages, M. l'abbé Calippe professait à la *Semaine sociale* de Saint-Etienne. Etaient-ce ces mêmes idées-là, et parlait-il dans le même esprit ? »

» Vous comprendrez, monsieur le Directeur, combien sont violemment injustes de tels procédés de polémique, et combien de telles accusations que rien n'appuie sont injurieuses pour un prêtre qui a souci de servir l'Eglise comme elle veut et comme elle doit être servie. Je ne les relève qu'avec tristesse : car, signées d'un catholique, elles ne peuvent faire honneur ni à la saine « critique », ni à l'esprit de justice et de charité chrétiennes. Mais je les relève avec fermeté au nom d'une loi de correction et d'honneur que vous ne méconnaîtrez pas et dont je réclame aujourd'hui le bénéfice.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, ma religieuse considération.

» Abbé CALIPPE,
» Chanoine honoraire,
» *Professeur à l'Ecole de Théologie d'Amiens.* »

16 octobre 1911.

M. Rambaud renferme sa réplique dans ces quelques lignes :

La réponse de M. l'abbé Calippe passe à côté du sujet. Elle consiste surtout à reproduire *in extenso* les passages qui avaient suscité nos critiques, faible moyen assurément de les discuter, quand c'est le sens même que nous en avions apprécié.

M. l'abbé Calippe avait affirmé que « le Pape infaillible est devenu l'initiateur le plus hardi de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas a le plus ardemment préconisées ». Eh bien ! c'est cela qu'il fallait prouver et prouver avec des exemples ; il fallait citer au moins quelqu'une de ces réformes et comment un Pape les a inaugurées. Mais il ne le fait pas, dans la réplique que l'on vient de lire : c'est donc la preuve et l'aveu qu'il ne le peut pas et que son affirmation était bien tout le contraire de la vérité. Toutes les réfor-

mes, au contraire, que Bordas réclamait (et Huet avec lui), les Papes ont été unanimes à les réprouver et à les condamner. Voilà le vrai terrain de discussion, et M. l'abbé Calippe se fait assez juger en le jugeant comme il le fait.

Il paraît, il est vrai, que je l'ai mal compris sur le compte de Lamennais, qui aurait lui-même « exploité ses idées avec une logique intraitable et des violences de passion inouïes ». Que M. l'abbé Calippe ne s'en prenne qu'à lui-même si l'ambiguïté de son langage m'a induit ici en erreur. Il prétend, en effet, que c'est de Lamennais lui-même qu'il parlait, mais de Lamennais déchu et se mettant lui-même en dehors du sacerdoce. Eh bien! alors de quel droit revendique-t-on pour lui une place dans une galerie des catholiques illustres du XIXe siècle? Et le Lamennais catholique n'est-il pas fini dès les premiers mois qui suivent sa condamnation non acceptée?

Quant à ces catholiques qui tous « se rencontrent, se réconcilient et se complètent », il y a là, chez le professeur d'Amiens, une singulière illusion sur la fusion des doctrines contraires et par conséquent du vrai et du faux s'unissant dans une synthèse qu'Hégel ou Proudhon ne désavoueraient point. Le Play, par exemple, avec sa théorie des autorités sociales et de la hiérarchie nécessaire, est aux antipodes de nos démocrates chrétiens d'hier et d'aujourd'hui. Il serait puéril de dire, n'est-ce pas? que, tout respect gardé de la dignité pontificale, Pie X et Marc Sangnier, Marc Sangnier et Pie X se rencontrent, se réconcilient et se complètent. C'est que, en philosophie sociale comme en logique et en géométrie, il y a des propositions qui sont justes et des propositions qui sont fausses, avec des abîmes entre les unes et les autres. La vraie philosophie et l'esprit critique qui la constitue consistent précisément à les discerner.

Cela dit, les conclusions se dégagent et n'ont point à être changées. Il y a une certaine tendance et un certain esprit qui se révèlent dans l'ouvrage de M. l'abbé Calippe, et le mieux qu'on puisse dire de lui, c'est d'une part que, faute de connaître suffisamment Bordas-Demoulin et Huet révélés par un livre qui représente leur pensée commune de vingt-cinq ans ininterrompus, il a fait d'eux un éloge absolument déplacé, malgré les ombres qu'il y a jetées; d'autre part, c'est qu'il se complaît dans de vagues aspirations à travers lesquelles il ne perçoit pas toute la portée de ce qu'il écrit. Pourtant la vérité n'a ni de ces compromissions, ni de ces transigeances-là, et Pie X, plus que personne, l'a démontré à propos du modernisme et du Sillon.

J. Rambaud.

LA REVUE MODERNISTE INTERNATIONALE

Le numéro 7-8, de juillet-août 1911, de la *Revue Moderniste Internationale*, vient de paraître. Celui de septembre-octobre est en train. Après quoi « la publication de la Revue suivra sa marche régulière ». Qu'est-ce à dire? La *Revue moderniste* n'avance donc plus que par

à-coups? Motif : un cas de force majeure. L'activité de ces pauvres modernistes rencontre des difficultés, on « oppose des entraves à leurs efforts »; ils n'arrivent plus à « organiser leur existence ». Bref, on les persécute, ou, plus prosaïquement, ils n'ont plus le sou.

— Pourquoi donc, dira-t-on, ne pas les laisser mourir en paix, oubliés et vexés de ce silence, qui est à lui seul une opinion?

— C'est vrai. Mais l'argent, qui n'a pas tari tout à fait, peut réabonder demain. On l'annonce, et la chose est possible. La sottise et l'orgueil humains sont infinis. Il est juste et opportun de se prémunir par une mise au point qui, tout en constatant l'impuissance foncière et l'insuccès acquis, ne dissimule rien du péril que favoriserait une fausse sécurité aussi bien qu'une pusillanimité maladroite.

L'effort doctrinal moderniste est vain; mais le prosélytisme à rebours des modernistes contre l'Eglise de Dieu se montre plus ardent que jamais. Ses avantages éphémères procèdent de l'intarissable source des passions et de l'erreur; et ce que l'aventure offre de ridicule par tant de côtés ne doit pas dissimuler ce qu'elle a de grave et de pressant pour l'heure qui passe.

Dès l'apparition de la Revue, nous avons constaté là-dessus les divergences d'opinion de nos meilleurs amis. Les uns nous disaient : « A quoi bon? Laissez tomber cette médiocre et piteuse affaire. » Les autres, au contraire : « Comment tolérez-vous ce scandale? » Et chaque numéro n'a fait qu'accroître cette impression contradictoire. Il a mis à la fois en lumière l'inanité de cette propagande et sa fureur de propagande antiromaine. De sorte que si l'œuvre en soi ne réclame que le mépris, il faut pourtant dénoncer la rage de ses protagonistes et de ses tenants, de peur qu'ils ne réussissent à troubler quand même la paix des âmes et la sécurité de la Sainte Eglise.

***

La seule couverture de ce numéro 7-8 de la *Revue Moderniste Internationale* est, à ce double point de vue, d'un examen intéressant.

Sans doute, on a dû espacer les numéros et par deux fois resserrer en un seul les fascicules de deux mois de vacances. Ce n'est pas un signe de grande prospérité, évidemment. Nous l'avons déjà noté. Toutefois il n'est pas moins certain que, depuis un an, le format a considérablement grossi, que la présentation s'est améliorée, que la Revue en un mot a pris du corps, sinon une grande extension.

— Qu'importe, dira-t-on, si personne ne la lit? — — Mais l'imprimerait-on, si elle n'avait aucun lecteur, ou tout au moins, aucun débouché? Un sérieux effort de diffusion est certainement fait et renouvelé sans cesse pour la répandre, surtout parmi les prêtres :

« Que tous le sachent, exclame ouvertement son prospectus; la grande réforme se fera par les prêtres!... Aux prêtres et à tous ceux qui nous en font la demande, nous envoyons la Revue sous une double bande et sans aucune indication compromettante. »

Comme les catalogues de remèdes secrets!...

Quel qu'en soit le succès, cette réclame est fâcheuse, et il n'est pas bon que ces choses-là traînent et s'égarent jusque dans les plus honorables maisons. C'est contraire partout à la décence et partout malsain.

On veut « obliger » nos prêtres à « devenir des instruments de progrès »: c'est-à-dire, à apostasier, à prendre femme et à choisir pour Pape Murri, Loisy et *tutti quanti*. L'entreprise, à elle seule, est injurieuse, et le blasphème est outrageant; il insulte au ciel et à la terre; ce serait œuvre pie que de l'extirper et de l'exterminer, au vieux sens du mot.

D'autant que cet insolent pamphlet, en plus de ses propres impiétés, sert à vanter d'autres moutures de la même farine. Parmi ses annonces, la librairie Nourry, qui l'hospitalise en France, se taille une large publicité. Tyrrell, Guignebert, Rouby, Saintyves s'étalent au dos du cahier. H.-Ch. Léa y annonce à 30 0/0 de rabais sur sa *Storia della Confessione auricolare e delle Indulgenze nella Chiesa latina*. Au prix de faveur d'un franc, les abonnés reçoivent *Religione ed Illusione* du fameux baron Frédéric von Hugel. En prime, pour tout abonnement nouveau, on leur offre un exemplaire des *Enseignements essentiels du Christ*, par E. Michaud, de *Vers l'Unité de croyance*, par J. de Bonnefoy, d'un volume d'A.-L.-M. Nicolas, et des *Catholiques républicains*, de Dabry; suprême aveu de l'ennemi, à la charge d'ouvrages trop longtemps tolérés.

Le *Cœnobium, rivista internazionale di liberi studi*, dont nous avons relaté ici la chute au gouffre du ridicule, malgré la collaboration de M. Gabriel Monod et d'une apocryphe abbaye de Fontigny; la *Cultura contemporanea;* toute la *Bibliotheca del Pensiero religioso moderno*, où voisinent Harnack, H. Bois, Höffding, Cheyne, Williams, Temple, etc...; la bibliographie la plus tendancieuse enfin trouvent place jusque dans ces pages extra-rédactionnelles.

J'y rencontre annoncé pour la première fois le nouveau livre de ce pauvre Dabry, tombé au rôle de sous-Charbonnel, dans une feuille anticléricale de province : *Mon expérience religieuse*. Avec toutes sortes de minauderies, l'abbé Houtin lance, pour le printemps prochain, son *Histoire du modernisme*

Est-ce que tout cela dit rien qui vaille?

***

Venons au texte même, c'est-à-dire aux signatures qui le couvrent et aux patrons dont il se réclame. C'est le corps même du délit. Romolo Murri est ce que l'on y arbore de plus reluisant, à part un portrait de Tyrrell et de pieuses avances au vieux Hyacinthe Loyson. Les noms d'A. d'Estienne, de P. Gay, d'A. Michel, etc., ne constituent pas encore, en effet, une force ni un péril.

Ceci nous renseigne assez clairement sur les milieux, que la Revue tente de séduire : un cercle de rares prêtres défroqués et audacieusement apostats, quelques dévots épars des idoles qui s'en vont, quelques salons modernisants, comme celui de Mme la comtesse de Saint-Ger-

main : lieux disparates, qui n'aboutiront jamais à une longue entente, entraînés qu'ils seront par une gravitation divergente sur des plans étrangers l'un à l'autre.

Cependant la Chronique internationale multiplie les tentatives pour étendre le cercle de ces complicités et rencontrer au moins un écho lointain. Comme épilogue au procès Verdesi, on essaie un dernier sauvetage du malheureux apostat; on gonfle le bruit de l'agitation contre le célibat, dans l'intention d'en faire un appât pour certains clergés qu'on prétend chancelants; on défend, pour la mieux accabler, la mémoire d'un prélat que l'ex-Père Hyacinthe dénonce comme le complice de son mariage sacrilège; on rit à M. Loisy; on esquisse un panégyrique du Docteur Alta-Melinge, que notre seule méchanceté empêche d'enseigner encore à ses paroissiens de Morigny-par-Etampes que nos dogmes ne sont que disputes de théologiens, c'est-à-dire de simples opinions intellectuelles sans connexion réelle avec la Religion véritable; on parle d'une révolte du clergé italien, à propos de la bicyclette, et d'une résistance du clergé allemand au serment antimoderniste, etc... Bref, tous les bruits malveillants et controuvés de la presse quotidienne contre Rome ont leur écho dans ces pages, où pêle-mêle le modernisme vient à la rescousse de l'*Unione* de Milan contre le Bref aux évêques lombards, du *Hochland*, contre le *Graal*, du journal colombien *El Republicano* contre l'archevêque de Bogota.

Certes, la *Revue moderniste* ne parviendra jamais à coordonner tous ces appétits, toutes ces révoltes, tous ces schismes en une Eglise; mais, pour leur contre-Eglise, de mensonge et de haine, c'est assez de la conjuration de leurs fureurs.

***

La Babel moderniste parle, en effet, toutes les langues, et jamais Ecole n'a fait entendre des voix plus discordantes.

Leur grand-maître Romolo Murri, dans leur leader-article, doit le constater lui-même. Après avoir recherché les origines du mouvement moderniste jusque dans le premier élan inconsidéré de la soi-disant démocratie chrétienne et des prétendues Ligues de culture allemandes contre l'Index ou la Curie, il en arrive à considérer l'état actuel du mouvement. Il en constate la décadence brusque et profonde. Il n'y a plus rien qu'un vaste courant, plus naturaliste que chrétien, épars dans toutes les directions de la pensée contemporaine. Le malheureux apostat en gémit :

« Nous n'avons point vis-à-vis de l'orthodoxie, une hérésie organisée, concordante et suffisamment menaçante... Il n'existe aucune unité dans l'effort, aucun plan déterminé, aucun programme défini et défendu par tous... Cela prouve, une fois de plus, la vraie nature du modernisme, qui n'est ni une hérésie, ni un schisme, ni même un effort jaillissant d'une même source et visant un même but, mais simplement le résultat fatal de la mise en contact des doctrines et de la discipline du catholicisme, sous ses formes moyenâgeuses si typiques, avec la

culture et la vie modernes... Il manque donc en ce moment au modernisme non seulement l'unité du but, mais celle de l'effort... »

Il paraît cependant que, désormais, dépassant cette période de gestation au sein de la vieille Eglise, le modernisme va enfin se reconstituer. Comment? M. Romolo Murri, député, ne nous l'explique pas très clairement. L'unité est partout le chef-d'œuvre de l'autorité et la grâce d'une juste soumission aux pouvoirs; le libre examen n'engendrera jamais que l'émiettement et la confusion. Il suffit de tourner ici la page pour en avoir déjà la preuve.

Murri vient de rendre une sorte de témoignage involontaire à la prévoyance et à la fermeté de Pie X : « Une certaine unité présidait cependant au mouvement, par le fait que tous les modernistes écrivaient et travaillaient au sein même de l'Eglise, avec l'espoir que les idées et les méthodes nouvelles y conquerraient droit de cité... La politique de Pie X a brisé ce lien subtil de condescendance et de temporisation auquel se rattachaient les espoirs et les prévisions d'un catholicisme réconcilié avec les progrès scientifiques ». Mais M. A. d'Estienne injurie un peu plus loin le grand Pontife en un style boursouflé de dément : « Cette chimérique illusion, que la fuyante attitude de Léon XIII avait contribué à entretenir, fut vivement étouffée par Pie X... Dans le délire de son hégémonie théocratique, il osait jeter l'anathème sur les manifestations les plus nobles et les plus généreuses de l'âme contemporaine. Pontife de haine, on l'a vu maudire les œuvres et de vie et d'amour... Ainsi que les ténèbres de la nuit allument les étoiles étincelantes du firmament, ses abominations eurent pour conséquence d'exalter les âmes et de les glorifier. »

Murri se félicite de l'exode forcée du modernisme hors de l'Eglise; un semi-protestant, A. Michel, insinue le moyen d'y rentrer, et un jeune prêtre — noble jeune âme! — enseigne, en réponse au « Referendum pour un programme d'action », la façon de n'en pas sortir afin de le mieux étouffer, selon la méthode chère à M. de Narfon : « Parmi les moyens aptes à réaliser le programme adopté, le plus efficace me paraît celui d'une ligue secrète visant à grouper la grande majorité des prêtres qui forment la milice de l'Eglise ». Hypocrisie, qu'un autre des amis et alliés, dans cette caverne des contradictions, M. Paul-Hyacinthe Loyson, a qualifié durement.

Eux-mêmes s'en rendent compte, et l'avis suivant, en tête de leur capharnaüm doctrinal, en fait foi : « La Revue étant ouverte à tous les courants du modernisme, chaque collaborateur garde la responsabilité personnelle des opinions émises dans ses écrits ». Il peut même contredire tous les autres.

Le lien, c'est la haine de la hiérarchie. Sur ces 80 pages, à part un pâle essai de systématisation sur la communion des âmes et la connaissance chrétienne objective, tout se passe en invectives et en potins controuvés du même genre. Et, en dépit de cette médiocre substance, peut-être ne manque-t-il en réalité à tous ces éléments destructeurs que l'homme de cette besogne et des destinées prophétiques, l'Antéchrist des derniers jours, Chef de la conjuration suprême. Ils l'attendent, ils le cherchent.

Aujourd'hui, c'est Tyrrell, dont ils donnent la triste figure de collégien à l'âge ingrat, avec son front souffreteux et sa bouche de dégénéré : « Cette enveloppe périssable dissimulait l'immortel esprit d'un être qui se révèle chaque jour plus parfait, et qui fut, pour beaucoup, un apôtre de rédemption, *le Messie d'une vie religieuse nouvelle* ». Mais il est mort, Loisy ne compte déjà plus. Qui va venir?

***

Celui-là ne fondera rien; il n'établira pas un long règne. Mais ces forces de l'abîme sont prêtes : elles rassembleront autour d'elles l'immense armée de l'apostasie universelle. Ces grotesques, ces impuissants se croiront les maîtres.

C'est pourquoi, sans les craindre et sans méconnaître leurs ridicules, il n'est pas sans intérêt de les surveiller.

La *Critique* l'a toujours fait; elle continuera.

R. D.

M, AULARD CONTRE M. GAUTHEROT

M. Aulard, professeur patenté d'Histoire de la Révolution à la Sorbonne, s'en prenait naguère à *Taine, historien de la Révolution française*, 1907, dont il essayait vainement de détruire l'autorité, la sincérité si compétente et si consciencieuse. M. Augustin Cochin rivait ses clous à M. Aulard et lui montrait que précisément, dans les 27 griefs du procès qu'il faisait à Taine, c'était lui, Aulard, qui avait tort et qui se trouvait pris en faute de graves erreurs ou inexactitudes.

La blessure fut cuisante pour l'amour-propre du professeur jacobin, et la plaie doit saigner encore, puisque le voilà qui, dans sa colère à peine contenue, exécute M. Gautherot et nos Papes depuis Pie VI jusqu'à Pie X.

C'est le *Siècle* du 16 octobre, qui, sous la rubrique : *Idées et opinions*, et sous le titre : *L'histoire de la Révolution à l'Institut catholique* de Paris, nous apporte cette dernière éruption de la bile anticléricale de M. Aulard.

On sait qu'à l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart a organisé un enseignement de l'histoire de la Révolution, un peu, beaucoup, pour répondre aux théories sectaires et maçonniques soutenues à la Sorbonne par M. Aulard. C'est à M. Gautherot, docteur ès lettres et auteur de ces livres si justement appréciés : *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*. I. *La République Rouracienne;* II. *Le Département du Mont-Terrible* (1868), ouvrage couronné par l'Académie française; *Thiers et Mgr Darboy* (1910); *Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris* (1911); superbe tableau d'ensemble de l'Eglise constitutionnelle de Paris; c'est à M. Gautherot qu'a été confiée la chaire d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique. Ses cours obtiennent le plus légitime succès, et j'en disais ici même, 15 juin, pp. 317-319, avec M. Talmeyr, dont je citais deux pages éloquentes,

l'utilité et la nécessité contre « la fausse et mortelle histoire qu'on nous a enseignée » à presque tous, en glorifiant cette Révolution française qui fut « purement et simplement un effroyable fléau ».

M. Gautherot ayant publié naguère un premier volume, résumé de ses cours, *Sous l'Assemblée constituante, — Le Philosophisme révolutionnaire en action,* M. Aulard est terriblement en colère, comme tel de ses héros de 1793, et il oppose perfidement à M. Gautherot quelques autres professeurs de l'Institut catholique de Paris et la *Revue du Clergé français.*

Il (M. Gautherot) entrait dans une maison où, certes, nos idées sont combattues, mais où il y a des habitudes de modération, de courtoisie, avec une sorte de tendance libérale à s'accommoder au temps, sans rien concéder sur la foi. Aussi le public lettré fut-il surpris, quand parut la leçon d'ouverture de M. Gautherot, d'y trouver des *grossièretés de polémique* (1), des *vulgarités injurieuses* contre les personnes, un ton, une attitude qui faisaient *contraste avec la bonne tenue* de la maison, avec les habitudes *distinguées* du milieu.

Ce n'est pas que je croie que M. Gautherot soit né violent. J'ai plutôt l'impression d'un homme *faible* et paisible, que la lutte fatigue, et *qui crie* et *se met en fureur* parce qu'il n'a pas assez de *santé physique et intellectuelle* pour être calme. En tout cas, lui, laïque, il a pris et il soutient, à l'Institut catholique, le rôle d'ennemi *furibond* des idées modernes.

Ah! qu'en termes galants, ces choses-là sont mises.

Et comme M. Aulard a bonne grâce à prêcher « la modération, la courtoisie, le libéralisme », alors qu'il traite un de ses honnêtes et intelligents contradicteurs, de « furibond » (2), qui « manque de tenue », de « distinction », de « santé physique et intellectuelle » — or, M. Gautherot est dans toute la force élégante de ses 30 ans. — Les « grossièretés de polémique », les « vulgarités injurieuses » d'un homme qui « crie et se met en fureur », sembleront plutôt le fait de celui qui descend à ces propos acerbes et méprisants? Sont-ce, d'ailleurs, des raisons? Non, certes.

M. Aulard continue de plus belle, et prêtant aimablement ses qualités et « sa colère » à M. Gautherot, il écrit :

« Il vient de résumer son enseignement dans un livre sur la Constituante, où il développe, avec plus *de colère que d'originalité,* la thèse royaliste. Il lance *l'anathème* aux hommes de 1789, qui ont « coupé les racines de l'arbre national pour le transplanter hors de sa terre nourricière, dans des sables mouvants, où l'attendent, où le saisissent déjà, la décrépitude et la mort ». Il gémit sur la « patrie jacobine », qu'il appelle « sorte d'intruse sans entrailles », et sur « l'éclipse qui, depuis 1789, empêche le grand soleil du sens commun et des traditionnelles libertés de féconder les énergies merveilleuses restées l'apanage des pays de France ». Depuis que la Révolution française a eu lieu, « les cellules sociales, dit M. Gautherot, se désagrègent,

1. C'est moi qui souligne les termes... si attiques de M. Aulard.

2. Il l'appelle plus loin « fougueux et crédule laïque » « *laïque naïf* » au « ton haineux », et dont « la colère » lance « l'anathème ».

la pourriture de la criminalité s'accentue, et la civilisation, dans son sépulcre blanchi, est frappée à mort ».

Bref, la Révolution est *essentiellement satanique*, et c'est en bloc que M. Gautherot condamne, dans le beau style qu'on vient de voir, l'œuvre de l'Assemblée constituante.

Eh bien! M. Aulard, c'est Joseph de Maistre qui, longtemps avant M. Gautherot, a traité la Révolution de « satanique »; et personne n'ignore aujourd'hui, après les savants travaux de l'abbé Barruel, qu'on vient de rééditer, en les résumant (1), du P. Deschamps et de Claudio Jannet (2), de M. Gustave Bord (3), de M. Talmeyr (4), de M. Prache, ancien député de Paris, de M. Copin-Albancelli (5), de Mgr Delassus (6), etc., que la Révolution fut l'œuvre de cette secte infernale, « satanique » qui s'appelle la Franc-Maçonnerie, et de ses adeptes les plus fougueux, les Illuminés de Weishaupt (Spartacus) et les Martinistes de France, vrais auteurs des sanglants excès de 1793.

Est-ce que tous les révolutionnaires fameux de la Constituante n'étaient pas francs-maçons?

Franc-maçon et grand-maître de la Franc-Maçonnerie, le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, qui soudoya tous les attentats contre le trône, depuis le 14 juillet jusqu'aux 3 et 6 octobre 1789, au 20 juin et au 10 août 1792; franc-maçon, Mirabeau, qui disait qu'il fallait *décatholiciser la France*, et qui, dès le 6 mai 1789, montrait Louis XVI en disant : « Voilà la victime » (7); francs-maçons, Barnave, Sieyès, les trois frères Lameth, Duport, Custine, Bailly, La Fayette, Le Chapelier, fondateur du Club breton, qui devint le Club des Jacobins, Gohier, Guillotin, Condorcet, Robespierre, et les héros du 14 juillet, Camille Desmoulins, avec Danton, soudoyé par l'Angleterre, Marat, Maillard et tant d'autres, qui ont joué un rôle néfaste depuis 1789 jusqu'à 1793.

Maçonnique ou « satanique », la Constituante a substitué aux droits de Dieu les *Droits de l'homme et du citoyen* (8), caducs et funestes sans une base divine; c'est en cela que la Révolution a été criminelle. D'ailleurs, comme l'a dit Taine, que M. Aulard n'a point réfuté, « la Constituante n'avait pas à faire une constitution pour l'homme en général qui n'existe nulle part, mais bien pour les Français, tels qu'ils existaient en 1789; et il est assez étrange de la voir proclamer des droits abstraits et métaphysiques... La Constituante a donné le

1. *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme.*
2. *Les sociétés secrètes et la société.*
3. *La conspiration maçonnique de 1789*, 1909.
4. *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française*. 1907.
5. *Le pouvoir occulte.*
6. *La conjuration antichrétienne.*
7. Au Congrès de Francfort en 1794, le meurtre de Louis XVI et celui de Gustave III avaient été décrétés.
8. « Les droits de l'homme nous donneront-ils du pain? », disaient les fermiers en revenant de Versailles, le 6 octobre, et Rivarol : « Tous ceux qui n'ont pas su tirer de leurs fonds ces principes ne les comprendront jamais et en abuseront toujours ».

chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la déraison pratique. En vertu de la Constitution, l'*anarchie spontanée devient l'anarchie légale;* celle-ci est parfaite. »

M. Gautherot, dans sa prétendue « fureur », n'a pas dit autre chose : il l'a dit autrement, voilà tout, et en se mettant au point de vue catholique, qui n'était point celui de Taine, incroyant et positiviste déclaré, quand il écrivait les premiers volumes de ses *Origines de la France contemporaine*, l'*Ancien Régime* et la *Révolution*, I. l'*Anarchie.*

***

Mais revenons aux aménités de M. Aulard pour M. Gautherot. Il essaie malignement de le faire exécuter par ses collègues de l'Institut catholique de Paris.

Cette simplicité plaira à Rome, dit-il, et voilà un homme qu'on n'y accusera pas de modernisme. Mais, à l'Institut catholique de Paris, tout le monde n'a pas ce parti pris tranchant, ce manque de finesse, cette naïveté déclamatoire. Un autre professeur d'histoire, M. l'abbé Pironi, *(pour Pisani)*, y enseigne et y écrit avec esprit. Dans le monde ecclésiastique, il y a (ou il y a eu) des hommes, comme l'abbé Picard, *(pour Sicard)*, comme l'Abbé Allain, qui ont le sentiment des nuances, qui ont le goût et le sens de l'histoire.

Dans la société cultivée où s'agite M. Gautherot, ces jugements plus que sommaires sur la Révolution ne sont pas du goût de tout le monde, *et l'anathème* ainsi lancé par ce *laïque naïf* contre la Révolution, fait sourire plus d'un prêtre instruit.

Ainsi la *Revue du Clergé français*, dont le comité de rédaction compte parmi ses six membres trois collègues de M. Gautherot à l'Institut catholique (1), dont le vice-recteur de cet Institut, a *spirituellement critiqué* le livre du *fougueux* et *crédule* laïque. Ceci est juste et joli :

« Que si, comme on nous le dit, la Révolution française est satanique en son essence, et si elle n'a produit que du mal sans faire aucun bien, la conséquence qui semble s'imposer, c'est que les catholiques doivent employer leurs forces à remettre les choses exactement en l'état où elles étaient au 5 mai 1789 ».

Aux éloges que M. Gautherot fait de l'ancien régime, le *rédacteur anonyme* de la *Revue du Clergé français* oppose cette gaie objection.

Ainsi donc, d'après M. Aulard, la « critique spirituelle, juste et jolie » de M. Gautherot, par la *Revue du Clergé français*, serait d'un « rédacteur anonyme ». Ici, ce « rédacteur » a parfaitement signé sa prose : c'est M. l'abbé *Th. Urbain*, docteur ès lettres, ancien vicaire général de Mgr Lacroix, en Tarentaise, mais qui n'a rien de commun avec M. le vice-recteur de l'Institut caholique et ses collègues du comité de rédaction de la *Revue du Clergé français.*

Voilà donc M. Aulard pris en flagrant délit d'un double faux; d'abord, il donne comme « anonyme » un article bel et bien signé; et puis il présente astucieusement comme émanant des professeurs de l'Institut catholique, une « critique spirituelle, juste et jolie », qui est de M. l'abbé Urbain.

1. MM. Bousquet, vice-recteur, Mangenot et Pisani.

Il y a plus : M. Aulard arrête la citation de cette « critique juste et jolie » à l'endroit même où elle se change en excuse, sinon en justification de M. Gautherot :

« Mais sûrement, ajoute M. Urbain, après avoir parlé de « remettre les choses exactement en l'état où elles étaient au 5 mai 1789 ». *M. Gautherot protesterait, si on lui prêtait pareille pensée,* et Louis XVIII, lui-même, en revenant occuper le trône de son malheureux frère, s'est bien gardé de l'entreprendre. »

Dès lors, pourquoi prêter à M. Gautherot une idée invraisemblable qui est loin de sa pensée? Pourquoi se payer le plaisir aussi facile que déloyal, de le combattre sans motif plausible? Pourquoi surtout M. Aulard a-t-il supprimé, dans une critique citée par lui, ce qui l'atténue au point de la rendre complètement inoffensive?

Est-ce « juste et joli »? Sans être un faux, c'est plus grave que toutes les inexactitudes naguère reprochées à Taine.

***

Mais M. Aulard oppose à M. Gautherot ces paroles de M. Urbain :

« Je ne vois pas que ces principes (chrétiens) aient été appliqués, au moins dans leur ensemble, *aux époques qui ont précédé immédiatement l'Assemblée constituante.* On parle de revenir à nos traditions nationales, mais de quelle tradition peut-on se réclamer? Le pouvoir absolu ne s'est établi que par la ruine de traditions plus anciennes : celles-ci avaient-elles moins de titres au respect et à la conservation? Et ce pouvoir absolu auquel la France a été soumise pendant près de deux siècles, et dont on déplore la ruine, accomplie par la Constituante, était-il l'idéal d'un gouvernement chrétien? En dépit de Bossuet, qui a, d'un trait si net et si ferme, distingué du pouvoir absolu le pouvoir arbitraire, le premier, dans la pratique et à moins d'une assistance spéciale du Saint-Esprit, devait amener les abus qui ont rendu nécessaire, ou du moins plus prompte et plus cruelle, la Révolution ».

Voilà une réponse aussi décisive que mordante, et cet abbé a joliment rivé son clou à M. Gautherot.

« Mordante » peut-être, la réponse de « cet abbé », — qui tout à l'heure était un « rédacteur anonyme » et dont la soutane et le caractère n'apparaissent à M. Aulard que lorsqu'il faut « mordre » un « fougueux et crédule laïque » et lui « river joliment son clou », — la réponse de « cet abbé » n'est aucunement « décisive » : car il faut être bien injuste envers « les époques qui ont précédé immédiatement l'Assemblée constituante », c'est-à-dire le règne de Louis XVI, de 1774 à 1789, et celui de Louis XV, 1715-1774, pour ne pas « voir que s'ils n'étaient pas « l'idéal du gouvernement chrétien », « les principes chrétiens y étaient appliqués dans leur ensemble », soit par l'Etat et les monarques, que Rome appelait toujours « les rois très chrétiens », soit par leurs ministres, leurs magistrats, leur armée, leur marine, profondément religieux dans leur vie quotidienne et publique, malgré les défaillances individuelles, soit par l'enseignement que dirigeait

ou surveillait l'Eglise, depuis l'école primaire jusqu'aux collèges et aux Universités, soit par les corporations qui avaient toutes leur saint, leur bannière et leur fête religieuse, soit par les familles si imprégnées de christianisme que toutes leurs joies et leurs tristesses allaient s'épancher et se consoler auprès de Dieu et de Marie, Reine bien-aimée de la France. — Quand M. Urbain demande de « quelle tradition nationale peut se réclamer » M. Gautherot, il oublie que le professeur, dont il a loué « le talent et l'habileté » avec une justice inconnue de M. Aulard, se réclame avant tout de la « tradition nationale », religieuse et chrétienne, de la France, puisque, d'après l'historien anglais Gibbons, ce sont « les évêques qui ont fait la France, comme les abeilles leur ruche ».

***

La *Revue du Clergé français* et M. l'abbé Urbain regretteront sans doute d'avoir fourni à M. Aulard une arme que sa malignité anticléricale tourne odieusement contre nos Papes.

Mais, ajoute-t-il, il (cet abbé) se trouve avoir rivé aussi (son clou) du même coup, à plus grand que M. Gautherot, à celui qui ne se trompe jamais, parce qu'il ne peut pas se tromper, c'est-à-dire qu'il l'a rivé, révérence parler, au pape.

Qui, en fait, a dit que la Révolution française *était essentiellement satanique?* C'est le pape, oui, le pape lui-même.

C'est d'abord, en 1791, le pape Pie VI, quand il condamna la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen et ses dix-sept articles.

C'est ensuite le pape Pie VII, en 1804 et en 1814.

C'est le pape Grégoire XVI, en 1832, dans l'Encyclique *Mirari vos.*

C'est Pie IX, en 1864, dans le *Syllabus.*

C'est Léon XIII lui-même, le politique et souple Léon XIII, qui, en 1884, dans l'Encyclique *Humanum genus*, fit une analyse indignée de la *Déclaration des Droits.*

Le *bon* M. Gautherot a donc raison et c'est son *malin réfutateur* qui a tort. Oui, la Révolution est satanique dans son essence, c'est-à-dire dans la Déclaration des Droits. Tous les papes l'ont dit et redit. Et voilà que la *Revue du Clergé français* se moque de M. Gautherot, qui l'a dit à son tour. Pauvre M. Gautherot, qui avait cru bien faire! Mais non : ne le plaignons pas. Il représente, lui seul, avec *sa grosse façon de juger et son ton haineux,* l'idéal d'institut catholique que le pape Pie X rêve en ses prières militantes.

Pour un historien qui se pique de « river leurs clous aux Papes », M. Aulard est aussi mal documenté que possible. On peut le défier de citer un seul texte des six Papes qu'il met en cause, Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X, disant que « la Révolution française était *essentiellement satanique* ».

Pie VI dit seulement en 1791 que les *Droits de l'homme* « sont contraires à la religion et à la raison : *jura religioni et rationi adversantia.* »

Pie VII n'a jamais parlé, ni en 1804, ni en 1814, de Révolution « satanique dans son essence ».

Grégoire XVI, dans l'Encyclique *Mirari vos*, a condamné les erreurs de Lamennais, séparation de l'Eglise et de l'Etat, liberté absolue de la presse, principe démocratique de la souveraineté nationale, contenu dans « les faux dogmes de 1789 », comme les appelle Le Play; mais de « Révolution satanique dans son essence », pas un mot!

Pie IX, dans le *Syllabus* de 1864, condamne un grand nombre de principes révolutionnaires; mais, pas plus que ses prédécesseurs, il ne déclare la Révolution « essentiellement satanique ».

Léon XIII, dans son Encyclique *Humanum genus*, en 1884, dénonce, démasque et flétrit la Franc-Maçonnerie. Mais c'est dans les Encycliques *Diuturnum illud* et *Immortale Dei*, en 1878 et en 1886, — et M. Aulard, historien, mais non pas « naïf, fougueux et crédule » comme M. Gautherot, est inexcusable de l'ignorer — que Sa Sainteté Léon XIII, « le politique et souple Léon XIII, fait une analyse indignée de la *Déclaration des droits* ». — Cette « indignation » serait-elle donc de la « politique » et de la « souplesse », M. Aulard? Léon XIII, du reste, n'écrit pas le mot « Révolution satanique » que vous lui prêtez comme à ses prédécesseurs.

Quant à Pie X, « il ne rêve pas en ses prières militantes l'idéal d'Institut catholique que M. Gautherot représente, lui seul, avec sa grosse façon de juger et son ton haineux »; il a dit nettement, clairement, pratiquement surtout, car il est le contraire d'un « rêveur », ce qu'on doit enseigner et apprendre dans les Instituts catholiques, visés par l'Encyclique *Pascendi* en 1907, et par les *Lettres* du cardinal Merry del Val aux archevêques et évêques français sur ces Instituts, en 1908 et 1909. Ils savent, par l'Encyclique : *Notre charge apostolique*, qu'il faut préserver leurs élèves « des dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal leur sont présentés dans un langage entraînant qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour *des causes séduisantes, mais funestes*. Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du XVIII[e] siècle, *celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées* ».

Pie X rappelle que Léon XIII « a flétri une certaine démocratie qui va jusqu'à ce degré de perversité que d'attribuer dans la société la souveraineté au peuple (1) et à poursuivre le nivellement des classes ». — Des modernes en grand nombre, marchant sur les traces de ceux qui, au siècle dernier, se donnèrent le nom de philosophes (2), déclarent que *toute puissance vient du peuple;* qu'en conséquence ceux qui exercent le pouvoir dans la société ne l'exercent pas comme leur autorité propre, mais comme une autorité à eux déléguée par le peuple de qui ils la tiennent. Tout contraire est le sentiment des catholiques qui font dériver le droit de commander de Dieu comme de son principe naturel et nécessaire. » (Encyclique *Diuturnum illud*).

1. Inutile de rappeler à M. Aulard que c'est là, la condamnation formelle de l'article III de la Déclaration des droits : « *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* ».

2. Il s'agit principalement de J.-J. Rousseau, le théoricien de la démocratie, importée de Genève et du Calvinisme.

Pie X dit encore à l'adresse de tous ceux qui décrient le passé catholique de la France : « Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise, leur Mère ; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases ; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine ; que les *grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple, ni la vraie justice, ni le vrai bonheur*, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon ! Le souffle de la Révolution a passé par là.* »

Voilà le langage aussi éloquent qu'élevé que parlent nos Papes du XIXe et du XXe siècle : ce n'est pas celui que vous leur prêtez, M. Aulard.

Libre à vous maintenant de condamner M. Gautherot au nom de la *Revue du Clergé français* et la *Revue du Clergé français* au nom des Papes : « Le bon (?) M. Gautherot a donc raison et c'est son malin réfutateur qui a tort. »

On vous renvoie le trait et la balle : c'est vous, « le malin réfutateur, qui avez tort » : car votre malignité n'a rien « réfuté » du tout ; elle s'est simplement donné le « tort » de deux faux, d'une citation tronquée injustement, d'erreurs grossières sur nos Papes et d'injures à M. Gautherot, auquel vous prêtez sans motif aucun vos sentiments de « colère haineuse ».

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

LA « CROISADE » TRIPOLITAINE DE L'ITALIE

Un récent communiqué officieux de l' « *Osservatore romano* » vient de protester contre la rhétorique d'écrivains de Rome et de l'Italie exaltant, du point de vue catholique, la guerre italo-turque. Il s'agirait presque, à les entendre, d'une « croisade » contre l'Islam, et l'on évoque les souvenirs glorieux de Lépante.

« Nous sommes autorisés à déclarer, dit le journal pontifical, que le Saint-Siège, non seulement n'assume aucune responsabilité pour de telles interprétations, mais que, devant rester en dehors du conflit actuel, il ne peut les approuver et les déplore. »

Ce n'est pas seulement la presse religieuse italienne qui doit se sentir touchée par ce désaveu. Poussée par des intérêts nationaux, elle a sans doute embouché l'olifant avec plus de force que celle des autres pays et c'est à elle que s'applique le reproche de solidariser témérairement le Saint-Siège avec une cause politique et temporelle. Mais d'autres se sont aussi trop empressés d'y mêler l'intérêt catholique et de justifier et d'excuser en son nom la conduite de l'Italie.

La Croix, par exemple, a donné dans le panneau, où l'a attiré probablement son correspondant romain, monsignor français, dont les relations ne sont pas toutes sûres.

Son leader-article du 30 septembre est une chaude, mais peut-être bien hâtive approbation de l'entreprise italienne, appuyée sur des vues politiques et religieuses qui décèlent à l'envi d'étonnantes illusions.

« L'Italie, *dans un effort énergique de patriotisme,* profite d'une occasion inespérée pour enrichir son patrimoine d'une magnifique colonie.

» La parole donnée, l'intérêt, *le souci de la religion,* l'avenir de la culture européenne, tout nous engage à féliciter l'Italie de l'initiative — *peut-être un peu cassante et brutale dans la forme* (peut-être) — qu'elle vient de prendre.

» Dès maintenant, en effet, nous pouvons mesurer la répercussion de son acte, en apprécier les résultats heureux, envisager avec confiance la situation nouvelle qu'il détermine.

» ... L'Italie va donc s'installer à Tripoli. Qu'est-ce à dire? Et pourquoi convient-il de nous féliciter?

» *Au point de vue catholique d'abord, nous ne pouvons que nous réjouir de voir sur cette terre chrétienne ravagée par l'Islam la Croix remplacer le Croissant.* Nous n'oublions certes pas que le royaume de Victor Emmanuel procède d'une usurpation contre laquelle nous ne nous lasserons jamais de protester, mais enfin reconnaissons dans la population italienne une population éminemment catholique. La Calabre et la Sicile, qui déversaient jusqu'alors leur émigration sur la Tunisie et la République Argentine, vont jeter les yeux désormais sur les rives amies de Tripoli, dont l'intransigeance stupide des Jeunes-Turcs s'acharnait à les détourner. Les nouveaux venus y restaureront la foi antique. Sans espérer — contre toute espérance — une conversion rapide des musulmans, on peut être sûr qu'à la longue l'afflux des catholiques italiens régénérera cette terre, jadis sanctifiée par les pieux ermites de Cyrénaïque. »

« Le « souci de la religion », écrivait notre collaborateur, M. Paul Tailliez, dans le *Nouvelliste de la Sarthe* (16 octobre), a certainement son importance, et nous voyons volontiers les promesses de développement que l'expédition italienne apporte aux missions des Franciscains, si nombreuses dans le vilayet de Tripoli. Il ne faudrait cependant pas surfaire les intentions des subalpins, et transformer en *labarum* le drapeau qui flotta sur la brèche de la *Porta Pia.* Y a-t-il lieu pour les catholiques français de se réjouir en voyant la Rome de Nathan recueillir le protectorat catholique des mains de la France des Croisades? »

En effet, qu'une conséquence de la guerre, conséquence aussi imprévue par le gouvernement que fatale par la force des choses, soit une défaite morale de la franc-maçonnerie jeune-turque, on peut bien l'accorder. Que la conquête italienne de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque y apporte des bienfaits de civilisation chrétienne comme l'abolition de la traite des esclaves (continuée effrontément sous le régime jeune-turc surtout en Cyrénaïque) — cela aussi est à apprécier. Mais faire de l'expédition italienne une sorte de « croisade », c'est vraiment forcer la note, c'est défigurer la réalité des événements.

Les chefs du gouvernement italien sont si peu des « croisés » qu'ils n'ont d'autre souci que de se montrer bons musulmans... Pour se rendre amis leurs sujets de demain, arabes et arabisés de là-bas, ces politiciens ont fait lancer par le généralissime Caneva une proclamation très religieuse... dans le sens du Coran. Ils n'ont pas eu honte d'agir en conséquence. A Caserta, où l'on a concentré des prisonniers turcs, la vieille caserne conservait encore au milieu de la cour une petite chapelle fréquentée par les soldats sous le roi de Naples. Sous le nouveau régime « laïque » la chapelle fut abandonnée. Eh bien! maintenant on l'a donnée aux prisonniers turcs pour s'en faire une mosquée! — On a eu le triste courage de blanchir à la chaux les vieilles images des Saints peints sur le plafond de la chapelle pour la rendre tout à fait « islam ». Notez que les musulmans n'ont pas un absolu besoin d'un temple, car ils n'ont pas un culte liturgique, pas de sacrifice, pas d'images. Donc pour leur prière, s'ils voulaient la faire en commun, leur dortoir était tout à fait suffisant. On ne permettrait pas autant à des soldats italiens qui voudraient, le soir, faire leur prière en commun dans la chambrée...

Quelle figure ridicule, c'est le moins qu'on puisse dire, font certains catholiques, prêtres et laïques, quand ils s'emballent, *en tant que catholiques*, pour la guerre de Tripoli. — Cela est bien grave comme mesure de leur mentalité et de leur intuition religieuse-politique.

On ne pourra du moins pas reprocher à la *Croix* d'avoir dissimulé l'avertissement de l'*Osservatore Romano*, mais seulement d'oublier à courte distance le langage qu'elle-même avait tenu et de battre sa propre coulpe sur la poitrine d'autrui. Sous la plume de Cyr (26 octobre), nouvel article dont voici le début :

« Avec une précision très nette et en des termes catégoriques visiblement dictés par le Vatican, l'*Osservatore Romano* a mis au point les informations imprudentes ou insidieuses qui tendaient à impliquer le Saint-Siège dans les événements qui mettent l'Italie aux prises avec la Turquie, et « à faire presque croire à une guerre sainte entreprise au nom et avec l'appui de la religion et de l'Eglise. »

Insidieuses, les appréciations de la *Croix* ne l'étaient assurément point et l'on ne saurait lui prêter l'intention d'impliquer le Saint-Siège dans ces événements. Mais son optimisme n'était-il pas à tous égards imprudent? Cyr fait une excellente justification de la réserve dans laquelle le Saint-Siège entend se maintenir; mais là où son habileté est en défaut, c'est lorsque, au lieu de laisser dans l'oubli l'erreur commise, il essaie d'en défendre son journal :

« Pour en revenir à la guerre italo-turque qui motive cet article, certes, il est bien permis à chacun d'escompter le succès probable de l'Italie comme un progrès vers l'affranchissement des âmes et comme le recul d'une « culture » hermétiquement fermée à la pensée chrétienne.

» Nous-même avons émis ici cet espoir sympathique.

» Mais, nous l'avons fait observer, il est certain que tel n'est point le but direct ni l'intention principale de nos voisins. Leur guerre est essentiellement d'ordre politique et temporel. »

Fort bien! Le tour est habile. Mais ce n'était pas seulement « l'avenir de la culture européenne », c'était d'abord « le souci de la religion », c'était « le point de vue catholique » et la Croix remplaçant le Croissant qui faisaient exulter la *Croix* pour de bon.

***

La politique pure n'est pas notre affaire, et nous laisserions ce point de vue de côté. Mais il ne saurait être indifférent de voir un grand journal religieux, comme la *Croix*, faire bon marché de la morale politique, au risque de s'entendre dire par les ennemis de l'Eglise que « le souci de la religion » en excuse sans doute les catholiques.

Elle voyait dans l'initiative italienne « peut-être un peu cassante et brutale dans la forme », « un effort énergique de patriotisme », dont « tout nous engage à la féliciter »; elle y voyait « la continuation de l'effort des consuls et des Césars », et enfin, à considérer nos propres intérêts, « un coup droit porté contre la pesante Allemagne »; un gage de l'inévitable resserrement des liens « qui solidarisent l'Italie avec la politique franco-anglaise ».

En tout cela encore, n'y a-t-il pas, comme l'écrit M. Paul Tailliez, beaucoup d'optimisme et pas mal d'illusions?

Nous lui laissons avec grand plaisir la parole pour une exacte mise au point.

Tout d'abord, dans la façon dont l'affaire a été conduite, l'Italie, ce nous semble, a montré moins d'énergie patriotique encore que de déloyale hardiesse. Non seulement elle a négligé de recourir à la procédure arbitrale et de porter son litige devant la cour de La Haye, comme eût dû l'attendre d'un peuple qui célèbre à journée faite les progrès de la « civilisation moderne » et les bienfaits du pacifisme; mais encore elle s'est comportée de façon telle, que les journaux allemands et anglais ont été unanimes à dénoncer son exploit comme un « acte de piraterie » pure. En fait, elle a laissé à la Turquie le choix entre la dépossession à l'amiable et la dépossession par la force, mais, de toute façon, c'est la dépossession qu'elle a, dans son brusque ultimatum, imposée à la Turquie.

Et quelle insincérité dans les motifs de cet ultimatum! Elle s'y plaignait des périls que couraient ses nationaux en Tripolitaine : mais ces périls n'étaient-ils pas son œuvre et l'effervescence des indigènes n'était-elle pas provoquée par les projets d'annexion dont les Italiens les menaçaient depuis plusieurs années? L'hypocrisie du prétexte n'est d'ailleurs plus douteuse aujourd'hui, puisqu'aux offres de médiation venues de divers côtés, l'Italie répond qu'elle ne sera satisfaite que par l'annexion pure et simple des deux provinces turques : le respect tant de fois juré de « l'intégrité de l'empire ottoman » fait donc prestement place à un système d'expropriation pour cause d'utilité nationale!

Il se peut, après cela, que cette politique réaliste rappelle « l'effort des consuls et des Césars », mais les consuls et les Césars savaient braver des ennemis sérieux; leurs batailles n'étaient pas batailles pour rire; leurs victoires étaient de vraies victoires. Nous savons bien que l'Italie, qu'elle soit victorieuse ou qu'elle soit battue, sait profiter de toutes les rencontres : défaite à Cutozza et à Lissa, elle acquit néanmoins le Piémont et les deux Siciles; simple auxiliaire de la France dans la guerre de 1859 contre l'Autriche, elle obtint la Lombardie, la Vénétie, par suite la Toscane et enfin Rome; battue par les Abyssins à Adoua, elle garda l'Erythrée; aujourd'hui,

sans presque tirer l'épée, elle reçoit la Tripolitaine : à merveille, mais est-ce l'occasion d'évoquer les consuls et les Césars?

L'enthousiasme est d'autant moins indiqué, que les pires conflagrations peuvent sortir de cette guerre : représailles turques contre les Européens dans tout le Levant, explosion du fanatisme chez les musulmans, soulèvement bulgare en Macédoine, pénétration autrichienne en Albanie, intronisation hellénique en Crète, telles sont les conséquences diversement dangereuses auxquelles le conflit de Tripoli pourra servir de précédent et de justification.

Voilà pour les intérêts généraux; nos intérêts particuliers seront-ils plus favorisés? Que gagnerons-nous à voir d'aussi hardis voisins acquérir des droits spéciaux sur la frontière orientale de notre Afrique du Nord, et faire de ce côté la même besogne qu'entreprennent déjà les Espagnols sur la frontière occidentale? Surtout, qu'on ne nous parle plus de l' « empire de la Méditerranée »! Outre que nous devons déjà partager cet empire avec l'Angleterre, maîtresse de Gibraltar, de Malte, de Chypre et d'Alexandrie, ne devrons-nous pas désormais en donner à l'Italie une autre part? Et quelle part! Il ne s'agira pas seulement de la Tripolitaine, déjà bien voisine de la Tunisie : il s'agira aussi de notre protectorat sur les communautés catholiques du Levant. En paraissant devant Prevesa, les canonnières italiennes ont signifié, à ce point de vue, une résolution que les Turcs ont sans doute comprise, et qui consacre, en ce qui nous touche, une abdication de plus.

... Quant au « coup droit porté contre la pesante Allemagne », c'est là encore une illusion. Il semble devenir évident que, dans toute cette affaire italo-turque, Berlin et Rome ont joué double jeu. L'explosion de colère de la presse allemande n'a été qu'une mise en scène destinée à tromper les Jeunes-Turcs. L'Italie n'a pu tirer parti du désintéressement de la France et de l'Angleterre à l'égard de Tripoli, que quand l'Allemagne lui en a donné licence. L'Autriche, tout en laissant sa presse protester bruyamment, a contresigné le blanc-seing donné par l'Allemagne. C'est donc à la Triplice surtout que l'Italie sera reconnaissante de sa conquête africaine, et elle le marquera en renouvelant son adhésion à cette Triplice, où elle figurera désormais avec un appoint de surcroît : car, si demain, pour l'affaire du Maroc, nous devions avoir l'Allemagne sur les bras, son alliée l'Italie aurait une flotte mobilisée de quatre-vingt-dix mille hommes sur notre frontière tunisienne. En vérité, sont-ce là, pour les Français, des sujets d'allégresse?

CONSTATATION PÉNIBLE

Ce n'a pas été sans répugnance et sans un regret profondément senti que nous avons dû, plus d'une fois déjà, noter, au moins dans certains cas plus saillants, l'attitude d'écrivains ou d'hommes d'action de la Compagnie de Jésus en face des conflits d'idées qui s'agitent autour des questions intéressant la cause de l'Eglise; attitude indécise, et même parfois, disons la chose comme elle est, contraire à celle qu'on aurait attendue. Répugnance et regret qui nous empêchent de rappeler en ce moment avec détail les faits déjà relevés dans cette revue, mais qu'il faut surmonter pour en signaler un plus grave encore que les précédents.

Il s'agit d'un article du R. P. Starker dans le « Przeglad Powszeelny » de Cracovie. Cette revue est le grand organe des jésuites en Pologne, comme les « Etudes » en France et les « Stimmen » en Allemagne.

La *Correspondance de Rome* a très justement estimé qu'il ne fal-

lait pas faire le silence sur cette manifestation, mais bien lui donner de la publicité, parce que le silence deviendrait complice des efforts faits pour dissimuler aux autorités ecclésiastiques et à la conscience catholique la gravité de la crise que nous traversons et dont cet incident est un indice très particulier.

Est-il rien de plus tristement significatif, en effet, que de voir un membre de la Compagnie de Jésus, dans une revue considérée par les catholiques de Pologne comme le plus fidèle interprète de la pensée de l'Eglise, prendre ouvertement parti pour Mgr Duchesne, pour Bachem et la décléricalisation de l'Allemagne, et se poser en contradicteur violent du P. Weiss, de tous ceux qui sont manifestement les vrais soutiens de la cause catholique?

Voici la partie principale de cet article traduit par la *Correspondance de Rome* (26 octobre).

« Le livre du P. Weiss est formé des articles que celui-ci avait publiés » pendant une série d'années dans la revue théologique « Linzer Quartal» schrift ». Déjà alors plus d'une voix s'était élevée contre les grognements » *(gderaniu)* du P. Weiss. Et ça signifiait à peu près : révérend père, si » tu ne fais que grogner *(gderas)* contre tout, alors, sache que tu vieillis. » Mais du moment que les articles du P. Weiss, réunis pour former un tout, » furent destinés à être répandus largement sous la forme d'un livre spécial, » et à venir ainsi dans les mains du grand public, sa force en prit une » plus grande importance. Une façon lugubre de voir le monde et l'es» prit catholique en Allemagne, et surtout les remarques détachées et sans » bases contre le Centre allemand et contre certains courants et manifesta» tions dans les camps des catholiques allemands furent une pierre de scan» dale. On a appelé par une circulaire secrète l'attention des catholiques » dirigeants sur le danger que contenait le livre du P. Weiss, pour la concor» de et pour l'avenir du camp catholique en Allemagne, et on a exprimé » la crainte que le Saint-Père n'empirât *(pogorszyl)* l'affaire par des louan» ges publiques de l'œuvre du P. Weiss. Cette circulaire a amené l'article » de la *Correspondance de Rome*, qui, avec le livre du P. Weiss, provoqua » une polémique aiguë dans les journaux allemands. Vu que l'affaire com» mençait à prendre des formes de plus en plus aiguës, le Nonce allemand » Frühwirth publia une protestation contre le bruit que la *Correspondance* » *de Rome* aurait exprimé l'opinion du Vatican vis-à-vis du Centre et des » catholiques allemands. Toute cette affaire a donné lieu aussi à une re» prise de discussion entre la direction ainsi dite de Cologne et celle de » Berlin, les antagonismes assoupis se réveillèrent, de sorte qu'il faut crain» dre de plus en plus pour l'avenir du catholicisme en Allemagne.

» On ne peut pas nier, que depuis que Pie X a publié l'encyclique Pas» cendi contre le modernisme, et qu'il a entrepris contre celui-ci un com» bat décisif, un groupe des zélateurs a pris comme un devoir de flairer » partout avec un rare manque d'égards, surtout dans les pays latins, le » péril du modernisme et de jeter, sous le couvert de l'orthodoxie, des » soupçons contre les savants et contre les organisations catholiques com» me favorisant les erreurs modernistes. On connaît les noms de telle sorte » de gens, comme Benigni, Kaufmann, Cavallanti, Scotton et en outre *l'U-* » *nivers* en France et l'*Unità Cattolica*, à Florence. On connaît les agres» sions de Cavallanti, rédacteur de l'*Unità Cattolica*, contre Duchesne, le » célèbre historien de l'Eglise et membre de l'Académie Française, de Scot-

» ton, contre le Cardinal Ferrari à Milan, de Kaufmann, contre le cardi-
» nal Fischer de Cologne et contre les catholiques allemands. Mais c'est
» là seulement une partie de ces élus, qui, avec un grand dommage pour
» la bonne cause et pour l'autorité de Rome, se considèrent comme gardiens
» de l'orthodoxie et comme exécuteurs de la pensée de Pie X. Il vaut
» la peine d'appeler l'attention sur ceci, que dans les pays latins où l'E-
» glise catholique va d'une perte à l'autre, il serait plus convenable de
» s'occuper de la défense des intérêts de l'Eglise dans son propre pays et
» réparer les dommages des défaites, plutôt que de s'arrêter à lancer des
» insinuations et des intrigues inutiles et très nuisibles pour l'Eglise, contre
» ceux qui veulent sincèrement le bien et la prospérité de l'Eglise. Les
» journaux allemands ont donné donc avec une grande satisfaction, la nou-
» velle, que le fameux (slynny), Mgr Benigni a quitté Rome pour un temps
» indéterminé, et certainement, non sans le désir formel du Vatican ».
(Przeglad Powszechny, n. 332, pages 275-277).

En Pologne, plus encore qu'en d'autres pays, à cause de l'éloignement de Rome, des difficultés de leur situation, les catholiques considèrent naturellement les jésuites comme un phonographe reproduisant la voix du Pape. On peut imaginer les conséquences d'une telle manifestation.

Naturellement aussi les modernistes se sont déjà emparés du fait, et il faut avouer qu'ils ont beau jeu à invoquer l'autorité de la Compagnie de Jésus.

L'écrivain religieux, surtout dans un Ordre où la discipline est si forte, ne jouit pas d'une pleine indépendance, il n'agit pas sans contrôle, et, à cause de cela, il n'engage pas que lui-même. Sans parler des comités de rédaction et de la surveillance des supérieurs locaux, l'Assistant d'Allemagne n'ignore pas plus que celui de France ce qui se passe dans les provinces qu'il représente. Et c'est ce qui rend les abus plus étonnants.

E. B.

AVIS

Nos abonnés doivent trouver encartés dans le présent numéro l'index alphabétique du tome VI, la couverture et le titre de ce tome.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*Administration (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à Lille Nord), *et non pas à la* Direction *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 93.32.

UN CENTRE ECCLÉSIASTIQUE D'ŒUVRES SOCIALES ET D'ÉDUCATION CLÉRICALE SILLONNISTES

Il en est du Sillon comme du modernisme : le mal était trop invétéré et avait trop étendu ses racines pour être extirpé d'un seul effort, si vigoureux fût-il. L'Encyclique *Pascendi* et la *Lettre sur le Sillon* ont brisé son élan extérieur, mais, pour produire tous leurs fruits, ces grands actes demandaient à être soutenus par une vigilante et ferme application des mesures pratiques qu'ils édictaient. Elle n'a pas fait défaut en maint diocèse. En est-il ainsi partout? Cependant cette vigilance était d'autant plus nécessaire que, personne ne l'ignore, le feu couve sous la cendre. A côté de soumissions honorables et méritoires, combien de gens, atteints du virus moderniste ou sillonniste, en entretiennent, même parmi le clergé, l'infection dans leur esprit et dans leur cœur! On se tait, du moins en public, ou c'est à peine si ce foyer secret en s'agitant laisse échapper quelque fumée; mais on se garde de l'étouffer par la spontanéité d'un complet retour; on supporte non sans murmure et l'on patiente dans le coupable espoir que, les circonstances venant à changer, l'avenir rendra les voies plus libres.

Le mal subsiste donc, et d'autant plus dangereux qu'il se dissimule. Ce n'est pas que nous l'attribuions à une intention mauvaise et réfléchie chez tous ceux indistinctement qui en sont tout ensemble les fauteurs et les victimes. Bien loin de là. Il faut tenir compte des illusions, de la présomption et de l'ignorance faisant le jeu d'un orgueil qu'on ne s'avoue pas. Mais enfin ce mal persiste, il est même plus étendu et plus grave que beaucoup de personnes ne le supposent. On ne l'ignore point à Rome. Mais que peut-on faire de plus que de fulminer les sentences qui illuminent l'horizon des âmes, et de recommander par de suprêmes instances leur préservation à ceux qui ont la charge de veiller sur elles? Peu importerait donc de dénoncer secrètement au Saint-Siège cette persistance de l'erreur, puisque l'application du remède ne peut être attendu de si loin. Voilà pourquoi nous considérons comme un devoir de dire tout haut, quoi qu'il en coûte, ce qui vient à notre connaissance, après l'avoir soigneusement contrôlé. Pour un fait qu'on se trouve en mesure de signaler, il y en a vingt autres, plus graves peut-être, qui sont ignorés; on ne découvre ici où là, surtout on ne peut révéler publiquement avec preuves à l'appui que des symptômes; mais ceux-ci sont avertisseurs,

et notre rôle se borne à les dévoiler. C'est déjà une tâche de salubrité publique.

C'est un fait indéniable que M. Marc Sangnier, tout en protestant très haut de son entière et filiale soumission à la sentence pontificale, n'a désavoué positivement aucune des erreurs de doctrine reprochées au Sillon. Sous l'injonction de l'autorité suprême, il a renoncé à la prétention de former une élite sociale d'après les principes catholiques interprétés par lui et il abdique ce rôle avec un empressement qui, sans avoir le mérite d'être spontané, eût été encore plus louable si son habituel besoin de réclame ne l'avait fait s'en parer sans modestie devant les catholiques et les incrédules. Mais le Sillon est dans sa soumission ce qu'il était dans son apostolat. Les apôtres du Sillon, quoi qu'il en fût de leur foi privée, prêchaient passionnément l'amour du Christ sans proposer la foi obligatoire à sa divinité et la soumission à sa loi comme le signe de la communion qu'ils se vantaient d'établir, et ils n'étaient pas loin de proclamer chrétien quiconque ressentait pour lui une admiration religieuse, compatible, on le sait, avec la parfaite incroyance. De même, ils adhèrent aux décisions du Pape, ils y adhèrent avec tout leur cœur, avec un amour qui ne trouve pas d'expressions assez chaudes pour se traduire, mais dont la force même semble dispenser leur intelligence de se fixer sur les erreurs pour les reconnaître, sur les vérités imposées pour y adhérer explicitement.

Là devait être le danger. Pour y couper court, il eût fallu que le chef du Sillon fît acte d'abnégation complète en s'effaçant par une retraite définitive. Etant données ses habitudes d'esprit et celles qu'il a fait prendre à son entourage, il était inévitable que, s'ils ne renonçaient à l'action, on eût encore « la douleur de voir les avis et les reproches glisser sur leurs âmes fuyantes et demeurer sans résultat ». *La Démocratie* est un Sillon reconstitué. Le nom n'est plus le même, mais l'identité est réelle, à cette différence près qu'on travaille aujourd'hui comme citoyens à propager le mouvement qu'on avait soutenu jusque-là comme catholiques, et qu'on défend maintenant comme un thème social et économique, indépendant de la doctrine de l'Eglise ce qu'on appuyait auparavant sur l'Evangile (1).

La vitalité du Sillon s'affirme par celle de ce journal. *La Démocratie* multiplie les réunions et les congrès en faveur de sa propagande. Quels en sont les éléments sinon ceux de l'ancien Sillon? (2). Grâce

1. Voir les articles de notre collaborateur St. de Holland : « M. Marc Sangnier et le « parti nouveau » (15 avril 1911), « M. Marc Sangnier: ses idées et son programme démocratique » (15 juin 1911).

2. Les comités de propagande de la « Démocratie » sont simplement ceux de l'ancien Sillon. On n'a même pas perdu de temps pour maintenir l'organisation, en retournant l'enseigne, comme en témoigne une circulaire secrète, que nous avons sous les yeux, prudemment signée d'initiales seu-

à un art très savant, elle continua à recueillir de nombreux concours. Elle en triomphe en ce moment même bruyamment. Son numéro du 22 octobre annonce que, comme couronnement d'une de ces campagnes où Marc Sangnier a multiplié les appels pressants, elle vient de recueillir en une semaine plus de 3.000 abonnements et qu'elle dépasse désormais le chiffre de 8.000. « Jamais, écrit celui-ci, même au temps des anciennes campagnes de propagande qui préparèrent la création de notre journal, rien de semblable n'avait été fait ». Ces abonnés, qui sont-ils? D'autre part, dans combien de diocèses a-t-on appris qu'il se fût constitué des *Sillons catholiques,* selon la décision pontificale? Nous n'ignorons pas et il serait injuste de taire que parmi les anciens membres de cette Ecole, un certain nombre se sont pleinement rendus à l'appel paternel du Pape et détachés d'elle. Mais c'est une minorité. La masse demeure groupée autour du même état-major.

Le foyer de sillonnisme et d'esprit moderniste dont nous avons à parler mérite d'attirer l'attention pour deux causes spéciales : l'extension et la variété des œuvres catholiques qu'il embrasse et le caractère de ses directeurs qui sont prêtres et qui ont mission pour ces œuvres.

On comprendra que nous joignions à la hardiesse d'en parler la prudence de taire absolument les noms de personnes et de lieu, de telle sorte qu'aucun indice ne révèle dans quel diocèse les faits se passent. Ce n'est point dans l'espoir d'esquiver des mécontentements auxquels nous n'échapperons pas. Cependant il ne s'agit pas d'incriminer telle ou telle autorité, mais de prouver par un exemple saillant la persistance d'un mal qu'on se plaît à dire enrayé et la nécessité de s'armer partout contre lui.

Il y a donc au diocèse de..., sous la direction d'une société de prêtres, un groupe d'œuvres fort diverses qui comprend, d'une part, une œuvre de vocations tardives pour le sacerdoce et une école presbytérale pour enfants, pépinières du grand séminaire, et, de l'autre, une société d'œuvres de jeunes gens, patronages, cercles d'études, etc...,

---

lement, quoiqu'elle fût destinée aux frères. Cet aperçu sur les « catacombes » du Sillon expliquerait aussi l'ensemble avec lequel il fit sa soumission. Voici le texte de cette circulaire, datée du 1er octobre 1910. Nous supprimons l'indication du diocèse et, remplaçons par des initiales de fantaisie les noms des camarades indiqués.

« *Groupe des Propagandistes de la Démocratie.*
» *Circulaire périodique. Ire année, n. 1.*
» Cher camarade, — Nous t'envoyons à titre documentaire la Lettre adres-
» sée à Mgr X..., pour l'assurer de notre soumission à l'Encyclique con-
» damnant le Sillon, et la réponse qu'il nous a adressée. — Nous t'enver-
» rons prochainement une copie du *règlement intérieur* du groupe; et te rap-
» pelons que le camarade B... à... est chargé de *centraliser la correspon-*
» *dance pour la circulaire périodique,* et que C... à... remplace désormais
» D... comme collecteur des dons envoyés à la *Caisse de Propagande de*
» *la Démocratie.*
» Bien fraternellement à toi : E. P. — R. M. ».

autour de laquelle toutes les sociétés similaires du diocèse sont invitées à se grouper. Tout cela est réuni dans le même établissement et sous une même direction. C'est, on le voit, un foyer d'action puissant et étendu (1).

Il l'est d'autant plus que tout est placé sous la direction personnelle d'un prêtre — appelons-le M. l'abbé A. — qui est *inspecteur diocésain des œuvres de jeunesse.* — Un autre prêtre — soit M. l'abbé B., — qui est sous-directeur des écoles susnommées et y professe les cours d'histoire, était en même temps directeur de la société d'œuvres de jeunes gens qui a son siège dans cet établissement.

Avant de dire ce que sont aujourd'hui ces écoles et ces œuvres, nous parlerons de ce qu'elles étaient avant la condamnation du Sillon. Leurs directeurs étant à cette époque les mêmes qu'aujourd'hui, le passé expliquera le présent. Cette esquisse monographique d'un centre sillonniste régi par des prêtres qualifiés pour donner l'impulsion à toute la jeunesse d'un diocèse sera en outre d'un piquant intérêt rétrospectif; elle fera comprendre la propagation du mal et mettra vivantes sous les yeux du lecteur les erreurs que le jugement du Saint-Siège a frappées dans le Sillon (2).

Ces œuvres de jeunesse, patronages, cercles d'études, sociétés sportives, groupées en une seule association sous le nom de..., avaient leur *Bulletin* mensuel, dont nous ne donnons pas le titre, destiné à servir de lien avec toutes celles du diocèse, et portait au-dessous de ce titre : « Bulletin d'union des œuvres de jeunesse » (du département de...). Il s'adressait aux prêtres, aux dames patronnesses de toutes les œuvres, aux catholiques qui se dévouent à l'action sociale et aux jeunes gens. Ce Bulletin était placé sous la direction de M. l'abbé A.; M. l'abbé B. en était un des principaux rédacteurs et les autres prêtres de l'établissement y collaboraient. Il a paru de 1907 à 1909. Depuis lors on a songé à le remplacer par un journal quotidien. La tentative n'a pas encore abouti. C'est ce Bulletin, d'une autorité particulière, qui va fournir les traits de cette esquisse du passé. Elle mériterait pour elle-même d'être fixée.

I. — LE PASSÉ

Le Bulletin ne se présente pas comme affilié au Sillon, mais, à toutes les pages, se révèle « l'âme commune ». Elle lui communique toutes ses inspirations. D'ailleurs le jeune homme sur qui il repose ne fait nulle difficulté de se déclarer personnellement sillonniste (pa-

---

1. Il est à noter, dès ici, que les élèves de ces écoles se recrutent parmi les membres des patronages, etc.

2. Elles sont aujourd'hui dévoilées avec tant d'autorité que nous pouvons nous borner à un simple exposé sans y joindre la critique.

ges 335, 492) (1). D'ailleurs, dans le diocèse, le Sillon jouissait de la faveur notoire de l'évêque.

Au premier congrès dont le Bulletin rend compte, un des jeunes orateurs « fit éclater des tonnerres d'applaudissements » en expliquant que l'Encyclique de Léon XIII, *Graves de communi*, fait un devoir à tout catholique de se reconnaître « démocrate-chrétien », et en développant le thème « des forces morales merveilleuses que le christianisme intégralement vécu nous apporte pour l'élaboration d'une véritable démocratie ». Tout le monde reconnaît là du Sangnier.

Cependant, pas de plaidoyers ouverts pour le Sillon, mais un appui marqué dont voici un curieux exemple. Il y avait déjà plus de deux ans que la défaveur épiscopale s'était marquée, de plus en plus accentuée, à l'égard du Sillon dans beaucoup de diocèses. Mgr l'évêque de Bayonne et d'autres avaient fait connaître publiquement les inquiétudes manifestées par le Saint-Père. En janvier 1909, cinq ans après l'audience solennelle qu'il avait accordée au Sillon, notre Bulletin trouva habile et loyal, en passant le reste sous silence, de rééditer le discours prononcé par S. S. Pie X en cette occasion, et il le présentait ainsi : « Notre Saint-Père le Pape Pie X en recevant RÉCEMMENT un pèlerinage de jeunes gens lui a adressé ces paroles pleines d'encouragement et de confiance, que nos amis liront avec foi (??) et piété (??) ».

Il va donc sans dire qu'à l'association on est démocrate. Aux congrès présidés par l'Evêque, les banquets s'annoncent comme « banquets démocratiques » (page 47). Et naturellement on n'est pas seulement démocrate, mais républicain, avec profession sonore de loyalisme civique et grand souci d'accord public avec l'administration préfectorale.

On ne fait pas de politique, c'est entendu. Voici cependant (le 1er octobre 1908) un article intitulé : « La République », dont l'auteur, un des prêtres du groupe, essaie de prouver qu'il est faux que le peuple de France se désaffectionne de la République. La prise de la Bastille est mêlée, il faut en convenir, d'un souvenir sanglant.

Mais affinée par un siècle de réflexions, *et révoltée dans ses fibres foncièrement chrétiennes* par le spectacle multiplié des atrocités de la guerre moderne, l'âme française prend de plus en plus horreur du sang (??). Qui donc oserait l'en blâmer ? Ce n'est pas à la violence, mais à la force morale, assez, pour ne jamais admettre, ne fût-ce qu'un simple mélange de brutalité, qu'elle comprend d'instinct qu'il faut demander sa graduelle émancipation. (Le sabotage, la chasse aux renards, et peut-être de monstrueux attentats comme l'explosion du « Liberté »). Et si elle *s'explique* en partie la violation de ces exigences instinctives de la conscience humaine par certains fondateurs de la République, *trop fidèles imitateurs des monarques*

1. Quoique nous ne donnions pas le titre de ce Bulletin, nous citons les références par scrupule de documentation.

qui prirent tant de licences au nom de la Raison d'Etat (11), elle ne parvient guère à *les excuser* (un peu, tout de même). Et c'est pour nous très heureusement symptomatique, des réserves morales enfermées dans l'âme française et qui attendent, inconsciemment peut-être, mais sûrement, l'heure propice pour se mettre au service de la lente et laborieuse formation d'une vraie démocratie.

Ce jeune prêtre explique par des souvenirs personnels comment ceux de sa génération ont naturellement appris l'amour de la République. Il rappelle la division des esprits à l'aurore du Ralliement, et là se place une observation piquante de ce témoin non suspect :

Il faut bien le dire ici, pour la satisfaction de la jeunesse républicaine de nos jours qui aspire aux fatigues et aux luttes de l'apostolat et du sacerdoce, rien ne peut exprimer le respect, que, dans des temps obscurs et de discussions plus vives, nous avons, nous, jeunes ecclésiastiques républicains, *trouvé pour nos convictions civiques dans ces asiles bénis où se donne l'éducation sacerdotale, dans les séminaires.*

Il constate qu'aujourd'hui il n'y a plus de timidité à vaincre pour les affirmer : « Sous les noms les plus divers, les jeunes catholiques sont des républicains militants : Fédérés du Sud-Est ou des Alpes et de Provence, Sillonnistes ou Démocrates du Centre, ou même, en grand nombre, simples membres de l'A. C. J. F. »

Mais le plus consolant en cela, c'est que la plupart, les plus ardents et les plus actifs, ont tellement approfondi les aspirations les plus intimes de leurs contemporains, et, d'autre part, que la notion même de démocratie, entre lesquelles d'ailleurs ils ont constaté un accord parfait, quoique parfois inconscient, qu'ils présentent à la génération actuelle avec leurs énergies pour en poursuivre la réalisation, l'idéal d'une démocratie dont on peut dire que si, certes, elle n'est pas le moins du monde tirée de l'Evangile, elle vient pourtant au-devant de la Religion et de l'Eglise pour leur demander les forces morales dont elle dispose et dont cette démocratie, ainsi exactement conçue, comme l'état de développement *indéfiniment progressif* de la conscience et de la responsabilité civique, éprouve un impérieux besoin.

Ouf! Elle doit sentir aussi le besoin de se reposer après un tel effort pour donner sa formule.

Un autre prêtre, de talent plus brillant et de mérite plus connu, et qui appelle ses auditeurs « camarades », faisant un jour une conférence sur « L'influence sociale de l'idée de Dieu », dans un congrès de cercles d'études, y introduit, toujours au profit des convictions républicaines et sillonnistes, ce couplet remarquable (1er juillet 1908) :

Ramassant ce sceptre, que les mains caduques des vieux rois usés et affaiblis ont laissé tomber à terre, *nous le gardons dans nos mains,* comme le symbole de notre puissance et de notre activité civiques. Prenant cette couronne royale que les princes de France posèrent jadis sur leur tête

altière, *nous la plaçons sur notre propre tête, nous nous couronnons nous-mêmes et proclamons notre royauté à tous.* Et ce geste de fierté civique et de *dignité morale,* nul ne peut l'interdire, Dieu moins que les hommes, *parce que Dieu veut que nous nous rapprochions toujours de Lui, même par la majesté de notre vie personnelle et par la grandeur de nos propres actes.*

Avec de si chauds sentiments républicains, comment supporterait-on de ne pas vivre dans les bonnes grâces du Gouvernement et de l'Administration? L'orphéon de la société prend-il part à un concours avec des sociétés laïques sous la présidence municipale, on échange au banquet mille congratulations avec celle-ci. « M. l'abbé B. se lève et prononce un toast dans lequel il affirme notre loyalisme civique, ce qui déchaîne l'enthousiasme de nos choristes et de leurs hôtes. M. le Maire demande à être inscrit comme membre de (notre) orphéon et accepte d'en être le président d'honneur chaque fois que nous viendrons à X... » (page 646). La société fait-elle bénir solennellement son drapeau, elle va donner une aubade sous les fenêtres de la préfecture, et « M. le Préfet eut l'amabilité d'apparaître au balcon pour la remercier de l'hommage qu'elle était venue rendre au représentant du Gouvernement » (page 610).

Qu'on ne demande pas après cela si le Bulletin ménage sa sympathie aux membres marquants du parti démocrate-chrétien même moderniste.

Nous en retrouverons plus loin les marques. Bornons-nous ici à quelques traits. Ce sont, par exemple, des articles consacrés à M. Harmel « le bon père » (1er juillet 1907 et 1er février 1908). Le premier est une relation de sa fête célébrée au Val-des-Bois. Des lignes qui servent d'introduction au récit, j'extrais celles-ci :

M. Harmel qui a été un des initiateurs et qui est resté un des plus ardents défenseurs de la démocratie chrétienne, n'a pas eu un instant pour but, dans son usine du Val-des-Bois, *d'augmenter ses propres capitaux* et de se servir de ses ouvriers pour satisfaire son propre égoïsme. Tout au contraire. Il s'est fait pour ainsi dire, serviteur de ses ouvriers. Il n'a voulu *que les affranchir,* les élever en leur donnant cette éducation démocratique qui, en en faisant des citoyens libres, conscients et réfléchis, *leur permettrait de le remplacer peu à peu lui-même et de devenir leurs propres patrons.* Voilà une grande œuvre et qui montre mieux que des discours ce que peut produire la force sociale du catholicisme.

Je cueille, en passant, dans la réponse de M. Harmel aux compliments, cette échappée suggestive :

Les idées de Démocratie et de Justice sociale font vibrer mon âme, comme le vent d'automne fait rendre à la harpe éolienne les accords mystérieux qui emplissent la forêt. — Je suis passionnément attaché à l'Eglise catholique et en même temps j'ai un amour inébranlable pour la démocratie républicaine. — Notre ami, Marc Sangnier, définit la démocratie : le régime

qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun. C'est précisément là le but de l'organisation sociale du Val-des-Bois...

Un autre jour (1er juillet 1907) le Bulletin reproduit quelques pages de l'ouvrage moderniste de M. Paul Bureau : « *La crise morale des temps nouveaux* », qui fut mis quelque temps après à l'index. Il est présenté en ces termes enflammants :

Ce remarquable ouvrage, d'une lecture si passionnante, ne peut manquer d'intéresser vivement nos amis. Plusieurs d'entre eux l'ont déjà dévoré et ne tarissent pas d'éloges sur son compte. C'est, comme on le dit trop souvent des ouvrages qui le méritent le moins, une mine inépuisable d'idées originales et d'arguments vivement présentés, prêts à être utilisés dans la lutte quotidienne. C'est la synthèse des aspirations dont vit la génération nouvelle. Nous reparlerons d'ailleurs très longuement dans un prochain numéro de ce livre si entraînant, un des plus beaux et des plus profitables qui aient paru dans ces dernières années.

Quelques mois plus tard (1er septembre 1907) la monographie d'un patronage de campagne nous apprend que « les jeunes gens lisent beaucoup les romans sociaux, tels que ceux de M. Yves Le Querdec *(Le Fils de l'Esprit)* », et ce même numéro se termine par une réclame bibliographique bien sentie en faveur de la revue qui, après *Demain*, avec plus d'astuce, fut le meilleur soutien du mouvement moderniste :

Le Bulletin de la Semaine. Revue hebdomadaire paraissant le mercredi. Publication consacrée surtout aux questions sociales, excellent organe de travail pour nos groupes et pour tous ceux qu'intéressent ces questions. Nous le recommandons *très vivement* (ainsi souligné) à nos lecteurs. C'est certainement un des meilleurs organes du catholicisme social.

Une autre fois (1er août 1907) on emprunte à *Demain* un compte rendu enthousiaste de l'ouvrage d'un apôtre du Sillon, M. l'abbé Beaupin : « Pour être apôtre ».

Enfin, pour abréger sur ce point, et comme dernier trait, voici, à propos d'un congrès de cercles d'études, un échantillon de la bibliographie proposée sur une question du programme « Le catholicisme dans la vie publique ». A côté d'ouvrages de Georges Goyau et du P. Lemkhül, on indique : *L'abbé Naudet* (Propriété, capital et travail. — La Démocratie et les démocrates chrétiens. — Premiers principes de sociologie catholique). — *Louis Cousin :* Le catéchisme du Sillon. — *G. Fonsegrive* (La crise sociale). — *L'abbé Lugan* (L'enseignement social de Jésus). — *L'abbé Thellier de Poncheville* (Les sources religieuses du progrès social). — *Le Père Dehon* (Catéchisme social).

***

Ceci nous amène à parler des Cercles d'Etudes, patronages, etc.,

qui sont l'objet propre du Bulletin, et dont il donne une théorie qui doit retenir davantage notre attention. Leur organisation, leur but à définir fournissent les plus fréquents sujets d'articles.

Il y a un thème principal, thème sillonniste, développé par les arguments bien connus de l'Ecole, qui en constitue tout le fond : on a erré jusqu'ici en faisant du patronage une œuvre de *préservation,* il faut en faire une œuvre de *formation* sociale et apostolique.

Et il faut voir avec quel tour de main on exécute ces œuvres de préservation.

A des jeunes gens qui s'engourdissent dans une religion routinière et passive, il faut un stimulant. Leur sera-t-il donné par les occupations « classiques » qui constituèrent longtemps les « œuvres » de jeunesse? Répondons hardiment : non!... La valeur fondamentale de ces récréations est toute négative, quand elle n'est pas pernicieuse : elles gaspillent dans la vanité et l'insuffisance intellectuelle plus de loisirs et d'énergies qu'elles n'en arrachent à l'inconduite; elles peuvent se concilier facilement chez beaucoup de jeunes gens avec une complète insuffisance morale et religieuse... C'est parce que ces tristes constatations ont été faites maintenant et trop souvent et d'une façon trop certaine, que l'on tend de plus en plus à réduire aujourd'hui au minimum, l'emploi de ces procédés *préservateurs,* dont il faudrait proclamer la « faillite », pour adopter les méthodes qu'on pourrait appeler *apostoliques,* avec tout ce qu'elles comportent de sérieuse formation intellectuelle, religieuse et sociale. (1er juin 1907).

... Le patronage envisagé comme simple œuvre de préservation ne forme rien du tout, il déforme quelquefois... On cherchait dans la plupart des patronages à faire des jeunes gens pieux, assidus aux exercices religieux, sans se préoccuper du rôle social qu'ils auront à jouer un jour. La formation sociale n'existe pas. Aussi n'est-on nullement surpris de voir des œuvres de jeunesse prendre des allures d'une congrégation de la Sainte Vierge ou d'enfants de chœur... Mais, à envisager cette formation sous ce seul aspect, n'est-ce pas préparer cette lutte aiguë qui demain bouleversera le jeune homme, en mettant aux prises son idéal religieux et social? etc... (Un prêtre, 1er février 1908).

... Jusqu'ici les patronages étaient des sociétés de gymnastique et de sport, on s'y occupait un peu de piété; surtout on y jouait, après les avoir lonquement et amoureusement préparées, quelques pièces de théâtre qui étaient le grand événement de l'année; c'étaient des endroits honnêtes et agréables où on venait passer quelques moments tranquilles, trouver des camarades paisibles, faire une partie de billard en hiver, ou boire un verre de bière en été, c'était un peu ce qu'on appelle des *cafés de tempérance.* (1er mai 1908).

Le rédacteur sillonniste qui a lancé le Bulletin passe un jour en revue les motifs divers qui attirent les enfants ou les jeunes gens au patronage et les place dans leur bouche. Il trouve un mot frappé pour qualifier le souci de la préservation personnelle et l'on sentira ce que ce mot peut signifier dans la bouche d'un sillonniste.

« Moi, dira un autre, je viens ici pour me conserver pieux et pur, pour me préserver des dangers que je ne manquerais pas de trouver à l'extérieur, pour faire provision de forces morales contre les attaques que j'aurais à subir pendant la semaine, à l'atelier, au bureau, un peu partout..»

C'est mieux encore. Voilà un jeune homme chrétien décidé à faire son salut, et qui en prend les moyens. C'est même *un bon petit* CAPITALISTE qui centralise des forces morales, et les conserve soigneusement dans le « trésor de son cœur ». *C'est un conservateur.* (1er mai 1907).

Plus tard (1er juillet 1908), il y revient encore :

Peut-être, à de certaines époques, était-il à peu près possible de vivre bourgeoisement sa religion sans trop se soucier de ses frères, peut-être autrefois, *le capitalisme religieux,* si je puis ainsi parler, était moins odieux (???), et pouvait-on, sans crime, se dispenser d'être apôtre...

Je trouve encore dans un article-programme (1er décembre 1908) signé : La Rédaction :

De la piété, on lui fera une place plus large. Nous sommes des chrétiens et nous devons développer notre vie religieuse, d'abord pour sauver notre âme, ce qui est une raison suffisante (!), et puis, dans un but moins nuageux que je ne sais quelle mystique « vie intégrale et féconde... » tout simplement pour devenir de vrais petits apôtres au patronage.

En mai 1909, M. l'abbé B. écrivait :

Ici encore, refusons-nous à l'illusion qui trompe et nous-mêmes et les autres. Ne croyons pas avoir réalisé la vie religieuse dans une œuvre, lorsque nous aurons imposé d'office d'inutiles prières ou des offices braillés, acceptés en maugréant et suivis avec mauvais esprit ; lorsque nous aurons du dehors, amené tel ou tel jeune homme à une communion fréquente sans rapport avec sa perception des choses divines, lorsque des enfants ou des jeunes gens ne se croiront obligés de s'approcher de la table sainte que pour faire comme les autres, ou sur une convocation mensuelle qui leur rappellera une nécessité collective que la vie personnelle n'a pas réclamée.

Il venait de dire un peu plus haut :

Ne croyons pas que nous puissions convertir des jeunes gens en leur faisant faire des gestes, en leur imposant des attitudes qui supposent une foi qu'ils n'ont pas. Le résultat religieux serait nul, la violation de la conscience lamentable, comme effet produit dans l'intimité de la personnalité contrainte, le pharisaïsme serait certain; et c'est justement contre cette conception extérieure de la religion qu'il faut à tout prix lutter.

Le même abbé B., dans le même article, donne un court aperçu du but et des moyens à employer, d'après le Sillon. On y reconnaîtra cette théorie sociale de l'apostolat mise si fort en honneur par beaucoup de catholiques sociaux, dont l'A. C. J. F. s'était elle-même imbue, qui, sous l'apparence d'un zèle ardent, cache une timidité excessive à laquelle les réduisent leurs préoccupations politiques et contient une réprobation de la véritable méthode *apostolique* dans un pays qui a reçu la foi.

L'école, la rue, la famille, l'atelier, tout ce qui entoure l'enfant ou le jeune homme, tout cela est irréligieux. Il faut donc rebâtir pierre par pierre, *âme par âme*, une génération chrétienne. Voilà le but.

Pour atteindre à ce but, il me semble que deux principes s'imposent, évidents et indispensables.

1° Lorsqu'une idée, un parti, une religion est combattue, persécutée, rejetée de la vie, *il ne faut point l'offrir à la masse, la porter à la foule, l'imposer à l'ensemble* (1); il faut la reconstituer en cellules suffisamment fortes et homogènes pour produire sur leur milieu un effet conquérant, il faut l'organiser en une minorité convaincue, passionnée, dont les membres se connaissent, s'entr'aident, coopèrent tous à l'œuvre commune;

2° La conversion est un acte intérieur de l'être humain; la foi est un « état d'âme », une « illumination » qui s'acquiert lentement par un contact fréquent, délicat, progressif, de la vérité, laissant chaque fois une lumière qu'il faut vivre pour en mériter une plus grande. Et par conséquent l'apostolat, l'évangélisation est une œuvre individuelle qui s'adresse à chaque âme en particulier, la traite avec un infini respect dû à la liberté humaine.

Voyons maintenant le côté positif, l'œuvre de formation. Et d'abord, le patronage :

Les patronages sont des œuvres de formation civique et d'éducation sociale, ils ne sont pas faits pour accentuer, *ni même pour maintenir* les différences des classes, mais pour *les atténuer*, pour *les faire disparaître* s'il était possible dans l'*égalité évangélique; l'égalité évangélique n'a pas son application seulement dans la vie religieuse de l'homme*, les hommes, s'ils doivent être chrétiens partout, sont appelés par voie de conséquence à ÊTRE ÉGAUX PARTOUT (1er octobre 1907).

Ce qu'on vient de lire est emprunté à un article de la revue « Le Sillon » (10 mai 1902), reproduit par la « Revue du Clergé français » (1er juin 1902). Ce seul trait suffirait pour nous justifier d'avoir écrit plus d'une fois que le Sillon avait professé des doctrines contraires aux enseignements de l'Eglise et aux Encycliques de Léon XIII longtemps avant de perdre la faveur des autorités ecclésiastiques. En voici un autre, que le Bulletin emprunte cette fois à M. E. Montier, le directeur bien connu du Sillon de Rouen (1er août 1907). C'est à propos des sports :

Mais loin de nous la volonté de ne faire dans les patronages que des athlètes sans pensées; nous voulons assouplir les intelligences autant que les muscles, faire bondir les jeunes gens du tremplin des réalités vers *l'idéal sans limites*, et, pour cela, nous pensons qu'il est nécessaire de les instruire sans cesse; *mais nous n'employons pas avec eux la méthode d'autorité, nous ne dogmatisons pas à propos de tout et de rien ; d'ailleurs nous n'enseignons pas, à proprement parler, les jeunes gens, nous ne leur demandons pas de nous croire en parole parce que nous avons appris plus de grec ou de latin* ; nous étudions avec eux, nous mettons à leur service des documents et des méthodes qui leur permettront d'arriver *par eux-mêmes* aux conclusions où nous sommes arrivés...

1. Le soulignement n'est pas dans le texte.

Nous n'avons pas à diriger le peuple, mais à lui apprendre à se diriger lui-même; nous sommes ses amis, ses frères, non ses maîtres, etc... (1er août 1907).

Nous voilà amenés aux Cercles d'études. C'est la grande œuvre dont on se préoccupe dès le n° 2 du Bulletin. Le rédacteur sillonniste qui lui donne l'impulsion, en expose l'idée à un prêtre qu'il ne nomme pas et qui est l'abbé A., directeur. Voici pour ce qui concerne celui-ci :

Vous ne serez pas à proprement parler le *directeur* du cercle, mot qui implique trop d'autorité en des matières qui ne s'imposent pas de l'extérieur, mais se conquièrent et s'assimilent par le libre mouvement d'une âme en quête de la vérité. Vous serez plutôt le *conseiller* du cercle...

Vous habituerez donc vos jeunes gens à résoudre eux-mêmes les problèmes religieux et sociaux qui feront l'objet de leurs études. Vous les habituerez à penser et à agir pour eux-mêmes, tout est là...

En novembre 1907, mars et avril 1908, M. l'abbé B. donne une série d'articles sur le devoir intellectuel des Cercles d'études et la manière d'y acquérir l'esprit critique. Il est très difficile de résumer en quelques propositions claires cette phraséologie sillonniste. Bornons-nous à dégager l'idée maîtresse.

L'auteur part de cette vérité admise comme banale que la société est à refaire. Mais chacun crie si fort son opinion sur les moyens de restauration sociale, qu'il devient à peu près impossible de se prononcer sur la solution. Ce ne peut donc être l'affaire des Cercles d'études de l'élaborer. Et ici nous voyons encore qu'il faut s'en remettre au *progrès indéfini* de l'humanité.

Nous faut-il donc démêler les contradictions des systèmes qui se choquent, contrôler la légitimité de chaque mouvement, éviter toutes les erreurs, accueillir cependant la part de vérité qui se cache derrière chacune d'elles, atteindre enfin à la seule vraie et juste conception du monde! Cela demanderait une vie! Bien plus, c'est le travail collectif de l'humanité en marche vers *l'incessant progrès!* (ainsi souligné).

M. l'abbé B. formule donc ainsi l'objet des Cercles d'études :

Je voudrais montrer que, du point de vue où nous nous sommes placés, c'est une erreur pour les cercles d'Etudes de vouloir acquérir une doctrine *statique* et de faire de cette acquisition son but premier. Nous entendons par doctrine statique un système achevé et immobile qu'il s'agit d'appliquer et de défendre. Et cela par opposition avec la doctrine *dynamique* que nous décrirons plus loin.

Et en quoi consiste celle-ci? — D'un mot à chercher une « mentalité », à se former un « tempérament » intellectuel et moral « avec tout ce qui entre dans ce mot : habitudes de pensées et de sentiment,

de volonté et d'action, en un mot de vie ». En un mot, ajouterons-nous, à se faire la mentalité sillonniste.

Nous disions tout à l'heure que presque tous les Cercles d'Etudes d'instruction étaient préalablement munis, le plus souvent, de quelques principes simples et essentiels, constituant un état d'esprit plus ou moins inconscient, peu importe d'ailleurs que cette « couleur » leur vienne du recrutement ou du directeur.

A notre avis, la première, la plus importante tâche du Cercle d'Etudes devrait être de contrôler et de légitimer son orientation spontanée, de prendre une conscience exacte, raisonnée des quelques idées générales qui constituent son âme, d'en faire tout d'abord une étude impartialement critique, ce qui est plus facile et moins long, que pour un ou plusieurs systèmes, puis de les accorder et de les corriger, s'il est nécessaire, et de les compléter ou de les réduire...

Il faudra ensuite s'efforcer de transformer en conviction vivante et en méthode logique les idées ainsi acquises ou légitimées. Et elles deviendront facilement une conviction forte et vivante, si nous les propageons après les avoir mises dans la pleine lumière de notre conscience, si nous leur soumettons nos jugements et nos vies, rapportant toutes nos idées secondaires et nouvelles à ces concepts essentiels et premiers, si par ces principes, enfin, nous faisons une synthèse cohérente de notre pensée et de notre action...

Le Cercle d'Etudes, ainsi compris, fera vraiment, lui, des hommes libres de tout préjugé (à l'égard des différents systèmes) et conscients de tous leurs devoirs. Il donnera à ses membres le minimum de doctrine et le maximum de jugement nécessaires pour qu'ils puissent prendre solidement position dans l'universelle confusion, et y faire entendre des paroles sages et opportunes; car au lieu de faire des intellectuels dilettantes et sceptiques ou sectaires et pédants, il aura fait des hommes pratiques et mieux à l'esprit large et au jugement formé...

L'auteur étudie ensuite les moyens de former cet esprit critique. Nous ne le suivrons pas. Comment ne pas observer à quel labeur inutile et infructueux, à quels périls d'erreur se trouve condamnée cette jeunesse catholique, alors qu'il était pour elle si simple et du devoir le plus clair de puiser ces concepts essentiels et premiers dans l'enseignement de l'Eglise fidèlement interprétés par les prêtres chargés d'elle, si ceux-ci ne s'étaient fait scrupule de le leur imposer? Un peu plus tard (juillet 1908) les idées de M. l'abbé B. étaient condamnées dans un rapport présenté dans un congrès au nom de la société d'œuvres dont il était directeur :

« Le Cercle d'Etudes, y disait-on, ne doit pas poursuivre une œuvre d'instruction à proprement parler, (parce que le temps ferait défaut). Son but, c'est de fournir aux jeunes gens quelques idées essentielles : la prédominance (?) au point de vue moral du sentiment de notre responsabilité sociale à tous les points de vue... Mais l'éducation complète d'un bon citoyen exige une orientation sociale des Cercles d'Etudes. Celle-ci ne peut être donnée — *sous peine de cléricalisme* — par voie d'autorité. Comment l'acquerra-t-on? Par l'utilisation de quelques principes admis par tous, dans le cercle, par le dé-

veloppement d'une mentalité qui aura été préalablement et progressivement contrôlée et critiquée par tous les camarades réunis.

Et, dans une autre séance du même congrès, le même abbé B. disait encore, d'après le compte rendu :

D'ailleurs, rien de mieux qu'on n'aille pas, *par un cléricalisme inconscient et qui serait fatal même à la propagande religieuse, claquemurer sous un* SACERDOTALISME *dominateur la force libre et féconde de la jeunesse catholique.*

***

Le Bulletin s'occupe naturellement d'apologétique. Il consacre même un article aux méthodes (1er mars 1908). C'est un décalque de celle de M. l'abbé B., pour la formation intellectuelle. Mais d'abord ce préambule :

« Les luttes futures », on pourrait dire les luttes présentes, dont il s'agit, sont, si je l'entends bien, de deux sortes : lutte extérieure des chrétiens contre les incroyants, lutte intérieure dans l'âme du jeune homme entre le bien et le mal, l'erreur et la vérité. *Mais ce mot de lutte me déplaît, au moins dans le premier cas, il sonne d'un son trop peu évangélique.*

Oh! les bons apôtres de l'amour! Peut-être arriveront-ils à supprimer même la *lutte* intérieure. L'auteur critique comme insuffisante, sinon comme inutile, la méthode « fragmentaire » qui consiste à prendre une à une les objections courantes et à en étudier la réfutation.

A quoi aboutit ce procédé? A jeter dans l'esprit du jeune homme « un chaos de formules desséchées et inféconde, de dates, de faits, d'arguments sans lien, mais certes pas à l'éclairer, à le convaincre, à lui faire une foi ferme et agissante. A le laisser à la merci d'une objection non encore étudiée... A manquer son idéal de conquête apostolique, puisque l'adversaire, battu sur un point ou sur un autre, pourra toujours et indéfiniment se réfugier sur d'autres... »

On opposera donc à cette méthode « fragmentaire » une méthode « intégrale ». Il faut voir laquelle!

Nous nous proposerons donc une apologétique « intégrale ».

Mais ici se pose la même difficulté que pour la formation intellectuelle.

Est-ce à dire que nous échafauderons un vaste cours d'ensemble pour démontrer scientifiquement la religion? Nous n'en avons ni le temps ni les moyens...

Alors que reste-t-il?

Il reste à faire pénétrer dans l'âme des jeunes gens les quelques idées

éternellement fécondes qui fondent et résument notre foi. Il reste à informer leur intelligence des quelques principes directeurs qui leur permettront de résister à toutes les difficultés de détail; à mettre dans leur esprit les lumières inextinguibles qui noieront de leur rayonnement les petites objections d'aujourd'hui et d'hier.

Il reste enfin, pour tout dire, *à faire autre chose que de l'apologétique proprement dite*, à faire goûter dans son magnifique ensemble, dans son intégrité jamais diminuée, et dans sa synthèse vivante, cette foi divine qui porte sa preuve en elle-même. (???).

Ainsi la méthode de l'apologétique intégrale consiste à faire fi de l'apologétique, et, pour parler en moderniste, comme M. Sangnier qui le fait peut-être sans le savoir, à « vivre sa religion », ce qui suffira pour assurer par l'amour les conquêtes de la foi, en se souvenant pour l'apostolat « que le Christ s'expérimente peut-être plus qu'il ne se prouve » (1). — « Que de disputes stériles seraient évitées et quelle magnifique puissance d'expansion acquerrait *notre foi*, si les catholiques arrivaient enfin à se persuader *que la vérité de la religion ne saurait se démontrer comme un théorème*, que le christianisme peut bien, sans doute, *dans un certain sens* (??) être *prouvé*, mais qu'il doit surtout être *expérimenté* » (2).

C'est encore Marc Sangnier qu'on entend dans ce Bulletin, organe et lien des œuvres diocésaines, lorsqu'on y aborde quelque question particulière d'apologétique. On répond à l'objection tirée de la soumission des catholiques à l'autorité du Pape qu'invoquaient encore récemment les libres-penseurs que l'ancien chef du Sillon invitait à constituer avec lui un « parti nouveau ».

Remarquons que cette autorité ne s'exerce que sur les questions religieuses (dogmatiques, morales ou disciplinaires), et ne s'étend aux autres questions (politiques, sociales, philosophiques) qu'en tant qu'elles entrent en conflit avec les lois de la morale chrétienne.

Dailleurs les catholiques suivent le Pape comme des enfants, non comme des esclaves. Leur obéissance est, non pas contrainte et servile, mais filiale et *librement consentie* (3).

---

1. L'Esprit démocratique, 1906, page 73.

2. L'Esprit démocratique, page 25.

3. A propos des sports dont on s'occupe beaucoup aussi le Bulletin (août 1907) :

Nous ne sommes pas de ces chrétiens chagrins qui se croient obligés au nom de l'Evangile mal compris, de mépriser la formation corporelle, qui voudraient, semble-t-il, rabougrir et atrophier ce corps merveilleux que Dieu a magnifié en l'habitant, etc... (???)

Nous l'aimons (la gymnastique) parce que la discipline qu'elle impose est propre à faite des citoyens. Car cette discipline est une discipline *librement consentie*, une discipline que l'on observe d'autant plus strictement qu'on la sait plus nécessaire, plus sage et mieux fondée en raison. On n'obéit pas parce qu'on est contraint matériellement, et on obéit donc d'autant mieux. C'est une discipline de citoyens libres et non d'esclaves.

C'est cette discipline qui doit régner de plus en plus dans nos Œuvres,

***

Les « Semaines sociales » ne pouvaient manquer d'être proposées par le Bulletin à l'entière admiration de ses lecteurs. C'est M. l'abbé B. qui se charge de les annoncer et d'en rendre compte. A propos de celle d'Amiens, il souligne un détail qui peut expliquer les réserves faites par d'autres sur ces réunions (1er octobre 1907) :

Le Sillon a envoyé plus de 400 auditeurs à ces réunions, où s'affirme sa vitalité toujours plus grande, plus conquérante, malgré ou à cause même des attaques qui le multiplient ou le fécondent.

Après celle de Marseille, après quelques lignes enthousiastes sur M. Henri Lorin, le président des Semaines sociales (en septembre 1908) :

Sa déclaration est une magistrale synthèse de théologie sociale, et je ne connais pas de théologie plus implacable, présentée avec une aisance, une clarté et une précision absolument française.

La théologie de M. l'abbé Gaudeau et de M. l'abbé Fontaine s'est trouvée plus implacable encore, puisqu'elle a reproché à celle de M. Lorin, dans des articles qu'on n'a pas oubliés (1), de cacher sous un manque regrettable de précision et de clarté des erreurs fondamentales sur la doctrine de l'Eglise et même sur le droit naturel.

M. l'abbé B. donne à ses lecteurs un aperçu des cours faits aux Semaines sociales. Il marque une grande sympathie pour ceux de M. l'abbé Calippe, mais il faut peut-être lui laisser la responsabilité de ses analyses.

Notons simplement pour exemple celui de M. Calippe... qui expose la théorie de la propriété d'après saint Thomas, théorie bien peu connue et bien méconnue, qui étonnerait beaucoup de socialistes et pas mal de catholiques aussi, puisqu'elle donne au propriétaire *une simple gérance, grevée de plus de devoirs que de droits*, laquelle doit toujours être conforme à la destination essentielle des biens naturels : *l'usage commun de tous les hommes*. (1er octobre 1907).

Saint Thomas serait surpris le premier, et après lui, espérons-le, M. Calippe, d'avoir ainsi professé.

A Marseille, après Amiens, M. Calippe entendit son rôle de conférencier, « de telle sorte que des vérités fort opportunes purent être écoutées ».

C'est ainsi qu'à la fin de sa dernière leçon, l'abbé Calippe concluait qu'un catholique imbu d'une mentalité antisociale serait en contradiction évidente

---

parce que seule elle possède une valeur sociale, seule elle peut développer la dignité civique, seule elle sauvegardera et ennoblira le nécessaire principe d'autorité.

1. Voir notre numéro du 1er décembre 1909, pages 163 et ss.

avec l'organisation intérieure et extérieure de la religion, tandis qu'*un adversaire du catholicisme*, dont l'esprit serait vraiment social, préoccupé de *fraternité*, de *dignité* et de *justice* pour tous ses frères, *serait beaucoup plus près du christianisme véritable* que beaucoup de pharisiens égoïstes... Pour les catholiques sociaux, c'est l'alphabet épelé...

Oui, mais épelé à rebours. Et qu'est-ce donc que le christianisme véritable? Il doit tout de même être autre chose que l'évangile social du Sillon avec sa trilogie : fraternité, dignité, justice, contre lequel Pie X a fulminé. Mais on sait que pour le vrai sillonniste le libre-penseur ennemi de la foi, qui admet, au moins dans le discours, son idéal social, est plus chrétien que le catholique possédant la foi, mais « antisocial ». C'est un autre aspect de l'apologétique « intégrale ».

Il est désormais superflu de nous étendre davantage pour mettre le lecteur à même de concevoir quel peut être l'état d'esprit de la jeunesse catholique, sans parler du clergé, dans un diocèse où le Bulletin des Œuvres de jeunesse, servant de lien à celles qu'il comprend, et couvert de l'autorité de l'inspecteur diocésain des œuvres, a répandu librement de telles erreurs et inepties. Cependant, un dernier trait, bien joli, pour finir. C'est encore à propos de la Semaine sociale de Marseille. Un autre rédacteur se charge d'en décrire la physionomie. Il détache au premier plan M. l'abbé Thellier de Poncheville, avec sa conférence : « La croyance dans une destinée supra-terrestre, principe de progrès social. »

Ah! bien oui! *Mais il est sillonniste*, ce propagandiste de la *Croix!* Son discours, *il l'a chipé à Sangnier!* Tout y est : la réfutation du matérialisme incapable de créer la justice et de promouvoir un autre progrès que celui de l'égoïsme, la nécessité d'un idéal vibrant pour élever un plus grand nombre d'hommes à la dignité et à la conscience civiques, la merveilleuse force qu'est le christianisme gardien de la fraternité et garant de la valeur infinie d'une seule âme humaine. Non! Le scandale est trop fort. Il rejette avec mépris ceux qui veulent faire à l'Eglise le périlleux honneur de la considérer comme gardienne de l'ordre. Le voilà maintenant qui réfute la stupide objection de la résignation obligatoire à l'injustice... Et avec cela, il est éloquent, il a de la flamme et trouve de magnifiques expressions. Tenez, écoutez ça :

« Toute action qui tend à agrandir et à affranchir l'homme; toute œuvre d'éducation populaire qui accroît en l'ouvrier sa valeur intellectuelle et morale, le respect de sa dignité, le sentiment de ses responsabilités, la conscience de son âme; toute institution économique qui le soustrait à la servitude déprimante du surmenage, du chômage, de la misère; toute réforme législative qui modifie ses conditions d'existence et son régime de travail de manière à faciliter au lieu de l'entraver son développement de créature intelligente et libre; toute notre œuvre démocratique se revêt en un mot, à nos yeux de croyants, de la beauté d'une œuvre divine. Constructeurs de la cité terrestre, nous sommes en même temps les artisans de la cité future et

dans nos chantiers de la terre, nous travaillons pour l'éternité. Quel stimulant vaut celui-là pour nous exciter au labeur social! »

En effet, c'est bien du Sangnier.

II. — LE PRÉSENT

Le seul intérêt historique, la seule raison de faire toucher du doigt par un exemple vivant et d'une gravité particulière la réalité des erreurs condamnées par Pie X dans le Sillon et l'extrême opportunité de cette sentence eût été un motif suffisant de retracer ce passé.

Nous en avions un autre, c'est qu'il se rattache au présent et l'éclaire.

Assurément on ne serait pas en droit de conclure de l'un à l'autre sans autre forme de procès. Une humble soumission de l'esprit et du cœur aurait pu, sinon effacer ce passé et en annuler du coup les conséquences, du moins relever ceux qui s'étaient engagés dans cette mauvaise voie et interdire qu'on l'invoquât aujourd'hui contre eux. Mais on conviendra que, si l'on venait à relever des indices certains de leur persistance dans la même disposition d'esprit, ces indices, lors même qu'ils ne pourraient être appuyés d'un ensemble de preuves aussi complet et aussi indiscutable, recevraient de ce passé une lumière qui en montrerait la gravité et ne permettrait pas de douter de ce que peut être le présent genre d'action des mêmes hommes dans la même œuvre.

Or, ces indices, ou plutôt cette preuve, nous la possédons, sans l'avoir cherchée. Elle ne nous a pas été offerte directement, mais elle est venue à notre connaissance, et nous userons de la communication qui nous en a été faite.

Le cas est d'autant plus délicat et sérieux, que cette preuve n'est plus tirée cette fois de ce qui se dit ou se fait dans la direction des patronages et cercles d'études, mais dans celle de l'école presbytérale et dans l'Œuvre des vocations tardives, où se recrute en partie le clergé diocésain, naturellement avec répercussion d'une direction sur l'autre, comme dans la première partie.

Les renseignements sont fournis par quelques-uns de ceux qui y ont passé. On sait que les témoignages de cette nature ne doivent être accueillis que sous le plus strict bénéfice d'inventaire. Les froissements, les rancunes, le besoin de se faire soi-même innocent en altèrent souvent la sincérité. Mais quand ces témoignages venus de divers côtés concordent sur des points précis sans entente préalable possible entre ceux qui les donnent; quand ceux-ci invitent à contrôler leurs appréciations auprès de prêtres d'une respectabilité non douteuse et quand, en effet, ce contrôle vient à les confirmer, la certitude est acquise.

J'entends une certitude qui porte sur l'ensemble, sans garantir la vérité de chaque détail.

La première communication reçue signale l'existence, sous une dénomination commune et que nous taisons, d'un groupe d'œuvres désormais bien connu de nous, sous la direction de quelques prêtres dont elle donne les noms, et comprenant, d'une part, la direction de patronages et cercles d'études, de l'autre, une œuvre de vocations tardives et une pour la formation d'enfants plus jeunes, réunies sous le nom d'Ecole X. C'est le même personnel dans le présent que dans le passé pour la direction de tout l'ensemble. Mais désormais c'est de l'Ecole X qu'il s'agit surtout.

Un des prêtres bien placés pour la juger, au témoignage duquel on invite à recourir, la caractérise en ces termes discrets, mais clairs : « C'est une Ecole libérale-démocratique qui « espère former des prêtres appropriés aux besoins des temps ». Elle jouit de la bienveillance et de la protection épiscopales ». Ceux qui en sont sortis et qui en parlent sont moins réservés. L'un d'eux, dont l'expression doit évidemment ne s'accepter qu'avec forte atténuation, la qualifie d' « agence moderniste ».

De cette première communication, j'extrais seulement quelques lignes :

Il va sans dire que les idées du Sillon, celles surtout qui l'ont le plus caractérisé, y sont en honneur. Ne pas être sillonniste, c'est l'exclusion certaine des patronages.

Toutes leurs sociétés de gymnastique sont fédérées aux sociétés soi-disant laïques, et qui mériteraient plutôt le nom de franc-maçonnes.

... Les idées de désarmement et d'antimilitarisme sont prêchées avec âme par l'abbé X...

On nous lisait au réfectoire, il y a deux ans, l'Histoire de l'Eglise de France par le P. Lecanuet, et, l'an dernier, son Montalembert. Un jour, quelqu'un exprima le désir d'entendre la Vie du bienheureux Théophile Vénard (1). Mal lui en prit, il fut cause que, devant tous les élèves, ce martyr fut traité de fou, par M. l'Abbé B...

Le manuel d'histoire en honneur dans la maison est celui de M. Malet. *L'Univers* qui a cru devoir prémunir les Catholiques contre cet auteur, a été l'objet de toutes sortes d'imprécations. On l'a accusé d'être de mauvaise foi, « de faire plus de mal que *la Lanterne* ». M. A. et M. B., en particulier, ont montré une animosité qu'on aurait pris pour de la phobie...

Il existait à la chapelle une Vierge de Lourdes. Ils l'ont fait enlever.

Le 28 mai dernier, quelques élèves ont fait remarquer à l'autorité qu'il convenait de fêter Jeanne d'Arc. Ils ont été molestés, mais enfin, ils ont obtenu gain de cause. On leur objectait que la Pucelle était devenue sainte sous la poussée royaliste.

Pie X est l'objet des railleries les plus malveillantes. Un élève avait mis sur une banderole : « Vive Pie X ! », M. B. n'a rien eu de plus pressé que de déchirer cette dernière.

Il y a quelques mois, M. X..., conseiller d'arrondissement de Y... a été

1. Missionnaire en Chine au XIXe siècle et martyr.

condamné par la Cour d'Appel de Z... à 5,000 francs d'amende, comme corrupteur électoral. Ce même Monsieur, pour des raisons différentes, avait déjà été flétri par la Cour d'Appel de W...

Quoique taré, ce candidat à couleur radicale socialiste, osa de nouveau redemander les sympathies du suffrage. Il fit des promesses d'argent et de haute protection à l'association. M. A... et M. l'abbé U... firent une campagne des plus sectaires en sa faveur...

... Déjà la propagande touche au grand séminaire en la personne de M. M., directeur, qui appuie de toutes ses forces l'œuvre de la société.

Un autre témoin confirme et précise encore davantage.

Je suis un élève des vocations tardives et dans l'Ecole que je viens de quitter, il règne un singulier état d'esprit. Tout d'abord le Pape n'est pas aimé. Cela vous étonnera peut-être moins quand vous saurez que le Directeur de la maison, ainsi que la plupart des professeurs et des élèves, sont des disciples fervents de Marc Sangnier. Ils ne sont pas encore consolés de la condamnation du Sillon. A les entendre, le Pape s'est laissé circonvenir et il n'a pas même lu la Lettre qu'il signait. Après la publication de l'Encyclique, la maison était en ébullition. Sans cesse on maugréait contre Pie X et le Cardinal Merry del Val, de ce qu'ils se laissaient gouverner par les Jésuites et les autres religieux de Rome, tous hostiles au Sillon. Choqué d'entendre parler du Pape sur ce ton, je voulus protester et rectifier certaines affirmations qui me paraissaient par trop outrées. Il s'éleva alors un concert de réprobation contre « l'ultramontain » et l'un des professeurs alla jusqu'à me dire : « Vous n'avez pas l'intention, je suppose, de nous convaincre que Pie X a bien agi dans cette circonstance; sa lettre est ignoble. »

Ce peu de respect à l'égard de la Papauté se manifeste encore dans la façon dont on enseigne l'histoire. Le professeur est un sillonniste passionné, (c'est M. l'abbé B...). L'occasion se présente-t-elle de parler de l'organisation de l'Eglise au Moyen-Age? Les fautes des quelques papes qui laissent à désirer sont étalées avec un contentement visible. S'agit-il de l'Empire et du Sacerdoce? Les papes avaient les plus grands torts. Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII n'étaient que des ambitieux qui aspiraient à la suprématie universelle. Le dernier, surtout, a le don d'exercer la verve du docte professeur : pour lui, Boniface VIII n'est qu'un « écrivassier », un « impulsif », un homme qui ne réfléchit pas avant de lancer une Bulle. Il l'accuse d'ailleurs d'avoir voulu supplanter tous les souverains de l'Europe. En résumé, les grandes figures pontificales du Moyen-Age sortent toujours de ces leçons, ridiculisées et amoindries. Et il en est de même aussi des grands catholiques de tous les temps qui se sont distingués par leur dévouement au Saint-Siège. Pour le XIX[e] siècle, par exemple, Mgr Pie est représenté comme un personnage « remuant et brouillon, tout plein de lui-même »; Louis Veuillot, lui, est un « malotru haineux »; Dom Guéranger était un faible qui se laissait dominer par les précédents au point de ne pas avoir une idée personnelle. N'est-ce point triste que l'histoire soit enseignée de pareille façon?

Si le Pape n'est pas aimé dans la maison, les Ordres religieux, et surtout les Jésuites, le sont encore moins. Il n'est pas rare de les entendre traiter d'ignorants, de paresseux, et d'un tas d'autres épithètes qu'on s'attendrait plutôt à entendre dans la rue que dans une maison religieuse.

Et ce n'est pas tout. Le sous-directeur, qui était plus particulièrement chargé de nous pendant l'année scolaire qui vient de finir, est le professeur d'Histoire cité plus haut. Le soir, à la lecture spirituelle, je ne l'ai pas entendu

une seule fois nous parler de la communion fréquente, par exemple, ou d'autres dévotions comme la dévotion du premier vendredi du mois au Sacré-Cœur. Les mois de saint Joseph et du Sacré-Cœur ne sont point solennisés dans la maison. Cette année, nous avons pu avoir le mois de Marie, grâce aux protestations que firent entendre un certain nombre d'élèves. En revanche, il nous conseillait très fort, lorsque nous serions curés plus tard, de briser toutes les statues que nous trouverions dans nos églises. Pour lui, c'est un usage ridicule que de mettre des statues dans les églises. Est-ce bien là la véritable doctrine catholique? Je n'en finirais pas s'il me fallait vous dévoiler tous les détails par où se manifeste un état d'esprit si bizarre. On a beau dire et beau faire, le *Sillon* n'est pas mort. A X..., il est plus vivant que jamais. Et permettez-moi de vous faire remarquer que les sillonnistes n'ont pas voulu se constituer en « Sillon catholique diocésain » comme le demandait le Pape. — Autre remarque : on faisait lire au réfectoire, avant les vacances, l'Histoire de l'Eglise de France sous la troisième République par le Père Lecanuet. Je ne suis pas encore en mesure de bien juger les œuvres de ce genre, mais il me semble que plusieurs passages de l'ouvrage donnaient une note fausse. Je ne sais pas ce qu'est ce Père Lecanuet, mais avec un autre Père Laberthonnière et le Père Gratry, il est un des dieux de la maison.

Il est un autre point que je tiens à vous signaler, surtout parce qu'il est une cause d'injustice. On s'occupe beaucoup de politique dans l'école et de politique républicaine. Malheur à celui qui ose se dire royaliste et surtout manifester quelque sympathie pour l'*Action Française!* Et si, de plus, il proteste lorsque les sillonnistes parlent mal du Pape en affectant de l'appeler M. Sarto, son affaire est claire : il devra se taire ou s'en aller. S'il fait mine de résister, tous les moyens seront bons pour l'y contraindre. On le persécutera de mille façons, on le réprimandera pour un rien, une nuée de mouchards s'attachera à lui, dénaturant ses paroles, interprétant mal ses actes, jusqu'au jour où, finalement dégoûté, il partira de lui-même. Et s'il tient bon quand même, on inventera alors un prétexte qui l'exclura de l'établissement.

C'est ce qui m'est arrivé. M. le Chanoine A..., directeur, a prétexté la nécessité de licencier les sujets étrangers au diocèse, à cause du défaut de professeurs. Mais le motif vrai, je le compris au cours de l'entretien que nous eûmes ce jour-là : Comme je demandais, en effet, à notre Directeur, s'il avait quelque chose à me reprocher : « Non, me répondit-il, vous avez toujours observé le règlement. Il n'y a que vos opinions politiques qui m'horripilent. » (Je transcris textuellement). N'est-ce point révoltant?

Un troisième écrit :

Je suis une vocation tardive. J'ai commencé mes études à la maison des Vocations tardives de M. l'abbé Garnier, (du « Peuple Français »), à Montmagny, (S.-et-O.). Vous devez connaître les idées de l'abbé Garnier. S'il a l'intention de faire de bons prêtres, il a aussi le ferme désir d'en faire de bons républicains. Comme je n'étais pas entré chez lui pour entendre le panégyrique de M. Briand, alors au pouvoir, je cherchais dans un autre diocèse. Celui de X... me fut indiqué, comme recevant les vocations tardives. Je m'y adressais et fus admis sans difficulté par l'abbé A... Il me reçut aimablement et j'étais presque satisfait. Mais mes illusions tombèrent vite, lorsque, petit à petit, je connus l'esprit de la maison. J'étais tombé dans une agence moderniste.

L'enseignement, les livres, l'état d'esprit, et jusqu'au culte, tout y est déformé. Les cours d'histoire faits par M. l'abbé B..., d'après Mgr Duchesne (1), étaient particulièrement mauvais.

Il faut savoir que le Sillon avait été le véritable fondateur de cette maison. Les professeurs et les premiers élèves étaient d'ardents sillonnistes. Après la condamnation du Sillon, sous-directeur, professeurs et élèves rivalisaient d'entrain en imprécations et en injures contre Pie X. M. B... se montrait spécialement odieux dans cette circonstance, en parlant du Pape : « Eh bien! mon vieux, tu viens de faire un beau coup! Tu t'es mis le doigt dans l'œil et, pour cette fois, tu n'es pas infaillible. »

Malheur à celui qui manifestait des opinions vraiment « romaines » ou antirépublicaines. Celui-là était l'objet d'un « cuisinage » sérieux de la part des directeurs, sermonné, exhorté à se convertir à leurs idées; et s'il ne voulait pas se laisser inoculer le virus réglementaire, ce profane était éliminé.

J'ai dit que le culte même était déformé. En effet, dans la chapelle, aucune statue; sur l'autel une croix et quatre chandeliers. La froideur du culte protestant...

Nous voici au terme de cette pénible étude.

Il ne manquera pas de gens pour la trouver inopportune et regrettable. La « mentalité libérale est aujourd'hui régnante. On n'a plus souci que des ménagements de la charité pour ceux qui répandent le poison de l'erreur. Crier « au loup », défendre les âmes, mettre à découvert les pièges placés sous leurs pas, dénoncer le mal : ce sont les errements d'un autre âge. La vérité se tirera bien d'affaire toute seule.

Récemment, quelqu'un me renvoyait la réponse que j'ai faite sous forme de « Lettre ouverte » à des calomnies contre les plus fidèles serviteurs de la cause catholique, en écrivant sur la couverture : « Je plains ceux qui écrivent de telles pauvretés. Quel bien cela peut-il faire? » Voilà le charitain, comme l'appelait Louis Veuillot. La vérité, la justice, l'honneur d'une cause, le danger de perversion pour les simples : Peuh! qu'est-ce que cela? Quel bien cela peut-il faire de batailler sur ce terrain? Autant vaudrait dire : que la vérité soit trahie, la justice violée outrageusement à l'égard de ses défenseurs, la cause catholique compromise et les simples induits dans l'erreur, qu'importe? Est-ce que la divine charité ne doit pas être insensible à toutes ces misères?

Si l'article que je viens d'écrire tombe sous les yeux du curé-doyen, authentique ou non, mais anonyme, dont la lettre vient de Bretagne, qui m'écrivait tout dernièrement, il aura bien sujet de m'appeler « aboyeur ». J'ai été bien aise de voir qu'il ne me rangeait pas parmi ces sentinelles du peuple dont parle Isaïe, « qui sont aveugles, ignorantes de tout, chiens muets qui ne sauraient aboyer » (2). Ce digne prê-

1. L'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Duchesne figure avec le Cours de religion de M. l'abbé Labourt dans le catalogue de bibliothèque recommandé pour le diocèse. (N. D. L. R.).

2. *Speculatores ejus cœci omnes, nescierunt universi ; canes multi non valentes latrare* » (Isaïe, LVI, 10.)

tre, probablement un sillonniste, est venu assister au Congrès de la *Croix*. Comme tous ces gens-là, se disait-il, en écoutant, « semblent ne pas se préoccuper de l'aboyeur Barbier! » Il fallait que, lui, n'eût pas l'esprit aussi libre pour que ma pensée l'obsédât. Aussi ne put-il s'empêcher de faire part à un autre prêtre, son voisin, de son observation. Celui-ci ne me connaissait pas. Mais, le lendemain, il revenait documenté sur mon compte par une « notabilité ecclésiastique de Paris ». Et mon curé-doyen, tout heureux d'une si bonne occasion, s'empresse par charité de m'écrire ce qu'il a recueilli. J'y ai appris quelque chose de nouveau. Ce ne sont pas les calomnies sur ma sécularisation, ni le mépris que je fais des prescriptions qui obligent les prêtres à soumettre leurs revues ou journaux à l'imprimatur : « Comment l'autorité ecclésiastique supporte-t-elle cet état de choses ? » Tranquillisez-vous, cher M. le Doyen, et faites rassurer votre notabilité parisienne. Mais le nouveau, le voici : « D'un orgueil crasse, M. Barbier ne se plaît, paraît-il, que dans les salons, surtout quand il y a des dames. Cela explique un peu sa morgue pour les humbles et les petits. Ses amis eux-mêmes ne se gênent pas pour blâmer son zèle intempestif; seulement il a réussi par ses belles manières à leur extorquer de l'argent pour l'aider à vivre, lui et sa soporifique revue, etc... »

Il est clair, en effet, qu'il faut fréquenter beaucoup les salons, surtout quand il y a des dames, pour s'instruire de ce qui alimente cette revue. J'espère y être surpris un jour par la « notabilité ecclésiastique de Paris » en flagrant délit.

Mais, là ou ailleurs, et, Dieu aidant, sans y mettre un orgueil trop « crasse », mais m'élevant cependant bien haut au-dessus des ressentiments des uns ou des autres, je continuerai sans peur d'aboyer, excepté quand il y aura des dames — à cause des belles manières — et de crier au loup selon mes humbles forces pour avertir les bergers.

Emm. BARBIER.

HOMMES ET CHOSES DE L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE (1)

III. — ORGANISATION POLITIQUE. — LE CENTRE.

A. — LE PARTI

Le Centre est le parti politique des catholiques allemands, en ce sens que les députés du Centre sont tous catholiques — les non-catho-

1. Voir *Critique du Libéralisme*, 1er novembre 1911.

liques qui dans le passé suivaient le programme du Centre n'étaient que des simples hôtes (Hospitanten) — et que ses électeurs, eux aussi, sont presque exclusivement des catholiques. Nous reviendrons tout à l'heure sur la question de savoir si, et dans quel sens, on peut dire que le Centre est un parti catholique. En tout cas, il est hors de doute qu'il est né de la Katholische Fraktion du Parlement prussien (1852), que le Centre actuel fut fondé (1870), comme mesure préventive contre le péril d'une législation anticatholique, — qu'après la constitution de l'Empire, le Centre prussien lançant un appel pour les élections au Reichstag du nouvel Empire, son programme fut adopté par beaucoup de députés catholiques des autres Etats confédérés, constituant ainsi, au nombre de 67 députés, le Centre du Reichstag allemand. Dans les parlements des Etats particuliers, avec le temps, les groupements de députés dont le programme concordait avec celui du Centre, adoptèrent aussi le nom de Centre. C'est ainsi qu'il y a le Centre du Reichstag, et les Centres prussien, bavarois, etc. Naturellement, les députés centristes du Reichstag sont presque tous aussi députés dans leurs Etats respectifs.

Le programme du Centre comprend la liberté de l'Eglise et de ses ministres, l'Ecole confessionnelle, l'autonomie administrative des Communes et des provinces, l'unité fédérative de l'Empire telle qu'elle puisse sauvegarder l'indépendance intérieure des Etats particuliers, la défense des ouvriers et une législation sociale tendant à améliorer la condition de la bourgeoisie, des ouvriers et des paysans.

Pendant le Kulturkampf, le Centre a été fidèle à son programme de défense catholique. Dès le début, mais plus particulièrement depuis 1878, il a fait aussi de son mieux pour le bien social : la politique sociale de l'Allemagne est en grande partie son œuvre.

Après l'atténuation du Kulturkampf, le gouvernement obligé de faire, au lieu d'une politique d'oppression religieuse, une action positive dans les différentes branches de la vie politique, vit se briser la coalition anticatholique de plusieurs partis, qui dorénavant suivaient une politique d'égoïsme de classe. Pour cette raison et à cause de l'action sociale du Centre, le Gouvernement fut contraint, bon gré mal gré, comme nous l'avons dit précédemment, de s'appuyer sur lui afin de s'assurer une majorité quelconque, tantôt avec les conservateurs, tantôt avec les nationaux-libéraux et autres. Au contraire du Centre, les autres partis sont surtout des partis de classe, depuis le parti conservateur des grands propriétaires agricoles jusqu'au parti socialiste des ouvriers.

Une preuve décisive de la nécessité pour le Gouvernement de s'appuyer sur le Centre fut donnée par la tentative de Bülow en 1907. Le Bloc constitué par lui, composé de tous les adversaires du Centre en dehors des socialistes, se brisa devant les premières questions pratiques de la réforme des finances de l'Empire.

Cette prépondérance aurait été exploitée par tout autre parti que le Centre pour ses intérêts particuliers; elle ne le fut pas par lui. Malgré ses avantages, les charges et les emplois les plus éminents du Gouvernement, de la magistrature, et surtout des Communes et des écoles (depuis l'Université jusqu'aux écoles techniques) sont dévolues aux protestants, parfois avec une disproportion énorme.

Les conditions purement religieuses de l'Allemagne vis-à-vis des gouvernements sont de la compétence des Etats particuliers. Or dans les Etats, où l'on déplore les plus graves injustices envers les catholiques, il n'y a pas de Centre, ou au moins le nombre des députés centristes est insignifiant, comme en Saxe où il y a un seul député du Centre et un seul conservateur catholique.

Du reste, ces désavantages résultent surtout de la mauvaise volonté du Gouvernement, qui essaye par ses injustices contre les catholiques de se faire pardonner par les protestants son alliance forcée avec le Centre.

L'organisation du Centre, soit du Reichstag allemand soit des Etats particuliers, comprend un Président : pour le Reichstag, c'est le baron von Hertling, maintenant démissionnaire; pour le Landtag prussien, M. Peter Spahn; pour la Bavière, le chanoine Schädler.

Chaque Président a autour de lui un *Comité* élu parmi les députés centristes de l'Empire.

Dans chaque collège électoral, où il y a un fort contingent d'électeurs centristes, on constitue un *Comité électoral.*

En 1907, le nombre des députés au Reichstag allemand a été de 109, plus un « Hospitant » : la totalité des votes avait été de 2,152,800.

Si l'on regarde le nombre des votes obtenus dans les collèges électoraux, le Centre dépassant les autres partis est cependant dépassé lui-même par les socialistes, mais il l'emporte de beaucoup sur ceux-ci par le nombre des députés. Cela s'explique par ce fait que les socialistes se recrutent dans les grandes villes industrielles, qui, depuis 1871, quand on fit la division des collèges électoraux, ont quadruplé leur population, précisément à cause de l'accroissement de l'industrie.

Les profondes dissensions au point de vue religieux qui divisent les catholiques allemands, se sont répercutées dans leur organisation politique.

La question de déterminer si le Centre est un « parti catholique », est une question vieille comme le Centre lui-même. Sans doute, le Centre n'a jamais prétendu être un parti composé exclusivement de catholiques; au contraire, il a toujours voulu accueillir tous ceux qui étaient prêts à soutenir son programme de liberté religieuse et de

justice sociale. Par conséquent quand on s'est habitué à appeler le Centre le « parti catholique » — ses adversaires lui donnaient ce nom pour le compromettre. — Ses amis entendaient :

a) Que le Centre est le seul parti politique qui ait défendu l'Eglise catholique, et sur lequel l'Eglise puisse compter dans l'avenir;

b) Que, par des circonstances historiques, indépendantes de sa volonté, le Centre a été obligé de concentrer son action pendant les longues années du Kulturkampf sur les intérêts religieux des catholiques, menacés et violés par le Gouvernement;

c) Que le Centre se proposait de conformer toujours son action, positive ou négative, aux doctrines dogmatiques et morales de l'Eglise catholique, toutes les fois qu'une telle doctrine est intéressée directement ou indirectement dans une question visée par son action parlementaire.

Cela était entendu, ou du moins sous entendu, par tout le monde catholique de l'Allemagne. Le Centre était donc un parti *confessionnel*, en principe, puisqu'il exigeait de tous ses membres, comme on l'a déjà dit, la profession des vérités fondamentales du christianisme communes aux vrais membres de l'Eglise et aux protestants, et *catholique*, en fait, au sens que nous venons d'exposer.

Or, cette question est devenue d'une actualité de plus en plus aiguë depuis 1906, quand parut le fameux article de Julius Bachem, directeur de la Kölnische Volkszeitung, dans les Historisch-politische Blätter, article intitulé : « Nous devons sortir de la tour. » La tour, on le sait, c'est le Centre, appelé par Windthorst « la tour d'ivoire », à cause de sa composition catholique.

M. Bachem voulait *interconfessionnaliser* le Centre. Mais de quelle manière? S'il avait seulement demandé qu'on admît dans le Centre un nombre plus élevé des députés protestants ayant l'intention sincère de respecter et de soutenir son programme, et voulant se faire élire par des protestants, cela eût été accepté par tous ou presque tous les catholiques.

Mais M. Bachem voulait généreusement *céder* jusqu'à une cinquantaine de sièges, et notez-le bien, des sièges les plus sûrs du Centre à des députés protestants. Par cela, disait-il, on aurait démontré que « nous ne sommes pas un parti confessionnel ». Voilà la grande préoccupation. Les lauriers de notre *Action Libérale* et de M. Piou empêchaient-ils M. Bachem de dormir? C'est la même tactique selon laquelle, en France, les ralliés et libéraux se vantaient de travailler pour la défense religieuse avec plus d'intelligence et de sagesse, en organisant un parti de « l'ordre et de la liberté », dont ils offraient l'appui à toute sorte d'opportunistes et de progressistes, de préférence à des catholiques estimés compromettants.

Il y avait alors, en Allemagne aussi, des naïfs qui se flattaient de

vaincre par cette sorte de palinodie les préjugés invétérés des adversaires de l'Eglise.

L'article de M. Bachem causa un grand désarroi. Beaucoup de voix s'élevèrent pour protester, mais le débat manquait de clarté. Il fallait préciser surtout si le Centre était un parti catholique et confessionnel, et en quel sens. La confusion fut augmentée par les autres symptômes déjà relatés. Les catholiques clairvoyants voyaient dans l'article de M. Bachem et dans le mouvement qui l'appuyait une nouvelle tentative de « déclericalisation » de l'Allemagne catholique, d'autant plus que M. Martin Spahn avait rangé le Centre, parmi les coefficients à employer pour cette déclericalisation qui est le but de toute son action publique (voir son article dans la Fackel de Vienne 1903).

Le 13 avril 1909, à Cologne, dix personnes, les députés Bitter et Roeren, l'abbé Ch. M. Kaufmann, l'abbé Schopen, le P. Frick, S. J., etc., se réunirent dans une *conversation* privée pour discuter amicalement les questions qui dès lors troublaient l'opinion catholique et même les consciences. Ces choses ne pouvant être traitées dans une seule séance, on s'accorda pour se réunir plusieurs fois encore. Dans la première, on traita du Volksverein, comme nous l'avons déjà raconté, et de la question de savoir si le Centre est un parti catholique ou non.

Le but de ces conversations était d'éclaircir surtout les idées des membres présents afin de pouvoir ensuite les exposer clairement dans la presse et développer une action parallèle.

On s'accorda alors sur deux points :

a) Le Centre est un parti politique, dont l'action est en conformité avec la doctrine catholique;

b) Il était à souhaiter que le Volksverein se plaçât sous l'autorité des évêques.

La chose devait rester secrète jusqu'au moment où les membres de ces « conversations » auraient cru bon de la faire connaître au public. Mais l'imprudence de l'un d'eux et l'indiscrétion d'une personne étrangère à l'affaire, portèrent le fait à la connaissance de M. Julius Bachem, le chef du mouvement « déclericalisateur ».

Alors il déchaîna une campagne dans la presse catholique enrégimentée par lui, ou au moins pour lui, selon les directions de sa Kölnische Volkszeitung. On accusait les membres de la conférence de fausser la nature du Centre en le faisant apparaître comme un parti confessionnel, ce qui ne pouvait que lui créer des difficultés auprès de tous les autres partis; ceux-ci auraient eu meilleur sujet de dire que le Centre était un corps étranger dans la chair vivante de l'Allemagne, parce qu'il envisageait tout de son point de vue confessionnel, qui ne regardait pas le bien du pays mais celui de l'Eglise, et que, dans toute son action, il se laissait guider par les ordres de Rome, etc... —

comme si ses adversaires n'auraient dit aussi tout cela dans le cas où le Centre se serait proclamé parti purement politique! — Et ils demandaient ironiquement si le Centre devait voter des impôts catholiques de douane, à quoi il était facile de répondre en observant qu'un parti catholique pouvait voter des impôts qui ne sont ni catholiques ni protestants.

De leur côté, les bachémistes, dits aussi les « Kölner » (ceux de la direction de Cologne), pour donner une solution au problème, affirmaient que le Centre est un parti politique sur une *base chrétienne* et que cette base chrétienne peut lui être commune avec d'autres partis, et surtout avec l'Etat allemand qui est encore ou du moins dit être un Etat chrétien.

Si le mot « *chrétien* » n'avait pas été pris par opposition — et par une opposition si acharnée — au mot « *catholique* » de la conférence de Cologne, on aurait pu le laisser passer. En effet, les catholiques de tous les pays emploient le mot chrétien dans le sens de « catholique », car le catholicisme est le vrai christianisme. Les restes de vrai christianisme qui peuvent se trouver chez les protestants suffisent en beaucoup de cas comme une base pratique en vue d'une action commune, surtout dans la politique et dans la vie sociale. En effet, beaucoup de lois sociales ont pu être votées dans les parlements avec le concours, discutées et arrêtées préalablement entre les catholiques et de nombreux protestants.

Mais, dans les feuilles des bachémistes on parlait d'une telle façon qu'on devait penser que le « *christianisme* » est une chose différente tant du catholicisme que du protestantisme, « christianisme » comprenant seulement les doctrines communes aux protestants et aux catholiques, une sorte de super-christianisme sélectionné de toute confession précise.

Voilà les doctrines qui devaient seules être la base de l'action du Centre, selon les directions bachémistes de Cologne.

A ce programme déconcertant on répondait que ce christianisme-là, donné pour l'équivalent du catholicisme comme vertu sociale et politique, est la chose la plus indéfinissable, personne ne pouvant préciser le corps de doctrine chrétienne également reconnu et également entendu par les catholiques et par les protestants, surtout en ce qui a relation avec la vie publique fondée aussi sur la loi naturelle adoptée, sanctionnée et perfectionnée par le Christ, loi naturelle qui est niée absolument par les protestants.

On remarquait aussi que cette conception du christianisme pouvait se confondre avec l'essence du protestantisme.

Cette grave question est encore sur le tapis, elle influence tous les débats catholiques. Elle a préexisté à la conférence du 13 avril 1909; car elle intéresse essentiellement, nous l'avons vu, les *syndicats chré-*

tiens. Pourtant là, les ouvriers d'une intelligence moins cultivée, mais plus droite, ont compris que cette forme de christianisme est une absurdité; et ils ont préféré avancer loyalement que ni le catholicisme ni une autre forme quelconque de christianisme ne peut entrer en collision avec l'action des syndicats, parce que l'élément religieux est complètement en dehors de leur vie économique.

Du reste, consciemment chez les chefs de la campagne, inconsciemment chez leurs soldats, le sous-entendu caché sous la controverse, était que le catholicisme et le protestantisme sont *deux côtés équivalents* de la vie religieuse de l'Allemagne, idée proclamée dans l'article de Martin Spahn publié par la Fackel, dont j'ai déjà fait mention. Ce christianisme aconfessionnel est d'ailleurs une formule très commode pour cacher les tendances « déclérícalisatrices » et « anti-ultramontaines » du modernisme allemand.

La conversation du mardi de Pâques (13 avril 1909) eut une suite aussi au sein même du Centre. Les deux députés Bitter et Roeren, après beaucoup de tracas, furent obligés de souscrire une déclaration disant que le Centre n'était pas un parti confessionnel, mais politique, qui faisait sa politique sur le terrain de la Constitution de l'Empire (28 novembre 1909).

En 1910, il y eut une âpre reprise de la question à cause de quelques articles publiés par l'abbé Ch. M. Kaufmann, un des membres de la conférence de Pâques, dans sa revue Apologetische Rundschau. Les ennemis politiques de l'abbé Kaufmann lui firent une guerre à couteau; et exploitant quelques imprudences de lui, ils réussirent à le faire expulser du diocèse de Cologne, surtout en persuadant le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, que toute action dirigée soit contre les bachémistes, soit contre les syndicats chrétiens, est un blâme dirigé contre lui (1).

B. — LES HOMMES

En général, il faut faire une distinction entre les vieux députés du Centre et les jeunes. La plupart de ceux-là sont absorbés par leur profession et par les travaux des commissions parlementaires, soit du Reichstag, soit du Parlement de leur Etat respectif; ils sont dans l'impossibilité de suivre personnellement les événements du parti. Ce qu'ils en savent, ils l'apprennent de quelque personne à qui ils se fient et qui est très souvent un bachémiste. En outre, ce sont des juristes allemands : Pierre Sphan, Grœber, Rœren, Marx, habitués à connaître surtout la vérité officielle; et ils jugent tout à cette mesure, qui sort presque toujours de la fabrique de Cologne. Enfin, ils sont très préoccupés de l' « unité », de la « concorde », de la « discipline »

1. Voir notre numéro du 1er octobre 1909, pages 524 et ss.

du parti enrégimenté; et c'est par ce côté éminemment allemand que les chefs bachémistes les tiennent toujours et les poussent contre les « inventeurs de nouveautés », et les « falsificateurs du caractère du Centre ». Ainsi ces vétérans sont presque tous dans les mains de Cologne, dont ils deviennent un fort instrument par leur position et leur âge.

M. Roeren est une des rares exceptions; et à cause de cela on l'avait menacé de ne plus l'élire au Reichstag, sous prétexte qu'il n'avait jamais rien fait pour la cause des ouvriers si nombreux dans son collège. Cette menace fut proférée par les syndicalistes chrétiens liés à Munchen-Gladbach, dont les chefs sont unis à Cologne. Reproche ridicule, car, même s'il était vrai que M. Roeren n'eût tenu jamais un discours soit au Reichstag, soit au Landtag prussien, ce qui est inexact, cela n'empêche qu'il ait pris part à la politique sociale, favorable aux ouvriers du Centre entier. Dans tous les partis il y a une division de travail selon les diverses capacités et compétences. Il est à remarquer que M. Roeren et ses amis de l'Ouest sont tous favorables aux syndicats chrétiens, mais, ils prennent le mot *chrétien* dans son vrai sens et non pas seulement pour la négation du socialisme antireligieux. Comment pouvait-on en conscience ameuter les syndicats chrétiens contre M. Roeren? Le conseil de guerre de Cologne n'a pas de ces scrupules; et M. Roeren dut faire amende honorable pour ne pas être jeté tout de suite à la mer... au nom de l' « unité » et de la « discipline » — c'est-à-dire de la dictature Bachem et Cie.

Parmi les autres députés qui pensent et qui voudraient agir dans le sens catholique il faut nommer M. Bitter, qui fut le président de la « conférence », ou pour mieux dire, de la « conversation » du mardi de Pâques 1909. Lui aussi fut mis au pied du mur par le terrorisme bachémiste; il n'a pas pris part aux discussions de presse qui suivirent la publication tendancieuse de la « conférence ». Comme il a un collège très mixte de catholiques et de protestants, la Kölnische Volkszeitung lui fit comprendre assez clairement que s'il ne se tenait coi, on l'aurait débarqué. Voilà comment MM. Roeren et Bitter ont été amenés à composition.

Le député Fleischer, protestant converti, employé à la Centrale de la bonne Ligue des Sociétés ouvrières catholiques de Berlin, un des plus actifs dans les différentes commissions du Reichstag, est un catholique courageux et actif, le grand soutien du système de Berlin.

Le comte Oppersdorff, membre héritier de la Chambre des Seigneurs prussienne, député au Reichstag et grand propriétaire en Silésie, s'est récemment trouvé placé par les circonstances au premier rang des représentants du Centre catholique. Son cas est un des épisodes les plus caractéristiques de la crise profonde qui compromet le présent et l'avenir de l'Allemagne catholique. Nous y reviendrons tout à l'heure en parlant de M. Martin Spahn.

On pourrait ajouter encore beaucoup d'autres députés, surtout des prêtres méridionaux, mais qui ne sont pas en vue. En Bavière il y a encore le député Dr Heim, qui est un adversaire de Cologne, mais il s'occupe presque exclusivement des questions pratiques d'organisation de la mutualité, etc., parmi les paysans.

M. Erzberger serait aussi à remarquer. Il a montré qu'il n'était pas asservi à Cologne; il a été un des signataires de la protestation contre la présentation électorale de Martin Spahn. En outre, M. Erzberger est directeur de la Zentrums-Parlaments-Korrespondenz; or, il sait que s'il poussait trop ses dissensions envers Cologne, celle-ci boycotterait sa publication. Enfin, M. Erzberger a pris maintes fois une attitude qui n'a pas rassuré les bons catholiques.

Venons maintenant aux hommes politiques liés au programme « décléricalisateur » et minimiste du bachémisme.

Parmi les hommes de Cologne, il faut parler avant tout des anciens. Ils figurent comme les chefs et les guides du Centre, tandis que, en réalité, ils sont menés par d'autres, autant que la plupart des « jeunes ».

Le baron von Hertling, distingué par sa science de l'histoire de la philosophie du Moyen Age et moderne, versé en sociologie (très théorétique) et en sciences, est de ceux qui veulent accorder à la « science » une très large « liberté » vis-à-vis de l'Eglise. Il avait signé la fameuse demande de la Ligue de Münster contre l'Index; il se retira à temps, quand il comprit qu'elle était compromettante.

De tous les membres du Centre, c'est la personne la mieux accueillie à la Cour impériale; ce qui est dû surtout à son tact et à sa fine diplomatie unis à un « conciliantisme » outré.

M. Pierre Spahn, père du fameux professeur Martin Spahn, président du tribunal de cassation à Kiel, président du Centre prussien, — dépend de Cologne pour les informations sur ce qui se passe dans l'Allemagne catholique. Bureaucrate un peu routinier, il se fait l'exécuteur des directions de Cologne au nom de la discipline.

M. Gröber, würtembergeois, président du tribunal, très absorbé par ses travaux, se trouve dans la même situation que M. Spahn. Il connaît les questions particulières, surtout d'ordre juridique; quant à l'action il n'entend que l' « unité » et la « concorde » (de Cologne). Du reste, très bon catholique.

M. Marx, lui aussi président de tribunal et très bon catholique, fait de bons discours sur la question scolaire, sur la liberté des ordres religieux en Allemagne, sur le traitement inégal qu'on inflige aux catholiques en Allemagne, etc. Mais lui aussi il voit en Roeren, en Oppersdorff et dans les « berlinois » des novateurs, des insubordonnés, des turbulents. Tous ces braves gens tels que Gröber et Marx, ne veulent pas croire que dans le Centre aient pu se faufiler des éléments

louches et dangereux qui voudraient exploiter les organisations catholiques pour leurs tendances soi-disant chrétiennes.

On peut mentionner encore beaucoup de députés-prêtres tels que le chanoine Schädler, chef du Centre badois. Il ne faut pas oublier le chanoine et prof. Dittrich, de Braunsberg. Son discours au Reichstag au temps de l'agitation contre le serment anti-moderniste, a été très regrettable, car il a émis un blâme à peine voilé contre les actes antimodernistes du Pape.

Enfin, M. Martin Spahn, professeur à l'Université de Strasbourg, dont l'admission dans le groupe parlementaire du Centre a été la « Kraftrpröbe », comme disent les Allemands, c'est-à-dire la mesure de la force toute-puissante du bachémisme. L'incident mérite à ce titre d'être relaté avec quelque détail.

M. Martin Spahn, fils de M. Peter Spahn, chef du Centre, s'était fait remarquer depuis longtemps par nombre de travaux historiques ou politiques, qui manifestent un esprit de profond dédain et de sourde hostilité contre le catholicisme. Dans sa dissertation de doctorat, et surtout dans sa monographie de Jean Cochlaeus, il parle avec enthousiasme du « Réformateur », qu'il appelle « le plus grand allemand de son temps ». Dans le fameux article publié dans la « Fackel » de Vienne, dont nous avons déjà parlé, il avait dit que « le catholicisme et le protestantisme se complètent l'un l'autre » et qu'ils « sont équivalents ». On n'a pas encore oublié qu'en 1898 il avait offert sa collaboration à l'apostat comte de Hoensbroech, ex-jésuite, alors directeur de la « Tagliche Rundschau » pour sa lettre contre « l'ultramontanisme dans le catholicisme ».

Jusque dans ces dernières années, en différents articles, M. Spahn proclamait la nécessité de *décléricaliser* le mouvement politique (Centre), social (Volksverein, Fraenbund, syndicats chrétiens) et littéraire (Hochland) des catholiques allemands. On se souvient de sa biographie peu respectueuse de Léon XIII. Surtout on a été souvent déconcerté par beaucoup de ses propos au sujet de questions vitales pour la politique du Centre. Il plaidait en faveur de la résignation dans la question scolaire au point de vue religieux; la question polonaise fut traitée par lui dans le sens de l'absorption de ce peuple par la masse allemande.

Tous ces précédents, qui montrent M. Spahn en opposition ouverte et systématique avec les sentiments et même avec la foi des catholiques et avec le programme du Centre, n'ont pas empêché qu'il se présentât lui-même comme député dans le collège de Warburg-Höxter (Westphalie). où il fallait donner un remplaçant pour le Reichstag au défunt M. Schmitz. La candidature de M. Spahn préparée par M. Bachem, excita un douloureux étonnement chez beaucoup de catholiques et aussi de députés centristes au Reichstag. Quatorze de ceux-

ci, à l'occasion du dernier Congrès catholique d'Augsbourg, adressèrent à M. Spahn une lettre à la date du 22 août 1910, dans laquelle ils l'invitaient à retirer sa candidature dans le collège du Centre. Cette lettre, dont on ne peut contester la correction parfaite, a été très blâmée par la presse et par les milieux dont M. Bachem est l'inspirateur : ils avaient évidemment un grand intérêt à la présence de M. Spahn au Reichstag. En effet, l'interconfessionnalisme (en fait l'aconfessionnalisme), le démo-libéralisme et l'anti-romanisme (soi-disant anti-ultramontanisme), étaient parfaitement représentés par M. Martin Spahn.

M. Spahn comprenait trop bien tout cela; et il ne se désista pas. Il fut élu par ordre, mais avec 4.000 suffrages de moins que son prédécesseur.

Il restait encore à le faire admettre officiellement dans le Centre. Une forte opposition se déclara parmi les députés vraiment catholiques; ils ne pouvaient supporter l'idée d'une telle admission qui scellait, par la force même des choses, une provocation et un affront envers Rome et envers l'Allemagne catholique.

C'est ici que le comte Oppersdorff entre courageusement en ligne, ce qui eut pour résultat d'attirer sur lui les plus violentes attaques des amis de la concorde et de l'union.

Jusqu'à cette époque, il s'était tenu sur la réserve entre les deux directions de Cologne et de Berlin, quoique favorable à celle-ci. On le considérait comme ayant un grand avenir politique, à ceux de sa haute position sociale et de ses grandes capacités. Il fut de ceux qui signèrent au congrès d'Augsbourg la lettre invitant M. Martin Spahn à retirer sa candidature. Cologne qui flairait en lui un adversaire convaincu et courageux, commença à diriger contre lui des attaques personnelles dans ses journaux.

Oppersdorff riposta par un dossier écrasant. Il publia une brochure : « Une question de conscience : Martin Spahn est-il un homme du Centre? », qui produisit une impression énorme. Elle contenait une abondante documentation tirée des écrits de celui-ci, qui le faisait apparaître ce qu'il est réellement, un adversaire de Rome et un complaisant du protestantisme.

Mais M. Bachem, soutenu par les directeurs du Volksverein, mit tout en œuvre pour assurer sa victoire. Craignant que Rome ne s'émût de ces révélations, mais sentant la Nonciature de Munich ébranlée en faveur du mouvement qu'il poussait avec tant d'énergie, il fit représenter qu'il ne fallait pas concevoir d'inquiétude, qu'il serait prudent de ne pas s'opposer au fait accompli, que, d'ailleurs, on surveillerait le nouvel élu et qu'on aurait la ressource de le débarquer à la législature prochaine. Mais son plan bien arrêté dès lors était la réélection de M. Martin Spahn et le débarquement du comte Oppersdorff.

La Fraction du Centre se réunit donc en novembre 1910 pour déli-

béter sur l'admission de M. Martin Spahn. Interprétant avec abus les conseils de paix et de concorde qui résumaient la réponse obtenue d'en haut, M. de Hertling, après les avoir fait valoir de son mieux, annonça que la présidence avait bien étudié la question Spahn; que M. Martin Spahn se déclarait pour l'école confessionnelle; qu'il refusait de reconnaître pour vraiment siennes les opinions que lui attribuaient le « Fackel » et le « Hochland »; enfin, qu'il regrettait ses relations avec Hoemsbrecht, puisqu'elles avaient scandalisé les catholiques. En conséquence, la présidence était donc favorable à l'admission de M. Spahn: c'était au groupe de prononcer.

Une vive discussion s'engagea, où le comte Oppersdorff apporta de nouveaux arguments. Mais il fut combattu par plusieurs membres, entre autres, par Mgr Hitze, du Volksverein, et plus âprement par Mgr Fahrenbach, qui déclara l'occasion très opportune de prouver que le Centre est capable d'une autre attitude que celle du cléricalisme. Cette déclaration et d'autres semblables prouvèrent qu'Oppersdorff et ses amis ne s'étaient pas trompés en voyant dans l'élection et l'admission de M. Spahn, un nouveau coup d'une force modernisante et antiromaine.

Cependant, par un calcul habile, pour apaiser l'émotion et endormir les inquiétudes, on proposa de faire signer à M. Martin Spahn une déclaration d'orthodoxie. Ses amis bachémistes la rédigèrent. Il y mit sa signature. On lui avait promis de ne pas la publier. Mais on voulait pouvoir dire à Rome qu'il avait donné les garanties souhaitables. La couleuvre à peine avalée, Rome et les Romains purent lire dans les journaux que Martin Spahn interviewé avait déclaré qu'il n'avait rétracté rien, qu'il n'avait rien changé. Nouvelle alarme pour les bachémistes. Le Centre se réunit, et déclara qu'il considérait comme nulles ces déclarations de Spahn. Et tout rentra dans l'ordre... de Cologne.

Alors fut menée sans merci la campagne contre M. Oppersdorff dans la presse à sa discrétion, et, par ses agents, dans la circonscription électorale de Glatz.

Le scandale de cet acharnement attira l'attention même des autres pays. L'Oestereichs Katolisches Sonntagblatt de Vienne, et, en France, l'*Univers*, qui a publié sur cet épisode des correspondances fort intéressantes, louèrent l'attitude d'Oppersdorff en déplorant celle des membres du Centre qui lui faisaient la guerre.

Accusé de trahison par la presse bachémiste parce qu'il ne repoussait pas ces éloges, Oppersdorff se défendit avec vigueur et loyauté, affirmant qu'il était membre fidèle du Centre, mais qu'il ne croyait pas devoir se soumettre à la direction de Cologne. Au Congrès catholique de Mayence, dans une réunion agitée, on le somma de désavouer les journaux qui l'avaient approuvé. Ses explications ne firent que

fournir de nouveaux prétextes à ses ennemis. Et la Koelnische Volkszeitung de M. Bachem, profitant du cas particulier pour appuyer son plan général, s'efforça de porter un dernier coup aux traditions catholiques du Centre silésien, en disant, afin de préparer l'échec d'Oppersdorff, qu'il fallait abolir l'article 17 de ses statuts portant que les candididats doivent être des « catholiques fidèles ». En même temps on agissait près de la Nonciature de Munich pour qu'elle agît à son tour sur l'archevêché de Vienne afin d'imposer silence à l'Oestereichs Katolisches Sonntagblatt.

Dans une première réunion du Comité électoral de Glatz, grâce aux efforts du député Porsch, instrument de Cologne, la majorité se prononça contre la candidature Oppersdorff. On peut prévoir dès maintenant le succès définitif de ces manœuvres, et s'attendre à voir repoussé le plus vaillant défenseur des principes du Centre catholique. De plus en plus on marche vers un état de choses dans lequel personne ne bougera plus dans l'Allemagne catholique que sous le bon plaisir de M. Bachem.

Terminons par quelques mots sur celui-ci.

Le chef de la coalition anti-romaine, dominant la grande majorité du Centre, des organisations et de la presse, n'est pas un parlementaire. Il y a déjà longtemps, Julius Bachem était député au Landtag prussien; une raison particulière l'obligea à se démettre. Cette mésaventure, au lieu de le briser, le délivra des embarras et des risques électoraux. Journaliste, il devint l'homme dirigeant des idées, et il finit par être le maître des hommes.

Jules Bachem avait bien compris que dans un milieu « enrégimenté » comme celui de l'Allemagne catholique au lendemain du Kulturkampf bismarckien, il était possible de le dominer en dominant les chefs de l'organisation. Il mit dans cette entreprise son talent plein de ressources. Il a réussi complètement. Ses syndicats, ses cercles, ses journaux, ses revues imposent le mot d'ordre parti de Cologne; la grande majorité du clergé et du peuple le suivent. Si quelques-uns se rebellent à cette dictature, on les stigmatise comme des ennemis de l'union, de la concorde, de la discipline catholique. On fait savoir aux évêques, à la Nonciature, à Rome que si l'on ne réprime pas ces attentats contre l'union qui fait la force, tout va tomber, le Kulturkampf va jaillir de nouveau de la boîte gouvernementale; et alors les évêques, la Nonciature, le Saint-Siège porteront la lourde responsabilité du désastre. Si au contraire, quelque Martin Spahn commet des provocations intolérables contre le sentiment catholique, on conjure les évêques, la Nonciature, le Vatican, de tolérer, de ne pas bouger, si l'on ne veut donner un prétexte aux adversaires de l'Eglise de renverser le Centre, de ressusciter le Kulturkampf; alors les évêques, la Nonciature, Rome, porteraient encore la même responsabi-

lité. Après ces douches chaudes ou froides, l'effet est assuré : et Cologne, plus exigeante, plus provocante que jamais, continue sa dictature.

L'état-major de Jules Bachem compte, entre autres, dans le Centre, les députés Charles Bachem, son frère, Porsch, Praschma, etc. — dans les organisations les hommes de Munchen-Gladbach, — en commençant par les syndicalistes députés Mgr Hitze, MM. Giesberts, Schiffer, Wieber, etc., — dans la presse, le personnel dirigeant de l'Augustinusverein et les rédactions des journaux bachémistes.

Les francs-tireurs du bachémisme sont M. Lensing, directeur de la Tremonia de Dortmund, qui a appelé MM. Roeren, Oppersdorff, etc., les « maraudeurs » du Centre; Martin Spahn, les revues Wahrheit et Hochland de Munich, la Ligue de Münster et autres, que Jules Bachem renie ou défend officiellement selon les circonstances.

Ici encore, pour finir par cette observation, on voit que la direction de Cologne renouvelle en Allemagne contre les partisans d'une action ouvertement religieuse, la tactique d'intimidation et les intrigues qui ont si longtemps réussi en France aux catholiques ralliés et libéraux. Tout serait perdu, si l'on ne s'en rapportait pas à leur sagesse, si Rome, ébranlée par d'autres avis, cessait de leur accorder une absolue confiance et même ne réprimait toute opposition à leur plan. La nécessité de l'union et de la discipline, invoquée comme l'argument définitif, l'énorme influence dont les chefs de ce mouvement disposent en Allemagne le rendent peut-être plus dangereux encore que celui qui nous a causé tant de mal. Puisse la triste expérience qui a si profondément démoralisé les catholiques français servir d'exemple à ceux d'Outre-Rhin! Le pilote qui tient le gouvernail de la barque de Pierre a la main aussi sûre que le regard vigilant et profond. Il observe l'agitation des flots et saura bien trouver au moment opportun l'inspiration de salut. A notre tour, nous pouvons trouver dans ce qui se passe en Allemagne de quoi achever de nous éclairer.

Emm. BARBIER.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

XI

Quand M. l'abbé Gayraud posa pour la première fois sa candidature catholico-démocratique dans la seconde circonscription de l'ar-

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, des 15 septembre et 1er octobre 1911.

rondissement de Brest, — cette circonscription où Mgr d'Hulst avait maintenu les sentiments traditionnels qui avaient fourni à Mgr Freppel le moyen de défendre l'Eglise avec une vigueur inégalée du haut de la tribune de la Chambre, — un consciencieux et vaillant écrivain de la presse catholique et royaliste, M. Ernest Delloye, rédacteur en chef de l'*Emancipateur* de Cambrai, décédé depuis, publia un curieux ouvrage, intitulé : *Le Journal d'un archevêque* (1). Cet ouvrage, que M. le comte Louis de Blois, l'adversaire de M. Gayraud, fit répandre dans la circonscription, offrait la contre-partie, et fournissait une réfutation indirecte mais topique, des divers écrits par lesquels M. George Fonsegrive, sous le pseudonyme d'Yves Le Querdec, avait plaidé la cause des prêtres-démocrates, à savoir les *Lettres d'un Curé de campagne*, les *Lettres d'un Curé de canton*, le *Journal d'un Evêque pendant le Concordat*, enfin le *Journal d'un Evêque après le Concordat*. L'ouvrage de M. Ernest Delloye n'exerça malheureusement pas, sur les résultats du scrutin de Brest, l'efficacité dont il était digne. M. Gayraud s'était trop bien servi de l'odieux mot d'ordre : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ! »; il avait trop réussi à contaminer le clergé du Finistère en y propageant le démocratisme, cette « grande hystérie des sociétés » dont parle M. le comte de Lantivy-Trédion quand il répond précisément à M. Gayraud au cours de sa solide *Enquête* sur *Une Bretagne organisée* (2). Le *Journal d'un Archevêque* n'en était pas moins, dans l'originalité de sa piquante transposition, une œuvre polémique d'un rare mérite, car on y trouvait, sous la plume du métropolitain mis en scène, et justement alarmé des ravages du démocratisme en son diocèse, comme un avant-goût de l'Encyclique sur le *Sillon*.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir remettre la main sur le *Journal d'un archevêque,* au moment où nous entreprenons l'étude des livres d'Yves Le Querdec où M. Ernest Delloye en avait puisé l'inspiration. Le souvenir que nous en avons gardé prouve du moins, que le succès des œuvres pseudo-sacerdotales et pseudo-épiscopales de M. Fonsegrive n'alla pas sans protestation. Mais ce succès, nous en convenons et nous le déplorons, fut réel. L'affabulation de ces *Lettres d'un Curé* était si ingénieuse ! Quoi de plus propre à piquer la curiosité du clergé, que de lui proposer les confidences d'un confrère, contant au jour le jour les incidents, les innovations, les joies et les difficultés de son ministère, dans un presbytère de campagne d'abord, puis dans une paroisse décanale ? Et n'est-ce pas la faveur rencontrée par ces pages, de prose en réalité laïque mais apparemment ecclésiastique, qui suggéra consécutivement à l'auteur l'idée de

1. Paris, Retaux; Téqui, successeur, 82, rue Bonaparte.

2. *Vers une Bretagne organisée,* enquête sur les libertés régionales et la formation d'Etats provinciaux de Bretagne; Librairie nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

s'élever lui-même au gré de la hiérarchie catholique, et de s'instituer réformateur de l'épiscopat après s'être essayé comme mentor du clergé paroissial ?

Un art indiscutable présida tout de suite à la préparation de ce succès. Les trois premières *Lettres d'un Curé de campagne* sont loin de laisser prévoir le dessein que, dès lors, avait formé l'auteur. La première raconte l'audience qu'a eue chez son évêque, au lendemain de sa nomination, le nouveau curé de Saint-Julien; la deuxième décrit son installation dans sa cure; la troisième trace la silhouette d'un sacristain bavard, et rapporte les impressions recueillies dans quelques visites à travers le village. Jusque-là, l'on n'aperçoit guère, de ces lettres, que leur aimable attrait, et l'on conçoit aisément que les prêtres qui lisaient le *Monde* aient bien vite aspiré, chaque dimanche, au numéro du dimanche suivant, pour y déguster la nouvelle lettre du « curé de campagne », ce prêtre si « nature », qui devait être « un second curé d'Ars », pour le moins. Par l'effet d'une inversion curieusement symétrique, l'abbé Naudet, qui dirigeait alors le *Monde*, y tenait un langage d'un laïcisme manifeste, cependant que le professeur laïque Fonsegrive donnait aux lecteurs l'impression, voire la conviction qu'il devait porter soutane.

Un œil exercé, toutefois, eût pu, dès ces prémices, entrer en défiance. Rapportant les indications que l'évêque lui a données sur le pasteur qu'il va remplacer, le nouveau curé de Saint-Julien montre en son prédécesseur un prêtre qui avait « le caractère difficile », et qui avait planté des « épines » un peu partout, « aux abords du presbytère, de l'église, de la chaire et même du confessionnal ». Il le représente comme plus occupé de ranger « les étoles et les chasubles » que de « faire les catéchismes », ce dont il laissait le soin aux religieuses de l'école libre, même quand il s'agissait des « garçons de l'instituteur » et des « petites filles de l'institutrice ». Résumant ensuite sa première allocution à ses paroissiens, le nouveau curé assure qu'ils « ont eu l'air étonné qu'on leur parlât de la sorte », simplement parce qu'il leur avait dit qu'il ne demandait « qu'à leur être utile », ajoutant : « Ceux-là même qui ne viennent pas à l'église auront en moi un ami tout dévoué pour toutes les choses temporelles, en attendant qu'ils veuillent bien me confier leurs intérêts spirituels. » Et certes, cette entrée en matière est tout ce qu'il y a de plus légitime, mais rapprochée des médisances qui précèdent contre le prédécesseur, elle apparaît bien comme une censure indirecte des façons du clergé d'autrefois.

Sur sa propre formation cléricale, le curé de Saint-Julien se livre aussi à des critiques que ne désavouerait pas un moderniste :

J'ai beau chercher dans mes souvenirs de séminaire comment je pourrai entrer en communication avec eux (les braves gens de Saint-Julien); je sais de la théologie, de la philosophie et du droit canon, j'ai assidûment pioché mes

cas de conscience, je ne sais pas parler à mes paroissiens. Je sais faire un sermon à un auditoire lettré, selon les formes classiques, et distribuer un texte en deux ou trois compartiments, je ne sais pas faire une homélie. Saurai-je expliquer l'Evangile à ces bons paysans, à ces ouvriers manuels, à ces femmes somnolentes, à ces jeunes filles à la tête en l'air, à ces jeunes gens plus soucieux de cambrer leur torse robuste que d'entendre des sermons ?

Ma préparation sacerdotale a été toute livresque. La théologie me servira, et peut-être le droit canon, et les cas de conscience ; mais tout le temps perdu à écrire de beaux sermons à la Bourdaloue, qu'il eût été mieux employé peut-être à me pénétrer de la simplicité de l'Evangile, pour la faire entendre aux simples parmi lesquels je suis envoyé ! Heureusement j'ai les homélies des Pères. Les barbares que prêchait saint Hilaire de Poitiers n'étaient pas d'esprit plus raffiné que mes paroissiens.

Et combien je donnerais aussi pour avoir quelques connaissances précises de médecine, d'hygiène, d'art vétérinaire ! Combien je serais heureux de me connaître en culture, en assolements, en engrais ! Que de moyens j'aurais là pour entrer en communication avec mes ouailles ! On peut bien refuser de causer avec le curé qui vient rappeler le devoir pascal, mais on ne peut pas refuser de causer avec le curé qui vous apporte un médicament pour la vache malade ou le remède qui doit soulager le petit enfant qui tousse.

... J'ai peur d'avance. Je crains de ne pas savoir parler leur langue. Rien de ce qui les intéresse ne m'intéresse. Il faut pourtant que j'arrive à entrer en communication avec eux. Comment ? Je n'en sais vraiment rien. Personne ne me l'a appris... (Pages 15-16).

Nous devions citer tout cela, parce qu'on tient ainsi, au moins pour une part, le programme des innovations qu'Yves Le Querdec propose dans la pratique du ministère rural ; et toutes ne sont peut-être pas à rejeter, encore bien qu'on ait un sujet de suspicion légitime contre la compétence qu'un laïc peut apporter à l'examen d'une pareille matière. Mais comment n'être pas ému de ce blâme général et légèrement dédaigneux à l'adresse de l'éducation donnée jusqu'ici aux futurs prêtres par les grands séminaires ? Sous ses dehors modestes et avec ses allures simplettes, ce curé de Saint-Julien n'est, à tout prendre, qu'un frondeur, un *contemptor temporis acti*, dont l'exemple devait singulièrement acclimater, dans l'esprit des prêtres qui ont lu ses *Lettres*, les dispositions propices aux « infiltrations » qu'on a dû déplorer depuis : que de jeunes abbés-démocrates, que de modernistes et de modernisants, dont la fâcheuse évolution débuta par le persiflage des études traditionnelles du séminaire et par l'apologie des sciences profanes utilisées comme les préliminaires obligés d'un apostolat efficace !

Seulement, il arrive cette chose plaisante que, dans la page que nous venons de citer, Yves Le Querdec se préparait les éléments d'une contradiction en somme humiliante : comme on l'a vu, de nos jours, figurer parmi ceux que mécontentent les Encycliques *Pascendi* et *Notre charge apostolique*, et qui volontiers montrent une ironique compassion pour le « curé de campagne » dont elles sont l'œuvre,

n'a-t-on pas quelque droit de lui demander comment il déprécie à ce point le Pape qui, vraisemblablement sans avoir lu les *Lettres* du curé de Saint-Julien, a cependant proposé des règles fort sages sur la « simplicité » de la prédication, et s'est même acquis, dans les premières années de son pontificat, une réelle popularité auprès du peuple de Rome en le convoquant, paroisse par paroisse, à entendre des « homélies » tirées de l'évangile de chaque dimanche? A vrai dire, les mêmes gens qui ont passé condamnation sur les origines aristocratiques de Léon XIII parce qu'il leur plaisait de voir en lui un fauteur du démocratisme, ne savent nul gré à Pie X d'être sorti du peuple, depuis qu'ils l'ont vu si appliqué à condamner leur façon vicieuse d' « aller au peuple »...

Pour en revenir au curé de Saint-Julien, son embarras initial ne s'explique guère; l'auteur lui fait dire en effet : « J'ai toujours eu au séminaire la réputation d'être un peu bavard; j'aime exprimer mes pensées, et, en bon méridional, je ne peux guère penser sans parler. » Mais voilà! dès son arrivée à Saint-Julien, il a vu « quelques figures qui s'allongeaient et des portes et des croisées qui se refermaient brusquement »; et il demandait : « Qu'ai-je donc fait à ces gens pour que, avant même de me connaître, ils me détestent ainsi?... Ces loups, bien sûr, ne me dévoreraient pas, mais je les devinais méchants, et je me prenais à trembler. » Un accueil pareil, répondrons-nous, surprendrait beaucoup moins un prêtre qui saurait, un peu mieux que le curé d'Yves Le Querdec, à quoi s'en tenir sur le démocratisme. Car ce prêtre-là aurait retenu que le démocratisme, en déifiant l'homme, l'affranchit de toute obligation religieuse, et donc l'incline à mépriser le prêtre comme un imposteur; il aurait retenu aussi que le démocratisme favorise le règne des pires, et donc qu'un curé, survenant dans une commune où la démocratie triomphe, doit y rencontrer des visages haineux. Mais le curé de Saint-Julien ne raisonnait pas de la sorte : la preuve, c'est que, de son casuel, il comptait se servir pour se tenir « au courant des choses du monde de la pensée, de ce mouvement si curieux des esprits en ce moment, où finit la période moderne, et où se montrent déjà des orientations nouvelles ». Autant dire, n'est-il pas vrai? que cet honnête curé devait devenir lecteur de Loisy, d'Edouard Le Roy, de Paul Bureau, et s'abonner à la *Justice sociale* ou à la *Quinzaine*. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de convenir qu'en sa nouvelle paroisse « la subvention annuelle des religieuses est fournie par une dame charitable, la vicomtesse de P... » Mais il ne tire pas de cette subvention l'enseignement qu'elle comporte; il ne relève pas le contraste qui éclate entre ce dévouement naturel de l'aristocratie à l'Eglise et l'hostilité des démocrates du cru. Craindrait-il de nuire à la cause démocratique? Il lui fait cependant tort, une page plus loin, quand il déclare aux religieuses : « Je ferai les catéchismes; que ferais-je

donc, grand Dieu, si je ne faisais pas cela? Veillez seulement à ce que vos petites filles le sachent mieux que personne. » N'est-ce pas souhaiter là une inégalité antidémocratique? Faire une sélection avantageuse pour les élèves de l'enseignement libre, n'est-ce pas désavantager les élèves de l'enseignement officiel, de celui qui se donne au nom de « nos institutions »?

Lui-même devrait d'autant mieux le comprendre, que sa première visite, dans le bourg, a été pour le maire. Il s'en justifie en écrivant : « A tout seigneur, tout honneur. » Ce qui prouve que, même après la disparition des seigneurs, il y en a encore; seulement, ce sont d'autres seigneurs; et que valent ceux-ci? Le maire, « sur tout ce qui porte plus loin que les affaires de sa commune, déraisonne très plaisamment. Il me récite le petit journal régional à un sou, du plus beau rouge, qu'il lit consciencieusement tous les jours. Il est républicain, jure par feu Gambetta et tous les pontifes de l'opportunisme. Il est d'ailleurs catholique, je l'ai vu à la messe ces deux dimanches et je sais qu'il fait ses Pâques ». Et voici les déclarations faites au curé par le maire ainsi dépeint :

Voyez-vous, monsieur le curé, nous sommes des gens pas riches et pas bien instruits. Mais nous ne voulons pas qu'on nous fasse la loi parce qu'on est plus riche que nous ou parce qu'on a un château. Jusqu'à cette année; ce sont des messieurs qui ont été maires. Celui qui l'était le serait encore. Mais il aime à chasser, il chasse partout et il ne veut pas que les pauvres chassent chez lui. Il a même dénoncé et fait condamner deux pauvres diables qui braconnaient. Ça nous a tous indignés. Il est encore du conseil, mais il n'a plus la mairie... Votre prédécesseur n'était pas aimable. Il nous parlait dans l'église comme à des domestiques ou à des enfants. Mais il avait une qualité qui l'a mis à l'abri de bien des ennuis. Il traitait tout le monde d'égale façon, et quand il rudoyait riches ou pauvres, il tapait sur tous.

Qu'inférer de ces propos, où domine la médisance? Yves Le Querdec, qui les enregistre, propose-t-il l'abolition de la chasse, ou la légitimation du braconnage? Et le prédécesseur de son héros ecclésiastique était-il un antidémocrate si féroce, lui qui, tout en parlant aux paysans « comme à des domestiques », « traitait riches et pauvres d'égale façon »? Nous n'en saurons rien.

XII

Ce que nous saurons bien, par exemple, car Yves Le Querdec y insistera, c'est que cette première visite faite au maire aura été une maladresse insigne, sinon en soi, du moins dans l'appréciation du marquis de Saint-Julien, mortifié du privilège ainsi donné au maire radical. Nous l'apprenons par la quatrième lettre, et cette fois les lecteurs du *Monde*, quand cette lettre tomba sous leurs yeux, furent

fixés sur l'œuvre entière, rien qu'en voyant de quel bois se chauffaient respectivement le châtelain et le curé de la paroisse dont Yves Le Querdec leur contait l'histoire. D'une part, le marquis de Saint-Julien, en recevant à son tour la visite du curé, lui manifestera son dépit d'une façon plus que rude; de l'autre, le curé plaidera, d'abord devant le châtelain, puis dans ses lettres, les circonstances atténuantes, dont la principale est son inadvertance, bien intentionnée mais naïve. Et, par la suite, on vérifiera que le châtelain, loin de s'obstiner dans sa colère, arrive insensiblement à faire grand cas du curé; quant au curé, sa naïveté, ou peu s'en faut, demeurera incurable.

Nous n'apercevons pas, à vrai dire, en quoi cet arrangement des choses profite sérieusement au démocratisme que prône l'auteur. Que cette succession de scènes champêtres et de dialogues politico-religieux, soit intéressante, nous ne le nions pas; mais que les données en soient justes, c'est autre chose. Le châtelain qui se laissera insensiblement gagner par les propos édifiants et par l'onction sacerdotale de son curé, est-il bien le même qui l'aura si durement semoncé à propos d'une question de préséance après tout discutable? Il y a trop d'invraisemblance dans les apostrophes de la première rencontre, ou trop de brusquerie dans le revirement ultérieur. Quant au curé qui confesse si humblement sa méprise initiale, sauf à en commettre par la suite plusieurs autres non moins éclatantes, donne-t-il par ce défaut d'équilibre beaucoup de lustre à la cause du clergé novateur? Il n'est pas douteux que les prêtres qui auront lu ces *Lettres d'un curé de campagne* avec le souci d'y chercher une règle de conduite, auront été fort embarrassés de savoir si, en fin de compte, un nouveau curé doit, en arrivant dans sa paroisse, visiter d'abord le maire, ou d'abord le châtelain. Leur perplexité a même pu être telle qu'ils ont dû, à part eux, regretter le temps où, les conditions municipale et seigneuriale étant le plus souvent cumulées, l'on était sûr, visitant le maire, de ne froisser point le châtelain : solution élégante que répudie précisément le démocratisme d'Yves Le Querdec, sans vouloir convenir qu'en dehors d'elle, il n'y a plus guère de place que pour ces conflits insolubles dont il décrit expressément, mais dont il n'atténue pas l'acuité.

Si bien que, de toutes les pages consacrées à ce gros incident, les lecteurs ecclésiastiques auront retenu surtout les propos virulents du châtelain au curé, et cette impression funestement tendancieuse demeurera, quelque effort que fasse ensuite Yves Le Querdec pour en corriger l'effet par une réconciliation du châtelain avec les manières du curé. Du coup, la malice foncière des *Lettres d'un curé de campagne* apparaît en toute sa laideur : on a voulu nous inspirer de l'aversion pour les châtelains, à raison du tort double qu'ils se donnent quand ils revendiquent des privilèges plus ou moins périmés, et quand, pour les revendiquer, ils adoptent un ton dont l'arro-

gance messied surtout vis-à-vis d'interlocuteurs ecclésiastiques. Et nous ne devons pas hésiter à dire qu'on organisait ainsi un jeu malsain, une entreprise dissolvante, une manière de « sabotage » social. Et autant le démocratisme était mal venu à triompher de l'agencement incohérent que nous notions tout à l'heure dans la distribution des rôles assignés aux acteurs de cet épisode, autant le même démocratisme trouve finalement son compte au ressentiment que le lecteur des *Lettres* d'Yves Le Querdec gardera contre des châtelains, réels ou imaginaires, qu'il verra ou qu'il présumera pareillement attardés ou mal embouchés. Une fois pénétré de ce ressentiment, ce lecteur, laïque ou ecclésiastique, ne sera-t-il pas conduit à croire qu'il fait œuvre pie en cherchant de toute manière à tirer vengeance des excès, vérifiés ou seulement possibles, de ces châtelains ou de leurs congénères? Qu'y gagneront, nous le demandons, la paix sociale, l'union des enfants de l'Eglise, enfin la vertu sanctificatrice du ministère sacerdotal?

C'est pourtant cette vertu que célèbre, à chacune de ses pages, Yves Le Querdec. Et nous n'aurons garde de déprécier si peu que ce soit, les exemples qu'il en donne; nous ne ferons même pas difficulté de convenir qu'on éprouve un sentiment d'édification, voire une émotion presque irrésistible, en lisant le récit, par Yolande de Beauregard, du discours prononcé au cimetière, le soir de la Toussaint, par le curé de Saint-Julien, ou les aveux de Blanche de Saint-Julien à la même Yolande sur la vocation religieuse qui lui est venue depuis qu'elle écoute parler et qu'elle voit agir ce prêtre qui avait débuté en mécontentant si gravement le marquis son père. Mais la question est de savoir, si, pour prononcer sur des tombes une homélie impressionnante, pour susciter des vocations religieuses, pour exercer enfin un ministère fécond en germes de vie surnaturelle, il est nécessaire d'être démocratisant, et républicain, et novateur, et niaisement déférent à l'égard des représentants d'un pouvoir persécuteur.

Or, ou bien les *Lettres d'un curé de campagne* ne signifient rien, ou bien elles tendent à établir que l'efficacité du ministère sacerdotal, son influence sur les âmes, son aptitude à réveiller la foi des vivants devant la tombe des morts, sa puissance inspiratrice de vocations, dépendent du ralliement des curés à la République, au démocratisme et à une sorte de superstition béate pour les fonctionnaires. Si l'ouvrage ne signifie pas cela, le curé de Saint-Julien n'est plus qu'un prêtre semblable à tant d'autres de ses devanciers, qui furent des prêtres pieux, des prêtres édifiants, des prêtres à l'éloquence simple, onctueuse, sanctifiante, génératrice d'abnégation ascétique, de saints prêtres, en un mot, et Yves Le Querdec n'est plus qu'un hagiographe comme un autre, avec cette différence que les autres racontaient la vie de saints prêtres qui ont réellement existé, tandis qu'Yves Le Querdec imagine de toutes pièces celui qu'il nous

propose; en tout cas, Yves Le Querdec cesse dès lors d'être un controversiste, et un penseur, et un écrivain politico-religieux.

Et comme Yves Le Querdec ne peut cesser d'être tout cela, force nous est de conclure que son but était bien de nous présenter le ralliement républicain, le démocratisme, le fétichisme des gouvernants élus, la complaisance pour les novateurs, comme la condition d'un apostolat rural soucieux de réussir. Mais n'est-ce pas là un paradoxe insoutenable? A qui fera-t-on croire que l'acquisition d'une foi vive, et le désir d'entrer en religion, postulent, chez le prêtre qui les inspire, le zèle républicain et le culte des chimères démocratiques? République et docilité ne marchent pas ensemble, et conçoit-on la foi sans la docilité? Démocratisme et renoncement sont contradictoires, et conçoit-on la vie religieuse sans le renoncement? Aussi bien, les *Lettres d'un curé de campagne* n'étant qu'une fiction plus ou moins hardie, qu'on nous montre donc, dans la réalité des faits, ces conversions éclatantes, ces vocations exceptionnelles, dont le ralliement républicain et la démocratisation du clergé auraient été le signal? Nous voyons bien les progrès du scepticisme général, au spectacle d'un clergé qui a paru douter de la solidité des bases sur lesquelles s'appuyaient sa foi et sa conduite traditionnelle : nous n'avons pas aperçu les fruits de sanctification, ni l'efflorescence de vocations religieuses, que les *Lettres* d'Yves Le Querdec invitaient à pressentir. Et même, si nous n'avons pas rencontré, en chair et en os, le curé de Saint-Julien, c'est-à-dire le prêtre à la fois républicain et convertisseur, nous avons vu l'abbé Loisy, et l'abbé Charbonnel, et l'abbé Dabry, et plusieurs autres, c'est-à-dire des prêtres devenus apostats pour avoir trop cru qu'il leur fallait être ou novateurs, ou démocrates, ou républicains.

Pour tout dire, l'argument tiré de l'entrée, chez les Filles de la Charité, de Blanche de Saint-Julien, la fille du marquis si violemment froissé par l'incorrection initiale de son curé, cet argument n'a pas, au profit du démocratisme, la force probante que semble lui accorder l'auteur. Qu'une jeune fille de l'aristocratie puise, dans l'éloquence d'un curé démocratisant, la suggestion première d'une vocation religieuse, c'est là un thème ingénieux et qui fait honneur à la verve romanesque de M. Fonsegrive, mais, si l'on veut approfondir la moralité de l'aventure, pour qui est ici l'honneur, et à qui revient le mérite? Il y a du mérite pour la jeune héritière à se laisser toucher par l'appel divin sans s'arrêter aux bizarreries démocratisantes du prêtre qui en est le messager; mais quel mérite particulier ce prêtre a-t-il à rencontrer une vocation dans un milieu dont l'élévation et la distinction semblent naturellement préparer des âmes d'élite? L'honneur de ce dénouement revient donc à l'aristocratie, nullement au démocratisme : est-ce là ce que voulait démontrer M. Fonsegrive? Combien sa thèse n'eût-elle pas été fortifiée si, au lieu de conduire

au couvent la fille d'un châtelain, c'est dans les autres classes de la société qu'il nous eût montré une moisson de vocations religieuses, nées du verbe démocratique, mais tout de même sanctificateur, de cet énigmatique curé de Saint-Julien?

En vérité, quand nous suivons les progrès de cette vocation aristocratique cueillie sur les lèvres d'un abbé démocrate, nous pensons invinciblement au choix par trop habile qu'avaient fait l'abbé Lemire et l'abbé Gayraud, quand ils posèrent leurs candidatures : en jetant leur dévolu sur Hazebrouck et sur la deuxième circonscription de Brest, l'un sollicitait des suffrages positivement conservateurs, l'autre débauchait des électeurs jusque-là royalistes : c'était un rapt indécent de voix, usurpées au profit du démocratisme, à la faveur du prestige de la soutane; mais en quoi le succès électoral conquis de la sorte pouvait-il passer pour une éclosion spontanée de démocratisme? La vocation de Blanche de Saint-Julien est tout aussi peu démonstrative pour les idées chères à M. Fonsegrive, et l'aristocratie française n'a pas attendu les homélies des abbés démocrates pour donner ses filles à saint Vincent de Paul, ou pour peupler les Carmels et les abbayes de Visitandines...

XIII

Après avoir étudié sous tous ses aspects le gros incident qui forme l'intrigue, pourrait-on dire, du roman composé par Yves Le Querdec autour de son presbytère rural, nous ne ferons plus qu'une citation qui s'y rapporte, et ce sera celle du réquisitoire, certainement dur, que le marquis de Saint-Julien débita, devant son nouveau curé, pour condamner les ralliés, les novateurs et les démocrates. Sans doute, à l'époque où parut l'ouvrage, cette page dut faire tort aux traditionalistes, qu'on appelait alors « réfractaires », et le dessein de l'auteur était bien de leur nuire. Relue aujourd'hui, elle apparaît, réserve faite de l'acrimonie et des irrévérences que l'auteur prêtait au marquis, elle apparaît comme judicieuse, puisqu'elle a reçu des événements, et des décisions de l'autorité suprême, une solennelle confirmation. Voici donc cette sortie vraiment enflammée :

Nous voudrions bien voir tout le monde suivre les bonnes maximes. Malheureusement bien peu les pratiquent, et ceux même qui devraient donner l'exemple sont souvent les premiers à les enfreindre... Oui, Monsieur le curé, nous vivons dans un temps bien singulier. La société tout entière est bouleversée. Vraiment on dirait que le monde veut marcher les pieds en l'air. Le maire de la commune est le fils de mon ancien jardinier, l'adjoint est un charpentier qui, fatigué de travailler, s'est fait aubergiste pour fainéanter à son aise, boire et manger tout son saoûl. Le sous-préfet de l'arrondissement est un ancien pion. On ne tient plus aucun compte des services rendus, ni de la hiérarchie sociale. La démocratie met en bas ce qui était en haut, et en haut ce qui devrait être en bas.

Jusqu'à présent du moins, l'Eglise avait résisté. Le Pape, les évêques et les curés condamnaient ces pratiques désastreuses. Maintenant, tout est changé. Le Pape approuve la République, il bénit la démocratie; les évêques sont bien près de l'imiter, et, quant aux curés, je crois que les nouveaux aspirent depuis longtemps à lui obéir et qu'ils sont tout prêts à chanter la *Marseillaise* dans leur église.

A quoi le curé objecte :

Vous allez peut-être un peu vite, Monsieur le marquis, et je ne crois pas que d'ici longtemps vous entendiez la *Marseillaise* dans l'église de Saint-Julien.

Négligeons cette réponse, d'ailleurs faible, et constatons simplement que, s'il a voulu tourner les rieurs contre le marquis, Yves Le Querdec a, en fin de compte, perdu cette partie. S'il est vrai que ceux-là rient bien qui rient les derniers, quelle ne doit pas être la légitime hilarité de ceux dont le marquis présentait la plainte, trop amèrement sans doute, mais en termes d'une exactitude assez complète? Oui, c'est un fait que la « hiérarchie sociale » a été assaillie, et que, pendant plusieurs années, nombre de clercs se sont crus autorisés à coopérer à cet assaut. Et c'est un autre fait que la « hiérarchie sociale » est aujourd'hui vengée, et de la façon la plus éclatante, et qu'ainsi Yves Le Querdec échoue dans la tâche qu'il s'était assignée de persifler ceux des représentants de cette hiérarchie que mortifiait l'assaut démocratique.

Après cela, ce « juste retour des choses » n'était-il pas quelque peu prévu par l'auteur, dans l'examen de conscience qu'il met sous la plume du curé de Saint-Julien après son conflit avec le marquis : « Le fils de la plèbe que je suis n'a pas été fâché d'humilier un marquis. Ce fils de la plèbe a eu tort... Bien des choses antiques sont mortes. Le prêtre ne doit pas les faire revivre, et il n'a pas à respecter des choses qui ne sont plus... Les seules distinctions extérieures que le prêtre doive faire sont celles que non seulement les lois mais encore les mœurs sociales reconnaissent... Or,... les mœurs attribuent encore à la naissance une supériorité... L'hérédité d'ailleurs n'est pas un vain mot... Et la démocratie elle-même reconnaît instinctivement cette influence lorsqu'elle aime à perpétuer le pouvoir électif dans certaines familles... » Et, moyennant ce détour, voilà notre curé contrit d'avoir manqué, sinon à la bienséance, du moins à une rationnelle préséance. L'éclectisme de l'auteur s'amuse de cette mosaïque, mais le lecteur n'est-il pas berné? Et, pour aboutir à ce *mea culpa*, était-il besoin d'aguicher le public en lui disant équivalemment : « Vous allez voir de quel bois se chauffe un prêtre nouveau jeu! »?

Avec la vicomtesse de P..., le heurt est beaucoup moindre. Le curé ne se sépare d'elle que dans l'appréciation des méthodes les plus propres à étendre les bienfaits de la religion. Tandis que la vicom-

tesse a beaucoup de goût pour l'organisation, pour les groupements, pour les comités, avec leurs états-majors symétriquement constitués, le curé de Saint-Julien demeure sans entrain pour tout ce « parlementarisme de la charité ». Au risque d'étonner fort Yves Le Querdec, nous avouerons être d'accord avec son curé, sur ce point, plutôt qu'avec la vicomtesse. Mais Yves Le Querdec lui-même sait-il que, bien avant lui, Mgr de Ségur avait coutume de dire que « les œuvres ont tué la charité »? Reste à savoir pourquoi ces diables de « démocrates » vont chercher encore et toujours, pour les œuvres et pour la charité, des « vicomtesses », après des « marquises », comme tout à l'heure c'est dans le cœur de la fille d'un « marquis » qu'ils faisaient naître une vocation religieuse.

Autre illogisme de l'auteur : la onzième lettre du curé de Saint-Julien nous le montre en visite chez ses confrères des environs. Or, l'impression générale qui se dégage de cet échange de vues entre le nouveau curé de Saint-Julien et ces prêtres tous plus anciens que lui, est que l'efficacité des nouvelles méthodes d'apostolat n'est nullement démontrée. C'était pourtant le cas de nous faire assister à une joute éloquente, où le clergé « vieux jeu » eût été aux prises avec le représentant de l'autre, et où celui-ci aurait superbement triomphé des *laudatores temporis acti*. Au lieu de cela, nous lisons un exposé des doléances communes à tous, et l'implicite aveu, par le nouveau venu, de l'extrême difficulté de remédier aux maux qui justifient ces doléances. Citons la substance de cette discussion :

... J'ai trouvé en eux de bons prêtres, d'excellents confrères; mais j'ai vite compris que nous ne parlions pas la même langue et que nous ne nous entendions pas... Ils m'ont paru fort étonnés de m'entendre parler comme je faisais... Ils ne pensent pas qu'il y ait autre chose à faire que ce qui s'est toujours fait. Eux aussi ont bien remarqué que leur église peu à peu désemplissait... Le vide se fait autour du curé...

... Un petit nombre de familles forment sa clientèle fidèle, et ces familles sont précisément celles qui ne peuvent souffrir les institutions nouvelles. Presque toutes aspirent ouvertement à la chute de la République, et tous leurs membres sont des réactionnaires militants. En sorte que, par la force des choses, par la fatalité des relations, le curé semble inféodé à la conception monarchique et condamné à l'hostilité contre la République. Mes confrères ont beau en chaire être très prudents, ils ont beau se montrer serviables à tous sans distinction d'opinion, ils sont classés, catalogués, tous les républicains de leurs paroisses, c'est-à-dire presque partout la majorité, voient en eux des ennemis, tout au moins des adversaires.

Et les meneurs de la politique travaillent à aggraver ce malentendu... Or, ces gens prennent leur mot d'ordre auprès des chefs de la Loge maçonnique, présidents de la Ligue de l'enseignement, ou autres congrégations antireligieuses. Là, on les monte contre leur curé... De là, contre les curés un espionnage continuel,... d'atroces calomnies,... des voies de fait. Et si le curé veut se plaindre,... les fonctionnaires... l'éconduisent

et lui rient au nez. A-t-il recours à l'évêque, celui-ci... l'exhorte à la patience et l'invite à ne pas se faire d'affaires.

... Les prêtres qui connaissent la situation n'en veulent pas à leur évêque. Ils savent que dans sa sphère il souffre comme eux... Mais... ils évitent les conflits, s'effacent, tolèrent même les injustices flagrantes, et ne trouvent de consolation qu'au milieu des familles amies et dévouées qui les réconfortent, leur viennent en aide et avec lesquelles ils peuvent parler librement... On conçoit que leur cœur... ait besoin de s'épancher et que, confondant les pratiques et le nom sous lequel elles s'abritent, ils n'aient pas pour la République une tendresse bien grande. Et cependant tous sont d'avis que ce ne sont pas tant les institutions qu'il faudrait changer que l'esprit dans lequel elles sont conduites, que les hommes qui les confisquent à leur profit. La parole de Léon XIII, loin de leur déplaire, les a soulagés. Malheureusement, ils ne voient pas comment on pourra faire pour désabuser les électeurs et leur faire entendre que l'on peut être républicain sans voter pour M. Untel ou M. Untel, qui symbolisent à leurs yeux l'institution républicaine. Il semble que les fonctions publiques soient des fiefs qui appartiennent de droit à certaines familles ou à certains noms, et que nul ne peut être, ni se dire républicain s'il n'incorpore la République en ces personnages. Or, ce sont justement ces personnages qui, sectaires haineux ou esprits veules aux ordres des sectaires, font le plus de mal à la religion.

Voilà bien, n'est-il pas vrai ? un spécimen des lamentations auxquelles les curés de France pouvaient se livrer il y a une dizaine d'années. Mais voulez-vous savoir ce que le curé de Saint-Julien trouve à joindre comme conclusion à cet exposé ? Lisez :

Il y a là une situation de fait que, dans ma candeur, je ne pouvais supposer. Mes confrères en souffrent... Aussi lisent-ils avec plaisir les journaux, même peu sérieux, qui frappent à tour de bras sur le personnel gouvernemental... Qui donc oserait leur jeter la pierre ?... Je ne m'étonne pas qu'il aient peu de goût pour les nouveautés de toute nature. Ils font consciencieusement leur office..., mais ils regardent comme insensé quiconque voudrait regagner le terrain perdu. Ils ne comptent que sur un miracle de la Providence et se reconnaissent impuissants. Peut-être est-ce un effet de leur âge. Je ne suis pas encore de leur avis. Pourtant ils m'ont éclairé sur les dangers et ils m'ont donné de sages conseils...

Voilà l'aveu, et nous tenons la preuve de la présomption, de l'impuissance et de la stérilité du système d'Yves Le Querdec. Comment ! il nous fait un tableau des injustices dont souffre le clergé, il analyse fort bien les origines de cette situation fâcheuse, il dénonce exactement les auteurs de ces vexations ; et quand il fait parler son héros, celui qui semble appelé à proposer le remède, à l'essayer pour lui-même, à l'imposer victorieusement aux autres, qu'entendons-nous ? un cri de surprise devant le mal, une hésitation sur le remède, finalement un acte de résignation au *statu quo* !

Et voilà le rénovateur, le curé-modèle, le saint qu'on nous faisait espérer ! A ses confrères qui lui montrent les embûches dont ils sont

entourés par le fait de la séquelle républicaine en chaque village, il ne trouve à opposer que ceci : « Il y a là une situation de fait que, dans ma candeur, je ne pouvais soupçonner »! Mais, si vous ne soupçonniez pas ces choses, si vous ignoriez la profondeur, la malice, la perfidie du complot maçonnique et républicain contre l'Eglise, si vous ne saviez pas que « la parole de Léon XIII » avait elle-même été de nul effet pour y rien changer, par quelle impardonnable témérité vous étiez-vous donc flatté de tout sauver en vous annonçant républicain, en critiquant l'ancien clergé, en retardant votre visite au marquis de Saint-Julien, en prenant une série d'initiatives prometteuses mais finalement vaines? Révérence gardée, ce curé de Saint-Julien ressemble à ces prestidigitateurs qui annoncent malicieusement : « Attendez! je vais faire un tour! », et qui se dérobent à leur engagement sous le couvert de quelque calembredaine. Secours médicaux, enseignement de l'agriculture, voilà, en effet, ce que le curé de Saint-Julien propose à ses confrères pour réagir contre l'hostilité ambiante. Mais, contre le premier talisman, les vieux confrères objectent qu'il expose à la correctionnelle et aux dénonciations du docteur en titre, et, contre le second, que rien n'éveille plus les suspicions du paysan que de paraître vouloir s'immiscer dans le gouvernement de ses cultures. Alors, quoi? Yves Le Querdec n'aurait-il publié les *Lettres d'un Curé de campagne* que pour fournir au ralliement et au démocratisme leur âne de Balaam?

XIV

Rien à dire de la lettre où le curé de Saint-Julien constate les difficultés auxquelles se heurte l'enseignement du catéchisme dans les paroisses rurales : ces difficultés sont connues; accusent-elles seulement la mauvaise volonté des administrations, ou la malice de la législation? à l'évidence, elles incriminent tout le système, dont l'objectif premier est la déchristianisation de la France; mais le bon curé ne veut pas le dire, parce qu'il ne veut pas le croire; et il ne veut pas le croire, parce que, s'il le croyait, son zèle républicain, l'une de ses marottes, en serait refroidi.

Rien à dire non plus de la lettre où il est question d'une querelle entre le curé, le sacristain et certains paroissiens qui revendiquent le droit d'acheter où bon leur semble les cierges d'enterrement, alors que le règlement de la fabrique impose le monopole de la fabrique : la solution désintéressée qu'adopte le curé ne manque pas d'élégance, mais un prêtre plus soucieux de la doctrine eût saisi cette occasion de marquer le double tort causé à l'Eglise par une législation gallicane et régalienne comme celle du décret de 1809, qui, tout en défendant à l'Eglise d'être propriétaire, l'obligeait à demander sa subsistance à des perceptions dont l'odieux retombait sur elle. Vraie sous le régime

du Concordat, cette remarque eût eu, pour les lecteurs d'après la séparation, l'avantage de les mettre en défiance contre les pièges possibles du « statut légal » que persistent à souhaiter aujourd'hui les attardés du soumissionnisme.

Nous arrivons ainsi à la lettre où le curé de Saint-Julien décrit le « goûter » qu'il a eu l'idée d'offrir aux enfants de la paroisse à l'occasion des étrennes. Le menu de ce goûter a été servi par la fille de la marquise, et par la vicomtesse, et par tous les représentants des classes supérieures ou relativement telles dans le bourg. Et voilà une nouvelle occasion de disserter sur le nivellement. Cette grave question, qu'ont nettement et irrévocablement tranchée Léon XIII dans l'Encyclique *Graves de communi* et Pie X dans l'Encyclique sur le *Sillon*, est donc traitée comme suit par le curé d'Yves Le Querdec.

C'est une chose singulière comme, malgré leur bonne volonté, et quoique vivant parmi eux, la vicomtesse et les Saint-Julien connaissent peu les paysans. Ils sont bons, compatissants, serviables aux pauvres et d'une bonté inépuisable pour les malades; la vicomtesse a poussé le dévouement jusqu'à aller pendant plus d'un mois faire tous les jours le lit d'une pauvre infirme, et cependant les paysans ne les aiment pas, se sentent gênés avec eux et préféreront toujours avoir affaire à des gens moins bons, mais avec lesquels ils se sentent plus à l'aise.

D'où cela vient-il? A force d'observer et de remarquer, je crois l'avoir deviné. C'est que, malgré tout, par la persuasion intime où ils sont de l'excellence native de leur maison, chaque fois qu'ils parlent à un homme du peuple, on sent la condescendance. Ils ne conversent pas de plain-pied. Les paysans se sentent intimidés. Ils demeurent en défiance. Les bourgeois les plus emmorgués savent, quand il le faut, dissiper cette défiance. Ils sont eux-mêmes trop peuple pour ne pas se ressentir de leurs origines et ne pas donner à leur langage une saveur, un accent, que le peuple reconnaît et où il se reconnaît. La bonne volonté ici n'est rien, le savoir-faire, le tour de main et surtout de langue serait tout. Que de forces perdues par là!

Il est évident que le premier et le seul remède serait que les nobles s'habituassent à moins se souvenir de l'excellence de leur race et à se bien persuader que rien ne vaut mieux que les services qu'ils peuvent rendre. Il faudrait que, dans leur ton, dans leurs expressions, dans leurs manières, on ne sentît aucune condescendance, mais au contraire le sentiment d'une égalité parfaite. Le jour où ils oublieront leur noblesse sera le jour où les autres consentiront à la reconnaître.

Je le vois bien par leurs conversations : les meilleurs d'entre eux n'acceptent pas l'égalité légale, ils s'indignent à la pensée qu'un homme mal né puisse devenir le supérieur d'un homme bien né, ils veulent bien protéger et se donner du mal pour cela, mais à condition qu'on rendra hommage à leur protection. Voilà la cause du malentendu entre le peuple et eux. Le peuple ne veut plus être protégé de haut, il déteste ceux qui le protègent de la sorte, tout en acceptant leurs bienfaits. Ce n'est pas très beau, mais c'est ainsi. Le seul remède est dans l'Evangile : ne pas s'estimer plus que ses frères, ne croire qu'à la prévalence de la vertu; or, comme la vertu ne va pas sans l'humilité, il s'ensuit que personne ne doit se croire supérieur aux autres, ni le leur faire sentir. Mme

de Saint-Julien, qui est une sainte, comprend très bien tout cela, Mlle Blanche commence à le comprendre et l'accepte volontiers, la vicomtesse de P... y a bien des peines et, quoique ayant l'âme merveilleusement évangélique, met trop souvent ses manières en opposition avec ses maximes et les plus saines de ses pensées. Quant au marquis, quand j'essaie — oh! bien timidement — de toucher ces choses avec lui, il ne comprend pas du tout, il s'emporte, maudit l'égalité, déclare qu'elle est impossible et chimérique — ce en quoi je suis bien d'accord avec lui — et finit par un anathème bien senti à mes idées révolutionnaires.

Dieu sait pourtant si j'aime les billevesées de 1789! et si l'égalité me paraît une vérité! Le peuple a besoin de chefs, c'est incontestable; mais il n'acceptera jamais que ceux dont il ne craindra plus ni la morgue, ni l'oppression. Il accepte volontiers les conseils persuasifs. Il n'accepte pas les ordres donnés de haut au nom seul de la naissance. Toutes les lamentations sont stériles. Il ne faut pas s'hypnotiser dans les rêves du passé, mais travailler à organiser l'avenir. Les anciennes comme les jeunes familles y ont leur rôle marqué. Mais il faut oublier toutes les vieilles prétentions et tous les vieux préjugés pour ne se souvenir que de l'Evangile. Lui seul a les paroles de la vie éternelle, de la vie sociale comme de la vie religieuse. Il faut que je pénètre de ces vérités toutes mes ouailles, celles qui habitent les châteaux comme celles qui habitent les chaumières, et que je préserve les unes et les autres des superstitions et des fétiches. Ce ne sera pas petite affaire.

Nous voulons bien faire au curé de Saint-Julien, ou plutôt à Yves Le Querdec, dont il n'est qu'une « personne interposée », toutes les concessions qu'il voudra, sur le point de savoir si les nobles, ou au moins certains nobles, dans leurs rapports avec les paysans, montrent cette hauteur, cette condescendance « emmorguée » qu'il se plaît à décrire. Nous lui accorderons de même que l'Evangile a, sur ce point, comme sur tous autres, la solution irremplaçable, encore que nous ne puissions nous défendre d'un certain sentiment de malaise quand nous voyons l'Evangile ainsi invoqué pour cautionner, après tout, les mauvais sentiments que nourrit contre l'aristocratie ce « bourgeois » lui-même « emmorgué » qu'est Yves Le Querdec. Mais le devoir individuel d'humilité va-t-il jusqu'à obliger les nobles à « oublier leur noblesse », comme les y convie cavalièrement l'auteur? va-t-il jusqu'à les obliger à s'accommoder de cette répartition manifestement léonine, où l'on verrait le peuple « accepter les bienfaits » des nobles, cependant qu'il leur témoignerait sa « défiance » en prenant pour « chefs » ceux que lui suggérerait la démocratie, laquelle est le « régime des pires »? Tel est pourtant le sort auquel Yves Le Querdec, par la plume de son curé, condamne la noblesse : autant dire qu'il en souhaiterait la disparition; non sans doute par les voies sanglantes usitées en 1793, mais par une sorte de suicide. Or, ce *votum mortis*, M. Fonsegrive ne l'ignore plus, est proscrit par l'autorité qui interprète souverainement l'Evangile, puisque Pie X, dans l'Encyclique sur le *Sillon*, a rappelé que Léon XIII, dans l'Encyclique *Graves de communi*, avait enseigné que,

pour demeurer chrétienne, la démocratie doit « maintenir la diversité des classes », *dispares tueatur ordines.*

Notons que, dès sa première publication, cette lettre du curé de Saint-Julien avait soulevé des critiques, et qu'Yves Le Querdec n'avait pu se tenir, en publiant les *Lettres* en volume, d'insérer une note pour les relever, histoire de s'exhiber en homme incompris et en philosophe méconnu; et, naturellement, il avait choisi les plus amères de ces critiques; voici du reste la note :

A la suite de la publication de cette lettre, un honorable gentilhomme affirma que le grand moyen d'action du curé de Saint-Julien consistait à « traiter les habitants du château comme les premiers venus, c'est-à-dire comme les derniers, de façon à leur faire sentir qu'ils sont les égaux de leurs fermiers et de leurs domestiques ». Un autre gentilhomme l'accusa aussi de vouloir « saper sous le coup du ridicule les traditions qui ont acquis à la France une gloire séculaire et qui de nos jours encore la retiennent sur une pente dangereuse et fatale ».

Eh! mais, si nous faisons la part de l'exaspération de ces deux gentilshommes, exaspération qui explique la vivacité de leur réplique, nous n'hésitons pas à leur donner raison pour le fond, car, d'une part, le curé de Saint-Julien visait bien à instaurer en sa paroisse un égalitarisme, sinon théorique, au moins pratique; d'autre part, niera-t-on qu'à souligner aussi malignement certains travers de la noblesse, à lui en prêter même d'imaginaires, l'auteur aboutissait à la « saper »?

Mais nous ne sommes guère qu'à la moitié des *Lettres d'un Curé de campagne,* et la suite nous offrira encore la matière d'utiles observations sur le modernisme social de M. Fonsegrive.

(A suivre). Paul TAILLIEZ.

UN MOT A PROPOS DU LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Les récents articles de M. Rambaud dans cette revue ont provoqué des critiques qui demandent de ma part une mise au point comme directeur de cette revue.

Un correspondant, de nos amis, a été jusqu'à m'écrire à ce sujet que la « Critique du Libéralisme », malgré son air assuré, flottait comme un navire sans gouvernail. J'espère faire comprendre au contraire qu'elle suit tout droit sa voie.

Peut-être aurait-on dû ne pas perdre de vue le point de départ de ces discussions. Quel était-il? Dans une réunion organisée à Toulouse

par un groupe de catholiques sociaux en faveur de la loi sur les retraites ouvrières, un assistant s'est vu traité de *libéral* parce qu'il la condamnait. C'est à ce sujet que M. Rambaud a donné ici un article intitulé : « Libéralisme économique et libéralisme tout court » (1[er] août 1911). Il ne se contenta pas de montrer, chose facile, que l'accusation de libéralisme ne peut être légitimement lancée pour une pareille cause par des catholiques contre des catholiques. Prenant occasion de cette loi, qui « si elle relève bien par un certain côté de l'idée qu'on se fait du rôle de l'Etat, relève aussi beaucoup de considérations économiques proprement dites », il avança cette thèse, juste, selon nous, si l'on s'en tient au principe général, qu'il y a une économie politique libérale parfaitement orthodoxe, vu que tous les textes que l'on invoque comme réprouvant le libéralisme au nom de la doctrine catholique visent des opinions du domaine religieux ou philosophique et n'ont rien à voir avec les matières qui manifestement ne touchent de près ni de loin à aucune vérité d'ordre philosophique ou religieux. La question est donc de savoir s'il en existe de telles dans la science économique. La réponse affirmative n'est pas douteuse. L'Eglise est la première à la donner hautement. En ce sens donc, il est très exact de dire qu'il y a un cercle où religion et philosophie se refusent à tracer la route. Cependant surgisse dans ce cercle, ajoute M. Rambaud, une question pratique où la morale ait à dire son mot, c'est à la morale, et non aux thèses sur le libéralisme condamné, que je demanderai mon chemin; mais, observe-t-il avec autant de vérité, et en apportant des exemples, il y a bien des questions de cet ordre que, non seulement le théologien et le philosophe, mais le moraliste lui-même se défendra de trancher, et sur lesquelles il se trouverait même embarrassé d'avoir une opinion, s'il ne connaît pas l'économie politique.

Tout cela nous paraît incontestable pour tout le monde. Et notre revue ne s'occupant que du libéralisme intéressant la doctrine catholique ne pouvait, elle estime encore aujourd'hui ne pouvoir prendre parti contre une économie politique libérale, parfaitement orthodoxe au regard de cette doctrine.

Libérale, en quoi et dans quel sens? En ceci et dans ce sens que cette école fait plus large qu'une autre la part de la liberté individuelle dans l'effort économique et social. Ici s'ouvre toute une série de divergences, sur lesquelles « La Critique du Libéralisme » n'a point à prendre parti, parce que ces questions n'ont qu'un rapport indirect, quand il existe, avec la vérité religieuse et philosophique.

Mais les vérités sociales, dira-t-on, les doctrines sociales importantes au premier chef, y sont intéressées. Je n'en disconviens pas. Mais ces vérités sociales sont loin d'avoir toutes une égale évidence et de s'imposer avec la même autorité. Elles sont matière à controverse, parce que si les uns leur font rendre trop peu, les autres s'exposent à leur faire rendre trop, comme en ce qui touche le rôle, les droits et

les devoirs de l'Etat, ou la corporation *obligatoire.* La « Critique du Libéralisme » n'a point à s'en mêler, ainsi qu'elle a pris soin plus d'une fois de le noter, si ce n'est pour dégager l'Eglise et sa doctrine quand on cherche à les impliquer dans une opinion libre.

Je suis loin de nier que, même en dehors du cercle religieux et philosophique, il y ait dans l'ordre économique une certaine orthodoxie, qu'on pourrait appeler l'orthodoxie sociale. Je ne crois pas que M. Rambaud plus que moi refuse de souscrire à ce que M. l'abbé de Pascal écrit dans l'*Action Française* (5 novembre) : « Sa spécialité (l'économie politique) ne peut être indépendante des sciences connexes ou supérieures, de la science historique, de la science morale, de la science politique et sociale ». Mais, encore une fois, l'autorité de ces sciences, leurs déductions, leur application aux faits laissent souvent le champ libre aux discussions pratiques, et les exigences de cette orthodoxie ne sauraient être assimilées à celles de l'orthodoxie religieuse. Il y a, me semble-t-il, danger de créer dans les esprits quelque équivoque et confusion à écrire, comme le fait M. l'abbé de Pascal en concluant : « Je n'hésite pas à le dire : Le libéralisme quel qu'il soit, religieux, politique, économique, est l'*ennemi.* Il faut, si on veut le salut, renoncer à ses pompes et à ses œuvres, et se ranger à la discipline de l'*Ordre.* » Pour nous, catholiques, libéralisme religieux, libéralisme politique, et libéralisme économique, ne sont pas des ennemis d'espèce identique, dangereux et condamnables au même titre; l'ordre dans lequel il faut les faire rentrer n'est pas de même genre indistinctement pour tous, et ce qu'on donne pour exigé par l'orthodoxie économique et sociale peut demeurer, en maint cas, facultatif même au point de vue de celle-ci.

Si donc il arrive que, dans cette revue qui professe si nettement ne se préoccuper que de l'autre, un collaborateur vienne à pencher occasionnellement du côté opposé à celui où d'autres voudraient la voir incliner, je me permets de penser, et aussi de dire, que le lien de solidarité entre organes catholiques poursuivant par des voies parallèles une action commune, en face d'adversaires implacables et peu scrupuleux et au milieu de difficultés considérables, aurait dû empêcher de la mettre en cause.

Mais les théories économiques de M. Rambaud, avec lesquelles nous n'avons rien à voir, ont depuis longtemps le don d'émouvoir une école catholique qui leur est contraire. Il est, qu'il me pardonne de le dire, sa « bête noire »; on voudrait que la parole lui fût retirée, et il a suffi de voir son nom, d'entendre cette voix chez nous pour que l'envie de l'étouffer fît oublier le reste.

La Revue catholique et royaliste avait déjà cru devoir, il y a quelques mois, relever les articles de notre collaborateur L.-P. de Castegens

sur le modernisme social (1). Elle lui reprochait de critiquer l'abus du mot *social* et l'affectation qu'on met à dire : « œuvres sociales », « catholiques sociaux »; d'attribuer aux catholiques sociaux des erreurs imputables aux seuls démocrates chrétiens et d'insister sur le caractère surnaturel de l'action catholique dans tous les domaines au point de paraître juger superflue son activité sociale et économique.

J'avoue n'avoir pas compris l'utilité d'une critique venant d'elle à ce sujet, ni, non plus, sa raison.

La Revue catholique et royaliste pouvait ne pas partager les vues de la « Critique du Libéralisme », mais qu'avait exprimé celle-ci dont pussent s'offusquer des catholiques bien pensants? N'est-il pas permis de dire que le souci de se montrer *social* a plus d'une fois primé celui de s'affirmer *catholique*, et n'est-ce pas une vérité? N'est-il pas permis de penser que l'épithète de *social* n'ajoute rien au titre de catholique, vu que le catholicisme est éminemment une doctrine sociale? Il y a des « catholiques sociaux » demeurés parfaitement fidèles aux enseignements traditionnels de l'Eglise; mais n'en est-il pas d'autres — je n'en désignerai aucun ici — parmi ceux qui se parent le plus hautement de ce titre, qui ont pactisé avec les erreurs des démocrates chrétiens? et la prétention n'est-elle pas surprenante, de vouloir qu'on fasse une distinction complète entre démocrates chrétiens et catholiques sociaux? Enfin, lorsque notre collaborateur, sans contester l'utilité, la nécessité de l'action sociale, insistait avec force sur le devoir de la rendre surnaturelle, de penser plus encore à donner au peuple le pain de l'âme que le pain du corps, et de prendre pour principe de cette action le « *quærite primum regnum Dei* », faisait-il autre chose que de servir d'écho à la voix du Souverain Pontife qui presse si hautement les catholiques, non sans motifs graves, de ne pas oublier cette règle?

Je ne conteste nullement à d'autres la liberté de voir ces questions sous un angle un peu différent. Il me semble seulement que, de cette revue à la nôtre, l'occasion n'était pas très heureusement choisie pour faire sentir la divergence.

La Revue catholique et royaliste est revenue à la charge, avec la même plume, à propos de l'article de M. Rambaud, et, sur la réplique de celui-ci (2), M. l'abbé de Pascal est entré en ligne dans l'*Action française*.

Au vrai, la raison de contredire le professeur d'économie politique de Lyon est beaucoup moins ce qu'il a écrit dans la « Critique du Libéralisme », à quoi nous souscrivons encore aujourd'hui, que les opinions économiques soutenues par lui dans ses ouvrages.

L'écrivain de la *Revue catholique et royaliste* s'efforce de lui oppo-

1. Voir notre numéro du 1er mars 1911.

2. 15 octobre 1905.

ser l'autorité des enseignements de Léon XIII. On a vu par la réponse de M. Rambaud que son critique avait tort de les tirer trop à soi. Nous qui n'entrons pas dans ces discussions, nous avions, pour laisser notre collaborateur s'expliquer librement, outre le poids des raisons qu'il apportait, une garantie suffisante dans le témoignage que lui fit adresser Léon XIII de s'être « appliqué à appuyer (la cause qu'il soutenait) sur les principes les meilleurs et à la mettre en complète harmonie avec les enseignements et les décisions de l'Eglise, proclamés par le Souverain Pontife lui-même ». Il y aurait eu peut-être là, pour le contradicteur, s'il avait eu cette lettre présente à la mémoire, de quoi lui faire sentir qu'il ne choisissait pas le terrain le plus favorable. Dans tous les cas, elle prouve que, comme nous le disions plus haut, il faut prendre garde d'assimiler le libéralisme économique — si on lui donne ce nom — au libéralisme religieux.

La loi sur les retraites ouvrières évoque par son caractère et par les arguments apportés pour ou contre la question du rôle de l'Etat dans l'organisation de la société. M. Rambaud a été naturellement amené à en parler. Il ne s'est pas borné à nier que son droit en cette matière soit une vérité d'ordre religieux ; il ajoutait que le pourquoi, la mesure, l'étendue de cette action ou de l'influence de l'Etat restaient à préciser, non moins que son mode d'action, et que, tout d'abord, on pouvait discuter entre catholiques, si le droit que, de l'aveu unanime, l'Etat a de faire des lois ouvrières pour la protection des travailleurs, il le tient, comme lui-même le pense, de son pouvoir essentiel d'ordre et de police, ou du mandat d'organiser la société, selon l'avis commun des catholiques sociaux.

Il n'y avait là, semble-t-il, de quoi mécontenter personne, quelles que fussent les opinions.

M. Le Gouvello, bien que d'accord avec M. Rambaud sur l'erreur des catholiques partisans de la loi des retraites ouvrières, s'est élevé contre l'idée qu'il puisse y avoir une science économique à laquelle religion et morale ne tracent pas sa route. Je crois que c'est là un malentendu : ni M. Rambaud ne professe, on l'a vu, la complète indépendance de l'économie politique à l'égard de la morale sociale, ni M. Le Gouvello, croyons-nous, ne voudrait soutenir que celle-ci a son mot à dire dans toute question économique. On n'entend les choses de façon aussi absolue ni d'une part ni de l'autre.

M. l'abbé de Pascal, s'estimant visé par une allusion de M. Rambaud, justifie ainsi cette proposition, que « l'économie politique est la science d'organiser la société selon la justice » :

« Organiser le monde de l'*utile* conformément à la justice et *en vue du bien commun,* tel est l'objet de l'économie politique. L'économie politique est une fraction de la science sociale qui relève elle-même de la science morale. Celle-ci, en effet, gouverne et commande l'acti-

vité humaine tout entière, comme la fin suprême gouverne et commande toutes les fins particulières et secondaires. Il y a un *ordre économique*, comme il y a un *ordre moral* et un *ordre social*. L'*ordre moral* naît du juste rapport de l'homme à sa fin; l'*ordre social*, de la coordination régulière des hommes entre eux en vue du bien social; l'*ordre économique* enfin, de l'équitable coordination des hommes entre eux, dans l'usage et dans l'emploi des biens qui constituent la richesse, en vue de la prospérité matérielle de la société. » Ici encore, tout est juste, sans doute, mais à la condition de ne pas prendre dans un sens absolu la dépendance marquée, car, si l'économie politique est purement une fraction de la science sociale, la morale y interviendrait donc en tout comme dans celle-ci, et, en outre, la science économique, confondue avec elle, n'aurait plus d'objet propre, elle ne serait plus une science distincte.

M. l'abbé de Pascal ne veut pas qu'on reproche aux catholiques sociaux d'être *étatistes*, comme M. Le Gouvello demande qu'on ne les accuse pas d'être démocrates chrétiens. M. Rambaud ne saurait être incriminé de les confondre tous sous cette dénomination. Je suis persuadé qu'il s'en défendrait. Mais personne ne contestera que, comme il y a des catholiques sociaux voisinant de trop près avec les démocrates chrétiens, il y a aussi une de leurs écoles, et non la moins bruyante, portée à faire trop large la part de l'Etat, même de celui qui les gouverne pour leur malheur. Le chroniqueur social de l'*Action française* demande si jamais M. Rambaud a entendu parler d'une école sociale traditionnelle représentée par le marquis de la Tour-du-Pin, en France, le comte Blomes, le prince de Liechtenstein, le baron Vogelsang en Autriche; le comte Medolajo-Albani, en Italie; M. le sénateur de Cepeda, en Espagne, et beaucoup d'autres? Le professeur d'économie politique de Lyon, qui sans doute en a quelque connaissance, se défendrait encore de les considérer comme aussi étatistes que d'autres, encore qu'il ne partage pas toutes leurs idées.

Au surplus, s'il est permis à un profane de dire son mot sur cette question du rôle et du droit de l'Etat dans l'organisation de la société et surtout sur ses applications qu'on discute, je crois que le désaccord est plus apparent que profond. Les uns considèrent l'Etat tel que devrait être l'Etat chrétien; les autres, tel qu'il est en réalité présentement, sans foi, sans mœurs, sans probité et marchant au socialisme. Les catholiques sociaux qui poursuivent noblement une réorganisation sociale chrétienne ne veulent pas qu'on s'arrête trop à cet état présent et reprochent aux autres de faire obstacle à un avenir meilleur en refusant d'en accepter dès aujourd'hui les conditions. Ceux-ci se montrent plus frappés du danger d'armer d'un trop grand pouvoir un Etat qui ne s'en servira que pour exploiter davantage le pays, pour en épuiser les ressources et accroître sa force destructive; ils estiment que les premiers sont imprudents de ne pas envisager sérieusement ce péril.

Mais si l'Etat était normalement et chrétiennement constitué, M. Rambaud verrait probablement moins à reprendre dans les tendances étatistes, et il est également à croire que son libéralisme économique leur ferait spontanément quelques sacrifices, ou plutôt, que l'accord naîtrait de l'ordre.

Dans le même numéro où paraissait la réponse de M. Rambaud aux critiques de M. Le Gouvello, notre revue a publié *in extenso*, malgré son étendue, la belle lettre pastorale de Mgr l'Evêque d'Arras sur « Les associations professionnelles devant l'Etat ». On aurait pu deviner que ce n'était pas par distraction, mais avec une intention particulière, d'autant que nous soulignions la haute portée de ce document. Et puisque M. l'abbé de Pascal écrit : « les principes exposés dans ce grave document sont les nôtres, et en particulier, en tout ce qui touche le rôle, les fonctions, les droits de l'Etat; les idées qui y sont développées n'ont cessé d'être préconisées par tous les disciples de l'école sociale traditionnelle », c'était donc un motif de plus de ne pas annoncer dans l'*Action française* que, par une ironie du sort, le libéralisme économique, l'*ennemi* qu'on croyait enterré, s'affirme dans la « Critique du libéralisme » qui poursuit la lutte contre toutes les formes de l'erreur libérale.

L'ironie du sort n'est pas là, elle est ailleurs. Bien différente, en effet, a été l'attitude de la « Critique du Libéralisme » à l'égard de l'*Action française*, malgré les ennuis de plus d'une sorte qui en résultaient pour elle.

L'incident ne nous fera pas changer cette conduite, persuadés encore aujourd'hui que c'est la bonne.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'INFLUENCE DES SEMAINES RELIGIEUSES

Nous avons parlé plusieurs fois du rôle qui devrait être celui des « Semaines religieuses » et de la manière dont certaines le remplissent. Comment espérer que les fidèles redressent leurs idées fausses et entrent dans une action vraiment catholique, si elles sont les premières à entretenir plus ou moins directement leurs illusions?

La Semaine catholique de Toulouse (22 octobre 1911), dont nous avons plus d'une fois fait mention (1), prête à plusieurs observations en ce genre qui valent par le détail et par l'ensemble.

1. Voir les numéros des 1er juillet 1909, pages 253 et suiv.; 15 juillet 1909, pages 302 et suiv.; 1er juillet 1910, pages 298, 299; 1er août 1910, page 445.

C'est d'abord (page 1054) Marc Sangnier habilement replacé par un détour sur le pavois, comme modèle des « catholiques sérieux », avec une citation empruntée à Mgr l'évêque de Versailles :

Les catholiques superficiels rendent la religion impopulaire et impuissante. Les catholiques sérieux la font aimer et pratiquer. On a lu, il n'y a pas longtemps, le 8 novembre 1910, une lettre écrite à M. Marc Sangnier par un protestant, le docteur Amieux, médecin-chef des établissements Menier : « Mon cher ami, lui dit-il, je me fais catholique. Je viens vous demander vos prières. Je ne puis me passer des Sacrements. Vous avez bien fait de vous incliner devant l'autorité de notre Saint-Père le Pape. Vous auriez agi autrement, je ne me serais sans doute pas fait catholique en ce moment, car j'avais confiance en vous et vous auriez ruiné ma confiance et retardé ma conversion. Je ne vous informe de mon inébranlable résolution que pour vous apporter le réconfort d'avoir contribué à m'édifier par votre attitude inébranlablement chrétienne. » L'exemple des catholiques : voilà le grand argument qui prépare et décide les conversions.

Et si cet argument agit puissamment sur des âmes cultivées comme celle que nous venons d'entendre, combien n'est-il pas plus fort quand il s'adresse aux âmes populaires, aux âmes simplistes et loyales, qui n'ont ni le temps ni la capacité d'écouter et de discuter les belles paroles, mais qui regardent les faits, les réalités et qui jugent tout de suite de la bonté de l'arbre à la saveur de ses fruits? Catholiques, parlons au peuple surtout le langage le plus capable de le convaincre, celui du bon exemple. Si ceux qui sont en haut, tout en faisant profession de christianisme, vivent en païens, n'espérons pas la conversion et le retour à Dieu de ceux qui sont en bas.

C'est fort bien, et il ne vient à la pensée de personne de contester la sincérité de cette conversion. Mais, et c'est là-dessus qu'on se gardera bien d'ajouter la moindre remarque, si elle a été déterminée par l' « admirable » soumission du chef du Sillon, il faut en faire plus l'honneur aux dispositions faciles du converti qu'à sa perspicacité. Dieu se sert des moyens qu'il lui plaît. Mais ce retour n'empêche pas la soumission dont l'exemple aurait été le motif d'être d'une insuffisance, et, pour mieux dire, d'une insincérité qui n'est pas contestable; témoin les discours de M. Sangnier sur l'organisation d'un parti nouveau et son journal « La Démocratie » qui rééditent, sous une étiquette nouvelle, plusieurs des errements censurés par la Lettre pontificale : « Notre charge apostolique ».

Si les âmes sont assez « simplistes et loyales » pour se laisser séduire à ces apparences, le devoir de leurs guides ne serait-il pas de leur apprendre à « juger de la bonté de l'arbre par ses fruits », ou, tout au moins, de s'abstenir d'éloges inconsidérés, s'ils ne veulent ou n'osent y joindre les correctifs nécessaires?

Voici (page 1058) qui mérite encore davantage d'être relevé.

C'est à propos d'un article nécrologique sur le Père At, prêtre du Sacré-Cœur, théologien, prédicateur et écrivain très estimé. Il fut, dit très justement l'auteur, « un adversaire convaincu et très ardent du libéralisme ». Mais ici cette petite note de la Rédaction :

Il ne peut s'agir ici, comme dans tout ce qui suit, que du Libéralisme doctrinal, lequel est condamné par les Pontifes romains, et non pas de l'opinion ou de l'action dites *libérales*, parfaitement légitimes, telles qu'on les entend généralement en France, et qu'on ne saurait dire condamnables, tant qu'elles n'ont rien de contraire à la doctrine de l'Eglise.

La distinction que cette note renouvelle est, sinon pleinement inadmissible, du moins bien imprudente et risquée, condamnée par les faits, notamment par la faillite lamentable de l'*Action Libérale*, aujourd'hui abandonnée par Rome, et par celle du libéralisme politique et religieux, qui se piquent justement du titre d'*opinions libérales*, parfaitement légitimes. Il eût fallu, pour prémunir les lecteurs d'une illusion que peut-être ils caressent, des précisions dont l'inconvénient eût été de réduire cette distinction à peu de chose. Mais, quand on considère notre état, n'est-ce pas tenir la porte grande ouverte à cette illusion, de déclarer parfaitement légitimes ces opinions libérales « telles qu'on les entend généralement en France ? » On sait assez, en effet, quelle multiple tournure fâcheuse elles ont prise !

Encore, si cette observation restrictive de la « Semaine catholique » était venue au lieu opportun et juste ! Mais elle est d'un effet d'autant plus singulier qu'on prétend l'appuyer des œuvres du Père At et y réduire leur caractère, tandis que son animadversion pour l'une et l'autre forme de libéralisme éclate dans tous ses écrits.

Un peu plus loin (page 1059), à propos de la réponse d'un confrère à l'enquête de la *Croix* sur l'ignorance religieuse, qui insistait sur la nécessité de la combattre par la bonne presse, afin de dissiper les préjugés et les erreurs que la mauvaise foi s'emploie à répandre, la « Semaine catholique » émet encore des appréciations faites pour surprendre et donner quelque inquiétude.

Elle dit juste sur le paradoxe qui consiste à affirmer que la presse est le « vrai » remède, ce qui n'est pas très éloigné de dire que c'est « l'unique », ou du moins ce qui relègue à un plan secondaire d'autres moyens, moins étendus peut-être, mais d'une efficacité supérieure qu'ils tiennent de leur nature. J'entends bien qu'on ne les oublie pas et que c'est seulement trop abonder dans un sens.

Mais se serait-on attendu à entendre dire que « ces choses-là », c'est-à-dire la lutte contre les préjugés, les erreurs, les calomnies contre la religion, « ne sont pas du ressort » des journaux catholiques qui ne s'occupent pas exclusivement de religion, et qu'on admet leur concours par tolérance, mais, qu'en définitive, « il n'est pas sans péril pour elle (cette presse) et plus encore pour la religion qu'elle usurpât une mission qui n'est pas la sienne propre » ? Voilà qui change bien des idées reçues. On avait cru jusqu'ici que le tort de nos journaux catholiques, même s'ils ne sont pas de la presse « strictement religieuse » était de ne pas prendre assez au sérieux cette « mission », et de n'avoir qu'une valeur apologétique insuffisante. Point ! c'était usurpation de leur part et ils feraient mieux de s'en désintéresser complètement.

Au fait, que faut-il donc entendre par ce mot de presse « stricte-

ment religieuse »? La *Croix* et l'*Univers* eux-mêmes rentrent-ils dans cette catégorie et ont-ils plus mission que d'autres? Mais ils traitent de la politique comme les autres, ils n'en ont pas toujours fait d'intelligente au point de vue religieux, et leur caractère de journaux plus spécialement religieux ne les a pas préservés de complaisances regrettables pour des erreurs de plus d'une sorte. Le monopole, si c'en est un, constituerait un autre abus peut-être plus fâcheux que le premier. En maints cas, la presse qu'on exclut de ce monopole a fait meilleure figure que ceux auxquels on prétendrait le réserver et a utilement redressé ceux-ci.

Mais peut-être faut-il entendre uniquement par presse « strictement religieuse » celle qui a un caractère officiel ou officieux, à savoir les Semaines catholiques (1). Outre l'insuffisance éclatante d'un moyen aussi ridiculement disproportionné à l'extension du mal et qu'on ne pourrait sans dérision appeler le « vrai remède », la même objection renaît à propos de la *Croix* et de l'*Univers*. Eux aussi comme tant d'autres, se donnaient pour « étrangers à tout esprit de parti », puisque c'est par là qu'on caractérise la presse strictement religieuse. Mais c'est justement à cette fausse prétention que se reconnaissent en général ceux chez lesquels l'esprit de parti est le plus dangereux en un certain sens, parce qu'elle fait prendre le change aux naïfs et aux irréfléchis. On sait tout ce qu'elle a couvert.

Et, pour tout dire, les « Semaines religieuses », comme celle de Toulouse, elles-mêmes, ne font pas toujours exception. A prendre celle-ci pour exemple ou pour modèle, notre presse strictement religieuse serait donc cette presse qui a soin de ne jamais dénoncer clairement la véritable source de toutes nos faiblesses et de nos lâchetés : l'esprit républicain libéral, démocratique et moderniste, et qui n'incrimine d'esprit de parti que les publications franchement opposées à cet esprit, lesquelles se trouvent être les seules intégralement catholiques. Non, pas de monopole, surtout à ce prix-là! — Voici le texte :

Notre vaillant et distingué confrère a raison quand il signale l'étendue de l'ignorance religieuse, même dans les milieux où l'on devrait être mieux instruit sur sa religion; nous pourrions ajouter quelques échantillons de cette ignorance à ceux qu'il a rapportés; toutefois, il peut paraître excessif de déclarer que la presse — la presse tout court — est, non pas un des remèdes, mais « le vrai remède », à cette ignorance. En cette matière, la presse, la bonne s'entend, n'est qu'un palliatif; on doit la recommander, d'abord pour prévenir l'empoisonnement des âmes par la mauvaise presse, et aussi parce que habituellement — nous voudrions pouvoir dire toujours — elle est assez bien informée sur les choses de la religion. *Mais ces choses-là ne sont pas de son ressort et il ne serait pas sans péril pour elle et plus encore pour la religion qu'elle usurpât une mission qui n'est pas la sienne propre.* C'est, nous semble-t-il, affaire à la presse *strictement religieuse, étrangère à tout esprit de parti* et qui n'a pas d'autre but que d'édi-

1. « La Semaine catholique est, par définition, depuis tantôt cinquante et un ans, la feuille exclusivement religieuse du diocèse », (page 1063). Nous y voilà!

fier et d'instruire les fidèles. C'est son devoir, et c'est celle-là qu'il convient, par-dessus tout, de propager.

Enfin (page 1062), ce trait qui est vraiment le bouquet. Il a d'autant plus de parfum que la « Semaine catholique » nous le présente sous des auspices plus sérieux. Ce n'est pas de sa propre facture. C'est tiré d'un rapport sur la diffusion des bons journaux, présenté par un prêtre, dans une « Journée d'œuvres » à ses confrères réunis pour la retraite ecclésiastique et où ils étudièrent cette question. Mais la « Semaine catholique » a naturellement choisi, dans tout l'ensemble, la plus jolie perle :

« Malheureusement, bien des gens sont dévorés par le respect humain. Ils n'osent pas déployer « *La Croix* » devant ceux qui lisent un journal mauvais ou indifférent, mais s'ils trouvaient un bon journal qu'ils pourraient sans crainte lire dans la famille et devant leurs compagnons, peut-être abandonneraient-ils les journaux mauvais ? D'autre part, nos populations tiennent beaucoup aux nouvelles locales et régionales. Pour satisfaire tous les goûts, propageons, suivant les circonstances, les deux journaux locaux : L'*Express du Midi* et le *Télégramme*. Comme journaux hebdomadaires, rien de mieux que le *Pèlerin*, la *Croix de Paris*, la *Croix du Midi* et la *Semaine Catholique*. »

Ainsi, les prêtres du diocèse de Toulouse, s'ils s'en rapportent à leur confrère et à l'invitation de la « Semaine catholique », propageront, comme journaux quotidiens « suivant les circonstances » l'*Express du Midi* ou le *Télégramme*. Or, s'il est notoire qu'aux yeux de ceux-ci, le premier, l'un des journaux catholiques les plus méritants et les plus dévoués à la cause catholique, tient un des premiers rangs parmi ceux guidés par « l'esprit de parti », parmi ceux dont l'intervention dans les questions religieuses constitue un péril et une usurpation, il ne l'est malheureusement pas moins que le *Télégramme*, affranchi bien entendu de ce funeste esprit, est un journal d'un libéralisme avancé, prêchant la conciliation à tout prix, soumissionniste et briandiste, prenant la défense de l'Etat laïque non moins que celle de la religion (1). Et l'on peut même prévoir, étant données les tendances ou les répugnances connues des prêtres qui partagent les idées de la « Semaine catholique », que « les circonstances » les inclineront beaucoup plus à faire lire le *Télégramme* que l'*Express du Midi*.

Et même, au fond, n'est-ce pas celui-ci que visent discrètement les derniers mots du modeste panégyrique que la « Semaine catholique » se décerne en une page ?

Elle est, elle voudrait être du moins et sa mission n'en serait que plus efficace si on voulait la mieux comprendre et l'y aider, l'excitatrice du zèle sous toutes ses formes, l'écho des œuvres, des initiatives heureuses, l'organe par lequel la vie chrétienne, doctrine, direction, action, arrive du chef aux membres, du Pasteur, qui a seul autorité pour instruire et gouverner,

---

1. On peut en voir quelques échantillons dans nos numéros des 15 mai 1910, page 133 ; 1er août 1910, pages 441 et suiv. ; 15 octobre 1910, pages 28, 29 ; 1er décembre 1910, pages 283, 285, 287.

aux fidèles dont c'est le devoir d'entendre sa parole *et qui risqueraient de s'égarer en s'abandonnant à d'autres directions.*

Après ce qu'on a lu, ces derniers mots ne manquent pas de saveur.

MGR DUCHESNE ET DIVERS PANURGE

Les libéraux fourvoyés dans l'erreur n'ont jamais manqué de Panurge aussi perfides que le personnage de Rabelais, plus même, parce qu'ils se donnent l'air de repêcher ces membres du troupeau de l'Eglise tombés à l'eau, en faisant tout ce qu'il faut pour les noyer s'il était possible, et pour entraîner par-dessus le pont le reste de la gent bêlante.

Le sort de Mgr Duchesne ne pouvait manquer de les intéresser particulièrement.

Parmi ces bons apôtres, M. J. de Narfon joue son rôle habituel, un des premiers en ce genre. Et ce n'est pas sans quelque succès, grâce à l'estime et à la confiance dont il jouit de longue date auprès d'une fraction de l'épiscopat et à l'accès que ce « catholique » protéiforme est parvenu à se ménager dans la presse de toute couleur. Chroniqueur religieux du *Figaro*, correspondant du *Journal de Genève* dans lequel, au lendemain de l'Encyclique *Pascendi*, il prêchait aux modernistes le devoir de rester quand même dans l'Eglise, rédacteur au *Matin* où il signe « un catholique » des articles religieux dignes de cette maison, peut-être réussit-il encore à faire passer ailleurs sa prose méchante.

Toute occasion lui est bonne d'exciter évêques et fidèles à l'indépendance envers le Saint-Siège et de plaider en faveur des opinions libérales telles qu' « on les entend généralement en France », selon la formule de la « Semaine catholique » de Toulouse, et que lui aussi estime « parfaitement légitimes » parce qu'elles ne tombent pas sous la condamnation du libéralisme doctrinal.

Sans rappeler les preuves nombreuses que cette revue a déjà fournies, on en trouverait une nouvelle dans le compte rendu qu'il donnait tout récemment des splendides fêtes pour l'érection du monument à Bossuet dans la cathédrale de Meaux (Le *Figaro*, 30 octobre).

C'est toujours avec le même art perfide. Du très beau et courageux discours de M. Jules Lemaître, ce que le lecteur croira, c'est qu'il a rempli son rôle « d'une manière bien séduisante, avec un peu de scepticisme çà et là, comme il fallait s'y attendre, voire avec un peu d'ironie ». L'allocution du cardinal Mercier, si fine, si élevée, mais tout empreinte de l'esprit surnaturel et des plus beaux sentiments de la foi, et dont l'unique défaut était peut-être, vu l'heure où elle venait, sa longueur, s'escamote d'un mot froid : « Le cardinal Mercier a prononcé une *courte* allocution par laquelle il se proposait d'exalter principalement, dans Bossuet, l'évêque ».

Il était naturel de faire une large place au panégyrique prononcé par Mgr Touchet. Y a-t-il un compliment ou une critique dans ces lignes sur l'embarras de choisir un orateur? « Faut-il révéler que l'une

des causes de l'ajournement de l'inauguration fut l'embarras de choisir, entre tous les membres de l'épiscopat français, non pas sans doute le plus éloquent des panégyristes possibles de l'aigle de Meaux — un pareil choix n'eût pas été le moins du monde embarrassant et Mgr Touchet se fût trouvé désigné sans conteste dès le principe — mais le plus qualifié pour nous donner de l'évêque qui a joué un si grand rôle dans la vieille Eglise *gallicane*, un éloge, orthodoxe assurément, *mais adéquat*. Pour cet éloge, il fallait à la fois une haute intelligence du sujet, une conviction personnelle profonde, un réel courage et beaucoup de tact. » La suite peut l'éclaircir. Il semble bien que l'évêque d'Orléans n'a pas complètement répondu à l'attente de M. de Narfon. Une note du discours imprimé, corrigeant le silence de la parole et portant que le doctorat de Bossuet avait failli dans l'Assemblée de 1682, le théologien du *Figaro* relève cette affirmation, le mot lui semble « bien gros, attendu que la doctrine des quatre articles ne s'opposait, en 1682, à aucun dogme défini ». Eh! c'étaient là sans doute de ces « opinions libérales » telles qu' « on les entendait (alors) généralement en France », et donc « parfaitement légitimes ».

Ce cher gallicanisme, qu'il serait si opportun de réveiller, M. de Narfon, à défaut de Mgr Touchet, trouvera bien moyen d'évoquer ses exemples. L'orateur a rappelé les résistances du (gallican) Bossuet aux empiétements du pouvoir royal sur l'autorité légitime de l'épiscopat : c'est tout autre chose que l'indépendance de celui-ci vis-à-vis du Saint-Siège, mais *faciam bene te venire* : « A la bonne heure! Et le gallicanisme n'implique donc pas nécessairement abdication et asservissement des consciences devant le pouvoir civil. A la vérité, il y a gallicanisme et gallicanisme, et une certaine indépendance à l'égard du Saint-Siège se peut fort bien concilier dans un cœur d'évêque avec la fermeté requise devant les représentants de l'Etat. »

Mais c'est de Panurge et de Mgr Duchesne que j'avais surtout l'intention de parler.

La défense, par les avocats libéraux, de l' « Histoire ancienne de l'Eglise » et de son auteur a suscité de leur part des plaidoyers aussi absurdes que venimeux, dont il serait parfaitement vain de faire état pour eux-mêmes, mais qui demandent à être signalés et recueillis comme documents sur la campagne obstinément poursuivie.

En voici un, par exemple, du « Catholique » du *Matin* (17 juillet 1911), où celui-ci, développant plus à l'aise, suivant la liberté qu'il peut prendre, ce que disait aussi le chroniqueur du *Figaro* (1), cherche à mettre le Saint-Siège en contradiction avec lui-même et lui oppose, en y mêlant d'autres perfidies, l'autorité du Maître du Sacré-Palais qui a donné l'imprimatur à l'ouvrage de Mgr Duchesne. Il intitule ainsi ce misérable morceau : « Les jésuites font campagne contre le procureur du Saint-Office : ils ne sont pas loin de l'accuser d'hérésie ».

1. « Ne dirait-on pas que, dans cette campagne, c'est le P. Lepidi que l'on vise, plutôt que Mgr Duchesne? » (Le *Figaro*, 17 août 1911).

La campagne que des gardiens jaloux de l'orthodoxie catholique, au premier rang desquels se trouvent les jésuites — ou du moins la fraction intransigeante des jésuites, car les deux partis sont représentés dans l'illustre compagnie — ont entreprise contre Mgr Duchesne dans le dessein avoué de faire condamner par la sacrée congrégation de l'Index son *Histoire ancienne de l'Eglise,* vient de reprendre, après une courte suspension des hostilités, avec une extrême violence.

L'*Unita cattolica* de Florence se distingue particulièrement dans cette lutte contre le « modernisme historique » du savant prélat, et les membres de la Compagnie de Jésus, qui semblent s'être juré de déboulonner l'éminent directeur de l'école française de Rome, ne se cachent nullement d'être dans l'affaire.

Or l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne a paru avec l'imprimatur du R. P. Lepidi, maître du Sacré-Palais, procureur du Saint-Office.

Mais, justement, c'est la tête du P. Lepidi, bien plus que celle de Mgr Duchesne, que veulent les intransigeants, et c'est tout le secret de la campagne menée si ardemment contre ce dernier, précisément à l'occasion d'un livre dont la condamnation serait dans une certaine mesure, celle du procureur du Saint-Office — un dominicain, soit dit par parenthèse — et l'on sait assez que dominicains et jésuites sont de longue date des ordres rivaux.

Les jésuites auront-ils gain de cause? *Chi lo sa?* Ils ont affaire assurément à forte partie. Le P. Lepidi a déclaré ceci très nettement : « Je ne démissionnerai pas; j'attendrai qu'on me démissionne ». Je puis affirmer absolument l'authenticité de ce propos.

Au surplus, la tactique de ses adversaires est habile. Ils ont bien choisi leur terrain. Sans doute, Mgr Duchesne est directeur de l'école française de Rome et membre de l'Académie française; mais les sympathies du pape ne vont point à la France, nous le savons trop, et celles du cardinal Merry del Val encore moins, si c'est possible. D'ailleurs, personnellement, Mgr Duchesne est plutôt antipathique à Pie X :

— C'est un homme plein de *souperbe,* disait, il y a peu de temps, Sa Sainteté à Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris.

La démission — volontaire ou forcée — du P. Lepidi serait un épisode grave de la guerre antimoderniste. Les jésuites ne lui en veulent d'ailleurs pas uniquement, il va sans dire, d'avoir accordé l'imprimatur à l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne, quoiqu'ils lui en veuillent de cela très spécialement, attendu que lorsque cette histoire a été publiée, la Compagnie venait justement d'en publier une, dont la vente a souffert beaucoup de cette concurrence.

Ils lui en veulent aussi d'avoir donné l'imprimatur à un très important ouvrage : *Dogme, hiérarchie et culte,* du P. Séméria, barnabite, lequel n'est point en odeur de sainteté auprès des chasseurs d'hérésie (1), et d'une manière générale ils lui reprochent une trop grande complaisance pour les modernistes ou modernisants.

UN CATHOLIQUE.

Voici maintenant Panurge.

Panurge est un rédacteur de l'*Action,* journal libre-penseur, athée, insulteur quotidien du catholicisme et de l'Eglise, comme le *Siècle* avec lequel il ne fait qu'un. Les filets signés Panurge sont une sorte

1. Le P. Séméria est notoirement enclin au modernisme.

de « Billet de Junius » anticlérical, et qui, comme dans l'*Echo de Paris*, ne sortent pas tous de la même plume.

J'en donnerai une preuve intéressante. Qui se serait attendu à trouver dans l'*Action* un éloge de l' « Histoire ancienne de l'Eglise », qui, malgré ses graves lacunes, n'en est pas moins un monument en faveur du catholicisme? L'étonnement sera, d'une part, moins grand, mais, de l'autre, il redoublera, si l'on constate que Panurge a passé la main ce jour-là, non pas à un confrère de son bord, mais à un catholique, ou du moins qui se croit tel. Or, sans parler de la maladresse ou de l'embarras qui empêche le rédacteur occasionnel de prendre le ton impie de gouaillerie habituel à ce journal quand il parle des choses ou institutions religieuses, et quoiqu'il s'essaie lui aussi à appeler les évêques « épiscopes » suivant la formule du lieu, la phrase que je souligne lève tout doute. C'est à un catholique que l'*Action* a ouvert ses colonnes pour la circonstance.

M. Chesnelong, évêque de Valence, vient d'aviser le supérieur de son grand séminaire qu'il interdit l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, du prélat-académicien Duchesne. C'est la première application, en France, de la récente circulaire lancée par la Sacrée Congrégation consistoriale, et interdisant l'ouvrage de M. Duchesne dans les séminaires italiens, « même comme simple texte à consulter ».

Ainsi se mangent entre eux les messieurs prêtres, lorsqu'ils sont las de dévorer nos historiens laïques. Après M. Chesnelong, tous les évêques de France vont se mettre à crier « haro! » sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, dont la lecture est « souverainement périlleuse, et même mortelle », si l'on en croit les censeurs de la Sacrée Congrégation.

Je n'ai pas à faire, ici, l'éloge de cette œuvre considérable, véritable monument d'érudition religieuse, et dont la richesse documentaire est mise en valeur par une écriture d'ordonnance toute classique. Assurément, l'auteur n'a rien d'un évocateur à la Michelet, mais « l'Histoire le trouve assis et les yeux ouverts, comme un juge », selon le joli mot d'Etienne Lamy. C'est déjà beaucoup pour un évêque. C'est déjà trop, et les autres épiscopes ne sauraient lui pardonner cette volonté d'observation. Aussi l'accablent-ils des reproches qu'ils prodiguèrent aux propres historiens de notre histoire populaire, à Aulard, à Calvet, à Gauthier et Descamps, à Guiot et Mane, à Brossolette, à Devinat : Tout uniment, ils l'accusent de réduire à l'échelle humaine des événements qu'ils prétendent être « d'ordre surnaturel ».

On peut être sûr, dès lors, qu'ils ne lui ménageront pas les plus venimeuses attaques;...

Coïncidence curieuse : Dans l'un de ses meilleures livres, *Lucifer*, le maître du roman clérical, Ferdinand Fabre, met en scène un savant évêque, auteur d'une libérale *Histoire de l'Eglise*, et qui, de ce chef, est l'objet des plus diaboliques persécutions. C'est tout à fait l'aventure de M. Duchesne, Monsieur l'académicien, tenez-vous sur vos gardes, et lisez *Lucifer !*

PANURGE.

Mais le Panurge catholique s'est fait la main, et voici du même (25 octobre), comme les premiers mots en contiennent clairement l'aveu, un autre article qui le met tout à fait à hauteur et montre que sa place serait bien à l'*Action*.

Il me faut revenir sur l'aventure du prélat-académicien Duchesne et de son *Histoire ancienne de l'Eglise*. Aventure curieuse au possible, car elle éclaire à miracle les dessous ténébreux de la cour vaticane. Est-il besoin de rappeler que la Congrégation consistoriale a interdit l'ouvrage de M. Duchesne dans les séminaires italiens, et que les dociles évêques de France commencent à l'interdire dans les séminaires français ?

Or, — et c'est là le piquant de l'affaire, — l'*Histoire* interdite avait bel et bien reçu « l'imprimatur ». Entendez par là que le « maître du Sacré Palais » l'avait dûment revêtue de sa griffe. L'auteur et les éditeurs se croyaient donc à l'abri de toute surprise. Ils se trompaient. Rome retire d'une main ce qu'elle donne de l'autre, et l'entourage du pape excelle au chantage, à tous les chantages. Aussi apparaît-il aux esprits avisés que si M. Duchesne a été frappé dans son œuvre, après avoir été couvert par Pie X, c'est tout bonnement parce que les maîtres-chanteurs frappèrent à sa poche, et qu'il commit l'imprudence de ne pas vouloir chanter.

Qu'on me permette d'évoquer ici le cas de feu Henri Lasserre, dont la traduction française des *Evangiles* fut, en 1887, frappée par la Congrégation de l'Index. Lui aussi, certes, avait reçu « l'imprimatur », et les félicitations de Léon XIII et de quarante évêques l'étaient venu renforcer. Il jouait, comme on dit, sur le velours. Mais sa grosse fortune le désignait au chantage. En dépit de tout, sa traduction fut déférée à l'Index et condamnée sans appel. Or, peu de temps après, le révérendissime secrétaire de la Sacrée Congrégation, celui-là même qui l'avait le plus âprement poursuivi, prenait la fuite pour éviter la poigne des gendarmes. Ce grand inquisiteur de la foi catholique n'était autre chose qu'un bandit, convaincu d'avoir dilapidé les fonds des congrégations romaines. Un très saint homme, quoi !

Ah ! les vilaines gens, que ces gens d'Eglise ! Mais, en revanche, combien intéressants à étudier !

PANURGE.

Le parti à tirer de l'imprimatur accordé par le P. Lepidi, les jolis mots de M. E. Lamy dans son discours pour la réception de Mgr Duchesne à l'Académie, la prétendue servilité obséquieuse des évêques vis-à-vis de Rome, la honte à leur faire de l'asservissement où elle les tient, l'autorité que leurs sévérités pour cet éminent historien enlève à leurs jugements sur les mauvais manuels scolaires, sont naturellement les lieux communs à exploiter. On aurait donc probablement tort, en les retrouvant dans certains articles du *Temps* comme du *Figaro* et de l'*Action*, d'y voir l'indice sérieux d'une source unique, encore qu'un lecteur attentif ne puisse se défendre de rapprocher certains détails. Quoi qu'il en soit, il y a un intérêt documentaire à retenir aussi ce qui s'écrit dans le grand organe dit modéré. On lit dans le *Temps* du 23 octobre :

Il y a quelques mois, au plus fort de la campagne menée contre la traduction italienne de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, de Mgr Duchesne, le pape, recevant un personnage ecclésiastique important, lui dit en substance : « Je ne laisserai pas frapper Mgr Duchesne ».

On connaît la suite. La lecture de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, de Mgr Duchesne, a été interdite aux séminaristes italiens. Et cette contradiction entre la parole du pape et la décision de ceux qui l'entourent souligne ce

que la condamnation du *Sillon* l'année dernière, avait déjà mis en lumière. A M. Marc Sangnier aussi, Pie X avait donné des paroles rassurantes; mais tandis que le fondateur du *Sillon* revenait à Paris l'âme rassérénée, un évêque français, suffragant du cardinal de Reims, forgeait contre le *Sillon* le réquisitoire qui, traduit, devait devenir, à de rares modifications près, l'encyclique de condamnation. Ainsi, de faits tels que ceux-ci, il apparaît de plus en plus que la direction souveraine de l'Eglise, quelquefois avec l'adhésion du pape, souvent contre ses intentions premières, est entre les mains du parti le plus intolérant et le plus sectaire.

Ceci n'est pas assurément une découverte, et déjà on avait pu l'observer tant après le vote de la loi de séparation qu'au moment où Mgr Fuzet croyait obtenir l'assentiment pontifical au projet de mutuelles ecclésiastiques. Que cette réaction contre l'attitude du prédécesseur de Pie X s'affirme dans les moindres actes de la curie romaine, ce n'est donc plus pour surprendre, mais ce qui est fait davantage pour étonner, c'est la frénésie d'abdication avec laquelle l'épiscopat français, sans y être nullement tenu, souscrit à toutes les mesures prises par l'entourage du pape, même à toutes les suggestions de cet entourage. Le cas de Mgr Duchesne en est un exemple typique. L'*Histoire ancienne de l'Eglise* était en usage dans la plupart des séminaires français. Elle n'a pas été condamnée, elle n'a pas été mise à l'*index*. La lettre par laquelle le cardinal de Laï conseillait aux évêques de la retirer des séminaires ne pouvait ni la condamner, ni la mettre à l'*index :* elle ne pouvait viser que la traduction italienne, suspecte, déclare-t-on alors, en raison des opinions modernistes du traducteur. Rien n'obligeait donc les évêques français à brûler comme abominables les feuillets du livre où la veille ils admiraient la science et l'impartialité de l'auteur; rien, si ce n'est le désir de paraître plus papistes que le pape. Ce désir est sans doute bien violent, puisque chaque jour quelque lettre épiscopale est publiée qui défend « la lecture et l'étude de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, de Mgr Duchesne, même comme simple texte à consulter », et le lecteur de ces ordonnances n'est pas peu surpris de lire dans ces épîtres, d'une part cette interdiction formelle, et, d'autre part, l'aveu que la circulaire de la Sacrée Congrégation consistoriale ne vise que l'édition italienne. Contradiction dont ils semblent ne vouloir s'apercevoir que pour se glorifier!

Rome leur a tout enlevé. Immédiatement après le vote de la séparation on leur a laissé espérer l'usage de quelques prérogatives, le droit de s'assembler, le droit de désigner des candidats aux évêchés vacants, etc. On a agi avec eux comme avec ces enfants à qui l'on donne un jouet que l'on reprend aussitôt de peur qu'ils ne le cassent! Il n'y a plus d'assemblées plénières. Les évêques ne désignent plus aucun candidat pour la mitre. Mieux! C'est par les nouveaux élus, même quand ceux-ci sont leurs subordonnés, qu'ils apprennent le choix du Vatican. Ils ne sont guère plus que des curés de canton dans leurs diocèses, dirigés et surveillés dans l'ombre par des délégués spéciaux. L'épiscopat français a pris l'habitude de tout subir, au point que quelques-uns de ses membres n'attendent plus les exigences romaines. Ils cherchent à les deviner pour les devancer. Ils les devancent comme pour l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, de Mgr Duchesne. C'est le cas de répéter le mot déjà souvent prononcé : « Il ne restera bientôt plus rien de ce qui fut l'Eglise de France! »

Une autre observation s'impose. Les évêques français ont entrepris une campagne, parfois excessive, contre les manuels de l'école publique. Mais s'ils ont raison quelquefois, quelle influence espèrent-ils que prendront leurs

réclamations, après des affaires semblables à celle de Mgr Duchesne? Il sera, en vérité, trop facile de leur répondre, à tort ou à raison, en leur rappelant l'esprit dont ils ont fait preuve à l'égard d'un des leurs, à qui les services rendus auraient dû au moins épargner trop de précipitation...

Le *Temps* disait encore, en conclusion d'un autre article (17 septembre) :

Mgr Duchesne avait cru, selon le mot de M. Etienne Lamy, qu'il ne lui était permis ni de céler les faits ni de les asservir, et que l'on n'offensait « pas Dieu en les racontant comme il les a permis ». Il avait pensé servir l'Eglise en mettant en doute « le superflu des dévotions traditionnelles », mais en mettant « hors de doute l'essentiel de l'histoire religieuse ». Le cardinal de Laï lui apprend qu'on ne saurait être en ces temps-ci historien de l'Eglise et catholique selon le vœu du Vatican. Nombreux sont ceux qui depuis l'avènement de Pie X en ont fait l'expérience. La leçon n'est pas nouvelle, mais jamais elle ne fut aussi claire.

Toutefois — et ce sera l'excuse de cette digression — des exemples d'autre genre donneraient bien à croire que le *Temps* s'ouvre aussi à quelque rédacteur catholique. Parmi les notices qu'il consacre aux nouveaux cardinaux (30 octobre) celle de Mgr Amette fait contraste avec la forme grave et sérieuse sous laquelle il cache ordinairement l'inanité et la perfidie de sa tactique religieuse et l'on est habitué à le voir considérer les choses de plus haut, sans descendre à cette minutie d'informations où l'on croirait plutôt reconnaître une chronique du *Figaro*.

« Il est de tradition que l'archevêque de Paris reçoive le chapeau. Mgr Amette l'aura attendu longtemps et non sans qu'on lui ait prédit qu'il ne l'obtiendrait jamais. C'est de ce chapeau-là que parlait, il y a deux ans, un prêtre de Paris irrité contre son évêque quand il déclarait à un journaliste :

« Le chapeau! Ah! monsieur, le chapeau, il est loin à cette heure! Et la question se pose de savoir si l'archevêque de Paris restera l'archevêque de Paris. »

» Mgr Amette est resté archevêque de Paris, en dépit de nombreuses tribulations. Le voici cardinal. Il pourrait reprendre la parole qu'on lui prête et qu'il aurait dite en 1895 à un homme politique qui lui proposait ses bons offices pour la mitre : « J'attends patiemment l'heure de Dieu! » Mgr Amette a su attendre. Il sait attendre. Sa force est dans la patience.

» Mgr Amette est né à Douville (Eure), le 6 septembre 1850. Il reçut l'empreinte des maîtres du grand séminaire de Saint-Sulpice, dont il devait éprouver plus tard la faveur. Ordonné prêtre le 20 décembre 1873, il débuta comme vicaire à la cathédrale d'Evreux. C'est là que Mgr Grolleau l'apprécia et le choisit comme secrétaire particulier. En peu d'années il en fit d'abord un chanoine titulaire, puis son vicaire général. Il conserva ces dernières fonctions sous l'administration de Mgr Sueur, dont le patronage ne fut pas inutile à sa nomination comme évêque de Bayeux le 7 juillet 1898.

» Au début de l'année 1906, Mgr Amette vit arriver dans sa ville épiscopale M. Garriguet, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, qui venait, de la part du cardinal Richard, lui offrir la coadjutorerie de Paris. Le cardinal Richard ne le connaissait point. Agé, malade, il avait offert sa démission au pape, qui l'avait refusée, en lui laissant la liberté de se choisir un coadjuteur. Le cardinal Richard s'inclina et pria Saint-Sulpice de lui désigner son nouveau collaborateur. C'est dans ces conditions que Mgr Amette devint coadjuteur de Paris avec future accession.

» Sa tâche ne fut pas toujours facile. La loi de séparation venait d'être votée. Mgr Amette, préoccupé des conséquences d'une rupture totale, inclinait à un accommodement. Cette attitude, quelque réservée qu'elle fût en raison de sa situation spéciale, lui valut de sourdes animosités. Si celles-ci ne s'étaient, en diverses circonstances, démasquées, la lecture des papiers Montagnini aurait, à cet égard, dissipé tous les doutes. Mgr Amette témoigna du même désir d'entente quand il prit au sérieux la tentative de conciliation que l'on a appelée « l'affaire des contrats de jouissance ». Il s'agissait pour l'Eglise de s'entendre avec l'Etat au sujet de l'usage des édifices du culte. Négociant pour le diocèse de Paris avec M. de Selves, alors préfet de la Seine, il fit de son mieux pour aboutir. Et de fait, il faillit réussir. On mit longtemps à le lui pardonner. On songea même à éloigner du centre catholique français le plus important un homme capable d'aussi noirs desseins. On y mit de la diplomatie. L'archevêché de Chambéry était vacant : on le lui offrit avec gracieuseté. Mgr Amette ne goûta sans doute point cette invitation dont l'amabilité était trop sujette à caution : il la déclina avec une modestie habile, qui pour navrer ses adversaires ne les désespéra point. Ils revinrent à la charge. Mgr Sueur démissionna peu après. Avignon est un beau pays. C'est déjà le ciel de Provence. C'est une terre illustre. Des papes y vécurent heureux. Quel plus bel archevêché! Mgr Amette fit la sourde oreille.

» Mgr Amette attendait « patiemment l'heure de Dieu ». Depuis il s'appliqua d'ailleurs à ne plus justifier la colère des intransigeants, servi qu'il fut, en ce dessein, par les événements qui ne lui apportèrent plus de trop graves affaires. Il se consacra tout entier à son ministère pastoral, suscitant la création d'églises nouvelles, parcourant son diocèse, inaugurant, présidant des congrès, voire des meetings. Lorsque des inondations désolèrent Paris et le département de la Seine, il paya de sa personne, provoquant des souscriptions et allant porter à la fois de bonnes paroles et de l'argent dans les paroisses sinistrées. Il sut ainsi se créer une sorte de popularité parmi les catholiques de son diocèse, qui goûtent en outre son affabilité, son sourire toujours prêt, sa parole facile et l'habileté de son administration » (1).

---

1. Du vrai Narfon, en voici à propos de l'adjonction au Sacré-Collège de Mgr Santos, archevêque de Séville, sur la demande personnelle du roi d'Espagne. On y voit avec raison peut-être un signe de rapprochement de son gouvernement avec le Saint-Siège. Mais à qui l'honneur? « Je puis ajouter qu'au jugement de personnages en situation d'être parfaitement informés, cette amélioration serait due à l'influence apaisante du cardinal Ram-

Puisque nous sommes déjà un peu loin de Mgr Duchesne, faisons un pas de plus, qui ne nous écartera pas davantage de notre but, en disant un mot de l'article que M. Anatole Leroy-Beaulieu a consacré, dans les *Débats* du 21 octobre, au livre de M. Maurice Pernot : « La politique de Pie X », recueil de ses correspondances publiées depuis quelques années sur les affaires romaines dans ce même journal.

Depuis la rupture violente du Concordat et l'abominable loi de séparation, les *Débats* ont rivalisé avec le *Temps* d'attaques tantôt sournoises tantôt impudentes contre le Saint-Siège et d'efforts pour exciter l'épiscopat à la résistance quand même, pour tourner l'opinion contre le Pape, tout en le plaignant d'être captif d'une faction intransigeante, autre manière de l'insulter. On s'étonne de voir un homme comme M. Anatole Leroy-Beaulieu soutenir aujourd'hui encore la thèse des « cardinaux verts » et mêler tant d'insinuations mauvaises à l'éloge d'un mauvais livre.

A l'en croire, M. Pernot, sur toutes les questions religieuses, « apporte, avec une profonde connaissance des choses de Rome et du monde ecclésiastique, un scrupuleux souci de la vérité et de la justice, un égal respect des droits de l'autorité et des droits de la conscience, et partout un tact, un esprit de mesure qui nous feraient souhaiter d'y pouvoir quelque jour revenir à sa suite. »

Si M. Leroy-Beaulieu y revient, il est à souhaiter que ce soit pour nous donner un autre exemple de ces qualités que celui que nous offrent l'auteur qu'il présente et lui-même, dans son éloge.

Pie X a-t-il une politique? Devant être un pape religieux, par opposition avec un pontife comme Léon XIII « qui avait toujours fait de la politique une servante de la religion », il aboutissait fatalement, en ne connaissant que les dogmes et les droits de l'Eglise, à pratiquer aussi une politique (?), celle de l'intransigeance. « Et que peut être la politique de celui qui prétend n'en point faire, qui, *sans tenir compte des révolutions des États et des conditions du monde, s'inspire uniquement de principes abstraits,* et, comme disent les théologiens, de la « thèse »? quel sera le caractère, et quel sera le nom de cette politique, si ce n'est l'intransigeance? »... Aux novateurs du dedans, comme aux assaillants du dehors, Pie X « a répondu par l'affirmation du dogme traditionnel et des droits immuables de l'Eglise, *sans se demander si la hauteur de son refus et la vigueur de ses anathèmes ne risqueraient pas de multiplier les adversaires et d'accroître, en semblant les provoquer, les périls qu'il prétendait conjurer* ». Il l'a fait « par des décisions pontificales, par des condamnations *sans égards pour les personnes et pour les intentions,* qui frappent indistinctement ecclésiastiques et laïques, croyants et incroyants... »

Dans l'affaire de la séparation, Pie X « n'a sans doute pas su faire ce qu'aurait su faire Léon XIII », mais sa tâche a été rendue très difficile, d'une part, par le mauvais vouloir du Gouvernement, de l'autre, par les incitations des intransigeants « envenimant à dessein toutes

---

polla, dont on m'assure que Pie X sollicite depuis quelque temps, et même écoute, les avis ». (Le *Figaro*, 3 novembre). — Alors, tout va bien.

les affaires, afin de barrer le chemin à toute tentative de pacification ». A leur tête était naturellement *La Correspondance de Rome*, poussant « à la guerre contre la France, sachant peu de gré aux catholiques, au clergé, aux évêques français, de leur fidélité au Saint-Siège, de leur docilité à ses instructions, de leur résignation à toutes les souffrances, dénaturant sans scrupule les actes et les intentions de nos politiques ».

La loi de séparation reconnaissait-elle suffisamment les droits du Saint-Siège et de l'épiscopat? M. Leroy-Beaulieu estime encore aujourd'hui que tel était bien le sens de l'article édictant que, dans chaque confession, les associations cultuelles devaient se conformer « aux règles générales du culte ». Comment, alors, ne pas gémir de ce que Pie X. par l'Encyclique *Gravissimo*, ait « sacrifié sans remords les intérêts temporels *et parfois même spirituels* du clergé et des catholiques de France »?

Evêques et fidèles ne sont-ils pas aussi en droit d'espérer « de l'équité du Saint-Père, qui affirme ne pas vouloir faire de différence entre ses enfants, *sinon plus de bienveillance, du moins plus de paternelle confiance?* »

Voyez leur triste condition :

Ni la constitution de l'Eglise ni l'état de guerre entre le Vatican et le gouvernement de la République n'obligent la curie romaine à montrer au clergé et à l'épiscopat de France une défiance injuste et une sévérité imméritée. Pauvres catholiques français! ils sont vraiment à plaindre! tandis qu'en France le gouvernement les traite trop souvent en Français de seconde classe, Rome, à son tour, semble parfois les traiter en catholiques de rang inférieur, leur refusant les droits ou privilèges concédés au clergé ou aux fidèles des autres nations. Une telle façon de procéder envers des fils dont rien n'a pu rebuter la patiente loyauté contriste le cœur des meilleurs et risque à la longue de décourager leur dévouement. Les évêques de France, les concordataires aussi bien que les nouveaux, n'ont-ils pas donné au Saint-Siège assez de preuves de leur attachement, de leur docilité, de leur humble soumission, pour que Rome leur permette, comme aux Allemands et aux Américains, de se réunir en conciles ou au moins en assemblées générales?

La Séparation a rendu à l'Eglise le libre choix de ses évêques; le clergé de France doit-il être toujours tenu à l'écart des élections épiscopales? être privé indéfiniment du droit de présentation, reconnu ailleurs par Rome au clergé et à l'épiscopat, dans les pays soumis au même régime, en Angleterre, en Irlande, aux Etats-Unis? Cette France catholique qui, au témoignage même de Pie X, s'est par la noblesse de son désintéressement et par son esprit de sacrifice, montrée toujours la fille aînée de l'Eglise, est-il équitable de la traiter comme un pays de mission d'Afrique ou d'Asie?

L'infériorité dans laquelle l'Eglise de France reste maintenue par la Curie, faut-il l'attribuer à ce que Rome la regarde comme le foyer du « modernisme », de cet adversaire insaisissable que Pie X poursuit partout, comme le plus dangereux ennemi de la foi chrétienne? Mais pareil reproche serait-il fondé? Est-il plus mérité par la France que par l'Allemagne et l'Italie elle-même? *En France, très rares, s'il en est encore, sont les modernistes, au sens de l'Encyclique Pascendi.* S'il y a eu, chez nous, quel-

ques révoltes ou quelques défections, elles ont été isolées. Ecclésiastiques et laïques, alors même que, se jugeant mal compris, ils s'estimaient frappés indûment, se sont inclinés sous les sentences de Rome *avec une humilité touchante.* Nulle part, les minutieuses précautions, les serments solennels, *les soupçonneuses censures* imposés par Pie X aux membres du clergé, aux écrivains ou aux professeurs ecclésiastiques *n'ont rencontré moins de résistances.* C'est sans murmures comme sans hésitations que, anciens ou nouveaux, les évêques de France ont appliqué les règles les plus sévères de cette rigoureuse discipline...

Voilà comment « le scrupuleux souci de la vérité et de la justice, un égal respect de l'autorité et des droits de la conscience, le tact et l'esprit de mesure » inspirent des écrivains comme M. A. Leroy-Beaulieu, à l'imitation de son ami M. Pernot.

Et penser que nombre de catholiques qui se croient dignes de leur nom, que des prêtres, des directeurs de collège comme ceux dont parle le premier article de ce fascicule, des professeurs de séminaire, qui trouvent nos journaux religieux trop vieux style et trop fanatiques, prennent leur almanach religieux dans le *Figaro*, le *Temps* et les *Débats !*

***

Encore un mot à propos de l'affaire de Mgr Duchesne.

On connaît le F.·. André Mater, jurisconsulte distingué, membre d'un Comité créé « pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la France », dont font partie, entre autres, MM. Andler, Aulard, F. Buisson, Anatole France, Havet, Lanson, Octave Mirbeau, Séailles et Seignobos. L'effort le plus connu de ce comité fut la publication d'une histoire de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat, intitulée « La Politique religieuse de la France », dont le F.·. Mater était l'auteur.

A côté de ce comité, s'en est constitué un autre, de « jurisconsultes laïques ». Le F.·. Mater y a naturellement sa place. C'est à ce titre qu'il vient d'accorder ou d'offrir au *Paris-Journal* (7 novembre) une interview sur le cas des interdictions portées par douze ou quinze évêques français contre l'ouvrage de Mgr Duchesne, à la suite de la mesure prise par la S. C. Consistoriale.

Les jurisconsultes qui n'ont pas le véritable esprit laïque en souriront; et les profanes, dispensés d'observer la même gravité, s'en tiendront les côtes.

Mais c'est aussi hideux que grotesque.

Il y a là tout un plan pour enchaîner la liberté de l'Eglise. Elle saura bien, malgré cela, faire voir qu'aujourd'hui encore *verbum Dei non est alligatum.*

Laissons parler notre « jurisconsulte » :

— *Il n'y a dans tout cela, qu'une tentative pour faire échec à la propagation d'un ouvrage imprimé au nom de la liberté des cultes.*

« Depuis la loi de séparation, c'est la troisième de ces manœuvres qui mérite d'être signalée.

» Les deux précédentes furent, en premier lieu, la campagne des évêques contre les manuels scolaires et l'Ecole laïque; en second lieu, celle des évêques du Sud-Est contre certains journaux.

» Au sujet de la première, il faut relater des souvenirs précis;

. . . .

» L'histoire de Mgr Duchesne constitue la troisième tentative.

» Le comité des jurisconsultes laïques s'en est déjà occupé, et il estime que le même cas juridique se représente.

» Il y a, dans la condamnation de Mgr Duchesne, l'exercice incontestable du droit qui est appelé la « liberté des cultes ».

» Si la condamnation n'avait pour effet que de rappeler Mgr Duchesne à l'orthodoxie, ou de le frapper en qualité de prêtre, il n'y aurait rien à dire.

» Mais la forme donnée à cette condamnation, la publicité voulue et répétée que le secrétaire d'Etat du Saint-Siège et la plupart des évêques de France ont donnée à la circulaire de la congrégation consistoriale, frappe Mgr Duchesne non pas seulement comme prêtre, non pas seulement au tribunal de la conscience, mais elle le frappe comme auteur, intéressé à la vente de ses livres; elle le frappe *comme fonctionnaire de la République, en tant que directeur de l'Ecole française de Rome*; elle le frappe *comme membre d'un établissement public qui est l'Académie française*.

» Par conséquent, Mgr Duchesne est frappé exactement *comme les instituteurs*.

» Il n'est donc pas douteux, pour moi du moins, et pour les raisons que la Cour de cassation a approuvées dans le procès des instituteurs, que, si Mgr Duchesne ne dédaignait pas les condamnations dont il est l'objet, et voulait en demander réparation devant les tribunaux civils, aux évêques de France, il n'eût pour lui, au moins, de fortes présomptions de succès ».

— Mais, interrompons-nous, un tel procès n'offrirait-il pas un véritable élément de scandale, et ne serait-il pas, de la part d'un prélat, la négation de la hiérarchie catholique?

— Comme jurisconsulte, je n'ai pas à me poser cette question. Si j'étais directeur de conscience, je donnerais peut-être à Mgr Duchesne d'autres conseils que comme avocat et encore n'en suis-je pas bien sûr... car l'Eglise a le plus grand intérêt à ne pas laisser s'accréditer cette opinion, que la liberté des cultes reconnue par la République fournit au clergé des armes pour s'affranchir des règles de droit qui s'imposent à tous les citoyens. Or, la plus élémentaire de ces règles, c'est qu'on ne doit pas porter préjudice à son prochain par simple malice, ou, du moins, sans l'indemniser.

Il me souvient d'une correspondance échangée entre le F.·. Mater et moi, il y a deux ans. Il m'avait écrit pour me prier de le recevoir, désireux qu'il était de me connaître et de me demander des éclaircissements sur divers points qui l'intéressaient. « Si vous me connaissez, disait-il, d'après les articles de quelques journaux ou de livres de moi, vous me prenez sans doute pour un incendiaire et un violent. Et je suis principalement un curieux d'histoire et de droit ecclésiastique ». Je répondis à ce bon apôtre, en termes que je tâchai de rendre courtois, que je le connaissais en effet, et assez pour être fixé sur l'inutilité d'une conversation entre nous. Il n'insista pas, mais il crut devoir se justifier, plaida les circonstances atténuantes pour son « Histoire de la politique religieuse de la France » et même s'en excusa un peu; et il ajouta : « Si vous preniez con-

naissance d'un livre sur l'Eglise catholique, publié par moi, chez Colin (1), vous reconnaîtriez peut-être que je suis un adversaire objectif et modéré, quand je m'adresse à un public capable de s'intéresser aux faits, sur un ton particulier qui l'excite un peu ».

Objectif, on ne saurait l'être, en effet, plus que notre honnête jurisconsulte. Et *modéré*, donc! Seulement, le F.:. Mater fera bien de piocher encore le droit ecclésiastique.

E. B.

UN PROJET DE MONUMENT A SAINT FRANÇOIS DE SALES A ANNECY

On nous communique sur ce projet quelques observations que nous reproduisons volontiers. Elles dégagent une leçon utile.

Le 2 août dernier, se déroulaient à Annecy de magnifiques fêtes catholiques à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Cent mille catholiques, étroitement unis dans une même pensée de foi et d'amour, cinquante Cardinaux et Evêques formant à nos bons Saints une escorte d'honneur, notre bien-aimé Pie X lui-même présent en quelque sorte par ses bénédictions et l'octroi de précieuses faveurs spirituelles : tout cela donnait une impression de catholicisme doux et puissant, plein d'harmonie et de réconfort.

Verra-t-on à nouveau ces heures inoubliables lors de l'inauguration de la statue que l'Académie Florimontane se propose d'élever à son Fondateur?

Il est à prévoir qu'il en sera bien différemment.

En effet, s'il convient de louer l'Académie Florimontane de son initiative, s'il convient de la féliciter d'avoir obtenu de la Ville d'Annecy un emplacement municipal, certains bruits fâcheux courent sur la manière dont elle entend honorer saint François de Sales. Dans ses préoccupations, l'écrivain semble reléguer à un plan inférieur l'Evêque, le Docteur, le Saint, lequel ne servirait guère qu'à attirer les souscriptions catholiques.

La lettre suivante, parue dans « Le Nouvelliste de Lyon », met bien en relief les indices qui justifient ces craintes.

Monsieur le rédacteur du « *Nouvelliste* »,

Votre si estimable journal insérait hier encore une invitation à souscrire pour l'érection d'une statue à saint François de Sales sur une place d'Annecy, Dieu me garde de critiquer l'idée et de ne pas en souhaiter ardemment la réalisation; mais il est certains pièges fleuris qu'il est bon de signaler aux catholiques, alors qu'il est encore temps.

L'initiative de l'entreprise appartient à l'Académie Florimontane, et c'est elle qui en prend la direction. Cette compagnie compte assurément d'excellents catholiques, mais elle a d'autres membres qui fréquentent des temples

1. C'est « l'Eglise catholique. — Sa constitution. Son administration. » 1 vol. in-18. Colin, Paris; 1906.

d'un caractère assez différent. Ces derniers ont-ils ou non la majorité? Je l'ignore; en tous cas, ils agissent, ils commandent comme s'ils l'avaient.

« Ce qui est sûr, c'est que, tout en voulant ménager, flatter même la religieuse Savoie, faire admirer d'elle leur esprit respectueux, tolérant, libéral (à leur façon), ils préparent tout en vue de laïciser le plus possible son héros, en réduisant l'hommage qui lui sera rendu à une simple manifestation littéraire. Voici sur quoi cette opinion paraît fondée.

Le comité d'action — fraction très importante de l'Académie — a constitué un *comité d'honneur* (1) destiné à attirer de loin les souscriptions. Il était difficile de ne pas y faire figurer des évêques, comme certaines notabilités catholiques connues pour s'intéresser à la Savoie et à son Saint. Mais d'abord les éminents prélats figurent dans la liste à leur *ordre alphabétique*, ce qui amène des voisinages plutôt bizarres. Passons toutefois sur ce petit détail. *Chaque membre a été sollicité individuellement : chacun d'eux a accepté individuellement. C'est plus tard que les uns et les autres ont pu apprendre — s'ils l'ont bien voulu — que ledit comité d'honneur ne serait en rien consulté.*

S'il l'eût été, il est probable qu'il eût fait quelques observations. Il est parfaitement connu de tout Annecy et des environs que le comité d'action, qui veut avoir le profit social et politique de l'entreprise, entend dépouiller saint François de Sales de tout ce qu'il pourra lui enlever d'épiscopal et même de religieux. Il a demandé que le Saint ne figurât pas en costume d'évêque, que surtout on ne montrât pas de rochet, qu'en tout cas on lui jetât sur les épaules un manteau dissimulant la tare cléricale. Quelles inscriptions mettre sur le piédestal? Oh! des inscriptions vagues, faisant de l'apôtre une gloire de la Savoie, sans doute, mais de l'Eglise aussi peu que possible. *Une discussion s'étant élevée, on fit semblant de transiger.* On concéda aux catholiques que le titre de docteur de l'Eglise figurerait sur une des faces latérales, en lettres moins apparentes.

Enfin, il est entendu, paraît-il, *qu'il n'y aura ni ignauguration religieuse, ni bénédiction du monument. C'est à prendre ou à laisser.*

Cette tendance à la sécularisation des hommes dont on ne peut nier ni le génie, ni les services, est caractéristique de ce que la rouerie des uns présume de la faiblesse des autres. On agit ici comme on agirait si on élevait un monument au dénommé Vincent de Paul, brave homme, dirait-on, et précurseur, somme toute, précurseur de l'Assistance publique que le monde nous envie!

Pour éviter de tomber dans le piège, divers citoyens d'Annecy imaginent un moyen de défense qui ne bouleverserait rien. Il s'agit *d'inviter les catholiques à remettre leurs souscriptions au distingué et conciliant évêque d'Annecy.* Le prélat les centraliserait et les remettrait toutes ensemble au Comité d'action, puisqu'il est entendu que c'est celui-ci qui seul reçoit les fonds. En versant ainsi d'un seul coup les trois-quarts peut-être des sommes nécessaires, il pourrait tout de même, sans passer pour bien exigeant, obtenir quelques amendements au programme. Les catholiques ne réclament point un privilège. *Ils demandent simplement que leur Saint soit honoré tout entier, tel qu'il est, rien de plus, rien de moins.* Ils demandent qu'on ne prenne pas leur argent pour les tenir ensuite à l'écart et qu'on ne les convie pas à une inauguration où la parole sera réservée soit à M. Herriot, soit — mieux encore — à l'auteur des réflexions si saugrenues sur les dernières fêtes, à M. David, en qui M. Blanc veut voir le seul protecteur

1. Les passages soulignés, le sont par nous.

intelligent, le seul protecteur efficace des intérêts de la ville d'Annecy! Soyons volés, nous y sommes habitués, mais ne soyons pas ridicules!

Telles sont les réflexions qui circulent, monsieur le directeur. Votre journal circule plus encore. A vous de dire votre mot, si vous le jugez bon, et de le soutenir avec votre talent accoutumé.

Cette lettre est du 30 août dernier.

Jusqu'ici aucune réponse officielle de l'Académie Florimontane n'est venue dissiper les nuages.

Les deux articles suivants tentent sans doute de tranquilliser les catholiques. En réalité, ils n'aboutissent qu'à affirmer et mettre dans un jour plus net les causes d'inquiétude des véritables admirateurs du Saint.

Deux prêtres ont cru devoir prendre la défense du Comité. On lit dans *La Croix de la Haute-Savoie* (10 septembre).

L'intervention qui s'est produite contre ce projet dans le *Nouvelliste* de Lyon, et par suite, dans d'autres journaux, est absolument fâcheuse.

D'abord, elle est inopportune. Puisque vous vouliez parler, pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt?

Elle est surtout inexacte. On veut laïciser le Saint, dites-vous. Mais personne n'y songe. Voici le texte arrêté des inscriptions qu'on lira sur le piédestal du monument :

FACE ANTÉRIEURE

A SAINT FRANÇOIS DE SALES (1567-1622)
Gloire de la Savoie
et des Lettres françaises.

« *Un jour viendra que de m'aimer ne sera plus reproché à personne, de même que ceux qui m'aiment particulièrement ne méritent reproche* ».
(*Lettres.....*)

FACE LATÉRALE DROITE

Evêque et Prince
de Genève
Docteur de l'Eglise
Fondateur de la
Visitation.

FACE LATÉRALE GAUCHE

Fondateur de
l'Académie Florimontane
(1606)
Auteur de l'*Introduction
à la Vie dévote.*
(1609)

FACE POSTÉRIEURE

Ce monument a
été élevé par
souscription
publique
sur l'initiative
de l'Académie Florimontane
en 19...

Ces inscriptions ne laïcisent rien.

Vous ajoutez : Le Saint ne sera pas en ROCHET.

Dans une conversation entre gens du comité, conversation où l'on ne prétendait rien décider, la préférence avait paru s'accentuer pour le manteau, pour le manteau d'évêque, entendons-nous, et le manteau d'évêque, c'est la *Cappa magna,* usitée du temps de saint François de Sales comme de nos jours. Avec la *Cappa magna,* il y a nécessairement le rochet.

La redingote, la *douillette* et les autres vêtements modernes sont des produits d'imaginations fécondes, mais ne sont jamais venus à l'esprit des auteurs du projet.

Au reste, pour la préparation du monument, il y aura un concours d'artistes, et pour juger ce concours, un jury, et dans ce jury, des personnages compétents du clergé. Il est donc prématuré d'affirmer avec certitude ce que sera le monument. En tout cas, ce sera saint François de Sales en évêque.

Vous dites encore : Le monument sera inauguré SANS BÉNÉDICTION. — Assurément, nous préférerions qu'il y eût la bénédiction. Mais la remise du monument à la ville peut s'accomplir sans bénédiction. C'est l'avis d'éminents théologiens et le nôtre.

Le Clergé sera invité à cette inauguration, en place convenable. RIEN, DANS LES DISCOURS, NE VIENDRA FROISSER LES OREILLÉS DES CATHOLIQUES. DES ÉVÊQUES Y PARLERONT, S'ILS LE VEULENT. Quand à M. David, il n'est de rien en cette affaire, et vous pouvez être tranquille au sujet de M. Herriot.

Mgr Turinaz, qui ne sacrifie pas les principes, n'ignorait rien. Il a adhéré quand même dès le début et dernièrement il y est allé de son billet de 500 francs, ne se réservant qu'une chose : être à l'examen du projet de statue. Le cardinal Couillé, également instruit de tout dès l'origine, s'est demandé ce qu'aurait fait saint François de Sales en un cas analogue. Et il s'est dit : Saint François aurait adhéré. Et le cardinal a donné son nom et sa souscription.

Malgré le respect que nous devons aux personnes, nous osons affirmer que l'intervention produite par le « *Nouvelliste* » est maladroite. Dans le premier numéro de « *la Croix* » de janvier 1911, nous avions émis nous-même l'idée d'un monument à saint François de Sales. Une société en situation pour obtenir de la nunicipalité la place désirée, et pour réussir, se met courageusement à la tête de l'entreprise. Le projet se présente bien. Et les catholiques devraient y faire opposition! Nous n'en voyons vraiment pas le motif. CE NE SONT PAS DE PAREILLES ALLIANCES QUE LE PAPE INTERDIT.

A la suite des fêtes de 1865, il fut déjà question d'élever dans Annecy un monument à notre Saint bien-aimé. Le projet échoua pour une divergence entre catholiques. Quelques-uns de ceux-ci veulent-ils prendre encore cette fois la responsabilité d'un échec? Cela nous paraîtrait bien grave.

X.,

Président de l'Académie Salésienne,
Membre du Comité du Monument.

D'autre part, *L'Industriel savoisien* répondait (16 septembre) :

M. le chanoine Z. adresse la lettre suivante à l'*Union Républicaine* de Thonon :

Monsieur le Directeur,

Divers journaux ont publié récemment, au sujet du monument projeté en

l'honneur de saint François de Sales, une lettre dans laquelle on accuse le Comité de vouloir « laïciser notre saint et le dépouiller de tout ce qu'il pourra lui enlever d'épiscopal et même de religieux. ».

Ces accusations et les observations qui les accompagnent méritent une réponse.

1° Tout d'abord elles arrivent un peu tard : *il y a beau temps en effet que des cardinaux et des évêques,* entre lesquels Mgr Campistron, *ont donné leur adhésion au programme* et versé ou promis leur offrande.

2° Ces accusations sont fausses sur plusieurs points : On laïcisera si peu notre bon saint qu'on le vêtira d'un *rochet,* et que sur les quatre faces du monument seront gravées les inscriptions suivantes :

3° Ces accusations sont de nature à *froisser les membres de l'Académie Florimontane,* qui ont eu la très louable pensée de lancer le projet, et qui ont obtenu du Conseil municipal l'emplacement le plus en vue d'Annecy.

4° En l'état actuel, ces objections risquent de détourner les catholiques de souscrire et par conséquent de faire échouer le monument dont l'érection est si ardemment désirée et pour lequel déjà sept mille francs sont versés. *De cet échec, les catholiques en porteraient toute la responsabilité et tout le déshonneur.*

Le jour de l'inauguration, *un évêque sera* AUTORISÉ *à prendre la parole, et la bénédiction pourra se faire plus tard.* Obtenir de *faire coïncider les deux choses sera peut-être difficile, parce que, selon toute probalibité, on invitera un ministre, et que ces gens-là craignent le voisinage d'un goupillon.*

En tout cas, saint François de Sales ne sera point laïcisé, et les catholiques peuvent, en toute confiance, adresser leur offrande à M. le chanoine Lavorel, directeur de la *Croix de la Haute-Savoie,* ou bien à votre serviteur très humble,

Z.,
chanoine honoraire,
Annecy.

Une charité, louable sans doute, excessive peut-être, a inspiré les auteurs de ces lignes. Mais leur appartenait-il de répondre? Non. Membres de l'Académie Florimontane, et certes parmi les plus éminents, ils ne la représentent pas officiellement et n'ont pas reçu mission de parler en son nom.

Cette simple observation enlève à leurs réponses toute valeur positive. D'ailleurs leur argumentation n'est pas convaincante et quelques précisions s'imposent.

1° PROGRAMME. — « Il y a beau temps, dit-on, que des Cardinaux et des Evêques ont donné leur adhésion au programme. »

A quel programme?

Nous osons affirmer que le programme, si programme il y a *(un programme complet)*, n'a pas été communiqué, nous ne disons pas à tous les Cardinaux et Evêques de France, mais simplement à tous les membres du Comité d'honneur.

2° COMITÉ D'HONNEUR. — Pourquoi, ajoute-t-on, risquer de « froisser les membres de l'Académie Florimontane »?

En vérité, personne n'y tient. Mais l'Académie Florimontane a-t-elle donc elle-même mis tant de soin à éviter de froisser le sens catholique de la majorité des souscripteurs auxquels elle faisait appel, ne serait-ce que dans la manière dont elle a présenté au public les membres du Comité d'honneur?

COMITÉ D'HONNEUR DU MONUMENT

M. Aynard député, membre de l'Institut; M. Blanc, maire de la ville d'Annecy; M. Henri Bordeaux; M. Adolphe Boschot; S. G. Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal; S. G. Mgr Campistron, évêque d'Annecy; M. le chanoine Cetty, curé de Saint-Joseph de Mulhouse; M. Francis Charmes, de l'Académie française, sénateur, directeur de la *Revue des Deux-Mondes;* S. E. le cardinal Couillé, archevêque de Lyon, M. René Doumic, de l'Académie française; S. G. Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry; S. E. le cardinal Gibbons, évêque de Baltimore; M. Ed Herriot, maire de la ville de Lyon; M. Henri Joly, membre de l'Institut; M. Jules Mercier, sénateur, président du Conseil général de la Haute-Savoie; M. Noblemaire, directeur général honoraire de la Compagnie P.-L.-M.; M. L. Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes; M. le comte G. de Reynold, membre de l'Institut national Genevois; S. G. Mgr Riordan, archevêque de San-Francisco; M. le comte de Roussy de Sales, château de Thorens (Haute-Savoie); M. Strowky, chargé de cours à la Sorbonne; S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy; les membres honoraires de l'Académie Florimontane; MM. les présidents de sociétés savantes des départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie.

Choisi pour éviter tout froissement, l'ordre alphabétique est une solution vraiment pleine de... bonhomie! Cette mosaïque, modern-style, dans laquelle Cardinaux, Evêques, chanoines, écrivains et hommes politiques vont pêle-mêle, ne rappelle que de très loin le sens hiérarchique de nos pères ou même simplement la vieille politesse française.

3° INSCRIPTIONS. — On a fini par obtenir que ces inscriptions donneraient de saint François de Sales une définition complète et tout le monde s'en réjouit. Mais pourquoi mettre sur la face principale une inscription vague et reléguer les véritables titres sur l'une des faces latérales? Ne serait-ce pas le résultat d'un compromis? Les uns ne voulant pas de ces titres, les autres n'osant pas ne pas les exiger, on a pris un moyen terme. La vraie pensée de l'œuvre demeure manifestée par l'inscription de la face extérieure : c'est un monument élevé à saint François de Sales « gloire de la Savoie et des lettres françaises ». Le Saint et le Docteur de l'Eglise ne se verront que de côté.

4° COSTUME. — On affirme que le Saint sera revêtu d'un rochet. Tant mieux, surtout si cet insigne épiscopal n'est pas trop dissimulé sous prétexte d'art.

5° CÉRÉMONIE D'INAUGURATION. — Arrivons au nœud de la question. Dans cette inauguration de la statue d'un Saint, écrivain hors de pair sans doute, mais avant tout Evêque et Docteur, dont les écrits, comme les actes, n'eurent jamais d'autre but que la gloire de Dieu, DIEU AURA-T-IL LA PLACE QUI LUI REVIENT DE DROIT? Le monument sera-t-il béni, oui ou non?

ON AVOUE QU'IL N'Y AURA PAS DE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.

En vérité, l'on prétend que la remise de ce monument à la Ville ne comporte pas nécessairement une bénédiction. C'est l'avis, dit-on, « d'éminents théologiens ». Ces « éminents théologiens » verraient-ils un inconvénient à ce que ce rite liturgique fut observé? Assurément

non. Les auteurs des articles cités reconnaissent eux-mêmes mélancoliquement que ce serait bien préférable.

« Mais on invitera probablement un ministre (1), et ces gens-là n'aiment pas le voisinage du goupillon. » Autrement dit : le Ministre d'abord, Dieu ensuite et... peut-être !

6° ORATEURS. — « Un évêque sera autorisé à prendre la parole ». Un Evêque *autorisé* à prendre la parole à l'inauguration de la statue de saint François de Sales ! Façon vraiment originale et nouvelle de comprendre le catholicisme, la dignité de la hiérarchie et le... bon sens ! Sans doute on a voulu dire : l'Académie Florimontane se fera un devoir et sera très heureuse d'inviter un Evêque à prendre la parole. Simple question de nuance !

7° DISCOURS. — On veut bien assurer « qu'ils ne renfermeront rien qui puisse offusquer les oreilles des catholiques. » On nous le dit, croyons-le. Et, sans doute, c'est déjà très beau. Espérons qu'on ne maltraitera pas trop notre Saint, ni Dieu à qui revient tout l'honneur de sa sainteté et de sa gloire.

Au fait, pourquoi s'inquiéter !

Il se peut fort bien qu'on ne parle ni de Saint ni de Dieu !

8° SOUSCRIPTIONS. — Mais alors les catholiques ne sont-ils pas fondés à prouver qu'on fait un médiocre emploi de leur argent ?

En tout cas, personne ne s'étonnera qu'on les invite à adresser leurs souscriptions aux Evêques de France.

Si l'Académie Florimontane ne veut pas comprendre quelle inconvenance il y aurait dans l'inauguration purement laïque d'une statue de Saint, surtout quand ce Saint est l'auteur du traité de l'*Amour de Dieu*, le public finira par s'imaginer, par croire que certains membres de cette Société ne veulent pas prendre saint François de Sales tel qu'il est, et peut-être trouvera-t-il après tout que rien n'empêche les catholiques de se passer d'un concours aussi... léonin.

9° TERRAIN. — On craint, il est vrai, que la Ville ne reprenne sa concession de terrain. C'est possible. Un de perdu, dix de retrouvés. Abandonner le Saint pour quelques mètres de terrain, ne serait-ce point marché de dupe ?

Dans les conditions actuelles, de cette *concession à perpétuité* s'échappe une inquiétante odeur de cimetière, on ne peut s'empêcher de penser que d'aucuns seraient très heureux d'y enterrer le plus possible le saint Evêque de Genève pour ne glorifier qu'un écrivain doué de vertus tout humaines, et le découronner ainsi de son auréole surnaturelle.

Si l'on se reporte à l'Encyclique « Pascendi », n'est-on pas autorisé à croire que ce procédé relève de l'esprit du modernisme ? Aussi « malgré le respect que nous devons aux personnes », croyons-nous que si « ce ne sont pas de pareilles alliances que le Pape interdit », ce ne sont pas davantage celles qu'il encourage.

---

1. M. le Ministre de l'Instruction publique sans doute, à savoir M. Steeg, juif prussien, protestant franc-maçon, grand défenseur de l'école laïque : quel suave parfum salésien ?!

A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES

De Roger Duguet, dans l'*Univers* (3 novembre) ces intéressantes observations sur un sujet dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs.

Il est bon de jeter, chaque année, un coup d'œil au programme de cette vieille « Tour de Babel » dont les dialectes tendent, il est vrai, à s'unifier contre Dieu, sans que les organisateurs aient renoncé cependant à y faire retentir au moins une parodie de la langue sainte.

Au temps où le Collège libre des Sciences sociales comptait parmi ses dirigeants, dans un aimable pêle-mêle, MM. Aulard, Berteaux, Debidour, et MM. *Henri Lorin*, l'*abbé Lemire*, l'*abbé Naudet*, l'*abbé Boyreau*, etc..., l'Ecole des Hautes Etudes sociales — qu'il faut savoir distinguer de ce Collège, quoique lui ressemblant comme une sœur, — offrait de même un curieux assemblage des Lanessan, Bourgeois, Buisson, Seignobos, Grumebaum-Ballin, Breton, Sembat, etc... avec M. *Paul Bureau*, et toute la tribu des Reinach et des Lévy et des Weill, et des Lyon-Caen, Aron, Klotz, Cahen, Worms, Sée, Wahl, Bloch, Rosenthal, Basch, à en revendre. M. l'*abbé Hemmer* avait des succès par là.

Depuis lors, ces Messieurs les catholiques libéralisants ont dû vider la place. Le scandale devenait trop violent. Du milieu de ces juifs il a fallu retirer bon gré mal gré ces soutanes complaisantes et ces titres trop catholiques. C'est bien fait !

Toutefois, il en reste, et la juive Dick May, cheville ouvrière de cette entreprise de la rue de la Sorbonne, n'a pas renoncé à flanquer son menu juif-protestant-maçon-métèque, d'un appoint de catholiques pactisants du plus haut goût.

La première page du programme des cours est instructive à cet égard.

Il s'agit de l'Ecole de morale, de philosophie et de pédagogie. Tenons-nous-en à la morale. Une première section est intitulée : Enquêtes, exposés et discussions, et elle a cette année pour objet : Morale religieuse et morale laïque. Or, devinez-vous quels seront les conférenciers ? Avec quelques illustres inconnus, alliés naturels ou simples tributaires, comme MM. Ruyssën, professeur à l'université de Bordeaux; Cantecor, professeur au lycée Louis-le-Grand; A. Darlu, Dwelshauvers et Gustave Belot, voici M. Ferdinand Buisson, et puis M. Raoul Allier, et le pasteur Wagner, et le pasteur Monod, et le professeur protestant Eug. Ehrhardt.

Une autre section s'occupera de l'étude de la religion dans ses rapports avec la société, sous la présidence de M. Théodore Reinach. M. *Edouard Le Roy* y traitera du problème de Dieu. On y établira le bilan de la Séparation des Eglises et de l'Etat. L'inévitable M. *Julien de Narfon* et M. Duguit, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, cher au F.·. Mater, y rendront compte de la situation catholique; M. Raoul Allier, déjà nommé, de la position protestante, et René Dreyfus, secrétaire du Consistoire israélite, de l'état du culte juif. Une Introduction au congrès des religions de 1913 complétera ce tableau. Le titulaire, pour l'Eglise catholique, se cache d'ailleurs encore, ou il manque. L'audace de se glisser là a manqué, même à un moderniste. Mais le juif et le protestant sont prêts.

Et je ne sais si tout le monde comprendra l'éloquence de cette simple liste de noms étranges; ils parleront cependant aux yeux des gens avertis mieux que tous les discours.

Au surplus, tournez la page et, parmi les autres domaines de la sociolo-

gie, vous trouverez, faisant le beau pour le même public, à côté de M. H. Lichtenberger, M. *Albert Malet,* cher aux professeurs d'histoire de nos écoles libres, M. René Moulin, rédacteur en chef de la *Revue hebdomadaire,* etc. M. *Paul Vulliaud* gîte plus bas dans un coin, et même M. Georges Montorgueil.

Enfin, l'Ecole des Hautes Etudes spéciales a pour organe : *Athena.* On y retrouve parmi les principaux collaborateurs la plupart de ces noms panachés. Ajoutons-y seulement, pour être complet, celui de M. l'abbé *Félix Klein,* resté, je pense, dans ce prospectus, par mégarde.

Et ceci, encore une fois, n'est qu'un regard, et qui suffit sans doute à édifier; mais il serait utile d'y regarder peut-être encore de plus près.

LE CHRIST RÉPUBLICAIN

L'Etoile de la Vendée est un journal catholique, catholique avant tout, organe religieux presque attitré d'un diocèse où l'antique foi conserve encore sa vertu dans de nombreuses familles et a de profondes racines dans le pays.

Quoique catholique avant tout par profession, *L'Etoile* est aussi, en fait, journal libéral et démocratique. Nous avons eu occasion de parler de son attitude dans les dernières élections législatives (1).

La vente scandaleuse d'un antique Calvaire, vénéré par la population catholique des Sables d'Olonne, décidée par la municipalité de cette ville, ne pouvait passer sans une protestation de sa part. Mais la forme qu'elle a prise jettera dans la stupéfaction ceux qui ne savent pas ou qui préfèrent ignorer à quelle profondeur l'action du *Sillon* a gangréné l'esprit de ses adeptes et des catholiques qui s'étaient pris d'admiration pour lui. Eux seuls seront surpris d'entendre renouveler, même aujourd'hui, ses témérités les plus audacieuses, avec une inconscience non douteuse, mais qui est caractéristique de ce mal. Aujourd'hui encore on ne craint pas de faire de Notre-Seigneur Jésus-Christ le type du républicain et le premier auteur des principes de 89!

Il suffit de citer, en respectant les soulignements faits par l'auteur.

Ce n'est pas dans une courte chronique que je puis décrire ce sabotage municipal des Sables au point de vue politique, financier, scolaire, administratif, etc..., je ne veux considérer que ce seul acte municipal — suppression du grand Christ du Calvaire, sa disparition du Remblai — **acte par lequel le conseil municipal des Sables sabote l'idée républicaine et la République elle-même, car jamais, dans l'histoire du Monde, aucun personnage n'a personnifié l'idée républicaine, d'une façon aussi parfaite, ni n'a proclamé la République avec autant de grandeur et de désintéressement que le Christ Jésus dont les bras largement ouverts disent si clairement à tous les peuples : « Vene à moi. je vous apporte la liberté, l'égalité, la fraternité ! »**

Remarquez que je fais abstraction du caractère divin du Christ; que les libres-penseurs mettent en doute ses miracles, bien qu'ils soient attestés par les historiens païens eux-mêmes, il n'en est pas moins vrai qu'avant sa venue dans le monde, ni les philosophes, ni les chefs des grands Etats les plus civilisés n'avaient trouvé un principe qui résumât tous les devoirs sociaux; mais voici que dès son apparition, Il travaille

1. 1er septembre 1910, pages 591 et ss.

par ses paroles, par sa mort même, à créer, à développer, à établir son œuvre sociale.

. . . .

Voilà, amis des Sables, le sublime initiateur de l'idée républicaine, dont votre conseil municipal veut, au nom de la république, supprimer l'image tant aimée du peuple!...

Comme le dit l'*Action Française :* Pour défendre un calvaire, le malheureux qui écrit ces lignes ne trouve rien de mieux que de faire « abstraction du caractère divin du Christ », de ne voir que Son « œuvre sociale » et de Le représenter comme « le sublime initiateur de l'idée républicaine ». Le sacrilège? L'insulte à Dieu? Il n'en est pas question.

Le seul côté scandaleux pour notre pauvre halluciné, c'est « la République sabotée par le Conseil municipal ». La « mauvaise action », c'est de saboter la République.

L'Etoile de la Vendée a eu tort d'oublier un autre argument plus propre encore à toucher le populo républicain, et que nos démocrates chrétiens lui auraient offert. C'était de faire valoir que le Christ était l'ami de la canaille.

Lors de la première campagne électorale de M. l'abbé Gayraud dans le Finistère, qui commença le bouleversement de la Bretagne catholique, M. l'abbé Camper, que ses excès firent interdire plus tard, prononça, un jour, dans un banquet cette parole enregistrée par le journal *le Morbihannais :*

Si le Christ a une auréole, *c'est parce qu'il s'est encanaillé avec les gueux;* et ce sont ces gens-là (les conservateurs) qui l'ont crucifié.

L'auteur de ce propos l'ayant démenti, l'imputation fut énergiquement maintenue dans ses termes (1). Mais un tiers vint au secours de l'abbé Camper. Etait-ce un si grand crime de parler du Christ encanaillé? Après tout il ne faisait que reproduire le langage de ses confrères.

Je ne m'explique guère le démenti de M. l'abbé Camper et encore moins l'émotion de M. Johel d'Armor. Plus au courant de la littérature démocratique chrétienne, celui-ci aurait su que M. l'abbé Camper n'était pas l'auteur des odieux accouplements de mots qui l'ont tant choqué.

Ainsi, dans son livre *Vers l'Avenir*, M. l'abbé Naudet a dit : « Si l'Eglise a été si forte au moyen âge, c'est qu'elle s'est *encanaillée* beaucoup ». (P. 311). Dans le journal de M. l'abbé Garnier, M. l'abbé Dabry, qui en était alors rédacteur en chef, a écrit aussi, le 28 décembre dernier, en parlant de la vie publique de Notre-Seigneur : « *Ce fut pendant trois ans la grande fête de la canaille...* » Le 8 janvier suivant, il signait un article intitulé : « L'ami des *gueux* », désignant par ces mots la personne sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2).

---

1. *La Vérité française,* 18 juin 1898.
2. *La Vérité française,* 23 juin 1898.

UN PAPE « ÉCLECTIQUE »

C'est un mot malheureux de la presse à l'occasion de la récente promotion cardinalice.

A Dieu ne déplaise que nous voulions juger des intentions du Souverain Pontife dans le maniement des intérêts délicats et divers de l'Eglise universelle. Il y a là une question de gouvernement, c'est-à-dire à la fois de direction et d'administration qui échappe à toute estimation privée. L'autorité suprême a seule lumière et grâce pour la trancher souverainement au mieux du bien général. Mais les commentaires des journaux qui prétendent l'éclairer et qui déforment la décision du Pape en l'expliquant, ne sauraient bénéficier, jusqu'à l'excès, du respect dû au choix lui-même. Ils demeurent justiciables de la critique.

Or, relisons les dépêches de la première heure.

Le correspondant de l'*Echo de Paris* lui télégraphie le jour même : « La journée cardinalice du prochain consistoire est considérée comme *très éclectique* et produit la meilleure impression ».

Le *Matin* a presque la même note : « Parmi ces dix-sept nouveaux cardinaux, il y a donc trois Français, dont un, Mgr Amette, passe pour appartenir au parti libéral et l'autre, Mgr de Cabrières, au parti intransigeant ».

D'autres journaux encore, même catholiques, prononcent le mot d'*éclectisme*. Enfin, il y en a qui vont jusqu'à feindre, sans qu'on puisse deviner s'ils approuvent ou plaisantent, que le système a été poussé jusqu'à l'admission d'un prélat « modernisant » étranger et jusqu'au point de contenter même les pires anticléricaux et des francs-maçons notoires.

L'on dirait un mot d'ordre, et l'illusion qu'on veut créer est manifestement que le « fait » sera accepté de tous ou tout au moins subi sans protestations.

Eh bien! non.

Nous le repoussons pour notre part; nous nous inscrivons en faux contre lui, et comme expression du sentiment général et comme indication émanée du Saint-Siège.

La création des cardinaux dépend directement du Souverain Pontife. Notre amour, notre vénération et notre reconnaissance s'opposent à la fois à ce travestissement de la grande figure de Pie X en Pape éclectique. Quels qu'aient été les motifs qui ont dicté sa résolution, en dépit des divergences d'esprit, des tendances et d'origine très réelles et très connues des nouveaux *porporati*, nous sommes sûrs que, du moins, aucune considération de politique humaine, d'équilibre plus machiavélique que surnaturel, n'a contraint la volonté si ferme ni l'intelligence si nette, ni la conscience assistée d'En-Haut du Saint-Père. On peut tenter de scruter et de comprendre ses vues; on peut discuter sur des probabilités. Pour la France, en particulier, il n'est pas difficile de deviner la délicatesse d'une faveur, qui maintient à son rang dans le Sacré-Collège une Eglise persécutée et méritante, en dépit des difficultés. Mais l'éclectisme n'a rien à y voir.

C'est une injure injustifiée.

Eclectique, le Docteur de l'Encyclique *Pascendi*, qu'on nous grime en je ne sais quel disciple attardé de Cousin dans le domaine du haut ministère ecclésiastique! Eclectique, le Pasteur des Bulles pour les centenaires de saint Grégoire le Grand, de saint Anselme et de saint Charles Borromée! Comme s'il allait incliner maintenant à nous donner d'autres conseils, d'autres modèles et d'autres exemples; balancer par des faveurs soumissionnistes ses condamnations de la Séparation en France et au Portugal; révoquer pratiquement le serment antimoderniste par des avances libérales!

Non, Pie X n'est pas un éclectique. Roi et Père, il régit l'Eglise de Dieu, en toute justice et douceur, sans que nul puisse se méprendre ni sur sa bonté ni sur son vouloir. Et l'affection de ses fils doit rester là-dessus pour le moins aussi clairvoyante que la haine de ses infatigables ennemis.

M. de Narfon, par exemple, dans son article de la *Grande Revue* sur le Bilan de la Séparation et à chaque occasion nouvelle, ne manquait jamais de se plaindre du nombre réduit des cardinaux français. Dans sa toute récente conférence à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, ressassant les mêmes griefs controuvés, il a dû toucher un mot pourtant de ces quatre nominations éclatantes. Et il les explique lui aussi à sa façon, plus perfide à la fois et moins aveugle. A son avis, c'est le théologien intransigeant que le Pape a distingué dans le R. P. Billot; c'est la haute figure d'évêque fidèle à toutes les grandes traditions qu'il récompense en Mgr de Cabrières; en Mgr Dubillard, c'est l'un des premiers juges autorisés du Sillon. Quant à Mgr Amette, selon l'informateur religieux du *Figaro* et le compte rendu du *Siècle*, « son libéralisme était trop exclusivement confidentiel » pour qu'il déméritât la pourpre romaine! Bref, rien dans cette *infornata* ne justifie aussi manifestement qu'on l'a voulu dire l'éloge ou l'accusation d'éclectisme.

Le contentement général, enfin, qu'aurait causé cette méthode nouvelle gratuitement prêtée à l'admirable Pontife, est lui-même une légende. Il insulte à toute l'Eglise fidèle, à tant d'hommes d'œuvres et de doctrine, qui de toutes parts souffrent et combattent aujourd'hui pour la foi. Et peut-être même l'équivoque créée par une épithète maladroite et déplacée n'a-t-elle pas été étrangère à un certain refroidissement général, à une hésitation visible dans l'élan spontané de la reconnaissance française en face de cette marque de la bienveillance pontificale. La presse religieuse elle-même, — la *Croix*, l'*Univers*, la *Libre Parole*, — ont eu, semble-t-il, besoin de se ressaisir en face de cette fausse présentation d'un acte si généreux et si conforme, malgré tout, au génie de Pie X.

Et c'est pourquoi une protestation nous a paru doublement opportune et nécessaire. La presse « éclectique » en sera cette fois encore pour ses frais.

LE SILENCE EST D'OR

C'est toujours à propos de Mgr Duchesne.

La *Civiltà cattolica* consacre à son cas un article modéré, qui a

en partie pour but d'expliquer ou de légitimer la réserve observée par la célèbre revue jusqu'au moment où fut portée la censure de la S. C. Consistoriale.

« On sait, dit-elle, combien, en ces derniers temps, la presse — et la moins apte aux polémiques scientifiques, c'est-à-dire la presse quotidienne — s'est occupée de l' « Histoire ancienne de l'Eglise », par Mgr Duchesne ». Il semble bien qu'il y ait ici une pointe contre cette presse qui a mené la campagne, et un écho à d'autres voix qui lui reprochent d'usurper un rôle pour lequel elle n'a point mission. Cependant, à défaut d'autres excuses, l'issue de cette campagne rendra difficile de la citer comme un exemple du péril que cette ingérence fait courir à la cause de la religion, comme le dit la « Semaine catholique » de Toulouse. Le journal quotidien, de composition toujours un peu fébrile, est certainement moins apte aux polémiques scientifiques que la revue plus réfléchie et outillée pour ce genre de travaux. On voit qu'il peut néanmoins faire de bon ouvrage, et la *Civiltà* a manqué l'occasion d'adresser à cette vaillante presse, à l'*Unità cattolica* et à quelques autres, un compliment qui eût paru plus naturel et mieux placé que cette critique indirecte.

Mais elle avait justement à expliquer pourquoi elle-même, beaucoup plus apte à cette controverse, s'était abstenue d'y prendre part. Son explication, la voici :

Or, dès avant l'apparition de ce document qui tranche avec autorité la question, chacun pensait avoir tout autant à cœur de veiller à la préservation dans les rangs du jeune clergé, de l'intégrité de la doctrine et du respectueux attachement à l'Eglise. Tel était certainement notre modeste avis; et nous n'avions pas manqué de le manifester amicalement aux éditeurs, appelant leur attention sur le grave péril d'une pareille publication, alors à peine en train et à peine tirées les premières feuilles. Ce qui est si vrai, que dès juin 1911 il fut jugé opportun de supprimer dans notre Revue même l'annonce de la très prochaine publication de cette histoire, annonce que la maison d'édition avait demandé à faire sur la page de la couverture qui lui est réservée pour sa publicité par un contrat régulier, qui fut cette année résolument rompu par nous. Quant au silence que nous observâmes ensuite sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne, nous dirons à nos nombreux amis, qui s'en montrèrent chagrins, que de très graves motifs nous firent hésiter d'abord et nous firent arrêter ensuite cette résolution : motifs qu'il ne nous est pas permis de donner publiquement. Du reste, tous les bons juges savent bien que le silence est en pareille circonstance plus significatif que la parole.

Ces derniers mots nous laissent rêveur. Il y a bien une maxime de la sagesse qui dit : la parole est d'argent et le silence est d'or. Mais c'en est là une application vraiment imprévue. Faut-il donc croire qu'en pareille occurrence le silence est la forme de désapprobation la plus sensible et la plus efficace; qu'en se taisant on fait plus pour la défense de la vérité méconnue et trahie qu'en luttant pour elle, et que le silence de la *Civiltà* et d'autres grandes revues religieuses a plus contribué à enrayer le mal fait par l'ouvrage de Mgr Duchesne que les courageuses critiques de ses contradicteurs?

Les cas de même espèce ne sont malheureusement pas rares. S'il est vrai, qu'au sentiment des bons juges, en pareille circonstance, le silence est plus significatif que la parole, ce serait une révolution à opérer dans le système de défense de l'Eglise.

On doit respecter sans doute les graves motifs qui ont empêché la *Civiltà* de prendre part à une controverse où sa place était si bien marquée et de dénoncer tout haut « le grave péril de cette publication », respecter aussi le secret dont elle les enveloppe, en observant toutefois que la manière dont elle s'exprime risque de donner à croire, très à tort, on n'en peut douter, que ce silence lui était conseillé ou imposé de très haut, tandis qu'il n'a pu dépendre que de considérations particulières. Mais enfin, si les journaux ont tort de parler et si les revues s'abstiennent, que restera-t-il?

Les maximes générales confirment parfois avec éloquence la sagesse de nos déterminations personnelles, mais c'est tout d'abord à la condition de s'y appliquer justement. N'y aurait-il pas aussi de bons juges pour estimer que ce n'est pas ici le cas, et pour entendre différemment la sentence du sage : *tempus est tacendi et tempus est loquendi?* Assurément, se taire vaut mieux que de louer une œuvre pernicieuse, mais parler pour en montrer le danger est meilleur encore.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41. LILLE. — 9.406

LA VÉRITÉ DOIT-ELLE ÊTRE PROTÉGÉE?

On continue à faire du tapage, dans le clan libéral, autour de la polémique, déjà vieille d'un an, qui s'était élevée entre M. Pedro Descoqs et le R. P. Laberthonnière, au sujet de l'alliance entre les croyants et les incroyants de l'*Action française*. Mais cette alliance, qui avait paru immorale au secrétaire des *Annales de Philosophie chrétienne*, n'est pas ce qui scandalise le plus ces consciences austères.

On sait que M. Maurras et ses amis admirent dans le catholicisme son incomparable vertu civilisatrice et qu'ils le regardent comme un des principaux facteurs du relèvement national. Ils répondent, sur ce point, à l'invitation de Jésus-Christ : « Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez du moins à mes œuvres. » C'est mieux que rien, car c'est être sur le chemin de la croyance intégrale et les catholiques ne peuvent que s'en réjouir.

Or, dans leur projet de restauration sociale, ils entendent favoriser et protéger tous les bons éléments. Par conséquent, ils ne se contenteront pas de laisser à l'Eglise sa liberté d'action, ils la favoriseront et la protégeront. Voilà ce qui paraît intolérable et presque scandaleux aux tenants de l'Ecole libérale. Aussi se lèvent-ils comme un seul homme pour repousser ces dangereuses prétentions. Certes, le mal est encore éloigné, mais il est urgent d'en étouffer le germe. On n'attend pas qu'une épidémie soit aux portes d'une ville pour prendre contre elle des mesures prophylactiques.

M. Etienne Lamy, dans le *Correspondant*, avait déjà jeté le cri d'alarme et rabroué vivement M. Maurras et sa bande. « Un abîme nous sépare... La liberté sans privilèges, comme à tout le monde, voilà ce qu'il faut à l'Eglise. Elle ne réclame rien de plus, d'ailleurs, et cela lui vaut mieux que la protection de l'Etat. » Ce n'était qu'une alerte, mais de nombreux chevaliers allaient se présenter pour la défense des libertés de l'homme et du citoyen. Et si jamais les partisans d'un passé disparu, revenant au pouvoir, osaient appliquer leur programme, ils trouveraient à qui parler. Après le P. Laberthonnière, M. Georges Fonsegrive dans le *Bulletin de la Semaine*, puis M. Imbart de la Tour dans le même *Bulletin* et, enfin, M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, dans son *Bulletin de Sainte-Cécile*, ont tour à tour confondu les sectaires de droite, les partisans du « glaive entre les mains de l'Eglise. »

On croyait généralement que le *Syllabus* avait tranché la question et mis les choses au point. Mais le *Syllabus* tranche les questions sans phrases, sans commentaires, sans explications et, de l'avis des libé-

raux, c'est parler pour ne rien dire, tout au moins c'est laisser place à la discussion.

Puisque l'erreur libérale ne se sent pas atteinte et qu'elle continue à s'afficher sans pudeur, il faut bien revenir à elle sans relâche et mettre en regard, sous les yeux du public, l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Cet enseignement flatte moins les passions, il se prête moins aux attitudes débonnaires et aux poses sentimentales qui plaisent à la foule; par conséquent notre tâche est plus ingrate, mais elle est plus saine et plus salutaire. Cela nous suffit.

Le temps des vérités diminuées est passé et, comme l'écrivait dernièrement M. F. Veuillot, à propos du Bref de Pie X à l'épiscopat lombard, l'affirmation catholique doit être sans réticence et sans ménagement à l'encontre des erreurs qui la contredisent, des concessions qui la diminuent, des défaillances qui la trahissent. Et le directeur de l'*Univers* ajoutait, non moins justement, que, « pour remplir sa mission, la presse doit affirmer un catholicisme batailleur dans la revendication des libertés de l'Eglise, un catholicisme intégral dans la proclamation de ses principes et de ses droits, un catholicisme intransigeant dans la critique des auteurs qui dissertent de la chose religieuse. » C'est bien ce que l'on fait ici et les lecteurs de notre *Revue* savent que l'on y appelle les choses par leur nom, en dépit du qu'en-dira-t-on.

I

Exposons d'abord la thèse libérale; nous la détaillerons pour la réfuter.

La faiblesse des catholiques, dit-on, leur vient de ce qu'ils regrettent le temps où l'Etat se considérait, suivant le mot de saint Louis, comme le sergent du Christ et était toujours disposé à mettre le bras séculier au service de la puissance spirituelle. Or, l'Ancien Régime est mort, il faut en prendre son parti. La société actuelle veut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire l'indifférence absolue, la neutralité complète de l'Etat pour tout ce qui concerne la religion et le culte. L'Etat, en termes très clairs, dit aux Eglises : « Moi, Etat, société civile, en tant que société civile, je n'ai pas, je ne veux et ne puis avoir de religion; aussi ne suis-je ni pour ni contre elle. La Religion, en tant que religion, ne me regarde pas; je ne la combats, ni ne la défends, ni ne la juge. Toute religion m'est indifférente. Je n'ai qu'un but, c'est celui de faire de bonnes lois et de régler sagement l'instruction publique, la bienfaisance publique, la justice, l'industrie, le commerce, l'agriculture. Je n'ai qu'une intention, c'est de procurer tout le bien-être possible à tous les citoyens, sans me préoccuper s'ils sont catholiques ou protestants, juifs ou turcs. Les hommes du gouvernement peuvent avoir une religion, mais, en

tant qu'hommes d'Etat, toute religion doit leur être indifférente. L'Etat ne sera pas neutre entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste; mais entreprendre de défendre et de protéger une dogmatique abstraite, de quelque sens qu'elle soit, ce serait faillir à son rôle. Donc plus de religion d'Etat, plus de privilèges pour l'Eglise catholique; mais la liberté des cultes. La religion jouissant de la liberté commune, vivant sous le droit commun, voilà le progrès moderne.

Du reste, continue-t-on, aujourd'hui comme au temps de Néron, les moyens employés par le Christ et les apôtres suffisent à l'Eglise pour remplir sa mission. Recourir au gendarme, au juge et au bourreau à la place de la joue gauche offerte à qui frappe la droite, c'est la croix du Christ rendue vaine et déclarée impuissante à faire vivre les âmes dans la vérité aussi bien qu'à les conquérir. C'est un manque de confiance dans les promesses du divin fondateur de l'Eglise. La protection de l'Etat est donc inutile. De plus, il serait odieux de mettre la violence au service d'une religion d'amour et de transporter dans le domaine sacré de la conscience des procédés qui ne sont bons que pour l'ordre matériel. Que l'Etat qui est chargé de cet ordre-là se serve de la police, rien de plus naturel; qu'une charge de cavalerie déblaie une rue encombrée par l'émeute, ou qu'une saisie fasse rentrer l'impôt, voilà ce que peut la force. Mais lorsqu'il s'agit de fléchir la volonté, de toucher le cœur, de persuader l'esprit, la force n'est plus de mise. Toutes les mesures de police du monde sont incapables de donner le plus petit degré de foi et ne servent qu'à faire réciter des *Credo* vides de leur contenu spirituel. Saint Pierre fut réprimandé pour s'être servi de l'épée et aux apôtres qui réclamaient le feu du ciel contre les villes coupables, il fut dit : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes. » Aucune théologie ne saurait prévaloir contre une telle autorité.

Voilà, dans tout son éclat, et même avec quelques perfidies que nous saurons démêler la thèse libérale de la neutralité de l'Etat en matière religieuse. Nous ne dirons pas que c'est une théorie païenne, car ce serait trop peu dire et cela ferait injure aux païens qui n'ont jamais osé tenir de pareils propos. Mais, pendant plusieurs générations, l'esprit public a été faussé par tant de sophismes et de mensonges, le doute a été si habilement et si universellement inoculé, la foi si minée et si affaiblie que les meilleurs catholiques eux-mêmes se défendent mal contre ce poison du libéralisme et nous ne serions pas surpris que plus d'un lecteur ne trouvât rien à reprendre dans l'exposé que nous venons de faire.

Essayons de remonter le courant des illusions du temps et d'établir quelques principes qui éclaireront notre discussion. Ce qui doit, en effet, régler la vie sociale, comme le faisait remarquer Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei,* « ce n'est pas la volonté et le jugement trompeur de la foule, mais la vérité et la justice. » Voici

le raisonnement que fait ce même pontife en parlant de la constitution chrétienne des Etats.

C'est Dieu qui est l'auteur de la société. C'est lui qui a mis au cœur de l'homme l'horreur de l'isolement et l'instinct de l'association afin qu'il se procure par là tout ce qu'il faut à la perfection de son existence. C'est lui qui donne aux chefs le pouvoir de commander et qui impose aux sujets le respect de l'autorité. Il est le Dieu des nations comme il est celui des individus. Nier ce souverain domaine de Dieu sur les sociétés serait, à la fois, une absurdité et un blasphème.

« La société politique étant fondée sur ces principes, continue Léon XIII, il est évident qu'elle doit accomplir, par un culte public, les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu. Autant, au moins, que l'individu, elle doit rendre grâce à Dieu dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la religion, non pas celle que chacun préfère, mais celle que Dieu a prescrite et que des preuves certaines et indubitables établissent comme la seule vraie entre toutes, ainsi les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indifféremment selon leur bon plaisir... Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois... Et cela ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs. Nous sommes destinés, en effet, à une fin suprême à laquelle il faut tout rapporter, et comme la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens de façon non seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assurer toutes les facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de ce bien suprême et immuable auquel ils aspirent eux-mêmes. La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion dont les devoirs unissent l'homme à Dieu. »

Mais ce n'est pas tout. L'Etat ayant pour objectif de pourvoir au bien-être temporel du peuple et d'assurer la tranquillité publique qui en est la plus indispensable condition, on se demande comment il s'y prendra pour assurer le respect des lois et faire régner la justice, s'il se désintéresse de la religion et de la morale, ou s'il prétend n'enseigner qu'une morale indépendante de la religion et incapable, par conséquent, de s'imposer à la conscience. Evidemment il n'aura, pour l'aider dans sa tâche, que la matraque, la prison et le bourreau. C'est peut-être bon pour des sauvages, mais est-ce suffisant pour des peuples civilisés?

L'Etat n'a pas à s'occuper de la religion, dites-vous. Alors, il lui est égal que le cœur du peuple soit corrompu et que la haine s'allume entre les citoyens; qu'il n'y ait plus de fidélité chez les serviteurs, d'humanité chez les riches, d'intégrité chez les fonctionnaires et les magistrats; que la bonne foi, la probité, le désintéressement, le zèle du bien public, l'amour de la patrie président ou non à la marche des affaires! L'Etat, qui attache tant d'importance à l'instruction du peuple, qui s'en fait l'éducateur et qui a tout intérêt à avoir des citoyens intègres, devra s'abstenir, par principe, de favoriser la seule chose qui soit capable de lui en fournir! En vérité, c'est une conception monstrueuse et l'on a peine à croire qu'en dehors des bandits quelqu'un puisse s'en accommoder.

J'ai dit que les païens eux-mêmes n'auraient jamais eu l'idée d'organiser la société sans y faire une place à Dieu. Lycurgue et Solon ne comprenaient pas que leurs républiques eussent d'autres bases que la religion et qu'on y pût supporter les ennemis des dieux. Platon écrivait, dans son *Traité des lois :* « Avant tout, si nous voulons établir solidement notre cité, invoquons Dieu et supplions son indulgente bonté de nous venir en aide, de nous prendre sous sa protection et de nous dicter les lois que nous donnerons au peuple... » (1). « Dans toute république bien organisée, on doit s'occuper avant tout de la vraie religion... » (2). « Pour qu'une république soit heureuse, il faut que les magistrats soient élevés dans la connaissance du vrai Dieu et du vrai bien dès leur première enfance. L'ignorance du vrai Dieu et du vrai bien est la source d'une multitude innombrable de calamités publiques et privées et l'origine de tous les attentats contre la république... » (3). « Le Prince doit inculquer dans l'esprit de ses sujets cette vérité que rien ne peut nous être utile ou agréable sans la vertu, la justice et la piété envers Dieu... La vraie religion est la base de la république et c'est pour cela que l'on doit punir tout acte d'impiété » (4). Entre autres peines, il requérait contre les impies la prison et la privation de sépulture. Plutarque disait : « Il serait plus facile de bâtir une ville dans les airs que de constituer un Etat en supprimant la croyance aux dieux. » La loi romaine voulait que « personne n'eût des dieux particuliers ni nouveaux et qu'on ne rendît aucun culte privé aux divinités étrangères, si elles n'étaient publiquement reconnues » (5). Et combien d'autres témoignages on pourrait citer qui nous obligeraient de confesser, avec l'auteur du *Contrat*

1. Platon. *Les Lois.* Livre IV.

2. *Ibid.*, livre II.

3. *Ibid.*, livre VII.

4. *Ibid.*, livre X.

5. Separatim nemo habessit deos neve novos, sed ne advenas nisi publice ascitos privatim colunto.

social, qu'aucun Etat ne fut fondé, que la religion ne lui servît de base » (1).

Aussi, quand les païens se convertirent, ils trouvèrent tout naturel de regarder le Christ comme leur souverain Seigneur et Maître. Le christianisme pénétra le droit public et les devoirs qu'il impose devinrent loi d'Etat. Cela n'a pas échappé à M. Imbart de la Tour; mais, au lieu d'y voir la manifestation d'une loi de l'esprit humain qu'on ne saurait méconnaître sans violenter la nature, il y découvre, au contraire, le point faible et la condamnation de la thèse qu'il attaque.

La théorie qui fait intervenir le pouvoir civil en faveur de la religion, nous dit-il, « est née en dehors, comme en marge du christianisme, et son point de départ est un fait. Ce fait, c'est la conception que l'Empire romain a eue de la religion. L'antiquité n'admettait pas que l'Etat se désintéressât du culte et de la cité de ses dieux. L'Etat réglait les formules et les rites que tous étaient tenus de prononcer ou d'accomplir. Le triomphe de l'Evangile modifia ses croyances, non son esprit. L'Etat changea de religion : la religion ne changea pas l'Etat. Le christianisme devint la croyance légale, et, à son tour, il vit mettre à son service les mêmes idées d'ordre, les mêmes moyens de contrainte qui l'avaient combattu. Au IVe siècle, l'union fut même d'autant plus étroite, que, dans l'œuvre de reconstruction de l'Empire, la croyance nouvelle, avec ses dogmes, sa hiérarchie, sa discipline, parut infiniment supérieure, comme ciment social, aux anciens cultes. Ainsi l'unité religieuse se refit au profit de l'arianisme d'abord, du catholicisme ensuite. La législation donna au clergé ces privilèges qu'elle avait accordés aux anciens sacerdoces; elle frappa de l'exil, de la confiscation, de la mort, ceux qui, comme jadis, ne partageaient pas la croyance de l'Empereur. En se faisant chrétien, l'Etat ne cessa d'être persécuteur. La distinction du spirituel et du temporel put se maintenir dans les fonctions; elle disparut dans la société. »

« Je n'insiste pas sur ces faits que les historiens du droit, comme Lœning, ou de la pensée, comme Boissier, ont mis en relief. Mais il ne faut pas ignorer cette origine si on veut se rendre compte de la valeur doctrinale de ces idées... Que nous parle-t-on donc, d'une doctrine « intégrante » du christianisme? *Œuvre de la politique, du droit, du césarisme; création de l'histoire, oui; de l'Evangile, non.* »

M. Imbart de la Tour ne craint pas d'appuyer son étrange raisonnement sur l'autorité des Pères de l'Eglise et d'avancer que « c'est précisément l'honneur des plus grands représentants de l'idéal chrétien, d'un saint Martin, d'un saint Ambroise, d'un saint Jean Chrysostome, d'avoir dès le début protesté contre cette intrusion de la puissance publique dans le domaine des consciences. » Il ne cite aucun texte

1. Jean-Jacques Rousseau. *Contrat social*, l. IV, chap. 8.

et nous le regrettons. Toutefois nous ne lui en faisons aucun grief, car tout ceci est extrait d'une lettre qu'il écrivait de Lourdes, le 20 juillet dernier, au R. P. Laberthonnière pour le complimenter au sujet de son livre *Positivisme et Catholicisme* (1). Mais nous allons voir ce que pensaient, sur la question qui nous occupe, les Pères de l'Eglise, les Souverains Pontifes et les Conciles, — des représentants autorisés, pour sûr, de l'idéal chrétien, — et nous citerons des textes, autant qu'il en faudra pour convaincre nos lecteurs et convertir M. Imbart de la Tour.

D'abord nous nions absolument que l'Eglise ait jamais réclamé l'intervention du bras séculier pour *convertir* les peuples en imposant de force des croyances à qui ne les a jamais eues. Toute la polémique des écrivains libéraux porte sur ce point et le R. P. Laberthonnière consacre plus de cent pages de son ouvrage à réfuter d'imaginaires et sottes revendications faites nous ne savons par quels « intransigeants » ou quels « sectaires », comme dit M. l'abbé Birot.

On s'explique, à la rigueur, les déclamations des ennemis de l'Eglise sur l'emploi du knout ou du sabre à la place de la croix pour convertir les âmes, par la mauvaise foi ou par la légèreté qui les fait se méprendre et attribuer les actes inconsidérés de quelques princes chrétiens à l'autorité religieuse qui n'a jamais cessé de les désapprouver. Mais, de la part des écrivains catholiques, ces réfutations indignées ne nous paraissent intervenir que pour cacher la faiblesse d'un système réprouvé par la raison autant que par la tradition. En remportant de faciles victoires sur un terrain que personne ne dispute et en vengeant ainsi les droits sacrés de la conscience que personne ne conteste, on peut en imposer à un public non averti et l'entraîner, sur d'autres points très contestables, à des conclusions erronées. Ce n'est rien moins qu'honnête.

Les théologiens catholiques ont toujours enseigné que l'acte par lequel l'homme arrive à la foi est un acte libre. « Dieu demande de nous une obéissance raisonnable » (2), dit l'apôtre. Comment le serait-elle, si elle était produite par la crainte bestiale qu'inspire la violence? « Détruire la liberté religieuse, c'est faire acte d'irréligion! » s'écrie Tertullien. Dieu veut qu'on le choisisse et il dédaigne, comme nous, les hommages forcés (3). Pour contenir le zèle mal éclairé de Charlemagne qui croyait pouvoir convertir les Saxons par le glaive plus promptement que les prédicateurs par la parole, Alcuin lui écrivait : « Souvenez-vous que la foi, comme le définit saint Au-

1. *Le Bulletin de la Semaine*, 2 août 1911.

2. Rom. cap. XII, 1.

3. Videte ne et hoc ad irreligiositatis elogium concurrat adimere libertatem religionis, et interdicere optionem divinitatis, ut non liceat mihi colere quem velim, sed cogere colere quem nolim. Nemo se ab invito coli volet, ne homo quidem. (Apol., cap. XXIII).

gustin, est un acte de volonté et non pas de contrainte. On attire l'homme à la foi, on ne peut l'y forcer. Vous pousserez les gens au baptême, vous ne leur ferez pas faire un pas vers la religion. C'est pourquoi ceux qui évangélisent les païens doivent user avec les peuples de paroles pacifiques, car le Seigneur connaît les cœurs qu'il veut, il les ouvre, afin qu'ils comprennent » (1).

Parmi les infidèles, les Juifs ont été sans doute ceux dont la résistance opiniâtre aux lumières de l'Evangile et la haine bien connue contre les chrétiens devaient le plus lasser la patience de l'Eglise. A l'époque où elle était toute-puissante, il lui eût été facile d'user de représailles; mais on peut consulter la collection des Conciles et parcourir tout le droit canonique, on n'y trouvera que des mesures de mansuétude à leur égard. Jamais elle n'a consenti à l'emploi des moyens de rigueur pour leur conversion. Dès la fin du VI[e] siècle, nous voyons saint Grégoire le Grand s'élever avec force contre des tentatives de ce genre et accueillir avec bonté les plaintes que les Juifs lui portaient des divers points de l'Europe. « Il faut user avec eux, écrit-il à Janvier, évêque de Cagliari, d'une modération qui les attire en les édifiant, et non d'une impétuosité qui les révolte en les contraignant, puisqu'il est écrit : *Je vous offrirai un sacrifice volontaire...* » (2). Cet esprit de sagesse et de douceur, nous le retrouvons dans Clément III, qui défend, sous peine d'excommunication, en 1190, de contraindre les Juifs au baptême, de les rançonner, de les troubler dans l'exercice de leur culte, de violer leurs cimetières (3). Et ces défenses sont renouvelées chaque fois qu'il en est besoin.

Cette modération dont l'Eglise a constamment usé envers les plus obstinés ennemis du nom chrétien, comment l'aurait-elle oubliée envers les idolâtres qui devaient encore bien plus exciter sa pitié? Même le pieux désir d'arracher les enfants à la damnation ne lui a jamais paru une raison suffisante pour autoriser le baptême des enfants contre le gré des parents. « Agir autrement, dit saint Thomas, c'est se mettre en opposition avec la coutume de l'Eglise, qui fait loi en cette matière; c'est manquer de respect à la foi, en l'exposant aux outrages de l'apostasie; c'est violer le droit naturel qui protège la puissance paternelle » (4).

Par quels circuits et quelles épreuves celui qui n'est pas né dans la vérité parvient-il à la découvrir, ou quelle sera, après sa mort, la condition exceptionnelle d'ignorance invincible qui pourra l'excuser? Dieu seul le sait et l'Eglise se garde bien de l'oublier. Elle n'ignore pas davantage qu'il peut se rencontrer des hommes hon-

1. Epist. XVII, *ad Carolum Magnum.*
2. Les lettres de S. Grégoire, liv. I-IV, 6, 45.
3. Decret. Greg., lib. V. tit. VI, cap. IX.
4. *Summ. Theol.*, II[a], II[ae] part., quæst. 10, a. 12.

nêtes qui, bien que chrétiens par le baptême, sont victimes d'une mauvaise éducation et des milieux pervers qu'ils ont traversés. Que ces gens-là soient retenus dans l'erreur par des obscurités involontaires; que, tourmentés du désir de connaître la vérité, ils la cherchent avec droiture et n'arrivent, pourtant, à la connaître qu'aux portes du tombeau, par une grâce que Dieu ne refuse pas à ceux qui font ce qu'ils peuvent, l'Eglise l'admet encore et il ne lui arrivera jamais de maltraiter ces hommes de bonne volonté. Mais, de grâce, ne délivrons pas facilement des brevets d'innocence à nos incrédules modernes. Où sont, en effet, ceux qui peuvent justifier qu'ils n'ont pas connu ou n'ont pas pu connaître la vérité? Le temps a effacé, dans l'âme du plus grand nombre, le souvenir des fautes d'où procède leur aveuglement et ils finissent par se croire loyaux et sincères dans leurs préjugés contre l'Eglise. C'est pour eux qu'un des leurs, dans un moment de franchise, a écrit ces fortes paroles : « On rendra compte un jour à Dieu de tout ce qu'on aura fait en conséquence des erreurs que l'on aura prises pour des dogmes véritables; et malheur, dans cette terrible journée, à ceux qui se sont aveuglés volontairement; à ceux qui, plongés dans une lâche oisiveté, n'auront pas voulu prendre la peine d'examiner leur créance; à ceux, enfin, qui auront favorisé l'introduction des erreurs dans leur esprit, parce qu'elles s'accordent avec leurs passions déréglées » (1).

Or, si l'Eglise est pleine de mansuétude pour tous ceux qui sont dans la bonne foi, elle n'a pas les mêmes raisons de se montrer tolérante à l'égard de ceux qui, après avoir connu et pratiqué la vraie religion, s'en sont éloignés volontairement et ferment obstinément les yeux à la lumière. Dès qu'une intelligence se trouve en présence de la Révélation et l'embrasse après en avoir reconnu la certitude, elle ne peut la rejeter ensuite que par un acte coupable, et si c'est la bonne volonté qui prépare à la foi, c'est l'orgueil, l'égoïsme ou quelque autre passion à satisfaire qui cherche un refuge dans le scepticisme. Toute l'erreur de nos écrivains libéraux provient de ce qu'ils supposent qu'on peut perdre la foi sans pécher et qu'on peut tomber dans l'hérésie formelle en toute bonne foi. S'il en était ainsi, nous leur abandonnerions de suite la partie; mais nous les mettons au défi de trouver un théologien qui consente à leur donner, pour cette invention, un bulletin de garantie.

Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise, qui n'a jamais goûté les moyens de rigueur pour la conversion de ceux qui ne sont pas nés dans sa communion, les ait autorisés et employés contre ses enfants révoltés et cela, avec d'autant plus de raison, que l'hérésie a toujours eu la fureur de se répandre. Ce qui est une faute personnelle devient autrement dangereux et punissable quand, sortant du sanctuaire

1. *Bayle*. tome II. Œuvres.

de la conscience, l'hérésie ou l'incrédulité s'étale au grand jour et exerce autour d'elle un funeste prosélytisme. Et, si l'on examine de près les lois ecclésiastiques sur cette matière, on voit que le but de l'Eglise est bien moins de poursuivre l'hérésie dans les consciences qu'elle a infectées que d'empêcher la contagion de s'étendre au troupeau.

D'autre part, quand la religion catholique était reconnue par la puissance séculière comme religion d'Etat, l'unité qui existait dans les nations chrétiennes était si précieuse pour la société que le maintien de cette unité devenait une nécessité d'ordre public. Attaquer un dogme et le soustraire au dépôt de la Révélation était un crime plus grave que de forcer un coffre-fort ou d'anticiper sur le champ du voisin; empoisonner les âmes était pire qu'empoisonner les corps. On pensait, dans ces siècles de foi, qu'une doctrine qui divise les esprits et les acharne les uns contre les autres provoque tôt ou tard des collisions sanglantes; que dans les disputes sur ce que l'homme a de plus cher, on passe rapidement des raisons aux injures, des injures aux coups et qu'il valait mieux emprisonner deux ou trois mauvais sujets que de voir des armées de furieux incendier les villes et les campagnes et s'entr'égorger durant un siècle.

Que voulez-vous? nos pères n'avaient pas été préparés, comme nous, par trois siècles des plus misérables débats religieux, à goûter cette sentence de Voltaire : « La religion n'a plus d'intérêt que pour les prêtres et quelques vieilles bégueules. » Ils ne comprenaient pas qu'on puisse tolérer, admirer et même décorer des écrivains qui répandent, dans les masses populaires, toutes sortes de doctrines démoralisantes, pendant que l'on traîne au bagne ou à l'échafaud les disciples fidèles et naïfs qui les mettent en pratique. Bref, nos pères, qui ont certainement inventé la poudre, quoi qu'on pense de notre supériorité à leur égard, croyaient bien raisonner en disant : « Si tu ne veux pas que la poudrière saute, n'y mets pas le feu. » Et il faut avouer que l'histoire leur a joliment donné raison!

Ne soyons donc pas surpris si l'Eglise et l'Etat s'unissaient autrefois pour punir, chacun de son côté, les attentats contre la foi catholique et si, loin de s'y opposer, la tradition est unanime, au contraire, à réclamer en sa faveur l'assistance du bras séculier.

Saint Ambroise écrit dans un discours contre Auxentius : « Les Empereurs sont les fils et les protecteurs de l'Eglise; ils doivent l'aimer comme une mère et défendre sa cause et ses droits. »

Saint Léon le Grand, dans une lettre à l'empereur Léon Ier, s'exprime ainsi : « Veuillez remarquer que la puissance royale vous a été conférée non seulement pour gouverner le monde, mais surtout pour défendre l'Eglise, — ... *sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse collatam* » (1). — Et dans une autre lettre à l'impératrice Pulchérie : « Les

1. Epistola ad Leonem Augustum 125. al. 75.

Etats n'ont d'autre garantie de sûreté que dans l'accord du pouvoir civil et du pouvoir religieux pour maintenir tout ce qui regarde la divine religion » (1).

Voici maintenant le témoignage de saint Augustin, le plus illustre représentant de l'Eglise ancienne; il a mis en relief, avec sa netteté habituelle, les devoirs des princes à l'égard de la vraie religion : « Les chefs d'Etat doivent servir Dieu de deux manières, comme hommes et comme souverains. En tant qu'hommes, ils le servent par une vie toute chrétienne; mais, en tant que souverains, ils le servent en sanctionnant, avec la rigueur convenable, les commandements divins, soit qu'ils prescrivent le bien soit qu'ils défendent le mal. C'est ainsi qu'Ezéchias détruisit les bois sacrés, les temples des idoles et les monuments ambitieux élevés contre l'ordre de Dieu... que le roi des Ninivites contraignit son peuple à offrir des sacrifices et des prières pour apaiser la colère de Dieu... que Nabuchodonosor édicta une loi terrible contre les blasphémateurs. Au temps des prophètes, tous les rois qui n'ont pas prohibé ou enrayé les attentats contre la loi divine sont déclarés coupables; ceux qui les ont empêchés sont exaltés au-dessus des autres... » « Quand les rois n'étaient pas encore les serviteurs de Dieu et méditaient au contraire de vains projets contre le Seigneur et contre son Christ, ce n'était pas alors pour l'impiété le moment d'être réprimée par la loi. Mais depuis qu'a commencé à s'accomplir cette parole : « Il sera adoré par tous les rois de la terre et tous les peuples le serviront », quel homme sain d'esprit oserait dire aux rois : « Ne vous inquiétez pas de savoir quels » sont, dans vos Etats, les champions ou les adversaires de l'Eglise » et de votre Dieu! Que vous importe qu'on soit, chez vous, serviteur » de Dieu ou sacrilège? » Est-ce qu'on s'aviserait jamais de dire aux chefs d'Etat : « Il vous importe peu que vos sujets soient chastes » ou impudiques? » Or, le mépris de la foi jurée à Dieu est-il de moindre conséquence que l'infidélité de la femme à son époux. Si le mal commis par ignorance de la religion comporte une peine plus douce que le mépris de ses lois, doit-il pour autant être vu avec indifférence? » (2).

Saint Grégoire le Grand est du même avis. « L'autorité suprême a été confiée par Dieu aux empereurs pour qu'ils aident leurs sujets dans la recherche du bien et qu'ils leur ouvrent plus large la voie du ciel, de telle sorte que le pouvoir séculier soit le serviteur du pouvoir divin » (3).

Le premier Concile œcuménique de Constantinople a formulé ainsi la doctrine de l'Eglise : « Le roi des rois qui est aussi le prêtre

1. Epistola 29. ad Pulcheriam Augustam.

2. Epist. 185, al. 50 ad Bonifacium comitem n. 19.

3. S. Gregorius M. ad Mauritium imp. lib. 2. ep. II.

des prêtres, ayant seul le droit de régir la société qu'il a rachetée, demeurant au milieu des siens par sa divinité après avoir élevé son humanité jusqu'au ciel, a partagé sa puissance pour le gouvernement de la société entre les prêtres et les rois, de telle sorte que les rois accomplissent eux-mêmes et mettent tout leur zèle à faire accomplir par leurs sujets les saintes prescriptions des Pontifes, *ut quod sancti doceant Pontifices, et ipsi impleant, et impleri faciant devotissimi reges* » (1).

Le Concile d'Ephèse fait aux Empereurs les mêmes recommandation : « De même que vos prédécesseurs ont obéi aux décrets des conciles célébrés de leur temps et sanctionné de leur autorité les lois portées par les Pères, témoignant ainsi du respect qu'ils avaient pour elles, ainsi devez-vous faire vous-mêmes... Et si quelqu'un ose mépriser vos sanctions, qu'il ait à redouter votre indignation. Dans ces conditions, la foi des Apôtres se conservera intacte sous la sauvegarde de votre piété » (2). Obéissant à ces prescriptions, les préfets impériaux Florius Antémius, Isidore, Florius Bassus et Florius Simplicius prohibèrent les livres de Nestorius sous peine de mort et on lit dans leur édit : « La nature humaine, une fois corrompue, et séduite par des raisonnements insidieux et des théories perverses, ne se laisse que difficilement ramener à de sages doctrines : aussi est-il nécessaire d'inspirer plus de crainte et de sévir avec plus de rigueur. » La même peine capitale avait été portée par Constantin contre les détenteurs des livres d'Arius; elle le fut ensuite par Arcadius et Honorius pour les livres des Eunomiens, puis par Valentinien et Marcien pour les livres des Eutychiens et des Apollinaristes, et enfin par Théodose pour les livres des aruspices et des astrologues, avec cette clause, cependant, que les coupables seraient épargnés s'ils faisaient amende honorable par un acte de foi catholique.

Le pape saint Célestin écrivait à Théodose : « Les intérêts de la foi doivent être plus sacrés, pour les rois, que ceux de leur royaume et ils sont tenus de montrer plus de sollicitude pour la paix des Eglises que pour la sûreté de l'Etat » (3).

Saint Isidore de Séville, le grand réformateur de l'Eglise d'Espagne, nous a donné son avis sur la question et cet avis a mérité d'être inséré dans le *Corpus Juris* : « Les princes de la terre font le plus noble usage de leur puissance quand ils la mettent au service de l'Eglise pour en affermir la discipline. Du reste leur intervention en cette matière ne devient nécessaire que dans les cas où la persuasion est impuissante pour y suppléer par la terreur des lois... Qu'ils sachent donc, ces princes, que Dieu leur demandera compte de leur

1. Labbe, *Conciliorum Collectio*, tom. VI. col.. 1048.
2. Epist. ad Augustos. cap. 8.
3. Labbe, tom. *III*, col. 619.

conduite à l'égard de l'Eglise dont le Christ leur a confié la garde » (1).

Terminons cette longue série de témoignages par une citation de saint Pierre Damien qui semble les résumer tous et en tirer la morale. « Il n'y a que notre divin Médiateur qui ait réuni en sa personne, par un mystère ineffable, le sacerdoce et l'empire. Il convient donc que ces deux sublimes fonctions soient si étroitement associées, par les liens d'une charité mutuelle, qu'on rencontre le roi partout où se trouve le pontife romain et, réciproquement, qu'on trouve le pontife romain partout où l'on rencontre le roi » (2).

Nous pourrions nous appuyer encore sur l'autorité des grands théologiens. Tous les scolastiques, en particulier, ont enseigné la doctrine que nous soutenons ici, et il nous suffira de signaler l'opinion du plus illustre d'entre eux. « La vie présente, dit saint Thomas, a pour fin à atteindre la béatitude céleste et quiconque est chargé d'assurer le bonheur de la vie présente ne saurait s'en occuper sans tenir compte de cette fin suprême. Voilà pourquoi c'est un devoir pour un roi de diriger les affaires temporelles en vue de la béatitude éternelle de ses sujets et cela en rendant obligatoire ce qui y conduit et en interdisant, dans la mesure du possible, ce qui y met obstacle... *ut ea præcipiat quæ ad cælestem beatitudinem ducunt, et eorum contraria, secundum quod fuerit possibile, interdicat* » (3).

La conclusion de cette noble doctrine, c'est que la fin particulière de tous les gouvernements doit être ordonnée à la fin suprême de toutes choses, c'est que l'Etat doit obéir à l'Eglise en tout ce qui relève de la conscience, c'est que Dieu doit régner sur les sociétés comme sur les individus. *Adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra.*

II

Nous osons espérer que M. Imbart de la Tour nous saura bon gré de lui avoir fait connaître la pensée des Pères de l'Eglise, des théologiens et des conciles sur les devoirs de l'Etat envers la vraie religion. Jamais l'enseignement de l'Eglise n'a varié sur ce point et l'on chercherait en vain une voix discordante parmi ceux qui furent qualifiés pour parler en son nom. Que peut bien peser, à côté de cette tradition constante et universelle, l'avis contraire d'un Montalembert, d'un Lacordaire ou de Mgr Dupanloup, si chers et si vénérés que soient ces noms illustres?

Mais ce n'est pas le tout d'établir la thèse catholique, il reste à

1. Isidorus hispalensis. Lib. III, *De Summo bono.* c. 55. — *Corpus Juris* can. « Principes », 20. caus. 23. q. 5.

2. Petrus Damianus, tom. III, opus. 4, (page 30, édition de 1642).

3. S. Thomas, *De regimine principum.* Lib. 1, cap. 15.

voir si elle résiste aux secousses des adversaires. La grande objection, celle qui contient toutes les autres, peut se résumer en deux lignes. Avec une pareille théorie, dit-on, la liberté de la pensée n'existe plus pour personne et jamais on ne pourra faire accepter cela à la démocratie contemporaine.

Qu'est-ce que cela veut dire, d'abord? La pensée, quand elle s'élabore, n'est jamais libre; elle est ce qu'elle est fatalement. Nous pouvons appliquer notre esprit à tel ou tel objet, mais il n'est pas libre d'en penser ce qu'il veut. Il pense ce qu'il ressent, ce qu'il voit, bon gré mal gré. Dans la certitude il se rend à l'évidence; dans l'erreur il subit l'illusion de la vérité; dans le doute, il hésite, il attend, il cherche, il ne se prononce pas. L'esprit n'obéit à la volonté et par conséquent, n'est libre que dans l'acte de foi, car l'acte de foi n'est pas seulement un acte intellectuel. C'est surtout un acte de confiance et la confiance se donne à qui l'on veut. Ne pouvant pas contrôler l'affirmation de Dieu comme il contrôle celle de son semblable, l'homme se fie à la parole de Dieu par un acte de volonté libre.

Les libéraux ne nient pas le déterminisme intérieur et psychologique de l'esprit, mais ils veulent affranchir la pensée de toute autre domination.

S'ils veulent dire par là qu'on ne doit jamais imposer à autrui une opinion quelconque par la force, qu'il ne faut ni brûler, ni torturer, ni bâillonner, ni emprisonner personne pour l'obliger à penser ou à croire autrement qu'il ne croit ou ne pense, nous sommes de leur avis et l'Eglise aussi. Mais la religion se présente aux hommes au nom de la vérité devant laquelle toute raison doit s'incliner, partout où elle la rencontre, sous peine de se détruire elle-même. Que la vérité se montre d'elle-même à l'esprit comme dans les premiers principes, qu'il la cherche péniblement, dans la combinaison des nombres, parmi les éléments de la nature ou à travers les faits de l'histoire, peu importe; elle s'impose à lui dès qu'il est en sa présence. Elle est reine et il est esclave. Fuir la vérité, lui tourner le dos, c'est une trahison, un mensonge, un acte honteux, en même temps qu'une stupidité.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de la vérité subjective qui se confond avec la persuasion. Il s'agit de la vérité objective existant en dehors de ce phénomène purement subjectif et peut-être illusoire. Celle-là n'existe qu'en nous et ne relève que de nous. Elle se façonne, se modifie, se développe à tout instant, comme l'argile entre les mains de l'artisan. Qu'on lui donne le nom qu'on voudra : conviction, persuasion, opinion, elle est essentiellement quelque chose de relatif. Nous pouvons réclamer pour elle le respect et nul n'a le droit de nous inquiéter à cause d'elle. Mais, en dehors du sanctuaire

de la conscience, elle n'a aucun droit par elle-même. Si elle prétend sortir de là, on pourra le lui permettre, mais aussi on pourra l'en empêcher, suivant qu'elle véhiculera avec elle le bien ou le mal, l'innocuité ou la contagion.

La vérité objective, au contraire, est immuable, éternelle, absolue comme Dieu lui-même et elle s'impose à nous, en quelque sorte, avec la majesté divine. Elle peut circuler partout et personne n'a le droit de la repousser. Tout ce qu'on peut lui demander, c'est de se faire connaître, d'exhiber ses titres et qualités. Pour éviter la fraude et la supercherie, on peut lui faire subir tous les interrogatoires et la soumettre au contrôle le plus rigoureux; mais dès qu'elle apparaît en toute évidence, de manière à être reconnue par l'ensemble de ceux qui l'examinent, on ne doit pas seulement la laisser passer, on doit lui donner le droit de cité, la protéger et lui obéir, car elle est toujours bienfaisante et souvent indispensable.

Qu'on ne dise pas qu'il est impossible de la reconnaître avec certitude, car nous sommes faits pour elle. En nous créant pour une fin et pour une fin nécessaire, puisqu'il s'agit de la vérité religieuse, Dieu nous aurait-il laissés dans l'impuissance d'y parvenir? Ne nous aurait-il marqué le terme où nous devons tendre que pour mettre, entre ce terme et nous, d'insurmontables barrières? S'il en était ainsi, Dieu serait souverainement injuste et il aurait fait un ouvrage monstrueux.

Les libéraux ne comprennent pas comme nous la liberté de circulation des idées. Ils ne font pas la distinction que nous venons d'établir. Ils disent : la liberté est à tout le monde, il n'est pas permis de la demander pour soi et de la refuser ou de la mesurer à son voisin. Laissez passer les idées des autres, afin qu'ils laissent passer les vôtres. Mais voici l'impasse où ils tombent.

Si nous ne devons ni refuser, ni mesurer la liberté à nos voisins, nous devons les laisser prendre notre porte-monnaie, si c'est là leur idéal de liberté. On nous dit bien que la liberté de chacun a pour limite la liberté des autres et qu'elle consiste seulement à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Oui, mais qui sera juge de ce qui est bien et de ce qui est mal? Est-ce la raison individuelle, le sentiment intérieur, l'opinion? Vous le prétendez, alors vous devrez respecter la liberté des socialistes qui affirment que ce qui nuit aux autres, c'est le capitalisme, ce sont les droits des patrons, c'est la propriété personnelle et familiale; et s'ils arrivent à supprimer tout cela, vous n'aurez rien à dire. Vous devrez respecter la liberté des collectivistes qui pensent que ce qui nuit aux hommes c'est l'unité et la stabilité de la famille; quand ils établiront l'union libre, ils seront dans leur droit. Vous devrez respecter les pages licencieuses des écrivains pornographes qui prétendent faire œuvre d'art et celles

non moins licencieuses des écrivains libres-penseurs qui estiment que la religion catholique est une superstition grossière et que le progrès exige qu'on la détruise. Et quand les anarchistes chambarderont l'ordre établi, l'autorité, la loi, vous n'aurez, de même, qu'à vous incliner.

Nos catholiques libéraux se plaignent autant que nous de la Franc-Maçonnerie. Pourquoi donc? D'après leurs principes, ils doivent lui reconnaître la liberté dans le droit commun, comme ils la reconnaissent « à tous les Français, à quelque religion, à quelque opinion philosophique qu'ils appartiennent. »

Aux reproches qui lui sont adressés, de ce côté, la Franc-Maçonnerie répond très justement : « Vous me faites un crime de ne pouvoir supporter, sur le terrain du droit commun, l'Eglise catholique dont j'attaque, dites-vous, les lois et la juridiction; mais vous ne faites pas attention que l'Eglise qui devrait, d'après vos principes, me reconnaître son égale en droit, n'a cessé, depuis que je suis fondée, de me poursuivre de ses anathèmes par la voix de ses papes Clément XII, en 1738; Benoît XIV, en 1751; Pie VII, en 1821; Léon XII, en 1825; Pie IX, en 1865 et Léon XIII en 1884; qu'elle a dénoncé à la vindicte des lois ecclésiastiques les membres de mon ordre; qu'elle poursuit enfin par tous les moyens sa suppression ou tout au moins son affaiblissement. Or donc, si j'attaque, c'est que j'ai été attaquée; bien mieux en attaquant, je ne fais que prévenir le coup dont je suis moi-même menacée » (1).

On le voit, si l'on défend l'Eglise au nom de la liberté comme le demandent les libéraux, au lieu de la défendre au nom de la vérité comme la logique l'exige, il faudra nécessairement accorder la même liberté aux doctrines matérialistes, athées, anarchiques, destructives de la propriété, de la famille, de la patrie, de la loi, de la société elle-même.

Pour nous, au contraire, la liberté n'est pas un but, c'est un moyen. Ne trouvant en elle-même ni sa raison d'être, ni son objet, ni ses limitations nécessaires, étant essentiellement relative à autre chose, elle n'a par elle-même aucun droit. La vérité et la justice seules lui en confèrent. Voilà pourquoi l'Eglise dit à l'Etat : Vous protégez la propriété et le légitime propriétaire, mais vous n'accordez pas votre protection à n'importe quel détenteur de la propriété; de même protégez la vraie religion — celle que Dieu a instituée — à l'exclusion de toute autre.

Les principes que nous avons établis nous permettent donc de répondre, sans hésiter, à ceux qui nous disent : Vous demandez la liberté aux athées, aux libres-penseurs qui, aujourd'hui, sont l'Etat; la leur donneriez-vous si demain vous étiez l'Etat à votre tour?

1. P. Caron, *Les Principes de l'action catholique.*

Si nous étions l'Etat nous prendrions pour règle les enseignements de l'Eglise et, puisque l'Eglise nous dit que c'est une erreur de croire « qu'à notre époque ce n'est pas utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion d'Etat à l'exclusion de tous les autres cultes » (1), nous proclamerions religion d'Etat la religion catholique qui est d'ailleurs la religion de la grande majorité des Français. Puisque, d'autre part, l'Etat a le devoir de favoriser, de développer et de propager tout ce qui est utile ou nécessaire au bien du peuple, nous favoriserions, nous développerions et nous propagerions, au sein de la nation, la religion catholique, de la manière la plus convenable et la plus efficace en mettant à la disposition de l'Eglise tout ce qu'il lui faudrait pour cela.

Il y a, dans les Etats bien organisés, des académies, des commissions de spécialistes chargées d'étudier et de promouvoir les lois ou les règlements utiles au commerce, à l'industrie, à l'instruction publique, à la défense nationale. Nous demanderions à l'Eglise de faire descendre les bénédictions du ciel sur les affaires publiques et d'assurer à la nation, dans la paix comme dans la guerre, la protection de Dieu. Nous la chargerions, en outre, car elle a fait ses preuves, de présider à l'éducation du peuple et au perfectionnement des mœurs publiques et nous ne lui marchanderions ni l'appui ni les crédits nécessaires. Nous lui assurerions le respect dû aux grands corps de l'Etat et nous n'entendrions pas qu'elle fût contrecarrée dans son œuvre de régénération sociale.

Tout le monde jouirait de la pleine liberté de ses opinions dans le sanctuaire de la conscience et à l'ombre du foyer domestique. Dans ce domaine réservé et fermé, on pourrait professer tous les cultes, toutes les religions, toutes les doctrines; chacun serait libre de croire ce qu'il voudrait en matière religieuse, philosophique ou sociale, comme il serait libre de croire que deux et deux font cinq ou que Charlemagne était un contemporain de Nabuchodonosor. L'Eglise projetterait sa lumière sur toutes les convictions et tâcherait de faire passer les personnes de l'opinion qui ne sauve pas à la foi que Dieu exige; mais il n'y aurait ni oppression, ni contrainte légale, ni inquisition d'aucune sorte.

Nous irions même plus loin. Nous ne sommes plus, malheureusement, à l'époque où l'unité des croyances religieuses était, pour la nation, un bien inviolé. Le bien, c'est que toutes les âmes n'aient qu'un Dieu, une foi, un baptême, une Eglise, une même marche vers l'éternité d'où elles sont descendues. La raison, le cœur, la conscience disent après Jésus-Christ : « Mon Père, qu'ils soient un! » Ce bien-là nos aïeux eurent raison de le défendre les armes à la main et nous les bénissons de nous avoir transmis, dans son ensemble, cet inap-

1. Syllabus. Prop. LXXVII.

préciable patrimoine (1). Cependant il y a eu, en ces derniers siècles, quelques bornes déplacées à notre détriment, nous avons subi des pertes que nous déplorons mais que la prescription a couvertes et sur lesquelles nous ne songeons pas à revenir. Ce qui est fait est fait. Il n'y aura plus ni bûchers, ni échafauds et nous traiterons les occupants comme de légitimes propriétaires. Le bien public veut que l'on tienne compte des faits accomplis et que l'on ne bouleverse pas à tout instant l'ordre social. On le voit, c'est la question de la tolérance qui se pose ici : lorsque le prochain fait le mal, sommes-nous toujours obligés de l'en empêcher et quand pouvons-nous nous en abstenir? La morale répond qu'on doit empêcher le mal quand on le peut et dans la mesure du possible. S'il y a dans l'Etat des conditions sociales telles que la répression occasionnerait des troubles graves et ne pourrait se faire sans qu'un danger plus grand que celui qu'on veut écarter surgisse aussitôt, la règle générale souffre alors une exception, la tolérance s'impose. Il en serait de même de la protection officielle accordée à la vraie Religion si les circonstances étaient plus mauvaises encore. Et ceci est bien différent de la théorie libérale qui érige l'exception en principe et qui soutient comme thèse la neutralité de l'Etat. En pratique, c'est à l'Eglise qu'il appartient de résoudre cette question de morale et de déterminer, dans chaque cas particulier, ce que doit faire le pouvoir civil, ce qu'il peut tolérer ou non.

Nous accorderions donc la liberté au culte protestant comme elle a été accordée de tout temps au culte juif. Le christianisme a acquis une si grande prépondérance dans le monde, il a mis dans un si grand jour l'aveugle attachement des Juifs à une religion visiblement surannée que le danger pour les chrétiens de se faire circoncire est à peu près nul. De même le culte protestant a perdu beaucoup de sa force d'expansion. A l'origine tous les révoltés, tous ceux qui étaient fatigués de porter le joug de l'Evangile, tous ceux qui étaient avides de partager les dépouilles de l'Eglise se ruèrent avec fureur du côté de ce christianisme nouveau, si accommodant pour les passions, et la poussée fut irrésistible. Mais dépassés par la Révolution, entraînés par le rationalisme, c'est à grand'peine s'ils se distinguent encore des déistes par une vague croyance, non dans la divinité personnelle de Jésus-Christ, mais dans la divinité de son

1. Les rois de France prêtaient, au jour de leur sacre, le serment suivant : « Je jure de conserver la paix à l'Eglise et au peuple chrétien, de garder les droits, supériorités, prérogatives de la couronne, de réprimer toutes les injustices, de garder dans tous les jugements l'équité et la miséricorde et d'*exterminer* les hérétiques désignés comme tels par l'Eglise ». Pour quiconque connaît l'ancienne langue française où les mots, plus près de leur source, gardaient encore la plénitude de leur sens étymologique, le mot « exterminer » n'a ici rien d'excessif; il a le sens du mot latin « exterminare » mettre hors des frontières, bannir, expulser. Voir le Dictionnaire de Littré. D'après lui, même à notre époque, le mot exterminer signifie 1° chasser du territoire et 2° faire périr.

œuvre. La décomposition du protestantisme à côté de la vigueur du catholicisme sera plutôt un spectacle réconfortant et un témoignage en faveur de la vérité. Comme les Juifs, les Protestants nous seront des témoins historiques et l'opinion publique fait, à elle seule, justice de leurs coûteux mais stériles essais de propagande.

Nous laisserions aux dissidents leurs temples, leurs droits civils, leurs écoles et les biens qu'ils ont pu sauver de la tourmente révolutionnaire; mais derrière les protestants paisibles et de bonne foi qui croient en Dieu et qui le prient du fond de leur âme, qui croient à la Bible et la lisent avec respect en y cherchant lumière et consolation, qui se réclament du Christ et prétendent abriter leur âme pécheresse sous le manteau sanglant de son innocence crucifiée; à côté de ces pauvres égarés que nous appelons « nos frères séparés », il y a les doctrinaires et les illuminés qui poussent jusqu'aux dernières conséquences le principe du libre examen et qui arrivent à la négation de tout dogme, de toute morale, de toute autorité. Les chefs de cette école, les Emerson, les Ibsen, les Tolstoï, les Renouvier ont donné une dernière forme au rationalisme révolutionnaire. Ce sont eux qui ont fourni la base de la philosophie religieuse des Modernistes. Ecoutons-les, en effet. D'après eux, chaque individu doit trouver en lui-même sa propre règle. La loi extérieure n'est qu'une contrainte; on peut la subir, mais non l'accepter. La loi intérieure qui mérite seule le nom de loi morale reste subjective à chacun et ne s'impose que par elle-même; elle se déshonorerait si elle faisait appel à une autre autorité que la sienne. De là une révolte méthodique contre les règles, une exaltation ardente du dieu intérieur. Toute prohibition, toute entrave ou limitation sera traitée en adversaire si elle ne sort du seul fond de la conscience qui l'examine, si elle émane du dehors, que ce « dehors » soit la religion ou la société, la famille ou l'Etat. Au contraire tous les élans du cœur, tous les mouvements des sens, quelle qu'en puisse être la cause, seront dignes de sympathie et de respect, comme un écho de la conscience ou de la subconscience.

Reconnaissez-vous ce terrible délire de l'orgueil qui se fait un culte exclusif de la spontanéité individuelle et qui méprise tout le reste? Si nous sommes les juges absolus des dogmes, de la morale, des lois, de la société, que faisons-nous d'autre que de nous appliquer l'antique promesse de séduction et de péché : « *Eritis sicut dii, scientes bonum et malum!* »

Voilà la grande hérésie moderne devant laquelle il faut se dresser, que l'on porte le glaive spirituel ou le glaive matériel. Voilà l'ennemi dont les hostilités ouvertes et publiques doivent être réprimées par la force. Qui osera dire qu'il faut respecter cette religion-là et laisser les fous qui en sont les adeptes promener partout leurs torches incendiaires?

Calculez, si vous le pouvez, tous les germes d'impiété et d'anarchie qu'une pareille doctrine fait éclore dans un monde déjà si affaibli par le sensualisme et les rivalités sociales. Mais la gravité du mal augmente encore quand, sortant du vague des théories, il prend une forme affirmative, un corps, une organisation et qu'il prépare ouvertement un état-major et une armée pour saccager l'ordre, l'autorité, la tradition, bases indispensables de toute société. Nous en sommes là et bien aveugles sont ceux qui nient le danger. L'Eglise a fait son devoir en dénonçant les menées ténébreuses de cette secte infernale, mais les gouvernements civils n'ont pas fait le leur et l'impunité qu'ils accordent à ces malfaiteurs est un crime impardonnable, une bravade permanente et publique à la puissance et à la justice éternelles. Tôt ou tard de pareils forfaits ont leur châtiment.

Ce fut longtemps un des privilèges de notre race que cette puissance de discerner sûrement, sans longues méditations et sans déductions compliquées, comme par instinct, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui est sage et ce qui est insensé. Ces lumineuses formes du caractère national n'avaient pas encore été obscurcies par les nuées malsaines de la philosophie humanitaire. Nos pères avaient compris tout de suite que le principe du libre examen est gros de conséquences et ils surent prendre les mesures de sécurité nécessaire.

Les guerres de religion, dont il est de mode aujourd'hui de ne jamais évoquer le souvenir sans esquisser, au moins, un geste de réprobation, ne furent qu'un acte de légitime défense. Le principe révolutionnaire que portait en elle l'hérésie la poussait à la rébellion et la rendait turbulente, audacieuse, agressive. Il ne lui suffisait pas de pervertir les croyances, elle aspirait à la domination temporelle. L'émeute à main armée, l'incendie, le pillage, les massacres, voilà par quels moyens elle « chambardait » les villes et les provinces qui ne se laissaient pas convertir assez vite. S'il y a eu, dans la répression, des épisodes cruels, des barbaries inutiles; il faut les condamner; mais, ne cessons pas de le répéter, cette répression par la force fut nécessaire et légitime. L'Eglise avait poussé le cri d'alarme et elle a sauvé la société chrétienne en appelant à son secours les princes et les seigneurs qui lui restaient fidèles.

Sans doute, l'Eglise poursuit un but spirituel et, pour l'atteindre, elle emploie surtout les moyens spirituels. Mais il ne faut pas oublier qu'elle s'adresse à des hommes, c'est-à-dire à des êtres sensibles sur lesquels les moyens sensibles ont souvent plus de prise que les arguments de la raison. C'est un fait d'expérience que la crainte des châtiments est salutaire et qu'elle retient les méchants sur la pente du mal. S'il en était autrement et si la persuasion devait suffire pour corriger les défauts de l'humanité, il n'y aurait plus de code

pénal chez les peuples civilisés; on se contenterait de faire la leçon aux délinquants et aux criminels.

Dieu connaît mieux que personne le genre humain et la manière de le conduire. Examinons ce qu'il a fait et prescrit pour son éducation et nous verrons que, partout et toujours, quand les paroles sont inutiles, l'emploi de la verge ne tarde pas, et, si la verge ne fait rien, l'épée et la foudre brillent. Pourquoi cela? Parce que Dieu aime les hommes et *qu'il a une tendresse de père pour celui qu'il fustige* (1). Et ce n'est pas seulement dans la loi de justice et de rigueur, c'est aussi dans la loi de charité que Dieu parle de ce singulier témoignage de son amour. « Ceux que j'aime, dit le Deiu-Charité dans l'Apocalypse, je les reprends, je les châtie. » Pourquoi l'Eglise, qui tient ici-bas la place de Jésus-Christ, n'emploierait-elle pas, elle aussi, dans l'intérêt des hommes eux-mêmes, le fouet dont il se servit un jour?

« Qui donc voyant son ennemi en proie à la fièvre et tombé en délire courir au précipice, s'écrie saint Augustin, ne croira devoir rendre le bien pour le mal et se reprochera la violence qu'il lui fait en le garrottant? » Et le saint Docteur continue, en parlant des révoltés : « Si on les effrayait sans les instruire, vous auriez lieu de crier à la tyrannie; mais si on les instruisait sans les réveiller par la crainte, une funeste somnolence les empêcherait d'entrer dans la voie du salut. Vous dites : le moyen est inefficace, plusieurs résistent. Faut-il donc renoncer à la médecine parce qu'il y a des incurables? » Et à cette objection que les méchants pourront user de représailles, il répond : « Les méchants usent de la répression injustement, atrocement, comme font les passions; les bons s'en servent avec justice, avec modération, avec charité. Les Juifs ont flagellé le Christ, oui, mais le Christ a aussi flagellé les Juifs. »

Il faut une certaine insensibilité pour gouverner, remarque très judicieusement M. Léon de Montesquiou, et cette insensibilité d'homme d'Etat, qui a la garde de la société et qui voit de loin, doit la demander, non au cœur, mais à un effort de haute raison. Alors, chez lui, cette insensibilité peut être même de la pitié. « Elle peut être pitié pour les générations futures que l'ordre social maintenu épargnera; pitié pour les victimes éventuelles qu'un acte actuel de répression sauvera; pitié même pour ceux que la crainte suscitée par un tel acte retiendra plus tard au bord du crime. Douceur est souvent cruauté et cruauté douceur, dit un proverbe.... Blaise de Montluc — je cite Montluc parce qu'il est un de ceux auxquels dans l'histoire on a attaché la réputation de cruauté — revient sans cesse dans ses commentaires sur ce que sa répression ferme en Guyenne a épargné de maux à la France, de sang versé à ses compatriotes. « Si tous eussent fait de même, disait-il, ayant charge des Provinces, on eût as-

1. Prov. III, II. 12.

soupi le feu qui a depuis brûlé tout... Qué si j'eusse fait le doux, nous étions perdus. » Oui, sa cruauté fut douceur, non seulement dans ses conséquences, mais même dans les motifs qui le faisaient agir. Il n'agissait pas par haine, mais par amour de l'ordre, de son pays et de son roi » (1).

« Si le roi avait voulu combattre, écrit Taine à propos de l'émeute du 10 août 1792, il pouvait encore se défendre, se sauver et même vaincre... Mais chez les gouvernants, la notion de l'Etat s'était perdue par l'humanité érigée en devoir. » En pensant à ce qu'engendra la Révolution triomphante, comment qualifier la cruauté que fut cette humanite, cette douceur?

On nous cite des textes de l'Evangile que l'on pressure pour en extraire des flots de douceur où se noierait la justice. Mais saint Thomas fait remarquer que ces textes ne signifient pas du tout ce qu'on leur fait dire. Quand les apôtres demandent que le feu du ciel tombe sur les villes qui ont refusé de les recevoir, leur Maître les reprend : « Vous ne savez pas, dit-il, de quel esprit vous êtes! Le Fils de l'homme est venu, non pour perdre les hommes, mais pour les sauver » (2). Son reproche s'adresse à l'esprit de vengeance qui les animait et les faisait réclamer une peine exagérée contre des Samaritains non encore convertis et sur lesquels l'Eglise naissante n'avait aucun pouvoir. Jésus ne condamnait nullement ceux qui répriment le mal dans l'intérêt de la société. Il veut qu'on laisse pousser l'ivraie de peur qu'on ne déracine le bon grain; mais, dit saint Thomas, avec un admirable bon sens, si le bon grain peut rester sur pied, il ne défend pas qu'on arrache la mauvaise herbe qui menace de l'étouffer (3).

Toutes les opinions sincères sont respectables, dit-on encore; l'esprit public est hostile à la répression de l'erreur et les catholiques se rendent odieux en enseignant ou en mettant en pratique une pareille doctrine.

Nous connaissons cette niaise proposition et nous savons d'où elle vient. C'est la libre-pensée qui la répand et qui a intérêt à la répandre, afin de cheminer partout sans être inquiétée. Les favorites ont toujours eu la prétention de se produire et de s'égaler aux reines.

Quelle valeur peut bien donner à une opinion la sincérité avec laquelle on la professe? Si cette opinion est nuisible, comment la sincérité de son auteur pourra-t-elle en atténuer l'influence pernicieuse? Non, il ne faut pas respecter toutes les opinions, si sincères soient-elles. Qu'on respecte les personnes quand elles se trompent de bonne foi et qu'on se contente de leur ouvrir les yeux, si on le peut, quand

1. Léon de Montesquiou. ***Réponse à MM. Lugan et J. Pierre***, p. 129.

2. Luc., cap. IX, 55.

3. Matth., cap. XIII. Cf. *Summ. Theol.*, IIa part., quest X, a. 8. ad 1.

leur erreur est inoffensive, ou qu'elle reste dans le domaine privé de la famille et de l'intimité, soit; mais quand cette erreur est un poison ou un explosif dangereux, qu'on les enferme si l'on ne parvient pas autrement à les arrêter. Il y a des lieux clos et réservés où l'on manipule, en sécurité, les poisons et les explosifs. En dehors de là, il faut des permis de circulation. Quant à la bonne foi des colporteurs, la société n'a pas à s'en occuper. Elle peut, si elle le juge à propos, leur appliquer la loi Bérenger, mais, en cas de récidive, aucune excuse ne sera recevable. L'erreur est le partage de notre humaine nature, l'obstination au contraire est fille de l'orgueil. *Errare humanum est, perseverare diabolicum.* La foule ne comprend pas ces rigueurs, peut-être; mais c'est parce qu'elle est imprévoyante et qu'elle ne porte pas son attention sur les conséquences lointaines d'un acte. Celui qui aime le peuple doit s'efforcer de l'arracher aux mains des enchanteurs qui l'endorment pour le piller, quitte à le bousculer un peu et les écrivains libéraux, qui connaissent aussi bien que nous ses faiblesses, sont sans pitié, au contraire, quand ils s'opposent à l'arrestation des bandits qui lui administrent le breuvage mortel.

« La liberté pour tous et pour tout, excepté pour le mal et les malfaiteurs. » Nous faisons nôtre cette belle devise de Garcia Moreno qui nous servira de conclusion.

L. Musy.

LE SAINT-SIMONIEN BUCHEZ ET LE DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

I

> « Buchez avait été le premier dissident (du St-Simonisme). Il se fit aussitôt chef d'école, à son tour, et à la fin de décembre 1831, fonda l'*Européen*, journal *tout imprégné des idées de Saint-Simon.* » G. Weill, L'Ecole Saint-Simonienne, p. 154.

Malgré ses remarquables vues sur le problème politique tel qu'il se posait en 1830 et qu'il se posait encore de nos jours (2) l'école

1. Se reporter aux numéros du 1er et 15 juillet, 1er et 15 août, 1er et 15 octobre, 1er novembre.

2. Nous sommes ici en complet désaccord avec le R. P. Dom Besse. L'éminent bénédictin dit en effet, dans son « *Catholicisme libéral* » (p. 35) :

de Lamennais a fortement contribué au développement du démocratisme chrétien. L'idée de Saint-Simon faisant de la Révolution une suite du christianisme et cela en réduisant tout le christianisme à la seule morale, a été visiblement recueillie par la génération de Lamennais et mise ingénieusement en valeur par Lamennais lui-même et par ses disciples. La semence était jetée.

Nous pourrions poursuivre désormais notre analyse en étudiant les répercussions du libéralisme de l'*Avenir*, mais il me faudrait omettre de signaler l'ascendant qu'exerça sur une autre génération d'écrivains catholiques un disciple de Saint-Simon. On ne peut pas, en effet, tourner un feuillet parmi les documents qui établissent la filiation du démocratisme chrétien, sans relever au passage les traces nettement marquées des idées de Saint-Simon; c'est absolument incontestable, quiconque voudra bien suivre la même piste que nous suivons et fouiller plus minutieusement encore les annales de cette époque, journaux, revues, correspondances, ne pourra que nous apporter des détails corroborant nos preuves. Pour ma part, je ne désirerais rien tant que de nouvelles recherches dans cette voie bien mal frayée; le peu d'espace que j'en ai exploré m'a fait pressentir les richesses d'un tel terrain. L'influence rationaliste est pour ainsi dire palpable à chaque pas, dans la littérature prétendue religieuse de la première moitié du XIXe siècle.

Je rappellerai volontiers ici le point de départ de l'ouvrage fait de main de maître qu'a publié récemment M. l'abbé Barbier sur « *Les infiltrations maçonniques dans l'Eglise* », « La Franc-Maçonnerie, disait-il, a formé l'infernal dessein de corrompre insensiblement les membres de l'Eglise, ceux même du clergé et de la hiérarchie, en leur inoculant sous des formes spécieuses, et en apparence inoffensives, des faux principes avec lesquels elle se promet de bouleverser le monde chrétien. Voilà le premier de ces deux faits et l'un des bouts de la chaîne. — D'autre part, l'observateur tant soit peu attentif ne peut s'empêcher de constater que les *dogmes sociaux* sur lesquels nombre de *catholiques et de prêtres* fondent aujourd'hui la **rénovation du christianisme**, ont une *formule identique* à celle que la Franc-Maçonnerie se proposait de leur faire accepter, et que les procédés dont ils usent pour déterminer, entraîner l'Eglise à cette transforma-

---

« Parmi les lacunes profondes de cet esprit (de Lamennais), il en est une que je dois signaler : Lamennais est un a-politique. La science politique lui est étrangère, il en ignore les lois. On peut même dire qu'il en fait fi. Lorsque les circonstances l'obligent à en parler, au lieu de raisonner, il s'abandonne à un sentiment. » — Dom Besse nous paraît s'être trop laissé impressionner par les biographes libéraux de Lamennais, lesquels ont ramené Lamennais à leur niveau politique. Nous avons déjà, quant à nous, soumis au lecteur des preuves indéniables des opinions antiparlementaires de l'*Avenir*. Peut-on oublier à quelle époque utopiste Lamennais parlait? Etre antiparlementaire en 1830. N'est-ce pas un titre à notre estime?

tion, sont identiquement ceux dont la Franc-Maçonnerie avait arrêté l'emploi. — Voilà le second fait et l'autre bout de la chaîne. »

On le voit il s'agit « *de dogmes sociaux* » adoptés pour une « *rénovation du christianisme.* » Et M. l'abbé Barbier a étudié l'aspect immédiat de la question sous le rapport religieux.

Mais comment après une telle leçon, n'insisterions-nous pas sur le rôle d'une école qui ne parla que de « *rénovation du christianisme* » et dont à n'en pas douter — et documents en main — les « *dogmes sociaux* » ont alléché les novateurs catholiques de la première heure, la génération de 1830 à 1848!

Nous ne pouvions pas, en effet, passer indifférents devant le *saint-simonisme* qui tint ses conférences à cette même époque et où, nous dit l'un de ses historiens, le plus récent, « *un prêtre coudoyait un carbonaro.* » D'autant plus, ajouterai-je, que sous ce mouvement saint-simonien, l'on découvre — pour peu que l'on fasse tomber le voile de gaze qui estompe et métamorphose en mirage la grosse réalité — l'ennemie jurée de la chrétienté, la horde sémite. Il ne faut nullement perdre de vue que la *Franc-Maçonnerie,* c'est *la juiverie* et que celle-ci n'a aidé à la diffusion des principes de 89 que parce qu'ils lui permettent, à elle oligarchie puissante (parce que financière), de tenir les rênes des Etats, de se faire un nid confortable dans le monde chrétien. Le Juif est cosmopolite, c'est pourquoi l'humanitarisme de 89, père de l'Internationalisme (doctrine essentiellement cosmopolite) et qui ne triompha un instant que grâce au saint-simonisme, l'humanitarisme de 89 est sa doctrine privilégiée.

La horde juive devait à son propre succès, d'inoculer au clergé le virus démocratique dont la quintessence, lorsqu'on l'analyse, se révèle internationaliste.

Je dis que ce coup de maître de la Juiverie sur la seule oligarchie qui eût pu déjouer ses trames et finalement les déjouera : le catholicisme, je dis que ce coup de maître, le Juif l'a exécuté à l'aide des doctrines saint-simoniennes (1).

1. Nous savons que l'idée de progrès est l'essence du *saint-simonisme.* Voici ce que m'écrivait un auteur estimé, M. Nel Ariès, à la suite de mes premiers articles dans *La Critique du Libéralisme.* (Et je note ceci pour mieux les confirmer) : « Le culte de l'idée de progrès, que professaient les démocrates chrétiens, m'avait en effet beaucoup frappé autrefois, et l'un de mes amis, qui, tout en étant royaliste était du Sillon (c'était vers 1904-1905), avait confirmé mon impression. Dans une tournée qu'il avait faite dans les *Sillons* de province, il avait remarqué une tendance générale au « *millénarisme* » (messianisme démocratique) — ce fut le mot dont il se servit — et je le retins d'autant plus que je venais de lire un ouvrage : « *l'esprit juif* » de Muret, où le millénarisme, *croyance au progrès indéfini,* était signalée comme née parmi les juifs et propagée par eux. » Notons que M. Nel Ariès a particulièrement analysé le démocratisme chrétien dans son ouvrage souvent cité ici : « *Le Sillon et le Mouvement démocratique* » que nous recommandons.

La Semaine religieuse de Cambrai du 2 sept. 1911, semblait faire écho à nos analyses du démocratisme en mettant au jour un texte de l'ex-abbé Dabry : « Malgré les différences de fond, disait ce malheureux démocrate,

A ce sujet je signale aux curieux un livre paru en 1846 « Rothschild I[er], ses valets et son peuple », où l'auteur, le journaliste Dairwaell, s'attaquait à une coalition de la haute banque et dénonçait tous les financiers véreux depuis « *le roi Rothschild jusqu'aux derniers saint-simoniens.* » C'était ensuite Toussenel qui lançait son livre : « *Les Juifs, rois de l'époque* ». « D'après lui, dit M. G. Weill (1), c'est l'alliance de Saint-Simon et de Juda, de la théorie enfantinienne avec la pratique juive, qui a produit la féodalité financière (2). Le désastre de 1832 avait dispersé l'école, mais le Père, après une longue absence, a groupé de nouveau ses disciples afin de conquérir la richesse. Grâce à eux le gouvernement vient de renoncer à construire lui-même le chemin de fer. Leur triomphe est complet : en 1845, les Juifs régnaient à la Bourse. Rothschild traversait triomphalement la France, Enfantin (le Père du saint-simonisme), devenait Secrétaire Général du conseil d'administration de Paris-Lyon, Duveyrier (un des chefs saint-simoniens) avait le monopole des annonces, Rodrigues (le fondateur du saint-simonisme; il était d'ailleurs juif) une voix dans le conseil de la maison Rothschild. Tous étaient pourvus; « et le regard du Père s'élevait radieux vers le Dieu d'Isaac pour le remercier du succès dont il couronnait ses efforts, et des grâces dont il comblait ses fils. » Ce n'est pas fini : sous prétexte de faire des largesses au peuple, Enfantin veut livrer aux Juifs tous les autres monopoles; sous prétexte de prévenir les Anglais, il va donner le canal de Suez à Rothschild. Ses disciples sont repus et ne songent plus qu'à digérer. »

« En 1847, dit le même auteur en note, Rothschild et l'école d'Enfantin étaient mis ensemble par Michaud et Villenave, *Histoire du saint-simonisme et de la famille Rothschild* » (3).

La fissure par où l'infiltration s'est produite, il me semble donc qu'il ne faut pas la chercher ailleurs que dans le saint-simonisme. J'ai déjà donné précédemment la raison littéraire de cette affirmation, il me reste à mettre en évidence ce fait que le démocratisme chrétien, déjà visiblement saint-simonien par l'idée fondamentale de l'*Avenir*, **n'est qu'un rejeton du saint-simonisme séparé de sa souche.**

Ainsi sera définitivement établie la branche aînée de sa généalogie.

---

l'américanisme et les démocrates chrétiens se sont reconnus comme frères... C'est l'*idée de progrès* fièrement inscrite sur le drapeau de l'américanisme qui a été une force centrifuge pour les uns, une puissante force d'attraction pour les autres ».

1. L'école Saint-Simonienne. (Alcan, 1896, p. 206).

2. Drumont a plus nettement mis au jour ces faits que M. G. Weill accueille avec quelques réserves et pour cause!

3. G. Weill. *op. cit.*, p. 206.

II

Après celui de Lamennais, quel est le nom qui se présente dans les archives du démocratisme chrétien ? — Je ne veux m'arrêter qu'aux *Systématiques.* Lacordaire n'avait aucune idée fixe en politique, Montalembert n'aimait pas la démocratie. Nous nous trouvons donc en présence de Mgr Maret, le directeur du journal dont le titre rappelle à lui seul. l'ancien programme de l'*Avenir* : « l'*Ere nouvelle.* »

Nous sommes déjà prévenus par ce titre qu'on envisageait un ordre de choses « *nouveaü* »; c'est un tournant de l'histoire même qu'on nous annonce, en un mot une nouvelle « *Ere* ».

Force nous est donc d'étudier d'abord la physionomie de ce nouveau prophète de l'âge d'or démocratique dans lequel le monde vient d'entrer. Et la chose n'est point malaisée, grâce aux travaux de l'abbé Bazin qui nous a retracé la vie de Mgr Maret en trois gros volumes in-8° de cinq cents pages chacun. Il est vrai que le libéralisme de Mgr Maret y est assez atténué, auréolé de mille nuances chatoyantes et présenté par l'auteur comme un libéralisme du meilleur aloi. Mgr Maret, au dire de l'abbé Bazin, trouva dans les exemples de Pie IX des stimulants énergiques. Son libéralisme s'explique grâce à l'impulsion libérale de ce pontife ; c'est un peu étrange, mais c'est ainsi. Cela a été dit d'une façon insinuante mais enfin il faut en convenir : « Le grief le plus considérable que l'on ait fait peser, pendant toute sa vie, sur l'abbé Maret, nous est-il dit, c'est *son libéralisme.* Par instinct, par éducation, par *conviction raisonnée* (par beaucoup trop de choses par conséquent), l'abbé Maret fut un libéral, *mais un libéral sage, modéré, prudent,* et *avant tout catholique* » (cela c'est le bouquet, car les deux mots s'excluent). Et pour excuser son héros, l'abbé Bazin ajoute : « l'abbé Maret était un libéral : et pour les amis infidèles du libéralisme, son libéralisme fut un crime irrémissible ! Cependant, à l'heure où nous sommes, *qui donc n'était pas libéral* dans le monde religieux comme dans le monde politique ? (Excellent à noter ceci) Sans doute, nous n'avons pas à faire présentement le récit complet des phases diverses qu'a traversées le libéralisme au XIXe siècle. Mais nous ne pouvons nous dispenser de jeter un coup d'œil sur l'état des esprits et de l'opinion, à la veille du jour où l'abbé Maret allait mettre son talent et sa plume au service des *doctrines libérales et démocratiques.* LE COUP DE RÉVEIL ÉTAIT PARTI DE ROME ! (C'est toujours la même farce). Avec sa nature, avec ses préférences, avec ses ardeurs encouragées par une foi savante et convaincue, quelle ne dut pas être l'impression ressentie par l'âme de l'abbé Maret, à ce cri porté par tous les vents du ciel à tous les confins de la terre : *Vive la liberté !* Aussi écoutait-il avec la passion de l'enthousiasme, et, en même temps, avec toute l'attention d'une haute raison, tous les échos qui lui rapportaient la parole et l'action

du grand Pie IX! (que le Syllabus a fait ensuite si petit, comme plus tard Léon XIII après la condamnation de l'Américanisme). Nous avons la preuve certaine que L'ŒUVRE LIBÉRALE *et réformatrice du pape* exerça sur l'esprit de l'abbé Maret *une sorte de fascination;* il conserva toujours, et malgré tout, avec un soin pieux et jaloux, et dans un coffret d'honneur, les pages qui racontaient chaque jour, au monde étonné et dans l'admiration, les discours et les actes du **pontife libéral**. Et lorsque *la révolution* de février 1848 lui permettra de parler et d'agir, nous verrons l'abbé Maret faire appel au talent et au dévouement d'illustres amis, pour *aider et féconder* de son mieux l'initiative bénie du Saint-Père, couronné par son peuple du titre *d'Immortel* » (1).

Il faut beaucoup de bonne volonté, à coup sûr, pour envisager sous cet aspect le libéralisme de l'abbé Maret, la vérité c'est que les tendances audacieusement démocratiques de « l'*Ere nouvelle* » soulevaient contre lui les libéraux eux-mêmes. Lacordaire « dégoûté de la république (de 48) quitta le journal où Maret lui reprochait sa *timidité.* » L'abbé Maret se montra dès ce moment-là, un partisan très déclaré du *socialisme évangélique*, Montalembert le 23 octobre 1848 publia dans l'*Ami de la religion* une lettre contre l'*Ere nouvelle.* Il en dénonçait les erreurs démocratiques et le socialisme surtout et disait : « Pourquoi faut-il que de telles aberrations aient rencontré parmi nous, non pas certes des complices, mais quelquefois des dupes, et plus souvent encore des instruments involontaires ? » Il se plaignait dans le même article que l'on confondît « la démocratie avec le christianisme » (2). Visiblement l'abbé Maret était **le plus libéral des libéraux**, et, tout comparé, je ne vois pas en quoi — si l'on s'en tient à l'esprit de l'Ere nouvelle et non aux détails, et encore! — je ne vois pas en quoi l'*Ere nouvelle* le cède en hardiesse à l'*Avenir*. Evidemment le Souverain Pontife s'étant prononcé sur quelques points précis du libéralisme, la plus élémentaire prudence devait prémunir l'abbé Maret contre l'aveu trop formel des doctrines mères de l'Avenir, mais, si l'on va au fond des choses, il est certain que l'*Ere nouvelle* tomba plus lourdement encore dans l'erreur démocratique qui pour être une erreur politique au premier chef — rappelons-le une fois encore —

1. Bazin. Mgr Maret, t. premier, p. 177. — Le lecteur qui voudra bien se reporter à l'ouvrage de M. Bazin, verra lui-même en analysant les textes abondamment cités par l'auteur dans quelle confusion celui-ci est tombé à ce sujet. — Ainsi donc si nous comprenons bien (et il n'y a pas moyen de comprendre différemment), la campagne démocratique du journal de l'abbé Maret : l'*Ere Nouvelle* était entreprise pour obéir aux enseignements sociaux de Pie IX. Exactement comme plus tard les audaces des démocrates chrétiens étaient destinées à « aider et féconder l'initiative du St-Père » Léon XIII, lequel comme Pie IX n'avait rien entrepris de pareil.

2. G. Weill. Histoire du catholicisme libéral en France. (Alcan 1909, p. 96 et seq.).

ne laisse pas cependant de prendre racine sur le terrain purement doctrinal. Les libéraux se croient toujours saufs quand ils parlent de l'*Avenir*, en accordant (en général, sans préciser), qu'il y eût de *graves erreurs* dans ce premier organe du libéralisme; mais quand il faut spécifier, on n'obtient qu'une réponse, une seule : « Ce n'était pas à de simples particuliers d'imposer une attitude à l'Eglise en présence des problèmes modernes. »

C'est ce qui ressort du reste d'un mémoire que l'abbé Maret soumit à Lacordaire et à Ozanam et où il résumait le programme démocratique de son futur journal : « Quelques catholiques essayèrent de cimenter de nouveau l'alliance de l'Eglise avec la société moderne, mais les temps marqués par la Providence *n'étaient pas encore arrivés*. Dans cette grande œuvre de conciliation et de PROGRÈS, l'initiative salutaire et féconde devait appartenir au chef suprême de l'Eglise. C'était à lui à tracer aux peuples les routes pacifiques où ils retrouveront leurs droits, leur dignité, sans perdre des biens plus précieux encore : la foi et l'amour des choses invisibles. Pendant les dix-sept années qui viennent de s'écouler, à la faveur d'une paix bienfaisante et de luttes glorieuses autant que pacifiques, les **idées françaises** qui avaient paru sommeiller, ont fait de nouvelles conquêtes sur les esprits; elles ont agité l'Italie, et notre immortel pontife *les a bénies et sacrées*. » Les *idées françaises*, c'étaient les principes de 89 et Pie IX aux yeux du *modéré libéral* qu'était l'abbé Maret, les avait bénies. — Quelle modération! n'est-ce pas?

Remarquons en passant cette manie qu'ont toujours affichée les libéraux, d'opposer tel pontife à tel autre et de s'emparer des moindres faits et gestes de Rome pour sacrer la démocratie. (Fait pleinement mis en relief par M. l'abbé Barbier. — *La France sauvée du schisme et de l'hérésie par Sa Sainteté Pie X*).

Quoi qu'il en soit, où donc l'abbé Maret avait-il puisé son libéralisme, sinon dans l'Avenir?

L'abbé Bazin écrit en soulignant et en interprétant les notes intimes de l'abbé Maret, relatives à l'année 1830 : « *Cette année fut assez féconde pour lui. Le journal l'Avenir et les nouvelles doctrines de M. de Lamennais eurent sur lui une influence notable.* Il était, en effet, entré dans le mouvement lamennaisien, à la suite d'un grand nombre de prêtres et de catholiques de France, qui croyaient y trouver la lumière et le salut » (1). Et quelques pages plus loin (2) : « *Une grande douleur* et un triste désenchantement attendaient l'abbé Maret à son arrivée à Paris. Une des premières nouvelles qu'il lut sur les affiches était celle-ci : *Suspension de l'Avenir*. Il put cependant recevoir le baiser d'adieu des disciples du maître illustre dont il venait entendre les enseignements et partager les travaux et les périls. »

1. Bazin. *Op. cit.*, p. 34, tome premier.
2. *Idem.*, p. 44.

Je ne relèverai pas dans l'ouvrage de l'abbé Bazin tous les traits qui nous permettraient de saisir sur le vif l'influence de l'Avenir sur Mgr Maret, ce que j'en ai dit nous suffit amplement. Seulement, il est de la plus grande importance, quand on étudie la mentalité d'un homme, de rechercher quels furent les principaux facteurs de ses idées générales. Pour Mgr Maret nous savons déjà quelle part il faut accorder à cette sorte de fascination qu'exerçait alors Lamennais, non pas ce Lamennais réaliste que nous avons analysé, mais son libéralisme même, car l'on chercherait en vain dans l'œuvre de Mgr Maret quelques indices de clairvoyance dans la question politique. Son œuvre sociale, par sa tournure purement idéologique, est parfaitement digne de l'âge romantique où elle fut conçue.

N'y eut-il cependant que Lamennais parmi les maîtres du libéralisme de Maret ? Cela, de prime abord, ne semble pas probable ; mais voici un témoignage basé sur une ample connaissance des notes intimes de Mgr Maret et qui transforme cette probabilité en certitude. « Nous ne devons pas oublier de noter ici, dit son biographe, que les écrits de M. de Chateaubriand, de M. de Ballanche, de M. de Lamartine, et MÊME CEUX DE M. BUCHEZ, contribuèrent PUISSAMMENT à *entretenir* en lui le goût d'un libéralisme *modéré* (?) que M. de Lamennais avait d'abord fait naître » (1).

Evidemment l'auteur en dépouillant les notes de l'abbé Maret a dû trouver des citations de textes, des résumés d'ouvrages ou d'articles accompagnés de commentaires qui l'ont renseigné sur les divers agents du libéralisme (modéré, naturellement) de son héros. C'est ce qu'il résume dans ce passage si éloquent dans sa brièveté.

Si l'abbé Bazin, avant tout soucieux de faire un bon panégyrique (contrairement du reste au conseil que lui donnait l'évêque de Rodez qu'il cite en préface : « on ne peut pas non plus écrire un panégyrique du commencement jusqu'à la fin, comme il arrive souvent à ceux qui n'envisagent qu'une face de leur sujet ») glisse sur la nature des sources de l'œuvre de l'abbé Maret, il doit en être tout autrement de nous qui établissons dans ses grandes lignes une généalogie du démocratisme chrétien dont l'*Ere nouvelle* allait former une nouvelle branche. Aussi nous conviendra-t-il de nous arrêter quelque peu aux sources de l'*Ere nouvelle,* avant d'examiner le fond des doctrines de ce journal qui peut être considéré comme une renaissance de l'*Avenir.* Le titre seul nous l'indiquerait.

III

« Nous ne devons pas oublier, écrit donc l'abbé Bazin, de noter ici que les écrits de M. de Chateaubriand, de M. Ballanche, de M. de Lamartine, et MÊME *ceux de M. Buchez,* contribuèrent *puissamment* à

1. Bazin. *Op. cit.,* p. 63, tome premier.

entretenir en lui le goût d'un libéralisme modéré, que M. de Lamennais avait fait naître. » (Notes et souvenirs intimes).

Il est ici question de Chateaubriand et de Lamartine et d'aucuns s'imagineront qu'il faut tenir l'action de ces deux auteurs pour purement littéraire. Rien n'est plus inexact. Chateaubriand était un libéral, car il n'était pas rare à cette époque de voir des royalistes libéraux absolument comme l'on trouve de nos jours des catholiques protestants. Quant à Lamartine, son rôle dans la Révolution de 1848 nous fixe amplement sur ses convictions politiques. Du reste l'*Avenir* cite souvent des articles politiques de Chateaubriand et Lamartine a donné quelques pièces de vers dans le journal de Lamennais (p. exemple, le 20 Juillet 1831 à Némésis.) D'autre part, les rédacteurs du *Correspondant* (1) fondèrent, en septembre 1831, une revue libérale, la « *Revue européenne* », à laquelle Lamartine donna une étude sur « la politique rationnelle. » Chateaubriand de son côté encourageait cette revue qui voulait, comme lui, « l'union de la religion et de la liberté » (2).

Nous ne devons pas oublier que la Révolution de Juillet fut un retour aux principes de 89 et que ce retour enthousiaste est dû tout entier à l'*Histoire des Girondins* de Lamartine. « Peu d'ouvrages ont eu, à leur apparition, une vogue pareille aux *Girondins*, nous dit un auteur. On se les arrachait, on en faisait des lectures publiques, les journaux en donnaient de longs extraits. Toutes les questions de la révolution étaient mises sur le tapis et discutées avec vivacité. On se passionnait, comme cinquante ans avant, pour ou contre la révolution et ses principaux personnages ; les hommes et les choses semblaient rajeunis d'un demi-siècle. Les journées les plus néfastes de la République de cette époque, ses crimes, y sont excusés par la nécessité du moment, y sont souvent glorifiés par le but qu'on se proposait. Cet ouvrage a fait beaucoup de mal, il a mis dans les esprits une sorte d'enthousiasme révolutionnaire » (3).

L'ouvrage de M. Maréchal (1870) : « Lamennais et Lamartine », met parfaitement en relief l'influence mutuelle de ces deux hommes illustres. Les doctrines sociales de Lamartine étaient donc l'écho des idées de Lamennais, et à l'école du poète, l'abbé Maret restait en harmonie d'intelligence avec ses premiers maîtres dans le libéralisme.

Le nom de M. Ballanche paraît plus mystérieux. Cet auteur a beaucoup parlé d'une rénovation de la théologie catholique pour les besoins des temps nouveaux et les saint-simoniens se réclamaient volon-

---

1. L'on sait que c'était l'organe que les libéraux opposaient aux ultramontains et qu'il fut plus tard l'antagoniste de l'*Univers*.

2. Cf. G. Weill. Hist. du cath. libéral en France, p. 49.

3. Revue Hebdomadaire, 22 janvier 1910, n° 4. — Souvenirs d'un médecin de Paris, p. 514. — Lettre d'Henri Perreyve, 21 avril 1848. « Je me propose durant ces vacances de *dévorer* les *Girondins* de NOTRE Lamartine ».

tiers de lui dans leur *nouveau christianisme*. C'est ce qui ressort, du reste, d'un texte du juif Eugène Rodrigues que j'ai précédemment cité. J'avouerai volontiers que tous ces auteurs ont médiocrement retenu mon attention, car je ne veux m'arrêter qu'aux grands courants du démocratisme et si je m'appesantissais sur leur nom, il faudrait en faire autant pour bon nombre d'auteurs libéraux; cela serait tout indiqué dans un travail purement historique, ici nous sortirions de notre zone.

Cependant la façon même dont l'abbé Bazin nous présente les différents maîtres de Mgr Maret m'a poussé à quelques recherches sur le dernier nommé, qui est Buchez; un peu, je l'avouerai parce qu'il est presque inconnu, mais surtout pour l'embarras que son nom semble causer à l'abbé Bazin. La restriction qui précède le nom de Buchez porte à la réflexion.

En effet, tandis que sans sourciller, le biographe de l'abbé Maret énumère, tout à la file, les noms de Chateaubriand, Lamartine et Ballanche, devant celui de Buchez, il hésite ; ici il lui faut un adverbe « et MÊME *ceux de M. Buchez* » Je me suis demandé pourquoi ce « même »? J'ai voulu connaître ce qui motivait cette hésitation et j'ai dû constater que Buchez était un *disciple de Saint-Simon*, **le fondateur du reste du carbonarisme en France, et l'un des créateurs du démocratisme chrétien.** Toute sa vie il prêcha la Révolution et le christianisme (pêle-mêle) et sentant au fond que le catholicisme s'accommodait mal, après tout, de ce grotesque mélange, il vécut toute sa vie en dehors de l'Eglise, et il ne se convertit qu'à son lit de mort. L'hésitation de l'abbé Bazin s'explique, mais il nous faut l'expliquer davantage.

IV

Sur Buchez, on a peu écrit, à peine peut-on citer quelques auteurs qui ont étudié son œuvre sous un tout autre aspect que nous voudrions l'envisager ici. Son nom s'est trouvé sous la plume de quelques historiens du « *Progrès* » (car nous allons retrouver ici cette idée qui nous sert de guide) comme Spencer (1) ou Perrou (2).

Ceux qui se sont occupés de l'évolution des études historiques, se sont également arrêtés à Buchez; c'est le cas de MM. Langlois et Seignobos (3) et de M. G. Castella qui vient de faire paraître un petit travail sur Buchez (4) Enfin les sociologues ont donné quelque attention à l'œuvre de Buchez, précurseur, a-t-on dit, du catholicisme social, et c'est sous ce rapport que l'ont étudié M. Fidao et l'abbé Calippe,

1. Essais sur le progrès.
2. Théorie du progrès.
3. Introduction aux études historiques.
4. Buchez. Collection Science et religion.

(Il y a tout de même une marge entre la doctrine des catholiques sociaux et celle de Buchez), de sorte que pour avoir une idée générale de l'œuvre de Buchez, œuvre qui fut immense, il faut remonter jusqu'à la biographie publiée par ses propres disciples, MM. Cerise et A. Ott., en 1866 et qui sert de préface à un ouvrage posthume de Buchez « traité de science politique et sociale. »

Tous tombent d'accord pour reconnaître que ce sociologue qui n'a point laissé de chef-d'œuvre littéraire a cependant exercé une action profonde sur les idées.

Mais si, en histoire, si, en sociologie, Buchez a ouvert de nouveaux horizons, à combien plus forte raison faut-il reconnaître sa touche dans le démocratisme chrétien, car c'est bien lui qui superposa aux tendances déjà démocratiques par bien des côtés, de l'Avenir, *les tendances socialistes* que les démocrates chrétiens de 1848 affirmèrent et dont nous avons vu de nos yeux mêmes, la dernière étape dans les hardiesses démocratiques des abbés Toiton, Naudet et Dabry et de M. Sangnier. Je dirai même tout mon étonnement de ne pas trouver le nom de Buchez dans les historiens du *catholicisme libéral.*

Pour entrer dans le vif de la question l'on se rappellera que Saint-Simon assignait comme unique but au christianisme « *l'amélioration de la classe la plus nombreuse* », et qu'il adressait à tous les clergés de toutes les confessions un pressant appel pour faire prévaloir ce point de vue au détriment du dogme qui ne serait plus considéré que comme un accessoire; que d'autre part on parcoure les journaux et les lettres des évêques français au lendemain de la révolution de 1848 (1) et l'on se convaincra de la réussite des principes de Saint-Simon dans le clergé catholique. Voulez-vous, du reste une preuve indéniable de cette infiltration? Comparons ces deux textes.

Texte de Saint-Simon.

(Le Nouveau Christianisme. Dialogue entre un Conservateur et un Novateur, p. 3, 1825).

Le Conservateur. — Quelle est la partie de la religion que vous croyez divine ? Quelle est celle que vous considérez comme humaine ?

Le Novateur. — Dieu a dit : Les hommes doivent se conduire *en frères* à l'égard les uns des autres. Ce principe sublime renferme *tout* ce qu'il y a de divin dans la religion chrétienne (???) Or d'après ce prin-

Texte de l'abbé Maret.

(Je relève dans une note de l'Abbé Maret, qui était l'ébauche du prospectus de l'Ère Nouvelle, la phrase suivante, voir Bazin, op. cit., tome premier, p. 227) :

« L'égalité civile est acquise à la France. Nous adoptons en principe l'égalité politique, appelant toutes les classes à la participation des droits politiques, en proportion de leur progrès intellectuel et moral. La *fraternité* n'est pour nous que l'amour évangélique du prochain passant

1. Voir pour cela : Bazin, *op. cit.*, tome premier.

cipe (c'est une conséquence) que Dieu a donné aux hommes pour règle de leur conduite, ils doivent ORGANISER LEUR SOCIÉTÉ de la manière la plus avantageuse au plus grand nombre, ils doivent se proposer POUR BUT dans tous leurs travaux, dans toutes leurs actions, d'améliorer le plus promptement et le plus complètement possible l'existence morale et politique de LA CLASSE LA PLUS NOMBREUSE. C'est en cela *seulement* que consiste la partie divine de la religion chrétienne.

(J'ai montré précédemment que c'était la substitution de l'hypocrisie philanthropique au catholicisme intégral).

dans les lois et dans les mœurs : Nous regardons l'*amélioration progressive du sort moral et matériel de la classe* OUVRIÈRE *comme* LA FIN *même de la société* ».

Et dans le prospectus lui-même, le mot de classe ouvrière était remplacé par celui *du plus grand nombre*.

Il suffit de peser les termes pour sentir la similitude de vues. Pour Saint-Simon l'organisation démocratique de la société est un succédané de la fraternité chrétienne et il n'en est pas autrement pour Mgr Maret.

Pour Saint-Simon l'organisation démocratique de la société est non seulement une conséquence de la morale chrétienne, mais la fin même de la société. Mgr Maret de son côté écrit cela en toutes lettres. Ici commence cette affirmation que Pie X à la suite de Léon XIII vient de condamner dans son encyclique sur le Sillon — que la démocratie serait l'état le plus parfait pour la société. Evidemment puisque la démocratie serait sa fin même !

Comment du principe de *la dignité humaine*, car c'est cela, déduit-on, la nécessité de *la Démocratie*, c'est ce que nous nous réservons de discuter plus tard à l'occasion d'une des dernières élucubrations des démocrates chrétiens.

Le texte de Mgr Maret que nous mettons en vedette ici n'est pas une pensée isolée et perdue dans quelque coin des doctrines de l'*Ere nouvelle;* cette idée, essentiellement saint-simonienne, est l'idée maîtresse de la nouvelle école de démocratisme chrétien. Dans un article sur la *Révolution de février*, l'abbé Maret disait encore : « Au milieu des misères morales et des souffrances matérielles qui nous pressent, nous saluons *avec transport* l'avènement définitif de la démocratie moderne et l'accomplissement de ses destinées. *Cette démocratie est l'œuvre de Dieu,* du temps et du génie de l'homme ; elle porte le sceau de toutes les choses légitimes et *saintes.*

« Lorsque l'Homme-Dieu prononça ces paroles : Vous ÊTES TOUS FRÈRES; je ne suis point venu parmi vous pour être servi, mais pour servir : que celui qui commande soit le serviteur de tous, il jetait les fondements d'une société nouvelle, qui, par des développements INCESSANTS et des PROGRÈS CONTINUS, devait aboutir à la démocratie moderne. »

L'influence saint-simonienne est ici par trop visible et l'on en conviendra sans difficulté si nous examinons la tournure particulière que Buchez sut donner aux idées de Saint-Simon.

C'est par cette fissure que Saint-Simon pénétra dans le bloc catholique.

M. G. Weill, voulant nous montrer « dans quel état d'esprit le saint-simonisme laissa les hommes, qui, après y avoir cru, l'abandonnèrent », nous parle en ces termes de Buchez : « Les premiers se reconnaissent à un trait commun. (les premiers désigne « ceux qui en se séparant de Bazard et d'Enfantin, les fondateurs de la religion saint-simonienne, gardèrent les idées maîtresses de Saint-Simon ») — leur foi dans l'IDÉE DE PROGRÈS; le progrès demeure pour eux la base de l'histoire, la loi de l'humanité, **la source de toutes les espérances**. Buchez avait été le premier dissident. Il se fit aussi CHEF D'ÉCOLE (nous allons voir de quelle école il s'agit surtout) à son tour, et, à la fin de décembre 1831, fonda l'*Européen, journal tout imprégné des idées de Saint-Simon*... Il glorifie ce philosophe d'avoir réuni comme *en un trésor* les idées conçues par le XVIIIe siècle *et de les avoir vivifiées* en y introduisant la charité chrétienne. » Parlant des idées générales de Buchez, l'auteur conclut : « *Tout cela, Buchez l'a emprunté à Saint-Simon* » (1). C'est du reste ce que nous disent ses disciples, MM. Cerise et Ott, dans leur biographie du maître : « **Il ne rompit pas avec Saint-Simon, dont il se croyait de plus en plus appelé à continuer l'œuvre.** »

Pour comprendre ce qu'il y a d'essentiellement mauvais dans l'œuvre de 89, il faut se rappeler que les efforts des ennemis du catholicisme tendirent à utiliser la religion pour détruire les principes religieux eux-mêmes. On conserva la morale que l'on réduisit du reste à une vague philanthropie et l'on rejeta le dogme. Le nouveau christianisme de Saint-Simon marque le triomphe définitif de cette tentative. Et les critiques ont bien souvent remarqué le résultat, sans cependant distinguer la cause : « Une évolution s'est accomplie, semble-t-il, à ce sujet, durant les derniers siècles, a remarqué M. Boutroux (2). Au temps de Descartes et de Leibniz, *la morale et la religion* s'accordaient naturellement, comme deux émanations d'une *source commune*. Mais à *l'époque du romantisme*.... le lien parut se rompre

1. L'Ecole Saint-Simonienne, p. 154 et sq.

2. Revue des Deux-Mondes, 1er septembre 1910, p. 6.

qui unissait la raison à la foi... De toutes parts les barrières élevées par un conservatisme ingénieux volent en éclats. Et les conséquences de ce changement *sont particulièrement graves.* De toutes parts surgissent des systèmes tendant à démontrer que *la morale* se suffit et nous suffit. »

Nous retrouverons les traces de cette nouvelle tendance dans l'Ere nouvelle et dans les ouvrages de Gratry, car elle constitue le socle du démocratisme chrétien; c'est sur elle en effet que s'est établie la trompeuse équivoque qui prend la démocratie issue des principes de 89 pour une réalisation de la charité chrétienne.

Cette tendance, qui l'a introduite chez les catholiques? Un peu Lamennais, mais *surtout* Buchez. Ecoutons encore ses biographes : « La révolution française apporta une nouvelle formule de la souveraineté relative, formule qui est trop importante et qui joue un trop grand rôle dans la politique et dans la discussion pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence. En posant le principe de la souveraineté du peuple pour formule de sa souveraineté, *la Révolution affirma en même temps un principe moral* qu'elle considérait, en réalité, comme *supérieur au premier,* et qui en constituait à ses yeux la légitimité : nous voulons parler de *cette doctrine d'égalité, de fraternité* et *de liberté,* par laquelle la révolution se rattache naturellement à la tradition chrétienne.

« Cette formule exprime certainement la plus grande idée qui ait été mise depuis des siècles dans l'ordre des *sciences morales.* Jointe à la *notion du progrès,* à laquelle Saint-Simon *la rattachait immédiatement* et à l'affirmation contenue dans le même ouvrage : que dans la religion, la morale forme la *partie essentielle* et que le dogme et le culte n'ont qu'une importance secondaire, elle dirigeait *la science sociale dans une voie toute nouvelle.* » Il est certain que cette voie nouvelle devait être mauvaise puisqu'elle partait d'un point sophistique dans la mesure même qu'il était antichrétien. Le dogme chrétien de l'origine divine du pouvoir s'oppose à la proclamation de *la souveraineté du peuple.* Et quand on prêche celle-ci au nom de la morale chrétienne, c'est encore un sophisme que l'on fait, car la morale chrétienne n'a jamais confondu *l'ordre individuel* avec *l'ordre social;* tout en reconnaissant la liberté morale de l'homme, elle proclame *une discipline sociale,* elle admet l'égalité de tous devant Dieu, elle ne nie pas pour cela les inégalités sociales et les hiérarchies naturelles qui sont dans l'ordre providentiel ; enfin la charité qu'elle préconise s'inspire d'un sentiment d'humilité, elle abaisse les grands de la terre jusqu'au niveau des plus petits sans prétendre révolter les humbles contre les classes élevées. La morale chrétienne est essentiellement liée au dogme catholique et le principe moral de la fraternité chrétienne ne peut pas être séparé du dogme de l'origine divine du pouvoir. Il n'est pas vrai que le peuple fasse la loi, il n'est pas vrai que cela soit

plus conforme à la morale chrétienne, car cela est contre nature et les peuples qui l'oublient le paient cher; l'histoire est là pour le démontrer.

Les Souverains Pontifes n'ont cessé de le rappeler pendant le dix-neuvième siècle. Que l'on ne se berce donc plus d'illusion à ce sujet, l'Eglise depuis un siècle s'oppose aux nouveaux principes. Pie IX que l'abbé Maret acclamait comme le pape libéral, condamnait le premier dans le Syllabus cette proposition dont la contradictoire est significative : « § X — LXXX. Le Pontife Romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

Les principes démocratiques de Saint-Simon sont donc opposés du tout au tout aux principes catholiques, cependant le biographe de Buchez ajoute : « c'est de ces *principes* qu'est sorti tout ce qu'il y a de fécond dans le mouvement intellectuel du dix-huitième siècle. *Buchez* en fut vivement frappé **et ils ont été le fondement de tous ses travaux postérieurs.** »

Nous voici donc renseignés sur les sources de cet auteur.

C'est ce qu'il fallait établir tout d'abord.

(A suivre). J. HUGUES.

DE L'ÉDUCATION SOCIALE ET SENTIMENTALE DES FILLES

De tout temps, l'éducation des jeunes filles a attiré l'attention des penseurs et des écrivains, tant le sujet a d'importance et mérite qu'on s'y arrête. La question est grave, en effet. De la triple formation religieuse, intellectuelle et morale, de celles qui sont appelées au grand, mais périlleux honneur de la maternité, dépend, en grande partie, l'avenir de la société. On ne saurait donc trop veiller à l'éducation des filles, et l'entourer de trop de sollicitude. Cette question a pris de nos jours un intérêt plus pressant encore, pourrions-nous dire, étant donné l'effort de réaction tenté contre les vieilles méthodes considérées comme désuètes, et ne cadrant plus avec l'état actuel de notre société.

Est-ce un effort de ce genre qu'a tenté M. Edward Montier dans le volume récemment paru, où il a réuni deux études antérieures sur l'éducation sociale et sentimentale des filles (1)? L'examen du livre nous fixera à cet égard.

1. De l'éducation sociale et sentimentale des filles par Edwart Montier. 1 vol. in-12. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny.

M. Montier, déjà connu par des œuvres que nous n'avons pas à apprécier ici, est un écrivain de talent, de trop de talent même, car ses théories très risquées, très aventureuses, et nous le verrons bientôt, très audacieuses, risquent de faire des adeptes à la faveur du charme dont elles sont enveloppées et de la manière dont elles sont présentées. De plus, M. Montier est un écrivain catholique, à l'accent sincère et convaincu, ce qui ajoute encore au danger des idées dont il se fait l'apologiste. Aussi bien, sommes-nous avertis, dès la première rencontre, que nous avons affaire à un fervent disciple de Marc Sangnier. Le libéralisme dont il fait montre au cours de son étude, les tendances fortement démocratiques de certaines de ses propositions, enfin l'audace de ses innovations rendaient ces témérités justiciables de la critique de cette revue. Qu'on ne croie pas, toutefois, que tout, dans l'étude qui nous occupe, mérite un blâme général. Il est certaines observations fort justes, certaines critiques très fondées, des jugements qui ne manquent ni de profondeur ni de vérité. Mais, ces réserves faites, nous reprenons tous nos droits de critique et la liberté de ne pas nous associer aux grands éloges qu'on fait de ce livre.

Dans une première partie, celle dont nous nous occupons aujourd'hui, l'auteur traite de l'éducation sociale des filles; dans une seconde, beaucoup plus importante, parce que plus audacieuse, il traite de l'éducation de l'amour. Cette dernière fera l'objet d'un prochain article.

M. Montier ne fait pas de difficulté d'avouer qu'il est téméraire d'aborder un sujet où il trouve des précurseurs tels que Molière, Fénelon, Mme de Maintenon, Mme de Genlis, Mme Campan, Napoléon Ier et Mgr Dupanloup. Mais il paraît que s'ils ont bien dit ce qu'ils avaient à dire pour leur temps, ils n'ont pas tout dit. M. Montier va combler cette lacune en parlant de la préparation de la jeune fille à la vie sociale, et aussi de sa préparation au mariage. A ce double point de vue, une nouvelle éducation s'impose pour la femme, et, puisqu'elle s'impose, il faut croire, dit-il, qu'elle est possible, pour peu qu'on veuille l'essayer.

L'auteur constate, et nous ne saurions l'en blâmer, la légèreté et la frivolité des jeunes filles. Ses observations à ce sujet cadrent assez bien avec ce que nous avons dit nous-même ici. Mais cette légèreté est-elle invincible? C'est à tort qu'on le prétend. « On a dit longtemps aussi qu'il serait impossible de trouver de jeunes Français de vingt ans, chastes, volontairement soucieux de hautes questions sociales, désireux de *vivre leur christianisme* et ne réclamant pas pour leur cœur et pour leurs sens plus de droits qu'ils n'en désirent voir accorder à celles qu'ils épouseront plus tard. Et pourtant cela s'est produit avec la plus constante progression, au cours de ces derniers temps,

sous l'influence d'écoles d'apostolat (lisez le Sillon) aux multiples initiatives Si la jeunesse masculine, plus emportée et plus exposée, a pu se soumettre à cette éducation et en tirer des fruits, ne serait-il pas d'une suprême injure et de la pire injustice de dire que le chef-d'œuvre des mains de Dieu, en lequel s'est complu sa délicatesse ingénieuse, est incapable d'atteindre le but que le Créateur s'est proposé en donnant à l'homme une aide semblable à lui, semblable, certes, à l'origine, mais semblable aussi dans son évolution progressive à travers les âges, de sorte que toujours l'auxiliatrice soit apte à son rôle et que la différence entre la femme et l'homme ne puisse jamais être un écart disproportionné? »

Ce passage nous livre le secret de la solution habilement amenée au profit des œuvres sociales vers lesquelles il veut attirer les jeunes filles, pour utiliser leurs aptitudes inemployées et donner à leur esprit le sérieux qui leur manque. Mais qui ne voit, si enveloppée que soit la thèse, si masquée l'intention, qu'il s'agit ici d'un plaidoyer pro domo, et, dans la circonstance, pour la cause démocratico-sillonniste? Aux yeux de l'auteur, ne sont sociales que les œuvres qui portent un caractère nettement et exclusivement démocratique, comme ne sont sociales que les femmes qui apportent dans ces œuvres un tempérament démocratique. Hors de là point de salut. Ceci nous place de suite en face d'une œuvre de parti, dissimulée sous les apparences d'une thèse générale. Nous aurons d'ailleurs plusieurs fois l'occasion de le constater.

Les hommes sont, paraît-il, responsables de la légèreté des femmes. Voilà un nouveau grief auquel on ne s'attendait pas. « Si donc la plupart des jeunes filles semblent invinciblement légères et frivoles et n'apportent jamais aux choses sérieuses qu'une attention distraite, ce n'est pas qu'elles soient vraiment incapables de saisir et de comprendre les graves sujets et les austères devoirs, mais c'est bien parce que jamais, ou presque jamais, un être vraiment ami, qu'elles ont deviné discret et compatissant, n'a dirigé et d'abord soutenu leur attention avec une douce ténacité sur les objets sérieux. » Tout ceci est fort bien, mais quels sont ces objets sérieux auxquels on doit les appliquer? Il ne suffit pas de nous dire que, par l'éducation factice qu'on donne aux jeunes filles, on prend plaisir à rétrécir leur cœur et à laisser inutiles une foule de sentiments qui frémissent sans issue. Il faudrait trouver un remède à cette éducation défectueuse, et il serait facile de le découvrir. Mais si l'on n'a à nous proposer comme correctif que les œuvres sociales, on ne voit pas bien comment celles-ci auront le pouvoir de combler les lacunes et de corriger les défectuosités d'une éducation qui pèche par la base. « Et donc, ajoute M. Montier, bien loin de récriminer contre les jeunes filles et d'écrire des satires aussi faciles qu'injustes contre leur légèreté et leur insouciance, il faut travailler à les libérer de ce mannequin factice qui les

enserre et les amener à s'épanouir dans la lumière et dans la liberté. » Sous les grands mots de lumière et de liberté qui ne signifient rien ici, on entend bien parler de l'apostolat des œuvres démocratico-sociales. Au surplus nous allons en avoir la preuve : « Ce sont les éléments de cette éducation nouvelle ou plutôt complétée, qu'elles réclament elles-mêmes (les jeunes filles) plus ou moins consciemment, que leur nature généreuse intérieurement postule, que je voudrais esquisser, ici, écrit l'auteur, pour préparer aux fils de la *démocratie* française (ou du Sillon) et de l'Eglise, qui montent en beauté de plus en plus, des compagnes qui les comprennent, d'abord pour en être elles-mêmes mieux comprises et réaliser avec eux le ménage nouveau. » C'est clair, cette fois, la thèse démocratique est nettement affirmée. C'est le plat de résistance. Le reste n'est que hors-d'œuvre pour exciter l'appétit démocratique. Ceci nous amène tout naturellement à parler d'un dîner (au sens propre) où M. Montier a fait la connaissance d'une jeune fille. La conversation était banale, languissante, comme toutes les conversations du monde. « Mais plus souvent que je ne l'aurais supposé, écrit-il, il m'est arrivé alors de surprendre, dans une question posée comme d'aventure, une curiosité plus avertie, mieux orientée, une émotion plus profonde, révélation inattendue d'une vie intérieure insoupçonnée, la supplication muette et exquise en sa timidité d'être prise au sérieux un instant. » Bref, la jeune fille se plaint d'être traitée en enfant : « Chagrins de poupées, dit-on, soucis d'enfants, larmes de jeunes filles, ondées d'avril qui font plus frais le teint et les yeux plus limpides. On attribue à des nerfs trop sensibles nos tristesses et nos peines. On nous rive aux futilités parce qu'on ne nous croit pas capables d'autre chose. » Enfin, cette jeune personne demande à être instruite de la vie, à être mise en mesure de la comprendre et d'y jouer un rôle effectif. Par bonheur, elle a l'âme démocratique : il y a donc moyen de s'entendre avec elle. « A quelles œuvres intelligentes, poursuit-elle, nous a-t-on fait collaborer intelligemment? J'entends, en effet, à des œuvres vivantes qui ne soient pas seulement prétexte à petites circulaires et à insignes plus ou moins sottement belliqueux? » Inutile de nous demander si c'est à un dîner sillonniste que l'auteur a fait la connaissance de cette aimable jeune fille qui jette de si grosses pierres dans les jardins royalistes.

Evidemment, pour elle, cessent d'être sociales les œuvres qui portent le masque réactionnaire, quand bien même elles seraient de la plus incontestable utilité. N'oublions pas que nous sommes en présence d'une œuvre de parti.

En résumé, M. Montier trouve qu'il y a un grand vide dans l'éducation des filles. Sur ce point nous sommes entièrement de son avis. Mais où nous ne nous entendons plus du tout, c'est sur la manière de le combler.

On nous dira bien que l'étude de la religion doit occuper une grande

place dans l'éducation des filles, d'autant qu'elles sont appelées à la mission de la faire connaître. Mais là encore nous avons lieu de nous tenir sur nos gardes. Dans ses conseils, l'auteur ne perd jamais de vue le but auquel il tend. Arrière le formalisme religieux, c'est entendu; la femme doit avoir une connaissance sérieuse et profonde des vérités religieuses. Il faut que la jeune fille puisse défendre la religion qu'elle professe Et c'est avec raison qu'il rappelle ces paroles de Mgr Dupanloup : « La vérité force à avouer qu'en ce temps, malgré leurs rares mérites et leurs incontestables supériorités, les femmes sont pour la plupart incapables de rien faire qui soit réel, qui soit efficace pour défendre la religion, pour éclairer les âmes, résoudre les doutes. En un mot, elles sont hors d'état, sauf par leurs prières, ce qui est beaucoup, mais ne suffit pas, de servir la cause de Dieu dans le monde. » Ceci est fort bien, mais comme il est fâcheux que l'auteur laisse si visiblement percer le bout de l'oreille (démocratique) dans des conseils qui semblent inspirés par des vues supérieures! Ecoutons-le. « Non seulement par cette ignorance les jeunes filles ne servent pas la cause de Dieu dans le monde, mais trop souvent elles la desservent. Certains hommes politiques et certains sociologues semblent, en effet, aujourd'hui considérer ou considèrent effectivement, *avec plus ou moins de raison* (!!!), la religion catholique comme un obstacle radical à l'extension de leurs conceptions politiques et sociales. Il conviendrait, à coup sûr, pour le bien de ces hommes et de ceux qu'ils entraînent, comme pour le triomphe de la liberté elle-même, de montrer par des actes qu'ils se trompent en considérant l'Eglise catholique comme une adversaire. Or, par un phénomène assez fréquent, mais très fâcheux, et qui devrait être à tout prix évité, beaucoup de catholiques font le jeu de ces hommes en attachant précisément la religion catholique à des conceptions sociales et politiques particulières. » Et il ajoute : « Les jeunes filles ne sont pas les dernières à donner dans cette erreur. » En résumé, M. Montier veut que les jeunes filles connaissent à fond la religion pour persuader à certains hommes politiques et à certains sociologues que la religion n'est pas un obstacle à l'extension de leurs conceptions politiques et sociales. C'est là qu'il voulait en venir, et il faut avouer qu'il s'est donné beaucoup de peine pour y arriver. Mais encore reste-t-il de savoir, et c'est le point capital, si la religion ne fait pas obstacle à certaines conceptions sociales et politiques. M. Montier, qui est un sillonniste de marque, n'est pas sans avoir lu la lettre magistrale de Pie X sur le Sillon. Il sait donc qu'il existe une certaine doctrine sociale et politique (celle du Sillon) que l'Eglise réprouve et condamne. Il s'agit donc de savoir de quels hommes politiques, de quels sociologues il s'agit, et de quelles conceptions politiques et sociales il entend parler. Une distinction s'impose nécessairement et c'est toute la question. Sans doute la religion domine, de toute la hauteur de sa divinité, les contingences politiques, mais

il n'en est pas moins vrai qu'il est certaine doctrine politique et sociale qu'elle repousse. Voilà ce que M. Montier ferait bien d'apprendre aux jeunes filles, avant de les lancer à la conquête des hommes politiques et des sociologues dont il est question. Mais M. Montier n'a pas pris garde qu'il fallait faire une distinction, et nous avons grand peur qu'il ne décrète d'une manière absolue que la religion ne fait obstacle à aucune conception sociale et politique : ce qui est absolument erroné, en thèse générale. Mais avançons : « Enthousiastes (les jeunes filles), mais trop souvent superficielles, esclaves d'une éducation étroite, la délicatesse de leurs sentiments, la générosité native de leur âme, l'élévation de leurs pensées les poussent à faire de la religion non pas l'*émancipatrice du peuple*, mais la sauvegarde d'un ordre établi qui est loin d'être parfait et auquel elles prêtent l'immutabilité et l'auguste grandeur de la religion elle-même. » Une religion émancipatrice du peuple! Si ce mot à effet signifie ici quelque chose, il veut dire que la religion, à force de libéralisme, briserait toutes les entraves qui retiennent le peuple enchaîné aux vieux errements du passé et donnerait un merveilleux essor aux aspirations démocratiques. C'est bien dans ce sens de progrès continu et indéfini vers plus de liberté que l'on entend au Sillon l'émancipation du peuple, et c'est cette ascension progressive que la religion doit favoriser et encourager. Il n'est plus question d'une religion régulatrice, mais bien d'une religion émancipatrice du peuple. C'est de ce faux dogme libéral que M. Montier voudrait voir les jeunes filles se faire les propagandistes. C'est pour réaliser cet idéal qu'il les convie à une étude approfondie de la religion. De plus en plus s'accentue l'œuvre de parti, comme nous l'allons voir, d'ailleurs, par le trait suivant : « Pour elles (les jeunes filles) et par elles pour les adversaires, la religion n'est en effet que la gardienne des privilèges et des inégalités corrigeables; la doctrine catholique se capitonne pour elles comme l'accoudoir de leur prie-Dieu; la société chrétienne leur apparaît toute dans la chapelle aussi élégante que privée où elles fréquentent. Certes dans ces réunions pieuses, quoique mondaines, elles entendent prêcher des béatitudes *déconcertantes* au point de vue humain; elles entendent les malédictions du Christ contre les mauvais riches et les pharisiens, la gloire prochaine et l'élévation des petits, les bergers appelés les premiers à l'étable du Dieu pauvre; mais tout cela glisse sur elles, elles ne songent même pas que cette doctrine peut et doit avoir une application quotidienne et effective dans la Société même où elles vivent, et qu'elle doit se réaliser autrement qu'en de vagues velléités de pitié, mais en des œuvres organisées, fonctionnant bientôt par elles-mêmes, s'imprégnant et vivant du Sang du Christ. »

Ne nous demandons pas de quelles œuvres organisées il s'agit ici, puisque toutes celles qui ne sont pas marquées au coin de la plus pure démocratie sont frappées d'ostracisme. Il n'y a évidemment que dans

ces œuvres que l'on puisse mettre en pratique les maximes de l'Evangile et donner la véritable interprétation du Sermon sur la montagne. Mais nous craignons fort qu'à l'école sociale-démocratique, l'interprétation des béatitudes *déconcertantes au point de vue humain*, ne donne un sens tout contraire au texte évangélique. Nous avons de sérieuses raisons de nous méfier des théologiens de la démocratie qui veulent trouver dans l'Evangile la justification d'une doctrine qui en est justement la contre-partie.

La question de l'apostolat est la pièce montée du festin démocratique auquel nous convie l'auteur.

Après avoir parlé du christianisme édulcoré, du christianisme à l'eau de rose de la plupart des jeunes filles du monde, en quoi nous lui donnons raison, il ajoute : « Mais aussi bien qui donc les porterait à ne point se défaire de ce manteau de foi si flottant et si peu exact qu'il soit? Qui donc parle de la religion comme d'une chose vivante, du Christ comme d'un être toujours actuel, de la charité comme d'une chose dont l'aumône matérielle n'est point la seule ni la meilleure expression?... Elle s'est fait (la jeune fille) de la religion une chose extérieure à elle (1); du Christ, un personnage sévère, aux pieds duquel, à certains jours, on se traîne à genoux, qu'on voit un instant au bout des doigts du prêtre, que l'on reçoit en essayant de s'anéantir et dont on ne parle plus de la journée et les jours suivants. » M. Montier voudrait-il donner à entendre que le grand sacrement de l'Eucharistie le cède en importance au zèle apostolique, fût-il démocratique? En ce cas, nous le regretterions pour le catholique qu'il est et qu'il s'affirme. Où donc puiser la force de l'apostolat si ce n'est dans la réception du Corps de ce même Christ qui a dit à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations. » L'auteur continue : « Et cependant le cœur des jeunes filles qui souffre de ce grand vide, dont parle Fénelon, est enclin à se donner; pour le satisfaire, quelques-unes se lancent dans l'apostolat. »

Nous voilà arrivés au point culminant de l'éducation sociale de la jeune fille : l'apostolat. Mais pas tout apostolat, un apostolat particulier, au bénéfice d'une cause et, en l'espèce, de la cause démocratique ou sillonniste. Car ce serait une erreur de croire que le Sillon, frappé d'une condamnation solennelle par le Saint-Siège, n'existe plus. Il subsiste toujours sous un autre nom et sous une autre forme. Mais ce sont bien toujours les mêmes sillonnistes, c'est bien le même esprit qui anime tous les groupes qui se sont affublés de noms nouveaux. La

1. M. Montier ne distingue pas ici l'adhésion de l'esprit à des vérités révélées et la mise en pratique de ces mêmes vérités : en quoi il verse dans le pragmatisme qui, sous cette formule : « Vivre son christianisme », ne reconnaît, comme vraies, que les vérités, objets d'expériences personnelles.

« Correspondance de Rome, » dont nous reproduisons plus bas un très intéressant article, nous instruit singulièrement à ce sujet (1).

M. Montier voit donc dans l'apostolat un moyen d'intéresser les

1. Comme tout le monde le sait, à la suite de la Lettre pontificale censurant le Sillon, celui-ci fut aussi promptement qu'entièrement supprimé. En effet, depuis ce jour-là le Sillon s'appelle antonomastiquement « la Démocratie », du nom du journal sillonniste; le Bulletin du Sillon s'appelle le Bulletin de la « Démocratie »; les cercles et les propagandistes du Sillon s'appellent les cercles et les propagandistes de la « Démocratie », avec des règlements polygraphiés; les Jeunes-Gardes du Sillon s'appellent les volontaires de la « Démocratie ».

Leurs congrès et leurs retraites s'appellent les congrès et les retraites des propagandistes de la « Démocratie ». Les « idées du Sillon » s'appellent les « idées de la Démocratie ».

Pour toucher de la main ces constatations-là, il suffit de lire l'intéressant *La Démocratie*, bulletin mensuel (ci-devant le *Sillon*, bulletin mensuel). Dans son dernier numéro de septembre on peut lire, reproduite du numéro précédent et corrigée, la note suivante :

Si le correspondant (de la DÉMOCRATIE) peut être plus ou moins dévoué, les groupes de Volontaires ne doivent renfermer que des camarades absolument confiants dans la cause de LA DÉMOCRATIE, entièrement dévoués à elle. Leur type sera celui de l'ancienne Jeune-Garde. Leur but ne doit être que la diffusion de LA DÉMOCRATIE. Mais c'est non seulement le droit, mais le devoir des Volontaires de se former moralement et religieusement. Seulement le but direct du groupe n'est pas cette formation, indispensable cependant, si les Volontaires veulent avoir les forces de dévouement nécessaires.

Egalement « la plus grande Démocratie » (ci-devant « le plus grand Sillon ») est fixée par les mêmes frontières : tout le monde peut y entrer, moins les royalistes de l' « Action Française », les socialistes unifiés et les libertaires de la C. G. T., c'est-à-dire tous, moins les anti-libéraux de droite et de gauche. C'est, dans le même numéro du Bulletin, quelques lignes après le passage que nous venons de citer :

Quant à notre clientèle, c'est dans tous les partis qu'elle se rencontrera. N'espérons cependant pas la trouver dans les milieux de l'Action Française, du parti socialiste unifié et parmi la fraction libertaire qui dirige aujourd'hui la C. G. T.

Quelques-uns font l'observation suivante. — Le néo-Sillon déclare n'organiser que la propagande du journal la *Démocratie*. Les anciens Jeunes-Gardes du Sillon devaient faire la même propagande pour leur journal, mais ils la devaient faire aussi par leur parole. Aujourd'hui, au moins officiellement, « leur but ne doit être que la diffusion de la *Démocratie* ». Donc jamais autant qu'aujourd'hui, M. Marc Sangnier et son état-major n'ont été les maîtres absolus des « idées du Sillon »; les Volontaires, les groupes de propagande, n'en doivent être que des colporteurs inlassables aussi bien que des disciples « entièrement dévoués ».

Nous devions citer ces textes et résumer ces constatations pour faire comprendre et apprécier le document suivant, publié dans le susdit numéro du bulletin mensuel de la *Démocratie*.

Les chefs et les propagandistes de la *Démocratie* se sont réunis récemment à la Pierre-qui-vire (un bel esprit a trouvé ce nom d'une suggestion exquise : il propose d'appeler le Sillon lui-même la Pierre-qui-vire). Là on a pris des résolutions ignorées par les profanes, et on a excité les « entièrement dévoués » à renforcer leur action. Des lettres de nombreux membres de la réunion, publiées dans le Bulletin, nous assure que celle-ci va être féconde en résultats. Parmi ces lettres, on lit la suivante « de M. l'abbé Pezé de Saint-Martin-Rivière » :

Sans phrases, suivant la vieille tradition des correspondants, je vous fais l'énumération des efforts accomplis depuis La-Pierre-Qui-Vire; me permet-

jeunes filles aux questions vitales et d'utiliser leurs aptitudes méconnues et réelles cependant. Mais tout apostolat ne leur convient pas. Il distingue l'apostolat frivole ou sectaire. Evidemment, sera frivole et sectaire tout apostolat non démocratique.

« Des jeunes filles seulement frivoles pour lesquelles l'apostolat n'est qu'un amusement, un prétexte à dînettes, à bals dits de charité, à parlotes, à conférences, à saluts en musique, nous ne parlons pas ici; on les connaît assez et d'ailleurs elles reçoivent de leurs efforts présumés une récompense aussi vaine qu'elles sont vaines elles-mêmes...

» Des jeunes filles sectaires, bien que ces deux termes semblent hurler de se voir accouplés, il faudrait parler davantage. Il y en a : sectaires, c'est-à-dire, opiniâtres, malveillantes aux autres, entêtées dans une doctrine, excommuniant celles ou ceux qui ont le malheur de ne pas faire partie, je ne dis pas de leur religion, mais de leur ligue, de leur « dizaine », de leur sous-comité et qui répugnent à s'affubler de pseudonymes maladifs et recherchés, en des correspondances remplies de pauvretés.

» Est-il possible qu'il y ait des jeunes filles assez sérieuses pour être sectaires? Hélas! oui; et dans tous les camps; j'allais dire dans les meilleurs, puisque le sectarisme naît souvent d'une conviction profonde.

---

tant tout de même de vous faire remarquer que j'habite deux petites communes de quelques centaines d'habitants.

Le dimanche 30 juillet, eut lieu à Saint-Martin une première réunion des anciens amis de la région. Dix-sept répondirent à l'appel et vinrent de Bovillers (Nord), Caudry, le Cateau, Wassigny, Molain. Je m'attachai surtout à leur rendre confiance : ils me parurent bien disposés à la fin de la réunion, mais je ne sais quelle besogne positive ils ont accomplie depuis lors, je n'ai encore pu les revoir.

Le mercredi suivant, 2 août, je reçus pour la même cause la visite de M. le curé-doyen de la Capelle, et de l'abbé Meyer, vicaire de Guise. Il se fait, dans cette petite entrevue, du très bon travail.

Le jeudi 3 août, visite de Clovis, de Bohain, et d'un ami de Cambrai; nouveau récit des jours de La-Pierre-Qui-Vire.

Le jeudi 10 août, réunion à Saint-Quentin, — à demi ratée, à cause de dissensions ridicules parmi nos amis. Une douzaine s'abstinrent parce que le lieu de la réunion ne leur convenait pas!!! Et c'est cependant avec ceux-là qu'il y aurait quelque espoir d'aboutir : ils sont plus jeunes. Je les reverrai. Parmi les cinq autres qui assistèrent à la réunion se trouvait Nicoux, avec lequel je vais me mettre désormais en relations suivies.

Visite de deux autres abbés encore le 11 août. J'ai eu aussi l'occasion d'écrire bien des lettres. Je ne me rappelle pas leur nombre.

J'ai envoyé 6 abonnements, mais pris sur mes ressources personnelles (avec le concours d'un brave ouvrière sillonniste) pour compenser les désabonnements sûrs qui vont avoir lieu.

« Le meilleur de mon travail n'aura lieu que dans les deux semaines » qui vont suivre, aux deux retraites ecclésiastiques. Là, je rencontrerai » beaucoup d'abbés ».

Agréez, cher ami, avec mes vifs remerciements pour toute la confiance que vous m'avez rendue, l'assurance de mon sincère dévouement à l'œuvre nettement déterminée.

» Il est aujourd'hui des apôtres féminins, des zélatrices de tout ruban, des dizainières de tout nom, enrôlées sous des bannières aux vocables de paix et de douceur, et qui apportent à la conquête de la Société contemporaine une ardeur, un entrain, une impavidité dont le premier résultat est de les faire détester, elles, et malheureusement ainsi la cause qu'elles entendent défendre...

» Or, si leur apostolat a de ces étroitesses, n'est-ce pas que la doctrine qu'elles prétendent propager, elles la voient étroite elle-même, intransigeante, arrogante, dominatrice? Il faut dompter, il faut vaincre. Ce n'est pas une conquête, c'est une bataille; ce n'est plus la séduction du Christ libérateur à reprendre, à faire resplendir, c'est une sorte de Dieu gendarme à dresser comme un épouvantail devant les masses.

» Oh! qui dira les ravages exercés en des cœurs de jeunes filles prêts à s'épanouir et qui auraient pu si bien aimer, par cette conception de l'apostolat vengeur, par cette évocation sans cesse renouvelée de ligues, de batailles, par cette transposition imprudente des droits du Christ sur des épaules humaines!

» Cet apostolat mal avisé a tari le dévouement véritable aux œuvres vitales, aux œuvres de rayonnement et de conquête; il a pu faire quelques amazones, quelques frondeuses, quelques ligueuses, il a pu ravir d'aise ceux qui ne sauraient vivre sans luttes épiques et qui portent en eux des âmes de condottièri, mais on ne dira jamais assez combien il a rendu impopulaires le Christ et l'Eglise, que les masses, une fois de plus, ont vu, des deux côtés, grâce à la mauvaise foi des uns et à l'aveuglement des autres, confondre avec les hautaines prétentions de quelques-uns au respect, au labeur et à l'écrasement de tous.

» Une éducation religieuse plus complète aurait éveillé dans les âmes féminines une tout autre conception de l'apostolat moderne. »

Dans ce qu'on vient de lire, on retrouve, à côté de l'apologie à peine déguisée de la propagande démocratique ou sillonniste, la thèse chère à l'école libérale. Sous prétexte de faire la critique de certains comités ou ligues féminines où les jeunes filles apportent un zèle plus ou moins adroit — ceci n'est pas notre affaire — c'est l'affirmation nette d'un principe, l'intransigeance de la doctrine, l'absolu de la vérité, la revendication ferme du droit que l'auteur poursuit de son ironie. Il préfère, cela va sans dire, les ligues où l'on pratique la tolérance, la largeur d'esprit, la conciliation sur tous les terrains, quitte à faire fléchir les principes et à ébrécher la doctrine. Ce qu'il lui faut pour l'apostolat qu'il rêve, ce sont des jeunes filles à l'âme démocratique qui fassent aimer la religion à force de la plier à toutes les exigences, de la diminuer au gré des circonstances ou des auditoires, de la montrer si aimable, si accommodante, si peu intransigeante qu'elle puisse se façonner à toutes les œuvres de rayonnement et de conquête que

médite M. Montier. C'est cet apostolat qui lui paraît sans doute bien avisé et qui doit rendre populaires le Christ et son Eglise. Nous sommes accoutumés à ce langage des tenants du libéralisme : il est le même sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes. Ils croient tous servir la vérité en l'amoindrissant et en l'accommodant à leurs desseins. Nous sommes, aujourd'hui, nous catholiques, les victimes de cette funeste doctrine qui nous a conduits aux pires abdications, par la voie large des concessions, de la conciliation, de la tolérance. C'est pourtant cet esprit que l'auteur veut voir les jeunes filles apporter dans les œuvres d'apostolat, et cet esprit, il va sans dire, n'est ni frivole ni sectaire, puisqu'il est démocratique, et grandement libéral. Mais pourquoi l'auteur qui préconise avec tant d'ardeur la tolérance et la conciliation, se met-il en contradiction avec lui-même, en lançant l'anathème à toutes les œuvres, ligues ou groupements féminins qui comprennent l'apostolat d'une autre manière que lui, si ce n'est, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que M. Montier se fait l'avocat d'une cause beaucoup plus qu'il n'expose un système d'éducation sociale? Sera donc défectueuse toute éducation qui ne préparera pas à l'apostolat démocratique, c'est-à-dire à un apostolat très large, très libéral et par là même très conquérant, puisqu'il aura pour but de montrer que la religion n'est hostile à aucune conception politique ou sociale. Avec ce bagage libéral, les jeunes filles peuvent entrer de confiance dans toutes les œuvres, elles y feront merveille. Tel est le fond de la thèse que M. Montier a su présenter avec beaucoup de charme, beaucoup de talent, en y ajoutant quelques fines observations, quelques justes critiques, mais thèse absolument fausse et dangereuse qu'il faut savoir dégager des séductions qui l'enveloppent. N'est-il pas suffisamment à déplorer que des hommes de haute valeur, des esprits cultivés versent dans les erreurs de l'école démocratico-sillonniste? Que deviendrons-nous, grand Dieu! si les femmes, à leur tour, sont entraînées dans cette voie pernicieuse?

Après avoir parlé convenablement de l'aumône, l'auteur reconnaît qu'elle n'est pas la seule forme ni la meilleure de secourir les misères et d'instaurer un ordre social plus parfait. Nous devons aider les classes laborieuses et moins fortunées à sortir de leur situation précaire, nous devons les convier à l'effort, nous devons leur infuser un esprit de solidarité et de désintéressement. « Et donc faire la charité, dit-il, c'est avant tout, organiser l'aide mutuelle et entrer dans les œuvres d'assistance, de relèvement, de prévoyance et d'éducation sociale, avec un esprit fraternel, sans arrière-pensée de prosélytisme politique. Beaucoup de jeunes filles et parmi les meilleures et parmi les plus zélées, sont loin encore de cette conception : il ne faut pas leur en vouloir, il faut tendre à les y amener en leur en faisant voir la vérité et l'intérêt. »

Si nous comprenons bien, ceci revient à dire que les jeunes filles qui n'adoptent pas les idées du Sillon sur la coopération sociale, ne sont pas dans la bonne voie. D'ailleurs, l'auteur nous le dit, sous une forme voilée, en manière de conclusion : « La jeune fille se portera donc de préférence vers les œuvres vivantes de formation et d'éducation démocratiques. » L'auteur a beau ajouter : « Je prends ce mot dans un sens très large qui peut n'avoir rien de politique, mais qui révèle une préoccupation éducative », il n'en reste pas moins que « les œuvres vivantes de formation et d'éducation démocratiques sont, dans sa pensée, celles du Sillon. »

Sous le couvert du désintéressement politique et d'œuvres sociales pures dirigées dans l'intention de rétablir l'harmonie rompue entre les diverses catégories d'individus, M. Montier ne manque pas de décocher des traits à l'adresse de tout apostolat qui ne serait pas démocratique. « Il ne faut pas que l'on puisse même soupçonner que ces attentions et ces dévouements, cachent une arrière-pensée et pourraient bien n'être qu'une industrie, un moyen de captation, plus ou moins adroit, plus ou moins prochain. D'ailleurs, l'expérience prouve chaque jour que de telles combinaisons échouent. Nous avons vu de nobles dames et d'aimables jeunes filles se faire visiteuses à domicile, distributrices de journaux, directrices et maîtresses d'école, dans l'espoir, plus ou moins avoué, de ramener le populaire à de bonnes idées, c'est-à-dire pour elles, à des idées d'expectative indéfinie, et régulièrement les bénéficiaires de ces étranges œuvres sociales se sont retournés contre leurs bienfaiteurs apparents avec une apparente ingratitude. » Et plus loin, il ajoute : « Or, il est évident qu'en paraissant se dévouer au peuple, trop de jeunes filles, dites du monde, par suite d'une éducation fâcheuse et d'une compréhension inexacte des devoirs et des droits de chacun, n'ont entendu ne travailler que pour le succès d'un parti, que pour enrayer la *légitime ascension populaire.* »

M. Montier qui critique si fort le prosélytisme politique dans les œuvres sociales, ne se doute pas qu'il ne fait que cela, quoique très habilement, au profit de la cause démocratico-républicaine dont il s'est constitué l'avocat. Il n'est, en effet, question que du seul apostolat démocratique, et on sait ce que cela veut dire. Tant il est vrai qu'on ne s'avise pas de tout.

Ce genre d'apostolat demande une formation spéciale, une préparation à laquelle il consacre quelques pages. Il constate qu'aujourd'hui les femmes ont conquis leur place dans les institutions *philanthropiques*, comme il se plaît à les appeler. C'est de ce progrès, dit-il, qu'est née la conception assez récente de la femme sociale. « Mais n'est pas sociale qui veut : une mentalité de châtelaine bienfaisante, ce qui put suffire en son temps, ne saurait suffire aujourd'hui : il faut à la femme sociale, avec les délicatesses et les élégances d'autrefois, une âme démocratique (toujours !!) : il faut lui infuser la notion véritable de

l'association, de la coordination des efforts, de la coopération entre celles qui donnent et celles qui reçoivent, de façon à ce qu'il n'y ait plus de *catégories disparates*, mais une véritable action commune pour le commun bien-être. »

Comme on le voit, M. Montier paraît hanté par l'idée démocratique. C'est le *leit-motive* qui revient à tout propos. Il ne lui suffit pas que la femme s'initie aux œuvres sociales, qu'elle donne son concours aux institutions *philanthropiques*, il lui faut encore qu'elle se fasse peuple. Il ne veut plus de catégories disparates, mais une véritable action commune pour le commun bien-être. A ce trait on reconnaît les théories sillonnistes qui ne tendent à rien moins qu'à la confusion des rôles, au nivellement des classes, contre lesquelles la lettre pontificale sur le *Sillon* s'est élevée avec une force particulière, comme mettant en péril les droits de la hiérarchie sociale. L'auteur semble ne pas connaître ou avoir oublié que le document pontifical réprouve et condamne cette doctrine sociale dont il se montre le très zélé partisan. Et cependant, il demande à la femme sociale de conserver les délicatesses et les élégances d'autrefois. Tant il est vrai qu'il est bien difficile de ne pas tomber dans les contradictions. Marc Sangnier qui, paraît-il, tutoie son domestique et se fait tutoyer par lui, n'en demande pas moins à celui-ci des services qui maintiennent la distinction des classes. Je ne crois pas que le chef du Sillon pousse la condescendance démocratique jusqu'à installer chez lui un domestique pour l'unique plaisir de le servir et de mettre ainsi en pratique ses théories sur l'égalité sociale.

Si nous avons bien saisi la pensée de M. Montier, c'est à une confusion des rôles qu'aboutiraient ses théories sur l'éducation sociale des filles. En vain l'auteur voudrait-il s'appuyer sur l'exemple des pays anglo-saxons qui ont été les promoteurs de cette transformation de l'éducation des femmes en matière sociale. En vain, rappellera-t-il toutes les tentatives faites en France à cet égard et les progrès du mouvement social féminin. Nous ne méconnaissons pas l'utilité des œuvres d'assistance féminine, sous toutes leurs formes, dues à d'intelligentes initiatives. Nous reconnaissons volontiers que des conditions nouvelles d'existence sont faites de nos jours à la femme, par suite de changements survenus dans l'organisme social, qui appellent et justifient les œuvres de protection et de secours dont il est question. Mais les théories démocratiques et égalitaires de M. Montier n'ont rien à voir avec des institutions charitables où chacun doit garder sa place et son rôle, ce qui est la garantie même du bon fonctionnement de ces œuvres et la condition de leur utilité sociale.

Encore ne faudrait-il pas s'exagérer l'importance de ces institutions, si nécessaires qu'elles puissent être, et que le goût de l'apostolat, de

la vie extérieure, ne s'exerçât au détriment de la vie familiale, de plus en plus menacée aujourd'hui et que tout contribue à affaiblir. Nous avons bien des raisons de craindre que la jeune fille sociale, comme la rêve M. Montier, appelée au dehors par les soucis de l'apostolat, ne trouve dans ces occupations extérieures le prétexte de délaisser les devoirs de l'intérieur, pour lesquels elle n'a, en général, que trop peu de goût. Nous trouvons bon que la jeune fille consacre ses loisirs à des œuvres de charité, de bienfaisance, d'assistance, telles les écoles ménagères, les écoles maternelles, les ouvroirs, les dispensaires, etc., mais il ne conviendrait pas que le zèle de l'apostolat fît déserter le foyer que l'on quitte trop facilement. La vie extérieure a pris, dans les mœurs féminines, à notre époque, une importance qui tient un peu de l'engouement. En orientant l'éducation des filles de ce côté, je crains bien que l'auteur n'ait été plus préoccupé de la cause démocratique que du véritable intérêt de la société. La reconstitution de la famille sur ses bases traditionnelles, la remise en honneur des vertus familiales et des grands devoirs de la vie chrétienne, les habitudes d'ordre, de travail, d'économie, le retour, en un mot, à la vie sérieuse, par l'éloignement marqué pour toutes les nouveautés dangereuses que des mœurs nouvelles tendent à implanter chez nous : voilà qui importe bien plus pour le relèvement du foyer, condition première de la grandeur et de la prospérité d'une nation, que ce faux zèle démocratique qui sert plutôt les intérêts d'un parti que ceux de la société.

On croirait vraiment que la jeune fille moderne ne puisse trouver utilement l'emploi de ses qualités naturelles que dans les œuvres sociales. De la vie d'intérieur, du travail quotidien, des mille occupations du ménage qui suffisaient amplement à remplir l'existence de nos mères, il n'en est pas question. Il ne s'agit plus que d'une vie tout extérieure et adonnée aux travaux de l'apostolat démocratique. Il nous semble que l'apostolat qui convient surtout à la femme est surtout celui du milieu familial. Sa mission est surtout au foyer, et l'éducation qui lui convient, par excellence, est celle qui la prépare à la remplir dans toute son étendue. A cela M. Montier nous objectera qu'il a envisagé la question à un point de vue particulier, en rapport avec l'importance qu'ont prise de nos jours les institutions sociales. Encore une fois, nous n'entendons refuser à ces institutions la place qu'elles ont prise de nos jours, et qui sont nées sous l'inspiration d'une pensée chrétienne. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que des jeunes filles s'initient à une mission charitable où elles peuvent trouver l'occasion d'exercer les qualités de leur intelligence et de leur cœur, tout en souhaitant cependant que ces occupations extérieures n'absorbent pas leur activité au point de leur faire délaisser les devoirs plus importants de la vie familiale. Et ce souhait n'est pas de trop, quand on voit se multiplier les atteintes au foyer par ceux-là même

qui poursuivent la destruction de la société chrétienne. Les coups qu'ils portent à la vie de famille nous sont un avertissement d'avoir à organiser la défense de ce côté, en renforçant nos positions. Que la femme sociale que prône tant M. Montier ne fasse pas tort à la mère de famille : c'est tout ce que nous ne saurions assez recommander à celles qui, dans un but très louable, portent leur sollicitude du côté des œuvres d'assistance et d'apostolat.

Mais ce que nous ne saurions admettre, c'est que ces œuvres soient le prétexte d'une propagande démocratique et servent de réclame, comme c'est le cas ici, à la cause sillonniste jugée et condamnée.

Dans un prochain article, nous aborderons la seconde partie du livre qui traite de l'éducation de l'amour chez les jeunes filles.

STANISLAS DE HOLLAND.

LE CATHOLICISME SOCIAL ET SES « FAUX DOGMES »

Il y a un « catholicisme social », des « catholiques ou chrétiens sociaux », des « prêtres sociaux », des « femmes sociales », et même des « jeunes filles sociales ».

D'abord, comme le disait en 1898 l'*Osservatore Romano*, « une fois qu'il est admis et reconnu que la doctrine catholique est une doctrine complète et parfaite, à laquelle on ne peut rien ajouter et d'où l'on ne peut rien retrancher », il en résulte logiquement et nécessairement qu'il faut aussi admettre une chose : c'est qu'*au nom de catholique, à ce substantif, il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher*. Et alors pourquoi établir tant de catégories de catholiques : libéraux, démocrates, sociaux et même socialistes?... Il arrive souvent que l'adjectif prend le dessus sur le substantif dans les idées et les faits, et que l'on est plus « libéral » que catholique, plus « démocrate », que catholique, plus « social » que catholique, et même que l'on est ce que signifie le qualificatif avant d'être ce que comporte le nom lui-même. »

Et puis, ne voit-on pas que ces dénominations, irrespectueuses pour le catholicisme tout court, qui dit tout et répond à tout, créent de fâcheuses divisions parmi nous, à l'heure où l'union est le plus nécessaire, et font la joie de nos pires adversaires? « Nous assistons, disait en 1908 l'*Aurore*, journal juif par excellence, nous assistons, depuis quelques années, à une extraordinaire floraison de catholiques de toute nuance : catholiques *libéraux*, catholiques *sociaux*, catholiques

démocrates, catholiques *républicains.* Patience! et nous verrons un de ces jours, des catholiques *évolutionistes* ».

Avec un peu plus de perspicacité, l'*Aurore* aurait pu voir, dans les rangs des catholiques, des *évolutionistes* que l'Encyclique *Pascendi* venait de condamner, 8 septembre 1907.

Quoi qu'il en soit, le catholicisme social existe en France : il a son chef, son président, Henri Lorin, et ses adhérents dont les principaux sont M. Duthoit, M. Boissard, professeurs d'Universités catholiques, M. Maurice Blondel, professeur à l'Université d'Aix, M. Goyau, M. Raoul Jay, M. l'abbé Garriguet, M. l'abbé Sertillanges, M. l'abbé Calippe, M. l'abbé Antoine et autres professeurs des « Semaines sociales », M. de La Tour du Pin, M. Paul Bureau, M. Boucaud, M. Fonsegrive, MM. les abbés Lemire, Klein, Naudet, Boyreau, directeur et professeurs au Collège libre des sciences sociales, avec M. Félix Pelletier, de l'Institut catholique de Paris. Il a ses organes, la *Démocratie* de M. Marc Sangnier, le *Bulletin de la Semaine,* de M. Imbert de Latour, qui continue assez exactement la *Justice sociale* et *Demain* disparus depuis 1908, la *Chronique sociale de France* et les *Annales de philosophie chrétienne,* qui n'ont guère changé d'esprit depuis que M. l'abbé Laberthonnière a succédé à l'abbé Denis, et où *Testis* (M. Maurice Blondel) a écrit naguère de bien fâcheux articles.

A lire les *Principes du Catholicisme social* de M. Lorin et surtout les premières pages du chapitre II : *Les principes du Code du travail,* on se croirait en face des définitions d'un concile démocratique, qui aurait voulu poser les bases du « catholicisme social ». Les titres des paragraphes ont la même solennité : « Bases des relations humaines selon la conception catholique; But et mode d'emploi du domaine terrestre selon la conception catholique; Mission du pouvoir public. » M. Lorin dogmatise vraiment : plût à Dieu qu'il fût clair! Mais comme on l'a dit, « il parle parfois « teuton » plus que français ». Ne nous en plaignons pas trop : il fera ainsi moins d'adeptes que n'en avait fait son collègue en catholicisme social, M. Marc Sangnier, le chef éloquent du *Sillon.*

C'est pour prévenir et prémunir les catholiques sincères contre les « faux dogmes » du « catholicisme social » que l'excellent Père Fontaine, — ancien professeur aux Facultés catholiques d'Angers et auteur de ces ouvrages si justes et si forts, *Les Infiltrations protestantes et le clergé français ; les Infiltrations kantiennes et le clergé français, les Infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament, la Théologie du Nouveau Testament et l'Évolution des Dogmes* (1), *et le Modernisme sociologique,* loué par Sa Sainteté Pie X comme un « remarquable ouvrage,... attestant de profondes connaissances théologiques et sociales, et répandant une vive lumière sur les dangers que tra-

1. C'est au P. Fontaine, après M. l'abbé Maignen, que revient l'honneur d'avoir signalé et démasqué le « modernisme ».

verse la société actuelle » — que l'excellent Père Fontaine vient de publier le *Modernisme social* (1) : il est comme la suite naturelle du *Modernisme sociologique*, et passe du terrain à demi spéculatif de la sociologie sur le terrain des faits sociaux et économiques et de leurs rapports avec « les doctrines » (2), avec « l'Etat » (3), et avec « l'Eglise » (4), dans son « infaillibilité doctrinale » et son « indéfectibilité directrice » (5).

Il faut lire ce livre magistral pour savoir ce qu'on doit penser des théories sociologiques actuelles, à la lumière « des enseignements de l'Eglise catholique et des directions des Souverains Pontifes, qui ont toujours travaillé au vrai bonheur spirituel et temporel des peuples » (6).

I

Les principes du catholicisme social, exposés par M. Lorin à la « Semaine sociale » de Marseille, et M. Boucaud dans son opuscule *Le Droit naturel*, se ramènent à quatre : 1° *l'égalité essentielle*, rigoureuse, de tous les hommes dans leur nature, dans leur fin essentielle et surnaturelle et les moyens d'atteindre cette fin; 2° *l'égalité de dignité* entre les personnes; 3° *l'équivalence fraternelle des agents humains;* 4° *l'équation des droits* (7).

Quatre soi-disant principes, quatre « faux dogmes égalitaires et démocratiques ».

1° *L'égalité de l'essence humaine*, une et identique, est une entité abstraite, qui ne se rencontre que dans les spéculations métaphysiques, entité dégagée des caractères individuants qui l'accompagnent; dans la réalité concrète, objective, des individus humains, il n'y a qu'inégalités, inégalités de forces physiques, inégalités de capacités intellectuelles, inégalités de qualités morales, inégalités dans la fin essentielle à tous, puisqu'il y aura « des places diverses dans la maison du Père qui est aux cieux », inégalités enfin dans la compréhension, l'application de la loi divine, et les grâces actuelles accordées à chaque individu. Ce n'est pas au catholicisme, c'est au *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau que M. Lorin et les catholiques sociaux, les démocrates chrétiens ont emprunté cet égalitarisme, qui traite d'accidentelles les inégalités dont on vient de voir toute l'échelle. Il va

1. Un fort volume in-8° de XII-488 pages, chez Lethielleux, Paris.

2. Première partie en trois chapitres.

3. Seconde partie consacrée principalement au socialisme scientifique.

4. Troisième partie sur l'Eglise et ses droits, son attitude vis à vis des différentes formes du socialisme, chrétien ou athée.

5. *Conclusions*, avec un chapitre complémentaire sur les six premières propositions du décret *Lamentabili*.

6. *Lettre* de Sa Sainteté Pie X à l'auteur du *Modernisme sociologique.*

7. Ce principe est de M. Boucaud; les trois autres sont de M. Lorin.

à l'encontre de ce que dit Léon XIII dans son Encyclique *Quod apostolici muneris,* 28 décembre 1878 : « La société humaine, telle que Dieu l'a constituée, est composée d'*éléments inégaux,* de même que sont inégaux les membres du corps humain. *Les rendre tous égaux est impossible; ce serait la destruction de la société humaine.* » Chimère donc et chimère néfaste que l'égalitarisme dont parlent nos catholiques sociaux ! « L'égalité des divers membres de la société, continue Léon XIII, *consiste uniquement* en ce que tous les hommes tirent leur origine du Dieu Créateur, qu'ils ont été rachetés par Jésus et qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites ou démérites, être jugés et récompensés ou punis par Dieu ».

2° *L'égalité de dignité entre les personnes* est encore une erreur. M. Lorin a tort de ne pas définir la personne : « *rationalis naturæ individua substantia;* substance individuelle douée de raison et de liberté », comme parle saint Thomas. Il aurait compris alors que la dignité de la personne vient surtout de la valeur morale de ses actes : or, ces actes et leur valeur diffèrent profondément, comme la raison, la liberté des personnes et surtout l'usage qu'elles en font. Au lieu de tant plaider l'égalité de dignité entre le patron et l'ouvrier, M. Lorin, avec un peu plus de philosophie, aurait vu qu'il y a des ouvriers qui possèdent la dignité de personne à un plus haut degré que certains patrons : ce qui n'empêche nullement leur inégalité de condition sociale et l'infériorité hiérarchique des ouvriers, proclamée nécessaire par Léon XIII et Pie X : « Il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, *des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres,* des savants et des ignorants, des *nobles* et des *plébéiens,* qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral ». (Encyclique *Quod apostolici muneris,* et *Motu proprio* de Pie X, 18 décembre 1903).

3° *L'équivalence fraternelle des agents humains* est le troisième « faux dogme » du catholicisme social. Cette équivalence dériverait de ce que tous ces agents sont conscients et libres. Mais il y a entre eux des inégalités foncières et des inégalités dans l'action, des inégalités comme agents. Quelle équivalence établir entre l'apport de l'inventeur, qui crée ou perfectionne le machinisme au point de le rendre propre à produire avec cent ouvriers ce que mille n'auraient pu réaliser, et l'apport également fraternel du manœuvre qui surveille telle pièce du machinisme créé, perfectionné par l'inventeur? « L'équivalence fraternelle des agents » n'irait à rien moins qu'à faire disparaître la diversité des classes; or, comme le dit Léon XIII dans l'Encyclique *Graves de communi,* sur la Démocratie, 18 janvier 1901, « les classes sociales disparaissant et *les citoyens étant tous réduits au même niveau d'égalité,* ce serait l'acheminement vers l'égalité des

biens. Le droit de propriété serait aboli et toutes les fortunes qui appartiennent aux particuliers seraient regardées comme des biens communs ». Léon XIII, qu'on a appelé le Pape des ouvriers, faisait une obligation à la démocratie chrétienne de maintenir la diversité des classes, « qui est le propre de la cité bien constituée et comme la forme et le caractère que Dieu a imprimés à la société humaine ». Pie X répète et consacre, en quelque sorte, ces enseignements sur « les bases naturelles et traditionnelles de la société », et il reproche aux sillonnistes d'avoir voulu les changer et bâtir une cité future sur d'autres principes chimériques et faux.

4° *L'équation des droits*, dont parle M. Boucaud et qui consisterait dans l'intégral épanouissement de la personnalité et de ses forces par des moyens appropriés, est une chimère irréalisable; car elle supposerait, outre des égalités intellectuelles et morales, qui n'ont jamais existé et n'existeront jamais, l'instruction intégrale, qui est une « colossale sottise », avec l'abolition du travail, qui est « d'ordre divin », comme aussi de la pauvreté, que Notre-Seigneur a béatifiée : « Bienheureux les pauvres », et qu'il a donnée comme devant toujours exister sur la terre : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. » « Si vous voulez l'équation des droits, écrit le P. Fontaine, demandez-la au collectivisme; lui seul vous la donnera; j'oserais dire que lui seul peut vous la donner, mais après vous avoir enlevé ce qui fait la vraie valeur de l'homme, le plein épanouissement de sa personnalité et des forces qu'elle contient, ne serait-ce qu'en vous soustrayant ce qui les stimule, l'émulation qui naît de la diversité des rangs et de l'inégalité des conditions humaines. »

Les quatre dogmes fondamentaux du catholicisme social tendent invinciblement, — que leurs sectateurs le veuillent ou ne le veuillent pas, — à la dissolution des éléments constitutifs de la famille, où il n'y a qu'inégalités et inéquivalence d'action entre le mari et la femme, entre les parents et les enfants; à la dissolution de tous les groupements naturels et nécessaires à la prospérité nationale, de toutes ces corporations industrielles, où règne encore l'inégalité. « Et ce qui engendre l'inégalité dans le capital ou la propriété privée, c'est l'inégalité dans le travail, comme celle-ci est engendrée par l'inéquivalence des agents, et enfin cette dernière par l'inégalité de nature ou de valeur et de forces personnelles ». L'équivalence fraternelle détruirait la transmission des héritages, principe d'inégalités, et amènerait la socialisation des femmes, des enfants, et la coéducation des sexes Pour nos catholiques sociaux, « démocrates avant tout », le fait démocratique commande et modifie « le fait économique » (1), à tel point que celui-ci devient le fait « collectiviste » dans toute la force de sa décevante illusion.

1. M. Boissard.

II

Les catholiques sociaux commettent d'autres erreurs, qui, pour n'être pas aussi graves, n'en sont pas moins funestes.

M. Lorin affirme que « *Dieu a donné en domaine indivis, à tous les hommes indistinctement ce sol,* afin de pourvoir à leurs besoins ». — Ni dans la Bible ni ailleurs il n'est question de cette « donation indivise et indistincte »; elle aurait l'inconvénient d'accorder aux hommes de la génération présente, aussi bien propriétaires du sol que les hommes primitifs, le droit de protester contre le partage qui a été fait « d'un domaine indivis et indistinct », et de s'approprier un meilleur lot. Dieu donna la terre à nos premiers parents pour qu'ils la transmissent à leurs descendants, qui devaient se l'approprier par l'occupation et le travail. Cette appropriation des biens terrestres est d'institution divine, et il ne faut point concéder à l'Etat, comme le fait M. Lorin, dans son *Code du travail* (pp. 31, 32), le droit d'établir, « en ce qu'il a d'essentiel, un régime d'appropriation des biens terrestres, sous prétexte que la terre a été donnée indistinctement à tous et sous forme indivise ».

***

M. Lorin encore, dans son *Code du travail*, p. 32, affirme que la *propriété privée* n'a qu'un caractère relatif et que sa raison d'être et sa fin, c'est « *le bien commun* ». — Triple erreur : car d'abord, la propriété privée n'a pas un caractère relatif, mais un caractère absolu, reposant sur le droit du travailleur au produit de son travail. Et puis, « le bien commun » n'est pas la « raison d'être » de la propriété, inviolable et sacrée, de par la nature et de par Dieu. En troisième lieu, la fin « directe et immédiate » de la propriété privée, c'est le bien privé et familial, après lequel passe le « bien commun ». Il est fâcheux de voir M. Lorin se rapprocher si intimement de M. Gide, protestant et professeur de droit à la Sorbonne, qui, dans son *Cours d'Economie politique,* définit la propriété « une fonction sociale. »

M. l'abbé Calippe, d'après le P. Fontaine, n'insiste jamais sur le caractère absolu de la propriété et sur sa transmission par l'hérédité : il n'en montre que le côté social et les devoirs qu'elle impose à ses possesseurs. Ces devoirs sont réels et sacrés, mais pas plus que les droits des propriétaires.

***

Le *capital,* qui n'est au fond que de l'épargne accumulée, ou « le fruit accumulé du travail persévérant et courageux », se voit l'objet de « vaines déclamations », qu'on s'étonne de trouver sur les lèvres de nos catholiques sociaux, mais qui viennent de leur égalitarisme :

le capital ne pouvant devenir le lot de tous, est nécessairement un principe de différenciation sociale.

Mais Léon XIII, précisément dans l'Encyclique *Rerum novarum* dont se réclament le plus les démocrates chrétiens, les catholiques sociaux, déclare formellement « qu'il ne peut pas y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital »; que « l'homme a, par rapport aux biens de la terre, non seulement la faculté générale d'en user comme les animaux, mais encore *le droit perpétuel de les posséder*, ceux que l'on consomme par l'usage, *comme ceux que l'usage ne détruit pas* ». Voilà bien le capital, sans autre limite dans son acquisition que la justice et l'équité. « C'est un droit naturel, dit encore Léon XIII, qui ne souffre pas d'exception que la propriété privée, fruit du travail ou de l'industrie, de la cession ou de la donation, et chacun en peut raisonnablement disposer à son gré. (Pie X, *Motu proprio* du 18 décembre 1903, IV et V). — Enfin, les « vaines déclamations » des catholiques sociaux contre le capitalisme et les capitaux, vont à l'encontre du paragraphe XIX du même *Motu proprio:* « Que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse *inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société* ».

***

Quant aux *syndicats*, qui, d'après Léon XIII, doivent reposer sur la libre volonté de leurs membres, M. l'abbé Calippe, s'il fallait en croire un compte rendu sans doute incomplet de la *Croix*, les aurait identifiés, au point de vue de *l'obligation*, à la famille, société naturelle et nécessaire, ou à l'Etat, société relativement nécessaire aussi. — M. Goyau, dès 1895, réclamait la « corporation *obligatoire* ». — MM. Duthoit et Lorin veulent le syndicat *obligatoire* et *omnipotent*, malgré la loi de 1884, qui dit avec raison : « Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer quand il veut de l'association ». (*Le Modernisme social*, pp. 65-66).

M. Duthoit, à la « Semaine sociale » de Bordeaux (1), soutenait que, si le syndicat n'est pas rigoureusement obligatoire pour tous les ouvriers, ses membres, une fois admis, ne devraient pas le quitter. Il voudrait voir le syndicat ouvrier maître et représentant de toute la profession et cela de par la loi, quoique le syndicat n'ait qu'un droit de posséder trop restreint et manque ainsi de responsabilité. « Les membres non syndiqués, dit M. Duthoit, ont été par (le syndicat), peut-être sans le savoir, représentés et défendus ». Par exemple, « qu'un syndicat obtienne une réduction d'heures de travail ou une augmentation de salaire, ce sont là des avantages qu'il ne peut, le voulût-il, obtenir pour ses seuls membres ». — Cette observation semble

1. *Le Droit syndical* et *Rôle du syndicat dans la détermination par voie contractuelle des conditions du travail.*

fausse, parce que les conditions du travail, les loyers et le coût de la vie n'étant pas les mêmes à Paris qu'à Meaux, à Aurillac, ou à Carpentras, les avantages obtenus avec raison à Paris seraient inacceptables à Carpentras, Aurillac et Meaux.

Certains catholiques sociaux nous disent encore que, si une industrie devient prospère, il n'est que juste que les directeurs associent de quelque manière les ouvriers aux bénéfices qui en résultent. — Mais « obligerez-vous, dit le P. Fontaine, de petits patrons, de modestes entrepreneurs, ou même des sociétés considérables, mais dont les bénéfices ont été médiocres, à fournir à leurs ouvriers l'équivalent de ce que les industries prospères auront donné aux leurs? Ou bien la règle que vous posez relativement aux premiers est fausse, ou bien il vous faudra reconnaître une diversité inévitable entre les conditions de travail dans la même profession ».

M. Duthoit et d'autres catholiques sociaux autorisent « la formation, réputée cependant illégale, de la Confédération générale du travail et son fonctionnement le plus brutal et le plus étendu. Elle serait chargée, non seulement des intérêts des ouvriers affiliés, mais encore « des intérêts généraux de toutes les professions représentées dans leurs syndicats, sans même qu'elles le sachent... » Sa prétention serait de les défendre soit par la grève, soit par des pourparlers avec les patrons. « Ils ne sont qu'une minorité, du moins à Paris, mais qu'importe? c'est là le noyau d'où rayonnera la vie syndicale sur la France entière, afin de ranimer partout cette poussière prolétarienne que sont les non syndiqués ». M. Duthoit voudrait que le syndicat pût adresser « aux membres de la profession, restés volontairement en dehors de ses cadres, des injonctions ou défense de travailler chez tels patrons, ou à tels patrons de recevoir tels ouvriers ». Et ces injonctions devraient être sanctionnées par les tribunaux.

Pour le « contrat collectif » entre un syndicat ouvrier et les patrons, que M. Duthoit appelle trop tôt « un usage industriel », il prétend que les ouvriers manquant au contrat et exclus pour ce motif, sont encore soumis à toutes les clauses du contrat collectif et, par exemple, ne sauraient travailler dans une autre maison non liée au syndicat : pure fantaisie.

Si un syndicat viole le contrat, « en déchaînant une grève au sujet du salaire, alors que le patron paie le tarif convenu », M. Saleilles réclame une responsabilité pénale, à défaut d'une responsabilité pécuniaire. Mais M. Duthoit libère de toute obligation le syndicat délinquant.

Le syndicat n'est plus, dès lors, qu'un instrument de guerre contre les patrons, et voici un fait qui empêchera qu'on nous accuse d'exagérer les torts de certains catholiques sociaux. Le 9 janvier 1909, au sein de l'*Association nationale pour la protection légale des travailleurs*, présidée par M. Millerand, M. Lorin, M. Raoul Jay et M. Bois-

sard demandaient : 1° « que la loi déclare expressément, pour éviter toute hésitation de la jurisprudence, les syndicats recevables à poursuivre en justice les infractions aux lois sur les conditions du travail (c'est le vœu de M. Duthoit à Bordeaux); 2° que la loi reconnaisse aux unions de syndicat les mêmes droits d'action en justice qu'aux syndicats. » M. Millerand lui-même, effrayé, leur dit : « Je crains que nous n'allions trop vite ». Quelle leçon infligée par un socialiste de gouvernement au Président des catholiques sociaux, M. Lorin, et à deux professeurs d'Universités catholiques, M. Boissard et et M. Duthoit! (1).

Ne semblent-ils pas perdre à ce sujet le « sens catholique » et oublier les sages paroles de Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*, où il veut conjurer à tout prix l'effroyable conflit entre le patronat et les ouvriers : « L'erreur capitale dans la question présente, dit-il, c'est de croire, que les deux classes sont ennemies l'une de l'autre, *comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel acharné.* C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine contrairement opposée; car de même que dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi dans la société *les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre* ». Léon XIII demande donc des associations ouvrières et patronales, « libres » dans leur formation et leurs statuts, et non pas des syndicats purement ouvriers, « obligatoires », et exerçant sur les patrons, et même sur les ouvriers non syndiqués, une insupportable tyrannie. Dans l'Encyclique *Longinqua Oceani* du 6 janvier 1895, Léon XIII, s'adressant aux hommes chargés de la direction des syndicats ouvriers, leur disait : « Vous avez de très grands devoirs,... entre autres, *laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît.* » Que font donc de cette proclamation de la liberté ouvrière les catholiques sociaux qui revendiquent pour les syndicats et unions de syndicats le droit « légal » d'imposer leurs volontés à tous les travailleurs ?

Il arrive à M. Boissard, combattu par M. Millerand et en contradiction avec le Pape Léon XIII, le désagrément, qu'il n'avait certes pas prévu, d'être attaqué par un de ses amis socialisants, M. Paul Bureau, et dans un des organes favoris du catholicisme social, le *Bulletin de la Semaine* du 1er mars 1911. M. Boissard, d'après M. Bureau, veut que « la profession, société naturelle et nécessaire possède les organes *réglementaires* — ou législatif, exécutif et judiciaire. —

1. Voir son livre : *Vers l'organisation professionnelle.*

indispensables au fonctionnement normal d'une société ordonnée (1)... Que mon ami, M. Boissard, me permette de lui dire que j'admire l'aisance avec laquelle il nous propose de doter la profession des organes réglementaires, exécutif et judiciaire, qui lui paraissent indispensables. Ces petits mots glissent innocemment sous les yeux et sous la plume; mais, si l'on s'y arrête, on remarque qu'ils impliquent *le bouleversement total du régime politique administratif et social* sous lequel vivent les nations industrielles contemporaines. »

***

Une autre erreur des catholiques sociaux et démocrates chrétiens, c'est la confusion de ces deux vertus, si nettement distinctes, la *justice* et la *charité*, l'une vertu cardinale et l'autre vertu théologale. Un auditeur de la « Semaine sociale » de Bordeaux s'écriait, après avoir entendu M. l'abbé Calippe : « Mais il confond sans cesse justice et charité ». (*Modernisme social*, p. 112). A la « Semaine sociale » de Saint-Etienne, M. l'abbé Sertillanges a prétendu qu'il ne fallait plus dire : « Justice et charité », mais « justice dans la charité, ou justice de la charité ». A quoi le *Nouvelliste* de Lyon et la *Critique du Libéralisme* ont trop bien répondu pour qu'il y ait lieu de revenir sur une distinction fondamentale, que précise ainsi le *Motu proprio* de Pie X, 18 décembre 1903 : « Pour faire cesser le désaccord entre les riches et les prolétaires, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. *Il n'y a droit à revendication que lorsque la justice a été lésée* ». (Article X). Suivent les obligations de justice, exigibles, et les obligations de charité, parfaitement libres.

***

L'une des théories familières à quelques catholiques sociaux, c'est la protestation contre *le prêt à intérêt, le revenu du capital prêté* et les sociétés financières à dividendes fixes ou variables. La condamnation qu'ils en formulent repose sur « l'improductivité du capital-argent ». — Mais si l'argent ne « fait pas de petits » directement, il en fait indirectement, par voie d'échange. Voici 200 francs que l'on prête à un paysan : il achète une vache qui lui donne un veau; sans les 200 francs, il n'aurait eu ni veau ni vache.

« L'un des catholiques socialisants qui ont le plus contribué à brouiller les questions du prêt et de la propriété » raisonne un peu naïvement « sur l'usure du capital transféré par le fait du transfert » et déclare sentencieusement « que le prêt consume la substance de l'emprunteur, en le faisant passer aux mains du prêteur ». — Comme si, remarque le P. Fontaine, le prêteur ne livrait pas sa « substance »,

1. Les exigences de M. Boissard pour les syndicats ouvriers vont toujours en croissant.

ou plus simplement, son capital, fruit de son travail; et comme si, rendre service à l'emprunteur, c'était « dévorer sa substance »! Mais M. le marquis de La Tour du Pin pense autrement et a sur les questions connexes des opinions également fantaisistes ». (*Modernisme social*, p. 219, note).

M. Joseph Rambaud, dans son *Cours d'Economie politique*, ouvrage magistral, honoré, en 1894, d'un Bref de Léon XIII, donne une explication morale et juridique, par le droit de propriété, de la légitimité incontestable du revenu pour un capital prêté : indemnité pour privation de jouissance, prime d'assurance contre le défaut de restitution du capital. Il indique aussi les titres extrinsèques qui justifient aux yeux de l'Eglise le prêt à intérêt, *damnum emergens*, *lucrum cessans*, *periculum sortis*.

M. l'abbé Garriguet, à l'esprit ultra-démocratique, reconnaît dans son *Régime du travail*, II, pp. 148-219, qu'il y a une conciliation possible entre les prohibitions anciennes de l'Eglise contre le prêt à intérêt et sa doctrine actuelle qui permet le revenu du capital, intérêt au taux légal et dividendes modérés et équitables de sociétés anonymes ou autres fondées par actions et obligations : il n'y a là rien *de l'usura vorax* flétrie par Léon XIII.

***

Les catholiques sociaux sont « *étatistes* », c'est-à-dire partisans des droits de l'Etat, de l'intervention de l'Etat dans les faits sociaux et économiques, dans les rapports entre patrons et ouvriers, employés et employeurs. — Tel M. Maurice Deslandres, à la « Semaine sociale » de Marseille Tel M. Maurice Blondel, *Testis* des *Annales de philosophie chrétienne*, qui estime qu'il faut « retrouver dans les doctrines blocardes et collectivistes, qui s'essaient à résoudre la question sociale ce qu'elles ont de secrètement catholique »; que « toute vérité est catholique » et que, par conséquent, elle doit nous unir aux blocards et aux collectivistes, « afin de donner à ces hommes participant à leur insu aux idées qui sont nôtres, conscience des emprunts qu'ils nous font » (1). — « Hélas! répond le P. Fontaine, ces hommes ont bien plus conscience des emprunts que vous leur faites vous-mêmes. Voilà pourtant par quels sophismes MM. Laberthonnière, Birot, Blondel et tant d'autres ont trompé une grande partie du clergé français. Impossible de se figurer à quels abîmes peut conduire ce prétendu axiome que « toute vérité est catholique ». Oui, toute vérité pure, dégagée de toute erreur; mais non pas la vérité pervertie, faussée, l'arianisme, par exemple, et toutes les hérésies, qui auraient eu ce que les modernistes appellent « une âme de vérité ». C'est avec cette « âme de vérité » que le semi-arianisme troubla le monde

1. *Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1905, p. 17.

pendant trois quarts de siècle, le semi-pélagianisme pendant un siècle. « L'âme de vérité de la loi de séparation servit à tromper ceux qui voulurent l'être, « les outranciers de la conciliation, partisans de la démocratie blocarde, avant d'être les défenseurs de l'Eglise ». « L'âme de vérité » de nos lois sociales et collectivistes autorise les plus mauvaises et sert à les faire accepter : telle la loi sur le « bien de famille », insaisissable, grâce à laquelle on oublie qu'elle est gâtée par le divorce introduit dans cette habitation de famille et par la loi scolaire qui en arrache les enfants, pour les livrer à un enseignement dépravateur.

M. Boissard disait à la « Semaine sociale » de Marseille : « Nous sommes *socialistes d'Etat*, et nous le proclamons hautement, si sous cette étiquette on prétendait cataloguer tous les interventionnistes, tous ceux qui sont partisans d'un certain droit propre d'intervention sociale, de réglementation légale *au profit de l'Etat.* Nous reconnaissons en effet à l'Etat ce droit d'intervention, non à *titre supplétif*, c'est-à-dire à défaut pour les individus et les associations d'agir et de se réglementer elles-mêmes, mais bien à *titre principal, à titre originaire, propre et exclusif* ». — Voilà donc un professeur de droit catholique, qui, parlant à des catholiques, reconnaît un droit d'intervention sociale « principal et exclusif » à un Etat athée, sectaire, persécuteur, qui envahit tout pour ruiner tout!

En matière économique, le pouvoir de l'Etat, qui n'est ni père de famille, ni tuteur, se substituant aux citoyens libres, ne semble que *supplétif*, *complétif* des activités individuelles et associées; il doit les protéger et favoriser, les coordonner et harmoniser entre elles. « Mais qu'il se garde de toute ingérence dans la vie intime et le fonctionnement de ces sociétés », académies et corporations industrielles : « Il y serait tout à fait incompétent »; leur travail ne relève aucunement de lui.

L'Encyclique *Rerum novarum* revendique l'indépendance des corporations, et l'Etat doit la respecter au nom du droit naturel (1) : il n'a le droit d'intervenir que dans le cas de violation de ce droit naturel, mais jamais en vertu « d'un *droit propre, originaire et principal,* pouvant se traduire par une loi civile ou positive ». (*Modernisme social,* pp. 174-180).

Mgr Lobbedey, dans sa magistrale *Lettre pastorale* du 30 août 1911 sur le Congrès des jurisconsultes catholiques, à Arras, ne reconnaît à l'Etat, comme droit d'intervention, « qu'un titre de suppléance, un titre de protection, de défense, un titre de réparation pour les préjudices causés » et non pas un « titre principal, original, propre et exclusif ».

Le Congrès lui-même des jurisconsultes, dont les délibérations por-

1. Ce droit naturel à base religieuse et à principes absolus est ou ignoré ou combattu, bafoué, comme définitivement démodé, par M. Gide et la plupart des professeurs officiels de droit.

taient sur « les collectivités professionnelles et économiques en face de l'Etat », a combattu de toutes ses forces la tendance de l'Etat moderne à augmenter sans cesse son pouvoir politique et social, à absorber toutes les forces économiques, à combattre tous les groupements indépendants, à monopoliser peu à peu les services publics et à confisquer toutes les libertés individuelles et collectives : le collectivisme tyrannique a été flétri.

Or, Sa Sainteté Pie X vient de féliciter par un Bref Mgr Lobbedey et le Congrès des jurisconsultes catholiques.

***

Ce sont les tendances étatistes des catholiques sociaux et démocrates chrétiens qui leur font approuver en bloc *les lois sociales* françaises : « De toutes les législations ouvrières de l'Europe, celle de la France est incontestablement la meilleure, » s'écriait un abbé démocrate dans un récent congrès.

Hélas ! il ne voyait pas, il ne voulait pas voir qu'en dehors des lois concernant le bien de famille, le travail des femmes et des enfants, l'hygiène des usines, la loi scolaire sur l'enseignement primaire, *gratuit, laïque et obligatoire*, est « un engin à trois ressorts » qui s'attaque au groupe social, générateur de tous les autres, à la première autonomie subordonnée, à la famille, qu'elle désorganise et qu'elle tue. Elle est « l'essence » de la République socialiste, comme le disait M. Briand.

Les lois sociales de la République, sous une apparence philanthropique, visent à tuer, à désorganiser au moins familles, corporations industrielles, corps savants, corps religieux, et à transférer à l'Etat des fonctions qui ne lui reviennent point. Elles visent surtout à domestiquer les invalides et les vieillards, par l'assistance, qu'on leur donne ou refuse suivant leurs opinions. « Qui ne sait qu'en Bretagne, c'est avec les pensions dues aux inscrits maritimes qu'on a asservi les populations naguère si chrétiennes et qu'on dispose de leur suffrage pour la consolidation des blocards ? » Sous la manne de l'Etat, en apparence bienfaisante, se cache l'asservissement moral.

La loi sur les retraites ouvrières est un instrument de domestication pour les ouvriers et pour les syndicats, qui, flairant le piège, ont répondu en refusant à une écrasante majorité le dangereux présent qu'on leur faisait, grâce à un versement obligatoire de 9 francs par tête et par an. D'ailleurs, il faudra pour servir ces retraites, aux dépens des ouvriers, des patrons et de l'Etat, c'est-à-dire de tous les contribuables, des frais de gestion de 15 millions, d'après M. Ferdinand Dreyfus, de 30 à 40 millions, d'après M. Poincaré (1). Ce machinisme secourable en apparence, sera « oppresseur et tyrannique. »

1. Le P. Fontaine pouvait être beaucoup plus sévère pour la loi des Retraites ouvrières et paysannes, défendues pourtant par d'excellents catholiques

Et quand tous les citoyens, — fonctionnaires au nombre de plus d'un

---

de l'Action populaire, de l'Action libérale, de la Jeunesse catholique. — Dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, M. Hubert-Valleroux, l'éminent économiste de la *Réforme sociale*, montrait le péril immense « de l'obligation pour les patrons de se faire collecteurs, percepteurs pour le fisc sur leurs propres ouvriers, et surtout l'impossibilité pour l'Etat de faire fructifier dix, quinze, vingt milliards, dont il sera le détenteur, lui si peu fidèle au respect de la propriété d'autrui dans les caisses d'épargne, la caisse d'amortissement, le milliard des Congrégations, les 5 à 600 millions de biens de l'Eglise de France. — Le *Bloc catholique* de Toulouse définissait la loi sur les Retraites ouvrières « une loi d'oppression, une loi de guerre civile », qu'il faut combattre. — M. Gustave Théry, dont on connaît la haute autorité, se plaçait au point de vue des principes dans la *Revue catholique des Institutions et du droit*, et il établissait que, si l'Etat est le gardien, le gendarme des droits individuels et des droits sociaux, « il n'a pas pour mission de faire vivre directement les individus : ce n'est pas un père de famille élevant ses enfants ; c'est aux enfants à aider leurs vieux parents... L'Etat n'a pas mission d'imposer la pratique de la vertu..., l'exercice de la charité. » De plus, le salaire des ouvriers étant leur propriété, la loi, par l'obligation du versement annuel vole aux ouvriers 9 francs par an. Elle prend aux patrons un impôt auquel l'Etat n'a pas droit. Elle prélève sur les contribuables la part contributive de l'Etat aux Retraites, nouvel impôt demandé pour une chose qui n'entre pas dans la fonction de l'Etat et qui est injuste, par conséquent. La loi des Retraites est du socialisme d'Etat, qui consiste dans « l'art de prendre à ceux qui possèdent pour donner à ceux qui ne possèdent pas. » — M. Odelin, industriel et ancien conseiller municipal de Paris, se plaçant au point de vue pratique, a répondu à M. de Gailhard-Bancel et à la *Croix*, que l'obligation est la négation de la liberté de l'épargne et fait de l'ouvrier « un esclave » ; que l'âge de la retraite est une insulte à la misère de l'ouvrier et à sa mortalité (aussi la loi va-t-elle l'abaisser de 65 à 60 ans) ; qu'un tarif uniforme pour celui qui gagne 1 fr. 50 et celui qui gagne 9 francs par jour est une iniquité flagrante.

D'autre part, voici ce que disait le futur cardinal Pie, évêque de Poitiers, dans son Carême de 1854, (*Œuvres*, tome II, p. 75, édition de 1866) : « *La substitution absolue de l'aumône publique à l'aumône individuelle serait la destruction complète du christianisme et l'atteinte la plus considérable au principe de la propriété* ».

Eh bien, c'est à quoi l'on travaille en ce moment, comme un esprit très indépendant et pas du tout clérical, M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, l'a fort bien jugé dans son substantiel opuscule de 1907, la « Liberté de l'esprit humain ». — « Le bloc, disait-il, supprimera la liberté de la charité, dès que seront établies les taxes obligatoires destinées à remplacer les ressources que la bienfaisance privée prodigue pour le soulagement des pauvres ». (*Op. cit.*, p. 75).

Mais revenons à Mgr Pie. Un peu plus loin il disait : « La distinction fondamentale entre la charité et la justice, c'est que la dette de justice est celle qui peut être exigée ou par le recours aux lois ou par le recours à la force ».

Le cardinal Sarto, patriarche de Venise, disait dans un Discours au Congrès de Padoue, en 1896 :

« Oh ! que l'on se tromperait, si l'on croyait avoir accompli son devoir *en prélevant, par une loi quelconque d'administration, sur les fonds de l'État ou sur les revenus des provinces et des communes, une somme d'argent à partager entre les pauvres pour fournir à leurs nécessités !*

» Outre l'insuffisance bien démontrée de semblables secours, il y a un point de souveraine importance qu'on ne peut perdre de vue : c'est que *la substitution de l'aumône officielle à la charité privée est la destruction complète du christianisme et un attentat terrible contre les principes de la propriété. Le christianisme n'existe pas sans la charité, et la distinction fondamentale entre la charité et la justice est que celle-ci* se peut exiger, même avec recours aux lois et à la force, selon les circonstances, tandis que celle-là ne peut être imposée que par le tribunal de Dieu et de la conscience.

» *Quand un secours est donné par une loi, l'aumône n'est plus libre;*

million, pensionnés, assistés, retraités, — seront salariés ou subsidiés par l'Etat, quelle indépendance électorale et politique leur restera-t-il? « Tous salariés de l'Etat, tous asservis par l'Etat. » Et quel Etat! L'Etat sans Dieu qui nous gouverne et nous opprime, disait éloquemment à Arras M. le chanoine Gaudeau, l'Etat laïque et laïcisateur, l'Etat athée et athéisateur (il faut bien forger ce barbarisme monstrueux, puisque la chose existe), l'Etat, expression vivante et militante du prétendu droit naturel sans Dieu, cet Etat-là, Messieurs, *il n'a lui-même qu'un droit et qu'un devoir, celui de disparaître. Un tel État est déchu, en vertu même de son athéisme officiel et avoué, de tout droit à commander; les citoyens qu'il opprime* sont, en principe, déliés à son égard de tout devoir d'obéissance... Et alors *travailler*, par tous les moyens honnêtes, *à détruire un tel Etat, c'est, à la lettre, le plus sacré de tous les droits*, et ce peut être, en certaines circonstances, le *plus urgent de tous les devoirs.* »

Comment des catholiques ne voient-ils pas que cet Etat socialiste et tyrannique est incompatible avec l'Eglise, qui revendique la liberté des personnes et des œuvres? C'est que dans leur esprit et leur mentalité sont entrés quelques-uns des « faux dogmes » de cette « démocratie sociale » que Léon XIII flétrissait par l'Encyclique *Graves de communi*, de cette « fausse démocratie » révolutionnaire que Sa Sainteté Pie X a condamnée par l'Encyclique *Notre charge apostolique.*

M. Paul Bureau lui-même, dont la *Crise morale des temps nouveaux* a été mise à l'*Index*, rappelait à l'ordre M. Maurice Deslandres, 5 avril 1911, et niait la valeur morale et éducatrice — intrinsèque — des lois dites sociales, repos hebdomadaire, interdiction du travail de nuit, organisation professionnelle, qui sont les causes occasionnelles d'abus criants, lorsque l'esprit chrétien n'en règle pas l'usage. (*Modernisme social*, p. 121, note).

Si M. Paul Bureau semble sérieusement assagi, peut-on en dire autant de M. Marc Sangnier et de ses disciples, les sillonnistes d'antan, maintenant rédacteurs ou lecteurs de la *Démocratie?* Après une soumission méritoire, édifiante, M. Sangnier, comme le constate, à regret, le P. Fontaine, p. 280, « reprend une à une toutes ses anciennes erreurs. Il prône comme auparavant sa démocratie, la mauvaise, très différente de celle que Léon XIII appelait « la bienfaisance populaire

---

elle ne procède plus d'un mouvement du cœur; elle perd son mérite devant Dieu; elle n'est plus un canal de grâce et un moyen assuré de salut. *A sa place surgit le droit à l'aumône et au travail; le lien d'amour qui seul peut unir le pauvre au riche est rompu;* tous les sentiments de gratitude et de reconnaissance disparaissent et la pauvreté devient une fonction, un métier public, moins rétribué, si l'on veut, que les autres, mais qui attend fièrement l'échéance de la paye. »

C'est exactement la doctrine que l'on trouve dans les actes pontificaux de Pie X, et le cardinal Sarto n'avait alors qu'à la puiser déjà dans les enseignements de Léon XIII. L'un et l'autre disent : « Il ne faut parler de revendication, que lorsque la justice est violée ». (*Motu proprio* du 18 décembre 1903).

chrétienne. » Il rêve d'un « parti nouveau », formé avec le concours de tous les mécréants et de tous les ennemis de l'Eglise, » le fils Loyson, Jacques Stern *des Nouvelles,* et autres juifs et protestants. Qu'on lise la *Démocratie :* on y trouvera bien des articles, semblables à celui de son disciple, M. François Latour, écrivant dans le *Bulletin de la Semaine,* du 21 juillet 1910, sur la « transformation démocratique » à opérer en dehors de toute foi positive, « par le ferment d'un idéalisme généreux » et en confraternité avec les protestants libéraux et les philosophes libres-penseurs. N'est-ce pas toujours l'illusion que Pie X a condamnée dans sa *Lettre* sur le *Sillon,* en réprouvant ce qu'il a appelé « l'émancipation économique, l'émancipation politique et l'émancipation intellectuelle », rêvées par « la fausse démocratie », qui voudrait constituer en dehors de Dieu les pouvoirs politiques et sociaux?

III

L'Eglise, dépositaire d'une morale supérieure et divine, qu'elle a reçue du Christ pour suffire à tous les besoins de la vie individuelle et de la vie sociale à travers les âges, a qualité pour intervenir, sinon d'une manière positive et légale, du moins par voie de suggestion persuasive et d'insinuation autorisée, afin d'empêcher ou de guérir les conflits sociaux.

Elle l'a fait magistralement depuis dix-neuf siècles, où elle réalise cette parole, que les démocrates croient avoir inventée, quand ils nous disent : « Allez au peuple. » Ce n'est pas aux gouvernants, aux Césars que le Christ envoya ses apôtres; c'est au peuple, aux Juifs et aux Gentils, que prêchèrent saint Pierre, saint Paul et tous les évangélistes. C'est encore au peuple qu'il faut prêcher la foi, la justice, la charité chrétiennes, les immortelles espérances de l'au delà, « la vieille chanson qui berçait la misère humaine ». Il n'y a que ces sentiments et ces vertus qui puissent être efficaces pour la « solution de la question sociale. »

« Comment avoir des mœurs? disait admirablement le Premier Consul à Rœderer, en 1800. Il n'y a qu'un moyen, c'est de rétablir la religion. Comment avoir de l'ordre dans un Etat sans la religion? La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes ne peut subsister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence, s'il n'y a pas là une autorité qui leur dise : « Dieu le veut ainsi : il faut qu'il y ait des pauvres et des riches dans le monde; mais ensuite et pendant l'éternité le partage se fera autrement. »

Toutes les lois dites sociales seront impuissantes pour empêcher les conflits entre patron et prolétaires.

« Donnez aux ouvriers les plus gros salaires, la journée de huit heures, toutes les assurances possibles contre les accidents, la vieillesse, les infirmités; prodiguez-leur les leçons de l'éducation civique et économique. Si vous n'y ajoutez la force de la volonté retrempée dans l'amour du bien, des lumières plus hautes et plus sûres que celles d'une raison atrophiée par l'incrédulité, la force obligatoire d'une morale plus impérieuse que « l'impératif catégorique » de Kant, » l'alcoolisme et l'immoralité auront bientôt corrompu travailleurs égoïstes et patrons jouisseurs.

Que si les catholiques sociaux, en « allant au peuple » avec des lois sociales sans valeur éducatrice, d'après M. Bureau, ne réussissent pas plus à le christianiser que ne le font les catéchistes et les prédicateurs ordinaires, qu'ils ne lui apportent pas du moins « les faux dogmes » d'un démocratisme condamné par la doctrine catholique; quelque flatteur qu'il paraisse aux masses ouvrières et quelques applaudissements intéressés qu'il vaille à ses champions, ce démocratisme est anticatholique.

La vraie sociologie catholique se trouve dans les grandes Encycliques doctrinales de Léon XIII, loyalement rappelées et interprétées, l'Encyclique *Quod Apostolici muneris* de 1878 et l'Encyclique *Diuturnum illud* de 1881, contre le socialisme, l'Encyclique *Immortale Dei* de 1885, l'Encyclique *Libertas*, 1888, et l'Encyclique *Sapientiæ christianæ* contre « les principes de 1789 » et les théories révolutionnaires de Jean-Jacques Rousseau, l'Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers, et l'Encyclique *Graves de communi*, sur la Démocratie chrétienne et la Démocratie sociale; enfin, dans le *Motu proprio* de Pie X, 18 décembre 1903, résumant tout cet enseignement lumineux sur le droit de propriété, sur la diversité des classes sociales, sur la justice distincte de la charité, sur les relations des patrons et des ouvriers, sur la liberté des corporations et sur l'esprit dans lequel il convient « d'aller au peuple », sans jamais exciter les pauvres contre les riches; le tout complété par l'Encyclique contre le *Sillon*, ou plutôt contre le Modernisme social.

« Il suffit à l'Eglise, y dit Pie X, de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, *les organismes brisés par la Révolution et de les adapter dans le même esprit chrétien, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société.* »

Mgr Déchelette, auxiliaire de Lyon, en inaugurant la « Semaine sociale » de 1911 à Saint-Etienne, et Mgr Lobbedey, en annonçant le Congrès des Jurisconsultes catholiques à Arras, ont parfaitement mis en lumière les enseignements de Léon XIII et Pie X, et les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat sur les questions sociales.

Guidés par la lumière indéfectible de ces documents pontificaux et épiscopaux, les démocrates chrétiens combattront le socialisme sous toutes ses formes : socialisme révolutionnaire de Karl Marx, qui dit

avec Proudhon que « la propriété, c'est le vol »; socialisme scientifique de M. Gide et tant d'autres qui font de la propriété une « fonction sociale » et du travail une « fonction sociale »; socialisme chrétien, exposé par M. Henri Joly au Collège de France, M. Nitti, dans le *Socialisme catholique*, M. Charles Périn, de Louvain, et surtout par M. Joseph Rambaud, dans ses remarquables ouvrages : *Histoire des doctrines économiques*, pp. 761, 787, et *Cours d'Economie politique*, I, p. 145-149. Il y a quelque 15 ou 20 ans, les démocrates chrétiens menèrent grand bruit contre ce dernier ouvrage. Maintenant, ils font autour de lui la conspiration du silence. Le P. Fontaine et M. le chanoine Gaudeau, dans la *Foi catholique* du 15 novembre 1911, recommandent chaudement les deux livres de M. Rambaud. Ces livres leur ont rendu des services signalés et ils peuvent en rendre à tous ceux qui, voulant parler des questions économiques et sociales, ont d'abord à les apprendre auprès d'un maître aussi sûr que compétent. Il leur dira combien est funeste « l'étatisme » pour les syndicats, pour les corporations et les propriétés individuelles, familiales, corporatives. Il leur dira aussi, avec le P. Fontaine, qu'au nom de cet « étatisme », les juristes démocratiques n'ont jamais plaidé contre les forfaits de l'Etat en France, « en face de leurs auditoires en grande partie ecclésiastiques, avant de demander pour le même Etat un développement d'influence et de nouvelles interventions dans la vie ouvrière et industrielle. » N'a-t-on pas prêché à la « Semaine sociale » de Marseille « le ralliement du moins partiel au bloc, la collaboration avec les collectivistes, sous le fallacieux prétexte de dégager « l'âme de vérité » contenue dans leur doctrine, ce que M. Boissard appelle « le germe d'un christianisme latent », bien différent du christianisme intégral (1)?

Le P. Fontaine, lui, se réclamait de « l'Ecole sociale d'Angers » en offrant son nouveau livre au Congrès des Jurisconsultes catholiques, réunis à Arras et continuant, depuis 35 années, la noble tâche entreprise avec Mgr Freppel. Aussi, peut-il dire comme conclusion du *Modernisme social*, « qu'aussi longtemps que nous ne serions pas dégagés de cet esprit pseudo-démocratique, qui n'est en définitive que l'esprit révolutionnaire et antisocial de Jean-Jacques Rousseau, nous contribuerions, *nolentes, volentes*, à la désorganisation de cette pauvre société française,... tandis que notre devoir est de lui apprendre à poursuivre, dans un sens diamétralement opposé, la régénération que lui montre d'un geste doux et puissant le valeureux et ferme Pie X. »

Mgr Th. DELMONT,

1. *Modernisme social*, p. 115.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LES CATHOLIQUES DE M. L'ABBÉ CALIPPE

M. l'abbé Calippe nous adresse une seconde lettre que nous reproduisons aveec une nouvelle réplique de M. Rambaud.

Monsieur le Directeur,

J'ai le regret d'opposer encore une fois le démenti le plus formel aux allégations de M. Rambaud dans la réplique dont il a fait suivre, dans la *Critique du Libéralisme* du 1er novembre, ma réponse à l'article qu'il avait publié contre moi sous ce titre désobligeant : « Les catholiques de M. l'abbé Calippe. »

Il paraît que cette réponse « passe à côté du sujet ». M. Rambaud a la mémoire courte. Voici le « sujet » : M. Rambaud m'avait accusé de vouloir développer dans les âmes des sentiments révolutionnaires de « révolte contre le passé de l'Eglise, contre sa mission, contre sa hiérarchie, etc. » Je lui ai démontré que, pour étayer une aussi extraordinaire conclusion, il avait dû : 1° tronquer les textes, et 2° leur faire dire exactement le contraire de ce qu'ils disent. M. Rambaud n'entreprend même pas d'échapper à cette démonstration; et, sur un point, il reconnaît formellement son « erreur ». Or, il n'en déclare pas moins que ses conclusions n'ont point à être changées. Il ne les maintient pas, toutefois, intégralement. Il se contente, à présent, poussé qu'il est dans ses retranchements, de me reprocher « une certaine tendance et un certain esprit qui »... visiblement, ne lui plaisent pas.

Mais quand on essaie de découvrir ce qui se cache, sous ces formules aussi prudentes qu'insaisissables, on se trouve en présence des mêmes procédés « critiques », qui consistent à lancer, comme démontrées péremptoirement, des affirmations ou, plus exactement, des accusations contredites par les textes les plus limpides. Je leur oppose les déclarations suivantes :

1° Je n'ai décerné nulle part à Bordas et à Huet un brevet d'orthodoxie; et, s'il plaît à M. Rambaud de transformer en éloge un réquisitoire, je le mets au défi de prouver ce qu'il avance autrement qu'en torturant les textes.

2° M. Rambaud écrit « qu'il me fallait citer quelqu'une de ces réformes » préconisées par ces auteurs, et qu'un Pape aurait prises en mains; et il en conclut triomphalement que, puisque je ne le fais pas, « c'est donc la preuve et l'aveu que je ne le peux pas. » — Je pourrais, moi, dans ce passage de sa réplique, trouver « la preuve et l'aveu » qu'il n'a lu ni mon livre, ni même la lettre à laquelle il répond : quand il voudra s'en donner la peine, il y trouvera sans difficulté les « quelques vues sociales de ces auteurs qui m'ont paru justes et en concordance parfaite avec les enseignements de l'Encyclique sur la *Condition des Ouvriers.* »

3° Et enfin, M. Rambaud écrit : « Quant à ces catholiques qui, tous, « se rencontrent, se réconcilient et se complètent », il y a là, chez le professeur d'Amiens, une singulière illusion sur la fusion des doctrines contraires et, par conséquent, du vrai et du faux s'unissant dans une synthèse que Hégel ou Proudhon ne désavoueraient point. » — Je rappelle à M. Rambaud, pour la deuxième et, j'espère, pour la dernière fois, qu'il n'a pas cité intégralement

le texte auquel il fait allusion : j'ai écrit que « les catholiques les plus illustres du XIXe siècle » se rencontrent et « s'engagent dans un sens vraiment et résolument social, partout où ils surent, quel que fût leur drapeau, demeurer fidèles aux traditions et à l'esprit de l'Eglise ». Il n'est pas au pouvoir de M. Rambaud, ni de personne, de me faire dire le contraire, quitte à en appeler à Hégel ou à Proudhon. Et maintenant, en dépit des textes les plus formels, cette accusation serait aussi contraire à la vérité qu'à la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma religieuse considération,

Abbé CALIPPE,
Chanoine honoraire,
Professeur à l'Ecole de théologie.

Amiens, 11 novembre 1911.

M. l'abbé Calippe hausse le ton. Quant à moi, je trouve tout à fait inutile d'en faire autant, bien persuadé que je suis, que la meilleure manière d'avoir raison est de l'avoir avec calme, tout simplement en parlant clair et en apportant des arguments avec soi (ce qu'oublie de faire mon contradicteur).

J'avais obéi à cette même règle dans ma première réplique, et il a parfaitement eu tort d'en conclure que je ne maintenais pas intégralement ce que j'avais dit.

Seulement j'estime aussi que toutes ces discussions n'intéressent guère le public, si elles ne sont que discussions de mots et de personnes.

Je m'excuse donc d'avoir à répéter la mise en demeure que j'avais adressée à M. l'abbé Calippe. « Le Pape infaillible, avait-il dit, a été l'initiateur de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas-Demoulin a le plus ardemment préconisées. ». Je le niais, et j'invitais M. Calippe à me fournir une preuve de son assertion. Et il me réplique que quand j'aurai bien voulu me donner la peine de lire son livre, j'y trouverai sans difficultés ces vues sociales de Bordas-Demoulin et de Huet qui ont passé dans l'Encyclique *Rerum novarum*.

Mauvaise réponse. Il y avait mieux à faire : c'était de me citer deux au moins de ces réformes — car « quelques-unes » est un pluriel, deux au moins. — Pourquoi donc M. l'abbé Calippe n'en montre-t-il aucune? S'imagine-t-il qu'on va lire son livre pour les trouver? Ce serait bien naïf et l'on ne les y trouverait même pas.

Eh bien! je vais suppléer à ce silence, mais en sens inverse.

Dans cette Encyclique qu'on nous jette à la figure, mais qu'on a lue avec le parti-pris manifeste d'y trouver ce qui n'y est pas et de ne pas trouver ce qui y est, Léon XIII nous recommande vivement les associations professionnelles chrétiennes; puis il présente la famille d'association comme un droit naturel de l'homme, comme un droit, par conséquent, qu'il possède par sa nature et non pas

qu'il reçoit du bon plaisir de l'Etat; nul doute, enfin, que ces associations sont envisagées par Léon XIII, comme investies de plein droit de la personnalité morale, puisqu'il leur assigne, en matière d'aide mutuelle. un rôle qui ne peut être ni rempli, ni même imaginé, sans cette personnalité-là. Croyez-vous pourtant que cette restauration de l'association ouvrière soit une des réformes ou un des vœux de Bordas Demoulin? Pas le moins du monde et tout au contraire, Bordas-Demoulin professe, en effet, que nulle association ne peut rien posséder sans une autorisation toujours facultative et toujours précaire que l'Etat donne ou retire à son gré. Voici le passage (car je ne veux pas imiter M. l'abbé Calippe qui cite son livre en bloc pour n'avoir à y montrer en détail les choses qui n'y sont pas) : « Oui, dit Bordas-Demoulin, le siècle est soulevé contre l'Eglise et le clergé a raison de se lamenter. Mais qui a soulevé le siècle? N'est-ce pas le clergé, qui déclare l'Eglise contraire à la société créée par la Révolution française?... Le fondement de cette société (créée par la Révolution française), c'est que l'individu seul est propriétaire naturellement ou par lui-même et que *les associations, les corporations laïques ou ecclésiastiques ne le sont que par la loi, qui, leur concédant ce droit, peut le leur retirer* » (1). Ce que je conteste, ce n'est pas cette assertion historique de Bordas-Demoulin : car il est très vrai que la Révolution, associant ensemble les idées de Quesnay et celles de Rousseau, ne voulait rien entre l'individu et l'Etat et qu'elle ne tolérait aucun groupement, comme la fameuse loi Le Chapelier de 1791, si souvent citée, en fait foi. Donc, Bordas-Demoulin était en ce point parfaitement dans la tradition révolutionnaire. Mais ce que je conteste, c'est qu'en cela il n'était pas le moins du monde dans la voie que Léon XIII allait, non pas inaugurer, mais montrer de nouveau aux hommes qui l'avaient oubliée. Oui, l'Eglise est de droit une personne morale qui peut et doit pouvoir posséder un patrimoine; oui, les associations formées pour des buts honnêtes doivent aussi pouvoir jouir de cette personnalité : et cela, non pas à titre gracieux et précaire, mais bien de par un droit de nature et par les justes déductions qui se tirent de la nature sociable de l'homme.

De tout cela il résulte donc au moins deux choses, l'une, c'est que Bordas-Demoulin était manifestement dans la tradition révolutionnaire au point de vue des droits de l'association professionnelle au regard de l'Etat; la seconde, c'est que, si nous ne trouvons aucun point où Bordas-Demoulin ait précédé pour ainsi dire Léon XIII en préconisant le plus ardemment » les réformes que celui-ci allait « imposer », par contre on en trouve — et l'on trouve seulement de celles-ci — où il va manifestement au rebours du courant.

Que l'on m'excuse de cette discussion. Elle était nécessaire pour

1. *Essais sur la réforme catholique*, 1856, p. 17.

faire ressortir une fois de plus que répéter la même chose, fût-ce dix fois de suite, n'équivaut pas à en prouver seulement la moitié d'une, et que parler de l'inutilité d'une preuve, c'est ordinairement en avouer l'impossibilité. On apprend tout cela à un bon cours de logique.

M. l'abbé Calippe use fréquemment de cette manière d'argumenter que nous signalons ici. L'obscurité et l'équivoque ne lui répugnent pas toujours.

M. l'abbé Fontaine, dans son nouveau livre le *Modernisme social*, fait sur lui une observation qui n'est pas beaucoup différente : « Je serais tenté, dit-il, de comparer la méthode unilatérale et exclusive de M. Calippe dans la tractation des matières sociales relevant du droit naturel, à la méthode de M. Turmel dans les matières dogmatiques et scripturaires. Ce rapprochement ne doit pas être trop pressé; il est cependant assez instructif pour que je le livre aux méditations de M. Calippe ». Et M. l'abbé Fontaine, qui, avant d'en venir à M. l'abbé Calippe, avait exposé et apprécié avec une juste sévérité les thèses sociales de MM. Lorin, Duthoit, Deslandres, Boissard et autres, particulièrement à la Semaine sociale de Bordeaux, ajoute immédiatement et sans transition : « Lorsque l'on considère ce mélange d'éléments divers, dans le personnel enseignant des Semaines sociales, on ne s'étonne pas de cet infléchissement dont je parlais plus haut, infléchissement vers le collectivisme, qui se manifeste bien ailleurs et sous tant de formes. Ou plutôt, ne se retrouve-t-il pas au fond de toutes nos défaillances à nous catholiques, de tous nos dissentiments et nos désunions (1)? »

Ce que nous avons fait remarquer chez M. l'abbé Calippe, c'est cette propension à affubler d'un manteau de catholiques des gens qui ne le veulent ni ne le méritent. Catholiques tout le monde, parce que tout le monde, des sociaux! Après cela, ne pressez pas trop ces catholiques-là : ne leur demandez pas s'ils croient au Pape, ni même s'ils croient aux grandes vérités de notre foi : car le dogme, dès qu'on parle de démocratie, ne vaut plus qu'on le recherche et le discute. *Justus ex fide vivit* est un adage qui pouvait bien être bon pour le temps de saint Paul, mais maintenant « l'orthodoxie est un prix de vertu », comme avait dit Paul Lapeyre dans son *Socialisme catholique*, et je ne serais pas étonné, de ce train-là, de voir l'évangélisme de Tolstoï fournir quelque jour un chapitre à une histoire des catholiques sociaux du XIXe siècle. Mettons que j'exagère et que M. l'abbé Calippe n'écrira jamais ce chapitre-là : toujours est-il que son procédé familier est de mettre côte à côte des hommes dont les opinions étaient parfois aux antipodes les unes des autres et qui parfois même ont polémiqué directement entre eux avec une âpreté tout au moins singulière. Détail que tout cela!

1. Abbé Fontaine, *Le Modernisme social*, Paris, Lethielleux, 1911, p. 113.

Tenez, on peut cueillir dans la *Revue du Clergé français,* sous la signature de M. l'abbé Calippe, de bien curieux spécimens de cette manie des macédoines philosophiques où les catholiques, paraît-il, seraient allés chercher leurs inspirations.

A propos du *Ketteler* de M. Jean Lionnet, il se demande si c'est à l'évêque de Mayence que le mouvement français doit se rattacher. « L'assertion, sous cette forme, est-elle absolument exacte? Il est permis d'en douter. Les pages si intéressantes et d'ailleurs à peu près complètes de M. Decurtins ne sont que de 1892; l'esquisse de M. l'abbé Kœnnengieser est de 1894; et dès cette époque les catholiques sociaux de France étaient en possession d'une doctrine, d'un programme et d'une méthode. C'est qu'ils avaient, en notre pays même, des précurseurs plus authentiques. Lamennais et le groupe de l'*Avenir*, Montalembert et surtout Lacordaire, Ozanam et M. de Melun, Louis Veuillot, Buchez, et Blanc de Saint-Bonnet, Balzac et Le Play — pour citer un peu pêle-mêle des noms de royalistes, de révolutionnaires, de démocrates ou tout simplement de grands chrétiens qu'inspiraient les mêmes préoccupations — leur avaient ouvert la voie » (1).

Quoi! dirai-je maintenant, les catholiques sociaux descendraient de révolutionnaires en même temps que de vrais catholiques? Je ne m'étonne plus alors, si parfois je me surprends à les regarder comme le produit hybride d'une carpe fécondée par un lapin.

Voici une autre citation de la même *Revue* sous la même signature de M. l'abbé Calippe. Cette fois-ci il rendait compte de l'ouvrage de M. Maurice Eblé, les *Ecoles catholiques d'économie politique et sociale.* « La belle histoire qui mériterait bien d'être écrite! Partout où la pensée catholique, au cours du siècle qui vient de finir, a brillé de quelque éclat — et même parfois chez des hommes peu recommandables et peu sûrs — l'idée sociale a brillé d'un éclat sans pareil. Elle a pris et prend encore les formes les plus diverses, s'adapte aux situations et aux points de vue les plus contradictoires (!) et elle n'en est que plus riche, plus souple et plus vivante ». Vient ensuite la cadre de ce qui fera plus tard le livre de M. Calippe lui-même, je veux dire son *Attitude sociale des catholiques français au XIX*e *siècle:* la thèse contre-révolutionnaire chez de Maistre et de Bonald, puis l'antithèse révolutionnaire, enfin la synthèse chez Lamennais, non pas chez le Lamennais révolté de la vieillesse, mais chez le Lamennais brillant et admiré de la Chesnaye. « Les deux courants, dit-il, se rejoignent dans le premier Lamennais et puis se divisent encore; mais partout où l'on trouve en eux, plus ou moins précises, mais bien toujours vivantes, les doctrines sociales du christianisme (2)... » (Hélas! dirai-je, moi, je crains bien que M. l'abbé

1. *Revue du Clergé français,* t. XXXVII, p. 275, janvier 1904.
2. *Revue du Clergé français,* 1906, t. XLV, pp. 391, 392.

Calippe ne me prenne pas même pour un petit chrétien!). Et ici il fait lui-même son procès : car il reproche pécisément à M. Eblé de n'avoir pas nommé des catholiques de nuances diverses tels que le P. Gratry, le comte de Melun, Balzac, Blanc de Saint-Bonnet, qui dans le volume non plus de M. Calippe ne tiennent aucune place. Au moins M. Eblé avait-il écrit de Buchez : « Buchez n'était pas catholique, mais il gravitait dans la sphère d'influence de l'Eglise ».

M. l'abbé Calippe voit ainsi du catholicisme partout. Les idées sociales font pénétrer celui-ci même au delà de ses frontières naturelles. « Elles les franchissent — dit-il ,— avec un Lamartine (1), un Victor Hugo, un Michelet. Que dis-je? il en arrive quelque chose au socialisme lui-même, par l'intermédiaire d'un Saint-Simon, d'un Enfantin, d'autres encore, qui en ce temps-là se piquaient de vénérer dans le Christ un ancêtre et un précurseur » (2).

Le sophisme, ici, passe les bornes du paradoxe. Le « Nouveau christianisme » de Saint-Simon n'est qu'une parodie infâme et sacrilège du christianisme, sans évangile ni credo, sans croyances quelconques, immuables et fixes, avec une brutale réhabilitation de la chair et l'unique souci des intérêts matériels. Parlons donc d'Enfantin, si vous le voulez, et des scandales de sa rupture avec Bazard!... Je m'arrête, car ce n'est pas de la pornographie que je veux faire dans ces pages.

« Il faut connaître, disait aussitôt M. Calippe, ce rayonnement du catholicisme social, pour se rendre compte des faits dont nous sommes aujourd'hui les témoins » (3). Je crois, quant à moi, que l'on pourrait sans peine retourner cette dernière phrase, et qu'il serait plus vrai de dire que, pour se rendre compte des faits dont nous sommes aujourd'hui les témoins, il faut connaître le rayonnement de la révolution sur le catholicisme, ou, pour mieux dire, son rayonnement et son influence sur la mentalité de beaucoup trop de nos catholiques.

« L'idée-mère de la démocratie chrétienne, — écrit aujourd'hui Mgr Delassus dans sa substantielle brochure, *La Démocratie chrétienne, parti et école, vus du diocèse de Cambrai,* — consiste en ceci. Le monde est en train de subir une transformation : un ordre nouveau s'impose à l'humanité depuis 1789. A partir de la Révolution, il s'est fait dans l'ordre politique et dans l'ordre social, il se fera dans l'ordre religieux une évolution à laquelle chacun doit travailler par tous ses moyens et de toutes ses forces. Le terme de cette évolution sera un degré de civilisation tel qu'il ne sera plus besoin de rois; — partout les Républiques nationales prépareront la République universelle; — partout régnera l'égalité; il ne sera plus besoin de maîtres; — la liberté

1. Il nous semble pourtant que le souffle chrétien se rencontre vraiment dans bien des pages des *Méditations* et des *Harmonies.*

2. *Revue du Clergé français, Ibid.*

3. *Ibid.*

et la fraternité ou solidarité seront les nouveaux liens sociaux » (1).

Mais que l'on veuille donc m'expliquer comment ces théories-là peuvent être en harmonie, soit avec le *Syllabus* de 1864, soit avec la lettre de Pie X sur le Sillon? C'est incontestablement une œuvre de réconciliation qui est poursuivie par les novateurs, non que les partisans des théories d'origine révolutionnaire soient amenés ainsi à les abandonner, mais parce que le fossé qui sépare les propositions fausses d'avec les vraies est certainement dissimulé ou à demi comblé, sinon même tout à fait. Quelle impression voulez-vous qui s'en dégage, sinon qu'un double intérêt à la fois religieux et social commande que l'on se réconcilie avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne? ***Cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere,*** avait dit Pie IX dans la 80e et dernière proposition du *Syllabus*, en réprouvant ce conseil qu'on lui donnait de le faire.

Nous tenons bien là le libéralisme : l'équivalence de propositions contraires ou au moins un égal traitement à leur égard; parfois, la sympathie pour certaines d'entre elles, que l'Eglise cependant avait répudiées; partout ce vague couvert d'indulgence et de fraternel accueil à des hommes qui, par ailleurs, prenaient rang parmi les adversaires les plus résolus du Saint-Siège. Les condescendances injustifiées pour des erreurs de doctrine ne méritent jamais ces indulgences et moins encore ces éloges. D'autres, en effet, que les sillonnistes avoués collaborent inconsciemment à cet « établissement d'une Eglise universelle qui n'aura ni dogmes, ni hiérarchie, ni règle pour l'esprit, ni frein pour les passions... L'exaltation de leurs sentiments, l'aveugle bonté de leur cœur, leur mysticisme philosophique mêlé d'une part d'illuminisme les ont entraînés vers un nouvel Evangile, dans lequel ils ont cru voir le véritable Evangile du Sauveur, au point que leur idéal était apparenté à celui de la Révolution : ils ne craignent pas de faire entre l'Evangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires » (2).

Eh bien! Bordas-Demoulin et François Huet sont au premier rang de ceux à qui peut aller cette censure irrécusable, bien loin qu'on doive les donner comme les précurseurs d'un renouveau catholique.

On m'accuse de faire un procès de tendance. J'ai cité pourtant les textes que je discutais. Après tout, je pourrais me dire que les modernistes aussi et les sillonnistes ont reproché à Pie X de leur avoir fait des procès de tendance pour des choses qu'ils n'avaient point dites et des opinions qu'ils ne professaient point. L'argument n'est donc pas bien nouveau.

T. RAMBAUD.

---

1. *Op. cit.*, p. 27.
2. Lettre du 25 août 1910 sur le Sillon.

A PROPOS DE LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

M. Bernard, auteur de cours d'histoire que M. Roger Duguet a critiqués dans son article du 1er novembre, nous écrit la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je lis dans le nº 74 de la *Critique du libéralisme,* du 1er novembre 1911, pp. 105 et suivantes, sous la signature de M. Roger Duguet, une critique des manuels d'histoire de France, publiés par Emm. Vitte à l'usage des écoles primaires, manuels dont je suis l'auteur.

Le ton, si entièrement malveillant de cet article, ses reproches mêlés d'injures indiquent un juge si partial, que je pourrais me dispenser d'user de mon droit de réponse, pour le réfuter devant vos lecteurs accoutumés. N'est-il pas clair, en effet, que l'opinion du critique qui, chargé d'apprécier un auteur et ses ouvrages, traite l'auteur de « cuistre » (p. 107) et ses livres de pages « écœurantes » (p. 108), doit perdre la plus grande partie de son autorité, auprès des amis et des clients de votre revue?

C'est par souci de la vérité, et par respect pour l'opinion de vos lecteurs que je tiens à réfuter les critiques de M. Roger Duguet.

Celles-ci s'occupent d'abord du cours élémentaire de l'histoire de France, de la librairie E. Vitte. Dix lignes suffisent à le juger : ce sont des pages dignes de « Homais » et si parfois on y trouve une opinion juste, c'est un hasard. Après une affirmation si injurieuse on s'attendait à voir justifier cette sommaire exécution, par quelques citations bien choisies. Jugez, en effet, si le choix doit être embarassant! Dans un cours d'histoire de France, destiné aux primaires, comment ne pas découvrir facilement la pensée d'un Homais! L'histoire de la féodalité et des croisades, celle de la Réforme et des guerres de religion, la politique religieuse des assemblées révolutionnaires et celle des Chambres de la troisième République, tout cela traité tout au long en 45 leçons et plus de 200 pages, ne va-t-il pas fournir à M. Duguet d'abondantes preuves du sectarisme de l'auteur? — Apparemment non, car de tant de faits et d'opinions, il n'en retient que deux, évidemment parmi les plus dangereuses et les plus méchantes pensées. L'une vise la Révocation de l'édit de Nantes. Elle est extraite d'un assez long paragraphe où il faut expliquer à des enfants de sept ans environ, les Dragonnades et l'auteur en donne deux raisons, la 1re est que Louis XIV n'avait pas l'idée de la tolérance, qu'il croyait avoir le droit de se mêler des querelles de conscience, et qu'il voulait arriver à convertir tous les protestants, la 2e c'est la politique de Louvois, et l'ensemble des moyens dont on se servit pour abuser le roi, sur la facilité d'opérer cette conversion (p. 112). M. Duguet ne cite que la première. En admettant qu'elle n'ait pas été suivie de la seconde, ni d'explications plus complètes encore, dans le volume suivant (p. 204 et 205) faudra-t-il pour éviter d'être de Homais, approuver les dragonnades, la destruction de Port-Royal, et des lois qui forçaient des Français à s'expatrier pour prier Dieu selon leur conscience?

Le second passage cité, vise l'appréciation de Robespierre, qui avait de la tenue, et des idées religieuses. On ne peut non plus détacher ce passage du paragraphe 8, intitulé *Division des Montagnards, Fermeture des Eglises.* Ce n'est en effet qu'après avoir signalé la faction des « Enragés » athées et fauteurs du culte de la Raison, et celle des « Dantonistes » libre-penseurs indifférents, que je dois montrer l'arrivée au pouvoir d'une troisième faction, celle de Robespierre. Or il n'est pas douteux que les protestations

de Robespierre, contre les scandales de Notre-Dame, et ses discours sur les idées religieuses et la liberté des cultes, furent une des causes de sa popularité à Paris. La fin du paragraphe indique enfin que toutes ces protestations furent platoniques, et que Robespierre, au pouvoir, fut un abominable tyran (p. 149); « en 49 jours, on exécute à Paris 1376 personnes, et parmi les plus innocentes, les 16 carmélites de Compiègne, le grand poète André Chénier, etc... » Voilà les deux passages invoqués par M. Duguet à l'appui de son réquisitoire. Si ce sont les plus mauvais, jugez de ceux qu'il n'a pas voulu, qu'il n'a pas pu citer, car il aurait évidemment convaincu ses lecteurs qu'il n'y avait aucun livre moins neutre, plus dangereux même pour le libéralisme, que ce petit traité sans passion, mais sans faiblesse.

Dans le cours supérieur qui a près de 400 pages, et se divise en 46 leçons, M. Duguet n'a retenu que ce qui a trait particulièrement à la philosophie et à la littérature, surtout depuis le XVIIIe siècle. Pourquoi ce choix particulier? Est-ce parce que les élèves qui ont déjà fait de bonnes études littéraires négligent ordinairement ces résumés, qui ne leur rappellent rien qu'ils n'aient déjà appris dans le cours de littérature? Evidemment non. Alors c'est que la critique de M. Duguet n'a rien trouvé de plus subversif dans tout notre cours supérieur.

Même manière de citer d'ailleurs que dans le cours élémentaire. Ainsi, il me fait dire que Montesquieu et Voltaire « répandent les idées nouvelles avec esprit et modération ». Je dis (p. 153) que tous les philosophes du XVIIIe siècle attaquent sans merci la monarchie, la religion, la société, la propriété même, ne respectant rien. J'ajoute que les uns le font avec esprit au début du siècle, tels Montesquieu et Voltaire, les autres après 1750, avec violence, à la manière de Diderot et des Encyclopédistes. C'est la division classique du mouvement philosophique dans ce siècle en deux périodes : celle des attaques polies, celle des attaques violentes. M. Duguet me fait donc dire tout autre chose que ce que j'ai écrit.

Est-ce faire l'éloge de la philosophie écossaise ou allemande, que d'avertir les candidats au brevet supérieur, que la reprise des études philosophiques, en France, est due en grande partie aux succès des écrivains d'outre-Rhin et d'outre-Manche? Le Kantisme n'a-t-il pas eu une influence capitale sur la philosophie, même sur la philosophie catholique; n'a-t-il conduit personne à l'hérésie? Signaler cette influence n'est pas en faire l'éloge.

J'avoue que je parle d'Ibsen « sans une restriction qui avertisse le lecteur ». Je n'en fait qu'une du moins, sur le vague et le vide de ses idées et de son style (p. 370), mais il est faux que j'approuve sur le même « ton » Tolstoï, que je range parmi les nihilistes, les anarchistes de pensée, ceux qui sont excommuniés par le clergé national et en désaccord avec les idées sociales et religieuses de leur pays, (p. 371).

En ce qui concerne la littérature contemporaine italienne, allemande, ou anglaise, M. Duguet me cite sans « trop s'échauffer la bile ». Comment y parviendra-t-il en présence d'une simple énumération des auteurs les plus célèbres, ou des œuvres qu'on ne peut pas ignorer! Pourrait-on discuter les titres de chaque écrivain, de chaque ouvrage dans un résumé aussi général?

Mais il arrive « à la France qui a sa bonne part dans cette indulgence *ad omnia* » dans « cette extraordinaire XVe lecon ».

Est-ce faire preuve d'une indulgence extraordinaire, que de comparer Hugo (p. 358), celui des dernières années, à Tolstoï qualifié ailleurs de nihiliste? de regretter qu'il ait perdu sa verve, son élévation et qu'il se plaise dans les trivialités? — Je ne comprends plus.

Est-il nécessaire de honnir Zola, plus que je ne fais p. 361, où je signale « la forme négligée, les images choquantes, les scènes immorales amenées sans art, pour le simple plaisir de blesser le lecteur? »

Il ne faut pas avoir lu les ouvrages d'Alphonse Daudet, Sapho, en particulier, pour ne pas saisir la poésie méridionale et toute provençale qui s'en dégage (p. 360), et ce n'est qu'une banalité obligatoire que d'écrire que Mme Bovary et Salâmbo sont les chefs-d'œuvre de Flaubert.

En revanche, il n'y a ni « salmis », ni « banalités » dans les éloges décernés à H. de Bornier et à Rostand. Pour H. de Bornier, je cite non seulement sa meilleure tragédie, mais encore la scène la plus célèbre de cette tragédie, et les raisons qui la firent particulièrement applaudir après la guerre. D'Edmond Rostand, je ne cite qu'une œuvre incontestablement belle, et en l'appelant une « tragédie à panaches », je crois en donner à mes jeunes lecteurs l'idée la plus juste et la moins banale.

Suivant en cela E. Faguet, et tous ceux qui ont étudié l'œuvre générale d'E. Augier, j'ai cité les Fils de Giboyer entre le Gendre de M. Poirier, et Maître Guérin, parmi les Satires de ce grand comique. J'aurais pu faire remarquer qu'Augier eut, comme Eugène Sue, une terreur risible des Jésuites et une profonde horreur des journalistes, qu'il fit donc un jour, dans le Fils de Giboyer, un pamphlet contre Veuillot. Cela m'eût évité d'être traité de cuistre! Mais qui se souvient aujourd'hui de ces querelles? qui saisit les allusions à Caro dans le Monde où l'on s'ennuie? contre Veuillot, dans la pièce d'Augier? Je promets en tous cas de prévenir mes lecteurs de la méchanceté de ce pamphlet dans une note de ma prochaine édition, et j'ajouterai à la note la critique de M. Duguet, y compris ses injures.

Restent les appréciations de M. Duguet sur mon style : ici je reconnaîtrais qu'il est des plus médiocres; je m'en consolerais en songeant que des écrivains, éminents ceux-là, comme Anatole France, ont plaidé (Plaidoirie de M. R. Poincaré pour A. France, contre l'éditeur Lemerre, à la IIIe Chambre du Tribunal de la Seine), la difficulté d'écrire convenablement dans ce genre. Si médiocre que soit mon style, il paraîtra d'ailleurs alerte, et presque intéressant, en comparaison de celui de M. Duguet.

Agréez. M. le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

J. B. BERNARD,
Agrégé de l'Université.
22, rue de Fleurus, Paris.

Voici la réponse de M. Roger Duguet :

M. J. Bernard se trompe en m'accusant de malveillance et il a tort d'étendre à sa personne et à toute son œuvre des expressions qui visaient seulement deux ou trois de ses *lapsus* les plus regrettables, *Odiosa sunt restringenda* : il faut savoir, en dépit des blessures inévitables de l'amour-propre, appliquer à la polémique cet axiome du droit.

Parmi toute une collection de livres classiques destinés aux écoles libres, on m'avait signalé les siens comme étant des plus sujets à caution. J'ai lu, j'ai cité : j'ai donné mon avis. Le lecteur a pu se faire le sien. Voilà tout.

Cependant M. J. Bernard a cru nécessaire de protester. C'est son droit, et l'on peut toujours trouver une réponse. Seulement il la faudrait bonne, et celle de M. J. Bernard est faible. Elle se réduit à cette opinion que j'ai eu tort de penser que M. J. Bernard n'avait pas raison de s'inspirer, dans son Cours, de l'esprit universitaire plutôt que de l'esprit catholique.

Mais quant à démontrer que cet esprit catholique abonde dans son histoire, c'est ce que M. J. Bernard n'entreprend même pas. C'est pourquoi la cause me paraît très suffisamment entendue.

Il n'est qu'un point sur lequel il me semble opportun de répliquer à M. Bernard.

Il me reproche d'avoir écourté chacun de ses textes de façon à en dénaturer le sens et à en fausser la portée. C'est une illusion. Je n'ai fait qu'abréger sans aucun parti pris; et, pour ne pas prolonger aujourd'hui plus qu'hier une discussion fatigante, je rétablirai en son entier la première seulement des citations qu'il incrimine :

Révocation de l'édit de Nantes (1685). — Le roi Louis XIV n'avait aucune idée de la tolérance. Il se figurait qu'il avait le droit de surveiller la religion de ses sujets et d'intervenir dans toutes les affaires de conscience. Il voulait convertir tous les protestants du royaume. Louvois, qui trouvait que les conversions étaient trop lentes, décida d'envoyer des soldats dans les localités habitées par les Calvinistes. Ces soldats, des dragons surtout, devaient rester logés chez les protestants, tant qu'ils ne seraient pas convertis. Comme on les laissait libres, ils commirent toute espèce d'excès. C'est ce qu'on appela les *dragonnades*. Des villages entiers se convertirent pour se débarrasser de ces dragons. On fit croire au roi qu'il n'y avait plus de protestants. Alors il révoqua l'édit de Nantes signé par Henri IV, et une foule de protestants préférèrent partir pour l'exil qu'abjurer leur religion.

Je me demande quelle justification des premières lignes peut apporter à M. J. Bernard la fin de son paragraphe, et je laisse volontiers au lecteur le soin au contraire de qualifier cette aggravation, au point de vue religieux et historique. Mettons seulement ici, pour ménager nos termes, que cet alinéa est un véritable chef-d'œuvre, et remercions l'auteur de nous avoir fourni l'occasion de le restituer dans toute sa beauté. Cette cascade de *convertir, conversions, convertis, se convertirent*, en particulier, ne manquera pas d'édifier nos éducateurs. Ils apprécieront cette façon de présenter un des faits les plus graves et les plus délicats de l'histoire catholique de la France aux « primaires », c'est-à-dire, en l'espèce, à l'immense majorité de cette « élite des intelligences » que représentent les âmes marquées du sceau du baptême, prévenues des dons du Saint-Esprit, avides d'une formation chrétienne.

La défense de M. J. Bernard au sujet de ces « lois qui forçaient des Français à s'expatrier pour prier Dieu selon leur conscience », n'est pas moins révélatrice.

Et il ne gagnerait rien à ce que nous examinions de la même façon, *in extenso*, son paragraphe sur Robespierre ni le reste. Il y perdrait au contraire. Et il est trop évident qu'en effet, de part et d'autre, nous ne nous entendons pas. Nous parlons un langage différent et j'ai rapporté le sien. Ses compléments ne font que souligner le désaccord et confirmer ainsi mon exactitude et même ma modération.

J'aurais pu multiplier, hélas! les exemples, et M. J. Bernard s'abuse en feignant que le choix rapide que j'en ai fait représente la somme des griefs qu'on pouvait élever contre ses méprises et surtout contre ses insuffisances. Il n'y a malheureusement qu'à ouvrir ses petits livres pour y glaner autant qu'on voudra. Mais à quoi bon? Il avoue lui-même par exemple : « Pouvait-on discuter les titres de chaque écrivain, de chaque ouvrage dans un résumé aussi général? »

Il ne s'agissait pas, Monsieur, de « discuter », mais d'apprécier, et, puis-

que vous étiez catholique, que vous écriviez pour des enfants catholiques, il fallait — ne fût-ce que d'un mot — imprimer sur chaque face et sur chaque figure, dans leur cerveau, le jugement catholique. Voilà la nécessité qui précisément continue de vous échapper. Je n'avais, certes, autorité particulière pour vous le rappeler, sauf le souci de notre foi commune; mais, si vous tenez à ce que l'on se réclame auprès de vous d'un maître dont la réputation s'impose, relisez, par exemple, les pages de Léon Gautier sur une Définition catholique de l'Histoire. Vous y verrez comment, aux yeux de ce grand chrétien, toute histoire ne saurait être foncièrement que le récit des efforts de Dieu pour conduire les hommes au salut. La Providence est ainsi le personnage historique par excellence; l'Eglise, ses évêques, ses luttes, ses victoires, ses champions, ses grands hommes doivent apparaître dans la lumière qui convient. Sinon, la tâche de l'historien, de l'éducateur, n'est pas remplie; le divorce moderniste entre le fidèle et le « savant » est implicitement consommé, et les générations qui viennent ne seront plus que les fruits d'une nouvelle union bâtarde.

Croyez-m'en donc, Monsieur. Oubliez dans vos notes pour l'édition prochaine d'un ouvrage élémentaire si succinct, le souvenir vraiment trop insignifiant de nos démêlés, et, préoccupé davantage du point de vue que les directions de ce grand Pontificat ne cessent d'accentuer, profitez plutôt de l'espace que vous accordera l'éditeur pour faire sa place plus large à l'Eglise, pour juger au moins d'un mot équitable et sévère ses pires ennemis, pour ne pas négliger si entièrement des noms que la conjuration antichrétienne s'efforce d'ensevelir dans l'oubli, et pour tirer la conclusion brève, mais catégorique, que doivent laisser dans un esprit juste le spectacle du monde et la leçon des siècles.

Ce vœu, du moins, vous le reconnaîtrez, ne saurait être d'un ennemi.

Roger DUGUET.

LE CHRIST RÉPUBLICAIN *(suite)* (1)

Les courtes réflexions dont l'*Action Française* avait accompagné l'article de M. Dubé dans l'*Etoile de la Vendée* ont provoqué de la part de celui-ci une défense que nous devons reproduire.

Il se plaint que, pour l'attaquer et l'injurier, on ait détaché un passage des nombreux articles qu'il a écrits sur la vente du calvaire des Sables d'Olonne, et où, sans doute, il a protesté au nom de la religion outragée. On n'a pas dit que M. Dubé n'ait rien écrit d'autre ni de meilleur. Nous en sommes au contraire bien persuadés. Mais ce qu'il a pu dire de bon n'efface pas, pour lui comme pour d'autres, ce qu'il a dit de mauvais et d'insoutenable. Un tel argument pourrait couvrir toutes les erreurs.

Mais l'*Etoile de la Vendée* tient à justifier celui qu'il employait, comme *ad hominem*, à l'égard du conseil municipal républicain des Sables, en lui représentant que le Christ était la première et la plus haute personnification de l'idée républicaine.

On va voir à quelle perversion des premiers enseignements de la foi l'hallucination républicaine et la passion d'accorder le Christ avec

1. Voir le numéro du 15 novembre.

la République peut entraîner, inconsciemment il va sans dire, les catholiques les plus sincères et les mieux intentionnés.

... Prenez la peine, Monsieur, d'aller au catéchisme dans votre paroisse, écoutez ce qu'on enseigne aux enfants : vous apprendrez qu'il existe en Jésus-Christ deux natures, nature divine, nature humaine, et que si elles sont inséparables dans sa personne, il est absolument licite de mentionner et de mettre en lumière les actes que Jésus-Christ a accomplis *comme homme*, puisqu'il se dit lui-même Fils de l'homme; vous apprendrez aussi, Monsieur, que l'influence du Christ a été, en même temps qu'une influence doctrinale divine, une influence découlant de *sa personne humaine* et qu'il a apporté dans ce monde une vie et des actes humains, en même temps qu'une doctrine : rappelez-vous cette parole du Credo « *et homo factus est* ».

Donc, dans ma protestation au Conseil municipal des Sables, voulant agir sur des libres-penseurs, qui ne voient en Jésus-Christ qu'un homme, un philosophe, il m'était permis, étant donné surtout que je n'ai jamais cessé au cours d'une longue campagne de protester au nom de notre foi catholique contre le sacrilège commis, de me servir d'arguments assortis à la mentalité de ces libres-penseurs, et de faire un instant abstraction du caractère divin de Jésus-Christ, afin de mettre bien en évidence devant leurs yeux, la criminalité de leur acte.

Au surplus, quand vous aurez fait comme moi, plus de cinquante années de journalisme catholique toujours correct, et, j'ose le dire, honoré par nos chefs ecclésiastiques, peut-être comprendrez-vous l'injustice de certaines attaques, le ridicule de certaines injures.

Veuillez agréer mes civilités,

Adrien Dubé,
21, avenue Reille, Paris.

Il faut observer d'abord l'inutilité de cette explication. Fût-elle bonne, il resterait encore qu'on est inexcusable, après les avertissements réitérés du Saint-Siège et la Lettre de S. S. Pie X sur le Sillon, de solidariser Dieu ou l'Eglise avec la forme du régime républicain.

Mais la justification est cent fois pire que la faute. M. Dubé qui renvoie si dédaigneusement son contradicteur au catéchisme de sa paroisse aurait besoin de rapprendre tout le premier ce qu'on enseigne aux petits enfants. Il énonce, sans même s'en douter, la plus monstrueuse hérésie. Ce ne sont pas deux natures, mais bien deux personnes qu'il distingue en Jésus-Christ. En parlant des « actes que Jésus-Christ a accomplis comme homme », il oublie l'axiome fondamental en philosophie : « *actus sunt suppositorum,* » ou plutôt, ne pouvant s'y soustraire, il les attribue à sa « *personne humaine* ». Et c'est ainsi qu'il comprend son acte de foi : *Et homo factus est.*

Sachons gré à M. Dubé de ne pas soutenir que c'est comme Dieu que Jésus-Christ a « personnifié » plus qu'aucun personnage, l'idée républicaine » et qu'aucun « n'a proclamé la République avec autant de grandeur et de désintéressement ». C'est un progrès sur le Sillon qui introduisait celle-ci au sein même de la Très Sainte Trinité.

Mais en reconnaissant cela, il faut qu'il renie le reste, car, en Jésus-Christ, il n'y a qu'une personne, la personne divine, le Fils de Dieu fait homme.

Pour une fois, — l'exception n'est pas la règle, elle la suppose —

nous conviendrons, avec la « Semaine catholique » de Toulouse, que, si la presse catholique était ainsi mal instruite, il ne serait pas sans péril pour elle et plus encore pour la religion qu'elle s'attribuât la mission de défendre notre foi.

ERRATA

15 novembre 1911.

Page 147, trois lignes avant la fin, au lieu de : croire *en* parole, lire : croire *sur* parole.

Page 149, 37e ligne, au lieu de : *condamnées*, lire : *condensées*.

Page 158, note, au lieu de : canes *multi*, lire : canes *muti*.

Le Gérant : G. Stoffel

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue ***sont priées d'adresser directement leur demande à l'***ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE.— 9.469.

L'OPPORTUNITÉ DE BOSSUET

On a dit de très belles choses devant le monument de Bossuet. Chacun y est allé d'un discours selon sa qualité et ses moyens. Celui-ci a parlé en évêque, celui-là en théologien, un troisième en pur lettré. Ce serait trop dire, sans doute, que la parole humaine fut, aux fêtes de Meaux, tout à fait adéquate au sujet. Tous ceux qui ouvrirent la bouche se sentaient également confondus « par la grandeur du sujet, et, s'il m'est permis de l'avouer, par l'inutilité du travail ». Si grand que l'on soit, si belle la langue que l'on parle, si puissant le souffle qui inspire, on se sent tout petit, lorsque Bossuet est là, et comme disait Veuillot, le jour où il évoquait l'ombre de Corneille parmi les grimauds de son temps : « Quel microscope pourrait nous apercevoir? » Enfin tout le possible fut fait, et, si le grand siècle est définitivement clos, il n'en reste pas moins que la France demeure la terre classique de la bonne volonté.

Et maintenant que les voix se sont tues, il ne faut pas que le silence se fasse complètement sur la grande mémoire que l'on vient de célébrer. Le gain serait mince de la glorification de Bossuet s'il se réduisait à la naissance d'une nouvelle statue sur un sol où elles poussent à peu près comme des champignons. J'imagine que les évêques et les prêtres de France iront méditer de temps à autre au seuil de la cathédrale de Meaux. Elle deviendra un but de pèlerinage. Nous irons à Meaux, à peu près comme les Anglais vont à la maison de Shakespeare et les Allemands à la maison de Gœthe. Et ce sera pour d'autres raisons, avec d'autres pensées. Nous en emporterons autre chose qu'une impression de beauté, un peu plus même qu'un sentiment de fierté familiale. Il me semble que nous en reviendrons meilleurs, plus forts, plus courageux, mieux armés pour les luttes d'aujourd'hui, l'âme illuminée d'un magnifique exemple et sollicitée de l'imiter.

I

L'autre jour, un jeune clerc m'écrivait : « J'ai à choisir entre deux rayons de bibliothèque. En bas, à la portée de ma main, j'ai le compte rendu de quelques *Semaines sociales*, deux ou trois romans de Fonsegrive, des recueils de discours de l'abbé Naudet, de Marc Sangnier, tout un tas de brochures en lesquelles on me promet que je trouverai d'excellents conseils d'action sociale et d'apostolat populaire. En haut, il y a la Bible, mes traités de théologie, quelques volumes de la Patrologie de Migne et une Histoire de l'Eglise. J'hésite entre tous ces livres Lesquels me conseillez-vous? » J'ai répondu par l'exemple Bossuet. Il est toujours actuel. Bossuet disait un jour à M. de Malézieu : « Mes écrits n'ont d'autre but que la manifestation de la vérité ». Aujourd'hui, comme au XVIIe siècle, le prêtre est le messager de la vérité. Sa fonction essentielle n'est pas de se jeter à l'aveugle

dans la mêlée sociale, d'y apporter ses petites passions et ses petites chimères d'école qui enveniment les conflits sous prétexte de les apaiser. Il est avant tout le dépositaire et l'interprète de la vérité qui ne change point.

Or, ce rôle ne s'improvise point; et, s'il veut savoir comment on se prépare à annoncer l'Evangile, il fera bien de prendre modèle sur Bossuet. C'est un solide Bourguignon, de sève riche, de tempérament robuste. Il est né, il est bâti pour l'effort rude et le labeur sans repos, Dès le premier jour, il oriente sa vie dans le sens de la gloire de Dieu et du salut des âmes; il la dispose pour la mise en valeur de tous les trésors de son opulente nature. Pourvu d'un canonicat à Metz, dès l'âge de treize ans, ce n'est pas à lui que s'applique le *Dormite jam et requiescite* dont une théologie malicieuse voudrait faire la parole d'institution de l'ordre des chanoines. Au collège des Godrans, il est déjà le *bos suetus aratro* qu'il sera jusqu'au bout; il l'est avec un calme continu, avec une méthode admirable, avec une « si grande application qu'il semble ne faire que jouer ». Ordonné prêtre en 1652, il se fixe à Metz pour sept ans; il prêche, il dirige, il discute, il étudie surtout. Il se conduit, dit Sainte-Beuve, « comme un jeune lévite militant qui, au lieu d'accepter tout d'abord un poste agréable au centre et dans la capitale, aime mieux aller s'aguerrir et se tremper en portant les armes de la parole là où est le devoir et le danger, sur les frontières ». Les travaux de cette époque nous mettent en présence d'un homme qui a fourni un travail invraisemblable. Il cite, non seulement la Bible, mais tous les Pères, ceux-là même dont le nom nous est à peine familier : saint Pacien, saint Eucher, saint Fulgence. Les œuvres de saint Bernard et de saint Jean Chrysostome sont ses livres de chevet; il « met en morceaux » Tertullien et saint Augustin : du premier, il goûte surtout la rhétorique éclatante et « les belles sentences »; il appelle le second « l'aigle des Pères, l'admirable, l'incomparable, le merveilleux docteur », il a de la *Cité de Dieu* et des écrits contre les Pélagiens, une édition portative qui le suit partout et qui est criblée de notes marginales. Et l'abbé Le Dieu nous dit qu' « il était le premier de jour et de nuit à tous les offices de l'Eglise, comme s'il n'eût d'autre talent que de chanter les louanges de Dieu », qu'il n'avait d'autre occupation que la prière et que l'étude et qu' « après les offices, il s'enfermait dans son cabinet et sur ses livres. Et c'est ainsi qu'il a ramassé ce fond inépuisable de doctrines dans la méditation de l'Ecriture sainte et dans la recherche de la *Tradition* ».

Il arrive à Paris en 1659, et, durant dix ans, son activité est prodigieuse. Il faut lire dans la thèse doctorale de Mgr Delmont, *Bossuet et les Saints Pères* (1), pour voir comment Bossuet emploie son temps à cette époque où il achève sa culture théologique. Retiré chez l'abbé

1. Paris, Putois-Cretté, 1896.

de Lameth, au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, il partage sa vie entre l'étude et la prédication. Les visites mondaines n'entrent pas dans le programme de ses journées. « Je suis fort peu régulier en visites — dira-t-il un jour — ou plutôt je suis assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse, parce qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dédain, ni par indifférence, et moi je me garantis d'une perte de temps infinie ». Il a d'ailleurs autre chose à faire: de 1659 à 1670, il donne neuf stations, dont quatre à la Cour, des retraites d'ordination à Saint-Lazare, des sermons de vêture ou de profession, une douzaine de panégyriques des saints, cinq oraisons funèbres Il explique saint Paul aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, en des conférences dont on loue « la beauté enchantée » Cent trente-sept sermons nous ont été conservés de cette époque; il nous en manque à peu près une centaine. On demeure interdit devant une telle somme de travail; on devine, derrière cette activité prodigue d'elle-même, une vie intérieure réglée et harmonieuse, dont les veilles doublent les journées et dont l'étude absorbe jusqu'aux moindres parcelles. « Quand il était appelé, — dit l'abbé Le Dieu, — il prêchait devant le roi et les évêques avec l'applaudissement que l'on sait. Sa mission finie, en simple particulier, il se retirait de la cour avec ses amis et *sur ses livres* ». Ses livres, c'étaient alors surtout les Pères grecs. Il fait connaissance avec « le docte et éloquent saint Jean Chrysostome... le plus éloquent qu'ait jamais enseigné l'Eglise », avec « le grand saint Grégoire de Nazianze, qui a mérité parmi les Grecs le surnom auguste de Théologien, à cause des hautes conceptions qu'il a de la nature divine », avec saint Grégoire de Nysse, saint Basile et toute la patrologie grecque. En 1662, il va monter dans la chaire du Louvre, parler devant la cour la plus brillante qui fût jamais. Il s'y prépare, non pas en repassant les préceptes de la rhétorique, mais toutes ses notes prises dans ses longues études patristiques. Et les discours de cette époque sont émaillés à chaque page de citations des Saints Pères. Mgr Delmont en fait le compte une à une : seize sermons nous restent de 1662, il y remarque 44 citations de saint Augustin, 20 de Tertullien, 9 de saint Grégoire de Nazianze, 5 de saint Jean Chrysostome, 5 de saint Grégoire le Grand, 2 de saint Cyprien, 2 de saint Paulin, une de saint Ambroise, de Lactance, d'Arnobe, de Théodoret, de saint Jérôme. Celui qu'on a appelé « le dernier des Pères de l'Eglise » les résume tous; ils habitent en sa mémoire harmonieuse, il s'est nourri de leur pensée, de leur doctrine, de leur langue. C'est à peine si c'est lui qui parle, on dirait que ce sont eux qui vivent en lui et qui parlent par lui.

Et c'est ainsi que Bossuet travaillera toute sa vie. Il ne négligera point les études profanes, si elles lui semblent utiles à la manifestation de la vérité divine. Nulle besogne ne le prendra au dépourvu :

il étudie l'anatomie avec Duverney; à soixante ans, il apprend l'hébreu et s'exerce avec constance à des prononciations rudes, à des aspirations difficiles. Il ordonne sa vie en vue du plus grand effort possible; lui qui se dépense comme un missionnaire, il travaille comme un moine. A Meaux, il interrompt ses nuits après un premier sommeil, récite son bréviaire, s'assied à son bureau, lit et écrit durant deux ou trois heures d'une première aurore, se repose ensuite en attendant la seconde qui sera aussi fraîche et aussi laborieuse que la première. J'ai prononcé le nom de moine; c'est à quoi fait penser la vie de Bossuet. Quelque part que nous le suivions, à Metz, à Paris, à la Cour, à Meaux, il donne l'impression des silencieux ouvriers de jadis, dont la figure dort sur les verrières de nos cathédrales, et qui ont vécu, un livre à la main, dans un effort continu vers plus de lumière et vers plus de vérité.

Une pensée fait l'unité de tous ces travaux, celle que l'on appellerait volontiers le sens de la fonction sacerdotale. Jamais il n'a oublié qu'il était prêtre et que le prêtre est avant tout l'homme de la vérité. « Il fut nettement et splendidement ce qu'il fut », disait l'autre jour M. J. Lemaître, et c'est pour cela que sa rencontre nous sera bonne à nous qui ne sommes plus que des marchands d'orviétan sociologique, qui pour aller à un monde, qui se meurt avant tout d'ignorance religieuse, ne savons plus lui parler que des « orientations syndicales » et ne lui offrons d'autre preuve de la divinité de notre foi que nos aventures de pensée et nos avatars d'action. Il y a beaucoup à apprendre à l'école de Bossuet : n'aurait-il laissé sous nos yeux que le spectacle d'une vie donnée tout entière à la recherche de la science divine et aux moyens de la répandre, la leçon en serait profitable à nos esprits légers, inquiets, superficiels, entichés de la mode et de la modernité, incapables de se résigner à l'unique but religieux et de se fixer vers le pôle fixe du devoir vraiment sacerdotal.

II

Entre son temps et le nôtre, les analogies ne manquent point. Il n'est pas nécessaire de solliciter les textes et de leur demander plus qu'ils ne contiennent pour saisir dans ses lettres des constatations et des plaintes qui gardent encore toute leur actualité. En 1678, le modernisme n'était pas encore nommé, mais il était né; il vagissait dans la cellule de quelques prêtres et religieux et ses premiers exercices annonçaient toutes les audaces et toutes les tartuferies de son âge mûr. Il était déjà historien et exégète. Quoiqu'il n'eût pas encore un bureau d'ébène au Palais Farnèse, Ellies Dupin avait déjà l'érudition et l'ironie corrosives : il publiait sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* et il y traitait cavalièrement les Saints Pères, les Conciles, les Papes, les dogmes et la discipline. Richard Simon n'enseignait point au Col-

lège de France, mais son exégèse n'en était ni moins libre ni moins
nalisme, la même ignorance des principes théologiques. De Richard
destructrice. Et c'étaient aussi les mêmes méthodes, le même ratio-
Simon, Bossuet pouvait dire : « C'est le plus mince théologien qui soit au monde, qui cependant a entrepris de détruire le plus célèbre et le plus grand qui soit dans l'Eglise » (1). C'étaient surtout les mêmes fuites dans le vague, le même refuge vers les brouillards où l'on se déclare incompris et inaccessible : « Vous autres, messieurs, — leur criait Bossuet, — lorsqu'on vous presse, vous n'avez rien tant à la bouche que cette réponse : On ne vous entend pas. J'ai fait le dernier effort pour voir si enfin je pourrai venir à bout de vous entendre ». Il va sans dire que l'on niait l'existence même de l'erreur et que, parmi les plus dévoués à la tradition, plus d'un trouvait que Bossuet partait en guerre contre des moulins à vent. « Pourriez-vous croire — écrivait-il à Mabillon, — qu'il se trouve des opposants et qu'il y en ait qui répondent que les opinions relâchées ne sont plus soutenues, et qu'ainsi il faut les laisser comme morts, sans combattre ce qui n'est plus qu'un fantôme ? » En vérité le champ de bataille ressemblait à s'y méprendre à celui que nous avons sous les yeux : des trahisons, des hypocrisies, des incertitudes, le désordre d'un camp où tout commence de flotter et où l'on ne sait plus où est l'ennemi, ni même s'il y a un ennemi.

Bossuet comprend le péril et jure de le conjurer. Il a la notion nette que l'heure est grave pour la vérité et qu'il est temps de pousser le cri d'alarme Parler ! ce serait trop peu à son avis. Il n'est pas de l'école où l'on se figure qu'une lettre ou un beau discours suffisent à rétablir l'ordre. Il écrit à M. Brisacier, Supérieur des Missions étrangères : « Je crois qu'il est nécessaire de résister à ces nouveautés, non seulement par des discours, mais encore par des censures expresses ». Et la qualité des hommes ne l'effraie point. Ils sont des prêtres, des religieux ; et quand même ils seraient des évêques, il sent bien que la vérité est en jeu, et il ira jusqu'au bout de son devoir : « S'il n'y avait, — écrit-il dans la préface de la *Défense de la Tradition et des Saints Pères* — que les hérétiques qui s'élevassent contre une autorité si sainte (celle de la Tradition) comme on connaît leur erreur, la séduction serait moins à craindre : mais lorsque des catholiques et des prêtres, des prêtres, dis-je, ce que je répète avec douleur, entrent dans leur sentiment, et lèvent dans l'Eglise même l'étendard de la rébellion contre les Pères ; lorsqu'ils prennent contre eux et contre l'Eglise, sous une belle apparence le parti des novateurs, il faut craindre que les fidèles séduits ne disent comme quelques Juifs, lorsque le trompeur Alcime s'insinua parmi eux : « Un prêtre du sang d'Aaron », de cette ancienne succession, de cette ordination apostolique à laquelle Jésus-Christ a promis qu'elle durera toujours, « est

1. Saint Augustin.

venu à nous, et ne nous trompera pas », et si ceux qui sont en sentinelle sur la maison d'Israël ne sonnent point la trompette, Dieu demandera de leurs mains le sang de leurs frères, qui seront déçus faute d'avoir été avertis ». Ce n'est pas lui qui se taira, lui qui restera les bras croisés devant l'agression du « trompeur Alcime ». Il parlera, il agira. Au mois d'avril 1678, va paraître l'*Histoire critique de l'Ancien Testament,* de R. Simon, « revêtue de toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publiques ». Un ami en apporte à Bossuet l'index et la préface; il lit, il constate « un amas d'impiétés et le rempart du libertinage ». Il bondit chez le chancelier Le Tellier. « Après un très exact examen que je fis avec les censeurs, M. de la Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires, au nombre de douze ou quinze cents ». Et R. Simon était le protégé du P. de la Chaise et de l'archevêque de Paris !

Bossuet n'est pas l'ennemi de la science et de l'exégèse scientifique. En 1673, il a entrepris un vaste commentaire de l'Ecriture sainte; il se propose d' « y résoudre les difficultés », d'y « fixer le sens propre et littéral » du texte sacré. Il n'a pas craint d'appeler à cette œuvre les hébraïsants, les philologues et même « les critiques ». Qu'il s'agisse de la Bible ou des saints Pères, il sait que la force est aux sources et il a soin de s'en référer aux textes originaux. Ni le grec, ni l'hébreu ne l'effraient. « Il faudrait voir comment parle et de quel mot se sert le grec », écrit-il à M. Dirois, docteur de la Sorbonne, à propos d'une phrase qui l'inquiète dans les Actes du martyre de saint Boniface. Il consulte à chaque instant dom Mabillon, dom Ruinart, M. Dirois, l'abbé Renaudot, et même l'abbé Capperonnier, un jeune diacre de Sorbonne, licencié en théologie. Il savait que la vraie science ne peut être en contradiction avec la vraie foi, que ni l'exégèse, ni l'histoire, bien entendues et pratiquées, ne sont une menace pour la vérité. En 1685, il écrit à Mabillon, alors à Rome : « J'ai été ravi d'apprendre qu'on vous y ouvrait les bibliothèques plus qu'on n'a jamais fait à personne; ce qui nous fait espérer de nouvelles découvertes, toujours très utiles pour confirmer l'ancienne doctrine et tradition de la mère des églises ». Ce qu'il répudiait, ce contre quoi il s'insurgeait, c'était la prétention de R. Simon de traiter le texte sacré comme un texte banal, vulgaire, avec un sans-gêne opiniâtre, sacrilège. « Il croit, disait-il, pouvoir imposer au monde, et décider sur la foi et la théologie par le grec ou par l'hébreu dont il se vante », et sans vouloir lui disputer l'avantage de sa philologie, il ajoutait : « Je me contenterai de lui faire voir dans la suite de cet ouvrage qu'il est tout à fait novice en théologie, et non seulement qu'il prononce mal, pour ne rien dire de plus, sur des matières qui le dépassent ».

Et c'est ici qu'apparaît tout de bon ce que j'ai appelé « l'opportunité de Bossuet ». Il est l'homme du jour, parce que les hommes n'ont pas varié leur méthode et leur tactique depuis 1678. Prenez n'im-

porte lequel de ces vieux ou jeunes docteurs qui sont en train de mettre en morceaux l'Ecriture sainte, nos dogmes et l'Histoire de l'Eglise, ils se reconnaissent tous à ce signe qu'ils sont profondément ignorants de la théologie sacrée. Ils entrent dans le sanctuaire, hautains ou railleurs. Ils ne soupçonnent point, ils ont du moins oublié que dans la science religieuse des principes interviennent qui n'ont pas cours dans la science profane. Il leur manque d'avoir lu et retenu ce court passage du *Catéchisme de Meaux* (1686).

D. — Ne croyez-vous que ce qui est écrit?

R. — Je crois aussi ce que les Apôtres ont enseigné de vive voix et ce qui a toujours été cru dans l'Eglise catholique.

D. — Comment appelez-vous cette doctrine?

R. — Je l'appelle parole de Dieu non écrite ou Tradition.

D. — Que veut dire ce mot Tradition?

R. — Doctrine donnée de main en main et toujours reçue dans l'Eglise.

Oh! les petits savants d'aujourd'hui, s'ils pouvaient deviner combien au fond ils sont grotesques dans leur effort et leurs prétentions. J'en connais un qui traverse la vie, le regard vague et le front congestionné d'érudition. Ses mâchoires remuent toujours; même au repos et en conversation, il a toujours l'air de dépecer des textes et d'engloutir des légendes. Ses petits yeux clignotent derrière son lorgnon, comme des souris derrière un paravent : il est né pour ronger, pour faire des trous et... pour faire rire. Si Bossuet l'eût rencontré sur son chemin, il n'eût pas ri, car il y a des choses et des hommes dont Bossuet ne riait point, mais je crois bien que le spectacle eût été le même que celui dont Fénelon s'égayait : « Je m'imaginais vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier ». Et il l'eût catéchisé un peu. Il lui eût dit : « Voyons, vous êtes catholique, vous êtes prêtre. Donc vous devez avoir dans l'esprit certaines notions élémentaires, sans quoi vous n'êtes plus qu'un renégat ». Et il lui eût parlé du respect de la Tradition; il lui eût dit que la foi du chrétien repose, non seulement sur l'Ecriture, mais « sur la parole de Dieu non écrite » transmise de main en main, de siècle en siècle, à travers les œuvres des Docteurs et des Pères. L'eût-il converti? Je n'en suis pas sûr, car l'aveu de l'erreur suppose un bon sens qui n'est pas la chose du monde la plus répandue parmi les modernistes et une humilité d'esprit qui n'est pas non plus leur vertu dominante.

S'il est vrai, comme le voulait Bossuet, qu' « on doit définir les hommes par ce qui domine en eux », on peut dire qu'il fut lui-même l'inlassable champion de toute la tradition catholique. Combien de fois n'a-t-il pas cité et commenté le précepte biblique : « N'outrepassez pas les anciennes bornes posées par vos pères », et ce mot de saint Paul : « Gardez les traditions que vous avez apprises soit par

ma parole, soit par ma lettre! ». Il n'y a rien de beau dans l'histoire de la controverse religieuse comme de voir ce vigoureux soldat défendre pied à pied, contre les modernistes de son temps, les frontières de la patrie des âmes. Il y déploie une science qui effraie nos petits cerveaux d'aujourd'hui et qui faisait dire à un contemporain : « Vos ouvrages sont une encyclopédie de tous les saints Pères ». Brunetière regrettait jadis que le livre la *Défense de la Tradition* fût si peu connu, non seulement du public, mais encore des théologiens. Il avait raison. Le meilleur de Bossuet est peut-être là : des envolées sublimes sur le plus redoutable des mystères, des clartés fulgurantes répandues de haut sur des matières aussi obscures que profondes, une érudition formidable, une ironie à la Nicomède contre la malignité d'une critique chicaneuse et la prétention des « subtils grammairiens » qui croient que « tout consiste à savoir beaucoup de grec », une indignation à la Pascal contre cet « amas d'impiétés », cet insolent libertinage et ce rationalisme sacré qui est déjà un peu la folie de son siècle (1). Ce fut son testament; la mort glaça la main qui élevait autour de la vérité ces murailles inexpugnables. Inachevées, elles en imposent pourtant; elles portent la signature de celui que les blocs de marbre n'effrayaient point et qui ne les liait qu'avec du ciment romain.

III

Peut-être enfin Bossuet nous apprendra-t-il à concilier le respect de l'autorité établie avec l'horreur du « soumissionnisme » à outrance et du paradoxe social.

On a commis naguère une grosse injure à sa mémoire, dans l'enceinte du Palais Bourbon. L'auteur de l'insulte a quelques autres sottises sur la conscience. C'est le même homme qui disait de Pie X : « Le malheur est que le Pape est prisonnier d'un clan » et qui voyait seulement en lui « un honnête homme qui fait son devoir » et qui est d'ailleurs très mal renseigné sur les choses de France. M. l'abbé Lemire est une espèce de menaisien qui n'aurait rien oublié ni rien appris, et qui marche à travers le monde, voué au bleu, conciliant tant bien que mal des rêves naïfs et des haines sans merci. Il est candide comme un saint — comme l'*Il Santo* de Fogazzaro — et éloquent comme un ancien professeur de rhétorique. Au pied levé, il improvise ses idées, ses auteurs et tous ses discours. Comment voulez-vous qu'il parle toujours juste et que ceux qui l'écoutent puissent éternellement concilier le respect qu'ils doivent à son caractère sacerdotal avec le respect qu'ils doivent à la vérité?

Le 15 janvier 1907, cet aimable songeur interpellait le gouvernement de M Clémenceau « sur le sort des caisses de secours pour

1. Cf. *Bossuet et les Saints Pères*, par l'abbé Th. Delmont; p. 646.

ecclésiastiques âgés et infirmes ». Et son discours fut un modèle de charité et de résignation chrétienne. C'est une pièce à déposer dans le procès de sa future canonisation. Il est évident qu'un homme qui rend hommage à l'esprit de justice, à la bonne foi et aux bonnes intentions de MM. Clémenceau et Briand pratique ce qu'on appelle « l'héroïcité des vertus » et qu'il est candidat à la gloire des autels.

J'imagine pourtant que Bossuet mettrait opposition à cette candidature. « Le Saint » a abusé du grand nom de Bossuet lorsque, pour expliquer son attitude humiliée devant le pouvoir, il ajoutait : « J'aime mieux le christianisme profond de Bossuet et de Pascal, le sens chrétien du paysan qui fait ses Pâques et va quatre fois par an à l'église,... j'aime mieux le christianisme terre à terre, si l'on veut, que les rêveries mystiques de je ne sais quelle Madame Guyon ». Il s'agissait bien ici de reprendre la guerre contre le quiétisme et de faire le procès de Madame Guyon !!! Et c'était un sacrilège inconscient de mêler le nom de Bossuet à ces amendes honorables offertes à nos oppresseurs.

On disait de lui, en 1682 : « M. de Meaux n'a pas l'esprit de la Cour »; on dirait aujourd'hui : « Bossuet n'a pas l'esprit du Palais-Bourbon ni celui de l'Elysée ». Et il serait fier de l'éloge.

Il ne fut pas un courtisan du pouvoir. En ce temps-là, le sceptre de France en imposait un peu plus que le parapluie de M. Fallières. Je suis plein de respect pour celui-ci, mais je comprends aussi l'émotion presque religieuse qui saisissait tout homme devant Louis XIV. Songez donc qu'on n'avait pas encore éteint les étoiles et que le roi se croyait et se proclamait le représentant de Dieu sur la terre! Songez qu'un « vieux clou » allemand, flottant sur les eaux d'Agadir, n'effrayait pas encore la France, et que le roi disait : « Pas un coup de canon ne se tire en Europe sans ma permission ». Evidemment nous n'avions encore ni ce grand argentier qui s'appelle M. Caillaux, ni ces grands stratèges que furent MM. André et Berteaux, ni ces grands amiraux que sont MM. Thomson et Pelletan, mais ni Colbert, ni Louvois, ni Condé, ni Turenne, ni Tourville, ni Duquesne n'étaient des hommes à dédaigner. Et j'accorde bien encore qu'il manquait à la gloire française la lyre harmonieuse de M. Rostand, la petite flûte de M. R. Fauchois et le mirliton de M. Jean Aicard, mais J. Racine, Molière, La Fontaine et quelques autres menaient un assez beau concert autour du trône de Versailles. Ajoutez enfin que Louis XIV n'avait pas encore songé à crocheter les églises et les écoles, à profaner les saintes demeures, à dépouiller les morts... Il était le Roi Soleil et il s'appelait le Roi Très Chrétien. Et c'est à ce monarque que Bossuet rappelait des devoirs, imposait des limites, suggérait des respects qui sont toujours d'actualité. Il lui disait : « Dieu n'a fait des grands que pour protéger les petits : il n'a donné sa puissance aux rois que pour protéger le bien public et pour être le support du peuple ». Il lui traçait

de l'arbitraire un tableau qu'on ferait bien de remettre aujourd'hui sous les yeux du peuple souverain : « En général, — écrivait-il, — les lois ne sont pas des lois si elles n'ont quelque chose d'inviolable. On perd la vénération pour les lois quand on les voit si souvent changer. C'est alors que les nations semblent chanceler, comme troublées et prises de vin, ainsi que parlent les prophètes. L'esprit de vertige les possède et leur chute est inévitable, parce que les peuples ont violé les lois, changé le droit public et rompu les pactes les plus solennels ». Au roi, enivré de sa puissance, il osait rappeler que « la grande gloire et la grande vertu est de savoir se donner des bornes et demeurer dans la règle ». Et si un ministre se permet de contrarier les libertés traditionnelles de l'Eglise, s'il essaie de soumettre à je ne sais quelles censures les « ordonnances » de l'épiscopat, Bossuet bondit sous l'affront; il adresse un mémoire à M. de Pontchartrain; il écrit au cardinal de Noailles : « C'est, Monseigneur, à quoi je ne consentirai jamais, parce que c'est une injure à tous les évêques, qu'on veut mettre par là sous le joug ». Et il ajoute en une autre lettre : « Pour moi, j'y mettrai ma tête. Je ne relâcherai rien de ce côté-là ». Et il a gain de cause... Louis XIV est mort, Pontchartrain aussi, mais la formule demeure des pouvoirs arbitraires; il y a toujours quelqu'un pour dire : « L'Etat, c'est moi! ». Je souhaite à l'Eglise de France des pasteurs qui s'inspirent de l'exemple de Bossuet et qui, le cas échéant, sachent, comme lui, « y mettre la tête ».

Il ne fut pas non plus un anarchiste chrétien. Si M. Marc Sangnier se cherche des aïeux ailleurs que parmi les poètes romantiques et les philosophes du XVIII[e] siècle, il ne faut pas qu'il songe à Bossuet. Bossuet ne fut pas un « sillonniste » avant la lettre. Il y en avait pourtant au XVII[e] siècle. Ils s'en venaient de Genève par les pasteurs huguenots. Ceux-ci frayaient la voie à Jean-Jacques, qui lui-même l'a tracée à M. Marc Sangnier et à toute la cohue des abbés rouges. C'est une chose qu'on oublie trop de nos jours : les dogmes démocratiques, les idées avec lesquelles se fera et se prolongera la Révolution française sont des dogmes et des idées protestantes. Jean-Jacques les emprunta à Jurieu, avant d'en contaminer pour les siècles nos esprits et nos mœurs. Jurieu divinisait déjà le peuple souverain, il faisait de lui le dépositaire de toute-puissance, de tout droit, de toute vertu; il allait jusqu'à dire que le peuple « n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes ». C'était déjà, sous la plume du professeur de Rotterdam, cette maladive idolâtrie du Démos qui fera demain s'incliner tous les fronts et se ployer tous les genoux. La foi et le bon sens de Bossuet se révoltent contre de telles chimères et de tels rites. Il oppose à Jurieu des raisons divines et toute la raison humaine. Il ne censure aucune forme de gouvernement, mais il ne peut se résigner à placer dans l'anarchie primitive et l'inconscience du nombre anonyme la source de toute autorité. Il bafoue la grossière

et puérile hypothèse de l'homme sauvage, sans roi ni maître, libre de ses volontés et en disposant au gré de son caprice souverain : « Savoir, — écrit-il, — si le genre humain a jamais été tout entier dans cet état, ou quels peuples y ont été et en quels endroits, ou comment et par quels degrés on en est sorti, il faudrait pour le décider compter l'infini et comprendre toutes les pensées qui peuvent monter dans le cœur de l'homme ». Et il ajoute avec une dialectique qui détruit à l'avance le paradoxe enfantin de Jean-Jacques : « Loin que le peuple en cet état soit souverain, il n'y a même pas de peuple en cet état. Il peut bien y avoir des familles, et encore mal gouvernées et mal assurées; il peut bien y avoir une troupe, un amas de monde, une multitude confuse; mais il ne peut y avoir de peuple, parce qu'un peuple suppose déjà quelque chose qui réunisse, quelque conduite réglée et quelque droit établi; ce qui n'arrive qu'à ceux qui ont déjà commencé à sortir de cet état malheureux, c'est-à-dire de l'anarchie ». J'abrège la citation, au risque d'atténuer la critique du paradoxe de Jurieu. Qu'on veuille bien lire ces pages de Bossuet et l'on verra comment, à une époque où l'on savait raisonner, l'Eglise de France accueillait et traitait les idées démocratiques. Peut-être même M. l'abbé Thellier de Poncheville y découvrirait-il de quoi éclairer sa jeune et naïve incompétence, de quoi le rendre circonspect dans ses agressions contre les théoriciens du pouvoir fort : « M. Jurieu... appelle ses adversaires les flatteurs des rois. Mais puisqu'il trouve plus beau d'être le flatteur du peuple, il doit songer que les gens d'un caractère si bas, sous prétexte de flatter les peuples, sont en effet les flatteurs des usurpateurs et des tyrans. Car en parcourant toutes les histoires des usurpateurs, on les verra presque toujours flatteurs des peuples... Le peuple se laisse flatter et reçoit le joug. C'est à quoi aboutit la souveraine puissance dont on le flatte, et il se trouve que ceux qui flattaient le peuple sont en effet les suppôts de la tyrannie ».

Mon Dieu! c'est bien vieux tout ceci; ces raisonnements remontent à une époque où le pauvre fou de Genève n'avait pas encore été proclamé sage infaillible et indiscutable. Peut-être, cependant, serait-il bon de relire aujourd'hui ce *Cinquième Avertissement aux Protestants;* il est moins lyrique, si l'on veut, que tel discours des congrès familiers aux adolescents, en revanche il est de meilleure substance, de meilleure dialectique, de meilleure langue aussi, et je crois bien qu'il serait pour tous de meilleur profit.

***

« *Ce qu'on apprend à l'école de Bossuet* », c'est le titre d'une des plus belles conférences de F. Brunetière. On en ferait facilement un ouvrage qui serait dédié au jeune clergé de France et qui lui serait beaucoup plus utile que ces petits manuels avec lesquels on forme des sociologues en dix leçons et des « apôtres » en trois séances.

Les défiances et les hostilités d'hier n'ont plus leur raison d'être : l'Eglise a tranché contre Bossuet certains problèmes dont la solution embarrassa son grand génie. Ne lui faisons pas un crime de n'avoir point devancé son siècle : il fut gallican à une époque où le clergé de France l'était presque tout entier et où la théologie du Pape ne s'élaborait que lentement dans la conscience catholique. La cause est entendue, et nous supprimerons de son œuvre les pages que lui-même serait le premier à en retrancher aujourd'hui. Son nom n'est pas inscrit au catalogue des saints et cet article n'est pas pour introduire la cause : Bossuet fut dur pour Fénelon et je ne voudrais pas jurer que dans la querelle du Quiétisme il n'usât jamais pour le triomphe de sa cause d'une certaine politique qui n'était pas « tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte ». Mais je souhaite tout de même que la cathédrale de Meaux soit un des sanctuaires les plus chers au cœur des prêtres de France : ils y apprendront jusqu'où il faut aimer la Vérité, par quels moyens on la possède, par quelles armes on la défend, la science et l'énergie qu'il faut mettre à son service. Le souvenir de Bossuet doit être une façon de culte en notre Eglise de France où les mêmes batailles recommencent toujours pour les mêmes causes, sous un régime qui n'a rien retenu des régimes du passé sinon ce qui en fit la faiblesse et ce qu'il en aurait fallu oublier.

C. LECIGNE.

UN APÔTRE DE LA FORMATION SOCIALE DES SÉMINARISTES

M. l'abbé Calippe, professeur au grand séminaire d'Amiens, a écrit dans la *Revue du Clergé français* (15 octobre 1911) un article intitulé « La formation sociale des séminaristes » qui soulève des questions du plus haut intérêt.

Ce que l'on a essayé jusqu'ici dans les séminaires ne le satisfait point. Malgré leurs avantages, « nous n'hésitons pas à le dire : ni les conférences d'œuvres, ni les cours de pratique des œuvres, ni la pratique même des œuvres, ne suffisent à la formation sociale des séminaristes ». A côté de ces exercices, un enseignement doctrinal est nécessaire, qui mettra en lumière les principes dont doit s'inspirer le fonctionnement de toute société chrétienne, qui règlent et commandent les relations et l'organisation sociales. « Il nous faut (donc) faire un pas de plus, et dire que la formation sociale des séminaristes, pour être sérieuse et efficace, comporte principalement et essentiellement un enseignement doctrinal ». Mais comment doit être donné cet

enseignement? Il devrait être beaucoup plus complet que tout ce que pourraient dire, dans leurs cours, les professeurs de philosophie, de morale et de dogmatique : « Il faut donc un enseignement direct et officiel », c'est-à-dire qu'il faut créer dans chaque grand séminaire une chaire spéciale de sociologie.

Ce serait en effet un grand pas de plus. Nous-mêmes ne verrions pas d'empêchement absolu à le faire, mais sous certaines conditions que M. l'abbé Calippe n'effleure même pas. Ne parlons pas des limitations à poser en ces matières qui deviendraient aisément beaucoup trop envahissantes et nuiraient singulièrement à des études plus indispensables et plus directement sacerdotales.

M. Calippe, qui s'appuie sur la recommandation faite par Pie X aux évêques, dans sa Lettre sur le *Sillon*, de s'intéresser directement à l'organisation sociale, considère probablement son projet comme une déduction légitime des fréquentes exhortations de Léon XIII et de son successeur au clergé sur le devoir de participer à cette action.

Dès l'avènement de Pie X, il se plaisait à saluer dans le nouveau Pape, un fidèle continuateur de l'action de celui qui l'avait précédé. « Faciliter de toutes manières le contact de l'Eglise avec les deux grandes forces contemporaines : la science et la démocratie, et lui fournir les moyens d'exercer vis-à-vis d'elles et par elles son action conquérante et civilisatrice : tel est, dans ses grandes lignes, le but poursuivi par Léon XIII ». Et, après un court tableau de son œuvre sociale et politique, il ajoutait : « Pie X, fils du peuple et vicaire terrestre du Fils du charpentier (quel gage pour la démocratie !), se montre, dès ses premiers actes, décidé à continuer ce geste, a réaliser ces vues et à en étendre, avec une fermeté attirante et douce, le rayonnement » (1). M. Calippe, qui connaît à fond les enseignements de ces deux Papes et se plaît à les évoquer, n'ignore pas les limitations posées également par l'un et par l'autre au zèle social du clergé. Il serait prématuré de marquer dès ici dans cette prétérition « le sabotage » des actes pontificaux que nous aurons à signaler plus loin. Mais il n'est pas inutile de la constater.

Il y en a une autre plus grave, il y a dans l'étude de notre écrivain une lacune plus regrettable. Sans rappeler d'autres actes tels que le *Motu proprio* sur l'action sociale, par lequel Pie X, dès le début de son pontificat, manifestait la volonté de continuer et de maintenir l'œuvre de Léon XIII d'une main non moins ferme que douce et attirante, il a lui-même, dans sa *Lettre sur le Sillon*, dessiné les grandes lignes de cette organisation si désirable, organisation économique, organisation politique, organisation intellectuelle. Et ce qui donne, s'il était possible, plus de poids à son enseignement, c'est qu'il ne fait qu'y résumer toute la tradition catholique, notamment les leçons répétées de son prédécesseur Léon XIII en un grand nombre d'Ency-

1. Revue du clergé français, 1er octobre 1903, pages 274, 275.

cliques. Pourquoi donc M. Calippe, après avoir amorcé la question dans les lignes qu'il cite de la célèbre Lettre, n'a-t-il pas poussé plus avant et cherché le programme du cours de sociologie qu'il réclame pour les séminaires, alors que celui-ci se dessinait si nettement sous son regard ? C'est là que nous trouvons une lacune énorme. Nous aurions besoin de connaître toute sa pensée à ce sujet. Je crois deviner l'excuse qu'il en donnerait. Nous la retrouverons dans un instant. On jugera de sa valeur.

M. Calippe est incontestablement, parmi le clergé français, par sa position et ses travaux, un des oracles du catholicisme dit social. Professeur de grand séminaire, conférencier des Semaines sociales depuis leur origine, il est aussi rédacteur de longue date à la *Revue du Clergé français* où il donne chaque trimestre une chronique du « mouvement social ». Il se trouve donc désigné plus que d'autres, non seulement pour donner l'enseignement direct et officiel dont il se fait le promoteur, mais pour exercer une influence sur son organisation générale. Il importe de savoir ce que devrait être, selon lui, cet enseignement et ce que serait son influence.

La pensée m'est venue de réparer la lacune en consultant ses chroniques sociales dans la *Revue du Clergé français*, dont j'ai la collection sous la main depuis 1903. Le dessein m'en a été également suggéré par sa récente polémique avec M. J. Rambaud, dans notre revue. Cette recherche aura pour résultat secondaire d'éclairer, au moins indirectement, cette discussion. On s'étonnera moins que M. Calippe ait présenté Bardas-Demoulin, Huet et Buchez comme des précurseurs du catholicisme social. M. Calippe provoque une enquête parmi ses lecteurs. Je présenterai les résultats de la mienne, quoiqu'un peu différente de celle qu'il souhaite.

***

Une chose frappe surtout en lisant ces chroniques qui s'échelonnent sur une bonne période d'années. C'est l'absence complète de tout jugement contraire ou même défavorable aux erreurs démocratiques et sociales qui, dans le même temps, pullulaient parmi nous et que le Saint-Siège, même avant la Lettre sur le *Sillon*, avait déjà bien assez nettement et fréquemment signalées. Une abstention aussi constante et aussi marquée ne peut être attribuée à des causes indifférentes. Cette réserve est voulue. On serait tenté de reprendre ici, pour en faire une application en sens inverse, le mot de la *Civiltà cattolica*, et de dire, qu'en pareille circonstance, le silence est, en effet, sinon plus significatif que les paroles, du moins aussi expressif que la pensée intime. Celui de M. Calippe ne comporte que deux explications : il provient de complaisance pour ces erreurs et leurs tenants ou, tout au moins, il implique une neutralité qui ne saurait être acceptable en pareille matière et de la part d'un prêtre.

M. Calippe se défendra peut-être en disant que juger n'est pas de son rôle. A l'objection soulevée plus haut contre la lacune de son projet, il aurait peut-être répondu qu'il se bornait à proposer une institution et n'avait pas à en tracer le programme. Il pourrait dire ici : A la *Revue du Clergé français*, je suis chroniqueur, mais ne professe point. Je décris le « mouvement social », mais n'ai point à l'apprécier. Ma tâche est de faire connaître la marche de ce mouvement, de renseigner les ecclésiastiques, lecteurs de la revue, sur ses phases ; j'écris pour des travailleurs qui savent ce qu'ils doivent penser, et non pour les ignorants auxquels il faut donner une direction. Au reste, quel jugement aurait-on attendu de moi sur la foule de questions purement économiques dont j'avais à rendre compte ? Les critiques eux-mêmes seraient fort embarrassés de le dire. Il traite, en effet, dans ses chroniques, nombre de questions techniques qui ne comportent rien de plus qu'un exposé, telles que l'organisation, dans les divers pays, des mutualités, des caisses rurales, des écoles ménagères, du repos dominical, etc... Mais combien d'autres, qui ont directement rapport aux doctrines traditionnelles de l'Eglise, qui intéressent ses enseignements sociaux et dans lesquelles il se trouvait en présence d'opinions erronées et dangereuses !

Parlons sérieusement. M. Calippe remplit les fonctions sacerdotales ; il enseigne les séminaristes ; il parle et il écrit ; orateur assidu des congrès sociaux, il occupe depuis de longues années une autre tribune dans une revue où une bonne partie de notre clergé cherche ses inspirations. Muni de ces moyens d'influence, il n'est pas croyable qu'il soit indifférent aux résultats qu'ils produisent. Non seulement il a nécessairement son opinion sur tous ces points, par exemple, sur l'émancipation dans l'ordre économique et dans l'ordre politique, censurée par l'Eglise ; et il en ferait abstraction en écrivant ?

Le chroniqueur rapporte, il évite de se transformer en prêcheur, il a trop de choses à exposer pour approfondir la discussion : c'est entendu. Oui, mais un art discret lui permet de mettre en relief certaines opinions et d'en étouffer d'autres ; de suggérer la confiance dans certains auteurs et d'empêcher qu'elle n'aille à ceux qui n'ont pas la sympathie de l'écrivain ; d'exalter ceux là avec un air de modération, et de reléguer ceux-ci dans l'ombre sans en dire de mal. Ce que M. Calippe ne dit pas concourt au but aussi bien que ce qu'il dit. Il y a un talent de chroniqueur qui sert d'autant plus habilement une cause, qu'une apparence d'impartialité couvre les calculs de sa tactique. On en trouverait dans la même revue d'autres exemples non moins éloquents que celui de M. Calippe : qu'il suffise de rappeler les chroniques d'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Turmel et celles du mouvement théologique par cet autre moderniste qu'était l'abbé Ermoni. Personne n'ignore que le véritable esprit d'une revue et l'un de ses moyens d'action les plus efficaces, parce que parfois très

déguisé, sont dans l'art de faire les comptes rendus bibliographiques et l'analyse des principaux articles des autres revues, d'où l'on détache les passages favorables aux idées qu'on veut répandre, dont on cite ce qu'on ne voudrait pas dire soi-même, et en décochant au passage un trait vif et court aux auteurs qui déplaisent. La *Revue du Clergé français* n'a pas excellé seule dans cet art, les *Annales de philosophie chrétienne* et le *Bulletin de la Semaine*, pour n'en pas citer d'autres, le connaissent à fond. C'est l'art de cuisiner l'opinion du lecteur à feu couvert. M. Calippe le pratique très intelligemment.

Pour revenir à lui, on constate donc que, dans ses nombreuses chroniques, ne se rencontre pas une mise en garde, un blâme contre les erreurs graves et nombreuses auxquelles se sont laissé entraîner les démocrates chrétiens, ni une réserve sur les opinions erronées et dangereuses de certains catholiques sociaux, si bien que, n'était l'inconvénient de paraître donner un tour agressif à cette critique, on pourrait le défier d'extraire du gros volume que composeraient ses chroniques une seule proposition contredisant sous une forme tant soit peu explicite les nombreuses témérités émises fréquemment par des catholiques dits sociaux sur le droit de propriété, le nivellement des classes, l'égalité démocratique, le fausse organisation économique et sociale, les tendances outrancières à l'étatisme, etc... M. Calippe se contenterait-il de répondre encore ici, comme il l'a fait à M. Rambaud, que, si on veut prendre la peine de le lire, on trouvera ce qu'on demande? La défaite serait bien mauvaise. Et c'est parce que je l'ai lu, que j'émets cette observation.

Son silence est d'autant plus significatif que si M. Calippe est muet pour la critique, il ne l'est pas pour l'éloge, non pas toujours direct, mais insinué par la bienveillance, la partialité en faveur de cas téméraires dont il cite et analyse complaisamment les œuvres L'occasion s'offrait donc, elle s'imposait inévitablement. En fait, il la saisit bien.

C'est tout cela qu'il faut rendre palpable par quelques exemples.

***

De tous les démocrates chrétiens de France il n'en est peut-être pas qui aient contribué plus que M. Fonsegrive à propager leurs errements. Les récents articles de notre collaborateur M. P. Tailliez ont fait reconnaître en lui un protagoniste du modernisme social, sans parler du modernisme politique, philosophique et religieux. Son grand roman social : *Le Fils de l'Esprit*, *Le Journal d'un évêque*, précédé des *Lettres d'un curé de campagne* et de celles d'un *curé de canton* en distillaient progressivement le venin. Je veux bien qu'à l'époque de leur apparition ces livres aient pu séduire les esprits non avertis, mais les théologiens qui les étudiaient sont moins excusables. Il en fut de même pour les théories du *Sillon* et de M. Marc Sangnier, dont Norbert de Péchanval, le héros du « Fils de l'Esprit », se déclare l'a-

depte fervent. Quelques-unes même de ces sentinelles de la doctrine catholique, en présence d'un avertissement clairement motivé, refusaient de lui reconnaître aucune valeur. Je me souviens de la réponse qu'un supérieur de grand séminaire, qui occupe encore le même poste, fit à l'envoi de ma brochure sur « Les idées du Sillon ». Il écrivait en me remerciant : « Je dois vous avouer que je ne puis reconnaître aucune opposition entre les doctrines de M. Sangnier et les enseignements de Léon XIII ». Ce fut aussi, nous le verrons, l'attitude de notre chroniqueur. La parole de Pie X déclarant que le *Sillon* s'est mis en contradiction ouverte avec eux aura peut-être éclairé ce correspondant. Nul doute qu'elle ait également convaincu M. Calippe, encore qu'on puisse regretter, comme on le constatera plus loin, qu'il ait omis de le dire. Toujours est-il qu'à cette époque le chroniqueur de la *Revue du Clergé français* consacrait au « Fils de l'Esprit » un compte rendu aussi détaillé qu'élogieux (1). Ce lui est d'abord une occasion de rappeler les « délicieuses » « Lettres d'un curé de campagne » suivies du « Journal d'un évêque » dont la *Revue du Clergé français* avait eu la primeur. « Mais en ce temps-là, au surplus, c'était nouveau! Les abbés démocrates, comme on disait, n'étaient guère, aux yeux de la majorité des catholiques et d'un certain nombre de leurs confrères, que des sortes de révolutionnaires en soutane, ou des mystiques illuminés. En présenter un qui fût avisé, aimable, ingénieux, et qui parvînt, à force d'esprit, de tact et de bonne grâce, à conquérir les sympathies même les plus réfractaires, c'était quelque peu hardi, et cela pouvait être dangereux ». Mais tel n'était pas, au contraire, on le voit, l'avis de M. Calippe. Un peu plus tard (2) il revenait sur ces premiers ouvrages pour constater que, quand ils parurent « le ravissement fut presque universel ». Des citations du « Fils de l'Esprit » qu'il a jugées les plus opportunes, on goûtera celle-ci : « Les autres croyaient à la vertu politique et sociale de la naissance, de la fortune, aux droits que confère une situation de famille; lui, (N. de Péchanval) n'y croyait plus, si jamais il y avait cru. Les autres croyaient que le pouvoir s'imposait du dehors et d'en haut à la multitude; pour lui, il pensait que désormais le seul pouvoir qui pût et résister et durer ne pouvait être que celui où cette multitude reconnaîtrait l'expression de ses aspirations intimes, des desseins plus ou moins obscurs de sa volonté de vivre ». Il était difficile d'avoir la main plus heureuse... et le regard théologique plus obscurci. Sur ces mots, cependant, M. Calippe conclut aussitôt : « On suivra par là même dans le livre de M. Yves Le Querdec (qui est à lire et à faire lire, nous l'avons assez laissé entendre) les efforts de Norbert de Péchanval. De ces efforts, on pourra même entrevoir déjà les résultats, au point de vue social, religieux et même politique : résultats assez

1. 1er janvier 1905, pages 290 et ss.
2. 15 janvier 1906, page 386.

lointains naturellement, et pénibles à obtenir, mais qui seront moins lointains, moins pénibles et plus décisifs, le jour où toute une jeunesse, animée des mêmes désirs et formée par d'autres curés de Saint-Julien, rivalisera de zèle avec ce « Fils de l'Esprit ». L'amen que beaucoup de catholiques sociaux, oublieux de la doctrine traditionnelle, eussent volontiers ajouté à ce souhait, se trouverait coupé aujourd'hui par la forte voix de Pie X. Qu'en pense M. Calippe? Nous le lui demanderons plus loin.

Même faveur, même réclame, pour « *Les catholiques républicains* » de l'abbé Dabry, aujourd'hui apostat (1). Ses deux sous-titres : « Histoire » et « Souvenirs » « caractérisent bien ce livre où les vingt-cinq dernières années de notre histoire sociale et religieuse apparaissent au travers d'une âme ardente et passionnée, servie par un esprit lucide et une volonté particulièrement tenace ». Notre chroniqueur en résume avec une égale complaisance la partie politique et la partie sociale, sans y mêler la moindre réserve ou critique, et termine son habile compte rendu en citant une déclaration de « jeunes » pour qui la République est en fait le seul gouvernement possible, et en droit la forme naturelle de la démocratie, si bien que « s'il nous était loisible d'opérer une restauration monarchique, nous nous y refuserions énergiquement ».

Par une transition bien ménagée, M. Calippe passe à M. Marc Sangnier (2). « Ce que ces jeunes ont fait, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire, on le verra tout au long dans le livre de M. Dabry; mais nulle part on ne verra mieux ce qu'ils veulent et ce qu'ils espèrent que dans les pages récemment publiées par M. Marc Sangnier sous ce titre, « *L'esprit démocratique* ».

Quoique nous nous réservions de traiter plus spécialement de l'attitude de M. Calippe à l'égard du *Sillon* et de ses doctrines, ne laissons pas cette page passer inaperçue. Avec le même bonheur, malgré plus de brièveté, il trouve moyen de mettre justement en vedette ce qu'il y a de plus faux dans l'ouvrage : la démocratie qui postule le Christ et le catholicisme; il n'omet même pas « le Christ qui s'*expérimente* plutôt qu'il ne *se prouve* et « l'apologétique positive par la vie ». Il faut citer sa conclusion :

« Voit-on bien l'importance et l'intérêt de ce mouvement?... Il y a là une force. Mais elle n'est redoutable que pour les violents et peut-être pour ceux que M. Sangnier appelle franchement dans son livre « les ennemis intérieurs du catholicisme ». Les autres n'ont rien à craindre d'elle et peuvent tout en espérer. Si le peuple français redevient chrétien et catholique, si, après des luttes et des soubresauts pénibles, la démocratie parvient à s'organiser, ce sera vraisemblable-

1. 1er avril 1905, pages 278 et ss.

2. pages 282-284.

ment sous cette forme, et pas sous une autre. Dans les divers services du *Sillon*, les cercles d'études et les Instituts populaires, l'office social, les coopératives, on trouve autre chose et mieux que des « œuvres », au sens restreint et banal de ce mot : c'est l'effort puissant et spontané d'une vie à la fois très évangélique et très moderne, qui cherche à s'exprimer, non par des formules, mais par des actes, et qui, en s'exprimant ainsi, met au service de la démocratie l'action rédemptrice du catholicisme. *Il y aura tout profit à laisser à ce mouvement son originalité et à ne pas coudre cette pièce neuve à de vieux vêtements* » (1).

On chercherait vainement dans les chroniques de M. Calippe une attention je ne dis pas égale, mais quelconque, acordée aux ouvrages, même les plus importants des auteurs opposés aux erreurs du démocratisme chrétien, tels que le *Modernisme sociologique* du P. Fontaine, même quand il dresse un petit catalogue de bibliothèque sociologique (2). Ceux-là sont à tenir sous le boisseau. Mais il ne laisse ignorer à ses lecteurs aucun de ceux de la bonne école. C'est, par exemple, *La crise morale des temps nouveaux* par M. Paul Bureau. Il en résume la thèse, sans que rien de ce qui devait faire mettre peu après cet ouvrage à l'index lui ait paru appeler une réserve (3). C'est *L'Enseignement social de Jésus*, par M. l'abbé Lugan, où l'auteur nie l'opposition entre la Déclaration des Droits de l'homme et les principes chrétiens et soutient l'égalité de nature et l'égalité des droits, etc..., et que M. Calippe recommande à sa clientèle, en s'abstenant de toute critique (4). Ce sont les *Pages de sociologie chrétienne*, de M. l'abbé Six, recueil de ses articles dans sa revue *La Démocratie chrétienne*, qui couvrait de ses éloges les revues modernistes aussi bien que les entreprises les plus risquées des démocrates chrétiens. M. Calippe y voit les thèses de catholiques sociaux, plus purs, comme le marquis de la Tour du Pin « s'harmoniser avec l'acceptation consciente et joyeuse de l'idée et du fait démocratique ». Ce livre « nous apporte une synthèse élaborée par un esprit très sage, très mûr et très sûr de lui-même, des doctrines sociales du catholicisme et de l'action sociale qui s'inspire de ces doctrines » (5). La mort de M. Paul Lapeyre lui est une occasion de rendre un nouvel hommage à cet auteur très aventureux et de rappeler avec complaisance, toujours sans restriction, les éloges qu'il avait précédemment donnés au *socialisme catholique* et au *catholicisme social* de ce « grand chrétien » dont M.

1. Il faudrait encore citer l'appréciation louangeuse du livre de M. Naudet : « Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille », où cet auteur exhale sa bile contre « les ennemis intérieurs du catholicisme » et développe toutes ses théories bien connues. (1er juillet 1904, pages 306, 307).

2. 1er mars 1911, page 608.

3. 15 septembre 1907, page 608.

4. 1er avril 1908, page 73.

5 1er avril 1909, page 89.

J. Rambaud citait ici, naguère, quelques « inepties » (1). Chacun des ouvrages sociologiques de M. l'abbé Garriguet, d'esprit « ultra-démocratique », comme l'écrit le P. Fontaine, mais qui excelle à présenter des conclusions à peu près acceptables après avoir développé des prémisses qui insinuent tout autre chose, est célébré à son apparition (2). Même honneur et même faveur pour ceux de M. Duthoit, dont M. Paul Bureau lui-même a cru devoir contredire les théories étatistes et contraires à la liberté essentielle de l'ouvrier (3). Inutile d'ajouter que les Semaines sociales, dont M. Calippe est une des gloires, sont particulièrement et très abondamment louées, et les déclarations fameuses de leur président, M. H. Lorin, dont le P. Fontaine et M. l'abbé Gaudeau ont relevé les erreurs flagrantes, proposées pour le plus fidèle écho de l'enseignement catholique.

De M. l'abbé Lemire, M. Calippe honore justement certaines initiatives législatives ou sociales, comme celle des *jardins ouvriers*, dont le développement ne va d'ailleurs pas sans un certain détriment de la sanctification du dimanche. Mais que penser des termes dans lesquels l'idée-mère du projet nous est présentée ici ?

« L'idée qui lui a servi de point de départ est d'une extrême simplicité. Quelques personnes bien avisées eurent un jour l'idée, au cours de leur examen de conscience, de se demander ceci : Où vont la plupart du temps nos aumônes ? Aux pauvres qui se promènent dans nos rues ou qui frappent à notre porte. C'est ce qu'on appelle *orgueilleusement* dans un certain monde *la charité*. Il y a, par exemple, telle petite ville distribuant chaque jour aux kyrielles de mendiants qui se bousculent chaque semaine et à l'heure fixe aux portes « des bonnes maisons » une somme moyenne de cent francs par an, et pour quel résultat ? Il y en a parfois de bons, assurément; mais il y en a d'autres aussi, assez peu satisfaisants; et les voici : *on entretient la misère*, sans aider effectivement à en sortir, et c'est bien le cas de dire qu'avec cette manière d'entendre l'aumône, il y aura toujours des mendiants en ce monde : de plus, on habitue les secourus à compter, non sur eux-mêmes, mais sur les autres. *On ne s'y prendrait pas autrement si on voulait faciliter l'avènement du collectivisme, et, si cette « bienfaisance » n'existait pas, les socialistes l'inventeraient ; elle est pour eux un élément de succès et un moyen de parvenir !!!* » (4).

Eh bien ! parlons du socialisme.

Il est essentiellement un système contraire aux principes du droit naturel, à l'existence de toute société organisée selon le plan de Dieu,

1. 1er juillet 1906, page 280.

2. 1er mars 1907, page 748; 1er juillet 1908, page 71; 1er avril 1909, page 94; 15 janvier 1910, page 225.

3. 1er avril 1908, page 65; 15 janvier 1910, page 229; 1er avril 1910, page 88.

4. 1er octobre 1903, page 281.

et, par une conséquence rigoureuse, hostile à la société chrétienne, à l'Eglise gardienne du droit naturel et des principes sociaux chrétiens. C'est pourquoi l'Eglise ne s'est pas lassée d'en dénoncer l'erreur monstrueuse. Léon XIII l'a fait aussi vigoureusement qu'aucun autre pape, dans ses actes, et particulièrement dans son Encyclique sur la condition des ouvriers, que démocrates chrétiens et catholiques sociaux ont toujours à la bouche. Mais il paraît inopportun à nombre d'entre eux, plus sages qu'elle, de souligner ce qui divise, ils n'ont souci que de rapprochement. On sait à quel jeu vain et funeste ils se sont livrés pour vider de leur acception essentielle certains mots de notre langue, afin de pouvoir faire, licitement et utilement selon eux, usage du même vocabulaire que les ennemis de l'Eglise et de la société. Par malheur, l'emploi du mot entraînait toujours une acceptation partielle de la chose et devenait véhicule d'erreur. C'est une des plaies les plus dangereuses de notre époque.

M. Calippe montre-t-il quelque soin d'en préserver ses lecteurs? « Oui ou non, un catholique peut-il se dire socialiste? » A son avis « la question a quelque chance d'être oiseuse ». Elle n'est pas nouvelle. L'écrivain rappelle la brochure de M. l'abbé Gayraud sur cette question et le « remarquable » ouvrage de M. Lapeyre qui s'intitule d'abord *Le socialisme catholique*. Le socialisme « qui est un mot (??), est, en outre, un mot assez complaisant, il se prête à tous les baptêmes et donne acte à bien des symboles... et, pourvu qu'on lui veuille accoler cet autre mot : chrétien, il pourra aussi bien accueillir les vœux et les aspirations qui travaillent présentement la foule des honnêtes gens. Au fait, s'il ne fallait entendre par socialisme que ce qu'entend la foule : un ensemble d'idées et de mesures destinées à relever la condition des travailleurs, le problème serait vite résolu, et, à vrai dire, il ne se poserait même pas : il est assez évident qu'un catholique ne peut pas, en ce sens, ne pas être socialiste ». On admirera cet art de présenter le socialisme comme une vague aspiration vers un mieux-être social. M. Calippe est-il bien sûr que la foule elle-même n'en ait pas une conception plus précise, qu'un catholique, ne lui déplaise, ne saurait admettre? Voyez aussi comme il vide doucement le socialisme, à l'imitation de M. Sangnier, de sa haine antireligieuse et même de ses principes antisociaux : « Même, dès que l'on détache du socialisme tout un ensemble de doctrines plus ou moins destructives de l'Eglise et de la famille qui s'allient présentement (?) avec lui, *tout en s'en distinguant assez profondément*, et si l'on s'en tient à une notion tout abstraite et exclusivement économique... » Voilà donc le socialisme dépouillé de ses doctrines destructives de la famille et de l'Eglise, réduit à une notion ABSTRAITE et non sociale, mais exclusivement économique. Comme on voit, d'autre part, des groupes entiers de socialistes minimiser leurs programmes, c'en est plus qu'il faut pour conclure : « Si un catholique con-

scient (?) ne peut pas ne pas être, comme catholique, plus ou moins « social » ou « socialiste » — aux yeux de M. Calippe, serait-ce donc la même chose? — n'est-il pas vrai qu'en revanche un socialiste ne peut pas ne pas être quelque peu chrétien ou teinté, qu'il le veuille ou non, de christianisme? » (1) On voit que tout le monde n'est pas loin de s'embrasser.

Plus tard (2), M. Calippe rend compte, comme il ne devait pas y manquer, du « *socialisme et christianisme* » de M. l'abbé Sertillanges, autre équilibriste dont la merveilleuse souplesse ne parvient pas toujours à cacher les faux mouvements. Le chroniqueur enchâsse soigneusement ses propositions maîtresses. « Il faut donc nous attendre à ce que M. Sertillanges n'approuve ni les socialistes anticléricaux, ni les catholiques qui se déclarent, tout bonnement, antisocialistes ».

Le docte dominicain donne ici franchement la main à M. Sangnier, aux yeux de qui se dire antisocialiste est lourde faute et déraison. M. Calippe la leur serre chaleureusement à tous deux, et il fait de son mieux parler le P. Sertillanges : « Je montrerai, écrit celui-ci, que le socialisme a tort de repousser violemment, comme il le fait, les catholiques; mais, avec les restrictions que de droit, j'oserai avouer aussi la réciproque ». « Parfaitement, reprend M. Calippe. les catholiques ont tort de repousser violemment et en bloc les socialistes. D'abord, c'est de l'ingratitude ». Et il cite son auteur : « Le socialisme est une erreur, mais c'est un avertissement; c'est une mauvaise doctrine, mais c'est une bonne leçon ». Le temps nous fait défaut pour rechercher laquelle, en lisant le P. Sertillanges. Je ne sais quelle bonne leçon le catholique, guidé par l'Eglise, peut apprendre du socialisme, mais, celle, pernicieuse, que celui-ci donne à tout le monde éclate assez haut pour être découverte sans efforts.

M. Calippe recueille encore ces sentences : « Répudions nettement les utopies et désavouons l'erreur; mais prenons de l'idéal socialiste ce qu'il offre pourtant de généreux, d'utile ». Ceci augmente mon regret de ne pas trouver ici l'indication de ce que l'idéal catholique peut emprunter, pour s'embellir et s'élever, à « l'idéal socialiste ». Ecoutons encore ce qu'enregistre le phonographe de la « Revue du Clergé français » : « Je ne crois pas faire un paradoxe (au contraire!) en disant que l'Eglise est en un sens (mais lequel??) plus socialiste que les socialistes, car l'esprit dont se targuent ceux-ci n'est après tout que notre esprit évangélique démarqué, et trop souvent, hélas! faussé, mêlé d'erreurs folles et de passions ». Il serait plus juste de dire qu'il est seulement cela, ou plutôt qu'il est l'Evangile aussi complètement vidé de sa doctrine essentielle que le socialisme de M. Calippe. Mais le P. Sertillanges tient à pouvoir avancer que « ses principes du christianisme ne sont pas si éloignés qu'on le croit

1. 1er octobre 1904, page 282.
2. 15 janvier 1906, pages 388 et ss.

d'un socialisme prudent ». Ce socialisme prudent sera t il encore le socialisme? Ce sont là des tours de force à se casser les reins.

Après cela, il était naturel que M. Calippe, parlant des syndicats jaunes, marquât ainsi ce qui devait les rendre peu sympathiques aux réformateurs sociaux : « L'idée de se défendre contre les professionnels de la grève et de l'émeute était bonne évidemment, et parfaitement légitime. Elle avait néanmoins ses côtés fâcheux : ceux qui s'en réclamaient paraissaient moins soucieux d'améliorer leur sort que de s'opposer aux améliorations préconisées par les socialistes (?) : ils étaient destinés avant tout à devenir des antisocialistes ». Et il souligne avec une ironique pitié, les déclarations faites par M. Biétry dans un congrès national des jaunes de France (janvier 1904) : « Nous sommes avant tout des antisocialistes... Si ce congrès devait se disperser avant d'avoir condamné le principe du socialisme, c'est en vain qu'il se serait réuni, et alors je le déclare devant l'assemblée plénière, les jaunes ne sauraient s'incliner devant votre décision ». « Il y a quelque chose de plus important que les « œuvres », disait le chroniqueur en commençant, c'est la mentalité qui les crée. Une institution, quel qu'en soit d'ailleurs l'aspect, n'atteindra jamais à fond nos contemporains, si ceux qui la dirigent n'ont pas ce que le *Sillon* appelle justement « l'esprit démocratique ». Et c'est peut-être bien ce que n'ont pas assez compris les promoteurs du mouvement « jaune ». — Ce qu'ils n'ont pas compris, on l'entend maintenant, c'est qu'il ne faut pas s'avouer antisocialiste (1).

Ce n'est pas le seul point par lequel M. Calippe se rapproche du président du *Sillon* et qui pourrait même, n'était sa valeur personnelle supérieure, le faire prendre pour un adepte de M. Sangnier. Le pur « esprit démocratique », il en est pénétré, et l'on pourrait croire tirées de l'*Eveil démocratique* ces lignes qu'il écrivait à propos des élections de 1906 : « On voudra bien reconnaître que si l'Eglise de France se présente devant la République et la démocratie françaises, sous des traits si peu aimables, ce n'est pas toujours la faute des incroyants. Nous y sommes aussi pour quelque chose. Un phénomè-

1. 1er juillet 1906, pages 284 et ss. — Ailleurs, M. Calippe, donnant une direction pour exposer la doctrine sociale chrétienne, écrit : « Cette doctrine est une doctrine positive : *nous ne sommes pas des* ANTI, et nous ne nous contentons pas de combattre, soit l'individualisme, soit le socialisme, pris en bloc. (1er mars 1910, page 610). Sans doute, ce ne serait pas assez d'être des anti, mais en présence du socialisme, pris, non en bloc, mais dans ses principes essentiels et parfaitement définis, un sociologue catholique ne peut pas ne pas être résolument anti. — Ailleurs encore, dressant un répertoire sommaire de manuels d'économie sociale, M. Calippe donne cette note sur un auteur dont les tendances à un socialisme d'État modéré et le dédain pour le droit naturel sont bien connus : « Dans les *Principes d'économie politique* et le *Cours d'économie politique* de M. Charles Gide, on trouvera une économie sociale dominée par quelques principes chrétiens. M. Ch. Gide, on le sait, est protestant, et aboutissant à ce qu'on appelle l'Evangile de la coopération ». (1er juin 1910, page 615).

ne singulièrement douloureux et déconcertant s'est produit trop souvent dans l'ordre social comme dans l'ordre scientifique : toutes les fois qu'une modification s'introduisait dans nos institutions, nos idées, nos habitudes, notre premier mouvement était de protester, de résister et de nous mettre en travers de la nouveauté dangereuse ». Le peuple acclame la République : nous ne voulions pas de la République (est-ce bien exact?); et lorsque nous avons cessé un peu de la bouder, nous avons laissé ses adversaires se cramponner à nous, sous des épithètes plus ou moins constitutionnelles et se confondre avec nous. (M. Calippe regrette évidemment comme M. Sangnier qu'on n'ait pas franchement jeté par-dessus le bord catholique tous ceux qui ne montraient pas assez écarlate la patte rouge républicaine) : eux et nous, aux yeux du public trop peu habitué à saisir d'imperceptibles nuances, nous ne faisions qu'un. Même histoire pour la démocratie, le socialisme, etc... Presque toujours nous nous sommes présentés au peuple comme des opposants, des mécontents, des boudeurs, des adversaires. Et comme nous ne cessions d'être battus, nous ne cessions pas de nous défendre, sans jamais quitter le terrain où nous avions subi les plus lamentables défaites. Et cela durera jusqu'au jour où l'Eglise, pleinement dégagée des anciens partis, apparaîtra aux contemporains comme une puissance sympathique qui porte dans ses mains plus de bénédictions que d'anathèmes » (1).

On pourrait pousser plus loin le rapprochement et se demander si M. Calippe ne sortait pas d'une représentation du drame « *Par la mort* », de M. Sangnier, quand il écrivait ces lignes à propos de la crise du patriotisme :

« Des hommes qui ne s'entre-tuent pas, mais s'entr'aident; les loups contractant une alliance avec les agneaux; les épées changées aux socs de charrue, etc... nous savons en quels vieux livres se trouvent consignés ce désir et cet idéal, et nous n'avons à renier, pour entretenir l'un et l'autre en nos consciences, ni la Bible ni les prophètes. (Tour délicat pour insinuer qu'ils sont un bréviaire d'humanitarisme). Mais que vont dire ceux d'entre nous en qui ce rêve s'incarne et revit, lorsqu'ils se heurteront à je ne sais quel chauvinisme étroit, batailleur et sanguinaire, qui, bien loin d'être une forme de patriotisme, n'en est que la caricature et ne doit pas être confondu avec l'amour profond du sol natal, de ses beautés et de ses biens, de ses traditions, et de ses gloires! Le choc sera cruel.

» Tolstoï, dans un livre qu'il faut relire pour mieux suivre (au moins sous son aspect moral et religieux) la crise présente, reprochait naguère à M. Lavisse d'avoir donné aux écoliers de France ce conseil : « C'est à vous, enfants, qu'il appartient de venger vos pères vaincus à Sedan et à Metz. C'est votre devoir, le grand devoir de votre vie; vous devez y penser toujours, etc... » Avec de la bonne

1. 1er juillet 1906, page 294.

volonté et quelques explications, cela pourrait s'entendre?? Mais n'y a-t-il pas encore quelque part, et jusqu'en des écoles maternelles, d'excellentes maîtresses qui se font un plaisir d'habiller en soldats des enfants de cinq à six ans et de les exercer à chanter en chœur le couplet célèbre : Mourir pour la patrie... Si l'on traduit *mourir* par *tuer* (l'un supposant l'autre, en l'espèce), on a bien le droit de trouver... naïf ce commentaire du *Pater* et du cinquième commandement de Dieu »!!! (1).

Après ce que M. Calippe a dit des adversaires de la République et des chauvins, on trouvera naturel qu'il ait accroché, vaille que vaille, dans les notes bibliographiques dont il fait suivre ses chroniques, l'annonce laudative des pamphlets des abbés Lugan et Pierre contre l'*Action française* ((2) et « *Catholicisme et positivisme* », de M. l'abbé Laberthonnière. Après cet ouvrage, — on se demanderait pourquoi, si l'on ne savait qu'il n'a pas peur de nouveautés dans les idées et dans les mœurs — il fait aussi une réclame au livre récent de M. l'abbé Mocquillon, « *L'art d'être un homme* » auquel on a justement reproché d'exposer surtout l'art de l'arrivisme et qui contient tel chapitre sur la vocation sacerdotale dont le chroniqueur ne peut s'empècher d'avertir qu' « il ne plaira pas à tout le monde ». On eût souhaité de savoir si lui-même a trouvé à son goût ces pages regrettables

On s'expliquera maintenant, qu'avec sa largeur d'esprit, M. Calippe ait vu des précurseurs du catholicisme social dans Bordas-Demoulin, Huet et Buchez. M. J. Rambaud a déjà suffisamment édifié nos lecteurs sur ces prétendus initiateurs des réformes sociales que Léon XIII devait sanctionner. Dans notre prochain numéro, M. J. Hugues achèvera sa piquante étude sur le rôle et l'influence de Buchez. Je ne saurais rien ajouter, si ce n'est une remarque. M. Calippe s'est défendu d'avoir assimilé ces écrivains aux vrais catholiques sociaux. Or, je trouve une note où non seulement il tient à ce qu'on n'enlève pas à Buchez le titre de catholique, mais où il apporte pour son excuse un singulier argument. M. Fideo avait écrit que Buchez s'était défendu d'être ce qu'on appelle un « fidèle », et certes c'eût été dans tous les cas un fidèle étrange. Plus tard, M. Ebbé avait dit qu'il n'était pas catholique, mais gravitait dans la sphère d'influence de l'Eglise. D'après M. Calippe, Buchez était « tout nourri » des doctrines sociales du christianisme. Appuyé sur une déclaration de cet auteur, qu'il ne voulait pas se mettre en opposition avec les enseignements de l'Eglise (combien d'autres, des plus dangereux, en ont dit autant!), son défenseur observe : « *Buchez n'était certainement pas infaillible, qui voudrait le lui reprocher?* » (3).

Le mouvement du catholicisme social à l'étranger, et particulièrement

1. 15 janvier 1906, page 395.
2. 1er janvier 1911, page 66.
3. 1er octobre 1904, page 285; 15 janvier 1906, page 392.

en Italie, entrait nécessairement dans le cadre des chroniques. M. Calippe ne pouvait manquer d'en relater les phases et les secousses. Mais le fini de son art se révèle dans la prudence et l'habileté qu'il y apporte. La prudence sera de glisser d'un pas si léger sur les écarts des démocrates italiens qu'il ne laisse pas de trace; et l'habileté, de faire prendre pour un encouragement au mouvement démocratique social les actes par lesquels le Pape marque le plus nettement l'inquiétude qu'il en conçoit et la volonté de le ramener aux justes principes.

On parlera bien, par exemple, en termes vagues, d'une « situation troublée et complexe, où il y a place, sans doute, pour plus d'une inquiétude » (1), mais quant à dire qui troublait cette situation, quant à noter les étapes audacieuses qui acheminaient Murri et les siens vers la révolte et à signaler leurs fautes, cela eût risqué de compromettre la confiance qu'il fallait inspirer. Il en allait autrement quand on croyait pouvoir donner au même Murri quelque marque de sympathie. Il est vrai que ce n'était pas l'exalter trop haut de le rapprocher de Buchez. Ce sont « les mêmes accents, très généreux, on en conviendra », recueillis du premier, qu'on reconnaît dans les *Battaglie d'ogni*, de Murri, recueil d'études parues d'abord dans la *Cultura sociale*, revue dirigée par cet autre moderniste, le P. Semeria. « C'est plaisir de retrouver dans ces pages alertes et vivantes un écho de nos propres aspirations ». Ce sont les vues de l'auteur sur le rôle social du clergé qui donnent principalement à M. Calippe cette satisfaction. On sait comment Murri devait les appliquer. Mais comment ne pas souscrire à un programme qui pose ainsi le point de départ? « *Accepter la démocratie en principe comme un mouvement sain et fécond,* combattre à visage découvert et efficacement l'abus qu'en font diversement l'Etat et les partis constitutionnels, etc... » (2).

Je veux surtout attirer l'attention sur la manière dont M. Calippe traite et interprète les Actes du Saint-Siège.

Le premier de Pie X en la matière, et non le moins significatif, fut le *Motu proprio* sur l'action sociale chrétienne, du 8 décembre 1903, qui en dressait le code. Il venait de paraître en France au moment où M. Calippe avait déjà écrit sa chronique du 1er janvier 1904, où il rendait compte du premier congrès général de « l'œuvre des congrès et des comités catholiques », tenu à Bologne. Il est donc explicable que la Rédaction ait suppléé ce jour-là par une note disant que son article était déjà composé et qu'on trouverait le *Motu proprio* reproduit aux documents. Mais comment se fait-il que M. Calippe n'en ait jamais reparlé? J'ai déjà qualifié ailleurs l'accueil fait chez nous à divers actes pontificaux par d'autres catholiques sociaux ou démocrates, pour qui ils contenaient des leçons évidentes : on en saluait l'apparition avec un grand éloge, on les insérait avec des pro-

1. 1er octobre 1904, page 299.
2. 1er octobre 1904, pages 286-287.

testations de grande reconnaissance; puis, dès le lendemain, le silence se faisait complet sur eux. C'est ce que j'appelai un enterrement de première classe. Ici la cérémonie est bien simplifiée. On se borne à une sorte de faire part avisant la lecture que la pièce est ensevelie parmi les documents.

Lorsque, plus tard, il eut à relater les graves modifications apportées par Pie X à l'œuvre des congrès, à la suite des divisions qui avaient éclaté à Bologne et de la lettre du cardinal Merry del Val qui provoqua la démission du président général, le comte Grosoli, M. Calippe ne put s'empêcher de laisser percer une certaine mélancolie. Mais la nécessité de soutenir la confiance du parti démocratique social le fit vite se ressaisir. Et bien qu'il eût noté lui-même cette phrase dans la circulaire du comte Grosoli qui fut désavouée par le Secrétaire d'Etat : « Vous nous retrouverez, milliers de frères, heureux d'avoir la coopération de ceux qui se vantent d'être démocrates chrétiens, sûr que personne ne l'interdit au nom de l'autorité », il fait ressortir un motif d'espoir et un signe de faveur pour les démocrates dans ce fait que, de tous les anciens groupes, le second, celui de l'action populaire chrétienne, était le seul maintenu. Et voici avec quel tour habile : « Par le fait, l'action sociale et démocratique des catholiques italiens devient prépondérante; et, plus que jamais, elle va fixer l'attention, et commander la sympathie ». Puis, afin de fortifier cette interprétation, il ajoute en note, à la sienne, celle de l' « incomparable » Mgr Bœglin, comme l'appelait M. Dabry, et qu'il emprunte à la *Justice sociale* de M. Naudet : « Le Saint-Père vient de réaliser le plan qu'il a confié à M. Toniolo; la situation offre un aspect nouveau. Comme le comte Medolago dirige l'avant-garde de la démocratie chrétienne (toujours la même équivoque cherchée), comme son groupe est le seul à avoir le même caractère national, c'est-à-dire universel, la démission du comte Grosoli, au lieu de marquer le triomphe de la *réaction,* marque le point de départ d'un nouveau progrès, la prépondérance de la démocratie chrétienne et du groupe social » (1).

Vient la lettre pontificale du 11 juin 1905, *Il fermo proposito,* aux évêques d'Italie, sur l'action catholique. Cette fois, il est juste de le reconnaître, M. Calippe donne un aperçu du document. Mais qu'on se tranquillise. Ce n'est pas pour noter que le Pape y rappelle avoir entendu donner par le *Motu proprio* de 1903 une « constitution fondamentale » à l'action populaire chrétienne. De cela, lui, ne parle pas. Il est surtout préoccupé de tirer de la lettre encyclique une conclusion générale. Elle lui est inspirée par le passage où le Souverain Pontife dit que, de la mission divine de l'Eglise dérive spontanément celle de diriger la civilisation chrétienne dans tous ses éléments et dans chacun de ceux qui les constituent ». On entend sans peine que ces

1. 1er octobre 1904, pages 296 et ss.

paroles sont une affirmation d'autorité sur les brouillons dont les témérités inquiétaient le Pape. Mais, aux yeux de M. Calippe, c'est autre chose. L'Encyclique va tourner à la glorification du mouvement démocratique social et des démocrates chrétiens :

« Discerne-t-on bien les conséquences immédiates de cette doctrine? Il y a un peu partout, non seulement en Italie, mais dans l'Ancien et le Nouveau Monde, des groupes plus ou moins nombreux de catholiques auxquels on attribue ou qui se donnent eux-mêmes le nom de catholiques sociaux, de chrétiens sociaux, de démocrates chrétiens. Ce qu'ils souhaitent avant tout, c'est de réparer les injustices, de soulager les « misères imméritées », etc... De quelles défiances, de quelles attaques, tantôt violentes, tantôt sommaires, n'ont-ils pas été l'objet?

Eux-mêmes, de leur côté, se plaignaient que, soit à ceux de ces attaques, soit à cause de leur petit nombre, l'Eglise ne recueillît pas de leur action tout le bénéfice qu'ils espéraient. Or, aujourd'hui, qu'arrive-t-il? Leur programme, non dans tous ses détails, évidemment, mais dans les principes qui l'ont inspiré (le programme des Naudet, des Dabry, des Lemire, des Bœglin, des Sangnier, etc..., car, à cette époque, c'était bien d'eux aussi que M. Calippe parlait), est inscrit au programme même de l'action catholique. Et le jour approche peut-être, où il n'y aura plus ni catholiques sociaux, ni démocrates chrétiens, pour cette raison très simple et très précieuse que les catholiques ne pouvant pas ne pas être sociaux et *démocrates*, ceux d'entre eux que l'on honore de ces épithètes, n'auront plus, sous ce rapport, à se distinguer des autres... » (1). Cela aurait pu être signé : Sangnier.

En juillet 1906, nouvelle lettre encyclique aux évêques d'Italie où il s'agit, leur dit le Pape, « de réclamer toute l'attention de votre esprit et toute l'énergie de votre ministère pastoral contre un désordre dont les funestes effets se font déjà sentir ». C'est la lettre *Pieni l'animo*. Mais il y a encore moyen d'amortir le coup. « Si Pie X condamne dans ce document certaines exagérations — s'il réprouve notamment des publications animées d'un « esprit de nouveautés malsaines », et, s'il interdit comme contraire à la charité chrétienne, tout langage « qui pourrait inspirer au peuple l'aversion pour les classes supérieures » — ce n'est pas principalement pour ces raisons, mais pour des motifs d'ordre disciplinaire qu'il réprouve *la Ligue démocratique nationale* ». Cela est à peu près exact. Il est vrai que Pie X rappelle aussi et confirme dans les termes les plus graves les instructions de Léon XIII, sur l'action populaire chrétienne et, non moins, le *Motu proprio* de décembre 1903. Mais il est convenu que, de cela, on ne parle pas. Après quelques excellentes paroles sur la nécessité de travailler, non pas à côté

1. 1er octobre 1905, page 279.

de l'Eglise, mais dans l'Eglise et avec l'Eglise, M. Calippe tire encore la conclusion favorable : « Aussi est-ce nuire sérieusement aux intérêts catholiques que d'étendre inconsidérément le blâme de Pie X à d'autres que ceux qu'il vise. (M. Sangnier, lui, écrivait que le cardinal Merry des Val blâmait l'assimilation). Loin d'interrompre leur tâche, les catholiques sociaux et les démocrates chrétiens vont la poursuivre, en Italie, sous l'égide même de l'Eglise » (1).

Mais c'est la condamnation du *Sillon* qui va nous offrir l'exemple le plus concluant du système de « sabotage » appliqué aux documents pontificaux.

Pour le bien saisir, il faut connaître l'attitude observée par M. Calippe à l'égard du *Sillon* antérieurement à l'Encyclique. D'ailleurs, quoique presque superflu désormais, cet aperçu rapide achèvera d'éclairer sur ses tendances.

On a déjà vu quelque signe de l'appui que le chroniqueur de la « Revue du Clergé français » donnait à M. Sangnier et à son école. Certes, on ne saurait lui faire un crime de leur avoir accordé cette faveur à une époque où ils jouissaient de celle de la plupart des autorités ecclésiastiques. Il est seulement permis d'observer qu'elle ne témoignait pas d'une perspicacité ni d'une attention bien sérieuses de la part du théologien spécialisé dans les questions sociales. Passons donc condamnation sur l'invitation faite au lecteur d'apprendre à connaître et à aimer le *Sillon* en lisant « *Quelques motifs d'espérer* », de M. l'abbé Klein (2), et les « *Nouvelles semailles* », de Jacques Debout (3).

Mais voici que la critique s'élève publiquement. Les *Idées du Sillon* ont paru au printemps de 1905 et posé presque tous les jalons de la voie qui devait aboutir à l'acte retentissant de 1910. M. Calippe ne refuse pas d'en parler, mais c'est pour réduire uniquement la critique au reproche d'abuser du terme de démocratie; et il ajoute ironiquement : « La conclusion s'impose! Il y a tout de même quelque profit à retirer de ces raisonnements plutôt simples, s'ils aident à mieux comprendre l'indulgence qu'il convient de témoigner à nos adversaires anticléricaux. Il est bien difficile de juger une doctrine lorsqu'on la considère avec malveillance. Nous serons donc bienveillants. Et nous essaierons de connaître les gens, non d'après ce qu'on leur fait dire, mais d'après ce qu'ils disent et ce qu'ils font ». Ce lui est une occasion de signaler la *Vie profonde*, de M. Sangnier, dont les récits d'un érotisme illuminé et sortis d'une imagination malsaine et malade, sont pour lui « très curieux, très suggestifs, très impressionsants ». Il conclut : « Quand même le *Sillon* n'aboutirait qu'à créer,

1. 15 octobre 1906, page 386.
2. 1er janvier 1904, page 286.
3. 1er avril 1904, page 303.

en faveur de son action directrice, un puissant mouvement d'opinion, tous, catholiques et démocrates, nous devons lui en être reconnaissants » (1).

Il avait donc bien raison, l'année suivante, à propos des discussions soulevées par le *Dilemme* de Ch. Maurras, en défendant M. Sangnier des « attaques passionnées de certains théologiens plus soucieux de politique, en l'espèce, que de religion », il avait bien raison d'écrire « nos amis du *Sillon* » (2). C'étaient les siens, en effet, et ceux de sa maison. Les événements avaient marché depuis un an. A partir du mois d'août 1907, sans parler des évêques qui avaient honoré les *Idées du Sillon* d'une approbation publique, nombre d'autres, comme ceux de Soissons, de Bayonne, de Verdun, d'Agen, de Bayeux, de Meaux, de Montpellier interdisaient à leur clergé de participer aux réunions du *Sillon;* Mgr Gieure rendait publiques les inquiétudes que le Saint-Père lui avait manifestées. C'est après ces actes significatifs que la « Revue du Clergé français » par la plume de M. l'abbé Deltour et sous ce titre « Le clergé et le Sillon » développait cette thèse: « Il nous semble résulter de la façon la plus claire de l'attitude tolérante de Rome vis-à-vis du *Sillon,* que le clergé ne peut plus désormais se refuser à donner son concours indispensable à l'œuvre de l'éducation religieuse, doctrinale et morale que le *Sillon* exige de ses adeptes ». C'était hardi. Les arguments ne manquaient pas d'originalité. Il était naturel que ce mouvement nouveau ait causé quelque inquiétude à l'autorité religieuse. « Mais quiconque a étudié l'histoire se souviendra qu'il en a été de même de tous les mouvements initiateurs qui se sont fait jour dans l'Eglise au cours des siècles, et qui ont été sanctionnés et approuvés par l'autorité, après avoir fait leurs preuves. S'il fallait juger défavorablement de la valeur foncière d'un mouvement d'après les appréhensions momentanées qu'il peut susciter chez ceux qui ont la charge de coordonner les activités catholiques, ne devrait-on pas porter sur la plupart des réformateurs, lesquels, s'ils ont été canonisés après leur mort, n'ont pas manqué de causer de leur vivant quelque inquiétude aux autorités? » N'était-ce pas joli? Les hérésies naissantes donnèrent aussi quelque inquiétude. L'auteur ajoute, il est vrai : « cela dit, sans vouloir établir un parallèle entre le *Sillon* et les saints que l'Eglise a placés sur ses autels ». Sachons-lui gré de cette réserve. Un des principaux motifs qu'il fait valoir, c'est qu' « en déclarant sans ambages que, sur le terrain économique et social, son action est indépendante de la direction du clergé, le *Sillon* rend au prêtre le service de le décharger, autant qu'il est possible, de la responsabilité des idées et de l'action sillonnistes, étrangères à l'ordre proprement religieux ». C'était encore trouvé. Un autre service que le *Sillon* lui paraissait ren-

1. 1er avril 1906, page 291.

2. 1er mars 1907, pages 737-738.

dre au catholicisme et au clergé, c'était « d'empêcher, par le seul fait de son existence reconnue, la constitution d'un parti catholique ». Suivait un développement sur ses dangers que M. Sangnier aurait pu dicter (1)

Enfin, dans la même revue, à la veille même du jour où la sentence allait être fulminée avec tant d'éclat, M. l'abbé Leduc terminait ainsi un compte rendu de la brochure de M. l'abbé Charles : « *Que penser du Sillon?* » : « Son travail hâtera l'évolution, la transformation devenue nécessaire et finalement contribuera à accroître la vie et la fécondité d'une œuvre dont la France catholique est appelée à tirer le plus grand profit » (2).

Pourquoi relater tout cela? Ce n'est pas afin de faire ressortir la faiblesse et les complaisances dangereuses d'hommes dont le rôle était d'avertir et d'éclairer l'opinion, mais simplement pour bien constater que M. Calippe personnellement, et la revue où il écrit, s'étant engagés très avant pour la cause du *Sillon*, avaient plus que d'autres, et pour double motif, le devoir de donner à la lettre de Pie X sur le *Sillon* l'attention qu'elle méritait et d'en faire ressortir les enseignements, devoir qui incombait principalement au rédacteur chargé de traiter les questions sociales.

Eh bien! Comment s'en est-il acquitté? A ce document d'une gravité exceptionnelle et d'une étendue considérable, M. Calippe consacre un peu moins de deux pages. La Lettre a paru à la fin du mois d'août; son article est du 15 septembre : il a donc eu le temps de réfléchir à ce qu'il dirait. C'est six semaines après qu'il se décide à parler. « A propos du *Sillon* », voilà le titre qu'il a trouvé, comme s'il s'agissait d'un incident banal. Quelques lignes pour dire que l'acte était attendu et qu'on ne pouvait douter de la soumission de M. Sangnier. Puis :

« Personnellement, nous avions, au début, et durant plusieurs années, soutenu dans ces divers combats cette vaillante jeunesse. Puis nous l'avions vue avec regret se livrer à l'action politique et s'engager en même temps dans des voies qui nous semblaient peu sûres. C'est alors que ne voulant ni décourager tant de bonnes volontés pour qui le *Sillon* était un moyen d'ascension morale et de vie plus chrétienne, *ni nous attribuer ici sans mandat une mission de censeur* (ah! bon apôtre! que n'aviez-vous le même scrupule à remplir celui de défenseur?) nous avons pris le parti de nous taire, laissant à ceux qui en ont reçu la charge le soin d'avertir nos frères, s'ils le jugeaient nécessaire et opportun ».

Passons. Mais aujourd'hui! Le Pape a parlé. Qu'allez-vous retirer pour vous-mêmes et pour vos lecteurs de ces hauts et solennels ensei-

1. 1er juillet 1907, page 85 et ss.
2. 1er juillet 1910, page 88.

gnements? A l'imitation des autres organes démocratiques, M. Calippe ne veut retenir qu'une chose; il ne veut voir qu'un nouvel encouragement à l'action sociale démocratique. « Nous voulons seulement souligner ici, le soin que prend le Souverain Pontife d'écarter à l'avance les interprétations fausses et décourageantes que l'on aurait pu donner de sa Lettre. Il écarte « un genre de démocratie dont les doctrines sont erronées ». Il se défend de combattre la démocratie. De nouveau il insiste sur la nécessité de l'action sociale ». Suit le passage bien connu. De tout le reste, pas un mot. On lira l'acte pontifical aux documents, Mais de celui-ci, comme du *Motu proprio*, il ne sera plus question. Bref, la *Lettre sur le Sillon* ne mérite même pas autant d'attention qu'un ouvrage de M. Fonsegrive, de Paul Bureau ou de Dabry.

Qualifier de « sabotage » cette façon de la traiter est une expression vive; est-elle trop forte?

***

Je reviens maintenant à l'article de M. Calippe sur la formation sociale des séminaristes et sur le projet qu'il patronne d'un enseignement sociologique officiel et distinct des autres cours. Nous avons maintenant, je le crois, quelque sujet de désirer qu'il en comble les lacunes. Il est de ceux qui primeraient dans cet enseignement et qui seraient appelés à en composer le programme.

Il eût été désirable de connaître quel est aujourd'hui son avis. Laissons de côté nombre de points touchés dans les pages qui précèdent, pour nous en tenir aux enseignements pontificaux sur l'émancipation économique, politique et intellectuelle.

Ils sont, par exemple, bien nets sur la subordination nécessaire des agents d'exécution aux agents de direction, comme l'on dit en langage industriel, le pape Léon XIII écrit : « La société humaine telle que » Dieu l'a constituée, est composée d'éléments inégaux de même que » sont inégaux les membres du corps humain. Les rendre tous égaux » est impossible, ce serait détruire la société elle-même... Il est con» forme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine » des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des sa» vants et des ignorants, qui, tous unis par un lien d'amour, doivent » s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, » et sur la terre leur bien-être matériel ». (Encyclique *Apostolici muneris*).

Pie X rappelle ces principes et en fait l'application : « Le *Sillon*, » écrit-il, se propose le relèvement et la régénération des classes ou» vrières. Or, sur cette matière les principes de la doctrine catho» lique sont fixés et l'histoire de la civilisation chrétienne est là pour » en attester la bienfaisante fécondité. Notre prédécesseur d'heureuse » mémoire les a rappelés dans des pages magistrales que les catholi-

» ques occupés des questions sociales devraient étudier et garder tou-
» jours sous leurs yeux. Il a enseigné notamment que la démocratie
» chrétienne doit maintenir la diversité des classes qui est assurément
» le propre de la cité bien constituée ». Puis le Pape condamne le *Sillon*, parce qu'il s'est mis en dehors de ces principes, « prétendant
» que le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui et qu'il
» doit s'en affranchir. Il est sous la dépendance de patrons qui détien-
» nent les instruments de travail, l'exploitent, l'oppriment et l'abais-
» sent, et dont il doit secouer le joug... Soustrait à une classe particu-
» lière, le patronat sera si bien multiplié que chaque ouvrier devien-
» dra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal éco-
» nomique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme; c'est un sys-
» tème de coopératives suffisamment multipliées pour sauvegarder l'in-
» dépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'elles ».

Le Pape réprouve ces doctrines, parce qu'il les estime fausses, illusoires et dangereuses, propres à soulever les ouvriers contre les patrons qui les emploient et à troubler, au détriment de tous et tout d'abord des ouvriers eux-mêmes, l'ordre et la paix qui doivent régner dans le monde du travail et qui assurent la prospérité publique.

Eh bien! la première question claire et nette que nous posons est celle-ci : Qu'enseignera M. Calippe et que demandera-t-il qu'on enseigne dans les cours des grands séminaires sur la diversité et la coordination des agents de la production industrielle? Que pense-t-il de l'émancipation économique? Est-il pour? Est-il contre? Croit-il à l'âme patronale chez tous les ouvriers, comme M. Sangnier? A-t-il dans les coopératives exclusivement ouvrières une confiance que le Pape ne semble pas partager? Veut-il la destruction complète ou même partielle du patronat qui serait remplacé par les susdites coopératives? Est-il pour ou est-il contre Pie X et Léon XIII, contre Pie X interprétant et appliquant les maximes de Léon XIII?

Et si nous le lui demandons, ce n'est pas que nous ayons le moindre souci de son opinion, ni surtout que nous prétendions exercer sur elles le moindre contrôle. Mais c'est qu'il prétend, peut-être, lui, et qu'il espère surtout que ces opinions pénétreraient dans les cours des grands séminaires; il s'y intéresse principalement dans ce but. Notre question est dès lors justifiée : Les professeurs de sociologie dans les grands séminaires auraient-ils la liberté de se prononcer pour ou contre l'émancipation économique, telle qu'elle a été prêchée pendant dix ans et plus à notre jeunesse catholique?

Tout ce qui concerne l'émancipation politique est également grave : Notons que les formes gouvernementales ne sont point ici en question. « Il ne faut employer le mot « démocratie », écrit Léon XIII, qu'en

» lui ôtant tout sens politique et en ne lui attachant aucune autre si-
» gnification que celle d'une bienfaisante action chrétienne parmi le
» peuple... ». Par conséquent, la démocratie, au sens chrétien, n'est qu'une sorte de « démophilie » ou amour des classes populaires, mais n'incluant pas du tout le « gouvernement du peuple par le peuple ».

Le Pape ajoute : « Il faut la mettre à l'abri d'un autre reproche, à
» savoir qu'elle consacre ses soins aux intérêts des classes inférieu-
» res, mais en paraissant laisser de côté les classes supérieures dont
» l'utilité n'est pourtant pas moindre... ».

Et ailleurs Léon XIII écrit : « La démocratie est poussée par un
» grand nombre de ses adeptes à un tel degré de perversité... qu'ils
» voudraient que dans l'État le pouvoir appartînt au peuple; puis les
» classes sociales disparaissant, et les citoyens étant tous réduits au
» même niveau d'égalité, ce serait l'acheminement vers l'égalité des
» biens. Le droit de propriété serait aboli et toutes les fortunes, qui
» appartiennent aux particuliers, les instruments de production, se-
» raient regardés comme des biens communs. (Encyclique *Graves de communi*).

Enfin, sur l'origine du pouvoir « Encyclique *Diuturnum illud* », Léon XIII écrit : « Il importe de le bien noter, ceux qui président au
» gouvernement de la chose publique peuvent bien, en certains cas,
» être élus par la volonté et le jugement de la multitude; mais si ce
» choix désigne le gouvernant, il ne lui confère pas l'autorité de gou-
» verner; il désigne la personne, il ne délègue pas le pouvoir ».

Pie X, confirmant ces principes, les applique au *Sillon* qu'il condamne pour avoir professé les doctrines suivantes : « Le nivellement
» des conditions, au triple point de vue économique, politique et in-
» tellectuel, établira parmi les hommes l'égalité; cette égalité est la
» vraie justice humaine... Ce qui fait positivement et proprement la
» « démocratie », c'est la participation la plus grande possible de cha-
» cun au gouvernement de la chose publique, et cela comprend un
» triple élément politique, économique et moral. Et d'abord, en poli-
» tique, le *Sillon* n'abolit pas l'autorité; il l'estime au contraire né-
» cessaire; mais il veut la partager, ou pour mieux dire, la multiplier,
» de telle façon que chaque citoyen deviendra une sorte de roi. L'au-
» torité, il est vrai, émane de Dieu, mais elle réside primordialement
» dans le peuple et l'en dégage par voie d'élection ou même de sé-
» lection, sans pour cela quitter le peuple et devenir indépendante de
» lui. Elle sera extérieure en apparence seulement; en réalité elle sera
» intérieure, parce que ce sera une autorité « consentie ». Voilà ce que Pie X a condamné.

Eh bien! en toute conscience et sincérité, entendez-vous l'organisation politique, sociale et économique, comme l'entendent les deux grands pontifes dont j'ai cité les textes? Ou l'entendez-vous comme le *Sillon?* Vos idées ne se rapprochent-elles pas à tout instant de celles de M.

Sangnier? Ne travaillez-vous pas, sous des formes un peu différentes à la même poussée démocratique? N'êtes-vous pas « démocrate », non au sens de la « démophilie » de Léon XIII, mais au sens du gouvernement du peuple par le peuple?

Et si les futurs professeurs de sociologie l'entendent comme vous, nous aurons un *Sillon* enseignant du haut des chaires de nos séminaires, et au pied de ces chaires un *Sillon* se préparant à l'action démocratique et l'exerçant déjà avec toutes les ardeurs, les impétuosités et les inexpériences de la jeunesse.

Ces œuvres sociales dont s'occupent nos congrès diocésains et qui ne vous satisfont plus, peuvent être considérées comme l'exercice de cette « démophilie » dont Léon XIII nous a donné la définition. Le cours de sociologie que vous réclamez, s'il n'avait pas pour programme les *Encycliques* de Léon XIII, le « *Motu proprio* » de 1903 et la « *Lettre sur le Sillon* », serait la reconstitution idéale et spéculative, au sein du Clergé français, de cette « démocratie sociale » flétrie et condamnée par Léon XIII. Les jeunes hommes qu'elle égarerait pourraient bien n'en prévoir ni vouloir les conséquences révolutionnaires; mais ils n'en auraient pas moins contribué à l'établir, ou plutôt à la solidifier déjà sur ce sol français où elle existe déjà; et toutes ces conséquences viendront à leur heure.

M. Calippe appartient à une école dont les doctrines sont connues, et il en est l'un des propagandistes les plus incandescents; son article lui-même en est une preuve. Nul, plus que lui, ne s'est enflammé à la pensée de les introduire, par un enseignement officiel, au sein de tous nos grands séminaires; car ce sont bien ces doctrines qu'il désire qu'on y porte sans doute. Or, il en est qui ne nous inspirent pas la moindre confiance, et nous désirerions, nous, à notre tour, qu'on nous donnât des garanties sérieuses au moins contre celles-là.

Vous voulez rendre l'Eglise plus sympathique au peuple, et vous entendez par là les classes ouvrières. Nous le désirons comme vous à la condition d'y employer seulement des moyens honnêtes. Vous nous faites remarquer, ce que nous savions déjà, qu'au sein de ces classes ouvrières se rencontrent « des ennemis acharnés et tenaces » qui, partout où ils peuvent se faire entendre, présentent le clergé » comme la gendarmerie céleste de la bourgeoisie, l'ennemi de l'ou» vrier qu'il abrutit et chloroforme, pendant que le capitaliste lui dé» robe une partie de son salaire ».

Et, pour dissiper ces préjugés, vous voulez de la part de l'Eglise « *des actes frappants, visibles, indiscutables* ». Pensez-vous que parmi « *ces actes frappants* » doive se trouver la proclamation solennelle, de la part de l'Eglise, que très réellement le capitaliste, en d'autres termes, le patron, le chef d'usine, dérobe frauduleusement une partie du salaire de l'ouvrier?

Cela a été affirmé équivalemment, dans un style moins français et plus quintessencié, par l'un des chefs de votre école : « Le res» pect absolu, écrit-il, de la causalité afférente au salarié en tant » qu'agent humain, ne peut trouver son application sous le régime » économique actuel, que domine le conception individualiste et ab» solutiste de la propriété privée, et qui comporte une répartition basée » sur l'attribution d'un prélèvement fixe au capital, détaché de tout » travail, dégagé de tout risque, séparé absolument de la personne » humaine... De plus, en fait, par suite de la prépondérance écono» mique des capitalistes, l'application de ce principe serait à leur en» tière discrétion et les modalités en seraient livrées à leur arbitrai» re... ». Ce qui signifie en termes plus simples et plus clairs que l'ouvrier est toujours volé et opprimé par le patron. Or, comme un auteur bien connu, M. l'abbé Fontaine, l'explique dans une page que j'ai sous les yeux (Modernisme social, page 407) : « Pas une des » propositions contenues dans ces phrases qui ne soit fausse... notam» ment, il n'y a point de prélèvement fixe assuré au capital-action, » ni même au capital-obligation qui comporte toujours certains ris» ques. Le prélèvement dont on parle qui n'est pas « *fixe* » et encore » moins « *assuré* », n'est pas *détaché* de tout travail, surtout pour » le patron, ni même pour l'actionnaire, à moins que celui-ci n'ait » « volé son capital-argent ». Le prétendu « prélèvement » n'est jamais » *dégagé* de tout risque; il en court beaucoup au contraire, « autant que » l'entreprise elle-même. Il n'y a que les salaires ouvriers qui n'en » courent point, étant payés chaque semaine ou tous les quinze jours... »

Est-ce par d'aussi « frappantes » faussetés qu'il faudra gagner les ouvriers et leur rendre l'Eglise plus sympathique; et devra-t-on enseigner de pareilles choses, dans les futurs cours de sociologie, aux jeunes clercs de nos grands séminaires?

M. Calippe nous raconte, que M. de Mandat-Grancey, à tort ou à raison, a accusé les vicaires du Morbihan et du Finistère d'avoir conseillé aux fermiers de refuser leurs fermages à leurs propriétaires, « parce que la terre doit appartenir à celui qui la cultive ». Mais ce conseil, légèrement édulcoré, n'a-t-il pas été formulé dans un certain congrès que lui-même connaît? Je le sais, la preuve des affirmations « congressistes » est parfois difficile à faire; ces affirmations sont atténuées ou même démenties par leurs propres auteurs. Mais ne connaît-il pas une théorie sur la « rente foncière » en honneur chez certains démocrates, qui prête singulièrement à des conclusions approchantes, sinon identiques; et les esprits un peu outranciers en logique, une fois qu'ils l'ont acceptée, sont enclins à parler comme les vicaires du Morbihan et du Finistère, ou s'il aime mieux, comme M. Gide, un économiste socialisant très goûté de son école.

Encore un point très important à fixer · Comment cette question de

la propriété foncière et du fermage sera-t-elle traitée dans vos cours sociologiques des grands séminaires?

L'école à laquelle appartient M. Calippe, avait formulé à ses débuts un double principe plus osé que tout cela : La propriété et le travail, disait-elle, sont des « fonctions sociales ». Mais si la propriété ou même sa simple gérance est une « fonction sociale », il appartient à la société elle-même de confier et propriété et gérance à qui elle voudra et de les retirer quand elle voudra. Et il en sera de même du travail, *fonction sociale :* la société distribuera cette fonction de la même manière, assignant à chacun sa tâche et aussi sa rémunération, son salaire. Oh! du coup, il n'y aura plus d'oppression patronale; une autre oppression bien autrement lourde l'aura remplacée : nous serons en plein socialisme.

Je ne l'ignore pas, on s'est aperçu que l'on était allé beaucoup trop loin et que ces locutions vagues pouvaient devenir fort dangereuses; on leur a cherché des atténuations explicatives, et on a fini même par les abandonner complètement; elles n'ont plus cours dans les congrès, journées et semaines sociales.

Mais l'esprit est bien demeuré le même : de là ces tendances étatiques qui revêtent tant de formes. Les démocrates chrétiens ne reculent jamais devant les interventions de l'Etat, alors que l'Etat est ce que nous voyons. Toutes ses lois sociales, même les plus mal faites, sont acceptées par eux avec allégresse, ou du moins avec une résignation joyeuse. En tout cas elles doivent être appliquées; c'est la loi! Voyez celle des retraites ouvrières, combattues par les travailleurs qui ont le sentiment instinctif de leurs intérêts; ces ouvriers ont senti qu'on voulait les domestiquer et peut-être les voler. Mais nos démocrates chrétiens estimèrent que les ouvriers devaient se prêter docilement aux expériences que l'on allait tenter sur eux, à charge de demander plus tard des modifications bien plus difficiles à réaliser.

Les prêtres qui sont atteints de cette manie oublient tout ce que leur foi, leur religion, l'Eglise dont ils sont les ministres, les âmes dont ils ont la charge, ont eu à souffrir de cet étatisme; ils s'interdisent toute plainte de peur d'affaiblir le premier de leur dogmes sociologiques, le dogme démocratique.

Les cours sociologiques, au moins dans certains grands séminaires, ne seraient-ils pas animés de cet esprit? Nous le craignons, et, avant d'abonder dans votre sens, M. l'abbé, et de solliciter leur création, nous désirons être rassurés sur ce point.

A ce reproche d'étatisme (1) les démocrates chrétiens opposent leur

1. Les catholiques sociaux ne méritent pas tous ce reproche. Ce n'est pas une raison d'accuser de libéralisme économique, dans l'acception où ce mot indique une réelle erreur du libéralisme, ceux qui n'adoptent pas toutes leurs vues. M. Le Gouvello a écrit dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 novembre une réponse à l'article de M. Rambaud « Les vraies limites

grand amour pour la corporation. Le régime corporatif n'est-il pas en effet le correctif le plus efficace de l'omnipotence de l'Etat? Peut-être. Cela dépend de la façon dont il est compris. Le vrai régime corporatif implique toujours l'union des agents de la production, patrons et ouvriers; les anciennes corporations étaient composées de maîtres, de compagnons et d'apprentis. Est-ce là, je le demande, le souci actuel de nos démocrates chrétiens? En est-il question dans leurs congrès et semaines sociales? Leur régime corporatif est le syndicalisme tel que l'a organisé notre loi de 1884, avec ses unions de syndicats similaires et dissemblables, avec leurs fédérations et bourses du travail. Ils s'ingénient à fortifier le syndicat et à le rendre maître de la profession tout entière; il faut, d'après eux, qu'il exerce son omnipotence non seulement sur ses propres membres, mais encore sur les non-syndiqués qui devront exécuter ses consignes, subir ses grèves, ses

---

de la question du libéralisme » qui devait être déjà imprimée quand ont paru les précisions que j'ai données le 15 du même mois. Il pose d'abord une définition du libéralisme. Conçue pour être applicable au libéralisme économique, elle a le défaut d'être quelque peu insuffisante et vague, mais on peut l'admettre. « Le libéralisme est une extension, une domination de la liberté, qui exclut toutes les autres conditions et nécessités de la vie humaine ou se les soumet ». Cela posé, il s'empare, plus loin, de la proposition de M. Rambaud qui, après avoir observé que, dans mainte question économique, la religion et la philosophie ne tracent pas la route, avait écrit : « c'est justement ici que les solutions libérales entrent en scène, et c'est justement ici que commence cette économie libérale parfaitement orthodoxe dont nous avions parlé. Libérale, parce qu'elle croit que la *liberté* vaudra mieux que la tutelle et la réglementation ». Et M. Le Gouvello de conclure aussitôt, sans autre forme de procès, et en soulignant : « Nous y voilà, la *liberté*, et la liberté dominante, *qui exclut toutes les conditions et nécessités de la vie humaine ou se les soumet* ». Avec cela, M. Rambaud est pris. Mais son contradicteur ne se doute pas que le moyen terme sous-entendu dans cet enthymème crée un hiatus immense entre les deux autres. On dirait non moins logiquement : M. Le Gouvello n'est pas d'avis que la liberté vaut mieux que la tutelle et la réglementation; donc il est pour l'omnipotence absolue de l'Etat dans l'organisation économique et sociale.

Après cela, si M. Le Gouvello « s'étonne toujours qu'une Revue, d'ailleurs très vaillante et très intéressante, qui a pris pour titre : *Critique du libéralisme religieux, politique et social*, se soit réservé de le respecter et de le défendre sur le terrain économique », nous nous étonnons, nous, que lui et la revue où il écrit, prononcent ce jugement avec tant de légèreté.

La *Revue catholique et royaliste* disait naguère que les Semaines sociales poursuivent sur le terrain social et économique la même campagne que la « *Critique du libéralisme* » sur le terrain religieux et politique.

Qu'y avait-il dans cet énorme paradoxe? Le désir secret de rabaisser celle-ci, ou l'intention de décerner à des sociologues comme M. Calippe un brevet d'orthodoxie intransigeante et intrépide? Je renonce à le deviner. Mais ne serait-ce pas une occasion de demander à mon tour comment la « *Revue catholique et royaliste* » concilie son admiration pour les Semaines sociales avec la fidèle et sincère interprétation des enseignements de l'Eglise qu'elle prétend soutenir?

mises à l'index, sous peine d'être eux-mêmes sabotés comme de vulgaires patrons.

Les orateurs et les jurisconsultes les plus qualifiés des démocrates chrétiens travaillent à la réalisation de cet idéal par tous les moyens, et surtout par les moyens légaux, je veux dire par des lois nouvelles qu'ils attendent de l'Etat. Et ainsi leur prétendu régime corporatif, ou plutôt syndicaliste, rejoint l'étatisme: bientôt les syndicats confédérés seront eux-mêmes l'Etat.

Que dit M. Calippe de cette conception? N'y a-t-il pas à craindre qu'elle se glisse dans les cours sociologiques des grands séminaires? Lui-même, il y a un peu plus d'un an, si je ne me trompe, n'a-t-il pas fait, non au grand séminaire d'Amiens, mais à la Faculté catholique de Lille, une conférence sur le syndicat, de droit naturel comme la famille ou à peu près? Et le compte rendu, incomplet sans doute, semblait bien conclure à sa nécessité. Il oubliait alors les recommandations de Léon XIII aux directeurs des syndicats ouvriers américains dans l'Encyclique « *Longinqua Oceani* » : *Officia vero permagna ; singulos esse sinere ad suas res liberos, quominus operam suam locare queat ubi libet et quando libet prohibere neminem.*

Impossible de proclamer en termes plus explicites la liberté du travail, et, par suite, de condamner la tyrannie des syndicats.

En achevant le lecture de l'article de M. Calippe, les questions se pressent sous notre plume, au sujet des cours déjà existants dans les séminaires : « Qu'y fait-on au juste? Qui en est chargé? Se sert-on d'un manuel et lequel? Quelle est la méthode employée? Quel est au juste le contenu de cet enseignement... ».

Et vous demandez une enquête. Notre curiosité va aussi loin que la vôtre. Nous, pour que cette enquête aboutisse à des résultats pratiques et catholiques, nous désirerions qu'elle fût sinon conduite, du moins surveillée et contrôlée par les plus hautes autorités ecclésiastiques, nos Evêques, après une entente commune. Si cette entente ne s'établissait pas, surtout dans les conclusions à donner et sur les cours à établir, nos dissensions intestines qui sont déjà si grandes, s'accroîtraient encore au sein du clergé.

Il faudrait, à notre avis, un manuel sociologique unique, soigneusement révisé à Rome, et approuvé de la seule autorité qui puisse faire l'union entre tous les diocèses, non seulement de la France, mais de la catholicité. Car la partie doctrinale et de droit naturel de ce Manuel sociologique pourrait et devrait être la même pour tous les pays; les applications et certains détails seuls varieraient. La table des matières, pour cette partie doctrinale, serait probablement extraite du « *Motu proprio* » de décembre 1903.

Voilà notre vœu à nous, et il semblera tout naturel à quiconque estime que les derniers papes n'ont pas légiféré en vain sur toutes ces

questions, et que nous devons à leurs enseignements autre chose qu'un simulacre d'acceptation.

Aussi, en parlant ainsi, nous ne nous adressons point seulement à M. Calippe; nous voudrions en faire une « supplique » que nous soumettons humblement à nos frères dans le sacerdoce, plus spécialement à nos Evêques vénérés, et, si nous l'osions, à Sa Sainteté elle-même, le Pape Pie X; et enfin nous demandons ardemment à Dieu de la faire servir à la pacification des esprits, à l'exaltation de l'Eglise et au salut de notre pays.

Emm. BARBIER.

DE L'ÉDUCATION DE L'AMOUR CHEZ LES JEUNES FILLES

Il y a quelque témérité, semble-t-il, à reparler du nouveau système pour l'éducation de la pureté, après la forte, délicate et vraiment magistrale étude que notre directeur a consacrée à cette question (1). Cependant, puisque d'autres ne se lassent pas de propager ce dangereux système, il ne faut pas se lasser d'en dénoncer le péril.

Si nous revenons à la charge aujourd'hui, ce n'est pas pour apporter de nouveaux arguments, mais pour réfuter plus spécialement la thèse soutenue par M. E. Montier dans la seconde partie de son livre (2), qui traite de l'éducation de l'amour chez les jeunes filles. C'est un aspect particulier, et le plus scabreux, de la question. Nous aurons à l'examiner plus en détail, et l'on verra jusqu'où notre auteur pousse la témérité.

L'entreprise n'est pas nouvelle. M. Montier compte des devanciers, entre autres, Mme la Vicomtesse d'Adhémar qui a exposé principalement ses idées dans « la nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées. »

Il est bon de rappeler que Mme d'Adhémar, qui s'est posée en réformatrice de l'enseignement chrétien et de l'éducation des jeunes filles, fut une théosophe. De plus, elle professe sur la démocratie les idées chères à M. Montier. Celui-ci lui a, d'ailleurs, emprunté ses principaux arguments en matière d'éducation de l'amour, et sa thèse ne diffère de la sienne que par plus d'audace et par une sorte de

1. 15 novembre 1910.

2. *De l'éducation sentimentale et sociale des jeunes filles.* — Sur la première partie, voir le numéro du 1er décembre.

surenchère. Il n'est donc pas inutile de citer à nouveau le passage où Mme d'Adhémar explique le grand devoir de l'initiation, au nom des principes démocratiques.

« Parler de l'amour à la jeunesse, s'écrie-t-on, mais c'est toute une révolution ! Les éducateurs célèbres du XVII[e] siècle sortiraient de leur tombe, indignés et vibrants, si le bruit d'une pareille hardiesse pouvait les arracher au dernier sommeil ! Existe-t-il, dans le traité de Fénelon par exemple, ou dans les lettres et entretiens de Mme de Maintenon, ou dans les écrits nombreux de Port-Royal, un seul chapitre qui fasse une place à l'idée de l'amour dans l'éducation ? Non, assurément. On s'inquiète fort peu à Saint-Cyr, même en mariant ces demoiselles, de satisfaire chez elles le besoin du cœur. Mais aussi a-t-on préparé le maintien des bonnes mœurs et de la foi ? L'eût-on fait, du reste, pour le temps : quel rapport existe-t-il entre cette grande époque et la société française actuelle, violemment arrachée aux principes d'autorité qui gouvernaient les plus respectés de nos aïeux ?

» L'éducation chrétienne moderne n'a précisément qu'un tort, c'est d'appliquer trop exclusivement des méthodes, magnifiques sans doute, mais incomplètes, sur quelques points même caduques. Chez les peuples démocratiques, l'éducation a de tout autres ressorts que dans les monarchies. Il faut aux démocraties des vertus plus parfaites encore : Montesquieu l'a démontré ; — or, les hautes vertus ne vont pas sans la connaissance. La postérité trouvera toujours chez Fénelon et chez Mme de Maintenon, avec un peu trop de dédain d'ailleurs pour l'ordre naturel si impérieux, d'excellentes maximes. Principes de sagesse, de force, d'élévation y abondent. Mais, ni Mme de Maintenon, ni Fénelon, quel que soit leur génie, n'ont pu tout dire, pour la bonne raison qu'ils ne pouvaient deviner l'avenir et ses exigences toujours nouvelles. Grands esprits s'il en fut, ils ont bien dit ce qu'ils ont dit, et ils ont dit plus qu'on avait dit avant eux ; cela suffit à leur gloire : cependant ils n'ont pas tout dit. — C'est pourquoi après Fénelon, après Saint-Cyr, Port-Royal, même après le grand Evêque (1) dont les cendres sont à peine refroidies et qui ne nous a pas donné sur l'amour, en matière d'éducation, les formules que je cherche, je crois, en les cherchant, développer, selon l'esprit des maîtres, une pensée chrétienne empruntée et adaptée à l'esprit du temps. Je n'appelle pas de mes vœux téméraires une révolution, je prépare seulement une évolution décisive et manifestement opportune. »

M. Edward Montier présentera et justifiera sa nouvelle méthode, pour les mêmes raisons, et à peu près dans les mêmes termes ; mais avec lui il ne s'agit plus d'une évolution, mais bien d'une révolu-

1. Mgr Dupanloup.

tion. Pour notre auteur, la question se pose ainsi : La jeune fille est faite pour aimer, il appartient donc à la mère de lui parler de l'amour. La jeune fille est destinée par l'amour au mariage et, par le mariage, à la maternité. Pourquoi donc ne pas envisager les conditions morales et physiques de ce problème et de cette mission? Le mariage exige le consentement préalable. La jeune fille qui se marie pour la vie doit donc savoir *exactement* ce qu'elle fait et pourquoi elle se marie. Elle doit le savoir avant le mariage, puisqu'après il serait trop tard. Le soin de cette éducation ne revient pas au mari que M. Montier tient pour un mauvais professeur d'amour, mais à la mère que sa propre expérience désigne pour une telle mission. Mais la mère instruit mal sa fille des réalités sublimes et spéciales de l'amour et du mariage, et même elle n'instruit pas du tout. Les jeunes filles en sont donc réduites à s'instruire seules, ce qui amène l'auteur à parler du danger des fausses notions de l'amour, et à préciser ce qu'en est la vraie notion.

La conclusion sera que la jeune fille doit connaître l'amour, tout l'amour, ce qu'il est et tout ce qu'il est, pour l'honorer dans son fiancé, dans son mari et en elle-même; elle doit aussi le connaître tel qu'il est pour mieux se défendre, avant, contre les projets de parents ambitieux ou vulgaires ou contre les entreprises d'un fiancé coureur de dot; après, contre les manœuvres coupables d'un mari impudent. Enfin, comme ses devanciers, M. Montier se flatte de reprendre les traditions de l'Eglise en combattant la pruderie coupable et imprudente de certaines mères que les mots effraient plus encore que les choses.

Voilà, sommairement rapportées, les données du problème que l'auteur se flatte d'avoir résolu.

Nous nous trouvons donc en présence d'une thèse hardie, audacieuse, d'autant plus téméraire, qu'il ne s'agit pas de révélations tardives faites à l'époque du mariage, mais d'un véritable plan d'éducation qui vient bouleverser toutes les idées reçues jusqu'ici et qu'avait consacrées l'expérience chrétienne de tous les siècles.

Je sais bien que M. Montier, effrayé sans doute de la témérité de son entreprise, voudra l'abriter sous le manteau de l'Eglise, mais ce ne sera qu'une erreur de plus ajoutée à celles dont il a cru pouvoir prendre la défense. Il est bien entendu que nous ne préjugeons pas ici les intentions qui ne peuvent être qu'excellentes; mais il ne faudra pas que l'auteur soit surpris si nous le montrons, au contraire, sur le point qui nous occupe, en parfait accord avec la doctrine maçonnique.

Nous ne cachons pas notre répugnance à aborder un sujet sur lequel nous aurions aimé à garder le silence; mais nous croyons de notre devoir de combattre un système d'éducation qui ne compte que trop

de partisans dans les rangs de ces catholiques toujours prêts à accueillir les nouveautés, même les plus dangereuses, pourvu qu'elles se présentent à eux au nom du progrès et de l'évolution.

Et d'abord est-il exact de parler d'une éducation de l'amour? L'amour est comme un épanouissement, une floraison de l'âme; c'est comme le fruit d'un arbre, dont le parfum et la saveur seront d'autant plus exquis, que l'arbre aura été entouré de plus de soins. Le fruit de cet arbre sera bon ou mauvais, dans la mesure même où l'arbre sera l'un ou l'autre. De sorte qu'en définitive, l'éducation de l'amour se ramène à une question de bonne ou mauvaise éducation. Et nous estimons mauvaise, très mauvaise parce que foncièrement immorale, l'éducation que nous propose M. Montier, et qui consiste à éveiller, bien avant l'heure, dans l'âme des jeunes filles, par une science indiscrète, maladroite, troublante, des pensées et des désirs qui naîtront toujours trop tôt. Personne, et la mère moins que personne, n'a le droit de porter le trouble dans une âme innocente et de la mettre dans l'occasion prochaine de commettre le péché.

Ceci dit, examinons les raisons sur lesquelles l'auteur se fonde pour justifier le nouveau mode d'éducation des jeunes filles en matière d'amour, et reprenons les données du problème, telles que nous les avons posées.

La jeune fille étant faite pour aimer, M. Montier commence par adjurer les mères de lui parler de l'amour : « Hélas! ô mères trop timides et trop imprudentes, c'est parce que vous n'en parlez pas à vos filles, ni les éducatrices non plus, par crainte de vous, que j'en parle ici pour pour vous adjurer de rompre avec cette méthode déplorable de l'éducation féminine, de parler de l'amour à vos filles, d'en parler comme il convient, sans réticence et sans gêne, comme si vous aviez conscience vous-même, gratitude envers Dieu et fierté devant les hommes, des gloires de votre maternité. » Enfin, poussant plus loin le paradoxe, il ajoute : Je vous en conjure, au nom même de l'innocence de vos filles, que l'ignorance peut compromettre, de leur notion exacte des choses, de leur sécurité et de leur vertu, ne prenez pas cette attitude embarrassée, ces airs d'épouvante, ne protestez pas inconsidérément, ne déflorez pas d'avance dans vos filles la pureté de l'amour. » On peut se demander comment le silence, la réserve chez les parents ont pour effet de déflorer la pureté de l'amour chez la jeune fille. Si l'auteur était du midi, nous croirions à une gasconnade, mais il appartient, je crois à la Normandie, pays des traditions et du bon sens.

On se demandera en outre de quelles jeunes filles et de quelles mères il peut bien être question ici. M. Montier suppose évidemment ou que la jeune fille provoquera la conversation sur un sujet aussi scabreux, ce qui donne déjà l'idée d'une jeune personne fort émancipée,

ou que la mère saisira toutes les occasions d'amener l'entretien sur ce sujet. Ce qui nous transporte dans un milieu fait exprès pour expérimenter les théories de l'auteur. Or, avec tous les pères qui ont déjà une longue expérience de la vie, nous doutons qu'il se trouve des familles chrétiennes pour les accueillir. Car, en dépit de toutes les recommandations de tact, de prudence, de réserve dont il est question au cours de cette étude, il n'en est pas moins vrai que c'est d'une initiation précise au mariage qu'entend parler l'auteur, comme nous le verrons par la suite. Déjà le passage suivant nous y prépare. « Je le sais bien, la plupart d'entre les mères ont été elles-mêmes victimes de cette éducation falsifiée. Elles sont allées au mariage comme au sacrifice : on les a menées à l'autel comme Iphigénie; le fiancé si aimé est apparu quand même comme le maître qui peut exiger des choses inconnues dont elles n'avaient entendu parler ou plutôt auxquelles elles n'avaient entendu faire allusion qu'à mots couverts, avec des gestes navrés; et cette fausse conception de l'amour conjugal, malgré toute leur vertu, à cause peut-être de leur vertu, elles l'ont gardée toute la vie; et voici qu'elles recommencent à leur tour, avec les mêmes gestes et les mêmes réticences, la même déprimante et incomplète initiation au sacerdoce maternel (1) ».

Comme on le voit, ce n'est pas d'un enseignement quelconque, d'une préparation au mariage par des conseils pratiques, par des considérations élevées sur les devoirs de l'épouse chrétienne, sur les moyens d'assurer la paix et l'harmonie au foyer, comme le faisait au XVIIIe siècle, un père pour sa fille, dans un livre que nous avons sous les yeux, et qui est comme le résumé, sur cette matière comme sur les autres qu'il aborde, d'une vie d'expérience et de vertus. Non, c'est d'un enseignement spécial, ordonné aux fins directes du mariage qu'il est ici question. Et nous avons à peine besoin de souligner le côté périlleux et immoral de cette éducation : nous aurons, d'ailleurs, plus d'une fois l'occasion d'y revenir. L'auteur semble pourtant abriter ces innovations hardies sous l'autorité de Mme de Maintenon et, pour cela, il s'empare d'une boutade de la célèbre éducatrice, disant aux demoiselles de Saint-Cyr : « Quand vous aurez passé par le mariage, vous verrez qu'il n'y a pas de quoi rire. » Par là, elle entendait, et elle avait raison, que le mariage est chose plus grave qu'on ne le pense, et qu'à côté des compensations que Dieu y a mises, il y a des devoirs austères, qu'il faut prendre au sérieux. Mais nulle part on ne trouve, chez Mme de Maintenon, la moindre allusion à la nécessité d'une initiation au mariage, comme le comprend M. Montier. Il y a donc là une interprétation arbitraire et fantaisiste qui lui reste pour compte.

De ce que la jeune fille est destinée à la maternité, on en conclut qu'elle doit connaître les conditions morales et physiques du

mariage. Au surplus, citons le passage. « La jeune fille devrait savoir qu'elle est destinée à l'amour et par l'amour dans le mariage, à l'œuvre de Dieu dans la maternité.

« Si tel est le but de sa vie, et il n'y aurait que les libertins qui pourraient le nier, la préparation à ce but est chose sérieuse, indispensable et positive; elle appelle tout à la fois des *délicatesses infinies et des compétences précises (!)*; les mères entre toutes, peuvent avoir ces compétences et ces délicatesses. Elles n'ont pas le droit de se récuser, sous peine de forfaire à leur mission et d'encourir, par vertu mal placée et fausse pudeur, une responsabilité très lourde dans le malheur prochain, de leur fille ». M. Montier serait peut-être très embarrassé de nous dire *comment* concilier les *délicatesses infinies et les compétences précises* au sens où il l'entend. Il semble bien qu'il y ait là deux ordres de choses qui s'excluent absolument. Aurait-il voulu dire qu'à l'époque du mariage, c'est un devoir pour les mères d'y préparer leurs filles en les éclairant sur leurs nouveaux devoirs. En ce cas nous ne saurions que partager sa sollicitude. Et à ce propos il sied de rappeler, ce qu'écrivait ici même notre Directeur dans l'article qu'il consacrait à l'éducation de la pureté : « Quant aux jeunes filles, presque toujours beaucoup plus préservées, à moins que l'imprévoyance et la mondanité des parents ne les livrent au danger, la question se pose surtout au sujet du mariage. Il n'est pas admissible, nous sommes les premiers à le dire, qu'on les laisse en contracter les obligations, sans les éclairer sur leur nature. Ce serait les exposer cruellement à des troubles, à des tourments d'âme, dont l'absolu silence observé autour d'elles, les empêcherait, une fois mariées, de chercher auprès de qui que ce soit la solution et l'apaisement; ce serait les exposer aussi à de pernicieuses réactions par l'effet du changement d'existence et peut-être, les livrer sans défense à des suggestions dépravées. Tâche délicate sans doute, mais dont l'obligation s'impose, et pour laquelle les parents ont, au besoin, la ressource de recourir à un directeur. Mais elle doit être le plus souvent réservée à l'époque qui précède immédiatement le mariage, et lorsqu'on est sur le point de le conclure. Faut-il donc un long temps pour cette instruction? d'autant qu'une jeune fille, à cet âge, y est mieux préparée ».

Mais ce n'est pas ainsi que l'entend M. Montier. C'est d'une initiation lente, raisonnée, progressive, comme une suite de conférences méthodiques jusqu'à la connaissance complète des mystères de la vie, qu'il veut parler. Peu importent ici les précautions, les *délicatesses infinies* dont il prétend entourer cet enseignement. Ces réserves, les partisans du même système d'éducation les formulent aussi; mais de leur part, ce n'est qu'habileté hypocrite. Chez l'auteur, elles ne peuvent être qu'inconséquence ou naïveté.

Mais il n'en reste pas moins que cette initiation, de quelques pré-

cautions qu'on l'entoure, est un fait blessant pour la dignité de la mère autant que pour la pudeur de la jeune fille. D'autant que c'est à une connaissance complète des mystères de la génération que doit aboutir cette nouvelle et déconcertante éducation, comme nous le verrons plus loin. Une telle audace, qui rompt avec la pratique de dix-neuf siècles de christianisme, est bien faite pour nous surprendre chez un écrivain catholique et nous n'hésitons pas à la regarder comme très condamnable.

M. Montier a comme le soupçon de cette fausse attitude, aussi cherche-t-il à associer l'Eglise à ses hardiesses. L'invention, d'ailleurs, n'est pas de lui. Il a emprunté ce moyen de défense à ses devanciers. Ici, il convient encore de citer. « La jeune fille est le tabernacle de l'humanité et il n'y a point de honte à cela (non assurément, malgré l'irrévérence de l'expression). La nature et la grâce ont voulu ce prodige que l'homme naquît de la femme et que le Christ lui-même, pour accomplir son œuvre rédemptrice n'eût point horreur du sein d'une vierge. Le latin même est plus précis et le *Te Deum* n'hésite pas à l'affirmer : *Non horruisti virginis uterum !* » Mais quel lien y a-t-il entre le fait qu'il vient de rappeler et la conséquence qu'il en tire immédiatement de la manière suivante : « Pourquoi donc ne pas envisager les conditions morales et physiques de ce problème et de cette mission ? » On peut, tout en conservant une innocence entière, savoir que l'union de l'homme et de la femme est le moyen voulu par Dieu pour la génération des êtres. Mais, où voit-il, pour les parents, l'obligation d'aller plus loin dans la révélation du mystère, et quel besoin y a-t-il d'éveiller, avant l'heure, dans l'âme des jeunes filles, des convoitises qui, vu notre état de déchéance originelle, ne peuvent que leur causer de graves dommages ? Mais M. Montier ne semble pas faire état de la chute originelle et de la concupiscence qui en est la suite. Il n'en parle même pas. C'est-à-dire qu'il néglige le point le plus important, le point capital de la question, faute de quoi ses belles théories croulent par la base. Et que vient-il nous citer, pour justifier ses hardiesses, et par une sorte d'irrévérence, l'exemple de la très pure Vierge Marie répondant à l'ange qui lui annonce sa prochaine maternité : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme ? »

Mme d'Adhémar avait déjà cherché une confirmation de ces étranges théories dans la même réponse de la Vierge Marie, où elle voulait voir « la connaissance des lois physiologiques et des fonctions normales de la femme ». Voilà, certes, un singulier argument que les partisans de la méthode nouvelle d'éducation sont allés chercher là où l'on s'y serait le moins attendu. Malheureusement pour eux la réponse de la Vierge Marie, qu'ils veulent exploiter au profit de leur thèse inconsidérée, est celle qui devait venir aux lèvres de la plus pure et de la plus innocente des créatures. La Vierge Marie savait,

comme le sait l'enfant le plus innocent, sans rien soupçonner des mystères de la vie, qu'il faut être uni en mariage pour l'œuvre de la génération. Quel est le père de famille qui n'a entendu dire à ses fillettes, jouant à la poupée : « Oh! moi, quand je serai grande, je me marierai et j'aurai des enfants ». Dira-t-on que cette enfant de 4 ou 5 ans a percé les mystères de la génération? La Vierge Marie a fait à l'ange Gabriel, messager de la grande nouvelle, la seule réponse que pouvait faire un être raisonnable. Ceux qui vont plus loin commettent une grave irrévérence à l'égard de la Vierge immaculée. Mais écoutons l'auteur : « Il en est, il est vrai, que l'Evangile scandalise et qui s'étonnent que le Christ ait été parfois si osé dans ses comparaisons. Le temps n'est pas lointain où, dans certains noviciats ou collèges, de discrètes personnes collaient scrupuleusement les pages du récit de l'Annonciation dans saint Luc, où la Vierge Marie, l'immaculée douce et suave, toute pure et toute sainte, répond à l'ange qui lui annonce sa prochaine maternité : « Comment cela see fera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme? » On craignait que des élèves grandissants et même de futurs maîtres vinssent, par l'Evangile, *à en savoir aussi long que la Vierge Marie.* C'est avec de tels procédés qu'on répand un soupçon malsain sur toutes choses et qu'on dévie dans les âmes la certitude et la sérénité du jugement ». Nous avons fait justice de l'étrange procédé, pour ne rien dire de plus, qui consiste à trouver, jusque dans les paroles de la Vierge Marie, la justification de prétentions exorbitantes; quant aux collèges et noviciats qui auraient pris ombrage du récit évangélique, je crois qu'ils n'ont jamais existé que dans son imagination.

De tout ceci, l'auteur tirera cette étrange conclusion : que la jeune fille est faite pour l'amour qui doit remplir toute sa vie, et qu'il revient à la mère de lui en révéler les secrets, pour ne pas laisser ce soin au mari qui peut, le plus souvent, manquer des principes les plus élémentaires en matière d'amour et d'honnêteté conjugale.

M. Montier tient en général le mari pour un mauvais éducateur, et c'est en se fondant sur cette appréciation fâcheuse qu'il réclame, pour la mère, les droits à l'initiation.

Encore une fois, nous lui accordons qu'à l'époque du mariage, mais seulement à cette époque, la mère éclaire sa fille sur la nature et l'étendue des devoirs et obligations qui l'attendent dans ce nouvel état, mais encore est-il que le dernier mot appartient toujours au mari. Autrement, nous en sommes réduits à faire les pires suppositions.

Et cependant, tel n'est pas l'avis de l'auteur. Il veut que la jeune fille qui contracte mariage n'ait plus rien à apprendre. Vous croyez peut-être que j'exagère. Lisez plutôt. Il vient de dire qu'aux yeux de la société et de l'Eglise ceux qui se marient sont censés savoir ce qu'ils font. « La jeune fille qui se marie pour la vie doit donc

savoir *exactement* ce qu'elle fait et pourquoi elle se marie. Elle doit le savoir *avant* le mariage, parce qu'après il serait trop tard. Dira-t-on qu'avant le mariage la notion du mariage est scandeleuse, alors qu'après elle est censée avoir été comme avant? (!!) Dira-t-on que la pudeur s'oppose à ce qu'une jeune fille sache ce qu'est le mariage quelque temps auparavant, alors qu'il le lui faudra apprendre brusquement après?

« Singulier respect de la pudeur virginale qui la jette dans l'inconnu sans défense et ne veut l'instruire que de ce qu'elle ne pourra plus refuser! Singulier respect de la dignité du serment qui tolère qu'on reçoive le sacrement dans l'inconscience de ce qu'il est; et que l'on prête un serment dont on ignore le sens et la portée! »

M. Montier paraît ici triompher d'une équivoque. Il ne s'agit pas de lancer une jeune fille dans le mariage, ignorante de ses devoirs et des droits de son époux; à la rigueur, elle en serait suffisamment avertie par cet instinct naturel qui porte la jeune fille à se remettre confiante et tranquille entre les mains de celui que son cœur a choisi. C'est le cas de tous les mariages chrétiens. Mais nous admettons que toutes les unions ne réalisent pas cet idéal, et qu'il en est même qui lui réservent de fâcheuses surprises. Aussi ne refusons-nous pas à la mère le droit de faire telles confidences que sa maternelle et chrétienne sollicitude lui suggérera. — Mais quel rapport y a-t-il entre ces précautions du dernier moment, que personne n'a jamais songé à blâmer et cette éducation méthodique, graduée, progressive, commençant par l'histoire naturelle pour finir aux cas de conscience de la théologie morale, et au cours de laquelle se feront les révélations nécessaires? Que vient-on nous dire, après cela, que ces révélations, dont « quelques-unes sont troublantes », exigent des précautions minutieuses, une lente et discrète progression? Mais c'est justement dans cette progression méthodique que réside tout le mal. Ce ne sont plus seulement des révélations de la dernière heure, si hardies qu'on les suppose; c'est tout un plan d'éducation qui doit aboutir à la connaissance intégrale des mystères de la vie. Pour éviter quelques instants de trouble et d'émotion qu'un mari chrétien ou simplement honnête doit savoir prévenir, on va provoquer dans l'âme de la jeune fille, par une initiation malsaine, de quelque précaution qu'on l'entoure, une foule de pensées et de désirs prématurés capables de porter atteinte sinon à l'intégrité du corps, du moins à la virginité de l'esprit. Car, c'est « tout l'amour » que la mère doit apprendre à sa fille (p. 56). Le conseil peut paraître osé, s'empresse d'ajouter l'auteur : je le formule cependant délibérément. « Mais comment apprendre l'amour, tout l'amour aux jeunes filles? discrètement, progressivement, méthodiquement, librement et religieusement. Il faut lui dire ce qu'est l'amour et *tout* ce qu'il est. » On croit rêver en rencontrant, sous une plume catholique, des théories qui appar-

tiennent en propre aux adeptes de la secte maçonnique. Et nous nous élevons de toutes nos forces, au nom des pères de famille chrétiens, contre ce nouveau genre de modernisme qui offense autant la morale, qui méconnaît les traditions chrétiennes et françaises. L'auteur serait sans doute bien embarrassé de nous dire comment de telles révélations peuvent être faites *chrétiennement*, comme il en émet la prétention.

Comme on le voit, c'est bien d'un plan d'éducation qu'il s'agit, et quelle éducation! Quelle est la mère qui voudrait assumer pareille responsabilité, et se faire ainsi la complice de toutes les suggestions mauvaises qu'un pareil enseignement ne peut manquer de faire naître dans l'âme d'une jeune fille?

On ne nous parle pas des jeunes filles, trop nombreuses, hélas! qui ont eu le malheur de perdre leur mère et qui restent seules dans la vie, confiées aux soins du père. Pour celles-là, qui se chargera de l'éducation matrimoniale? L'auteur n'a pas osé sans doute envisager cette hypothèse.

Evidemment M. Montier sentant bien qu'une semblable thèse heurte de front les principes les plus élémentaires de la morale chrétienne, va plaider les circonstances atténuantes. Il ne lui reste que cette ressource pour essayer de gagner un procès perdu d'avance, et il le fait avec tout l'art, toute l'habileté, toute la souplesse d'un avocat qui, se sachant chargé d'une mauvaise cause, cherche à égarer le tribunal par d'habiles diversions et des arguments à-côté, en faisant, au besoin, vibrer la note émue.

Ce stratagème ne nous fera pas perdre de vue la question principale, à laquelle nous le ramènerons toujours et qui est tout le débat, à savoir que : pour prévenir des surprises ou des troubles hypothétiques auxquels il est possible de parer, comme nous l'avons déjà dit, une mère n'a pas le droit de causer à sa fille un dommage actuel et certain, comme le serait celui de l'éducation méthodique et progressive que prône M. Montier, et dont il affecte de ne pas voir le côté immoral.

De plus, il traite de la question du mariage au point de vue strictement humain, et laisse de côté les effets du sacrement dont il ne se préoccupe nullement. Et cependant, un écrivain catholique ne peut pas ne pas tenir compte des grâces particulières attachées à la réception d'un sacrement, et qui enlèvent à ses arguments une grande partie de leur valeur. Cette simple observation ne peut lui être indifférente pour la solution du problème que pose son livre.

Mais voilà l'argument par lequel il croit triompher. Si, dit-il, la mère qui, selon lui, d'ailleurs, instruit mal ou n'instruit pas du tout, ne se charge pas de cette éducation, les jeunes filles s'en chargeront elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles s'instruiront toutes seules de ce qu'on ne leur aura pas appris. Et il part de là pour exposer le

danger des fausses notions de l'amour. Tour à tour il passera en revue l'amour romanesque et sentimental, qui réserve à la jeune fille de cruelles déceptions et des réalités déconcertantes; l'amour intellectuel qui la portera à se poser en égale de l'homme, comme son associée, son compagnon d'armes, son collaborateur scientifique ou social, mais non comme sa femme. Puis, il nous montrera la jeune fille impatiente de se débarrasser du joug paternel, et pour laquelle l'amour et le mariage ne sont qu'une libération, sans se douter que, sortir de la maison paternelle pour entrer dans la maison d'un mari, c'est seulement changer de joug. Il nous parlera ensuite de la jeune fille sensuelle qui ne voit dans l'amour, comme dans le mariage, que la satisfaction de convoitises mal définies, mais toujours charnelles, la légitimation des passions les plus fortes, la volupté enfin permise et sous toutes ses formes. Celles-ci vont au mariage sans pudeur et sans respect, avec une telle impatience de désirs tumultueux qu'elles y trouvent d'abord comme une déception et une fadeur. « Comme le mariage et l'amour, aux yeux de ces imprudentes, ne comportaient aucun devoir à remplir, ils ne leur apporteront non plus aucun réconfort et de cette fausse conception du mariage naîtra pour elle une succession de chutes lamentables. »

Mais il reconnaît que ces types de jeunes filles ne constituent que des exceptions heureusement rares. « La plupart du temps, la jeune fille non instruite des choses de l'amour et du mariage n'en demandera pas davantage; elle ne deviendra ni intellectuelle, ni dépravée, ni bas-bleu, ni demi-vierge; elle restera innocente tout simplement et on ajoutera peut-être : telle qu'elle doit être. »

M. Montier ne peut s'empêcher d'admirer cette innocence et il va même jusqu'à la désirer pour celles qu'il appelle les fleurs du cloître. « Mais, toute jeune fille, dit-il, n'est pas destinée à vivre ainsi toute sa vie abritée dans le sanctuaire, loin de tout contact avec le monde extérieur, toute en Dieu déjà et en la félicité. La plupart des jeunes filles, au contraire, auront à gagner le Ciel à travers le monde et devront, pour faire la route, s'unir à un mari. Mais si elles arrivent au mariage absolument ignorantes de leurs devoirs et de leur mission (qui a jamais dit cela?), elles risqueront de désenchanter et de se désenchanter elles-mêmes. Elles deviendront ainsi ou des victimes, si elles sont frêles et fines, ou des révoltées, si elles sont fortes et courageuses; mais dans les deux cas, elles aussi perdront la foi en l'amour, pour ne l'avoir pas connu en temps. »

La conclusion sera que, pour toutes ces catégories de jeunes filles qui ont ou se sont fait une fausse notion de l'amour, le seul remède consiste à leur apprendre l'amour, *tout l'amour, ce qu'il est et tout ce qu'il est.*

Encore une fois, si l'ouvrage n'était pas signé d'un nom catholique, nous n'aurions pas pris la peine de le réfuter. Mais il nous semble

difficile de laisser passer de pareilles hardiesses, sans en demander compte à l'auteur, quelque bonnes, d'ailleurs, que soient ses intentions, mais qui se trouvent faire, inconsciemment, le jeu de ceux qui travaillent à la corruption des mœurs au foyer.

Certes, nous déplorons, autant que lui, que les jeunes filles se fassent du mariage une idée qui ne répond ni à la grandeur, ni au sérieux, ni à la sainteté de cet état. Mais la mère n'a-t-elle pas mieux à faire, pour corriger ces notions erronées de l'amour et du mariage, que d'en révéler les secrets les plus intimes? N'a-t-elle pas mission de surveiller les lectures, les fréquentations, les penchants de sa fille, d'employer en un mot tous les moyens préventifs que lui suggèrent sa sollicitude et sa responsabilité maternelles, pour lui inculquer la véritable notion du devoir, à quelque état que Dieu l'appelle. Voilà la véritable éducation progressive à laquelle la mère doit consacrer ses efforts de tous les jours, et par laquelle elle préviendra les dangers dont il est parlé.

Il ne s'agit pas de laisser les jeunes filles s'instruire seules de ce que la mère ne saurait leur révéler; mais il s'agit bien d'apporter une telle vigilance dans les soins de l'éducation quotidienne, que la jeune fille sorte des mains de sa mère fortement et chrétiennemnt préparée aux grands devoirs qui l'attendent dans la vie. Nous ne voyons pas d'autre éducation à donner, et c'est celle que la pratique chrétienne de tous les temps a consacrée.

La méthode empirique que préconise M. Montier et qu'il appelle, par ironie, discrète, méthodique, progressive, ne peut que tarir les sources pures auxquelles s'abreuvent les vertus, et compromettre le radieux épanouissement de toutes les saines beautés de l'âme.

Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos surprises. On nous a dit que la mère devait instruire — et nous savons comment — pour combattre les fausses notions de l'amour. On va maintenant nous parler de la vraie notion et de la réalité du véritable amour dont les jeunes filles doivent être instruites. Ici, la thèse prend un aspect plus hardi que jamais, et s'il nous en coûte de suivre l'auteur sur le terrain où il nous entraîne, nous ne nous déroberons pas à la tâche, estimant qu'il est bon de faire justice de certaines témérités qui, pour être habilement présentées, n'en sont pas moins subversives. Le pavillon qui les abrite ne doit pas leur servir de laisser-passer. !

« L'amour, nous dit-on, doit être pour la jeune fille le sacrifice, le don total de son corps et de son âme à l'être choisi et pour le but strict, matériel et moral du mariage. « *Il n'y a pas à dissimuler ce but ni les moyens d'y parvenir*. Dieu a imposé ces moyens, il aurait pu en trouver d'autres; s'il a voulu ceux-là, c'est qu'il les a trouvés meilleurs; nous n'avons point à en rougir ni à nous en

effrayer... La vertu et l'innocence consisteront-elles à masquer le plan divin, à l'esquiver, à faire une souffrance, une torture morale et comme un péché, de cette gloire?... Le mariage est l'invention de Dieu, les fonctions du mariage sont donc augustes et saintes, et puisqu'elles sont augustes et saintes, si on en rougit, c'est qu'on ne les comprend pas ou qu'on ne sait pas les respecter. »

Non, certes, il n'y a pas à en rougir si, malgré la concupiscence qui nous incline au mal, l'usage du mariage conserve toute sa pureté. Dieu a fait de l'union de l'homme et de la femme, la matière d'un sacrement, et il y a attaché des grâces spéciales qui doivent le sanctifier. Cette considération dont l'auteur ne paraît pas se préoccuper, confirme justement notre thèse. Pourquoi anticiper sur la réception du sacrement par une initiation prématurée à laquelle la jeune fille n'est pas encore habilitée par la grâce même du sacrement? Ou il faut rejeter tout l'ordre surnaturel, ou croire qu'un sacrement est fait pour conférer des grâces spéciales à un état. Mais ce n'est pas ce qu'on nous dit : « Quant à retarder cette révélation du but et des moyens du mariage, nous avons vu combien cela est peu logique. Il est facile de montrer comme cela est peu prudent ». Or, la révélation du but et des moyens du mariage, autrement dit la connaissance parfaite des mystères de la vie, au moyen de cette initiation discrète, méthodique, graduée, ou constitue une impossibilité, ou nous jette dans les pires conjectures. Comme l'écrit à ce sujet un théologien : « Il faut donc, il semble bien, que la logique nous amène à cette conclusion monumentale — que la mère, pour que sa fille « sache », lui révèle les pires choses. J'en ai déjà trop dit. Je n'ose insister. »

Et cependant, il semble bien que M. Montier ne recule pas devant de pareilles audaces. Autrement comment la jeune fille saurait-elle, comme il le veut, en quoi consistent la vertu et l'intégrité du jeune homme; comment saurait-elle tout ce qu'il entend qu'elle connaisse! « Il faut que les jeunes filles n'ignorent pas les véritables conditions de la lutte supputée pour elles par le prochain mari. Il faut qu'elles sachent combien sont dignes de compassion, il est vrai, la plupart de ceux qui succombent, mais combien sont idéalement beaux ceux qui résistent. Mieux averties de la nature des épreuves subies, elles seront tout à la fois plus délicates et plus indulgentes; elles n'aimeront que mieux le fiancé intègre, mais elles n'auront pas de mépris sans pitié pour le fiancé qui ne l'est pas. »

Tout doute, d'ailleurs, va nous être enlevé, et les lignes qui suivent sur la possibilité de l'intégrité chez le jeune homme, vont achever de nous convaincre : « Mais si cette intégrité est difficile à garder et si la jeune fille doit être persuadée de cette difficulté, cette intégrité est possible et la jeune fille doit en être aussi convaincue,

sous peine d'abandonner bien vite sa propre conception du bel amour. »

« Mais pour se rendre compte et de cette difficulté et de cette possibilité, il faut que la jeune fille connaisse, et il n'y a aucune impudeur à cela, la constitution physique de l'être masculin... De même que la jeune fille a les secrets de son sexe que le fiancé ne doit pas ignorer, de même le jeune homme a les mystères du sien. Ni les uns ni les autres ne sont honteux, pas plus que les organes qui les enveloppent; ni les uns, ni les autres ne sont troublants. » Est-ce naïveté, est-ce inconscience, est-ce ignorance complète de l'état misérable où nous a réduits la concupiscence, triste reste de la faute originelle? Toujours est-il qu'il est quelque peu déconcertant de rencontrer sous une plume catholique des théories qui méconnaissent la fragilité humaine et l'exposent aux plus graves dangers. Et que dire d'une mère assez inconsidérée, assez coupable pour accepter la responsabilité d'une éducation qui met en péril la vertu de sa fille! La belle affaire que la jeune fille connaisse le prix de l'intégrité chez le jeune homme, si elle-même arrive au mariage ayant perdu, depuis longtemps, tout au moins la virginité de l'esprit.

Et que vaut encore cet autre argument : « La jeune fille doit connaître l'amour tel qu'il est pour s'en défendre... Si la plupart des jeunes filles, en effet, sont destinées à l'amour et doivent le connaître pour obéir à ses lois normales et divines, il en est d'autres qui, pour des motifs divers d'ordre physique ou moral, n'y sont pas destinées. Plusieurs se marient sans savoir à quoi elles s'engagent. La révélation les brise et elles traînent comme un boulet le lien conjugal. Sachant l'amour à l'avance, elles ne s'y seraient pas engagées; elles auraient fait d'excellentes filles, de bonnes tantes, de suaves religieuses, d'actives et libres directrices d'œuvres. Elles auraient eu la fécondité des maternités spirituelles, aussi indispensables que les autres maternités. Faute d'avoir su l'amour, elles s'y sont engagées imprudemment; faute aussi de l'avoir connu, d'autres s'en sont inconsidérément privées. »

A cela, nous répondons que d'ordinaire, la jeune fille se méprend rarement sur sa vocation. Sans savoir de source certaine ce que lui réserve le mariage, elle va avec confiance où Dieu l'appelle. Et c'est le cas le plus général. Si, pour quelques-unes, il y a de fâcheuses surprises, des mécomptes, des regrets, on ne peut, en prévision de cas hypothétiques, bouleverser les lois de la morale. Et qui dit que, mieux averties de ce qui les attend dans le mariage, elles ne l'eussent pas tout aussi bien contracté. Quant à celles qui « faute d'avoir connu l'amour s'en sont inconsidérément privées », M. Montier entend-il parler des vieilles filles volontaires ou de celles qui se sont consacrées à la vie religieuse? Mais qui nous dit encore que, mieux initiées aux secrets du mariage, elles y eussent trouvé

un sort plus heureux que le leur? Ce sont là pures suppositions. Mais nous ferons, à notre tour, à cette fausse argumentation, une objection autrement sérieuse. Dans le système de M. Montier, toutes les jeunes filles indistinctement doivent passer par le même enseignement didactique. Mais alors que deviendront les vocations religieuses? Il n'y aura plus de vierges, au vrai sens du mot, qui pourront se consacrer à Dieu, dans toute l'intégrité de leur cœur et de leur esprit.

Laissant donc de côté toute cette phraséologie sentimentale, demandons-nous si la mère, au lieu de fournir sa fille d'un bagage complet de connaissances matrimoniales, ne serait pas plus prudente et mieux avisée, en portant son choix sur un homme dont la vie chrétienne, l'éducation, le passé, la famille, écarteraient tous les dangers que la mère est censée prévenir par cette immorale initiation. S'il est tant d'unions malheureuses, n'est-ce pas le plus souvent, qu'elles sont contractées en dehors de toute pensée chrétienne, et dans des vues purement humaines? L'amour-propre, l'orgueil, les considérations de nom, de fortune, de situation laissent volontiers de côté les qualités morales, seuls garants du véritable bonheur, et de l'honnêteté dans le mariage. Là est la véritable question. Tant vaut le mari, tant vaut le mariage. C'est au mari chrétien et à lui seul qu'il appartient de révéler les secrets de l'intimité conjugale. Toute révélation prématurée, comme le veut M. Montier, serait une usurpation sur ses droits. Quoi de plus touchant, d'ailleurs, que le confiant abandon de la jeune fille pure et innocente, venant se mettre sous la protection de son fiancé, comme du maître qu'elle s'est choisi! C'est en ce sens qu'il faut entendre la doctrine de saint Paul : « Que les femmes soient soumises à leur mari comme à leur seigneur, parce que le mari est le chef de la femme, commé Jésus-Christ est le chef de l'Eglise qui est son corps, et qu'il en est aussi le Sauveur. Comme donc l'Eglise est soumise à Jésus-Christ les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris ». Et s'adressant aux maris, l'apôtre saint Pierre, leur dit : « Et vous, vivez sagement avec vos femmes, rendant honneur à leur sexe qui est plus faible, et considérant que vous devez être héritiers avec elles de la grâce qui donne la vie... »

On ne prétend pas, sans doute, que des parents prévoyants et sages, même en s'entourant de toutes les garanties, puissent assurer à leur fille toutes les conditions d'un bonheur sans mélange; mais, du moins, en s'inspirant de vues chrétiennes qui leur feront préférer les qualités morales à tous les autres avantages humains, auront-ils pris les seules véritables précautions contre les surprises, les troubles ou les désenchantements auxquels l'initiation la plus complète ne saurait remédier. Et où s'arrêterait cette initiation, comme le veut

M. Montier? Lisez plutôt : « ... Or, il n'est pas sans exemple que faute de savoir l'amour, des jeunes filles chastes et honnêtes se soient faites inconsciemment les complices du dévergondage inavoué de maris impudents... »

Voilà donc la mère obligée de compléter son cours d'histoire naturelle par l'étude des cas de conscience réservés aux théologiens! Mais n'insistons pas, nous en avons déjà trop dit pour montrer à quelles conséquences immorales aboutissent les théories de l'auteur.

Mais il est dit que celui-ci ne reculera devant aucun paradoxe. En combattant « la pruderie coupable et imprudente de certaines mères », il se flatte, nous l'avons déjà vu, de reprendre les traditions de l'Eglise « qui n'a pas de ces timidités et qui, dans ses offices n'hésite pas à parler humainement des choses humaines. » Et alors de nous rappeler, pour la seconde fois, les paroles de la Vierge Marie à l'ange Gabriel; puis la salutation de la Sainte Vierge à sa cousine Elisabeth : « le fruit de vos entrailles est béni »; et encore ce détail du récit évangélique de la naissance du Sauveur, touchant Joseph et Marie : *Priusquam convenirent, inventa est ex utero habens de Spiritu Sancto.* Qui a jamais trouvé matière à scandale dans ces textes sacrés, notamment dans ce dernier où il fallait bien établir le miracle de l'incarnation divine, et peut-on vraiment les mettre en parallèles avec les théories audacieuses et modernistes de M. Montier?

On ne peut donc que sourire du dilemme où il prétend nous enfermer : « Ou l'Eglise, gardienne et admiratrice de la pureté, doit retrancher de ses prières publiques et de l'Evangile, dont elle lit et fait appréhender officiellement les pages à ses fidèles, même très jeunes, tout ce qui touche au mystère de la génération, ou bien il faut rompre progressivement, mais résolument, avec cette pruderie hypocrite et ce silence mauvais, dès qu'il s'agit de ces mêmes mystères dont Dieu a voulu pour perpétuer son règne sur la terre et peupler à l'infini son Ciel ».

Mais, encore une fois, quel rapport y a-t-il entre ces textes qui respectent la pudeur la plus délicate, et cette préparation aussi hardie qu'immorale au mariage, dont le résultat le plus clair sera, pour celles qui en seront l'objet, de ternir la pureté de leur âme?

Et que dire des malheureuses qui, n'ayant pu faire l'emploi de leur science matrimoniale, n'auront du mariage que les regrets déprimants et la vision troublante?

Une thèse qui heurte de front la morale la plus élémentaire, ne trouvera jamais une mère chrétienne pour en faire l'application : et ce sera la condamnation de ce livre, où nous regrettons de voir de nobles sentiments, des pensées très hautes, très chrétiennes servir de point d'appui à des théories aussi téméraires.

Enfin, et ce sera notre dernier argument, M. Montier qui se réclame des traditions de l'Eglise — nous avons vu de quel droit — pour lancer sa nouvelle méthode d'éducation matrimoniale, se trouve malheureusement en parfait accord avec ce que les francs-maçons appellent « notre belle doctrine maçonnique ». On lit dans *l'Acacia*, n° d'avril 1910, un article intitulé : Du rôle éducatif de la F.·. M.·.; au point de vue de la morale sexuelle, par le F.·. Chev.·. D. H. Thil. L'exposé qu'il fait de cette morale en particulier, concorde exactement avec les vues et les appréciations de M. Montier qui, certes, ne s'attendait pas à un tel patronage. De part et d'autre, même langage, même raisonnement, quoique cependant inspirés par des motifs tout différents. La rencontre n'en est que plus significative. Le morceau est trop long pour être cité en entier (1), nous en détachons les passages qui se rapportent plus directement à notre sujet. Le F.·. Thil, après avoir déploré l'entêtement et l'aveuglement des parents qui, par stupide esprit de routine, persistent dans les vieux errements du passé, expose les raisons qui militent en faveur de la nouvelle méthode d'initiation. « Toutefois je me rends compte que la société n'est pas arrivée à maturité suffisante pour adopter cette façon de voir : les cerveaux des pères de famille suintent l'imbu de l'illogisme conservateur, et, actuellement, la majorité des parents préfère de beaucoup notre habituelle initiation toxique et sournoise à une méthode infiniment plus rationnelle qui consisterait à enseigner des choses simples et réelles.

« Quelle mère (j'entends celle qui a des sentiments maternels fonciers) laisserait à un autre le soin de faire faire à ses enfants les premiers pas? Eh bien! de nos jours, cette même mère n'hésite pas, tant est la force des préjugés et de la fausse crainte du blâme, à confier au hasard l'éducation de l'instinct sexuel de sa progéniture; elle rougirait de honte d'être pareille éducatrice de sa fille, elle croirait polluer une âme candide et crierait au sacrilège ». Il conclut qu'entre les deux systèmes : « ignorance et connaissance », il n'y a pas à hésiter. « A ce point de vue, les parents me paraissent être les éducateurs naturels; mieux que personne le père, la mère sont en état de juger du moment où il convient de donner à l'enfant des éclaircissements; mieux que quiconque la mère est capable de le faire avec autant de tact, sans froisser la pudeur de celle-ci. » M. Montier ne dit pas autre chose.

L'auteur de l'article continue : « D'ailleurs, la préparation de cette tâche familiale pourrait singulièrement être facilitée par l'instituteur ou le professeur; en effet, si, au lieu de ne mettre entre les mains de la jeunesse que des livres *ad usum Delphini*, si au lieu d'émas-

1. Il a été déjà reproduit, en grande partie, par M. l'abbé Barbier, dans son étude sur l'éducation de la pureté, parue dans le n° du 15 novembre 1910; il retrouve ici une nouvelle et très opportune application.

culer les ouvrages d'histoire naturelle destinés aux écoliers, on consacrait au contraire un long chapitre aux notions élémentaires d'embryologie comparée, on arriverait, par transitions graduelles, à faire l'étude de la fonction de reproduction dans l'échelle animale, pour arriver progressivement à l'homme; quant aux détails plus précis, plus spéciaux, ce serait aux parents de les fournir quand ils en jugeraient l'opportunité, car, sur ce dernier point, je crois l'éducation individuelle préférable.

« Je ne vois pas les reproches sérieux qu'on pourrait adresser à l'application de ces principes; que les timorés se rassurent, jamais un enseignement purement scientifique ne provoque de pensées lascives; la science est chaste par essence même, et il est notoire qu'elle est la meilleure inhibition de l'érotisme; il importe surtout de procéder ouvertement, sans réticences, en n'employant, bien entendu, que des expressions graves, sobres et nettement appropriées. Les parents ne doivent jamais prendre une attitude gênée ou mécontente à certaines questions de l'enfant; ils doivent, sans hésitation, répondre catégoriquement. » C'est toute la méthode de M. Montier appliquée aux enfants, en général. Mais voici le point plus spécial qui intéresse particulièrement notre sujet. Le F.·. Thil se pose cette question : « Faudra-t-il initier les jeunes filles? » Et aussitôt de répondre : « Pourquoi pas? je dirais même avant les garçons :

« Parce que chez la jeune fille, des signes patents d'une nouvelle activité physiologique lui révèlent de bonne heure l'évolution de son sexe; elle est femme bien avant que le garçon soit homme; parce que, chez la femme le sentiment de sympathie domine : « L'amour, dit Mme de Staël, est l'histoire de la vie des femmes, il n'est qu'un épisode de la vie des hommes »; parce que toute la vie psychique et physique de la femme est condensée dans ces deux mots : amour et maternité... »

Et l'auteur de l'article de conclure : « Sus aux errements conservateurs, sus à la routine ». Ce sera également la conclusion de M. Montier, quoique inspirée par des motifs, en apparence, différents. Mais il n'en est pas moins vrai que sa méthode de néo-éducation matrimoniale, d'où, dit-il, dépend toute l'orientation de la vie familiale et sociale dans notre pays, rejoint, par son caractère libéral et scientifique, celle-là même qu'a adoptée la franc-maçonnerie, la grande destructrice de la morale chrétienne. Le rapprochement de deux doctrines venant de deux pôles opposés, mais aboutissant au même résultat : que faut-il de plus pour condamner l'œuvre de M. Montier? Tant il est vrai que le libéralisme et la libre-pensée ont entre eux, sur le terrain de la morale comme sur les autres terrains, de singulières affinités.

STANISLAS DE HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE PREMIER ACTE ÉPISCOPAL DE MGR HUMBRECHT

Mgr Humbrecht, nouvel évêque de Poitiers, a fait son entrée dans cette ville le 15 novembre. Il est impossible de traduire l'impression profonde, l'enthousiasme qu'a causé, parmi le peuple comme parmi le clergé et les hautes classes, à Niort comme à Poitiers, et partout où l'infatigable prélat s'est déjà montré, la fermeté de ses déclarations unie au rayonnement tout spécial d'une bonté de cœur qui conquiert les âmes au premier contact.

Malgré les occupations multiples de ces premières semaines et les visites nombreuses qu'il fait aux diverses parties de son troupeau, Mgr Humbrecht a déjà voulu confirmer ses discours par un premier acte.

C'est une lettre adressée à notre collaborateur, M. le chanoine Marchand, du diocèse de Besançon, comme préface au recueil de ses articles publiés dans cette revue sur l' « *Histoire ancienne de l'Eglise* », par Mgr Duchesne. Cet important et grave document ne manquera pas de frapper nos lecteurs.

Poitiers, 29 novembre 1911.

Cher Monsieur le Chanoine,

Je vous accorde bien volontiers l'*Imprimatur* que vous sollicitez, car j'estime que vous avez fait œuvre utile, en exposant les raisons si graves qui ont motivé la circulaire de l'Eminentissime cardinal de Laï (1).

De la lecture de vos pages se dégage l'impression que Mgr Duchesne a tout simplement laïcisé l'histoire de l'Eglise. Son intention, sans doute, a été de ne pas effaroucher l'adversaire. Quel succès espérer d'une pareille méthode? Et où sont les conversions qu'elle a produites? Retracer l'histoire de l'Eglise, c'est faire connaître cette Eglise et, par conséquent, la présenter au lecteur, telle que Jésus-Christ l'a instituée. Or, elle est « le corps mystique de Jésus-Christ », c'est-à-dire Jésus-Christ encore vivant, quoique sous une autre forme et avec d'autres manifestations, Jésus-Christ agissant dans le monde : c'est la grâce versée dans le monde, coulant de la tête aux pieds de la hiérarchie catholique, arrivant au cœur des fidèles par les sacrements et les sacramentaux, afin de féconder les âmes et de leur faire produire tous ces sacrifices, tous ces fruits de vertu et de piété que nous voyons surgir et jaillir parmi les hommes et qui sont positivement la *sève surnaturelle* du Cœur de Jésus coulant dans les veines de son cœur mystique » (2). Cette Eglise-là, Mgr Duchesne affecte de l'ignorer.

Vous reprochez à l'auteur de manquer de théologie. J'entends l'objection : Qu'est-ce que la théologie viendrait faire dans l'histoire? A quoi pourrait-elle servir contre un texte ou un fait que l'histoire déclare authentique?

Elle pourra servir à interpréter ce document, à expliquer ce fait : dans les choses douteuses, elle nous aidera à trouver la vraie solution; en une

1. Circulaire consistoriale datée du 1er septembre 1911.

P. Aubry, IV, p. 86.

foule de cas, elle nous empêchera de faire de regrettables méprises; son rôle, enfin, sera de frayer puis d'éclairer la route.

Vous l'observez fort bien : souvent des conséquences d'ordre strictement théologique, nous obligeront, à soumettre nos constatations premières, que nous croyions définitives, à un examen nouveau et plus approfondi; or, le résultat de ce supplément d'étude et de recherches donnera constamment raison à la théologie.

Il résulte encore de votre livre que Mgr Duchesne, en quittant le point de vue surnaturel et théologique, n'a même pas toujours réussi à garder les positions que la critique impartiale, — je ne dis pas outrancière — lui permet de tenir. Le fait miraculeux de la Pentecôte, vrai point de départ de l'Eglise, est supprimé; les miracles relatés dans les *Actes des Apôtres* sont passés systématiquement sous silence : l'Eglise nous apparaît sans racines dans le passé, fondée au hasard des circonstances, gouvernée par des chefs sans mandat, bénéficiant, pour se développer, de conditions exceptionnellement favorables; sa *hiérarchie instituée par les Apôtres,* est flottante au début; les essais primitifs d'épiscopat plural aboutissent à la concentration de l'autorité entre les mains d'un chef unique, *par un de ces changements qui se font tout seuls;* la primauté passe *des deux co-fondateurs* de l'Eglise Romaine au corps tout entier des presbytres, d'entre lesquels finit par émerger un président, qui n'offre *aucune différence spécifique avec l'évêque unique des siècles suivants.*

Finalement, la base sur laquelle l'auteur appuie l'autorité de l'Eglise manque elle-même de solidité.

Les documents sacrés semblent laisser une prise sérieuse à la controverse; leur authenticité paraît discutable; leur valeur historique n'est guère supérieure à celle des apocryphes.

Quant à la question d'inspiration, il faut en convenir avec vous : Mgr Duchesne n'en a pas la moindre idée.

Ceux qui vous liront verront leurs doutes résolus et leur foi affermie; ils béniront et ils admireront une fois de plus la clairvoyance du grand pontife, habile à discerner l'erreur partout où elle se cache, prompt à recourir aux moyens les plus énergiques pour en préserver son troupeau.

Il importe de ne l'oublier jamais : le peuple chrétien n'a rien de plus précieux que la Foi; or, la Foi est intégrale ou elle n'existe pas.

En conséquence, Nous, Evêque de Poitiers, Nous faisons nôtre la défense de la Sacrée Congrégation consistoriale et Nous interdisons dans Notre Diocèse, la lecture de ce livre, à tous les prêtres et à tous les clercs, sauf les nécessités spéciales d'étude, pour lesquelles une demande de dispense devra Nous être adressée.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Chanoine, avec mes souhaits pour la diffusion de votre livre et mes remerciements pour tout le bien qu'on en peut espérer, l'assurance de mes sentiments bien affectueusement dévoués en N.-S.

† LOUIS, *Evêque de Poitiers.*

LA PRESSE CATHOLIQUE ROMAINE ET LA PRESSE MODERNISANTE

On sait qu'en Italie la presse est l'objet d'une sollicitude plus directe, plus vive et plus efficace de la part de l'autorité ecclésiasti-

que, et la lettre récente du Souverain Pontife aux évêques lombards n'est que le dernier témoignage de cette longue volonté de redresser et de diriger le journalisme religieux.

C'est que, s'adressant à une immense majorité de populations, chrétiennes encore par le baptême, la profession et la pratique, les grands journaux italiens prennent volontiers l'étiquette catholique, sans beaucoup tenir cependant à assumer le moindre devoir. Trop facilement, ils mettent les succès de vente au premier rang de leurs obligations d'état. Ils flattent à cet effet les mauvais instincts des foules au lieu de les redresser, évitent de rompre en visière aux préjugés triomphants, observent une neutralité prudente au milieu des difficultés religieuses, se taisent sur les actes les plus solennels de l'Eglise, pour s'associer tout entier aux fracas de la mode, de l'actualité, voire du scandale.

Par contre, une presse « papale » ardente, encouragée, rachetant l'infériorité de son tirage par sa valeur militante, reproche à ses concurrents leur trahison et leur inutilité.

D'un côté sont les journaux populaires l'*Unione*, de Milan, l'*Avvenire d'Italia*, le *Corriere*, le *Momento*, etc..., de l'autre, l'*Unità cattolica*, l'*Italia reale*, la *Difesa*, la *Liguria del Popolo*, la *Riscossa* et quelques autres. Ni les avertissements n'ont jamais manqué aux premiers, ni les encouragements aux seconds. C'est même avec une véritable joie que l'on constate l'énergie des déclarations apostoliques en partie double. Aux campagnes les plus vives, par exemple, aux critiques élevées contre l'édition italienne de la *Storia de'la chiesa antica*, de Mgr Duchesne, on a vu se mêler plus d'une cinquantaine de prélats; contre la presse suspecte, la *Vita diocesana* officielle de Bergame, en personne, nous apportait dans son dernier numéro un écho de la réprobation unanime de la hiérarchie ecclésiastique au delà des Alpes.

Même il n'est pas rare qu'un évêque descende dans la lice pour y encourager l'avant-garde des militants. Spectacle digne d'envie! Mgr Francesco Berti, évêque d'Amélia, par exemple, bénissait le 3 avril dernier, la publication des *Opuscules antimodernistes* de notre vaillant confrère Florentin et suggérait lui-même une idée de combat excellente : « Je hasarde une proposition, disait-il, dont vous ferez ce que vous voudrez. Il y a tant de documents émanés du Saint-Père, soit directement, soit par l'organe des Sacrées Congrégations ou du Cardinal Secrétaire d'Etat (documents plus ou moins connus) en faveur de la presse vraiment catholique et papale, et blâmant la presse modernisante. Ces documents ont, à l'ordinaire, une vie d'un jour, la vie des feuilles volantes : ne serait-il pas bon de les rassembler en un opuscule de propagande? Celui-ci aurait l'avantage de mettre à notre disposition une sorte de manuel toujours sous la main en cas de besoin. « L'*Unità* ne pouvait que faire bon accueil à un pareil projet. Cependant, elle était occupée ailleurs. Mais elle est revenue récemment à son premier propos, en publiant de brèves observations préliminaires, où nous trouvons à glaner :

« Qu'appelle-t-on modernisants? »

» La réponse est facile : ce sont — à notre avis, — ceux qui veulent avoir un pied dans le camp catholique et un pied dans le camp libéral, qui tiennent un peu du Christ, un peu du monde.

» Modernisant est synonyme de transigeant, — et de transigeant non seulement sur la foi, dont on parle peu, mais sur ce qui regarde la discipline et le magistère de l'Eglise. Toutes choses qui, dédaignées ou pis encore, défigurées, conduisent lentement, sans qu'on s'en aperçoive, au schisme.

» Les modernisants, sous mille prétextes, — de progrès, de modernité, de souci d'être des hommes de leur temps, — sont faciles aux concessions, aux accommodements, aux tergiversations, aux conciliations, aux moyens termes, aux excuses, aux incertitudes, aux doutes à soulever dans les consciences, aux craintes à provoquer, aux oui et non multipliés où il faudrait dire carrément blanc ou noir : en un mot, me semble-t-il, la physionomie si bigarrée du modernisant reflète toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

» Chacun comprend que de pareils hommes — inconnus ou illustres, d'une condition humble ou élevée, prêtres ou laïcs, — rendent un véritable service à la cause du libéralisme, voire à la maçonnerie et à l'anticléricalisme, par la confusion qu'ils portent dans le camp catholique ou par l'affaiblissement des caractères qu'ils occasionnent.

» L'armée innombrable des modernisants ou des catholiques libéraux nous semble pouvoir se diviser en trois grandes catégories :

» 1° Celle des *dupes*, *quorum infinitus est numerus :* et c'est le lest de sots à la disposition des habiles.

» 2° Celle des *optimistes* qui, en cédant le terrain et en marchant bras dessus, bras dessous avec les adversaires, croient augmenter le nombre des élus et pensent attirer de cette façon la multitude à l'Eglise de Jésus-Christ et grossir les rangs du mouvement catholique. Ceux-là oublient trop facilement le *multiplicasti gentem non magnificasti lætitiam;* ils battent en brèche les enseignements du Concile du Vatican, lequel nous enseigne que *quiconque travaillera de cette façon à ramener les dissidents à l'Eglise n'aboutira qu'à détourner de l'Eglise les catholiques...*

» 3° Celle des *fourbes*. Ce sont ceux qui, soit par intérêt, soit par ambition, intriguent pour répandre le semi-modernisme ou le modernisantisme auquel préparent la nature, la fin, les tendances du libéralisme.

» Les tactiques des modernisants pour soutenir leur cause sont innombrables : ouvertes ou cachées, privées et publiques : leurs multiples moyens sont des plus divers. C'est le livre, c'est l'opuscule, c'est la conférence, c'est l'association, c'est le cercle; mais tout particulièrement les modernisants se servent du journal quotidien et aussi du périodique et de la revue mensuelle ou hebdomadaire.

» Le journal modernisant — pour ne parler pas des autres périodiques, — est le plus souvent à six pages, quelquefois même à huit,

selon la technique de la presse libérale la plus avancée. Jusqu'ici rien de mieux : bien que, pour le clergé qui doit vaquer à tant d'occupations, ce soit une excitation, un prétexte à perdre le temps en lectures inutiles et frivoles.

» Mais à la rédaction, à la collaboration et au service de correspondances de la feuille modernisante, prennent part en grand nombre des gens qui se disent catholiques, mais qui combattaient la veille ou dans le camp indépendant ou dans le camp libéral et socialiste, pour ne pas dire maçonnique. Pire encore, des gamins ou des jeunes gens de 16 à 24 ans comme il nous est arrivé de le voir, — sans compétence, sans études approfondies ni sérieuses, — représentent aux congrès de recherches religieuses, sociales ou scientifiques, la feuille modernisante, de façon à ce qu'elle puisse remplir ses longues colonnes de prose sans portée.

» Ainsi les journaux modernisants rédigés exclusivement par des laïcs parlent et jugent de tout sans aucune précision de langage; ils décident sur les questions religieuses ou politico-ecclésiastiques, ils promulguent leur avis sur les livres d'histoire, de philosophie, de critique religieuse ou biblique, et de morale.

» Il est naturel que de cette façon une grande confusion se fasse dans la tête des lecteurs, grâce au venin subtil que le journal sécrète tous les jours.

» Et le clergé qui lit de pareilles journaux est en quelque sorte dans la dépendance des laïques pour la formation de l'opinion publique.

» Ils parlent de tout, ces journaux modernisants. Car, comme ils aiment à se donner l'air de journaux de pénétration parmi les masses, ils doivent suivre un peu le courant : ils doivent ne pas déplaire aux abonnés, aux lecteurs; ils veulent satisfaire tout le monde. Et c'est pourquoi ils s'empressent de traiter de tout et de tous, selon la multiplicité des goûts les plus contraires.

» Ils donnent les informations concernant l'Eglise, le Pape, la Religion, le Vatican, mais non pas au delà du rôle de simples informateurs. Ils en parlent brièvement, et jamais ou presque jamais en première page, mais en tout petits caractères. Et les documents trop intransigeants sont esquivés.

» Au contraire, ils discutent longuement, dans tous ses détails, avec beaucoup d'enthousiasme et toutes les flatteries possibles, de la politique extérieure et parlementaire, ou la plus indifférente, ou la plus propre à jeter un grand trouble dans les rangs des catholiques. Tout pour la politicaillerie et l'électoralisme.

» Ils parlent au long, tous les jours, avec une admiration inlassable, de sport; mais ils ne rappellent jamais que ces circuits et ces courses — courses à la mort assez souvent, — se font les jours de fêtes de précepte et qu'il y aurait ces jours-là, pour des catholiques, d'autres obligations à respecter. On préfère le côté profane au côté religieux. On donne des comptes rendus détaillés, avec les particularités les plus « palpitantes », sans blâme ni réserves, des procès scandaleux,

des drames passionnels, des représentations théâtrales immorales ou inconvenantes. On tient la chronique quotidienne des suicides, tentés ou consommés, des meurtres entre époux, des assassinats, de tous les délits qui font couler le sang, en un mot des grands méfaits de chaque jour.

» Ainsi forme-t-on le bon goût, le bon sens, les caractères, les consciences : ainsi la morale chrétienne sera-t-elle respectée!

» Que si quelque Cassandre importune, comme l'*Unità cattolica* a la manie de protester, on ne lui répondra pas et l'on continuera comme auparavant; ou bien l'on dira que les temps sont changés, qu'autre chose est la théorie, autre chose la réalité, que les lecteurs aujourd'hui veulent tout savoir, et que du reste pour un journal moderne, c'est un devoir de profession que de toucher à tout.

» La louange et l'encens ne manquent jamais, chaque jour, dans la feuille modernisante; mais ils sont répartis toujours, et généreusement non aux catholiques romains — à ceux-ci est réservé un vocabulaire spécial d'épithètes injurieuses, — mais aux adversaires du nom catholique, surtout lorsque ces acatholiques se sont signalés par quelque haut fait, extraordinaire et original, impie ou blasphématoire.

» Ainsi Negri, un incrédule, est appelé un *honnête libéral;* Pascoli, ce mécréant, un nouveau François d'Assise; Gentili, apostat, un génie. Fogazzaro, moderniste, sera le romancier *catholique*; Carducci le suprême poète, destiné pour éclipser Dante et Homère, et ainsi de suite sur le même ton.

» N'est-il pas vrai?

» Une de ces feuilles modernisantes ne proposa-t-elle pas un pèlerinage anniversaire au chantre de Satan? Le même journal n'alla-t-il pas jusqu'à imprimer qu'à la mort du poète *les étoiles tremblèrent dans le ciel?* Un autre ne célébra-t-il pas Garibaldi? Et un autre encore ne recueillit-il pas les souscriptions pour un monument à Cavour?

» La conjuration du silence, au sujet du Pape et de ses droits imprescriptibles, semble encore une des marques des journaux modernisants ou neutres; si bien que le Saint-Père lui-même a dû s'écrier : « Que, pour ce qui touche aux journaux, on ne peut approuver ceux qui, particulièrement en Italie, se disent catholiques et, acceptant les faits accomplis, ne se préoccupent jamais cependant de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège dont ils ne parlent que pour enregistrer ses actes au grand détriment des fidèles ». (Lettre au curé de Nava).

» Et nous faisons grâce au lecteur de tout ce qui regarde l'aconfessionnalisme, les théories de l'obéissance au Pape dans les choses religieuses et non en politique, le *non expedit*, l'organisation, les élections et tout ce que les catholiques romains ne sauraient au surplus accepter.

» Ceci suffit, d'une façon générale, tant pour les journaux modernisants d'Italie que pour la presse modernisante de l'étranger ».

***

Bien des traits portent, en effet, au delà des Alpes, dans cette peinture italienne de la presse libéralisante! On y reconnaîtrait facilement plus d'un de nos journaux parisiens, depuis les mastodontes à gros tirage jusqu'aux graves officieux et aux corsaires. Même le tableau d'une rédaction trop laïque donnerait le secret de certaines infiltrations presque inexplicables dans de vieilles maisons longtemps honorées.

L'Unità fait aussitôt une courageuse application de sa critique à ses confrères d'outre-monts. L'affaire est chez nous malheureusement plus délicate. Non pas que nos yeux ne soient ouverts à de lamentables évidences : L'autorité ecclésiastique a pris soin d'elle-même de nous avertir. L'épiscopat du Sud-Ouest et plusieurs assemblées provinciales ont frappé les journaux régionaux les plus impies : Mgr Gieure, évêque de Bayonne, intervenait récemment encore dans ce sens, et non le dernier : car ceci est un mouvement nécessaire de défense religieuse destiné à se propager. Toutefois on n'a pas encore touché le centre ni cette presse parisienne qui donne manifestement à celle de France et un peu à celle du monde entier le signal et le ton de toutes les campagnes. Au surplus, on s'est borné jusqu'ici, presque partout, à ces organes violemment et agressivement blasphémateurs, qu'il paraissait impossible de tolérer davantage. Sur le terrain proprement modernisant, rien n'a été fait encore. Seul Mgr Delamaire a manifesté dernièrement sa désapprobation contre le *Cri des Flandres*, organe du lemirisme dans le Nord : On lira plus loin l'accueil demi-révolté fait à cet acte par M. l'abbé Lemire, protestant du haut de la tribune. Mais M. de Narfon continue à se targuer impunément de la bienveillance officielle; on le voit parader aux réunions épiscopales comme à la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique, trop favorablement accueilli par un cercle de prélats qu'il insultait la veille, entre un article du *Journal de Genève* et une conférence de chez Dick-May. Le catholique du *Matin* peut opérer sans démenti autorisé qui avertisse les simples. Rien n'empêche le malheureux public du *Journal* de croire à une sorte de résipiscence religieuse à la lecture de M. de Bonnefon. Des Ligues pour les Bonnes Lectures se fondent, qui croient travailler pour l'Eglise en introduisant presque exclusivement parmi les ouvriers des organes comme l'*Eclair*, l'*Echo de Paris*, le *Petit Journal*, etc... On attaque la *Correspondance de Rome*, mais on encourage le *Bulletin de la Semaine*. Les catholiques fidèles seraient-ils coupables d'outrecuidance en suppliant les juges de la foi de préserver leurs frères de ce péril? en prévenant et même en préparant des décisions inévitables, en offrant par avance à l'autorité compétente l'assurance de leur obéissance empressée et l'appui de leurs moyens de propagande auprès de l'opinion?

Certes, je n'oublie pas la récente affaire des *Annales*. Mais la campagne de *Romans-Revue*, qui la provoqua, s'étendait plus loin et n'a pas eu encore tout l'aboutissement désirable. Quelques évêques seulement ont jugé nécessaire de parler pour leurs diocèses; et les

critiques, plus graves, élevées contre certains quotidiens, comme le *Petit Parisien*, répandu dans toutes nos campagnes, n'ont guère éveillé d'échos. L'heure sans doute n'était pas encore venue, et ceux que l'Esprit-Saint a posés pour régir l'Eglise de Dieu ont seuls qualité pour trancher le débat. Mais l'impatience sied aux militants et il est permis de penser que ces premiers indices de l'énergie des Pasteurs présagent une entente générale que nous saluons humblement de nos vœux afin de lui ménager plus d'acclamations.

La mauvaise presse, la presse modernisante, la presse libérale encourront fatalement un jour, en France comme en Italie, la réprobation de toute l'Eglise fidèle.

Dans les numéros suivants, l'*Unità* a dressé en trophées les lettres de l'épiscopat italien à la presse italienne militante, et ces articles sont devenus une brochure, que nous voudrions voir aux mains de tous nos amis.

Son titre est *Giornali papali e giornali modernizzanti.*

L'opuscule est de 112 pages. Il contient les différents extraits déjà publiés par le journal, augmentés de plusieurs chapitres du plus vif intérêt et de deux appendices très utiles : la lettre du Saint-Père au professeur Decurtins sur le modernisme littéraire, la lettre autographe de Pie X au comte Medolago Albani sur la confessionnalité du mouvement social, le lettre du Comte Medolago Albani aux présidences des sociétés économiques, le programme électoral du comte Gentiloni, etc.

« Après la lettre énergique du Pape, en date du 1er juillet 1911, à l'épiscopat lombard et après le témoignage de tant d'évêques sur le journalisme, écrit l'*Unità,* il était très nécessaire de lancer un pareil opuscule dans le grand public afin d'éclairer du moins les personnes de bonne foi qui suivent trop souvent les modernisants et sont amenées peu à peu à l'erreur semi-moderniste qui débilite les caractères et les consciences.

» A nos amis de faire une large propagande à cet opuscule. On le doit répandre parmi ceux qui le désirent et encore plus parmi ceux qui n'en voudraient pas. Tous, prêtres, laïcs, cercles, familles chrétiennes, collèges, cafés, lieux publics le recevront.

» De cette façon un peu d'action commune se rétablira dans les rangs des catholiques, et les adversaires sauront ce que les catholiques romains veulent et défendent ».

Souhaitons à ce petit ouvrage le même succès qu'à toute la collection des excellents *Opuscoli popolari antimodernisti.* Le premier en date, *Litteratura modernistica,* a atteint un tirage de 16.000 exemplaires; *Fogazzaro,* 10.000 exemplaires; et les trois séries d'*Appunti sereni* sur la *Storia della Chiesa antica* de Mgr Duchesne, 3.000 exemplaires. Soit, en tout, 34.000 brochures antimodernistes répandues en une année dans les milieux les plus intéressants.

Or, *Giornali papali et giornali modernizzanti* a reçu d'ores et déjà les encouragements les plus précieux. C'est Mgr l'évêque d'Amélia, qui écrit à cette occasion à l'*Unità* : « Oh! si tant et tant de prê-

tres et de religieux avaient pu assister à une audience que le Saint-Père daigna m'accorder avec bonté le 18 mai passé! Comme ils auraient été convaincus de l'importance du journalisme strictement religieux, et comme tant de gens remplis d'illusions de plus ou moins bonne foi auraient pu toucher de la main ce que la Pape *veut!* »

De même, l'évêque d'Aoste témoigne de la bienveillance du Pape à l'égard de l'*Unità :* bienveillance, dont le distingué directeur, M. l'abbé Cavallanti, avait reçu une autre marque au cours d'une récente audience pontificale. De même encore, Mgr Volpi, évêque d'Arezzo : « Ne nous illusionnons pas cependant : cette bataille sera plus longue et plus sanglante que les autres; car il faut heurter de front non seulement ceux dont les idées ont été faussées, mais encore quiconque a la fièvre de l'ambition et de l'intérêt », etc..

Le journal et ses très opportunes publications se prêtent d'ailleurs un mutuel appui. De là, l'excellent bilan matériel et moral de la double entreprise. Alors que partout les journaux d'informations se vantent d'écraser de leur concurrence les journaux de doctrine, l'*Unità* a su montrer qu'un organe de principes et de combat pouvait avoir sa technique, son public, sa situation indépendante voire prospère.

Cette année s'achève même sur une espérance nouvelle. Notre vaillant confrère annonce en effet qu'il achève de nouer ce *funiculus triplex* qui lui assurera la victoire. Une dernière publication va voir le jour. C'est la *Sentinella antimodernista,* que nous saluons comme une sœur de notre *Critique du Libéralisme,* et qui se propose de mettre ses lecteurs au courant de la lutte antimoderniste internationale. Son premier numéro mensuel paraît aujourd'hui 15 décembre et contiendra moins des articles que des faits : informations et notes sur les entreprises de l'ennemi et sur la résistance que lui opposent les vrais catholiques, non seulement en Italie, mais en France, en Allemagne, etc... Le prix de l'abonnement est des plus modiques; des correspondants sûrs ont promis leur concours de toutes parts.

Souhaitons le meilleur succès à cet effort fraternel. Tout le lui présage et non seulement il opérera directement le plus grand bien, mais cet exemple ne peut qu'encourager à la lutte les organes antilibéraux existants et susciter de nouvelles initiatives.

Roger DUGUET.

LE NOUVEAU SCANDALE DE M. L'ABBÉ LEMIRE

On sait que Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai, désireux d'apaiser le trouble croissant dont souffre son vaste diocèse, a censuré par acte officiel le journal de M. Lemire « *Le Cri des Flandres* », et en a interdit la lecture. Le prêtre-député du Nord n'a pas craint d'élever une protestation du haut de la tribune de la Chambre. C'était dans la seconde séance du 28 novembre.

Son collègue, M. Lefebvre du Prey, venait de faire entendre une légitime et chaude protestation contre la grossière insolence de M. Chautemps, rapporteur du budget de l'intérieur, qui avait introduit dans

son rapport, où elle ne devait avoir aucune place, toute une discussion religieuse dans laquelle, entre autres attaques contre l'Eglise, les dogmes catholiques étaient qualifiés de « fétichisme grossier ». Entendant cela, M. Lemire, mû par un sentiment généreux, joignit sa protestation à celle de l'orateur. Elle lui fit recueillir les applaudissements du centre et de la droite. Le rapporteur monte à la tribune et tente une misérable explication. Pour se couvrir, il s'appuie sur une conversation de couloirs avec M. Lemire, dans laquelle celui-ci lui aurait dit que le *Syllabus* n'est pas un dogme de foi, et alors, confesse l'ignare et hypocrite rapporteur, j'ai cru que je pouvais traiter les croyances catholiques avec la liberté que j'ai prise. Mais il avait été question d'autre chose dans cet entretien. Sans s'expliquer en détail, M. Chautemps dit encore : « Je pense qu'il est difficile à M. Lemire de me reprocher la condamnation du cléricalisme... Je suis fondé à dire qu'il est une victime de l'intransigeance cléricale ». On aurait pu croire que c'était seulement une allusion à divers incidents passés, et nous ignorerions de quoi M. Lemire entretient ses collègues dans les couloirs, si lui-même ne s'était fait un point d'honneur de le répéter à la tribune même. Après s'être aisément défendu d'avoir traité aucun dogme de fétichisme grossier, il ajouta cette inconcevable déclaration qu'il faut citer d'après le « *Journal officiel* ».

Nous n'avons pas, M. Chautemps et moi, parlé de tout cela. Nous nous sommes entretenus de ce qu'on appelle le cléricalisme et l'anticléricalisme et j'ai reconnu dans les couloirs, comme je suis disposé à le reconnaître dans tous les journaux de France et de Navarre, qu'il m'arrive quelquefois, à moi, d'être atteint injustement dans mon indépendance politique. *(Applaudissements à gauche. — Mouvements divers).*

Je n'admets pas — et je m'adresse en ce moment aussi bien aux monarchistes, aux impérialistes, aux plébiscitaires, aux libéraux du centre qu'aux radicaux et aux socialistes les plus avancés, — aucun d'entre nous sur la terre de France ne doit admettre qu'un parti politique puisse être régi par la religion. *(Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).* Cette confusion, vous ne la voulez pas, messieurs. Moi non plus !

Je vais aller jusqu'au bout de mes explications et mettre le pied sur les cendres les plus brûlantes et les plus récentes. J'ai, personnellement, une politique dont je prends toute la responsabilité, politique de progrès social, politique de paix religieuse, politique de paix et de progrès dans la République. *(Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche).*

Cette politique est celle de mes électeurs.

Ils respectent les convictions des autres, mais ils demandent qu'on en agisse de même à leur égard. C'est pourquoi lorsqu'ils ont vu cette politique atteinte dans l'organe qui la représente et qui la défend, simplement parce que cet organe est celui de l'abbé Lemire, mes amis, qui sont des catholiques pratiquants, dont plusieurs ont des enfants prêtres, mes amis se sont redressés et ont dit, en face de l'acte épiscopal, qui les atteignait : « Nous ne reconnaissons pas qu'il soit juste et nous ne nous inclinerons pas, bien que nous soyons des catholiques. » *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).*

Tous mes amis de là-bas, de très braves gens qui sont catholiques pra-

tiquants ont répondu : « Sur le terrain politique, nous sommes chez nous citoyens libres... »

A gauche. Et non pas romains !

... Nous entendons réclamer et exercer nos droits de citoyens, mais nous ne voulons pas que notre député, qui est un prêtre, soit compromis à cause de nous qui sommes notoirement ses amis.

Si donc, pour le moment, nous suspendons la publication de notre organe, ce n'est pas pour nous incliner devant une mesure qu'en notre âme et conscience nous regardons comme injuste, c'est pour conserver auprès de nous une soutane à laquelle nous tenons. *(Applaudissements).*

Voilà ce que j'ai pu répéter. Y a-t-il là quelque chose qui ressemble à la discussion d'un dogme ou d'une pratique religieuse?

Il m'est arrivé aussi, messieurs, — et je ne veux rien sous-entendre ici de ce que j'ai pu dire ailleurs, — il m'est arrivé, dans les couloirs, de déclarer à tel ou tel de mes collègues, à M. Chautemps comme à d'autres, que je ne suis pas un clérical ! et je n'admettrai jamais qu'un libre catholique ou un prêtre doive s'affubler de cette enveloppe trompeuse, de ce vocable odieux qui fait peur aux populations, qui leur répugne, parce que le Français n'est pas clérical. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).*

M. Chautemps, s'adressant aux monarchistes qui sont sur ces bancs, a pu faire appel à toutes les traditions françaises historiques et nationales, et s'appuyer sur elles pour combattre ce qu'il appelle le cléricalisme. Il a pu leur dire comme nous leur disons nous-mêmes : « Vous avez été à travers l'histoire de très bons chrétiens. Le roi de France s'appelait « Sa Majesté très chrétienne ». Mais alors, comme aujourd'hui, chacun chez soi et chacun à sa place ! C'est l'ordre. On savait défendre dans la personne des rois les droits de la nation croyante. On revendiquait alors, comme aujourd'hui, le libre et public exercice du culte, mais on n'établissait pas la confusion entre une ingérence politique et la religion. *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche).*

Tout ce que je puis dire après le discours de notre collègue M. Lefebvre du Prey, c'est que nous, catholiques, prêtres ou évêques, nous ne demandons qu'une chose : le respect mutuel dans la soumission aux lois. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre).*

C'est par ce respect réciproque, qui n'est pas de la tolérance, qui n'est que la mise en pratique de la plus légitime des libertés, que nous pouvons arriver à cette paix religieuse dont nous devons tous souhaiter la prompte et prochaine réalisation ! *(Vifs applaudissements sur les mêmes bancs).*

On ne peut que s'associer aux réflexions de M. F. Veuillot dans l'*Univers :*

« Une première fois déjà, M. l'abbé Lemire était intervenu brièvement dans la discussion pour protester, d'ailleurs en termes émus et vigoureux, contre les grossièretés de M. Chautemps. Par malheur, son second discours a tristement effacé le premier. Le début, sans doute, en a été suffisamment digne; il a mérité quelques applaudissements de la droite et forcé M. Chautemps à la reculade. Mais, ce débat personnel une fois vidé, le député du Nord a éprouvé le besoin de faire une allusion tout au moins inopportune à la condamnation dont Mgr Delamaire a frappé récemment son journal. Ainsi lui, prêtre, en appelait en quelque sorte à la Chambre anticléricale d'un jugement de

l'autorité diocésaine. Il paraît que c'est par de tels moyens que M. l'abbé Lemire entend faire respecter la distinction des deux pouvoirs !

» Et, si le procédé en lui-même est d'une étrange incorrection, que dire des commentaires dont l'orateur en a singulièrement aggravé l'inconvenance ? Aux applaudissements répétés de la gauche, le député d'Hazebrouck a poussé, contre son évêque, un véritable cri de révolte. Il a déclaré que, si les protecteurs de son journal ont cru nécessaire d'obéir à l'interdiction épiscopale, c'est par une mesure de prudence et de précaution, qui ne suppose en rien l'adhésion de leur esprit, ni de leur volonté. Car, en fait, ils refusent de s'incliner devant une réprobation qu'ils tiennent pour intolérable, et ce prêtre a eu le triste courage de les en approuver sans réserve, aux acclamations d'une assemblée maçonnique.

» C'est vainement, au surplus, que M. l'abbé Lemire essaie de justifier cette rébellion coupable, en insinuant que le coadjuteur de Cambrai a voulu, sous un prétexte religieux, frapper l'homme politique. A supposer que le député d'Hazebrouck eût cette conviction, il n'ignore pas que les abus de l'autorité diocésaine sont passibles d'un autre recours que celui du Parlement. Mais il sait que, même en cas d'appel à la juridiction suprême, le premier devoir des prêtres et des catholiques envers les actes officiels de l'épiscopat, c'est la soumission. Non, rien ne saurait atténuer la gravité de son attitude. Et son explication, d'ailleurs, ne fait qu'ajouter un sophisme inacceptable à un geste scandaleux. M. l'abbé Lemire, en effet, ne peut accuser Mgr Delamaire d'avoir arbitrairement confondu, dans sa personne, le prêtre et le député, qu'en établissant, pour sa part, entre ces deux aspects de son être moral, une séparation aussi contraire à la foi qu'à la nature !

» Et croit-il donc que c'est le député que la gauche anticléricale applaudissait hier ? Non ! C'était le prêtre, le prêtre à demi-révolté, que ces acclamations voulaient précipiter sur la pente fatale. Dieu veuille qu'un tel succès, au lieu de griser le député d'Hazebrouck, l'épouvante et l'arrête ! »

MGR MARTY : L'ÉGLISE ET LA POLITIQUE

Au récent congrès diocésain de Montauban, Mgr Marty a fait un important discours sur « *L'Union catholique et l'Action électorale* ». L'éloquent et courageux prélat n'a pas craint d'aborder la question politique, et l'a fait avec une netteté dont tous les vrais catholiques doivent lui être très reconnaissants. Aucune voix épiscopale, à notre connaissance, n'avait jusqu'ici fait entendre la vérité aussi complète.

Nous donnons le texte de cette déclaration, revu par son vénérable auteur, sans nous permettre d'y ajouter d'autres soulignements que les siens.

Pourquoi tairions-nous la vive satisfaction de voir ratifiées par une autorité si haute les idées que nous avons toujours soutenues ?

L'Union catholique est une association libre : elle n'est pas déclarée. Nous

nous gardons bien de mettre le gouvernement dans nos affaires! Nous nous défions de lui et nous croyons avoir de bonnes raisons pour cela.

L'Union se distingue des confréries qui n'ont pour objet que la sanctification personnelle de leurs associés. Elle a un triple objet : la *pratique*, la *défense* et l'*expansion* du catholicisme.

Nous ne parlons ici que de la *défense du catholicisme*. Cette défense est *évidemment obligatoire*, car l'Eglise est attaquée, chez nous, avec violence, depuis plus de 30 ans.

Ecartons une bonne fois, quand nous parlons de défense du catholicisme, l'accusation étrange de combativité et l'*audace* de nos *persécuteurs*... Nous n'attaquons pas, comme nous en accusent quelques catholiques et tous les partisans *plus ou moins sincères de la défense laïque. Nous défendons* le catholicisme odieusement persécuté.

Observons aussi qu'il ne peut être ici *question de charité;* que la première charité, c'est de défendre l'Eglise et d'empêcher que les âmes soient trompées, égarées, perdues.

Or, comment défendre le catholicisme. Sans doute, par la prière, par la parole, par le journal, par l'école, etc., etc.

Mais une autre défense s'impose. Le principal, le grand ennemi du catholicisme, c'est le gouvernement... C'est lui qui fait les lois anticatholiques. Lui qui les fait exécuter. (Nous entendons ici par gouvernement deux pouvoirs : législatif et exécutif).

Notre devoir est donc de chercher à changer le gouvernement, tout le gouvernement. Nous ne disons pas à mettre la monarchie à la place de la République. Nous ne disons pas non plus de ne pas le faire. Nous disons simplement : faire qu'à un gouvernement mauvais et ennemi du catholicisme succède un gouvernement honnête et catholique ou, si nous ne pouvons mieux faire, honnête et respectueux des droits et libertés catholiques.

Comment arriver à cela? Grave question d'où dépendent non seulement la prospérité ou même la vie du catholicisme, mais celles de la patrie.

Il y a deux moyens d'exécuter le mauvais gouvernement qui persécute le catholicisme et ruine la France : *l'action directe et les élections.*

L'action directe? Je ne puis pas la conseiller. Quelques-uns, connus d'ailleurs par leur modération, affirment que le pouvoir a brisé les liens sociaux à l'égard des catholiques et que les catholiques ne lui doivent plus rien. Il serait difficile de démontrer qu'ils n'ont pas raison... Mais enfin ne parlons pas de l'action directe... Si elle réussissait un jour, bientôt, et qu'elle vînt me demander l'absolution?...

Restent *les élections.* Je ne défends certes point le suffrage universel... Pie X l'a depuis longtemps appelé le *mensonge universel...* Dix-neuf bandits dépouillent un honnête homme. Ce ne sont pas les bandits qui ont le droit pour eux, quoiqu'ils soient dix-neuf contre un. Ils seraient mille et plus contre un, ils n'en demeureraient pas moins des bandits.

Pensez du suffrage universel ce que vous voudrez. Mais il peut se tromper et bien faire. Ne serait-ce qu'une fois, il resterait que nous devons participer aux élections, quoi que nous pensions du suffrage. Un catholique qui, se trouvant en présence de deux candidats disposés, l'un à défendre l'Eglise, l'autre à la persécuter, ne voterait pas, commettrait certainement une faute.

L'Union catholique s'occupera donc des élections. Elle doit le faire... Elle présentera un *candidat* si elle espère pouvoir assurer son succès. Si elle n'a pas cette espérance, elle votera pour le *meilleur candidat.* S'il n'y a que des *candidats mauvais*, elle s'abstiendra. Elle ne votera que pour le

candidat qui ne voudrait pas travailler à faire *abroger les lois anticatholiques*, qui tuent la France, sous prétexte qu'il serait opposé à telle ou telle de ces lois. Elle ne votera jamais pour un *socialiste. Non sunt facienda mala...*

L'Union catholique *sera pratique:* elle préparera les élections, s'efforcera d'éclairer l'opinion, révisera les listes électorales, surveillera les urnes, etc...

Le prêtre peut-il s'occuper d'élections? Il le peut et il *le doit.* Il a le devoir de *rappeler publiquement*, et même du haut *de la chaire*, qu'un catholique ne doit jamais voter pour un ennemi de l'Eglise; que, s'il le fait, il commet une faute grave; qu'il ne peut recevoir l'absolution qu'à la condition qu'il promettra de ne point le faire. Il doit éclairer les électeurs, le comité paroissial, et, en un mot, rappeler la doctrine, en évitant toujours les personnalités qui blessent.

Il n'est pas bon qu'il se jette dans la mêlée électorale, qu'il assiste aux réunions où les candidats se rencontrent, mais il ne *peut pas laisser ignorer* qu'il soutient la *liste catholique* contre la *liste ennemie de la religion.* Car ici, nous l'avons dit, il ne s'agit ni de monarchie, ni d'empire, ni de république, mais de *catholicisme* et *d'anticatholicisme.* Les fidèles seraient justement scandalisés s'ils ne *savaient* pas *clairement* que leurs prêtres sont *ouvertement favorables* aux candidats *catholiques*, quelle que fût leur opinion politique, et *ouvertement* opposés aux *candidats antireligieux*, quelle que soit d'ailleurs leur nuance politique.

Mais alors l'Union fera de la politique?... Non point de la politique de parti, puisqu'elle ne fera ni de la république, ni de la monarchie, ni de l'empire. Elle fera de la politique, dans le sens le plus vrai, dans le sens élevé de ce mot. Elle s'occupera des *choses de la cité*, des choses du pays. C'est son droit et son devoir, puisque chaque catholique, le prêtre compris, est une *portion de roi.*

L'Union s'occupera de politique aussi, parce que les ennemis l'y contraignent. Ils ne font que de la religion en politique. Ils ne légifèrent depuis plus de trente ans que contre le catholicisme!!! Et sous prétexte que défendre l'Eglise, que combattre la législation impie, c'est faire de la politique, nous ne défendrions pas l'Eglise, nous ne combattrions pas les lois mauvaises qui font encore plus de mal à la France qu'à l'Eglise? Singulière doctrine, en vérité! On s'étonne qu'elle ait été si longtemps enseignée et pratiquée par des catholiques?

Si défendre la justice, la religion, l'âme des enfants, l'âme de la France, c'est faire de la politique, nous en ferons! sans nous laisser détourner de ces graves devoirs par des erreurs qui ont déjà multiplié trop de ruines autour de nous!

Pro aris et focis! Pour les autels et les foyers! Telle sera notre devise... Nous tâcherons de *défendre intelligemment avec prudence... même avec finesse...* mais aussi avec l'énergie inlassable... que donnent l'amour de l'Eglise et le désir de la voir un jour triompher... Et, Dieu aidant, nous mettrons fin à la trop longue victoire des ennemis de la religion qui déshonorent et tuent la patrie.

POUR LA « SEMAINE CATHOLIQUE DE TOULOUSE »

A diverses reprises, et récemment, le 15 novembre 1911 (pages 194 et ss.), la *Critique du Libéralisme* a relevé certains dires de la *Semaine catholique de Toulouse.* Elle l'a fait en termes précis, en arti-

culant chaque fait avec le texte à l'appui. L'appréciation pouvait déplaire, mais on ne relèverait dans ces critiques aucune violence de langage, aucune expression injurieuse, aucune personnalité déplacée. S'il y avait quelque rectification valable à opposer, c'était le droit de cette feuille de la donner, peut-être même un devoir si elle accusait le coup.

La *Semaine catholique de Toulouse* a pris un biais. Elle en a même pris deux : dans le fond et dans la forme. Elle espère évidemment avoir fait de bon ouvrage pour déconsidérer cette revue et son directeur. Et il est vrai que la calomnie fait toujours son chemin. Quant à nous causer quelque embarras, c'est autre chose. Cette Semaine religieuse en jugera par l'insertion intégrale que nous accordons à sa note.

Nous n'y relèverons qu'une ou deux faussetés qu'il n'est pas permis de tolérer. Quant à tout le reste, cela se passe de commentaire. Si le lecteur avait gardé quelque doute sur l'esprit qui anime le directeur de cet organe ecclésiastique, son langage d'aujourd'hui achèvera de le lever. Remercions-le de se montrer à découvert.

Petite correspondance. — A. M. L. R., à Toulouse : *Merci pour l'envoi de la Revue parisienne de prétendue « Critique » et de la lettre qui l'accompagnait. Vous êtes sévère pour le directeur de la dite Revue : Rome a condamné, il est vrai, deux ou même trois de ses ouvrages, mais il s'est soumis ; soumission qu'on louerait sans réserves si elle était accompagnée de moins de turbulence arrogante et d'un peu plus de modestie. Une suffisance déjà prise en défaut et encore aussi mal assagie n'est pas pour accréditer la Revue, laquelle manque, par ailleurs, de toute approbation requise. Cette lacune, toujours fâcheuse, est particulièrement significative dans une publication qui prétend bruyamment promouvoir, comme il lui plaît de l'entendre, l'intégrité du dogme, de la morale et aussi, sans doute, de la discipline.*

A ses lecteurs, s'ils ne s'obstinent pas à fermer les yeux, de conclure.

L'article que vous nous signalez, dans cette Revue, n'est pas pour nous déplaire, quoiqu'il y ait beaucoup à reprendre dans cette critique qui court habituellement au delà des textes, évidemment inattaquables, pour promener le fer autour des intentions supposées, des tendances pressenties, des silences habiles : ces gens-là, plus experts que le célèbre « Barbier » de Beaumarchais, s'offriraient volontiers à raser un œuf !

Pourquoi vous emporter également contre l'auteur éternellement chagrin de l'article ? Des laïques se constituant, sans autorité ni mandat, surveillants, censeurs, docteurs des évêques, des Instituts, du clergé, c'est une chose assurément fort nouvelle, très moderniste, inconvenante et donc coupable, mais combien ridicule ! Dites-vous bien, d'ailleurs, que ces intrus en redingote ne sont qu'une toute petite poignée, mais nous ne les dédaignons pas pour cela et, pour le bien de la seule cause catholique, nous souhaitons, avec les plus intelligents de leurs amis, qu'ils donnent désormais à leurs ressources et à leur activité un meilleur emploi.

Quant au récent article, il n'a rien d'inquiétant, car pour fixer le public sur

la portée de cette prose, sur le genre de succès qui lui convient, il y manque seulement la signature. Et, pour cette fois encore, nous ne dirons plus rien. (N° du 3 décembre 1911, page 184).

Toute la lyre! comme je le disais naguère au sujet d'un factum semblable.

Si le petit fait que j'ajouterai plus loin met la « Semaine catholique de Toulouse » en humeur de répondre par une nouvelle note, je m'attends à l'entendre dire cette fois que tous mes ouvrages sont à l'index.

La « Critique du Libéralisme » manque, dit-elle, de toute approbation requise. Qu'est-ce à dire et qu'en peut-elle savoir? Est-ce à l'absence de l'*imprimatur* pour chaque numéro qu'elle le reconnaît? Mais elle-même n'en est pas moins dépourvue. Il serait piquant que le même reproche d'irrégularité l'atteignît. Le directeur de la « Semaine catholique de Toulouse » ignore certainement les conditions prescrites par l'Encyclique *Pascendi*. Elle n'exige nullement l'*imprimatur* pour les journaux et les revues. En fait, ni la *Revue du clergé français*, ni la *Revue pratique d'apologétique*, ni les *Etudes*, ni la *Foi catholique* de M. l'abbé Gaudeau, n'en sont davantage munies. Et personne ne songe à leur en faire un grief, parce qu'elles sont peut-être moins gênantes. Les conditions prescrites pour les revues dirigées par des prêtres sont celles-ci : autorisation préalable de l'Ordinaire et désignation par lui d'un censeur qui — *postquam edita fuerint* — avertisse des choses répréhensibles, s'il y a lieu.

Le directeur de la « Critique du Libéralisme » a fondé sa revue avec la double autorisation de Mgr Pelgé, évêque du diocèse de Poitiers, auquel il appartient, et de Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai, dans le diocèse duquel cette revue s'imprime. Mgr Delamaire lui a désigné un censeur, dont il a même daigné nous faire connaître le nom en le choisissant (1). Que faut-il de plus au directeur de la « Semaine catholique de Toulouse? »

Il était nécessaire de faire une fois de plus cette réponse à des gens peu scrupuleux qui, ne pouvant se défendre sur les faits, ne répliquent que par des diffamations.

Nous verrons si le directeur de cette feuille aura la loyauté de réparer la sienne, ou s'il imitera ces catholiques à communion fréquente, directeurs d'un journal parisien, qui, naguère, après s'être comme lui tirés d'affaire par un procédé semblable, et encore plus odieux, ont maintenu malgré les démentis, la calomnie lancée par eux et que d'autres n'ont pas manqué de colporter.

Le directeur de la « Semaine catholique » se plaint que mon article n'était pas signé. Le sien ne l'est pas davantage. Lui ne signe même jamais. On ignorerait le nom de M. l'abbé Soulassol. Cependant on nous reconnaît bien l'un et l'autre. Il est vrai que c'est à des signes différents. Au surplus, s'il avait douté par impossible que je prisse

1. Au risque de chagriner « la Semaine catholique de Toulouse » et ceux, peut-être fort nombreux, qui s'associeraient à elle, je leur confierai que, depuis plus de trois ans qu'elle existe, *la Critique du libéralisme* n'a jamais été l'objet du plus léger avertissement.

la responsabilité de ce qui paraît dans ma revue, il serait encore plus inexcusable de parler comme il l'a fait.

Et maintenant, je me permets de lui soumettre un nouveau fait.

Je l'ai critiqué d'avoir fait sien, en le reproduisant, le conseil d'un prêtre du diocèse engageant le clergé, dans un rapport sur la diffusion de la bonne presse, à répandre indifféremment l'*Express du Midi*, journal d'un catholicisme pur, et le *Télégramme* dont l'esprit est plus que douteux. J'estimais qu'une Semaine religieuse ne devait pas appuyer un tel conseil. J'émettais même la crainte que les dispositions d'une partie de ces prêtres ne les portassent à recommander plutôt le *Télégramme*. Et voici, à ce propos, ce qu'un correspondant absolument digne de foi m'écrivait ces jours derniers : « Il n'y a pas longtemps de cela, un prêtre excellent et très averti, proposait à l'une de ses connaissances de partager avec lui l'abonnement à l'*Express*. — Hésitations. — Finalement : M. l'abbé X... (vicaire général de Toulouse) me conseille de lire plutôt le *Télégramme* ».

Or, pour en venir à ce nouveau fait, à Toulouse, comme ailleurs, les tenants de l'école laïque officielle s'agitent, et l'une de leurs grandes préoccupations est de remplir la caisse, alimentée déjà par les fonds gouvernementaux et communaux.

Il y a quelques jours, leurs organes, la *Dépêche*, le *Télégramme*, le *Rapide*, etc., qui, avec un touchant empressement, publient toutes leurs communications, informaient qu'une fête était donnée par les élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles au bénéfice de la Caisse.

Voici, sans y changer un iota, la note que l'on pouvait lire dans la *Dépêche :*

Nous rappelons qu'une fête sera donnée par les élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles, aujourd'hui dimanche, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des fêtes, 29, rue Caraman.

Le bénéfice de cette matinée sera réservé à la Caisse des Ecoles.

Le prix de l'entrée est de 0 fr. 25. Les billets seront distribués à partir de une heure du soir, à l'Ecole supérieure.

Le *Télégramme*, naturellement, a reçu et publié la même note.

Mais la trouvant sans doute trop anodine, trop pâle, il a cru nécessaire de renchérir sur la *Dépêche* en l'augmentant des deux lignes ci-dessous, pour *prier* ses lecteurs d'*assister* à cette œuvre de *bienfaisance.*

Nous prions toutes les personnes qui s'intéressent à cette œuvre de bienfaisance DE VOULOIR BIEN Y ASSISTER.

Enfoncée, la *Dépêche !*

Ce que le *Télégramme* se gardait d'ajouter, c'est que cette fête au profit des écoles sans Dieu était organisée *dans un immeuble volé à l'Institut des Frères, dans la belle salle des fêtes de l'ancien Pensionnat Saint-Joseph.*

Qu'en pense la « Semaine catholique de Toulouse? » — Sans doute, que c'est raser ou tondre un œuf.

Enfin, au lieu de répondre à ses aménités, nous l'engageons à lire le discours de Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, qu'on trouvera plus loin. Il lui est permis de penser que ce discours nous vise plutôt qu'elle. Nous n'avons pas à rechercher les intentions du distingué prélat. Peut-être, en effet, le souvenir de polémiques plus ou moins récentes avec l'un ou l'autre prêtre de son diocèse l'a-t-il inspiré. Mais nous laissons au lecteur, qui a eu récemment les pièces sous les yeux, le soin de juger si les conseils de modération, de justice, de courtoisie, de loyauté et de charité que contient ce discours doivent nous être appliqués autant qu'à la «Semaine catholique de Toulouse, à M. l'abbé Olgiwolski, directeur du *Bien du Peuple*, d'Agen, ou à M. l'abbé Lespinasse, vicaire général de ce diocèse.

E. B.

« LES POLÉMIQUES ENTRE CATHOLIQUES »

Discours de Mgr du Vauroux, évêque d'Agen.

C'est un sujet qui a été maintes fois traité, et de manière diverse, suivant les différentes tendances d'esprit.

La « Critique du Libéralisme » en a donné une étude assez complète (1er juillet 1910), qui a été reproduite en brochure, sous le titre : *La critique catholique.*

Aujourd'hui, la « Semaine religieuse d'Agen » (25 novembre 1911) nous apporte un discours prononcé par Mgr du Vauroux, au congrès catholique de l'arrondissement de Marmande. Il est trop intéressant de connaître les vues de Mgr l'Evêque d'Agen sur cette question, pour que nous omettions de reproduire ce document.

Mes chers Diocésains,

Un Congrès catholique est un excellent moyen d'affermir l'union entre les défenseurs de la bonne cause. Les conversations intéressantes et les discussions souvent animées — principal attrait de vos séances — aboutissent toutes à cette conclusion très juste que plus s'accroissent les périls, plus devient nécessaire la communauté des efforts. Un autre avantage de même nature, c'est que presque toujours, pendant nos pacifiques débats, une ou plusieurs voix persuasives s'élèvent pour recommander l'entente, la confiance mutuelle, la charité. Or, j'ai maintes fois essayé d'être l'une de ces voix, sans avoir la prétention de traiter dans son ampleur majestueuse, le grand sujet que j'abordais. Ce rôle convient excellemment à mon ministère, aussi voudrais-je à la fin de la journée réconfortante que nous venons de vivre ensemble, compléter mes enseignements sur l'esprit fraternel qui doit animer les troupes dont j'ai l'honneur d'être le chef, en vous traçant les règles des polémiques sages et par suite légitimes.

Les polémiques, ce seul mot sonne mal dans une assemblée chrétienne! Depuis longtemps déjà, depuis que l'Eglise est obligée de soutenir contre des ennemis puissants, les luttes les plus douloureuses, Papes et Evêques ne cessent d'exhorter les fidèles à éviter les querelles et les divisions funestes

qui en résultent trop souvent. Il serait facile d'extraire des actes ou allocutions de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X les appels les plus pressants à la concorde. Je ne choisirai qu'une phrase dans ce précieux recueil et je l'emprunterai à la lettre que Léon XIII adressait, le 23 mai 1891, à l'un de nos catholiques les plus éminents d'alors, M. le sénateur Chesnelong : « Ce qui nous est le plus agréable, écrivait le Souverain Pontife, c'est que vous compreniez parfaitement que tous les catholiques doivent aujourd'hui unir leurs cœurs et grouper leurs forces en une sorte de bataillon pressé, afin de combattre vigoureusement pour l'intégrité de la foi, les droits de la Religion, la liberté de l'Eglise ». Tous, Messieurs, vous acquiescez avec moi à ce lumineux conseil : néanmoins, le champ des opinions permises étant très vaste, vous ne serez pas étonnés si j'observe qu'il est impossible d'interdire aux prêtres et aux laïques, même dans l'ordre des questions purement religieuses — je laisse en effet la politique de côté — d'exposer leurs idées personnelles et de chercher à les faire prévaloir. De là les controverses auxquelles les théologiens s'adonnent encore, comme aux plus beaux jours du Moyen-Age, et au milieu de nos batailles contre les sectaires, les polémiques ardentes et ordinairement prêtes à renaître que provoquent à courts intervalles les divergences de vues sur les conditions du succès, le choix et l'usage des méthodes, les résultats les plus importants à obtenir.

Existe-t-il un art d'empêcher ces disputes inévitables de nuire à la cohésion de l'armée catholique, en d'autres termes, de les concilier, elles qui divisent, avec la charité qui unit? Le problème n'est pas inabordable, quoique sa formule suffise à nous instruire des graves difficultés qu'il soulève. Si nous voulons le résoudre, déterminons tour à tour le but, l'objet, la méthode, les effets qui doivent caractériser les polémiques permises. Ce sera, sans nul doute, examiner la question sous toutes ses faces et, en quelque sorte, épuiser le sujet. Il ne vous restera plus, Messieurs, qu'à être de plus en plus logiques, de plus en plus loyaux, par l'application courageuse à votre conduite des conclusions de nos analyses.

***

Quel but vous proposez-vous d'atteindre en critiquant les paroles ou les actes de vos frères? Je ne cherche, me répondez-vous, que le triomphe de la vérité et le progrès du bien. Il le faut assurément; vous ne pourriez en conscience susciter de pareilles discordes, si vos intentions n'étaient ni droites, ni pures. Prenez garde cependant à l'illusion toujours facile et toujours dangereuse. Votre adversaire a, je le crains, le malheur de vous être antipathique, tout au moins de ne pas vous plaire. Ne se serait-il pas attiré quelquefois votre ressentiment? Sa personne, son influence et jusqu'à son talent ou sa vertu vous semblent peut-être amoindrir devant le public l'autorité dont vous avez joui et que vous considérez comme une propriété inaliénable? Etes-vous certain de ne pas subir outre mesure la pression de vos sentiments personnels, lorsque vous entreprenez une campagne contre cet homme? Scrutez d'abord les replis de votre âme et demandez conseil. Après un examen calme et sérieux des choses, vous pourrez savoir à peu près sûrement si oui ou non, vous engageriez le combat, quel que fût l'ennemi à vaincre, pourvu que votre devoir fût de prendre les armes.

Notons-le bien, en effet : tous ne sont pas obligés de se faire, par des discours ou des écrits, les protagonistes de la bonne théologie. Au plus grand nombre l'Eglise demande simplement de s'instruire, et d'opposer la

seule protestation d'une attitude franchement orthodoxe aux systèmes dangereux. Il arrive donc que des censeurs de leur prochain s'attribuent un mandat auquel ils n'ont nul titre, pas même celui d'une particulière connaissance des questions. Au contraire les plus qualifiés par leur savoir hésitent d'ordinaire à élever la voix, car ils sont assez modestes et assez impartiaux pour douter facilement de leur compétence. C'est l'un des signes auxquels l'on reconnaît et la valeur intellectuelle et le sincère attachement à la saine doctrine.

Il ne faut en outre, déclarer la guerre que si les intérêts de la vérité et de la justice sont réellement en cause, et j'ajoute compromis. Poursuivre un but légitime, c'est bien, mais ce n'est pas tout, une polémique juste doit avoir un objet réel et grave. Hélas! si je me place à ce nouveau point de vue, je constate que c'est une habitude trop familière aux hommes qui discutent de confondre leurs propres jugements avec les principes absolus. Est-il excessif d'ajouter que les esprits étroits et les caractères passionnés n'échappent guère à cette sorte de manie? Il n'est pas rare de les voir, sous l'empire de préoccupations mesquines, grossir et par conséquent dénaturer certains incidents de très médiocre importance. Ces petitesses intellectuelles et tout autant une confiance exagérée en soi-même occasionnent des procès de tendance, abus fréquent et fort regrettable qui consiste à condamner les individualités dont on ne partage pas les convictions, non pour ce qu'elles ont dit ou fait, mais pour ce qu'on prétend conclure plus ou moins logiquement de leurs écrits antérieurs, de quelques-uns de leurs gestes, des préférences qu'elles manifestent ou qu'on leur suppose, de leurs relations avec tel personnage. L'homme subit à coup sûr l'influence de son milieu, ses idées s'expliquent encore plus peut-être par son tempérament, ses aptitudes particulières et son éducation que par une expérience acquise et les lumières de la réflexion. Je crois tous les gens sensés d'accord sur ce point; mais j'affirme en même temps qu'il est difficile de trouver la juste mesure si, pour apprécier une opinion, on ne s'en tient pas aux preuves visibles et palpables, aux textes écrits, aux faits démontrés! Convenez-en avec moi, la prudence, la modération, l'absence de toute passion sont, ici, de première nécessité. Encore une fois, je ne veux pas interdire les craintes inspirées par un louable désir de sauvegarder les intérêts les plus sacrés, souvent aussi par des indices révélateurs, cependant, il était nécessaire de vous signaler les périls incontestables, les exagérations possibles. C'est, Messieurs, ce que je viens de faire.

Le danger est tout aussi grave d'enfreindre les règles de la sage méthode qui devrait toujours guider nos intrépides polémistes. Lorsque vous exposez une conception contraire à la vôtre, mettez en égale lumière le pour et le contre. Il est un art, assez facile, avouons-le, de grandir les objections et de diminuer la valeur des preuves. Donnez à chacune des idées émises, son importance et sa place. Ne dissimulez rien et, quand il convient de reproduire des textes écrits, que vos emprunts soient toujours loyaux. Une citation fidèle peut devenir un argument décisif; comment nier que tel écrivain professe l'erreur que je signale, puisqu'on en trouve dans ses paroles, dans des pages signées de lui, la formule claire et complète? Sans doute, mais l'auteur incriminé dit-il bien ce qu'une phrase extraite de l'un de ses ouvrages vous semble nettement signifier? Isolés de ce qui les précède ou les suit, les mots perdent presque toujours leur sens véritable. Pour ma part, j'ai eu, plus d'une fois, l'occasion de reconnaître, grâce à la comparaison du texte total avec un fragment détaché dont on faisait grand bruit, que telle accusation était injuste sur tous les points ou beaucoup trop violente. Inutile pour expliquer des faits semblables de recourir, comme

c'est l'usage, à l'hypothèse de la mauvaise foi. Qui ne le sait, la passion a coutume d'aveugler et, pour peu qu'elle soit servie par l'habitude d'appréciations hâtives et l'ignorance du sujet — ce qui arrive fréquemment — la pensée de l'adversaire est mal comprise et tout de suite défigurée.

Voici un autre cas : on se trouve en présence de théories ou d'assertions condamnables; l'erreur est grave, il importe de la dénoncer et de la démasquer. A la bonne heure, mais précisément parce que la cause menacée est bonne, la modération des jugements et du langage s'impose à votre pensée d'abord, puis à votre plume; observer l'exacte mesure est un devoir que tout esprit juste, toute âme charitable s'honorent de pratiquer; c'est somme toute le meilleur moyen de vaincre. Quel châtiment plus terrible et plus efficace pour les propagateurs d'une fausse doctrine que le rigoureux exposé de leurs faibles et étranges raisonnements, des principes mêmes sur lesquels ils s'appuient, des conséquences fâcheuses de leurs vains systèmes! Il y a des cas, je le comprends, où l'indignation éclate devant l'audace des sophistes et l'influence grandissante de leurs désastreuses folies. Mais nos disputes familiales ne nécessitent pas de si formidables explosions; quoi qu'il en soit, l'émotion du plus légitime ressentiment — je n'oublie pas que notre littérature doit à de nobles colères plus d'une page célèbre — n'empêche pas le chrétien de se contenir; il préfère toujours la force calme et sûre de la raison aux invectives et aux représailles. La première n'exclut ni la chaleur de la démonstration, ni l'éloquence inspirée par un vif souci du vrai ou du juste; la seconde mêle trop aisément au zèle le plus digne d'éloge des querelles personnelles : et c'est là, Messieurs, le grand mal des luttes entre catholiques.

La tentation, en effet, est grande si l'on réfute une erreur, de persifler ou de blâmer avec véhémence le langage et la conduite de celui qui la défend! Certains vous diront que la résistance à cette occasion de succès commode est souvent trop dure pour qu'on ait le courage de s'y résigner. On ne peut demander à tous de s'abstenir des allusions malignes, des révélations qui gêneront et agaceront l'ennemi, en déconsidérant du même coup sa cause et sa personne. Est-il possible de ne jamais prononcer une parole d'apparence provocatrice, possible de respecter en toute circonstance les limites qui séparent le domaine public du sanctuaire de la vie privée? Les polémistes répondent à ces questions que pour faire la guerre avec quelque chance de victoire, il ne faut pas s'encombrer de tant de scrupules, et que d'ailleurs la distinction entre l'homme et sa doctrine, théoriquement exacte, ne l'est guère dans l'ordre des réalités, puisque la plupart du temps ce qui fait la fortune d'une idée, c'est la valeur ou l'autorité du personnage en qui elle s'incarne et vit.

Voilà de bien graves difficultés. Celles que nous allons rencontrer maintenant sur notre route ne le sont pas moins. J'ai dit, Messieurs, que les catholiques devaient se préoccuper des résultats produits par leurs discussions. Vous êtes exposés à vous nuire les uns aux autres de deux manières, d'abord si vos luttes jettent le désordre dans nos rangs, ensuite lorsqu'elles blessent la sainte et nécessaire vertu de charité. Un mot de ces deux cas.

Il est impossible assurément qu'une polémique ne soit la cause d'aucun trouble, d'aucune scission. L'essentiel est de juger quand de pareils effets, mauvais en eux-mêmes, valent mieux que le silence, parce qu'ils ont pour compensation un progrès notable dans la connaissance et l'amour de la vérité. A quoi bon la paix si, à sa faveur, les esprits se corrompent et les âmes s'abaissent! Sans doute les ruptures les plus fâcheuses, les retranchements les plus coûteux sont quelquefois préférables à une union toute

de surface et qui aboutira un jour ou l'autre à des maux sans remède. Mais avant d'engager le combat, essayons de faire exactement la part des avantages et celle des pertes. Certes ce n'est pas un médiocre travail. Quant à la charité elle n'accepte aucun conflit avec la vérité. On parle souvent d'opposition entre les intérêts de ces deux saintes choses : plusieurs se demandent, non sans angoisse, laquelle, en cas d'irréductible antinomie, doit être sacrifiée à l'autre. Je réponds qu'également respectables, également nécessaires, elles ne sauraient se contredire ni en droit, ni en fait. Il est facile de comprendre mal leur nature et de manquer à nos devoirs envers elles, mais Dieu qui est par essence la lumière sans ombre et l'amour infini, ne nous demande pas de blesser le premier de ses attributs adorables, sous prétexte de mieux honorer le second. Lors donc que la vérité veut que les erreurs ou les fautes publiques d'un homme soient dévoilées, la charité exige comme elle de mener résolument la campagne, car pour aimer les âmes il faut les prémunir contre les périls dont est menacée l'intégrité de leur foi. « C'est charité de crier au loup quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit », disait le bon saint François de Sales. Et par un juste retour, la charité ne nous invite jamais à ménager une réputation, à traiter avec douceur un coupable, à reconnaître sa sincérité quand on peut y croire, enfin à repousser loin de nous tout moyen violent de combat, en conséquence tout procédé haineux, sans que la vérité ne l'approuve. L'usage des méthodes que condamne l'amour du prochain ne favorise pas la cause de Dieu; au contraire, elle lui enlève son caractère désintéressé et, par une regrettable condescendance pour les passions humaines, déflore l'auréole glorieuse qui environne la vérité d'un éclat si brillant mais si virginal. Somme toute, les champions des principes catholiques n'ont pas besoin de blesser les droits de la charité fraternelle; en s'efforçant de remplir leur cœur et leurs actes de cette vertu, ils ne deviendront ni moins persuasifs ni moins vaillants.

***

Vous l'avez vu, Messieurs, les conditions des justes polémiques sont nombreuses et graves : du côté du but, un attachement loyal aux seuls intérêts de Dieu; pour objet un bien important à sauvegarder; dans la tactique, beaucoup de franchise et de modération; en ce qui concerne les effets à obtenir, la certitude morale que l'on rendra service, au lieu d'accroître sans profit la mesure toujours trop grande de divisions entre les soldats de la même armée. Ces règles sont l'expression très simple de la sagesse chrétienne.

Il est clair que les discussions engagées par nos amis contre les libres penseurs et, sur le terrain politique, contre des adversaires souvent irréconciliables, doivent être soumises à des lois toutes semblables. Cela dit en passant, je conclus à la nécessité de fuir le plus possible les occasions qui font naître nos polémiques. Si raisonnables et si nécessaires que soient les règles posées plus haut, peu d'hommes sont capables de s'y conformer complètement et sans défaillance, car il y aura toujours des caractères enclins à la dispute, des tempéraments batailleurs, pour lesquels lutter c'est attaquer, même provoquer, des esprits absolus qui ne savent pas faire assez grande chez leurs adversaires, la part de la bonne foi. Aussi devons-nous souhaiter ardemment, Messieurs, la paix entre les enfants de l'Eglise; cette paix est toujours un bien, mais elle me semble aujourd'hui plus désirable que jamais, puisque nous sommes obligés de soutenir au dehors les plus rudes combats.

Pour exprimer toute ma pensée, je formulerai trois autres vœux. Le premier, c'est que les catholiques se préoccupent principalement des moyens de s'unir, cherchant les terrains d'entente et écartant avec le plus grand soin, toutes les fois qu'il le peuvent, les moindres motifs de dissentiments. En effet, à l'heure où nous sommes, un intérêt domine les considérations particulières, l'intérêt commun. Mon second vœu est bien délicat — quel avantage pour l'Eglise de France s'il se réalisait! — je demande aux lutteurs jeunes ou vieux, de se pardonner sans aucune réserve leurs torts mutuels, puis, à l'avenir, quand il faudra peut-être discuter encore, de prendre les uns devant les autres une attitude irréprochable, afin que les froissements, surtout les blessures profondes, et ces brouilles dont le souvenir sinon le fait dure parfois toute une vie, soient épargnés aux hommes de bonne volonté, et que le cœur maternel de l'Eglise n'ait pas à souffrir de tristesses qui comptent parmi les plus douloureuses. Et voici mon troisième et dernier souhait, c'est que nos défenseurs dévoués, n'oubliant en aucun temps l'obéissance due à leurs chefs spirituels, se tiennent prêts à déposer les armes au premier signal donné par l'auguste Pontife de Rome ou par les Evêques. La hiérarchie n'est-elle pas, de par la volonté divine, l'arbitre nécessaire de tous les différends provoqués dans l'ordre religieux par les oppositions d'idées ou de conduite? Ainsi, Messieurs, la vie catholique qui demande tout à la fois l'union entre les âmes et le développement des énergies individuelles, acquerra sans cesse plus de fécondité parmi nous; qu'elle soit liberté, chaleur, mouvement, lutte, nous le voulons; mais elle ne le sera jamais que si elle s'appelle aussi amour fraternel, discipline et esprit de paix.

LA RAGE IMPUISSANTE DES MODERNISTES

N'osant plus lever la tête, les modernistes cherchent un recours désespéré dans les factums anonymes. Impuissants à défendre l'hérésie, ils tentent de se venger par d'impies persiflages, qu'ils voudraient rendre facétieux, mais qui laissent trop percevoir le sifflement du serpent qui sent sur sa tête le talon vainqueur.

Leur dernier essai est une lettre supposée de congratulations adressée par le cardinal Billot au cardinal Dubillard. Pour compléter le faux, cette prière imprimée dans le format d'un mandement, est datée de Rome. En réalité, elle a été fabriquée à Lyon. Il y a à Lyon un nid de serpents. C'est de là que sortit, en 1907, portant le nom de cette ville, un libelle du même genre, requête dérisoire en faveur de Mgr Delmont, adressée à Mgr Dubillard, nommé archevêque de Chambéry. Le vaillant et docte prélat, par sa fermeté contre les faux démocrates chrétiens et sa fidélité courageuse à suivre les directions du Saint-Siège, a le privilège d'attirer la haine de ces révoltés.

J'ai sous les yeux l'exemplaire de ce nouveau factum adressé aux élèves du séminaire universitaire d'un Institut catholique, parti de Lyon et portant sur l'enveloppe le cachet de la Compagnie de Jésus. Répandu à profusion, il a surpris la bonne foi de plusieurs. Il rappelle sa fameuse réponse d'un groupe de prêtres libéralisants au serment antimoderniste, dont Mgr Laurens fit prompte et haute justice.

C'est trop misérable pour y attacher la moindre importance.

Il suffit d'indiquer les deux points sur lesquels ces malheureux ne peuvent pardonner au Pape et à ses plus dévoués appuis : le rejet de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat et la condamnation du modernisme. C'est tout le sujet.

Deux courtes citations en diront assez.

Sur la Séparation :

Autant qu'il est possible de le présumer par les rapports qui nous furent faits des délibérations de l'Assemblée Episcopale, ce fut grâce à vous, Eminence, que se réalisa, dans l'obéissance au Vatican, cette union parfaite des intelligences et des cœurs : *Cor unum et anima una.* Dès lors, en quelque circonstance que ce fût, la formule célèbre trouva son application littérale : Rome a parlé, la cause est entendue. Clercs et laïques n'eurent plus désormais en France le souci de sauvegarder leurs biens temporels et leurs fondations pieuses; et, tandis que, suivant la forte expression de Sa Sainteté Pie X, la multitude des fidèles ne connut plus d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses Pasteurs, ces derniers, la tête pleine du vent qui soufflait des collines romaines, renoncèrent bientôt à leurs propres idées et, laissant à la Providence du Pape la facilité de supprimer leurs œuvres diocésaines dès qu'elles étaient entachées de prévoyance séculière, ils devinrent semblables à ces eunuques dont parle l'Evangile « *qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum* ». Néanmoins, des velléités de résistance s'étant montrées chez certains prélats assez inconsidérés pour ne pas étouffer leur respect humain, leur science et leur raison, sous une acceptation sans réserves de la politique papale, ces rebelles furent anéantis, soit qu'ils fussent désavoués par le Père commun des fidèles, soit qu'ils reçussent l'ordre d'offrir spontanément la démission de leur charge épiscopale.

Sur la condamnation du modernisme :

C'est qu'en effet, il (le Pape) avait réussi à définir, à coordonner ce qui était vague et imprécis. De ses reconnaissances sur le terrain du combat, il ramena une doctrine monstrueuse, composée de toutes les hypothèses et de toutes les recherches des corrupteurs de la Vérité : telle était l'hérésie jusque-là insaisissable; on la tenait bâillonnée. Il ne restait plus au Pape qu'à la condamner en termes véhéments, à déclarer qu'elle était « le comble de l'absurdité », et que ses promoteurs, frappés de délire, n'étaient que des « aveugles conducteurs d'aveugles » *Cœci et duces cœcorum.* Ses propres invectives marquent l'apport du Pontife à la rédaction de l'Encyclique *Pascendi;* pour le reste, il s'est reposé sur d'obscurs professionnels du soin d'argumenter et de conclure.

En descendant à ce degré de bassesse et de honte, les modernistes rendent sensible la ratification par Dieu de notre prière : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus audi nos!* Mais, par cet *humiliare,* ce n'est pas seulement la confusion de ses ennemis que l'Eglise entend, c'est aussi leur humble retour à la vérité. Et c'est cette conversion qu'il nous faut aussi demander.

LE PIOUTISME DU PAPE

On aurait bien tort de croire que la presse libérale a renoncé au jeu déloyal et impudent d'interpréter en faveur du régime républi-

cain même les actes du Souverain Pontife qui devraient lui inspirer le plus de réserve et de respect.

Voici encore un échantillon de son savoir-faire. C'est l'*Echo de Paris* qui nous l'offre. Il s'agit du discours prononcé par S. S. Pie X pour l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux.

(De notre correspondant particulier).

Rome, 29 novembre.

Cet après-midi, au Vatican, le pape a procédé à l'imposition de la barrette cardinalice aux nouveaux cardinaux. Le cardinal Falconino, doyen d'âge, a lu une adresse de dévouement au Saint-Père. Le pape a répondu par un très beau discours, où il faut relever des paroles très flatteuses pour la France. Pie X a rappelé le dévouement des catholiques français au moment des épreuves de l'heure présente et il a exprimé *l'espoir que la République française trouve un jour son chemin de Damas* et que la France puisse mériter plus que jamais son titre traditionnel de Fille aînée de l'Eglise.

On a beaucoup remarqué également, dans le discours du pape, un éloge très vif de l'Eglise catholique des Etats-Unis et de la prospérité dont elle jouit *sous les institutions libérales de la grande république d'outre-mer*.

Demain aura lieu le consistoire, au cours duquel le pape imposera le chapeau aux nouveaux cardinaux. — *C.*

Quand le Pape dit « la France », on lui fait dire « la République », comme s'il ne pouvait s'exprimer d'autre manière qu'un ministre de notre gouvernement. Et, de cette note tendancieuse, le lecteur crédule et inattentif retiendra qu'il a fait l'éloge des institutions libérales de la République américaine.

On sait que l'*Echo de Paris* est un des journaux que de grandes associations catholiques, comme la *Ligue patriotique des Françaises*, s'appliquent le plus à propager. C'est à cette besogne que servent les sacrifices des catholiques pour la diffusion de la bonne presse.

L'A. C. J. F. ET LES SYNDICATS ROUGES

On se souvient qu'une des utopies du *Sillon*, et non la moins dangereuse, était de pousser les jeunes gens catholiques à entrer dans les syndicats rouges dans l'espoir d'y faire pénétrer les doctrines sociales du christianisme.

Le Semeur du Tarn « organe de la Jeunesse catholique Tarnaise », donne en tête de son numéro du 3 novembre un article qui prône la même idée. Il est intitulé : « A propos de la pénétration dans les syndicats : rapports des catholiques avec les non-catholiques ». La seconde partie de ce titre indique bien que la portée générale de la question n'a pas échappé au rédacteur. La pénétration dans les syndicats n'en est qu'un aspect particulier.

Il y a telle proposition énoncée dans cet article qui le dit bien plus clairement : « L'Eglise permet aux catholiques de prendre place à côté des non-catholiques dans les organisations sociales de toutes

sortes ». Enoncée sous cette forme, l'assertion, si elle n'est pas entièrement fausse, est bien téméraire. Serait-ce dans la Lettre de Pie X sur le *Sillon* que le rédacteur a vu cela?

Il paraît cependant s'en souvenir, en disant plus loin, que « le péril du contact » justifie toujours l'intervention de l'Eglise à laquelle les catholiques doivent toute soumission.

Voici la conclusion de l'article, que, j'ai regret de le dire, Marc Sangnier aurait signée des deux mains :

Nous *laïques* n'avons pas à voir ce qui, dans l'ordre matériel, est permis ou défendu; seule l'autorité ecclésiastique peut donner sa réponse ou la réserver. *En ce qui concerne les syndicats rouges affiliés à la C. G. T., nous jouissons jusqu'à présent d'une liberté complète de la part de l'Eglise.* Puisqu'en France il n'existe pas encore dans toutes les villes et pour toutes les professions des syndicats chrétiens, *nous devons pénétrer dans les syndicats déjà existants* et avoir dans nos groupes de J. C. des commissions professionnelles qui travaillent à former une élite d'ouvriers fortement armés au point de vue moral et capables de résister au réel danger du contact avec les non-catholiques. Nos Cercles d'études ont déjà fait beaucoup dans ce sens, mais cette action sociale individuelle exige une formation plus complète et plus étendue; ce n'est qu'à cette condition que nous arriverons à pénétrer dans les organisations les plus hostiles et à y faire appliquer, petit à petit, nos doctrines sociales basées sur les principes de l'Evangile

Jules MILLET,
Membre du C. D., président du groupe de la Platé.

UN BEAU LIVRE ÉPISCOPAL

C'est le livre que vient de publier, à une heure opportune entre toutes, Sa Grandeur Mgr Chollet, le savant et zélé évêque de Verdun : *Les enfants. Questions du temps présent. Responsabilité morale des enfants. A qui sont les enfants? La première Communion. La question scolaire.* (Un in-12 de VIII-215 pages; Lethielleux, Paris).

Le seul énoncé des problèmes examinés dans ce livre en indique suffisamment la haute importance, qui n'a d'égale que leur actualité.

Déjà Mgr Nègre, le vaillant évêque de Tulle, ancien professeur de théologie à Mende, comme Mgr Chollet aux Facultés catholiques de Lille, avait publié un excellent recueil : *Les Ecoles. — Documents du Saint-Siège.* C'étaient la théorie et les principes de l'Eglise.

Mgr Chollet en donne l'application pratique et cite souvent Mgr Nègre.

***

Voici, d'abord, une étude de théologie morale sur la responsabilité et ses éléments : *activité,* qui varie suivant ses modalités et son objet; *conscience,* qui est proportionnée à l'esprit naturel, à l'instruction, à l'éducation de chacun; *liberté,* plus ou moins complète suivant les individus et suivant les circonstances dans le même individu. Rien de variable comme la responsabilité : « elle a autant de degrés qu'il existe

de civilisations, de familles, d'individus, de moments dans la vie de ceux-ci ».

L'application de ces principes à l'enfant montre comment se développent et grandissent en lui l'activité, la conscience psychologique et morale, la liberté, qui accompagne le discernement et jouit d'une autonomie progressive. Au milieu des autorités qui l'entourent et des providences qui la protègent et la forment, la responsabilité de l'enfant présente comme trois époques : celle où apparaissent les premières lueurs morales; celle où les premières responsabilités commencent à peser sur lui; celle où il est complètemnt formé.

La coutume de l'Eglise d'admettre les enfants au tribunal de la pénitence *vers l'âge de sept ans* est une indication surnaturelle de l'existence de la responsabilité à cet âge. Obligés alors par le précepte ecclésiastique de l'abstinence (*Réponse* de la Sacrée Congrégation de la Pénitencerie, 1837), les enfants sont tenus aussi par le précepte, divin et ecclésiastique à la fois, qui leur interdit l'usage de certains livres, nommément désignés par l'autorité ecclésiastique où leur foi est mise en péril.

Mgr Chollet proteste avec raison contre la tendance laxiste « à être beaucoup plus sévère pour les fautes contre la morale que pour celles qui offensent la foi ». On refuserait l'absolution à un enfant qui lirait habituellement avec plaisir un journal pornographique, acheté par son père : pourquoi la donner à un enfant faisant usage d'un mauvais manuel, qui n'est pas plus excusable, parce qu'il attaque la foi que s'il s'en prenait aux mœurs? « *Nous pardonnons difficilement l'immoralité; nous avons toutes les condescendances pour la libre pensée et l'hérésie* ».

« Mais les manuels condamnés, dit-on, ne sont pas si dangereux que l'on croit, parce que les enfants n'en comprennent pas la malice ». — Ils ne la comprennent pas toujours à sept et huit ans (1); mais ils la comprendront plus tard.

« Le père et la mère les prémuniront contre les mauvais manuels ». — Parler ainsi, c'est autoriser le poison, pourvu qu'on ait le contre-poison sous la main. N'est-il pas plus paternel de ne laisser prendre ni poison ni contre-poison? » D'ailleurs, Rome disait aux Evêques du Canada, 14 mars 1895 : « Il n'est pas permis d'alléguer que l'action privée des parents pourra suffire à combler cette lacune (de la neutralité). Ce remède peut, tout au plus, atténuer et n'excuse pas le vice très funeste de l'éducation sans Dieu », à plus forte raison de l'éducation contre Dieu.

« Mais, malgré tout, la foi ne s'en va pas si fort et donc les mauvais manuels ne sont pas si désastreux? » — « Optimisme étrange, répond Mgr Chollet, dans un pays où la foi baisse avec une rapidité évidente, et où le flot de l'immoralité et du crime monte d'une façon effrayante ».

1. Il serait facile de donner des exemples d'enfants du catéchisme qui, dans les villes surtout, comprennent parfaitement l'opposition entre le manuel mauvais et la doctrine catholique. Un catéchiste parlait de la conversion de Clovis : « A quoi bon? lui dit un enfant : il a ensuite assassiné trois rois. » Erreur profonde qui venait de Calvet et de son *Histoire* perverse.

L'enfant, responsable vers les 7 ans et mis en face de l'interdiction des manuels condamnés, est tenu de s'en défaire. Que s'il subit des menaces et a peur, il faut le former à vaincre la peur et à « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Le prêtre doit, suivant les cas et l'esprit des familles des enfants, donner des solutions différentes. Mais combien de petits enfants qui, conscients de leur devoir de lutter contre les mauvais manuels, ont finalement triomphé de la résistance des leurs ! (1)

La pleine responsabilité de l'enfant devant les lois pénales de l'Eglise est fixée par elle à l'âge de la puberté, 12 ans pour les filles, 14 ans pour les garçons. Mais leur responsabilité morale dépend de la nature psychologique de chacun, de son discernement, de sa conscience et de sa liberté : elle éclôt indépendamment de l'autorité, qui ne saurait décréter qu'elle arrive à tel âge précis et non auparavant.

« La responsabilité de l'enfant, dit très bien Mgr Chollet, commence pour certaines fautes, vers l'âge de sept ans ; elle est entière à l'âge de la communion solennelle. Il faut placer entre ces deux âges l'apparition des responsabilités successives qui concernent les préceptes de la loi positive, en particulier, la défense des livres mauvais, et ceux de la loi naturelle et divine, en particulier la prohibition de l'école mauvaise. C'est au confesseur à suivre l'évolution de la moralité chez l'enfant, à la provoquer, à la diriger et à l'apprécier ».

Le prêtre ayant charge d'âme a le devoir d'enseigner au plus tôt à l'enfant quels livres sont dangereux et interdits.

Si l'enfant témoigne de la bonne volonté par quelques essais de résistance, on peut l'absoudre eu égard à sa faiblesse.

Mais l'acceptation bénévole ou même passive des livres condamnés, et leur usage sans résistance extérieure, indique une disposition incompatible avec l'absolution, s'il y a récidive.

Seulement, le confesseur est un père qui doit avoir pour son fils toutes les tendresses compatibles avec les obligations venues de l'Eglise et de Dieu.

*
* *

La seconde partie du livre de Mgr Chollet répond à ce problème si discuté à l'heure actuelle : *A qui appartient l'enfant ?* Quels sont les droits réciproques des parents, de l'Eglise et de l'Etat en matière d'enseignement ? Quels sont leurs devoirs ?

---

1. A Lyon, dans une école laïque de La Guillotière, une fillette résolue à ne plus se servir de l'*Histoire de France* de Calvet, l'apprenait dans l'*Histoire* des Frères et la récitait si bien que la maîtresse lui dit : « Où donc avez-vous appris votre leçon ? — Madame, dans ce livre », qu'elle montrait et qu'on lui laissait désormais entre les mains.

Mgr Laurans racontait en 1910, dans une *Lettre pastorale*, que, dans une petite paroisse de son diocèse, où l'instituteur s'obstinait, malgré la volonté connue des parents, à imposer aux enfants des manuels mauvais, le vide se fit à l'école, où fut maintenue pourtant une fillette dont le père était un partisan très chaud de l'école sans Dieu. Mais il se heurta à la conscience de son enfant : elle refusa de se rendre à l'école mauvaise. Le père en vint aux coups ; l'enfant persista dans son refus. La scène de violence se renouvela plusieurs fois devant l'instituteur qui riait, tandis que l'enfant disait sous les coups : « Mon père, vous me tuerez si vous le voulez : mais je n'irai pas à l'école mauvaise. » Et elle n'y alla pas ; le père fut vaincu.

« Les enfants, disait Léon XIII, sont quelque chose de leur père,... une extension de sa personne ». C'est donc aux parents qu'il appartient, de par la nature, d'instruire et d'élever leurs enfants, de leur donner l'enseignement familial, de les envoyer à l'école libre et chrétienne, ou de contrôler l'enseignement qui leur est donné à l'école laïque.

L'Eglise, mère de ces enfants par le baptême, a des droits analogues à ceux de la famille pour leur enseigner les vérités surnaturelles et les vérités naturelles qui leur servent de base.

L'Etat, qui n'est ni père ni mère, doit protéger les familles, les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs, mais ne jamais se substituer à elles : la séparation de l'Ecole et de l'Etat serait donc souverainement désirable.

Que les parents revendiquent donc les droits de la famille et de leur mère la Sainte Eglise, et qu'ils empêchent la main-mise intolérable de l'Etat sur l'âme de leurs enfants.

Quant aux pasteurs, leur devoir est de signaler les périls courus par les enfants, l'obligation des parents de leur donner une éducation chrétienne : car « la foi est le plus grand de tous les biens, et, pour la conserver, il faut accepter tous les sacrifices... En cas de conflit entre l'autorité divine et l'autorité humaine, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... Nous ne poussons pas à la désobéissance. Mais nous rappelons à l'autorité qu'elle a des règles et que les oublier, c'est légitimer... le refus d'obéissance ».

***

On aurait mauvaise grâce à louer la *Lettre pastorale* de Mgr Chollet, *sur l'âge d'admission à la première communion*, après que le Saint-Père et le cardinal Merry del Val ont « félicité Sa Grandeur du commentaire dont Elle a accompagné le Document pontifical (le Décret *Quam singulari*) et surtout des recommandations pratiques concernant les devoirs des curés vis-à-vis des écoles et des manuels scolaires ».

Qu'il nous soit permis néanmoins de souligner quelques-unes des excellentes idées de cette œuvre d'un éminent théologien.

D'abord, il met parfaitement en relief les causes du délai apporté à l'obligation de communier : 1° la distinction de l'âge de raison pour la pénitence et de l'âge de discrétion pour l'Eucharistie; 2° la confusion entre le précepte divin de communier et la censure portée par l'Eglise contre les adultes qui omettent ce devoir; 3° le jansénisme; 4° le souci d'assurer l'instruction religieuse.

Le retour à la vraie doctrine de l'Eglise a été préparé par plusieurs théologiens et par Pie IX, protestant, en 1866, contre « l'âge tardif et fixe » des premières communions. « Appeler tous les enfants du même âge à la sainte Table, c'est s'exposer à devancer l'heure pour les *uns* ou à priver injustement les *autres* des bienfaits auxquels leur précocité leur donnait droit ».

Mgr Chollet énonce, d'une part, les principes : identité de l'âge de

discrétion pénitentielle et de l'âge de discrétion eucharistique, instruction religieuse requise et dévotion exigée pour la communion privée; d'autre part, les applications pratiques : instruction générale et connaissances spéciales que devra posséder l'enfant, engagement signé d'assister au catéchisme depuis la communion privée jusqu'à la communion solennelle; rôle des parents et du confesseur pour apprécier l'âge de discrétion des enfants, rôle du curé envers les parents pour exiger d'eux l'engagement de laisser aller leurs enfants au catéchisme tout le temps voulu, et envers les enfants pour les préparer à la première communion essentiellement et obligatoirement privée, sans éclat ni cérémonie spéciale, avec les parents seuls pour témoins et compagnons à la Table sainte, et pour donner ensuite aux jeunes âmes les soins qu'elles réclament jusqu'à la communion solennelle.

Les devoirs du curé relativement à l'école sont de ne tolérer l'école *neutre* qu'à certaines conditions et d'interdire l'école antireligieuse.

Ce serait une double erreur que de croire l'enfant irresponsable avant la communion solennelle et que de prétendre qu'il doit désobéir aux parents, quand ils lui commandent l'homicide ou la luxure, et leur obéir, quand ils lui imposent l'école neutre ou mauvaise.

Il y a pour le pasteur trois phases : celle de l'enseignement où il éclaire parents et enfants sur le danger des mauvais manuels et des mauvaises lectures; celle des négociations avec les instituteurs, les maires, les parents, les enfants, pour faire retirer les livres condamnés; celle des sanctions, qui doivent être portées au tribunal de la pénitence, et non pas en chaire, où « les personnalités sont toujours déplorables, aigrissent les hommes et stérilisent le ministère. »

***

La *Lettre circulaire* de Mgr Chollet au clergé de Verdun, complétant les instructions de la *Lettre pastorale* sur le Décret *Quam singulari*, vise surtout « la lutte scolaire » et répond aux sophismes allégués pour ne pas faire supprimer les mauvais manuels.

D'abord, dit-on, *lex non obligat cum tanto incommodo*. — Quand il s'agit de la foi, le premier de tous les biens, *lex obligat etiam cum tanto incommodo*, même « au péril de la vie », disait la Propagande, en 1875, à propos des écoles mauvaises pour la foi ou les mœurs.

« Il suffit, dit-on ensuite, d'écarter l'occasion, de la rendre, de prochaine, éloignée : servez-vous des livres et contentez-vous de les rendre inoffensifs ». — Mais l'occasion, même éloignée, de perdre la foi, est toujours mauvaise, et l'accepter est coupable. On ne peut établir en règle de morale qu'il suffit d'éloigner l'occasion, d'autant plus que, s'il y a scandale, il n'est jamais permis d'accepter l'occasion de péché.

« Mais en observant la consigne épiscopale, je n'obtiendrai rien de mes paroissiens ». — Qu'en savez-vous? Essayez, et vous aurez le concours de quelques-uns. D'ailleurs, Dieu n'exige pas le succès; il ne lui faut que « l'effort sérieux, sage et persévérant ».

« Je me brouillerai avec l'instituteur, qui deviendra plus achar-

né ». — Mais qui vous dit que, devant les réclamations des familles, il ne renoncera pas, comme tels autres de ses collègues, aux manuels condamnés? Et puis, dénoncé par vous, fera-t il un mal plus redoutable que celui qu'accomplissent sourdement, mais implacablement, les manuels empoisonnés?

« Mais le procureur me guette, l'amende et la prison m'attendent ». — Non, certes, si vous suivez avec « tact et fermeté » les instructions sur le refus d'absolution, où personne au monde n'a rien à voir. Et puis, quand vous seriez poursuivi, ce serait à l'exemple des confesseurs de la foi, dont la leçon est bonne à méditer par ce temps de capitulations.

« Mon confrère voisin donne l'absolution à tous et mon doyen blâme mon zèle ». — Si cela était vrai, ce serait regrettable et ne pourrait que vous exciter à lutter pour deux.

« Mon instituteur est bon : il emploie des livres mauvais; mais il fait passer les endroits dangereux ». — S'il est bon, pourquoi prend-il des livres mauvais? Rien ne l'y oblige : D'ailleurs, connaît-il bien les passages dangereux d'un livre où tout est irrémédiablement mauvais? » (1).

Mgr Chollet pousse ainsi les timides et les hésitants jusque dans leurs derniers retranchements et ne leur laisse aucune échappatoire.

***

D'ailleurs, Rome lui donnait raison, en répondant le 15 mai 1911, par l'organe de Son Eminence le cardinal Merry del Val, à Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, dont un doyen, M. l'abbé Musy, que les lecteurs de la *Critique du Libéralisme* ont pu apprécier pour la sûreté et la fermeté de sa doctrine, avait posé quelques questions au Saint-Office sur les Manuels scolaires. Mgr Chollet fait sienne et commente la réponse du secrétaire d'Etat de Sa Sainteté : Ce commentaire, reproduit par la *Correspondance de Rome*, la *Croix*, l'*Univers*, etc., se ramène aux points suivants :

1° Il faut avertir au plus tôt et souvent parents et enfants du devoir de ne pas garder les manuels condamnés, qui sont un péril pour la foi et les mœurs.

2° On est obligé en conscience de quitter les écoles où ils sont employés, si l'on a sous la main une école catholique ou un enseignement familial chrétien, ou une autre école officielle dont maîtres et livres soient irréprochables.

3° Si l'on n'a aucune de ces facilités et qu'on coure quelque risque sérieux et grave, on pourra exceptionnellement se faire autoriser *par l'Evêque* à rester dans l'école où il y a de mauvais livres et utiliser ceux-ci, *en écartant tout péril de perversion* par des leçons, familiales ou autres, préservatrices du poison.

---

1. J'avais naguère, 24 septembre 1911, l'occasion de montrer, dans une conférence publique à St Alban-les Eaux, près Roanne (Loire), combien un manuel d'Histoire, qui passe pour le moins mauvais des manuels condamnés, celui de Gauthier et Deschamps, pseudonyme d'une dame, est perfide dans son illustration, dans ses omissions et dans son texte intégral, condamnant l'Eglise glorifiant la Révolution, ses principes et les pires sectaires.

4° Si l'on ne peut écarter le danger, il faut à tout prix arracher l'enfant à une école pervertissante. « Le confesseur,... perspicace et attentif, (saura) prévoir le danger et imposer l'obligation de le fuir avant que le naufrage ne soit accompli ».

Tout le monde admirera la sagesse et la modération de tels conseils, qui concilient les droits imprescriptbies de la morale avec les cruelles nécessités de l'heure présente.

Mgr Chollet, en écrivant son livre, prévoyait-il l'insurrection de l'*Amicale meusienne* et la circulaire de son président, M. Florentin?

« Camarade,

» J'ai l'honneur de vous rappeler que les membres de l'Amicale présents à l'assemblée générale du 3 juin dernier ont pris l'engagement d'honneur de choisir leurs manuels sur la liste condamnée par l'épiscopat.

» D'autre part, M. l'inspecteur d'Académie recommande expressément de ne faire usage que d'un seul auteur dans une même école et dans une même commune.

» Les instituteurs et institutrices du canton de Commercy, réunis le jour du certificat d'études primaires, ont résolu de se conformer aux décisions prises par la majorité, en faisant usage des livres condamnés.

» Au nom de la solidarité qui ne doit pas être un vain mot pour des maîtres de la jeunesse, je vous conjure d'imiter l'exemple donné par vos camarades de Commercy.

» Tenons tête à l'ennemi,

» Et vive l'école laïque! »

Oui, mais pas la logique : De ce que M. l'inspecteur recommande un seul auteur dans la même école, M. Florentin conclut que ce doit être un auteur condamné. Pourquoi? De quel titre?

La logique est brouillée avec M. Florentin, instituteur de 3e classe, aux carrières d'Euville, et brevet simple.

Au lieu de donner des directions aux maîtres de la jeunesse, ne pourriez-vous vous contenter d'apprendre b-a-ba aux enfants, Monsieur l'instituteur de 3e classe?

En tout cas, vous donnez au livre de votre évêque, une nouvelle raison d'opportunité.

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

UN ARTICLE DE M. BAZIRE

Dans un article paru le 29 novembre dernier dans la *Libre Parole*, ayant pour titre : Les nouveaux Cardinaux, M. Henri Bazire fait, comme il convient, l'éloge des nouveaux princes de l'Eglise, dont l'élévation à la prourpre est une nouvelle marque de l'affection du Pape pour la France, et de son intention de lui conserver l'intégrité de ses droits et de ses privilèges de fille aînée de l'Eglise. Rien de mieux. Jamais on ne saura assez reconnaître tout ce que notre grand Pape

a fait pour la France, surtout dans le but de la tirer de sa léthargie et de lui communiquer les nobles ardeurs et les mâles énergies qui conviennent à une nation catholique aux prises avec les puissances d'une secte atroce acharnée à sa perte. Pie X n'a laissé passer aucune occasion de faire entendre à la noble nation ses paternels avertissements et de lui prodiguer les témoignages de sa constante sollicitude. Il l'a sauvée du schisme; Il l'a arrachée aux mains des modernistes qui sapaient la religion par la base; Il veille sur elle comme sur la portion choisie de son troupeau. Mais les catholiques de France ont-ils toujours répondu à ses avances, ont-ils toujours suivi ses conseils, donnent-ils enfin l'admirable spectacle de cette union infrangible et de cette force de résistance dont parle M. Bazire? Ceci est une autre question. Nous ne voudrions décourager personne, mais encore est-il qu'il serait singulièrement dangereux de se faire illusion et d'entonner des chants de victoire, alors qu'en réalité, les *catholiques* de France, dans le combat qu'ils soutiennent contre la secte, sont délogés de toutes leurs positions, ce qui ne donne pas l'idée de la force et l'union des catholiques que se plaît à célébrer M. Bazire. Bien plus, l'auteur de l'article, après avoir énuméré les terribles difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises depuis vingt ans, se demande quel autre pays n'aurait pas succombé depuis longtemps. « De bonne foi, écrit-il, quel autre pays au monde eût été capable d'une telle résistance et d'un tel sursaut? (!!) Nous souhaitons à nos voisins, surtout à l'Espagne et à l'Italie, que menacent des malheurs semblables aux nôtres de n'avoir point affaire à une telle coalition de mauvaises chances et de forces hostiles, et surtout d'en sortir à meilleur compte que nous » (!!!). M. Bazire n'est vraiment pas difficile, et son optimisme ferait croire qu'il ne lit pas, dans son propre journal, les articles toujours remarquables de Drumont, où celui-ci constate tous les jours que les catholiques, si aveulis, si défaillants dans la lutte, sont devenus les prisonniers des juifs et des francs-maçons; ce qui est vrai d'ailleurs.

Oui, encore une fois, le Pape fait pour la France tout ce qui lui est possible de faire; mais, de leur côté, les catholiques font-ils pour le Pape tout ce qu'ils pourraient et devraient faire? Les faits se chargent de répondre pour nous. Qu'il plaise à M. Bazire de célébrer l'union infrangible des catholiques, et leur admirable force de résistance : cela ne prouve qu'une chose, c'est que les libéraux de l'école de M. Piou sont tous les mêmes, toujours prêts à chanter victoire quand ils ne récoltent que des défaites. Nul ne conteste le zèle et la bonne volonté d'un certain nombre de catholiques militants, mais le nombre en est si restreint, que tout le monde pourrait citer les noms de ces vrais lutteurs aussi bien dans la presse que dans le Parlement.

Mais nous donner au monde, nous catholiques Français, comme les modèles de l'union et de la résistance aux entreprises maçonniques, c'est pousser l'hyperbole un peu loin. La réalité est malheureusement tout autre. Les catholiques vraiment dignes de ce nom, c'est-à-dire ceux qui font passer, avant toute autre considération, la cause de Dieu et de son Eglise, des catholiques prêts à tous les sacrifices pour

résister aux menées sacrilèges des ennemis de son nom et de son œuvre : c'est le très petit nombre, et de ces catholiques-là cependant, il nous faudrait une véritable armée pour terrasser l'hydre de la franc-maçonnerie. Par contre, on a vu, on voit une masse de catholiques, atteints du virus libéral, toujours prêts à se contenter d'un *minimum*, à chercher, sur toutes les questions, un terrain de conciliation, un *modus vivendi* avec des persécuteurs acharnés à la ruine de l'Eglise et de la religion. Mais des hommes prêts à tenir tête à la marée montante de l'impiété et de la persécution sous toutes ses formes, on les compte. Si telle est la puissance des catholiques, comme le fait entendre M. Bazire, comment expliquer la marche en avant, continue, progressive, envahissante des ennemis du Christ et de son Eglise? Comment expliquer la facilité déconcertante avec laquelle on se soumet à des lois liberticides que repousseraient des hommes simplement jaloux de leur liberté? Comment expliquer le rôle effacé, malheureux et souvent ridicule, des représentants de l'opposition au Parlement, et comment voir en eux les mandataires d'une force réelle, organisée, capable d'imposer sa volonté ou de tenir en échec les projets de nos ennemis?

Comment croire que les catholiques de France sont vraiment une puissance, quand on voit les ruines morales et matérielles s'amonceler chaque jour, et les insultantes provocations d'un pouvoir qui ne trouve sa force que dans notre faiblesse? Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir tout cela, mais les libéraux qui sont, en grande partie, cause de cette situation désastreuse, ne savent pas voir. Ils croient avoir tout sauvé quand ils célèbrent, dans un langage dithyrambique, l'union infrangible des catholiques et l'admirable spectacle qu'ils offrent au monde étonné de tant de vaillance. C'est en entretenant ces dangereuses illusions qu'on se fait complice de ceux qui, tous les jours, enlèvent une pierre à l'édifice religieux. Combien seraient préférables de sévères avertissements et une juste appréciation de la situation critique où nous sommes, en présence des projets de destruction que méditent des ennemis qui ne désarment jamais et avancent toujours, nonobstant le « sursaut » des catholiques. Affranchi de toute crainte du côté des opposants, le gouvernement ne se gêne guère avec eux.

Si l'on se reporte à ce qu'était leur situation, il y a trente ans, comment ne pas constater que ce fameux « sursaut » a été un grand saut en arrière!

***

On lit dans le « Billet du matin » de la *Libre Parole* du 20 novembre, consacré à l'entrée de Mgr Humbrecht à Poitiers :

Le nouvel évêque fut même applaudi à plusieurs reprises pendant son discours; ce qui, aux yeux de plusieurs, est tout de même, dans une église, une manifestation excessive d'enthousiasme. Ces bravos, dans le lieu saint, nous ont toujours paru déplacés. Cette mode nouvelle ne serait-elle point une forme inconsciente de ce modernisme qu'on pourchasse avec tant d'âpreté, et non sans raison?

Nous partageons complètement l'avis de la *Libre Parole* sur l'oubli involontaire du respect pour le lieu saint et pour la parole de Dieu que contiennent les applaudissements dans l'église. Mais si nous avions lu cette note dans un journal moins catholique, nous lui demanderions si, dans la circonstance, son zèle n'est pas pharisaïque, et si l'allusion maligne au modernisme ne provient pas d'un secret dépit d'apprendre avec quelle surnaturelle énergie le nouvel évêque s'est prononcé dans son discours contre toutes les formes du libéralisme.

Le journal de M. Bazire ne désarme pas contre la *Correspondance de Rome.* Dans ce même numéro, il la prend encore à partie.

Depuis le blâme public que lui avait infligé pendant les vacances le Nonce de Munich, la *Correspondance de Rome* avait mis une sourdine à ses attaques contre les organisations catholiques qui déplaisent au clan agressif dont elle est l'organe.

Cela ne pouvait durer.

L'autre jour, elle dénonçait comme suspect de modernisme le *Przeglad Powszechni,* la grande revue des PP. Jésuites de Pologne.

Est-ce donc que la *Libre Parole* souscrit à cet article si regrettable, dont nous avons déjà parlé.

Voici maintenant qu'elle s'en prend aux catholiques belges.

C'est un plan methodique. Nous l'avons déjà signalé à nos lecteurs. Beaucoup d'organisations catholiques ont subi à tour de rôle les attaques de la *Correspondance.* Toutes y passeront.

C'est à propos des syndicats.

La question est connue de nos lecteurs. La *Correspondance de Rome* avait déjà émis quelques critiques contre cette forme de syndicats, qui a naturellement les préférences de la *Libre Parole,* comme tout ce qui favorise le mouvement d'émancipation libérale. La feuille romaine a relevé les inconvénients des efforts faits en ce sens, en s'abstenant avec soin de mettre en cause aucune personnalité. Mais le P. Rütten patronne ce mouvement; le cardinal Mercier, paraît-il, et plusieurs évêques belges lui sont favorables. Et la *Libre Parole* d'écrire avec véhémence que la *Correspondance de Rome* attaque le cardinal Mercier, l'apostolat et le P. Rütten. Les syndicats chrétiens d'Allemagne et de Belgique sont appuyés par une partie des catholiques : La *Correspondance de Rome* attaque *lès* catholiques de ces pays et toutes les formes de l'action catholique. Il n'y aura bientôt plus de catholiques que M. Bazire et ses amis. Voilà les procédés perfides et calomnieux dont le journal de MM. Bazire et Denais trouve naturel d'user. Les naïfs et ceux qui ne le sont pas ne manqueront pas de reproduire son information. Il y comptait bien. Un brave abbé démocrate du sud-ouest l'insère en tête de son journal, et en Allemagne, la *Kœlnische Volkseitung* s'en délecte. Poursuivons :

On reconnaît à cet impair l'attitude perfide de la *Correspondance de Rome* à l'égard des principaux mouvements d'action catholique...

Les syndicats chrétiens belges après le *Volksverein* allemand. Ne parlons pas de la France!

Toujours la même tactique!... toujours les mêmes impairs. — Impairs? disons-nous. Est-ce bien le mot?... Un ennemi de l'Eglise ne parlerait pas autrement que la *Correspondance de Rome* du syndicalisme chrétien.

C'est ainsi que l'on essaie de disqualifier tour à tour les plus zélés défenseurs de l'action catholique.

La *Libre Parole* et M. Bazire ne le croiront pas, mais il y a une manière pire que celle-là de défendre la cause catholique.

L'abbé Garnier, ancien directeur du *Peuple français,* leur vient à la rescousse dans le *Peuple du dimanche* où il est relégué (26 novembre).

Quelques-uns attachent encore de l'importance à ce petit journal qu'on appelle *La Correspondance romaine,* et ils s'étonnent de le voir attaquer les personnes les plus respectables.

J'ai déjà dit ici, et je tiens à répéter bien clairement la vérité sur cette feuille.

Le Saint-Père lui-même et S. E. le cardinal Merry del Val m'ont dit que ce journal n'est ni officiel ni officieux, et qu'il ne peut lui attribuer aucune importance.

Tant pis pour ceux qui sont assez naïfs pour croire le contraire.

Si le Saint-Père lui-même et le cardinal Merry del Val ont dit cela à M. l'abbé Garnier, c'est évidemment très sérieux. Remercions-le de nous faire connaître ce fait que, sans lui, tout le monde ignorerait.

Encore quelques lignes de plus fraîche date, sur le même sujet. C'est le début d'un long article.

« J'ai souvent entretenu nos lecteurs de ce personnage étrange qui, après avoir fondé la *Correspondenza romana,* — aujourd'hui *La Correspondance de Rome* — en est resté le directeur plus ou moins masqué, et qui, dans les bureaux du Vatican, semble préposé à l'organisation de cette terreur qui pèse sur l'Eglise catholique de France, annihile l'épiscopat et paralyse toute initiative un peu libre dans les rangs du clergé et parmi les laïques », etc...

Où cela se lit-il? Le lecteur à qui l'on dirait que c'est dans la *Libre Parole* le croirait sans peine. C'est du *Siècle* (7 décembre), journal anticatholique qui ne fait qu'un avec l'*Action,* sous la plume de M. Raoul Allier, l'un de nos pires sectaires. Comment se fait-il que M. Bazire et lui trempent leur plume dans le même encrier?

« L'ÉTOILE DE LA VENDÉE » ET LE CHRIST RÉPUBLICAIN

L'Etoile de la Vendée est une étoile filante ou fuyante. Elle vient de se laisser choir dans notre champ sous forme de gros aérolithe. Mais en voulant soulever ce morceau d'apparence compacte, on s'aperçoit qu'il n'a que la consistance d'une bulle de savon.

Voici la lettre dont son directeur, M. Dubé, nous demande l'insertion :

Paris, 7 décembre 1911.

Je reçois communication d'un article publié le 15 novembre, (pages 219-220), dans la *Critique du libéralisme*, au sujet d'une protestation adressée par moi, dans le journal l'*Etoile de la Vendée*, au conseil municipal des Sables d'Olonnes, contre la destruction du calvaire et la suppression du grand Christ qui existait dans cette ville, sur le bord de la mer, depuis quatre-vingts ans. (

Dans cet article, on lit :

« La forme que cette protestation a prise, jettera dans la stupéfaction » ceux qui ne savent pas, ou qui préfèrent ignorer à quelle profondeur » l'action du Sillon a gangrené l'esprit de ses adeptes ou des catholiques » qui s'étaient pris d'admiration pour lui... aujourd'hui encore on ne craint » pas de faire de Notre-Seigneur Jésus-Christ le type du républicain, et » le premier auteur des principes de 89 ».

Et, après cette accusation, on lit encore cette révoltante injure :

« L'*Etoile* a eu tort d'oublier un autre argument plus propre encore à » toucher le populo républicain, et que nos démocrates chrétiens lui au- » raient offert, c'était de faire valoir que *le Christ était l'ami de la ca-* » *naille* ».

Si, avant de laisser lancer contre moi, dans le journal dont vous êtes directeur, une accusation aussi violente, aussi contraire à la vérité, et présentée en termes aussi grossiers, presques blasphématoires, vous aviez eu Monsieur, vous prêtre de Jésus-Christ ainsi insulté, la prudente sagesse de vous renseigner auprès de l'Autorité Episcopale du diocèse où se publie l'*Etoile de la Vendée*, ou auprès du vénérable prélat, Monseigneur l'Archiprêtre, curé de la ville où s'imprime le journal, vous auriez appris que la direction de cette œuvre de presse catholique, que j'ai fondée, et que je rédige depuis vingt-cinq ans, travaille toujours, le regard attentivement et respectueusement fixé sur les directions pontificales.

Parce que, dans ma protestation contre la suppression du grand Christ qui domine la mer, j'ai évoqué le souvenir de Jésus, dont les bras largement ouverts disaient à tous les peuples : « Je vous apporte la liberté, l'égalité, la fraternité », rappelant ainsi la devise républicaine résumée dans ces trois principes, vous avez publié cette fausse accusation : l'*Etoile de* » *la Vendée* est gangrenée de l'esprit du Sillon ».

Où donc trouvez-vous, Monsieur, entre ce rappel de l'action sociale de Jésus, un rapport avec la fausse doctrine du Sillon, si justement condamnée par le Souverain Pontife. Rappelez-vous comment Sa Sainteté Pie X s'est exprimée dans sa lettre aux Evêques (25 août 1910) : « Pénétré de dou- » leur, nous demandons ce qu'est devenu le catholicisme du Sillon : d'abord » son catholicisme ne s'accommode que de la forme du gouvernement démo- » cratique qu'il estime être la plus favorable à l'Eglise, il inféode donc » sa religion à un parti ».

Or, toute la vie, tout le travail de l'*Etoile de la Vendée*, depuis sa fondation, atteste précisément qu'elle ne s'est jamais inféodée à aucun parti politique, que je ne l'ai jamais livrée à aucune coterie, et que, journal de combat avant tout, elle ne vise d'autre but que la défense de l'Eglise, de l'Eglise militante. — Il est donc faux, absolument faux de dire, comme vous l'avez publié dans la *Critique du libéralisme*, qu'elle est « gangre-

née de l'esprit du Sillon » : sa doctrine, sa propagande, son action toute entière, vous donnent, Monsieur l'abbé, un éclatant démenti.

Vous me reprochez encore de représenter Jésus-Christ, comme un type de républicain, et vous jetez au journal catholique cet outrage que j'oserais, si je n'étais retenu par le respect que je dois à votre caractère de prêtre de la Sainte Eglise, appeler infâme; « l'*Etoile de la Vendée a » tort d'oublier un argument plus propre à toucher le populo républicain, c'est de faire valoir que le Christ était l'ami de la canaille* ». (Textuel.)

A cette accusation, à ce sacrilège, publié par un prêtre, il vaut mieux que la réponse soit donnée par un Prince de l'Eglise, et je la trouve dans les superbes conférences de Mgr Besson, Evêque de Nîmes, sur « l'*Homme-Dieu* », écoutez-le :

« Non seulement, aux yeux de Jésus-Christ tous les hommes sont « frères », mais ils sont ses « frères à lui-même ». Devant cette parole tombent toutes les distinctions de races, de castes, de personnes : aux yeux de Jésus-Christ le sujet vaut le roi : tous deux ont une âme qui, chacune, a coûté à Jésus, tout son sang : Oh ! qu'elle est divine cette égalité qui élève tout à coup les âmes à la divinité de Jésus-Christ, et les assimile les unes aux autres sous le niveau de cette parole fraternelle. « Vous êtes mes frères ! » Vaines acceptions de personnes, apparences mondaines, disparaissez ! effacez-vous ». (Conférence sur la doctrine de l'Homme-Dieu).

Et encore dans la conférence sur le testament de l'Homme-Dieu :

« Après avoir donné à l'homme une nourriture (l'Eucharistie) Jésus songea à lui donner une patrie : dans le cénacle, sur le point d'aller à la mort, il dit à son Père : « Je ne prie pas seulement pour les hommes que vous m'avez donnés, mais pour tous ceux qui doivent croire en moi, qu'ils soient un tous ensemble ». Ainsi parla le Christ. Vous assistez, Messieurs, à la création d'une nouvelle patrie, et vous sentez battre les premiers mouvements de son cœur. Cette patrie considérée dans ses intérêts temporels, c'est l'humanité; considérée dans ses intérêts spirituels c'est l'Eglise : c'est le droit de cité que Dieu donne à ses enfants, le droit de la cité temporelle *dans l'ordre politique et social*, le droit de la cité éternelle dans l'ordre divin », (pages 334-335).

En présence de cette doctrine prêchée par un Evêque, dont la parole tant admirée fait autorité dans l'Eglise, ai-je donc fait acte d'hérésie, ou de libéralisme incorrect, en écrivant que Jésus-Christ a apporté au monde la Fraternité, la Liberté, l'Egalité, principes sur lesquels est basée l'idée républicaine ?

Un mot encore : permettez au vieillard que je suis, de vous présenter, Monsieur l'abbé, un conseil :

Si vous tirez une seconde édition de votre *Critique du libéralisme*, modifiez cette phrase blasphématoire de votre texte « Jésus-Christ ami de la canaille », et dites « Jésus était l'ami des petits et des humbles : il s'asseyait à la table des publicains et mangeait avec eux : il choisit pour ses meilleurs amis, j'allais dire ses associés, douze pauvres pêcheurs ».

Eh bien, Monsieur, à l'*Etoile*, journal de bataille, nous sommes tous de ce petit monde-là, le Christ aime et bénit notre œuvre : Aussi, pour lui, nous combattons. — Nous combattons à gauche et à droite : — à gauche nous combattons la fausse république, la république souillée, dénaturée par les francs-maçons et les libres-penseurs ! — à droite nous combattons les faux catholiques qui s'efforcent de mettre la main sur le clergé pour le transformer en agence de la monarchie et faire du Christ et de son Eglise, un piédestal où ils voudraient placer le roi — à droite comme

à gauche nous combattons pour la liberté, l'indépendance de l'Eglise, ayant à sa tête, pour la conduire et nous guider, le Pape et les Evêques communiant avec le Pape.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé l'expression de mes respectueux sentiments,

Adrien DUBÉ,
avenue Reille, Paris,
fondateur et Rédacteur en chef de l'Étoile de la Vendée.

Je n'ai pas besoin de répéter que ni les convictions religieuses de M. Dubé, ni la sincérité de son dévouement à la cause religieuse, ni les longs services qu'il invoque ne sont ici, suspectés; mais je dois redire aussi qu'ils ne sauraient tenir lieu d'explication et de justification sur un fait précis.

Le fait est celui-ci : M. Dubé a écrit dans son journal : « *Jamais, dans l'histoire du monde, aucun personnage* N'A PERSONNIFIÉ L'IDÉE RÉPUBLICAINE d'une façon aussi parfaite, ni N'A PROCLAMÉ LA RÉPUBLIQUE avec autant de grandeur et de désintéressement que le CHRIST ».

Voilà les paroles qui ont principalement motivé nos critiques, parce que ce langage est insoutenable. Si donc M. Dubé croyait avoir à protester, c'est ce langage qu'il aurait dû justifier. Il se garde bien de le rappeler. L'*Etoile de la Vendée* est une étoile fuyante.

M. Dubé parle de son âge. On croirait, en effet, qu'il tenait déjà la plume en 1848, à cette période luxuriante du démocratisme chrétien, où paraissait un journal ayant pour titre : *Le Christ républicain.*

Omettant le principal, il essaie de sauver le reste. Par malheur, il retombe, c'était fatal, dans son premier errement.

La phrase s'achevait ainsi : « ... *le Christ-Jésus dont les bras largement ouverts ont dit si clairement à tous les peuples : Venez à moi, je vous apporte la liberté, l'égalité, la fraternité* ».

M. Dubé ne le niera pas — et s'il le niait, il nierait l'évidence — la liberté, l'égalité et la fraternité apportées au monde par le Christ sont, dans sa pensée, la liberté, l'égalité, la fraternité républicaines ou démocratiques. Ces mots, habilement détachés dans sa réponse de ceux qui précèdent, pourraient n'être que suspects; mais lui-même ne peut s'empêcher de dire ici, plus loin, que la liberté, l'égalité et la fraternité apportées au monde par le Christ sont les « principes sur lesquels est basée l'idée républicaine ».

Eh bien! j'ai le regret de dire à M. Dubé, qui paraît n'en pas vouloir convenir, que de telles assertions sont contraires à la doctrine de l'Eglise, et que, notamment, elles sont formellement condamnées par la Lettre de Pie X sur le *Sillon.* Il aurait donc pu prendre dans ce document autre chose que ce qu'il a été y chercher, sans rapport avec l'objet de la question.

Ce sont les doctrines les plus avérées du *Sillon* que M. Dubé soutient ici. J'ai cité son cas comme un exemple de la pénétration des idées de cette école même chez des catholiques qui se piquent d'avoir toujours « le regard attentivement fixé sur les directions pontificales ». Je n'ai point écrit que l'*Etoile de la Vendée* est gangrenée de

l'esprit du *Sillon*, mais je maintiens, car c'est un fait tangible, que, dans la circonstance, elle s'en montre animée.

L'autorité de Mgr Besson et les citations que M. Dubé lui emprunte n'y peuvent rien changer. Le brillant écrivain n'était pas exempt de libéralisme. La première citation est hors du sujet. En disant, dans la seconde, que le discours de Jésus-Christ après la cène a fondé le droit « *dans l'ordre politique et social* », il énonçait une erreur patente, du même genre que celles du *Sillon*. L'erreur d'alors est aujourd'hui frappée par le Pape. M. Dubé ferait bien de consacrer à étudier les documents pontificaux le temps qu'il met à relire Mgr Besson.

Il m'invite à me renseigner auprès de l'autorité épiscopale. Je n'avais point à le faire pour juger de ce qu'il écrit. Mais, puisqu'il est si sûr de son approbation, je lui porterai respectueusement un défi : qu'il lui soumette ces lignes, qu'il la prie de constater qu'elles sont conformes à la saine doctrine, et je m'engage à publier la réponse, quelle qu'elle soit, en gros caractères.

M. Dubé se fait gloire de n'avoir jamais été corrigé par l'autorité diocésaine. Son journal a un censeur désigné par elle, comme tous les journaux catholiques. Je me garderai bien de juger ce qu'il fait mais j'affirme à M. Dubé que ce censeur aurait eu là matière à l'avertir.

La lettre que M. Dubé a envoyée à l'*Action française* aurait même pu donner lieu plus gravement à cette intervention, si l'*Etoile de la Vendée* l'a reproduite. On avait reproché à M. Dubé d'avoir ajouté aussitôt après les lignes citées : « *Remarquez que je fais abstraction du caractère divin du Christ* ». L'expression ne pouvait être plus malheureuse D'abord, parce qu'on se demande comment il peut faire abstraction de ce caractère divin en parlant du Christ au Calvaire, et ensuite parce que cette concession faite aux républicains était aussi regrettable que vaine dans la bouche d'un catholique.

Or, comment s'en est-il tiré? Nous avons cité ses paroles. Sous prétexte d'argument *ad hominem* contre les libres-penseurs, il croit pouvoir justifier ce dédoublement en attribuant le don de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, et la personnification de l'idée républicaine, la proclamation de la République, aux actes que Jésus-Christ a accomplis « *comme homme* »; et lui qui renvoie dédaigneusement au catéchisme de sa paroisse le rédacteur de l'*Action française* qui l'avait contredit, pour y apprendre qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, lui-même, trois lignes plus bas, nous parle de la « PERSONNE HUMAINE » du Christ! (1).

Et M. Dubé, qui énonce candidement une telle hérésie, voudrait nous faire croire que son évêque approuve tout ce qu'il écrit?

Est-ce faute de confiance assurée dans la valeur de sa défense, que M. Dubé, au lieu de bien retenir la critique qui le concernait directement, s'arrête de préférence au trait qui le touchait le moins? Visiblement, il croit en tirer un bel effet d'indignation. Après avoir relevé

1. Voir notre numéro du 1er décembre.

son langage, j'avais rappelé certains propos de démocrates chrétiens disant que le Christ avait été « l'ami de la canaille », « l'ami des gueux ». C'est à ses yeux un blasphème, et il n'est pas loin de me l'imputer. Cette belle indignation n'a pas seulement le défaut d'être un peu soufflée. Elle manque de prudence, car, dussé-je la redoubler, j'ajouterai aujourd'hui que le rapport entre ces démocrates et l'*Etoile* est plus réel et plus sensible que je ne l'avais marqué. En parlant ainsi, faisaient-ils autre chose que tirer une conclusion, brutale, j'en conviens, mais logique, de cette affirmation : la liberté, l'égalité et la fraternité démocratiques ont été apportées au monde par Jésus-Christ? La canaille, c'est la vile populace. Ces grands biens ne sont-ils pas aussi pour elle et, même, ne sont-ils pas plus précieux pour elle que pour les autres? J'irai même plus loin : ces expressions brutales sont assurément fort répréhensibles, mais, prises en elles-mêmes, elles sont, au point de vue des idées et de la doctrine, moins condamnables que les erreurs explicitement formulées par l'*Etoile*, dont elles découlent et qui en font l'odieux. M. Dubé a donc tort de protester si haut contre tout rapprochement.

Et maintenant, a-t-il meilleure grâce, après de telles flagorneries à l'idole républicaine, à se vanter de n'avoir souci que des principes catholiques, en se mettant bien haut au-dessus des partis? Il ne s'en tient pas là. Imitant encore les procédés de tous nos libéraux et modernisants, en particulier du *Sillon*, il dénonce une rancune politique et les calculs d'un esprit de parti dans les motifs qui ont inspiré la critique de ses assertions. M. Dubé se trompe, et se trompe très gratuitement. Les gens bénévoles prendront seuls le change. Les autres comprendront qu'il suffit d'avoir quelque zèle de la vérité pour redresser des erreurs publiquement émises sous le couvert de la défense catholique. Ils s'amuseront même de voir quelle importance l'*Etoile* se donne et le fantôme de conspiration contre elle qu'elle agite. Le morceau vaut la peine d'être cité. Son directeur, pour se tailler cette réclame de mauvais ton, a sans doute pris mesure sur la *Libre Parole*, le journal d'un de ses patrons, M. Bazire, qui, répondant, cet hiver, par une honteuse calomnie à nos critiques sur sa guerre à la *Correspondance de Rome*, commençait en disant : « Le succès croissant de la *Libre Parole* agrandie provoque de petites jalousies, etc... » Foin des questions de boutique, n'est-ce pas?

Il est des gens qui en veulent à l'*Etoile*, parce que ce journal s'obstine à n'être *que catholique*, parce qu'il relègue à l'arrière-plan les luttes de partis, parce que surtout il s'est refusé à faire de la réclame au bénéfice d'un groupement politique de date récente capable de diviser les catholiques.

Les partisants intransigeants de la devise « politique... d'abord » se sont promis de se venger : aussi bien, le récent Congrès des noces d'argent de l'*Etoile* et le succès qu'il a obtenu les ont exaspérés.

C'est pourquoi ils ont pris prétexte de quelques lignes de notre rédacteur en chef pour organiser, dans tous les journaux de leur parti, une campagne acharnée : on pousse des clameurs indignées, on se voile la face, on crie à l'hérésie, on distribue généreusement les injures... ce vaste

branle-bas a été concerté et prémédité : on nous cherche querelle depuis assez longtemps et à propos de tout...

Ceci dit pour rétablir la vérité, nous mettons fin à cette polémique que d'autres, peut-être, verraient se prolonger avec satisfaction.

N'ayant jamais reçu aucun blâme de l'autorité ecclésiastique, mais fiers au contraire de ses encouragements répétés et tout récents encore, nous détournons la tête, nous fermons l'oreille aux criailleries intéressées du dehors, et nous continuons *droit notre chemin.*

Le Clergé n'ignore pas où sont les fils les plus dévoués et les plus soumis de l'Eglise et le peuple verra tôt ou tard quels sont ses vrais amis.

L'ETOILE.

Enfin, puisque l'*Etoile* se fait gloire de se placer sur le terrain vraiment et exclusivement catholique, en ayant le regard toujours fixé sur les directions pontificales, rappelons-lui qu'elle a parfois le regard distrait. Est-ce se conformer aux directions de Pie X, de déguiser les candidats *catholiques* en candidats *libéraux* et de n'avoir que ce nom à la bouche, comme c'était son cas dans les dernières élections législatives? Etait-ce se placer sur le terrain catholique, que d'inviter les électeurs catholiques, au lendemain de la défaite, que de les inviter à se rallier, dès lors, pour la prochaine bataille, autour de l'homme qui prendrait « *le drapeau de l'ordre et de la liberté* », et de donner pour le bon candidat celui qui comprendrait son rôle de « *loyal démocrate* » et saurait regagner le terrain perdu cette fois encore en Vendée, par « *la politique libérale* », la seule digne des honnêtes gens? (1).

Mais voici un trait plus récent. L'*Etoile,* à l'occasion de ses noces d'argent, a envoyé une adresse au Saint-Père, dont on trouve le texte dans son numéro du 3 décembre 1911. On y lit : « Depuis vingt-cinq ans, ils (les directeurs) se sont efforcés de défendre les intérêts religieux, *et fidèles aux conseils du Saint-Siège* (pas ceux de Pie X) *ils se sont posés loyalement sur le terrain constitutionnel* ». Le terrain constitutionnel est le terrain de la République. Est-ce là ce qu'on appelle le terrain exclusivement catholique? L'*Etoile* n'est *que catholique* à la façon de l'*Action libérale.* C'est tout dire. Comme elle retarde!

L'âge de M. Dubé est digne de respect, ses bonnes intentions et ses bons services également. Mais lui-même n'estime certainement pas que ni ceci ni cela interdise de redresser ses erreurs, s'il en commet. Il nous a semblé que c'était le cas.

E. B.

1. Voir notre numéro du 1er septembre 1910, pages 591-593.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41. LILLE. — 9.556

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

LA PHILOSOPHIE DE BERGSON AU GRAND SÉMINAIRE.

Notre collaborateur, Mgr Delmont, savait certainement ce qu'il disait, en écrivant naguère dans cette Revue que la philosophie universitaire, et nommément celle de M. Bergson, empoisonnait l'enseignement de certains séminaires.

Cependant c'est là une affirmation grave, et plusieurs se sont probablement dit qu'elle demanderait à être prouvée. Peut-on supposer péril plus grave pour l'avenir du clergé et pour les âmes confiées à ses soins que ces infiltrations pestilentielles pénétrant jusque dans le sanctuaire? Mais de telle preuves sont difficiles à recueillir. On peut avoir une connaissance certaine du fait sans être en état de le prouver publiquement. Qui ne conviendra, parmi ceux qui ont un zèle éclairé pour l'Eglise, que si, par une circonstance qu'il faudrait appeler heureuse, on pouvait un jour apporter en affirmation un document indiscutable, il ne faudrait pas hésiter à le faire? Je dirai même : à le faire publiquement, parce qu'un si grand mal ne saurait être dénoncé avec assez de vigueur; parce que, l'expérience le dit trop, les palliatifs sont de nulle efficacité et qu'il est nécessaire de forcer l'attention distraite ou qui se détourne.

Combien de fois a-t-on signalé ce danger! Mais tous ceux qui cèdent plus ou moins consciemment aux suggestions de l'esprit moderniste — et ils sont presque légion — haussent les épaules, ils traitent ceux qui en parlent de maniaques et de sycophantes. D'autre part, et c'est là une objection qui m'est venue de la part d'un prêtre, supérieur de séminaire, dont la fidélité aux saines doctrines n'est pas suspecte, le mal n'est pas ignoré à Rome. On y suit attentivement le mouvement des idées. Pourquoi ne pas attendre que le Saint-Siège agisse quand le moment opportun lui paraîtra venu? On parle même d'un prochain acte pontifical sur l'enseignement dans les grands séminaires. C'est de là que le remède doit être attendu. Je demande d'abord si Léon XIII et Pie X n'ont pas déjà parlé assez clairement et assez fortement sur ce sujet, et pourquoi un nouveau rappel de leurs prescriptions aurait plus d'efficacité. En est-on à apprendre ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter? Oui, sans doute, Rome est informée de ce qui se passe et elle en gémit. Mais, comme je le disais récemment à propos du démocratisme persistant malgré ses censures, comment le gouvernement suprême de l'Eglise pourrait-il pourvoir par lui-même et à lui seul à l'application pratique de ses décrets? Il faut donc, qu'au besoin, des mains courageuses mettent à nu la plaie.

C'est pourquoi, après avoir récemment dénoncé un foyer sillonniste

d'éducation cléricale et d'œuvres sociales dans tel diocèse, nous signalons aujourd'hui dans tel autre l'enseignement pernicieux donné aux grands séminaristes.

Et, afin de frapper davantage l'attention, nous plaçons en tête de ce fascicule cette information dont la place naturelle eût été dans la seconde partie.

Voici, en effet, que l'occasion de fournir la preuve désirable nous est donnée éclatante. Il ne faut pas qu'elle soit perdue. Nous en userons avec discrétion, en nous abstenant de nommer ici ni le séminaire ni le professeur. Ce n'est pas un sentiment d'animosité personnelle qui nous guide, comme plusieurs ne manqueraient pas de le dire pour trouver une atténuation à un scandale, (j'emploie le mot dans l'acception purement objective), qui n'en comporte pas. C'est une question d'intérêt général et supérieur.

La Providence — car nous croyons que c'est elle — a fait venir entre nos mains un chapitre du cours de philosophie enseigné depuis plusieurs années et l'an dernier encore par un professeur du grand séminaire de X... Ce ne sont pas des notes recueillies par un élève et dont l'exactitude pourrait être douteuse. Ce sont les feuilles polycopiées, distribuées par le maître lui-même à ses auditeurs. Le document n'est donc pas récusable.

La question traitée dans ce chapitre est fondamentale en philosophie et dans toute démonstration religieuse, à commencer par celle de l'existence de Dieu. Elle est à la clé des dogmes capitaux. C'est celle du principe de causalité.

Ce seul chapitre permet donc de juger de tout un enseignement. Suivant la solution donnée, la foi et la théologie, la raison naturelle elle-même trouveront une base solide ou s'évanouiront.

Nous ne pouvons ni ne devons faire autrement que de reproduire intégralement ces pages, malgré l'aridité qu'y trouveront quelques lecteurs.

Ceux qui sont à même de les juger reconnaîtront sans peine que les propositions soulignées et beaucoup d'autres encore sont insoutenables. C'est la déformation, je dirai même la négation du principe de causalité, et partant la négation de la création, de la distinction entre le monde et Dieu. Cela conduit au panthéisme (1).

Et cela s'enseigne dans un grand séminaire!!

Ou le professeur a suivi à Paris, comme nous croyons le savoir, le cours de philosophie de M. Bergson, — et son exemple viendrait tristement confirmer la prudence des mesures prescrites par le Saint-Siège pour écarter les élèves ecclésiastiques de l'enseignement uni-

1. Il va sans dire que nous ne mettons pas en cause les intentions du professeur et que nous prenons simplement le fait tel qu'il est.

versitaire — ou il a cherché dans l'*Evolution créatrice* plutôt que dans saint Thomas les principes du sien.

Il est à peine besoin d'observer, pour répondre en une ligne, que, même dans le moment où la cause produit son effet (point de vue *dynamique*), elle en diffère radicalement comme l'*agent* du *patient*, comme l'*acte* diffère de la *puissance*. C'est élémentaire en scolastique. L'effet immanquable de telles leçons est de *désorganiser* plus ou moins l'intelligence des élèves, selon le mot de M. l'abbé de La Porte, président de l'alliance des grands séminaires.

LE PRINCIPE DE CAUSALITÉ ; SON CARACTÈRE ANALYTIQUE

On a donné plusieurs formules différentes du principe de causalité : « Tout effet a une cause »; — « Il n'y a pas d'effet sans cause »; — « Ce qui arrive à l'existence demande une cause ». (Kant); — « Tout phénomène a une cause »; — « Tout ce qui commence d'être a une cause ». La dernière semble préférable et plus communément admise. Ce n'est pas que soit justifié le reproche de tautologie fait à plusieurs des autres. Les principes premiers étant tous plus ou moins évidents par eux-mêmes, analytiques, présentent tous quelque apparence de tautologie; l'attribut n'est et ne doit être que la répétition de ce qui est déjà contenu dans le sujet. Ce n'est jamais cependant une répétition pure et simple : l'attribut indique toujours un point de vue différent de celui indiqué par le sujet. En ce sens, toutes les formules précédentes du principe de causalité sont justifiables du reproche de tautologie. La formule « ce qui commence d'être a une cause », a seulement l'avantage d'exprimer mieux le point de vue auquel il faut se placer pour voir le caractère analytique du principe de causalité; elle suggère plus explicitement comment il faut interpréter les notions de cause et d'effet. (C'est à cela que le professeur va s'appliquer).

Car, il importe essentiellement de le remarquer, les notions de cause et d'effet peuvent être interprétées chacune à deux points de vue, dans deux sens très différents, exacts tous les deux, mais à condition de les appliquer à des usages différents. Kant n'a pas fait cette distinction, et c'est sans doute pour cela que le principe de causalité lui a paru « synthétique », bien qu'il le reconnaisse « a priori ». Or, malgré ses explications, ces deux propriétés sont bien contradictoires. Hume, Hamilton, Stuart Mill, qui l'ont étudié d'une façon approfondie, n'ont pu démontrer sa valeur, pour s'être obstinés à ne voir qu'un seul sens possible aux notions de cause et d'effet.

I. — Ces notions peuvent d'abord s'entendre au sens étymologique, originel et fondamental. C'est en même temps le sens plus intellectuel, plus philosophique et plus métaphysique, mais ce n'est pas le sens vulgaire, ni le sens consacré par l'usage le plus fréquent. On peut l'appeler d'un mot qui caractérise bien le point de vue auquel on se place, le *sens dynamique*. C'est le point de vue de la philosophie et des sciences théoriques.

Entendue dans ce sens, la *cause* est toute activité considérée *au moment* où elle s'exerce, au moment où elle agit, au moment où elle est occupée à produire. Les scolastiques auraient dit que c'est la cause « formaliter ut sic », quatenus causat et considerata in instanti quo causat.

L'effet, c'est toute réalité considérée au moment où elle commence d'exister, au moment où elle se produit sans l'être encore complètement, au moment

donc où elle est encore unie à la cause, où elle n'en est ni séparée ni distincte. L'idée d'effet, c'est l'idée de « produit par un autre » factus ex. Ici nous considérons la réalité au moment où elle mérite ce nom (facta ex) formaliter ut sic, au moment où elle est occupée à devenir réalité, où elle commence d'être.

Effet et cause éveillent donc avant tout l'idée d'activité et ne diffèrent pas réellement l'un de l'autre; ce sont deux aspects différents d'une même réalité agissante. Cette réalité agissante prend le nom d'effet si l'attention se porte d'abord sur le terme de l'action pour remonter ensuite à son origine; elle prend le nom de cause si l'attention se porte d'abord sur le point de départ de l'activité pour la suivre ensuite dans tout le cours de son évolution. La source qui s'écoule, le mobile qui se déplace, envisagés dans le sens même de leur action sont des causes; considérés dans le sens contraire, ce sont des effets: *dans les deux cas, c'est une seule et même réalité considérée en tant qu'active et dans toutes les phases de son activité.* (1) Le sens dont il s'agit ici désigne donc avant tout et nécessairement l'action comme telle, l'action actuellement exercée; de là son nom δυναμις, puissance, action). Au point de vue dynamique, une cause qui n'agit pas n'est pas cause et ne mérite pas ce nom; un effet qui n'est pas encore produit ou qui est complètement produit n'est pas effet, ne mérite pas encore ou ne mérite plus ce nom.

II. — Mais les notions de cause et d'effet peuvent être entendues dans un autre sens, moins conforme à l'étymologie des mots, minus proprius, diraient les scolastiques, mais plus usuel. C'est celui auquel nous pensons naturellement, parce qu'il demande moins d'effort et qu'il est plus conforme à l'imperfection de l'intelligence humaine. On peut l'appeler *sens statique,* parce qu'il considère les choses au moment où elles sont comme inertes, constituées dans tous les cas dans un état stable. C'est le point de vue des sciences pratiques, qui enregistrent, constatent et classent des résultats sans rien expliquer.

L'effet, c'est toute réalité qui peut être produite par une autre ou qui vient d'être produite par une autre, mais considérée toujours dans la dernière phase de son développement, avec tous les caractères qui la constituent et le degré de perfection qu'elle comporte. Ce n'est plus le devenir, c'est ce qui est fini, ce qui est fait complètement.

La *cause*, c'est toute réalité qui a agi ou qui est susceptible d'agir, mais considérée au moment où elle a cessé d'agir et n'a pas commencé d'agir de nouveau. La réalité est considérée quatenus *potest* agere, non quatenus agit, diraient les scolastiques.

Le raisin est cause, le vin est effet, au sens statique.

Nous n'avons plus, comme quand il s'agit du sens dynamique, une réalité essentiellement active, donc *mouvante, variable, dans le devenir.* Nous avons un genre d'être bien délimité, constitué dans un état stable qu'on peut étudier à loisir.

L'effet ainsi considéré est toujours réellement distinct, parfois même séparable et séparé de la cause. Il consiste toujours uniquement dans la dernière étape d'évolution de la réalité active, tandis que la cause consiste toujours uniquement dans la première étape d'évolution de cette même activité.

1. L'exemple familier au professeur est celui-ci : « Voyez le train qui va de Paris à Rouen. Si vous regardez du côté de Paris, c'est la cause; du côté de Rouen, c'est l'effet ».

En résumé, au point de vue dynamique comme au point de vue statique, cause et effet désignent une réalité active.

Mais au point de vue dynamique, nous considérons à la fois tous les moments de l'évolution de cette activité, tout son mouvement comme un tout indivisible.

Au point de vue statique, nous appelons effet un des moments de cette évolution, le dernier, et nous appelons cause un autre de ces moments, le premier.

Et voilà pourquoi, entre la cause et l'effet, *au point de vue dynamique, il n'y a qu'une différence de raison, tandis qu'au point de vue statique, il y a une différence réelle.*

Cette distinction faite et comprise, il suffit de remarquer, pour prouver que le principe de causalité est analytique, que les idées de cause et d'effet ont, dans ce cas, le sens dynamique. Ceci supposé, la formule : Tout ce qui commence d'être a une cause, équivaut à celle-ci : Tout ce qui commence d'être est ayant une cause, ou encore : LA RÉALITÉ QUI COMMENCE D'ÊTRE EST LA MÊME QUE LA RÉALITÉ QUI COMMENCE D'AGIR.

LA RÉALITÉ QUI EST ACTUELLEMENT PRODUITE EST LA MÊME QUE CELLE QUI PRODUIT ACTUELLEMENT.

L'EFFET ET LA CAUSE.

Toutes ces propositions paraissent et sont évidentes au sens dynamique, elles paraissent et sont, sauf les deux premières, fausses au point de vue statique.

Si, à un premier examen, elles semblent fausses, c'est que, instinctivement, en vertu du premier effort de notre intelligence, nous concevons la cause et l'effet au point de vue statique. *Attachés à la matière, nous ne nous représentons nettement et bien clairement que le matériel.* Or, le point de vue dynamique est celui du mouvement; *or, le mouvement quel qu'il soit, est quelque chose de supérieur à la matière.* Aussi, nous concevons le mouvement, nous ne le voyons pas au sens ordinaire et précis du mot; nous ne percevons que les étapes successives du mobile et nous concluons l'existence du mouvement.

Le principe de causalité est donc analytique, expliqué au sens dynamique.

Mais la difficulté reste, semble-t-il tout entière. En fait, nous le concevons habituellement au point de vue statique et nous nous en servons à ce même point de vue. Il n'est fécond en philosophie, aussi bien que dans les sciences, que si l'effet va plus loin que la cause, du moins est autre chose qu'elle.

Ici encore, il importe de bien distinguer.

Le point de vue statique n'est qu'un abrégé de l'autre : on ne prend qu'une partie de la cause et une partie de l'effet. Il est commode pour notre mémoire, commode pour les conceptions claires qui supposent et cherchent les oppositions et les contrastes. Aussi, c'est le point de vue suggéré dans les conclusions et les exposés didactiques, c'est le point de vue directement signifié par tout langage; tout langage matérialise et fige toujours plus ou moins la pensée.

Mais si on veut voir la raison des conclusions, comprendre non seulement un exposé, mais la valeur des preuves, *sentir, éprouver la vérité d'une démonstration*, ne pas faire seulement des constatations pratiques, mais de la théorie explicative, on est obligé de se placer au point de vue dynamique; il ne suffit pas alors de constater que tel effet vient après telle cause, il faut

tâcher de voir comment tel effet est déjà contenu en puissance dans telle cause, comment telle cause tend par sa nature à devenir tel effet.

Ce n'est donc pas le point de vue statique qui est le seul fécond; *la fécondité est au contraire le privilège exclusif du point de vue dynamique.* Ce qui importe surtout, ce n'est pas de connaître ce que les choses sont, c'est de savoir ce qu'elles peuvent devenir, secret que seul le point de vue dynamique peut révéler.

Aussi, les psychologues, les historiens, les chimistes, les savants de toute sorte, sans exception, ne font de découverte qu'en appliquant le principe de causalité au point de vue dynamique. Le point de vue statique n'est qu'un procédé dont ils se servent pour se préciser à eux-mêmes, pour faire comprendre sans trop d'efforts au vulgaire les résultats acquis. *Il permet de porter un instant toute l'attention sur un détail découpé dans la réalité mouvante et complexe*, et, par suite, il fait percevoir ce détail avec plus de clarté; mais il n'a aucune valeur démonstrative et ne sert de fondement à aucune certitude. Il fausse d'ailleurs l'effet et la cause en les réduisant à ce qu'ils ont de plus apparent et de plus facile à percevoir.

Cependant, si on considère la formule statique comme une conséquence partielle de l'autre, conséquence dont la vérité s'appuie sur la certitude de l'autre, elle peut avoir une certaine utilité même pour la démonstration. On s'en sert assez souvent de cette manière dans les sciences physiques. Mais ce n'est plus le principe premier de causalité, c'est un principe qui en est dérivé et dont l'exactitude et la valeur doit *(sic)* être démontrée en faisant voir ses rapports avec la formule dynamique. Il revient à dire : Ce qui a été effet a été à ce moment-là ayant une cause.

En résumé, le principe de causalité est analytique à condition qu'on interprète les notions de cause et d'effet au point de vue dynamique. Le point de vue statique est, il est vrai, plus ordinaire; mais ce n'est *qu'un procédé arbitraire et transitoire* pour mieux nous rendre compte de certains détails dans les vérités déjà acquises. L'autre point de vue seul conduit à une démonstration solide et complète des vérités connues et à de nouvelles découvertes.

Le point de vue dynamique indique donc le sens le plus complet et le plus vrai du principe de causalité. Il suffit par suite qu'à ce point de vue il soit analytique pour mériter le nom de principe *premier*, ne s'appuyant sur aucun autre pour établir sa valeur, son absolue certitude.

Voilà donc où l'on est, aujourd'hui encore, dans certains séminaires, après l'Encyclique *Æterni Patris* de Léon XIII, après sa Lettre du 18 septembre 1899 sur les études ecclésiastiques, après les prescriptions de l'Encyclique *Pascendi* et le *Motu proprio* contre le modernisme et l'enseignement philosophique moderne!

Et l'on attendrait un nouvel acte pontifical comme devant remédier au mal?

Voilà le voile soulevé par un coin. Que serait-ce si on pouvait l'arracher complètement?

Loin de nous la pensée de généraliser. Mais on ne se tromperait pas moins en ne voulant reconnaître là qu'un cas exceptionnel. Sans doute nombre d'évêques veillent soigneusement dans leurs diocèses à l'observation des ordres du Saint-Siège; tous même se piquent de cette sollicitude. On voit cependant qu'elle peut être abusée.

Nous avons de bonnes raisons de croire que, du plus au moins, ce cas n'est pas unique. Et à côté des grands séminaires, il y a les Instituts catholiques; au-dessous, les petits séminaires et les collèges catholiques.

Emm. BARBIER.

LES DOCTRINES ÉCONOMIQUES DE L'A. C. J. F.

Un article des *Annales*, organe de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*, intitulé : *La liberté du travail* (16 novembre 1911), et reproduit par la *Croix*, nous oblige à parler encore économie politique et sociale.

Notre but est principalement de dégager l'Eglise d'opinions controversables, même fausses, même contraires aux enseignements pontificaux, qu'on prétend couvrir de leur sanction, en ajoutant le reproche de libéralisme condamnable à l'adresse de ceux qui ne se rallient pas à ces opinions.

I

Le titre de notre article suggère une question préalable. L'A. C. J. F. professe-t-elle des doctrines économiques déterminées? La réponse affirmative est certaine. Allons plus loin : L'A. C. J. F. impose-t-elle ces doctrines à ses adhérents? Oui, encore. La preuve est facile à donner.

Elle se trouve dans un article de M. J. Duval, directeur de la *Jeune Bretagne*, Bulletin de l'Union de la Jeunesse catholique bretonne, et auteur d'une brochure : *La Jeunesse catholique : idées et doctrines*, d'où nous avons tiré précédemment des preuves incontestables de l'exclusion donnée par cette Association aux adhérents de groupements politiques non-républicains. L'article en question pourrait n'exprimer que l'opinion personnelle d'un membre influent, mais elle a reçu l'approbation et la sanction publiques de M. Jean Lerolle, président général de l'A. C. J. F.

Après s'être prononcé avec une franchise méritoire sur la question politique, M. Duval passe à l'autre. Il parle de doctrines sociales, mais ce sont bien aussi des doctrines économiques qu'il entend. D'ailleurs, lui-même écrit d'abord : « Je suis heureux qu'on ait si bien saisi ma pensée quand j'affirme qu'il y a *incompatibilité absolue* entre le

fait de professer certaines opinions politiques ou *économiques* et le fait d'être membre de l'A. C. J. F. » Il poursuit :

« — Programme social commun? Mais la doctrine catholique n'autorise-t-elle qu'une seule école sociale? Un catholique ne peut-il pas appartenir à l'*école catholique libérale,* à l'*école conservatrice;* à l'*école catholique sociale,* à l'*école démocratique chrétienne,* etc. Parmi vos milliers de jeunes gens, les uns se rattacheront à telle école, les autres à telle autre école. Ainsi votre unité sera encore une foi brisée?

» — Non, car si l'A. C. J. F. poursuit un but religieux avec un règlement religieux bien précis, elle poursuit aussi un but social très déterminé, et *son programme social, elle l'impose à tous ses membres.* Comme dans le domaine religieux elle professe la religion catholique, dans le domaine social elle suit les principes de l'*école catholique sociale.* . . .

» Vous voyez, mon cher ami, que nous précisons déjà beaucoup notre caractère. Unis sur la question religieuse, nous sommes encore *unis sur la question sociale.* A celui qui rejetterait les principes de l'*école catholique sociale,* nous lui dirons : « Vous êtes libre de vous classer dans telle école qu'il vous plaira. Vous croyez mieux servir votre pays en y adhérant, c'est votre droit; mais nous, à l'A. C. J. F., nous sommes persuadés que les bases sur lesquelles repose l'*école catholique sociale* sont plus solides, plus sérieuses; nous ne pouvons admettre, en vertu de l'ordre, de la discipline, de l'unité d'efforts qui doivent régner dans nos rangs et qui sont partout des éléments de succès, nous ne pouvons, dis-je, vous conserver plus longtemps parmi nous. » On partirait bons amis, comme par le passé, résolus de travailler l'un et l'autre pour la gloire de Dieu et le salut de la Patrie. » (*La Jeune Bretagne,* juillet 1907).

Dans le numéro suivant (août), M. Duval avait la satisfaction de produire une lettre de M. Jean Lerolle, qui disait :

« J'ai lu avec le plus vif intérêt vos articles de la *Jeune Bretagne,* et je tiens à vous en féliciter. Ils sont tout à fait « dans la ligne ». Rarement on a mieux marqué le sens de notre action.

» ... Et quand je parcours les premiers travaux de nos groupes, j'y vois exprimées les mêmes idées d'organisation professionnelle que nous défendons aujourd'hui.

» Vous êtes donc bien, et nous sommes donc bien dans la tradition. Nous y sommes avec les Medolago, les Toniolo, les Lichtenstein, les Decurtins, et cela suffit pour nous assurer que nous sommes dans la voie droite.

» Voilà, cher ami, ce que je tenais à vous dire. Maintenez votre affirmation hardiment sociale, surtout efforcez-vous de passer des paroles aux actes et de réaliser dans les faits ce que votre esprit a conçu.

» Plus que jamais je suis convaincu que nous avons un rôle immense

à jouer. La faillite du radicalisme, l'impuissance du collectivisme, nous laissent le champ libre. A nous de savoir profiter de l'heure.

» Mais pour cela, un peu moins de discours, un peu plus d'efforts pratiques et utiles.

» Laissez dire et faites bien et vite.

» Votre tout dévoué, » Jean LEROLLE. »

Je ne m'arrêterai pas ici à montrer que l'acceptation loyale du fait démocratique, comme on dit à l'A. C. J. F., c'est-à-dire cette cour faite à la démocratie qui mettait alors une sorte de rivalité et de surenchère entre l'A. C. J. F. et le *Sillon*, établit un rapport plus direct qu'elle ne voudrait le reconnaître entre son programme politique et son programme économique.

Contentons-nous d'observer ceci : l'action sociale catholique ou action populaire chrétienne n'est pas liée à un programme économique et social déterminé. Dès lors, il faut admettre que l'A. C. J. F. n'est pas une association ouverte à tous les jeunes gens désireux de se livrer à l'action sociale catholique, même abstraction faite de la question politique qui constituait une première catégorie d'exclusions. Elle est donc devenue une association particulière, comme l'était le *Sillon*, et elle devrait s'approprier la déclaration de M. Marc Sangnier : « La démocratie que nous défendons ne se confond pas avec la démocratie chrétienne (action chrétienne populaire). Animée de l'esprit chrétien, notre démocratie sera, si l'on veut, un aspect particulier de la démocratie chrétienne. » Dès lors, par conséquent, l'A. C. J. F. ne répond pas au titre universel qu'elle a pris; c'est une usurpation de se donner pour l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*, et il n'est pas acceptable qu'elle s'arroge le droit de parler au nom de cette jeunesse, en rendant les catholiques solidaires de son programme particulier (1). Pour ne citer qu'un nouvel exemple, à propos de la loi sur les retraites ouvrières qui laisse les catholiques très partagés, je lisais, ces jours derniers sur les murs de Saint-Cloud, une affiche annonçant une conférence publique par un membre du comité général de l'A. C. J. F. Elle portait pour titre : *Les catholiques et les retraites ouvrières*. Comment ose-t-on user d'une telle supercherie, mêler le catholicisme à une loi économique qui lui est étrangère, et donner *les catholiques* pour partisans d'une loi qu'un grand nombre d'entre eux, ainsi que des prolétaires, regardent comme injuste et tyrannique!

II

Autre question préalable aussi, mais néanmoins fort importante. On nous parle avec emphase d'une *école sociale catholique* (sociale,

1. La même observation s'applique au titre d'*Ecole sociale catholique*.

et non moins *économique*). Il y a quelque vingt ans, à une époque qui fut d'une certaine manière « les beaux temps » des démocrates chrétiens, ceux-ci se décernaient le titre d'*Ecole pontificale.* « C'est à elle, écrivait-on, que vont tous les encouragements du Pape. » Elle était représentée, par le chanoine Pottier, en Belgique, par l'abbé Naudet, l'abbé Dabry, l'abbé Six, l'abbé Lemire, Marc Sangnier, etc... Il serait facile de signaler des points de contact entre cette école et divers tenants de la précédente, sur l'interprétation du droit de propriété, sur le travail « fonction sociale », la corporation obligatoire, etc... Ce n'est pas le moment de nous y arrêter. Mais, quelles que soient les théories abritées sous ces dénominations, avant d'admettre que celles-ci puissent être légitimement adoptées, une question se pose : l'Eglise a-t-elle des doctrines économiques?

Il faut chercher la réponse dans l'Encyclique *Rerum novarum,* que les catholiques sociaux ont tous à la bouche, et que si peu d'entre eux ont lue attentivement.

Le Pape Léon XIII s'est proposé de réfuter le socialisme et d'en exposer les remèdes. Toute la seconde partie est consacrée à cette explication. « Nous abordons ce sujet, déclare Léon XIII, dans la plénitude de notre droit, car la question qui s'agite est de nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace ». La pensée maîtresse de toute l'explication, répétée à chaque page, et cependant négligée par un grand nombre, est que le seul remède d'une efficacité certaine consiste de pénétrer de l'esprit chrétien les mœurs et les institutions. De savoir si un régime économique plus favorable à la liberté, ou portant au maximum l'organisation du travail, est plus conforme aux principes de l'Eglise et plus propre à obtenir le résultat proposé, c'est ce qu'on n'en saurait déduire et ce que le Pape se garde d'indiquer. Mais n'insistons pas et suivons l'Encyclique.

Dans l'ordre social, l'Eglise donne des *préceptes* et exerce une *action.*

Léon XIII décrit d'abord « l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. »

Après avoir déclaré, non sans en donner les raisons, que « le premier principe à mettre en avant est *que l'homme doit prendre en patience sa position,* » il aborde cette « économie des vérités religieuses dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète », et « qui est de nature à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres, ceux qui dérivent de la *justice* » : devoirs du pauvre et de l'ouvrier, devoir des riches et des patrons, éclairés par les enseignements et les exemples de Jésus-Christ qui prêchent aux uns la résignation et rabaissent l'orgueil des

autres, et créent entre eux un rapport d'amitié que l'adoption divine doit transformer en amour fraternel.

Aux préceptes l'Eglise joint l'action. « Il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été renouvelée par les mœurs chrétiennes que *l'influence* de l'Eglise a fait prévaloir, et par les *institutions* dont elle a été l'inspiratrice.

Là se borne la doctrine de l'Eglise. Le Pape parle ensuite des « moyens humains » qu'il ne faut pas négliger. Nous allons y venir. On aura remarqué qu'en tout ceci il s'agit d'économie et d'action sociale, et non d'action économique.

Les « moyens humains » dont il déclare le concours nécessaire pour obtenir le résultat voulu sont de trois sortes : l'intervention de l'Etat, le régime du salaire et le rétablissement des corporations.

Les droits de l'Etat, Léon XIII en pose le principe, il en indique l'application et il en fixe les limites.

« Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions : Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société découle spontanément et sans effort la prospérité tant pulbique que privée. » Cela revient presque à définir la loi.

L'Etat peut donc se rendre utile aux classes ouvrières, comme aux autres, en améliorant le sort de celles-là, « et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence, car, en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. »

Après avoir insisté sur cet aspect de son rôle et justifié ce droit, Léon XIII en indique les principales applications : En premier lieu *(potissimum)*, « il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. » — Elles doivent assurer le repos hebdomadaire. — Régler au besoin le nombre d'heures de travail exigées des ouvriers. — Protéger la femme et l'enfant contre l'exploitation de leur faiblesse.

Et voici les limites de ce droit d'intervention de l'Etat : « Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent lésés, ou simplement menacés, *et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement*, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique »... « dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, *dans de certaines limites*, la force et l'autorité des lois; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois, **c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers**. » Et plus loin, à propos des salaires : « mais *de peur que* dans ces cas et d'autres analogues,

comme ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé dans les mines, *les pouvoirs publics n'interviennent importunément*, vu surtout la variété des circonstances et des lieux, il sera préférable, qu'en principe, la solution en soit réservée aux syndicats ou corporations dont Nous parlerons plus bas, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, *même, si la chose le demandait, avec le secours de l'Etat.* »

Eh bien! je demande s'il est une école d'économistes catholiques qui soit réfractaire à aucun de ces enseignements. M. Rambaud, qu'on en accuserait volontiers, écrivait récemment dans cette revue : « De l'avis unanime, l'Etat doit édicter des lois pour la protection des travailleurs » (15 octobre, page 39); « l'Etat a une mission générale de justice et de police; il interviendra contre les abus pour les réprimer toujours et même pour les prévenir quand des mesures préventives ne risqueront pas d'être plus nuisibles qu'utiles » (1er août 1911, page 569). L'accord avec l'Encyclique n'est-il pas parfait?

Quant à savoir si l'Etat tient ce droit d'une mission d'ordre général et de police ou de la mission d' « organiser la société » — question sur laquelle nous n'avons point ici à prendre parti — il ne semble vraiment pas, en tout cas, que la seconde opinion se déduise des textes que nous avons soulignés. Quelle place y a-t-il pour un reproche de libéralisme?

« Dans la fixation du salaire, dit Léon XIII, toute justice n'est pas remplie par le seul fait que le patron paie à l'ouvrier le prix convenu. Le travail de celui-ci a reçu de la nature une double empreinte; comme *acte de la personne...* nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire »; mais le travail a aussi pour lui un caractère de *nécessité :* « au-dessus de la libre volonté du patron et de l'ouvrier, il est une loi de justice naturelle, plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. » Il en résulte donc que la loi de l'offre et de la demande, dont l'ouvrier subit trop souvent la rigueur, est loin de renfermer toute justice dans la matière du contrat de travail. L'ouvrier n'est pas un vil outil; le patron doit tenir compte de sa condition d'HOMME.

A cette doctrine claire, acceptée de tous les catholiques, les Ecoles ont joint leurs déductions, qu'elles prétendaient lui être rigoureusement enchaînées. Léon XIII avait ajouté : « l'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément *à ses besoins et à ceux de sa famille* s'appliquera à faire des épargnes... » — Les démocrates chrétiens en ont conclu sans sourciller que le salaire indispensable à l'ouvrier sobre et honnête était celui qui lui permettrait de parer — pourquoi n'ajoutent-ils pas : *aisément?* — à ses besoins et *à ceux de sa famille.* Ce n'est plus seulement la condition humaine de l'ouvrier,

c'est sa condition *familiale,* qui entre à titre de justice dans le contrat de travail. Qui plus est, — nous n'exagérons rien, — tout ouvrier en âge d'homme, étant apte à avoir un foyer, aura droit à ce salaire familial, même s'il n'a pas de famille à soutenir.

Et le *salaire familial* devint l'heureux remède à la *misère imméritée* (1).

Aucune question n'a été plus chaudement controversée. Une réponse démentant cette interprétation, transmise au nom de Léon XIII à l'archevêque de Malines, ne déconcerta nullement ceux qui la soutenaient. Nous en retrouverons encore aujourd'hui des traces dans les doctrines économiques de l'A. C. J. F.

La question des corporations ou syndicats a aujourd'hui plus d'actualité, d'autant qu'elle touche à celle de la liberté du travail.

Il est intéressant de constater tout d'abord le caractère que Léon XIII leur assigne. Ce sont des sociétés *privées.* « La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appelle *publique,* parce qu'elle réunit tous les hommes pour en former une nation. Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour *privées* et le sont, en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres »

L'Encyclique mentionne deux sortes de ces sociétés : les congrégations religieuses, en faveur desquelles elle élève une protestation, et les corporations et syndicats.

Léon XIII insiste sur leur droit fondamental à l'existence : elles sont de *droit naturel* et ce sont des associations *libres* (2).

Le Pape loue le zèle des catholiques et du clergé pour en promouvoir le rétablissement, et joint à cet éloge un mot précis sur le rôle de l'Etat : « Il (ce zèle) est à nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir, et Nous Nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'Etat *protège* ces

1. L'expression de « *misère imméritée* » tant exploitée, est une interprétation, mais non une traduction de l'Encyclique, surtout si on l'applique en général aux *ouvriers.* Le contexte montre que Léon XIII parle plutôt des *prolétaires : (infima sortis hominibus).* Il ne reprend pas ici le terme *opifices* qui se trouve deux lignes plus haut. Les ouvriers ne constituent pas à eux seuls la classe infime. Et combien parmi eux dont il serait parfaitement exagéré de dire que : *in misera calamitosaque fortuna indigne versantur!* Ce sont ces derniers mots qu'on a traduits par « misère imméritée ».

2. Il importe en effet de noter ceci : La famille et l'Etat sont des sociétés nécessaires, on en est malgré soi et quoiqu'on veuille; les autres sociétés, résultat d'un exercice très légitime du droit d'association sont libres, elles ne commandent par conséquent qu'à ceux qui y entrent et qui y restent.

sociétés fondées selon le droit, *que, toutefois, il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie;* car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe. »

Léon XIII va-t-il déterminer le mode d'organisation de ces sociétés? Il s'en défend. « A ces corporations, il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, *une organisation et une discipline* sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements? *Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail;* tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre du travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire, en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et gouverner les corporations, de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune. »

Ce n'est pas de ce langage qu'on déduirait, par exemple, le caractère *obligatoire* de la corporation ou du syndicat. Encore moins, de ces paroles dites plus haut : « Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que *ni l'individu,* ni la famille ne soient absorbés par l'Etat; *il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté, aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne* ».

Si donc le représentant le plus brillant de l'Ecole qui s'arroge le nom d'*Ecole sociale catholique,* reproche aux disciples de Charles Périn et de Le Play, qualifiés pour cette raison de libéraux, « de ne pas soupçonner la différence profonde qui doit exister entre l'association et la corporation... ils ne paraissent pas comprendre qu'une corporation est *une institution d'Etat,* placée *en dehors du droit commun* »... investie de privilèges correspondant au pouvoir législatif et exécutif, qui en font « *de petits Etats dans l'Etat* » (1); il doit être permis à ceux-ci, sans encourir le reproche de libéralisme, de ne voir là qu'une conception d'Ecole, et je ne sais s'ils n'auraient pas quelque sujet de la trouver assez différente de celle exprimée dans l'Encyclique, notamment avec le caractère qu'elle assigne à ces associations et avec les restrictions qu'on a lues sur le rôle de l'Etat. On voit, dans tous les cas, quelle est la réserve du Pape sur tous ces points.

1. Articles du marquis de la Tour du Pin dans l'*Association catholique* janvier 1884, et de M. de Ségur-Lamoignon, juillet 1885.

Mêmo observation, quand la dite Ecole nous dit : « On caresse toujours l'idée de la corporation libre, comme si l'*obligation* n'était pas *le principe même* du lien corporatif. Une corporation sans obligation est un couteau sans ressort, avec lequel on ne saurait porter un coup qui vaille à la domination du capital, comme il la faut pourtant » (1).

Enfin, sera-t-on libéral, j'entends le mot au sens où on veut l'appliquer, comme dénotant une erreur, si l'on ne souscrit pas à cet autre jugement de M. de La Tour du Pin : « Le paupérisme apparaît toujours par l'*abus* qui se produit à un moment donné de l'une de ces trois libertés que l'école d'économie charitable tend, on ne sait pourquoi, à ériger en dogmes : la liberté de la propriété, la liberté du travail et celle du crédit? » (2). Le distingué écrivain y dénonce « un reste de libéralisme dissimulé ou inconscient » qui affaiblit ce que M. Ch. Périn conserve d'autorité. Or, les abus dont il parle ne sont évidemment pas le vol, ou l'esclavage, ou l'organisation de l'usure qui confine à l'escroquerie. Ce genre d'abus, tous les catholiques le proscrivent. Il s'agit d'abus qui naissent spontanément de ces libertés. L'erreur serait de les ériger en dogmes. Peut-être ne faudrait-il pas beaucoup presser le sens de ce passage, pour conclure qu'aucune de ces trois libertés n'est de droit naturel; que chacune d'elles a pour unique raison d'être *l'intérêt social:* qu'il appartient au souverain, chargé de la gestion de ces intérêts, de régler toutes les conditions de la propriété, du travail et du crédit, sans s'arrêter le moins du monde aux protestations attardées de la liberté individuelle. Et, au fond, c'est à peu près cela que l'Ecole entend par le droit et la mission appartenant à l'Etat d' « organiser la société ». Je me borne à constater que ce système n'est pas une déduction logique des enseignements pontificaux, sans examiner s'il s'accorde avec les principes qu'ils posent.

Et pour parler spécialement de la liberté du travail, cette école dite spécialement *Ecole sociale catholique* ne manquerait pas d'infliger la note d'un libéralisme condamnable à celui qui affirmerait : *l'ouvrier est libre de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît.* L'article de l'A. C. J. F. nous en donnera tout à l'heure une nouvelle preuve. Eh bien! cette formule est du Pape Léon XIII lui-même, traitant la matière *ex-professo* dans sa Lettre sur l'Américanisme. Et il l'oppose précisément à la tyrannie des syndicats. Il ne faut pas citer seulement la phrase, mais la page, parce que, outre le point qui nous intéresse, Léon XIII édictait dès 1895 la règle de conduite renouvelée par Pie X et qui, ne permet pas d'hésitation sur la question de savoir si l'on peut considérer les syndicats non-confessionnels et les *syndicats chrétiens* comme acceptés en principe par l'Eglise.

1. *Ibid.*, octobre 1885.
2. *Ibid.*, janvier 1884.

« En ce qui concerne la formation des sociétés, il faut bien prendre » garde *à ne point tomber dans l'erreur*, et Nous voulons adresser » cette recommandation aux ouvriers nommément. Assurément, ils ont » le droit de s'unir en des associations pour le bien de leurs intérêts : » l'Eglise les favorise et elles sont conformes à la nature. *Mais il leur » importe vivement de considérer avec qui ils s'associent*, car, en » recherchant certains avantages, ils pourraient parfois, par là même, » mettre en péril des biens beaucoup plus grands. La principale garan- » tie contre ce danger est d'être bien résolu à ne jamais admettre que » la justice soit méconnue en aucun temps ni en aucune matière. Si » donc il existe une société dont les chefs ne soient pas des person- » nes fermement attachées au bien et amies de la religion, et si cette » société leur obéit aveuglément, elle peut faire beaucoup de mal » dans l'ordre public et privé; elle ne peut pas faire de bien. De là » une conséquence, c'est qu'il faut fuir non seulement les associations » ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais encore » celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, » signale comme suspectes et dangereuses. *Bien plus, et c'est un point » très important pour la sauvegarde de la foi, les catholiques doivent » s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la néces- » sité ne les oblige à agir autrement.* Une fois réunis ainsi en asso- » ciations, qu'ils mettent à leur tête des prêtres ou des laïques hon- » nêtes et d'une autorité reconnue; qu'ils en suivent les conseils » et qu'ils s'efforcent de poursuivre et de réaliser pacifiquement ce » qui paraîtra utile à leurs intérêts, se conformant surtout aux règles » que nous avons indiquées dans notre lettre encyclique *Rerum no- » varum*.

» Ils ne devront jamais oublier qu'il est juste et désirable de reven- » diquer et de sauvegarder les droits du peuple, mais toujours sans » manquer à leurs propres *devoirs*. Et ils en ont de très grands : res- » pecter le bien d'autrui, **laisser à chacun la liberté pour ses » propres affaires, n'empêcher personne de donner son tra- » vail où il lui plaît et quand il lui plaît** (1). Les actes que » vous avez vu produire par la violence et l'émeute l'année dernière » dans votre pays, vous avertissent assez que l'audace et la barbarie » des ennemis de la société menacent de près même les intérêts de » l'Amérique. Les temps mêmes commandent aux catholiques de tra- » vailler à la tranquillité publique, et pour cela d'observer les lois, » d'avoir la violence en horreur, et de ne pas demander plus que ne » le permet l'équité et la justice. »

Tirons de tout cela quelques réflexions.

L'Eglise est au-dessus des questions économiques. Elle les juge et

1. Singulos esse ad res suas liberos ; quominùs operam suam collocare queat ubi libet et quando libet, prohibere neminem.

quelquefois les condamne. Ce n'est pas parce qu'elles sont inexactes, c'est parce qu'elles sont immorales ou du moins défavorables au développement de la moralité humaine. Dans tout ce qui ne touche pas au dogme ou aux mœurs, elle évite prudemment les formules absolues; ou quand elle en pose une qui est telle, c'est presque toujours pour la juger défectueuse et condamnable. Si un économiste chrétien écrivait, par exemple, une phrase comme celle-ci : « L'Etat ne doit pas intervenir dans les questions économiques », ou comme cette autre : « L'Eglise n'a rien à voir dans le régime industriel des peuples », il aurait des chances de le voir figurer dans un nouveau *Syllabus* des erreurs contemporaines. Mais est-ce sur de telles propositions que les catholiques sont partagés?

En matière économique, l'Eglise a des défiances pour le crédit et le prêt à intérêt. Mais elle ne nie pas les avantages immenses qu'y trouve le commerce. Elle croit simplement que ces avantages ne vont pas sans beaucoup d'inconvénients. Elle n'aime pas voir grandir la prépondérance des gros détenteurs d'argent; les capitalistes ont trop de peine à entrer dans le Royaume des Cieux. Elle n'en tire aucune conclusion contre la fécondité du capital. Elle n'en maintient pas moins le principe de propriété et le défend avec d'autant plus d'énergie qu'il est plus attaqué par les adversaires du capital. Elle ne peut y toucher. Tout au plus hésite-t-elle, je ne dis pas sur l'emploi des richesses dont l'Evangile trace la règle, mais sur les limites du droit des propriétaires. Sa morale sociale se résume donc dans l'affirmation de quelques droits et de quelques devoirs, au fond très simples, très peu nombreux. Tant que les questions économiques s'agitent sans intéresser la morale chrétienne, elle les laisse à la discussion des hommes. L'*Ecole sociale catholique*, par suite de sa conception d'ailleurs très belle d'une organisation chrétienne établie dans tous les Etats et de l'entente internationale que la situation demanderait sur beaucoup de points, voudrait constituer la Papauté arbitre de tous les différends économiques. Mais il est à croire que, si ce beau plan se réalisait, la Papauté n'accepterait pas plus une sorte de théocratie économique qu'elle n'a accepté les offres d'une théocratie politique, proposées par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*. Certes, tout droit de juge et d'arbitre appartient à l'Eglise comme à son divin Chef, mais, dans des questions n'ayant pas trait à sa mission divine, elle répondrait comme le Christ à celui qui lui demandait de régler une question d'héritage : *Homo, quis me constituit judicem aut divisorem super vos?* (Luc, XII, 14).

Il est des écoles théologiques, et, actuellement, des écoles sociologiques, qui, des principes posés par l'Eglise veulent déduire des règles plus détaillées sur la justice sociale, la fonction de l'Etat, l'intervention du pouvoir dans les conflits entre les intérêts particuliers. Leurs déductions sont opinions à suivre avec intérêt, mais à discuter

en toute liberté et à n'imposer qu'avec réserve. Quant à leurs théories économiques, elles ne valent que par la compétence des écrivains et par les arguments qu'ils apportent à l'appui.

Il est assez naturel aux écoles de prétendre parler au nom de l'Eglise. Leurs contradictions mêmes prouvent qu'elles évoluent sur un terrain en formation. C'est ainsi que l'*Ecole sociale catholique,* appelée plus modestement par quelques-uns de ses représentants l'*Ecole traditionnelle,* s'était d'abord prononcée pour la corporation libre. Plus tard, nous l'avons vu, elle la voulait strictement obligatoire pour tous les artisans de la profession, mais il ne s'agissait que de la corporation chrétienne organisée dans l'Etat chrétien. C'était le *compelle intrare,* pour suppléer au peu de résultat obtenu avec le syndicat libre. Aujourd'hui, pour les membres les plus ardents de cette école, le principe corporatif, disons plus exactement syndicaliste, demande à être appliqué pour lui-même, dans n'importe quelles conditions, et on les voit, nous allons les voir aller au-devant de la domination d'un Etat despotique et socialiste. Avant donc de revendiquer ce terrain pour l'Eglise, attendons qu'il soit consolidé.

On s'explique que des hommes aux yeux de qui une intervention aussi étendue de l'Etat est la restriction, sinon la négation de la liberté du travail, sont vérités certaines et ratifiées par l'Eglise, se croient en droit de flétrir les opinions contraires sous le nom très vague de libéralisme économique, comme on flétrit le libéralisme théologique. Ils se laissent égarer par un mot équivoque. Le libéralisme qui admet l'égalité du bien et du mal et le droit à l'erreur, est une hérésie. Dans l'objet de ces controverses économiques, il faudrait, pour rendre l'assimilation recevable, qu'il y eût d'une part, vérité bien acquise, et, de l'autre, erreur déterminée. Or, ce qu'on donne pour vérité n'est qu'opinion, parfois même opinion fausse, comme quand on nie la liberté du travail, et, par contre, pour convaincre les contradicteurs de libéralisme on les confond avec les partisans d'un système dont ils se séparent nettement.

Il y a un libéralisme économique erroné et condamnable. C'est celui qui se rattache au régime établi en 1791, système de l'*individualisme économique absolu,* condamnant absolument le régime corporatif et s'opposant à toute intervention de l'Etat dans le régime du travail. La formule de cette école est celle de Quesnay : *Laissez faire, laissez passer.* Celui-là mérite le nom de libéralisme. Mais ne peut-il donc y avoir en présence que deux systèmes allant jusqu'aux contraires? Est-ce ce dernier que défendent les catholiques qu'on englobe sous la même dénomination dénigrante? Et l'on sera donc libéral, parce qu'on veut contenir l'action de l'Etat dans les limites que lui assigne Léon XIII, parce qu'on veut conserver à la corporation ou au syndicat son caractère d'association libre à laquelle l'ouvrier demeure libre d'adhérer, parce qu'on ne veut pas lui refuser la liberté du travail? Il est diffi-

cile de faire un abus de mots plus grave, et, comme toujours, en pareille matière, l'abus du langage engendre la corruption des jugements. Les économistes chrétiens que l'on cherche à discréditer de la sorte auraient peut-être beau jeu à répondre à ceux qui leur infligent cette note : vous êtes plus socialistes que nous ne sommes libéraux.

On en jugera par l'article de l'A. C. J. F.

III

La liberté du travail, entendue au sens de l'*Ecole sociale catholique*, y sert de pierre de touche du libéralisme. C'est dire que celui qu'on y dénonce et condamne n'a du véritable libéralisme économique que le nom dont on se fait, je ne dirai pas une arme déloyale, parce que si l'on n'admettait pas la bonne foi de l'auteur on ne saurait comment qualifier sa présomption, mais une arme commode autant que dangereuse, et qui doit être prohibée.

Le débat ne porte pas sur une question simplement théorique, mais toute pratique et tout actuelle. On ne parle pas corporation, mais syndicat. L'ouvrier peut-il résister à une injonction de grève?

Les Annales de la Jeunesse catholique distinguent deux régimes sociaux : d'une part, un régime inorganique, comme le nôtre, d'une autre part, un régime normal et chrétien. Dans celui-ci « il n'y aura pas de liberté du travail qui tiendra devant les décisions de la profession organisée, lorsque nous serons sortis du régime de l'individualisme par l'institution des autorités professionnelles ». L'association sera obligatoire et nul ne pourra travailler s'il ne s'y est pas d'abord enrôlé et s'il n'est pas habilité par elle à travailler. Dans le régime présent, la liberté de travailler est *un mal nécessaire*, car il faut bien que l'ouvrier vive, et le besoin engendre pour lui le besoin de travailler. *L'extrême nécessité* l'excuse exactement comme elle excuse de s'approprier le bien d'autrui, ni moins ni plus. On ne le croirait pas si ce n'était écrit.

Cependant l'auteur pousse plus loin. La liberté du travail est un principe faux exactement comme celui de la liberté des cultes. De même que l'Eglise tolère celle-ci dans un état anormal de la société, on peut tolérer la liberté du travail dans notre régime inorganique. On voit tout de suite la conclusion que cet heureux rapprochement permettra de tirer : celui qui poserait la liberté de travail comme un droit tomberait dans le libéralisme prohibé, comme celui qui réclame la liberté des cultes au nom d'un droit. Cette conclusion, M. Dunor, ou celui qui se cache sous ce nom, ne manquera pas de la poser. Avec quel bonheur, nous le verrons. Il faut d'abord citer les passages qui ont trait à tout ceci :

« L'Eglise a toujours refusé d'admettre en principe la liberté de

» tous les cultes, car il en est de faux, et la liberté de toutes les édu-
» cations, car il en est de mauvaises. Sans doute l'Eglise ajoute que,
» dans un état social où la vérité a cessé de rallier tous les esprits,
» un régime de liberté s'impose, comme une mesure d'absolue néces-
» sité, afin d'éviter la guerre civile et la tyrannie des consciences.
» Mais en dehors de cette circonstance anormale, *où l'affirmation*
» *nécessaire des principes fait place à la tolérance opportune des faits,*
» il ne saurait y avoir de discussion entre catholiques. Dans une situa-
» tion normale, tous les hommes, subjugués par l'ascendant de la véri-
» té, doivent s'unir dans la célébration publique d'un même culte et dans
» l'enseignement commun des mêmes doctrines.

» ... *La liberté des personnes n'est ni précieuse ni intangible lorsqu'elle*
» *s'exerce mal.* Pas plus que les autres libertés, *la liberté du travail*
» n'est chose « sacrée ». Elle doit toujours céder devant la *volonté*
» *de Dieu,* de quelque façon qu'elle se manifeste.

. . . .

» Il ne faut pas cependant perdre de vue l'analogie signalée au
» début, car il peut y avoir des situations anormales dans le régime
» économique comme dans le régime politique. Précisément, à l'heure
» actuelle, dans l'anarchie professionnelle où nous nous débattons,
» nous n'avons pas une autorité compétente qui puisse fixer les limites
» extrêmes que le contrat de travail ne peut dépasser sans cesser
» d'être juste. Nous n'avons pas non plus une organisation financière
» sérieuse qui permette à un ouvrier de participer à une grève juste
» sans se trouver trop souvent, lui et sa famille, réduit à une extrême
» misère. *Or, le devoir de cesser le travail pour coopérer à un effort*
» *collectif de justice peut disparaître devant le devoir plus grave de*
» *sauvegarder sa vie et la vie de sa famille.* Le cas d'*extrême néccessité*
» crée un droit nouveau de travailler *comme il crée un droit nouveau*
» *en ce qui concerne le bien d'autrui.*

» Dans ces circonstances le régime de la liberté du travail peut
» s'imposer pour éviter la tyrannie de quelques hommes sans mission
» qui prétendraient indûment déterminer la justice professionnelle, ou
» encore *pour éviter des misères excessives.* Mais un état social où
» la justice n'est pas sagement déterminée et efficacement protégée
» n'est pas un état social normal, et, dès lors, la liberté du travail,
» comme les libertés des cultes et de l'enseignement, s'imposent, *non*
» *en vertu d'un droit sacré et intangible, mais simplement en vertu*
» *d'une nécessité actuelle.* Mais plus un état social s'améliore, plus
» il s'organise en vue de déterminer sagement et de protéger effica-
» cement la justice, plus diminue la liberté, non pas la vraie liberté,
» celle qui s'exerce dans les limites de la justice, mais la liberté enten-
» due comme pouvoir de faire ce qu'on veut. »

Voilà donc, on le verra encore mieux plus bas, les assommeurs de « renards » bien près d'être absous, et les renards eux-mêmes, bien

près d'être condamnés! On leur accordera les circonstances atténuantes, pourvu qu'ils montrent leurs enfants et leurs femmes mourant de faim! .

On s'étonne d'entendre une école qui revendique si haut le droit à la vie et au juste salaire, récuser le droit à ce qui est la condition du salaire et de l'alimentation de la vie.

Le travail est l'exercice légitime de l'activité personnelle, et elle prétend garrotter cette libre activité de l'individu. Mais il a besoin du travail pour vivre; sans ce travail, il mourra de faim; et l'on prétend qu'il devra demander à l'Etat ou à une corporation quelconque le droit de travailler et, par suite, la faculté de manger. On veut introduire l'Etat si souvent despote et injuste ou ces syndicats hybrides en ce que la vie privée et domestique a de plus intime. Les intérêts économiques les plus élémentaires dépendraient de l'Etat.

Non, de par le droit naturel le plus constant, il y a une sphère très large et tout à fait indispensable où la liberté du travail doit se mouvoir, sous le seul empire de la loi morale qui s'impose à la seule conscience, sans que l'Etat ni personne ait rien à y voir. Cette liberté individuelle et personnelle est là dans son domaine propre, inviolable et sacré.

Est-ce à dire que cette sphère n'a pas ses limites en dehors desquelles la liberté du travail se heurterait aux intérêts d'autrui qu'elle doit toujours respecter, et, si elle les viole, est-ce que l'Etat n'aura pas le droit d'intervenir? Aucun catholique, ayant l'intelligence de la question, ne l'a jamais prétendu. Je bâtis une maison en bordure de la voie publique, sur un terrain qui m'appartient; c'est mon droit; mais voici que mes échafaudages mal consolidés menacent la sécurité des passants; la police municipale intervient et elle ne fait qu'accomplir son devoir. Toutes les libertés, même les plus sacrées et les plus inviolables, ont leurs limites. On perd son temps et sa peine à constater ce que tout le monde reconnaît. En dehors de ces cas déterminés par le droit naturel, qui limitera la liberté de mon travail honnêtement conduit? Un syndicat? Oui, si y étant librement entré, j'ai moi-même consenti les mesures édictées sur ou contre cette liberté du travail. Dans tout cas contraire, non. Est-ce que M. Dunor voudrait porter dans la sphère économique le pur système majoritaire qui nous a si peu réussi dans la sphère politique, au moment où son parti s'efforce de le changer? Il y a et devra toujours y avoir un moyen d'échapper à la tyrannie des syndicats; ce sera d'en sortir.

La conclusion de l'article est encore plus savoureuse.

« Ne cherchons donc pas, en temps de grève, *à légitimer* l'acte du » renard qui se refuse de faire grève, *par le faux principe de la liberté* » *du travail.* Sans doute le plus souvent cet acte peut être légitimé » par l'état d'anarchie professionnelle où nous vivons, mais on ne

» doit pas invoquer ici *un principe faux* qui pourrait désorienter les » consciences ouvrières en leur laissant entendre qu'en matière de » travail il y a liberté absolue (1), **qu'on peut travailler où, quand » et comme on veut**. On en arriverait vite avec ce principe à par- » ler comme l'ouvrier de Bourget, ou à esquiver toutes *les justes lois* » de protection ouvrière, *comme si elles n'obligeaient pas en conscience.*

» Disons plutôt : « Telle grève est injuste, donc l'ouvrier ne doit » pas quitter son travail. » Mais alors, dira-t-on, si la grève est cer- » tainement juste? Alors, ami lecteur, concluez en vous inspirant du » mot de l'Evangile : « Bienheureux sont ceux qui sont affamés et » altérés de justice » (2).

» *On ne doit pas faire au Libéralisme sa part.* Partout où il y a, » d'un côté la liberté, et de l'autre la justice, il faut faire passer la » justice d'abord, parce que la liberté nous est donnée pour pratiquer » la justice. **Le Libéralisme économique n'est pas d'une autre » nature que le Libéralisme politique. L'un mène inévitable- » ment à l'autre et l'un a été condamné par « Rerum Nova- » rum », comme l'autre a été condamné par le « Syllabus ».**

Voilà donc, tout d'abord, le Pape Léon XIII convaincu d'avoir versé dans le libéralisme économique, dans un libéralisme condamné à l'égal du libéralisme politique, *de même nature*, et contre lequel lui-même aurait porté sentence! C'est de quoi consoler les autres.

C'est aussi, du moins espérons-le, de quoi inspirer à ces protagonistes de l'*Ecole sociale catholique* un peu de défiance d'eux-mêmes et de réserve.

C'est pourquoi il est peut-être trop tard maintenant de demander à M. Dunor quelles sont les *justes lois* dont il parle. Il avait dit plus haut : « Pas de liberté de travail qui tienne devant les justes lois de l'Etat, et le droit d'intervention que Léon XIII reconnaît à l'Etat dans les questions économiques ne pourra s'exercer que par la limitation de la liberté du travail. » On eût aimé à apprendre où et comment Léon XIII, si respectueux du droit naturel et de la loi morale, a reconnu à l'Etat le droit de porter ces justes lois contre la liberté du travail; et quelles sont ces justes lois auxquelles cette école réclame la soumission. Dans tous les cas, l'attitude prise par l'A. C. J. F. vis-à-vis de celle sur les retraites ouvrières, dont nous avons déjà parlé (3), nous fixe sur un point : à n'en pas douter elle est une de ces justes lois de protection ouvrière où se manifeste *la volonté de Dieu* et *qui obligent en conscience.*

1. Toujours l'art d'insinuer que ceux qui s'opposent à la domestication absolue réclament la liberté absolue.

2. Ces applications arbitraires de la doctrine évangélique à des questions d'ordre économique et à des causes personnelles ont le défaut de ressembler à la méthode protestante chère au *Sillon*.

3. 1er août 1911, page 567. — Cette loi déclarée inacceptable « par la voix des libéraux unie à celle des révolutionnaires », écrit le P. Antoine, dans l'*Univers* du 10 décembre. N'est-ce pas d'un bel effet?

En présence d'un tel servilisme prôné par des catholiques, la conclusion du « Nouvelliste de Lyon » qui a fait une critique de l'article de M. Dunor paraîtra peut-être sévère, mais je ne sais si on la trouvera excessive :

« Vous nous parlez d'associations professionnelle investies d'un pouvoir législatif et exécutif sur leurs membres. Les mots « législatif et exécutif » ne sont pas trop forts : car M. Boissard, qui fut ou est encore professeur à la Faculté catholique de droit de Paris, ne craint pas de revendiquer tout cela pour les syndicats professionnels. Mais alors c'est nous livrer pieds et poings liés, nous catholiques, à la tyrannie majoritaire des organismes socialistes !

» Et ici c'est encore Léon XIII que j'invoquerai, lui qui déjà il y a vingt ans, en 1891, quand le socialisme ouvrier et syndicaliste n'était pas encore ce qu'il est maintenant, parlait cependant avec terreur de ces « associations ouvrières qui sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, qui obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations, et qui après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, leur font expier ce refus par la misère ».

— « Sortis, disent les *Annales de la Jeunesse catholique*, de l'individualisme révolutionnaire par l'institution des autorités professionnelles. » — Eh bien ! les syndicats, les Bourses du travail et *tutti quanti* sont ou se disent ces autorités professionnelles ; et vous, catholiques de la Jeunesse catholique ou du Sillon, vous travaillez précisément à les faire reconnaître, à les faire appeler de vos vœux et à les imposer !

» Tacite parlait des Romains qui se ruaient à la servitude — *in servitutem ruunt*. — Nous pouvons en dire autant des catholiques sociaux, qui, se ruant vers le syndicalisme, veulent se précipiter avec lui dans la servitude du socialisme » (1).

IV

Après cela, il est peut-être superflu d'insister sur les autres doctrines économiques de l'A. C. J. F. Bornons-nous à rappeler quelques traits.

M. J. Zamanski, qui fut longtemps vice-président général de l'A. C. J. F., est de longue date un de ses orateurs et écrivains sociaux les plus actifs. A l'époque où les présidents et membres du Comité de l'Association fraternisaient avec l'élite du parti démocrate chrétien dans la rédaction du *Peuple Français*, il y écrivit, le 30 janvier 1898, un article que M. Dabry reproduisit avec enthousiasme dans la

1. Nous invitons le lecteur à se reporter au magistral article publié dans notre numéro du 15 mai 1910, par M. H. Taudière, professeur de droit à l'Institut catholique de Paris : *Une solution dangereuse des questions sociales : le socialisme d'Etat*.

Vie catholique, frappée plus tard d'interdit, et dont voici les passages principaux :

Que n'a-t-on pas dit des projets de limitation des heures de travail et surtout du contrat collectif ?

Seulement, à travers ces récriminations, il passe comme une gêne. Ceux qui les formulent n'ont pas l'air très sûrs d'être entendus de tous ceux qui jadis, sous le nom de conservateurs, eussent fait écho. Il y a chez eux une inquiétude qui perce. Ils demandent d'où vient ce flottement dans le public que perd le sens de son égoïste intérêt ? Va-t-il maintenant se dessiner un courant *contre la sainte et intangible liberté du travail ?*

Eh ! oui, Messieurs. Quelque chose est changé. Un frisson court à travers la masse catholique. Vous comptiez sur son amour de la paix. Elle va vers la justice. Et si votre aveuglement continue, elle va contre vous.

Cela vous étonne ? Vous n'aviez donc pas senti quel ferment la travaillait depuis longtemps ? Vous n'aviez pas aperçu le jaillissement de l'étincelle qui, il y a trente ans passés, s'alluma au cœur de quelques catholiques, qui couva sous l'action lente des Cercles, des groupes d'études, des associations de jeunesse, et qui enflamme maintenant d'un bout à l'autre du pays une foule, à son insu préparée ?

Il y a un mouvement catholique social, qu'on ne cherche plus à nier, dont on ne peut plus escompter les déviations. Il n'est pas pour masquer la résistance patronale : il ne tournera pas à la démagogie. Il ne prépare pas un retour. Il ne cultive pas l'utopie sentimentale. Il est sincère et positif.

Il va droit devant lui, parce qu'il vient d'une doctrine ferme, sûre, vraie, qui prend sa source dans la parole de Dieu.

Il faut en prendre votre parti, messieurs les industriels et commerçants, qui essayez de dissimuler votre horreur des réformes sous l'habile prétention de traiter ces questions vous-mêmes avec vos ouvriers. Nous la connaissons, la liberté de l'ouvrier en face de son patron à l'usine.

Oh ! nous savons bien que parmi vous il en est, beaucoup, plus qu'on ne le croit, qui voient et qui ont la volonté d'introduire toujours plus de justice chez eux. Nous savons que ceux-là ont parlé devant la Commission du Travail en faveur du repos collectif dominical et qu'on les a même très mal reçus.

Mais vos grandes fédérations réagissent et leur esprit est détestable.

Eh bien ! ces réformes dont elles ne veulent pas, nous les voulons.

Cette limitation des heures de travail, nous la voulons : elle est juste, nécessaire, et les statistiques étrangères montrent que vous n'y perdrez rien.

Ce minimum de salaire, nous le voulons, car il y a une chose que vous devez au travailleur : *l'entretien de sa vie, et non seulement de sa vie matérielle, mais de sa vie morale et même intellectuelle,* et cela, entendez-le, « **quel que soit son travail** », du moment qu'il vous consacre tout son temps.

Ce repos dominical collectif, nous le voulons comme garantie de la réalité même du repos, comme garantie de la vie de famille !

Ce *contrat collectif* qui vous effraye et qui est au contraire la première condition de la paix durable, ce contrat collectif dont ne veut pas le syndicalisme révolutionnaire et qui à ce titre devrait pourtant vous faire réfléchir,

nous le voulons : il est l'objet même du mouvement syndical; *il est la seule garantie de la liberté du contrat* (1).

Toutes ces réformes, nous sommes avec elles contre vous; nous les exigeons, nous, c'est-à-dire une portion de ce public qui est votre maître, une portion que nous grossirons tous les jours par une propagande inlassable.

Et si vous ne voulez pas, par nos ligues d'acheteurs, nous vous boycotterons sans merci.

Il faut que vous sachiez cela : nous le disons sans passion et sans haine, parce que nous le voulons froidement et par esprit de justice.

Parce que nous ne cherchons pas votre perte, mais seulement la vérité.

Parce que, dans le choc terrible avec le collectivisme révolutionnaire, où nous emporte notre mouvement grandissant, nous, catholiques sociaux, nous voulons, des abus d'aujourd'hui, avoir gardé les mains pures.

Joseph ZAMANSKI (2).

Plus récemment, au grand congrès agricole tenu par l'A. C. J. F. à Angers, en 1908, M. Zamanski émettait le vœu que la propriété fût reconnue « fonction sociale ». M. l'abbé de La Taille, professeur à l'Université catholique, se trouva là fort heureusement pour observer que c'était la porte ouverte au socialisme.

A ce même congrès, les intérêts de la population agricole devenaient la question du *prolétariat agricole*, et on la proposait comme étant principalement une question économique, autre contradiction manifeste avec l'Encyclique *Rerum Novarum*, dont cette « génération de Léon XIII », selon le mot de M. J. Lerolle, se constitue la gardienne farouche.

On demandait aussi des restrictions mises au droit des propriétaires de congédier ses fermiers. Heureuse, mais imprévoyante jeunesse! Attendons le jour où elle s'apercevra par expérience qu'aujourd'hui le propriétaire est souvent moins maître chez lui que son fermier. L'A. C. J. F. aurait pu s'inspirer du programme social lancé par M. l'abbé Pottier le 20 novembre 1893, de concert avec ses disciples, et demeuré fameux parmi les démocrates chrétiens. L'article 12 décidait la formation de syndicats entre fermiers à l'exclusion des propriétaires, et stipulait que les taux et conditions de fermage seraient établis par ces syndicats. C'était purement et simplement mettre de côté le droit de propriété; c'était partir de ce faux supposé que la terre est, dans son état actuel, telle qu'elle est sortie des mains du Créateur, et que le propriétaire n'y a d'autres droits que les droits conventionnels provenant du « hasard de la naissance », dans une société organisée sur des choses injustes, opposées à l'égalité des hommes entre eux.

Enfin, voici quelques échos du congrès national de l'A. C. J. F. tenu l'an dernier à Paris. C'est la lettre d'un assistant. Je la donne telle qu'elle est.

---

1. Bien entendu, il s'agit du contrat collectif obligatoire.

2. M. Zamanski est aujourd'hui directeur du « *Mouvement social* », revue de l'*Action populaire*, de Reims.

Monsieur l'abbé,

Permettez-moi quelques observations sur l'action sociale de l'A. C. J. F.; il s'est passé à leurs réunions des faits qui me semblent mériter d'être signalés.

Le samedi soir à la fin de leur dernière réunion d'études, un jeune homme qui est du Pas-de-Calais, je crois, vint parler d'un accident du travail où le blessé, amputé des doigts, n'aurait touché en tout que 300 fr., ce qui semble inadmissible; puis, sans amener aucune protestation du Comité, il invita la J. C. à s'occuper plus encore du sort des ouvriers, « de ces ouvriers qui travaillent quinze heures par jour »; et, comme la séance portait sur les campagnes sociales de l'A. C. J. F., il proposa comme prochaine campagne de poursuivre l'obtention de l'assistance judiciaire pour les blessés, car pour liquider un accident, il fallait attendre des mois et des mois, même des années et, pendant ce temps, les ouvriers se trouvent *sans aucun secours, dans la plus noire misère.* Ce projet obtint l'assentiment du Comité : un membre déclara en effet que l'on étudierait la question et remercia celui qui y avait pensé.

Or, quand il arrive un accident (loi de 1898, art. 3, remanié le 31 mars 1905), du premier jour jusqu'à son rétablissement, le blessé touche la moitié de sa paie et, quand il est rétabli, s'il se remet au travail, il touche soit la rente fixée par la loi d'après l'incapacité évaluée par les médecins, soit, s'il conteste ce qui lui est proposé, et cela jusqu'au jugement, une rente ou une provision fixée dès le premier jour de l'instance par le président du tribunal.

Alors, comment se fait-il qu'on prenne en considération de telles bêtises; cette loi sur les accidents ne la connaissent-ils pas? cependant d'après ce qu'il a dit, j'ai cru comprendre que ce jeune homme était un conférencier attitré de la J. C. et qu'il y faisait de nombreuses réunions.

A la même séance où je n'arrivai malheureusement qu'à la fin du rapport, un prêtre protesta contre des paroles sur la coopération aux œuvres neutres qui lui avaient paru aller contre les ordres de Pie X, et il rappela au Comité que ses rapports étant pour les jeunes gens de véritables leçons, ils devaient éviter avec soin toute équivoque.

Le rapporteur répondit que ce qu'il disait était très sage et, puisqu'il lui fallait préciser, être d'avis que l'on ne devait soutenir les œuvres neutres qu'avec toute la prudence possible, en prenant conseil du directeur des œuvres, mais que cela était très bien si on était sûr du but vers lequel on convergeait.

Enfin, à la même séance, un prêtre que plusieurs de ses confrères essayaient de faire taire, vint appuyer sur la nécessité pour les prêtres de s'occuper d'action sociale, cita les résultats obtenus au Syndicat vinicole de Champagne, et déclara qu'avant de nourrir à l'Eglise les âmes, il fallait nourrir les corps « car on ne peut mettre du bon vin dans un tonneau sale ou plein de vinaigre » et termina en disant « qu'il ne craignait pas de déclarer que pour eux (les prêtres), faire œuvre professionnelle, c'était faire œuvre confessionnelle ».

Toujours à la même séance on accueillit très mal deux prêtres qui proposaient que les jeunes gens cherchent à propager le denier du culte en montrant autour d'eux ce que c'était, la nécessité de nourrir les prêtres, ainsi, disaient-ils, en arrivant dans les maisons pour quêter, nous n'aurions pas à nous expliquer : on leur répondit que l'on pourrait trop facilement empiéter sur les fonctions du prêtre et froisser celui-ci. Cette réponse, d'ailleurs provoqua chez tous ceux qui m'entouraient un vif étonnement.

Je termine en signalant un fait arrivé à la première séance : le rapporteur, M. Bucaille, s'éleva contre *plusieurs* groupes qui, dans leurs rapports, dé-

claraient ne pas *avoir à faire* d'action sociale, parce que, de leur côté, ouvriers et patrons, paysans et fermiers s'entendaient bien; c'est là, au contraire, dit M. Bucaille et après lui deux autres prêtres, qu'il y a le plus à faire : mais aucun n'eut l'intelligence de comprendre la façon dont ces groupes interprétaient « l'action sociale » et de leur en expliquer le véritable sens, et cela aurait pourtant servi non seulement à ces groupes, mais à d'autres, car plusieurs jeunes gens autour de moi paraissaient surpris.

Enfin, plus récemment encore, on a lu dans notre dernier numéro l'article d'un organe de l'A. C. J. F. déclarant sans hésiter : « *En ce qui concerne les syndicats rouges affiliés à la C. G. T. nous jouissons jusqu'à présent d'une liberté complète de la part de l'Eglise* », en prêchant la pénétration des ouvriers catholiques dans ces syndicats. N'est-ce pas à rendre jaloux le *Sillon?*

Deux réflexions pour conclure. Puisque telles sont les doctrines économiques des dirigeants de l'A. C. J. F., ils feront sagement, quoi qu'il en soit de la déclaration citée en tête de cet article, de ne pas les imposer à tous leurs adhérents. Autrement l'unité de programme social dans l'Association ne manquerait pas de produire des résultats peut-être encore plus regrettables que ceux de son unité politique. En outre, il ne serait de leur part que juste, et sage, et loyal, de ne pas donner leurs opinions comme représentant seules et par définition la véritable *école sociale catholique.*

Emm. Barbier.

LE SAINT-SIMONIEN BUCHEZ ET LE DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

V

Naturellement, un disciple de Saint-Simon ne pouvait pas ne pas prendre pour base la théorie du progrès indéfini, il devait échafauder sur elle tout son système. C'est ce que fait Buchez. Dans son « *Traité de science politique et sociale* », il écrit tout un long chapitre sur le progrès entendu à la façon *panthéistique* de Condorcet et de Saint-Simon. « Il est une loi nouvellement découverte, dit-il, rationnellement et historiquement démontrée, qui, sous le double point de

1. Se reférer aux numéros du 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1er et 15 octobre et voir le numéro du 1er décembre.

vue de la pratique et de la science, doit opérer dans la *politique* une véritable révolution analogue à celle qu'ont produite en astronomie les découvertes de Képler et de Newton : *c'est la loi de progrès,* qui doit en effet séparer complètement l'enseignement moderne de l'enseignement des anciens, tout en comprenant celui-ci et en l'expliquant » (1).

Et voici ce que Buchez entend précisément par « loi du progrès » : « la loi du progrès nie que l'espèce humaine soit à tout jamais condamnée à se mouvoir dans un cercle d'événements sociaux toujours semblables ; elle affirme au contraire que les sociétés sont destinées à marcher en avant, sur la ligne droite du bien, produisant *incessamment* des choses meilleures que celles qui les précèdent (rapprocher de M. Sangnier « Les sociétés vont vers la Démocratie un peu comme les hommes vers la sainteté sans jamais pouvoir l'atteindre (incessamment ». — « Avec le progrès, il n'y a plus de gouvernement qu'on puisse considérer comme le *type immobile* du bien et qui surtout puisse se dire tel... (le gouvernement) n'est qu'un *agent* de l'œuvre d'avancement et d'amélioration dévolue à la société. » (2)

En somme c'est du pur Condorcet. Mais voyez-vous ce qui se cache sous ces fallacieuses formules ? Tout simplement, ce me semble, la conception païenne de l'Etat antique. D'une part, pour Buchez nous le verrons du reste surabondamment, c'est Dieu lui-même qui place la société dans le perpétuel devenir, aucun élément stable ne rattachera l'œuvre des générations successives, la tradition est biffée d'un trait ; d'autre part, l'Etat sera « l'agent de l'œuvre d'avancement et d'amélioration dévolue à la société. » Le *Dieu-Etat* est donc ici proclamé, or ceci est purement et simplement le retour au paganisme et quelque habileté qu'on mette au service de cette théorie, elle apparaît ce qu'elle est en réalité, l'œuvre néfaste de la Révolution : M. de Mun disait à la tribune en 1878 : « La Révolution n'est ni un acte, ni un fait; elle est une doctrine sociale, une doctrine politique qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme, au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu ; qui met la souveraineté de la raison humaine à la place de la loi divine. C'est là qu'est la Révolution. Le reste n'est rien ou plutôt tout découle de là ; de cette révolte orgueilleuse d'où est sorti l'*Etat moderne*, l'Etat qui a pris la place de tout, *l'Etat qui est votre Dieu*, et que nous nous refusons à adorer avec vous. » (3) Buchez était un passionné de la Révolution française : « Il a comme règle de foi politique, nous dit M. G. Castella, les principes de la Révolution française ; c'est même un républicain plus avancé que la plupart

1. Buchez. *Op. cit.*, p. 32, 33, etc.

2. *Ibidem.*

3. Cité par M. de Marcère. Histoire de la troisième république, 2me partie, p. 250.

des libéraux de l'époque ; il est et restera nettement attaché à l'idéal révolutionnaire » (1).

Attaché à l'idéal révolutionnaire il le fut en effet à un tel point qu'étant parvenu à la foi chrétienne il sacrifia la foi religieuse aux idées de la Révolution. C'est ce que nous disent ses biographes : « En tous cas, il ne voulait sacrifier *à aucun prix* aux préjugés actuels du clergé, les idées fondamentales de sa doctrine : le progrès considéré comme loi universelle, *la réalisation sociale de la morale chrétienne,* l'identité des principes de cette morale avec ceux de la Révolution; il préférait rester *en dehors de l'Église officielle* jusqu'au moment où le clergé se montrerait plus accessible à ses idées. »

C'est ce culte exagéré de la Révolution française qui poussa Buchez jusqu'à excuser et même légitimer, dans son *histoire parlementaire,* les actes les plus barbares de la Terreur.

On jugera, du reste, de la sûreté de doctrine de Buchez et de son aveuglement systématique sur l'œuvre révolutionnaire, par ce passage : « Parmi les réformes entreprises par la Révolution fut celle de notre clergé catholique. Les mesures dont le clergé fut l'objet furent inspirées, les unes par la raison économique ou la raison d'Etat, les autres par *l'unique volonté du mieux.* Ainsi la raison économique et d'Etat détermina la confiscation des biens de l'Eglise que le clergé considérait comme siens et qui étaient immenses; elle détermina encore *la suppression des couvents.* Ce fut le *désir du mieux* qui dicta la constitution civile du clergé. On y rétablissait l'élection en usage dans la primitive Eglise... Enfin on établissait un serment civique » (2). Visiblement, non seulement Buchez connaissait mal la Révolution, mais encore il ignorait les plus élémentaires notions du dogme catholique. Il se faisait du catholicisme une idée si étrange et la révolution lui apparaissait sous un jour si faux qu'il n'est point étonnant qu'il les ait confondus dans une doctrine néo-saint-simonienne : CETTE DOCTRINE N'EST AUTRE QUE LE DÉMOCRATISME CHRÉTIEN.

Etonnez-vous après cela qu'il écrive : « Mais le clergé vit dans la constitution civile un attentat à sa liberté spirituelle, au droit qu'il avait de régler lui-même sa discipline et son organisation. De là une hostilité ouverte » (3). Il suffit pourtant de connaître tant soit peu l'œuvre de la *Législative* pour éviter de telles erreurs ! M. E. Faguet, qui est loin d'être un théologien, écrit cependant : « Dans les dispositions d'esprit où étaient les révolutionnaires à la fin du XVIIIe siècle, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne pouvait être qu'une *occasion* de persécuter plus que jamais les catholiques et qu'un motif de les opprimer plus que jamais. Il est probable que toute séparation

1. Buchez, p. 8. Science et religion.

2. Traité de Science politique et sociale, p. 498.

3. *Ibidem,* p. 499.

de l'Eglise et de l'Etat aura toujours en France les mêmes effets » (1).

Buchez, comme tout vrai libéral, devait nécessairement adopter la doctrine de *l'Etat moderne* qui fait le fond des principes de 89 et dont les révolutionnaires de nos jours ont gardé la tradition intacte, puisqu'on en voit même qui soutiennent le socialisme d'Etat et d'autres qui voudraient pour l'Etat le monopole de l'enseignement.

Nous disions donc que c'était un retour aux doctrines politiques du monde païen.

L'ultralibéral Buchez trouve encore trop timide à cet égard l'enseignement de quelques anciens comme par exemple Aristote : « Aristote, dit-il, dit que la forme de Gouvernement est tout dans une société politique : nous, au contraire, nous croyons que le Gouvernement n'est qu'un *moyen* pour arriver à ce but qui est le devoir et en définitive *le progrès*. Aristote enfin s'applique à prouver que la forme du Gouvernement est l'expression de la valeur ou de la qualité des citoyens; d'où cet axiome, triste, faux, abominable, qu'en fait de Gouvernement les hommes n'ont jamais que celui qu'ils méritent; nous au contraire, nous affirmons que la société est l'éducatrice de ses membres » (2). Et la société pour Buchez est représentée par l'Etat. L'on voit d'ici les conséquences qui peuvent sortir d'un tel principe. En somme, il ne valait pas la peine de tant s'indigner de l'absolutisme des rois, — absolutisme qui trouvait du reste mille obstacles dans l'organisation provinciale et corporative — pour nous rejeter dans le droit divin en faveur de la démocratie. Car enfin, si le progrès indéfini est la loi des Sociétés et si l'Etat est « le moyen » providentiel pour pousser la société vers son but moral, l'on ne voit pas très bien où s'arrête le pouvoir de l'Etat et je m'explique parfaitement que Buchez ait professé la légitime ingérence de l'Etat dans les affaires tout à fait intimes de l'Eglise. De là cette étrange affirmation que « *la suppression des couvents* » et « *la constitution civile du clergé* » furent inspirées à l'Etat par « le désir du mieux ». Evidemment pour Buchez l'Etat restait dans sa fonction, l'Etat poussait l'Eglise « au mieux », c'est-à-dire au « progrès » et l'on comprend, que, dans de telles conditions, Buchez s'indignât « de l'hostilité ouverte du clergé » en présence des bonnes intentions de l'Etat moderne.

Mais, prenons-y garde, cette conception du rôle de l'Etat est l'idée foncière de Buchez. Que de fois Buchez y revient! La Société marchant sans cesse vers un idéal social, « il faut, dit-il, une coordination et une direction, c'est-à-dire un gouvernement. La fonction du gouvernement est *essentiellement une fonction de progression*. Il doit être dans la société politique ce que le chef d'industrie est dans un atelier d'ouvriers. — *Il détermine le but*, dirige et coordonne le travail. »

1. L'Anticléricalisme, p. 137.
2. Buchez. *Op. cit.*, p. 43.

Quiconque ne fait pas de l'Etat son Dieu n'admet pas que la fonction du gouvernement « *soit essentiellement une fonction de progression* », mais qu'elle n'est qu'une fonction de conservation et par conséquent d'ordre. Le gouvernement pour rester dans sa fonction naturelle, doit seulement pourvoir à la sécurité des initiatives privées ou collectives. Là se trouve la véritable liberté que la Révolution a nécessairement détruite en méconnaissant ce principe.

VI

Buchez, on le voit, était sur le terrain purement politique, plus en harmonie avec les théories révolutionnaires que Lamennais.

Mais où ils se rencontrent, c'est lorsqu'il greffent l'un et l'autre la Révolution sur le christianisme, et c'est ici que le saint-simonisme rejoint de nouveau le démocratisme chrétien. « La Révolution de 1789, dit Buchez, a inauguré une ère nouvelle dans l'histoire de l'Europe. Elle fut en même temps la conséquence et l'achèvement des *progrès moraux* opérés antérieurement dans notre civilisation. Elle a de plus posé *le but d'une progression nouvelle*, d'un avenir nouveau. La Constituante de 1848 a complété l'œuvre de la Constituante de 1789... L'une et l'autre de ces révolutions sont également *d'origine chrétienne*... C'est de la *même source* qu'est sortie *cette multitude d'idées* qui furent affirmées pour la première fois en 1789 dans la législation positive ou dans la politique pratique, et qui furent accueillies par une sympathie générale en Europe. Les aspirations socialistes de 1848 elles-mêmes, tant attaquées, tant redoutées, de quelque part qu'elles vinssent et sous les plus fausses couleurs, ne représentaient *pas autre chose* que les mille espèces de *tentatives* proposées ou essayées dans les siècles antérieurs par *la charité chrétienne* » (1).

Nous retrouvons ici, et l'essentiel des doctrines saint-simoniennes, et la substance aussi du démocratisme chrétien.

Buchez nous sera donc très utile pour mieux sonder les doctrines de l'école. « La Révolution, disait-il encore, avait pour but la constitution du droit chrétien, *humain ou naturel*, comme l'ont appelé *certains philosophes*, et par conséquent et avant tout la négation de cet autre droit que j'ai appelé païen. Elle devait renverser tout ce qui en était émané, que cela appartînt au monde laïque ou au monde ecclésiastique » (2). Nous avons vu, par la théorie de l'Etat moderne, comment au contraire la Révolution était revenue à l'Etat païen.

Quand il s'agit de justifier la Révolution, Buchez en arrive jusqu'à ne pas voir l'évidence. « Des jurisconsultes ont dit que notre législation était athée, ce qui supposerait qu'il en est ainsi de la Révolution.

1. Buchez. *Op cit.*, p. 493, tome 2.

2. Buchez. *Op.cit* ., tome 2, p. 497.

C'est une expression malheureuse et de plus complètement fausse. Notre législation est temporelle. » Qui sait si Buchez n'aurait pas tenu le même langage devant la législation de notre troisième République en ceci très fidèle à l'esprit de 89 ? Cela semble tout indiqué, car toute l'école du démocratisme chrétien a fait chorus en 1906 pour accueillir avec empressement les cultuelles de la loi Briand. En vérité elle ne pouvait pas se comporter autrement dans une telle circonstance, sa tradition comme ses dogmes lui en faisaient un impérieux devoir. On échappe difficilement aux fausses conséquences de ses faux principes.

Avec un tel point de départ, Buchez considérait naturellement comme « une faute grave, la plus grave des fautes dans le temps présent, que de mettre constamment en opposition la religion et la Révolution », et il ajoute immédiatement cette remarque qui devait porter : « Le clergé donne ainsi la main aux incrédules. Il travaille à prouver précisément ce que ceux-ci tiennent le plus à démontrer » (1).

Buchez a tellement imposé ses idées saint-simoniennes aux démocrates chrétiens, que la pensée maîtresse de son démocratisme se retrouve intacte dans les enseignements du Sillon. Et je suis convaincu que c'est tout à fait à l'insu de Marc Sangnier. A-t-on assez répété au Sillon que le christianisme n'a pas encore donné toute sa mesure? Selon une habitude dont nous ne pouvons nous défaire, confrontons des textes au sens arrêté, et voyons comment Marc Sangnier commentait le saint-simonien Buchez sans le savoir; mais par exemple le commentaire était fidèle.

Texte de Buchez.

(Traité de Science politique et sociale, 1863, p. 512).

« LA RÉALISATION DU CHRISTIANISME N'EST PAS ENCORE ASSEZ AVANCÉE CHEZ NOUS ».

Texte extrait de l'Introduction du même ouvrage de MM. Césire et Ott, disciples de Buchez.

« Ce qu'on ne pouvait plus espérer *des pouvoirs religieux* ni des pouvoirs politiques, qui à partir de cette époque ne poursuivirent plus que des tendances despotiques, on pouvait

Texte de Marc Sangnier.

(Le plus grand Sillon, p. 50).

« Nous croyons que le Christ a déposé dans les âmes humaines de merveilleuses forces morales *dont nous n'avons pas encore découvert les dernières applications sociales.*

» Oui, j'ai la naïveté de croire que l'Évangile n'a pas encore dit *son dernier mot* ici-bas, que l'humanité est *perfectible* (évolution, progrès indéfini) et que l'Esprit de Dieu sollicite et stimule sans cesse sa bonne volonté ».

(Ibidem, p. 231) :

« Il serait dangereux, dans une fièvre de réaction contre la désorga-

1. *Ibidem*, p. 506.

l'attendre *des populations chrétiennes* elles-mêmes, car l'enseignement de la morale évangélique avait tellement pénétré dans les cœurs qu'elle y était reçue comme une émanation de la conscience naturelle. La Révolution française a enfin rompu la digue que *les pouvoirs religieux* et politiques opposaient au progrès. *Par elle la morale évangélique est entrée dans la voie de sa réalisation définitive.* »

(Marc Sangnier nous présente à côté une autre face de la même pensée).

nisation sociale issue des théories de Rousseau et de la crise de 89, de méconnaître ce qu'il y a eu de *véritablement chrétien* dans le tempérament des révolutionnaires et jusque dans la *Déclaration des Droits de l'homme.* Ce respect de l'individu, ce sens très aigu de la valeur d'une seule âme humaine, cette affirmation que l'homme a des droits que lui confère sa nature (prenez garde à l'équivoque) et qui sont antérieurs à toutes les lois écrites, tout cela, c'est du vrai, c'est du pur christianisme ».

Le monde chrétien n'avait pas besoin de la plume de Marc Sangnier pour savoir que l'homme est lié à Dieu et à la société où Dieu l'a placé par des devoirs d'abord — car venu au monde sans rien autre chose que son être infiniment borné, il *doit* avant que de *posséder* — lesquels devoirs étant imposés à tous les hommes : il en résulte en second lieu et par le jeu social lui-même, divers droits respectifs. Ce n'est ni Marc Sangnier ni la Révolution qui ont trouvé cela. Avant 89 le christianisme avait pétri la société sur la notion du devoir ; le devoir étant chrétiennement compris, le droit était chrétiennement observé. Et quand la troupe des orgueilleux rationalistes proclama les *droits de l'Individu,* il faut songer d'abord qu'elle entendait renverser l'ordre chrétien, qui subordonnait les droits aux devoirs. *Droits de l'homme*, cela ressortait d'un demi-siècle de propagande antichrétienne, cela signifiait dans la bouche de ces perturbateurs, que M. Sangnier admire en toute occurrence, que la société en avait assez de l'ordre chrétien, que le dogme avait fini d'exercer son empire sur les masses et ils enseignaient à *l'homme* que l'individu — comme le dit si bien M. Sangnier et avec tant de complaisance — « est une fin en soi », qu'il est son maître et que la notion chrétienne du devoir est un défi jeté à la dignité humaine. *Droits de l'homme,* c'est-à-dire *suprématie de l'individu,* et c'était le revers doré de la devise inscrite sur l'écusson maçonnique « *ni Dieu, ni maître.* » Et c'est ce que l'on appelle « l'esprit véritablement chrétien » de la Révolution, et c'est ce principe moral que l'Eglise n'a pas su pendant dix-neuf siècles dégager de l'Evangile ! Il a fallu un Voltaire et un Rousseau, un Saint-Simon, un Kant, un Buchez et finalement un Sangnier (qui se croyait en cet ordre d'idées un initiateur, alors qu'il était tout simplement à la remorque de Lamennais, Maret, Buchez, Gratry) pour révéler à l'Eglise ce qu'elle avait si longtemps ignoré ? (selon la blasphématoire hypothèse de l'école).

Comment tous ces esprits novateurs n'ont-ils pas honte, quand ils se proclament catholiques, de faire montre d'un orgueil tout de même insensé, bien qu'indirect? car enfin enseigner que l'Eglise, la continuatrice de l'œuvre du Sauveur du monde, a passé dix-neuf siècles de son histoire dans l'ignorance la plus complète des plus simples notions de justice sociale et que, sous son aile, le paganisme social continuait à couver, sans qu'elle fût capable, par ses organes essentiels et divins que représentent la papauté et sa hiérarchie enseignante, d'implanter dans les mœurs le bé a ba de l'ordre moral et social qu'implique l'Evangile, c'est d'une monstruosité et d'un orgueil que l'aveuglement démocratique seul peut engendrer et pourrait excuser si le démocratisme lui-même n'était pas un orgueil collectif.

Et ce qu'il y a de vraiment merveilleux dans le cas du Sillon, puisque nous le rencontrons encore sur notre passage, c'est qu'au nom même de *la dignité de l'individu* que la Révolution est venue révéler à l'Eglise et qu'elle a pour ainsi dire enseignée au St-Esprit, M. Sangnier, au chapitre de cette organisation sociale mouvelle qu'il voudrait voir s'ériger au-dessus des ruines présentes, regrette purement et simplement ces corporations que la Révolution, par une conséquence très directe de ses principes « moraux », a détruites de fond en comble. C'est donc que les *droits de l'individu* ne sont pas exclusivement sauvegardés par un régime démocratique égalitaire? c'est donc que le respect *des libertés individuelles* peut s'accorder et doit même s'accorder avec les différenciations sociales? C'est donc que, loin d'inaugurer un « ordre de choses plus moral que l'ancien », la Révolution s'est étrangement méprise sur *les conditions* de la liberté et de la paix sociale?

Ne nous laissons pas envelopper par un nuage de mots, allons droit aux réalités. Or ce qui ressort de toute la littérature inspirée par le démocratisme chrétien, c'est que pour cette école, l'autorité, d'où qu'elle vienne et quelque légitime qu'elle soit du point de vue chrétien, est une *insulte* à la liberté humaine, à la dignité de l'individu. Que de textes il faudrait aligner ici, si l'on voulait s'attacher à cette démonstration! Quiconque pratique tant soit peu la littérature de l'illustre école sait que nous n'exagérons rien. N'était-ce pas de ce principe que s'inspirait le Sillon pour sa propre organisation intérieure, où celui « qui obéissait était celui-là même qui commandait »?

Et voilà comment la Révolution a préconisé un ordre moral plus parfait, car, pour nos démocrates, il est plus parfait d'exalter l'orgueil des humbles en leur disant : « Vous n'avez pas de Maîtres sur la terre, votre seul maître, c'est votre conscience, laquelle ne se soumet qu'à Dieu, tout en demeurant libre de lui désobéir »

De tels principes déplacent considérablement l'axe de la société et il ne faut pas s'étonner, après cela, de ses mouvements désordonnés,

quand, sous couleur de christianisme, on est soi-même des hommes de désordre. Les démocrates chrétiens sont, en définitive, cela.

Tous rois parce que tous maîtres, voilà l'enseignement de 89 et c'est ce que nos démocrates ont appelé « l'esprit foncièrement chrétien de la Révolution » C'est dans ce sens que s'élabore « la réalisation définitive du christianisme » pour revenir aux principes de Buchez que nous venons de retrouver si intégralement conservés chez M. Sangnier. (1)

Sera-t-on dès lors étonné de ces paroles de Pie X dans son encyclique sur le Sillon : « Le Sillon, qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté, l'obéissance. Il n'en est pas autrement de la justice et de l'égalité. » En renversant d'un mot tout le château de cartes du démocratisme chrétien, le Souverain Pontife lançait ce jugement qui devra rester présent à la mémoire de tous : « Non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique »

Plus loin Pie X complétait sa pensée sur les écarts du démocratisme chrétien quand il disait : « leur idéal étant apparenté à celui de la Révolution, ils ne craignent pas de faire entre *l'Evangile et la Révolution* des rapprochements blasphématoires. »

VII

Ces « rapprochements blasphématoires » entre « l'Evangile et la Révolution », M. Sangnier ne les eût pas inventés s'il ne les eût trouvés inscrits au frontispice même de l'école. Mais s'ils étaient blasphématoires, c'est précisément qu'ils avaient été faits pour la première

1. En élaborant cette thèse, j'ai été forcé de constater que l'œuvre de Sangnier n'était qu'un brillant pastiche des idées de Lamennais, de Buchez, de Maret et de Gratry. Je ne dis pas que M. Sangnier ait fouillé leur œuvre pour s'emparer de quelques idées, non, mais en fait et par la force même des choses, il serait facile de faire un travail où il serait victorieusement démontré que Marc Sangnier n'a fait que rééditer tout un fatras d'idées en vogue de 1830 à 1848, tant il est vrai que ce parti dont la raison d'être fut précisément le souci de se trouver aux avant-postes du progrès, en était resté en réalité aux nuées romantiques pendant que le vrai progrès ramenait le bon sens français aux saines vérités simplement naturelles. Aussi Ch. Maurras, (Le Dilemme, p. 282) remarquait avec sa perspicacité habituelle : « Rien ne peut faire mieux sentir à quel point ce que l'on veut bien nommer « les idées du Sillon » date, ou plutôt retarde. On a publié tout cela entre 1900 et 1906. Mais la rédaction à peu près invariable de ces textes remonte à 1830 ou 1848. Ni le socialisme contemporain, ni même l'anarchisme moderne ne pensent, ne parlent ainsi. La fraction libérale du monde catholique et conservateur français *se vieillit* une fois de plus *en croyant rajeunir* à l'école de Marc Sangnier ». Et rien ne le démontre mieux que les parallèles que j'ai établis en plusieurs endroits de ce travail.

fois, ces rapprochements, par l'école saint-simonienne qui accrédita la première le mot de « nouveau christianisme », mot qui fit fureur, nous l'avons vu, chez nos modernistes et nos démocrates.

L'œuvre du saint-simonien de la première heure, Buchez, sorte de pont entre le saint-simonisme et le démocratisme chrétien, nous fournit l'occasion de saisir sur le vif les premiers essais de ces rapprochements blasphématoires que Pie X reprochait au Sillon.

Pour se rendre exactement compte de l'influence qu'a pu exercer Buchez sur la génération de 1848, il faut se rappeler qu'il écrivit en collaboration avec Roux une fameuse *Histoire parlementaire de la Révolution Française* (1834), où Taine lui-même se référera très souvent dans ses *Origines de la France contemporaine*. C'est même dans cet ouvrage de Buchez que les meneurs du jacobinisme furent pour la première fois excusés. Or, si l'on veut savoir dans quel but fut écrit ce vaste ouvrage, il faut se reporter à la préface où nous voyons nettement percer l'erreur des Saint-Simon et des Lamennais. « La Révolution française, nous est-il dit, est la *conséquence dernière* et la plus avancée de la civilisation moderne, et la civilisation moderne est sortie tout entière de l'Evangile. C'est un fait irrécusable si l'on consulte l'histoire et particulièrement celle de notre pays, en y étudiant non pas seulement les événements, mais aussi les idées motrices de ces événements. C'est encore un fait incontestable, si l'on examine *et si l'on compare à la doctrine de Jésus, tous les principes que la Révolution* inscrivit *sur ses drapeaux et dans ses codes;* ces mots d'égalité et de fraternité qu'elle mit en tête de tous ses actes et avec lesquels *elle justifia toutes ses œuvres.*

« Lorsqu'il y a quelques années (allusion à Saint-Simon et à Lamennais) cette pensée fut émise pour la *première fois,* elle fit *scandale,* mais depuis elle s'est fait adopter par beaucoup d'esprits et le jour n'est pas éloigné peut-être où *elle deviendra populaire.* »

Cherchant quel est le fondement de ce qu'il appelle « le droit révolutionnaire », Buchez, ajoute : « Les uns y montrent un accident qui produisit peu de bien et beaucoup de mal. » «... Certes, ce n'est pas en se fondant sur de semblables motifs, que l'on peut établir le droit révolutionnaire, ou en imposer le devoir. Cette misérable explication qui suppose qu'il n'y a dans les événements sociaux autre chose que des hasards et des passions, cette ignorance *profonde du but de l'humanité,* fut, suivant nous, la cause de tous les malheurs qui accompagnèrent la Révolution, comme elle est aujourd'hui celle de toutes les résistances qu'éprouve partout le *juste progrès* dont son nom est le signe...

« Quelques historiens ont présenté la Révolution comme le résultat des prédications des dix-septième et dix-huitième siècles...

« D'autres écrivains ont invoqué le droit naturel...

«... Dans toutes ces raisons, il n'y a rien qui constitue une réponse universelle, rien qui puisse avoir *la vateur d'un commandement irrécusable* pour les rois comme pour les nations. Il nous faut aujourd'hui une raison qui réponde à tous, hommes et peuples, quelle que soit leur position sociale; car dans notre révolution, il y a autre chose que des ruines, il y a *un commencement de construction.* S'il ne s'agissait que d'un fait achevé, fini, eût-il été encore mille fois plus calomnié, si nous en cherchions la raison seulement pour l'honneur de l'humanité, pour l'honneur de notre pays, on nous pardonnerait quelque négligence; mais il s'agit d'un passé qui se continue et qui produira notre avenir. Nous avons donc besoin, pour engager la discussion, d'un terrain que chacun acceptera, **et c'est à cette fin que nous choisissons le sol chrétien lui-même** (1). Les événements de la révolution, dès qu'ils sont placés là, sont justifiés aux yeux de tous, peuples, rois et prêtres; ils changent d'aspect; car on est obligé de voir dans ses axiomes des lois depuis longtemps enseignées, depuis longtemps poursuivies *et qui approchent de la réalisation.* » (On remarquera le mot « nous *choisissons* », ce n'est pas en *choisissant*, mais en *constatant* que l'on fait de l'histoire).

Dans la préface du tome 17 du même ouvrage Buchez revient à sa théorie du progrès et il insiste encore « *Nous avons dit mille fois* que l'idée de progrès était d'origine chrétienne. Nous avons montré sa filiation et nous l'avons prouvée par l'interprétation du sens moral des Evangiles. »

Et si vous voulez savoir comment Buchez interprète les Evangiles, en voici un exemple : « Quant au principe d'où émane *l'idée de progrès*, il est tout entier dans les paroles de Jésus sur le Saint-Esprit et dans le dogme catholique orthodoxe sur cette troisième personne de la Trinité. » Entre autres textes d'où Buchez prétend tirer la loi du progrès (lisez *Evolution*) en voici un : « Quand l'esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité, car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. » Sentant, malgré tout, ce que cette interprétation avait d'arbitraire et de protestant, Buchez va au-devant de l'objection : « Quelques personnes se demanderont peut-être si nos citations sont bien orthodoxes vis-à-vis le catholicisme, *c'est-à-dire, vis-à-vis l'histoire que nos catholiques ont faite jusqu'à nos jours?* A cette observation nous répondons d'abord que nos citations sont positives, authentiques, **conformes à la tradition d'une très grande partie de l'humanité**. »

L'on peut constater une fois de plus, d'après ce spécimen, que

1. Le lecteur peut saisir ici sur le vif la raison pour laquelle le saint-simonisme appuya la Révolution sur la tradition chrétienne, cette tactique était du reste le mot d'ordre des loges comme l'a révélé Barruel.

Buchez est plus saint-simonien que catholique. Saint-Simon disait en effet (1) : « Dans le cas où l'Eglise a pour chefs *les hommes les plus capables* de diriger les forces de la société vers le but divin, je crois que l'Eglise peut *sans inconvénient* être réputée infaillible... Je considère les Pères de l'Eglise comme infaillibles *pour l'époque où ils ont vécu...* »

Toute la thèse de *l'évolution du dogme,* selon les modernistes, est en germe dans ces textes et que l'on ne croie donc pas que ces erreurs foncières soient restées des théories sans portée sur la masse catholique; elles ont eu une répercussion très lointaine et il ne faut pas chercher ailleurs la cause des réticences que formulent les démocrates anciens sillonnistes sur la portée doctrinale des encycliques de Pie X. Un excellent curé de village m'écrivait dernièrement en ces termes : « Vous savez ce que je pense du Sillon; j'ai depuis peu mis la main sur l'apologie de Fénelon par M. Brémond. Sa thèse m'a été extrêmement agréable en elle-même d'abord et parce que j'y ai vu aussi un bel antécédent au cas Marc Sangnier :

« La voici dans ses grandes lignes. A la requête acharnée de Bossuet et ses amis, Rome condamne dans *les maximes des saints* un sens que le livre avait réellement, mais qu'on pouvait très bien n'y pas voir, attendu que tout pouvait s'y expliquer avec orthodoxie.

» Fénelon reconnaît que son livre permet de soutenir que le sens condamné s'y trouve; il se condamne lui-même avec une docilité admirable, — mais proteste que ce sens condamnable n'a jamais été le sien.

» J'ai trouvé là l'expression de ce que j'ai toujours pensé et n'ai pas toujours expliqué suffisamment dans nos discussions sur le Sillon.

» L'histoire qui juge Bossuet dans l'affaire du Quiétisme jugera aussi sans doute ceux qui ont poursuivi avec le même acharnement Marc Sangnier... et peut-être ceux qui s'efforcent d'outrer encore l'interprétation des premiers » (2).

---

1. Nouveau Christianisme, p. 5, 1869.

2. Rome a condamné les *Maximes des Saints*, elle n'est jamais, que l'on sache, revenue sur sa condamnation. La réhabilitation qu'invoque mon correspondant, n'est pas la réhabilitation de l'Eglise, mais celle d'un moderniste, M. Brémond, elle n'a donc plus que la valeur d'une opinion personnelle et quelle opinion personnelle? Voilà déjà une restriction qui s'impose. — En second lieu, la question porterait uniquement sur *le fait* et « Fénelon reconnaît que le sens condamné » est bien celui que l'on peut donner à son ouvrage. Seulement d'après M. Brémond, Fénelon proteste que ce sens n'est pas celui qu'il *a voulu* donner (remarquez que Fénelon a écrit des pages et des pages pour défendre sa thèse avant la condamnation). Tout se réduit donc à une question d'*ambiguïté* et il faudrait déjà blâmer un auteur comme Fénelon dont *la lettre à l'Académie* par exemple est un modèle de clarté, d'avoir mis moins de soin à exposer des idées doctrinales qu'il ne le fit pour une thèse purement littéraire. Du reste la polémique dura longtemps et il faut s'étonner que Fénelon voyant sa pensée méconnue pour une question de *vocabulaire*, n'ait pas su l'exprimer assez nettement pour briser toute équivoque. C'est étrange! — M. Lemaître, qui n'est pas théologien, mais qui juge

L'idée *d'évolution* a été si prônée par la littérature démocratico-moderniste que l'on croit conserver le droit d'espérer pour plus tard des rétractations doctrinales. L'idée *d'évolution* lancée par les ennemis de l'Eglise a accompli ce chef-d'œuvre.

En tous cas reconnaissons-en l'origine dans Saint-Simon.

Enfin Buchez fondait, le 20 octobre 1835, son journal l'*Européen* qui, par ses allures chrétiennes, pénétra dans le clergé. C'est probablement la principale source de l'Ere nouvelle.

Fidèle à ses théories progressistes, Buchez (qui composait seul son journal) disait dans l'Introduction : « Nous croyons que le moment est venu de réaliser socialement le commandement de la *morale chrétienne;* d'opérer par le christianisme une révolution plus importante, plus grave, mais *analogue* à celle que fit Constantin lorsqu'il changea et la *religion,* et *le gouvernement,* et la capitale de l'empire romain... Il faut aujourd'hui transformer en institutions sociales tous les commandements, tous les enseignements du christianisme. C'est ce que l'Europe cherche depuis quatre cents ans, à travers les périls et les douleurs des révolutions ».

En quoi Buchez différait-il de Saint-Simon quand il parle de changer *la religion;* car que sera donc une révolution religieuse « *plus grave* » que le passage du paganisme au christianisme?

Et malgré cela comment ce journal n'aurait-il pas gagné la confiance des catholiques déjà mis en branle par Lamennais — quand dans son prospectus même il se présentait à eux en ces termes :

« Nous voulons montrer que toute philosophie qui ne ressort point du christianisme est fausse; et toutes les philosophies modernes sont dans ce cas : nous voulons démontrer que les enseignements du protestantisme, méthodistes ou éclectiques, sont destructeurs du principe social : nous voulons démontrer que *l'Eglise catholique* est profondé-

avec plus de rectitude que certains théologiens, a fort bien remarqué pourtant que les idées de Fénelon et de Madame Guyon étaient condamnables au point de vue catholique. Mon correspondant voit dans le cas du Sillon un cas semblable (Il ne remarque même pas que celui-ci est le dernier venu d'une école qui a duré quatre-vingts ans et a vidé tous ses dossiers. Naturellement on n'a pas compris Marc Sangnier et Marc Sangnier n'a pas su se faire comprendre). Or, si le sens *obvie* était condamnable, Marc Sangnier devait être condamné. De plus si Marc Sangnier de bonne foi reconnaissait qu'il était en conformité d'idées avec Rome, mais qui l'empêchait de le démontrer. S'il était en contradiction avec Rome, pourquoi mon correspondant, un prêtre, se prononce-t-il pour Marc Sangnier contre Rome, alors que sa foi lui enseigne que Rome est infaillible et que Marc Sangnier ne l'est pas? — Visiblement le sens catholique le cède ici au sens démocratique et c'est tout simplement lamentable. Le prêtre qui m'écrit ces lignes est mon aîné de vingt ans et je ne suis pas prêtre comme lui, mais je sais que si Rome pouvait se tromper dans d'aussi graves questions, intéressant au suprême degré le sort de notre France catholique, je n'aurais plus de raison d'être catholique moi-même. Mon traditionalisme m'évite cette attitude protestante où le démocratisme entraîne presque à son insu ce saint curé. Quand donc le clergé en finira-t-il avec le rationalisme?

ment menacée, si elle ne se hâte pas *de se réformer elle-même dans le sens de la réalisation chrétienne* ».

Voyez-vous d'ici le catholicisme en péril s'il ne subit pas les directions de Buchez? Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est déjà bel et bien le modernisme en germe dans le démocratisme.

Voilà les principes qui servent de base à l'œuvre de Buchez, et l'abbé Maret, le disciple de Lamennais, ne pouvait à ce contact que se raffermir dans le libéralisme.

Deux idées essentielles s'imposaient à tout disciple de Buchez : évolution dans l'ordre social et conséquemment évolution dans l'ordre religieux. Buchez s'emparant d'une idée recueillie par Saint-Simon et systématisée par lui (en réalité elle avait fleuri dans les sociétés secrètes) (1), déclarait les principes de 89 fils du christianisme, et tandis que Saint-Simon demeurait suspect aux catholiques, Buchez, d'apparence plus orthodoxe, introduisait les dogmes de son maître dans le sanctuaire. L'aube du modernisme jetait à ce moment ses premières lueurs.

J. Hugues.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (2)

XV

La dix-huitième et la dix-neuvième des *Lettres d'un curé de campagne* posent encore devant le lecteur la question des rapports mutuels de l'Eglise avec les autorités sociales, et subsidiairement celle des rapports de ces mêmes autorités avec le pouvoir. A vrai dire, ce n'est plus le curé de Saint-Julien qui tient la plume : la dix-huitième lettre est adressée par le marquis de Saint-Julien au comte de Beauregard, un de ses amis, et la dix-neuvième est la réponse du comte au marquis. L'objet de cette correspondance est un projet saugrenu formé par le conseil municipal radical de Saint-Julien, dans un but de tracasserie pure : ayant à tracer un chemin utile à la commune, ces fortes têtes avaient décidé, au risque de l'allonger, de le faire passer par le parc

1. On retrouvera quelques documents à ce sujet dans l'ouvrage de M. Ariès : « Le Sillon et le mouvement démocratique ». (Les falsifications du Christianisme).

2. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911

du château. Le marquis en était désolé, mais il ne se sentait pas d'humeur à tenter, pour prévenir cette vexation, des démarches qu'il jugeait humiliantes, et d'ailleurs vaînes. Consulté, le curé de Saint-Julien avait opiné en faveur d'une visite à la sous-préfecture. La marquise et sa fille Blanche poussaient dans le même sens. Le marquis se résigne, reçoit le meilleur accueil, et obtient gain de cause sur tous les points. A son tour, le sous-préfet vient dans la commune, vérifie sur place les inconvénients du projet municipal, et arrache au maire le retrait de la malencontreuse délibération. Le châtelain fait part de cet heureux résultat à son ami de Beauregard, et en attribue le mérite au curé. A quoi le comte de Beauregard répond en conviant le marquis à se défier de l'intrusion du curé dans ses affaires. Tel est le conflit champêtre autour duquel Yves Le Querdec déploie sa verve démocratique, en prêtant aux deux correspondants maintes réflexions qui appellent d'utiles remarques.

Et d'abord, il n'y a rien de plus vraisemblable que le sentiment d'envie qui induit les démocrates de ce conseil municipal à imaginer ce plan de route qui vexera le châtelain et qui saccagera une propriété. Le procédé, qui pousse l'abus de pouvoir jusqu'au vandalisme, est tout à fait dans le goût démocratique, et si M. Fonsegrive avait quelque souci du bon renom de son idole, peut-être devrait-il ne pas faire l'aveu de pareilles tares à son passif. On serait du moins en droit de l'interroger tout de suite sur ces déplorables tendances, et de lui demander pourquoi lui-même ne s'applique pas à les corriger. Quel bel ouvrage il eût pu faire, en effet, s'il s'était donné la tâche de prêcher aux démocrates le respect des droits d'autrui, le désintéressement, l'horreur de la jalousie et de toutes les bassesses qu'elle inspire! Mais non seulement il semble prier le lecteur de les prendre tels qu'ils sont, et de passer condamnation sur leur incorrigible vilenie, mais il ne paraît pas éloigné d'aller grossir d'une unité leur opprimante cohorte. Quand, par exemple, le châtelain marque au curé la répugnance qu'il éprouve à soumettre l'affaire du chemin à un sous-préfet qui « n'a sûrement ni éducation, ni justice », le curé objecte :

Mais, Monsieur le marquis, je crois que vous vous trompez. J'imagine au contraire que vous serez admirablement reçu. Pourquoi ce sous-préfet serait-il mal élevé? Parce qu'il a des opinions radicales? Il y a des radicaux fort bien élevés. Parce qu'il a été professeur? Il y a des professeurs qui ont du monde et qui savent vivre.

Si jamais l'abbé Lemire édite ses œuvres oratoires, on y trouvera des apophtegmes de cet acabit. Mais pourquoi ces lignes nous font-elles penser à l'abbé Lemire? N'est-ce pas plutôt M. Fonsegrive en personne que nous entendons ici? Car, si l'abbé Lemire excelle à découvrir « des radicaux fort bien élevés », il n'est que M. Fonsegrive pour enseigner, sur ce ton de Petdeloup gourmé, qu'« il y a des profes-

seurs qui ont du monde et qui savent vivre ». Autant cette observation est d'ailleurs exacte en elle-même, autant elle fait sourire dans un ouvrage de M. Fonsegrive, qui semble bien n'avoir imaginé dans son sous-préfet un ancien professeur que pour se donner l'occasion d'énoncer cet argument *pro domo*. Si bien qu'on en vient une fois de plus à se demander quel peut bien être l'infortuné châtelain, le marquis maladroit qui aura osé contester que M. Fonsegrive eût « du monde » et sût « vivre ». En tout cas, lorsqu'il produit à titre de thèse cette remarque sur le savoir-vivre des professeurs, et lorsqu'il l'oppose à la morgue défiante d'un marquis, il entend bien donner à ce dernier une leçon, dont l'inspiration démocratique met M. Fonsegrive sur le même pied que les vandales du conseil municipal de Saint-Julien.

Après cela, libre à Yves Le Querdec de nous présenter un sous-préfet radical qui reçoit poliment un contribuable même titré, qui prend la peine d'écouter sa requête, qui étudie impartialement le cas qui lui est soumis, et qui met son autorité administrative au service du bon droit plutôt que de l'asservir aux fantaisies démagogiques d'un corps élu. La fiction a de ces privilèges, et le papier souffre tout. Mais les Français qui subissent depuis trente-quatre ans la domination systématiquement partiale et bêtement haineuse des fonctionnaires radicaux, seront ici de l'avis du comte de Beauregard, répondant au marquis de Saint-Julien :

> Je vous félicite, mon très cher, de l'heureuse issue de votre affaire. Votre sous-préfet est un ange. Il tranche sur son espèce. Ne vous y fiez cependant pas trop. Je crois peu à la justice et au désintéressement de ces hommes-là. Ils ne cesseront d'être nos ennemis que lorsqu'ils nous auront annihilés.

A cette perversité indélébile, il y a une raison foncière que le comte de Beauregard n'indique pas, et qu'Yves Le Querdec ne peut cependant contester, c'est que, le régime démocratique ayant pour effet de subordonner toutes choses, et en particulier la volonté des fonctionnaires, au caprice des électeurs, lesquels sont eux-mêmes asservis à des partis, il s'ensuit que l'idée même d'un droit supérieur et respectable en lui-même, est une idée fatalement absente du cerveau d'un fonctionnaire de ce régime. Yves Le Querdec n'a donc pu, sans mentir à la logique de son démocratisme, nous forger un sous-préfet tel que celui qu'il nous exhibe.

Mais ne le fallait-il pas, à l'époque où parurent les *Lettres d'un curé de campagne*, pour accréditer dans le public la fable d'un « esprit nouveau », et pour encourager le ralliement? Dans l'espoir de rencontrer quelque jour un fonctionnaire aussi accommodant, combien de lecteurs d'Yves Le Querdec se seront empressés d'adhérer à un régime qui n'a pourtant cessé de leur infliger, depuis lors, des fonctionnaires de plus en plus animés d'un esprit tout contraire! Et cette duperie colossale poursuit, aujourd'hui encore, ses ravages : On nous citait, il y a peu

de jours, une usine où, dans toutes les salles, le buste de la république voisine, soit avec le crucifix, soit avec des statues du Sacré-Cœur, tandis que le patron, les jours de fêtes professionnelles, communie le matin, et porte solennellement, au banquet du soir, la santé de M. Fallières... A coup sûr, ô Fonsegrive, ce sont là vos élèves, et, comme leur professeur, ils « ont du monde » et ils « savent vivre ».

Après l'invraisemblance du sous-préfet conciliant, Yves Le Querdec nous en propose une autre, dans ce conseil municipal subitement assagi, et remisant, à la seule prière d'un sous-préfet, les haines qu'il nourrissait contre le châtelain. Encore si le curé de Saint-Julien, au lieu de n'intervenir que dans la coulisse, avait personnellement déterminé cette volte-face, par quelque discours pathétique directement adressé à ces radicaux farouches! Une telle victoire pourrait être mise à l'actif de l'apostolat démo-chrétien. Mais non : c'est un sous-préfet qui opère ce miracle, et qui réussit à fléchir les haines de classe et l'édilité de Saint-Julien, rien qu'en faisant espérer... l'envoi d'un professeur d'agriculture. L'auteur, s'il ne se dupe pas lui-même, dupe en tout cas ses lecteurs par un dénouement si manifestement contraire à ce que nous montrent les réalités quotidiennes. Il est vrai que la cause des professeurs en reçoit un nouveau lustre, puisque la seule promesse d'un professeur d'agriculture, fournie à une municipalité par un sous-préfet qui fut lui-même professeur, suffit à pacifier les conflits sociaux les plus aigus. Autant dire que la république achalandée par Yves Le Querdec est, en définitive, une république de cuistres.

Si peu plausible que soit toute cette aventure, une chose suffoque plus que tout le reste, à savoir le commentaire qu'en fait le comte de Beauregard, répondant au récit du marquis de Saint-Julien. Il faut lire cette page, pour savoir quelles idées les tenants du démocratisme prêtent à l'aristocratie française pour la démonétiser et la perdre dans l'esprit public, dans l'esprit surtout du clergé et du peuple chrétien.

Quant à votre curé, je crains qu'il ne se mêle un peu trop de vos affaires. Qu'il se mêle de celles des artisans ou des fermiers, rien de mieux. Mais des nôtres, n'y a-t-il pas quelque indiscrétion? Je vais lâcher le grand mot. Je ne voudrais pas qu'il eût l'air de vous protéger. Il ne faut pas renverser les rôles. Il faut prendre garde de nous laisser mener par les prêtres. Nous devons les seconder de toute façon, favoriser leur ascendant sur le peuple, mais nous bien garder de leur en laisser prendre sur nous. Sans cela toute notre autorité sociale serait confisquée. Nous deviendrions tout au plus les premiers serviteurs du curé. Rien même ne l'empêcherait de substituer à notre place tel ou tel parvenu. Les droits de nos maisons seraient ainsi méconnus, et le seul frein qui empêche encore la France de rouler dans les abîmes n'existerait plus. C'est à nos familles de garder la direction sociale, les prêtres ne doivent s'occuper que des choses religieuses. Encore feraient-ils bien de se guider d'après nos conseils. Vivant au milieu des populations, nous les connaissons mieux qu'eux. Presque tous sortent de rien et sont infectés du levain révolutionnaire. Les nouvelles directions pontificales en ont encore augmenté la force. Les nouveaux évêques poussent à la roue. Les

jeunes abbés qui sortent des séminaires sont bien moins respectueux qu'autrefois. L'antique alliance du presbytère et du château tend à se rompre. Mais il vaudrait mieux encore qu'elle se rompît tout à fait, que si le château devenait le vassal du presbytère. Je vous parle à cœur ouvert. Les agissements de votre curé... me donnent fort à penser... Si la religion doit avoir sa place et même en un sens dominer la vie, ce n'est pas au prêtre qu'il appartient de la faire régner hors de l'Eglise. Cela regarde les familles investies depuis des siècles de cette fonction. Croyez-moi, mon bon ami, surveillez votre curé, et priez-le au besoin de se mêler des affaires de sa sacristie...

P.-S. — J'éprouve le besoin de vous dire qu'à la place du billet bleu que je donnais d'ordinaire pour le denier de Saint-Pierre, j'ai donné cette année cinquante centimes. Mon curé n'a pas osé m'en parler, mais en est tout abasourdi. Ce sera le résultat le plus net de la dernière Encyclique.

Nous ne pensons pas que, dans l'œuvre entière de M. George Fonsegrive, il y ait beaucoup de pages aussi mauvaises que celles-là. Lue par les abonnés du *Monde* d'abord, puis par les clercs que pouvait allécher le titre des *Lettres d'un curé de campagne*, cette page, qui n'est plus de ce curé, ni même de son châtelain, mais d'un tiers, a dû, prise au pied de la lettre par des esprits mal avertis, suffire à pervertir, au profit du démocratisme, quantité de prêtres et de séminaristes. Lue par des laïcs naturellement moins avertis encore, et peut-être édifiés par l'aspect généralement onctueux du surplus du volume, elle a dû provoquer cette exclamation : « Oh! comme c'est bien cela! Et que voilà bien transcrites les pensées vraies des hobereaux! » Or, nous n'hésitons pas à dire, — nous qui, n'appartenant ni à la noblesse, ni au clergé, sommes simplement, comme disait Louis Veuillot, « quelqu'un du peuple chrétien », mais qui pensons pouvoir, à ce titre, juger impartialement les attitudes respectives de l'une et de l'autre, — nous n'hésitons pas à dire qu'il est impossible d'entasser en moins de lignes plus de diffamations et de calomnies.

La question est délicate. Raison de plus pour la traiter avec une entière franchise. Il n'est que trop vrai que tel ou tel Français de famille noble a pu accidentellement professer cette conception des rapports de la noblesse et du clergé, conception qui procède à la fois du gallicanisme et du libéralisme. Mais, outre que ces sortes de méprises, tout individuelles, eussent été prévenues ou pourraient être corrigées par un enseignement plus exact des vérités religieuses, n'est-il pas vrai que, d'autre part, tel ou tel membre du clergé a pu, sinon professer, du moins mettre en pratique, une fois ou l'autre, une conception également abusive de ces mêmes rapports, conception qui, à l'inverse, procéderait, celle-là, de ce qu'on pourrait appeler l'absolutisme théocratique, et qui tendrait à exagérer jusqu'à une assiduité tatillonne et tracassière la légitime influence sociale du clergé?

La part faite de ces contingences, il faut dire tout net qu'en donnant à croire qu'un membre de la noblesse française a pu écrire pareille

lettre à l'époque du ralliement, Yves Le Querdec a certainement donné satisfaction à sa passion démocratique, mais il a odieusement chargé, au sens artistique comme au sens juridique du mot, la classe sociale qu'il prétendait dépeindre.

Il n'est pas vrai, en effet, que la noblesse française considère « les affaires des artisans ou des fermiers » comme plus soumises que les siennes ou comme seules soumises à l'immixtion du clergé. Il n'est pas vrai que la noblesse française redoute d'être « protégée » par le clergé, ou qu'elle songe à le « protéger » elle-même, au sens humiliant de ce mot, sens bien distinct de celui où l'Eglise définit la protection qu'elle attend de l'Etat dans la condition normale de son union avec lui. Il n'est pas vrai que la noblesse française craigne de « se laisser mener par les prêtres », ni qu'elle appréhende de voir par là « renverser les rôles », car elle ne prétend pas davantage que les prêtres « se laissent mener » par les nobles. Il n'est pas vrai que la noblesse française ne veuille « seconder » les prêtres que pour « favoriser leur ascendant » uniquement « sur le peuple », en se gardant bien de « leur en laisser prendre » sur elle-même, tant elle craindrait de voir ainsi « toute son autorité sociale confisquée », ou de devenir « la première servante du curé », ou d'être supplantée par « tel ou tel parvenu », ou de voir « méconnus les droits » de « ses maisons ». Il n'est pas vrai que la noblesse française se considère comme « le seul frein qui empêche la France de rouler dans les abîmes » .Il n'est pas vrai que la noblesse française, soucieuse de voir ses familles « garder la direction sociale », donne dans l'erreur libérale jusqu'à vouloir que les prêtres ne s'occupent « que des choses religieuses ». Il n'est pas vrai que la noblesse française donne dans l'erreur gallicane, ou encore dans l'erreur joséphiste, jusqu'à vouloir que les prêtres ne se guident, dans les choses religieuses, que « d'après ses conseils ». Il n'est pas vrai que la noblesse française prétende « connaître les populations » mieux que ne les connaissent les prêtres. Il n'est pas vrai que la noblesse française considère que « presque tous les prêtres sortent de rien ».

Ce qui est vrai seulement, c'est que la noblesse française a dû remarquer, comme tout le monde, que bien des prêtres « sont infectés du levain révolutionnaire », que ces prêtres se sont autorisés des « directions pontificales » d'il y a vingt ans, pour « augmenter la force » de ce levain, que quelques évêques ont semblé « pousser à la roue », qu'enfin « les jeunes abbés qui sortent des séminaires sont bien moins respectueux qu'autrefois », étant entendu qu'il s'agit moins là de la légitime déférence due aux autorités sociales, que du respect beaucoup plus important qui est dû aux autorités religieuses elles-mêmes. Pareillement, il est très vrai que « l'antique alliance du presbytère et du château », laquelle d'ailleurs ne dut jamais être exclusive, « tend à se rompre », mais il n'est pas vrai que la noblesse française préfère

cette rupture à la vassalité du château vis-à-vis du presbytère, vassalité qu'elle n'a nullement sujet de redouter. Il n'est pas vrai, enfin. que la noblesse française soit assez libérale, encore une fois, pour vouloir que « la religion domine la vie » seulement « en un sens », ou assez gallicane pour dénier au prêtre le droit de « la faire régner hors de l'Eglise » et pour réserver cette fonction aux « familles » qui en sont « investies depuis des siècles ».

Que si la noblesse française pouvait être tentée, cependant, de penser et de sentir comme la fait penser et sentir Yves Le Querdec, une seule chose l'induirait en cette tentation, à savoir des calomnies comme celles dont est tissée la lettre que nous venons de réfuter. Mais que dire du *post-scriptum?* Et par quelle bassesse d'âme l'auteur d'un ouvrage où abondent les pages sincèrement mystiques, a-t-il éprouvé le besoin de salir les adversaires que se forgeait son envie démocratique, de leur prêter l'idée d'une vengeance de gros sous, d'imaginer enfin une traduction métallique du mécontentement qu'a pu leur causer un document pontifical?

En vérité, si toutes les sommes d'argent que la noblesse française a été heureuse de mettre depuis toujours à la disposition de l'Eglise et du Saint-Siège, si toutes ces sommes, dis-je, n'ont été versées, comme le ferait croire Yves Le Querdec, que sous la condition que les actes de l'Eglise et du Saint-Siège seraient invariablement conformes aux goûts et aux caprices de ladite noblesse, ne vaudrait-il pas mieux que l'Eglise et le Saint-Siège ne fissent pas fond sur une générosité aussi mercantile en sa source et aussi avilissante pour ses destinataires? Et s'il est vrai qu'en offrant son or au Saint-Siège, la noblesse française ait entendu acheter la soumission du Saint-Siège à ses vues, et confisquer la souveraine indépendance de l'Eglise, c'était certes le cas, ou jamais, de répéter le *pecunia tua tecum sit!*

Mais il n'en est rien, et c'est de son chef qu'Yves Le Querdec a eu l'idée de protester contre un fléchissement du denier de Saint-Pierre dont certainement personne ne lui a fait la confidence. Pour tout dire, si quelque aristocrate français a jamais fait le geste enregistré dans le *post-scriptum* du comte de Beauregard, on peut assurer que l'initiative ne vient pas de lui : l'idée, tout au contraire, lui en aura été suggérée par autrui, et précisément par les metteurs en scène du ralliement; ceux-ci, en effet, ont dû, avant quiconque, supputer cette conséquence de leur entreprise; ils ont énoncé tout haut cette prévision : « Les recettes du denier de Saint-Pierre vont baisser. » Ils l'ont pensé, ils l'ont dit, ils l'ont écrit. Et il se peut bien qu'alors, mais alors seulement, quelque Français titré se soit laissé aller à opérer, dans ses offrandes au Souverain-Pontife, une réduction à laquelle il n'eût pas spontanément songé.

Au surplus, si M. Fonsegrive a éprouvé, sur ce chapitre, une préoccupation sincère, qui l'empêchait d'organiser, avec le concours de l'opu-

lent Marc Sangnier, une grande souscription des ralliés et des démocrates en faveur du denier de Saint-Pierre, qu'ils auraient représenté comme réduit à la portion congrue par les hobereaux réfractaires? On eût vu ce que cela eût donné. Il n'eût sans doute pas manqué de démocrates pour répondre à l'appel des organisateurs d'une telle souscription : « Si le pape a besoin d'argent, il n'a qu'à travailler! » Propos évidemment insolent, mais combien conforme à la mentalité courante des disciples du démocratisme! Il eût permis, en tout cas, de vérifier jusqu'où va l'illogisme cavalier de M. Fonsegrive quand, d'une part, il bat en brèche les autorités sociales, alors que, de l'autre, il les somme de subvenir aux besoins de l'Eglise et du Saint-Siège, sous peine de dénoncer leur générosité comme conditionnelle et intéressée.

Car c'est vainement que, dans la vingtième lettre, écrite par le marquis de Saint-Julien au comte de Beauregard, toute la thèse de celui-ci est réfutée; c'est vainement que le marquis, rétablissant les choses en droit comme en fait, montre que le curé n'est pas son protecteur, et n'entend pas l'être, pas plus que lui-même n'est ni n'aspire à devenir le protecteur du curé, chacun se tenant à sa place, dans une discrimination des compétences qui se concilie naturellement avec la coopération des volontés pour le bien commun; c'est vainement qu'Yves Le Querdec tente d'atténuer par cette réponse du marquis, le scandale que devait causer la lettre du comte : ce scandale en subsiste-t-il moins? Et M. Fonsegrive en garde-t-il moins la responsabilité d'avoir imprimé des pages qui, en dépeignant l'aristocratie française sous les dehors les plus malsonnants et les plus vils, attisent la haine des classes et risquent d'étendre les ravages du modernisme social?

De cette dernière lettre, imaginée pour amortir le coup de la précédente, et qui contient d'ailleurs encore quelques fausses notes, citons du moins le *post-scriptum*, réplique au *post-scriptum* qu'on a lu plus haut :

> Je n'approuve pas plus que vous l'Encyclique. Cependant je ne crois pas devoir cette année diminuer mon offrande. Je ne crois pas que Léon XIII souffrît personnellement de cette diminution. Les œuvres religieuses seules pourraient en pâtir. Après comme avant l'Encyclique, mes aumônes seront les mêmes, et aussi mes sentiments et mes votes.

A part la première ligne, qui contient encore une incorrection (car, s'il est permis de regretter *in petto* un acte pontifical aussi spécial que l'Encyclique du 16 février 1892 sur le ralliement, il est excessif d'écrire qu'on ne l'« approuve pas »); à part aussi la deuxième, qui réserve l'avenir, par une sorte d'irrévérencieux chantage, en maintenant « cette année » une offrande qu'on réduira peut-être les années suivantes, le marquis tient ici le langage qui convient. Mais pourquoi cette conclusion correcte ne vient-elle qu'après tant de propos malsains, et pourquoi Yves Le Querdec ne l'a-t-il pas donnée tout de suite? L'impres-

sion qui restera, même pour certains de ceux qui feront un jour l'histoire de ces temps troublés, n'est-elle pas que la noblesse française, après l'initiative du ralliement, fut divisée sur le point de savoir si elle continuerait à entretenir le Denier de Saint-Pierre?

XVI

Dans les lettres qui suivent, c'est le curé de Saint-Julien qui reprend la plume. Et nous assistons à la mise en train de diverses initiatives, toutes plus salutaires les unes que les autres. Comment ne pas applaudir, en effet, à l'organisation d'un secrétariat du peuple? Comment ne pas goûter l'ingéniosité avec laquelle le curé, mis au fait d'une querelle entre deux paysans à propos d'une vente de terrain, les met d'accord en procédant à un arpentage moins sommaire que celui que chacun d'eux avait bâclé « à grandes enjambées » ou en étendant les bras? Comment n'être pas édifié de le voir mettre à la tête de son école libre une religieuse doublement brevetée, musicienne par surcroît, et aidée d'autres religieuses qui, à l'instar des Petites-Sœurs de l'Assomption, vont assister les malades à domicile et tiennent un dispensaire où elles donnent des soins variés en attendant l'arrivée du médecin? Comment, enfin, contester l'utilité de conférences populaires, sur des sujets agricoles, confiées à un jeune avocat catholique du chef-lieu?

Seulement, pour faire valoir ces diverses industries de l'action populaire chrétienne, était-il besoin de les encadrer de glose démocratique? Outre que chacun de ces procédés d'apostolat est d'invention plus ou moins ancienne, c'est une sottise de soutenir qu'ils ne peuvent être féconds que s'ils sont conditionnés par une inspiration subversive de la hiérarchie sociale. C'en est une autre de vouloir faire croire que les abbés-démocrates ont le monopole de cette activité bienfaisante, ou qu'ils ont seuls le secret de l'exercer efficacement. M. Fonsegrive, qui se pique d'user d'une terminologie rigoureusement exacte, ne se trompe pas lui-même, mais trompe à coup sûr ses lecteurs, en faisant honneur au démocratisme d'une foule de mérites que sont le légitime attribut du démophilisme. Le comble est que l'indéniable habileté qu'il y déploie s'adorne comiquement de niaiseries dont lui-même ne peut pas ne pas avouer l'abusive énormité.

Son curé veut-il nous initier à sa fondation d'un secrétariat du peuple? il commence par énoncer cette remarque : « Depuis vingt ans, il y a bien plus de gens qui savent écrire... » Veut-il nous présenter son conférencier? il nous déclare que ce jeune homme « ne demande qu'à aller au peuple », ce qui ne l'empêche pas de constater incontinent que « la clientèle ouvrière des villes glisse dans la main », et que « tout de suite, après avoir applaudi un catholique, elle va voter pour un franc-maçon ». Veut-il recommander l'apostolat rural comme préférable à

la propagande urbaine? il nous apprend que « ces paysans, cette masse rurale, forment en somme la majorité du pays légal ». Et cela pour prouver qu'il partage l'admiration de l'abbé Lemire pour l'effort scolaire de la république, effort dont non seulement on a démontré cent fois la perversité foncière et le coût exorbitant, mais dont M. Viviani lui-même a tout récemment confessé la stérilité pédagogique, puisque le nombre des illettrés va croissant; cela pour prouver encore qu'il s'auto-suggestionne aussi aisément que l'abbé Naudet, lequel éprouvait « l'ivresse du verbe » chaque fois qu'il se payait le luxe d'« aller au peuple »; cela enfin pour prouver qu'il est, tout comme M. Jacques Piou, saisi d'un religieux respect quand il contemple le « pays légal »!...

Le malheur veut, d'ailleurs, que toutes ces précautions prises pour obtenir, par un vocabulaire démocratique, qu'on pardonne le dessein religieux qu'on poursuit, demeurent quand même inefficaces. Car il n'est pas possible qu'on n'aperçoive pas, jusque dans l'exposé des projets apostoliques de ce saint homme de curé, l'arrière-pensée d'embrigader les paysans dans un but religieux sans doute, mais parallèlement électoral, et donc politique, et donc fort capable de porter ombrage aux sectaires. Lisez plutôt :

Un de mes oncles,... secrétaire bénévole des parents de ses élèves,... était aussi leur intime conseiller : presque rien dans aucune famille ne se décidait sans lui... J'entre ainsi dans l'intimité des gens... Je leur fais expier leur indiscrétion en les taquinant si je ne les ai pas vus aux vêpres... C'est bien le moins, comme je leur dis, que, puisque je leur rends service, ils ne me laissent pas chanter tout seul... Nos paysans seraient très sensibles à des conférences faites pour eux, et l'influence qu'on acquerrait auprès d'eux serait plus durable... Je suis devenu tour à tour écrivain et lecteur public, arpenteur, géomètre, artiste et quelque peu avocat. Trouvez-vous que j'aie assez travaillé?... Je pouvais compter sur la curiosité des gens et l'effet prouve que je ne me suis pas trompé... Ainsi le grain sera peu à peu mené au moulin, où le bon Dieu veut le moudre pour en extraire la pure farine du christianisme... Nos paroisses de campagne doivent former les cellules-mères de la reconstitution chrétienne de notre organisme national...

Que tout cela soit innocent, et légitime, et digne d'éloge, nous le proclamons très volontiers. Mais comme, lorsque ce langage était tenu par les traditionnalistes, les novateurs du genre Fonsegrive le déclaraient compromettant, et propre à éveiller les soupçons des gouvernants sectaires, nous sommes en droit de demander en quoi, sous la plume du curé de Saint-Julien, il apparaît plus politique, plus adroit, plus assuré d'échapper aux vindictes d'un pouvoir ennemi. Les entreprises les moins légales des « réactionnaires » les plus résolus n'offrent pas, aux susceptibilités de l'arbitraire jacobin, plus de prise que cet apostolat religieux combiné de procédés philanthropiques et employé pour « acquérir une influence » profitable à « l'organisme national ».

Si bien que la surenchère démocratique, imaginée par M. Fonsegrive pour accréditer sa méthode spéciale de restauration chrétienne, ajoute, aux multiples défauts de sa malice propre, l'infortune d'être aussi incertaine du succès que les méthodes qu'il prétendait supplanter.

XVII

La lettre consacrée par le curé de Saint-Julien aux efforts que son zèle apostolique met en œuvre pour parer aux dangers des bals et des veillées d'hiver, est inspirée par un légitime souci des bonnes mœurs et par une judicieuse application des préceptes de la prudence chrétienne. Quel besoin, cependant, à ce propos, de décrier le clergé de la Restauration? Il écrit :

On a pu autrefois trouver rigoureux les prêtres qui voulaient empêcher les villageois de danser. Peut-être sous la Restauration fit-on preuve parfois d'un zèle intempestif, et ces réunions pouvaient être fort innocentes. Je ne sais au juste ce qui s'y passait; à distance, elles me paraissent très tolérables au prix de ce que je vois...

Ce travers, qui fait que l'excellent curé ne peut accomplir un acte louable sans le gâter par une critique dirigée au petit bonheur contre le clergé d'antan, se retrouve jusque dans les descriptions de la nature dont Yves Le Querdec agrémente ses récits rustiques. Au milieu d'une peinture, d'ailleurs aimable, du renouveau printanier, s'introduit la malice suivante :

... Le vent souffle déjà presque tiède et fait tomber les dernières feuilles séchées. Il faut que les choses qui ont vécu fassent place à celles qui veulent vivre. Le même printemps qui pousse à la destruction les feuilles mortes appelle à la vie les bourgeons futurs. C'est la circulation incessante de la vie...

L'artifice est certainement ingénieux, qui fait appel au cours même des saisons pour acheminer une sentence moderniste. Mais la question est de savoir jusqu'à quel point les choses « qui veulent vivre », — entendez ici le démocratisme, ses pompes et ses œuvres, — ne se font pas illusion sur les conditions véritables de la vie. Elle est aussi de savoir si les partisans du démocratisme ne prennent pas pour un printemps ce qui n'est qu'un automne, et pour une aurore ce qui n'est qu'un déclin. Yves Le Querdec lui-même n'en doit-il pas demeurer incertain, puisqu'il convient, par la plume de son curé, des difficultés que rencontre son souci des bonnes mœurs en sa paroisse :

... L'autorité paternelle n'inspire plus, écrit-il, le respect qu'elle inspirait autrefois. Les jeunes hommes, de retour de la caserne, subissent impatiemment les remontrances, et les jeunes filles ne sont guère plus accommodantes.

Un vent d'émancipation et de révolte passe dans les esprits jeunes. Ces cœurs ne connaissent pas la contrainte, aucune discipline intérieure ne les domine...

Eh mais! le « vent » dont on nous parlait tout à l'heure a donc tourné? Au lieu d'appeler à la vie les choses « qui veulent vivre », voici qu'il souffle l'émancipation et la révolte? Et ce n'est plus l'été, c'est l'hiver qui vient? Pour en conjurer les effets, le curé de Saint-Julien fonde, parmi ses jeunes filles, une congrégation de la Sainte Vierge; or, savez-vous qui aide le curé dans cette initiative, qui se mêle à tous les exercices? Encore et toujours Mesdemoiselles de Saint-Julien, les filles du marquis, c'est-à-dire les survivantes des « choses qui ont vécu »! Le curé leur rend même cette justice, qu'elles sont « d'une exactitude, d'une bienveillance parfaites et font assaut de prévenances avec leurs compagnes ». Par quoi il apparaît que les choses « qui veulent vivre », ne peuvent que gagner à prendre exemple sur celles « qui ont vécu ».

Plus tard, voici, dans la commune de Saint-Julien, des élections municipales. Comme la campagne électorale coïncide avec la venue du professeur d'agriculture au château du marquis, pour les leçons pratiques convenues antérieurement avec le sous-préfet, le curé, avec la naïveté que lui prête à certaines heures Yves Le Querdec, nomme le châtelain dans l'avis qu'il donne au prône du déplacement de l'heure des vêpres, pour permettre au paysan d'assister à la leçon d'emploi des engrais; et, parlant du châtelain, il marque discrètement la reconnaissance qu'on lui doit pour la complaisance qu'il met à offrir ses terres pour les expériences projetées. Aussitôt le maire et l'adjoint, au nom des deux listes dont ils forment respectivement la tête et qui sont aux prises dans cette élection, de venir se plaindre au curé de ce qu'il s'est livré à une manifestation électorale pour lancer la candidature du marquis. Il s'en défend de son mieux, et le marquis proteste à son tour. Mais, alors que, vous et moi, nous verrions dans l'incident la preuve des sentiments de défiance, de jalousie inquiète, et finalement d'envie, qu'inspire invariablement le système électif sur lequel repose le démocratisme, Yves Le Querdec n'y voit que l'occasion de placer, sous la forme d'une lettre de Jacques Voisin (l'autre pseudonyme de M. Fonsegrive), une longue dissertation sur la mesure dans laquelle le prêtre se doit mêler ou s'abstenir des luttes électorales, et sur le souci qu'il doit prendre ou décliner au regard des « fins humaines » de ses paroissiens.

De cette dissertation, nous relèverions maint passage discutable, si nous ne risquions de reproduire des redressements déjà indiqués dans les pages antérieures de cette étude. Constatons simplement que le curé lui-même, embarrassé sans doute de toutes les distinctions et sous-distinctions que son « laïque parisien » lui suggère à ce propos, se

borne à lui répondre : « Merci de votre bonne lettre; ma théologie aurait sans doute à y reprendre quelques expressions, je contesterais quelques faits ou je les expliquerais autrement que vous, mais le fond de vos sentiments est aussi le fond des miens. » La débonnaireté qui règne ainsi entre les divers opinants qu'Yves Le Querdec fait parler tour à tour, est pour donner à l'ouvrage une allure éclectique qui doit plaire aux esprits conciliants : mais l'incertitude à laquelle elle fait aboutir n'est-elle pas fâcheusement génératrice de scepticisme?

Nous laisserons donc Jacques Voisin supputer à perte de vue les avantages et les inconvénients qu'offre l'immixtion plus ou moins grande de l'Eglise dans les choses temporelles. Mais nous ne pouvons pas, ce semble, ne pas retenir comme une mauvaise action le fait d'avoir imprimé tout le passage qui suit :

On a dit que le mot *cléricalisme* était un vain mot, qu'il ne faisait que cacher la haine contre l'Eglise et que *cléricalisme* était simplement synonyme de *catholicisme*. Peut-être bien dans le fond des intentions. Cependant comment se fait-il que le peuple l'ait si bien compris, que des populations même religieuses s'y soient laissé prendre et que la confusion ait pu si aisément s'établir? N'est-ce pas que les pratiques venaient en plusieurs endroits autoriser cette confusion?

N'y avait-il aucune commune où les affaires de la mairie se décidaient sous le manteau de la cheminée entre le curé, le maire et quelques autres gros bonnets, et où le conseil municipal n'était consulté que par forme et sur le papier?

Dans d'autres communes ne vit-on jamais le curé voter et faire voter pour tel personnage plutôt que pour tel autre, sans que cette préférence fût motivée par aucun intérêt religieux bien apparent?

Et ne vit-on jamais non plus des châtelains, des châtelaines ou de gros bourgeois menacer tel ou tel chrétien pieux des admonestations de son curé s'il venait à mal voter, et les paroles du curé ont-elles toujours donné tort à ces menaces effrontées?

Et n'a-t-on pas aussi vu quelques prêtres indiscrets se mêlant un peu trop de mariages et de testaments, favorisant des ventes ou des partages ou se mettant au travers, prétendant régler dans le détail la conduite et jusqu'aux allées et venues des gens? Je sais bien que tout cela est fort loin et, que ces cas sont de rares et d'infimes exceptions. Mais enfin vous vous souvenez tout comme moi, mon bien cher ami, que votre oncle l'instituteur ne pouvait, dans une de ses résidences, aller dîner le soir après sa classe chez un prêtre du voisinage, sans que son curé le désignât à l'inspecteur comme désertant son ménage et perdant son temps en dissipations?

Toute action violente résulte d'une réaction. Si la mainmise du clergé sur les choses de l'école et de la commune n'avait pas été un instant exagérée, la campagne à laquelle nous assistons n'aurait eu ni la même violence ni la même fécondité. L'exercice du pouvoir était doux. Il était dangereux et nous en avons eu les preuves.

Devant ces lignes, comment ne pas nous souvenir de l'argument que M. l'abbé Thellier de Poncheville ne dédaigna pas d'employer naguère contre la *Critique du Libéralisme*, quand il écrivit, dans la *Chro-*

nique sociale du 15 avril dernier, que le langage de notre Directeur préparait « peut-être la consommation de mesures sectaires qu'un habile plaidoyer maçonnique imposera encore comme sauvegardes devenues indispensables contre les menées politico-religieuses »? Et, nous le demandons, une page comme celle que nous venons de citer ne suffirait-elle pas, mise en vedette par des feuilles rouges, pour préparer, par exemple aux élections municipales de 1912, et, en général, dans toutes les élections, l'avènement de candidats « sectaires qu'un habile plaidoyer maçonnique imposera encore comme sauvegardes devenues indispensables contre les menées politico-religieuses »? Jamais, en tout cas, plume catholique ne produisit plus topique, partant plus coupable, justification du cri sauvage du discours de Romans, en septembre 1879 : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! », par lequel le métèque Gambetta réussit, avec l'appui et pour le plus grand profit de M. de Bismarck, à instaurer en France le « cléricalisme » judéo-maçonnico-protestant, non pas réduit, celui-là, à de « rares et infimes exceptions », mais très universellement et très efficacement opprimant, depuis trente années, pour la masse des bons Français. En sorte que la traîtrise que M. l'abbé Thellier de Poncheville nous imputa récemment de la façon la plus gratuite, se vérifie, on le voit, dans une page fort ancienne de M. George Fonsegrive...

Et dans quel but toute cette discussion sur l'intrusion réelle ou supposée du clergé dans les intérêts temporels? Uniquement pour aboutir, en fin de compte, à préconiser, aux élections municipales, l'éviction des châtelains! Cette éviction, non seulement Yves Le Querdec nous la présente réalisée en fait, puisque c'est la liste du maire radical sortant qui l'emporte, et qu'au surplus le marquis n'a pas posé sa candidature, mais encore il veut qu'elle soit sans retour, et que jamais le châtelain ne puisse, électoralement, bénéficier de la popularité qu'il pourrait recouvrer par les services si appréciables qu'il continue de rendre. La fille du marquis, par exemple, écrit à Yolande de Beauregard :

> Depuis que papa a tout à fait renoncé à la mairie, il est bien plus content. On dirait qu'il se fait un retour en sa faveur. Des gens viennent au château le consulter qui, depuis bien longtemps, n'avaient fait qu'à peine le saluer...

Autant dire qu'Yves Le Querdec admet les châtelains à l'honneur de se rendre utiles, dussent-ils à ce noble jeu redevenir populaires, mais à la condition que cet honneur soit pour eux politiquement stérile. Les bienfaits sociaux, il les en croit capables encore, et il leur donne licence d'y pourvoir; mais les charges publiques, il les réserve expressément à leurs ennemis, à ceux qui montrent la bassesse dont, par exemple, l'adjoint fait preuve quand il dit au curé : « Oh! la reconnaissance... Nous lui en devons (au marquis), si c'est pour rien qu'il

fait ce qu'il fait (offrir son parc pour les expériences d'agriculture); mais si c'est pour la mairie... » A quoi le curé n'oppose pas un mot de reproche, alors cependant qu'il y a là une question de justice, sur laquelle il aurait le droit et le devoir de se prononcer, lui qui est le gardien de la morale en sa paroisse. Et voilà jusqu'à quel point Yves Le Querdec pousse le souci du nivellement des classes, condamné dans l'Encyclique sur le *Sillon;* voilà jusqu'où il justifie l'*Action française* quand elle définit la démocratie « le régime des pires ».

(A suivre). Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA CAMPAGNE CONTRE LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE

Le mariage des prêtres serait le moyen le plus sûr d'avilir l'Eglise. Aussi est-ce un point sur lequel les apostats qui se décorent du nom de modernistes et, dans tous les camps, les ennemis les plus acharnés de l'œuvre du Christ, poursuivent la campagne avec une audace toujours croissante.

L'attaque a pris un nouvel élan à l'occasion du récent ouvrage d'un malheureux prêtre français égaré, que la présomption, croyons-nous, jointe à un égal manque de jugement et d'humilité, plutôt qu'une malice réfléchie, a poussé à se faire leur complice. On a cru le moment opportun de frapper un coup retentissant sur l'opinion, car c'est elle qu'on cherche à mettre en branle, avec la persuasion très démocratique qu'elle finira par s'imposer à l'Eglise. J'ai par exemple, sous les yeux, un article du pasteur-député, M. Réveillaud, qui, présentant, dans le *Siècle* du 26 septembre 1909, le factum d'un moderniste italien, écrivait :

> L'heure est assurément venue, dans notre pays, pour cette œuvre de labour et de semailles. L'opinion publique dans sa masse, et même dans les milieux comme la Bretagne, où le catholicisme semble le plus fortement enraciné, est aujourd'hui manifestement favorable à la réforme de l'Eglise et particulièrement au mariage des ecclésiastiques.

La *Nouvelle Revue* vient de publier, le 15 décembre, un mémoire attribué au cardinal Matthieu sur « *la condition du prêtre à notre époque* » qu'elle présente en ces termes à ses lecteurs : « Notre éminent collaborateur, M. Pierre Harispe, nous communique ce document du plus haut intérêt à cette heure où est posée la question du mariage des prêtres. Ces pages ont été adressées en 1904, au Saint-Siège, sous forme de mémoire, par le cardinal Matthieu. »

Nous ne sommes pas de ceux qui ont flatté le mémoire du cardinal Matthieu, mais nous protestons avec une indignation violente contre

l'abominable outrage qui lui est fait, et qui vise, par-dessus elle, le Vicaire de Jésus-Christ.

Il faut être arrivé à une époque de crise effroyable, pour voir le fameux « mentez, mentez toujours », pratiqué avec cet excès d'impudence.

Cette nouvelle imposture laisse loin derrière elle, le scandaleux factum récemment imputé au cardinal Billot.

Il faut admettre que la bonne foi de M. Pierre Harispe et celle de la *Nouvelle Revue* a été surprise. Mais ce n'a pu être que grâce à une dose de naïveté dépassant toutes les proportions imaginables. On doit en dire autant de la presse même sérieuse, comme le *Temps*, qui ne soupçonne pas sa sottise. En réalité, il n'est pas concevable que les inventeurs aient pu être tentés de se livrer à une mystification aussi grossière. Le public n'aura jamais un mépris assez profond pour ceux qui font à son simple bon sens une aussi énorme injure.

L'éclat d'une sainte colère peut seul couvrir l'éclat de rire avec lequel de telles inepties méritent d'être accueillies. Ces suppôts du diable ne sont pas moins maladroits que pervers. Ils font parler le cardinal Matthieu, en 1904, de l'hérésie du modernisme, qualifiée telle à la fin de 1907, et la protestation contre l'Encyclique *Pascendi* perce à chaque ligne. Inutile d'observer en outre que ce factum, au bas duquel on met la signature d'une éminente personnalité ecclésiastique ne contient pas un mot que l'esprit le plus disposé à se laisser surprendre puisse trouver vraisemblable de la part de l'auteur présumé. Pas un alinéa qui ne sue par toutes les expressions l'anonymat et le style de l'apostasie.

Y a-t-il, par exemple, un imbécile ou un gobe-mouche qui se représente, je ne dis pas un homme intelligent et avisé, comme le cardinal Matthieu, mais le plus fruste des curés de campagne, débutant par dire au Pape, pour le convaincre que la condition du prêtre, à notre époque est changée, à moins que ce ne soit pour lui jeter à la face une insulte et le cri de sa défection :

Si sa foi (il s'agit du prêtre) résiste à l'épreuve des affirmations prétendues scientifiques, il écrit pour les combattre, ou il admet des compromissions de l'erreur et de la vérité. Il admet que ce qui est établi faux par la science ou par l'histoire, reste néanmoins vrai pour sa foi. Sa science nie ce que sa foi affirme. Comment ce duel d'affirmation et de dénégation, d'erreur et de vérité peut-il subsister dans un même cerveau? C'est un mystère nouveau que le modernisme préconise, mais que la raison ne saurait admettre, car il est absurde. Ce qui est erreur pour la foi d'un chrétien ne saurait être vérité pour sa science. Etre convaincu de la fausseté d'un fait, de l'absurdité d'une doctrine, et néanmoins, en faire l'objet de sa foi et le fondement de ses convictions religieuses et de la conduite de sa vie, c'est contraire à toute notion de justice et de bon sens. Ce péril, le plus funeste de tous, achève de détruire le peu qui restait d'esprit apostolique dans le clergé. Quel esprit apostolique et de prosélytisme peut-on avoir pour des idées et des faits qu'on reconnaît historiquement et scientifiquement faux? Cette théorie n'a d'autre but que de maintenir dans le sacerdoce des prêtres qui n'en ont ni la vertu, ni la croyance. On ne croit plus; mais, comme il s'agit d'embrasser une nou-

velle carrière, de se faire une nouvelle vie, au grand scandale des amis, des relations flatteuses et des parents, on continue de vivre comme si l'on croyait, et l'on exerce un ministère sacrilège et pharisaïque.

Mais ce n'est là qu'un début. Le Pape est supplié d'ouvrir aux prêtres les trois carrières qui sauvegarderaient sa dignité, lui assureraient la vie matérielle, lui rendraient l'influence sur le peuple et lui permettraient d'exercer un apostolat vraiment fécond : les carrières de médecin, de vétérinaire et d'avocat.

Médecin, il atteindrait les âmes en soignant les corps, et en devenant le confident de toutes les espèces d'infirmités. On fait invoquer au cardinal Matthieu la théologie pour dire qu'il est de la mission du prêtre de suppléer le médecin et la sage-femme dans les accouchements.

« La familiarité et le traitement des organes que nous sommes habitués à considérer comme cachés, voire honteux, en donne plutôt le dégoût. » D'ailleurs, « c'est le jansénisme infâme du dernier siècle qui a jeté le trouble dans la morale chrétienne, la confusion et la honte dans les actes et les organes sacrés et non pas honteux de la génération et de la paternité : c'est une injure à Dieu créateur et ordonnateur de tout ce que nous sommes. Ce n'est pas à l'époque où nous sommes, qu'il convient de ravaler les lois de la nature et de Dieu, et de les frapper de la flétrissure, de la déchéance et de la honte. Contrairement aux principes de la morale et de la théologie, on fausse toutes les notions de culpabilité... Il (le prêtre) n'aura plus le temps de critiquer et de torturer le texte de l'Evangile : il se contentera d'en extraire l'enseignement moral, d'en pratiquer la doctrine, et d'en répandre la charité bienfaisante. La médecine et son exercice l'absorberont tellement que sa foi en ressentira les bienfaits et le repos, et le modernisme n'aura plus de prise dans son esprit occupé à une science plus utile qui élèvera son sacerdoce. »

Est-ce assez infâme! Mais cela l'est triplement, c'est l'infamie satanique, de placer un tel langage dans la bouche d'un Prince de l'Eglise.

Après cela, nous pouvons passser par-dessus les avantages que le prêtre retirera pour sa dignité et son ministère des soins donnés aux bestiaux.

Ne nous arrêtons plus que pour noter cette phrase qui porte en elle-même la preuve, d'ailleurs bien superflue, du faux, si l'on se souvient qu'elle aurait été écrite en 1904 :

« Il n'y aura plus alors, Très Saint-Père, ni modernisme, *ni hérésie nouvelle.* »

Pour relever le prestige du prêtre et le rendre à sa vraie mission, il ne restait plus qu'à l'inviter à remédier pour sa part au fléau de la *dépopulation.*

N'est-il pas venu le moment, Très Saint-Père, de rappeler cette loi auguste, par laquelle Dieu associe l'homme à sa création? N'est-il pas temps de montrer aux peuples, que le mariage est chose si sainte, si élevée, si noble qu'elle va de pair avec le sacerdoce, et qu'il ne lui répugne pas. Le sacerdoce étant menacé dans sa vitalité et dans son recrutement, n'appar-

tient-il pas au prêtre d'assurer la famille lévitique, et de donner à l'Eglise de nouveaux prêtres. Par ce temps d'égoïsme et de *dépopulation*, par ce temps de divorce à outrance, le prêtre ne serait-il pas pour la famille chrétienne un parti de choix et de sécurité? La femme ne serait-elle pas pour lui un aide dans l'apostolat? Les devoirs et les souffrances de la paternité ne rendraient-ils pas sa mission plus grande et plus fructueuse? Il formerait au moins, autour de lui, une postérité sacerdotale, et des âmes faites au moule de la sienne. Par son rang social, et par les charges qui lui incombent, il aurait droit à une dot qui assurerait son existence et celle des siens. Son ministère serait ainsi affranchi des soucis matériels qui, souvent l'accablent. Sa femme y suppléerait. La femme complète l'homme et le moralise. C'est le jansénisme qui en fait un instrument de corruption et de déchéance. Rappelez-vous que le célibat est d'institution païenne. Je ne dis pas la chasteté. C'est Rome païenne qui avait institué les vestales et les avait vouées au culte des dieux, et vous savez avec quelle rigueur étaient traitées celles d'entre elles qui manquaient à leurs engagements. C'est le despotisme de l'empire romain qui avait institué le célibat de toute une catégorie de citoyens. C'est pour assurer sa main-mise sur la grande masse du peuple qu'il avait décrété qu'il y aurait des citoyens sans femme et sans enfants, voués dès leur naissance, à la servitude, aux plaisirs des patriciens et à la mort. Un homme sans famille est un déraciné dont on vient plus facilement à bout. Rien ne le tient à la vie, C'est un eunuque moral dont les services semblent plus sûrs et plus désintéressés. Qu'on ne puisse pas dire que la Papauté a voulu renouveler, pour s'assurer plus sûrement sa main-mise sur les consciences, cette servitude et cette catégorie de citoyens qui ont perdu les droits de l'homme, en faisant, des lévites, des eunuques du sanctuaire.

L'exécrable parodie se termine par un tableau des désordres et des crimes que la loi du célibat aurait engendrés dans le clergé séculier et régulier, et par un réquisitoire contre les règles de discipline qui gèneraient ses violateurs.

Les bouches de l'enfer sont ouvertes...

***

Dans une excellente revue, *L'Idéal,* M. l'abbé Coubé donne un aperçu que nous reproduisons, en le faisant suivre de quelques traits.

Voilà une question qui revient périodiquement à l'ordre du jour. Elle est très vieille et l'on sait comment Luther et Calvin l'ont résolue théoriquement et pratiquement.

Au Concile du Vatican, un petit groupe d'esprits inquiets prépara des projets pour l'abolition du célibat, qui devaient être présentés aux Pères. Chose curieuse, ces anticélibataires étaient tous des antiinfaillibilistes, ce qui montre une fois de plus comment toutes les erreurs cousinent entre elles. Leur tentative échoua piteusement.

Lorsque se tint le dernier Concile sud-américain à Rome, des journaux annoncèrent avec grand fracas que les évêques avaient demandé au Saint-Siège d'abolir le célibat au moins pour l'Amérique méridionale, où il leur semblait impossible qu'il fût sérieusement gardé. C'était une simple calomnie.

Le 20 octobre 1906, l'abbé Bœglin écrivait, sous le nom de Richeville, dans la *Vie catholique*, du triste abbé Dabry, aujourd'hui apostat, un article en faveur du célibat, mais où l'on trouve certaine insinuation assez étrange. Après avoir rappelé que le mariage est permis par l'Eglise, sous certaines conditions, aux prêtres des rites orientaux, il ajoutait tranquillement, sans avoir l'air de se douter de l'énormité de son information :

« Il paraît vraisemblable que le Saint-Siège accordera la même dispense aux prêtres indigènes des futures chrétientés coloniales. Par l'installation de séminaires, Léon XIII y a préparé un monde nouveau... Les nouvelles cités africaines et asiatiques, grâce à l'accession de la conquête, établiront au milieu d'elles la religion sous la pesée de la sélection morale. Le mariage des prêtres à la manière orientale servira peut-être de transition au modèle sublime de l'Eglise latine. »

M. Bœglin va un peu vite. C'est tout simplement, « sous la pesée de la sélection morale » (!), une fissure à la loi du célibat qu'il annonce et qu'il salue en Afrique et en Asie. Nous ne pensons pas que l'Eglise envisage cette question avec la même sérénité que l'ancien collaborateur de l'abbé Dabry.

Les modernistes, dont la *Vie catholique* fut un des organes précurseurs, mènent depuis deux ou trois ans une campagne effrénée contre le célibat. Il y a là un mot d'ordre évident de la secte.

En France, deux prêtres viennent d'écrire deux détestables ouvrages contre la loi ecclésiastique. En 1910, c'est l'abbé Delonne qui publie chez Michaud un volume sur « *Le clergé contemporain et le célibat.* »

En 1911, c'est l'abbé Claraz qui fait paraître « *Le Mariage des prêtres.* » Mgr Amette a condamné cet ouvrage et en a défendu la lecture par une lettre du 25 octobre dernier, où il déclare que l'auteur, précédemment vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois, est frappé de suspense et relevé de ses fonctions.

Plusieurs organes modernistes, et qui se donnent ouvertement comme tels, sont à la tête du mouvement, en particulier la *Revue moderniste internationale* de Genève et les *Battaglie d'Oggi.*

Voici un passage où la première de ces revues expose dans le mode jubilant et triomphal les bons combats et les succès anticélibataires de ses amis :

« L'agitation contre le célibat obligatoire des prêtres se poursuit depuis quelque temps avec une vigueur croissante. On peut, sans exagération, affirmer que la plus grande partie du clergé de l'Italie méridionale est gagnée à l'idée anticélibataire, et cela surtout grâce aux efforts du groupe moderniste napolitain, qui se serre autour du vaillant périodique *Battaglie d'Oggi.* Les résultats de cette propagande ne pouvaient laisser le Vatican indifférent. L'autorité ecclésiastique s'assure, avant de conférer les ordres ecclésiastiques et particulièrement la prêtrise, si le candidat est exempt de toute velléité anticélibataire. On est même allé plus loin. Contrairement aux habitudes strictes de l'Eglise, le visiteur apostolique de Naples vient d'ac-

corder la laïcisation complète et sans conditions à plusieurs diacres suspects !

« En France, l'abbé Delonne, auteur d'un volume sur : « Le Clergé contemporain et le célibat », paru l'année dernière chez Michaud à Paris, et qui eut une diffusion considérable (1), est en train de résumer son ouvrage pour en faire une édition populaire dont il distribuera gratuitement quelques milliers d'exemplaires parmi le clergé français.

» Depuis quelques mois, une traduction, en langue tchèque, a été faite de la brochure contre le célibat, du curé wurtembergeois, M. Siegfried Hagen.

» Plus papiste que le pape, la direction de police de Prague a envoyé, par deux fois, la brochure à la chancellerie épiscopale de Prague, pour savoir si elle devait la confisquer. L'original allemand avait, en même temps, été interdit par la police de Gratz !

» Une revue bohémienne, la « Volna Myslenka » (« la Libre-pensée ») a également traduit et publié, dans son numéro de février 1911, la lettre ouverte contre le célibat adressée à l'archevêque de Munich, au mois d'août 1910, par notre collaborateur le Dr Sickenberger.

» Notre infatigable collègue, M. S. Pey-Ordeix, vient, à son tour, de faire paraître, à Madrid, une élégante plaquette intitulée : « *Proceso y fin del celibat en Espana* » (Procès et fin du célibat en Espagne); véritable réquisitoire contre le célibat et contre l'absurde et inique loi espagnole qui ne reconnaît pas le mariage civil des prêtres. Tel est, en effet, dans ce pays, l'article 83 de la loi sur le mariage civil : « Ne peuvent contracter mariage... 4° Les personnes qui font partie des ordres sacrés et les profès d'un ordre canoniquement approuvé, liés par un vœu de chasteté, à moins que les uns et les autres n'aient obtenu la dispense canonique correspondante. »

» L'auteur adresse, en son livre, un vibrant appel à tout le clergé espagnol, l'invitant à secouer un joug qui le rend esclave de Rome et grâce auquel l'Etat espagnol reconnaît les droits primordiaux du citoyen. Cet appel ne restera pas sans écho. L'étude de M. Pey-Ordeix est d'autant plus captivante que l'auteur mêle à son récit la nomenclature des péripéties subies par lui-même, lors de son récent mariage qui, pour être valable, dut être célébré sur le territoire français.

» Signalons encore pour mémoire le mariage de l'illustre exégète et professeur à l'Université de Pise, M. Salvatore Minocchi » (devenu apostat).

Dans les *Battaglie d'Oggi*, l'avocat Gennaro Avolio semble s'être donné la mission « d'attiser dans les jeunes prêtres des provinces méridionales d'Italie le feu des passions, de les pousser dans les mauvais pas, d'où il leur est ensuite presque impossible de sortir, de les éloigner des études sacrées et des occupations spirituelles pour les plonger, sous prétexte de les ennoblir, dans les arts mécaniques et le travail manuel. »

1. On peut voir l'ouvrage de M. Claraz exposé à la plus belle place dans les bibliothèques des gares de chemin de fer. (N. D. C. R.).

Cet Avolio avait pris une part bruyante au congrès de Florence sur les questions sexuelles. Depuis, il a ouvert dans son bulletin une sorte de referendum sur le célibat ecclésiastique. Il en a publié les réponses dans un opuscule dont il a fait grande diffusion dans le Midi.

En même temps se répandent des feuilles et lettres anonymes sollicitant les signatures des prêtres auxquels elles sont envoyées.

Le même Avolio a fait une large distribution d'un tract où, sous le titre : « Le Célibat du clergé », il a réuni des « consultations ». Loyson ouvre le feu par une « Lettre d'un insecte »; il est suivi par les fantaisies calomniatrices et libidineuses de prétendus prêtres et curés, voire même d'une sage-femme!

Une pareille propagande, qui n'est malheureusement pas sans résultat dans les pays plus abandonnés du Midi, est de nature à ouvrir les yeux aux plus obstinés des aveugles volontaires.

La *Civilta Cattolica* surveille attentivement ce mouvement dans les revues que nous venons de citer et dans la *Cultura moderna* et le *Cœnobium* de Lugano. Dans son article du 21 octobre, elle montre ces orgueilleux novateurs qui prétendaient naguère ne connaître que les droits de l'esprit acharnés à défendre aujourd'hui « les droits de la chair ». Elle rappelle que l'abbé Salvatore Minocchi a fini, en épousant sa servante, par « la comédie qui est le dénouement général des tragédies hérétiques les plus bruyantes. » Voici comment elle flétrit cette fin boueuse du modernisme :

« On croyait au début, à grand tort, que le modernisme voudrait faire exception; les modernistes s'en vantaient : ils nous injuriaient même et nous menaçaient, quand nous les mettions en garde par quelque très discret avertissement. Leur tuteur, Paul Sabatier, s'efforçait de tout son pouvoir à contenir ses pupilles, spécialement les jeunes plus indociles : il prévoyait avec raison que leur infidélité à une obligation librement contractée et pire encore que la campagne anticélibataire, jetterait le discrédit sur tout le modernisme. Il en fut ainsi quelque temps; et c'est ainsi qu'au grand mécontentement du pauvre Tyrrell, fut empêchée la fondation d'une maison commune que certains voulaient ouvrir, à l'imitation de celle des jansénistes, pour hospitaliser les prêtres apostats : on laissa cette charge onéreuse à l'or des méthodistes, qui ne l'ont acceptée qu'à bon escient, au profit de leur confessionnalisme, si antipathique à l'admirable désintéressement moderniste. Mais, ceci à part, il était logique que, même parmi les modernistes obstinés, s'avérât la preuve visible du juste jugement de Dieu, déjà apportée par l'Apôtre à propos de l'abjection et de la stérilité morale des antiques philosophes : effet de l'abandon de Dieu, dont sont punis les esprits orgueilleux. »

Nous n'avons pas ici à traiter à fond la question : Pourquoi les prêtres ne se marient-ils pas?

Disons seulement que le célibat, par les grâces qu'il attire, par les sacrifices qu'il impose, par la vie plus spirituelle, plus pure, plus détachée qu'il crée, favorise la sainteté qui convient au sacerdoce et

permet de servir Dieu et les âmes avec plus de liberté et de dévouement.

Un prêtre bon époux et bon père se devrait à sa femme et à ses enfants; il leur donnerait une grande partie de son temps : il n'en aurait pas beaucoup pour le ministère sacerdotal qui cependant est de tous les instants et réclame l'homme tout entier.

Les fidèles auraient-ils grande confiance dans le désintéressement et la discrétion d'un prêtre marié? Iraient-ils aussi facilement lui confier le secret de leurs péchés?

Sans doute, l'Eglise permet le mariage aux prêtres de l'Orient. Mais c'est *ad duritiam cordis :* dans ces pays débilités moralement par le schisme, ravagés par les hérésies, infestés par le mahométisme, il a toujours paru plus difficile de demander un sacrifice dont l'Occident plus catholique, plus en communion avec la Papauté, donne le magnifique exemple.

Mais aussi quel est le plus moral, le plus pur, le plus dévoué de ces deux clergés catholiques? Un fait répondra : l'Orient catholique n'a pas produit un seul saint depuis que le mariage sacerdotal y existe, tandis que l'Occident célibataire a donné à la terre Charles Borromée, François de Sales, Vincent de Paul, Ignace de Loyola, François-Xavier, François d'Assise, Dominique et des centaines d'autres saints.

Les protestants se rendent compte de la supériorité que la virginité donne au missionnaire catholique sur le missionnaire protestant. Le chanoine anglican Isaac Taylor exprimait cette pensée dans un article célèbre de la *Fortnightly Review* (octobre 1888). « Beaux missionnaires, écrivait-il, que ceux qui ne peuvent vivre sans un *bungalow* bien confortable, un *punkah* bien rafraîchissant, une *femme* et un équipage attelé de poneys. Si saint Paul, avant de s'élancer dans le vaste champ de ses missions, avait exigé de saint Jacques et d'un comité résidant à Jérusalem une rente annuelle de 300 livres sterling, payable tous les quatre mois; si, avant d'entreprendre ses courses apostoliques, il eût demandé un *bungalow*, un *punkah*, une *femme*, un équipage et un poney, en vérité saint Paul n'eût pas changé la face du monde. »

Un autre protestant écrivait dans le *Courrier de Sang-haï* du 29 mars 1888 : « Dès que le missionnaire protestant a pris une femme, il devient complètement impropre à son métier. Les troubles du ménage commencent aussitôt. Durant la première année surtout, il consacre la plus grande partie de ses pensées et de son temps à sa chère moitié. C'est naturel et c'est commun à tous les fils d'Adam. Enseigner aux pauvres païens les mystères de la foi chrétienne et cultiver en même temps la tendresse d'une femme sont deux occupations à peu près aussi incompatibles que celles de boucher et de tailleur. Puis viennent les enfants, et le mari et la femme doivent veiller à la santé de ces chers petits.

» Le missionnaire catholique, au contraire, n'a pas de femme pour troubler sa vie; il peut donc consacrer ses pensées, ses énergies, son temps à l'œuvre qu'il a choisie par pur amour et dans l'espoir d'être un jour récompensé au ciel de ses peines. A la différence de son collè-

gue protestant, il s'attache à son poste jusqu'à ce que le grand Moissonneur le rappelle à lui, tandis que le protestant, sous le prétexte de sa santé, mais en réalité pour prendre un peu de distraction, se paye de fréquents voyages en Europe, d'où il revient simplement parce qu'il ne peut faire autrement. »

S. Coubé.

Cette supériorité que la virginité donne au missionnaire catholique sur le missionnaire protestant, est un fait généralement incontesté. On vient de citer des protestants qui eux-mêmes ne font pas difficulté de le reconnaître. Il en est sans doute parmi eux qui s'y refusent : on se l'explique. Et quelle aubaine pour eux s'ils rencontraient quelque écrivain catholique, prêtre même, pour appuyer l'opinion contraire! S'en trouve-t-il? J'en citerai un cas. Sans être assez informé pour dire qu'il est unique, je crois que, grâce à Dieu, il est rare. Mais ce qui lui donne du relief, c'est le nom et la qualité de l'auteur. Ce cas est celui de M. l'abbé Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris. Il ne viendra à la pensée de personne qu'en affirmant l'avantage de l'état conjugal pour le missionnaire, il ait eu la pensée de plaider contre le célibat ecclésiastique. Cependant n'est-ce pas fournir une arme pour l'attaquer? On comprend que les protestants soient heureux de s'appuyer sur son témoignage. M. G. Bonnet-Maury, le promoteur du Congrès des religions à Chicago en 1893, écrivant sur les « Missions chrétiennes » dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 avril 1904), se dit « heureux (on le conçoit) de céder la parole à M. Pisani » pour établir que le spectacle de la famille du missionnaire marié est éminemment propre à développer chez les indigènes un idéal familial supérieur. Et voici les lignes qu'il emprunte à une brochure du distingué professeur : « *Les missions protestantes à la fin du XIX*e *siècle* » (Paris, 1903).

« ***Un type que nous ne connaissons pas, dans nos missions, c'est le mis-» sionnaire marié et père de famille. On dit souvent qu'une des raisons qui » démontrent l'avantage du célibat ecclésiastique, c'est l'impossibilité » où l'on serait de trouver des missionnaires parmi les gens mariés. » Or cet argument paraît aujourd'hui contredit par des faits cer-» tains*** : sur 6.000 missionnaires protestants, 2.000 sont mariés et, » pour la plupart, élèvent dans leurs missions les enfants qui y sont » nés et parmi lesquels, hélas! la mort fait d'impitoyables ravages... » Aux cent trente-quatre victimes que les missions protestantes ont » perdues dans les derniers troubles de Chine, il faut ajouter cin-» quante-deux enfants égorgés avec leurs parents ou, sort plus affreux, » réduits peut-être en servitude. Si affligeantes que soient ces consi-» dérations, il n'en est pas moins vrai que les femmes de missionnaires » enseignent aux païens et aux païennes les devoirs de la femme chré-» tienne, pour le gouvernement de la maison et l'éducation de la fa-» mille. »

On voit que M. Pisani, professeur à l'Institut catholique, serait assez facilement d'accord avec le Dabry de la *Vie catholique* et qu'il aurait

pu fournir un argument aux auteurs du mémoire attribué au cardinal Matthieu.

Avolio, nommé plus haut, revient à la charge dans la *Revue moderniste internationale,* de décembre 1911. La seule chose à retenir de son article est un honteux appel à l'intervention de l'Etat, pour soutenir le clergé dans la lutte contre la loi du célibat et contrôler les aptitudes des séminaristes à l'observer. C'est invraisemblable, mais cela est. Il faut citer :

« Nous ne prétendons point que celui-ci devienne l'ange gardien de la moralité ou le vengeur des intérêts d'une classe. Nous savons fort bien quels sacrifices de labeur, de lutte, réclame l'organisation d'une classe d'individus pour la revendication de ses droits les plus légitimes et les plus élémentaires et le clergé qui va de lui-même entrer dans cette voie ne pourra éviter ces difficultés. Mais nous croyons que le gouvernement ne peut pas, sans faillir à ses propres destinées, se *désintéresser* d'une question qui touche non seulement aux intérêts d'une assez forte partie de citoyens, mais à tous tant qu'ils sont et particulièrement au peuple. L'Etat a le droit et le devoir d'exiger du clergé des garanties de capacité et de moralité, car ce dernier, qui a charge d'âme, exerce non point une fonction privée, mais une fonction publique. J'irai plus loin encore : L'Etat a le droit et le devoir de contrôler — non pas l'enseignement théologique qui dépasse sa compétence — mais la formation d'une culture générale dans les séminaires et en outre l'hygiène et la moralité, comme il le fait à l'égard des autres écoles privées. Avec plus de droit même que dans les autres écoles, car il prête son concours au maintien des séminaires auxquels est affectée une bonne partie des « menses épiscopales... »

L' « EXPÉRIENCE RELIGIEUSE » DE M. DABRY

Deux brochures ont paru presque en même temps. L'une est du plus vénérable de nos maîtres contre-révolutionnaires catholiques, Mgr Henri Delassus, et elle est intitulée : *La Démocratie chrétienne, parti et école, vus du diocèse de Cambrai.* L'autre est de M. l'ex-abbé Dabry, l'un des coryphées les plus bruyants de ce parti et de cette école : *Mon expérience religieuse.* Et ce n'est pas un paradoxe, dû au rapprochement fortuit de leur publication, que de montrer en ces deux ouvrages, si opposés d'intentions, une sorte de pendants. Leurs contradictions mêmes se complètent et s'éclairent. C'est l'alternative d'ombre et de flamme du même phare.

Le petit livre si précis et si clair de Mgr Delassus ne manquait plus que de ce contrôle involontaire; et tous les bons esprits goûteront une amère satisfaction à suivre d'eux-mêmes le parallèle ou le contraste; ils se donneront en détail cette leçon.

Il ne saurait être question, en effet, de pousser ici, jusqu'au bout, ce double et minutieux examen. Le titre choisi par Mgr Delassus est sans doute aussi modeste que celui de M. Dabry apparaîtra prétentieux;

dans ces quelques pages, le vaillant directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai* a ramassé pourtant un véritable précis de l'histoire ecclésiastique des idées contemporaines, attentivement suivie dans leurs répercussions locales. Même une simple analyse en serait trop ardue et trop longue. Il faut lire tout entier ce vigoureux réquisitoire, rempli d'articulations précises, plein de pensées. Mais la confession de M. Dabry, tapageuse et vide, n'appelle que quelques observations générales, une mise au point rapide. La voici.

***

La lutte entre l'ancien abbé démocrate et son adversaire date de longues années, et son succès apparaît assez concluant : « Le pourvoyeur habituel des feuilles indociles, le plus tenace et le plus déloyal adversaire des directions pontificales, ose encore écrire aujourd'hui l'apostat en parlant des persévérantes campagnes de Mgr Delassus, fit un jour cette découverte extraordinaire (que les démocrates chrétiens pactisaient avec les francs-maçons et les juifs). Chanoine de son état, par conséquent n'ayant rien à faire, il passait son temps à compulser de vieilles revues et à classer de petits papiers, qu'il ajustait ensuite en des articles ennuyeux dans sa *Semaine religieuse.* » Cependant, ces petits papiers, nullement mésestimés par Léon XIII, ont mérité sous Pie X, à leur auteur, de flatteuses distinctions pontificales, à l'heure même où défaillait la foi du fâcheux directeur de la *Vie catholique.* Celui-ci semble donc assez mal venu de crier au scandale : « Le fait le plus scandaleux dans cet ordre fut, dit-il, l'honneur particulier décerné au personnage qui, dans le Nord,... n'avait cessé de mener... contre Léon XIII lui-même, une campagne où la mauvaise foi et la haine les plus perverses confinaient au délire. C'est lui, le fameux Delassus, un peu dément et déséquilibré, dans ses facultés... » etc. Mgr Delassus fait bonne justice de ces imputations. Mais qui donc se refuserait à voir du premier coup d'œil combien ce ressentiment lui-même, ces injures et la situation réciproque des deux adversaires ruinent et tournent au rebours de sa colère le furieux témoignage du déchu? Catholiquement, qui donc pourra hésiter davantage, dans son jugement et dans son choix, entre le prêtre fidèle et honoré en toutes ses convictions anciennes et le rédacteur défroqué d'une feuille blocarde de Montbéliard?

Il ne reste plus, pour ceux qui depuis longtemps prévoyaient cette conclusion, comme pour ceux qui l'estimeraient encore inexplicable, qu'à en analyser par conséquent les données, à en trouver la clé. Dabry lui-même la livrait, dans son emportement de tout à l'heure, et toute cette brochure proclame son piteux secret.

Car il faut reconnaître à cet esprit plus sonore que réfléchi au moins une certaine ingénuité, une sorte de candeur. Les aveuglements de sa vanité s'étalent avec une naïveté sincère, obstinée, choquante, qui déconcerte cependant l'indignation et laisse place surtout à la pitié. Lorsqu'on sait la fougue de générosité que ce malheureux a mise au service de ses tenaces illusions, il faut bien, sans excuser le crime de

son amour-propre, reconnaître en lui, à son accent, à ses aveux involontaires, à la furie même de sa rupture, la victime autant que le protagoniste d'un état d'esprit malheureusement trop répandu. « Mon expérience religieuse », dit-il, et tout son livre crie qu'il n'a mis en réalité sa religion, bientôt faible et dévoyée, qu'à l'épreuve d'un exécrable sectarisme politique; que sa religion, chrétienne au début, devint assez vite toute républicaine et démocratique; et qu'il a été le jouet de cette déviation et de cette perversion monstrueuse de la foi changée, par une décevante métamorphose, en un idéal purement humain et humanitaire.

Cette histoire, d'ailleurs, a été celle d'un grand nombre, avant lui et parmi sa génération; et c'est par là que son cas mérite de retenir l'attention.

Il a voulu fermer les yeux, comme tant d'autres, au milieu des éclairs et du tonnerre, quand s'ébranlent les vertus des cieux et croulent nos églises. Cependant dévoyé tout à fait, il traite encore de calomnie le plan de la conspiration antichrétienne, que dénonce Mgr Delassus et dont nul catholique fidèle ne saurait plus se dissimuler, quant à Dabry, la pleine réalisation.

Il faudrait ici transcrire à nouveau tous ces documents émanés des Hautes-Ventes et publiés à diverses reprises par ordre des Souverains Pontifes, où sont exposés les plans de désorganisation du catholicisme : « Nous apprenons de tous côtés que, dans les rangs du clergé séculier et régulier, les doctrines de liberté sont une pensée qui en ont séduit plusieurs, *à tel point qu'ils se persuadent que le catholicisme est une doctrine essentiellement démocratique.* » Succès déplorable, attesté encore par une lettre du cardinal Bernetti, secrétaire d'Etat de Pie VII, le 4 août 1845 : « Nos jeunes prêtres sont imbus des doctrines libérales. Ils s'inquiètent fort peu de devenir de savants théologiens, de graves casuistes ou des docteurs versés dans toutes les difficultés du droit canon. Ils sont prêtres, mais ils aspirent à devenir hommes. La plupart se laissent aller à des suggestions d'où sortiront évidemment de grandes crises pour l'Eglise. On brise avec le passé pour devenir des hommes nouveaux. Un jour viendra où toutes ces mines chargées de poudre progressive éclateront... » Dabry fut un de ces éclats. Boulet creux, ignorant quelle main l'avait chargé d'une poudre incendiaire! Dans la mêlée contemporaine, il serait d'ailleurs oiseux de rappeler quelle place exacte a tenu sa démonstration, quelles circonstances générales l'ont permise et en apparence favorisée, puis réduite à un vain pétard, assez méprisable en soi, si tant de ravages n'avaient pas été exercés préalablement parmi les âmes. Mais il sera bon de lui entendre tracer lui-même le processus de sa mauvaise formation sacerdotale et expliquer ainsi de lui-même les aberrations prévues et sa culbute finale. La machination qu'il n'avoue pas s'y montre à découvert.

Pierre Dabry fit d'abord au Grand Séminaire une fausse entrée. Il la décrit sans sourciller : « Sur une voiture à bras j'avais mis une rame de papier, le dictionnaire de Littré, l'Histoire de la Révolution de Thiers, l'Histoire de France d'Henri Martin, mes auteurs favoris,

Cicéron, Virgile, Victor Hugo. » Bref, dès la seizième année l'esprit semble avoir été compromis, et déjà perce la manie de gâter du papier blanc. Cet aimable étudiant, dès son entrée, trouva tout mal : ses condisciples et ses maîtres, les études et les mœurs. On était trop royaliste. Le Supérieur lui-même semblait « très entiché de ses idées étroites et la lecture des écrits de Louis Veuillot l'avait complètement fanatisé. » Sans doute Dabry lui « tenait tête et rétorquait ses arguments », comme il devait faire plus tard de ceux du Pape et de l'épiscopat; mais les relations en souffraient comme on peut croire. Il fallut prendre l'air. Le séminariste se défroqua une première fois et prolongea quatre ans, dans le monde, cette première expérience. Il lisait Jules Favre et Lacordaire. C'est ainsi qu'il se préparait au retour, et il rentra en réformateur triomphant. Du moins il l'affirme : « J'exerçais sur les élèves une sorte de prestige. J'en profitai pour leur donner le goût de leur propre formation. Je fondai une académie littéraire... J'obtins des professeurs qu'ils imposassent des devoirs écrits. » Il fut enfin l'initiateur, dans ce singulier séminaire, de « tout un mouvement de petites confréries »; et il leur donna un « organe qu'il rédigeait d'un bout à l'autre. » Il paraît que le Supérieur, bien que fanatisé par Veuillot et malgré « l'esprit traditionnaliste, pacifique, peu démonstratif de Saint-Sulpice », n'osait rien dire. Cependant notre brillant lévite n' « avançait » point aux ordres. Par bonheur, un nouveau Supérieur, M. Lafuye, fut enfin nommé. Ses idées étaient celles de Dabry. Le pauvre homme! Grâce à lui, le jeune abbé put enfin célébrer une fête de saint Thomas selon son cœur, — en vers : « Je fis, avoue-t-il modestement, une pièce de grande envolée », dont il cite quelques bouts assez méchamment rimés. On lui permit de célébrer Léon XIII à sa manière, fort impertinente pour ce grand Pape. Et c'est ainsi qu'il arriva au sacerdoce, ne connaissant rien, dit-il, de l'Eglise que le « démocratisme » supposé du Saint-Père, l'imbécillité qu'il prête à Mgr Vigne, son évêque, et le cœur de M. Lafuye. C'était le 15 juin 1889. Il était enfin « au comble de ses vœux, transfiguré, transporté au ciel », et il relate à nouveau, pour en témoigner, quelques mauvais vers, où bonne place est faite d'ailleurs

à son âme inquiète,
à ses sens altérés, à son cœur de poète.

Avec ce léger bagage de caractère, de traditions et de doctrines, le nouveau prêtre entra dans la mêlée. Heureux encore si la Providence lui eût ménagé quelque commun ministère où tenter l'ordinaire expérience des âmes et se maintenir, comme dispensateur des sacrements, en contact avec leurs véritables besoins religieux des hommes. Mais tout de suite il se trouva lancé à Paris à travers le journalisme, l'atmosphère des réunions publiques et la mystique républicaine. La lutte quotidienne pour la plus contestable des idées l'empêcha d'ailleurs d'y réfléchir et l'empêtra de plus en plus dans son sophisme. Longuement, il fait, à ce point de vue, l'historique de ces temps-là, maudissant les réfractaires (1), exaltant hors de propos Léon XIII sans paraître

1. C'était l'époque où M. Dabry s'étonnait et s'indignait avec sincérité

avoir jamais pris garde à la substance de ses Encycliques, le maltraitant en personne assez cavalièrement, lorsqu'il arrive au clairvoyant Pontife de condamner l'américanisme ou de s'effrayer des disciples qui se réclament de son nom, poursuivant d'une haine féroce Pie X et ses réflexions, refaisant, à la gloire de Briand et de Loisy, l'histoire de la Séparation et du Modernisme, tâchant de justifier enfin sa défection soudaine. Mais il n'y a plus rien là qui sorte du boniment commun des anciens journaux de M. Dabry, des articles quotidiens de M. de Narfon ou des Lettres romaines de M. Maurice Pernod, longuement cité — incroyable faveur! — par ce bavard. Nous pouvons passer. Le récit que Dabry donne de sa débâcle finale est le seul chapitre qui mérite désormais de nous retenir. Sans cesser d'y arranger sans doute un peu ses attitudes, comme tout bon autobiographe, il achève cependant de s'y peindre dans une lumière assez crue.

C'est à lui qu'on pourrait appliquer, semble-t-il, dans un sens assez détourné, la parole fameuse qu'il rapporte au sujet des émigrés, qui n'avaient « rien oublié ni rien appris ». Qu'aurait-il oublié, n'ayant jamais rien su solidement du catholicisme que la phraséologie de l'école libérale, Jules Favre et ses bouts-rimés sur saint Thomas; n'ayant vécu depuis que d'un rêve : « J'étais l'homme d'une idée. Cette idée me suffisait, me nourrissait, me charmait, m'enivrait, remplissait ma vie »? Redoutable disposition, quand l'idée fixe est à ce point étroite et courte, exaltée et personnelle. Lui-même expose d'ailleurs comment cette idée fausse l'amena peu à peu à son insu, au bord de l'abîme. « Protagoniste, panégyriste enthousiasmé des directions de Léon XIII », dès sa sortie du séminaire, ce ne fut pas tout d'abord par ardeur républicaine. « Tout en considérant la République comme la pierre angulaire et l'assise indispensable de la France moderne », il était surtout préoccupé de régénérer l'apostolat. Son « but ultime » était « la diffusion de l'idéal religieux, la moralisation de la démocratie et la christianisation de la société ». Mais bientôt il lui devint évident que « l'acceptation franche de l'esprit moderne était la condition *sinè quâ non* de cette rénovation. » Les conseils de Rome semblaient alors encourager cette tactique : vive le Pape! Le paradoxe de ce moment historique politico-religieux revêtait une avant-garde aventureuse d'une sorte d'autorité, au nom de « celui qui a le droit de commander. » Mais les circonstances évoluent et changent. Pie X se désintéresse d'un mot d'ordre accidentel, d'une inefficacité désormais évidente. M. Dabry revendique avec tapage son droit de rester sur le terrain qui lui plaît : « C'était notre droit, si d'autres n'y voyaient plus notre devoir et le leur, d'être républicains et démocrates. » Républicains, soit, démocrates, il aurait fallu s'entendre. M. Dabry ne veut écouter que sa croissante passion. En dehors d'une position transitoire, extra-religieuse par nature, pour lui « aucun avenir pour la religion n'était possible ». Il est arrivé à son tour, au point prévu vers 1820 par la Haute-Vente : « il se persuade que le catholicisme est une doctrine essentiellement démocratique ». Tout ce que Rome résout afin de se

---

qu'on osât attaquer (ce sont ses paroles) : « des hommes *aussi universellement vénérés* que moi et M. Marc Sangnier ».

défendre contre cette confusion lui paraît dorénavant un attentat contre la Religion elle-même, contre le christianisme. Il ne veut croire d'abord qu'à une « éclipse momentanée » de la gloire de l'Eglise, à une « erreur passagère et momentanée de ceux qui la gouvernent. » Il ne maudit, en ses juges, que les hommes; mais le respect de la hiérarchie est ébranlé. Cependant sa mauvaise humeur, ses sympathies pour les modernistes et les persécuteurs s'affichent de plus en plus. Le droit à la parole lui est retiré. Et à la lueur de son dépit, l'évidence lui apparaît soudain. Tout est perdu, puisqu'il ne pourra plus enseigner au monde, élever sa tribune en face de la Chaire de Pierre. Il doit convenir, avec rage, que la mesure qui l'atteint est conforme d'ailleurs à la tradition romaine, à l'enseignement séculaire de l'Eglise. « Le fond de l'abîme lui est révélé »; sa blessure est « mortelle ». « Le Saint-Esprit est certainement étranger à toutes ces saletés » que le Vicaire de Jésus-Christ se permet contre l'ex-séminariste féru de Jules Favre et l'abbé démocrate complice de Loisy. Il tient à se raccrocher, non à ses anciens bons propos, mais à la « mentalité moderne ». Il est fier de respirer comme tout le monde « l'air du siècle! » et il s'aperçoit trop que pour tout le monde « le catholicisme craque par son côté dogmatique et son côté gouvernemental ». La Révolution française lui apparaît de plus en plus comme l'aboutissement de l'enseignement de Jésus. Le Christianisme n'est donc pas à droite, il est à gauche : « Il me fallait changer d'enseigne, si je voulais rester fidèle à mon programme. Tout l'appareil catholique fut instantanément et comme en un éclair, jugé à sa valeur. Splendide façade recouvrant le néant ». « Dieu n'a pu faire » ceci ni cela, qui, en l'an de grâce 1911, devait déplaire à M. Dabry, démocrate chrétien. Donc, jetons la soutane aux orties, et vive le progrès indéfini, dont M. Dabry sera désormais le libre prophète au journal radical de Montbéliard!

Ainsi se vante, publiquement, d'avoir raisonné, dans un écrit qui veut être une apologie retentissante de son esprit, un écrivain, un orateur, un homme d'œuvres, un prêtre, qui n'a oublié, dans son sacerdoce, que d'être un théologien et un homme intérieur.

***

Que lui répondrions-nous? S'il n'entend ni le langage de la théologie ni la voix de la conscience humble et soumise, qu'opposer à cette « expérience religieuse » à rebours dont il se targue avec une fatuité aussi rebutante? La foi, la raison, le devoir doivent s'avouer désarmés.

Notons seulement, pour M. Dabry, que sa fameuse « expérience », après tout, n'est peut-être pas aussi concluante qu'il le croit, n'étant point achevée. Son livre commence par une reproduction de l'article à grand orchestre envoyé à *Paris-Journal* pour signifier son adieu à l'Eglise; il nous fait connaître le volumineux courrier qu'il a reçu à cette occasion de toutes sortes d'amis anonymes. Il y a bien là dedans quelques petites choses gênantes.

J'observe tout d'abord que la fréquentation des Gérault-Richard et de leur monde ne lui épargnera peut-être pas toujours les haut-le-cœur dont il a soufferts jusque dans l'Eglise. Déjà un paragraphe, supprimé d'autorité dans sa lettre par la direction du journal, a été remplacé par une « phrase un peu trop sommaire ». Il faudra qu'il se résolve à nouveau, tous les jours, à être ainsi tronqué, corrigé, amendé, même dans le milieu de la pensée libre et de la liberté de la presse. Partout il y rencontrera un mystère et l'infaillibilité pratique d'une institution humaine. Quel avantage trouvera-t-il donc à avoir ainsi désormais pour Pape, même à son journal de Montbéliard, le député de l'arrondissement ou la Loge du chef-lieu? Qu'il y compte sur bien des déboires! Il a goûté d'une liqueur qui ne lui permettra plus de se méprendre sur le sentiment véritable de la justice, de la vérité et de la dignité humaines; il apercevra vite, bon gré, mal gré, que c'est dans la seule Eglise de Dieu, appuyé sur les promesses du Rédempteur, que le joug est vraiment doux et le fardeau léger!

Sans doute, « tout, dans l'Eglise, est *antidémocratique* »; mais qu'y aura-t-il d'assez véritablement démocratique, pour une âme passionnée comme la sienne, à Montbéliard, en France et dans le monde, pour rassasier à la fin son rêve, s'il continue de vouloir rêver, ou pour lui assurer le repos, s'il daigne s'assagir et écouter certain remords? « Je vous remercie, Monsieur le Directeur, d'avoir bien voulu me laisser toute latitude pour ces explications », écrit-il déjà fort platement à celui qui lui fit subir, à son insu, certaines coupures. Et que ne devra-t-il pas écrire encore à d'autres maîtres, tout chamarrés de titres, de juridictions et de rubans antidémocratiques, s'il veut se faire pardonner son passé, s'assurer d'un avenir, se tirer de la foule et se faire place parmi l'autre élite et l'autre aristocratie à laquelle il s'est livré. Car, de société inorganique, politique ou religieuse, où en trouvera-t-il une, sauf les jours d'émeute où il risque de périr en même temps que ceux qu'il a trahis?

« Ils sont prêtres, et ils aspirent à devenir hommes! » écrivait le cardinal Bernetti. C'est bien l'ambition que Dabry a toujours avouée. A propos du congrès sacerdotal de Reims, il écrivait déjà, avant son apostasie : « Ne peut-il y avoir le pèlerinage des prêtres qui iraient se faire baptiser hommes? » Comme si le sacerdoce n'était déjà plus à ses yeux le suprême honneur et l'ordre le plus parfait de l'humanité! Et il écrit aujourd'hui à propos de son ordination : « Je me croyais devenu un ange; au vrai, je venais de cesser d'être un homme! » Et il a rejeté le froc, et il est rentré parmi les hommes. Qu'il prenne bien garde à présent de ne perdre pas même cette dignité trop exaltée. *Quoties inter homines fui, minus homo redii*, dit la sagesse du livre inimitable. Et quelques-uns de ses correspondants les moins suspects ne le lui ont pas dissimulé : « Ignoriez-vous donc que dans l'œuvre de Dieu la part de l'homme est grande et que l'*homerie*, quelque étendue qu'elle soit et quelque forme qu'elle revête, ne doit jamais nous cacher entièrement la divinité. — Je connais mieux que vous cette société laïque qui ne vaut pas très cher elle-même. » Hélas! le malheureux fera d'elle à son tour l' « expérience », et ce sera son châtiment!

Au surplus, il y a des choses très touchantes, des rappels pathétiques, parmi cette centaine de lettres que publie l'ex-abbé Dabry et dont la plupart n'auraient pas dû lui être écrites, même sous le prétexte de lui faire du bien. A part les impies qui triomphent de ce scandale et quelques obstinés qui s'en affligent surtout pour le bon renom de la démocratie chrétienne, la plupart jugent assez correctement son verbiage et le confrontent comme il faut avec ses engagements sacrés, son devoir sacerdotal, son avenir éternel. Quoi! le malheureux touche à la cinquantaine. L'autre versant de la vie aplanissait sous les pas le chemin de l'au delà. Et au moment opportun de « faire la retraite », il se lance dans cette aventure d'étourneau, sacrilège et peut-être irréparable.

Ah! il ne faut point ici souhaiter que cette vie naturelle lui soit douce ni la route sans épines. Incapable de corriger le vice de son esprit, qu'il souffre au moins dans son cœur. Qu'il se sente rouler et tomber si bas, si douloureusement, qu'il comprenne le besoin de remonter et d'échapper au précipice. Qu'il soit humilié autant que personne au monde dans ses meilleurs instincts, détournés de leur fin surnaturelle. *Bonum mihi, Domine, quia humiliasti me :* nous ferons pour lui cette prière de David! Qu'il rapprenne, aux heurts de sa chute, la nécessité d'un ordre, d'une organisation religieuse et sociale, échappant aux caprices du libre examen et des fantaisies individuelles, en dehors duquel il n'y a plus qu'anarchie, compétitions égoïstes et variations sans fin. L'antinomie qu'il a cru découvrir entre le christianisme de l'Evangile et l'ordonnance admirable du catholicisme, disparaîtra vite aux yeux de son malheur.

En attendant, son « expérience » si peu religieuse, reste excentrique, faible, incomplète, hâtive et passionnée; elle ne prouve rien que sa légèreté de cerveau et le peu de fond de son âme. Qu'il aille, par les sentiers tortueux du monde! Si vraiment il a gardé l'ombre d'une sincérité, il devra reconnaître vite combien plus droite, plus honorable et même plus facile était la voie du véritable salut. *Latum mandatum tuum nimis et lex tua veritas.*

Roger Duguet.

ERRATA

Numéro du 15 décembre 1911 :

Page 322, cinquième ligne avant la fin, au lieu de : aussi expressif *que* la pensée intime, lire : expressif *de*...

Page 324, vingt-huitième ligne, au lieu de : *cas*, lire : *ces*.

Page 338, trentième ligne : manquent ces deux mots « quel jugement » avant : ne devrait-on pas...

AVIS

Les fascicules de la revue dépassant toujours et doublant même souvent le chiffre normal de 40 pages, le prix du numéro, pris au détail, sera désormais de 1 franc (au lieu de 0 fr. 60).

Le Gérant : G. Stoffel

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE. — 9.591.

LES INFILTRATIONS MAÇONNIQUES DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE AU DERNIER CONGRÈS DE LA HAYE

S'il est un point sur lequel l'opinion publique semble aujourd'hui fixée, c'est la faillite de la conférence de la paix de 1907. Toutes les espérances, que l'on avait fondées sur la solennelle réunion de cet aréopage des peuples civilisés ou aspirant à le paraître, se sont évanouies avec le fumet des banquets et les derniers flonflons des contredanses diplomatiques, Cette immense parlote n'a laissé derrière elle qu'un amas de papiers indigestes que tout le monde s'est empressé d'oublier et des douloureuses que certains se sont moins empressés de payer.

La fameuse cour permanente d'arbitrage n'est apparue que comme un tribunal de carton, pour lequel chacun feint un respect apparent, mais dont tout le monde se gausse derrière son dos; une juridiction de parade, acceptée dans les protocoles menteurs de chancelleries en quête d'un renom d'humanitarisme, mais dont on se moque dès que des intérêts sérieux ou des convoitises impatientes sont en jeu.

Jamais la force n'a plus cyniquement primé le droit. Jamais les menaces de conflits internationaux ne sont devenues plus imminentes et plus générales. Jamais les guerres n'ont éclaté avec plus de soudaineté, de brutalité et de fourberie, Jamais les préparatifs belliqueux n'ont été aussi précipités et le bruit des armes n'a retenti avec un tel éclat.

Il serait peut-être temps de se demander la cause de l'échec d'une œuvre sur laquelle se fondaient tant d'espérances si lamentablement déçues.

On a appelé avec emphase la Conférence de 1907 l'assemblée des représentants du monde entier. Il y avait quelque exagération dans cette qualification. En réalité, quarante-six Etats, plus ou moins souverains, avaient envoyé leurs délégués à la Haye. Sur les cinq parties du monde, trois seulement étaient représentées au Congrès et encore, la plus peuplée de toutes, l'Asie, ne l'était que fort incomplètement. Quant à l'Océanie et à l'Afrique, il n'avait pas été plus tenu compte d'elles que si elles n'avaient pas été découvertes. Cependant les populations qui habitent cette portion de notre planète ont, elles aussi, des intérêts et des droits à sauvegarder. L'Afrique, en particulier, autant que toute autre partie du monde, est exposée à des guerres injustes et à des traitements inhumains. Pourquoi ne serait-elle pas admise à faire entendre ses plaintes et ses griefs légitimes?

Cependant, quand il s'agit de créer le code de la Justice internationale, de voter des lois qui doivent s'imposer à tous les peuples, au moins par leur autorité morale, sinon par le concours d'une force coercitive à trouver, la première condition, c'est que la composition de l'assemblée, chargée de procéder à cette élaboration délicate, ne prête à aucune critique, offre toutes les garanties d'une impartialité absolue. Il faut donc rechercher en vertu de quel critérium les convocations à la conférence de 1907 ont été faites ou refusées, la règle qui a présidé à la constitution de ce cénacle, suprême personnification de l'équité mondiale.

Si l'on examine ces exclusions et ces admissions, on se convainc que seul l'arbitraire y a présidé. Chacune des grandes puissances européennes s'est réservé un droit de *liberum veto*. Certains Etats ont été écartés en vertu du seul bon plaisir des diplomates qui dressaient les listes non en vertu d'un principe de droit quelconque. A une prochaine conférence, la liste pourrait être radicalement modifiée, sans que personne pût se plaindre de la violation de sa loi organique. Une assemblée, ainsi constituée, peut-elle se dire indépendante? — Non. N'est libre que le corps dont tous les membres siègent en vertu d'un égal droit. Les Etats qui exercent la faculté d'admission ou d'omission possèdent une primauté sur ceux qui ne pénètrent dans le sanctuaire que par leur concession gracieuse.

Cette conception même de la sélection arbitraire des membres appelés à délibérer au Congrès de la Haye, prouve que, dans l'esprit de ses promoteurs, c'est encore la force seule qui doit prévaloir dans les rapports internationaux entre les peuples. Elle tend à disqualifier leur entreprise.

Pourquoi la Perse a-t-elle été convoquée et pas l'Afghanistan? Le Siam et pas l'Abyssinie? La république Cubaine, dont le sol était occupé, au moment de la réunion de la Conférence, par les soldats des Etats-Unis, dont le gouvernement était entre les mains d'un commissaire yankee et pas la république de Liberia? etc., etc...

De ces exclusions, je ne veux en relever qu'une seule, parce qu'elle est caractéristique et suffit à imprimer à la Conférence un cachet indélébile de franc-maçonnisme.

Dans cette assemblée, le Mahométisme trônait en la personne des plénipotentiaires du Commandeur des Croyants, l'orthodoxie en la personne des ambassadeurs de l'Empereur de toutes les Russies, le protestantisme en celles des agents diplomatiques du Roi d'Angleterre et de l'Empereur d'Allemagne, le shintoïsme, le bouddhisme, toutes les religions d'Europe, d'Asie et d'Amérique, toutes les sectes dissidentes, toutes les hétérodoxies et tous les schismes avaient leurs représentants. Seul le catholicisme avait été consigné à la porte, en la personne du Souverain Pontife.

Depuis le déclin de la Paix Romaine jusqu'à la réunion de la première conférence de la Haye, la Papauté a rempli avec un merveilleux éclat le rôle de médiatrice entre les peuples et les rois. Pendant une série ininterrompue de dix-neuf siècles, le Saint-Siège Apostolique a été en possession d'arbitrer les litiges internationaux par l'application impartiale des règles de la justice et de la morale chrétienne.

La Revue *La Papauté et les Peuples* a publié, de 1907 à 1910, une série d'articles intitulés : *La Papauté dans la vie internationale et nationale des peuples*. Dans ces remarquables études, M. Jos. C. Cortis a fait le relevé des principales médiations du Saint-Siège. Il a aussi brièvement rappelé les appréciations autorisées sur les immenses services rendus à la civilisation par cette haute juridiction du vicaire de Jésus-Christ sur les litiges internationaux. Historien scrupuleusement impartial, M. Cortis a emprunté ses citations aux écrivains hétérodoxes et schismatiques. Il a mentionné aussi les vœux, pétitions et suppliques adressés de toute part à Rome et des pays protestants, plus encore peut-être que des pays catholiques, et des Juifs comme des chrétiens, pour que ce tribunal pontifical de médiation et d'arbitrage fût constitué en institution permanente et fût rendu obligatoire.

Je n'essaierai même pas d'analyser ici cette partie de l'œuvre si intéressante de M. Cortis, je n'en ai ni l'espace ni le temps. Je me bornerai à une seule citation à titre de spécimen.

La *Quarterly Review*, de Londres, dans un article sur *l'action de la Papauté en Europe depuis la Réforme de Luther*, s'exprime ainsi : « La Papauté insultait, dites-vous, les diadèmes des rois et les droits » des nations; elle posait son pied insolent sur le front des monarques; » rien n'existait sans la permission de Rome! Sans doute, mais cette » domination présomptueuse était un bienfait immense. La force de » l'esprit contraignait la force brute à plier devant elle. De tous les » triomphes que l'intelligence a remportés sur la matière, c'est peut- » être le plus sublime. Qu'on se reporte au temps où la loi muette, » prosternée sous le glaive, rampait dans une boue ensanglantée! N'é- » tait-ce pas chose admirable de voir un empereur allemand, dans la » plénitude de sa puissance, au moment même où il précipitait ses » soldats pour étouffer le germe des républiques d'Italie, s'arrêter » tout à coup et ne pouvoir passer outre; des tyrans couverts de leurs » armures, environnés de leurs soldats, Philippe Auguste de France, » ou Jean d'Angleterre, suspendre leur colère et se sentir frapper » d'impuissance? A la voix de qui, je vous prie? A la voix d'un » pauvre vieillard habitant une cité lointaine, avec deux bataillons » de mauvaises troupes, et possédant à peine quelques lieues d'un » territoire contesté. N'est-ce pas un spectacle fait pour élever l'âme, » une merveille plus étrange que toutes celles dont la légende chré- » tienne est remplie? »

Je dois arrêter ici mes emprunts aux articles de M. Cortis et prier

le lecteur de se reporter aux passages extraits par lui, d'écrivains de toutes les époques, de tous les partis politiques et de toutes les sectes religieuses. Ses citations sont du plus haut intérêt historique et psychologique.

Cette page, une des plus belles de l'histoire de la civilisation, a été déchirée. La franc-maçonnerie a exigé que le Saint-Siège fût exclu du Congrès chargé de délibérer sur la substitution de la paix fraternelle à la paix armée, de l'arbitrage à la guerre. Le catholicisme a été outragé dans un des attributs essentiels et primordiaux du divin magistère de son chef, mais l'assemblée a été décapitée.

Combien parmi les chefs de gouvernement qui se sont fait représenter à la conférence de la Haye devaient la fondation de leurs Etats et la conservation de leurs couronnes à la paternelle sollicitude du Saint-Siège apostolique, combien de nations lui devaient leur civilisation ! Aucune puissance n'a osé élever la voix pour protester contre le scandaleux ostracisme imposé par les loges. Mais ce que n'osaient faire, ni assemblées parlementaires, ni cabinets ministériels, le peuple, dont l'instinct est souvent plus sûr et le cœur plus élevé que celui des diplomates, le faisait.

Deux dessins de Louis Raemackers, qui ont eu à l'époque un grand succès de vogue, ont été les interprètes de ses sentiments. Ils sont intitulés « *Après dix-neuf siècles* ». Sur le premier, le Christ monte l'escalier du palais du Congrès, un huissier l'arrête au passage : « En » vérité, s'écrie le Christ : Je te le dis, mon frère, je représente la » paix sur la terre. — Je ne dis pas le contraire, réplique un laquais » galonné, mais si tu ne représentes rien d'autre, une armée, ou une » flotte par exemple, tu sais, on n'entre pas ».

Le second représente Mars et la Paix. Mars aiguise son épée sur les dalles du palais. La Paix : « Voyons donc, Mars, est-ce bien le » moment d'affiler votre sabre sur les marches de cet édifice ? »

Mars : « Si c'est le moment ? Mais vous oubliez, ma toute chère, » que le premier Congrès m'a apporté la Mandchourie et le Transvaal ? » Que ne me réserve donc pas le second ? ». Jusqu'ici les espérances de Mars ne paraissent pas devoir être déçues. Vouloir fonder la paix universelle sur une autre base qu'un immense élan de charité et d'amour fraternel des hommes et des peuples soutenu par la foi en Dieu, c'est la plus noire et la plus dangereuse des folies.

Il fallait épargner au spoliateur du Quirinal l'ennui d'avoir à causer droit des gens avec le spolié du Vatican. Il fallait réserver à Nathan, syndic de Rome, la possibilité, en célébrant le cinquantenaire de la spoliation, de déclarer du haut de la brèche de la *Porta Pia*, que la Rome pontificale avait semé entre les peuples les haines et les guerres, tandis que l'unité de l'Italie allait faire l'union de toutes les nations dans la paix perpétuelle, alors que, quelques semaines plus tard, cette même Italie, fondant à l'improviste pour lui arracher une de ses provin-

ces, sur un état auquel elle avait garanti l'intégrité de son territoire, faisait massacrer, par des soldats enivrés de carnage, les vieillards, les femmes et les enfants dans les maisons de Tripoli en ruines.

Au moment où les troupes de la maison de Savoie envahirent Rome, le concile œcuménique du Vatican se préparait à mettre en délibération les nombreuses pétitions dont il avait été saisi de toute part pour faire proclamer le Pape, investi d'un pouvoir conciliateur entre les puissances dans l'intérêt de la Paix générale. Déjà les négociations avaient été entamées et la proposition recevait un accueil favorable dans les pays protestants non moins que dans les pays catholiques, lorsque les hordes maçonniques dispersèrent le Concile.

En 1885, un souverain hérétique, au comble de la puissance, au moment où il tenait entre ses mains triomphantes les destinées de l'Europe, n'a-t-il pas fait appel à la médiation du Souverain Pontife dans l'affaire des Carolines et n'a-t-il pas accepté avec reconnaissance sa décision arbitrale ?

Déjà en 1870, Pie IX avait interposé sa médiation entre Napoléon III et Guillaume Ier. Le souverain protestant se hâta d'accepter, c'est le souverain catholique qui crut devoir décliner, dans la crainte d'exposer son trône fort chancelant aux attaques furieuses de la franc-maçonnerie.

En novembre 1870, Pie IX écrivit de nouveau au roi de Prusse pour l'engager à cesser toute effusion de sang en accordant quinze jours d'armistice à la France avec ravitaillement.

En relatant l'incident, dans son livre : *Rome et la République Française*, (Paris, Plon, 1871, p. 59), Jules Favre ajoute : « La lettre de » Pie IX resta sans réponse. Mais cet échec ne rend que plus méri- » toire l'élan de cœur du Pontife, surtout quand on le compare à la » froide indifférence contre laquelle se brisaient nos efforts incessants » pour obtenir de nos anciens alliés une assistance qu'à défaut de » sympathie, l'intérêt personnel leur commandait. Je fus profondé- » ment touché en apprenant cette intervention généreuse sur laquelle » je n'étais pas en droit de compter ».

Aujourd'hui, la guerre peut mettre à feu et à sang l'Europe, l'Afrique et l'Asie, sans que la Cour de la Haye ait la qualité et l'autorité nécessaires pour prendre l'initiative de telles interventions entre les belligérants. Comme tous les tribunaux, elle est condamnée à demeurer passive jusqu'à ce qu'elle ait été mise en mouvement par les instances des parties et ne peut statuer au delà des conclusions de leurs requêtes. Il faut être aveugle pour ne pas voir qu'une cour avec tout l'attirail judiciaire, ses huissiers, avocats et gens de loi, ne pourra jamais exercer l'influence bienfaisante et pacificatrice d'une médiation inspirée par le pur sentiment de la charité, guidée par le seul amour de l'humanité, en imposant aux plus sauvages par la noblesse de sa mission, désarmant les plus acharnés par la grandeur de son abnégation.

Toutes les fois que la franc-maçonnerie annonce un progrès, on peut être sûr qu'elle fait opérer à l'humanité un recul vers la barbarie.

Dès l'ouverture des travaux de la Conférence, un désaccord profond s'est manifesté entre la manière dont elle comprenait et prétendait accomplir sa tâche et le but que l'esprit simpliste des peuples avait assigné à ses efforts.

Les peuples ont besoin de paix, c'est vrai. Ils veulent la paix. Mais il est une chose dont ils ont plus besoin, qu'ils réclament à plus hauts cris encore, c'est la justice. Ils entendaient obtenir la paix fondée sur le respect des droits imprescriptibles des nationalités, foulées aux pieds et opprimées par l'étranger. La conférence partait nécessairement d'un point de vue opposé. Pour assurer entre ses membres un accord aussi complet que possible et éviter les discussions irritantes, elle tenait essentiellement à passer l'éponge sur tout le passé, à jeter le voile d'un oubli absolu sur les crimes les plus inhumains précédemment accomplis, à tout sanctionner, à tout légaliser et à fonder l'édifice d'équité qu'elle annonçait devoir construire sur les pieux respect de toutes les violations antérieures du droit des gens. Cette manière de procéder, au premier aspect, facilitait singulièrement sa tâche de conciliation et de pacification, mais, à la réflexion, il était aisé de s'apercevoir qu'elle la rendait vaine, précaire et frustratoire. Loin d'éteindre les foyers de haine, de discorde et d'insurrection, elle les attirait. Elle montrait aux nationalités opprimées qu'elles n'avaient désormais rien à attendre de la justice internationale, mais, qu'au premier coup de force heureux qui leur permettrait de chasser leurs oppresseurs, cette même justice était prête à s'incliner devant leur triomphe et à absoudre toutes les trahisons, toutes les violences, tous les crimes, instruments de leur émancipation; qu'elle n'était, en un mot, qu'un enregistreur des faits accomplis et non un redresseur de torts.

La Haye n'a pas entendu que les congratulations réciproques échangées entre les représentant attitrés des puissances, admis à figurer dans cette grande parade diplomatique. Dès que l'on franchissait le seuil de la salle des séances, que l'on sortait des bals, des concerts et des banquets officiels, on percevait le gémissement des races opprimées qui, trompées par les fallacieuses promesses des pacifistes, avaient cru pouvoir apporter à cet auguste aréopage leurs doléances et être écoutés.

C'étaient la Bosnie et l'Herzégovine protestant contre la brutale annexion autrichienne, et l'Albanie, déchirée par les compétitions rivales de ses avides voisins, et la Macédoine, et la Géorgie, et la Finlande, et la Pologne et la triste Arménie encore toute fumante du sang de trois cent mille de ses enfants, impunément égorgés en pleine paix, et combien d'autres!...

Le premier Congrès de la Haye s'est liquidé par la consécration de l'absorption des républiques sud-africaines par la Grande-Bretagne, d'une part et, de l'autre, par la guerre de Mandchourie; le second par l'absorption de l'empire de Corée par le Japon.

L'empire du Matin, calme, a été l'initiateur de la civilisation dans tout l'Extrême-Orient. En particulier, il a été l'éducateur du Japon qui lui doit ses arts, sa science, son industrie. Scrupuleux observateur de ses devoirs internationaux, il n'a provoqué personne; profondément attaché à ses coutumes et à ses institutions tant de fois séculaires, il n'a lésé les droits d'aucun peuple. Son seul tort est de posséder sur son territoire des mines et des forêts, dont la richesse a éveillé la convoitise de ses voisins.

A la Haye se réunissent, en solennelles assises, les délégués de toutes les nations civilisées. La renommée de ce tribunal, émanation la plus haute de la justice universelle, expression la plus parfaite de la solidarité humaine, est parvenue jusqu'en Corée. Les opprimés soumettent à cet aréopage leurs plaintes et leurs doléances.

Dans ce Congrès, où siègent les futurs arbitres des peuples et des rois, les piliers du droit international, il ne s'est pas trouvé une oreille pour écouter la supplique de ce malheureux peuple qui, sans aucune provocation de sa part, sans avoir pris les armes même pour repousser l'agresseur de son territoire injustement envahi, a été mis en tutelle perpétuelle et réduit à l'état de servitude.

Il ne s'est pas élevé une voix pour défendre l'éternelle justice et l'indépendance des peuples, pour s'écrier : « La cause de la Corée, » mais c'est la cause de toute nation pacifiste, dont la richesse excite » les appétits d'un puissant voisin. Le désastre où s'ensevelit un em- » pire du Levant, peut engloutir, demain, une république de l'Occi- » dent ».

Le Congrès a poussé l'oubli de sa propre dignité jusqu'à ne pas même couvrir de son immunité les suppliants qui avaient eu foi en son équité; jusqu'à permettre que, pour cet acte inoffensif, ils fussent privés de leur patrie et de leurs biens.

La faute de l'Empereur de Corée, c'est ne pas avoir lu les fables de La Fontaine. Il y aurait appris que dans les aréopages de bêtes ou de diplomates, peu importe, on ne rencontre jamais personne disposé à approfondir du tigre ou de l'ours ou des autres puissances, les moins pardonnables offenses, tandis qu'il se trouve toujours des flatteurs prêts à proclamer que le croqueur a fait au croqué trop d'honneur en l'avalant.

Chassés du palais de la Conférence, les malheureux délégués coréens trouvèrent refuge, asile et réconfort, auprès de M. William T. Stead. M. Stead était alors le rédacteur en chef du *Courrier de la Conférence de la Paix*, publié à la Haye, sous les auspices de la Fondation pour l'Internationalisme, pour enregistrer et porter à l'admiration du monde

toutes les paroles, actes, faits et gestes du Congrès et de ses membres. M. Stead, par une vie de labeurs ininterrompus, s'est acquis une réputation universelle comme un des plus fermes piliers du pacifisme, comme protagoniste des Congrès de la Haye, comme un ardent adepte de la Cour permanente de justice internationale et de l'arbitrage obligatoire et surtout comme le partisan le plus convaincu du désarmement.

Il est instructif de citer les passages les plus caractéristiques des discours qu'il adressa aux Coréens. Je les emprunte à son propre journal, (numéros des 9 juillet et 4 septembre 1907).

« Le Président (M. W. T. Stead, lui-même) en présentant le prince » Tjyong-Oui-Yi, exprime sa sympathie pour les malheureux Coréens, » dont la situation actuelle constitue la satire la plus cruelle des men- » songes conventionnels du pacifisme et de la civilisation.

» L'Angleterre en a trop souvent fait de même ailleurs pour qu'un » Anglais ait le droit de blâmer. C'est une vieille, vieille histoire, que » nous avons souvent redite aux autres peuples, et la morale en est » toujours la même. Si vous n'avez pas d'armements, vous serez » avalés. Si vous êtes faibles, vous n'aurez pas d'amis. Car un Etat » sans armes est comme une brebis au milieu de loups. Si donc vous » voulez éviter d'être détruits, *Armez-vous! Armez-vous! Armez-vous!* » C'est le seul moyen de salut! Tel est l'Evangile du monde!... On » croit, en général, que c'est une tentative criminelle que de témoi- » gner sa sympathie pour les révolutionnaires, mais on oublie que la » plupart des Etats sont fondés sur des révoltes réussies. Il se peut » que ce soit une des raisons pour lesquelles on a exclu la Corée de » cette Conférence. Peut-être vous auriez été trop encouragés, en vous » trouvant parmi tant de représentants de révoltes heureuses.

» Il y a le Panama qui, sur l'instigation du Nord, s'est révolté contre » la Colombie, il y a un ou deux ans. Puis il y a Cuba, dont l'insur- » rection continuelle a fini par provoquer l'intervention de l'Améri- » que, qui a fait de ce pays une république indépendante. Il y a la » Norvège qui, depuis la dernière Conférence, a accompli une révo- » lution pacifique. La Bulgarie et la Serbie représentent des révolu- » tions réussies contre l'Empire ottoman, sous le patronage de la » Russie. Cinq nouveaux Etats dont les délégués siègent à la Confé- » rence actuelle, sont issus d'une révolution contre l'ordre établi de » 1875. Pour cette raison il est impossible de contempler avec l'hor- » reur conventionnelle la déclaration si franche que vous faites de » votre détermination patriotique de regagner votre indépendance et » recouvrer votre liberté nationale. Les Hollandais ont, en 1688, as- » sisté les Anglais dans leur révolte contre les Stuarts; les Français » ont prêté leur concours, en 1776, aux Américains, lors de leur insur- » rection contre l'Angleterre; les Anglais ont secouru ceux de Haïti » pour combattre les Français, l'Amérique et l'Angleterre ont donné » leur appui politique aux colonies de l'Amérique du Sud contre

» l'Espagne, bref, presque tous les Etats représentés à la Conférence » ont aidé et secouru un ou plusieurs autres Etats dans des révoltes » contre un gouvernement également représenté à la Conférence. Tous » ces Etats sont les enfants d'une révolution, d'une insurrection ou » d'une guerre. Mais aujourd'hui, ils siègent l'un à côté de l'autre, » comme de véritables frères, à la Conférence de la Paix.

» *Sursum corda!* Ayez le cœur rempli d'espoir. Il n'y a rien d'aussi » fort que la nationalité. Il y a peu de choses aussi passagères que » l'Empire... »

La voilà bien la politique maçonnique dans toute sa beauté. Prêchez à outrance le désarmement. Traînez sur la claie les hommes d'Etat et les gouvernements qui veulent conserver intactes les forces nationales, encouragez les parlements à refuser les crédits militaires, jetez la déconsidération sur les chefs, traînez le drapeau dans la boue, bafouez la discipline, exhortez les soldats à la désertion, sabotez les canons et les poudres, faites sauter les vaisseaux.

Puis, quand le peuple, trompé par vos funestes conseils, s'est livré ainsi à la merci de l'étranger, quand l'envahisseur lui a mis le genou sur la poitrine et lui tient le couteau sur la gorge vous lui criez : « Armez-vous! armez-vous, c'est le seul moyen de salut! » L'arbitrage est un leurre, la Cour de la Haye une sinistre plaisanterie. C'est une folie pour le vaincu sans défense de faire appel à l'équité des juges. « Si vous n'avez pas d'armements, vous serez avalés, si vous » êtes faibles, vous n'aurez pas d'amis. Un état sans armes est comme » une brebis au milieu des loups. Tel est l'Evangile du monde! »

« C'est une vieille, vieille histoire, ajoute M. Stead ». Oui, c'est une vieille histoire et nous la connaissons. Nous l'avons déjà deux fois vécue.

Une première fois, en 1870, quand, par la faute des pacifistes, les projets du maréchal Niel pour réorganiser l'armée française et lui donner les effectifs nécessaires ayant échoué, notre pays fut livré aux convoitises de l'Allemagne comme une proie sans défense.

Une seconde fois, quand nos forces militaires ayant été, par l'effet d'une désorganisation préméditée, sous les ministères André et Pelletan, réduites à l'impuissance, l'Allemagne étendit sa main avide d'abord sur nos tentatives d'expansion au Maroc puis sur nos possessions du Congo.

La première fois, nous avons perdu nos provinces d'Alsace-Lorraine, la seconde nous avons morcelé notre empire de l'Afrique équatoriale en fragments, désormais sans valeur, au profit de l'ennemi héréditaire. Est-ce assez pour satisfaire les exigences de messieurs les pacifistes? Non certes, ils ne s'arrêteront pas qu'ils n'aient réduit la France à l'état de la Corée. Alors, ils nous crieront sans doute : « Armez-vous, armez-vous! »

C'est ainsi que, souffrant tour à tour le chaud et le froid, ils désar-

ment les peuples contre l'étranger et les arment contre leurs gouvernements et sèment partout la révolution.

La renommée avait proclamé que le parlement mondial allait imposer une digue à la marée montante des armements. Les délégués n'avaient pas franchi le seuil de leur salle des séances qu'ils avaient abandonné ce dessein téméraire. Diplomates avisés, ils avaient compris que la limitation des armements est une de ces conceptions, sur laquelle il est *hautement désirable* que les gouvernements aient toujours les yeux fixés, mais dont il était plus prudent de ne pas parler, sous peine de compromettre cette paix que leur mission était de rendre inébranlable et qu'ils sentaient précaire.

Faites renaître la confiance entre les peuples et la limitation des armements s'imposera immédiatement d'elle-même. Mais tant que chaque nation se sentira menacée par ses voisins d'une agression subite, de l'invasion et de la conquête, elle ne connaîtra d'autres limites à ses armements que ses possibilités financières.

M. Ruy Barbosa, premier délégué du Brésil, a donc montré qu'il avait su voir très clairement où gisait la difficulté, sinon découvrir le vrai remède pratique, lorsqu'il a déposé sur le bureau la proposition suivante : « Aucune des puissances signataires n'entreprendra d'altérer, au moyen de la guerre, les limites actuelles de son territoire aux » dépens de celui d'aucune autre de ces puissances qu'après le refus » de l'arbitrage proposé par celle qui prétendrait à l'altération, ou » lorsque celle-ci désobéira au jugement arbitral. Si quelqu'une de » ces puissances viole cet engagement, l'aliénation de territoire imposée par les armes n'aura pas de validité juridique ».

Le procédé était radical. Supprimez cette soif insatiable de nouveaux territoires qui anime tous les gouvernements et aussi, il faut le reconnaître tous les peuples, et vous aurez coupé court aux armements. Seulement il faut reconnaître que la sanction était plutôt faiblarde. Ce n'est pas la crainte de voir contester la valeur juridique de sa conquête qui arrêtera jamais le conquérant, il sait très bien que les scrupules des juristes cèdent toujours devant le fait accompli.

Aussi la Colombie a-t-elle voulu renchérir sur le Brésil en proposant « de déclarer les Etats qui font la guerre sans avoir fait appel au » mécanisme pacificateur de la Haye, *ennemis du genre humain*, auxquels aucun état neutre ne permettra à ses sujets de prêter de l'argent ».

Toucher à la bourse est un moyen qui, au premier abord, paraît plus pratique. En fait, il n'est pas plus réalisable. Les juifs n'ont pas été inventés pour rien.

M. Stead nous apprend que : « M. Ruy Barbosa, premier délégué du » Brésil, est en même temps un des hommes les plus petits et un » des plus grands hommes de la Conférence. De stature, il ressemble

» aux deux grands dieux de la guerre du dix-neuvième siècle, lord « Nelson et Napoléon »... Il a été successivement législateur, avocat, journaliste, exilé et vice-président. Lorsqu'il fut délégué à la Haye, il était sénateur et vice-président du Sénat. C'est de plus « une ency-» clopédie vivante, nous dit le Dangeau de la Conférence, et un orateur » merveilleux Lorsqu'il commence à gratifier le Congrès de son élo-» quence, il ne sait plus s'arrêter. Ses auditeurs estiment que ses » discours produiraient un effet double s'ils étaient raccourcis de moi-» tié ».

Mais ce ne sont pas ses mérites littéraires, scientifiques ou juridiques, ses talents oratoires, ses sciences politiques et administratives, sa haute situation hiérarchique, qui l'on désigné au choix de ses compatriotes. D'après *Le Courrier de la Conférence* : « Ce que le public con-» sidère comme l'action la plus marquante et la plus caractéristique » de sa vie, c'est la part qu'il a prise dans l'affaire Dreyfus. Alfred » Dreyfus a déclaré récemment, en public, que le premier à découvrir » l'injustice de son jugement et à attaquer la sentence qui l'avait exilé » vers l'île du Diable, ce ne fut ni un Juif, ni un Français, ni même » un Européen, mais ce fut un Brésilien. Cet inventeur a été Ruy » Barbosa. Ce fait le distingue parmi tous les membres distingués de » la deuxième Conférence de la Haye ».

Aussi, dans ce monde de maçons et de maçonisants fut-il accueilli comme un oracle, proclamé Président d'honneur de la première commission, et seul des délégués de l'Amérique du Sud, membre du Comité d'Examen qui devait être la Conférence réelle.

Toutefois, il faut en convenir, demander à l'Autriche-Hongrie qui préparait l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, à l'Angleterre et à la Russie qui méditaient le partage de la Perse, à la France et à l'Espagne qui rêvaient celui du Maroc, à l'Italie qui visait la conquête de la Tripolitaine, aux Etats-Unis qui veulent établir leur contrôle sur les républiques du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique, à l'Allemagne qui étend sur le monde entier son flot envahisseur, de s'interdire de convoiter le bien d'autrui, ce n'était pas faire preuve de beaucoup de perspicacité, ni d'un sens très avisé de l'opportunité.

Dans cette réunion qui se qualifiait pompeusement de parlement de l'humanité et qui, à bien des égards, donnait assez fidèlement l'image d'une loge de province, les délégués semblaient s'être donné plus particulièrement la tâche d'inculquer dans l'esprit de leurs collègues et de faire triompher, autant que possible, dans les délibérations de la conférence, ces deux maîtresses idées : l'amour et l'intérêt de la patrie doivent être subordonnés à l'amour et à l'intérêt de l'humanité; l'indépendance des peuples doit s'effacer graduellement devant l'autorité supérieure d'une Cour permanente de justice internationale, dont les sentences s'imposeraient aux rois et aux nations comme la su-

prême loi sans recours et sans appel et seraient dictés par la franc-maçonnerie universelle.

M. Stead se fait l'écho de la voix publique en appelant M. le baron d'Estournelles de Constant « la personnalité la plus intéressante et la plus charmante de la Conférence ». Comme M. Bourgeois était l'oracle des hommes, M. d'Estournelles était le Coryphée des dames et les dames pacifistes jouaient à la Haye un rôle retentissant. M. d'Estournelles a conquis les suffrages de ce bataillon sacré parce qu'il a fait reconnaître le principe du « *devoir* ».

Le *Courrier* nous dit : « La Conférence est toute prête à admettre » que certaines lignes de conduite sont peut-être utiles, opportu- » nes et même désirables. Mais le baron d'Estournelles est le seul » qui, en 1899, persuada la Conférence de reconnaître aussi la concep- » tion do devoir. L'art. 27 du Règlement Pacifique est connu sous le » nom d'*Article d'Estournelles*. Le voici :

« Les Puissances signataires considèrent comme *un devoir*, dans le cas » où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs » d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la Cour Permanente leur est » ouverte.

» En conséquence, elles déclarent que le fait de rappeler aux parties » en conflit les dispositions de la présente Convention, et le conseil » donné, dans l'intérêt supérieur de la paix, de s'adresser à la Cour » Permanente, ne peuvent être considérés que comme actes de bons » offices ».

Malheureusement, comme le fait observer, non sans mélancolie, le *Courrier*, si les Puissances ont mis peu d'empressement à reconnaître leur devoir, elles en ont mis moins encore à l'accomplir. L'article d'Estournelles est resté au magasin comme accessoire inutilisé, mais il a valu à son auteur l'honneur d'être désigné par le kaiser sous le sobriquet d'*Argus de la Paix*.

M. William T. Stead nous affirme que jusqu'en 1899, M. d'Estournelles « passait pour un diplomate raisonnable et pacifique ». Ce n'est qu'à » la Conférence de cette année qu'il apparut comme un possédé du » Pacifisme.

» Le baron a heureusement écrit l'histoire de sa conversion, conti- » nue M. Stead; sans être aussi dramatique que celle de Saul de » Tarse, qui, sur le chemin de Damas, devint l'apôtre Paul, elle est » intéressante et suggestive.

» Elle se produisit en 1893. Le baron d'Estournelles était alors chargé » d'affaires à l'ambassade de France à Londres. Une querelle prodi- » gieuse séleva tout à coup entre lord Rosebery et le gouvernement » français sur la question du Siam. Personne que lord Rosebery, pas » même ses collègues du Cabinet, ne savait à quel point les deux » pays étaient proches de la guerre, et personne, jusqu'à ce jour, n'a » la moindre idée de la cause de tout ce bruit. C'est au baron d'Es-

» tournelles qu'échut la mission de remplir le rôle de champion de » la France, menaçant d'une guerre immédiate, en face de lord Rose» bery, non moins menaçant; heureusement l'orage passa comme un » tourbillon des mers orientales, aussi rapidement qu'il s'était élevé, » et, à la fin, le baron d'Estournelles fut invité en Ecosse, pour célé» brer le règlement du différend. La cordialité de l'accueil qui lui fut » fait formait un contraste si vif avec la tension d'esprit de la semaine » passée au bord du précipice vertigineux de la guerre, qu'il en con» serva un profond souvenir.

» Je sentis la nécessité de rentrer en moi-même et de faire mon exa» men de conscience. L'impossibilité, l'horreur, le crime de la guerre » entre la France et la Grande-Bretagne me parut une vérité éclatante, » qui jetait tout le reste dans l'ombre. J'en vins à me demander, moi, » Français et patriote, *si j'avais fait mon devoir comme homme et com» me citoyen en remplissant si complètement mon devoir comme diplo» mate*. J'avais à choisir entre l'impotence et l'action, entre ma car» rière et ma conscience. J'abandonnai sans regret l'existence dorée » du diplomate ».

J'avoue que le désintéressement de M. le Baron ne m'attendrit pas beaucoup, quand je sais qu'en dédommagement de cette existence dorée de diplomate si héroïquement sacrifiée à la voix impérieuse de la conscience, il s'est fait allouer une pension annuelle et viagère de douze mille francs, qui se cumule avec son indemnité sénatoriale de quinze mille francs. Il s'est fait, en outre, attribuer les missions diplomatiques les plus en évidence et les mieux rétribuées.

Je ne puis pas davantage m'attendrir sur l'impotence et l'inaction auxquelles M. d'Estournelles se serait condamné, quand son panégyriste m'apprend « qu'il a, depuis, voyagé par terre et par mer en Europe et » en Amérique, propagandiste infatigable des principes de la paix inter» nationale.

» Il a même fondé une Union de ceux qui désirent la Paix dans l'in» térêt de leur propre pays au moyen de la conciliation, et il a réuni » sous ce programme la collection la plus hétérogène de notabilités, » de Messieurs Eddy à lord Londonderry, qui se soit jamais rassem» blée hors de l'Arche de Noé. Mais son œuvre la plus remarquable » a été la conclusion de l'Entente Cordiale entre la France et l'An» gleterre. Si le roi Edouard VII fut l'avant-courrier, le commis-voya» geur de la paix entre Londres et Paris, c'est le baron d'Estournelles, » qui riva l'entente. Il amena les députés français à Londres comme » invités de la Chambre des communes et, un dimanche mémorable, » M. Chamberlain et lui réglèrent toutes les difficultés qui restaient » entre leurs pays respectifs ». L'Entente Cordiale était bouclée, le reste n'était plus que questions de protocole.

Ce que je ne puis surtout pas admettre, c'est l'opinion que professe sur le devoir diplomatique un homme de la carrière, qui, à en croire

son biographe officieux, aurait joué sur les destinées de son pays, une influence si décisive et qui avait été délégué par son gouvernement à la Haye pour y personnifier le monde diplomatique français aux côtés de M. Bourgeois qui y personnifiait le monde politique.

Jaurès dit aux soldats : « En cas de guerre qui n'a pas exclusivement pour but la défense de vos foyers contre une agression injustifiée, vous devez tourner vos armes contre vos officiers ou les jeter ». Hervé repousse la distinction de Jaurès entre la guerre offensive et la guerre défensive. Suivant lui, dans tous les cas, le prolétaire conscient doit refuser de servir sa patrie parce que l'existence des nationalités est un fait malheureux pour l'humanité actuelle.

M. le Baron dit aux diplomates : « Quand des négociations que vous poursuivez, d'ordre de votre gouvernement, peuvent avoir pour conclusion l'ouverture des hostilités, vous devez vous demander si, en remplissant complètement votre devoir comme diplomates, vous faites votre devoir comme hommes et comme citoyens, et, dans le doute, vous devez déserter ».

La doctrine de M. d'Estournelles repose sur le même principe que celle de M. Hervé, sur ce sophisme maçonnique : les devoirs envers l'humanité priment les devoirs envers la patrie.

Chaque nation a besoin pour vivre de pouvoir compter sur le dévouement absolu et sans limite de ses diplomates comme de ses soldats, quand ils sont en service commandé, aucun devoir ne doit entrer auprès d'eux en balance avec le devoir professionnel, toute hésitation est une trahison qui peut entraîner, pour les intérêts nationaux, les plus désastreuses conséquences.

Les théories de M. le Baron ne diffèrent guère de celles de M. Hervé que par le traitement qu'elles ont valu à leurs auteurs. Le second a été condamné à l'amende et à la prison, tandis que le premier recevait des honneurs et des pensions. Les unes ne sont pas moins dangereuses que les autres.

D'après *Le Courrier de la Conférence :* « Les jumeaux Siamois, » les Castor et Pollux de la Haye étaient le Baron Marschall von » Bieberstein et M. Léon Bourgeois... Voilà un des rares résultats » favorables de la Conférence. Elle a amené un rapprochement entre » la France et l'Allemagne d'un caractère plus intime qu'on ne l'a- » vait vu depuis les jours néfastes de 1870... Les sentiments cordiaux » existant entre M. Bourgeois et le baron Marschall prédisent d'heureux » jours pour la paix européenne.

» M. Bourgeois représente la France d'une façon plus absolue que » le Baron Marschall ne représente l'Allemagne, car ce dernier s'a- » dresse constamment au prince de Bülow pour avoir des instructions. » Mais lorsque, l'autre jour, on s'est renseigné privatim *(sic)* au quai » d'Orsay, pour apprendre quelle était la politique préférée par M.

» Clémeneceau et M. Pichon, on a donné la réponse inofficielle, mais » non moins authentique, que, pour toutes les questions politiques, se » présentant à La Haye, la France c'était M. Bourgeois. La Répu» blique se contente de regarder avec ses yeux, d'écouter avec ses » oreilles. M. Clémenceau est absorbé par les affaires de l'Intérieur. » Et la volonté de M. Bourgeois sera faite.

» Lorsque M. Bourgeois et le baron Marschall seront tombés d'ac» cord sur ce qu'ils désirent, la Conférence obéira; s'ils prononcent » leur veto, la Conférence s'inclinera. Ils sont d'accord pour ne pas » admettre la discussion du désarmement, le sujet ne sera donc pas » discuté. Ils désirent favoriser l'arbitrage et par conséquent on éta» blira une sorte de Cour Permanente. . . . .

» M. Bourgeois est le président du comité d'examen qui constitue la » Conférence réelle de la Paix, l'autre Conférence plus nombreuse, » n'étant, en réalité, qu'une Conférence de la guerre. Le comité d'exa» men de la première commission est la réunion de laquelle doit éma» ner le véritable travail pacifique, et c'est M. Bourgeois qui en est le » président. C'est lui qui a présidé le même comité en 1899. M. Bour» geois est le génie de la présidence ».

M. Bourgeois est aujourd'hui un des oracles les plus écoutés du monde judéo-maçonnique français. Dans toute sa carrière administrative et politique, il s'est toujours religieusement conformé aux directions du Grand-Orient, il s'est toujours fidèlement inspiré de l'esprit des loges.

Dans un article, publié au mois de juillet dernier par la *Deutsche Revue* (1), j'ai montré comment la réunion des conférences de la Haye était due à l'initiative de l'alliance israélite universelle, puissamment secondée par l'action des loges maçonniques du monde entier et en particulier de l'Amérique du Nord.

Il me reste maintenant à exposer quelle conception a déterminé le monde judéo-maçonnique à se lancer dans cette campagne, quel but il se propose, quel résultat il espère prochainement atteindre.

Que les mouvements révolutionnaires qui ont récemment emporté les pouvoirs établis depuis des siècles en Portugal, en Turquie, en Perse, en Chine, etc..., aient été conçus, couvés, préparés dans les loges, qu'ils aient été exécutés par les agents et par les procédés habituels à la franc-maçonnerie, c'est un fait qui ne pourrait être sérieusement contesté par personne. Les chefs du mouvement insurrectionnel chinois ont été, avant de donner le signal de la révolte, prendre leur mot d'ordre auprès des ateliers de l'Occident. Leurs plans de réformes et de Constitutions futures sont inspirés par les dernières élucubrations des loges. L'or qui leur permet de soudoyer l'émeute des habitants et la défection des soldats impériaux est de source judéo-maçon-

1. Die Haager Kongresse, ihr ursprung und ihre Folgen von Emile Flourens, *Deutsche Revue*, Juli 1911, Deutsche verlags anstalt in Stuttgart.

nique. Des spéculateurs yankee font du bouleversement du Céleste-Orient une vaste opération dont ils espèrent tirer des bénéfices en rapport avec la grandeur de l'entreprise.

Ainsi tous les grands empires de l'Orient, qui, assis sur des bases traditionnelles et familiales, avaient jusqu'ici bravé l'effort du temps, s'effondrent les uns sur les autres sous le souffle d'une même conspiration cosmopolite. Les empires de l'Occident sont menacés. Ceux même qui, au premier aspect, présentent l'apparence de la force et de la solidité sont à l'intérieur, au point de vue économique et social, sourdement minés. On ne sait si, à un grand choc extérieur, qui peut se produire à toute heure, ils résisteraient.

En présence de ce flot montant de l'anarchie révolutionnaire, il faut rechercher un abri derrière lequel la société nouvelle puisse se reformer, une base sur laquelle les pouvoirs publics osent s'appuyer.

Cet abri, la judéo-maçonnerie se vante de l'avoir trouvé, cette base elle se fait fort de la fournir.

La base, ce sont les idées d'humanitarisme, de fraternité et de solidarité des peuples qu'elle veut substituer aux idées de patrie et de famille et qui constituent l'élément le plus substantiel de sa propagande.

L'abri sera la haute Cour permanente de Justice internationale où toutes les nations auront une représentation proportionnée à leur importance numérique, économique et militaire, qui sera nécessairement appelée à statuer, par l'intérêt commun de tous les pays, au maintien de la paix, dès qu'une menace de conflit surgira à l'horizon; qui s'imposera bientôt comme arbitre suprême, non seulement entre les différents peuples, mais entre chaque peuple et son gouvernement.

Sans doute, il convient de ne pas effaroucher les timides et provoquer les résistances en présentant, dès l'abord, le projet dans toute son ampleur et en laissant prévoir les conséquences reculées de l'entreprise. Il s'agit, au contraire, d'insinuer l'organisme cosmopolite sous les formes les plus anodines, les plus propres à endormir les susceptibilités du nationalisme, M. Bourgeois était merveilleusement choisi pour accomplir cette mission délicate : onctueux, doucereux, mielleux, orateur d'une éloquence tiède et émolliente, au geste bénisseur, au regard fuyant sous son binocle, écrivain au style vague et vide, mais grandiloquent, aux formules sonores, mais creuses, aux conclusions insaisissables. Nul délégué des loges ne pouvait être mieux choisi pour amener le patriotisme à se suicider par persuasion.

Bien renseigné par les frères, M. Bourgeois se rendit compte, dès son débarquement à la Haye, que l'homme avec qui il pouvait tout faire et sans l'appui duquel il ne pourrait rien, était le baron Marshall von Bieberstein, premier délégué allemand.

De son côté, le baron Marshall avait ses raisons de rechercher une

entente aussi cordiale que possible avec M. Bourgeois. Il avait reçu comme première instruction de son gouvernement d'éviter que la question du désarmement ou même de la limitation des armements fût posée. Il savait, d'autre part, que le baron d'Estournelles était, sur cette question, un protagoniste infatigable, un champion irréductible.

Le terrible baron n'avait-il pas dit en juillet 1906, dans la Conférence de l'Union interparlementaire à Westminster : « La question de » la limitation des armements est, incontestablement, à l'heure ac- » tuelle, l'une des plus pressantes de toutes celles qui s'imposent aux » délibérations des parlements et des gouvernements; elle est posée » par la force des choses; aussi longtemps qu'elle ne sera pas résolue, » on peut dire qu'elle barrera la route à toutes les réformes et qu'elle » arrêtera la civilisation dans sa marche. . . . .

» Attachons-nous à bien faire connaître la question avant la nouvelle » conférence de la Haye. Soyons sur nos gardes. Cette Conférence, » si elle échoue, peut détruire en partie les espérances que la pre- » mière avait fait naître. Convoquer la Conférence de la Haye pour » qu'elle se discrédite elle-même; la rendre responsable d'un avorte- » ment qu'elle ne pourrait pas éviter, quel dénouement inespéré! Char- » ger la Conférence d'enterrer la limitation, quel coup double!

» C'est pourtant ce double fiasco qui nous attend, si nous commet- » tons la folie d'aller une seconde fois à la Haye sans étude, sans mé- » ditation, sans préparation préalable. Et cette fois, la conférence n'aura » plus la ressource, comme en 1899, d'aiguiller ses travaux sur un » autre article de son programme; tous les autres articles seront insi- » gnifiants auprès de la limitation attendue par le monde entier. Elle » sera réduite à proclamer elle-même son impuissance et à se dé- » clarer en faillite ».

Il s'agissait donc, pour le diplomate allemand, de prendre toute mesure préventive capable de clore le robinet de ce réservoir d'éloquence prêt à se déverser sur la conférence. Seule l'autorité maçonnique de M. Bourgeois lui parut capable de museler le fougueux Baron. Il s'aboucha donc avec le premier délégué français.

M. Stead nous apprend que « le trait que M. Bourgeois a de commun » avec le baron Marschall est d'avoir du cœur, ce qui les distingue » de plusieurs de leurs collègues éminents qui paraissent n'être que des » automates diplomatiques, n'ayant des hommes que l'extérieur, tandis » qu'ils sont raides et réservés comme s'ils étaient en bois ou capi- » tonnés de crin de cheval ».

Ces deux cœurs jumeaux bâtirent bientôt à l'unisson pour la solidarité de la race humaine. Il fut convenu que la question de la limitation des armements serait enterrée et que le baron d'Estournelles aurait la bouche close tandis que M. Bourgeois pourrait, avec la liberté la plus ample, développer ses théories sur l'arbitrage obligatoire et sur la Cour permanente de Justice internationale. Les deux diplo-

mates ont marché côte à côte, fidèles en somme à leurs engagements, et, si l'on a pu constater que, parfois, le baron Marschall soutenait son frère Siamois comme la corde soutient le pendu, s'il a semé des pelures d'orange sous ses pieds pour le faire trébucher, il en a été bien puni, car il a été qualifié par l'honnête M. Stead, la première fois, d'*elephas germanicus*, et, la seconde fois, d'*hostis generis humani*.

La franc-maçonnerie universelle n'attache à la question de la limitation des armements qu'une importance secondaire, tandis que la création d'une Cour permanente de Justice internationale est, pour elle, une affaire d'une importance capitale.

La note Russe de 1899 assigne comme but à la Conférence « la » fondation d'une société des nations dans laquelle les intérêts de la » paix priment tout ». Cette société, il faut l'organiser. Cette organisation, par atavisme, par tradition la judéo-maçonnerie veut l'emprunter à l'ancien royaume de Judée. Il y aura les juges et les rois et autres chefs de peuple. Ceux-ci conserveront le commandement de leurs armées et l'administration de leurs Etats. Mais ils seront placés sous le contrôle de la Haute Cour Internationale.

Cette magistrature mondiale sera l'arbitre souverain de leurs querelles, le modérateur de leurs ambitions, le régulateur de leurs armements. Elle sera le maître suprême des destinées des peuples. Mais elle ne pourra efficacement fonctionner que lorsqu'une race quelconque, en possession de la majorité, prendra la direction du mouvement. Autrement le désarroi y régnera aussi complet que dans la tour de Babel au moment de la confusion des langues.

Quelle sera cette race prédestinée? Celle qui tient déjà les peuples du nouveau et de l'ancien continent par l'élément indispensable de la vie et la prospérité des nations comme des individus, la race juive. Elle a entre les mains le crédit public sur toute la terre. Toutes les puissances sont obérées, toutes ne se soutiennent que par l'emprunt à jet continu. Ces appels à la confiance publique, il est au pouvoir du Juif de les faire réussir ou échouer et ils ne réussissent que dans la mesure où il le permet. C'est de son bon plaisir qu'il dépend qu'une nation puisse faire la guerre et la continuer ou qu'elle soit condamnée à accepter les conditions d'une paix désastreuse, qu'elle ait à sa disposition les avantages souvent décisifs d'une offensive rapide ou qu'elle soit réduite à une défensive déprimante.

Les grandes compagnies de transport et de navigation, les chemins de fer sont sous son contrôle. Les industries métallurgiques et minières ont leur existence à sa discrétion. Les journaux en possession de former l'opinion publique, les agences télégraphiques d'information qui créent les préjugés que le démenti des faits n'arrive pas à déraciner, sont sous sa dépendance. Les empereurs et les rois sont ses courtisans, les ministres ses valets, les députés ses esclaves. Mais il n'a pas encore les juges. Lisez l'Ancien Testament, vous verrez

qu'au-dessus des guerriers, au-dessus des rois mêmes, il y avait des juges. Les juges en qui réside souverainement le pouvoir de condamner ou d'absoudre, sont les vrais maîtres du peuple. Les autres ont les attributs apparents de la puissance, les juges en ont la réalité. Israël veut qu'il y ait un aéropage pour juger les peuples et les rois et, par préexcellence atavique, par prédestination divine, il s'attribue le privilège de constituer la majorité de ce tribunal.

Mais, aux membres de la Cour Permanente, les postes de judicature ne seront octroyés que comme un couronnement de carrière diplomatique. Raison de plus pour que ces sièges soient réservés aux enfants d'Israël N'occupent-ils pas déjà, de préférence aux chrétiens, les hauts emplois de gouvernement? Par leur caractère souple, insinuant, dissimulé et flagorneur, par leurs habitudes invétérées d'intrigue et de marchandage, par leurs mœurs cosmopolites, leur activité, leur persévérance, leur intelligence sagace et pratique, ils réunissent en eux toutes les qualités requises pour réussir rapidement dans une carrière où les vieilles traditions d'honneur, de loyauté et de probité paraissent de moins en moins appréciées. « Ma nation, dit le Juif » Henri Apatousky, dans une note adressée au journal l'*Union* (4 août » 1860), ne sait pas seulement former des banquiers et des commer- » çants: elle sait aussi former des diplomates par excellence. Elle est » seule capable de dominer les autres par la diplomatie comme elle les » domine déjà par l'argent ».

Les Hébreux, fils aînés de Dieu, sont le peuple arbitre, universel et infaillible, le *peuple Pape*. Aucune puissance ne peut leur disputer, de quelque façon que la Cour internationale soit nominalement composée, la majorité dans son sein; devant cette majorité s'inclinera avec respect l'universalité du genre humain.

Aussi ont-ils hâte que la Cour internationale se constitue, qu'elle fonctionne, qu'elle se développe et que, par son contrôle général, étendu sur l'universalité du globe, elle réalise la fusion de tous les peuples sous une loi unique, sous la loi d'Israël, appliquée par un tribunal unique, le tribunal des juges d'Israël.

Sans doute, il faut procéder avec prudence et mesure. Aux premiers débuts, la compétence de cette Cour permanente d'arbitrage sera renfermée dans les plus etroites limites. Elle n'aura à statuer que pour déterminer le sens et la portée de conventions préexistantes et encore lorsque le litige ne portera que sur des matières d'ordre exclusivement juridique. Tous les conflits ayant un caractère de politique internationale, tous ceux touchant à l'honneur, à l'indépendance, aux intérêts vitaux des nations ne sont pas obligatoirement de son ressort et chaque Etat reste, dans chaque cas, seul juge du point de savoir si la contestation tombe ou ne tombe pas sous la juridiction du nouveau tribunal. Les juges seront des jurisconsultes de carrière, choisis en dehors de la politique, dégagés des rivalités de partis,

exempts de jalousies internationales et renfermés dans le strict accomplissement de leur devoir professionnel. Ils diront le droit sans prêter l'oreille aux passions extérieures, sans se laisser influencer par la puissance respective des parties en cause.

Même renfermée dans ces étroites limites où le Congrès de la Haye a voulu la circonscrire pour tranquilliser les esprits inquiets de la hardiesse de cette nouveauté et rendre la pilule moins amère aux susceptibilités nationales justement en éveil, la Cour Permanente d'arbitrage portera une grave atteinte au principe de la souveraineté des peuples, elle le lésera dans le domaine le plus délicat et, peut-être, le plus intangible, dans le domaine de la justice civile et du droit privé, des transactions commerciales et de l'état des personnes.

La commission, présidée par l'honorable M. Bourgeois, guidée par l'expérience consommée de M. Renault, s'est ingéniée à rechercher dans les matières pouvant donner lieu à des contestations internationales, les plus humbles, les plus modestes et surtout les moins passionnantes. Elle a dressé aussi méthodiquement qu'elle a pu la nomenclature de ces questions et elle a proposé d'en faire la liste des litiges soumis à l'arbitrage sans réserve.

L'énumération fastidieuse passait dans l'indifférence générale, quand, à propos du n° 8, une observation du délégué italien, comte Tornielli, a mis le feu aux poudres. Il s'agissait de la protection des œuvres littéraires et artistiques. Le comte Tornielli a fait remarquer que les procès relatifs à la propriété littéraire et artistique étaient de la compétence de la juridiction nationale et non d'un tribunal d'arbitres internationaux. L'assemblée s'aperçut alors que l'observation fort juste du comte Tornielli s'appliquait aux articles précédents comme à la protection des œuvres littéraires et artistiques. Une discussion alors des plus confuses s'engagea pour déterminer le rôle que devrai exercer la Cour permanente internationale vis-à-vis des juridictions nationales. Aura-t-elle, vis-à-vis des tribunaux des différents pays, les attributions d'une cour d'appel ou d'une cour de cassation? Ses décisions auront-elles une valeur purement doctrinale ou trancheront-elles le fond même du procès? Ne seront-elles bonnes que pour les parties qui les auront obtenues ou auront-elles, se substituant au traité lui-même, force de loi et, comme toute sentence interprétative, effet rétroactif, etc., etc.? Les questions se pressaient sur les lèvres des délégués et éclataient de toute part. Aucune n'obtint de réponse.

Diverses solutions furent proposées par des jurisconsultes parmi les plus autorisés du Congrès. Il faut avouer que les textes rédigés par ces princes de la science diplomatique constituaient les logogriphes les plus indéchiffrables qui aient été jamais inventés pour le désespoir des commentateurs.

Toutes les rédactions proposées furent rejetées et rien n'a été mis

à la place. Le congrès semble avoir oublié que ce n'est pas solutionner une question que de supprimer la solution et éclairer les ténèbres que d'éteindre la lumière.

Si bien que le baron Marschall, jetant par-dessus bord le projet de son ami Bourgeois comme un zeste d'orange dont le jus a été exprimé, a pu clore le débat par ce résumé très exact : « Je déclare » ne plus rien comprendre à ce qui se passe. On a voté une liste de » cas à soumettre à l'arbitrage. Ces cas appartiennent aux tribunaux » nationaux Il y a donc une situation nouvelle qu'il faut trancher » d'une façon ou d'une autre. Si on supprime la stipulation de l'art. » 16, f., sans rien mettre à la place, c'est le gâchis ».

Ce n'était pourtant pas le gâchis que voulaient M. Bourgeois et ses amis. Leur but était très net et très logique. Seulement ils n'ont pas osé le dévoiler, de crainte de soulever les protestations de tous les délégués encore fermement attachés à l'idée d'indépendance nationale et de ruiner le principe de cette Cour permanente dont ils avaient accepté la création sans qu'on pût se mettre d'accord ni sur sa composition, ni sur ses attributions.

Il est évident, pour qui veut bien y réfléchir sans parti pris, que cette Cour permanente de justice internationale ne peut remplir, vis-à-vis des tribunaux de chaque pays, que le rôle de Cour suprême à la fois d'appel et de cassation, que ses sentences ne peuvent avoir l'effet de simples jugements bons pour les parties en cause, mais bien de décisions ayant une force exécutoire à la fois générale et interprétative, c'est-à-dire rétroactive, quant à leurs conséquences. Ce seront de véritables arrêts de règlement comme ceux à l'aide desquels nos anciens parlements usurpaient le pouvoir législatif contre nos anciens rois. Les monarques et les assemblées, les administrateurs dans leurs fonctions, les juges sur leurs sièges, les généraux à la tête de leurs armées, leur devront obéissance. Le Royaume de Juda sera fondé sur la ruine de la souveraineté des peuples, proclamée jusqu'ici la plus belle conquête de la civilisation moderne.

M. Bourgeois résume ainsi, dans des termes d'une prudence calculée, les raisons qui justifient la création de la Cour permanente (1). « Dans les conflits d'ordre politique, aucun Etat petit ou grand, ne » consentira à aller devant un tribunal arbitral, s'il n'est pas intervenu d'une façon décisive dans la désignation des membres qui le » composent

» Mais en est-il de même dans les questions d'ordre purement juri» dique? Ici les mêmes inquiétudes, les mêmes défiances peuvent» elles se produire? Et chacun ne conçoit-il pas qu'un véritable tri» bunal, formé de véritables jurisconsultes, peut être considéré comme » l'organe le plus compétent pour trancher les conflits de ce genre » et rendre des décisions de par droit?

1. Voir *Courrier de la Conférence de la Paix*, n. 45, mardi 6 août 1907.

» Si nous avons reconnu l'impossibilité d'étendre la juridiction d'un » tribunal permanent à tous les cas d'arbitrage, nous serons également » obligés de reconnaître l'impossibilité d'étendre à tous les cas l'obli- » gation de l'arbitrage lui-même, quelque forme qu'on veuille donner » à cette juridiction.

» Certes, quelques Etats, comme l'Italie et le Danemark, ont pu » faire séparément des traités généraux d'arbitrage obligatoire, s'é- » tendant sans aucune réserve à tous les cas, même aux conflits poli- » tiques. Mais qui peut espérer, dans l'état actuel du monde, voir une » convention universelle, embrassant même les conflits politiques, obte- » nir la signature de toutes les nations?

» Ici encore nous sommes amenés à faire une distinction entre les » questions politiques et les questions juridiques, qui nous a, tout à » l'heure, éclairés et guidés.

» Pour les différends politiques, il ne paraît pas possible, en ce mo- » ment, de consacrer l'obligation par un traité universel. Mais, au » contraire, l'obligation de recourir à l'arbitrage n'est-elle pas accep- » table, pour tous les Etats, dans les différends d'ordre purement juri- » dique, pour lesquels aucun d'eux ne voudrait risquer un conflit san- » glant? Sur ce terrain, on peut espérer resserrer autour des nations » le lien de l'arbitrage, on peut espérer qu'elles consentiront à en » reconnaître l'obligation. Et quand je dis obligation, je dis obligation » véritable et sans réserve, car, pour ce groupe des questions juri- » diques, je repousse avec le baron de Marschall la clause dite « de » l'honneur et des intérêts vitaux ». Tous les jurisconsultes seront d'ac- » cord pour penser que ces mots introduisent dans les conventions une » « condition potestative » qui leur enlève tout caractère de néces- » sité juridique et qui ôte toute valeur à l'engagement. . . . . .

» Les cas pour lesquels le Tribunal permanent est possible sont *les* » *mêmes* que ceux pour lesquels l'arbitrage obligatoire est acceptable : » ce sont, d'une façon générale, les cas d'ordre juridique; tandis que » les affaires politiques, pour lesquelles la liberté du recours à l'ar- » bitrage doit être laissée aux Etats, sont précisément celles pour les- » quelles il faut des arbitres plutôt que des juges, — des arbitres » librement choisis au moment même où naît le conflit ».

Le plan maçonnique apparaît ici dans toute sa nudité. Deux ordres de conflits, les conflits politiques et les conflits juridiques, pour « lesquels aucun Etat ne voudrait risquer un conflit sanglant ». Mais s'ils ne sont pas de nature à provoquer la guerre, il semble que la conférence de la paix n'a pas à s'en occuper ou n'a à s'en occuper que très secondairement Or, il se trouve, par une anomalie au premier abord inexplicable, mais dont j'ai donné la clef, que ce sont ces conflits dits d'ordre juridique qui ont accaparé tous les instants de la commission présidée par M. Bourgeois.

Les conflits d'ordre politique sont abandonnés aux hasards de l'ar-

bitrage facultatif, tandis que les conflits d'ordre juridique sont obligatoirement soumis à la décision du Tribunal Permanent. Il me serait aisé d'établir que cette distinction serait, dans beaucoup de cas, très difficile à établir et donnerait lieu à d'incessantes contestations. Mais je ne veux pas m'attarder à faire ressortir les impossibilités qui s'opposent à l'application du système Bourgeois. Quelques-unes ont été relevées au sein de la commission et ont donné lieu à des débats passionnés, aigres même, sans pouvoir aboutir à une solution qui satisfît tous les intérêts ou même apaisât tous les amours-propres en émoi. Mais il ne rentre pas dans mon plan de rechercher si l'organisme préconisé par l'honorable délégué français est susceptible de donner des résultats effectifs et pratiques, je me propose seulement de dévoiler son but.

Les sujets et ressortissants des différentes nations ont entre eux des rapports constants dont le nombre et l'importance vont en grandissant sans cesse avec le développement des voies de communication, du commerce et de l'industrie. Ces rapports donnent lieu à des litiges inévitables soit entre particuliers de diverses nationalités, soit entre sujets d'une puissance et un gouvernement étranger, soit entre deux ou plusieurs gouvernements. En l'état actuel des choses, ces contestations sont portées soit par voie d'instances judiciaires devant les tribunaux territoriaux, soit par voie de requêtes diplomatiques devant les diverses chancelleries; elles sont jugées soit en vertu des législations locales, soit, lorsqu'il en existe, en vertu des conventions diplomatiques intervenues pour régler la matière.

Certes toutes les nations se font un devoir d'apporter à la solution de ces questions la plus impartiale équité et de sauvegarder les droits des étrangers à l'égal de ceux de leurs nationaux. Mais, quel que soit leur bon vouloir, personne ne peut assurer qu'elles y réussissent toujours, ni surtout que le plaideur qui aura perdu son procès et qui verra s'ouvrir devant lui une voie de recours à un juge international, ne voudra pas en user.

Aussi verrons-nous de tous côtés les appels affluer vers le Tribunal Permanent de Justice internationale. Tous les litiges internationaux aboutiront forcément à sa barre et seront définitivement tranchés par lui. Ses sentences s'imposeront aux tribunaux avec la double force exécutoire et réglementaire, interprétative et rétroactive, en matière de droit privé comme en matière de droit public. Sa jurisprudence deviendra la loi mondiale devant laquelle s'effacera la loi territoriale, non seulement dans les rapports entre nationaux et étrangers, mais encore dans les rapports de nationaux entre eux, car les nationaux n'accepteront pas d'être traités, dans leur propre pays, sur un pied moins avantageux que les étrangers.

Cette subordination de la justice nationale, de la loi nationale à la jurisprudence mondiale d'une Cour Permanente; c'est précisément

le but assigné par M. Bourgeois à la Conférence. « Il est essentiel, » dit-il (1) qu'on ne quitte pas la Haye sans avoir rien fait ». L'im» portant, ajoute-t-il, résumant sa pensée avec une précision qui lui » est rare : « est de lever l'arbitrage au-dessus des actes administra» tifs et gouvernementaux ».

Puis il conclut : « En réalisant le modeste projet dont il s'agit, les » nations auront affirmé leur volonté commune du respect du droit et » un sentiment commun de solidarité de leur devoir et ce sera peut» être la leçon morale la plus haute qui puisse être donnée à l'humanité ».

Il est permis, je pense, de ne pas partager l'enthousiasme de M. Bourgeois à la pensée que les peuples vont abdiquer, non seulement leur pouvoir administratif et leur pouvoir gouvernemental, comme il le proclame, mais aussi leur pouvoir judiciaire et leur pouvoir législatif entre les mains d'un parlement composé d'étrangers, cumulant à la fois, entre ses mains, par voie d'interprétation souveraine, sans appel et sans recours possible, le pouvoir de faire la loi et de l'appliquer.

Jusqu'ici les peuples avaient revendiqué comme un droit imprescriptible et intangible le droit de n'être administrés, de n'être gouvernés, de n'être jugés que par des autorités nationales choisies et acceptées par eux et de ne recevoir d'autres lois que celles librement votées par leurs mandataires; M. Bourgeois jette les bases de la fondation d'un pouvoir cosmopolite, exerçant son autorité sur l'universalité des peuples, se subordonnant tous les gouvernements et absorbant toutes les races pour les confondre dans une vaste fourmilière humaine. C'est la république universelle! C'est la fraternité des peuples, soit, mais c'est aussi leur asservissement sous un joug intolérable. M. Hervé déclare que la patrie est un fléau comme le choléra, M. Bourgeois la supprime.

M. Renault ne voit aucune différence entre la médiation, l'arbitrage conventionnel ou diplomatique et les sentences d'une Cour permanente de Justice Internationale. Il y en a pourtant d'essentielles et de capitales.

Dans l'arbitrage conventionnel, les gouvernements conservent leur indépendance et agissent sous leur propre responsabité; dans l'arbitrage judiciaire, les gouvernements ne sont plus que les agents d'exécution, les huissiers d'un corps de judicature souverain, irresponsable et anonyme, dont les sentences irréformables, statuant par voie d'interprétation mondiale, sont de véritables arrêts de règlement.

De tous les temps et dans tous les pays, par une propension en quelque sorte fatale, les corps de judicature se sont laissé entraîner à accroître démesurément leurs attributions et à usurper sur le domaine administratif et sur le domaine législatif. Sous l'ancien régime, les parlements ont, à mainte reprise, essayé de s'emparer du pouvoir

1. *Courrier de la Conférence de la Paix*, n. 98, mardi 8 octobre 1907.

législatif des rois ou de se soumettre l'autorité administrative des intendants. Nos pères ont salué comme un bienfait de la Révolution la disparition du pouvoir réglementaire usurpé par les corps de judicature. Ils le subissaient comme un joug intolérable. Est-ce parce qu'il invoquera comme prétexte l'interprétation de traités ou conventions diplomatiques au lieu et place d'édits royaux, est-ce parce qu'il sera exercé par un parlement cosmopolite au lieu de l'être par un parlement national, que ce pouvoir réglementaire cessera d'être tyrannique?

Simultanément par les moyens brutaux de la révolution, par les procédés cauteleux de la diplomatie, par les flagorneries envers les princes comme envers les peuples, la franc-maçonnerie poursuit inlassablement son double but, l'émancipation complète des passions individuelles par la suppression de toute morale religieuse, l'affirmation de la solidarité humaine par la négation de la Patrie. Pour atteindre ce double but tous les instruments lui sont bons, diplomatiques et parlementaires aussi bien qu'insurrectionnels, et celui qui la sert le mieux, c'est le libéralisme qui démantèle les remparts et endort les sentinelles pour lui livrer la place.

FLOURENS.

LE PRÊTRE SOCIAL (1)

II

LA VRAIE MISÈRE DU « PAUVRE PEUPLE »

A la veillée suivante, ce fut le vicaire qui parla le premier.

— Que j'aime ces causeries du soir! dit-il. J'y retrouve quelque chose des « soirées de Saint-Pétersbourg » qui me charmaient jadis, alors que n'avait pas encore commencé mon « éducation sociale... »

— Tout au moins, interrompit le curé, si vous voulez nous mettre en si haute compagnie, hâtez-vous d'invoquer la restriction du poète :

Si parva licet componere magnis

— Oui, dans la peinture que vous fîtes l'autre jour du « beau temps jadis », je retrouve la mentalité de Joseph de Maistre, ses idées tout d'une pièce, son culte intransigeant de la tradition chrétienne et

1. Voir le numéro du 15 octobre 1911.

des nobles souvenirs, avec, par surcroît, un brin de poésie, la poésie du passé.

— Il se peut que j'aie fait de la poésie sans le savoir, — on dit que c'est la meilleure. Mais je n'y visais pas, je vous assure! ou plutôt j'avais des visées plus hautes : en rappelant ce que fut hier, au point de vue social, je voulais dire ce que sera demain si Dieu et son Christ reprennent leur place au foyer de l'humanité, je faisais mienne cette belle parole de Maurice Barrès :

« Certaines personnes, d'ailleurs de bonne volonté, persistent à croire que nous défendons les beaux « vestiges du passé ». Quelle vue étroite! quelle conception étriquée! Nous défendons moins le passé que l'avenir. Parlons clair et net, nous défendons l'éternel » (1).

Or, comment parler de ces grandes choses sans quelque lyrisme, sans un brin d'enthousiasme? et comment ne pas se laisser séduire un peu par la poésie du passé, quand on songe à la prose du présent?

« Je reproche aux bandits qui nous détiennent de m'avoir fait presque une âme d'émigré. La France que nous leur devons est si vilaine par la méchanceté des uns et la pusillanimité des autres, que j'ai peine à l'aimer encore dans le présent. Alors, je l'aime d'autant plus dans le passé. C'est là que j'émigre, dans ses vieux livres, dans son histoire, dans ses vieux monuments d'art. Et ce n'est pas ma faute, mais il se trouve que ce qu'il y a, dans ce passé, de plus charmant et de plus émouvant, fut presque toujours catholique. Ainsi, je vais malgré moi, me cléricalisant » (2).

De même, mon cher Monsieur l'Abbé, je vais malgré moi m'antimodernisant, me réactionnarisant, me claustralisant le plus possible dans des âges meilleurs que le nôtre.

— C'est votre droit et un privilège que je finirai par vous envier, peut-être; Dieu me garde de vous en faire reproche! bien que le passé ne manque pas de prose, lui aussi. Mais laissons le beau temps jadis, lequel sans doute ne reviendra jamais, et parlons du temps actuel. Vous conviendrez, je pense, que de nos jours il y a pour tous, pour les petits particulièrement, une liberté que l'on ne connaissait pas autrefois...

— Monsieur l'Abbé, défiez-vous des mots-fétiches! surtout des mots-fétiches de la Révolution. Ces vocables mis en circulation dans le but d'engluer et d'ameuter les foules, ont tous un double sens : l'un assez acceptable pour ne pas effaroucher les honnêtes gens, l'autre assez immoral pour amorcer la canaille. Et la multitude, moitié par

1. Maurice Barrès, Eglises et cimetières bretons, dans l' « Echo de Paris », 27 août 1911.

2. Jules Lemaître, « Théories et impressions ».

instinct, moitié par perversion réflexe, entend presque toujours le mot dans son sens péjoratif.

Ainsi, le mot liberté, le premier de la trilogie révolutionnaire, signifie, au regard du chrétien et du vrai philosophe, une noble prérogative, à savoir, pour l'homme, la faculté et facilité de se mouvoir dans le bien sans contrainte et sans entraves. Mais croyez-vous que la multitude l'entende dans ce sens? Pas le moins du monde! Pour le grand nombre, la liberté c'est la licence, c'est-à-dire l'entière latitude de se rouler sans frein et sans bride dans la fange, de s'abandonner sans remords aux instincts les plus bas et les plus vils.

Au temps jadis, je l'avoue, on ne connaissait point cette liberté qui dégrade; mais la liberté qui ennoblit, l'homme ne l'eut jamais aussi abondante et aussi agissante.

Lamennais, qui regardait moins au mot qu'à la chose, le constatait un jour dans son journal « l'Avenir », en termes un peu vifs, mais de tout point conformes à la réalité historique. Il disait :

« Les petits esprits de notre siècle ont un souverain mépris pour le moyen âge, et pourtant il y avait dans ce moyen âge des libertés qui rendraient ivre de bonheur la France du XIXe siècle et que le vulgaire, instruit par nos modernes politiques, ne soupçonne même pas. S'il les connaissait, ces libertés, il se croirait le plus esclave des peuples ».

— Il faut bien en convenir, reprit le vicaire, tout au moins s'il s'agit des libertés religieuses, les plus essentielles de toutes. Mais que dirait Lamennais, s'il vivait encore, de tant de « misères imméritées » qui révoltent, des salaires de famine, de l'exploitation de l'homme par l'homme?...

— Oh! je connais, pour l'avoir entendue durant quelque quarante ans, la longue lamentation des catholiques sociaux et la cantilène révolutionnaire des socialistes non catholiques sur la grande misère du « pauvre peuple ». La commisération des premiers devient touchante, tant elle est sincère. Et pourtant, l'avouerai-je? elle ne m'émeut guère plus que les clabauderies intéressées et purement factices des socialistes. Car, d'un côté comme de l'autre, on semble ne voir et ne pleurer que la misère matérielle, en l'exagérant à l'envi, dans une sorte de surenchère, alors qu'on ferme volontairement les yeux sur la vraie misère dont pâtissent les masses : une immense misère morale.

Et je prétends que si l'on arrivait à guérir ces misères morales, on ne rencontrerait presque plus nulle part de misères matérielles.

Je sais bien qu'on a fort mauvaise grâce à soutenir cette thèse. On s'expose à passer pour une sorte de fossile préhistorique, couché

sous le char du progrès en vue de l'immobiliser dans la vieille ornière; pour un esprit chagrin qui s'offusque de ce qu'on fait pour le bonheur terrestre du peuple; pour un cœur dur, aux fibres de fer qui ne se meuvent et ne s'émeuvent jamais.

Ces anathèmes ou d'autres de ce genre tombent dru sur les retardataires !

Qu'il y ait, même à notre époque de démocratie souveraine, des misères matérielles imméritées, nul ne songe à le nier : depuis la chute originelle et comme de par une loi providentielle, il se trouve et il se trouvera toujours ici-bas des pauvres, des malades, des malingres, des infirmes de corps ou d'esprit, des déshérités de la fortune sur lesquels la sainte Eglise, depuis plus de dix-huit siècles, étend maternellement le large manteau de la charité chrétienne; car, partout où il y a misère il y a aussi miséricorde, ou si vous aimez mieux un grand cœur se penchant affectueusement sur une grande misère.

Mais, ces indigences du corps, bien que plus émouvantes en un sens parce qu'elles se voient davantage, doivent-elles faire oublier d'autres indigences mille fois plus dignes de pitié? je veux parler des indigences de l'âme d'où proviennent la plupart des autres et auxquelles il est beaucoup plus urgent de porter remède.

Et n'allez pas me dire avec le cardinal Manning : « On ne saurait prêcher avec succès des estomacs vides ». Non, sans doute. Mais si les âmes étaient saines, il n'y aurait peut-être pas beaucoup d'estomacs vides... Au lieu d'appliquer au mal, au fur et à mesure qu'il éclate, des remèdes empiriques ou de fortune, ne vaudrait-il pas mieux l'attaquer à sa source et dans ses causes?

Principiis obsta sero medicina paratur

Or, le prolétariat sans Dieu, païen ou redevenu païen, se révèle partout, aujourd'hui comme hier, égoïste, ingrat et incapable de supporter le poids d'un bienfait, facile à ameuter, ennemi du travail, regimbant contre le sacrifice, esclave de ses appétits, jalousant quiconque paraît plus fortuné ou plus heureux, se créant des besoins factices et ne sachant se priver de rien, plaçant généralement son idéal tout juste aussi haut qu'une taupinière et qu'un plat de lentilles.

Il faudrait que le prêtre, — le prêtre social comme le prêtre sans épithète, — eût le courage de le lui dire, en travaillant à le guérir de ces lamentables misères morales et en l'aidant à monter plus haut. Je ne sache pas de meilleure manière de l'aimer.

A ce propos des déchéances prolétariennes par suite de l'absence

de Dieu, voulez-vous, mon cher monsieur l'abbé, que nous relisions ensemble une page d'histoire?

En ce temps-là, un siècle et demi avant l'ère chrétienne, Rome avait conquis le monde, ou du moins le monde du bassin de la Méditerranée. Mais le monde vaincu, comme parle Juvénal, s'était vengé en apportant à Rome, avec ses dépouilles, ses mœurs vicieuses et sa dégénérescence. On ne retrouvait plus alors dans la Ville Eternelle le vieux peuple romain, mais une plèbe paresseuse, incapable de travail comme de patriotisme, vendant sur le Forum ses suffrages à qui les payait le mieux, ne sachant que mendier *panes et circences*, des distributions gratuites de blé et les jeux du cirque, avec force combats de gladiateurs et de bêtes féroces. On peut le dire sans paradoxe : il n'y avait plus à Rome que quatre ou cinq cent mille mendiants, et au-dessus d'eux deux cents familles démesurément riches que servait tout un monde d'esclaves.

Caton l'ancien avait essayé de réagir contre le luxe, la mollesse, les idées nouvelles et de restaurer les mœurs d'autrefois : la simplicité austère, l'amour du travail, le retour à l'agriculture et à la vie des champs. Mais ces tentatives de réforme demeurèrent à peu près sans résultats.

C'était la masse plébéienne qu'il eût fallu réformer.

Deux nobles jeunes gens le tentèrent. Ils s'appelaient Tiberius et Caïus Gracchus. Leur mère, Cornélie, fille de Scipion l'Africain, pouvait dire sans vantardise, en les montrant à une amie qui étalait ses parures : « Pour moi, voici mes joyaux! »

L'aîné des deux frères, Tiberius, nommé tribun le premier, entreprit de faire revivre, en faveur du peuple, une ancienne loi agraire. Il ne songeait nullement à spolier les propriétaires légitimes pour partager leurs terres entre tous, mais simplement à reprendre aux riches les *terres publiques* usurpées illégalement. Et encore entendait-il indemniser les accapareurs des dépenses faites par eux sur ces domaines. Ces possessions de l'Etat, morcelées en petits lots, seraient distribuées aux citoyens pauvres. Les riches, on le comprend, ne trouvaient pas là leur compte et les pauvres toujours insatiables pas davantage. Une émeute éclata et Tiberius fut assommé par la plèbe.

Dix ans plus tard, Caïus, tribun à son tour, reprit les projets de son frère. Grâce à son immense popularité, il fit décider qu'on établirait, dans les provinces les plus fertiles, des colonies pour les pauvres auxquels on donnerait gratuitement des terres et des instruments de labour.

Cette fois, ce fut la plèbe qui ne voulut pas de la réforme : elle demandait non du travail, mais *panes et circences*, des jouissances et des plaisirs qui n'exigent aucun effort personnel. Le Sénat n'eut pas de peine à provoquer une sédition populaire. Caïus retiré dans un bois sacré dut se faire tuer par un esclave. Et, parce que le consul Opi-

mius avait promis de payer sa tête au poids de l'or, un certain Septimuleius la coupa et mit à la place de la cervelle neuf livres de plomb.

Que voilà bien la populace païenne, esclave des instincts les plus vils, l'esprit sans lumière, la volonté sans énergie, aimant mieux demeurer mendiante que devenir propriétaire!

Que vienne donc le Christ, restaurateur des âmes avilies! sans lui les philanthropes perdent leur temps et leur peine.

Le Christ vint, en effet, à l'heure marquée dans le plan divin; il prit par la main la pauvre humanité et il lui dit : Lève-toi et regarde le ciel!

Dorénavant l'homme n'orientera plus sa vie vers la même étoile; il poursuivra un idéal tout autre. Son cœur, pour employer une naïve image d'antan, pareil à l'encensoir, s'ouvrira largement du côté du ciel et se fermera le plus possible du côté de la terre.

Tant qu'il en fut ainsi, c'est-à-dire durant de longs siècles; tant que l'homme ne se méprit point sur le sens et le terme de la vie présente, il ne se crut pas du tout malheureux.

Car « il y a deux façons d'envisager la vie présente :

Comme ayant sa fin en elle-même;

Comme préparant à la vie éternelle.

Ces deux manières de voir ouvrent la voie à deux civilisations :

La civilisation chrétienne,

La civilisation humanitaire — ou païenne...

« Les hommes du moyen âge qui s'imprégnèrent jusqu'aux moelles et vécurent de la civilisation chrétienne, les hommes du moyen âge, dit Mgr Delassus, étaient de même nature que nous, nature inférieure à celle des anges et de plus déchue. Ils avaient nos passions, se laissaient comme nous entraîner par elles, souvent à des excès plus violents. Mais le but était la vie éternelle : les mœurs, les lois et les coutumes s'en étaient inspirées; les institutions religieuses et civiles dirigeaient les hommes vers leurs fins dernières, et l'activité humaine se portait, en premier lieu, à l'amélioration de l'homme intérieur.

« Aujourd'hui, — et c'est là le fruit, le produit de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, — le point de vue a changé, le but n'est plus le même; ce qui est voulu, ce qui est poursuivi, non par des individus isolés, mais par l'impulsion donnée à toute l'activité sociale, c'est l'amélioration des conditions de la vie présente pour arriver à une plus grande, à une plus universelle jouissance. Ce qui compte comme « progrès », ce n'est point ce qui contribue à une plus grande perfection morale de l'homme, mais ce qui accroît sa domination sur la matière et la nature, afin de les mettre plus complètement et plus docilement au service du bien-être temporel » (1).

1. Mgr Delassus, La conjuration antichrétienne, t. I, p. 42 et seq.

« Ce que le socialisme aspire à réaliser, dit Brunetière dans le même ordre d'idées, c'est proprement « le royaume des cieux » sur la terre, c'est le rêve de l'universelle fraternité dans l'universel amour. Ce n'est point après la mort, ni dans une autre vie dont celle-ci ne serait que la voie douloureuse, mais sur terre et demain, que le socialisme promet à ses adeptes la réalisation du royaume des cieux » (1).

Et ce paradis terrestre, dans lequel il y aurait en abondance *panes et circences*, comme au temps de la plèbe romaine, les masses populaires le réclament à grands cris, à mesure que Dieu s'en va et qu'elles redeviennent païennes. Tous les appétits d'en-bas se réveillent et se déchaînent.

Le philosophe socialiste et Saint-Simonien, Pierre Leroux, écrivait en 1851 cette page remarquable et toujours actuelle :

« Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre que des choses matérielles, des biens matériels, de l'or et du fumier, donnez-moi donc ma part de cet or et de ce fumier », a le droit de vous dire tout homme qui respire.

— « Ta part est faite », lui répond le spectre de la société que nous avons aujourd'hui.

— « Je la trouve mal faite ! » répond l'homme à son tour.

— « Mais tu t'en contentais bien, autrefois », dit le spectre.

— « Autrefois, répond l'homme, il y avait un Dieu dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à craindre... Je supportais pour mériter, je souffrais pour jouir de l'éternel bonheur. J'avais la prière, j'avais les sacrements, j'avais le saint sacrifice, j'avais le repentir et le pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Il n'y a plus de paradis à espérer. Il n'y a plus d'Eglise. Vous m'avez appris que le Christ était un imposteur. Je ne sais s'il existe un Dieu ; mais je sais que ceux qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme s'ils n'y croyaient pas... Donc, je veux ma part de la terre... A bas tout ce qui m'opprime !... Pourquoi des inférieurs ? Pourquoi des pauvres ?... » (2).

Le raisonnement ne manque pas de logique ; et l'on ne voit pas trop ce que nos mécréants modernes, missionnaires de l'impiété auprès du peuple, pourraient y répondre.

D'autre part, parmi les prolétaires qui raisonnent de la sorte et qui hurlent contre l'inéquitable répartition des biens terrestres, il en est évidemment de plus favorisés que beaucoup d'autres. Comment se fait-il que l'idée ne leur vienne jamais de commencer la réforme en petit et par eux-mêmes, en partageant tout de suite avec ceux qui ont

1. Brunetière, « Revue des Deux-Mondes », décembre 1902.

2. P. Leroux, Trois discours aux philosophes, aux politiques et aux artistes sur la situation actuelle de la société.

moins? Car, s'il n'est pas encore possible de dépouiller les autres, il est toujours permis de se dépouiller soi-même.

Le geste serait beau!

Trop beau sans doute : le prolétaire incroyant est trop égoïste pour le faire jamais. Partager avec ceux qui possèdent plus que moi, à la bonne heure! mais partager avec ceux qui ont moins, y pensez-vous?

Deux amis parlent politique et injustices sociales.

— Tu es un vrai socialiste? dit l'un.

— Pour ça, oui! fait l'autre.

— Si tu avais deux maisons, tu m'en donnerais une?

— Pour sûr!

— Si tu avais deux vaches, tu m'en donnerais une?

— Pardi! cela va de soi.

— Si tu avais deux poules...

— Ah! non, pour ça non!

— Comment, tu me donnerais une maison, une vache, et tu ne me donnerais pas une poule?

— C'est que j'ai deux poules!...

Eh oui! le socialisme-prêcheur va facilement jusqu'à la vache ou la maison d'autrui, mais il s'arrête à la poule dont il faudrait se dépouiller.

Jaurès, j'imagine, se fût arrêté dès la première question : — Si tu avais deux châteaux, tu m'en donnerais un?

— Ah! pour ça, non!...

Il en a peut-être quatre.

Laissé à son naturel égoïsme, l'homme sans religion veut donc tout tirer à soi; il trouve toujours trop minime sa part de terre. Tant que vous ne lui rendrez point sa part de ciel, vous ne le contenterez jamais. Les œuvres sociales purement matérielles, multipliées en sa faveur, ne provoqueront presque jamais chez lui ni un sentiment de reconnaissance ni un merci.

Comptez, si vous pouvez, les serviteurs et les servantes du « pauvre peuple », depuis le Pape « serviteur des serviteurs de Dieu », jusqu'au plus petit Frère lai ou jusqu'à la plus humble Sœur de Charité qui se disputent amoureusement l'honneur de le servir.

Et puis, comptez les ingrats...

« En France seulement, dit Taine, plus de 28.000 hommes et 125.000 femmes sont par institution des bienfaiteurs de l'humanité, des corvéables volontaires, voués par leur choix à des besognes dangereuses, répugnantes, et tout au moins ingrates : missions chez les sauvages et les barbares, soins aux malades, aux idiots, aux aliénés, aux infirmes, aux incurables; entretien des vieillards pauvres ou des

enfants abandonnés; service des orphelinats, des asiles, des ouvroirs, des refuges et des prisons.

« Et tout cela gratuitement ou à des prix infimes, par la réduction minimum des besoins physiques de chaque religieux ou religieuse. — Chez ces hommes, chez ces femmes, ce n'est plus l'amour de soi qui l'emporte sur l'amour des autres, c'est l'amour des autres qui l'emporte sur l'amour de soi » (1).

Or, et ce n'est pas un des moindres symptômes de misère morale, le « pauvre peuple », par inintelligence, par ingratitude, par lâcheté, a repoussé loin de lui le plus grand nombre de ces « corvéables volontaires »; ou du moins, l'œil sec et le cœur froid, ne comprenant pas qu'il était lui-même la toute première victime, il les a laissé spolier, jeter à la rue et traîner en exil.

Avec ces nobles proscrits sortirent de France la charité, la prière, le dévouement, nos plus nobles traditions, le meilleur de notre âme nationale.

En général, les peuples étrangers leur firent bon accueil, un peu étonnés tout d'abord, parfois ahuris et disant : Que se passe-t-il donc là-bas et quelles tempêtes s'y déchaînent? Comment la terre de France est-elle devenue inhabitable et rejette-t-elle ses enfants les meilleurs?

Ces ostracismes impies constituent une des plus tristes pages de notre histoire.

Car, encore un coup, comment le « pauvre peuple » s'il n'avait passé par de lamentables déchéances, n'a t il point compris? Comment n'a-t-il pas protesté? Comment à la Sœur de Charité paraît-il préférer la servante mercenaire?

A entendre les hommes sociaux, il a toutes les qualités... Oh! certainement! mais il lui manque tout au moins celle de savoir ou de vouloir s'en servir. Les bienfaits les plus signalés glissent sur son âme sans y laisser de traces, parce qu'il les trouve toujours infiniment inférieurs à ce qu'il attendait; ses joies sont courtes, parce qu'elles ne consistent le plus souvent qu'à se figurer des félicités impossibles. A coup sûr, sa qualité dominante n'est pas la mémoire du cœur.

« Il y avait en ce temps-là à Eisenach une vieille mendiante affligée de plusieurs infirmités graves, qui avait été pendant longtemps l'objet de la générosité et des soins empressés et minutieux d'Elisabeth, devenue aujourd'hui mendiante à son tour. Un jour que celle-ci traversait un ruisseau bourbeux qui coule encore dans une des rues d'Eisenach, et sur lequel on avait jeté quelques pierres étroites pour aider aux passants à le franchir, elle y rencontra cette même vieille qui, s'avançant en même temps qu'elle sur ces pierres, ne voulut pas lui céder le pas, et heurtant rudement la jeune et faible femme, la fit tomber

1. Dans la « Revue des Deux-Mondes », juin 1891.

tout de son long dans cette eau infecte. Puis, ajoutant la dérision à cette brutale ingratitude, la vieille lui cria : Te voilà bien! tu n'as pas voulu vivre en duchesse pendant que tu l'étais; te voilà pauvre et couchée dans la boue : ce n'est pas moi qui te ramasserai. Elisabeth, toujours patiente et douce, se releva de son mieux et se mit à rire aux éclats de sa propre chute, en disant : Voilà pour l'or et les pierreries que je portais autrefois. Puis elle alla, dit son historien, pleine de résignation et d'une joie sans mélange, laver ses vêtements souillés dans une eau voisine et son âme patiente dans le sang de l'Agneau » (1).

L'histoire se recommence toujours. La bienfaisance et la reconnaissance, inconnues et étrangères l'une à l'autre, ne se rencontrent presque jamais ici-bas.

Plus d'une fois même, l'humanité, cette mendiante sans entrailles, s'acharne à jeter dans la boue l'Eglise et ses plus merveilleuses institutions. Dieu merci, l'Eglise n'en meurt pas : elle se relève et sourit à l'ingrate; puis elle va se purifier et se refaire aux sources vives pour recommencer son œuvre de charité divine.

Que si vous voulez un autre trait de l'ingratitude populaire, écoutez. Il s'agit d'un des plus illustres amis du « pauvre peuple » et longtemps son idole, d'un religieux qui, le plus sincèrement du monde peut-être, confondit la démagogie avec la démocratie chrétienne, et le socialisme avec les œuvres sociales.

« Il était huit heures du soir. Les massiers attachèrent Savonarole pour le conduire en prison. La foule qui s'épaississait autour de lui ressemblait à une mer tumultueuse de casques, de cuirasses, d'épées et de lances, illuminés par les lueurs rougeâtres des lanternes et des torches. Les uns regardaient Savonarole avec des yeux menaçants; les autres approchaient de ses yeux les lanternes et criaient : « Voilà la vraie lumière; » ils lui brûlaient la figure avec leurs torches; ils lui tordaient les doigts, le frappaient et l'insultaient, en s'écriant : « Prophétise qui t'a frappé ». Cette furie alla si loin, que les gardes, pour le sauver, dûrent le protéger de leurs armes et de leurs boucliers. Les outrages qu'il eut à supporter durant le trajet sont plus faciles à imaginer qu'à décrire. La multitude cruelle ne cessa de le maltraiter que lorsqu'il fut entré dans le Palais. Au dernier moment encore, quand Savonarole allait franchir le seuil, on lui donna un coup de pied par derrière, en accompagnant des paroles suivantes cette brutalité : « Voilà le siège de ses prophéties » (2).

On se sent humilié pour l'humanité, au souvenir de telles scènes qui rappellent trop les ignominies du prétoire et du Calvaire. Savonarole put constater ce soir-là que ce qui manque le plus au peuple, ce n'est pas le pain matériel, mais le pain surnaturel, mais dans

1. De Montalembert, « Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie.

2. Pasquale Villari, *Jérôme Savonarole*, II, 358.

l'âme la divine efflorescence des grandes et des petites vertus chrétiennes d'où éclosent, comme le fruit de l'arbre, la délicatesse et la noblesse des sentiments.

Et j'imagine que s'il avait survécu, le prêcheur démocrate, débarrassé désormais de ses hantises sociales, aurait prêché autrement, et de façon plus surnaturelle.

— Il se peut, objecta le vicaire. Pourtant Notre-Seigneur Jésus-Christ ne dédaigna pas de donner au « pauvre peuple » le pain matériel; il prononça même, un jour, en le lui donnant, la parole qui est devenue comme le mot d'ordre et la devise des catholiques sociaux : « *Misereor super turbam*, j'ai pitié de cette foule! »

— Je sais! je sais que le divin Maître fit par deux fois le beau miracle de la multiplication des pains pour nourrir la multitude qui l'avait suivi au désert. Toutefois, j'incline à croire que dans l'une et l'autre circonstance le pain matériel compte pour peu de chose.

Dans la pensée de Jésus, ici comme toujours, l'alimentation des âmes prime tout le reste.

Il semble bien, en effet, à lire attentivement les saints Evangiles, qu'il est plus ému de la détresse morale de la foule — pauvre troupeau sans pasteur, — que de sa détresse corporelle : « *Et exiens*, dit saint Marc, *vidit turbam multam et misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem, et cœpit illos docere multa.* »

D'autre part, saint Jean affirme que le Christ, à la suite et comme corollaire de la multiplication des pains, fit la promesse solennelle du « pain de vie » ou pain eucharistique, comme pour bien marquer quelle signification il attachait au miracle qu'il venait d'accomplir.

Peut-être aussi, à ces bonnes gens qui le suivaient depuis trois jours, voulut-il faire entendre, par un éclatant prodige, qu'il n'avait pas proféré une parole oiseuse, quand il avait dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et tout le reste, — même les choses temporelles, — vous sera donné par surcroît. *Quærite primum regnum Dei et hæc omnia adjicientur vobis* ».

Aussi bien, comment soutenir sans une sorte de blasphème que le Fils de Dieu se soit fait homme et ait dépensé tant de sang divin, uniquement pour donner à l'homme un peu plus de terre, un peu plus de pain ou un pain moins noir?

Saint Augustin parle quelque part de je ne sais quels philosophes « clamant partout leur sagesse, jetant à pleine bouche et à tous vents leurs vantardises mensongères et criant aux hommes : Suivez-nous, faites-vous nos disciples, si vous voulez vivre heureux, *Fuerunt ergo quidam philosophi... suam sapientiam buccis crepantibus ventilantes, qui etiam dicere auderent hominibus : Nos sequimini, sectam nostram tenete si vultis beate vivere.* »

Ne voulez-vous pas abaisser l'Homme-Dieu au niveau de ces philosophes? Ne voulez-vous pas étouffer ou du moins cacher son auréole divine sous la casaque du tribun vulgaire prêchant la liberté, l'égalité, la fraternité?

Certes, le Christ aima les petits, les humbles, les prolétaires pour parler le langage actuel, il les aima infiniment! Et en prêchant la charité; en répétant à satiété sa grande maxime : Aimez-vous les uns les autres comme moi-même je vous ai aimés; en faisant connaître la valeur du verre d'eau froide donné en son nom; surtout en préconisant le renoncement à soi-même et la pauvreté volontaire, il jeta dans le sol du monde païen le germe de toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle; et, ce germe s'épanouissant sous l'action de l'Eglise, la terre se trouva vite plus habitable pour tous et plus hospitalière. Mais le Christ n'était pas venu pour cela! Et les sentiments humanitaires que nos démocrates chrétiens ont affecté de lui attribuer, je ne sache point qu'il les ait jamais manifestés ni par un acte, ni par un geste, ni par une parole.

Il laissa ce souci aux démocrates, aux socialistes et peut-être... au prêtre social. Et ils auront fort à faire les uns et les autres pour assouvir les appétits du « pauvre peuple », s'ils n'ont à lui offrir que des biens matériels, manifestement impuissants à guérir son immense misère morale.

Au demeurant, que les socialistes prêchent le paradis terrestre, je le comprends : c'est leur métier, le métier dont ils vivent somptueusement; mais que les catholiques sociaux se mettent à leur remorque; que surtout le prêtre social fasse campagne avec eux, je cesse de comprendre.

Il y a, dans le petit livre d'or que nous appelons le catéchisme, une parole qui résume tout l'Evangile et toute saine philosophie morale. La voici :

— Mon enfant, pourquoi Dieu vous a-t-il créé et mis au monde? »

Et l'enfant répond : « Dieu m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir et mériter ainsi le bonheur éternel ».

Merveilleuse réponse et infiniment compréhensive, que ne soupçonna jamais la plus haute sagesse humaine!

Or, cette parole venue du ciel, j'ai peur que le prêtre social ne sache pas l'interpréter et la commenter devant les enfants, sans la diminuer de quelque manière. Insistera-t-il autant qu'il faudrait sur le vrai but de la vie? Dira-t-il, haut et clair, que l'homme n'est ici-bas ni pour s'amuser, ni pour jouir, ni pour faire fortune? Les accoutumera-t-il suffisamment à chercher et à suivre toujours les hautes routes? Fera-t-il assez comprendre que pauvreté n'est pas vice; que la souffrance chrétienne n'est pas un mal; que le bonheur ne se trouve pas dans les biens éphémères, ni dans l'assouvissement des multi-

ples désirs, ni dans les jouissances matérielles; que l'homme vaut autant, mais pas plus que ce qu'il aime, selon la profonde maxime de saint Augustin : « Si terrena diligis, terrenus; si cœlestia, cœlestis ».

Cette catéchèse initiale constitue pour ainsi dire l'essence même du christianisme. Voilà pourquoi il importe de la buriner en traits ineffaçables dans l'âme encore virginale de l'enfant : le prêtre social le fera-t-il avec la force de conviction qui s'impose, avec surtout l'enthousiasme qui se communique? A force de sourire au progrès, à la science, au bien-être, au confort modernes, — toutes choses que l'homme, paraît-il, doit rechercher dans une large mesure, — le prêtre social échappera t il à la tendance inconsciente de voiler ou d'estomper le plus possible les aspects austères de la religion catholique? Passé maître en diplomatie humaine et sous prétexte de ne pas effaroucher nos susceptibilités maladives en nous présentant un Christ trop miséreux, il parlera plus que discrètement et de la paille ou des langes de Bethléem, et de l'humble échoppe de Nazareth, et des ignominies de Jérusalem et du Calvaire. Non; car il n'a rien de la fière mentalité de saint Paul qui écrivait :

« Pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les Gentils; mais pourtant force de Dieu, sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés, qu'ils soient Juifs ou qu'ils soient Grecs. Car, ce qui en Dieu paraît folie est plus sage que la sagesse humaine; ce qui en Dieu paraît faiblesse est plus fort que toute force humaine » (1).

Le prêtre social, lui, prêche un Christ plus humain ou plus humanitaire. Certainement, il ne voudrait pas effacer les trois premiers mots du discours sur la montagne : *Beati pauperes spiritu*, mais il pense en son for intime qu'il eût été plus habile de ne pas les prononcer. Et il se fatigue à leur trouver un sens raisonnable...

Proud'hon, qui parfois parlait chrétien, disait un jour, au grand scandale des socialistes ses disciples :

« Le Christianisme a posé le premier d'une manière formelle la loi de pauvreté; et cette pauvreté, glorifiée par l'Evangile, est la plus grande vérité que le Christ ait prêché aux hommes. Il n'est pas bon que l'homme ait ses aises; il faut au contraire qu'il sente toujours l'aiguillon du besoin. A cette pauvreté, loi de la nature et de la société, il est évident qu'il ne faut pas songer à nous soustraire. La pauvrete est bonne et nous devons la considérer comme le principe de notre allégresse. La raison nous commande d'y conformer notre vie par la frugalité des mœurs, la modération dans les jouissances, l'assiduité au travail et la subordination absolue de nos appétits à la justice » (2).

1. Ad Cor. I, cap. I, 23 et seq.

2. Proudhon.

Un jour, Tobie déjà avancé en âge et se croyant sur le point de mourir, fit à son fils ses recommandations suprêmes, dans une sorte de testament spirituel inspiré d'en-haut et que devrait méditer, pour le reproduire, tout père de famille. Il acheva l'entretien par cetre belle parole : « Ne soyez pas trop soucieux au sujet de l'avenir, mon fils. Il est vrai que nous sommes pauvres, mais nous serons toujours assez riches si nous craignons Dieu, si nous fuyons le péché et si nous faisons le bien » (1).

Combien clairsemés, de par le monde, ceux qui se trouvent assez riches! C'est le privilège des saints, et aussi peut-être, au moins par intermittences, celui de quelques hommes d'élite.

Tel, par exemple, François Coppée qui disait : « En présence du monde extérieur, j'estime toujours que *voir* c'est *avoir ;* et je suis tout disposé à jouir aussi pleinement, sur le grand chemin, des beautés de la nature qu'au centre d'un hectare acquis de mes deniers » (2).

Tel encore Louis Veuillot qui écrivait :

« Je me trouve un roi déjà puissant sur la terre, quand je songe que je possède en pleine propriété la lumière du soleil, les chansons des oiseaux, l'ombre des bois, le cristal sonore des fontaines, l'odeur des résédas, les vers de Racine, les belles pensées du grand Bossuet, le clair de lune, et mille et mille milliers de pareils trésors, — sans que j'ose ici vous parler des espérances qui appartiennent à tous les chrétiens » (3).

Tel enfin, pour n'en citer qu'un autre, le poète-paysan dont Henry Bordeaux conte l'histoire pleine de verve et de fraîcheur :

« Je me rappelle mon grand-père avec émotion... Il fut doux à mon enfance. Il aimait la nature et il me la fit aimer. Il me prenait par la main et me conduisait dans le bois, de sa marche lente qu'il appuyait sur un grand bâton ferré...

» Un jour il me montra d'une hauteur péniblement gravie la plaine immense que tachaient les moissons de diverses couleurs. Une brise légère agitait nonchalamment les blés mûrs. Les forêts dont l'été augmente le mystère s'endormaient dans leur lourd feuillage. Et tout au fond nous distinguions les eaux bleues d'un lac souriant.

— Regarde, petit. Est-ce beau? Eh bien, tout ce que tu vois est à moi.

Je n'étais pas très convaincu. Mon grand-père ne réussissait jamais dans ses entreprises financières où il introduisait de la poésie, et le

1. Tobie, IV, 23.

2. La bonne souffrance, p. 79.

3. L. Veuillot, Historiettes et fantaisies, p. 26.

petit homme que j'étais — je ne saurais dire à quels signes — s'en doutait déjà.

— Oui, reprit-il, tout cela est bien à moi. Ces moissons dorées, ces vignes et ces hautes futaies, et ce lac aussi qui tremble d'aise au soleil. Le propriétaire a le droit d'*user* et d'*abuser :* qui donc use et abuse plus que moi de toutes ces propriétés?

Et dans un petit rire sournois, il ajouta plutôt pour lui-même que pour son compagnon qui pourtant s'en souvient :

— Et l'on m'épargne la peine de m'en occuper!

— Comme vous êtes riche, grand-père!

Je regardais la plaine avec admiration. Il me considéra un instant, et sans doute il me jugea digne de son héritage, car il étendit la main et son geste fut presque solennel :

— Je te donne tout ce que j'ai.

Je battis des mains et j'embrassai le cher vieillard. Ainsi me furent véritablement légués le charme et la grâce de la terre » (1).

A ce moment, le jeune vicaire, quoique cette digression l'intéressât vivement, car il comprenait et goûtait la poésie de la nature, ne put retenir une exclamation.

— Mon Dieu, dit-il de primesaut, souriant non sans quelque malice, un beau paysage si ensoleillé soit-il est plutôt maigre pitance, pour le bonheur du « pauvre peuple! »

— Sans doute, reprit le curé. Mais je voulais dire que le bonheur se trouve encore moins là où le peuple incroyant le cherche, pas plus que là où les socialisants le lui font entrevoir : le bonheur est chose tout à fait relative.

« Mesdames et Messieurs, disait à la fin d'une de ses conférences populaires, le socialiste italien, Enrico Ferri, Mesdames et Messieurs, si j'ai parlé de l'amélioration du sort des classes ouvrières, je n'entends pas par là le bonheur individuel : celui-ci est affaire de tempérament. Il y a des gens en haillons qui ne savent pas où ils dîneront ce soir et qui sont heureux comme des rois, si les rois pouvaient être heureux; il y en a au contraire qui ont tout ce qu'on peut désirer comme jouissance et qui sont toujours profondément malheureux ».

Oh! le bonheur des rois et des reines! Je le touchai en quelque sorte du doigt, un jour que l'âme plus endeuillée que de coutume, je visitais le château de Versailles. Partout, je crus retrouver, dans le grand palais du grand roi comme dans les longues allées du parc, plus de larmes que de sourires. N'est-ce pas pour pleurer plus à l'aise et sans autant de témoins que nos rois firent construire les deux Tria-

1. Henry Bordeaux, *Portraits de femmes et d'enfants*, L'enfance de Mistral, 338 et seq.

nons — tout là-bas au fond du merveilleux désert, et que, plus loin encore, Marie-Antoinette imagina de reproduire quelques cabanes ou quelques chalets d'un village suisse? Dans cette solitude, malgré tout plus artificielle que réelle, l'infortunée reine venait se rêver bergère pour s'oublier un instant elle même, et peut-être pour donner à entendre qu'une pauvre bergère des Alpes qui aime Dieu et peut librement regarder le ciel est plus heureuse qu'une reine de France.

On le lui fit bien voir!

Quand donc j'entends parler d'une certaine façon de *droit au bonheur* revendiqué aujourd'hui par tous, je ne puis m'empêcher de sourire ou de hausser les épaules, comme si ce soi-disant bonheur pouvait se distribuer à volonté et à pleines mains et se partager par tranches à peu près égales comme un gâteau ou comme une orange.

« D'ailleurs, où se trouve le degré de bien-être auquel il faut faire arriver le peuple pour qu'il se déclare satisfait et disposé à prêter désormais l'oreille aux enseignements de la foi?

» Ce terme est nécessairement fuyant. Ce qui paraît le comble de la misère à nos populations serait, actuellement encore, regardé par les trois quarts du genre humain comme le suffisant et même l'au delà du suffisant. Que serait-ce si l'on considérait la condition de l'humanité dans toute la suite des âges?

» Qu'on décrète le minimum de salaire et que l'on arrive à pouvoir procurer le salaire familial, qu'on limite les heures du travail, que l'on crée des caisses de secours et de retraite alimentées par les patrons et par l'Etat, que l'on puisse offrir à tous des maisons confortables à bon marché, et même le pain gratuit : si l'on ne rend le peuple plus moral — et on ne peut le rendre plus moral sans le rendre plus religieux — on n'aura fait qu'augmenter en son cœur le sentiment de sa misère ou de ce qu'il appellera de ce nom, en comparant sa situation à celle d'autrui.

» — Pourriez-vous, demandait M. de Bismarck, me citer un politicien, un savant, un artiste, un avocat, un industriel à qui son revenu et sa situation ne laissent rien à désirer? Connaissez-vous un millionnaire satisfait de ses millions? si riche, si heureux dans ses entreprises, si bien né, si haut placé qu'il soit, connaissez-vous un homme parvenu au terme de ses souhaits? Bref, connaissez-vous un homme content? Comment l'ouvrier le serait-il? Donnez-lui une livre sterling par jour : avant peu sa femme en demandera deux pour parer ses enfants et pour sa propre toilette; et elle n'aura de cesse qu'elle ne lui ait inoculé son mécontentement. Le sort des prolétaires s'est amélioré dans les proportions énormes et ils sont moins heureux qu'avant; à mesure que s'accroît leur aisance, leurs besoins augmentent et leurs appétits s'aiguisent ». Savent-ils seulement discerner entre leurs besoins réels et leurs besoins factices qu'ils se sont créés par

imitation ou autrement? Les besoins réels se réduisent à peu; mais les besoins factices n'ont pas de bornes, et plus on leur concède, plus ils réclament » (1).

Et Mgr Delassus ajoute : « En voici un exemple typique. Il y a deux cents ans, on ne pouvait aller à Paris qu'à pied ou en chaise de poste; et ce dernier moyen, très coûteux, demandait un temps considérable et n'était pas sans péril. On ne se plaignait pas — Il y a soixante ans, on n'avait comme moyen de locomotion que les messageries royales ou générales. On ne se plaignait pas encore. Enfin, sont venus les chemins de fer. On va de Lille à Paris en trois heures; et les voyageurs qui prennent les trains express et les premières classes trouvent qu'on va lentement et qu'on est mal porté. A tous les degrés de l'échelle sociale on peut constater le même phénomène : l'accroissement du bien-être provoquant le désir passionné, enfiévré et furieux d'un bien-être plus grand ».

Et c'est très grande misère.

« Mettre le bonheur où il est, a dit Bossuet, c'est la source de tout bien; et la source de tout mal est de le mettre où il ne faut pas ».

Hélas! qui pourrait compter ceux qui le mettent où il ne faut pas et le cherchent où il n'est pas, ceux dont toute la vie se passe à courir après je ne sais quel prestigieux fantôme qui fuit sans cesse au moment où l'on étend la main pour le saisir et qui, cependant, crie encore de loin : Viens, viens! c'est ici qu'est le bonheur.

Mais, de ce que le nombre est infini de ceux qui se laissent fasciner, s'ensuit-il qu'il faille se mettre à leur remorque et les encourager dans leurs perpétuels vagabondages à la recherche du bonheur?

Le prêtre social semble le penser qui ne parle le plus souvent que de terre à ces âmes toutes terrestres, au lieu de redire à satiété avec le Psalmiste : « Pauvres enfants des hommes, jusques à quand, le cœur endolori, aimerez-vous la vanité et chercherez-vous le mensonge? *Filii hominum, usquequo gravi corde? ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium?* » (2); ou cette autre parole de saint Augustin : « Vous nous avez faits pour vous, ô mon Dieu, et notre cœur ne trouve point de repos, tant qu'il ne repose pas en vous ».

Au demeurant, il faudrait défendre la foule avant tout contre elle-même, la redresser, la tirer de ses illusions, stigmatiser ses vices, la braver au besoin et lui crier bien haut non pas ses droits, mais ses devoirs.

Quand donc nous guérirons-nous de notre sensiblerie sociale? Quand

1. Delassus, « Le Problème de l'heure présente », t. II, p. 219 et seq.
2. Psalm. IV, 3.

donc, alors que le peuple court aux abîmes, cesserons-nous de dévaler aussi vite et aussi bas que lui, de le pousser ou de le tirer du côté où il penche? Quand donc finira notre complaisance — inavouée mais réelle — à aduler les masses?

« Peuple, tu es souverain!

Peuple, tu es roi!

Peuple, tu es Dieu! »

Hélas! vos adulations ne lui donneront pas la vertu, la loyauté, la bonté, l'esprit de sacrifice, des mœurs pures; elles ne supprimeront pas l'égoïsme, la jalousie, l'envie, l'inconduite, les basses convoitises...

Souverain, le peuple? où donc se trouve son empire? où sa suprématie? où son autorité? où son indépendance?

Roi, le peuple? — oui, s'il sert Dieu « *Qui servire regnare est* »; oui, s'il règne sur lui-même... L'empereur le plus autocrate qui n'a pas la maîtrise de lui-même n'est qu'un vil esclave.

Dieu, le peuple? — Oui, paraît-il : on va jusqu'à proférer ce blasphème! Tout au moins parle-t-on sans rire du *surhomme* en formation, du progrès continu et nécessairement ascensionnel de l'humanité. Et, ironie amère, jamais le peuple ne fut, physiquement et moralement, plus infirme et plus infime que depuis qu'on le divinise!

Et pourtant, dans un sens tout à fait théologique, tout homme ici-bas, prolétaire ou grand seigneur, peut se vanter sans forfanterie de prérogatives vraiment divines : je parle de l'homme baptisé qui, sans forligner, va son chemin dans le monde surnaturel où il a pris naissance, c'est-à-dire dans le monde de Dieu.

Dieu a multiplié comme à plaisir les mondes divers, les hiérarchisant, les étageant les uns sur les autres. Par exemple :

Il y a le monde minéral.

Il comprend tous les êtres d'en bas, privés de la vie : roches branlantes, parlantes ou croulantes, sables brûlants, terres mouvantes, menues poussières. Si Dieu leur communiquait la vie, il les élèverait à un état surnaturel, c'est-à-dire au-dessus de leur nature.

Il y a le monde végétal.

Ce sont tous les êtres vivants : herbes, plantes, arbres dépourvus de sensibilité, — bien que parfois ils pleurent et sentent le besoin de dormir, — et privés de mouvement volontaire. Si Dieu leur octroyait la sensibiilté ou le mouvement, il les élèverait à un état surnaturel, c'est-à-dire au-dessus de leur nature.

Il y a le monde animal.

Il renferme les êtres qui sentent et se meuvent à leur gré : poisson qui nage, insecte qui bourdonne, lion qui rugit, serpent qui rampe, bœuf

qui marche, cheval qui galope, oiseau qui vole. Si Dieu leur donnait et la pensée, et la raison, et la parole, il les élèverait à un état surnaturel, c'est-à-dire au-dessus de leur nature.

Il y a le monde de l'homme.

C'est le monde de cet être à part, à la fois corps et âme, doué de la raison et de la parole, que le Créateur fit pour regarder au pays des étoiles plutôt que pour s'incliner vers le pays de la fange.

Il y a le monde des anges.

Il se compose de tous les purs esprits, intelligents et vivants, se parlant sans parole, s'aimant sans organe de l'affection, mais circonscrits toutefois et dans l'étendue de leur intelligence, et dans l'intensité de leur amour. Si Dieu élargissait leurs horizons déjà immenses, s'il écartait les limites, il les élèverait à un état surnaturel, c'est-à-dire au-dessus de leur nature.

Enfin, il y a le monde de Dieu.

Dieu seul le compose. C'est la perfection infinie, la beauté sans tache, la bonté sans limites, la vérité sans ombres. Plus les autres êtres s'approchent de ce monde de Dieu, plus ils sont parfaits, et plus par conséquent ils sont surnaturalisés.

Or, l'état surnaturel pour l'homme consiste précisément dans son introduction dans le monde de Dieu. Car, l'homme, par des ascensions merveilleuses, est appelé à se mouvoir dans le monde divin, surélévation ineffable qui constitue l'état surnaturel, le véritable *surhomme*, infiniment supérieur au *surhomme* que rêvent les utopistes.

Oui, l'homme ainsi transfiguré par les reflets mêmes de la beauté divine qui s'infuse en son âme, déifié en quelque sorte, selon l'énergique expression de saint Pierre : *Divinæ consortes naturæ*, l'homme surnaturel vit vraiment dans la mouvance de Dieu : il devient l'homme-lige de Dieu, son vassal d'honneur, son proche parent, presque son pair : *Ego dixi : Dii estis et filii excelsi omnes !* (1).

De ces hauteurs les contingences terrestres n'apparaissent plus sous le même jour : si pauvre qu'il soit, le chrétien qui y habite ne se trouve pas du tout malheureux, parce qu'il est riche de Dieu même. Le prêtre a reçu la mission, la plus noble de toutes, de l'aider à s'établir dans ces régions divines ou à s'y maintenir, de lui apprendre à se servir des ailes d'ange que Dieu lui a données et non à se fabriquer je ne sais quelles ailes de roseau et de lin qui cassent et qui tuent.

(A suivre). L. P. de Castegens.

1. Psalm. 81, 6.

COLLÈGES ET LYCÉES DE FILLES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES DE FILLES

Mgr Laurans, le vaillant évêque de Cahors, que pleure encore son diocèse, Mgr Laurans, l'initiateur de la récente lutte de l'épiscopat « pour l'âme de nos enfants » (1) et de la condamnation des quatorze Manuels scolaires, qui présentent de si grands dangers pour les jeunes âmes condamnées à « ces pernicieuses erreurs » (2), Mgr Laurans prononçait au 34[e] Congrès des jurisconsultes catholiques à Valence, octobre 1910, un énergique discours, auquel on n'a pas donné le retentissement qu'il méritait, sur « les causes de la crise scolaire », qui excitaient « ses alarmes de chrétien et de Français :... d'un côté, l'apostasie de l'enseignement supérieur officiel, et, de l'autre, les *concessions déplorables des catholiques libéraux.* »

« Il semble, disait cet homme de Dieu, que les catholiques libéraux, ... au lieu de se lamenter sur les malheurs des temps, devraient reconnaître que ces malheurs résultent surtout de leurs inconséquences multipliées. »

Qu'est donc un catholique libéral? Protée versatile, il se retrouve partout, gardant pour caractère distinctif, sous des visages divers, ce défaut de logique par lequel il est tout autre en pratique qu'il n'est en théorie. Le libéral apprécie la doctrine évangélique, et place la loi chrétienne bien au-dessus de toutes les lois. Mais, dit-il, c'est la thèse, trop belle pour que je la réalise; je me contenterai de l'hypothèse qui tient compte de mes faiblesses, du milieu où je vis, du siècle auquel j'appartiens.

Dans les questions d'enseignement, le chrétien libéral écoute avec déférence les leçons de l'Eglise, reconnaît la sagesse des instructions du Souverain Pontife, et accorde que les catholiques doivent préférer l'école chrétienne à l'école neutre et qu'il faut, à tout prix, éloigner les enfants de l'école mauvaise. Mais pourquoi rappeler ces décisions dont la rigueur trouble le calme des consciences? Qu'on réserve aux âmes héroïques l'honneur de suivre ces instructions pontificales, car on ne peut assujettir à des doctrines si austères les simples chrétiens d'aujourd'hui.

Il y a longtemps que Pie IX a dit : « Si l'école est positivement mauvaise, les catholiques doivent en éloigner les enfants, au prix de tous les sacrifices, même de la vie ». Or, regardez bien autour de vous, Messieurs, interrogez même le passé : sont-ils nombreux, ceux qui se sont conformés à la consigne pontificale et ont accompli les sacrifices exigés? Louis Veuillot a dit quelque part : « L'homme qui, sur le seuil de sa porte, se fera tuer pour défendre le principe de propriété, celui-là sera un martyr. » Aucun catholique libéral ne se laissera tuer pour un principe. Au lieu de braver l'agresseur sur le seuil de sa porte, il la fermera prudemment et tirera le verrou; puis il parlementera, et obtiendra les conditions les plus douces, par une capitulation bien résignée. »

1. C'est le titre d'une excellente brochure de Mgr Laurans.
2. *Lettre* collective des Evêques, 14 septembre 1909.

Après avoir montré les « capitulations » des catholiques libéraux devant la loi de 1882, interdisant le Catéchisme à l'école publique, et devant la loi de 1886, excluant les congréganistes de l'enseignement public, Mgr Laurans réclamait « une campagne libératrice... *contre les doctrines* qu'enseigne l'Université dans ses *établissements secondaires et supérieurs.* »

Il visait d'abord les *lycées de garçons* et rappelait que « S. E. le cardinal Andrieu avait défendu à ses prêtres de conduire aux classes du lycée les élèves dont ils avaient la garde », et qu'il avait répliqué vigoureusement au *Temps*, soutenu par le sectaire M. Aulard et « l'inévitable M. de Narfon... du libérâtre *Figaro* » (1). Le vénéré prélat ajoutait :

> La question des lycées n'est qu'une entre autres des questions scolaires, où les libéraux entraînent les catholiques à de fatales compromissions. L'une des faiblesses les plus lamentables est la faveur accordée aux *collèges et lycées de jeunes filles.* Avec douleur et la rougeur au front, j'aborderai cette question, et je ne pourrai que l'effleurer rapidement. Puissé-je, Messieurs, vous inspirer le désir de l'étudier à fond !

C'est à ce désir exprimé personnellement à l'auteur de cet article par le vénérable évêque de Cahors, peu de temps avant sa mort, que répond l'étude qu'on va lire.

I

C'est un fait incontesté : il y a trente ans toutes les jeunes filles de France qui recevaient une éducation plus complète la recevaient dans les couvents. Or, un fait tout autre a succédé à ce premier fait. Beaucoup de jeunes filles appartenant à des familles chrétiennes, n'ayant aucun besoin de diplômes quelconques, sont élevées dans les Lycées et Collèges de l'Etat.

Faut-il invoquer ici contre ces Collèges et Lycées sans Dieu le sectaire Diderot, « Pantophile Diderot, la tête fumeuse de Diderot », ainsi que l'appelait Voltaire? Il enseignait tous les jours le catéchisme à sa fille, et comme un Encyclopédiste de ses amis s'en étonnait : « Sachez, Monsieur, lui répondit Diderot, que l'*éducation d'une femme doit être chrétienne.* »

Napoléon, dont on peut contester la gloire, mais dont on ne contestera pas le génie, après avoir fondé l'école d'Ecouen pour les filles de ses officiers, en confia la direction, non pas à des laïques, mais

1. Que répondront le *Figaro*, le *Temps* et M. Aulard à M. le Vicaire-général de Laval, M. Chauvin, constatant dans la *Croix* du 20 septembre 1911, à propos des lycées, que « l'ambiance pédagogique y est *areligieuse*, quand elle n'est pas positivement mauvaise et hostile. Je connais, dans un lycée qui m'avoisine, un brave professeur qui croit faire beaucoup pour l'éducation chrétienne de la mentalité de ses élèves — des élèves de *troisième* — en leur lisant quelques bonnes pages de l'*Orpheus* de Reinach ! ».

à des Religieuses, dont il avait rétabli 3 à 400 Congrégations enseignantes, supprimées par la Révolution. Et voici ce qu'il écrivait entre deux victoires, Eylau et Friedland, au grand naturaliste M. de Lacépède :

« Je veux qu'on fasse des femmes simples, chastes, dignes d'être unies aux hommes qui auront bien servi soit dans l'armée, soit dans l'administration. Afin de les rendre telles, il faut qu'*elles soient élevées dans les sentiments d'une piété solide.*

» Que leur apprendra-t-on à Ecouen?

» *Il faut commencer par la religion* dans toute sa sévérité.

» N'admettez à cet égard aucune modification. La religion est une importante affaire dans une institution publique de demoiselles. Elle est, quoi qu'on puisse dire, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris.

» *Faites-nous des croyantes, et non pas des raisonneuses.*

» ... Leur destination dans l'ordre social, la nécessité de leur inspirer, avec une perpétuelle résignation, une charité douce et facile, tout cela rend pour elles la religion indispensable. Je *désire qu'il sorte d'Ecouen, non des femmes agréables,* mais *des femmes vertueuses.* Que leurs agréments soient du cœur, et non de l'esprit. »

Napoléon savait, avant que le poète l'eût dit,

... Que les nations sont des femmes guidées
Par les étoiles d'or des divines idées.

Que dirait-il, avec son lumineux bon sens, de nos Collèges et Lycées de filles sans religion et sans Dieu? Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, leur *origine* est maçonnique; maçonnique leur *esprit*, et maçonnique leur *résultat.*

II

Qui donc a eu l'*idée* de ces écoles sans Dieu pour les jeunes filles, alors que chez tous les peuples l'enseignement religieux figure pour elles au premier rang?

Ce sont les Francs-Maçons Lakanal et Condorcet, qui les firent créer par la Convention, en célébrant « l'émancipation des femmes », affranchies de toute influence sacerdotale.

Comme les mœurs éhontées du Directoire furent le triste fruit de cette éducation sans Dieu, Napoléon et tous les Gouvernements monarchiques du XIXe siècle arrêtèrent l'entreprise infernale de la Franc-Maçonnerie, la déchristianisation de la femme.

Mais dès 1864, l'orateur d'une Loge maçonnique d'Anvers disait : « Il faut refaire l'enseignement des femmes; il le faut refaire par la science... Elles seront ainsi conduites immédiatement à *écarter les hypothèses révélées et les rêves arbitraires des religions, contraires à toute conception positive...* Comme ceci sort évidemment des ressour-

ces et du programme de l'instruction primaire, il faudrait une forte organisation de l'enseignement secondaire » (1).

Le 13 avril 1873, le F.:. Lecoquierre disait à la Loge des Hospitaliers de Saint-Ouen : « Une des questions sociales qui nous préoccupent le plus vivement, c'est l'*émancipation de la femme.* Nous devons travailler avec ardeur à *la propagation des écoles laïques de jeunes filles* » (2).

En novembre 1878, le F.:. Noirot disait, dans une conférence tenue par la *Nouvelle Loge française :*

« La femme, la compagne, la confidente de l'homme, n'avons-nous pas, au nom de l'avenir, *le devoir de l'arracher aux influences cléricales?* (3) »

Le 8 juillet 1879, à la fête d'adoption de la Loge *les Frères du Mont Laonnais,* le F.:. Dupuis disait :

« Faisons que la femme apporte à son tour à la société son utile appoint. Instruisons-la de ses *devoirs;* ne la laissons pas *sous le joug de l'obscurantisme* (4). »

En 1880, le *Monde Maçonnique* disait à son tour :

Tant que nous n'aurons pas soustrait nos filles à l'enseignement de l'Eglise, tant que l'éducation laïque, civique, républicaine, ne les aura pas transformées, tant qu'elles ne penseront pas comme nous, *notre œuvre sera vaine;* tous nos efforts seront condamnés d'avance à un pitoyable avortement (5).

III

Voilà le programme maçonnique nettement tracé. Qui le réalisera? Un franc-maçon juif, Camille Sée, par la loi qui porte son nom, loi du 21 décembre 1880, créatrice des Collèges et Lycées de filles.

« Tant que l'éducation des femmes, écrivait-il dans son rapport, finira avec l'instruction primaire, il sera presque impossible de *vaincre les préjugés, la superstition, la routine.*

Puis il ajoutait que, « si l'on veut fermer enfin l'abîme creusé par l'éducation de nos jours entre l'homme et la femme, éloigner d'eux tout divorce intellectuel et moral, les fondre ensemble dans une magnifique unité d'esprit et de cœur, *il y a un moyen, mais il n'y en a qu'un: créer l'enseignement secondaire public des jeunes filles.* »

---

1. *Les Sociétés secrètes et la Société,* par N. Deschamps et Claudio Jannet; II, 434.

2. *Chaîne d'Union,* juin 1873, p. 305-307.

3. Cité par le P. Lecanuet, en note.

4. *Chaîne d'Union,* janv.-fév., 1880, p. 61 et suiv.

5. *Semaine de Cambrai,* citée par la *Semaine de Montpellier,* le 18 décembre 1880.

L'argument est typique et il vaut d'être mis en relief. Si l'harmonie manque dans les ménages, c'est que la femme est chrétienne, tandis que l'homme ne croit à rien. L'éducation universitaire fait de lui un libre-penseur : confions donc à l'Université l'éducation de la femme; elle en sortira libre-penseuse comme son futur mari. Et voilà comment l'harmonie pourra régner dans le ménage libre-penseur.

Qui soutiendra devant le Parlement la loi maçonnique de Camille Sée? Deux francs-maçons sectaires, Jules Ferry, qui rêvait « de faire une humanité sans Dieu », et Paul Bert qui voulait délivrer la France « du phylloxera noir ».

Qui votera cette loi? Une Chambre, un Sénat esclaves de la Franc-Maçonnerie, si bien qu'on a pu dire que « la loi Camille Sée est sortie de toutes pièces des Loges maçonniques, comme Minerve est sortie tout armée du cerveau de Jupiter ».

Aussi voyez les Francs-Maçons s'empresser de créer partout Collèges et Lycées de filles. Ecoutez le F.·. Janvier dire aux dames le 19 juin 1881 : « Après avoir vaincu et désarmé pour toujours les *noirs soldats de l'obscurantisme,* nous pourrons nous reposer dans la victoire. Mais pour arriver à cet éclatant triomphe, votre concours nous est indispensable » (1).

Le 20 mai 1882, le F.·. Hubert déclarait au banquet de la Loge l'*Etoile polaire* « qu'il voulait voir la femme *dégagée des vieux préjugés,* pénétrée des progrès de la civilisation, pour qu'elle se fît la *propagatrice des idées et des principes maçonniques* » (2).

Le 1er juillet 1883, à la Loge l'*Amitié fraternelle,* de Bourg (Ain), le F.·. Subtil disait aux dames :

> La femme instruite, la femme savante, combattra nos ennemis; c'est le motif pour lequel nous la recherchons; « elle sera l'influence efficace qui détruira le cléricalisme (3) ».

En 1884, un F.·. de Nantes disait du Lycée de filles existant dans cette ville depuis dix-huit mois : « N'est-il pas une pépinière de futures citoyennes, peut-être de futures francs-maçonnes? » (4).

En 1885, le F.·. Cousin, envoyait ce mot d'ordre aux Francs-Maçons de l'Obédience dont il était Grand-Maître :

> « Avant tout, réformons et développons l'instruction et l'éducation des femmes (5).

Dans une circulaire de 1885, le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie

1. *Chaîne d'Union,* juillet 1881.
2. *Chaîne d'Union,* juin 1882, p. 156-157.
3. *Chaîne d'Union,* sept. 1883, p. 325-335.
4. *Semaine Catholique* de Toulouse, 30 novembre 1884.
5. *Le Monde Maçonnique,* nov. 1885.

déclarait : « Avant tout, réformez et développez l'instruction et l'éducation des femmes. Quand nous aurons la femme, tout le reste nous sera donné par surcroît. C'est le mot de la fin, mes frères! »

En 1886, le F.·. Coblentz disait au Convent maçonnique :

Il nous faut partout multiplier les écoles laïques, ouvrir l'intelligence des femmes, les admettre à nos fêtes, les soustraire, en un mot, et par tous les moyens en notre pouvoir, *aux obsessions et à l'autorité du prêtre* (1).

En 1887 encore, le Congrès de la Ligue de l'Enseignement, œuvre maçonnique du F.·. Jean Macé, décidait que le produit du sou des Ecoles laïques serait affecté à la création de pensionnats laïques de jeunes filles, et la Ligue fondait elle-même le Lycée d'Alger, pour « dégager l'esprit des femmes de *ces préjugés tenaces qui le troublent et le déforment* » (2).

Les ministres Goblet, Berthelot, Spuller, Combes, Leygues, faisaient au Havre et à Paris des déclarations aussi catégoriques. En novembre 1903, un des plus hauts fonctionnaires du ministère de l'instruction publique écrivait dans le *Radical :*

Le jour — le jour prochain — où, grâce aux lycées laïques, « la femme aura été doucement, mais sûrement détachée du passé, de ses erreurs, de ses préjugés », le jour où elle aura été comme dénouée de la double influence aristocratique et « fidéiste », ce jour-là, l'esprit de progrès et de raison aura vraiment triomphé (3)...

Il y a trois ans, le ministre de l'instruction publique déclarait à son tour : « Il s'agit par nos Lycées de transformer les âmes féminines, *d'opposer au catéchisme catholique le catéchisme républicain, au livre de la foi traditionnelle le livre de la science émancipatrice.* »

Qui songerait maintenant à douter que nos Collèges et nos Lycées de filles ont reçu pour mission de *déchristianiser* la femme? Qui songerait à douter qu'ils soient la mainmise de la République maçonnique sur la conscience des jeunes filles?

IV

Voulez-vous, d'ailleurs, connaître les *résultats* pratiques des Collèges et Lycées de filles? Prenez et lisez ces trois livres : *Les Sévriennes, Un Lycée de jeunes filles, Lycéennes,* écrits par une Sévrienne, Mme Réval, qui jetait aux orties sa robe d'agrégée, après avoir été professeur à Niort. Elle n'a fait ni satire, ni pamphlet « pour déchirer le sein qui l'a si copieusement nourrie », dit-elle. Elle donne

1. Cité par le P. Lescœur, *L'Etat mère de famille,* p. 131.
2. *Correspondant,* 10 juillet 1887, p. 149.
3. Cité par la *Semaine Catholique de Toulouse,* 15 nov. 1903.

simplement des « tranches de vie vécue ». Et quelle vie, hélas! On peut en dire avec le socialiste Allard : « En tuant Dieu, vous avez tué la morale ».

Que si, pourtant, le témoignage de Mme Réval vous paraissait suspect, voici celui d'un ancien inspecteur de l'Université, M. Pla, déclarant à Toulouse, le 22 décembre 1887, « qu'à Sèvres et à Fontenay-aux-Roses, on fait des libres-penseuses des futurs professeurs de Collèges et Lycées de filles. Un bon nombre de jeunes personnes entrées dans ces maisons y ont laissé la foi de leur première Communion ». Les exceptions sont rares. Comme M. Pla demandait paternellement à l'une d'elles si elle avait rempli son devoir pascal : « Les Pâques! fit-elle, je n'y crois plus! » Une autre, ayant su plaire à l'un de ses professeurs, fut épousée par lui dans un chef-lieu de département du Centre, six mois après le mariage, le malheureux se suicidait, parce qu'il n'avait pas trouvé un moment de bonheur avec sa femme *savante* et incrédule.

Oh! sans doute, il y a des Sévriennes qui demeurent bonnes catholiques, et je connais des élèves de Collèges et Lycées de filles qui sont de charmantes jeunes filles. Mais ces femmes d'élite n'empêchent pas un mal immense de se faire dans les jeunes âmes de leurs compagnes. M. l'abbé Eyraud pouvait dire naguère (1) :

Que pensez-vous de ces Lycées où, comme à Tournon, les sous-maîtresses, fières de leur chevelure, l'étalent, en classe ou en étude, bien détachée sur leurs épaules?... — où, comme à Saint-Omer, la directrice est divorcée, puis remariée civilement avec celui-là même qui fait aux jeunes filles le cours de morale?... — où, comme à Beauvais, on célèbre la nuit de Noël par un réveillon, accompagné de chants et de danses?... — où, comme à Agen, on récompense les élèves par des billets de théâtre, et pour quelles pièces!!!?... où, comme à Valenciennes, le Conseil municipal ne trouve rien de mieux à placer dans la cour que cette danse de Carpeaux, dont l'immoralité offusque, à Paris, sur la place de l'Opéra, tous les regards honnêtes?... — où, comme à Versailles, en 1903, une des maîtresses épouse un malheureux défroqué, qui, depuis plusieurs années, fait métier de pasteur protestant, dirige le *Chrétien français* et s'acharne à grossir autour de lui le nombre des « évadés »?... — où, comme à Nancy, en 1909, l'on pavoise, du dimanche 22 juin au jeudi, pour célébrer l'ouverture de l'Exposition, et l'on affecte, le jeudi même, de serrer tous les drapeaux, alors que commencent, en l'honneur de la « bonne Lorraine », les fêtes du triduum?

Au Lycée de filles de Lyon, après Pâques 1911, on a donné aux élèves un devoir sur les religions en général et on leur a enseigné que le catholicisme, qui est une religion comme les autres, a fait son temps.

A Paris, l'un des derniers votes de nos Députés décidait naguère qu'un Lycée de filles serait installé dans l'ancien pensionnat volé aux Dames du Sacré-Cœur : douleur profonde pour tant de catholiques

1. *Lycées de filles.*

français; car ils songeront que, dans cette demeure, pleine de souvenirs intimes, où tant de femmes chrétiennes ont connu les pures joies d'une enfance bénie, où tant de mères ont pleuré, doucement attendries, près de leurs filles, couronnées de fleurs au matin de leur première communion, dans cette chapelle encore embaumée de piété virginale, entre ces murs où les images de Jésus et de Marie ont laissé leur trace, ils songeront que la libre-pensée va jeter, sur des cœurs d'enfants, la glace de ses leçons sans foi, sans idéal et sans poésie (1).

Le triste sort du superbe couvent du Sacré-Cœur va être celui du très beau couvent des Dames de l'Adoration Réparatrice, rue de Douai, à Paris : après avoir servi à toute sorte d'attractions malsaines et vu sa chapelle transformée en salle de cinématographe, il devient un Lycée de filles.

M. l'Inspecteur d'Académie du Cantal déclarait, il y a un an, que « les écoles de filles, et notamment le Collège de filles d'Aurillac, étaient des écoles de libre-pensée ». Et ce Collège de filles, installé d'abord provisoirement dans un local enlevé aux Sœurs de Charité, entendait un détestable discours de M. le Maire (2) et un odieux discours du préfet Gélinet prenant à partie Mgr Géraud pour avoir défendu l'enseignement libre. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler des scandales retentissants qui auraient suffi à faire fermer toutes les Ecoles libres de France et de Navarre et qui n'ont pas empêché les autorités universitaires et municipales d'Aurillac d'installer luxueusement la Directrice du Collège (3) dans un local volé aux Religieuses de Sainte-Claire.

Comment se fait-il donc que tant de familles chrétiennes deviennent les complices de la Franc-Maçonnerie régnante, en confiant leurs filles à ces Collèges ou à ces Lycées de l'Etat, qui ont vu leurs élèves monter en peu de temps de 4.000 à 35.000 ?

Il y a là une trahison des devoirs les plus impérieux et les plus sacrés de la famille chrétienne.

V

Que si, laissant de côté le point de vue religieux et chrétien, nous nous plaçions au point de vue purement intellectuel et *pédagogique*,

---

1. D'après l'*Echo de Paris*, *Billet de Junius*.

2. M. Fesq, aujourd'hui député.

3. Tout ce que nous pouvons dire ici, c'est que cette Directrice, a été attaquée en plein Conseil municipal par un franc-maçon notoire, M. Dauzier, qui a déposé contre elle un ordre du jour tel, que, malgré la publicité de la séance, aucun journal n'a osé en reproduire le réalisme scandaleux. Et cette même Directrice était couverte de fleurs, à la fin de juillet 1911, par M. Sarthou, inspecteur d'Académie, présidant la distribution des prix de ce triste Collège de filles!

quelle aberration n'aurions-nous pas à constater dans le programme encyclopédique des Collèges et Lycées de filles !

M. Jules Simon lui-même écrivait, à la vue de cette encyclopédie obligatoire pour des jeunes filles de 10 à 16 ans :

Si vos filles apprennent tout cela, il ne leur restera plus de temps dans leur jeunesse pour apprendre à être femmes, à être aimables.

Le même écrivain observait que, « depuis qu'on enseigne tout dans les écoles, on n'y apprend plus grand'chose. »

D'après l'illustre M. Michel Bréal, inspecteur général de l'Université, cet encombrement des programmes ne saurait produire que « l'universelle médiocrité. »

M. l'abbé Eyraud, de Limoges, dans une excellente et vigoureuse étude sur les *Lycées de filles*, qu'a reproduite *La France antimaçonnique* et que nous avons déjà citée, reproche avec raison aux programmes des Collèges et Lycées de filles d'être « *démesurément scientifiques* ». A ce point de vue, le programme épouvante. Aussi, que de critiques il souleva ! Un magistrat, homme d'expérience, l'appelait « une œuvre de pédagogues en délire ». Le F∴ Jules Simon demandait si on voulait présenter les jeunes lycéennes à l'Ecole polytechnique. L'Université même le taxa d'extravagance. Entendez enfin la note que jeta dans ce vaste concert de récriminations l'auteur même de la loi, M. Camille Sée :

On a traité là, dit-il, les jeunes filles comme les jeunes gens, à qui on impose tant de sujets d'étude qu'ils passent les années de leur jeunesse à bourrer leur mémoire sans pouvoir exercer leur jugement... On ne comprend pas ce qu'elles feront de tant de chimie, de tant de physique, et de tant d'histoire naturelle... Que feront-elles surtout de ces règles compliquées d'arithmétique, de cette géométrie, et plane, et dans l'espace, de cette algèbre ? Que feront-elles encore de tout ce programme de droit comprenant jusqu'à des notions sur l'organisation judiciaire, embrassant les juridictions civiles et répressives, les juridictions commerciales, les tribunaux administratifs, la composition, le fonctionnement et la compétence des diverses juridictions ?...

C'est aussi ce qu'écrivait l'*Estafette*, quand fut inauguré le lycée Molière :

La carrière de la femme, ce n'est ni la science, ni la politique, ni les arts, ni le barreau, ni la médecine, ni même le commerce ; la femme a pour mission de tenir le ménage de l'homme, de surveiller son linge, de cuisiner la soupe, de gouverner sa servante, si les moyens de son mari lui permettent d'employer une aide, de soigner les enfants, de les allaiter, de les débarbouiller, de leur apprendre l'alphabet et le commencement des choses.

La femme n'a pas à discuter la quadruple racine de la raison suffisante avec Schopenhauer, ni à résoudre des problèmes de géométrie. Mais si vous l'habituez uniquement à des exercices de haute spéculation intellectuelle, comment obtiendrez-vous d'elle une contention d'esprit et une application assez

énergiques pour empêcher le lait de fuir sur le fourneau ou la bonne de faire danser l'anse du panier?

De fait, que demandons-nous à la femme? Beaucoup de science? Non, mais cette délicatesse de pensées, ce charme exquis de conversation, ce don d'écrire une lettre, ce goût pour les choses de l'esprit, qui furent tant recherchés et qui demeurent encore, après la vertu, la vraie éducation et la grande distinction d'une femme. Dès lors, à quoi bon ces longues études de sciences? N'avons-nous même pas à redouter que l'intelligence féminine y perde le meilleur de son éclat, de sa grâce et de son parfum?

Oh! les barbares, écrit Mgr. Bougaud, qui veulent charger de science, d'algèbre, de physique, d'économie politique, un esprit si délicat, si ailé! Autant mettre une balle de plomb dans le calice d'une fleur, fait pour porter la rosée du ciel. Non pas qu'il ne faille élever l'esprit de la femme : l'élever, oui; non l'appesantir ni le dévoyer. Ouvrons-lui son vrai domaine: la religion, la littérature, l'histoire, l'art, la poésie, la peinture, la musique, les horizons illimités du beau, du vrai, du bien; et qu'il s'y épanouisse. Là il excelle. Mais de science, d'algèbre, de mathématiques, de chimie, de physique, de droit, d'agriculture, d'économie politique? Oh! non. Pas de science; mais la fleur seulement de la science, et encore touchée de l'extrémité du doigt.

M. Sarcey ne pensait-il pas de même en écrivant :

Ces malheureuses jeunes filles! On leur demande de la physique, de la chimie, de la botanique, de la physiologie, que sais-je encore? On les interroge sur les infiniment petits de la géographie. Ah! comme je comprends celle à qui un examinateur demandait : « Comment feriez-vous pour aller de Cavaillon à Marseille? — Monsieur, je prendrais l'indicateur. » Elle avait cent fois raison! Il est clair qu'en géographie, comme dans tout le reste, on ne devrait demander que les grandes lignes, les lignes générales, et non point s'empêtrer du détail.

A la bonne heure! Voilà le langage du bon sens. Mais les couvents ne faisaient pas autre chose, ces couvents si décriés par toute la fine fleur universitaire et même par les Fonsegrive, les Naudet et autres champions de la prétendue réforme préconisée par Mme Marie du Sacré-Cœur.

M. l'abbé Eyraud ajoute que l'instruction des Lycées de filles est « *démesurément élevée* ». Ah! qu'elle est loin du mot si juste de Molière :

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout,

« des clartés », et non pas des fardeaux accablants.

« Feuilletez, dit M. l'abbé Eyraud, feuilletez la *Revue de l'Enseignement des jeunes filles*, fondée et dirigée par M. Camille Sée. Vous y trouverez surtout des devoirs d'élèves, des sujets de composition et des programmes de concours. Vous y trouverez encore ces in-

croyables questions que des professeurs très savants donnent à traiter à des enfants de quinze ou seize ans, et qui jettent dans la stupeur les gens qui savent ce que parler veut dire :

» Cicéron a été appelé le prince des orateurs : trouvez-vous cette appellation juste? — Comparer entre elles les différentes applications que peuvent faire de leur intelligence le poète, l'orateur et le philosophe, quand ils traitent le même sujet. — Comparer entre elles la civilisation de la Chaldée et celle de l'Egypte, et dire laquelle vous préférez.

» On nous dira que ces devoirs ne dépassent pas l'intelligence des élèves, et nous aurons vite sous les yeux la brillante copie d'une jeune fille. Fort bien. Seulement, que prouve la copie? Qu'il se rencontre parfois des natures supérieures. Mais pour qui la parole du professeur? Pour l'élite ou pour le nombre? Admettez-vous qu'aux heures de classe ou d'étude une belle intelligence marche à grands pas dans les champs du savoir, tandis que les autres élèves s'efforcent de comprendre sans y réussir, se consument en efforts impuissants et piétinent sur place? Non, n'est-ce pas? Et pourtant, nos Lycées de filles nous offrent partout ce tableau.

» On a maintes fois accusé cette instruction d'être... comment dirai-je?... *démesurément risquée?* Oui, c'est un peu cela. Mais aussi ce monde universitaire engendre çà et là des cuistres qui en prennent vraiment trop à leur aise. Témoin ce Monsieur qui, un jour d'examen, à Toulouse, demandait à une jeune fille de seize ans *si elle aurait été bien aise d'avoir Polyeucte pour mari.* Témoin cet autre Monsieur, aussi tristement embouché, et qui demandait à une aspirante d'Arras *quel est l'homme de France qu'elle aimait le mieux?*

» Nous oublions trop que la grâce de nos jeunes filles,

Cette grâce plus belle encor que la beauté,

se compose surtout de réserve et de modestie, et qu'au souffle de révélations venues avant l'heure, ces charmes tombent vite. Que font au programme telles pièces de théâtre, par exemple, ou encore l'anatomie et la physiologie? Ce genre d'étude éveille chez nos adolescentes une curiosité dangereuse et morbide.

» Enfin, puisque cette instruction, rongée de mille défauts, est néanmoins si brillante, *pourquoi la tenir sous clé?* Pourquoi ne pas l'étaler au grand soleil? Le croirez-vous? Au terme de ses études, la jeune fille, loin de tout regard importun, devant ses seules maîtresses et quelque universitaire complaisant, passe un examen et reçoit un diplôme qui tient lieu de brevet supérieur.

» Ici, ne sentez-vous pas à plein nez le favoritisme et le bon plaisir?

» A quelle fin tant de mystères? M. Marion nous l'apprend avec une naïveté tout enfantine :

» On a voulu éviter... les inconvénients d'un examen à programme spécial, passé au dehors, sans lien étroit avec les études, devant des juges inconnus et de qui l'on est inconnu, avec toutes les chances d'aléa (1)...

» A merveille. Mais pourquoi refuser à nos élèves pareilles faveurs? Pourquoi leur imposer un régime trop dur pour les autres? »

Il y a plus encore. Sans ce diplôme, on aspirerait en vain à l'école de Sèvres, aux grades enseignants, aux fonctions de surveillantes. Et de quel droit ces routes sont-elles fermées aux élèves des Ecoles libres?

« C'est bien le moins que l'Université se recrute chez elle-même », réplique M. Marion. Mais nos Lycées de filles ne coûtent-ils rien à la fortune publique? Non, non, vous n'avez pas le droit de m'en interdire le seuil, si j'y veux une place. Ou bien vous n'êtes plus que les tenants du privilège et les transfuges de l'égalité.

» S'il faut tout dire, ne trouve-t-on pas que cet examen est un aveu d'ignorance et de corruption, un aveu à peine déguisé? Quand une école croit au savoir de ses élèves, elle ne le tient pas sous le boisseau, et quand des professeurs font œuvre de vérité, ils ne se terrent pas ainsi dans la nuit comme des malfaiteurs.

» Aussi, déclarons hardiment que tous ces diplômes manquent à nos yeux de sincérité, de prestige et d'éclat ».

***

Au fond, les sectaires ont en médiocre souci le savoir de nos enfants. Leur ambition est toute dans ce mot, jeté par quelque sous-ordre à une jeune maîtresse encore imbue de rêves généreux : « Faites aimer la République, Mademoiselle; nous ne vous demandons pas autre chose. » (*Un lycée de jeunes filles*, p. 287). Oui, c'est bien cela : « Faites aimer la République, la nôtre, celle qui nous gave, celle qui pourchasse la prière et bâillonne l'Eglise, celle qui empoisonne les âmes et détrousse les morts, celle qui égorge la liberté des écoles, celle qui traque les religieux comme des fauves et porte les apaches au pinacle. »

Comment des pères et mères de famille catholiques ou simplement libéraux peuvent-ils consentir à mettre leurs filles dans des Collèges et Lycées, où on ne leur apprend guère qu'à aimer cette « monstrueuse République? »

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES DE FILLES

A côté des Collèges et Lycées de filles, qui, malgré les nombreuses bourses mises par l'Etat à leur disposition, ne se recrutent guère que dans les milieux bourgeois et les familles des fonctionnaires et

1. *L'Éducation des jeunes filles*, 17e leçon, p. 310-311

du haut commerce, la République a créé dans les préfectures, les sous-préfectures, les cantons et les communes importantes, des Ecoles primaires supérieures de filles, destinées à enlever aux Couvents d'abord et maintenant aux établissements similaires, tenus par des sécularisées et des maîtresses chrétiennes, la clientèle des filles de petits fonctionnaires, de petits commerçants, de petits propriétaires, de fermiers même et d'ouvriers, qui rêvent pour leurs enfants une situation supérieure à celle qu'ils occupent, au risque d'en faire des *déclassées*, à charge à elles-mêmes et aux autres.

Qui ne sait qu'on compte par milliers, à Paris, dans toutes les villes et même dans les campagnes, depuis 20 ans environ, de ces demoiselles brevetées qui, trouvant la terre trop basse et trop sale pour être travaillée par leurs jolies mains, et les divers métiers de bonnes, d'ouvrières, trop humiliants pour une « intellectuelle », deviennent des recrues très faciles pour le vice élégant, ou, du moins, de tristes victimes d'une instruction que n'a point moralisée une éducation profondément religieuse?

Il est douloureux, mais nécessaire de montrer les dangers que courent l'adolescence et la jeunesse élevées sans Dieu dans les écoles primaires supérieures des *villes* et des *campagnes*.

La *Libre parole* en faisait naguère un tableau navrant, d'après des faits authentiques, indéniables, dont le respect que je dois à mes lecteurs m'interdit de reproduire le réalisme brutal.

***

Voici d'abord l'écolière de la ville.

« Le père et la mère travaillent tous les deux; le foyer, quoique uni par les sentiments naturels, souffre d'un déséquilibre inhérent à l'absence de la femme. Rentrés chez eux, le soir, très las, les parents aspirent au repos, et la fillette devient inévitablement la proie des tentations malsaines, si elle ne reçoit pas à l'école une éducation morale, pouvant compenser dans une large mesure l'insuffisante autorité familiale. »

Or, cette éducation morale, les maîtresses laïques ne sauraient la lui donner. La classe une fois finie, le rôle des professeurs est terminé. Mariées pour la plupart et absorbées par leur ménage, comment pourraient-elles s'occuper de l'éclosion délicate des jeunes âmes de 12 à 16 ans qui leur sont confiées? Il y a bien quelques exceptions; mais la *Libre parole* citait les noms de deux élèves qui, par une étrange affection pour leur jeune maîtresse, avaient tenté de se suicider en s'ouvrant les veines à la mode antique. L'affaire fit du bruit, sans troubler aucunement la sérénité olympienne des hauts fonctionnaires, disant, avec un misérable défroqué, inspecteur d'Académie : « L'administration n'est pas une mère de famille. »

Hors de l'école, les jeunes écolières sont livrées à toutes les sollicitations dangereuses de la rue, si bien que, dans des villes grandes et petites que je connais bien, il a fallu faire venir et stationner la police à la sortie des classes du soir (1).

Quel cours de morale fait-on à ces jeunes filles de 15 ans pour leur apprendre à sauvegarder leur vertu? Le développement théorique, ennuyeux et stérile, d'une idée générale quelconque — la solidarité par exemple — qui ne peut donner dans la pratique aucun résultat efficace. On y consacre une heure par semaine, employée de façon abracadabrante. Le professeur d'un cours complémentaire de jeunes filles, Mme G..., pendant la dictée du résumé de morale, lisait des romans d'Anatole France, de Zola ou de Mirbeau (« *Thaïs* », « *Pot-Bouille* », le « *Journal d'une femme de chambre* »), et s'y absorbait au point qu'elle en oubliait de dicter. Quoi d'étonnant, si les élèves dorment pendant un enseignement aussi tristement donné, se distraient aux mêmes livres si intéressants que lit la maîtresse, ou plus simplement rédigent leur correspondance sentimentale? Elles écrivent d'étranges missives jusque pendant la dictée : on les surprend, on les renvoie,... pour les reprendre l'année suivante. Conséquence inévitable : des anecdotes scandaleuses dont s'alimente la chronique de la petite ville aux dépens de l'école primaire supérieure (2).

Glissez, mortels, n'appuyez pas!

me crie la prudence.

Il me faut signaler pourtant les livres demandés à la Bibliothèque municipale par des écolières de 12 à 15 ans : *Sapho, Là-Bas,* les *Œuvres* complètes de Zola. Cela a tellement scandalisé l'honnête bibliothécaire que l'inspecteur d'Académie a fini par s'émouvoir et y mettre le holà!

***

Croyez-vous que la situation soit meilleure dans les Ecoles primaires supérieures de campagne, qui sont des internats, avec des professeurs généralement célibataires? Hélas! sans religion et sans piété,

1. Dans l'intérieur même de l'école, quelles leçons d'immoralité ne reçoivent pas ces jeunes filles de 12 à 16 ans! Un ouvrier qui a fait le transfert du mobilier d'une école primaire supérieure de filles, d'un local dans un autre, au chef-lieu d'un département du centre, m'affirmait avoir vu sur les murs de l'école primitive, et très en vedette, des dessins et des inscriptions d'une obscénité telle qu'il n'en avait pas rencontré de semblables à la caserne.

2. La *Libre Parole* racontait que, chez un étudiant en médecine, s'étaient rencontrées, un beau soir, trois élèves d'école primaire supérieure, qui avaient oublié leur heure respective de rendez-vous. Le même étudiant était ensuite souffleté par une autre primaire supérieure, à l'instigation d'un employé de préfecture sur les brisées duquel il marchait.

la jeune adolescente a bientôt senti se flétrir en elle la virginité du sentiment, pour ne pas parler des scandales relevés par la *Libre parole* dans une localité du Midi, où, par les visites fréquentes des élèves de l'école des filles à ceux de l'école des garçons, se pratique la coéducation des sexes.

Cette coéducation, condamnée par nos Evêques, comme contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé, existe dans des centaines de communes, ainsi que l'établissait naguère une enquête de la *Croix*. D'ailleurs, le Congrès des Amicales à Lille ne l'avait-il pas réclamée en 1905, comme, depuis lors, le *Manuel général de l'Instruction primaire* et l'*Annuaire de l'Enseignement primaire en 1909?*

***

Faut-il maintenant montrer par des faits précis à quels excès se portent, non pas certes toutes les maîtresses laïques, dont beaucoup sont encore chrétiennes et honnêtes, mais un trop grand nombre qui commettent « l'abus de confiance » que leur reprochent les évêques et font perdre la foi aux enfants?

L'institutrice laïque de Saint-Génard (Deux-Sèvres) dit nettement à ses élèves :

> Tout ce que l'Eglise enseigne est faux et mensonger; la messe et les cérémonies religieuses ne sont que des simagrées. Il n'y a ni paradis ni enfer; ce sont les curés qui ont inventé tout cela pour asservir les consciences (1).

Dans une école du XIIIe arrondissement de Paris, il y a six mois à peine, une maîtresse découvre un catéchisme dans le cartable d'une de ses élèves.

Fureur de la dame! Elle déchire le catéchisme autant qu'elle le peut, en envoie les morceaux dans le coin poussiéreux qui sépare le poêle du mur et prononce sentencieusement :

« On vient à l'école pour travailler, non pour y lire le catéchisme. Ces bêtises-là, ça se fait à l'église ».

Notez que, quelques secondes plus tard, à 4 heures et demie exactement, la plus grande partie des fillettes présentes à l'école se rendaient à l'église pour l'exercice religieux préparatoire à la première communion.

Le 28 mars dernier, à Port-Nieulay, dans le Pas-de-Calais, une fillette perd son chapelet dans la cour de l'école; elle est appelée chez la directrice, qui, tout d'abord, l'admoneste vivement, puis termine son speech par cette phrase : « Un chapelet, voilà le cas que j'en fais. » Et elle le jette dans le poêle... comme une ordure dont on veut se débarrasser.

1. *Le Peuple français*, 13 janvier 1908.

Autre fait scandaleux rapporté par la *Croix de Boulogne :*

Une institutrice, apercevant un ruban sortant du cou d'une fillette, demande ce que c'est.

— C'est un scapulaire.

— Montre donc.

L'institutrice prend le scapulaire et, après mille peu spirituelles railleries, elle jette l'objet pieux au feu.

La même *Croix* a pu raconter, sans recevoir aucun démenti, des attentats, des abominations d'un autre ordre par la voie de l'enseignement oral, ou même, de la part d'une misérable, par la voie d'exhibition personnelle, en présence de petits garçons et de petites filles.

A Rosendaël, dans le Nord, une institutrice ne conseillait-elle pas à des fillettes de sucer un morceau de sucre, au lieu d'aller communier ?

Et après de telles horreurs, Messieurs les instituteurs et Mesdames les institutrices se plaindront que nos Evêques les ont calomniés! Ils les citeront en justice, comme le cardinal Luçon, Mgr Turinaz, Mgr Villiers, Mgr Grellier, de Laval, Mgr Gieure, Mgr de Ligonnès; ils feront condamner trois fois, par le tribunal de Cahors, par la Cour d'Agen et par la Cour de Cassation, le vaillant Evêque dont l'Eglise de France porte le deuil, avec le diocèse de Cahors, Mgr Laurans, pour avoir énergiquement défendu « l'âme de nos enfants! » Il y a « un grand nombre d'écoles soi-disant neutres, qui ont perdu ce caractère », et où « les maîtres, au lieu de respecter les convictions chrétiennes des familles, ne semblent avoir d'autre but que de faire de leurs élèves des libres-penseurs » (1), qui, par la force des choses, deviennent de si précoces libres-faiseurs.

Le geste libérateur de nos Evêques a déjà préservé tant de jeunes et belles âmes d'enfants du poison pernicieux et mortel de ces 14 *Manuels* condamnés, où règne « l'esprit de mensonge et de dénigrement contre l'Eglise, et où sont audacieusement niées « les vérités les plus essentielles sur Dieu, l'âme et la vie future! »

***

L'école libre est le seul remède efficace contre cet empoisonnement. Aussi nos adversaires jettent-ils un cri d'alarme devant la multiplication des Ecoles libres.

La *Revue de l'Enseignement primaire et primaire supérieur,* citait naguère ce discours d'un président d'Amicales :

L'école laïque recule dans l'Ouest, devant l'école privée.

En Vendée, les instituteurs assistent impuissants à la « submersion régulière et implacable ».

Le cri d'alarme que j'ai poussé l'an dernier, au sujet des progrès rapides de l'enseignement privé, je le fais entendre à nouveau cette année. La submersion

1. *Lettre* collective de l'Episcopat français, 14 septembre 1909.

régulière et implacable dont je parlais continue sous nos yeux. Aux écoles privées fondées à la rentrée dernière, vont s'ajouter à la rentrée prochaine sept écoles libres; 14 autres communes ont de semblables projets.

L'inspecteur d'Académie de la Vendée disait aussi :

Malgré la vaillance inlassable, la modération, le zèle professionnel des instituteurs et des institutrices, nous perdons chaque jour du terrain dans le Bocage, et nous restons à peine sur nos positions dans la Plaine et les Marais : « Un monopole de fait s'établit dans le nord du département au profit de l'enseignement clérical, » et, comme je l'écrivais il y a trois semaines à M. le ministre, si l'on ne prenait bientôt d'efficaces mesures de défense, l'idée laïque subirait en Vendée un recul sérieux.

La situation n'est pas meilleure en Maine-et-Loire, en Loire-Inférieure.

La « tache phylloxerique » s'étend dans l'Ille-et-Vilaine (1), dans le Morbihan, où l'inspecteur d'Académie avouait que les Ecoles laïques avaient perdu 7.000 élèves en une seule année.

Comment donc ne pas crier « bravo! » à ces vaillants catholiques de la Vendée et de la Bretagne, qui font ainsi reculer les Hérodes de nos jours, massacreurs, non pas des corps, mais des âmes de nos enfants? Comment ne pas crier aussi « bravo! » à tous les catholiques de l'Aveyron, qui, non contents d'avoir déjà 310 écoles libres, en ont ouvert 13 autres l'année dernière et en ouvriront autant cette année?

Voici ce qu'un maître des Ecoles laïques écrivait le 10 juin dernier dans l'*Instituteur français* :

Aveyron. — Depuis une dizaine d'années, nous n'avons eu, comme inspecteurs d'Académie, que des « arrivistes », auxquels M. Aulard a prodigué ses éloges... Ces inspecteurs ont encouragé les passions des instituteurs syndicalistes. Aussi notre Amicale est-elle entre leurs mains. Et nos délégués au Conseil départemental sont de la même famille...

Pour les nominations, récompenses et promotions, les inspecteurs d'Académie consultent les délégués de l'Amicale et du Conseil départemental. Ne peuvent « avancer », par conséquent, que « frères » et « amis »... Voilà pourquoi les neuf dixièmes des instituteurs sont syndicalistes ou... se proclament tels... Ce que devient la neutralité scolaire, dans ces conditions, je n'ai pas besoin de vous le dire. Aussi le nombre des écoles libres augmente-t-il chaque jour. « La moitié environ des écoles publiques (je n'exagère pas), ne compte plus guère que 5 ou 6 élèves par classe ».

1. Dans le rapport de l'inspecteur diocésain sur l'enseignement libre dans le département d'Ille-et-Vilaine, on voit qu'à mesure que les écoles de filles, en particulier, sont laïcisées, une école libre s'ouvre dans la paroisse avec un personnel nouveau. Exemple : Pour treize écoles congréganistes fermées au mois de juillet 1910, onze ont été rouvertes immédiatement et six nouvelles ont été créées.

« Dans presque toutes les paroisses, écrit l'inspecteur diocésain, à part les paroisses de ville et cinq ou six autres exceptions, la grande majorité même des garçons fréquente l'école libre ».

C'est là un vrai triomphe obtenu par le zèle vaillant d'un saint Evêque, par l'ardeur de tous les prêtres qui mettent si bien en pratique les énergiques instructions de Mgr de Ligonnès, et par le courage avec lequel les ont suivies les excellents catholiques de l'Aveyron.

***

Fasse le Ciel que le mouvement de recul des écoles sans Dieu aille sans cesse en progressant, non seulement dans le Rouergue, en Bretagne et en Vendée, mais encore dans toute la France! Pour arrêter l'immoralité juvénile, pour diminuer l'armée des apaches, qui s'enrichit chaque année d'innombrables recrues enfantines, se ruant dans la boue et le sang (1), il faut à tout prix fuir l'école sans Dieu. Si

1. C'est M. Briand, alors ministre de la justice, qui, dans un *Rapport* officiel du 24 juin 1908, établissait que le nombre des criminels de 20 ans et au-dessous s'était accru en quelques années de 450 pour 100. Depuis 1882, depuis le laïcisme obligatoire, il a septuplé, il est devenu sept fois plus grand.

N'a-t-on pas vu en 1911, avec un frémissement d'horreur, notre Sénat discuter cette nouveauté « énorme », la création de tribunaux pour enfants?

Oui, la graine d'apaches, semée à pleines mains dans les sillons de la France, par le laïcisme sans Dieu, pousse si drue, si envahissante, si menaçante pour la sécurité publique, que la magistrature manque de bras pour récolter et engranger les trop abondantes moissons de la criminalité enfantine :

« Les mineurs sont trop, qui grouillent dans les dépôts et les prétoires ». Ils encombrent la place et prennent les heures réservées à leurs aînés.

Rappelez-vous les chiffres puisés aux sources officielles.

En quatre ans, les délinquants de moins de 16 ans ont augmenté de 20 pour 10.

Sur 1.000 attentats contre les personnes, 170, près du cinquième, sont à la charge de ces mineurs, chose jadis totalement inouïe. Un avocat général s'écriait, à Paris, il y a quelques mois, en plein tribunal : « Ils sont tous jeunes, ceux qui assassinent aujourd'hui! ».

530 garçons et 110 filles sont entrés avant 12 ans dans les colonies pénitentiaires.

Et encore, les Parquets et les commissaires, débordés, ne ramassent pas tout. Ils ferment les yeux, ils hésitent, et, à travers les mailles de leurs filets, ils laissent volontairement échapper quantité de petits poissons, déjà grands par le vice.

La poussée de la criminalité précoce est si formidable que la proposition de loi fixait à huit ans le minimum d'âge pour les justiciables de tribunaux d'enfants ».

Huit ans! Songez donc à ces fleurs d'innocence, de grâce et de pureté, qui enchantent nos foyers chrétiens, à ces charmants petits hommes qui caracolent sur un grand cheval de bois, à ces petites filles qui jouent délicieusement à la maman avec leur poupée, à ces petites âmes, qui, grâce au Saint-Père, le « Pape de l'Eucharistie », ont reçu à la Table Sainte le baiser de Jésus-Hostie!

Se peut-il vraiment qu'il y ait en France, en cette France jadis chrétienne jusqu'aux moelles, des enfants du même âge, déjà pourris de vice et mûrs pour le crime? Cette seule pensée ne nous paraît-elle pas un blasphème, une absurdité révoltante? Ne remue-t-elle pas nos cœurs du douloureux frisson qu'on éprouve à la vue d'une profanation sacrilège? Pourtant, cette profanation sacrilège existe. Et le mal monstrueux est devenu tel que presque personne n'a fait d'objections contre la loi qui institue

elle ne sème pas à proprement parler le crime et le vice, elle désarme les jeunes âmes devant les suggestions du mal et les livre à leurs pires instincts sans le frein salutaire et seul efficace de l'autorité souveraine d'un Dieu qui voit tout, qui sait tout, qui récompense et punit tout.

Quand donc les catholiques libéraux sauront-ils faire leur devoir, tout leur devoir, et soustraire leurs filles, non seulement à l'école primaire laïque, devenue l'école contre Dieu, « un moule où l'on jette un fils de baptisé pour en faire sortir un renégat », disait un inspecteur d'Académie, mais encore aux écoles primaires supérieures de l'Etat, à ses Collèges et Lycées de filles, qui réalisent beaucoup mieux que l'école primaire laïque la définition sectaire de l'inspecteur cité? Il y a contre cette éducation sans Dieu la précieuse ressource de nos Ecoles libres, primaires et supérieures, reconstituées presque partout à la place de nos couvents fermés, liquidés et volés.

La France retentissait naguère de l'éloge de Mme Matelot et de ses enfants, les héroïques gardiens du phare de Kerdonis, à Belle-Isle-sur-Mer. Tandis que leur père rendait le dernier soupir et que leur mère désolée veillait auprès d'un cadavre, ces enfants actionnaient de leurs faibles bras le phare tournant et lumineux et assuraient ainsi jusqu'à l'aurore le salut des navires, préservés de la nuit et des écueils.

Eh bien! nos Ecoles libres font ce qu'a fait cette veuve admirable : veillant près d'un moribond, notre chère France chrétienne, elles donnent aux enfants qu'elles élèvent l'énergie divine d'entretenir le phare resplendissant de la foi catholique, qui éclaire les navires en perdition dans la nuit du matérialisme athée, et qui les sauvera jusqu'à l'aurore du jour, trop lent à venir, où le grand soleil de la religion illuminera, comme autrefois, toutes les écoles de la France et toutes les jeunes âmes de la Patrie ressuscitée.

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

SUR UNE INTERDICTION

Par une lettre d'étendue considérable adressée au clergé de son diocèse, le 22 décembre, Mgr Chapon, évêque de Nice, vient d'interdire *La Critique du Libéralisme* dans son diocèse, y joignant la défense aux prêtres et aux fidèles de correspondre avec elle. En outre, Sa Grandeur interdit hypothétiquement à son directeur les fonc-

ces désolants tribunaux pour enfants. On ne peut se montrer sceptique que sur leurs résultats. Il faudrait couper le mal dans sa racine et comprendre que si, « en tuant Dieu, on a tué la morale », au dire du socialiste Allard, on ne ressuscitera la morale qu'en faisant rentrer Dieu dans l'école et dans l'âme des enfants.

tions sacerdotales dans le diocèse de Nice. Ce document a pour titre : « Lettre de Mgr l'Evêque de Nice à ses prêtres, relativement aux calomnies dirigées contre l'Ecole Vianney ». Elle vise l'article paru dans cette revue le 15 novembre 1911 : « Un centre ecclésiastique d'œuvres sociales et de formation cléricale sillonnistes ».

Le premier, le *Figaro,* par un article à grand fracas, a saisi la presse et l'opinion de ce grave incident. M. J. de Narfon était naturellement désigné pour servir le dessein de Mgr Chapon. C'est un bon office dont le prélat lui saura plus de gré que de la divulgation de son mémoire à l'épiscopat sur le Décret concernant l'âge de la première communion.

Je n'ai pas le droit de discuter l'acte épiscopal qui m'atteint, mais il me reste celui de préciser les conditions où il se présente et de prouver que je ne suis pas un calomniateur.

La première observation à faire est que l'article incriminé ne donnait aucun nom de personne et de lieu et qu'il n'émettait aucune critique contre l'évêque. Tout indice capable de laisser soupçonner dans quel diocèse se passaient les faits relatés en avait été exclu soigneusement. Assurément, ce n'est pas ainsi qu'aurait agi un écrivain « moins soucieux de défendre la doctrine que ses idées personnelles et ses rancunes. » On ne voit pas quelle place pourraient tenir ici les idées personnelles, et, quant aux rancunes, elles auraient eu là une belle occasion de se satisfaire. Ce sont des sentiments mesquins que nous ne connaissons point.

Mgr Chapon, encore moins. Cependant, il faut aussi le noter, c'est de but en blanc, comme on dit, que Sa Grandeur a eu recours à cette mesure extrême, sans user aucunement, au préalable, du moyen plus naturel d'une rectification ou d'une protestation adressée au directeur de la Revue, comme si Mgr l'Evêque de Nice avait craint que l'occasion lui échappât de porter tout le préjudice possible à son œuvre et à sa personne. Il a préféré étendre du premier coup à ces dernières limites l'usage de ses droits.

Sa Grandeur me dépeint comme cherchant à troubler son diocèse et Elle tire un effet très pathétique du spectacle des élèves de l'Ecole Vianney qui se heurtent dans la rue « aux émissaires de ce prêtre allant porter de maison en maison la revue diffamatoire ». Or, j'ai eu soin de m'abstenir rigoureusement de toute correspondance et de tout rapport avec aucun ecclésiastique placé sous sa juridiction. Parmi les laïques de son diocèse, je n'avais écrit qu'à un seul, homme très respectable, qui a bien voulu prendre en son nom propre, auprès de prêtres considérés, les renseignements nécessaires pour contrôler mes informations. Et quand parut l'article visé, je n'en ai pas fait envoyer dans les Alpes-Maritimes un seul exemplaire en dehors de ceux dus aux abonnés. Lors, donc, que Mgr l'Evêque de Nice écrit : « Au cas

où il serait dans les intentions de M. l'abbé Barbier — comme j'ai des raisons de le croire — de venir à Nice, pour y stimuler ses agents », c'est une chimère d'imagination ou une fiction heureusement trouvée comme prétexte pour aggraver l'interdiction de la revue par une autre mesure atteignant le directeur dans sa considération sacerdotale.

Arrivons au corps du délit.

Il est constitué par deux actes : la critique d'une revue intitulée « Vers l'avenir », qui parut de 1907 à 1909, et la production de témoignages actuels, d'où il résulterait que les fâcheuses tendances constatées dans cette revue, antérieurement à la condamnation du *Sillon*, subsistent encore aujourd'hui.

La question se posait ainsi : il existe dans le diocèse de Nice (je puis prononcer les noms après Mgr Chapon) un groupe d'œuvres sociales et de formation cléricale, qui, sous le nom général de la *Semeuse*, comprenait, d'une part, une revue destinée à être un lien entre les œuvres du diocèse et servait à ce groupe, et, d'autre part, une œuvre de vocations tardives et une école cléricale pour des enfants plus jeunes. Ce groupe composé de quelques prêtres est présidé par M. le chanoine Porcier, inspecteur des œuvres diocésaines, directeur en titre de la Revue et de ces écoles. L'intérêt de cette question était double : montrer, par l'exemple qu'offrait la revue, comment il y a quelques années, l'esprit du *Sillon* pouvait se propager à l'aise, à l'abri de hautes influences ecclésiastiques — voilà pour le passé — et, pour le présent, établir, au moyen de témoignages vécus, que le groupe de la *Semeuse*, toujours composé des mêmes éléments, conservait les mêmes tendances répréhensibles et pernicieuses.

« La Critique du Libéralisme » a fait une analyse détaillée de la revue « Vers l'avenir »; elle en a cité vingt-neuf passages, dont quelques-uns ont la longueur d'une page, presque tous les autres huit ou dix lignes constituant chacun un sens très complet. Objecter que ce sont des passages « soigneusement choisis et isolés de leur contexte » est une réponse commode. Evidemment ils sont « choisis », comme plus significatifs que d'autres. Mais il faudrait dire alors, qu'aucune citation d'auteur n'est recevable et qu'on n'est jamais en droit d'y trouver une proposition nettement formulée.

Mgr Chapon affirme que « jamais cette revue n'a été sillonniste ». Malgré toute la déférence due à Sa Grandeur, quiconque a lu cet exposé, ne pourra manquer de convenir que c'est un démenti donné à l'évidence elle-même.

La difficulté de ce terrain a-t-elle retenu Mgr l'Evêque de Nice? Sa Grandeur « ne veut pas s'arrêter à ce long préambule ». Sa lettre ne tente donc pas sur ce point la réfutation qu'elle s'attache à faire

des témoignages contenus dans les trois lettres relatives à l'esprit actuel de la *Semeuse*. Là, Sa Grandeur s'applique à en relever chaque détail et en affirme la fausseté. Et c'est aussi, c'est principalement peut-être, pour avoir pris ces imputations à mon compte, que je serais un calomniateur.

Or, j'avais fait moi-même toutes les réserves nécessaires, en écrivant : « *On sait que les témoignages de cette nature ne doivent être acceptés que sous le plus strict bénéfice d'inventaire. Les froissements, les rancunes, le besoin de se faire soi-même l'innocent en altèrent souvent la sincérité* » Et, cela posé, je précisais la valeur et la portée de ceux-ci : « Mais, quand ces témoignages, venus de divers côtés, concordent sur des points précis, sans entente préalable possible entre ceux qui les donnent; *quand ceux-ci invitent à contrôler leurs appréciations auprès de prêtres d'une respectabilité non douteuse, et, quand en effet, ce contrôle vient à les confirmer*, la certitude est acquise ; *j'entends une certitude qui porte sur l'ensemble, sans garantir la vérité de chaque détail* ».

La certitude que je dégageais était uniquement que, sous la direction des mêmes prêtres, l'œuvre gardait encore le même esprit que du temps de la revue.

Sa Grandeur s'arrête à chacun de ces détails. Ce n'était pas le principal.

Mais enfin ils ont été énoncés. Sont-ils exacts, sinon chacun en particulier, du moins par la peinture qu'il composent de l'ensemble?

On a vu les raisons qui m'en pouvaient convaincre. Mgr Chapon me « *défie* de trouver à Nice un seul homme bien informé... un seul capable de se porter garant de ces accusations ». Je pourrais répondre que je n'ai plus à chercher de tels garants. Mais je n'ai point à me mettre en peine d'en trouver de nouveaux : ils s'offrent spontanément. Et l'on ne dira sans doute plus que c'est en vertu d'un accord concerté.

L'un de ces témoins, inconnu de moi jusqu'ici, m'écrit : « Votre article n'a pas été du goût de tout le monde; mais moi qui ai vécu pendant ... ans dans ce milieu, je puis dire que j'ai été témoin de la plupart des faits rapportés ».

Voici la lettre d'un autre :

« Nice, 25 décembre 1911.

» Monsieur l'Abbé,

» Votre article sur l'abbé A. et l'abbé B. est un acte de courage et » un geste d'amour filial envers la Sainte Eglise. Je vous félicite et je » sympathise avec vos labeurs, vos souffrances si elles vous échoient.

» Vous êtes dans la vérité. Beaucoup d'âmes ont souffert dans leur » foi et peut-être l'ont perdue au milieu de l'anarchie morale et intel-

» lectuelle où s'agitaient impunément ces détracteurs de l'Eglise, de » la tradition catholique, des autorités hiérarchiques et surtout de ce » saint qu'est Pie X. Le Saint-Père a été foulé aux pieds et bafoué » de toutes façons et il est bien vrai qu'il suffisait de le défendre pour » devenir suspect, être mis en quarantaine, etc.

» Vous avez servi, Monsieur l'Abbé, la vérité; vous le deviez. » D'autant plus que l'Evêque de Nice avait reçu un certain nombre » d'avertissements autorisés dont il n'a tenu aucun compte. »

Mais j'arrive à quelque chose de plus grave encore et qui apporte un singulier *confirmatur* à ce qu'on vient de lire.

On se souvient qu'une des lettres citées dans l'article qualifiait le groupe d' « *agence moderniste* ». J'avais pris soin de dire que le mot ne devait être accepté qu'avec « une forte atténuation ». C'était lui enlever tout mauvais sens et marquer ma réserve. Mgr l'Evêque de Nice lui a donc attribué une importance excessive et il avait trop beau jeu à protester en rappelant ce qu'il avait fait pour s'opposer au modernisme. « Certes, si un diocèse, et j'ose le dire, un évêque, pouvaient se croire à l'abri d'une telle accusation, c'est bien le diocèse et l'évêque de Nice ». Je n'ai pas besoin d'observer que, sur ce point, comme sur les autres, la personne de Sa Grandeur n'était nullement mise en cause, et qu'il ne pouvait venir à la pensée de personne d'élever contre Elle un pareil soupçon.

Mais, Elle tenue hors du débat, je dois dire aujourd'hui, avec un vif regret de la peine qu'Elle en pourra éprouver, ce que mon honneur exige pour ma défense, afin d'établir que, même à le prendre comme veut Mgr Chapon, je n'ai point calomnié. Eh bien! l'expression que je repoussais alors comme excessive, aujourd'hui, plus complètement informé, je la reconnais exacte, et mon correspondant n'exprimait que la triste vérité.

On vient de m'en fournir la preuve par la communication spontanée d'une lettre écrite par l'un des prêtres de ce groupe à l'un de ses confrères : tous deux des plus en vue à la *Semeuse* et de ceux que Mgr Chapon couvre absolument dans sa Lettre.

Celle-ci contient une longue série de conseils à cet ami, l'exhortant à négliger le côté action et œuvres, sans se séparer de la *Semeuse,* pour se consacrer à une vie d'études personnelles et d'effort intellectuel pour laquelle il aurait des aptitudes marquées. « Donc, plus de préoccupations d'œuvres, d'organisations, mais seulement *la poursuite d'un idéal intellectuel* ». (Ainsi souligné).

A côté de ces travaux, il s'occuperait de fonder la Revue dont il avait déjà formé le projet. « Cette Revue ainsi conçue est appelée à rendre de grands services au diocèse, à répandre des idées qui devraient vivifier les Œuvres. Nos Œuvres manquent de souffle, de

direction, de mentalité. Cette Revue pourrait contribuer à créer ces choses ».

Or, quel est cet idéal intellectuel à poursuivre? Quelles sont ces idées à répandre dans le diocèse et qui donneront aux Œuvres la direction et le souffle?

« Il y a, me semble-t-il, une œuvre à laquelle plusieurs vies sont » nécessaires : **c'est celle du dégagement du dogme de la » vieille philosophie scolastique**. Pourquoi ne travaillerais-tu pas » à cette œuvre dans le silence?...

» ... Et alors, mon cher X, laisse-moi te dire : confiance en Dieu, » item en ta vie sacerdotale. Ce n'est pas en vain que tu souffres. Je » suis convaincu que toutes tes souffrances te seront fécondes. Et, » d'ailleurs, que sont les souffrances, sinon les appels d'une âme tout » à fait apostolique, d'une âme de prêtre pour une vie de travail, et » d'enfantement intellectuel?

» Que sont tes souffrances, sinon la conscience nette des besoins de notre temps, » en désaccord profond avec l'esprit et les méthodes de l'Eglise ? Que sont tes » souffrances, sinon l'indication d'entreprendre une œuvre qui s'impose à tous ceux » que Dieu a armés pour sa réalisation ?

» Et puis, cette Eglise qui ne te donne rien, c'est l'Eglise d'aujourd'hui, l'Eglise » de notre temps. Est-ce que les hommes qui ont consacré leur génie et leur vie » à la défense de la vérité, et surtout à la concordance de leur pensée, qui était **» celle d'une époque, avec la pensée de l'Eglise, celle de tous les temps, ont reçu » davantage ?**

» Ils ont reçu des coups !

» Toi, tu n'as encore rien reçu... Ne te plains pas... Ça viendra.

» C'est l'Eglise dans son universalité qui te jugera. C'est pour l'Eglise de Jésus-» Christ que tu dois travailler. C'est en t'associant à l'Eglise au-dessus des hommes » et des choses, que tu prendras conscience de la fécondité de tes efforts et que tu » puiseras le courage nécessaire pour accomplir ta tâche.

» En travaillant pour cette Eglise, ta foi grandira tous les jours davantage. Ce » sera ta première récompense. Dans cette foi tu seras heureux, et tu ne cesseras de » bénir le jour de ta consécration sacerdotale... »

Je crois, qu'après cela, la lumière, une triste lumière, est faite.

La Lettre de Mgr l'Evêque de Nice s'ouvre par des appréciations sur une personne. La mise à l'index d'un de mes ouvrages a été tellement exploitée et si souvent remise au point, qu'il ne reste rien à en dire. Je veux seulement noter que personne ne l'a commentée en termes plus passionnés et plus violents que Mgr Chapon, dans cette lettre où il veut faire acte d'autorité épiscopale. Sa Grandeur, qui prend le souci de citer les thèses placées en tête de cet ouvrage, supprime de chacune la première partie où est énoncée, pour être ensuite défendue, l'admirable fermeté doctrinale que Léon XIII oppose au libéralisme, et, ne présentant que la seconde, Elle écrit : Ce livre n'est « que le développement perfide et venimeux de ces deux

thèses, à l'aide des plus audacieux travestissements, de la falsification la plus effrontée de l'histoire qui ait jamais été tentée ».

Ce livre, à n'en pas douter, a légitimé la décision de la S. C. de l'Index ou par un motif d'inopportunité, ou par son titre qui aura été jugé irrespectueux, ou par quelque excès dans la forme. Mais il demeure permis à l'auteur d'en appeler du jugement de Mgr Chapon, d'élever même contre lui une respectueuse, mais vive protestation, et d'attendre avec calme celui de l'histoire.

Ce que, toutefois et dès maintenant, on ne peut contester, c'est que cet ouvrage abominable, où l'auteur a peut-être eu le tort de rattacher avec insistance l'effet à la cause disparue depuis trop peu de temps, n'en reste pas moins, essentiellement, le procès avant la lettre du mouvement moderniste, de la démocratisation de l'Eglise, du démocratisme chrétien, de l'action sociale catholique non-confessionnelle, etc..., et que cela pourrait, aujourd'hui, lui mériter quelque ménagement de la part de gardiens de la vérité. Il n'en reste pas moins qu'il a contribué, pour sa modeste part, à préparer les décisions de l'Eglise sur ces points, comme mes écrits sur le *Sillon* ont contribué à préparer la condamnation de cette Ecole, que Mgr l'Evêque de Nice a vainement tenté de prévenir, *in extremis*, en poussant à un mouvement de manifestations épiscopales en sa faveur.

Restent enfin, les interdictions portées par Mgr l'Evêque de Nice. Ici, le devoir est de s'incliner devant l'exercice de son autorité. Je le fais avec respect. Avis a été donné aussitôt à l'éditeur de suspendre l'envoi de la revue dans son diocèse.

Je ne sais encore si l'acte qu'il vient d'accomplir aura causé dans le monde catholique une « sensation » aussi « profonde » que M. de Narfon l'annonçait, ni dans quel sens elle se sera produite. On sait que M. de Narfon est bon juge des mérites de nos évêques. Cependant il m'est encore permis d'espérer que la considération universelle et la très haute autorité qu'il attribue à Mgr Chapon dans l'épiscopat français n'effaceront pas complètement les marques flatteuses d'estime et d'encouragement que m'ont accordées, l'an dernier, comme les lecteurs de cette revue le savent, le cardinal Andrieu, le cardinal de Cabrières, le cardinal Dubillard, Mgr l'archevêque de Bourges, NN. SS. les Evêques d'Annecy, de Blois, de Bayonne, de Coutances, de Montauban, de Périgueux, du Puy, de Verdun, sans parler de plusieurs autres hauts témoignages.

Ce n'est pourtant pas que je m'illusionne sur les graves conséquences que les mesures prises avec éclat par Mgr l'Evêque de Nice peuvent avoir pour l'avenir de *La Critique du Libéralisme*.

Nous avons heureusement, en France comme ailleurs, un haut respect de l'autorité épiscopale, une haute idée du respect qu'elle a

d'elle-même dans ses décisions, et, quand celles-ci prennent de telles formes, elles impressionnent, comme cela doit être, l'opinion catholique.

Si ceux sur qui elles tombent sont déjà en butte à la contradiction, elles fournissent contre eux des armes redoutables.

On sait à quel point c'est notre cas. Nous sommes donc exposés à voir exploiter de toutes parts, par ceux, si nombreux, auxquels nos efforts déplaisent, cette arme qui ne leur est peut-être pas mise entre les mains sans dessein, et contre laquelle nous n'avons pas de défense.

Comme on en jouera! Je ne parle pas seulement des avanies dont nous avons déjà une longue expérience. Elles sont le lot du combattant. Quand il lutte pour l'Eglise, il y voit le sort annoncé par son divin Fondateur et la rançon des âmes qu'il voudrait préserver. Mais Dieu ne suspend pas pour nos œuvres l'effet des causes humaines, et l'œuvre peut être rendue impossible. Il y a une limite d'efforts que la volonté la plus ferme ne peut dépasser et des obstacles devant lesquels elle peut être obligée de reconnaître son impuissance.

Un exemple qui s'offre dès les premiers jours montrera mieux que le reste à quoi il faut s'attendre. Des *Semaines religieuses* même mettront en garde contre nous prêtres et fidèles, au nom du devoir.

Celle de Toulouse, que nous avions récemment critiquée pour de justes motifs, disait, dès le 31 décembre, avec les traits perfides que j'y souligne :

« Dans le numéro du 3 décembre dernier et sous la forme inten-
» tionnellement discrète d'une *Petite Correspondance*, pour écarter
» toute velléité de polémique fâcheuse de tous points, quand nous
» avons un besoin si impérieux de paix et d'union, nous remplis-
» sions un devoir en disant notre pensée — non pas toute notre pen-
» sée, et nous espérons qu'on ne nous y obligera pas — au sujet d'une
» Revue parisienne de prétendue « Critique », où semblent se don-
» ner rendez-vous plus ou moins ouvertement *les mécontents des divers*
» *diocèses de France*. Très accueillante à qui veut dire son mot,
» sous le spécieux prétexte de servir la cause de l'intégrité doctri-
» nale, mais, en réalité, *pour le seul intérêt facile à découvrir d'une*
» *cause purement politique*, cette revue s'applique à dénigrer per-
» fidement Evêques, Instituts, Ecoles, *Semaines religieuses jugés appa-*
» *remment trop dociles aux directions du Saint-Père*, qui demande
» qu'on reste simplement « catholiques avant tout, » et qu'on ne
» lie à aucune cause politique, si respectable qu'elle puisse paraître,
» la cause de l'Eglise, la seule qui doive grouper tous les catholi-
» ques.

» Et de fait, ladite Revue contient moins de critique doctrinale
» que de « critiques » dans le sens populaire et méprisable du mot.
» Il y a de tout, en effet, dans ses procédés : de la puérilité, de la

» méchanceté, du mensonge aussi et souvent, hélas! de la calom-
» nie. Tel un récent article publié contre une excellente institution
» du diocèse de Nice.

» Mal en a pris, cette fois, au directeur de la Revue, car Mgr
» l'évêque de Nice, ému par tant de calomnies révoltantes, vient d'écrire
» une belle réfutation à la suite de laquelle nous lisons les lignes
» suivantes qui, même à Toulouse, ne manqueront pas d'intérêt...

. . . .

» Beaucoup de nos lecteurs comprendront pour quel motif nous
» avons jugé absolument nécessaire de citer ici le document qu'on
» vient de lire; il nous dispense de tout jugement personnel, il
» corrobore hautement et plus tôt que nous ne pouvions le pré-
» voir, ce que nous avons dû écrire en *Petite correspondance* le
» 3 décembre dernier.

» *Après cela, il est hors de doute que les bons prêtres et les*
» *catholiques de bonne foi ne manqueront pas de se tenir prudem-*
» *ment en garde contre la publication incriminée* et contre les *fac-*
» *tums* et publications du même genre qui lui sont très appa-
» rentés. Nous n'insistons pas ».

Le poids de l'autorité épiscopale jeté dans la balance de l'opinion enlèvera-t-il le plateau? Et que se passera-t-il si Mgr l'Evêque de Nice, dont on connaît l'ardeur à poursuivre ses plans, obtient d'être imité par quelques-uns de ses vénérables collègues? Dès le 27 décembre, l'un de ses voisins me demandait communication de l'article incriminé, pour en prendre connaissance « avant de porter contre nous une sentence publique, s'il y a lieu ». Ce trait en dit long.

Demain, une autre occasion peut provoquer une mesure de même genre. Car « La Critique du Libéralisme » pourra tomber, mais elle ne déviera pas de son chemin : respectueuse de l'autorité épiscopale, dont elle s'interdit de discuter les actes, elle continuera d'exercer librement le droit de critique, sans se départir des règles de loyauté, de courtoisie et de charité, sur toute manifestation d'erreurs qui n'échappe pas de droit à la discussion. Pourquoi parler de ceci, si, de peur de déplaire, il faut taire cela qui est peut-être plus grave?

On peut donc prévoir que l'une de ces deux choses se produira : Ou bien, parmi les gardiens de la vérité, il s'en trouvera qui, estimant l'œuvre utile ou nécessaire, prendront l'initiative d'empêcher, par des moyens dont ils sont juges, que la considération sacerdotale et professionnelle de son directeur soit détruite injustement, ou bien celui-ci risquera de se trouver quelque jour arrêté par le souci que lui-même doit en avoir et par l'inutilité de plus longs sacrifices.

Ce dont nos amis peuvent être néanmoins assurés, c'est que, ni le courage, ni même la confiance ne sont abattus dans notre cœur. Notre espoir est plus haut qu'en nous-mêmes. Notre unique pensée, en entreprenant notre tâche, a été de faire œuvre pour l'Eglise et

pour Dieu. « La Critique du Libéralisme » n'est pas ébranlée, parce qu'elle adapte à sa situation la parole de l'Apôtre : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus.*

Emm. Barbier.

Appendice. — La lettre de Mgr Chapon met naturellement en liesse le *Bulletin de la Semaine.* C'est un triomphe pour lui et ses congénères. Voici le flot de bile qu'il dégorge, à l'abri de cette autorité, en tête de son numéro du 3 janvier, sous ce titre : « *Cotin le Censeur* ».

On lira à nos *Documents et faits religieux* la grave mesure édictée par Monseigneur l'Evêque de Nice contre la *Critique du Libéralisme* de l'abbé Barbier. La décision épiscopale est assez fortement motivée pour nous dispenser de tout commentaire, quand bien même le respect dû à un acte de juridiction ne commanderait pas de s'en abstenir.

Toutefois, il est un point par où la flétrissure imprimée par Mgr Chapon à l'audacieux agresseur de l'école Vianney se dépasse en quelque sorte elle-même, et prend une ampleur qui déborde le cas particulier du diocèse de Nice. Par là, elle intéresse tous les catholiques de France, et l'on peut dire toute la catholicité.

Lorsque l'éminent disciple de Mgr Dupanloup démasque un « *pseudo-modernisme et un pseudo-libéralisme imaginés par une certaine coterie à l'usage de ses idées personnelles et parfois de ses rancunes, assez large pour y englober tous ses contradicteurs* », le prélat fait plus que se défendre, plus que défendre ses diocésains contre des imputations systématiquement calomniatrices; il se fait, contre les chemineaux de la diffamation, contre des naufrageurs d'un nouveau genre, l'écho de l'indignation impatiemment contenue des victimes et dénonce à la conscience publique une tactique généralisée d'imposture dont on fait métier de la rendre dupe.

Il fallait que cette protestation eût lieu avec cette solennité, avec cette autorité; que ce réquisitoire fût prononcé, que cette exécution fût faite et faite par un évêque.

C'est un soulagement véritable, et c'est une libération.

Ils sont là un brelan de gazettiers touche-à-tout : cuistres gonflés, prestolets besogneux, moines arrogants qui se sont attribués une sorte de magistrature dont qui leur plaît devient justiciable.

Avec des airs de don Quichotte de la vérité, ils opèrent à la façon de ces pillards féodaux qui faisaient, à leur manière et à leur profit, la police des routes. Tapis dans l'ombre d'un journal, ou sous le masque d'une revue, ils salissent, ils déchirent, ils détruisent, semblables à ce critique dont Veuillot — lequel s'y entendait — a dit :

Il ne critiquait pas, il faisait du dégât.

Tout leur est tributaire : les œuvres, les institutions, les personnes. Les hommes les plus universellement respectés, les organismes les plus signalés par leurs services ont subi leurs attaques cauteleuses et leurs venimeuses perfidies. C'est M. de Mun, c'est M. Jean Guiraud, c'est la *Ligue Sociale d'Acheteurs*, c'est l'Université de Fribourg... Nous avons dû renoncer à maintenir le « Coin des massacres » où nous relations ces coups de main. Comme dit l'autre, ce n'est point seulement que c'est sale, mais cela tient de la place.

Quel mobile — en dehors des rancunes à assouvir et de la hantise de se pousser — anime ces détracteurs professionnels qui ont conçu une « défense catholique » calquée sur les moyens odieux de la fameuse « défense républicaine » et qui tentent d'introduire, dans l'Eglise, les exécrables procédés du combisme? Quel plan occulte servent-ils, en propageant l'universel discrédit, dans un régime de suspects? On peut se le demander.

Ce que nous savons bien, parce que nous en recueillons quotidiennement l'écho, c'est qu'on en a assez de ces Arsène Lupin sans mandat ni responsabilités qui n'ont pu perpétrer impunément leurs méfaits qu'à l'abri du caractère qui les couvre, et qui ne pouvaient être châtiés que comme ils viennent de l'être.

En joignant au *Figaro* et au *Bulletin de la Semaine* la *Démocratie* de M. Marc Sangnier et son fameux succédané l'*Ouest-Eclair,* le *Siècle!!!* et la *Lanterne!!!* on aura énuméré tous les journaux qui font à mes dépens l'éloge de la Lettre de Mgr l'Evêque de Nice.

Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle!

E. B.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue ***sont priées d'adresser directement leur demande à l'*** ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), ***et non pas à la*** DIRECTION ***dont le siège est à Paris.***

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 9.635

UNE SURVIVANCE
DE L'EXÉGÈSE MODERNISTE

I

On m'a demandé récemment que penser d'une brochure ayant pour titre : « *La divinité de Jésus-Christ: l'enseignement de saint Paul* ». Cela me l'a fait lire, et l'ayant lue, je me détermine, au lieu d'une réponse privée, à en dire mon avis publiquement. La question qu'un lecteur de cet opuscule m'a posée montre qu'il peut être opportun d'en éclairer d'autres. Mais ce qu'on va lire justifiera plus complètement mes raisons.

Il faut qu'elles soient sérieuses, car la personne et la qualité de l'auteur rendent la tâche épineuse, et non moins pénible. D'aucuns seront tentés de s'écrier, de prime abord, que c'est une entreprise plus propre à faire du mal que du bien et de rejeter sur moi ce qui pourrait être occasion d'un certain scandale : je les prie seulement de suspendre un peu leur jugement.

D'ailleurs, bien entendu, et une fois pour toutes, je ne cherche pas à incriminer les intentions de l'auteur. Si l'on veut que ce soit inconsciemment et par une sorte de naïveté inexplicable, qu'il s'est fait le complice de ceux qui sapaient les fondements de notre foi et le vulgarisateur de leur exégèse destructrice, je me garderai d'y contredire, laissant à chacun le soin de justifier à ses propres yeux cet avis. Il faudra bien cependant dégager la pensée qui est le fond de l'œuvre; mais nous nous bornerons à la saisir dans son évidence objective. Celle-ci apparaîtra assez claire pour ne permettre aucun doute.

L'auteur est M. l'abbé Henri Couget, bien connu dans le diocèse de Paris, où il fait partie de la curie archiépiscopale. Il y occupe les importantes fonctions de Sous-Directeur des Œuvres diocésaines, qui placent dans son ressort les Œuvres de catéchisme, l'enseignement religieux dans les lycées, les œuvres de patronage, les œuvres de presse, etc...

L'opuscule en question date de plusieurs années. Il m'a donc fallu d'abord me le procurer, ce qui était fort simple, car il n'a pas cessé d'être dans le commerce. Il a même été réédité. Et l'on n'a pas à le chercher au fond de quelque officine douteuse. C'est un éditeur catholique qui l'offre à sa clientèle. Il fait partie d'une collection bien connue, très répandue dans les milieux catholiques, parmi le clergé et dans les séminaires, et qui a pour but de vulgariser les

résultats actuels de la science dans ses rapports avec la religion (1).

« *L'enseignement de saint Paul* » appartient à une série de brochures écrites ou projetées par le même auteur, et rattachées les unes aux autres par ce titre commun : « *La divinité de Jésus-Christ* ». Cette brochure est le point culminant de ces études. La première, « *La catéchèse apostolique* », la préparait, je ne dis pas seulement à raison de l'ordre chronologique, mais surtout en vue du système d'exégèse qu'il s'agissait de faire admettre. Les diverses éditions annonçaient en préparation un tome III : « *L'enseignement de saint Jean* » et un tome IV : « *La doctrine apostolique* », qui devaient achever la démonstration de ce système, mais qui, autant que je sache, n'ont pas paru.

Dans ces deux premières brochures, aucune introduction au sujet, aucun fil directeur permettant de suivre le plan de l'écrivain et de noter les jalons de la route, du point de départ à celui d'arrivée. Il entre de plain-pied en matière, et, sans rien dire au lecteur de ce qu'il lui montrera, il le prend par la main, en lui mettant un bandeau sur les yeux, et l'entraîne à sa suite. Mais les chemins font tant de circuits, ils sont si coupés, que celui-ci, arrivé au terme et rendu à lui-même, serait fort embarrassé de reconnaître où il est. Nous prendrons à tâche de l'orienter exactement.

Or, ce qu'il faut dire en premier lieu, c'est que le titre, « La divinité de Jésus-Christ », n'exprime pas le véritable sujet du livre. Il est vrai qu'à l'énoncer plus clairement on eût paru suspect. Il faut donc commencer par le rétablir. C'est *l'origine de l'idée de la divinité de Jésus-Christ*. M. Couget ne se propose pas autre chose que de nous la faire découvrir.

Où la trouve-t-on? Dans saint Paul.

Comment s'y révèle-t-elle? C'est ce que l'auteur se donne pour tâche de montrer, ou plus exactement d'insinuer.

Mais il nous faut tout d'abord éclaircir le choix de sa position. Pourquoi celui de saint Paul, dans cette étude de l'origine de l'idée de la divinité de Jésus-Christ?

Il est communément admis que l'Apôtre est, par ses premières Epîtres, le premier en date des écrivains sacrés. Mais on ne prendra pas seulement cette opinion comme probable, on la tiendra comme définitivement acquise. Il faut même, pour la démonstration, que les trois premiers Evangiles et les Actes des Apôtres, soient considérés comme certainement postérieurs de plusieurs années à ces épîtres, et le plus possible, dans la mesure où l'exégèse progressiste peut le soutenir vraisemblablement. C'est d'autant plus nécessaire

1. Bloud, éditeur, 44, rue Madame, Paris. — Collection « *Science et religion* ».

que cette démonstration suppose l'influence des « idées pauliniennes » sur la rédaction des Synoptiques et des Actes. Notons tout de suite que l'influence paulinienne, nulle sur saint Matthieu, très douteuse sur saint Marc, n'est en effet pas contestée sur saint Luc. La reconnaître n'est donc pas un fait de modernisme. Mais c'en est un de supposer que cette influence a été jusqu'à faire entrer dans les récits évangéliques des enseignements élaborés après la mort de Jésus-Christ. Les évangiles sont essentiellement le reflet de l'enseignement oral du Sauveur et du témoignage qu'en rendaient les apôtres. La « Catéchèse » commence donc par fixer ce point de départ. Saint Paul peut et doit être considéré comme le premier témoin authentique de la foi de la primitive Eglise.

Cela étant posé, tout se passe comme si la préoccupation de l'exégète était — qu'on me pardonne d'énoncer la chose sans périphrase — d'exalter habilement saint Paul, mais en cherchant dans ses écrits et dans son témoignage, non pas les preuves de la foi des apôtres et des premiers disciples de Jésus-Christ à la divinité de Notre-Seigneur en vertu d'une révélation directe et positive faite par Lui, mais, au contraire, la preuve, ou à défaut d'une preuve qui ne saurait exister, l'indice que l'idée de sa divinité, la foi à sa divinité est le résultat d'une évolution du sentiment religieux sous la double influence des nécessités diverses de l'apostolat, d'une part, et, de l'autre, sous celle de la philosophie alexandrine, et, spécialement, de Philon.

En fait, le seul qui ne soit pour rien dans la formation de l'idée de la divinité de Jésus-Christ, telle qu'on l'expose, c'est Jésus-Christ lui-même.

Il y a trois manières de nier la révélation. Les uns l'ont niée brutalement, sottement, malgré l'esprit qu'ils déployèrent, comme Voltaire. D'autres l'ont niée au nom d'un rationalisme plein d'onction, comme Renan. Une troisième méthode est celle mise en honneur de nos jours, plus simple et plus pernicieuse. Elle consiste tout simplement à traiter la révélation comme si elle n'existait pas. On ne l'attaque point : on l'écarte en expliquant tout sans elle. C'est un grand progrès sur les deux autres manières. Il a fallu des prêtres pour inventer celle-là.

Le grand tort de M. Couget a été de se mettre à leur école, à leur remorque. Le guide sur lequel il s'appuie le plus ostensiblelent n'était rien moins que sûr. C'est le P. Rose, ancien dominicain, ancien professeur à l'Université de Fribourg et rédacteur à la *Revue biblique*, dirigée par le P. Lagrange. On sait que, depuis, le P. Rose est devenu apostat. Et la raison de sa lamentable exode est précisément qu'il ne croyait plus à la divinité de Jésus-Christ. M. Couget cite volontiers aussi certains passages de Mgr Batiffol, ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse, et non pas des plus heureux.

Mais son véritable inspirateur, celui qu'il suit, peut-on dire, pas à pas, et dont il se fait le porte-voix, est un troisième, qu'il se garde de nommer, et qu'il nous faut commencer par découvrir.

II

C'est M. Loisy. Les brochures de M. Couget ne sont que la vulgarisation de son exégèse subversive de la foi. M. Couget, qu'il en ait conscience ou non, est un disciple de M. Loisy. Disciple modeste — je ne veux pas dire prudent — qui s'abstient d'affirmer comme le fait le maître, mais qui insinue ce qu'il n'affirme pas, et qui suit presque en tout les principes et la méthode du maître, sans aller aussi loin que lui. Il ne vous dira pas, par exemple, comme M. Loisy, que Jésus-Christ est ressuscité dans la foi ou la conscience des fidèles. Il ne vous dira pas que Jésus est Dieu dans la foi et dans la conscience des fidèles. Il se contentera de vous obliger, si vous n'êtes pas un niais, à vous le dire à vous-même et à vous le persuader, en vous expliquant que saint Paul, qui, jusqu'alors, n'avait prêché que Jésus-Messie, fut obligé par son zèle et par la nécessité de se faire comprendre des Grecs, qui n'avaient point l'idée messianique et qui étaient imbus par leur religion de l'idée de génération et de filiation divine, de leur prêcher que Jésus est Fils de Dieu, et Dieu par conséquent. Que si l'objection vous venait que la divinité de Jésus-Christ est dans les synoptiques, il vous suppose trop instruit des opinions modernes pour ignorer que les synoptiques sont postérieurs aux écrits de saint Paul et influencés par sa doctrine. Et vous conclurez de vous-même que cette divinité est une infiltration paulinienne introduite là dans un but tendancieux.

Bref, quand vous aurez admis l'exégèse de M. Couget, vous n'aurez pas grande objection à faire aux conclusions de M. Loisy.

C'est un fait d'inconscience inexplicable — car nous écartons toute intention mauvaise — qu'après la condamnation de M. Loisy, qui date de 1903, M. Couget ait écrit en 1906, et réédité en 1908 et 1909, par conséquent, même après l'Encyclique *Pascendi*, ces brochures qui ont des rapports si sensibles avec les théories exprimées dans les fameux « *petits livres* », brochures peut-être dignes elles-mêmes d'une condamnation du Saint-Office, plutôt que de l'imprimatur dont elles ne sont pas dépourvues (1).

1. Les premières éditions sont revêtues d'une imprimatur en bonne forme, daté du 12 février 1906. La « catéchèse » rééditée en 1908, parut avec l'imprimatur de cette première date, contrairement à la règle qui soumet de nouveau à cette formalité les éditions postérieures d'un même ouvrage. « L'Enseignement de saint Paul », réédité en 1909, reproduit un imprimatur du 12 février, mais la date de l'année manque. Ni l'une ni l'autre de ces éditions nouvelles ne porte le *Nihil obstat* exigé.

Si l'on veut admettre que, contre les vraisemblances ordinaires, l'éditeur

Et c'est pourquoi nous nous sommes crus en droit d'avertir le lecteur catholique. Afin qu'il puisse se rendre compte, nous rappellerons très sommairement les assertions de M. Loisy sur les points qui nous intéressent. Ses théories sont assez connues. Les décisions solennelles de l'Eglise nous dispenseront de la discussion. On n'aura plus ensuite qu'à comparer pas à pas le langage du disciple avec les leçons du maître.

On connaît la distinction fondamentale entre *le Christ de l'histoire* et *le Christ de la foi,* qui est la base du système exposé par M. Loisy dans ses « petits livres ». Violentant dans sa traduction ces paroles de saint Paul : *Qui cum in forma Dei esset... formam servi accipiens,* il dit : « L'Apôtre conçoit ainsi comme deux Christ, celui de la foi, qui était de toute éternité, en forme divine, et celui de l'histoire qui a paru en forme humaine ». Puis, à propos du premier discours de saint Pierre, dans les Actes, et commentant ces paroles : « Jésus de Nazareth, cet *homme* recommandé de Dieu auprès de vous par ses miracles... Dieu l'a ressuscité... Sache donc toute la maison d'Israël que Dieu *a fait* Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié », M. Loisy dit encore : « Ces paroles établissent une distinction fort nette entre Jésus de Nazareth « homme »... et le Seigneur-Christ que Dieu a exalté en le ressuscitant. Le Seigneur-Christ, glorifié dans la résurrection est l'objet de la foi chrétienne comme le Christ préexistant en forme de Dieu. Jésus de Nazareth est le prédicateur et le thaumaturge que tout le monde a connu. C'est cette distinction très simple, faite dès l'origine par Pierre et Paul, mais souvent négligée depuis, *qui est à la base de « L'Evangile et l'Eglise »* (1).

Le premier petit livre dont telle était la base débutait en disant : « Le départ, il faut bien l'avouer, est souvent difficile à faire entre la religion personnelle de Jésus et la façon dont ses disciples l'ont comprise, entre la pensée du Maître et *la tradition* apostolique. Le Christ n'a pas rédigé lui-même un exposé de sa doctrine et un résumé de sa prédication, un traité méthodique de son œuvre, de son rôle, de ses espérances... Il ne reste dans l'Evangile qu'un écho, nécessairement affaibli et un peu mêlé, de la parole de Jésus... Il reste enfin *le mouvement* dont Jésus a été l'initiateur. Quoi que l'on pense théologiquement de la tradition, que l'on s'y fie ou que l'on s'en

---

a pris seul l'initiative de ces rééditions, sans que l'auteur s'y soit associé et sans qu'il ait été consulté, nous n'irons pas contre. Mais, même en ce cas, et tout d'abord, tout le monde, croyons-nous, sera d'accord pour reconnaître que c'est de sa part, à lui, un oubli aussi regrettable que surprenant, de n'avoir pas fait retirer du commerce, après le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi,* ces écrits qu'il était déjà trop fâcheux d'avoir publiés après la condamnation de M. Loisy.

1. Autour d'un petit livre, pages 111, 112.

défie, on ne connaît le Christ *que par la tradition, à travers la tradition, dans la tradition chrétienne primitive* » (1).

Or, qu'on ne se laisse pas prendre à ce mot de *tradition,* il revient à dire que Jésus-Christ, Messie, Rédempteur, Fils de Dieu, n'est connu que *par la foi.* « L'argument biblique est, en réalité, un argument de tradition, et l'argument de tradition est, au fond, un argument de foi » (2). Il découle de là, comme on le verra tout à l'heure, que la doctrine contenue dans les Evangiles n'est qu'un témoignage de la foi de l'Eglise. Les faits eux-mêmes rentreront, au gré du critique, dans le domaine de la foi : « Les récits de l'enfance ne sont, pour l'historien, qu'une expression et une assertion de la foi messianique » (3).

Mais avant d'aller plus loin, il importe de fixer le grand fait qui établit le départ entre le Christ de l'histoire et celui de la foi. Ce fait est la résurrection du Sauveur.

Or, le fait lui-même de la résurrection, et non pas seulement la divinité du Christ qu'il prouve, n'est connu que par la foi. « Je n'ai pas à discuter ici les témoignages de la résurrection. Je crois avoir démontré que la résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait d'ordre purement surnaturel, supra-historique, et qu'elle n'est pas démontrable ni démontrée par le seul témoignage de l'histoire, indépendamment du témoignage de la foi, dont la force n'est appréciable que pour la foi même » (4) « La prédication apostolique n'insistait pas sur les circonstances de la résurrection, mais sur l'existence du Ressuscité. Jésus était vivant, et non seulement vivant, mais exalté en gloire et en puissance, Seigneur et Christ auprès de Dieu, en attendant qu'il parût dans l'avènement final du royaume des Cieux. Cette détermination de la croyance, même appuyée sur les apparitions du Sauveur dans les Ecritures, fut un grand acte de foi, sans lequel le mouvement évangélique tombait, en naissant, devant l'incrédulité juive... Elle ne se constitua pas subitement par un trait de lumière qui fut tout à coup révélée aux douze apôtres... Cette christologie représentait simplement une évolution de l'idée messianique » (5). « Les récits de la résurrection (dans saint Jean) font connaître le Sauveur glorifié et enseignant la foi; pas un trait n'y est conçu en vue de la simple représentation historique » (6).

Voici qui est encore plus grave. C'est seulement après sa mort et par la résurrection que Jésus est devenu Christ et Seigneur. Nous avons souligné plus haut ce mot que Dieu, en le ressuscitant l'*a fait* Sei-

1. L'Evangile et l'Eglise. Introduction, pages XX et XXI. — 2. Autour d'un petit livre, p. 196. — 3. *Op. cit.*, p. 31. — 4. Autour d'un petit livre, p. 169. — 5. *Op. cit.*, pp. 120, 121. — 6. *Op. cit.*, p. 103.

gneur et Christ. « Il est ressuscité le troisième jour et est *ainsi devenu* Christ et Seigneur » (1). « Il est ressuscité le troisième jour après sa mort, *et il est ainsi devenu* Christ et Seigneur. Jésus *a été fait Christ* par la résurrection » (2). « Les disciples de Jésus avaient cru à ce mystère; par sa résurrection, Jésus *devint* pour eux Christ et Seigneur » (3). C'est-à-dire que la foi à la divinité de Jésus-Christ s'engendre de la résurrection connue par la foi; que la christologie, la doctrine sur la mission messianique et rédemptrice de Jésus-Christ, sa divinité, ne sont connues que subséquemment à cette croyance, qu'elles sont un grand acte de foi, comme il vient d'être dit; et que ce que les Evangiles en disent, au lieu d'avoir une valeur historique, n'est qu'un écho et une répercussion de la foi déjà existante dans l'Eglise. Au lieu de poursuivre une classification rigoureuse des récits évangéliques « mieux vaudrait constater simplement la valeur substantielle de la tradition concernant l'action bienfaisante du Christ, en même temps que l'élaboration messianique des souvenirs primitifs, élaboration plus ou moins considérable suivant les cas, *mais qui est dominée tout entière par le même principe, la foi,* qui recherche et retrouve le Messie dans toutes les œuvres et les péripéties de sa carrière » (4). « Au cours de son ministère, Jésus ne parlait pas pour enseigner sa qualité de Messie, et les miracles qu'il faisait n'étaient pas pour la démontrer. Mais les tendances naturelles de la tradition (c'est-à-dire de la foi conçue par les apôtres au fait de la résurrection et prêchée par eux) devait être et elle fut bientôt à découvrir, dans sa vie et dans sa mort, des traits caractéristiques et péremptoires de sa dignité messianique. *La gloire du Sauveur ressuscité rejaillit sur les souvenirs de sa vie terrestre, comme pour les proportionner à la condition du Christ immortel.* Cette *perspective* qu'on peut appeler messianique, *a recouvert le fond proprement historique de l'Evangile.* Elle ne l'a point altéré substantiellement au point de vue de la foi, elle montre même l'œuvre de Jésus dans un jour plus vrai que celui de la réalité. *Il n'en reste pas moins qu'elle n'est plus la réalité, qu'elle n'est pas l'histoire...* Ni les prédicateurs chrétiens ni les évangélistes *n'avaient souci de l'exactitude historique; ils visaient à produire la foi, et ils interprétaient l'Evangile en le racontant.* L'allégorisation des paraboles, la tendance à entendre symboliquement certains faits, la préoccupation de démontrer le Christ par son œuvre, en un mot *l'évolution de la tradition didactique et littéraire* (c'est-à-dire de la foi prêchée ou écrite) *qui aboutit aux synoptiques* n'a rien de surprenant » (5).

Achevons de nous fixer sur les Evangiles.

« Les Evangiles ne sont pas des documents proprement histori-

1. *Op. cit.*, p. 113. — 2. *Op. cit.*, p. 117. — 3. L'Evangile et l'Eglise, p. 17. — 4. *Op. cit.*, p. 24. — 5. Autour d'un petit livre, pp. 82 à 85.

ques » (1). Les travaux de la critique sont « les préliminaires indispensables d'une observation plus approfondie, qui remontera des mots aux choses, et qui expliquera l'histoire de la littérature religieuse (en premier lieu, des Evangiles) par celle du mouvement religieux dont cette littérature a été l'expression partielle » (2). « La tradition littéraire de l'Evangile a suivi l'évolution du christianisme primitif » (3). « Entendus et présentés *comme un produit et un témoignage de la foi ancienne,* ce qu'il sont réellement, les Evangiles critiquement analysés ne seront plus une épreuve périlleuse pour la foi de nos contemporains » (4). « La tradition littéraire de l'Evangile a suivi l'évolution du christianisme primitif... C'est parce que les Evangiles sont, avant tout, des livres d'édification, que leurs auteurs n'ont pas craint de traiter les matières traditionnelles avec une liberté qui rend bien inutiles tous les artifices au moyen desquels une certaine exégèse cherche à les dissimuler » (5). « Certes, les synoptiques sont déjà (par rapport à saint Jean) des livres de prédication chrétienne, et non des histoires proprement dites » (6). « Il n'est pas moins vrai que les évangélistes racontent beaucoup moins des incidents particuliers de l'histoire qu'ils n'expriment le sentiment de la conscience chrétienne, dans les termes qui leur semblent répondre le mieux au fait chrétien » (7).

On comprend aisément qu'à le prendre ainsi, les textes évangéliques qu'on invoquerait comme un témoignage de la divinité de Jésus-Christ seront simplement ramenés à un produit et à un témoignage de la foi élaborée dans les milieux chrétiens après la résurrection. S'agit-il, par exemple, du passage sur « le Père qui connaît seul le Fils, et le Fils qui connaît seul le Père » (Matth. XI, 7;Luc X, 22) : « J'ai expliqué dans *L'Evangile et l'Eglise* pourquoi le passage de Matthieu et de Luc a chance d'être un fruit de la spéculation théologique » (8). « L'Evangile de Marc qui, dans l'ensemble, représente cette étape de la foi (le temps compris entre le baptême de Jésus par Jean et la résurrection du Sauveur) contient néanmoins les textes d'une doctrine plus compliquée, d'une spéculation qui s'exerce sur la vie et la mort du Christ, et les interprète au gré d'une théologie plus savante » (9). Et, par exemple, « le passage de Marc (X, 45), où on lit que le Christ est venu donner sa vie en rançon pour beaucoup, a toute chance d'avoir été influencé par la théologie de Paul, et l'on peut en dire autant des récits de la dernière cène » (10).

1. L'Evangile et l'Eglise, p. 1. — 2. *Op. cit.*, p. 6. — 3. *Op. cit.*, p. 15. — 4. *Op. cit.*, p. 16. — 5. Autour d'un petit livre, p. 44. — 6. *Op.. cit.*, p. 89. — 7. *Op. cit.*, p. 168. — 8. *Op. cit.*, p. 131. — 9. L'Evangile et l'Eglise, p. 25.

10. *Op. cit.*, p. 115, M. l'abbé Couget n'ayant pas fait paraître « L'enseignement de saint Jean », nous omettons l'explication que M. Loisy donne du quatrième évangile : « Il me semble que les récits du quatrième évangile sont entièrement symboliques », *op. cit.*, p. 104.

Il faut expliquer maintenant comment, par suite de quelles nécessités et sous quelles influences, la pensée chrétienne primitive a évolué.

« La pensée chrétienne fut juive à ses débuts, et ne pouvait être que juive, bien que le christianisme évangélique ait contenu le germe d'une religion universelle. Le premier changement, le plus décisif et le plus important, le plus rapide aussi peut-être qu'il ait subi, est celui qui fit d'un mouvement juif, fondé sur l'idée du règne messianique, une religion acceptable pour le monde gréco-romain et pour l'humanité...

» La théorie paulinienne du salut fut indispensable à son heure pour que le christianisme ne restât pas une secte juive, qui aurait été sans avenir. La théorie du Logos fut nécessaire aussi, lorsque l'Evangile fut présenté non seulement aux prosélytes que le judaïsme comptait dans l'Empire, mais au monde païen tout entier et à quiconque avait reçu l'éducation hellénique... Jamais le monde grec ne se serait converti au Messie d'Israël, mais il se convertit au Dieu fait homme, au Verbe incarné...

» Ce travail de la pensée chrétienne n'est plus à juger comme une œuvre scientifique. Ce ne fut pas la recherche savante qui en détermina le caractère et qui en fixa les résultats, mais l'instinct de la foi dans les âmes, d'ailleurs pénétrées de l'esprit hellénique... Le développement du dogme christologique fut causé par l'état d'esprit et de culture des premiers convertis venus de la gentilité ou ayant subi son influence. Dans la mesure où ils étaient gagnés aux croyances juives, ils étaient propres à comprendre le christianisme primitif et à s'y adapter. Dans la mesure où ils étaient imbus de la culture grecque, ils eurent besoin de s'interpréter à eux-mêmes leur nouvelle foi... C'est ainsi que, progressivement, mais de très bonne heure, par l'effort spontané de la foi pour se définir elle-même, l'interprétation grecque du messianisme chrétien se fit jour, et que le Christ, Fils de Dieu et Fils de l'homme, Sauveur prédestiné, devint le Verbe fait chair, le révélateur de Dieu à l'humanité.

... » Le monothéisme israélite était une doctrine religieuse et morale bien plus que philosophique. On y adapta la métaphysique de Platon et de Philon, sans laquelle la foi au Dieu unique n'aurait guère eu de sens pour les Grecs beaucoup plus intellectuels que religieux. De même, la divinité du Christ, l'incarnation du Verbe fut la seule manière convenable de traduire à l'intelligence grecque l'idée du Messie... Chaque progrès du dogme accentue l'introduction de la philosophie grecque dans le christianisme, et un compromis entre cette philosophie et la tradition chrétienne.

... » Les représentants officiels de l'Eglise affectent de ne pas connaître autre chose que la tradition (de la foi), et ils ne conviennent pas, n'en ayant pas conscience, des emprunts que le christianisme

a faits à la philosophie grecque. L'orthodoxie se nourrit de Platon, de Philon, d'Origène... On peut soutenir que la Trinité, l'Incarnation sont des dogmes grecs, puisqu'ils sont inconnus au judaïsme, et que la philosophie grecque, qui a aidé à les former, aide aussi à les comprendre... Dans le concept de l'Incarnation, la notion du Verbe est philonienne autant que biblique; mais elle ne laisse pas d'être biblique en partie, et surtout elle est fixée, concrétisée, détournée, pour ainsi dire, de la cosmologie vers la révélation, orientée vers le Christ, de façon à prendre une signification originale par rapport à lui et à la foi chrétienne » (1).

L'exposé de M. Loisy que nous venons d'abréger avait pour but de conclure à l'évolution des dogmes dans l'avenir comme dans le passé : « Les conceptions que l'Eglise présente comme des dogmes révélés ne sont pas des vérité tombées du ciel et gardées par la tradition religieuse dans la forme précise où elles ont paru d'abord. L'historien y voit l'interprétation de faits religieux, acquise par un long effort de la pensée théologique. Que les dogmes soient divins par leur origine et leur substance, ils sont humains de structure et de composition. Il est inconcevable que leur avenir ne réponde pas à leur passé. La raison ne cesse pas de poser des questions à la foi, et les formules traditionnelles sont soumises à un travail perpétuel d'intreprétation où « la lettre qui tue » est efficacement contrôlée par « l'esprit qui vivifie » (2).

On sait que toute la théorie de M. Loisy sur le dogme est élaborée en vue de l'obliger à s'adapter à la philosophie contemporaine. Lui-même, sans doute, se dit « ignorant de la philosophie ». Cela ne

1. Il y a plus de quarante ans que la critique savante a renoncé à voir dans le Logos un produit de la philosophie judéo-alexandrine. « Le Logos de Philon est un second Dieu, mais ne prend qu'abusivement le nom de Dieu, et Philon loue les Juifs de ce qu'ils adorent et servent, non le Logos révélateur de Dieu, mais bien le Dieu tout-puissant, infiniment supérieur à toute nature *logique*. Le Logos de Philon est à proprement parler le monde idéal de Platon, le prototype de l'ordre et de l'harmonie qui règne dans le monde fini; il n'est point le créateur, mais seulement le type idéal d'après lequel Dieu a créé et ordonné le monde. Chez saint Jean, au contraire, le Logos n'est pas simplement le monde des idées divines, mais c'est une hypostase. Il est plus que le type et le modèle de la création, il est créateur lui-même. C'est par lui que le monde existe. Pour Philon, le Logos est la source de toute lumière, morale aussi bien que physique. Mais saint Jean ne voit en lui que la lumière intellectuelle et morale qui éclaire les hommes. Philon ne connaît point le rapport intime du Logos avec le Messie, ni l'incarnation du Logos. Son Logos, en effet, dont il n'affirmait point la personnalité et qui s'évaporait toujours en une pure abstraction, était incapable de s'incarner. Dans saint Jean, le Logos s'est fait chair et s'est présenté au monde comme le Messie ». (Dœllinger, *Christenthum und Kirche*, p. 167). Mais il n'est même pas vrai de dire que saint Jean ait emprunté l'expression de Logos à l'école d'Alexandrie, car ce terme se trouvait déjà, avec la chose qu'il représente, dans la révélation et dans la tradition de l'Ancien Testament, cf., Hettinger, Apologie du catholicisme, tome III, p. 109.

2. L'Evangile et l'Eglise, pp. 178 à 203.

l'empêche pas, dans la même page, d'exposer que la vérité est quelque chose de nécessairement conditionné, relatif et en perpétuel devenir (1).

Il reste à esquisser quelle part revient spécialement à saint Paul dans cette évolution de la foi.

« La première théorie christologique a été formée par saint Paul. Cet apôtre, qui n'avait pas connu Jésus, et que *les vicissitudes de sa carrière* ont fait l'apôtre des nations, *a eu besoin* le premier, ou l'un des premiers, *de se former une idée du Christ*, de le définir comme Sauveur, puisqu'il ne pouvait le raconter et qu'il était dans la nécessité de l'expliquer. Partant *de son expérience religieuse*, et aussi *des données juives, transformées par sa foi* et *interprétées en vue des Gentils*, il affirme la préexistence éternelle du Messie, et il formule la théorie de la rédemption. Dans ses dernières épîtres, il en vient à identifier plus ou moins le Christ à la Sagesse éternelle, lui attribuant une fonction cosmique (de créateur), comme la théorie de la rédemption lui attribue une fonction humanitaire (le relèvement moral dont l'humanité avait besoin). L'auteur de l'Epître aux Hébreux (2) fait de même, sous des symboles et des termes un peu différents. Cette double théorie, cosmologique et sotériologique, *ne pouvait manquer d'entrer dans la tradition évangélique*, et elle y est entrée. La doctrine de la Rédemption *s'accuse dans Marc;* celle du Christ éternel, Sagesse du Père, agent de toutes les œuvres divines, *s'insinue dans Matthieu et Luc*, en attendant qu'elle trouve sa formule définitive *dans l'Evangile johannique*.

» Ainsi se forme peu à peu, *dans l'atmosphère de la foi, au-dessus de ce qu'on peut appeler la réalité historique de l'Evangile*, au-dessus même *de son idéalisation messianique* (c'est-à-dire postérieurement) *le dogme* qui veut en déterminer le sens providentiel, la portée universelle, la transcendante efficacité » (3).

« On sait la place que la mort et la résurrection du Christ tiennent dans l'enseignement de saint Paul : *elles constituent pour l'Apôtre le véritable Evangile du salut*, parce qu'elles ont amené le règne de Dieu, en procurant à Jésus la gloire messianique, et, par Jésus, à ses fidèles, l'esprit de Dieu dans la communion au Christ glorifié... Les premiers croyants corrigeaient le fait brutal de sa mort par la gloire et la résurrection. Paul *découvre* à la mort un sens et une

1. Autour d'un petit livre, p. 191.

2. On sait que nombre de critiques n'attribuent pas à l'Apôtre la composition de cette Epître. Il faut dire que, ou bien elle a été rédigée par un de ses disciples qui a écrit de mémoire la prédication de son maître, ou bien saint Paul a conçu lui-même le projet et le plan de sa lettre et en a fourni le canevas à un disciple qui l'a rédigée sous sa direction. Les conciles d'Hippone, de Carthage, de Trente et du Vatican ont défini qu'elle est inspirée. Ils n'ont pas défini par là son origine apostolique.

3. L'Evangile et l'Eglise, pp. 24 et 25.

efficacité qui peuvent compter indépendamment de la résurrection, tout en lui étant coordonnés (1) (c'est-à-dire qu'il *découvre* ou invente son efficacité rédemptrice).

» Ce dogme, *psychologique et humain*, (d'une rédemption morale nécessaire à l'humanité, fondé sur le sentiment intime de l'infirmité humaine et de la mystérieuse efficacité de la grâce par la foi, l'espérance et l'amour), que la *tradition* postérieure a quelque peu modifié en l'interprétant, ne se rattache ni plus ni moins que le dogme théologique (de la grâce) à l'enseignement de Jésus (c'est-à-dire pas du tout). *Il procède directement de saint Paul.* L'Apôtre n'avait pas seulement considéré le salut comme une fonction cosmologique, mais d'abord comme un intérêt de l'humanité en général et de l'individu en particulier : *de ses méditations* sur le rapport de la Loi et de l'Evangile, du péché et de la Rédemption, était sortie sa théorie du salut par la foi en Jésus et par la seule grâce de Dieu, sans les œuvres de la Loi... » (2).

L'évolution de la foi a été, selon M. Loisy, provoquée par les épreuves qu'elle rencontrait et fut son triomphe sur elles. La première avait été la mort ignominieuse de Jésus. Elle fut surmontée par la foi à la résurrection, expliquée comme on l'a vu.

« La seconde épreuve fut l'entrée de la foi nouvelle dans le monde païen. Celui qu'elle rencontra d'abord n'était point le monde de la haute culture intellectuelle. C'est pourquoi le problème qui se posa aussitôt ne fut point celui du rapport transcendant qui, dans une conception philosophique de l'univers, devait unir le Christ à Dieu. On avait dit aux Juifs : Jésus est le Messie prédit par les prophètes... Que dirait-on aux païens? Si Jésus n'est venu que pour les Juifs, sa mission ne signifie rien pour les Gentils, et il est bien inutile de leur prêcher la foi au Libérateur d'Israël. *S'inspirant de l'esprit beaucoup plus que de la lettre*, Paul *trouve* à l'Evangile, au rôle et à la personne de Jésus-Christ, une signification universelle... » (3).

Ainsi, de même que Jésus a été reconnu et prêché Messie, parce que c'était le moyen nécessaire pour le faire accepter des Juifs, de même, une nécessité analogue, vis-à-vis des païens, a fait découvrir à Paul la doctrine du salut universel. « Il est à croire que sa doctrine s'est élaborée au fur et à mesure que l'ont réclamée les circonstances, le développement de son activité, l'opposition qu'il a rencontrée chez les Juifs, et l'hésitation qu'il a trouvée chez les anciens apôtres, dont il s'était constitué l'auxiliaire. Les Juifs, en refusant de l'entendre, l'avaient poussé vers les païens; la conversion des païens posait le problème du salut pour les Gentils et de ses conditions. Paul a vu la vraie solution *et il a cherché à la justifier* par les prophéties et les figures de l'An-

1. *Op. cit.*, pp. 112 et 117.

2. *Op. cit.*, p. 197.

3. Autour d'un petit livre, p. 121 et ss.

cien Testament. Nul ne peut contester aujourd'hui que sa thèse valait infiniment mieux que ses arguments. *Sa foi lui a suggéré sa thèse...* ». Mais celle-ci devait être bientôt insuffisante pour les besoins des païens instruits qui ne se contentèrent pas, comme les simples gens, d'un judaïsme dégagé des observances légales et du particularisme religieux. « C'est pourquoi l'on découvre déjà dans saint Paul lui-même, au moins dans ses dernières Epîtres, le rudiment de spéculations où un rôle cosmologique est attribué au Christ, qui n'est plus seulement l'agent médiateur du salut des hommes, mais l'agent *intermédiaire* de la création » (1).

« Une nouvelle épreuve de la foi se présentait : quel était le rapport du Christ-Sauveur avec le Dieu éternel et l'économie de l'univers? La spéculation judéo-alexandrine avait identifié le Dieu des Juifs au Dieu des philosophes grecs. Philon identifia le Logos, suprême racine et idées éternelles, à la Sagesse de l'Ancien Testament, qui assistait le Créateur dans toutes ses œuvres. L'abîme que la philosophie grecque percevait entre Dieu et le monde se trouvait comblé par cette personnification demi-abstraite, demi-réelle, qui reliait le monde à Dieu. *Paul assigne hardiment cette place au Christ éternel,* image de Dieu invisible, premier-né de toute créature, par qui et pour qui tout a été fait...

» Dans cette conception, la carrière terrestre de Jésus ne semble avoir de signification que par sa mort. *L'auteur de la Lettre aux Hébreux complète l'idée de Paul,* en faisant du *Christ éternel* le grand-prêtre qui s'est rendu semblable aux hommes, « et qui s'est acquitté de sa fonction sacerdotale, accomplissant finalement par une seule immolation, qui était sa propre mort, l'expiation de tous les péchés » (2). Voilà le sacerdoce de Jésus-Christ et son rôle rédempteur inventés à leur tour.

» Mais la vie de Jésus n'a-t-elle que cette importance morale? » Il restera à l'auteur du quatrième Evangile à « découvrir la révélation même du Logos, du Verbe divin : le Logos incarné en Jésus s'est manifesté aux hommes comme une source de vie et de lumières éternelles... ». Jésus-Christ est le Verbe de Dieu. Il lui a fallu attendre pour y arriver. Mais « maintenant le chrétien peut sans crainte rendre compte de sa foi devant les sages de ce monde : en même temps que la plus vivante des religions, la plus efficace des doctrines morales, le christianisme est (au sens propre) *la plus belle des philosophies* » (3).

III

Nous pouvons maintenant suivre M. l'abbé Couget.

Le premier chapitre de « *L'enseignement de saint Paul* » étudie

---

1. *Op. cit.*, p. 124. — 2. *Op. cit.*, p. 135. — 3. *Op. cit.*, p. 126.

sa prédication dans les Actes des Apôtres. L'opuscule débute, sans préambule, par une page empruntée au P. Rose, heureusement choisie parce qu'elle contient en germe ce que l'auteur se propose de démontrer. J'y souligne des expressions suspectes, des assertions exagérées ou fausses, que M. Couget sera le premier à contredire par la suite, et surtout la dernière phrase où il ne faut pas voir seulement une manière de parler, mais l'expression littérale de la thèse qu'on va tenter de faire accepter.

« Après le martyre du diacre Etienne, une persécution violente » sévit à Jérusalem. Les fidèles se dispersent en Judée et en Samarie, tandis que, seuls, les Apôtres restent dans la Ville sainte. Un » pharisien, jeune et dans toute l'ardeur de sa foi légaliste, ravage » l'Eglise, force les demeures, jette les disciples en prison, les poursuit » en dehors de la cité, sur les routes, jusqu'à Damas. Converti brusquement, à quelque distance de la capitale de l'Antiliban, Saul devient l'apôtre aussi zélé de la nouvelle religion qu'il en avait été » le persécuteur fanatique. Le Seigneur lui est apparu : c'est *de lui* » *seul qu'il prétend tenir* son Evangile et sa mission. « Fort de » cette conviction, *il s'impose comme apôtre aux Douze,* qu'il n'a jamais » vus, et à l'Eglise, — *et il n'est pas exagéré de dire qu'on l'a subi.* » Il ne demande ni l'investiture, ni même la reconnaissance de son » mandat aux chefs de la communauté chrétienne; *il ne se rend pas* » *à Jérusalem pour faire contrôler son Evangile et pour s'informer* » *des détails de la vie de Jésus* auprès de ceux qui l'avaient suivi » depuis le baptême de Jean jusqu'à l'Ascension. *Il semble les ignorer;* il se sait indépendant; *son apostolat et sa doctrine ne relèvent* » *pas d'eux.* Veut-il méditer et réfléchir sur la grâce qui lui est donnée, » c'est le désert d'Arabie qui l'accueille en solitaire. Trois ans après » seulement, il visite Pierre, auprès duquel il demeure quinze jours. » C'est *le seul* apôtre qu'il ait fréquenté. L'apparition subite de Paul » et son attitude dès l'instant de sa conversion, nous semblent, entre » tous les événements des origines chrétiennes, extraordinaires et » même étranges. C'est *l'égalité complète aux chefs officiels* qu'il revendique; *sans supporter la discussion,* il s'attribue *l'autonomie absolue* dans la direction des églises qu'il fondera *et l'indépendance de* » *sa doctrine. On pourrait presque dire qu'en ce jour un nouveau* » *foyer d'Evangile se constituait à côté de l'autre* » (1).

Mon dessein n'est point de faire la critique de l'exégèse exposée par M. Couget, mais seulement de la faire connaître. Cependant il peut être utile de résumer ce que furent, au point de vue historique, la formation et le rôle de saint Paul.

Avant sa conversion, Paul avait été disciple de Gamaliel. Il est à

1. R. P. Rose, *Comment S. Paul a connu Jésus-Christ; Revue biblique* 1er juillet 1902, p. 321.

remarquer que les savants juifs, et surtout celui-là, qui, de plus, était juste, pouvaient avoir la notion de la pluralité des personnes en Dieu, obscurément peut-être à l'origine, mais mieux dessinée plus tard, surtout après la captivité. Les derniers livres sapientiaux et les targum ne laissent aucun doute sur ce sujet. Il est donc probable que saint Paul était tout préparé à reconnaître la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le même sens que les autres Apôtres et que l'Eglise a toujours professé. Il y a là une donnée historique. Pourquoi se garder d'en tenir compte, au lieu de s'attacher à des hypothèses sans fondement sérieux, et choisies pour étayer un système des plus suspects, quand on recherche les sources où l'Apôtre a puisé ses connaissances?

On le voit, dans les Actes des Apôtres, prêcher aux Juifs, aussitôt après sa conversion, que le Christ est le Fils de Dieu et qu'il est le Messie. Les Juifs voulurent le tuer. Saint Paul, sauvé par les disciples, se retira pour trois ans en Arabie. Ensuite il vint à Jérusalem. Il y fut mal reçu à cause de son passé de persécuteur. Saint Barnabé se fit son garant, non pas parce qu'il aurait été son instructeur, mais parce qu'il connaissait comme témoin la pureté de sa doctrine aussi bien que la sincérité de sa conversion. A ce séjour, saint Pierre et saint Paul demeurèrent quinze jours ensemble, et il n'est pas téméraire de présumer qu'ils ne passèrent pas ces deux semaines à causer uniquement de la pluie et du beau temps. Paul ne vit alors aucun des autres apôtres, si ce n'est cependant saint Jacques, comme il le dit lui-même.

Mais, quatorze ans plus tard, la haine des Juifs persistant contre Paul, non parce qu'il prêchait aux Gentils autrement qu'aux Juifs, mais précisément pour le motif contraire et parce qu'il s'opposait avec force à la volonté de ceux-ci qui prétendaient à obliger les Gentils à judaïser, la doctrine de saint Paul, que saint Pierre avait connue et approuvée quatorze ans plus tôt, fut examinée de nouveau, cette fois publiquement, et approuvée, avec Pierre, par Jean et les autres colonnes de l'Eglise (1). Ne devrait-on pas admirer un accord doctrinal aussi parfait entre ceux qui avaient été témoins et celui qui n'avait pas connu le Christ pendant sa vie mortelle?

Et n'y a-t-il pas là un magnifique témoignage de la résurrection, de l'objectivité de la religion et de la véracité de saint Paul? Celui-ci affirme que ce qu'il prêche lui a été directement révélé par Jésus-Christ, pour l'Eucharistie, en particulier (aux Corinthiens). Il l'affirmait aussi sans doute de vive voix. Si donc il se vante de sa connaissance de Jésus-Christ, s'il ne veut connaître que Jésus-Christ

1. Deinde post annos quatuordecim, iterum ascendi Jerosolymam cum Barnaba et Tito. Ascendi autem *secundum revelationem et contuli cum illis Evangelium quod prædico in gentibus, seorsim autem cum iis qui videbantur aliquid esse; ne forte in vanum currerem aut cucurrissem.* (Gal. II. 1, 2).

et Jésus-Christ crucifié (c'est-à-dire son être divin et sa mission rédemptrice), ce n'est pas sans raison. S'il proclame la divinité de Jésus-Christ, il sait de qui il tient cette doctrine. Et l'on ira en chercher l'explication partout ailleurs que là!

Sans doute la vieille langue grecque le servait mal pour prêcher une doctrine nouvelle, mais non pas faute de philosophie, au contraire, à cause de la perfection de sa science de Jésus-Christ. Mais comme il sait forcer la vieille langue à rendre clairement ce qu'il veut qu'elle dise!

Faudra-t-il retourner contre l'Apôtre l'apostrophe que lui-même adressait à ses chrétiens : *Numquid divisus est Christus!* Y at-il deux christs? Prêchera-t-il l'un aux Juifs, Messie seulement, et l'autre, Fils de Dieu, aux Gentils?

Dès le premier pas, le système loysiste se heurte au témoignage de l'Ecriture. Nous allons voir avec quelle aisance M. Couget tourne l'obstacle. Nous n'avons plus qu'à l'écouter.

La première prédication de Paul, après sa conversion, d'après les Actes, fut qu' « aussitôt il prêcha Jésus dans les synagogues, assurant qu'il était *le Fils de Dieu* » (IX, 20), et qu' « il confondait les Juifs qui habitaient Damas, en prouvant que Jésus était *le Christ* » (IX, 22). Ceux qui ne connaissent pas les secrets de la critique en concluraient que saint Paul prêcha dès le premier jour que Jésus était Messie et Fils de Dieu. Mais, alors, ce serait enlever radicalement à l'évolution le temps dont elle a besoin pour se produire, et supprimer la prédication en partie double, du Christ, aux Juifs, et du Fils de Dieu, aux Gentils. Saint Paul prêchant déjà le Fils de Dieu! Et dans les synagogues! Y songe-t-on? Devant cette objection insoluble, n'est-il pas plus juste de convenir que si « le Fils de Dieu » se rencontre là, c'est simplement l'effet d'une distraction du Saint-Esprit, auteur de l'Ecriture, et que la langue a fourché à l'écrivain sacré? Tel est l'avis de M. Couget. Il dit aussitôt après la page citée plus haut :

« A peine baptisé, pendant les quelques jours qu'il reste à Damas » avec les disciples, Paul fréquente aussitôt les synagogues pour y » prêcher *que Jésus est le Fils de Dieu.* » Il ne faut voir probablement, dans ce texte, que le dessein du rédacteur qui est de signaler la soudaineté et la profondeur du changement d'attitude du persécuteur ». Seulement, il va trop vite et exagère. Heureusement : « Deux » versets plus loin l'écrivain se montre, quoique encore bref, *plus précis* » sur la méthode du converti : cependant Saul se fortifiait de plus » en plus; et il confondait les Juifs qui habitaient Damas, *démontrant* » *que Jésus est le Christ* — c'est-à-dire le *Messie* » (1).

1. L'Enseignement de saint Paul, p. 2.

C'est donc cette méthode de Saint Paul vis-à-vis des Juifs qu'il s'agit de présenter d'abord. Cela permettra à M. Couget de mieux établir quelle distraction ont eue le Saint-Esprit et l'écrivain sacré en parlant déjà du Fils de Dieu. Et c'est au fond tout son but dans cette première partie.

La méthode de Paul à l'égard des Juifs fut celle des autres apôtres. Il est donc utile de connaître d'abord celle-ci. Et comme elle est principalement exposée dans la « catéchèse apostolique », faisons aussi, en l'analysant, un détour à notre façon, qui, loin de nous écarter du but, nous en rapprochera.

IV.

Dans un chapitre préliminaire, après avoir établi sa chronologie des Livres du Nouveau-Testament et fortement insisté sur les Evangiles fragmentaires et autres sources « sous-jacentes » des synoptiques et des Actes, et sur leur destination différente, ceux-là s'adressant à des croyants, ceux-ci à des non-croyants, l'auteur arrive à ceci :

« Enfin on remarquera que le même mode d'enseignement, la même » didascalie, n'aurait su convenir à des esprits d'origine et de culture » différentes. Les mêmes arguments ne pouvaient servir à la fois à » l'évangélisation des Juifs palestiniens, des Hellénistes et des païens. » La christologie primitive se revêtait d'une forme messianique quand » elle s'adressait aux Juifs; il eût été impossible d'affirmer brutale- » ment à des spiritualistes comme les Israélites que Iahvé s'était fait » chair. Il fallait procéder *avec méthode* et faire appel au sentiment » religieux et national : le Messie était venu, c'était Jésus de Naza- » reth. Et ce Messie était Dieu lui-même. La première de ces affir- » mations était la plus difficile à faire accepter; et c'est bien sur ce » point, comme on le verra par la suite, que semblent surtout s'être » d'abord portées les catéchèses apostoliques. On conçoit que cette » argumentation eût été sans valeur pour les païens. L'idée de Messie » était alors superflue. A des polythéistes qui pressentaient l'unité » divine ou s'acheminaient vers le panthéisme, il fallait montrer le » Christ comme le Dieu unique, qui crée le monde, l'anime, le meut, » se manifeste à lui, mais aussi se distingue de lui (Voir Loisy).

» On comprend dès lors combien il est difficile de se diriger au » milieu des textes évangéliques et tout ce que renferme de conjec- » ture, parfois hasardée, la reconstitution de la catéchèse apostoli- » que. *Il faut arriver aux écrits de saint Paul et de saint Jean pour* » *se retrouver sur un terrain solide* ». Cela ne revient-il pas à dire qu'on ne connaît bien la catéchèse apostolique que par leurs écrits et

cela ne dispose-t-il pas à voir dans les Evangiles un reflet de leur doctrine? (1).

Dans un second chapitre, M. Couget expose « la didascalie de Pierre », sa prédication d'après les Actes des Apôtres, et présente d'abord ses discours, sous les auspices du P. Rose, en soulignant ses paroles, comme : « *les témoins exacts du premier éveil de la conscience chrétienne au lendemain de la Résurrection* » (2).

Ils nous renseignent d'abord sur l'idée que les Apôtres se font de leur mission : être témoins de la Passion et de la Résurrection du Sauveur. En second lieu, ces discours nous renseignent sur l'idée que les premiers prédicateurs donnent de Jésus à leurs auditeurs. Ce que les Apôtres, au sortir du Cénacle « commencent à prêcher, ce qu'ils mettent principalement en relief, c'est le caractère historique de Jésus. Ils n'annoncent pas encore le *Verbe éternel* de saint Jean, ni la *forme divine* de saint Paul. Ils s'arrêtent *au Christ de l'histoire* » (3). Et M. Couget souligne dès ici « cet *homme* à qui Dieu a rendu témoignage...que Dieu *a fait* Christ et Seigneur » (4). Dès là, il recherche les textes qui peuvent appuyer les mots soulignés par M. Loisy avant lui et ceux dont on peut tirer que Jésus *a été fait* Christ et Seigneur par la résurrection, car c'est par la résurrection qu'il *est devenu Seigneur.*

« Ces diverses formules exprimaient *la glorification d'un homme* » *par Dieu.* Pierre continuera, par la suite, à développer les mêmes » idées, *sans jamais cependant identifier parfaitement Jésus avec* » *Dieu...* » (5). L'auteur rapporte les textes relatifs à son exaltation. Il achève ainsi en soulignant les mots : « En ressuscitant Jésus crucifié, *Dieu l'a fait Seigneur.* Cette expression devient l'appellation propre de Jésus de Nazareth *glorifié :* Il est *le Seigneur,* c'est-à-dire il est Dieu » (6). « Dès le début de son apostolat, Pierre enseigne donc » la divinité de Jésus de Nazareth, *mais il s'exprime avec une impré-* » *cision qui pourrait laisser croire que le Christ est un Dieu inférieur,* » *subordonné à Jahvé* » (7). Si saint Pierre en est resté au subordinatianisme, c'est, nous le verrons, au contact de saint Paul qu'il a gagné cela. Ce n'était point une erreur ni une hérésie, parce que la question de l'unité divine et des rapports de Jésus avec Jahvé n'était pas encore posée. C'est ce qui les sauve. « Il semble bien que ces problèmes ne s'imposaient pas encore à la conscience chrétienne... ».

Jésus-Christ *était donc devenu* Seigneur par sa résurrection. « Mais » était-il Seigneur avant sa résurrection? Sans doute, puisque sa » résurrection était la manifestation éclatante de sa Seigneurie, par

1. La catéchèse apostolique, p. 10. — 2. *Op. cit.*, p. 12. — 3. *Op. cit.*, p. 13. — 4. *Op. cit.*, p. 13. — 5. *Op. cit.*, p. 14. — 6. *Op. cit.*, pp. 15 et 16. (Voir Loisy).

7. *Op. cit.*, p. 16. — J'omets ici, comme ailleurs, la série de textes que M. Couget invoque partout à l'appui. Sa pensée personnelle importe seule.

» suite de sa divinité. Avant sa résurrection il voilait sa divinité » sous l'enveloppe humaine, et apparaissait d'abord comme un homme » semblable aux autres. Depuis, il s'est élevé davantage au-dessus de » l'humanité, sans devenir cependant inaccessible comme l'Etre su- » prême. Il n'est pas seulement Dieu, ni seulement homme : il est » le Seigneur ». Mais est-il aussi vraiment Dieu qu'il est vraiment homme? « *Le moment n'est pas encore venu où la conscience chré-* » *tienne sondera cette mystérieuse énigme de l'Homme-Dieu et en cher-* » *chera la solution dans l'unité de personne et la dualité de nature.* » L'heure n'est pas aux problèmes théologiques et philosophiques. » Il s'agit d'abord de convertir; *mais le principe de solution est entrevu* » *et il restera à en dégager les conclusions* » (1).

Des Actes des Apôtres, nous passons à l'évangile de saint Marc pour y étudier « la christologie de saint Pierre ».

Aux Juifs hellénistes, aux païens prosélytes, Pierre apprenait, comme à Antioche, le ministère du Sauveur, son origine, son apostolat, ses miracles, ses luttes, la révélation qu'il fait graduellement de son caractère messianique et de sa mission de Rédempteur. « Il met plus » de réserve encore, même avec ses familiers, à faire connaître la na- » ture de ses rapports avec Dieu ». Nous savons que Pierre avait de bonnes raisons pour cela et que M. Couget en a d'autres pour qu'il en fût ainsi. Ici viennent encore quelques textes pour marquer le subordinatianisme. Mais enfin, on constate que Jésus, dans sa prédication, au témoignage de celle de Pierre, s'est manifesté comme *Fils de Dieu*, et que, dans sa Passion, il en a clairement revendiqué la qualité.

Cette analyse longuement poursuivie serait donc à peu près exacte et rassurante. Oui, mais ne nous hâtons pas de triompher. On a commencé par nous avertir que, Marc ayant suivi Pierre à Rome, « tout porte à croire qu'il connaissait la christologie de saint Paul et qu'il avait lu l'épître aux Romains » (2). Nous ne sommes donc pas plus avancés, et nous tomberons même encore de plus haut, lorsque, après ce beau chapitre, on nous dira au début du suivant :

« Cette dernière, (la méthode du Chef des Douze), d'ailleurs, on l'a » constaté, *avait elle-même évolué.* Entre les discours prononcés au » sortir du cénacle et les prédications faites à Rome, il y a des » nuances assez prononcées *et l'idée qui nous est suggérée de la* » *personnalité de Jésus, dans ces différentes situations, ne se pré-* » *sente pas identiquement sous le même jour.* De Jérusalem à Rome, » *en une période d'une trentaine d'années,* Pierre, *dans les divers* » *milieux par lui fréquentés,* avait subi, indépendamment des se- » cours surnaturels, certaines influences, *entre autres celles de Paul*

1. *Op. cit.*, pp. 17, 18. — 2. *Op. cit.*, p. 19.

et des Hellénistes, qui l'avaient amené à préciser sa pensée et à la formuler autrement. » (1). (Voir le Marc de M. Loisy.)

Après les Actes et l'évangile de saint Marc, la catéchèse apostolique a un autre témoin dans saint Matthieu. Tandis que Pierre allait catéchiser Rome, Matthieu instruit les Juifs de Palestine. « La catéchèse des autres apôtres ne devait pas différer *sensiblement* de celle de Pierre ». Leur formation commune « contribuait à maintenir *une certaine uniformité* dans leur méthode... à mesure cependant que les convertis augmentaient et que les Hellénistes furent introduits dans la communauté, *une adaptation et même une certaine interprétation des faits évangéliques devint de plus en plus nécessaire* » (2).

« De Matthieu à Marc, la différence est plutôt de méthode... Le Jésus de Matthieu ressemble étonnamment au Jésus de Marc, *seulement la manière de le présenter est tout autre* » .Matthieu se propose surtout de justifier le développement que prenait le christianisme en expliquant comment, quoique Jésus soit le Messie promis aux Juifs, ceux-ci voient passer aux païens l'héritage du royaume annoncé par les prophètes. « La vie de Jésus, dans cet écrit, *est en quelque sorte* » *aperçue à travers les préoccupations de l'Evangéliste* pour expliquer » l'économie du salut, telle qu'*en fait*, elle se développait. On peut donc » dire que ce premier évangile est une histoire de Jésus *mise au ser-* » *vice de l'histoire de l'Eglise et de la prédication apostolique,* pour la » défendre et l'éclairer... On le voit, Matthieu *soutient une thèse, la* » *même que Paul dans l'Epître aux Romains...* » (3) (Voir Loisy). Toute l'exégèse, dans ce chapitre, tend à le démontrer (4).

V.

Revenons maintenant à l'enseignement de saint Paul. Aussi bien, « il faut arriver à ses écrits et à ceux de saint Jean pour se retrouver sur un terrain solide ». On comprend mieux maintenant que ceux de l'Apôtre découvrent « un nouveau foyer de l'Evangile qui se constituait à côté de l'autre ».

1. *Op. cit.*, p. 36. — 2. *Op. cit.*, pp. 34, 35. — 3. *Op. cit.*, pp. 36-39.

4. Le mal, encore une fois, n'est pas de reconnaître une « influence paulinienne « dans certaines expressions employées par les évangélistes. Il est dans les conclusions qu'on en tire ou qu'on insinue contre le sens original de leur œuvre et contre sa véracité. Le critique catholique en déduit un argument tout contraire : « Quand on songe que saint Paul reflète certainement la pensée chrétienne de son temps et que ses Epîtres ont précédé la rédaction des Evangiles, on ne peut qu'admirer l'effort de reconstruction historique auquel ont dû se livrer les Evangélistes pour ne pas projeter su la vie et sur les paroles de Jésus les idées et les sentiments de leur propre milieu ». R. P. Prat. « *La théologie de saint Paul* », (*Etudes*, 5 janvier 1912, p. 9).

Nous en étions à étudier d'abord cet enseignement d'après les Actes des Apôtres.

On savait déjà par M. Loisy, et M. Couget nous rappelle que la méthode « change d'aspect » selon que l'Apôtre s'adresse aux Juifs au aux païens. C'est ce que M. Couget appelle « se faire tout à tous ».

A l'égard des premiers, l'auteur insiste avec un soin qui étonne d'abord sur l'identité de méthode et de doctrine entre saint Paul et les autres apôtres, et il en offre une preuve par le parallèle entre le premier discours de Paul, à Antioche de Pisidie, avec la première prédication de saint Pierre au lendemain de la Pentecôte. Ce discours « attribué » à S. Paul par l'auteur des Actes est un « pastiche » de celui qu'il attribue au chef des Douze. « Saint Paul ne fait allusion ni à sa connaissance personnelle du Christ, ni aux révélations qu'il a reçues. Il ne se donne que pour un témoin secondaire... Il suit *servilement* l'argumentation de Pierre » (1). Plus loin on ajoutera : « Il a reçu une tradition... Il n'est qu'un organe et il a conscience de transmettre une tradition sans l'interpréter ni la modifier » (2). A noter en passant cette assertion remarquable empruntée au P. Rose : « L'idée (du Messie) n'a pas créé le fait, *puisque la foi au Messie n'a pas été antérieure et préexistante à la certitude de la résurrection.* Pour lui, comme pour tous les apôtres, Jésus a été démontré Christ et Fils de Dieu par sa victoire du jour de Pâques » (3) : ce qui revient à dire que tous les témoignages de l'Evangile sur « l'idée » sont conséquents à cette foi; et cela donne le vrai sens de propositions comme celle-ci : « Cette conviction (que Jésus est Christ et Fils de Dieu) chez Pierre, comme chez Paul, *dépend* de la conviction qu'ils ont que Jésus est ressuscité » (4).

Mais pourquoi cette insistance, bien imprévue après les assertions du début, à bien établir que la méthode de saint Paul est identique à celle des Douze, et qu'il prêche selon la tradition qu'il a reçue? C'est pour confirmer, qu'au lendemain de sa conversion, il ne pensait pas plus que les Douze à enseigner que Jésus est « le Fils de Dieu ». « On se convaincra que, à l'égard des Juifs, » il n'y avait pour Apollos, pour Paul, pour Barnabé et pour les autres » missionnaires cypriotes et cyrénéens comme pour les Douze, *qu'une* » *méthode,* la même pour tous en substance, et qu'elle consistait à » établir que Jésus était le Messie *parce qu'il était ressuscité,* con- » formément aux Ecritures. *C'est là toute l'apologétique primitive.* » On comprend, dès lors, *en quel sens* le rédacteur a pu résumer » l'enseignement de Paul dans une formule aussi brève et aussi la- » conique : « et aussitôt (après sa conversion) il prêcha dans les » synagogues que Jésus est le Fils de Dieu » (5).

Quant à la parfaite similitude entre les discours de saint Pierre et

---

1. L'enseignement de saint Paul, pp. 8, 9. — 2. *Op. cit.*, pp. 14, 15. — 3. *Op. cit.*, p. 15, 16. — 4. *Op. cit.*, p. 13. — 5. *Op. cit.*, p. 17.

de saint Paul, il est à propos d'en saisir l'explication. « Sa longue fréquentation de l'Apôtre ne permettait pas à Luc (auteur des Actes) d'ignorer la méthode et la doctrine de Paul — (c'eût été en effet regrettable chez celui qui raconte sa prédication) — et de lui prêter arbitrairement une apologétique qui n'eût pas été la sienne. Il faudrait peut-être chercher les éléments d'une explication de cette similitude dans l'influence de Barnabé » (1).

Or, pour le dire tout de suite, quoiqu'on ait insisté dans la première page sur la révélation de Jésus-Christ, source unique de la doctrine de saint Paul, « ce qui semble ressortir de ces récits (des Actes concernant les rapports de saint Barnabé et de saint Paul), c'est que » non seulement Barnabé a couvert Paul de son *parrainage* et l'a » introduit dans la communauté hiérosolymite, *mais encore qu'il l'a » initié à l'apostolat et lui a donné une méthode d'évangélisation* pendant les années qu'ils ont vécu ensemble. *N'a-t-il pas aussi et plus » profondément peut-être que Paul ne se l'imaginait, influencé sa doctrine » pendant cette période de collaboration intime ?* » (2)

On nous avait inculqué au début que saint Paul ne s'était pas rendu à Jérusalem pour s'informer des détails de la vie de Jésus. M. Couget qui, heureusement, dit le contraire plus loin, dans son texte (page 15), met au bas de la page 14 une note importante. Il y a lieu, dit-il, de faire le départ, dans l'œuvre de saint Paul, « des éléments *essentiels* de sa doctrine, qu'il a connus par une révélation de Jésus-Christ, et des éléments *secondaires*, des renseignements de fait qu'il a puisés dans la communauté chrétienne », c'est-à-dire les détails de la vie de Jésus. Mais voici une contradiction nouvelle, en voici même deux : On vient de lire que Barnabé, formé avec les Douze, avait influencé *la doctrine* de saint Paul, et, plus haut, c'était saint Paul qui avait influencé la doctrine du Chef des Douze. Comment s'y reconnaître?

Il n'en est pas moins juste de donner acte à M. Couget de ce qu'il attribue nettement ici la doctrine de saint Paul à la révélation de Jésus-Christ, comme, alleurs, il reconnaît que les apôtres ont prêché sa divinité. Mais il gâte aussitôt ce qu'il vient de dire en expliquant, d'après le P. Rose, en quoi consistait cette révélation : Il faut alors, dit-il, se demander quelle est la part qu'a eue la révélation directe dans la formation intellectuelle de l'Apôtre, comment elle a agi sur ses facultés, dans quelle mesure et avec quelle garantie, etc. Et voici la citation du P. Rose : « Le Christ s'est révélé à Lui, c'est-à-dire, Jésus lui est apparu vivant et par conséquent comme le Messie de Dieu. Voilà la conviction intellectuelle qui fut décisive. Il n'a pu se la donner à lui-même, il n'y était pas préparé... saint Paul (d'après son témoignage, etc...) a été mis en face de Jésus ressuscité. Le Christ glorieux s'est laissé voir, il s'est montré à lui non pas comme un spectre morne et éteint, mais comme un être vivant; non comme un

1. *Op. cit.*, pp. 10, 11. — 2. *Op. cit.* p. 62.

fantôme muet, mais comme source de vérité, comme révélateur d'évangile et d'apostolat; visible surtout à son cœur; parlant à son oreille en langue hébraïque, parlant à son esprit en un langage nouveau qui y enracinait des convictions nouvelles ». Les révélations que saint Paul reçut de Jésus-Christ consistent-elles seulement en ce que le Sauveur lui apparut vivant et enracina dans son esprit des « convictions nouvelles », à savoir, par exemple, qu'il n'était pas un imposteur et un séducteur, comme Saul l'avait cru?

Revenons à l'influence de saint Barnabé sur saint Paul, en attendant qu'on nous parle de celle, autrement féconde, d'Apollos.

Saint Barnabé, « qui s'était d'abord initié à la méthode de Pierre, et, comme lui, allait prêchant que Jésus était le Messie, *parce qu'il était ressuscité* », aurait donc été le parrain de Paul qu'il avait instruit et « lui ouvrit par sa protection les portes de la société chrétienne ». On le voit prendre et conduire Paul de divers côtés, pendant un an, et, par exemple, quand il s'agit des Grecs d'Antioche, ne pas hésiter à venir le chercher, parce que « pour réussir après des Hellénistes ***il faut un apôtre d'une autre envergure que les Douze*** » (1) « ***Cette année fut sans doute décisive pour la formation apostolique de Paul*** ». (2)

Avec les païens, la méthode « change d'aspect » quoique le fondement de la prédication reste le même : Jésus ressuscité. Il ne s'agit plus de la réalisation des prophéties messianiques. Mais, avant d'aboutir à cette conclusion que Jésus est Dieu, parce qu'il est ressuscité, il faut gagner ses auditeurs au monothéisme. C'est ce que Paul fait à Lystris, devant l'aéropage d'Athènes et à Ephèse. « Les *Actes* » n'ajoutent pas d'autres détails sur la méthode de Paul à l'égard » des Gentils et sur la doctrine qu'il leur enseigne à propos de la » divinité de Jésus. *Et le lecteur regrette cette sobriété,* quand il » songe au nombre de chrétientés fondées par l'Apôtre en Grèce et » en Asie Mineure » (3). En d'autres termes, à s'en tenir aux Actes, saint Paul ne prêchait pas encore la divinité de Jésus-Christ.

VI.

Nous avions bien constaté que les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, et les Actes des Apôtres reflétaient la doctrine de saint Paul, mais on n'a pas encore dit qu'il en fût de même pour celui de saint Luc. C'est à combler cette lacune qu'est consacré le second chapitre : « Un écho de la prédication de saint Paul dans l'Evangile selon saint Luc ».

Au témoignage même de l'Evangéliste, celui-ci a utilisé divers récits antérieurs. « *Il n'est pas niable cependant que l'influence paulinienne ait marqué cette œuvre de son empreinte.* L'écrit en porte la

1. *Op. cit.*, p. 11. — 2. *Op. cit.*, p. 12. — 3. *Op. cit.*, p. 20.

trace manifeste *dans la doctrine* et jusque dans le vocabulaire. On y retrouve *un certain nombre d'idées propres à saint Paul :* l'universalité du salut, la justification par la foi, l'efficacité de la grâce pour la rémission des péchés, etc... » (1). On ajoute bien ensuite que saint Luc n'a pas connu les Epîtres, et ne les a utilisées ni pour son Evangile ni pour les Actes. Qu'importe si son Evangile est « un écho de la prédication de saint Paul », et si les principaux dogmes dont il contient le témoignage sont « *des idées propres à saint Paul?* ». Lors donc qu'on écrit à propos de Jésus, Sauveur universel : « Cette conception toute paulinienne de l'Evangile influe sur la manière de présenter les personnages et de les mettre en scène » (2) et surtout : « *Tout son Evangile est orienté vers cette idée paulinienne* » (3) du salut, fruit de la mort de Jésus, acceptée comme sacrifice d'expiation, n'est-ce pas tout au moins suggérer ce qu'affirme M. Loisy? N'est-ce pas insinuer que cette théorie du salut universel « devenue indispensable à son heure », comme le disait celui-ci, saint Luc l'a introduite subrepticement dans l'histoire de la vie de Jésus, en devançant cette heure?

On dira peut-être : il est parfaitement plausible que l'Evangéliste ait choisi dans les faits réels de la vie de Jésus et dans ses paroles authentiques les traits propres à confirmer la doctrine de l'Apôtre; c'est ce qu'a voulu dire l'auteur, et qu'y a-t-il à corriger en cela? Cette explication serait plus admissible si l'on ne nous avait pas parlé d'abord de la nécessité, non seulement d'une certaine adaptation, mais d'une *interprétation* des faits évangéliques. Et il resterait qu'au lieu de se proposer de raconter la vie et les enseignements de Jésus, l'auteur du troisième évangile aurait eu pour but de justifier la doctrine de saint Paul, dont les sources, on le verra plus loin, étaient étrangères à la prédication et à la révélation de Jésus.

Enfin, si l'Evangile de saint Luc, racontant la vie de Jésus, reflète aussi évidemment la doctrine de saint Paul, à quoi tient-il que les Actes, écrits par le même auteur spécialement pour retracer la prédication de l'Apôtre, ne reproduisent pas les mêmes doctrines? On néglige de nous expliquer cette anomalie.

A la lumière de cette influence paulinienne, on peut explorer sans danger l'Evangile de saint Luc. On ne s'étonnera plus que Jésus y soit montré comme le Sauveur de tous les hommes, ni même qu'il oblige ses ennemis à reconnaître qu'il s'identifie avec Dieu. Cepenpendant il serait prématuré d'insister sur ce second point et il faut encore arrêter, autant qu'il se peut, le lecteur.

« Il faut reconnaître que l'évangéliste met plus en relief le rôle » même du Sauveur que le principe originel de sa mission. Pour- » quoi et à quel titre Jésus est-il le Sauveur de tout le genre hu- » main? Fidèle à sa méthode, qui consiste à ne pas revenir sur ce

1. *Op. cit.*, pp. 21-22. — 2. *Op. cit.*, p. 24. — 3. *Op. cit.*, p. 23.

» qu'il a déjà développé, Luc s'explique *une fois pour toutes* sur » la personnalité du Sauveur et n'y insistera plus. *Jésus-Christ est » le Fils de Dieu* » (1). Cet habile « une fois pour toutes », permet d'énumérer sans trop de risque les témoignages qu'on ne peut supprimer : les paroles de l'archange Gabriel à Marie, celles d'Elisabeth à sa cousine, la réponse de Jésus au Temple : ce qui fait tout de même trois fois bien distinctes.

Ainsi encore : « Luc n'a pas fait de la filiation divine de Jésus » *le sujet principal de son Evangile.* Après ces premières indications, » *il ne croit pas devoir y revenir. Il se contente à la suite des autres » synoptiques,* de rappeler le témoignage divin au baptême de Jésus, » à la transfiguration, la confession de Pierre à Césarée, la louange » que le Fils fait du Père, la parabole christologique des vignerons, » la question sur le Christ, fils de David, l'affirmation de Jésus » devant le Sanhédrin, etc. » (2). Il faut donc se garder de croire, malgré cela, que saint Luc y soit revenu, ou, s'il l'a fait, c'est pour suivre les autres synoptiques et « en se contentant » de produire comme eux de nombreux témoignages.

VII.

Désormais le terrain est donc bien déblayé. Les écrits de saint Paul sont les premiers et, au fond, les seuls, qui nous apprennent sûrement « la doctrine des Livres du Nouveau Testament concernant la personne de Jésus-Christ », ce qui est tout l'objet des recherches de M. Couget, d'après la première phrase de la catéchèse.

Il reste à voir deux choses : d'abord, comment, selon une heureuse expression empruntée à Mgr Batiffol, saint Paul « organisait la foi », et ensuite, ce qui nous donnera la clef de tout, à quelles sources il a puisé sa doctrine. Cette seconde recherche fixera donc en définitive l'origine de la doctrine des Livres du Nouveau Testament sur la personne de Jésus-Christ, et celle de l'idée de sa divinité.

M. Couget consacre un chapitre général à la christologie des Epîtres de saint Paul, et un spécial à celle de l'Epître aux Hébreux.

Les premières Epîtres de saint Paul supposent « déjà connues de ses lecteurs les traditions de l'Evangile oral sur *le Christ de l'histoire...* Ces écrits, s'ils ne sont pas destinés à l'exposition d'un enseignement déjà reçu, ont, du moins, pour but, *de le compléter* » (3). Et l'on va voir, quel complément !

« Son Evangile (a pu dire le P. Rose) n'est pas celui des Douze, » c'est-à-dire la collection des *Logia ;* ce ne sont pas des feuillets sur » lesquels il aurait écrit les paroles et les miracles. L'Evangile des

1. *Op. cit.*, p. 31. — 2. *Op. cit.*, p. 32. — 3. *Op. cit.*, p. 35.

» disciples galiléens débute au baptême de Jean et se termine à » l'Ascension. Là où celui-ci s'achève, le sien commence. C'est *le* » *Christ glorifié,* vivant auprès de Dieu, qu'il prêche et qu'il voit. » Son rôle dans le temps ne l'a pas retenu, ni sa prédication terrestre » attaché. Il est apôtre, et son appel est certain; mais il a été suscité » dans des conditions nouvelles et sous un autre climat. Les Douze » furent *les témoins du Christ historique.* Lui, il est le témoin du » Christ installé dans la gloire, situé dans la sphère divine, en un » mot du *Christ éternel,* et c'est vers *ce Christ éternel,* auquel il est » uni comme à la source de vie, dont l'action est transcendante à » l'espace et au temps, qu'il va dorénavant diriger l'humanité » (1).

Cependant comme cette systématisation outrancière ne permet pas de supprimer cent textes des Epîtres de saint Paul concernant le Christ historique, on réduira la difficulté par le procédé déjà appliqué à saint Luc : « Quand Paul fait mention du Christ de l'histoire, c'est *indirectement, par allusions rapides* (pour ne pas gêner M. Couget, c'est lui qui parle) à des faits connus de ses lecteurs » (2). Avec cela, celui-ci peut citer à la suite cinquante-six références sans affaiblir sa thèse.

M. Couget avait écrit :

« Le Christ glorifié est, en effet, le fondement et le principe de » toute sa théologie. C'est le centre d'où tout part et vers qui tout » converge » (3). Suivent plusieurs pages de citations du texte sacré, » qu'il était facile de recueillir pour ce dessein.

Toute la doctrine de la foi s'y déroule : la plénitude de la divinité en Jésus. l'incorporation des fidèles au Christ, la nécessité et l'efficacité de la Rédemption, opérée par le sacrifice et la mort volontaires de Jésus, sa résurrection pour notre justification, la puissance universelle conférée au Christ glorifié, devenu par sa Résurrection et fait par Dieu Christ et Seigneur.

Ce nom de *Seigneur,* au sens où l'entend saint Paul, prend une signification très particulière et toute nouvelle, à laquelle il importe de s'arrêter. C'est le P. Rose qui va nous en expliquer la portée et les conséquences.

Seigneur : ce vocable est désormais le titre propre du Christ entré dans la gloire. « Le chrétien instruit par saint Paul, dit le R. P. » Rose dans l'étude très suggestive déjà citée, a appris de lui à » invoquer Jésus sous le nom de Seigneur, à confesser de Jésus-» Christ ou du Christ Jésus qu'il est le Seigneur : que si de ta bouche » tu confesses *Seigneur* Jésus-Christ, que si de ton cœur tu crois » que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé (*Rom.,* » x, 9). — Personne ne peut dire : Jésus est *Seigneur* sans le Saint-» Esprit (I *Cor.*, XII, 3). Il déclare lui-même qu'il prêche Jésus-Christ

1. *Op. cit.*, pp. 35, 36. — 2. *Op. cit.*, p. 45. — 3. *Op. cit.*, p. 36.

» comme Seigneur : Nous ne prêchons pas nous-même, mais le » Christ Jésus *Seigneur* (II *Cor.*, IV, 5). *Ce sont là des formules créées » par lui;* elles ont toute la netteté d'un article du symbole ». (Mais n'avons-nous pas vu dans la catéchèse que saint Pierre avait également consacré ce nom de *Seigneur* dans le même sens? C'était peut-être là une influence de la doctrine de l'Apôtre sur celle du Chef des Douze). « Dans les communautés judéo-chrétiennes de Palestine et de » Syrie, on était habitué à confesser Jésus comme le Christ. *Jésus est le » Christ. telle était l'expression de leur foi. Nous nous trouvons donc en » face d'une vraie substitution*... Le nom du Christ d'origine juive, n'était » compris que par les Juifs. Il n'avait pas de sens pour celui qui » n'avait jamais lu l'Ancien Testament et qui ignorait le travail de » ses commentateurs. Le grec ou le païen auquel on présentait Jésus » comme le Messie n'était pas intéressé, ni même sa curiosité éveillée, » puisqu'il n'avait pas participé à l'attente d'Israël. Il devenait hors » d'usage, dans les églises helléniques, comme titre et comme ex» pression de foi. Plus encore que son origine, le sens que les judaï» sants lui donnaient, la frappe particulière dont ils l'avaient marqué, » devaient encourager saint Paul *à le laisser perdre*. Pour ces chré» tiens, la formule : Jésus est le Messie, désignait encore le héros » national. suscité par Dieu, pour restaurer le royaume des pères, » pour purifier le temple et rappeler à l'observance plus parfaite de » la loi. L'Apôtre, *qui a conçu* le salut messianique comme indépen» dant de ces organes de sanctification et comme universel, devait » éviter une méprise grave. Il rompit audacieusement toutes les atta» ches nationales et étroites qui pouvaient nuire à l'évangile, et de » même qu'il évite dans son enseignement les allusions au royaume » de Dieu, il écarte le titre de Messie. *Celui-ci du reste ne suffit pas » à expliquer la personnalité de Jésus, maintenant qu'il est installé » dans la gloire*. C'est pourquoi Paul le révèle et il l'éclaire dans son » état nouveau en le prêchant et en l'invoquant comme Seigneur. » Ce nom a-t-il été créé par saint Paul ou bien a-t-il été emprunté à » la tradition évangélique? Nous estimons que l'Apôtre l'a reçu des » Douze, *mais qu'il lui a substitué un sens nouveau*. Le mot κύριος » devait se trouver dans la catéchèse...

» ... Saint Paul a retenu ce titre. De même que les apôtres, témoins » du ministère public de Jésus, l'avaient invoqué Κύριε, lui aussi le » priera sous ce titre, mais il en étend la signification : c'est une » seigneurie, *une excellence d'un autre ordre* qu'il confesse. La maî» trise que Jésus avait exercée aux jours de son activité en Judée » et en Galilée, maîtrise de thaumaturge et d'exorciste, maîtrise de » docteur et de prophète, est passée; elle n'entre pas dans son in» tuition. Il n'est pas arrivé à la foi par des voies lentes et pro» gressives, par une méditation réfléchie de l'œuvre du Christ histo» rique. La Κυριότης réduite et temporaire de celui-ci ne l'a pas retenu.

» *C'est le Seigneur installé dans l'éternité*, associé à la toute-puis-
» sance du Père qu'il prêche. »

» Puis ayant remarqué que Paul ne regarde pas le Christ « comme » un être humain divinisé qui, par l'apothéose serait sorti de notre » sphère », (comme le croyaient les apôtres), mais qu'il « invite à » l'adorer comme un Dieu » par la substitution hardie de Κύριος Ἰησοῦς » à la formule ancienne de Κύριος-Yahvé, le P. Rose ajoute : « S'il n'iden- » tifie pas Κύριος-Ἰησοῦς avec Κύριος-Yahvé, il marque que la Κυριότης » de celui-là est de même essence que celle de Yahvé ; il réclame pour » lui la même invocation qui, dans l'espèce, est une adoration... Si » l'on prend garde que le mot κύριος chez les Grecs, était synonyme de » Dieu, que Paul, informé des notions élémentaires de leur théologie, » *n'a pas craint de le mettre en circulation dans des communautés* » *chrétiennes*, de conversion récente, à peine dépouillées des croyan- » ces d'autrefois, qui en avaient encore conservé les cadres, et qui, » par l'entrain naturel de leur pensée, devaient croire Jésus-Seigneur » Dieu, *on comprendra tout le sens et la portée de la confession de* » *saint Paul*...

» ... Ni son apparition sur la terre, ni son exaltation auprès de » Dieu ne marquent le commencement de son être. Son état actuel » n'est qu'un Après relié par l'incarnation à un état antérieur qui » est un Avant éternel. S'il a une postexistence divine, c'est qu'il » préexistait comme un Dieu. Voilà le *sens nouveau* que nous trouvons » attaché à ce mot humble dans ses origines, **mais dont la des-** » **tinée fut extraordinaire** » (1).

Mais saint Paul n'enseigne pas seulement la gloire et les œuvres du Christ après sa mort et sa résurrection. Ce Christ envoyé par Dieu préexistait de toute éternité, et, dans cette préexistence, saint Paul découvre tous les titres qui lui permettent de conclure qu'il est le Fils de Dieu, le propre Fils de Dieu, l'image de Dieu, l'égal de Dieu et la splendeur de la gloire divine. M. Couget conclut avec Mgr Battifol : « Le dogme de la divinité de Jésus, la christologie » apparaît, dans de telles déclarations, formé, explicite : *vingt-cinq* » *ou trente années après que Jésus a disparu de ce monde, sa person-* » *nalité est conçue par la foi chrétienne comme celle du Fils, du* » *propre Fils de Dieu* ». C'est-à-dire que, la personnalité de Jésus *a été conçue par la foi chrétienne* comme celle du Fils, du propre Fils de Dieu, vingt-cinq ou trente ans après sa mort. Tant il est vrai que Saint Paul n'avait pas pu prêcher cette divinité au lendemain de sa conversion ; d'où il suit également que, pendant trente ans, les apôtres prêchèrent sans l'enseigner.

Enfin, selon saint Paul, « le Christ est à la fois *Dieu et homme* ». Et toute la christologie paulinienne est ramassée et résumée, pour

1. *Op. cit.*, pp. 43, 44, 45.

ainsi dire, dans un texte fondamental, qui met en relief cette dualité de nature.

Cependant prenons garde d'aller trop vite et de brûler les étapes de l'évolution. Saint Paul a nettement reconnu en Jésus-Christ la réalité et la distinction des deux natures, divine et humaine. Mais il n'a pas sondé les rapports du Fils avec le Père. Il dit bien que Jésus est Dieu, mais non pas comment il est Dieu. Chaque heure a son problème. Bref, il semble bien qu'il subordonne le Fils au Père; c'est même très clair, et cependant on aurait tort de l'affirmer. Et après tout, cela n'importe pas pour la vérité de sa doctrine, parce que la foi n'était pas encore organisée sur ce point :

« S'il a contribué puissamment à éclairer le dogme et à projeter » de vives lumières sur le problème de la divinité de Jésus-Christ, » *on ne peut dissimuler qu'il n'a pas mené l'œuvre à sa perfection* » *et qu'il n'a pas résolu la question des rapports du Père et du Fils.* » Il y a, dans ses écrits, *des traces de subordinatianisme manifestes* » qu'on ne peut mettre uniquement sur le compte de l'indigence de » son vocabulaire et sur la difficulté d'exprimer des idées nouvelles » avec une terminologie que l'Apôtre maniait mal. Cette indigence » et cette difficulté sont réelles mais ne suffisent pas à tout expliquer. » Il ne paraît pas non plus, comme on l'a pensé, qu'il soit toujours » « aisé de répondre que cette subordination est ministérielle, *non* » *essentielle* » (1). Cela est aisé, souvent, surtout quand le Christ » est représenté comme médiateur; mais encore ne peut-on dire que » cela le soit toujours. Paul nous enseigne qu'il n'y a qu'*un* Dieu, » le Père, de qui sont toutes choses et nous à lui; et *un* Sei- » gneur, Jésus-Christ, par qui nous sommes nous-mêmes. *Entre* » *Dieu et nous, il place donc le Seigneur.* Et cette subordination n'est » pas simplement de rang. *Il semble bien que le titre d'un seul Sei-* » *gneur s'oppose à celui d'un seul Dieu.* Paul concevrait-il le Sei- » gneur comme une sorte de démiurge chargé de créer le monde, de » le gouverner et d'en être responsable devant Dieu le Père? Des » textes comme ceux où il est dit que Dieu est le chef du Christ, » que tout est au Christ, et que le Christ est à Dieu, que le Fils, » après avoir tout soumis, remettra son règne à Dieu et lui sera » soumis à son tour, pourraient le laisser entendre. Cependant, sem- » ble-t-il, ce serait forcer outre mesure la pensée de Paul que d'inter- » préter ces textes dans un sens nettement subordinatien. Il ne faut » pas les isoler de la doctrine de l'Apôtre qui est nette et franche » d'allures : Jésus est Dieu. Tout l'effort de la pensée paulinienne » se porte sur ce point et non pas sur celui de savoir comment Jésus » est Dieu. On n'est pas encore entré dans les subtilités métaphysi- » ques des âges postérieurs. Chaque problème a son heure; plus tard

1. TIXERONT, *Histoire des dogmes*, I, p. 87.

» on essaiera de définir les rapports du Fils avec le Père; alors le » subordinatianisme se donnera libre carrière; mais Paul n'a pas » devancé son époque à cet égard. *S'il ne prend pas garde à ses » formules,* c'est parce qu'il ne peut soupçonner une hérésie qui n'est » pas encore née. *Autrement l'Apôtre eût serré de plus près sa phra- » séologie* et n'eût pas laissé dans son œuvre *quelques imprécisions, » qui, de-ci, de-là, semblent défigurer sa pensée* » (1).

C'est donc l'ignorance du temps qui rend le Saint-Esprit excusable de n'avoir pas davantage pris garde à ses formules et de n'avoir pas serré davantage sa phraséologie, eu égard à quoi on lui épargnera d'avoir enseigné une hérésie, quoiqu'au fond il en soit suspect. Car il ne s'agit pas seulement ici de savoir si, au temps de Paul, l'Eglise avait la foi explicite au dogme des rapports entre le Fils et le Père, mais bien si les Epîtres de saint Paul ne contiennent rien qui lui soit contraire.

Et c'est ici le lieu de placer une observation d'importance capitale pour ce qui précède et pour ce qui va suivre. Autre est la question de savoir quel a été l'apport de la philosophie dans l'élaboration et la structure rationnelle de la formule d'un dogme, comme celui de la divinité de Jésus-Christ; autre, celle de savoir si ce dogme a été révélé et s'il a été l'objet de la foi dès l'origine de l'Eglise. M. Couget a l'air de ne s'occuper que du premier point, mais son explication revient à la négation du second. Là, est la défectuosité monstrueuse de son exégèse.

VIII.

Maintenant que nous sommes en possession de la doctrine, il s'agit d'en reconnaître les sources. C'est ici qu'Apollos va jouer un rôle extraordinaire, insinué d'abord, et en même temps mis en doute, quand il s'agit des épîtres en général, mais proposé de nouveau comme plus vraisemblable dans l'Epître aux Hébreux dont la christologie, « est sensiblement la même que celle de Paul, mais envi- » sagée d'un point de vue différent ». Au lieu de faire de la résur- » rection le fait fondamental autour duquel gravite toute sa doctrine, « l'auteur de cette Epître « entre de plain-pied dans l'éternité... on » constate ainsi un acheminement prononcé vers la christologie johan- » nique... l'Epître aux Hébreux serait dans cette hypothèse, comme » une sorte de prélude au prologue de saint Jean ».

Or, l'hypothèse présentée nous conduit enfin, après tant de chemins dont on ne voyait pas le but, à admettre cette conclusion que la doctrine de saint Paul sur la divinité de Jésus-Christ, selon laquelle il a « organisé la foi », sur laquelle repose la doctrine de tous les

1. *Op. cit.*, pp. 53, 54.

Livres du Nouveau Testament, ne lui a pas été révélée par Jésus-Christ (cela ne se dit pas, mais se sous-entend, ou du moins découle logiquement). Elle est le résultat combiné de « son expérience personnelle » et de la philosophie alexandrine, de celle de Philon, subie par l'intermédiaire d'Apollos, dont le rôle devient ainsi nécessaire : en sorte que la vraie source d'où provient l'enseignement de saint Paul et de saint Jean sur la personne de Jésus-Christ, et par là toute celle de l'Ecriture et de la foi, la véritable origine de l'idée de sa divinité, c'est la doctrine judéo-alexandrine et la philosophie de Philon. (Voir Loisy).

Apollos, d'après les Actes, « était un juif d'Alexandrie, cultivé, » versé dans les Ecritures, orateur de tempérament. Initié au chris- » tianisme dans sa patrie, *il importa dans la chrétienté d'Ephèse*, ré- » cemment fondée par Paul, *la philosophie alexandrine qu'il mit au » service de sa foi* » (1). Pour l'authenticité de cette assertion, M. Couget renvoie aux Actes XVII, 13-22. La référence est inexacte, erreur excusable parmi une telle multiplicité de citations. Ce sont les versets 24-25 qui tracent ce portrait de l'homme apostolique. Mais ce qui est moins excusable, c'est de placer sous l'autorité des Actes la proposition soulignée, alors que ceux-ci disent tout simplement : *Alexandrinus genere.*

Du détail de son ministère, détachons seulement ce trait. « Pendant » qu'Apollos était à Corinthe, Paul revint à Ephèse, où il se rendit » compte que l'enseignement de l'Alexandrin lui avait préparé la » voie; la culture grecque du philosophe était de nature à séduire les » juifs hellénistes et les païens. *Aussi* l'apostolat de l'Apôtre fut-il » fécond pendant les trois années qu'il passa dans cette ville et beau- » coup de Juifs et de Gentils se convertirent » (2).

On sait que les grands succès d'Apollos en Achaïe, l'éclat de sa parole et son prestige charmèrent les Grecs au point de le faire préférer à Paul. L'Eglise de Corinthe se divisa à leur sujet. Loin de s'abandonner à une mesquine jalousie, Paul accusa l'orgueil des Corinthiens d'être la cause véritable du mal, et, sans prendre Apollos directement à partie, il écrivit « brutalement » que « l'Evangile que lui, Paul, avait reçu mission du Christ de prêcher, sans souci de l'éloquence, est une folie qui n'a rien de commun avec la sagesse hellénique » (3). On connaît les apostrophes de l'Apôtre. C'était bien ingrat de sa part envers la sagesse hellénique et envers Apollos qui l'y avait initié, comme on va le voir. Mais comme il ne paraît que « Paul ait eu le moindre ressentiment contre Apollos », puisque lui-même le ramena à Corinthe par ses prières et, plus tard, le recommanda à Tite, M. Couget a bien raison de ne pas tenir trop compte des

1. *Op. cit.*, p. 56. — 2. *Op. cit.*, p. 56. — 3. *Op. cit.*, p. 57.

boutades de l'Apôtre, et de persister à attribuer une grande influence à la doctrine d'Apollos sur la sienne.

Après avoir décrit la christologie de saint Paul, il écrit : « Il » résulte de cet exposé que la christologie de saint Paul confine à » celle de saint Jean. Sauf le vocabulaire, la conformité n'est pas » douteuse, comme on le constatera mieux par la suite. *De savoir si » le contact avec la philosophie néo-platonicienne à Ephèse et à Co- » rinthe, si les entretiens d'Apollos, le philosophe alexandrin* (?) *converti, » et de ses disciples, ont influencé les conceptions de Paul, est chose » presque impossible. On peut cependant le conjecturer avec quelque » vraisemblance,* surtout si l'on observe que les Epîtres proprement » christologiques de l'Apôtre sont postérieures à son arrivée dans les » cités helléniques. On remarquera toutefois que Paul n'a guère puisé » à cette source et que ce sont l'Ancien Testament, les traditions » apostoliques et *son expérience personnelle* qui lui ont fourni les » principaux éléments de sa christologie et de sa théodicée. Saint Jean » apportera de la précision dans les formules et le progrès qu'il » marquera *sera surtout une adaptation de la terminologie alexan- » drine.* Il est clair que Paul manque de termes, qu'il ignore le langage » de la philosophie, qu'il est embarrassé pour exprimer ses concepts » théologiques, qu'il a à son service un vocabulaire insuffisant, et » qu'il torture les mots pour les adapter aux exigences de sa pensée » (1).

Les suppositions admissibles sur l'auteur de l'Epître aux Hébreux vont mettre M. Couget plus à l'aise. Les noms les plus divers ont été proposés par la critique: Barnabé, Luc, Clément de Rome, Silas, Priscille et Aquila, etc... « Certains, dit-il, ont incliné pour Apollos et cette dernière opinion n'est pas dénuée de fondement » (2). Le grief à élever ici ne serait pas d'admettre cette hypothèse puisqu'elle est libre, quoique très gratuite, à la condition de la prendre pour telle et, si l'on ne veut pas risquer d'excéder par trop grande liberté, de ne pas écarter l'influence directe de saint Paul sur la rédaction de l'auteur ou, du moins, sa ratification donnée. Mais ce n'est pas une hypothèse qui nous est présentée. On y joint, comme sur la foi des Actes, qu'Apollos, prédicateur de l'Evangile, était un philosophe alexandrin dont la philosophie aurait élaboré la doctrine de l'Epître aux Hébreux et non moins toute celle de saint Paul, qui, en définitive, aurait « organisé la foi », non pas selon la révélation de Jésus-Christ, dont il n'est guère question que pour la forme, mais selon la doctrine de Philon qu'Apollos lui aurait inoculée. Et voilà l'importance de l'hypothèse.

« On constate, en effet, dans cette Epître (celle aux Hébreux), surtout » au point de vue doctrinal, *l'influence paulinienne;* on en conclut » que le *rédacteur connaissait très bien la pensée de l'Apôtre,* qu'il

1. *Op. cit.*, pp. 52, 53. — 2. *Op. cit.*, p. 55.

» devait être un de ses disciples vivant dans son intimité. L'examen » de la Lettre conduit à d'autres conclusions : son auteur était *un* » *Juif*, très au courant de la langue et de la rhétorique grecques, » *ayant reçu une éducation alexandrine*. Tandis que, dans son œuvre, » le judaïsme palestinien est à peine perceptible, l'*influence du judaïsme* » *alexandrin y paraît manifeste*. L'exégèse de l'écrivain qui regarde » les personnes et les institutions de l'Ancien Testament comme des » types ou des symboles des plus hautes vérités, se rapproche de » l'exégèse alexandrine. Le rédacteur conçoit, *à la manière de Philon*, » les rapports du monde visible avec le monde invisible et cette res- » semblance va même jusqu'à la similitude des expressions » (1).

Et après le tableau fait plus haut des rapports de saint Paul avec Apollos :

« *Est-il, dès lors, imprudent de conjecturer que les doctrines* » *d'Apollos aient elles-mêmes réagi sur celles de Paul ? Et ne doit-* » *on pas attribuer à l'influence de l'Alexandrin, à l'atmosphère philo-* » *nienne qu'il avait sinon créée, du moins fortement contribué à développer* » *à Ephèse et en Achaïe, les points de ressemblance qu'on a cru dé-* » *couvrir entre les épîtres pauliniennes et les écrits de Philon?* « Il » n'est pas douteux, affirme nettement le R. P. Calmes, que, » durant ce séjour (à Ephèse), il (Paul) ne se soit mis au courant » des doctrines que le philosophe d'Alexandrie venait d'importer dans » la chrétienté d'Ephèse, et il est tout naturel de penser que plus tard, » écrivant sa lettre aux habitants de Colosses, en même temps que » la circulaire destinée aux différentes chrétientés d'Asie, connue au- » jourd'hui sous le nom de lettre « aux Ephésiens », il adapta son » enseignement à la terminologie qu'Apollos d'Alexandrie avait vulga- » risée à Ephèse ». Ce qu'il y a d'incontestable, en tous cas, reprend M. » Couget, c'est que les épîtres christologiques, celles où sont enseignées » la préexistence, la puissance créatrice et l'éternité du Christ, celles où » la doctrine christologique est si proche de l'Evangile selon saint » Jean qu'il n'y manque guère que le terme de *Logos*, sont posté- » rieures au séjour de Paul à Ephèse et en Achaïe. **Apollos serait** » **ainsi, non seulement le premier des philosophes apolo-** » **gistes, par qui la doctrine évangélique aurait pris con-** » **tact avec la philosophie grecque, mais le point de jonction** » **qui marque l'achèvement de la pensée paulinienne et** » **annonce la pensée johannique**. Et c'est exactement la situation » de l'Epître aux Hébreux qui, **par le philonisme**, relie le qua- » trième Evangile aux Epîtres de Paul.

» Il semble, en effet, aujourd'hui à peu près hors de conteste que » cette Epître offre, *combinée avec la spéculation alexandrine*, la doc- » trine de l'Apôtre. Sans revenir sur les traces du judaïsme alexan-

1. *Op. cit.*, p. 55.

» drin signalées plus haut, on va retrouver dans la christologie de cet » écrit la substance de la pensée de Paul » (1).

Et l'auteur mettra d'autant plus de complaisance à scruter le texte pour bien établir qu'il est rempli de la doctrine de Paul, que l'influence d'Apollos sur elle étant admise, c'est arriver enfin à la vraie conclusion que je m'excuse d'énoncer brutalement : la foi de l'Eglise à la divinité du Sauveur et l'idée qu'elle s'en est faite lui vient de saint Paul, qui ne la tenait pas d'une révélation de Jésus-Christ, mais d'Apollos, qui la tenait de Philon.

Car, le mal n'est pas de disserter, même sans fondement, sur les contacts que Paul a pu prendre avec la philosophie judéo-alexandrine, et sur une certaine adaptation de la terminologie de celle-ci, il est, tout entier, de donner une explication naturaliste de l'origine de l'idée de la divinité de Jésus-Christ dans laquelle la révélation paraît n'avoir aucune part.

Est-il nécessaire de rappeler que ni saint Paul ni le dernier des Juifs n'avaient besoin des Grecs pour avoir l'idée du Fils de Dieu? Ils lisaient les psaumes : *Filius meus es tu, ego hodie genui te* (ps. II, 7). Mais il peut l'être d'observer combien il est naturel aux exégètes de l'école moderniste de choisir Philon, hérétique en religion et en philosophie, pour enseigner par l'intermédiaire d'Apollos (qui probablement ne connaissait ni Philon ni sa doctrine, étant un fidèle), pour instruire ou achever d'instruire saint Paul, puisque ni Jésus-Christ lui-même, ni Gamaliel et Barnabé, ni Pierre, Jean et Jacques n'en avaient été capables.

Au lecteur, maintenant, de juger si j'ai émis une appréciation fausse et injuste, en disant que l'exégèse de M. l'abbé Couget est une survivance de l'exégèse moderniste et qu'il ne fait autre chose dans ses brochures que de vulgariser le système de M. Loisy. Je crois que le parallélisme laisse peu de chose à désirer.

IX.

Et maintenant, si quelqu'un de ceux dont je parlais en commençant garde encore un doute sur l'opportunité et la justesse de cette étude critique qu'il nous a été douloureux de faire, je le prie de mettre en regard de l'exégèse de M. l'abbé Couget quelques-unes des propositions condamnées avec un éclat si retentissant par le Décret *Lamentabili sane*, en se souvenant que ce Document est du 4 juillet 1907, et que la « catéchèse apostolique » a été rééditée en 1908, « l'engnement de saint Paul » en 1909.

XXVII. — La divinité de Jésus-Christ ne se prouve point par les

1. *Op. cit.*, p. 57-59.

Evangiles : mais c'est un dogme que la conscience chrétienne a déduit de la notion de Messie.

XXX. — Dans les textes évangéliques, le nom de *Fils de Dieu* équivaut seulement à celui de *Messie,* il ne signifie pas du tout que Jésus-Christ est le Fils vrai et naturel de Dieu.

XXXI. — La doctrine de Paul, de Jean... concernant le Christ n'est pas celle que Jésus a enseignée, mais celle que la conscience chrétienne s'est faite sur Jésus.

XXXVIII. — La doctrine de la mort expiatoire du Christ n'est pas évangélique, mais paulinienne.

XXXVII. — La foi en la résurrection du Christ, à l'origine, n'était pas tant croyance au fait même de la résurrection qu'à la vie immortelle du Christ près de Dieu.

XIV. — Dans plusieurs de leurs récits, les Evangélistes ont moins cherché à rapporter la vérité, qu'à dire des choses qu'ils croyaient plus profitables à leurs lecteurs, (quoique fausses).

XXII. — Les dogmes que l'Eglise présente comme révélés ne sont pas des vérités tombées du ciel, mais sont une certaine interprétation des faits religieux, à laquelle l'esprit humain est arrivé par un laborieux effort.

Que l'on dise si ces condamnations tombent seulement sur les écrits de M. Loisy, dont ces propositions sont extraites !

Il restera à relire l'Encyclique *Pascendi* pour en voir exposées la genèse, la systématisation et l'opposition complète avec la foi constante et l'enseignement infaillible de l'Eglise.

Après cela, et de nouveau, toutes les excuses qu'on voudra invoquer en faveur de M. l'abbé Couget, nous les admettons avec empressement : aucune ne se tournera en charge contre nous.

X.

Dans un autre ouvrage d'ordre différent, qui prêterait à plusieurs observations, M. l'abbé Couget a réuni sous ce titre « Le sens catholique » les instructions faites par lui dans la chapelle de l'Institut catholique pendant le carême de 1908. On y lit cette page :

« N'avons-nous pas vu, au milieu de nous, des esprits qui éprouvent » le besoin de gonfler démesurément, semble-t-il, le dépôt de la Révé» lation, d'accumuler les croyances, d'en créer de nouvelles, de cher» cher ce qu'on pourrait imposer de plus à notre foi, comme si la » Révélation n'était pas close?

» Sous l'influence de cette tendance à exagérer le sens de la doc» trine, à regarder comme articles de foi ce qui ne l'est pas, on peut » aller jusqu'à des extrémités funestes, parce qu'elles paraissent voi» siner à un certain moment avec la superstition. Ces esprits s'éga-

» rent à tel point qu'ils considèrent comme dangereux tous ceux qui » ne pensent pas comme eux. Ils s'instituent, sans mission cepen- » dant, les gardiens vigilants de la foi et ne craignent pas de » traiter de suspects tous ceux qui n'acceptent pas des opinions qu'ils » donnent comme des vérités divines. Ils ressemblent par certains » côtés, à ces pharisiens de l'Evangile, dont Notre-Seigneur Jésus- » Christ disait : « Ils chargent les épaules des hommes de fardeaux » qu'ils ne peuvent porter ». Ne suffit-il plus de connaître les vé- » rités de la Révélation et d'y adhérer pleinement? »

Je laisse au lecteur, et à M. l'abbé Couget lui-même, de voir si ces paroles doivent s'appliquer ici.

Emm. BARBIER.

LA CAMPAGNE DÉMOCRATIQUE DE « L'ÈRE NOUVELLE » (1)

« Ainsi le cercle des progrès se poursuivra toujours en s'élevant toujours. — La terre ira toujours en s'approchant du ciel. » Le P. Gratry, La morale et la loi de l'histoire, p. 375,

I

On n'a peut-être pas assez montré la portée de ce passage de l'encyclique du Souverain Pontife sur le *Sillon :* « Ainsi la démocratie seule inaugurera le règne de la parfaite justice! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouvernement qu'on ravale de la sorte, au rang de gouvernements *de pis aller impuissants?* Au reste le *Sillon* se heurte encore sur ce point à l'enseignement de Léon XIII. Il aurait pu lire dans l'Encyclique déjà citée du Principat politique, que, « *la justice sauvegardée,* il n'est pas interdit aux peuples de se donner le gouvernement qui répond le mieux à leur caractère ou aux institutions et coutumes qu'ils ont reçus de leurs ancêtres », et l'Encyclique fait allusion à la triple forme de gouvernement bien connue. Elle suppose donc que la justice est compatible avec chacune d'elles. « Et l'Encyclique sur la condition des ouvriers n'affirme-t-elle pas clairement la possibilité de restaurer la justice dans les organisations actuelles de la société, puisqu'elle en indique les moyens? Or, sans aucun doute, Léon XIII entendait parler, non pas d'une justice quelconque, mais de la justice parfaite. En enseignant

1. Suite des études sur le démocratisme chrétien.

donc que la justice est compatible avec les trois formes de gouvernement qu'on sait, il enseignait que, sous ce rapport, « *la démocratie ne jouit pas d'un privilège spécial.* »

« Les sillonistes qui prétendent le contraire, ou bien refusent d'écouter l'Eglise, ou se forment de la justice et de l'égalité un concept qui n'est pas catholique. »

Les partisans du démocratisme chrétien, ceux dont les sympathies vont toujours vers les principes de la société moderne, se le tiennent naturellement pour dit; personne n'ose plus soutenir *ouvertement* que la forme républicaine, aboutissant de l'état d'esprit social inauguré par 89, est nécessitée par les conséquences naturelles de la doctrine chrétienne; mais un simple regard en arrière nous renseigne sur l'abus que l'on avait fait de cet *axiome* du démocratisme chrétien. M. l'abbé Barbier et M. Nel Ariès ont signalé, à ce sujet, les plus flagrantes intempérances de langage des démocrates chrétiens. De fait, on avait dit des choses inouïes.

Or, quand on pousse plus avant dans le passé l'analyse des idées de l'école, il faut bien reconnaître que cet axiome, solennellement condamné par Pie X, n'était pas autre chose que *la raison d'être* elle-même du démocratisme chrétien.

En effet, pour le démocrate chrétien, s'il est un motif entre tous, de chérir l'organisation démocratique d'un peuple, c'est que — pour parler comme M. Sangnier — cette organisation lui paraît « *supérieure en dignité morale* » et plus compatible avec la justice. Pourquoi supérieure en dignité morale? pourquoi plus compatible avec la justice? Parce que, tout simplement, cette organisation suppose un état d'*égalité* entre les membres de la nation. Cela paraît plus chrétien qu'une monarchie où la volonté d'un seul homme, — quelque restreinte et délimitée qu'elle soit par une constitution écrite ou par le jeu même des institutions sociales — pèse tout de même d'un poids plus lourd que toute autre volonté dans les décisions d'importance nationale. Cela paraît plus chrétien qu'une organisation aristocratique, où les questions d'ordre politique sont tranchées par quelques compétences, mais non pas par la masse.

Le démocratisme chrétien s'était établi sur une série de principes dont voici du reste les principaux :

L'homme est libre, c'est-à-dire autonome à l'égard de la société.

Naturellement, tous les hommes sont égaux, puisqu'ils sont indépendants les uns des autres.

L'application sociale de tels principes, c'est ce qu'on appelle : la démocratie.

Mais ces principes sont le résultat indirect du christianisme.

Il s'ensuit que la démocratie est une conséquence de l'Evangile.

Comme seule elle sauvegarde entièrement l'égalité « évangélique », seule elle *réalise* « socialement le christianisme ».

Cet échafaudage n'est pas de mon invention, car je résume ici tout le démocratisme chrétien, depuis Lamennais jusqu'à Marc Sangnier (1).

L'on comprendra dès lors quel rude coup Pie X donne à ce corps de doctrines en refusant à la Démocratie le privilège de réaliser seule sur la terre la justice sociale. Pie X en sape les fondements mêmes.

Apres l'analyse que nous nous sommes imposée sur les origines de l'Ecole, nous conserverons sans doute, présente à notre mémoire, sa prétention de *compléter*, par la doctrine démocratique, l'enseignement social du christianisme. Comment donc pourrait nous échapper le lien qui rattache cette idée d'où, somme toute, le démocratisme chrétien est sorti (et cette idée nous la devons — avons-nous observé à propos de Saint-Simon) — à cette autre qui place la *forme démocratique* au-dessus de tout autre gouvernement? Les deux idées, pour peu qu'on y réfléchisse, n'en font qu'une, l'une est comme le revers de l'autre.

Si la forme monarchique ou aristocratique pouvait, aux yeux de nos démocrates, satisfaire pleinement aux exigences de la morale chrétienne, s'il n'y avait pas d'exclusion à formuler, je le demande, au nom de quel principe prôner la démocratie, même dotée de l'épithète fallacieuse de « chrétienne », alors que cette forme de gouvernement, au point de vue purement rationnel, a sur les deux autres d'énormes inconvénients sans compensation aucune?

On répondra peut-être que les démocrates chrétiens établissent leur préférence sur des motifs purement naturels, que la religion n'est pour rien dans leur système. A cela j'opposerai un démenti formel et je ne fais pas simplement allusion au cas du Sillon, mais à toute l'histoire du démocratisme.

Tout ce qui précède prouverait déjà surabondamment que le démocratisme chrétien est indissolublement lié avec le dogme du *progrès indéfini* de Condorcet et de Saint-Simon. Les sociétés, ajoutaient Lamennais et Buchez, sont parvenues, en 89, à une phase nouvelle, elles y sont parvenues grâce à *l'impulsion du christianisme* et c'est celui-ci qui exige l'état démocratique.

Buchez nous l'a-t-il assez répété?

Nous n'avions cependant parlé de Buchez que pour mieux étudier l'œuvre démocratique de Mgr Maret. Et le fait est que lorsqu'on a suffisamment sondé les idées maîtresses de Buchez, on a la clef des tendances démocratiques de Mgr Maret et j'ajouterai plus spécialement de leur nuance.

Je ne crois même pas m'avancer trop en affirmant que Mgr Maret fut **le vulgarisateur** de Buchez.

Or, si le dogme de *la suprématie démocratique*, si je puis ainsi par-

1. Du reste l'Encyclique dit bien, nous l'avons vu plus haut que, pour soutenir le privilège de la démocratie sur les autres gouvernements, il faut se faire « de la justice et de l'égalité un concept qui n'est pas catholique ».

ler, s'élabore avec Lamennais et Buchez, l'on peut dire qu'il atteint son épanouissement total avec l'*Ere nouvelle*. Ce journal n'a développé qu'une seule idée, c'est, si vous voulez, la théologie de la démocratie; tout converge vers ce but : établir que la démocratie est l'état le plus juste, le plus parfait, le plus conforme à l'idéal évangélique. C'est sous cet aspect que nous pourrons étudier l'*Ere nouvelle* pour ne pas nous égarer dans le dédale des articles au jour le jour d'un journal.

II

Sans plus tarder — et nous servant de quelques textes pris dans l'abondant dossier à l'aide duquel le biographe de Mgr Maret prétendait établir *le libéralisme modéré* de son héros — tirons de l'oubli quelques assertions de l'*Ere nouvelle*.

Notre premier soin sera de rattacher l'*Ere nouvelle* à ses prédécesseurs dans le démocratisme chrétien. Or, pour qu'elle puisse être considérée comme la dépositaire des Saint-Simon, des Lamennais, des Buchez, pour qu'elle nous apparaisse comme un rejeton du rationalisme, il est absolument indispensable de retrouver parmi ses doctrines et à leur base la thèse qui soutient tout l'édifice, la *thèse évolutionniste*, le dogme du *progrès indéfini*. Nous y tenons en effet. C'est notre pierre de touche.

Surprendrai-je beaucoup en certifiant que pas plus chez Mgr Maret que chez n'importe quel démocrate, ce signe ne fait défaut? Et c'est précisément en cela que le démocratisme chrétien retarde d'un demi siècle, c'est précisément en cela que réside son caractère purement idéologique. Tout le système est extrait d'une idée *a priori :* « le monde a changé », « adaptons-nous à l'évolution. » Car ici il ne s'agit pas, en fait de politique, d'observer ce que valent *les institutions en elles-mêmes,* les faits qu'il est dans leur nature d'engendrer, il ne s'agit pas davantage de placer au premier plan la prospérité nationale, et d'étudier, l'histoire contemporaine sous les yeux, les raisons de l'instabilité du régime moderne. L'expérience est systématiquement bannie, car l'expérience, c'est l'utilisation des enseignements du passé et le passé ne compte pas ici, l'avenir seul est en cause. Seul, nous l'avons vu, Lamennais, qui en cela bénéficia du voisinage de J. de Maistre et de Bonald, fut ramené sur le vrai terrain d'étude, distingua la liberté des libertés, cribla de traits la centralisation, persifla « les fictions parlementaires » et proclama un instant cette magnifique formule : « Le Roi protecteur des républiques françaises ». Malheureusement il prônait, *au nom du progrès,* une tradition méconnue et son amour de la nouveauté, lui rendait insupportable la sagesse de l'Eglise.

Quant à l'*Ere nouvelle,* l'on y chercherait en vain un atome de réalisme; ici nous jouons sur des mots, et nous perdons totalement de

vue les réalités. Il ne faut pas lui en faire un trop grand grief, elle n'était pas responsable d'un vice de l'époque. N'oublions pas en effet que nous sommes en plein romantisme. Etant donnés ses antécédents l'*Ere nouvelle* était inévitablement destinée à recueillir l'héritage Saint-Simonien en matière politico-religieuse.

« FILLE DU CHRISTIANISME ET DE LA RAISON, LA DÉMOCRATIE MODERNE EST LE DERNIER TERME DES PROGRÈS SOCIAUX » (1). Tel est son grand dogme, dogme, nous le savons du reste, qui n'est autre que celui du rationaliste Saint-Simon.

« Au milieu des misères morales et des souffrances matérielles qui nous pressent, reprend encore Mgr Maret, nous saluons *avec transport* l'avènement définitif de la démocratie moderne et l'accomplissement de ses destinées. *Cette démocratie est l'œuvre de Dieu*, du temps et du génie de l'homme; *elle porte le sceau de toutes les choses légitimes et saintes.* — Lorsque l'Homme-Dieu prononça ces paroles : « Vous êtes tous frères; je ne suis point venu parmi vous pour être servi, mais pour servir; que celui qui commande soit le serviteur de tous », il jeta les bases d'une société nouvelle qui, par des *développements incessants* et des *progrès continus,* DEVAIT ABOUTIR A LA DÉMOCRATIE MODERNE. Le germe déposé au sein de l'Eglise et de l'Humanité devait croître sans cesse; et, au point de vue politique, l'histoire des nations chrétiennes n'est que la longue formation *de la plus juste, de la plus noble, de la meilleure des sociétés*... Un jour les philosophes incrédules, *guidés à leur insu par cette lumière du christianisme* qu'ils niaient en vain, proclamèrent comme leur symbole politique les maximes déjà consacrées par l'Evangile, ces grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité, qui étaient dans la conscience du chrétien avant d'être dans la raison du philosophe... Dans une religion qui nous représente les plus petits, les plus humbles, comme les frères et les membres de l'Homme-Dieu, l'abolition de tous les privilèges des classes, *l'égalité* des droits civils et politiques, n'ont rien qui puisse étonner un chrétien... Donc, les plus belles conquêtes de la raison en fait de maximes sociales et de principes gouvernementaux *ne sont que l'Evangile lui-même;* **et la démocratie moderne, terme de tous les progrès sociaux, est éminemment chrétienne.**

Il me semble que l'empreinte Buchezienne et Saint-Simonienne n'est pas douteuse. Toutes les idées essentielles y sont, et en réalité, sous des formes variées, c'est le seul thème qu'on développe à l'*Ere nouvelle*, en fait de doctrine politique.

Ce qui saute aux yeux, par exemple, c'est le privilège dont elle gratifie la démocratie par rapport aux autres gouvernements et, disons-le bien, il ne pourra pas en être autrement tant que vivra le démocratisme chrétien. Encore une fois, c'est sa raison d'être.

1. Bazin, *Op. cit.*, p. 238, tome I.

Et, ce qui est plus grave, le démocratisme sert ici de masque au libéralisme. Tandis que Lamennais lançait à tous les échos de vibrantes notes franchement libérales : séparation de l'Eglise et de l'Etat, neutralité du pouvoir civil, neutralité scolaire, etc..., Mgr Maret se campe sur un terrain en apparence purement politique; là il se retranche et se déclare inexpugnable. Le lecteur trouvera cela en lisant les quelques textes significatifs que nous mettrons sous ses yeux. Mais quand on a lu quelques articles *in extenso* de l'*Ere nouvelle*, l'on devine sans peine que son programme se greffe tout naturellement sur des thèses proprement libérales. Elles sont les supports dissimulés dans l'architecture, sous des ornements calculés; en tout cas il ne faudrait pas creuser très profondément pour les mettre à nu.

D'ailleurs, qu'ai-je besoin de tant de ménagements pour alléguer des raisons dont l'*Ere nouvelle* elle-même nous révèle l'exactitude : « Ce qui peut nous arriver de plus malheureux, c'est de voir périr ce journal... ; l'*Avenir* lui aussi a succombé; et cependant, malgré sa chute, et sa chute méritée sous plusieurs rapports (c'est la formule vague et de convention, les libéraux y seront fidèles), quel travail n'a-t-il pas fait faire aux esprits pendant les dix-sept dernières années? *L'Ere nouvelle aurait-elle été possible en 1848, si l'Avenir n'avait pas paru en 1830?* Je ne le crois pas » (1).

Mgr Maret pouvait-il plus explicitement nous faire connaître les vraies sources de son journal? Il y a donc un rapport de cause à effet entre l'*Avenir* et l'*Ere nouvelle;* or, ce que l'*Ere nouvelle* entendait bien tenir de l'*Avenir*, n'était-ce pas la *souche* même de toutes les erreurs de ce journal, c'est-à-dire la fameuse thèse **de la conciliation entre les principes de 89 et l'Eglise catholique?** Et l'*Ere nouvelle* parlait d'un ton léger des erreurs de l'*Avenir;* mais ces erreurs n'avaient été commises que parce qu'on ne peut pas identifier des choses aussi dissemblables sans meurtrir la vérité. A ce jeu tous les démocrates chrétiens s'y sont brisés, car à vouloir assimiler le christianisme avec le rationalisme, on aboutit fatalement à dénaturer et l'un et l'autre, sans compter que l'esprit libéral poussant de toute sa force à l'esprit de concession, ordinairement c'est le dogme catholique qui, en fait, est toujours sacrifié aux principes de 89 et les intérêts du catholicisme aux intérêts sataniques de la maçonnerie. Dites-moi pourquoi, par exemple, Clémenceau subventionnait le journal du démocrate abbé Toiton : *La Vie Catholique?* Et dire, ô honte! que de telles feuilles étaient le bréviaire de nombre de jeunes prêtres; j'en ai connus qui puisaient là leurs sujets d'oraison.

D'ailleurs à quel signe reconnaît-on le libéral? Il me semble bien qu'il se distingue du catholique, intégralement catholique, en ce qu'il

1. Lettre de Mgr Maret à Lacordaire, le 24 sept. 1848. Cf. Bazin, *Op. cit.*, tome I.

admet que le monde vient d'entrer dans une *ère nouvelle*; (son dogme pourrait se formuler par un vers de Virgile : « Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo »,) et que les principes catholiques qui valaient pour la société avant *l'âge du progrès* sont, depuis lors, caducs et périmés. Oh! certes, ce n'est pas qu'il n'y ait des encycliques fort gênantes, fort compromettantes, mais on se replie dans un mutisme absolu sur des principes que tout au fond du cœur on ne croit pas *définitif* (puisque l'Eglise. pour le vrai libéral, n'a pas encore évolué et qu'elle devra tôt ou tard le faire) et l'on se réfugie en toute sécurité dans le prétexte de *l'hypothèse*. Encore est-il que le mot d'ordre des novateurs est de ne plus parler de tout ce fatras, bon tout au plus pour *effaroucher* les bonnes âmes jacobines dont une telle tactique, entre nous soit dit, fait on ne peut mieux l'affaire.

Voilà, si j'ose ainsi m'exprimer, le cœur du libéralisme d'où partent comme autant d'artères les différentes thèses qui se subordonnent à cette idée centrale.

Il me semble, en bien examinant l'*Ere nouvelle*, en perçant la boursouflure des mots vagues, il me semble bien que cette idée centrale est tout de même celle des doctrines de Mgr Maret (car l'*Ere nouvelle* c'est *Mgr Maret*, comme l'*Avenir* c'est *Lamennais*). Que penser, par exemple, de ce qui suit : « *L'ancien ordre social, qui reposait sur l'alliance intime et profonde de la religion avec l'Etat, s'est écroulé pour faire place à un ordre nouveau.* La religion avait pénétré de son esprit la législation tout entière; ses dogmes, ses préceptes étaient devenus des lois; la force sanctionnait la vérité; et le prêtre, comme prêtre assis au conseil de la nation, était investi d'une vraie magistrature civile. Sous ce régime, on le sent, les cultes et la presse ne pouvaient pas être libres. *Tout est changé dans l'ordre nouveau. l'Etat appuie sa législation uniformément sur la* MORALE *naturelle et sur les principes de la* MORALE *révélée* (remarquons encore une fois en passant, la substitution de *la morale naturelle* au *dogme révélé*, tactique inaugurée par Saint-Simon qui se flattait de suivre en cela l'encyclopédie), qui ont tellement pénétré la constitution d'une nation formée par quinze siècles de catholicisme, qu'on ne peut plus la séparer d'elle. »

Voyez-vous ce raisonnement qui transpire la fausseté par tous ses pores! Il équivaut exactement à cette palinodie : Autrefois quand le dogme régnait et que l'Etat reconnaissait les droits sociaux de Jésus-Christ, tout allait bien puisque tout allait chrétiennement; aujourd'hui *le dogme chrétien* a été supplanté par *la morale chrétienne*, c'est celle-ci qui a poussé à leur insu les révolutionnaires; l'Etat se dirige d'après les principes de la morale chrétienne et tout va *mieux* qu'autrefois; « pour nous, ajoute en effet Mgr Maret,... nous voyons dans la liberté des âmes (séparation du spirituel et du temporel) un *progrès, un état meilleur que l'ancien* » (1).

1. Bazin, *op. cit.*, p. 242.

Voyez donc quel tour de force; c'est le christianisme qui dans les deux cas inspire l'Etat, et l'inspiration de *la morale* l'emporte comme effet social, sur l'inspiration *du dogme*. Visiblement le Saint-Simonisme a passé par là, car comment concevoir dans les deux cas l'influence du christianisme, et affirmer, pour l'âge nouveau, un état plus conforme à ce même christianisme, si l'on ne sous-entend pas que le christianisme lui-même *est en progrès*, si l'on ne pense pas à une *évolution*, en un mot à un « *nouveau christianisme* », si l'on ne distingue pas comme Saint-Simon et Buchez L'ÈRE DU DOGME de L'ÈRE DE LA MORALE!

Ce *nouveau christianisme* était, en effet, latent dans le démocratisme chrétien. Le mot a été définitivement prononcé à l'époque de l'*américanisme* et du *modernisme*, mais l'on voit qu'il se dissimulait, enveloppé (implicatus), au cœur même du démocratisme chrétien, comme une chrysalide qui n'attend pour se montrer que de plus séduisantes apparences. Aussi il ne faut pas s'étonner de cette assertion de M. l'abbé Barbier : « La doctrine moderniste est vaincue, mais l'esprit moderniste subsiste; *il subsiste partout où règne l'esprit démocratique*. Le modernisme baisse la tête et se tait; mais l'esprit démocratique lui ménage encore des intelligences et des sympathies dans beaucoup d'esprits » (1).

Pourrait-on croire quand on a lu l'*Ere nouvelle*, que l'on a sondé ce fond de modernisme qui caractérise ce journal; pourrait-on croire que cela s'est écrit en 1848 et que ces novateurs, hantés par leur pensée systématique, ont totalement dédaigné l'enseignement de l'Eglise, qui, dès 1832, dans l'encyclique *Mirari vos*, renouvelait les enseignements de sa doctrine traditionnelle en ces termes bien précis pourtant : « Mais puisqu'il est certain, disait Grégoire XVI, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, que « l'Eglise a été instruite par Jésus-Christ et par ses apôtres, et que l'Esprit-Saint, par une assistance de tous les jours, ne manque jamais de lui enseigner la vérité », *c'est le comble de l'absurdité et de l'outrage envers elle* de prétendre qu'une *restauration* et qu'une *régénération* lui sont devenues nécessaires pour assurer son existence et ses progrès, comme si l'on pouvait croire qu'elle fût sujette, soit à la défaillance, soit à l'obscurcissement, soit à toute autre altération de ce genre. Et que veulent ces novateurs téméraires, sinon « donner de nouveaux fondements à une institution qui ne serait plus, par là même, que l'ouvrage de l'homme » et réaliser ce que saint Cyprien ne peut assez détester, « en rendant l'Eglise *tout humaine* de divine qu'elle est ». Mais que les auteurs de semblables manœuvres sachent et retiennent qu'au seul Pontife Romain, d'après le témoignage de saint Léon, « a été confiée la dispensation des Canons », que lui seul, et non pas

1. L'abbé E. Barbier, La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X, p. 32.

un simple particulier, a le pouvoir de prononcer « sur les règles sanctionnées par les Pères... »

Il est vrai que Mgr Maret s'autorisait de l'impulsion donnée par le pape « libérateur » Pie IX. « Le coup de réveil, nous a-t-on dit, était parti de Rome. » — Or, l'*Ere nouvelle* paraissait en 1848 et Pie IX dans son encyclique « Qui pluribus », le 9 novembre 1846, deux ans donc auparavant, confirmait l'enseignement de l'Eglise en ces termes bien nets : « C'est avec la même perfidie, vénérables Frères, que **ces ennemis de la révélation divine vantent sans mesure le progrès humain** (voyez-vous si Pie IX frappait juste !) et voudraient, par un attentat téméraire et sacrilège, **l'introduire dans la religion catholique**, comme si cette religion était l'œuvre, non pas de Dieu, mais des hommes, ou une invention philosophique *susceptible de perfectionnements humains...* »

Mais que voulez-vous ! ce langage n'agréait pas aux novateurs et l'on peut affirmer qu'ils n'ont pas voulu connaître l'enseignement des Souverains Pontifes du dix-neuvième siècle. Systématiquement? Eh oui ! pensez donc un des points essentiels de leur système, c'était que l'Eglise devait évoluer; de quel poids pouvaient être les enseignements de tel ou tel Pontife; un de plus ou un de moins qui s'est trompé, cela importe peu. Du reste, dernièrement à l'occasion du Sillon, n'ai-je point entendu des prêtres émettre des doutes sur la valeur doctrinale de l'encyclique de Pie X ? C'est lamentable, mais c'est exact !

Quoi qu'il en soit et à n'en point douter, l'explication des principes de l'*Ere nouvelle* est **dans le dogme rationaliste du progrès**. Pour quelqu'un qui part de ce principe : que la société va vers un état indéfiniment meilleur, il est fatal que l'*ère nouvelle* vaille mieux que *l'ancienne*. De là à soutenir que la Démocratie, fait social et forme de gouvernement — étant la traduction dans les faits de cette amélioration de la société — l'emporte en excellence sur toute autre organisation sociale d'une nation, il y a la distance d'un pas et la logique exige qu'on la franchisse.

III

L'*Ere nouvelle*, on le sent, voudrait éviter cette extrémité, et ce n'est que progressivement qu'elle en arrive à sacrer définitivement la *Démocratie*.

Dans un essai de prospectus que l'abbé Bazin a extrait des papiers intimes de Mgr Maret, je recueille ce très significatif passage :

« LES PRINCIPES DE 1789 ET DE 1830, les idées de la Révolution française, dégagés de tout le *mal* que les passions y ont mêlé (il ne s'agit nullement, on le voit, *d'erreur*, mais de *mal*, d'excès si l'on veut dans l'application) et peuvent y mettre encore, NOUS PARAIS-

SENT L'ÈRE POLITIQUE DU CHRISTIANISME ET DE L'ÉVANGILE. Nous y voyons une application possible et de plus en plus parfaite de cet esprit de justice et de charité, de ce principe de *dignité humaine*, donnés au monde par la révélation divine. *Nous y voyons en même temps une des plus belles conquêtes de la raison.* (Toujours bien entendu dans les principes de 1789 et de 1830), toujours conforme, dans ses véritables progrès, à la révélation divine. *La forme politique et sociale* qui peut résulter de l'application sincère et loyale, mais prudente, de ces principes (la plus en harmonie avec eux par conséquent), nous paraît LA PLUS PARFAITE que les hommes aient connue jusqu'ici. *Cette forme politique et sociale* porte LE GRAND NOM DE DÉMOCRATIE... »

Il me semble que c'est assez catégorique. J'ai interrompu la citation, il est vrai, sur une restriction pour mettre d'ailleurs plus à nu la pensée de Mgr Maret. L'auteur ajoutait en effet : « Soit que cette démocratie s'allie à la monarchie constitutionnelle, soit qu'elle s'allie à une constitution républicaine. »

Cette restriction était à l'adresse des lecteurs qu'effarouchait encore le nom de République. Car enfin, on le sait, le gouvernement le plus conforme à la *démocratie sociale*, c'est la constitution républicaine. Dans une monarchie, même parlementaire, la présence du monarque sur le trône est un trop grand défi au dogme essentiel du démocratisme : *la souveraineté du peuple.* Cela se lit entre les mots. Et d'ailleurs, Mgr Maret parlait en 1848 ; or, à ce moment-là on sortait d'une *monarchie parlementaire* et si Mgr Maret eût assimilé cette forme de gouvernement à une démocratie pure et simple que signifierait ce langage dans le premier numéro de son journal : « Qu'est-ce que veut la nation ? Elle a fait ou laissé faire, ce qui est la même chose, trois monarchies en quarante-sept ans. (Notez que la nation n'était pour rien dans ces événements) ; elle est lasse par conséquent, de ce triple essai infructueux ; elle soupçonne, à tout le moins, qu'il y a *dans cette forme de gouvernement* quelque chose de mystérieusement incompatible avec la stabilité de ses destinées. Elle se demande *si les rois ne sont pas condamnés du ciel,* puisqu'ils tombent avec tant de facilité ; et elle veut, par une grande expérience, tenter de vivre et de durer sous une autre forme quelconque de gouvernement... » Et plus loin : « ... Telle nous voulons la république française. Si les principes d'un paganisme à jamais éteint ne l'aveuglent pas, si d'autre part, *elle répudie l'héritage disloqué des pouvoirs finis,* son avènement sera salué comme la réelle et première aurore des temps nouveaux » (1).

Volontiers nous éclaircirons ce langage si peu respectueux envers *une monarchie* d'où est sorti le pays chrétien par excellence. Au lieu d'un mot de regret, Mgr Maret ne laisse que trop percer son dédain de novateur.

1. L'abbé Bazin, *Op. cit.*, p. 230 et sq.

Novateur, puis-je m'exprimer autrement quand je surprends de tels propos : « Au milieu des craintes, des espérances, des agitations du présent, l'*Ere nouvelle* porte principalement ses vues sur l'avenir, *et la grande pensée qui dirige ses travaux est la conciliation de la religion avec la société moderne*. Après la révélation des événements de février, *cette société n'est et ne peut être que la république démocratique*... La conciliation du catholicisme et de la démocratie repose sur deux bases : l'esprit chrétien; de l'autre, *sur la merveilleuse facilité de développement religieux que peut offrir au monde nouveau une constitution démocratique*... Nous sommes pressés surtout de dire à nos frères que toutes les améliorations religieuses, *désespérées sous les régimes antérieurs* (???), sont aujourd'hui possibles, faciles même, si nous savons user avec sagesse et fermeté de *nos droits d'hommes et de citoyens* (écartons bien entendu les droits de l'Eglise) » (1).

L'*Ere nouvelle* disait du reste (Bazin, *op. cit.*, p. 253) : « La France a proclamé qu'elle chercherait désormais dans la république et les formes républicaines la réalisation, l'organisation définitive de la démocratie française; et elle a bien fait, car ces formes seules peuvent s'harmoniser parfaitement avec la démocratie. »

N'avais-je pas raison de dire que, pour Mgr Maret comme pour tout démocrate, la République seule réalisait pleinement ses vœux? La monarchie même flanquée de ces institutions démocratiques qui la défigurent et la paralysent, ne saurait représenter pour eux la démocratie. Je l'ai dit, la démocratie, c'est la forme qui concrétise la souveraineté du peuple et du reste Mgr Maret n'a pas pu s'empêcher d'insister sur ce point : « Dans son acception la plus large, dit-il, la liberté politique est le droit de faire la loi et d'instituer le pouvoir appelé à l'exécuter (confusion sophistique d'où découlent toutes les erreurs des démocrates). La liberté n'est *complète* que lorsque le droit appartient à la nation tout entière. Une nation n'est vraiment maîtresse d'elle-même que lorsque tous les citoyens, par eux-mêmes (le plébiscite) ou par leurs mandataires, président à leurs destinées en établissant la loi qui doit régler tous leurs intérêts temporels; en déléguant à un gouvernement, *issu de leur choix*, le pouvoir d'appliquer *la loi qu'ils ont décrétée*. La liberté politique est donc identique à la souveraineté; et toutes les nations qui tendent à la liberté aspirent à la souveraineté » (2).

Nous frôlons ici le point sensible du mal démocratique. Dans ce texte s'étalent deux énormes erreurs.

D'abord il n'est pas vrai que « la liberté est identique à la souveraineté », attendu que la souveraineté du peuple est un pur leurre et qu'un bulletin de vote ne résout pas les mille questions d'intérêt

1. Bazin, *Op. cit.*, p. 241.

2. *Ibidem*, p. 238.

collectif d'où découlent le bien-être des citoyens ou leur servitude. Il ne suffit pas de déclarer le peuple souverain pour qu'il possède des libertés effectives, des franchises à l'égard du pouvoir. Il ne suffit même pas du suffrage universel pour assurer à la nation un pouvoir *de son choix.*

Du reste, cette phraséologie romantique nous fait sourire, nous qui vivons depuis longtemps déjà dans cette atmosphère démocratique que les hommes de 48 saluaient de loin comme la terre promise.

Qui donc aujourd'hui attache encore quelque sens aux mots de souveraineté du peuple? Il n'est que trop évident que la liberté est ailleurs. Il y a un recul très nettement observé depuis quelques années. Le parlementarisme apparaît ce qu'il est, en vérité, un appareil mensonger. Les parlementaires choisis sur des données d'opinions purement idéologiques, pour des raisons de parti, sont séparés du pays producteur. Ils légifèrent à vide, sur des questions qui leur sont totalement étrangères et croient multiplier les réformes en multipliant les lois et les décrets. Le pays sent l'impuissance du parlement, il sent que tout va à l'inverse de ses vœux et le mensonge de la souveraineté du peuple n'a plus cours dans les classes laborieuses.

Non! la raison s'oppose à ce dogme absurde. La politique est une science fort complexe, «la plus complexe de toutes», dit M. Et. Lamy; elle exige donc une compétence. Or, comme elle s'applique à résoudre deux genres de questions : questions d'intérêt national, questions d'intérêts locaux, il est certain qu'il faut deux organes différents pour que les affaires de la nation ne soient pas livrées au caprice de la masse. Que le peuple s'organise pour gérer les intérêts qui le touchent de plus près, que chacun ait dans les affaires locales une part proportionnée à ses intérêts et à ses moyens, fort bien; mais que la diplomatie, la haute justice, l'armée, la marine, etc., soient concentrées entre les mains d'un seul, une fois pour toutes, c'est dans l'ordre naturel. Et la démocratie qui bouleverse cet ordre est une théorie monstrueuse dont les effets du reste se révèlent corrélativement monstrueux comme elle. Nous rougissons presque d'avoir à rappeler des vérités aussi simples. Qu'y faire? Les démocrates chrétiens ont obscurci ces principes élémentaires.

Mais en second lieu ne devons-nous pas nous étonner de cette aisance avec laquelle un journal catholique, comme prétendait l'être l'*Ere nouvelle,* proclamait le dogme rationaliste de *la souveraineté du peuple* et *de la loi du nombre* qui demeure en dernier lieu, la loi du plus fort?

Il est vrai que cette erreur n'avait pas encore été aussi clairement condamnée qu'elle l'a été de nouveau depuis, par Pie IX, Léon XIII surtout (Diuturnum illud) et Pie X. Cependant Grégoire XVI, à la suite de Pie VI, l'avait déjà censurée. Or, l'abbé Maret écrivait tout ce qui précède et il ajoutait plus explicitement encore : « Com-

me tous les hommes participent à la nature humaine, *tous entrent en* PARTAGE *de la souveraineté;* et dans une nation la nature humaine étant représentée par la totalité de la nation, c'est la totalité de la nation *qui possède la souveraineté.* Elle a le droit de commander à tous les membres de faire des lois, d'instituer le pouvoir exécutif. »

J'entends bien que nos démocrates catholiques réservent la question théorique de l'origine divine du pouvoir; mais après tout, si les mots ont encore un sens — et ils en ont un — que signifient ceux *de souveraineté populaire* pour le commun des mortels, pour ceux qui prennent les choses pour ce qu'elles sont et qui ne subtilisent point comme nos modernes Byzantins. Proclamer *la souveraineté du peuple* à l'époque même où les agents des démolitions sociales la proclament, la proclamer précisément pour se mettre à l'unisson de l'opinion qu'ils ont façonnée à leur mentalité, c'est à coup sûr travailler dans le même sens qu'eux! Il ne sert de rien de se retrancher derrière des réserves doctrinales purement théoriques, je le répète, quand, *en fait*, le gouvernement auquel on donne la préférence, sur lequel on fonde l'espérance d'une « *rénovation religieuse* » (n'oublions pas cela) n'est autre chose que l'essai de transposition, dans le réel, du dogme jacobin de la souveraineté du peuple, dogme flétri incessamment depuis son avènement, par les Souverains Pontifes comme essentiellement contraire à la foi catholique.

Naturellement l'Eglise n'a pas la mission de s'immiscer dans les affaires proprement politiques d'une nation; elle ne peut pas descendre dans le détail constitutionnel; mais il n'empêche que quiconque a des yeux devrait s'apercevoir que la forme républicaine très légitime en elle-même et capable de mille tempéraments, est en France l'aboutissant des principes de 89; de là ses conflits avec l'Eglise. Même si par une hypothèse impossible à l'heure où nous sommes, la République s'améliorait, si les loges lâchaient leur proie, si la République rendait enfin à l'Eglise l'hommage qui lui est dû, elle n'en resterait pas moins la réalisation du dogme de la souveraineté populaire.

Vous voyez bien, pour rester dans le vrai, que si c'est l'anarchie que dissimule ce nom de République démocratique, c'est précisément qu'on ne viole pas impunément les enseignements de l'Eglise, en matière sociale surtout. La souveraineté populaire est contre nature, comment pourrait-elle être d'origine catholique?

Quand nous parlons de la République, qu'on n'oublie donc pas que la France n'a jamais voulu sincèrement une République aristocratique, conservatriec, si vous aimez mieux; à cela elle eût préféré la royauté; ce qu'elle voulut, grisée par le mensonge jacobin, c'est instaurer une *démocratie,* c'est-à-dire appliquer à son gouvernement les principes de l'encyclopédie. Cela personne ne peut le nier, et c'est préci-

sément ce fait que l'Eglise n'a pas cessé de condamner. Mais ce sont aussi précisément ces principes qui ont alléché les novateurs groupés sous le vocable de démocrates chrétiens.

J. Hugues.

(A suivre).

M. L'ABBÉ GAYRAUD

M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, est mort le 17 décembre dernier, à l'âge de cinquante-cinq ans. Depuis de longs mois, la maladie le tenait éloigné de l'enceinte parlementaire et de l'action publique où il avait rêvé de tenir un rôle important.

On doit le respect aux morts, mais on le doit aussi aux vivants et à la vérité. Un homme meurt. Sa disparition nous émeut, et, pour un instant, nous nous remettons sous les yeux sa vie, les idées qu'il servit, l'influence qu'il exerça, avant de l'oublier peut-être à jamais. Sa vie a contenu de bons exemples ou des scandales, son influence a profité au bien et au mal, peut-être à l'un et à l'autre, dans des circonstances et avec des proportions différentes. Ces exemples, cette influence ont agi sur ses contemporains, ils continuent cette action quelque temps encore après qu'il a disparu et ils fourniront à l'histoire des documents et des leçons.

On dit que l'histoire ne doit s'écrire que plus tard. Parle-t-on de l'histoire réelle? Qui peut et qui doit en fournir les matériaux, si ce ne sont les témoins des événements? Ces témoins ont eux-mêmes des devoirs envers la postérité qui écrira l'histoire et envers les vivants auxquels, s'ils exercent la fonction de gouverner l'esprit public, ils doivent la vérité.

Nous ne savons pas tout de l'homme qui nous a quittés, ni des causes et des circonstances qui ont agi sur lui, ni de l'action qu'il a eue, ni des événements auxquels il fut mêlé. Mais nous avons cependant des données précises, nous connaissons des faits et des documents certains, et ceux-là, nous les reléguerions dans l'oubli!

Si l'on parle de l'histoire complète, que nous connaîtrons seulement au jour du jugement dernier, comment pourra-t-elle s'élaborer comme elle peut l'être en ce monde, si les témoins des événements et de la vie de leurs acteurs, ceux même dont les appréciations devraient faciliter sa tâche, lui livrent des jugements faussés par quelques vues intéressées?

S'agit-il de l'histoire vraie et fidèle? mais tous les historiens s'accordent à dire qu'il faut, pour l'écrire, replacer gens et choses dans

leur milieu, savoir comment les appréciaient les yeux des contemporains...; et, par une assez forte ironie, c'est à ces mêmes contemporains qu'on prétend interdire, soit d'écrire ce qu'ils savent, soit de l'apprendre des voisins mieux informés! Ou, s'ils l'écrivent, ce sera enfermé pour cent ans dans des cartons charitables, d'où l'on exhumera, pêle-mêle, pour la postérité, panégyriques intéressés, récits véridiques, romans et calomnies, sans avoir pour se guider les impressions sincères des témoins les mieux indiqués, dont les jugements déguisés contribueront plus que le reste à embarrasser et à égarer l'historien.

Mais il y a aussi le public vivant, pour lequel ne doivent pas être perdues ces leçons d'une vie encore agissante sur lui. A lui aussi on doit le respect, en ne lui fardant pas la vérité; on lui doit la charité, en ne l'induisant pas à confondre dans sa reconnaissance ou son admiration ce qui est mauvais avec ce qui est bon; en ne lui proposant pas pour modèles des hommes dont les idées et les actes, par plus d'un côté, furent gravement défectueux, car c'est glisser leurs erreurs dans les esprits, l'erreur par laquelle la société et les âmes se perdent.

***

Ces réflexions, que je ne veux pas pousser trop au sombre, m'ont été principalement suggérées par les articles que nos grands journaux religieux, l'*Univers*, (12 décembre) et la *Croix*, le même jour, ont consacrés à M. l'abbé Gayraud.

Assurément, ce n'était pas l'heure de l'histoire ni celle d'exercer la critique *ex professo*. Et personne n'aurait discuté la convenance d'un hommage juste et mesuré rendu à celui qui venait de disparaître. L'hommage aurait pu être l'affaire de quelques lignes. Mais on a voulu faire plus, en écrivant une colonne entière, et esquisser un jugement. Esquisse incomplète au point d'être infidèle.

M. F. Veuillot n'émet pas même une réserve. Il était retenu et gêné sans doute par les souvenirs d'une ancienne solidarité. C'est là, pour en faire de nouveau l'observation en passant, ce qui rend fausse la situation, et inefficace, sinon parfois fâcheuse, l'influence de ceux qui, après avoir poussé l'opinion catholique dans un sens reconnu dangereux, se piquent d'être encore ses guides dans le sens opposé, sans avoir à confesser qu'eux-mêmes avaient fait fausse route. Le dernier mot de M. F. Veuillot est une pieuse parole d'espérance pour l'âme du défunt, que tout catholique aura répétée avec lui, mais que tous ne fonderont pas sur le même motif : « Après tant de services rendus à l'Eglise ».

Le rédacteur en chef de la *Croix* ne va pas jusqu'à éviter toute restriction dans l'éloge.. Mais à quoi se réduit-elle?

Il avait été constamment réélu depuis et est toujours resté un des

membres les plus fidèles et les plus disciplinés de l'*Action libérale populaire*.

Si nous faisions ici une étude complète, nous aurions sans doute à faire quelques réserves sur telle ou telle parole prononcée ou écrite, sur tel ou tel vote de détail. Mais tout cela disparaît devant le grand rôle joué par le défunt à la tribune.

Ce qui reste de l'abbé Gayraud, c'est la vigueur avec laquelle, à la tribune, il a défendu les grandes causes catholiques.

. . . .

Et les catholiques de France étaient heureux de penser qu'un vrai théologien pouvait, à l'occasion, monter à la tribune pour exposer la vérité catholique.

***

Ce n'est pas seulement telle ou telle parole prononcée ou écrite par M. l'abbé Gayraud qui appellerait quelques réserves, comme s'il s'agissait de propositions imprudentes peut-être, mais sans rapport avec ses principes généraux de conduite. C'est en réalité toute la partie la plus agissante et la plus influente de sa carrière. Il a rendu des services incontestables à la cause catholique par ses interventions courageuses à la tribune de la Chambre dans la discussion de certaines lois iniques, comme celle de la Séparation. Mais ces efforts méritoires, n'étaient pas seulement condamnés à la stérilité par le parti pris du Bloc, et, par conséquent, de nul effet pratique; ils étaient contrariés et condamnés d'avance par ceux que l'orateur avait faits, en dehors de l'enceinte du Parlement, pour incliner les catholiques à la résignation devant la loi qu'il avait à combattre, Et, il s'en faut bien, au contraire, que son rôle de candidat et d'homme politique, d'écrivain et de conférencier, ait été effacé par celui d'orateur au Parlement. C'est le premier qui fut le principal, et à dire vrai, il ne fut pas beau.

Laissons donc de côté ce que la direction de la *Croix* appelle négligemment « tel ou tel vote de détail ». De ce genre fut, par exemple, pour n'en pas citer d'autres, celui du vote des crédits pour le voyage du Président de la République, M. Loubet, à Rome. Devant ce projet qui contenait un outrage flagrant envers le Saint-Siège, M. Gayraud eut le courage, car il en fallait à un prêtre dans cette circonstance, de s'abstenir. Il n'aurait manqué que de le louer, comme M. J. de Narfon (*Figaro*, 18 décembre), d'avoir su concilier, jusque dans cette faiblesse déplorable, son intransigeance doctrinale avec le sens éclairé du patriotisme.

L'abbé Gayraud était un démocrate d'une sincérité absolue. Mais le zèle démocratique s'accordait parfaitement chez lui avec une inflexibilité de doctrine à laquelle on a toujours rendu hommage. Et cette inflexibilité de doctrine ne gênait en aucune manière son patriotisme. On peut rappeler à ce propos qu'il ne fut point de la toute petite minorité d'opposants

qui votèrent contre les crédits demandés par le gouvernement pour le voyage à Rome du Président de la République.

Ce ne fut malheureusement point le seul cas où M. Gayraud biaisât avec la doctrine. M. J. de Narfon indique la vraie cause de ces infidélités : c'était un démocrate.

On a trop vanté, du moins sans les distinctions indispensables, la pureté et la solidité de sa science doctrinale et les services dont la cause catholique lui serait redevable.

M. Gayraud avait une formation théologique solide et profonde. Elle l'a préservé des erreurs du modernisme religieux, mais non de celles du modernisme social, ni même de certaines erreurs théologiques et d'une conduite parfois scandaleuse, quand il agissait sous l'empire de sa passion démocratique.

Rien ne doit faire oublier que dans plusieurs écrits dogmatiques, il défendit avec honneur la foi traditionnelle de l'Eglise, par exemple, dans sa réfutation de M. Loisy. Mais, encore une fois, ce n'est point par là qu'il s'est imposé à l'attention publique, ce ne sont pas là ses exemples les plus féconds, et ce n'est point sous ce jour qu'il laissera trace parmi ses contemporains et dans l'histoire de notre époque.

Toute sa carrière et ses actes les plus importants sont dominés par son zèle pour la cause démocratique. Je n'ai pas l'intention d'en retracer les exploits. Il suffira d'en rappeler quelques-unes, pour montrer quelles réserves positives et graves appelait un jugement, même sommaire, sur la vie et le rôle de M. Gayraud.

***

Il se crut une mission providentielle pour entrer dans la carrière politique. Ce fut le motif qui lui fit demander sa sécularisation et quitter l'Ordre des Dominicains.

La mort de Mgr Freppel, député du Finistère, lui ouvrit la voie. Avec l'appui déclaré de l'*Univers*, M. Gayraud se porta candidat contre le comte de Blois, catholique avant tout, mais monarchiste, qui avait de profondes attaches dans le pays. On estimait que le salut de l'Eglise en France exigeait le choix d'un démocrate. Le mot d'ordre de la campagne fut : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ». M. Gayraud l'emporta, mais les services rendus par lui, comme homme politique, à l'Eglise, dont on lui fait tant d'honneur, pèsent bien peu, à notre avis, en comparaison du fléau que ses campagnes successives déchaînèrent sur la Bretagne catholique. C'est à sa candidature, aux luttes déplorables qu'elle souleva, au souffle, démocratique de nom, révolutionnaire de fait, répandu par elles sur cette région, autrefois paisible dans sa foi religieuse et dans ses habitudes sociales, qu'est principalement dû son envahissement par l'esprit d'in-

discipline et les passions démocratiques. M. Gayraud en a ouvert toutes larges les portes au Sillon, comme les intérêts de sa politique ouvrirent celles des séminaires aux journaux modernistes de MM. Dabry et Naudet. Ce fut là le résultat le plus certain, et, malheureusement, tandis que l'éloquence de M. Gayraud à la Chambre n'eut point de résultats pratiques, celui-là devait être positif et durable.

Sur le terrain des principes sociaux, l'attitude de M. Gayraud fut celle qu'on pouvait attendre d'un des chefs du groupe turbulent des démocrates chrétiens. Il a été de ceux qui luttèrent de toutes leurs forces pour empêcher de reconnaître à la démocratie chrétienne, comme on disait, c'est-à-dire à l'action populaire catholique, un caractère confessionnel. L'*Univers* fut plein de ses plaidoyers en faveur de ce faux principe, si fécond en conséquences regrettables. Il reprit et développa cette thèse dans son livre *Les démocrates chrétiens*, où, procédant par élimination plutôt que par affirmation, il s'efforçait d'expliquer que leur parti n'est ni un parti politique, ni un parti confessionnel, mais un parti social. L'*Osservatore romano* en releva vivement les illusions, les contradictions et le danger, (avril 1899).

Confessionnel, certes, ce parti pouvait déclarer à bon droit qu'il ne l'était pas. Mais, pas politique! On sait comment il l'entendait, plaçant en fait, dans plus d'une circonstance, la démocratie et la république au-dessus même des intérêts religieux, car il obligeait ceux-ci à s'effacer plutôt que de leur nuire. Cette préférence systématique a été la cause des erreurs de conduite dans lesquelles M. Gayraud a versé, et du fléchissement de sa doctrine théologique si sûre d'ordinaire.

Parti social, ils voulaient l'être, et dans l'acception la plus belle, selon eux : un parti qui, animé du souffle évangélique, mais sans se réclamer des droits de l'Eglise, sans accepter de les soutenir, sans se réclamer de sa mission, ramènerait le pays à la foi par le spectacle de ses vertus et la reconnaissance pour le dévouement de ce parti aux intérêts matériels et moraux et aux principes politiques de la « démocratie ». Ainsi, l'annonçait M. Gayraud, dans une formule célèbre : « Le Christ redeviendra citoyen français! »

Formule très significative. Renonçant à se réclamer de droits désormais périmés, et commençant par accepter d'être considérés comme déchus de l'autorité et des privilèges quinze fois séculaires que leur avaient assurés une tutélaire alliance à laquelle la France devait tout ce qu'elle fut, le Christ et l'Eglise tiendraient désormais du libre consentement de la démocratie reconnaissante, un hommage qui les placerait peut-être plus haut encore.

Mais il fallait d'abord que le Christ et l'Eglise se pliassent aux exigences de cette situation. Et l'on s'y engageait pour eux. « Si nous nous permettons de critiquer une loi, disait M. Gayraud, à la tribune, en 1897, ce n'est pas parce qu'elle enlèverait à l'Eglise

une situation privilégiée. Le droit commun, l'égalité, c'est tout ce que nous réclamons ».

La théologie de M. Gayraud ne le préserva pas de donner dans une partie des erreurs des démocrates chrétiens. Orateur de leurs congrès. conférencier, journaliste, il prêcha la démocratie fille de l'Evangile, et contribua pour une bonne part au rajeunissement du démocratisme chrétien de 1848. Exposant dans l'*Univers* le rôle des démocrates chrétiens, parti social, il écrivait, (27 mars 1898) : « Christianiser la société, cela signifie, pour nous, faire régner dans l'ordre social les principes chrétiens de fraternité et de justice qui, de fait, sont admis par les libres-penseurs démocrates et par les masses ouvrières ». La lettre de S. S. Pie X sur le Sillon a dénoncé la confusion inadmissible, surprenante chez un théologien, que de telles formules contiennent. Et, même à supposer que les libres-penseurs et les masses ouvrières admissent, du moins en fait, les principes *chrétiens* de fraternité et de justice, la société serait-elle christianisée pour cela?

Même à la fin de sa carrière, lorsque assagi, il cherchait à contenir ceux que son exemple et ses paroles avaient poussé dans ces voies, il ne parvenait pas à se dégager de l'erreur. Dans une lettre publique qu'il adressait à M. Marc Sanguier pour discuter ses formules, il écrivait, (*Eveil démocratique*, 15 novembre 1907) » : « Je consens à resserrer comme vous le faites la définition de la Démocratie chrétienne et à lui donner de la sorte un caractère religieux, *voire même confessionnel, encore que son programme de justice sociale et de fraternité humaine procède de principes communs à toutes les confessions chrétiennes, ou même déduits d'une sociologie purement rationnelle.* »

Ainsi, les principes de la Démocratie chrétienne ainsi restreinte, c'est-à-dire de l'action sociale catholique, dont M. Gayraud se résignait alors à tolérer le caractère confessionnel, lui seraient communs avec toutes les confessions chrétiennes, ce qui n'est vrai que de son côté purement social, mais non d'une action catholique, et ils se pourraient déduire d'une sociologie purement rationnelle!

Il s'en faut bien, répétons-le, parce que l'on paraît s'en souvenir trop peu, que les services rendus à l'Eglise par M. Gayraud à la tribune, aient eu autant d'efficacité pour son bien que son rôle de démocrate, parlant, écrivant, discutant, pour entretenir les illusions et les erreurs de ses contemporains.

Si forts étaient les liens qui le rattachaient au parti, même à ses membres les plus avancés, à ses enfants, perdus, comme MM. Dabry et Naudet, qu'il se faisait un point d'honneur de se solidariser avec eux, lors même que l'autorité épiscopale les condamnait et qu'ils étaient en révolte contre elle. Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, avait déjà interdit dans son diocèse, la *Justice sociale* de M. Naudet, et

celui-ci venait de soulever contre Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, le procès scandaleux dont on se souvient, parce qu'il avait interdit l'impression de ce journal par ses diocésains. Dans cette circonstance, M. Gayraud ne craignit pas d'adresser à M. Naudet ses encouragements publics par une lettre qui ajoutait au scandale; et c'était à titre de tenant fidèle et endurci des doctrines scolastiques (??) qu'il prenait ainsi le parti du « persécuté ». (*Justice sociale,* 26 octobre 1907) :

19 octobre 1907.

Mon bien cher vieil ami,

A l'heure où vous, le vaillant fondateur de la « Justice Sociale », vous êtes dans la nécessité de laisser à un autre la charge de diriger ce journal, permettez à un frère d'armes des premières luttes de vous apporter un témoignage public de sa toute cordiale sympathie.

Un tenant fidèle et endurci des doctrines scolastiques, tel que je me fais gloire d'être toujours, se doit à lui-même d'affirmer hautement, dans les conjonctures présentes, *qu'il est de cœur avec ceux qui souffrent persécution à cause de leurs opinions démocratiques et sociales* et de leurs efforts persévérants, pour faire régner sur notre société républicaine l'Evangile de Jésus-Christ.

Tel fut, en effet, notre unique objectif de la première heure. Tel est aujourd'hui le motif réel des revanches que l'on se flatte de prendre sur nous.

Mais nous sommes de ceux qui tiennent tête à tous les orages.

Aussi, demain comme hier, nous mènerons la bataille pour la christianisation de notre démocratie, pour la liberté de l'Eglise et pour le salut de la France.

Je vous serre la main de tout cœur,

Abbé GAYRAUD.

***

La carrière publique de M. Gayraud fut gouvernée par la préoccupation de ne pas heurter la démocratie et par la crainte d'ébranler le régime républicain. Ce fut l'histoire de beaucoup d'autres qui se piquaient comme lui de mieux comprendre les intentions de l'Eglise et de mieux servir ses intérêts, en faisant plier ceux-ci devant cette préoccupation et cette crainte. Concessionisme et soumissionisme sont les deux maximes qui les caractériseront dans l'histoire. M. Gayraud les appliqua comme les autres démocrates chrétiens, comme les ralliés et tous les partisans acharnés du fameux terrain constitutionnel. Leur manière de s'y établir les condamnait à ces capitulations. On a déjà rappelé l'abstention de M. Gayraud dans le vote des crédits demandés pour le voyage du Président Loubet à Rome. C'était là un fait particulier. Mais l'attitude prise par M. Gayraud dans une question d'ordre général, la plus grave de toutes pour la cause catholique, celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, découvrira davantage ses fai-

blesses Les discours prononcés à la Chambre par le député du Finistère pour conjurer les effets et les applications iniques de cette loi ne doivent pas faire oublier que, pendant deux ans, M. Gayraud avait déployé toutes les ressources de son talent et de son activité pour persuader aux catholiques, au clergé et au Saint-Siège lui-même qu'il fallait s'accommoder de cette loi et se borner à en tirer le meilleur parti possible. Il fut loin d'être le dernier parmi ceux qui luttèrent contre l'esprit de résistance, qui démoralisèrent l'opinion, affaiblirent l'opposition et, par leurs agissements, accrurent les embarras déjà extrêmes du Saint-Siège et rendirent ses décisions plus pénibles à accepter. Selon M. Gayraud, ni l'acceptation de la loi ni la formation des associations cultuelles n'étaient en opposition avec les principes essentiels de la constitution de l'Eglise : il y engageait sa science de la théologie et du droit canon. Ce n'est pas non plus cette campagne qui fait le plus d'honneur à celle-ci.

Mais, dira-t-on, du moment qu'il réservait hautement, au Souverain Pontife, comme il l'a fait, le droit et la mission de prononcer en dernier ressort, était-il répréhensible de soutenir une opinion qui, jusqu'à cette décision, demeurait libre? C'est un argument dont on a beaucoup usé en faveur des « cardinaux verts » de toute robe. J'avoue ne l'avoir jamais bien compris. La question est de savoir s'ils se trompaient, s'ils étaient dans l'erreur, et si, sans parler du rôle qu'ils s'attribuaient, ils auraient pu et dû éviter cette erreur. Or, la loi de séparation et les associations cultuelles ne sont pas contraires à la constitution divine de l'Eglise parce que le Pape les a condamnées : mais le Pape les a condamnées parce qu'elles y étaient contraires. Et c'est là ce qu'un théologien de la valeur de M. Gayrand aurait dû être capable de discerner, si la peur de voir compromis l'accord entre l'Eglise et la démocratie, entre les catholiques et la République, ne lui avait troublé la vue.

Le 15 janvier 1904, longtemps avant le vote de la loi, il écrivait dans la *Revue du clergé français*, un important article de tête, sous le titre significatif « Séparation et liberté ». D'un bout à l'autre, la démocratie, ses exigences, les nouvelles conditions qu'elle crée, y sont à toutes les lignes. La France catholique n'y est pas nommée. Une première partie, théologie et histoire, relègue définitivement parmi les vieilles lunes, l'idéal théologique des rapports de l'Eglise et de l'Etat; c'est une hypothèse historique qui, d'ailleurs, n'a jamais été réalisée. « Un thomiste, à l'esprit positif » ne peut s'en embarrasser dans l'étude de la solution moderne du problème. La seconde partie a pour but de dégager l'esprit du lecteur du concept historique des rapports de la religion et de la société civile aussi bien que du concept théologique. L'esprit et la constitution de « notre démocratie » « imposent en fait la neutralité religieuse de l'Etat comme une espèce de dogme fondamental de notre société démocratique ». La

troisième expédie de même le système de concordat, dont il y a d'ailleurs beaucoup de mal à dire. Il va être aboli. Ne perdons pas de temps à le pleurer. Le terrain ainsi déblayé, plaçons-nous en présence des faits. La séparation se fera. L'idée-mère en est la liberté. « Le droit à la liberté religieuse découle directement de la neutralité confessionnelle de l'Etat; et les citoyens catholiques, s'ils ne revendiquent plus la liberté au nom du Christ, Fils de Dieu, pourront toujours la réclamer et l'exiger, en vertu des axiomes philosophiques du libéralisme, non pas antireligieux, mais simplement irréligieux de notre société démocratique »! « Si nous le voulons bien, nous, prêtres et catholiques de France, encore qu'elle (la séparation) se fasse malgré nous et contre nous, elle sera un jour ce que la feront nos efforts, notre influence sur la démocratie française, notre dévouement inlassable à la liberté des consciences et au bien public ».

La loi, une fois votée, M. Gayraud étudiait la question pratique dans un nouvel article de la même revue (1er novembre 1905). Il s'adressait principalement au clergé. Tous les griefs que les catholiques pouvaient élever contre la loi, il les énumérait rapidement, mais pour marquer que ce n'était plus l'heure des récriminations. Il s'agissait d'envisager la conduite à tenir. Ce n'était pas la première fois que l'Eglise s'était résignée à subir une législation contraire à ses droits. Renoncerait-on à user des avantages que celle-ci offrait? « Dans ce genre d'incertitudes et de probabilités, la plupart des bons esprits s'en tiennent avec prudence à l'adage des moralistes : *tutior pars est eligenda* » (??). Et plus loin, après un examen des articles 4 et 8 de la loi : « Je conclus que les associations cultuelles prévues par la loi ne seront point l'organe schismatique et l'instrument de laïcisme que d'aucuns redoutaient ». Enfin M. Gayraud terminait par ce cri de confiance allègre : « Le sort en est jeté sans doute dans les impénétrables desseins de la Providence de Dieu. Que la divine volonté soit faite! Et comme le pêcheur des côtes armoricaines livrant, avec une foi vaillante et naïve, sa barque légère à l'inconnu des flots, je dis du fond du cœur à la glorieuse nacelle de l'Eglise de France : Au large! *A Dieu vat!* »

Poursuivant sa campagne, il reprenait la question dans le numéro du 15 mai 1906. Après avoir rappelé qu' « une loi injuste et condamnée n'en est pas moins, dans certaines circonstances, une *nécessité* que l'on doit subir, et à laquelle il peut être permis de se soumettre », il étudiait surtout les associations cultuelles et arrivait à cette conclusion : « Il n'est donc pas théologiquement et canoniquement impossible que l'Eglise se décide à tolérer l'établissement des associations cultuelles... d'autant que l'on peut aisément se rendre compte que l'autorité de la hiérarchie n'y perdrait rien, au contraire ». La *Croix* ayant émis quelques observations sur ces vues, il répliqua que selon lui, l'association cultuelle prévue par la loi de 1905 peut être

constituée légalement comme une fabrique « et même former une fabrique plus canoniquement organisée que celle du décret de 1909 ». Examinant le point de savoir si l'Eglise consentirait à céder quelque chose de son droit en permettant ces associations, il prononçait : « En théologien et en canoniste, je dis qu'elle le peut. En homme politique, je dis qu'il me paraît sage qu'elle ait cette condescendance ».

M. Gayraud réunit ses vues sur la question, dans une brochure ayant pour titre « La loi de séparation et le Pape Pie X ». Mais la presse n'était qu'un de ses moyens d'action. Il déployait pour la même cause toutes les ressources de son influence et de son initiative parlementaire, tant et si bien que le cardinal secrétaire d'Etat manda, le 20 septembre 1906, au chargé d'affaires du Saint-Siège à Paris : « Ecrivez délicatement à l'abbé Gayraud qu'on n'approuve pas sa manière de se mettre en avant presque comme chargé ou approuvé par le Saint-Siège, assumant ainsi une grave responsabilité, et qu'en procédant ainsi il risque d'être désavoué ».

Les manifestations lors des inventaires des églises n'émurent pas moins M Gayraud que les conseils de résistance à la loi de séparation. Il crut devoir intervenir et blâmer publiquement les courageux catholiques qui défendaient leurs églises. Son fameux article « *Respect à notre Dieu* » fit à l'époque sensation. Il commençait par une évocation oratoire du baiser du traître Judas dans le jardin de Gethsémani. Puis, venaient de belles considérations sur l'iniquité de la loi, sur le devoir de protester énergiquement, tout en rappelant qu'il appartient au Pape seul de rejeter ou d'accepter le nouveau régime, mais c'était pour en arriver à ceci : « Non, ces excès de zèle ne peuvent servir » la cause de la liberté de l'Eglise. Celle-ci ne doit pas être défendue » par de tels moyens. Je le déclare hautement, dussé-je en irriter quel» ques-uns : je me sens plus blessé dans ma foi, dans ma conscience de » prêtre, dans mes sentiments de religion, par la conduite de ceux » qui refusent d'écouter leurs curés et qui font de nos églises le » théâtre de scènes aussi inconvenantes, que par la présence d'un » agent du fisc tout honteux d'exécuter sa triste besogne. » Et l'article se concluait ainsi :

« Le gouvernement exécute les basses œuvres maçonniques. Que » personne ne s'en fasse le complice en provoquant l'intervention de » la force armée dans la maison de Dieu !

» Devant l'agent fiscal qui se présente à la porte du sanctuaire, » rappelons-nous l'accueil digne et calme que Jésus fit au traître Judas. » — Respect à notre Dieu ! »

On retrouvait bien là le député du Finistère qui, lors des expulsions en Bretagne, en 1902, quand les populations de cette vieille province catholique étaient prêtes à donner du sang pour la défense de

leurs écoles et des religieuses qui instruisaient leurs enfants, intervenait avec son collègue M. de Mun, pour désarmer leur résistance, de peur que cette lutte les désaffectionnât de la République. C'était toujours la préoccupation dominante.

Je ne connais rien de plus tristement suggestif à cet égard, que la lettre publiée par M. l'abbé Gayraud, quand le salut de la République eut triomphé une fois de plus, en cette dernière circonstance. Le péril personnel des citoyens, l'écrasement de la liberté, la persécution déchaînée, le préoccupaient moins, aurait-il semblé, si l'on ne connaissait la sincérité de sa foi et de son zèle religieux, que la consolidation du régime abominable qui ruine la religion, bannit Dieu et déchristianise la France. Et plutôt que de supposer à ses électeurs un sentiment de révolte contre le Gouvernement, ce n'est pas à leur foi de catholiques, c'est au *libéralisme sincère* de ces braves Bretons qu'il attribuait leur détermination héroïque.

On ne s'attendait guère à voir le libéralisme en cette affaire. Mais comme il relève les situations!

La résistance à la tyrannie maçonnique des jacobins dégénérés n'est pas, dans le pays de Léon, un mouvement *antirépublicain et réactionnaire*. C'est une protestation énergique de la conscience religieuse opprimée, une sainte colère des citoyens lésés dans leurs droits de pères de famille et blessés dans leurs sentiments les plus légitimes. C'est *l'indignation d'un libéralisme sincère* que révolte l'odieux jacobinisme des sectaires qui détiennent le pouvoir. Rien de plus. La politique de parti demeure étrangère à ce mouvement admirable. *Ce serait une trahison envers la foi catholique que de tourner cette résistance contre la république elle-même...* Il n'est pas moins certain que ces abominables décrets, *s'ils ne font pas perdre de terrain à l'idée républicaine, en arrêtent l'essor* dans notre pays et fournissent de véritables arguments à ceux qui ne savent ou ne veulent pas distinguer, dans la république, comme dans la monarchie, *entre le régime et les hommes qui le représentent;* et c'est là encore le juste grief des républicains libéraux et des catholiques de la Bretagne contre le ministère et sa politique criminelle. Vivent les Sœurs! A bas Combes! *Vive la République libérale!*

En rappelant ces faits, nous n'entendons point diminuer les mérites de M. Gayraud ni contester le bien qu'il a pu faire. Mais on a tort de faire sonner si haut, et sans les graves réserves nécessaires, les grands services qu'il a rendus à l'Eglise. L'histoire dira peut-être que la mission politique dont il se croyait providentiellement investi, profita moins qu'elle ne nuisit à la cause de l'Eglise et au réveil des catholiques français.

Em. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LETTRE OUVERTE A M. L'ABBÉ SOULASSOL

Directeur de la Semaine catholique de Toulouse

Paris, le 25 janvier 1912

Monsieur l'abbé,

Les mesures récemment prises par Mgr Chapon, évêque de Nice, contre « *la Critique du Libéralisme* » et contre son directeur, vous ont réjoui. Ce sentiment vous fait honneur, d'autant plus que, nul de ceux qui vous connaissent ne s'y méprendra, il est uniquement inspiré par l'amour de l'Eglise, sans mélange de passions mesquines ou de rancunes. Vous vous êtes empressé d'insérer ces mesures dans votre *Semaine catholique*. C'était votre droit. Je me garderai bien de le contester. S'il arrivait plus tard que vous fussiez contraint de reconnaître, devant vos lecteurs, que vous avez triomphé trop tôt, nous ne verrions là, vous et moi, qu'un de ces retours des choses par lesquels Dieu fait comprendre aux hommes que leurs jugements ne sont pas toujours les siens.

Ce n'est donc pas pour me plaindre de cela que je vous adresse cette lettre.

Je néglige également certaines des considérations que vous tirez de cet incident, pour m'arrêter à la dernière : « *Après cela,* dites-vous, *il est hors de doute que les bons prêtres et les catholiques de bonne foi ne manqueront pas de se tenir prudemment en garde contre la publication incriminée* ». Ne craignez-vous pas, M. l'Abbé, d'avoir dépassé, en disant cela les limites de la vérité, de la justice et de la prudence qui est une de vos plus belles vertus? Car enfin, conclure d'un fait particulier à une condamnation générale, et d'une mesure locale à une mesure universelle, n'est-ce pas un empressement excessif?

Ce que vous avez écrit là revient à peu près à dire que c'est un devoir pour les bons prêtres et les catholiques de bonne foi de regarder comme mauvaise cette publication dont vous n'avez lu, j'aime à le croire, que certaines critiques à votre adresse. Vous êtes prêtre, et vous exercez sans doute le ministère de la confession. Comme le jugement que vous avez exprimé est certainement réfléchi, il est donc à croire que vous feriez à vos pénitents une sorte de devoir de conscience de ne point nous lire. Heureusement pour eux, le *Télégramme* ne vous est pas aussi suspect. Ils auront la liberté d'y puiser le suc du véritable esprit catholique. Puisse votre ferme direction ne pas les effaroucher! De tout ceci, je n'ai point à juger. Mais que la *Semaine catholique* donne publiquement une telle direction au clergé et aux fidèles, et tente ainsi de généraliser, dans la mesure où elle peut y parvenir, une interdiction locale, justifiée ou non,

prise pour un motif particulier, c'est, permettez-moi de le dire, un excès de zèle que peut à peine excuser la pureté de vos motifs.

Cependant ce n'est pas encore là le vrai objet de ma lettre. Laissons de côté toute cette affaire. Elle n'est plus pour rien dans les observations que j'ai à vous présenter et qui, toutes, sont relatives à ce qui émane de vous.

Et d'abord, parmi les appréciations sur la « *Critique du Libéralisme* » dont vous accompagnez l'annonce de cette interdiction, vous dites que « sous le prétexte de servir la cause de l'intégrité doctrinale » elle agit « *pour le seul motif facile à découvrir d'une cause purement politique* ».

Supposez, Monsieur l'Abbé, que j'essaie de persuader à mes lecteurs, comme vous aux nôtres, que la *Semaine* « prétendue » *catholique* de Toulouse, sous le prétexte d'être « par définition la seule feuille exclusivement religieuse du diocèse », ne se préoccupe que d'un vulgaire intérêt commercial. — Qu'en penseriez-vous? — Vous hausseriez les épaules. — C'est aussi ce que je fais. — Mais, en haussant les épaules, vous vous diriez : il faut cependant que cet homme soit vraiment peu scrupuleux sur le choix des moyens qu'il emploie et que l'envie de nuire, faute de pouvoir répliquer autrement, affaiblisse en lui le sens de l'honnête, car ce sont des choses qu'on essaie de prouver ou qu'on n'écrit pas. Et ce qui ne serait pas excusable de la part de tout écrivain qui respecte sa plume, l'est encore moins de celle d'un prêtre dont la conscience doit être plus éclairée et plus délicate. — C'est exactement ce que je me dis, M. l'Abbé, et beaucoup d'autres le penseront avec moi.

Mais vous ajoutez un autre trait moins pardonnable encore, et qui est, pour moi, une raison déterminante de vous adresser cette lettre, car j'ai le devoir de défendre l'honneur de ceux qui me donnent leur collaboration, autant que le mien et celui de ma revue. Vous dites : « Une « prétendue » *Critique*, où semblent se donner rendez-vous, plus ou moins ouvertement, *les mécontents des divers diocèses de France* ».

De qui parlez-vous, M. l'Abbé?

Est-ce de Mgr Delmont, professeur à l'Institut catholique de Lyon?

Est-ce de M. le Chanoine Lecigne, doyen de la Faculté catholique de Lille?

Est-ce de M. l'abbé Marchand, chanoine titulaire de Besançon?

Est-ce de M. l'abbé Musy, curé-doyen de Pont-de-Roide, (Doubs)?

Est-ce de M. l'abbé Belleville, chanoine titulaire de Bourges?

Est-ce du R. P. Exupère, capucin, ancien Provincial de son Ordre?

Est-ce de votre serviteur, qui ne craint pas d'être désavoué par son évêque en se réclamant publiquement de son estime et de sa bienveillance?

Ou, s'il s'agit des laïques :

Est-ce de M. H. Taudière, professeur à l'Institut catholique de Paris?

Est-ce de M. Paul Tailliez, ancien rédacteur à l'*Univers* et à la *Vérité Française*?

Tous les articles de la revue sont signés. Sur quels noms avez-vous voulu jeter ce discrédit?

Je vous entends. Vous croirez vous tirer d'affaire en disant que vous n'en visiez aucun, et que c'était seulement une allusion aux faits que la revue a récemment cités à propos d'une école de Nice. Eh bien! c'est là un misérable subterfuge. Votre phrase donnait autre chose à entendre et elle était écrite dans ce dessein.

Toutes les réflexions que la précédente perfidie provoquait reviennent ici avec plus de force.

Mais voici une autre diffamation, pour laquelle vous n'aurez même pas une pitoyable excuse à invoquer.

Vous avez écrit, M. l'abbé, dans la *Semaine catholique* du 3 décembre 1911, que « *la Critique du Libéralisme* » « *manque de toute approbation requise* », en insistant de votre mieux sur la défiance que cette irrégularité devait inspirer aux bons catholiques.

Le moins qu'on puisse dire est qu'en lançant cette assertion diffamatoire, vous avez parlé sans savoir. Il n'y a aucune formalité extérieurement reconnaissable parmi les conditions exigées pour les revues et les journaux dirigés par des prêtres. Vous étiez-vous informé si nous sommes en règle? Revues et journaux ne sont point soumis à l'imprimatur, dont votre *Semaine catholique*, la première, est dépourvue.

Mais aujourd'hui, vous savez. Vous avez eu connaissance du démenti que je vous ai donné, il y a près de sept semaines, le 15 décembre, en spécifiant à quel point ma revue était dans les conditions voulues.

J'ajoutais : nous verrons si la *Semaine catholique* aura la loyauté de réparer sa diffamation. Cette loyauté, je regrette de le dire, vous ne l'avez pas eue.

Cependant, M. l'Abbé, ce devoir de loyauté est d'abord un devoir de conscience. Le prêtre y est moins soustrait que d'autres, et, s'il s'y dérobe, son tort n'est que plus sérieux, l'exemple venant de plus haut. La diffamation et la calomnie privées sont toujours répréhensibles. Lancées publiquement par des prêtres dans une semaine religieuse, sous le couvert de l'autorité morale dont jouissent ces feuilles, elles sont encore plus graves, parce que le préjudice est plus considérable.

Vous pouvez être assuré, M. l'Abbé, que je domine, et, grâce à Dieu, sans effort, tout sentiment contraire à la charité chrétienne et qu'il n'y a pas de rancune dans mon cœur, mais le souci d'une œuvre que d'autres apprécient autrement que vous, et son honneur, ne me permettant pas de vous délier de l'obligation de réparer qui vous incombe.

Vous serez peut-être tenté de dire que vous l'auriez fait, si je vous y avais invité directement. Votre conscience, à défaut de la loyauté la plus commune, aurait dû suffire pour vous y décider. Je ne vous ai pas adressé cette invitation pour deux motifs : le premier est, pardonnez-moi de le dire, que je n'attache pas assez d'impor-

tance à ce que vous faites; l'autre, que cette bonne disposition de votre part était bien douteuse, car, visiblement, votre article, comme votre note du 3 décembre s'appliquait à parler en termes assez indéterminés pour vous réserver la faculté, très illusoire en l'espèce, de refuser l'insertion d'une réponse.

Cela perce dans vos premiers mots : « Dans le numéro du 3 décembre dernier et sous la forme intentionnellement discrète de *Petite Correspondance*, pour écarter toute vélléité de polémique fâcheuse de tous points, quand nous avons un besoin si impérieux de paix et d'union, nous remplissions un devoir en disant notre pensée et non pas toute notre pensée, nous espérons qu'on ne nous y obligera pas, au sujet d'une Revue de prétendue « critique », etc... »

Croyez-moi, M. l'Abbé, une discussion franche et correcte est beaucoup moins préjudiciable au besoin de paix et d'union qui vous tourmente, que les faux airs charitains des libéraux, que les insinuations perfides, les diffamations et les insultes qu'on lit sous certaines plumes, même sacerdotales, sans un trait pour les justifier, sans un essai de rectification sur les erreurs de conduite qu'on leur attribue, sous le prétexte mensonger d'écarter « toute velléité de polémique fâcheuse ».

Et, sans doute, vous êtes persuadé d'éviter ce travers de la polémique, et vous suivez votre invincible penchant pour l'union et la paix, quand vous écrivez : *Et, de fait, ladite Revue contient moins de critique doctrinale que de « critiques » dans le sens méprisable du mot. Il y a de tout, en effet, dans ses procédés : de la puérilité, de la méchanceté, du mensonge, aussi et souvent, hélas ! de la calomnie* ».

Je ne m'arrêterai pas à vous dire, M. l'Abbé, qu'il n'est pas une de ces critiques qui n'ait, au contraire, pour objet, de faire ressortir les infidélités à la doctrine, aux enseignements et aux directions de l'Eglise. Vous le savez aussi bien que moi et c'est ce que vous ne lui pardonnez pas. Ce que vous ne trouverez pas dans cette revue, c'est une appréciation qui ne soit appuyée sur un fait, sur une citation, et encore moins une seule de ces expressions calculées, un seul de ces mots outrageants qui vous tiennent lieu de preuves et vous servent de réponse à tout. Vous y trouverez, comme dans cette lettre, des vérités dures mais toujours justifiées, et inspirées, si vous savez lire, par le sentiment bien compris de la vraie charité.

Ne trouvez pas mauvais, M. l'Abbé, que, pour finir, j'oppose à ce que vous avez écrit l'appréciation d'une autre *Semaine religieuse*, où nous sommes jugés, vous et moi. Il est vrai que ce jugement émane d'un homme que vous enfermeriez peut-être volontiers dans le même sac que votre serviteur, car c'est un vétéran des luttes dans lesquelles je suis des derniers venus.

Mgr Delassus écrit dans la *Semaine religieuse de Cambrai*, du 6 janvier :

« S'il est en France une Revue digne de tous éloges pour sa » clairvoyance et le courage avec lequel elle poursuit le modernisme » sous toutes ses formes, pour sa sincérité et la dignité de son langage

» et de sa tenue, c'est bien la *Revue critique du Libéralisme religieux,* » *politique et social,* dirigée par M. l'abbé Emmanuel Barbier.

» Or, le 31 décembre, une *Semaine religieuse,* qui était autrefois le » modèle des autres par la sagesse avec laquelle elle était dirigée, et » qui est aujourd'hui, par décès, entre d'autres mains, en parle ainsi : » « La dite Revue contient moins de critique doctrinale que de « cri- » tiques » dans le sens populaire et méprisable du mot. Il y a de tout, » en effet, dans ses procédés : de la puérilité, de la méchanceté, du » mensonge aussi et souvent, hélas! de la calomnie... Les bons prê- » tres et les catholiques de bonne foi ne manqueront pas de se tenir » prudemment en garde contre cette publication et contre les factums » et publications du même genre qui lui sont très apparentés ».

« Ces outrages sont inspirés par l'espoir de voir disparaître non seulement » *la* Critique du Libéralisme, *mais aussi « les publications du même genre, afin,* » *comme le dit la* Correspondance de Rome, *de supprimer les derniers réfrac-* » *taires et de déblayer le terrain des dernières résistances* ».

» Rien de plus moderniste comme procédé. *Dans son Encyclique sur* » *cette « hérésie des hérésies », N. S. P. le Pape a dit : « Il n'y a pas lieu* » *de s'étonner si les modernistes poursuivent de toute leur malveillance les* » *catholiques qui luttent vigoureusement pour l'Eglise. Il n'est sorte d'injures* » *qu'ils ne vomissent contre eux.* »

» *Rien de plus moderniste, disons-nous,* **rien non plus de plus** » **traître,** *lorsque ces injures et ces perfidies sortent d'une plume chargée de* » *défendre la doctrine de l'Eglise et de propager l'esprit qu'elle veut inculquer* » *à ses enfants* ».

Vous pouvez vous rassurer, M. l'abbé, en pensant que le *Figaro,* avec M. J. de Narfon, le *Bulletin de la Semaine,* et autres de même genre, parlent exactement comme vous. Chacun ses patrons et ses gérants.

Les dernières lignes de cette citation nous indiquent le vrai et unique terrain d'union et de paix sur lequel doivent se rencontrer les vrais enfants de l'Eglise. Mon vœu le plus sincère, M. l'Abbé, est de m'y réunir à vous. Ce serait, veuillez le croire, sans aucune amertume du passé; et c'est l'assurance que je vous prie d'agréer, avec celle de mon respect.

Emm. BARBIER.

LE FAUX DOGME INDÉRACINABLE

Il ne faut pas nous lasser de répéter *aures habent et non audient,* tant que les enseignements les plus clairs et les plus formels de l'Eglise seront méconnus par les démocrates catholiques, ni de relever publiquement les preuves de cette surdité intellectuelle publiquement données.

Que pensez-vous de ces lignes extraites d'un journal catholique qui a une grosse clientèle?

« Si la souveraineté du peuple est un faux dogme, un « idéal con- » damné », comme disait Pie X, dans sa lettre sur le *Sillon,* il n'en

» est pas moins vrai qu'en République, tout citoyen dispose, *par* » *délégation divine, d'une parcelle de souveraineté,* son premier devoir » est d'en faire hommage à Celui de qui il la tient, comme Jeanne » d'Arc exhortait le roi de France à se reconnaître le lieutenant » de Dieu ».

Il n'y a, pensez-vous, qu'un sillonniste impénitent ou d'une magnifique inconscience, pour affirmer le faux dogme de la souveraineté du peuple dans la phrase même où il commence par le reconnaître condamné.

Comment expliquer qu'un catholique, d'un esprit tant soit peu juste et de cœur sincère, puisse écrire cela, après que Pie X a renouvelé avec éclat dans la lettre citée, la condamnation portée par Léon XIII qui rappelait la doctrine formelle de l'Eglise :

« Il importe de remarquer que ceux qui président au gouvernement » de la chose publique peuvent, bien, en certains cas, être élus par » la volonté et le jugement de la multitude, sans répugnance ni » opposition avec la doctrine catholique. Mais si ce choix *désigne* le » gouvernement, *il ne lui confère pas l'autorité de gouverner, il dési-* » *gne la personne qui en sera investie* ».

Qu'est-ce que cette *parcelle de souveraineté* dont tout citoyen dispose?

Affirmer cela, c'est supposer et même dire que, par son vote, il *délègue* cette parcelle de souveraineté. Ou, s'il ne la délègue pas, c'est qu'il la conserve même après, ce qui serait pire. Car, enfin, que devient-elle? C'est supposer et même dire que la collectivité des citoyens dispose de la *souveraineté* entière; et *disposer* est, dans l'un et l'autre cas, un euphémisme pour *posséder.* Car l'assimilation du citoyen, avec sa parcelle, au roi qui a le pouvoir, ne laisse pas de doute sur la pensée.

Et qu'est-ce que cette *délégation divine* en vertu de laquelle tout citoyen jouit de ce privilège? Ce ne peut être que l'origine sacrée du pouvoir dont le citoyen serait directement investi par Dieu, à moins qu'il ne faille voir là une échappée de ce mysticisme sillonniste, grâce auquel l'esprit incapable de saisir sa propre pensée se dérobe à ce devoir par un coup d'aile dans l'idéal nébuleux.

En outre, celui qui *désigne* le souverain, ne dispose pas seulement d'une *parcelle* de l'autorité, mais de l'autorité entière, puisque, en cas de partage égal des voix, chaque électeur peut dire que tout dépend de la sienne. Chaque citoyen posséderait donc la souveraineté entière en vertu d'une délégation divine?

Eh bien! ce n'est pas dans la *Démocratie* qu'on lit cela, à la date du 21 décembre 1911; ce n'est pas Marc Sangnier ou quelqu'un de ses disciples qui l'écrit. C'est un prêtre qui a dû faire des études théologiques; c'est un homme assûrément doué des intentions les plus pures, un oracle de notre grande presse religieuse, un des principaux rédacteurs de la *Croix* de Paris, celui qui signe du nom de *Cyr,* et qui est en même temps le léader de la *Croix du Nord* dans laquelle s'étalent ces lignes.

Elles y figurent dans un long article intitulé « Le pacte d'alliance »

plein de choses sonores sur la politique antireligieuse, au milieu d'appels à l'affirmation de notre foi, d'invitations pieuses à renouveler la consécration de la France au Sacré-Cœur. Mais ces lignes qiu n'y avaient même pas leur place naturelle, et qu'on y a fait entrer parce qu'un article où l'on manquerait de flatter la démocratie serait incomplet, non seulement gâtent le reste, mais c'est la seule pensée nette que la plupart des lecteurs en auront retenue.

A PROPOS D'UNE INTERDICTION

Des amis se sont étonnés que nous n'ayons pas demandé de rectification aux journaux libéraux et modernisants de tout pays qui ont bruyamment exploité contre la « *Critique du Libéralisme* » les mesures d'interdiction portées par S. G. Mgr Chapon, évêque de Nice, en tirant du fait particulier qui les a occasionnées, une condamnation générale de la revue et de ses articles, et de sa ligne de conduite.

La raison de notre silence n'est pas seulement que le manque de sérieux et d'honnêteté de ces articles, la violence de ces attaques et la portée si évidemment excessive que lesdits journaux attribuent à ces mesures, nous dispensaient d'une réponse aux yeux de tous les gens éclairés et ayant le vrai sens catholique.

Elle est dans la détermination que nous avons prise de porter plus haut la cause et d'en appeler au Saint-Siège, pour l'honneur de notre nom et de notre œuvre, et aussi précisément parce que tous ceux qui nous sont opposés, s'évertuent à tirer de ce cas particulier des conclusions intéressant la cause générale de la défense de l'orthodoxie, telle que nous la comprenons et la servons.

Cet appel nous impose désormais une réserve absolue.

E. B.

On répand le bruit dans les milieux catholiques que le cardinal Coullié et le cardinal Luçon ont interdit la « Critique du Libéralisme » dans les diocèses de Lyon et de Reims. Il faut s'attendre à d'autres perfidies et ne pas s'en émouvoir.

Sous ce titre : « *Les doux libéraux du Bulletin de la Semaine* », M. l'abbé Gaudeau écrit dans la *Foi catholique* du 15 janvier :

« On sait que les écrivains du *Bulletin de la Semaine*, feuille à bon droit suspecte aux catholiques et dont les tendances et les attaches modernistes sont universellement connues, se font, à tout propos, et souvent à tort et à travers, les prôneurs et les apôtres de la paix, de la modération, de la tolérance, de la douceur évangélique. Tendre la joue gauche à ses adversaires, c'est l'unique conseil qu'ils donnaient jadis, au nom du Christ, aux catholiques persécutés et qui auraient voulu se défendre.

« Or, voici comment ils comprennent et pratiquent ces vertus à l'égard de ceux qui ne partagent pas leurs opinions et qui ne se sont pas gênés, à l'occasion, pour démasquer et combattre leurs erreurs.

« C'est au sujet d'un épisode de presse dont nous n'avons pas à nous occuper ici et qui est hors de notre compétence. Voici le joli chapelet d'aménités que le *Bulletin de la Semaine* égrène à ce propos à l'adresse de ses contradicteurs. C'est l'*Action*, si je ne me trompe, qui rééditait naguère, en parlant de Louis Veuillot, le grossier mensonge de la « barricade d'ordures », qu'elle accusait le vaillant polémiste de dresser jadis contre ses adversaires. Je demande pardon à mes lecteurs d'être obligé d'étaler sous leurs yeux le contenu du tombereau d'ordures déversé, aujourd'hui, par le *Bulletin de la Semaine*. Je me contente d'énumérer les épithètes dont ces bons « libéraux » gratifient des catholiques et des prêtres :

« *Imputations systématiquement calomniatrices*;... *chemineaux de la diffamation*;... *naufrageurs d'un nouveau genre*;... *tactique générale d'imposture*...

« Ils sont là un *brelan de gazetiers touche-à-tout* : *cuistres gonflés, prestolets besogneux, moines arrogants* qui se sont attribué une sorte de magistrature dont qui leur plaît devient justiciable.

« Avec des airs de *don Quichotte de la vérité*, ils opèrent à la façon de de ces *pillards féodaux* qui faisaient, à leur manière et à leur profit, la *police* des routes. *Tapis dans l'ombre* d'un journal ou *sous le masque* d'une revue, ils *salissent*, ils *déchirent*, ils *détruisent*... Les organismes les plus signalés par leurs services ont subi leurs *attaques cauteleuses* et leurs *venimeuses perfidies*... Quel mobile — en dehors des *rancunes à assouvir* et de la *hantise de se pousser* — anime ces *détracteurs professionnels* qui ont conçu une « défense catholique » calquée sur les *moyens odieux* de la fameuse « défense républicaine » et qui tentent d'introduire dans l'Eglise les *exécrables procédés* du combisme? Quel *plan occulte* servent-ils, en propageant l'universel discrédit, dans un *régime de suspects?*... On en a assez de ces *Arsène Lupin sans mandat* ni responsabilités, qui n'ont pu *perpétrer impunément leurs méfaits* qu'à l'abri du caractère qui les couvre »... Etc., etc. (1).

« Pouah! N'en jetez plus!

« Il faut cependant savoir gré à l'énergumène épileptique qui a bavé cette page d'injures, d'autant plus généreuse que l'adversaire qu'il piétine de la sorte était, à ce moment-là, frappé et (dans la pensée et l'espérance du *Bulletin de la Semaine*), accablé. Aussi l'*Univers*, en citant cette bordée d'outrages, ajoute avec justesse : « Encore est-ce à la suite d'un « soulagement véritable » que le *Bulletin de la Semaine* se livre à cet accès de joie bénigne : imaginez un peu ses amabilités si, par avance, il n'avait pas été déjà « soulagé »!

« Il ne faut souhaiter de mal à personne; mais si par hasard, un jour ou l'autre, le *Bulletin de la Semaine* avait le malheur de recevoir publiquement des coups qui lui cuiraient (je ne dis pas de les mériter, c'est fait depuis longtemps), je puis lui garantir que les plus vigoureux de ses adversaires auraient à son égard une tenue plus propre.

« Ce débordement de joie fielleuse est d'autant plus révoltant que, quelques jours auparavant, ce même *Bulletin de la Semaine* avait commenté, en termes perfidement agressifs contre l'autorité épisco-

1. *Bulletin de la Semaine*, 3 janvier 1912.

pale, un autre incident de presse : l'interdiction portée contre le *Cri des Flandres*, journal de M. l'abbé Lemire, par Mgr l'archevêque Coadjuteur de Cambrai. Et le *Bulletin de la Semaine* écrivait à ce propos (les soulignements sont de moi) :

« Jusqu'à ce jour, nos évêques avaient gardé, dans leurs rapports avec la presse, *une extrême réserve.* Ils n'avaient *cru devoir intervenir,* dans deux circonstances mémorables, que pour défendre ou préserver la foi de leurs fidèles contre des journaux sectaires et antireligieux. *Il n'en est pas ainsi à Hazebrouck... Il importerait de savoir quels sont les droits laissés aux catholiques, comme citoyens... Comment ne pas s'inquiéter* de la mesure prise contre deux journaux *indépendants? Nous doutons qu'elle s'inspire des instructions si sages de Pie X* aux évêques d'Espagne, sur l'attitude à tenir envers la presse... Elle découvre l'*autorité épiscopale, accusée, est-ce sans raison? d'un abus de pouvoir... Si de tels actes venaient à se répéter,* les catholiques de France ne subiraient-ils pas une *capitis diminutio* que ceux d'Allemagne, de Belgique, des Etats-Unis, *n'eussent jamais tolérée?* » Etc., etc.

« Cet autre langage du *Bulletin de la Semaine,* si différent du précédent, est tout aussi intolérable. Il prouve que cette feuille n'est pas plus estimable dans ses révoltes chagrines que dans ses insolents triomphes. Dans un cas comme dans l'autre, elle n'est guidée que par un seul mobile : la haine sournoise de la vérité catholique.

« C'est égal : la prochaine fois que les gens du *Bulletin de la Semaine* viendront nous parler de noblesse de sentiments et de charité chrétienne, nous saurons ce que, chez eux, en avut l'aune ».

B. G.

Le doux abbé Garnier, autre apôtre de l'Evangile, ancien directeur du *Peuple Français,* a voulu apporter sa petite note dans le concert. Il écrit dans le *Peuple du Dimanche* (7 janvier) que l'abbé Barbier, « dont les ouvrages ont été mis à l'Index » (la *Semaine catholique* de Toulouse regrettera de n'avoir pas inventé ce tour ingénieux) « a tiré son article en brochure, qu'il fait répandre partout, principalement chez les bienfaiteurs de l'Œuvre Niçoise des vocations tardives, qui porte le nom d'Ecole Vianney ». Passons le reste pour arriver au dernier mot : « La protestation de Mgr de Nice était inutile pour les personnes renseignées : mais, hélas ! tout le monde ne sait pas à quel point Tartufe arrive à dénaturer même les faits les plus éclatants. »

Heureusement, les exemples de M. l'abbé Garnier et de quelques autres sont là pour montrer à tout le monde comment on agit et comment on parle quand on a horreur de fausser la vérité.

LE DISCOURS ACADÉMIQUE DE M. DE MUN

M. de Mun a reçu solennellement, le jeudi 18 janvier 1912, sous la Coupole, M. Henri de Régnier, poète, romancier et critique du genre nouveau. Spectacle rare, et fait pour qu'on y courût ! Le grand ora-

teur catholique y moissonna les lauriers. Ce fut un véritable triomphe, pareil à celui de sa récente réapparition à la tribune.

L'on se demandait, longtemps à l'avance, comment il jugerait, lui croyant et homme d'œuvres, cet artiste, ce rêveur, ce païen? Il l'a fait avec un talent de parole qui enleva d'emblée tous les suffrages, une parfaite incompréhension du symbolisme dont il s'érigeait le censeur, une insistance courageuse et peut-être même un peu appuyée sur la moralité littéraire, une gaîté polie et féroce.

La critique et la presse ont ratifié dès le lendemain le jugement de l'auditoire. Les journaux catholiques exaltèrent à l'envi un talent dont la victoire rejaillissait jusque sur les grandes causes dont M. de Mun passe à bon droit pour le plus illustre défenseur. La *Lanterne* dut s'incliner devant l'unanime hommage. Les grands journaux mondains, comme le *Figaro*, le *Gaulois*, l'*Echo de Paris*, — auxquels l'illustre leader ne dédaigne pas de réserver sa collaboration, — lui prodiguèrent les épithètes les plus chaudes, réservées d'ordinaire aux ténors à la mode et aux jockeys vainqueurs. M. de Régnier compte dans les feuilles qui se piquent de littérature, comme le *Gil Blas* et *Paris-Journal*, d'ardents amis : ceux-là même firent contre fortune bon cœur; ils sourirent aux nasardes éloquentes et aux rudes leçons. M. de Mun fut tout un jour le héros à la fois de l'Eglise et du boulevard, du patrotisme offensé et des saines traditions françaises, du Palais Mazarin et du Palais Bourbon.

Fort bien! La *Critique du Libéralisme* s'est réjouie comme tout le monde de ce beau régal littéraire et de ce concert d'éloges. Et à Dieu ne plaise que nous cherchions à diminuer cette haute figure! Elle manquerait au catholicisme et au pays. Elle nous pare nous-mêmes de son éclat. Quoi qu'on ait dit, dernièrement encore, de la persistance des rancunes intransigeantes, la célébrité d'un Montalembert ne nous offusque pas; à la distance voulue, chacun en profite : et M. de Mun n'est pas Montalembert. Il ne s'est jamais donné les mêmes torts à l'égard du *Syllabus*. S'il n'est pas absolument de notre école, il est tout entier de notre communion. Nous avons sur lui autant de droits que les chapelles ou les clans qui feignent de l'accaparer. Et le *Bulletin de la Semaine* nous calomnie en nous reprochant d'en médire. Grâce à son passé, à ses mérites et à sa gloire, nous pouvons formuler de temps en temps de simples réserves, sans attenter à la grandeur de son nom.

Un point devait cependant nous tenir en éveil, au milieu des sonorités et des échos flatteurs de ce brillant discours académique. Et chacun aura deviné quel il est. Car enfin, si le récipiendaire franchement amoral ne pouvait prêter pour M. de Mun qu'à des épigrammes plus ou moins sévères, celui dont il prenait le fauteuil fut l'une des idoles du néo-libéralisme contemporain : grand talent romantique, catholicisme imbu de tous les brouillards. L'orateur n'avait qu'une façon de parler de M. de Régnier; il se pouvait, hélas! qu'il parlât diversement de l'auteur des *Cigognes*.

Or, nous n'avons pas à transcrire ici l'éloquent passage que l'académicien-député a consacré à ce sujet délicat : aussi bien tout le

monde l'a sous les yeux ou en a gardé la mémoire. L'orateur, pour son compte, — comme l'a remarqué l'*Univers*, — y parle magnifiquement de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise, de la mission de la France et de l'âme immortelle. Il a su forcer là-dessus les applaudissements des plus sceptiques, et pourtant c'était un témoignage assez difficile à porter devant cet aréopage mondain, mi-parti hostile ou fermé aux choses d'En-Haut. Le geste en lui-même n'a donc pas manqué d'une certaine crânerie et d'une franche allure d'apostolat.

Toutefois le début faisait présager mieux encore. Il promettait plus de substance doctrinale et se portait fort de dissiper une équivoque que la suite risque au contraire d'épaissir. De là une gêne persistante de l'admiration jusque parmi les plus fiers élans. L'on sent trop, tout de suite et de plus en plus, que la revendication catégorique, posée d'abord en thèse, avorte en nuées verbales au lieu d'invoquer les arguments nécessaires. Un esprit droit et ferme ne saurait s'y laisser prendre. Les mirages les mieux réussis ne suffisent pas à détourner sa pensée. Il les admire, s'en étonne, se reprend et passe.

M. de Mun avait dit :

« Vous avez parlé, Monsieur, de la *religiosité* de Vogüé. Ce n'est pas assez : c'est sa religion qu'il faut dire, et, si je voulais mieux définir, sans pénétrer plus avant dans le secret de son âme, les inspirations qu'il en tirait, je demanderais à M. Emile Boutroux la permission d'emprunter son langage. « De la religion, dit notre éminent confrère, procèdent les conceptions idéales de la vie humaine, les enthousiasmes généreux, les élans vers l'inconnu, les énergies profondes et inlassables... » Conceptions idéales, enthousiasme généreux, élan vers l'inconnu, inlassable énergie, il semble que tout Vogüé revive dans ce tableau rapide. »

Et la suite n'est, en effet, sous prétexte de discrétion, que le développement de ces quelques traits. Les citations de Vogüé qui le soutiennent apparaissent au premier coup d'œil beaucoup plus tirées que décisives. Il faut tout l'art de l'orateur pour en faire sortir tant de pathétique. L'illustre défunt méritait peut-être d'être mieux défendu contre certaines hésitations de l'histoire; en tout cas la faiblesse du plaidoyer ressemble trop à un aveu; et la question, pour l'instant, n'est pas là. Elle est toute dans la forme que l'avocat a cru bon de donner à cette espèce de diversion inconsciente ou malhabile. Car pourquoi aurait-il cru si opportun d'atténuer sans nécessité, chez un mort, des sentiments plus clairs dont lui-même fait la gloire de sa vie?

Donc, M. de Mun, après s'être posé en champion de la haute morale, déclare aborder résolument, comme on voit, le côté proprement catholique de son discours. Il spécifie, malgré une précaution de langage à côté, qu'il va traiter très précisément de la religion, et non pas seulement de la religiosité de son héros. Il détruit par là même la seule excuse qu'il puisse encore invoquer pour laisser sa parole flotter un peu au hasard, dans le vague et l'indécis propices à certains mouvements oratoires. Il veut démontrer que Vogüé eut vraiment ce qui s'appelle, en bon français et en bon chrétien, de la reli-

gion, c'est-à-dire, dans cette bouche, qu'il connut et pratiqua, — qu'on entre ou non dans le détail et le secret de la vie privée, — la seule religion véritable.

Et il commence, sous prétexte de définir cette religion seulement par certains de ses effets, non par son essence, par emprunter cette définition à M. Boutroux, moderniste avéré, promoteur d'une foi sans dogme et d'un pragmatisme inconsistant, spiritualiste de Sorbonne et préfacier du pamphlet de M. Maurice Pernot contre la « politique » de Pie X. Il en fait l'argument de tout son discours. « Conceptions *idéales*, *enthousiasme* généreux, élan *vers l'inconnu* », voilà donc, avec l' « inlassable énergie », par opposition à la simple religiosité commune, toute la religion de Vogüé plus conforme au programme du philosophe qu'au *Credo* de l'Eglise. Quelle étrange inspiration!

Vogüé a aimé sa patrie et le drapeau : « Entendez-vous l'âme religieuse? » Il a compris « l'âme de sa terre »; il a été attentif surtout à « l'ascension démocratique »; il a découvert à notre usage le tolstoïsme, nouveau ferment d'anarchie parmi nos mésintelligences latines; il a applaudi à la politique sociale du Pape défunt : « dons essentiels de religion »! On ne saurait, à le prendre à la lettre, si M. de Mun exige vraiment davantage pour se déclarer satisfait d'une conscience éclairée. Dépouillée du prestige de la musculature vivante, sa thèse apparaît dans cette nudité ou plutôt sous cet aspect de squelette difforme et boiteux.

La diction elle-même s'en ressent. Cette « orientation nouvelle de la barque dix-neuf fois séculaire »; cette invention soudaine du droit des petits et des faibles par l'Eglise; cette « intelligence catholique, *qui s'affirme nettément sans adhésion dogmatique* »; ce monde nouveau qui vient, cette idée religieuse réduite à la pitié; cet amour, cette immolation, ce rachat par le sacrifice, sans que le rapport de ce sacrifice au mérite chrétien consente à apparaître :... que voilà de mauvais Sangnier, d'une langue plus nette, mais d'un vide égal et d'un égal danger!

Les intentions de M. de Mun étaient certainement excellentes; l'impression produite n'en est pas moins fâcheuse. Que chacun y veuille bien réfléchir et relise à présent tout le passage attentivement, du simple point de vue du catéchisme, de l'A. B. C. de la vie chrétienne : il y découvrira mieux les lacunes, le néant. Rien sur cette mort, rien sur cette vie, dont on ne veut mettre en relief que les « inspirations » de bon ton, qui sente en définitive son entier catholique. Et si M. de Mun tenait à éviter à tout prix les vérités cruelles, ne pouvait-il signaler tout au moins le péril de cette invasion russo-anarchiste dont on a fait tant d'éclat, le côté insuffisant et paradoxal de cette conversion « sociale » à une Eglise qu'aussi bien l'on sait avant tout surnaturelle!

Hélas! entre ceux qui s'étonneront de ces réticences (sans parler de ceux qui d'abord voudront les excuser) et ceux qui les prévoyaient trop, l'heure n'est peut-être pas encore venue de faire le juste partage. Ce sera le soin de la postérité. Mais rien ne saurait non plus nous dissimuler davantage — pour élargir à présent le débat, —

que cette insuffisance « dogmatique » est entrée sans doute pour quelque chose dans les derniers succès de M. de Mun. Cet écrivain sait manier sa langue, s'il répugne à charger ordinairement sa harangue d'un sens trop pressé ou trop lourd, inapte à saisir l'attention distraite de l'auditeur. Il faut donc que la phraséologie d'Action libérale ait gâté jusqu'au vocabulaire de cet habile homme. Si bien que ses adversaires les plus distants y reconnaissent dorénavant ce je ne sais quoi d'indéfinissable, de « terrain commun » et de « liberté », qui permet à leur haineuse vigilance de s'assoupir et presque de désarmer.

Car l'éloquence n'explique pas seule ce phénomène. Plus le talent est grand, plus il soulève de colères quand il porte d'irrémédiables coups au service des divines institutions dressées comme un signe de contradiction parmi les hommes. Ce n'est pas la coutume aux partis de rendre une entière justice à un ennemi qui véritablement gêne et qu'on craint. Louis Veuillot, vivant, n'a jamais mérité d'amnistie. Et malgré l'obscur et humble rang qu'occupent aujourd'hui dans la milice romaine les « papistes » que nous sommes, voyez quelles fureurs ils encourent! Comptez les injures et les violences qui pleuvent sur un abbé Barbier, un Rocafort et tant d'autres! Et comment croire que M. de Mun, si applaudi, si choyé, soit apparemment le chef de ces soldats accablés par le nombre et par l'audace?

Constater le fait, ce n'est pas amoindrir l'homme, ce n'est pas le contester : c'est rendre justice à lui-même et aux autres.

S'il est un de nos chefs, c'est surtout par la magnificence et le retentissement de sa parole; c'est par la place que lui ont faite si longtemps à la tête de l'armée chrétienne de précieux services et un réel dévouement. Aussi bien, à quoi bon rappeler ces temps heureux dont personne n'a perdu la mémoire? Depuis quarante ans, chacun a pu voir M. de Mun sur le front du combat, face à l'ennemi; et nul n'a le droit de n'en garder pas une profonde reconnaissance. Cette grande situation elle-même a toutefois ses périls. Elle lui a donné des servants trop empressés et créé des obligations singulières. Celles-ci l'attachent trop souvent au rivage. Il y a des besognes nécessaires où il ne se commet plus, des combats auxquels il répugne, des mêlées obscures ou trop disputées qu'il se croit en devoir d'éviter. De l'affaire Montagnini aux plus récents démêlés de la *Correspondance de Rome*, l'avant-garde des troupes romaines est tombée à chaque instant sans l'émouvoir dans les échauffourées et les embuscades. Il ne paraît pas qu'il ait appuyé ni même approuvé cette action. On a lieu de croire qu'il la trouve inopportune et fâcheuse, qu'il n'en aime pas les promoteurs, voire qu'il n'est pas toujours mécontent des insultes que leur prodiguent certains coreligionnaires. Nos libéraux seraient les premiers à protester bien haut s'il nous arrivait de n'en pas convenir. Au-dessus des bagarres trop périlleuses, M. le comte de Mun n'encourt plus, aujourd'hui, aux yeux de personne, l'odieux d'être pour nous une sorte de haut allié. Et voilà peut-être encore l'une des causes assez inquiétantes du mélange extraordinaire des sympathies qui l'entourent.

La tournure enfin de son remarquable esprit l'a réservé assez vite pour les grandes missions plus diplomatiques que militaires. Membre de l'Institut, député, protagoniste des meilleures causes populaires, il ne heurte plus avec trop de violence les forts courants modernes. Sa politique est parlementaire, ses harangues sont académiques, son catholicisme est surtout social. Des milieux ouvriers aux lettrés les plus délicats et aux républicains les plus sectaires, il a pu conquérir ainsi toutes sortes de suffrages. Dans la presse mondaine, il plaide impunément le procès des mitrons ou des midinettes; il se pose à la Chambre, sans soulever trop d'orages, comme l'un des plus habiles adversaires de la Séparation : chacun sait que sa verve de bon ton ne blessera jamais l'adversaire assez au vif pour faire oublier son apprêt. Le high-life du Bloc fait confiance au tact du gentilhomme. Les maîtres irréligieux du pouvoir se rassurent sur son passé. Oublieux de sa fidélité au drapeau blanc, conseiller boulangiste du Comte de Paris avant de s'empresser à un ralliement trop facile, ce Chateaubriand plus sincère de tribune était destiné pour n'être à la Chambre que le second de M. Piou. Les persécuteurs eux-mêmes ressentent à l'écouter la pleine sécurité que, malgré tous les éclats de la parole et du geste, l'orateur n'oubliera jamais les règles du jeu. Sa maîtrise contribue à la décence de la maison suspecte et ébranlée. Pour la parure des tribunes de la Troisième République, M. de Mun sert bon gré mal gré d'ornement; et il est la gloire de cette décadence. Il est l'homme destiné pour empêcher jusqu'à la fin de partir les fusils inventaires et pour endormir d'un chant magnifique la douleur des opprimés. Comment le régime ne lui en aurait-il pas quelque reconnaissance?

Une fâcheuse indisposition l'a tenu longtemps à l'écart des débats les plus irritants; il n'a repris la parole que sur un thème propice; une savante « cuisine » de presse avait préparé sa rentrée; une mise en scène tragique et pieuse a concouru pour détourner à son profit personnel les puissances d'émotion religieuses et nationales, — tandis que la France se meurt! Dernier service involontaire, mais profitable, auquel la Contre-Eglise universelle ne peut qu'applaudir...

Qu'on nous pardonne donc l'audace de ces quelques lignes. La presse catholique, à l'ordinaire, cherche plutôt à pallier ces griefs, et elle juge plus habile d'exploiter cette grande renommée que d'avertir ce noble esprit; nul doute qu'on ne reproche à notre respect de n'aller pas jusqu'au faux culte. Cependant la vérité prime tout. Et les consciences droites partageront certainement cette « nette intelligence » d'une heureuse destinée, — « sans adhésion dogmatique »!

Roger DUGUET.

ÉQUIVOQUES ET ERREURS DES CATHOLIQUES SOCIAUX

Si nous employons encore la qualification générale de « catholiques sociaux », en relevant de nouvelles équivoques ou erreurs énoncées par tel groupe particulier, c'est que ceux même qui les émettent les

donnent pour l'expression de la pensée commune à ceux qui se réclament de ce nom.

C'est un récent article de la *Vie nouvelle*, organe officiel de l'A. C. J. F., (21 janvier) qui nous paraît appeler des observations.

M. Victor Bucaille, président de la réunion des Etudiants, y écrit un article de tête intitulé : « Pour la justice dans le travail ». C'est naturellement un commentaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*. L'auteur en refait l'analyse sur des points bien connus et incontestés. Mais elle lui sert — car l'intention n'est guère douteuse — à donner indirectement sa réponse aux critiques récemment émises sur les faux principes formulés dans les *Annales* de l'A. C. J. F. relativement *à la liberté du travail*..

Or, cette réponse a le défaut d'être une réponse absolument à côté de la question, et qui constitue une équivoque à peine concevable de la part de qui en aurait une notion tant soit peu exacte.

« En traitant cette question du salaire, écrit M. Bucaille, le Pape s'opposait à certaine conception, apparemment généreuse, de la liberté du travail, qui, dans la pratique, conduit à l'égoïsme, à la violation des droits naturels, à l'esclavage des pauvres ». Ces derniers mots sont mis là pour faciliter l'introduction de l'équivoque, mais il n'est guère possible de douter que l'auteur veuille justifier par l'Encyclique les principes des catholiques sociaux sur la liberté du travail.

Et comment est-ce que Léon XIII s'oppose à la conception différente de la leur ? C'est, explique M. Bucaille, après avoir rappelé, d'après Léon XIII, le double caractère du salaire, rémunération *personnelle*, mais qui doit répondre aux *nécessités* de l'ouvrier, que, d'après l'Encyclique, la justice n'est pas satisfaite et le droit demeure violé, quand celui-ci a accepté par contrainte morale un salaire inférieur à ce qu'il doit être. « Ainsi, conclut-on, s'exprime l'Eglise catholique sur la prétendue liberté du contrat ».

Il était difficile de se méprendre ou de donner le change plus grossièrement. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux choses : la liberté, le droit pour l'ouvrier que Léon XIII affirme si nettement, comme nous l'avons rappelé, de « donner son travail où il lui plaît, quand il lui plaît », et cette contrainte morale de la nécessité qui peut le déterminer à subir des conditions injustes ; entre le principe général de la liberté du travail et une violation particulière de cette liberté et de ce droit ? Est-ce que Léon XIII en protestant contre cette violation condamne cette liberté ? C'est la conclusion contraire qu'il en faudrait tirer. C'est violenter la logique et la raison d'en déduire que le Pape condamne par là « *la prétendue liberté du contrat* ».

Mais il fallait cela pour justifier par cette voie indirecte la théorie de l'A. C. J. F., manifestement opposée, on l'a vu, aux déclarations du même Pape, sur ce qu'elle appelle « le faux principe » de la liberté du travail, principe libéral, et, selon elle, aussi opposé à la doctrine catholique que le libéralisme politique.

Et voilà comment, n'osant ni ne pouvant défendre une erreur, on essaie de se tirer d'affaire par des voies obliques. Car, il ne faut pas s'y tromper, la prétendue liberté du contrat que l'Eglise catholique

réprouverait est celle qui s'oppose à la soumission complète de tous les ouvriers d'une profession aux décisions du syndicat obligatoire.

Après l'équivoque, voici l'erreur. L'article se termine ainsi :

« Et ce caractère de justice, nous le retrouvons à chaque instant » dans cette lumineuse encyclique. Le Pape proclame l'efficacité de » l'aumône et l'efficacité de la résignation. *Mais il met au premier » plan l'idée de justice.* En débutant, il signale des maux innombra- » bles de la classe ouvrière, mais il ne les considère point comme » misères fatales, conséquence du texte évangélique : « Il y aura tou- » jours des pauvres parmi vous ». Il ne demande pas que ces maux » soient atténués ou adoucis, *il exige qu'ils soient supprimés.* A toute » la chrétienté, il adresse l'appel suppliant de son cœur de père pour » remédier à l'infortune imméritée de la plupart des travailleurs. Et » les catholiques sociaux ont répondu à sa voix. Ils se sont efforcés, » ils s'efforcent toujours de hâter le règne de la justice pour préparer » la venue du Christ rédempteur, ils ne croient pas pouvoir mieux » pratiquer leur religion qu'en vêtissant le faible nu, qu'en nourris- » sant le malheureux affamé, et ils répètent à l'envi : *Fiat justi- » tia !* »

L'Encyclique, ce n'est pas contestable, a pour objet de rappeler les droits de la justice, et de les rappeler aux ouvriers non moins qu'aux patrons. Néanmoins, ce, qu'à vrai dire, le Pape met au premier plan, c'est ceci : « *Le premier principe à mettre en avant* est que l'homme doit prendre en patience sa position ». Le beau zèle des catholiques sociaux pour la justice, ne leur permet pas de s'y attarder, et, dans leur ardeur, ils en arrivent à fausser l'enseignement des Papes et de l'Eglise. Le président des étudiants de l'A. C. J. F. ne s'aperçoit pas qu'il le contredit grossièrement, en prétendant l'inculquer, quand il écrit : « Il (Léon XIII) ne demande pas que ces maux soient atténués ou adoucis, *il exige qu'ils soient supprimés* ». Il n'y aura plus de pauvres parmi vous ! C'est exactement le langage des abbés démocrates les plus avancés, de M. Naudet, par exemple, quand il déclarait : « Citoyens, citoyennes, le Paradis, je veux vous le donner tout de suite, en attendant l'autre ».

Catholiques sociaux, relisez encore les Encycliques de Léon XIII, vous les avez mal comprises, et n'oubliez pas l'Evangile !

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 9.71

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

L' « IRRÉLIGION RELIGIEUSE »

DE M. PAUL SABATIER

M. Paul Sabatier vient de publier un nouveau volume : *L'orientation religieuse de la France actuelle,* dans la collection « Le mouvement social » de la librairie Armand Colin. Le livre est tel qu'on pouvait l'attendre de son auteur. C'est l'apologie déclarée de tous les mouvements pseudo-religieux de l'heure présente et une suite au manifeste connu : *Les Modernistes,* publié en février 1909.

M. Paul Sabatier est en effet l'un des chefs du mouvement anticatholique démasqué par l'Encyclique *Pascendi.* Il porte les couleurs les plus caractéristiques de cette conjuration. Il est presque le moderniste par excellence, en tout cas l'un des adeptes les plus radicaux et les plus actifs de la secte. D'origine réformée sans doute et outrepassant les limites mêmes du libéralisme protestant, il a su se ménager parmi nous des sympathies et des intelligences. Ses fameuses études sur le Séraphin d'Assise faisaient figure de généreuses avances à notre romanité. Il flagelle, au besoin, dans ses articles et dans ses livres, le sectarisme de ses coreligionnaires, leur morgue, leur incompréhension des traditions nationales, et jusqu'au « patois de Chanaan ». Beaucoup applaudissent à ces exécutions faciles, sans discerner que nombre de traits procèdent de l'hypercritique antichrétienne plus encore que d'un revirement antihuguenot. Certaines flatteries de langages à l'égard de nos dévotions latines contribuaient aussi jadis, à entretenir l'illusion. Dans un cercle de fervents et d'initiés gravitant autour des sphères intellectuelles catholiques, M. Paul Sabatier passa pour une sorte d'allié, voire de directeur de consciences. Il fut longtemps l'arbitre d'un élargissement commun de la vieille religion chrétienne, et il fallut les avertissements solennels du Souverain Pontife pour rompre à la fin, le charme.

C'est sous un aspect nouveau de polémiste, voire de pamphlétaire, que dès lors, ce doux amant de la bénignité franciscaine dut soutenir son rôle. Sa brochure *A propos de la Séparation* et sa *Lettre ouverte au cardinal Gibbons,* n'étaient rien au prix de ce qu'il écrivit sous le coup de cette émotion. Pour faire pièce à Pie X, dont il conseillait de contester la légitime élection, il entreprit de prouver que le modernisme n'avait jamais existé et qu'il n'y avait au monde que des « modernistes », isolés, et d'ailleurs si intéressants, si dévorés de zèle, et si chers à M. Paul Sabatier, que le Saint-Siège se disqualifiait en les condamnant.

L'écrivain nous présente aujourd'hui, sous une forme à peine renouvelée, une autre perle du même orient. Et il ne servirait de rien de le suivre chapitre par chapitre pour aboutir avec lui à une conclusion déjà connue; nous tâcherons plutôt de dégager clairement par l'ana-

lyse de ces pages nouvelles, la marche de sa méthode, la substance de sa doctrine, le secret de ses amitiés et la leçon de ses rancunes. C'est encore et toujours le modernisme le plus obstiné, le plus exaspéré, dont nous retrouverons ainsi les procédés, l'inspiration, les affinités et les antipathies. La constatation en est toujours instructive à faire.

I

La méthode de M. Paul Sabatier, qui prétend se fonder sur l'observation directe et scientifique, des faits, procède en réalité d'un violent paradoxe, qui l'amène à édifier bientôt le plus criant sophisme et à soutenir la conclusion la plus évidemment antithétique qui ait jamais heurté le sens commun. Mais que lui importe les contradictions?

A priori, la religion n'a pour lui aucun rapport avec ce qu'il appelle les affaires religieuses journalières ou les manifestations ecclésiastiques de la piété. Tout cela n'est rien à ses yeux qu'habitudes cultuelles, gestes traditionnels, façons routinières de langue et de pensée, sans lien avec le véritable sentiment des âmes. Par contre, il se fait fort de saisir celui-ci ailleurs, en dehors de tout système métaphysique, de toute dépendance dogmatique et de tout intérêt confessionnel, bref de l'isoler à l'état pur dans la réalité vivante, en éliminant tout élément mêlé. Ainsi la vraie foi non seulement n'est tributaire d'aucun symbole; mais chez les hommes même qui se piquent d'une observance, il faut distinguer ces deux formes contradictoires de religion : l'une apprise et soumise, telle qu'on l'entend au sens vulgaire du mot; l'autre, personnelle et tout originale. Celle-là est la bonne; c'est la seule qui compte : de préférence et presque exclusivement il faut s'en tenir aux sujets qui s'en contentent.

Religion et cléricalisme, libre-pensée et antireligion ne seront plus dès là, synonymes. Chez l'anticlérical le plus décidé peut se rencontrer l'essence du concept de religion, absent d'une âme dévote. Il importe peu de ne pas admettre une révélation; l'incrédulité même est d'un bon augure. Car, non seulement les cultes les plus hétérodoxes, non seulement l'absence de tout culte, mais les entreprises contre la religion, peuvent encore se réclamer d'elle. La preuve en est que, « à toutes les époques de l'histoire, les efforts religieux les plus puissants ont passé pour des tentatives antireligieuses ». Les premiers chrétiens ont subi la loi commune : on les taxa d'athéisme. Et ceux de nos contemporains qui se disent sans foi ne font ainsi que s'appliquer spontanément l'inévitable principe. Renverser les statues des dieux — même celle du vrai Dieu, — proclamer seulement « une notion supérieure de la divinité »; et la prétendue irréligion de quelques-uns annonce la forme prochaine de l'essentielle religion. Religion et

Eglise sont deux termes distincts, contradictoires; religion et irréligion, en dépit de la logomachie apparente, vont au contraire, fort bien ensemble. Car toutes les Eglises sont déchues. L'Eglise catholique romaine surtout n'entend plus rien à la religion véritable. Elle a perdu la direction des esprits et le sens de leur orientation profonde. Elle ne préside plus à l'éclosion féconde des germes dont elle a ensemencé les sillons. Elle méconnaît l'internationalisme et l'humanitarisme, qui sont nés d'elle. Elle se refuse opiniâtrément à laisser descendre du ciel en terre l'idéal du bonheur à venir. Son sectarisme a clos trop vite le canon des Ecritures. Elle est la prisonnière du cléricalisme, trouble fonctionnel de tous les gouvernements qui déclinent. Elle n'a pas su reconnaître à temps, par exemple, le symbolisme libertaire de la fête de Pâques, et elle abuse en prétendant faire connaître aux hommes, au bord de la tombe, quelque chose de l'au delà, en dehors du mystère de leur destinée.

La vraie formule serait celle de Guyau, dont le « beau » livre, l'*Irréligion et l'avenir*, n'a qu'un tort, celui d'arborer un titre inexact et malheureux qui fit tapage il y a vingt ans. M. Paul Sabatier reprend d'ailleurs, à son compte, ce mot scandaleux, et il en adopte la pensée. Car l'irréligion de Guyau sauvegarde suffisamment, d'après les données qui précèdent, « ce qu'il y a de plus pur dans le sentiment religieux ». Grâce à l'admiration du Cosmos d'une part et de l'autre, à la recherche d'un idéal non seulement individuel, mais social et même cosmique, l'athéisme — oui, l'athéisme, — finira bien par être considéré lui aussi « comme un degré supérieur de la religion même ». A quoi bon s'effrayer par conséquent d'une antinomie? Puisque, pour notre docteur, la religion s'accommode, non seulement de méconnaître la Religion véritable et toute forme reçue de religion, mais encore le concept même de toute religion, jusqu'à la négation pure et simple, — il suffit manifestement à l'homme, de cette « irréligion religieuse » — le mot y est, — ou d'une religion areligieuse ou antireligieuse, à faire frémir le grammairien le moins délicat; et il lui suffit que surnage, parmi tant de dévastations, l'on ne sait plus trop quel vague « instinct religieux ». Encore M. Paul Sabatier s'applique-t-il à torturer le mot à son tour, jusqu'à lui faire admettre les déformations, les déviations et les aberrations les plus inattendues. C'est ainsi que l'affaire Dreyfus devient à ses yeux une crise éminemment religieuse, au sens où Charles Péguy la rattache à la mystique républicaine. Un couplet de Jaurès, une tirade de Boutroux lui paraissent préférables, comme apologétique efficace, à toutes les conférences de Notre-Dame. L'utopie socialiste, les prochaines révolutions politiques et sociales resteront demain à peu près les seuls objets propres du sens théistique. Bref, pour l'homme religieux de l'avenir, pire encore que pour l'Egyptien, tout sera Dieu, plutôt que Dieu lui-même.

Ainsi raisonne M. Paul Sabatier, tantôt avec des atténuations onc-

tueuses, tantôt avec de soudaines audaces en face de ces énormités qui ressemblent à une gageure. Volontiers, nous qualifierions cette méthode de grossière subtilité, si ces heurts de mots ne nous répugnaient pas plus qu'à lui; mais par ailleurs le procédé n'est pas nouveau. C'est celui qu'affectionnent, on le sait, toutes les variétés du modernisme, et il suffit de l'avoir exposé, pour que chacun de nos lecteurs le reconnaisse.

II

Il s'agirait cependant de s'entendre et de serrer d'un peu plus près la doctrine foncière de notre auteur. Elle échappe au milieu de toutes ces fumées. A quoi donc peut bien se réduire, d'après ces prémices de sa « documentation », la religion de M. Paul Sabatier? Quelle définition exacte en donne-t-il?

A vrai dire, lui-même semblait nous promettre tout d'abord, une déclaration plus nette. « Il importe, disait-il, de déterminer bien exactement ce qu'on entendra ici par religion ». Et il cite, à cette occasion, les formules de Théodore Reinach, de Guyau, de Darmesteter, de Boutroux, de l'abbé Bricout, de Marillier, etc. Il n'oublie que celle du catéchisme. Aussi aucune ne le satisfait, et il avoue sa propre impuissance : « Pourquoi ne pas reconnaître qu'une définition unique de la religion est impossible »? Il en voudrait donc donner plusieurs, ce qui est une façon commode de n'en donner point.

Il a d'ailleurs son idée, en évitant ainsi de réduire sa « religion » à une donnée précise. Il cherche à concilier justement les contradictions de sa recherche. Il veut relier aux concepts traditionnels l'aboutissement étrange de sa pensée, rejoindre maintenant aux origines le terme aventureux où il la pousse. Pour lui, la religion sera donc essentiellement un mouvement, un perpétuel « devenir » des âmes, irréductible au passé, au présent et même à un sûr avenir. Il n'y a pas à proprement parler de religion existante ou formellement concevable sous un aspect fixe et définitif. Il n'y a qu'une « ORIENTATION » religieuse. C'est son titre, et il s'y tient. La religion est une évolution sans fin d'un sentiment obscur en sa source, difficile à suivre dans son cours, et que même le bizarre épanouissement que prévoit M. Paul Sabatier ne contiendra pas sans fin. Qui sait? Comme les dogmes d'hier ont fleuri sur ceux de la veille, les prévisions de l'heure présente s'en vont vers l'inconnu. On ne saurait donc avoir une foi absolue qu'à la relativité de toutes choses et à l'éternel recul d'un avenir toujours meilleur.

Le volume porte en dédicace cet autre blasphème de Guyau : « Pas une de ces divinités créées successivement par l'esprit humain ne peut lui suffire aujourd'hui; il a besoin de toutes à la fois, et encore de quelque chose par delà; car sa pensée a devancé ses dieux ». C'est en ce sens que M. Paul Sabatier a toujours affecté de respecter

toutes les religions et de chérir le catholicisme, leur héritier d'hier, dépassé à son tour par la pensée contemporaine. C'est en ce sens qu'il est encore chrétien. Mais le Christ n'est point vraiment ressuscité: Pâques n'est que le symbole de la résurrection éternelle des esprits et des peuples, en dépit de toutes les oppressions, à plus de lumière et d'amour. L'Evangile ne jouit d'aucune historicité. « Les cosmogonies et les systèmes doctrinaux dans lesquels l'homme a de siècle en siècle essayé d'exprimer sa foi ne sont pas la religion, ils n'en sont que le langage fatalement imparfait et provisoire, éternellement perfectible ». L'amour d'un Dieu personnel, mystiquement conçu, tend — toujours selon Guyau, — à s'effacer dans les sociétés modernes; mais il suffit de l'amour d'un Dieu idéal *conçu comme un type pratique d'action.* Cette action, fin suprême de la morale, l'Ecole laïque l'enseignera aux générations nouvelles, mieux que l'Eglise vieillie et chagrine. Séailles, Payol, Buisson, Belot, Léon Bourgeois, Delvolvé, en ont formulé déjà les premiers préceptes. Ils ont découvert ce qu'était le bien : « la résolution prise fermement d'être un agent d'évolution volontaire » dans la vie de l'humanité; « une volontaire adhésion à la vie universelle », en vue de plus de justice et de solidarité.

Il suffit. Sans nous appesantir davantage, nous avons touché au fond du système, à la vieille erreur du commencement, à la duperie éternelle de celui qui fut le père du mensonge : l'humanité-Dieu supplantant le mythe insuffisant et précurseur du Dieu fait chair, le culte de l'homme se créant à lui-même sa pensée et sa vie détrônant le culte du Créateur. C'est la grande hérésie, la perpétuelle tentation de l'orgueil, à laquelle le modernisme n'a fait que donner ou suggérer encore cette expression. *Eritis sicut dii:* premier balbutiement et dernier bégaiement de la révolte et de la chute!

III

Comment un tel excès dans l'impiété se peut-il d'ailleurs concilier avec le reste de foi sincère de certains modernistes ou semi-modernisants qui se prétendent toujours catholiques? Quel est le mystère de la sympathie qui unit tous ces gens-là? La réponse est désormais facile.

Les uns et les autres sont plus ou moins tombés dans quelqu'une des erreurs de M. Paul Sabatier; les meilleurs ont laissé leur apostolat s'égarer par ces voies détournées, loin du bercail, à la recherche des loups les plus dévorants déguisés en brebis égarées. Personnalité de Dieu, divinité de la mission du Christ, ou simple valeur directive des plus récentes instructions du successeur de Pierre : ils se sont rendus, de tous les points de l'horizon, à ce rendez-vous, ou à

ce carrefour de toutes les indocilités. Ils s'y sont rencontrés au moins sur ce terrain essentiel : l'idée de mouvement, d'évolution, de progrès indéfini, de mutabilité du dogme ou de la morale qui les sollicite vers tous les mirages. Quiconque concourt ainsi à la levée sur le roc inébranlable, à son effritement sur la pente fatale où roule toute chose humaine, est pour tous les affidés un allié, un ami. Qu'il y pousse avec l'intention formelle d'anéantir ou avec le dessein déclaré de promouvoir, il est enrégimenté. Il adapte, il réforme, il déforme : c'est un révolutionnaire. Il est dans le train.

L'orientation, le mouvement, même sans point de départ dont on se souvienne, ni point d'arrivé dont on convienne exactement, suppose la troupe en marche. L'arrière-garde comme l'avant-garde est sur le chemin. Tout ce qui avance est de l'armée. Les immobiles seuls en demeurent séparés. En dehors des catholiques de garnison, tous nos libéraux, tous nos esprits d'aventure un peu compromis appartiennent ainsi à la mobilisation générale. En tête s'avancent les philosophes : Guyau, Bergson, trop cher à certains directeurs de séminaire, Boutroux, Durkeim, William James; puis les protestants ultramodernes, comme Harnack, le pasteur Wagner et Auguste Sabatier. Jusque dans le sein de l'Eglise, d'autres ne sont pas à négliger dont les audaces ont dépassé parfois celles des docteurs de Sorbonne et du pasteur de l'Oratoire. Loisy est de bonne prise, et comment n'admettre pas l'ex-abbé Hébert?

Ils professent les mêmes sottises. — Pour eux comme pour M. Paul Sabatier; il y a deux catholicismes, « l'un qui vient, l'autre qui s'en va », « l'un déjà vieilli, l'autre tout jeune ». Le premier est celui auquel s'obstinent les « intransigeants ou intégralistes », Pie X et sa cour; le second, celui des esprits éclairés qui savent à la fois comprendre les services passés de la grande institution chrétienne, ses libres destinées futures et le lien vital qui unit le tout, c'est-à-dire la mystérieuse harmonie d'un symbolisme supérieur. La tradition pour ceux-là est la sœur aînée de l'évolution. Les dogmes d'hier n'étaient que la préfiguration des réalités futures. Et il n'y a qu'un fait dont l'Eglise vraiment vivante tire toute sa force : le fait d'avoir compris la solidarité dans le temps et dans l'espace de toutes les existences humaines. C'est le dogme unique qu'il suffit de développer selon les aspirations nouvelles, sous la chaîne ininterrompue des croyances, pour garder la maîtrise des générations. — Il y a deux catholicismes : l'un qui bâtit les ponts, l'autre qui les coupe. Le premier seul peut sauver l'Eglise en opérant bon gré mal gré son rapprochement de la société laïque. L'autre va mourir. En émigrant du monde et en s'exilant de la science moderne, il s'est tué; il a tué Rome. Le premier s'inspire d'une idée féconde : « celle de la valeur incomparable de la religion en général et du catholicisme en particulier comme synthèse de vie, de progrès ». A ses yeux toute

vérité est orthodoxe. L'autre ne sait qu'excommunier et maudire. Il fomente l'affreux cléricalisme, dont il faut sauver d'abord l'Eglise du Christ pour ramener à elle « notre jeune démocratie ». Car celle-ci n'aime pas les dogmes. Sachons du moins les lui présenter comme de simples points de départ ou « comme les bornes milliaires indiquant la voie suivie par les générations passées », non comme des points d'arrivée absolus, définitifs. Réconcilions ces deux sœurs jumelles : la religion et la pensée libre, en dépit des exagérés qui se croient les gardiens d'un intangible dépôt. Et qu'importe au surplus ce qu'en pense le Pape ou la curie romaine? Le véritable cœur de l'Eglise ne bat plus que dans les poitrines avides de renouveau. Son âme immortelle a fui son corps décrépit, ses membres gangrenés, sa tête malade. Les manifestations publiques de la foi, les actes officiels d'une autorité branlante ne sont plus rien. La réalité, masquée par cette façade et par cet appareil, s'est réfugiée hors de l'édifice. Le temple n'est désormais qu'une apparence abritant des idoles, et le fait religieux échappe à toutes les explications intellectualistes qu'on lui cherche. La vie, la vérité, la voie : seuls les libres-interprètes, les Messies nouveau-venus de la vieille loi, évadés des formulaires, en gardent encore le secret.

Aussi bien M. Paul Sabatier les connaît et les sert, ces prophètes occultes du catholicisme évolué. Mais il ne veut pas les trahir. Il préfère, comme M. de Narfon, les voir rester dans l'Eglise pour la désagréger. « Il est inutile, dit-il, que ces pages puissent servir de pièces à conviction contre de pauvres prêtres dont le seul crime serait d'avoir voulu penser leur pensée ». Qu'ils fassent en paix leur besogne! Quant à ceux que chacun devine plus ou moins atteints du virus, l'instinct protestant ne se trompe guère à leur égard. Il se montre même plus clairvoyant que certains catholiques. M. Paul Sabatier cite des noms avec amour. Il n'épargne pas même ses embrassements à de belles âmes plus imprudentes que coupables. Voici Lacordaire, dont les « superbes envolées oratoires » se retrouvent, triomphantes et laïcisées, dans le lyrisme de Bergson. Voici le P. Laberthonnière, Le Roy, Blondel, Fonsegrive rapprochés de Tyrrell, d'Eucken et de Fogazzaro. Les rédacteurs de *Demain* et ceux du *Rinnovamento;* le Dr Rifaux et M. l'abbé Birot, et même son illustre archevêque, Mgr Mignot; le P. Sertillanges pour son *Saint Thomas d'Aquin*, et Mgr Duchesne; Marc Sangnier, Pierre Jay, l'abbé Pierre et l'abbé Lugan; M. Léon Chaîne et M. Joseph Serre obtiennent la même faveur. Les pacifistes de la Société Gratry, dont on se rappelle le dernier exploit interconfessionnel, ne sont pas oubliés. Les deux capharnaüms de l'Ecole de Hautes Etudes Sociales et de l'Union des libres-penseurs et des libres croyants pour la culture morale ont naturellement leur place.

Sans entrer dans des précisions périlleuses, l'ancienne promiscuité

intellectuelle entre jeunes abbés et professeurs du haut enseignement universitaire arrache aussi à M. Paul Sabatier d'idylliques regrets, à rendre jaloux Mgr Lacroix, et, encore tout scandalisé de la fermeture du Séminaire de Pérouse, il prend soin cependant de la justifier aux yeux de tout homme de bon sens par le long récit d'une visite d'Auguste Sabatier aux professeurs d'un séminaire italien. Là, quelques mois avant de mourir, le doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris est accueilli comme l'apôtre Paul en personne. C'est son exégèse qui fait loi; et pas un évêque, pas même le Pape n'y eussent joui sans doute d'un tel prestige.

Tels sont les amis catholiques de ce réformateur, et tel est le lien qui l'unit à eux.

IV

Les mêmes haines achèvent au surplus de cimenter cette alliance entre partisans les plus divers d'origine, de services et d'audace. M. Paul Sabatier déteste cordialement, des deux catholicismes, celui qui précisément maintient la seule vraie notion catholique d'une religion d'autorité. Il se plaint d'être excommunié, en même temps qu'il excommunie lui-même avec une sombre ardeur. S'il admet volontiers que chacun se meuve et évolue à son gré dans le sens de son système, haro du moins sur les malheureux figés à leur poste millénaire! Il les accable de ses invectives et de ses mépris.

O devine assez, d'après ce qu'on a déjà lu, comment Pie X est traité : le respect nous incline à n'insister pas. Nous laisserons pour compte à ce huguenot ses brutales impertinences à l'égard de cette grande et sainte et touchante figure, que nous voulons aimer si fort qu'elle se puisse consoler de toutes les haines et de toutes les méconnaissances.

La presse catholique, M. de Mun lui-même et Mgr Touchet sont taxés de crédulité puérile, dès qu'ils dénoncent le complot maçonnique international. Les « grossièretés » et les « sottises » de la *Correspondance de Rome* remplissent cet écrivain délicat de tristesse et de colère. La collection de cette feuille lui semble une des hontes du pontificat, et, afin de bien montrer sa vigilance ou sa bonne foi, par deux fois cet homme si bien documenté renvoie sur ce grave sujet au pamphlet injurieux et mensonger de M. Maurice Pernot.

Il vitupère l'organisation policière de l'Eglise et la poignée d'audacieux arrivistes qui se sont substitués à l'ancienne administration pontificale débonnaire et lente. Mgr Bénigni n'est point épargné, et les théologiens ou les publiciste français attachés avant tout à la Chaire de Pierre sont considérés sans sympathie. Quant à la multitude des bons cœurs, des âmes fidèles, qui d'un bout à l'autre du

pays vivent encore de la grâce, M. Paul Sabatier les supprime purement et simplement. Il ne connaît pas ces gens-là. Ils ont un Dieu, ces impies; ils prient ces païens; ils croient à l'infaillibilité de leur Eglise plutôt qu'à l'Evangile des Sabatier : qu'ils soient comme s'ils n'étaient pas. Que leur religion même leur soit ôtée pour passer en apanage aux blasphémateurs! Ainsi le veut la logique moderniste.

***

A négliger les lenteurs et les détours de cette longue revue de toutes les déformations de la conscience religieuse contemporaine, ce qu'il est facile, hélas!, de dégager du livre de M. Paul Sabatier, c'est donc, en dépit de ses protestations toutes verbales, une nouvelle et éclatante justification de l'Encyclique *Pascendi* et de la vigilance antimoderniste du Saint-Père.

Oui, voilà les livres qu'on peut écrire encore, à Paris, en l'an 1912, sans cesser d'être l'idole plus ou moins secrète de tout un clan de catholiques libéraux, qui considéreraient comme un crime de traiter l'impie comme ils font de leurs frères fidèles. Cependant M. Paul Sabatier profite de cet aveuglement. Tout ce qu'on lui livre il le met aux pieds de l'ennemi. Car il peut railler et flétrir tant qu'il lui plaira l'imagination un peu rudimentaire que plusieurs se font du complot universel contre la Papauté; le complot n'en existe pas moins, très réel, très ardent et très lié. Son livre même en est une preuve, et ses conclusions l'y rattachent tout entier. Peu importe la forme plus ou moins détournée sous laquelle le pacte s'est conclu et le comptoir sur lequel sonnent les trente deniers plus ou moins symboliques : chacun choisit la monnaie courante qui lui agrée davantage. A nouveau, le Juste est trahi dans son humanité, livré pieds et poings liés dans sa vérité la plus immédiate et la plus poignante à la force la plus abjecte, au maître du jour le plus méprisable, par cet idéaliste aux grands airs aussi bien que par le sordide Apôtre du jardin de Gethsémani. Car rien ne saurait enfin déguiser plus longtemps à personne qu'il en vient là, et qu'après tant de couplets d'amour à l'idéal, à l'avenir, à l'immortalité de la vie religieuse, le dernier aboutissement de M. Paul Sabatier éclate dans ses fâcheux derniers chapitres et dans sa révoltante conclusion. Il faut détruire l'Eglise romaine au profit de l'Ecole laïque, laïciser la Religion elle-même comme on a fait des couvents et des hôpitaux, laisser la Déclaration des Droits de l'homme supplanter l'Evangile, le 14 juillet éclipser Pâques, les lois Doumergue faire pièce aux canons des Conciles et M. le Président du Conseil en exercice prétendre à l'apothéose au moins provisoire et provisoirement obligatoire. Tout finit par tourner et crever en plate apologie du régime et des persécuteurs; et si l'écrivain n'y gagne pas un jour, le ciel auquel il semble qu'il ne

croit plus guère que par métaphore, l'on sent assez qu'il mérite pleinement d'attraper la Croix de la Légion d'Honneur, s'il ne l'a déjà. Il trahit, en dépit de toute sa phraséologie doucereuse, une passion vilaine ou forcenée.

Sans doute il ne préconise pas la violence. Renan, dont il admire le « tact » et la « piété » écrivait jadis : « Je n'ai pas voulu détacher du tronc une âme qui ne fut pas mûre ». M. Paul Sabatier entend imiter cette réserve. Il laissera seulement le libre jeu des institutions républicaines aider à la maturité des générations qui viennent, en réduisant comme il est juste au silence les enragés de l'ultramontisme, qui pourraient gâter le grand œuvre. Les bons amis catholiques, protestants et libres-penseurs suffiront vite ensuite à la besogne. C'est le suprême espoir et la vaste pensée.

Et l'ouvrage, fondé sur l'absurde, finit par sombrer ainsi dans l'odieux.

A. Duguet.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

XVIII

Cet article contiendra nos dernières remarques sur les *Lettres d'un curé de campagne.* Comment, sans excéder les proportions convenables, ou sans risquer une insistance apparemment partiale et d'ailleurs superflue, relever tous les passages de ces lettres qui prêtent à contestation? Nous n'y songeons donc point; mais il est impossible de ne pas s'arrêter un instant sur la lettre XXXI, qui n'est pas du curé de Saint-Julien, mais qui lui est adressée par son correspondant de Paris, le sentencieux Jacques Voisin, ce « philosophe » qui, dans le volume, exprime couramment la pensée de M. Fonsegrive lui-même.

Or, cette lettre aborde la question de savoir si, pour que la vie chrétienne se meuve à l'aise dans une société, il est nécessaire que la législation elle-même soit chrétienne. Et la réponse fournie est la suivante : non, il suffit que la législation soit sociale. Cette thèse, qui, on le reconnaît tout de suite, forme l'un des points de la doctrine libérale, et aussi du sillonisme, se déduit, le long de dix pages,

1. Voir la *Critique du libéralisme,* des 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911, et du 1er janvier 1912.

à travers une foule d'appréciations injustes, ou inexactes, ou équivoques. Le « philosophe » y étale la résignation, mieux que cela, la satisfaction positive avec laquelle il prend son parti de ce que l'Eglise catholique est déchue, dans notre société, de la royauté séculaire qu'elle y détenait jadis. Oui, cette destitution lui apparaît comme un gain et comme un progrès. Voici un passage de son exposé captieux :

Oh! c'était un état bien commode que celui où l'Eglise avait à son service la puissance séculière, où le roi se faisait gloire d'être l'évêque du dehors. Il faisait bon alors d'être évêque, abbé, moine, prêtre ou même simple fidèle. Les faveurs ne risquaient pas de s'égarer sur des mécréants. Il est vrai qu'elles pouvaient aller parfois à des hypocrites, que la foi trop récompensée risquait de n'être plus aussi sincère et, trop aisée, courait danger de demeurer tiède. L'air était si doux qu'il en devenait amollissant. Nous n'avons plus à redouter ces commodités, ni ces amollissements. Nous devons lutter. Tant mieux! Ceux qui seront avec nous y seront de leur plein gré, par les motifs nobles qui, seuls, doivent inspirer la vie chrétienne. Je ne demande pas la persécution, car ce serait tenter Dieu et vouloir que des hommes fussent injustes; mais je me réjouis de penser que les chrétiens auront à lutter pour leur croyance et ne seront pas des privilégiés. Aucun appât humain n'attirera dans leurs rangs. Ceux donc qui s'y trouveront n'y seront que pour l'amour de la vérité, de la vertu et de Dieu. Il y aura parmi nous des lâches et des déserteurs, des inconséquents, mais il n'y aura plus d'ambitieux, ni d'hypocrites.

A notre tour de déclarer que « nous ne demandons pas » qu'il y ait des « hypocrites », ni non plus, qu'il y ait des « ambitieux ». Mais la crainte de ce péril doit-elle aller jusqu'à faire aimer le péril opposé, bien plus redoutable en définitive, à savoir le péril du dépérissement de la foi et de la désertion de l'Eglise par les masses, qu'elle seule pourtant peut sauver?

Historiquement, en effet, aussi bien que logiquement, toute mesure qui dépossède l'Eglise de son autorité dans une société aboutit à éloigner d'elle des générations entières. Il n'est pas douteux, pour citer l'exemple que nous avons depuis trente ans sous les yeux, et qui devrait émouvoir davantage tout le monde, que le fait, par la loi du 28 mars 1882, d'avoir enlevé aux écoles primaires publiques leur caractère chrétien, leur contrôle chrétien, avant même de leur ravir leur personnel enseignant chrétien, a entraîné, pour une foule incalculable d'enfants, le malheur d'être élevés dans l'ignorance totale des vérités religieuses, et dans le mépris des vertus dont leur baptême leur présageait l'acquisition. Et nous ne savons si vraiment il y a moins d'hypocrites que précédemment, mais nous voyons trop qu'il y aura beaucoup moins de vrais chrétiens.

Les hypocrites? Il en est d'eux, peut-être, un peu comme des hérésies, dont il est écrit qu'il faut qu'il y en ait : *oportet esse*. Quand le Fils

de Dieu admit Judas dans le collège de ses apôtres, ignorait-il qu'il concédait à l'hypocrisie la proportion d'un douzième dans l'effectif de ce groupe d'élite? Jamais cependant, et il s'en faut de beaucoup, cette proportion ne fut égalée aux temps où la foi fut le plus « récompensée ».

Aussi bien est-ce singulièrement rapetisser le problème que de l'envisager du point de vue de la « commodité » plus ou moins grande que l'Eglise peut offrir à ses ministres suivant la condition sociale qui lui est faite. Dire qu'il « faisait bon être évêque, abbé, moine, prêtre », quand « l'Eglise avait à son service la puissance séculière », c'est insinuer que ceux, parmi les évêques, les religieux et les prêtres, qui tiennent l'union de l'Eglise et de l'Etat pour le régime normal de leurs rapports, prêchent pour leur saint, soutiennent une thèse intéressée et regrettent les prébendes d'antan. N'en déplaise aux professeurs d'abnégation de l'école libérale, plus élevé cent fois et moins personnel doit être ce débat. Ce n'est pas pour les intérêts matériels de ses dignitaires, c'est pour le salut de la multitude qu'a été instituée l'Eglise, et c'est le régime le plus propre à procurer ce salut qu'il faut souhaiter pour elle, en le lui rendant si elle l'a perdu en le lui maintenant si elle le détient. Or, le régime le plus propre à procurer le salut de la multitude, c'est celui où non seulement nulle entrave légale ne mettra obstacle à la mission de l'Eglise lorsqu'elle montrera à la multitude la fin que celle-ci doit atteindre, mais encore où l'autorité politique sera la première à reconnaître le caractère sacré de cette mission et à donner l'exemple de la déférence à son endroit.

Le « philosophe » que nous discutons allègue que « nulle part, dans les Ecritures, et dans l'Evangile moins qu'ailleurs, il n'est question, pour le courant de l'histoire, d'un triomphe universel et définitif de la vérité » et que « le triomphe est réservé à la fin des temps ». Cette assertion catégorique aurait besoin d'être vérifiée; même si elle était reconnue exacte, que prouverait-elle? L'objet des Saints Livres est-il de prédire la façon dont leurs enseignements seront mis en pratique « dans le courant de l'histoire »? Si le « triomphe universel et définitif de la vérité » doit arriver « à la fin des temps », est-ce le préparer que de déclarer à tout propos qu'il est superflu et peu désirable?

Parmi tant de textes sacrés qui pourraient être invoqués ici, comment oublier le *sint unum*, le vœu du Fils de Dieu en faveur de l'unité de croyance, de pensée et d'action de ceux qu'il venait racheter? Comment oublier qu'il a dit à ses apôtres : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise », et que, ce disant, il n'a pas fait de distinction entre les gouvernants et les gouvernés, ce qui implique qu'il a droit à l'obéissance des premiers comme à celle des seconds? Comment oublier que, s'il a convié ses interlocuteurs

à « rendre à César ce qui est à César », il a proclamé aussi le devoir de « rendre à Dieu ce qui est à Dieu », sans excepter César lui-même de cette dernière obligation? Comment oublier enfin que c'est à lui que Dieu le Père a donné « toutes les nations en héritage », par un privilège qui domine tous les temps, et dont la proclamation retentit, à travers les Saintes Ecritures, d'un bout à l'autre de leurs pages?

Dans celle de ses épîtres où saint Paul parle du pouvoir civil, il le définit « le ministre de Dieu pour le bien » : qu'est-ce à dire, sinon que ce pouvoir, loin d'être neutre au regard du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, doit positivement prendre parti pour le bien et pour la vérité? Que si le nombre des dissidents devient tel, que l'unité religieuse fasse place à un état de division et de dispersion des croyances, c'est l'unité qu'il faut donc regretter, loin qu'il soit permis de se réjouir de la division comme d'un progrès et d'un avantage. Quel avantage un chrétien tel que l'est et déclare l'être M. Georges Fonsegrive découvre-t-il dans la désertion globale et impunément accrue de tant de ses frères, que la propagande de l'erreur séduira d'autant plus aisément que l'indifférence des pouvoirs publics leur aura donné l'exemple d'un éclectisme et d'un scepticisme en quelque sorte officiel?

Ajoutons que c'est fort mal pourvoir aux intérêts de la multitude que de dessaisir l'Eglise de sa mission d'apostolat collectif, pour restreindre sa tâche à la conquête isolée de tel, puis de tel fidèle. C'est oublier que l'Eglise rend au peuple un service insigne, et vraiment irremplaçable, en lui apportant toute faite la solution des problèmes qui l'intéressent au premier chef, celui des origines, celui des destinées, celui des moyens d'atteindre à celles-ci conformément aux exigences de celles-là. La multitude ne dispose pas des instruments nécessaires à la découverte directe et aisée de la vérité religieuse; disposât-elle de ces instruments d'ordre intellectuel, elle n'a pas, matériellement, le loisir de s'en servir. L'Eglise, par son enseignement collectif, la dispense d'un travail ardu, d'hésitations pénibles, et d'une grande perte de temps. Dans l'organisation libérale, où les systèmes multiples de philosophie religieuse, dans une concurrence chaotique, cherchent vaille que vaille à étendre le nombre de leurs adhérents respectifs, la propagation de la vraie foi devient un luxe aristocratique, son acquisition n'est plus que le lot de quelques rares privilégiés. Ce sont cependant des démocrates qui, par une pitoyable contradiction, équivalant à un aveu de leur insincérité, préconisent la supériorité de cet apostolat individuel et jalousé sur une maîtrise doctrinale exercée sans contradiction par l'Eglise.

Au surplus, si l'on va au fond des choses, si l'on recherche en quoi cette maîtrise doctrinale de l'Eglise a sujet de les chiffonner, si l'on scrute cette crainte que leur inspire l'hypocrisie possible de quelques-

uns de ceux qui se seront inclinés devant cette maîtrise, que découvre-t-on, sinon que libéraux et démocrates placent, en définitive, les intérêts de la liberté au-dessus de ceux de la vérité? Mieux vaut, à leurs yeux, le règne de la liberté, allât-elle jusqu'au droit de ne pas croire, que le règne de la vérité. Le spectacle d'un homme libre, qui, tout en croyant, se réserve, le cas échéant, la faculté de cesser de croire, les émeut plus que le spectacle d'un croyant résolument et irrévocablement attaché à sa croyance. Leur jugement est tellement faussé sur ce point qu'ils ne peuvent s'abstraire de cette pensée, que la croyance est, de soi, une diminution de la liberté. La saine philosophie, au contraire, et l'enseignement de l'unanimité des théologiens s'accordent à proclamer que la foi, loin de porter atteinte à la liberté, la discipline et l'oriente fermement vers la recherche et la possession d'un bien non douteux, à savoir la réalisation de la fin de l'homme, par le couronnement de sa destinée surnaturelle, par la béatitude éternelle, par la gloire qui consomme la grâce. Mettre la liberté au-dessus de la vérité, c'est mettre le moyen au-dessus de la fin, le temps au-dessus de l'éternité. C'est méconnaître enfin la parole du Fils de Dieu lui-même, qui concilie lumineusement les deux termes si arbitrairement opposés l'un à l'autre, quand il dit : *Veritas liberabit vos*, c'est la vérité qui vous assurera le plein et salutaire usage de votre liberté.

Pour tout dire, les libéraux qui refusent à l'Eglise, dans l'avenir, cette royauté des âmes qu'ils regrettent qu'elle ait exercée dans le passé, font litière d'une des plus belles paroles de Montalembert, qui fut pourtant l'une de leurs idoles : « L'Eglise est reine! » De ce diadème qui chagrine leur envie, les libéraux d'aujourd'hui, de plus en plus démocratisés, dénimbent pour tout de bon l'Epouse du Christ-Roi. Nous prenons acte de cette insurrection sacrilège contre la plus auguste des souverainetés, mais nous demandons comment, quelques pages avant d'entériner cette déposition royale, M. Fonsegrive a pu placer sous la plume du curé de Saint-Julien ce pieux commentaire des litanies de la Sainte Vierge :

> Ces beaux noms de mère, de vierge, d'arche, d'étoile, de tour, de miroir, de rose, de *reine*, ils (les paysans ses auditeurs) les comprennent et les accompagnent même de sons lointains et de prolongements mystérieux. Ils aiment cette force qui les subjugue, cette douceur qui les enchante, cette maternité qui les caresse, cette royauté qui les fait se mettre à genoux...

Fi! monsieur Fonsegrive, osez-vous bien, en ces temps... modernes, nous venir encore parler, même à propos de la Sainte Vierge, de *reine* et de *royauté*, et de royauté « qui fait mettre à genoux », et de « force qui subjugue »? Se peut-il que le vocabulaire liturgique conserve des désignations que répudient à l'envi le dictionnaire politique,

le catéchisme libéral et la philosophie démocratique? *Electa*, passe! mais *regina*, ce mot provocateur ne doit-il pas disparaître des « paroissiens » contemporains?

Nous n'avons cité et discuté, et trop longuement encore, sans doute, qu'un passage de la lettre de Jacques Voisin. Vingt autres devraient l'être à leur tour. Un seul le sera, celui qui couronne le morceau :

La conclusion est que tous les catholiques pensants doivent travailler à faire vivre la foi par la charité, par l'exemple et par la persuasion... Et je voudrais enfin qu'en toute occasion nos frères songeassent moins à eux, à leurs intérêts, à leurs ambitions, à leur orgueil de patriciens, ou à leurs jalousies de plébéiens qu'à la cause sacrée de leur Dieu. Qu'importe que celui par lequel l'Eglise est honorée soit choisi dans cette famille ou dans cette autre pourvu qu'il serve! Et qu'importe sa naissance pourvu qu'il soit apte à servir? Si les relations de sa famille lui sont un obstacle plutôt qu'une aide, que les gens bien apparentés mettent leurs alliances à son service, et si, ayant besoin des salons, il ne peut en avoir un lui-même, que ses frères plus favorisés lui ouvrent à deux battants les portes des leurs. Qu'en retour, les petits et les humbles ne refusent pas leur concours, l'appui de leurs votes, de leur influence et de leur popularité aux représentants des familles riches ou bourgeoises qui en ont besoin pour servir l'Eglise. Nous voulons réformer la société, commençons par nous réformer nous-mêmes. Si les haines, les injustices, les oppressions avaient un jour pour résultat de réveiller en nous la charité fraternelle, l'amour désintéressé des âmes, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, alors même que le nombre officiel des chrétiens serait en fin de compte diminué, le christianisme n'aurait, je crois, rien perdu. Ses soldats seraient moins nombreux, mais ils seraient plus courageux, et porteraient alors avec vérité ce beau nom de fidèles qu'il est si difficile de mériter pleinement.

Eh! que voilà un admirable programme! Et comment ne pas regretter que, dans un si grand nombre de ses œuvres, et jusque dans le volume où il prône cette collaboration des patriciens, des bourgeois et des plébéiens, M. Georges Fonsegrive l'ait lui-même rendue difficile, sinon impossible, par son apologie du nivellement des classes, et par le dénigrement systématique des unes au profit des autres? Comment aussi ne pas relever ce passage, tout à fait signalétique de l'auteur, où il fait entendre qu'il a « besoin des salons », qu'il « ne peut en avoir un lui-même », et qu'il attend que « ses frères plus favorisés lui ouvrent à deux battants les portes des leurs »? Ce « besoin des salons », qui, chez un « philosophe », ne peut s'expliquer par un goût quelconque pour la frivolité, correspondait-il, en sa pensée, à un dessein de propagande doctrinale ou d'ambition personnelle? Lui seul pourrait le dire, mais son *curriculum* nous prouve que, si ce « besoin » demeura sans satisfaction directe, du moins trouva-t-il une compensation dans les séminaires, qui, eux, lui « ouvrirent leurs portes à deux battants », au grand dommage, d'ailleurs.

des lévites qui écoutèrent ses conférences et s'y formèrent au rôle fâcheux d'« abbés démocrates »...

XIX

Passons sur l'incident du ménage rationaliste qui vient villégiaturer à Saint-Julien, et qui esquisse avec le complaisant curé une tentative d'« union interconfessionnelle », pour l'amélioration morale de la jeunesse du cru, abstraction faite de toute spécification dogmatique. C'est, pour le curé, l'occasion de maudire une fois de plus l'ostracisme dont la « société », selon lui, poursuit quiconque n'est pas « fils de famille », et de couvrir de fleurs les « honnêtes gens » qui, sans professer les dogmes et sans pratiquer les devoirs du christianisme, en adoptent les conclusions morales. Nous connaissons ces thèses, et, à les discuter, nous risquerions des redites. Notons seulement le soin minutieux avec lequel le modernisant Fonsegrive entasse expressément, dans ses œuvres même d'imagination, toutes les modalités, sans en omettre une seule, par où s'accuse le modernisme social.

Pareille prétérition semble méritée par l'histoire du pavoisement et de l'illumination du presbytère, à l'occasion du 14 juillet. A l'époque où parurent les *Lettres d'un curé de campagne*, l'idée prêtée au curé de Saint-Julien de se livrer à cette manifestation jusqu'alors incongrue, dut faire l'effet d'une hardiesse. Aujourd'hui, elle nous trouverait désarmés, tant les outranciers du ralliement ont éprouvé de déconvenues, soit à droite, soit à gauche. Sans doute, bien peu d'entre eux ont confessé leur erreur, et, si c'était à recommencer, beaucoup peut-être réédíteraient de bon cœur ces excentricités vraiment indécentes qui inspirèrent aux âmes droites plus de pitié encore que de protestations, et qui, au malheur d'annihiler l'effort des bons, joignirent l'infortune d'exagérer la haine des méchants.

Mais à quoi bon s'indigner, après dix ans, d'un exploit désormais classé comme une bizarrerie démodée, d'un intérêt décidément et seulement rétrospectif? Yves Le Querdec lui-même n'hésite pas à faire dire, par le curé de Saint-Julien, qu'en exhibant son drapeau et ses lampions, il a « très probablement eu tort »; même, à cet acte de contrition, il joint diverses « pénitences », en faisant de cette manifestation de « civisme républicain » le point de départ d'une série de mésaventures pour le malheureux prêtre : les « purs » de Saint-Julien flairent, en effet, dans cette participation insolite à la « fête nationale », une machination électorale ténébreuse et compliquée, dont ils se vengent en organisant un charivari sous les fenêtres du presbytère, en publiant dans le *Progrès* du chef-lieu une lettre diffamatoire aux dépens du curé, en suspectant ses sorties vespérales,

en lui faisant une « conduite » au sortir d'un dîner chez la vieille vicomtesse de P..., etc.

Tout cela est agréablement conté, et ne prêterait certainement à aucune critique, si le curé de Saint-Julien ne se vantait, comme d'une attitude judicieuse, de la résolution qu'il a prise de ne point poursuivre en justice la feuille immonde qui l'a calomnié :

> Je n'ai point porté de plainte, écrit-il. A quoi bon? Quand j'aurai fait condamner à la prison quelques-uns de mes paroissiens, serai-je plus avancé?... Ce n'est pas moi qui ai la garde de la police... Porter plainte dans ma propre cause, je ne saurais m'y résoudre.

Ce curé, décidément, est plus naïf que nature. Comme les calomniateurs sont toujours les paroissiens d'un curé ou d'un autre, la répugnance que le curé de Saint-Julien éprouve à voir quelques-uns des siens en prison équivaut à garantir l'impunité de tous les insulteurs du clergé. Nous ne prendrons pas la peine de rappeler à M. Fonsegrive ce qu'il sait aussi bien que nous, à savoir qu'il s'agit ici non de la « propre cause » du curé de Saint-Julien, mais de l'honneur du clergé tout entier; nous ne lui remettrons pas sous les yeux ce texte de saint Paul : *curam habe de bono nomine*, ni cet autre : *modestia vestra nota sit omnibus hominibus;* mais on ne nous empêchera pas de remarquer, à ce trait, que le libéralisme, non content de miner l'autorité doctrinale de l'Eglise, tend en outre à la destituer de toute défense légitime contre les agressions du dehors. Et n'était-ce pas là, pour les prêtres qui ont lu les *Lettres d'un curé de campagne*, une édifiante leçon de défense du clergé? Il n'est pas jusqu'à ce solennel phraseur de Jacques Voisin qui n'intervienne pour pousser le curé à s'abstenir de toute procédure :

> Vos ennemis trouveront peu d'échos. Ils s'assagiront, leur haine tombera. Ils seront, après, plus penauds que batailleurs. Votre sabotier lui-même finira par désarmer. Quand il verra qu'il est à peu près seul à déblatérer contre le curé, il vous laissera tranquille.

Le perroquet de Florian, répétant à chaque catastrophe : « Cela ne sera rien! », n'était évidemment pas plus optimiste. Et, en fin de compte, le lecteur sensé sera tenté de donner raison au comte de Beauregard quand, après toutes ces aventures, il écrit au marquis de Saint-Julien :

> Ne pensez-vous pas, comme moi, que votre curé est un hurluberlu? Sa grotesque manifestation du 14 juillet a dû vous le faire juger enfin comme je l'ai jugé moi-même dès le premier jour. Ce bon jeune homme s'imaginait révolutionner le monde. Il a voulu faire l'apôtre zélé. Les apôtres n'étaient pas brouillons. Le curé de Saint-Julien me paraît l'être fortement. Les apôtres étaient respectueux. Les plus jeunes parmi eux ne prétendaient pas en remontrer aux plus vieux...

Restons, si vous le voulez bien, sur ce jugement d'ailleurs un peu sommaire. Aussi bien, les lettres qui suivent, et qui se rapportent pour la plupart à l'affermissement de la vocation de Mlle Blanche de Saint-Julien, et à son entrée chez les filles de la Charité, ne se rapportent plus à l'objet propre de nos études. Elles provoquent seulement cette réflexion : par quelle méprise, à l'endroit des règles nécessaires de la justice distributive, Yves Le Querdec a-t-il jugé légitime de demander, au renoncement d'une jeune patricienne, la rançon et l'expiation des billevesées démocratiques qui émaillent, de si déplaisante façon, le ministère du curé de Saint-Julien? C'est une nouvelle contradiction, et non des moins incohérentes, à mettre au compte du modernisme social de M. Georges Fonsegrive.

Paul TAILLIEZ.

LA CAMPAGNE DÉMOCRATIQUE DE « L'ÈRE NOUVELLE » (1)

IV

Décidément, il ressortait de l'ensemble des articles de l'*Ere nouvelle* que la Démocratie, résultat « de la morale sociale chrétienne », était l'état le plus parfait pour la société et Mgr Maret retombait plus profondément dans les conséquences de ses principes au moment même où il tentait d'y échapper. Et c'est bien ainsi que les contemporains prirent la chose.

Je voudrais pouvoir mettre *in extenso* sous les yeux du lecteur l'article que Montalembert écrivait contre l'*Ere nouvelle* dans l'*Ami de la religion*, le 23 octobre 1848, mais il n'est pas tout à fait impossible de se procurer l'ouvrage de l'abbé Bazin (Mgr Maret) et l'on retrouvera là de longs textes, accumulés pour prouver *la modération* des doctrines libérales de l'*Ere nouvelle*. Qu'y faire? L'auteur a eu cette prétention! En tout cas quiconque s'y référera sera édifié. Il est vrai que l'ouvrage a été écrit en 1891 en pleine effervescence démocratico-religieuse; pourvu qu'on dressât des autels aux héros de la démocratie, on ne mettait, à ce moment-là, aucune rigueur dans le procès de canonisation.

Parmi les critiques de Montalembert, je retiens pour nous ce qui suit, et certes c'était justifié : « Non, le christianisme, ou du moins l'Egli-

1. Voir mes articles précédents.

se, qui est pour nous la seule expression complète du christianisme, n'a jamais accepté cette confusion avec les formes politiques qu'on voudrait aujourd'hui introduire au profit du principe qui domine la société moderne... Croire qu'elle en agira autrement envers *la démocratie moderne,* ce serait donner un démenti incompréhensible à tous les souvenirs et à tous les monuments de son histoire; ce serait dire que pendant tant de siècles *d'union cordiale et féconde avec l'aristocratie et la royauté,* elle n'a pas su ce qu'elle faisait, et *que sa conduite a été en contradiction flagrante, perpétuelle, universelle, avec le fond de sa doctrine!* (Pour un libéral ce n'est pas mal, et cela rappelle de très près un passage, souvent mis en relief dans ces pages, de l'encyclique de Pie X sur le Sillon). Tous les hérésiarques l'ont dit et ont agi en conséquence, mais nul catholique ne voudra jeter cette injure à sa mère. Sachons donc le reconnaître; *le christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain,* mais il ne s'identifie avec aucune. Le christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française! *Il est ici-bas non pas pour progresser, pour se transformer, pour marcher avec le genre humain,* comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité, *mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche, où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance...* Pour moi, je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que *le Christianisme, c'est la démocratie...* Me sera-t-il permis, en terminant, de hasarder un conseil aux catholiques? Reconnaîtront-ils le droit de leur en adresser à celui qui a si longtemps servi leur cause et qui, le premier, a levé leur drapeau dans la vie parlementaire? Je ne sais; mais s'ils voulaient bien, je leur conseillerais avant tout dans le temps où nous vivons, le calme, la réserve et la dignité. La dignité! sans laquelle il n'est pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Eglise... Mais qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter *un contact trop fréquent, une alliance trop intime avec les rêves et les emportements de nos contemporains...* Ce n'est pas seulement à l'ombre des trônes antiques que la religion risque de ternir son éclat et sa pureté; *l'air du carrefour et du club* ne lui vaut pas mieux que l'atmosphère des cours...

« Quant aux théories insensées de ces révélateurs *qui croient que l'homme a attendu le XIX*e *siècle pour connaître ses devoirs et ses droits,* quant aux prétendues conquêtes de *l'idée divine,* le *temps en fera justice, une prompte et complète justice. Sicut cera quæ fluit, auferuntur* » (1). Et le lendemain de la publication de cet article, nous

---

1. Abbé Bazin, *Op. cit.*, p. 276.

dit l'abbé Bazin, Mgr Maret écrivait à l'abbé Dupanloup, directeur du journal : « Il faut que M. de Montalembert nous regarde comme des hommes bien dangereux pour venir ainsi nous dénoncer à l'opinion des catholiques. »

« Des hommes dangereux », ils l'étaient, en effet, sans le savoir, à l'*Ere nouvelle*, car enfin il faut la complaisance d'un abbé Bazin, pour se le dissimuler et cela ne serait-il pas un critérium pour juger quels progrès avait fait « le libéralisme » entre 1848 et 1890, puisqu'un Montalembert attaque les mêmes opinions qu'un prêtre, en 1891, trouve toutes naturelles et pour ainsi dire inoffensives? Il est vrai que l'abbé Bazin laisse échapper une appréciation qui peut servir de correctif : « Esprit judicieux et sage, dit-il, l'abbé Sibour, vicaire général de son parent, Mgr l'archevêque de Paris, n'approuvait pas *complètement* (et il souligne) les théories théologico-politiques de l'*Ere nouvelle,* en tant qu'elle voulait les fonder, d'une part, *sur la tradition des écoles du moyen âge,* et de l'autre, *sur un sens* QUELQUE PEU FORCÉ (!!!) *du christianisme.* » Mais tout le monde sait que le sens du christianisme ne se force pas impunément pour la sûreté de doctrine. Forcer ici, c'est dénaturer.

Veut-on savoir comment l'abbé Maret se justifiait des attaques de Montalembert? Citons un passage de l'article du 27 octobre qui lui est destiné.

« Comme nous devons nous borner à notre propre justification, nous dirons que, *longtemps avant la révolution de Février, la cause démocratique avait toutes nos sympathies.* Son triomphe nous paraissait le terme inévitable de toutes les révolutions de la France et de l'Europe. Dans cette prévision, nous n'avions *qu'une pensée, qu'un désir,* ceux de voir *le catholicisme s'allier franchement à la démocratie,* afin de la régler, de la préserver de ses propres excès, de la conduire à ses fins légitimes... *Lorsque la civilisation chrétienne opère sa dernière et suprême* ÉVOLUTION; lorsque *la démocratie* triomphante vient clore l'ère des révolutions, nous ne pouvons pas fermer les yeux pour ne pas voir la main de la Providence. Nous l'avons adorée dans ses desseins de miséricorde et de justice; et, en entrant dans *les voies nouvelles* qu'elle ouvre au monde, nous avons élevé notre drapeau et en y inscrivant ce mot qui contient l'avenir : CONCILIATION » (1).

Après bien des subtilités qui font penser à l'agilité avec laquelle Marc Sangnier essaie de se dérober aux critiques, l'abbé Maret lâche ce mot qui mine par la base toutes ses doctrines : qu'on en juge.

Texte de l'Abbé Maret.

(Cf. Bazin, op. cit., p. 284):

« Toutes ces questions sont du domaine libre de l'opinion ; elles

Texte de l'encyclique sur le Sillon.

Le cas s'est pourtant présenté, *et voici l'anathème :*

« ... Sans aucun doute, Léon XIII

1. *Ibidem*, p. 280 et sq.

peuvent être discutées en sens divers sans aucun inconvénient pour la pureté des croyances. Il en sera de même pour la démocratie comme il en a été pour la monarchie ; *les hommes qui verront dans la démocratie le système politique* LE PLUS CONFORME *à l'esprit du christianisme auront le droit de le proclamer* SANS ENCOURIR AUCUN ANATHÈME (L'Ere Nouvelle).

entendait parler, non pas d'une justice quelconque, mais de la justice parfaite. En enseignant donc que la justice est compatible avec les trois formes de gouvernement qu'on sait, il enseignait que sous ce rapport *la démocratie ne jouit pas d'un privilège spécial.* Les Sillonistes qui prétendent le contraire, *ou bien refusent d'écouter l'Eglise,* ou se forment de la justice et de l'égalité un concept *qui n'est pas catholique* ».

Il me semble que l'*Ere nouvelle* tombait bien dans l'erreur qu'elle se défendait le plus de professer, qu'elle y tombait d'autant plus qu'elle usait de toute une louche dialectique pour servir cette erreur sous couleur de vérité.

Malgré tous ses efforts, son vice fondamental apparaissait aux esprits pondérés. L'abbé Bazin cite, par exemple, tout au long, une lettre de l'évêque de Montauban, et voici ce que je veux extraire de cette lettre :

« On donne la démocratie, qui serait l'état actuel de la France commandé par son caractère, ses besoins et sa géographie, *comme le produit de l'élaboration chrétienne* pendant quinze cents ans ; c'est le dernier terme, dit-on, *de la civilisation chrétienne.* Ceci est la prétention plus ou moins sincère de plusieurs, mais ce n'est point une chose démontrée, il s'en faut. »

Et répondant à cette lettre, Mgr Maret révélait une fois de plus ses idées essentiellement conformes aux principes de Saint-Simon, de Lamennais et de Buchez :

« Quoiqu'elle ne soit ni dogmatique ni théologique (c'était son erreur et ce fut aussi celle de M. Sangnier), disait-il ; quoiqu'elle appartienne à la philosophie politique et historique, la question soulevée n'en a pas moins de portée et de puissance. Il s'agit de savoir où va la civilisation ; il s'agit de savoir si le christianisme est le principe fécond de tous ses progrès, et spécialement de *ses progrès dans l'ordre civil et politique.* »

Ce n'est pas qu'en passant Mgr Maret ne côtoie pas la vraie nuance de la justice, à savoir les vrais principes qui doivent diriger les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il écrit par exemple fort justement : « Il nous paraît démontré que les constitutions politiques ne sont point indifférentes au bonheur des peuples, *et que souvent le bonheur d'un peuple est incompatible avec telle ou telle forme de gouvernement.* Mais alors Mgr l'évêque de Montauban confessant que le christianisme ne peut

être indifférent au bonheur des peuples, pourra-t-il soutenir *l'indifférence politique du christianisme* » (1)?

Seulement là où Mgr Maret se trompait, c'est lorsqu'il méconnaissait les censures de l'Eglise contre les dogmes laïques *sur lesquels* les fauteurs d'impiété entendaient bien établir telle forme de gouvernement qui servait mieux leur dessein.

Assurément l'Eglise n'est pas indifférente à la forme politique dont dépend en grande partie la paix sociale, l'Eglise connaît trop l'histoire pour cela. Elle qui a expérimenté tous les régimes, sait mieux que n'importe qui, quels sont ceux qui sont favorables au bien public et ceux qui entraînent les peuples à la guerre civile et à la mort. Seulement elle reste tranquillement sur son domaine et pour qu'elle descende « dans l'arène politique » il faut qu'on l'y traîne. Ce qu'elle veut, c'est que *sous tous les régimes* les droits du Christ ne soient pas foulés aux pieds.

Quant à inféoder le christianisme *à la démocratie*, c'était la dernière des choses à tenter surtout lorsque par *démocratie* l'on ne se contente pas de désigner une forme de gouvernement, un régime purement électif, mais qu'on désigne par là, comme le faisait l'*Ere nouvelle*, un état d'esprit social issu « des principes formulés pour la première fois en 1789. »

Il ne serait pas inutile de rassembler ici quelques points précis des erreurs que contient la réponse à l'évêque de Montauban. Cette réponse serait, si on le pouvait sans longueur, à citer tout entière, tant elle reflète jusque dans ses moindres nuances l'esprit traditionnel du démocratisme chrétien, tant elle nous permet de saisir sur le vif tous les *quiproquos* de l'école. Contentons-nous d'extraire quelques propositions qu'il faut retenir. J'énumère et j'extrais :

1° « *La doctrine fondamentale de ce journal est que le terme de la civilisation chrétienne se trouve dans la société démocratique;* c'est-à-dire que le christianisme, tout en s'adaptant aux circonstances les plus diverses des temps et des mœurs, tout en s'alliant aux régimes politiques les plus différents, *tend par son action directe sur les idées*, les mœurs et les lois, à faire passer régulièrement et pacifiquement les sociétés à cet état de liberté et d'égalité civiles et politiques, à cet état de justice et de charité, que nous appelons LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE. »

2° « ... *La liberté et l'égalité civiles* appellent la liberté et l'égalité politiques. Le citoyen aura une garantie précieuse de n'obéir qu'à des lois justes, lorsqu'il contribuera par lui-même ou par ses mandataires à la formation de la loi elle-même. Cette noble fonction sera la participation et l'exercice de la souveraineté, la plus haute expression de la liberté. Si tous les citoyens sont investis des mêmes

1. Bazin, *Op. cit.*, p. 323.

droits, le plus bel hommage sera rendu à l'égalité naturelle des hommes. La liberté et l'égalité politiques se traduisent donc par le suffrage universel et par *la souveraineté nationale.* »

Donc, d'une part, la *Démocratie c'est la souveraineté nationale;* d'autre part, la *Démocratie* c'est le produit social du christianisme, il faut donc que *la souveraineté nationale* soit une doctrine chrétienne. C'est à cette fin que Mgr Maret met en œuvre toute la tradition catholique sur *la souveraineté politique.* Ainsi faisait Lamennais; seulement, et nous l'avons assez fait remarquer, Lamennais en était arrivé par la vue directe des choses à rétablir la véritable notion du régime représentatif ou tout au moins ses grandes lignes. Rappelez-vous cette page où il oppose la liberté protestante à la liberté catholique. Très certainement et le despotisme en partie refréné par les institutions sous la monarchie, libre de tout frein sous l'empire, et la théorie anarchique de la souveraineté de tous sont d'importation protestante et c'est ce que l'abbé Maret méconnut si lamentablement. C'est sa conclusion que je donne ici en troisième lieu et en comparant, selon une mauvaise habitude dans laquelle je m'obstine.

Texte de l'Abbé Marët.

3° « Ainsi, d'après la tradition ecclésiastique, *la Démocratie est d'institution divine et naturelle* (ce n'est pas moi qui souligne); Dieu a donné immédiatement le pouvoir à la communauté, au peuple, à la nation. Quand celle-ci se délègue, elle peut, dans certains cas, le reprendre et l'exercer par elle-même. Voilà la doctrine la plus autorisée dans les écoles; nous n'en voulons pas faire sans doute un dogme défini, *l'Eglise ne s'est pas prononcée sur ces matières;* mais on conviendra qu'une opinion appuyée sur de pareilles autorités est solide...

» En professant les principes démocratiques, nous sommes donc fidèles à *la grande tradition ecclésiastique.* Toute la démocratie moderne se réduit au principe de la Souveraineté nationale; la liberté et l'égalité civiles, la liberté et l'égalité politiques, le suffrage universel, en découlent. Eh bien, la *Souveraineté natio-*

Textes d'encycliques.

Pie IX dans *Quanta cura*).

« Certains hommes osent publier... « Que la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, *constitue la loi suprême,* indépendante de tout *droit divin* ET HUMAIN ». (Léon XIII dans *Diuturnum illud*).

« *Les théories modernes sur le pouvoir politique* ont déjà causé de grands maux; il est à craindre que ces maux dans l'avenir n'aillent jusqu'aux pires extrémités. En effet, refuser de rapporter à Dieu comme à sa source le droit de commander aux hommes, c'est vouloir ôter à la puissance publique et tout son éclat et toute sa vigueur. En la faisant dépendre *de la volonté du peuple,* on commet d'abord une erreur de principe, et en outre *on ne donne à l'autorité qu'un fondement fragile et sans consistance.* De telles opinions sont

nale nous est présentée par l'École théologique *comme d'institution divine* ».

(L'abbé Bazin, op. cit., p. 327 et seq).

comme *un stimulant perpétuel* aux passions populaires qu'on verra croître chaque jour en audace et préparer la ruine publique en frayant la voie aux conspirations secrètes ou aux séditions ouvertes ».

Et Léon XIII indiquait immédiatement la Réforme comme source du dogme démocratique de la *souveraineté du peuple,* rétablissant par là une vérité que les sectateurs du démocratisme chrétien étaient venus obscurcir : « C'est *de cette hérésie,* disait Léon XIII (il venait de nommer la Réforme) que naquirent, au siècle dernier, et la fausse philosophie et ce que l'on appelle le *droit moderne,* et la *souveraineté du peuple,* et cette licence sans frein en dehors de laquelle beaucoup ne savent plus voir de vraie liberté. »

Du reste les derniers travaux d'histoire et de critique sont venus mettre pleinement en lumière cette opinion formulée par Léon XIII. Je l'ai dit dans les débuts de mon étude et je le répète ici — car il est de première importance que la vérité triomphe sur un point aussi fondamental — voici ce que M. Faguet dit sur les origines *des principes du contrat social de Rousseau.*

« Quoi qu'il en soit, dit-il, le système de Rousseau, en sa simplicité extrême dont il est si fier (car il méprise les gouvernements « mixtes et composés » et fait de haut, sur ce point, la leçon à Montesquieu), est certainement l'organisation la plus précise et la plus exacte de la tyrannie qui puisse être.

» *Mais encore d'où vient-il,* puisque les idées générales de Rousseau n'y mènent point? — Il vient, ce me semble, de *l'éducation protestante* de Jean-Jacques Rousseau... Or, l'ancienne théorie politique *des écoles protestantes* n'est pas autre chose que *le dogme de la souveraineté du peuple...* Jurieu avait dit en propres termes : « Le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. » Avant lui Grotius bien moins hardi, beaucoup plus prudent et circonspect, n'en avait pas moins posé en principe et comme base de tous ses raisonnements le « contrat social » de Rousseau, une convention par laquelle les hommes ont fait délégation de leurs droits pour les assurer, ce qui mène (quoique Grotius tergiverse là-dessus) à penser qu'ils peuvent toujours légitimement les reprendre quand ils jugent qu'on les viole. — Même doctrine dans Pudendorf, élève de Grotius et dans Barbeyrac, élève de Pufendorf. C'est l'école protestante qui s'organise et se maintient, etc. » (1).

Et le délicat critique qu'est M. E. Faguet saisit nettement l'erreur foncière de l'école protestante. Je vais mettre encore deux textes en

1. Le XVIII[e] siècle, p. 408 et sq.

regard; qu'on juge si l'erreur protestante n'est pas celle du *démocratisme chrétien :*

Texte de Mgr Maret.	*Texte d'E. Faguet.*
« Une nation n'est maîtresse d'elle-même que lorsque tous les citoyens par eux-mêmes ou par leurs mandataires président à leurs destinées en établissant la loi qui doit régler tous leurs intérêts temporels ; en déléguant à un gouvernement, issu de leur choix, le pouvoir d'appliquer la loi qu'ils ont décrétée, *la liberté politique est donc identique à la souveraineté ;* et toutes les nations qui tendent à *la liberté* aspirent à la *souveraineté.* (Abbé Bazin, op. cit., p. 241).	« Cette école (l'école protestante) tout entière, avait pris la *souveraineté populaire* pour la *liberté* ». (Suite du texte ci-dessus.)

Tout ceci me fait penser aux magnifiques pages que M. l'abbé Georges de Pascal a consacrées dans ses fameuses « *Lettres sur l'histoire de France* », au règne de Philippe le Bel, où il étudie dans ses sources *l'esprit du monde moderne;* en tout cas, empruntons-lui ce passage de Littré qu'il cite à l'appui de sa thèse et qui s'adapte merveilleusement à la nôtre : « ... Quand les faits établissent qu'en pleine prospérité le moyen âge s'ébranle de lui-même, et que cet ébranlement, *loin de recevoir aucun amendement,* se prolonge tout le long du quinzième siècle, on arrive à concevoir que *la Réforme* n'est qu'un moment particulier dans une révolution qui commence avant elle et qui ne finit pas avec elle; que cette Réforme, à son tour, s'est trompée en croyant avoir trouvé un point fixe, et que successivement toutes les parties du système catholique féodal, *tant religieuses que politiques,* ont été soumises à une critique ardente dont une des manifestations capitales fut *la Révolution française.* Le quatorzième siècle ouvre la marche, et depuis lui, chaque siècle n'est occupé qu'à préparer dans l'ordre pratique de nouvelles institutions. *Depuis ce temps-là, la société n'a plus retrouvé son guide dans l'Eglise, ni l'Eglise son image dans la société.* »

Voilà qui va joliment à l'encontre des prétentions grotesques des démocrates chrétiens. Cela inclut : 1° (comme le texte d'E. Faguet) que les théories démocratiques sont d'origine *antichrétienne,* foncièrement antichrétienne; 2° (puisque l'Eglise, nous dit-on, n'a plus retrouvé son image dans la société, grâce à ce nouvel ordre de principes), que la *Démocratie* n'est pas l'ère de la « réalisation sociale du christianisme », comme le prétendait faussement l'Ecole; et 3° (ah!

ce troisièmement!) qu'il est dérisoire d'appeler *Progrès, Ere nouvelle* LA DERNIÈRE ÉTAPE *d'un mouvement* qui conduisait le monde aux antipodes de l'idéal chrétien et dont le résultat était le désordre social, la décadence avérée. Et c'est pourquoi le démocratisme chrétien nous apparaît dans toute sa fausseté quand Mgr Maret déclare (et combien d'autres l'ont fait depuis!) : « Nous ne croyons pas que le christianisme et l'Eglise aient été jamais étrangers *aux grandes révolutions* qui ont changé la face du monde et amené peu à peu l'établissement entre les hommes de rapports plus justes et plus chrétiens... En professant les principes démocratiques nous sommes donc fidèles à la tradition catholique ». (Réponse à l'évêque de Montauban, *ibidem*, p. 328 et 329).

V

On le voit, ce qui précède est d'une importance capitale; nous ne pouvons plus douter des *sources* réelles du démocratisme chrétien, dont, à partir de Mgr Maret, tous les points essentiels étaient établis. Marc Sangnier n'y changera pas un iota, et s'il faut à toute force (ce que pour ma part je n'admets pas) lui attribuer une certaine originalité, nous conviendrons tout de même qu'il n'a fait que tomber plus lourdement dans les erreurs de l'école protestante et non plus seulement sur la question politique, mais même sur la question religieuse.

Nous voyons maintenant ce qu'il faut penser de la prétendue tradition catholique sur laquelle Mgr Maret établissait la *Démocratie.* Au surplus, si nous n'avions pas peur de fatiguer le lecteur, nous écririons un chapitre pour démontrer à quelle torture l'illustre ecclésiastique soumettait la doctrine politique des écoles du moyen âge. Nous aurons du reste l'occasion d'y revenir.

Je voulais surtout mettre en relief ce fait, que le Sillon n'avait point inventé cette soit-disant supériorité de l'état démocratique, ce dont du reste le Sillon se défend — inutilement d'ailleurs — car ce qui est écrit est écrit; Marc Sangnier peut avoir changé d'opinion, c'est possible quoique peu probable, mais qu'il ait soutenu en maint endroit que sa démocratie était plus conforme à l'esprit chrétien, c'est un fait et tout le repentir de M. Sangnier, (Il est loin de là!) ne peut pas le supprimer du passé. Ecrivant sur l'histoire des idées c'est tout ce qui nous importe.

Oh! je dis cela parce que Marc Sangnier, pour les nouveaux besoins de sa cause, prétend maintenant le contraire.

La contradiction coûte peu à Marc Sangnier. Que voulez-vous! quand on prononce tant de discours on est excusable si l'on oublie dans l'un ce que l'on a dit dans l'autre.

Le 20 novembre 1910, à l'objection d'un maladroit et mal informé royaliste qui prétendait que Pie X avait condamné la République, Marc Sangnier répondait : « Certains, au moment du ralliement, avaient essayé de persuader à la France que les catholiques avaient le devoir de préférer la République à la Monarchie, et vous savez que l'on a même, dans certaines provinces, presque persécuté de vieux royalistes fidèles, qui tout en se soumettant à ce que le Pape demandait, entendaient, parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, garder dans leur vieux cœur la fidélité traditionnelle à l'idée monarchique. *(Applaudissements)*.

» Eh bien! aujourd'hui, vous voudriez, vous, par un singulier renversement des choses, essayer de faire *ce que nous n'avons jamais cessé de condamner,* lorsqu'on le faisait contre les vieux royalistes, je veux dire détourner les enseignements du Pape de leur portée directe, *essayer de faire ainsi triompher telle opinion politique, de préférence à telle autre.* »

Evidemment au Sillon on n'a jamais écrit en toutes lettres que la *monarchie* était condamnée par l'Eglise, car on leur eût aussitôt montré que l'Eglise faisait bon ménage à l'étranger avec la monarchie, mais qu'on *n'ait pas cessé* de déclarer au Sillon, sous une forme et sous une autre, que la Démocratie était d'essence plus chrétienne, personne n'aura, je pense, l'impudence de le nier.

Le Sillon faisait-il en cela autre chose que d'adopter le dogme fondamental de la *Démocratie chrétienne,* celui que les loges mêmes avaient forgé et qui passa définitivement dans le sanctuaire, avec l'*Ere nouvelle?*

Si le Sillon n'avait pas adopté *ce dogme,* eût-il marqué une phase nouvelle du démocratisme chrétien? Aurait-il eu même une raison d'être? — Assurément non.

Le Sillon, mais le voici tout entier sous la plume de Mgr Maret!

« Le régime démocratique, conséquence naturelle et nécessaire de toute notre histoire (!), de *toutes nos révolutions* (ça, c'est vrai!); ce régime, qui donne à tous les mêmes droits; ce régime, qui fait un si noble appel à toutes les consciences, à toutes les raisons, à tous les dévouements; ce régime enfin, qui peut réaliser la *dignité et la fraternité* humaines autant qu'elles peuvent l'être dans les conditions de notre nature, *nous paraît le terme même de la civilisation chrétienne.* (Il en est, en effet, le terme, comme la mort est le terme de la vie; ou du moins il essaie de l'être). Il est, en effet, LE PLUS CHRÉTIEN DE TOUS LES RÉGIMES POLITIQUES, *parce qu'il commande et nécessite la pratique des plus hautes et des plus difficiles vertus du christianisme...* » (1).

Reconnaissez-vous le Sillon et son « *maximum de conscience et de responsabilité civique* » et son régime « *supérieur en dignité morale.* »

1. Abbé Bazin, *Op. cit.*, p. 330.

Il me semble que nous pouvons nous en tenir là. Il y aurait encore à parler du socialisme et de l'humanitarisme de l'*Ere nouvelle*, car n'oublions pas qu'elle était fille de *Buchez*, le créateur du *socialisme évangélique*, le directeur du journal *L'Atelier*, mais cela nous entraînerait trop loin.

Ce que nous voulions établir est établi, à savoir que le dogme de la *suprématie démocratique* sur les autres organisations politiques était un dogme essentiel du démocratisme chrétien.

Pour une fois encore, le novateur M. Sangnier n'a rien créé de nouveau. Pour mettre la main sur le véritable initiateur en cette matière, force nous est bien de remonter jusqu'à *Saint-Simon*, et ce n'est pas de notre faute, les faits sont ce qu'ils sont.

J. HUGUES.

DÉMOCRATES SANS LE SAVOIR

Quand une question de doctrine s'est trouvée une fois posée devant l'opinion, ce serait une faiblesse profitable à l'erreur et qui favoriserait la confusion dans les intelligences, de la laisser tomber sans faire ce qu'on doit pour l'éclaircir, et de l'écarter par crainte de causer quelque déplaisir à des amis. A des amis surtout on doit l'aide pour s'orienter vers la vérité. Et si on leur la leur offre avec le seul désir de leur être utile, comment pourraient-ils s'en froisser?

De ce genre est la discussion relative au libéralisme économique, récemment amorcée sur un article de M. J. Rambaud dans notre revue, à propos de l'attitude de certains groupements catholiques vis-à-vis de la loi sur les retraites ouvrières.

Cette discussion renaît à l'occasion de l'important ouvrage du P. Fontaine. « *Le modernisme social* » qui vient de paraître. Et l'on doit bien dire qu'elle est d'importance capitale à cette heure où s'agitent tant de problèmes sociaux. Il faut donc y revenir.

Le P. Fontaine voit se dresser devant lui deux écoles divisées entre elles sur des points essentiels, et que cette opposition commune rapproche précisément sur ce qui les divise, sans que l'une des deux paraisse s'en douter.

On y voit groupés, d'une part, ceux très nombreux parmi les « catholiques sociaux » dont les préférences pour le système démocratique sont nettement marquées, et, de l'autre, à la suite du marquis de la Tour du Pin, en qui ils saluent leur maître dans la doctrine, les adversaires les plus résolus et les plus agissants de la démocratie.

Or, c'est sur ce terrain de la démocratie que ceux-ci arriveraient à se rencontrer avec les autres sans s'en apercevoir.

La concentration s'opère en effet pour la défense des théories sociologiques de M. H. Lorin, président des « Semaines sociales », dont l'apparence de profondeur cache des confusions dangereuses entre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, au profit de l'erreur démocratique.

M. l'abbé Gaudeau en avait déjà fait la critique dogmatique dans la *Foi catholique* (1). Le *Modernisme social* reprend celle que le P. Fontaine avait précédemment esquissée. Quand deux théologiens aussi éminents que le P. Fontaine et M. Gaudeau sont d'accord pour dénoncer des opinions comme certainement erronées, il devrait y avoir de quoi mettre en garde des catholiques qui veulent s'attacher avant tout à la vérité.

Les catholiques sociaux sont dans la logique de leur attitude en ne faisant nulle difficulté de se considérer comme atteints par ces critiques. La *Vie nouvelle*, organe officiel de l'A. C. J. F. prend contre le P. Fontaine la même position que la *Libre Parole*, dirigée par d'anciens chefs de cette association et qui dénonce l'ouvrage du P. Fontaine comme écrit contre les catholiques sociaux.

On ne sait pas, d'ailleurs, tout ce qu'on peut grouper sous cette dénomination. M. de Mun n'écrivait-il pas récemment dans la lettre par laquelle il s'excusait de ne pas assister aux obsèques de M. l'abbé Gayraud? « Elle (la force qu'il était pour notre cause) fera surtout défaut aux catholiques sociaux dont M. l'abbé Gayraud soutenait les idées avec toute l'autorité qu'il tirait de sa connaissance approfondie des enseignements de l'Eglise ». Nos lecteurs savent ce qu'il en faut penser. Les catholiques sociaux auront donc désormais mauvaise grâce à se plaindre, quand on dira que les opinions sociales de M. Lorin et de l'abbé Gayraud sont les leurs, puisque leurs grands chefs, M. de la Tour-du-Pin et M. de Mun les reconnaissent hautement pour telles. Il restera à savoir si c'est à l'honneur de leurs doctrines.

S'il y a confusion, si l'on se plaint que la critique des opinions de quelques-uns soit à tort généralisée et paraisse englober toute une école, on devra convenir que la faute en est à celle-ci. Récemment, par exemple, au congrès des cercles catholiques d'ouvriers, M. Bazire a prononcé un discours que M. J. de Narfon analyse en ces termes (*Figaro* 30 janvier) :

> J'arrive à l'admirable discours de M. Henri Bazire sur la Fraternité catholique. Le jeune orateur semble redouter que d'admettre les ouvriers à participer à la direction des œuvres sociales n'expose l'Œuvre des cercles à l'accusation terrible et vague — terriblement vague au surplus — de *modernisme*, et après avoir raillé avec une verve très opportune les « *inquisiteurs sans mission* » et les « *critiques sans autorité* », il s'indigne de l'effronterie avec laquelle ces inquisiteurs ou ces critiques ont détourné cette appellation de modernisme du sens qu'il avait plu au Souverain Pontife de lui donner. Comme il a raison! Et comme à bon droit il oppose, dans le cas présent, aux chasseurs d'hérésies, l'autorité des Pères, des docteurs et des grands papes du moyen-âge! Car sans doute est-il

1. Voir la *Critique du libéralisme*, 1er décembre 1909.

permis — même après l'encyclique *Pascendi* — d'être moderniste à la façon de saint Thomas d'Aquin et de Grégoire VII.

Peut-être, ne faut-il voir dans ces lignes qu'un nouveau spécimen de l'art où M. de Narfon excelle de fausser les questions. Mais, si c'est vraiment la participation des ouvriers à la direction des œuvres sociales qui inspire à M. Bazire la crainte de les voir exposés au reproche du modernisme, il aurait pu s'épargner ce souci et amener plus heureusement ses récriminations. Ce n'est pas de modernisme, mais d'une autre tendance discutable qu'on pourrait taxer la réforme de l'Œuvre des Cercles catholiques annoncée par M. de Mun. Peut-être y reviendrons-nous. Quoi qu'il en soit, n'est-il pas suggestif de voir cette Œuvre, dont l'honneur fut à l'origine d'avoir le vrai sens catholique, prendre aujourd'hui à son compte les clichés du libéralisme et récriminer avec cette virulence contre la critique exercée par des théologiens tels que le P. Fontaine et M. Gaudeau, en matière de doctrine catholique? Il y a là un grave symptôme de décadence.

Sur le même sujet : « L'Œuvre des Cercles et le modernisme social ». M. F. Veuillot a écrit, le 29 janvier, dans son journal, un article qui rappelle fâcheusement l'*Univers* d'il y a quinze ans, à l'époque où les démocrates chrétiens et leurs erreurs en recevaient quotidiennement la faveur. Il débute en disant : « Les promoteurs et les partisans de l'Œuvre des Cercles catholiques ont été naguère accusés de modernisme social. Dans le discours énergique et passionné qu'il a prononcé samedi soir à la clôture du congrès, M. Henri Bazire a protesté, avec une vivacité légitime, contre cette étrange inculpation ». Le paragraphe s'achève en affirmant, qu'au contraire « dans ce milieu de vrais catholiques, le modernisme social, loin de rencontrer des adeptes ou des complaisants, trouve ses plus rudes et ses plus clairvoyants adversaires ».

Libre donc aux « catholiques sociaux » de s'engager à fond pour le mystico-démocratisme de M. H. Lorin et pour certaines opinions de M. de la Tour-du-Pin que nombre d'entre eux avaient précédemment contestées. Mais les adversaires de la démocratie se rendent-ils compte du terme où ils aboutissent en se faisant un point d'honneur de ne pas se séparer de M. de la Tour-du-Pin? Celui-ci vient d'affirmer publiquement cette solidarité, déjà bien connue, avec M. Lorin. S'ils acceptent cette solidarité, ne les voilà-t-il pas bien près d'admettre en sociologie les principes démocratiques qu'ils repoussent en politique, sans qu'on puisse comprendre comment ils rejetteraient logiquement dans un ordre les mêmes principes qu'ils déclarent faux et pernicieux dans un autre?

Je me proposais de leur soumettre quelques réflexions sur ce sujet, quand j'ai lu dans la *Foi catholique* du 15 janvier, sous la plume

de M. l'abbé Gaudeau, la même matière traitée avec sa haute compétence. Il me paraît plus simple et meilleur de reproduire son article. On y trouvera divers points élucidés, et l'on verra, finalement, comment se retourne le reproche de libéralisme dont certains contradicteurs ont fait tant d'état dans les discussions récentes.

Je cède donc la parole à l'éminent directeur de la *Foi catholique*.

E. B.

L'*Univers* du 6 janvier, dans sa *Revue sociale*, constate que, à peine paru, le livre de notre éminent ami, M. l'abbé Fontaine, le *Modernisme social*, « suscite les plus chaleureuses approbations et aussi des colères et des haines ». Parmi ces dernières, quelques-unes peuvent paraître, au premier abord, assez inattendues, mais elles sont cependant très logiques. En tout cas, M. Fontaine doit une véritable reconnaissance aux contradicteurs dont sa dialectique vigoureuse (et toujours respectueuse des personnes et des intentions), a discuté les théories dans son livre, et qui ne peuvent se tenir de jeter les hauts cris et d'organiser contre l'ouvrage une véritable campagne, ouverte ou discrète, de récriminations, de plaintes et de dénonciations, qui constitue en réalité, en faveur du livre qui les gêne, la meilleure des réclames.

Il ne nous appartient pas de devancer la réponse que l'auteur ne manquera pas de faire à ces réclamations. Nous savons de bonne source qu'il attend pour cela l'heure qu'il estimera la plus convenable, lorsque toutes les oppositions, ou du moins celles qui valent la peine d'être discutées, se seront produites. Mais plusieurs de nos amis, qui ont lu d'avance et vivement goûté dans la *Foi catholique* quelques-unes des meilleures pages du *Modernisme social*, nous ayant interrogés au sujet de ces attaques, nous croyons utile de les renseigner dès maintenant en leur mettant quelques textes sous les yeux.

Nous sommes certains, tout d'abord, connaissant M. Fontaine, que celui-ci n'aura été ni surpris ni froissé des quelques réserves formulées (dans un article qu'on a vainement essayé d'exploiter contre lui), par le journal la *Croix*, qui se montre au contraire assez respectueux de la sincérité et de la grande valeur de l'ouvrage, pour en faire l'éloge et le recommander en ces termes :

Nos lecteurs savent la position de M. l'abbé Fontaine dans les questions sociales. Son objectif n'est pas d'attaquer surtout le socialisme en lui-même (1), mais de même qu'en dogme il poursuit les infiltrations

1. Ceci n'est pas tout à fait exact, puisque voici l'analyse que la *Croix* elle-même, et dans ce même article, donne du *Modernisme social :* on y constate que, sauf un chapitre dont il n'est pas ici fait mention, tout le volume est consacré à « attaquer le socialisme en lui-même ».

« La première partie montre le socialisme en formation dans le syndicalisme déjà si puissant avec ses moyens d'action, légaux et judiciaires, sans parler de ceux qu'il est sur le point de conquérir.

» La seconde partie attaque le « coopératisme » de M. Charles Gide, accepté au moins en grande partie par des catholiques.

» La troisième partie montre le socialisme arrivé à son plein développe-

kantiennes, protestantes, modernistes, dans les milieux catholiques, de même en matière sociale il poursuit surtout les infiltrations socialistes dans les milieux catholiques sociaux.

Que dans cette lutte il aille très loin, ce n'est pas douteux. C'est ainsi qu'il nous paraît très légitime d'être moins opposé que lui à la législation sur les retraites ouvrières. Lui-même explique qu'entre les lois certainement mauvaises et les lois certainement bonnes, il y en a sur lesquelles un jugement absolu est difficile. Beaucoup lui reprocheront sur celle-ci d'être trop sévère contre l'intervention de l'Etat.

Mais nous engageons vivement à lire son livre. Même ceux qui ne souscriront pas au jugement de l'auteur dans les matières douteuses gagneront à savoir ce qu'il craint et à méditer ses reproches. L'abbé Fontaine est un théologien dont le témoignage a une réelle valeur.

Ainsi l'unique réserve précise que la *Croix* formule contre l'ouvrage de M. Fontaine, c'est qu'il ne manifeste pas une tendresse exagérée ni un enthousiasme débordant pour la loi sur les retraites ouvrières, telle qu'elle est. Il faut avouer que ce n'est pas là un grand crime, ni bien particulier à l'auteur.

Comment donc se fait-il que la *Libre Parole*, dans son numéro du 26 décembre, et sous la rubrique *Le Monde du travail*, contienne sous ce titre qui est déjà une erreur : *Le livre du P. Fontaine contre les catholiques sociaux*, ces quelques lignes qui faussent et dénaturent, d'une façon tendancieuse, à la fois les intentions de M. Fontaine et la pensée du critique de la *Croix?* Je souligne les mots qu'il faut remarquer :

Le P. Fontaine vient de faire paraître un livre, autour duquel on s'est efforcé d'organiser une grosse réclame, *pour combattre les catholiques sociaux.* Déjà *les réserves les plus expresses* ont été formulées sur cet ouvrage, *en particulier par la « Croix »* dans une note bibliographique. Voici que le marquis de la Tour-du-Pin, personnellement visé, répond.

Ainsi l'auteur de ce filet non seulement supprime ce que les appréciations de la *Croix* avaient d'avantageux, mais il donne faussement à entendre que la note de la *Croix* n'était consacrée qu'à faire les plus graves réserves. Pour être modérés, disons que le rédacteur anonyme de la *Libre Parole* use ici d'un procédé contre lequel il se révolterait a bon droit si on l'employait à son égard.

L'auteur de la *Revue sociale* de l'*Univers*, que j'ai déjà cité plus haut, ne paraît pas avoir lu le livre lui-même, mais seulement quelques comptes rendus. Pourquoi donc, tout en décernant à l'ouvrage certains éloges, s'aventure-t-il, d'une manière absolument inexacte, à dire : « M. l'abbé Fontaine a raison en théorie, mais il s'est trompé sur les personnes »? C'est montrer une certaine naïveté que d'ajouter,

---

ment, avec tous ses éléments formateurs, son personnel dirigeant, ses ressources de toute espèce. L'auteur en étudie surtout les doctrines intimes, ce qu'il appelle « sa dogmatique » qui en fait une espèce de religion diabolique, tendant à supplanter partout le christianisme et la civilisation que ce dernier a créée ».

en manière de démonstration : « Nous surprendrions beaucoup nos lecteurs si nous venions leur dire que le marquis de la Tour-du-Pin est un démocrate, un continuateur de Rousseau, lui, l'antirévolutionnaire-type. Et cependant, c'est l'avis de l'excellent auteur du *Modernisme social* ».

Tout le monde sait, au contraire, que précisément M. le marquis de la Tour-du-Pin, qui est en politique le royaliste que l'on connaît, professe, en sociologie, la sympathie la plus vive et la plus déclarée pour certaines opinions et tendances égalitaires, trop syndicalistes, logiquement démocratiques, et au fond, étatistes et antipropriétistes, de M. Henri Lorin et de son école. Nul n'ignore cette incohérence fondamentale d'opinions du gentilhomme sociologue, dont gémissent la plupart de ses coreligionnaires politiques.

L'*Univers* ajoute que son « éminent collaborateur, le Père Antoine, parlera de cet important travail ». Il le fera sûrement avec une compétence avertie et attentive, souhaitons qu'il le fasse avec pleine clairvoyance et justice.

Voici donc la lettre ou plutôt la note de M. de la Tour-du-Pin, communiquée par celui-ci à l'*Action Française*, et reproduite par la *Libre Parole*, l'*Univers* et peut-être d'autre journaux encore :

Le *Modernisme social* est le titre d'un livre nouveau, où trois choses que j'ai à défendre — ma pensée, mes amis, notre école — figurent sous cette rubrique, injurieuse pour le catholique, puisqu'elle est celle d'une hérésie. Cette injure vient du camp dont était venue l'épithète de socialistes chrétiens, appliquée aux premiers catholiques sociaux (1).

L'auteur, après nous l'avoir décochée, signale que jamais les catholiques français n'ont été plus divisés qu'ils ne sont... C'est apprécier sévèrement l'œuvre du ralliement, mais ce n'est pas surprenant, après l'emploi de pareils procédés, qu'on néglige d'ailleurs de justifier en établissant un rapport quelconque entre l'évolution des dogmes, qui est le propre du modernisme, et l'évolution des formes sociales, qui est le procédé de toute civilisation.

Peut-être ne suis-je pas assez clerc, comme le dit l'auteur, pour l'apercevoir dans son écrit, parce que ma formation n'est pas livresque, mais traditionnelle et sociale; mais je ressens l'injure, et je la repousse pour tous ceux qui acceptent cette dénomination de catholiques sociaux qu'il en flétrit. Je remarque ici que, s'en prenant surtout à leur protagoniste, M. Lorin et à leur doyen que je suis, il se tait sur M. de Mun, qui en est pourtant le chef incontesté. Le lecteur de l'*Action Française* sait que je n'accorde pas au principe même des institutions politiques actuelles le même crédit que le premier, ni la même soumission que le second; mais je ne me suis jamais laissé séparer d'eux quand il s'est agi de nos essais pour rétablir, dans les rapports entre le capital et le travail, un esprit et un ordre social chrétiens. C'est ensemble et unanimes que nous laissons

1. N'est-ce pas M. de La Tour-du-Pin lui-même qui les voulait décorer de cette qualification? En 1885, il avait inscrit ces mots comme signe de ralliement en tête d'un de ses articles : « Le socialisme chrétien ». M. de Mun crut devoir s'y opposer. (H. Joly. Le socialisme chrétien, p. 202). *(N. D. L. R.)*

aux catholiques libéraux l'héritage doctrinal des physiocrates, à savoir que le domaine de l'économie politique ressort aux sciences naturelles, c'est-à-dire au règne de la matière.

On a pu, il y a trente ans, taxer de témérité ceux de nous qui les premiers ont rompu avec cette école et cherché leur voie dans la tradition des siècles chrétiens, où maîtres et compagnons avaient en tant que tels leur place et leur droit dans la cité. Mais aujourd'hui que l'Église a parlé par la voix de son chef, dans l'Encyclique sur la condition des ouvriers, nous prions amis et contradicteurs de mesurer leur jugement sur notre langage à sa conformité à celui-là.

Il m'a paru que je devais cette protestation à l'*Action Française*, au lendemain de la magnifique assemblée, où m'a été décernée une présidence d'honneur, afin que ma fidélité religieuse demeurât le garant intact de ma loyauté politique.

Pour quiconque est au courant de ce qui concerne les doctrines, les personnes et les faits, la lecture attentive de cette note suffit à sa réfutation. Mais les esprits vraiment au courant sont en minorité si infime qu'il est nécessaire d'insister un peu.

Il est infiniment malaisé de discuter la pensée de M. le marquis de la Tour-du-Pin, parce que, lorsqu'on y cherche des raisonnements suivis et logiques à quoi se prendre, on se trouve surtout en face de sentiments infiniment respectables, professés par le caractère le plus noble et le cœur le plus loyal qui soit au monde, sentiments en présence desquels on ne peut guère que s'incliner et se taire...

La querelle entre M. l'abbé Fontaine et M. le marquis de la Tour-du-Pin ne date pas d'aujourd'hui. Lorsque parut le précédent ouvrage de M. Fontaine, *Modernisme sociologique*, M. de la Tour-du-Pin n'y était, je crois, pas même nommé. Mais en revanche, les idées de son intime ami M. Lorin y étaient déjà fort malmenées et à juste titre, et M. de la Tour-du-Pin crut devoir intervenir dans un article assez amer de la *Chronique sociale de France* (1) : article qui, à vrai dire, se résume à ceci : Il ne faut pas juger des doctrines d'après les idées qu'elles expriment, mais uniquement « d'après leur adaptation au but (*sic*) ». Encore une fois, allez donc raisonner avec ce sentimentalisme nuageux !

Cette fois, M. de la Tour-du-Pin déclare qu'il a trois choses à défendre contre le P. Fontaine : « ma pensée, mes amis, notre école ».

Pour ce qui est de sa pensée, M. de la Tour-du-Pin semble vraiment s'exagérer la part qui lui est faite dans le livre de M. Fontaine. On va en juger par les textes que je vais rappeler. De plus il y a erreur évidente à s'imaginer que M. Fontaine l'ait qualifié d'hérétique. De ce que le livre s'intitule le *Modernisme social*, il est clair qu'il ne s'ensuit nullement que tous les auteurs dont certaines idées sont indiquées, discutées ou même critiquées au cours de l'ouvrage, soient rangés par M. Fontaine « sous la rubrique injurieuse d'hérésie », et

1. Janvier 1910.

qu'ils aient à sursauter comme s'ils sentaient déjà s'allumer sous leurs pieds les fagots de l'Inquisition.

Voici tout simplement ce qu'écrit M. Fontaine qui ne fait, encore une fois, que répondre aux attaques de M. de la Tour-du-Pin, lequel n'avait été jusque-là ni nommé ni mentionné par M. Fontaine. On pourra constater de quel côté est la modération des idées et de la forme.

Dans un article assez peu bienveillant de la *Chronique sociale de France*, M. le marquis de la Tour-du-Pin La Charce me reproche d'avoir applaudi à l'idée de Biétry (1) comme à une nouveauté; pour lui il préconise la propriété corporative comme le régime organique de la classe ouvrière, tandis que la propriété privée est à ses yeux, pour l'ouvrier, un véritable leurre. Mon avis diffère légèrement de celui de M. le marquis; à la propriété corporative, je voudrais que l'ouvrier lui-même joignît la propriété privée. Ne le fait-il pas du reste? Mon contradicteur doit savoir que les caisses d'épargne reçoivent, des ouvriers, des sommes considérables; ce sont bien là, j'imagine, des capitaux privés, une propriété individuelle. Et je ne m'en étonne pas; à côté et en dépit du « sweating system » et de ses injustices criantes, les salaires augmentent progressivement et les travaux manuels ne sont point les moins rémunérés en un bon nombre de métiers; les honoraires de bien des professions libérales leur sont inférieurs. Pourquoi dès lors enlever à l'ouvrier l'espoir fondé de se former un capital qui le rendrait plus indépendant, et dont l'acquisition, ou même la simple poursuite entretiendrait chez lui une activité généreuse, en même temps qu'une ambition très légitime?

Cela corrigerait certains inconvénients qu'il faut savoir reconnaître et qui naissent du patrimoine corporatif, développé comme nous le désirons. N'est-il pas à craindre que le syndiqué qui se sent à l'abri du besoin pour ses vieux jours, sûr aussi d'être secouru en cas d'accidents, de maladie ou d'infirmités, ne perde de cette initiative si précieuse qui a permis à tant de ses pareils, ouvriers comme lui, non seulement de se constituer de modestes capitaux, mais de devenir patrons à leur tour et même chefs d'industrie? La propriété privée contribue à entretenir chez tous ses légitimes possesseurs, ouvriers et autres, un individualisme très légitime lui aussi, très autorisé, j'oserais dire très catholique, dont M. de la Tour-du-Pin ne fait pas assez de cas. Léon XIII y voyait le principal obstacle au collectivisme qui est le « grand péril » non pas de demain, comme le pense M. le marquis, mais d'aujourd'hui; tandis qu'un autre individualisme nous y conduit très directement. Et cet individualisme fort dangereux est celui-là même qui se cache sous les formules égalitaires de M. Lorin, dont M. le marquis n'a saisi ni la portée doctrinale, ni le but.

L'une des causes qui me font désirer un patrimoine riche et abondant pour les syndicats ouvriers, est la haine de ce dangereux égalitarisme qu'il faut combattre partout où on le rencontre. Les capitaux dont ces syndicats seraient possesseurs établiraient entre eux une certaine hiérarchisation; les plus riches exerceraient sur les autres une influence modératrice qui limiterait cet esprit révolutionnaire dont presque tous sont animés. La différenciation née des inégalités corporatives elles-mêmes n'engendrerait rien de pareil à la « cour des rois nègres » redoutée de M. la Tour-du-Pin, ni même rien de cet esprit de caste qui ne va jamais sans quelque morgue; mais elle empêcherait probablement ces coalitions révolutionnaires, comme

1. Il s'agit de faciliter l'accession des ouvriers à la propriété privée, personnelle et familiale. (B. G.).

la Confédération générale du travail, rêvant la destruction de l'ordre social actuel, sans savoir ce qui le remplacerait. Nous ne demandons pas autre chose, et ce serait déjà un commencement d'organisation pour notre société française tout entière (1).

Franchement y a-t-il là de quoi justifier le ton indigné de la note publiée par l'*Action Française?* C'est une idée au moins étrange que de reprocher à M. Fontaine, tout en critiquant les doctrines de M. Lorin et de M. de la Tour-du-Pin, de n'avoir pas nommé M. de Mun; alors que, dans son article de la *Chronique sociale de France,* M. de la Tour-du-Pin reprochait précisément à M. Fontaine d'avoir, dans son livre précédent, le *Modernisme sociologique,* fait allusion à M. de Mun (2). J'imagine que si M. Fontaine n'a pas parlé de la doctrine sociale » de M. de Mun, c'est tout uniment parce que cette doctrine en tant que personnelle est inexistante.

M. de Mun est un académicien-né qui a mis une langue oratoire admirable, quoique un peu molle, au service de opinions successives qu'il a traversées, et dont les dernières se trouvent être, en politique comme en sociologie, celles de M. Lorin. Mais cette virtuosité littéraire ne suffit à constituer ni un penseur, ni un chef d'école, ni un homme de doctrine.

Quant aux théories sociales de M. Lorin, que M. de la Tour-du-Pin tient décidément, pour son malheur, à patronner et à faire siennes, il est certain qu'elles sont appréciées sévèrement par M. Fontaine. Mais elles le sont beaucoup plus durement encore par un autre écrivain que je veux citer ici sans sortir de mon sujet, qui est d'exposer l'accueil fait au livre de M. Fontaine.

Peu de jours après avoir inséré la note de M. de la Tour-du-Pin, l'*Action Française* publiait, sous forme de *Chronique sociale,* un long compte rendu du *Modernisme social* de M. Fontaine. Et voici ce qu'on y lit :

On a malheureusement et trop souvent faussé, dénaturé les théories légitimes des vrais réformateurs traditionnels, et, qu'on me passe cette expression un peu triviale, en les accommodant à la sauce démocratique, on en a fait un objet de rebut pour ceux qui ont gardé en toutes choses le goût de la propreté.

Il y a, à cet égard, dans les premiers chapitres du livre de M. l'abbé Fontaine (3), sur les *faux dogmes* de cette sociologie aventureuse, des jugements sévères, mais trop mérités. Je recommande ces pages de l'ouvrage du savant auteur, à tous ceux qui, grisés par une métaphysique sociale confuse, vont donner sur l'écueil de ce misérable égalitarisme démocratique où se brisent les plus généreuses tentatives de réforme sociale. Qu'ils

1. L'abbé J. Fontaine. *Le Modernisme social,* p. 143-144.

2. M. de la Tour-du-Pin reprochait à M. Fontaine cette phrase dont l'intention n'est d'ailleurs que louangeuse : « Nos cercles catholiques d'ouvriers ont eu pour principal auteur, non pas un ouvrier devenu prêtre, mais un officier de cavalerie ».

3. Consacrés uniquement à la sociologie de M. Lorin.

lisent, qu'ils relisent, qu'ils méditent les paroles tombées de la chaire apostolique et qui ont signalé avec une autorité incomparable le péril égalitaire démocratique.

A côté de cette virulence, que sont les plus fortes critiques de M. Fontaine contre la fausse égalité de nature et de dignité entre les hommes, chère à M. Lorin et à M. de la Tour-du Pin? Je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien savoir ce que pense M. de la Tour-du-Pin de la page que je viens de citer, et qui est signée de... M. l'abbé de Pascal.

Le reste de cet article de M. l'abbé de Pascal et les critiques qu'il semble faire du livre de M. Fontaine se perdent, il faut l'avouer, dans une confusion brumeuse et déclamatoire, d'où il est difficile de dégager une idée précise. Voici ce qu'il y a de plus clair. Après avoir énuméré très longuement les noms de tous les grands hommes qu'il a connus et fréquentés dans sa vie (et il paraît bien qu'il y en a beaucoup), l'auteur ajoute l'affirmation qu'on va lire et que nous sommes réduits à accepter sur sa parole; nous touchons ici à une question qui pourrait être un peu nette : je souligne les mots essentiels.

Je puis bien affirmer que les théories *sur la propriété* de M. de la Tour-du-Pin, qui ont le don d'effrayer M. Fontaine, auraient paru toutes simples à ces hommes de science et d'expérience consommées.

Par malheur, voici l'explication, s'il est permis d'employer ce terme, par laquelle l'auteur continue :

C'est que, et je tiens à appuyer sur ceci — en ce point comme en tous les autres — tout en rattachant fermement les questions aux principes de *droit naturel humain et divin*, ils montaient *plus haut*.

On a bien lu : « plus haut ». *Plus haut* que les principes du droit naturel humain et *divin*, que peut-il bien y avoir, grand Dieu? Et quels sont les penseurs privilégiés qui vont s'élever dans ces régions supra-divines? Que peut-il y avoir? Rien, sinon les nuages du rêve et du pays d'Utopie. Qui s'égare dans ces brouillards, sinon précisément les idéalistes sentimentaux, de l'école des Lorin et des la Tour-du-Pin, qui se refusent à tenir compte dans la mesure nécessaire, en matière d'économie politique et sociale, des lois inéluctables et immuables qui régissent la nature matérielle, la terre, le travail, le capital, la production, la répartition, la circulation et la consommation des richesses! Ces lois ne sont pas tout en cette science, c'est bien entendu. Elles ne sont même pas le principal, c'est encore évident, puisque la vie humaine, digne de ce nom, dépasse et domine la matière; mais, nous le redirons tout à l'heure, ces lois sont le *substratum* indispensable de la science économique; les méconnaître, les ignorer ou les mépriser, c'est se condamner à l'impuissance et à l'erreur.

Le respect de ces lois est la garantie de libertés nécessaires, dont l'affirmation et la défense ne constitue nullement, quoi qu'en disent les idéalistes faussement mystiques de l'école de M. Lorin, le libéralisme économique.

En écrivant distraitement ce petit mot : « *plus haut* que les principes de droit naturel, humain et divin », M. l'abbé de Pascal n'a pas réfléchi aux conséquences de sa pensée, mais il a exprimé, sans le vouloir, une grande vérité. Voici d'ailleurs, pour insister sur le point par où sa doctrine semble devenir saisissable, comment il s'essouffle, à travers des phrases bien vagues, à la formuler :

Tous ensemble nous pensions que les principes établis par la tradition, définis par l'Eglise, une fois doctrinalement admis, il fallait tracer, pour la pratique, des règles générales, indiquer et esquisser des *régimes*. Nous disions : oui, travail, propriété, capital, mais laissons cette fameuse *liberté* du travail, de la propriété, du crédit, qui aboutit au désordre, à l'anarchie, à l'*usura vorax* et appliquons-nous à installer dans l'ordre chrétien restauré, de justes *régimes* du travail, de la propriété, du crédit, sous la garantie d'une sage organisation professionnelle.

La rengaine sur l'*usura vorax* semble faire allusion à la doctrine de M. l'abbé Fontaine sur le prêt à intérêt. Nos lecteurs connaissent déjà cette doctrine qui est, on peut le dire, celle de tous les théologiens : elle est formulée dans le chapitre consacré aux erreurs de M. Gide (1). Mais il faut citer, car rien ne remplace les textes.

D'après M. Joseph Rambaud (*Cours d'économie politique*, tome II, p. 69), le revenu du capital a deux explications possibles; l'explication économique par la productivité du capital, l'explication morale et juridique par le droit de propriété, et c'est à cette dernière que se rallie le savant professeur. Il la fait valoir du reste de façon ingénieuse et tout à fait démonstrative, lorsqu'il nous dit par exemple : « que nul ne peut être amené par justice à céder la propriété ni même la simple jouissance de sa chose sans recevoir en échange, une autre valeur dont le besoin général de la société établit l'équivalence avec la valeur de ce qu'il donne ou de ce qu'il prête » (p. 73).

De même encore, lorsqu'il analyse les éléments essentiels ou les éléments accessoires du loyer ou de l'intérêt : indemnité pour privation de jouissance... prime d'assurance contre le défaut de restitution de capital... ou lorsqu'il étudie les titres extrinsèques qui justifient aux yeux de l'Eglise le prêt à intérêt, *damnum emergens, lucrum cessans, periculum sortis.*

Il faut bien reconnaître avec M. Rambaud que ces considérations expliquent et justifient le prêt à intérêt dans certaines hypothèses que la productivité du capital n'atteindrait pas avec la même efficacité.

Toutefois l'argument tiré de cette productivité a bien aussi sa valeur et satisfait pleinement en beaucoup de cas l'équité la plus rigoureuse. Si le capital est réellement productif entre les mains de l'emprunteur, il est tout naturel que le prêteur ait le droit d'exiger une partie des bénéfices qui en sortent pour le dédommager de ne l'avoir point exploité lui-même et subi de ce chef une perte réelle.

---

1. Voir *Foi catholique*, 15 octobre 1911.

L'Eglise, pour permettre le prêt à intérêt, considère les titres extrinsèques énumérés ci-dessus, du côté du prêteur; mais ils ont aussi, si je puis dire, une autre face qui regarde l'emprunteur lui-même. Le *lucrum cessans* chez le prêteur engendre le *lucrum emergens* pour l'emprunteur, et cela implique la productivite du capital. Vous prêtez dix mille francs à une compagnie industrielle qui, avec cette somme, achète dix ou quinze bœufs pour nourrir ses ouvriers pendant une saison de travail; c'est un prêt de consommation productive; vos dix mille francs se changent en substances alimentaires qui se changent en forces humaines employées à des travaux lucratifs. Pourquoi donc le prêteur ne demanderait-il pas une juste rémunération de ce service, lorsque la compagnie partagera les bénéfices réalisés avec des forces qu'il a entretenues, sinon formées?

Je le sais, il y a des consommations improductives que l'on appelle habituellement consommation de jouissance ou d'entretien. Je prête dix mille francs à un prodigue qui va les dépenser en débauches : voilà certes une consommation improductive. Mais d'où vient cette improductivité? Du capital prêté? Non, mais du criminel usage auquel il a servi, et dont je n'avais pas le moindre soupçon. Pourquoi, même dans ce cas, ne percevrais-je pas les intérêts de mes dix mille francs? Leur productivité est réelle, effective; qui dit productivité ne dit pas produit réalisé mais réalisable. Le grain de blé jeté dans la poussière du chemin et foulé aux pieds ne produit rien; enfoui dans le champ à côté, il produira en se multipliant au point de le remplir de moisson. La productivité de mes dix mille francs était tout aussi réelle que celle du grain de blé et elle me donne droit à des intérêts en dépit du mauvais usage que l'emprunteur en a fait et dont je ne suis à aucun degré responsable.

Les démocrates nous rappelleront peut-être les condamnations si énergiques et si nombreuses de l'Eglise, particulièrement au moyen âge, contre le prêt à intérêt. Sans entrer dans l'examen de cette question qui nous entraînerait trop loin, disons que, nous aussi, nous avons le plus grand respect pour les décisions et directions de l'Eglise; mais nous les prenons telles qu'elle nous les donne et les formule de notre temps, sans avoir la moindre prétention de lui en remontrer et de la contredire. De nos jours, l'Eglise non seulement tolère, mais accepte et autant dire consacre le prêt dans les limites fixées par l'équité et par la loi; elle défend d'inquiéter les prêteurs qui se tiennent dans ces limites. Comment donc les démocrates, qui sont en toutes circonstances des adaptateurs si empressés de satisfaire à tous les besoins nouveaux, nous reportent-ils, jusqu'au moyen âge en la présente matière? Est-ce bien pour obéir à l'Eglise ou à Karl Marx? Si j'avais vécu au moyen âge, alors que les Juifs, déjà détenteurs des rares capitaux en circulation, exploitaient les miséreux en leur prêtant à des taux absolument usuraires, j'aurais crié au voleur; et le voleur, c'était le Juif. Aujourd'hui les socialistes veulent dépouiller quiconque possède un capital et surtout l'exploite ou le prête; c'est contre eux, soutenus par des imprudents, que j'élève ma protestation, même en faveur du prêt à intérêt et des créateurs et soutiens de l'industrie française (1).

Voici la note ajoutée en cet endroit par M. Fontaine. Elle précise encore la question à laquelle fait allusion l'article de M. l'abbé de Pascal. On retrouvera ici la critique de certains idées de M. le marquis de la Tour-du-Pin. N'oublions pas que M. Fontaine ne fait

1. *Le Modernisme social*, p. 215 et suivantes.

quo répondre à des attaques que n'avait provoquées aucune mention personnelle.

Les lignes que l'on vient de lire n'ont nullement la prétention de traiter de façon complète la question du prêt ni surtout les prohibitions de l'Eglise à ce sujet. Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Garriguet : *Régime du travail,* tome II, pp. 148-219, dont on connaît l'esprit ultradémocratique. Et cependant il fait comme nous et croit à une conciliation possible entre les prohibitions anciennes et la doctrine actuelle de l'Eglise, pp. 133-200. C'est évidemment qu'à ses yeux l'intérêt au taux légal et les dividendes modérés et équitables ne sont pas l'*usura vorax,* flétrie par Léon XIII.

Les théologiens qui prétendent que le prêt à intérêt est *injuste in se,* sont obligés de reconnaître qu'il devient tolérable et est autorisé par tous *propter cessationem lucri vel damnum emergens et periculum sortis.* La condamnation que l'on formule repose sans doute sur « l'improductivité du capital argent ». L'argent, dit-on, ne fait pas de petits. « *Directe, concedo, indirecte, nego.* » Voici deux cents francs que l'on vous prête; avec cette somme vous achetez une vache qui fait un veau; la vache est un capital productif, mais sans les deux cents francs vous n'auriez eu ni veau ni vache. En d'autres termes, le capital argent a une valeur d'échange qui engendre une valeur d'utilité. Mais à quoi bon discuter pour des gens qui ne veulent point entendre !

L'un des catholiques socialisants qui ont le plus contribué à brouiller les questions du prêt et de la propriété raisonne un peu naïvement « sur l'usure du capital transféré par le fait du transfert » et déclare sentencieusement que le « prêt consume la substance de l'emprunteur en le faisant passer aux mains du prêteur ».

Je vous prête cent francs au denier vingt; je vous livre quatre-vingt quinze francs ou cent francs à la condition que vous m'en rendiez dans un an cent ou cent cinq. En quoi donc ai-je consumé votre « substance » et l'ai-je fait passer dans mes mains? C'est moi tout d'abord qui vous livre ma substance ou plus simplement mon capital, fruit de mon travail, que vous pourrez exploiter pendant un an, tandis que moi, j'en serai absolument privé, n'en retirerai aucun profit autre que vos cinq francs, *lucrum cessans,* et sans ces cinq francs ce serait pour moi une perte sèche, *damnum emergens.* Et puis il y a le risque : pourrez-vous me les rendre? *periculum sortis.* En vérité, en vous abandonnant mes cent francs pour un an, je dévore votre substance! Je croyais vous rendre service, ou du moins, je croyais qu'entre nous, dans le cas présent, il y a échange de services comme dans une vente ou location.

Mais M. le marquis de la Tour-du-Pin pense autrement et a sur les questions connexes des opinions également fantaisistes. C'est que M. le marquis est un autodidacte, peu renseigné sur les idées des autres qu'il repousse, parfois sans les bien comprendre et même sans les avoir étudiées. Le livre qu'il a écrit a d'excellentes pages; mais à la base de tout son système se creuse une sorte de fosse profonde qui rend caduc tout le reste : sa théorie sur la propriété. Aussi a-t-il mérité les éloges des plus échevelés démocrates comme M. Naudet qui, dans sa *Justice sociale* du 3 août 1907, lui donne du « Grand Seigneur » et en vient quasi au baise-main, en dépit de ce « royalisme aux allures un peu hautaines », qu'il lui reproche... Mais M. de la Tour-du-Pin va nous accuser de « corriger des devoirs » et la *Chronique sociale de France,* du 15 janvier 1910, nous a appris dans quel dédain il tient ce métier. Voir sur le livre de M. de la Tour-du-Pin : *Vers un ordre social chrétien,* le compte rendu de M. Hubert-Valleroux, *Réforme*

sociale, 16 février 1908, et sur les *Aphorismes de politique sociale* du même auteur, une critique de M. Joseph Rambaud, *Polybiblion*, juillet 1910.

On serait heureux de savoir si oui ou non M. l'abbé de Pascal pourra nier la légitimité du prêt ainsi compris.

Ce qui est parfaitement intolérable de la part de ceux qui se font les champions des idées sociales de M. Lorin, c'est qu'ils osent rééditer, à l'adresse de ceux qui ne pensent pas comme eux, l'imputation usée et vraiment par trop audacieuse en l'espèce, d'un prétendu libéralisme, issu de la doctrine « des physiocrates ».

C'est l'une des plus odieuses traîtrises de la langue contemporaine et l'un des résultats de notre effrayante pauvreté philosophique et du désarroi d'idées au milieu duquel nous vivons, que les sociologues de cette école puissent avoir l'audace d'articuler, à l'adresse de leurs adversaires, ces mots de libéralisme et d'individualisme et d'appliquer ces étiquettes, doctrinalement injurieuses, aux idées professées par M. l'abbé Fontaine.

On sait qu'il n'y a ici une équivoque verbale particulière; j'y ai fait allusion plus haut, et l'erreur créée par cette équivoque est soigneusement entretenue par les intéressés.

Nul n'ignore qu'en économie politique ce nom d'école libérale est appliqué à l'école du « laissez-faire, laissez-passer », qui, sous prétexte de respecter toutes les libertés individuelles : liberté de la propriété, du contrat, du travail, et autres, ne voulait reconnaître, en économie politique, *aucune* autre règle que les lois qui régissent la nature matérielle et traitait la « matière humaine » comme la matière brute. C'était en effet l'erreur des « physiocrates ».

Mais, de ce que les lois qui régissent la nature matérielle ou qui en résultent ne sont pas les seules dont il faille tenir compte en économie politique, il ne s'ensuit nullement, encore une fois, que ces lois soient inexistantes ou puissent être traitées comme telles, ni par conséquent que l'économie politique ne ressortisse en aucune manière ni à aucun degré aux sciences naturelles. Ce serait là l'illusion de l'idéalisme, illusion que n'évite point M. de la Tour-du-Pin, quand il déclare, dans sa lettre à l'*Action Française*, que l'erreur des catholiques libéraux, héritiers des physiocrates, consiste à enseigner que « le domaine de l'économie ressort aux sciences naturelles ». Assurément, il y ressort, non pas *exclusivement*, comme le professent, soit d'une manière formelle, soit par une prétérition systématique de l'élément moral et religieux qui est à la base du droit naturel humain, les véritables tenants de l'erreur libérale, mais il y ressort très réellement, à moins qu'on ne veuille s'imaginer, avec les disciples de Kant et de M. Bergson, que le monde n'étant qu'un produit de notre pensée, c'est, selon l'expression trop significative de M. Lorin en

personne, « notre esprit qui impose ses lois aux choses » (1), et non inversement. Il est clair que dans ce cas la science sociale peut à son gré organiser et transformer le monde, sans tenir compte d'aucune loi matérielle objective.

Et tel est bien le rêve insensé du socialisme, qui promet et annonce la régénération complète de l'humanité par un progrès indéfini.

Toute la question, nous le constatons une fois de plus, revient donc au point capital que voici :

Le rôle du véritable sociologue consiste assurément à étudier les lois économiques qui résultent de la nature matérielle, de l'élément matériel qui constitue partiellement l'homme et le monde, à vérifier et à respecter ces lois; mais ce rôle consiste aussi à intégrer ces lois dans le droit naturel à base morale et religieuse. La méconnaissance ou l'oubli systématique de cette base morale et religieuse, rationnellement connue et établie, du droit naturel humain et social, c'est cela uniquement et rien autre chose, qui constitue l'erreur fondamentale du libéralisme économique. Et non seulement c'est une calomnie odieuse que de flétrir du nom de libéraux ceux qui, comme M. Fontaine, professent et revendiquent précisément les principes de ce droit naturel rationnel à base religieuse; mais cette calomnie se double d'une invraisemblable audace quand elle émane de ceux dont la doctrine n'est au fond rien autre chose que le libéralisme philosophique le plus faux, le plus radical, le plus condamné. Or, c'est le cas de la sociologie de M. Lorin et de son école. Je l'ai démontré surabondamment par des textes et des analyses auxquelles rien n'a pu être opposé (2).

Ou je me trompe, ou M. de la Tour-du-Pin songeait quelque peu à ce commentaire littéral que j'ai dû faire du texte de M. Lorin, quand il écrivait dans la *Chronique sociale de France :* « Il y a une disposition d'esprit naturelle chez les professeurs, habitués à *corriger des devoirs* qui ne sont que des exercices et pas des actes... » Chose curieuse : ce dédain transcendant pour le métier de professeur fait place à la plus vive admiration, quand il s'agit par hasard d'un professeur qui partage les sentiments de M. de la Tour-du-Pin, « de l'excellent maître qu'est M. Duthoit », « l'éminent professeur d'économie politique à l'Université Catholique de Lille », et de son « enseignement solide et sûr », etc., (même article de la *Chronique sociale*). Ceux-là sans doute n'ont pas l'habitude de « corriger des devoirs »?

---

1. « Nous atteignons *(par la foi)* la paix intérieure que ne donne point la constance *des lois que notre esprit impose aux choses* ». (Déclaration de M. Henri Lorin à la *Semaine sociale* de Bordeaux en 1909, analysée dans la *Foi catholique*, août 1909, p. 138). Cette formule est celle du plus pur subjectivisme kantien. Mon étude sur cette *Déclaration* de M. Lorin a été publiée à part dans l'ouvrage : *Religion, sociologie, politique.*

2. Voir *Religion, sociologie, politique;* et aussi mes études sur les opuscules de M. Ch. Boucaud : *Le droit naturel. Foi catholique*, juillet et septembre 1909.

Oh! naïve partialité des sentimentaux! Pour moi j'avoue humblement qu'avec le commun des mortels je me sens incapable de me rendre compte de la pensée d'un écrivain autrement que par l'analyse rationnelle de son texte, et j'estime qu'on ne peut juger une doctrine que d'après les idées qui l'expriment et la « pensée » qu'elle renferme. Ce n'est pas l'avis de M. de la Tour-du-Pin. Il me manque évidemment sur ce point les lumières exceptionnelles dont il est favorisé.

Il est faux d'ailleurs de dire que M. Fontaine « attaque les catholiques sociaux ». Il a exposé et réfuté « les faux dogmes du catholicisme social », ce qui n'est pas du tout la même chose. Le mot de « catholiques sociaux » est un vocable barbare, qui constitue une injure à la langue comme au bon sens : c'est un terme d'importation saxonne dont la malformation originelle est incurable et qui, ne signifiant rien, peut signifier tout ce qu'on voudra. Il ne rendra jamais, comme toute parole française native, le son clair d'une idée. Mais cette expression : « les faux dogmes du catholimisme social », exprime nettement l'erreur qu'on veut signaler. Toute épithète, toute addition, restrictive ou extensive, à la doctrine du catholicisme, est ou inutile ou erronée. Du moment que le catholicisme est la seule religion intégralement vraie, dire qu'il est « social », c'est une tautologie qui devient une sottise. Et si l'on voulait exprimer par là qu'il y a deux catholicismes, un qui serait « social » et un autre qui ne le serait pas, la sottise se doublerait de la plus grave des erreurs.

L'erreur du modernisme théologique sur l'évolution des dogmes consiste à méconnaître la donnée et les principes immuables de la connaissance religieuse, naturelle et surnaturelle, et le rôle qui a été confié à l'Eglise d'en être l'authentique maîtresse. L'erreur du modernisme social sur « l'évolution des formes sociales », dont parle M. de la Tour-du-Pin, consiste à méconnaître la donnée et les principes immuables du droit naturel et le rôle qui a été confié à l'Eglise d'en être l'authentique interprète. Le rapport entre les deux erreurs est donc très clair, et M. Fontaine consacre tout son volume à le mettre en lumière. Il est surprenant que M. de la Tour-du-Pin ne s'en soit pas aperçu.

Les lecteurs de la *Foi catholique* connaissent déjà la critique lumineuse de bon sens et d'évidence faite par M. Fontaine, au nom de la philosophie et de la théologie, des faux dogmes du catholicisme « social » (1). Ces faux dogmes se résument tous dans l'égalitarisme de nature, de dignité, d'action et de droits, logiquement issu (M. Fontaine le montre) de Jean-Jacques Rousseau et préconisé par M. Lorin, M. Charles Boucaud et autres tenants de la même école. A cette critique, dont l'ensemble est d'une solidité qui s'impose, et en même

1. Voir *Foi catholique*, 15 décembre 1911.

temps d'une parfaite modération de forme, les contradicteurs de M. Fontaine se gardent, et pour cause, de rien objecter.

Il est remarquable du reste que toutes les fois que M. Fontaine discute les opinions de sociologues catholiques (par exemple celles de M. Duthoit) il garde les mêmes ménagements et toutes ses assertions sont abondamment démontrées par des textes qu'elles ne dépassent jamais. On pourra récriminer et se plaindre. Réfuter sera plus difficile.

D'un bout à l'autre du livre, ce qui apparaît au fond des doctrines critiquées, c'est bien le vrai et condamnable libéralisme.

Chez M. Lorin, l'erreur du libéralisme philosophique et social que je signale revêt un caractère de faux mysticisme particulièrement subtil et dangereux. « Sous prétexte de tout surnaturaliser, elle absorbe et noie la nature dans un surnaturel qui, privé de base, s'évapore, et elle aboutit au même résultat que le naturalisme individualiste, qu'elle prétendait combattre ». En un mot, la base morale et religieuse du droit naturel humain et social, la connaissance de l'âme et de Dieu et de la loi morale naturelle, n'est pas, à ses yeux, rationnellement établie et intégrée scientifiquement dans le droit naturel lui-même. Là est l'erreur : et cette erreur est la propre donnée du libéralisme philosophique et social, et en même temps du modernisme condamné. Chez un autre écrivain de la même école, M. Charles Boucaud, ce libéralisme apparaît non moins clairement, puisque tout se résume dans sa théorie « des titres purement laïques et *libéraux* du droit naturel » moderne. Il en est de même chez tous les sociologues « socialisants » et « modernisants ».

Il faut donc que les adeptes de cette école en prennent leur parti. C'est de leur part une manœuvre qui fait désormais sourire que de traiter leurs adversaires de libéraux et d'essayer ainsi de prêter à autrui la qualité qui leur appartient en propre. Pour ce qui regarde en particulier l'auteur du *Modernisme social,* une telle imputation serait à son égard plus invraisemblable encore. Il est probable d'ailleurs qu'un jour ou l'autre M. Fontaine consentira lui-même à discuter et à analyser les raisons apparentes et surtout les causes véritables de pareilles allégations.

Au reste, et c'est par là que je veux finir, voici, en regard des critiques que je viens de rappeler et qui seraient, par elles-mêmes, parfaitement négligeables, une approbation trop hautement et trop particulièrement précieuse, pour qu'il soit utile de la souligner.

Evêché de Liège, 15 décembre 1911.

« *A M. l'abbé Fontaine,*

» Cher Monsieur,

» J'ai lu votre nouvel ouvrage et je vous en félicite cordialement. Il est excellent et ne peut manquer de faire beaucoup de bien.

» Vous avez le courage de démasquer l'erreur où qu'elle se trouve, et vous le faites de main de maître. Il n'est pas une de vos thèses à laquelle je ne serais heureux de souscrire.

» Que Dieu vous récompense et vous bénisse pour la bonne œuvre que vous venez de faire et qui, je le souhaite vivement, ne sera pas la dernière de votre vie si active et si féconde ».

» M. H. RUTTEN,
» *Evêque de Liège* ».

Un éloge si précis et si complet, émanant d'une telle autorité et de ce centre de vie et d'études sociales catholiques qu'est Liège, est une première récompense pour l'auteur du *Modernisme social* et laisse présager d'autres suffrages.

La doctrine et l'œuvre de M. Fontaine ont déjà reçu et de plus haut encore, de Rome même, des encouragements souverains auprès desquels, pour un humble soldat de la vérité (nous avons le bonheur de le savoir aussi par expérience), toutes les injures, toutes les attaques et, à vrai dire, tout le reste n'est de rien. Les gardiens authentiques de la vérité dans l'Eglise savent que l'œuvre que nous poursuivons est plus indispensable aujourd'hui que jamais. Prémunir les catholiques imprudents ou inattentifs contre l'invasion des erreurs très subtiles et parfois très séduisantes qui les enveloppent et les assiègent, c'est d'abord pour un théologien un droit absolu, un droit contre lequel rien au monde (à moins que ce ne soit un ordre de silence émanant de la plus haute autorité qui existe sur terre) ne peut prévaloir. Et c'est ce droit, ne l'oublions pas, qui fonde la véritable liberté de la presse. Mais parler n'est pas seulement pour nous un droit, c'est un devoir, et c'est pourquoi il ne sera pas aisé de nous empêcher de l'accomplir.

Le prétexte commode et menteur de la paix et de l'union entre les catholiques a toujours été, en pareil cas, exploité par les véritables artisans de la désunion et de la guerre, c'est-à-dire de l'erreur et du mensonge. Pour parler vrai, le mal et le malheur souverains, ce n'est pas qu'il y ait entre les catholiques des divisions quelconques d'idées et d'opinions, c'est qu'il y ait chez quelques-uns des idées fausses, erronées, et logiquement destructives de toute vérité et de toute croyance religieuse. L'unique moyen de combattre et de guérir la désunion, ce n'est pas de se taire, c'est de détruire l'erreur, cause unique de la désunion. De tout temps, aux heures de crise doctrinale, il y eut dans l'Eglise elle-même des endormeurs de tempérament et de profession qui criaient aux défenseurs de la vérité catholique : « Ne parlez pas ! vous allez troubler la paix et nous désunir ! » Et quand on y regardait de près, il se trouvait que ces apôtres de la paix n'étaient (à part quelques naïfs) que des loups déguisés en moutons bêlants du pacifisme doctrinal.

A l'heure actuelle, et dans la question qui nous occupe ici, il est évident, aux yeux les plus prévenus, que toute la machine sociale craque et s'effondre et croule dans l'anarchie : que le collectivisme athée, international et franc-maçonnique, c'est-à-dire la plus effroyable organisation de tyrannie antireligieuse et antisociale qu'on puisse concevoir, non seulement nous menace, mais déjà nous dévore. Des catholiques abusés, illusionnés, au lieu de réagir, précipitent cette catastrophe par leurs complaisances doctrinales inexcusables. Ils sont à vrai dire les ouvriers les plus efficaces de ce mouvement, parce qu'ils énervent et paralysent les seules forces qui pourraient résister dans le monde à l'invasion du collectivisme athée. En réalité, les catholiques « socialisants » et « modernisants » ne sont trop souvent, inconsciemment, rien autre chose que les troupes de couverture du collectivisme athée, international et franc-maçonnique. Et lorsque nous montrons le péril et que nous cherchons à les éclairer, on viendrait nous crier : « Ne parlez pas! Vous nous désuniriez! »

Il y a des heures où le silence est une trahison. Pour mon humble part, tant qu'il me restera un souffle et une plume, et tant que l'autorité de Dieu lui-même, se manifestant par la voix qui vient hiérarchiquement de Rome, voudra bien ne pas me commander le silence, je parlerai. *Non possumus non loqui.*

B. GAUDEAU.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'INDEX, MGR DUCHESNE ET LA PRESSE LIBÉRALE ITALIENNE

Notre vaillant confrère de Florence, l'*Unità cattolica*, donne les réflexions des principaux organes libéraux italiens sur le récent décret de l'Index contre l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne. C'est un défilé intéressant d'aveux et de colères. La presse française elle-même est dépassée. Lorsqu'on a lu l'article maladroit d'*Un Catholique du Matin*, auquel la *Croix* répondait dès le lendemain, on n'a plus guère à enregistrer que les variations du *Figaro*, du *Temps* et des *Débats*, les interviews peu saisissantes de *Paris-Journal*, les plaisanteries sans beaucoup de sel de Gustave Téry dans le *Journal*, etc... La lutte autour de ce mauvais livre a été en somme peu ardente parmi nous. Sauf les protestations de quelques-uns des éclaireurs du bon combat, plus volontiers diffamés que suivis, personne ne s'était beaucoup ému, avant la circulaire de la Sacrée-Congrégation Consistoriale et depuis les premières

mesures prises par nos évêques intransigeants. En Italie, au contraire, sous les yeux du Saint-Siège, la campagne avait été vive. Le ressentiment libéral est profond. Il s'échappe en paroles significatives.

La *Stampa*, libérale de Turin écrit :

« Cette condamnation de l'œuvre de Mgr Duchesne est une partie perdue pour tout l'élément catholique libéral de tous les pays; car celui-ci avait engagé franchement la lutte contre les éléments intransigeants, qui voulaient à tout prix faire condamner l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, accusée de contenir dans son ensemble les germes de graves erreurs aux yeux de la pure doctrine catholique. D'ailleurs, à cette condamnation de Mgr Duchesne ont peut-être contribué ses amis et admirateurs, parmi lesquels de nombreux modernisants, plus encore que ses ennemis ».

On ne le lui fait pas dire! Mais la *Stampa* n'a cru formuler qu'une excuse.

Le *Corriere della Sera* avait tout prévu :

« La condamnation présente est l'épilogue de la vive campagne menée depuis plusieurs années contre le prélat français, et elle était à prévoir — ainsi que nous-mêmes l'avions, en effet, prévue, — depuis le jour où la Congrégation consistoriale, dont le Pape lui-même est le préfet, prohiba la lecture de cet ouvrage dans les Séminaires italiens ».

Si le *Corriere* prévoyait la condamnation, pourquoi donc a-t-il continué si longtemps à soutenir l'auteur? Il prédit ensuite que la sentence aura « le plus grand écho dans le monde ecclésiastique tout entier, spécialement en France et en Italie ». Il faut l'en croire! Et sa lamentation se termine par la banale diversion au sujet du P. Lepidi. Le *Figaro* nous a déjà servi le plat en France. Il suffit.

Dans le *Secolo* de Milan, Guglielmo Quadrotta, qui s'y entend en fait de modernisme, écrit :

« Ce décret de l'Index est sans nul doute un des plus importants qu'aient rendus les Congrégations romaines sous ce pontificat. Il produira la même impression profonde que causa la condamnation d'Alfred Loisy au lendemain de l'élection de Pie X, condamnation à laquelle Léon XIII s'était refusé jusqu'à la fin malgré les nombreuses sollicitations dont le poursuivaient les intransigeants. Et nous fûmes facilement prophètes, quand nous affirmions, basés sur une expérience rétrospective bien connue des lecteurs du *Secolo*, que l'histoire de Duchesne serait mise à l'Index ».

Plus facile prophète, en tout cas, qu'exact historien des attitudes du précédent Pontife, ainsi qu'on l'a pu voir!

Le *Secolo* continue :

« Rien n'a servi de rien, ni les précautions prises par les éditeurs pontificaux en se débarrassant de cette œuvre dangereuse cédée à la Société de librairie milanaise, ni la prudence de Mgr Duchesne, qui, sur des témoignages autorisés que son histoire ne serait pas condamnée, renonça à publier son autodéfense contre les attaques violentes dirigées contre lui par les journaux papistes et les deux jésuites Bottagisio et Chiaudano ».

Ces détails, s'ils ont besoin de confirmation, ne manquent pas du moins de saveur.

« La condamnation de Mgr Duchesne dissipera chez nombre de catholique l'espoir qu'ils nourrissaient d'un revirement de l'aveugle réaction pontificale, et c'est une preuve décisive de l'irréductibilité des idées de Pie X ».

Le *Secolo* joue ici l'ingénu :

Il y a quelque chose de cela, — à cela près que tout Pape ne peut guère que se montrer irréductible dès que la foi est en jeu.

Quadrotta veut douter de la soumission de Mgr Duchesne, en dépit de toutes les prévisions aujourd'hui heureusement confirmées :

« Se soumettra-t-il? Il est hasardeux de faire dès aujourd'hui des conjonctures. On dit qu'il y a quelque temps, au bruit d'une condamnation prochaine, il se serait écrié : « Mais je jetterai moi-même le premier exemplaire au feu, si Pie X le veut! » On ne sait toutefois si cette parole n'est qu'une saillie ou le fruit d'une conviction profonde. Certes, la physionomie et l'esprit de Mgr Duchesne sont fort complexes : il y a en lui le parhistorien qui se place en face du fait sans préjugés confessionnels, et l'homme religieux qui dans son pays natal endosse la chape canoniale pour réciter l'office de la Vierge. Laquelle de ces deux âmes prendra le dessus, à la suite de la condamnation de Pie X? »

L'*Italie* est si émue qu'elle en retrouve son latin :

« Il est vrai que les *minus habens (sic)* triomphent en ce moment, et que voici le règne parfait de la médiocrité où le *Cæcus cæcorum custos* semble établi à seule fin de produire la *confusio magna* ».

Par contre, l'*Italie* menace de dévoiler bientôt les « intrigues peu édifiantes de la bande clérico-canaille qui domine l'Eglise ».

Ah! qu'en termes galants... !

Il Resto del Carlino attache à cet acte du Vatican « une grande importance même politique, étant donné la situation officielle que Mgr Duchesne occupe à l'Ecole française de Rome et à l'Académie où il a succédé au cardinal Mathieu ».

On ne s'attendait guère à voir la politique en cette affaire!

Il giornale del Mattino est le grand quotidien anticlérical de Bologne. Celui-là s'applique sans s'en apercevoir à donner raison à l'Index :

« L'ouvrage de Mgr Duchesne a été mis à l'Index, non parce qu'il contient des tournures de phrases et des propositions hétérodoxes, mais pour toute sa méthode d'information laquelle revient à nier la révélation dans les livres saints et la puissance du surnaturel dans les manifestations catholiques. Otez leur caractère surnaturel aux phénomènes religieux, et vous les réduisez à une fonction terrestre qui ne dépend, ni ne découle du pouvoir divin; et voilà par terre toutes les prétentions transcendantales de l'Eglise. Mgr Duchesne, dans son Histoire, arrive à cette conclusion négative en suivant la méthode philosophique inaugurée sur un autre terrain historique par Taine : il conte sans aucune préoccupation d'apologétique. Or, on comprend facilement que l'exposé aride des événements et des phénomènes religieux, principalement en ce qui touche aux miracles,

sans souci de leur valeur apologétique, en arrive à cacher précisément leur origine surnaturelle. Et les écrits de Mgr Duchesne n'ont pas été pour rien dans le défroquage de plus d'un prêtre. Le Vatican s'en est préoccupé... »

Fit-il pas mieux que de se taire?

La *Perseveranza* rappelle longuement les polémiques passées et n'épargne pas à Mgr Duchesne l'injuste insinuation d'une attitude peu sincère :

« Ceux qui s'étaient flattés que l'illustre académicien serait épargné auront eu cette désillusion, et Mgr Duchesne prendra sa condamnation avec cette philosophie et cette bonne humeur où il est passé maître et qu'on lui a souvent reprochée. Il n'y a aucun doute qu'il ne se soumette tout de suite et *laudabiliter* ».

Le *Giornale d'Italia* s'en prend surtout à l'*Unità cattolica;* quant à l'*Unione* de Milan, au *Corriere d'Italia*, à l'*Avvenire d'Italia*, etc... ils s'abstiennent de tout commentaire. Et bien font-ils. Ils lâcheraient à leur tour quelque sottise.

L'Osservatore romano a publié la lettre par laquelle Mgr Duchesne affirme sa soumission au Décret de l'Index. Il faut en louer l'auteur. Mais combien il se serait plus honoré en n'écrivant pas à un journal modernisant la lettre perfide, que la *Revue moderniste internationale* s'empresse de reproduire, où il cherche à convaincre de contradiction le Saint-Père lui-même!

UNE « BIBLIOTHÈQUE ANTIMODERNISTE »

C'est un répertoire en français des publications antimodernistes éditées jusqu'à la fin de 1911. La *Correspondance de Rome* l'a dressé d'abord pour ses lecteurs et l'a recueilli ensuite dans l'un de ces *Cahiers contemporains,* — le treizième, — destinés à nous fournir sur les faits religieux du temps une des collections les plus sérieuses et les mieux documentées que nous connaissions (1).

La nomenclature est loin d'être complète. Une mise à jour sans lacunes ne saurait être le fruit que d'un multiple remaniement et de la collaboration de tous ceux qui s'intéressent à la culture et à l'action antimodernistes. Il faudra amender, augmenter, et d'ores et déjà la *Correspondance de Rome* fait appel, pour une nouvelle édition, à tous ses amis. Ces notes bibliographiques leur serviront de canevas auquel appliquer leurs recherches et sur lequel exercer leur érudition

Les ouvrages spéciaux d'exégèse, de science, de philosophie, etc... ont été laissés délibérément hors cadre; la presse périodique également : sa rédaction est affaire, en général, trop complexe, trop mêlée pour

1. Bibliotheca antimodernistica. — Rome. *Cahiers contemporains*. Place Mignanelli, 23. L'ex. 0 fr. 10.

prêter à une recommandation sommaire, au point de vue exact où se sont placés les *Cahiers contemporains*. Ils ne signalent donc que les ouvrages d'une portée générale. sur le sujet précis qui les occupe.

Mais, réduite à ces proportions, la liste n'est pas moins instructive à parcourir, et plus d'une leçon s'en dégage au premier coup d'œil.

***

La première place devait naturellement appartenir, en tête de cette collection, et elle a été assurée aux Actes de Sa Sainteté Pie X, dont la géniale clairvoyance et l'intrépide fermeté ont démasqué le péril moderniste et donné le branle à ce profond et salutaire courant de réaction contre les erreurs et les entraînements de la veille. Encycliques, Motu proprio, décrets, depuis la *Pascendi* jusqu'à la lettre *Quæ tuo nomine* au cardinal Fischer, en tout neuf documents principaux se sont suivis, précisant de plus en plus le sens et la portée du mouvement.

Et c'est encore une perfidie libérale que de voir et de ne cesser d'incriminer, dans ces interventions successives, seulement une suite d'anathèmes. Les directions les plus positives s'en dégagent au contraire avec une clarté, une méthode, une vigueur incomparables. C'est une véritable restauration doctrinale, dont l'élite, puis la masse des esprits profitent peu à peu et bon gré mal gré comme d'une lumière partout diffuse. Tout de suite les meilleurs, longtemps inquiets et un moment débordés par l'opinion, se sont sentis rassurés, les hésitants raffermis, les plus aveuglés ramenés dans le droit chemin, le monde chrétien tout entier pénétré des rayons ardents de ce foyer d'orthodoxie.

Ceux qui le veulent nier quand même doivent fermer les yeux à l'éclatante victoire d'une tradition jamais éteinte, toujours sûre d'elle-même et de l'avenir, au temps même où on la combattait avec le plus d'audace. Pie X, en dépit de tous les efforts contraires, a dégagé des équivoques le lumineux enseignement de Léon XIII trop longtemps livré à des commentaires qui le dénaturaient. Rome a écarté les novateurs, précisément pour l'exécution des plans permanents du Saint-Siège. Et c'est la fidélité qui, grâce au Pape, tire enfin raison de l'esprit d'aventure. Aucune illusion n'est plus possible à cet égard.

***

Ainsi, pour nous en tenir à la France, comment se méprendre à la leçon que nous apporte le simple catalogue de cette Bibliothèque antimoderniste?

M. l'Abbé Barbier, par exemple, m'en voudrait et il m'a défendu d'insister sur ce qui le concerne personnellement; mais, pour l'honneur même de la cause que nous servons, il faut bien noter que la *Critique du Libéralisme* figure ici comme la revue la plus conforme au programme antimoderniste du Saint-Père; que les ouvrages de

son Directeur et ses campagnes contre le *Sillon*, contre les démocrates et contre les infiltrations maçonniques dans l'Eglise, y ont trouvé large place. Et c'est justice.

Une autre école, dont le souvenir évoque les longs combats de la *Vérité française* et de la *Semaine religieuse de Cambrai*, a fourni des noms non moins longuement et âprement discutés. Les voilà donc aujourd'hui rétablis dans leur légitime héritage de docteurs véritables, de maîtres d'orthodoxie et de gardiens du feu sacré. Mgr Delassus, Mgr Fichaux, M. l'abbé Maignen : pionniers vénérables, qui nous ont frayé la voie à travers des passages difficiles ! Mon ambition, je l'avoue, serait de retracer un jour leurs traits, avec une piété filiale et reconnaissante, comme ceux de nos aînés et précurseurs dans une âpre carrière, en regard de toute une galerie de bustes suspects : orateurs faciles, théoriciens compromis, écrivains complaisants à toute besogne, qui, en dépit de la présente orientation souveraine, menacent d'accaparer toutes les tribunes depuis le Parlement jusqu'à Notre-Dame, encombrent à Paris la presse et leur fausse importance, de leur faux zèle, de leur faux talent. Réputations gonflées et risquées, depuis le P. Sertillanges, que nous verrons un jour monter comme prédicateur dans la première chaire de France, jusqu'à M. Henri Lorin, tête fumeuse des Semaines sociales, et à M. Jacques Piou, chef politique usagé des catholiques ! Quel plaisir et quel repos de leur opposer ces esprits solides et ces renommées paisibles, sur lesquels n'ont jamais mordu l'américanisme, ni le démocratisme, ni aucun libéralisme. Voilà les sages, restés au poste d'honneur, tandis que tous les vents de la chimère soufflaient sur notre jeunesse !...

Tout près de celle de ces vétérans, il est bon retrouver l'œuvre de M. l'Abbé Fontaine et celle de M. le chanoine Gaudeau, ainsi que la savante revue de celui-ci : *La Foi catholique*. C'est avec plaisir et respect qu'on y salue au passage les noms de S. E. le cardinal Billot, l'éminent théologien, et de son émule le R. P. Lépicier; du R. P. Delatte, l'inébranlable exégète; du regretté Mgr Laurans, du vigilant Mgr Turinaz, et du docte Mgr Chollet; du P. Weiss, de l'apostolique abbé Lémius, des abbés Lémann et Hello; de M. l'abbé Georges Périès; de MM. Saltet, Sauty et Tardivel. On y rencontre sans surprise l'appel de Dom Besse aux catholiques de droite et l'étude de Nel Ariès, sur l'œuvre de M. Sangnier. L'on serait surpris de n'y pas voir *Les Campagnes catholiques*, de mon très cher ami, M. Jacques Rocafort, dont la très singulière destinée veut que son intransigeance romaine fasse demander à la *Lanterne* sa destitution de professeur de l'Université, tandis que M. l'avocat Bazire, dans la *Libre Parole*, feint de se scandaliser de cette situation sans avancement et sans honneur d'un des maîtres laïques les plus distingués, lauréat de l'Académie française, presque à la veille de sa retraite.

Cafardise et sottise libérales, qui ne conviendront jamais des errements passés et s'obstinent jusqu'au bout à ne pas voir et surtout à ne pas laisser voir où sont les vrais, anciens et fidèles serviteurs de la vérité, aujourd'hui restaurée dans sa splendeur et son opportunité intégrale par le plus grand et le plus saint des Pontifes.

***

Par incompétence, nous sommes obligés de renvoyer purement et simplement pour l'étranger au répertoire des *Cahiers contemporains.* De la Pologne à la Bohême, à l'Espagne et à l'Italie, la lutte internationale contre le modernisme et le libéralisme y est certainement suivie avec la même attention et dans le même esprit; et nos frères inconnus de là-bas feront sans doute sur le même document les mêmes réflexions que nous et goûteront la même joie intime du bon labeur qui trouve enfin sa récompense.

Signalons seulement d'un mot la première brochure du *Petrus Verlag* de Berlin sur la controverse au sujet des organisations professionnelles. Il en existe une édition allemande, une version italienne : et la question est désormais posée en France grâce à la *Critique* et à la courageuse campagne de M. l'Abbé A. Maurin dans l'*Univers.*

Nous manquerions à tous nos devoirs en laissant passer sans mention le remarquable effort de l'*Unità cattolica* de Florence et la série des brochures populaires antimodernistes, tant de son Directeur, le vaillant abbé A. Cavallanti, contre Fogazzaro, les journaux libéralisants et la littérature moderniste, que du R. P. Bottagisio contre Mgr Duchesne, auteur de l'*Histoire ancienne de l'Eglise,* récemment frappée et par la Sacrée Congrégation Consistoriale et par l'Index.

Contre le même écrivain, d'esprit si peu ecclésiastique, rappelons enfin la plaquette d'un autre des valeureux jésuites de la province de Milan, les plus fidèles aux traditions de la Compagnie, le P. Chiaudano, dont la brochure très autorisée sur le *Journalisme catholique* compte par ailleurs une édition française à la librairie Lethielleux.

***

Ce serait assez si l'on pouvait oublier la *Correspondance de Rome* elle-même et les *Cahiers contemporains* et leurs collaborateurs, comme le distingué professeur de Fribourg, M. Decurtins et M. l'abbé Georges Brunner, et les services qu'ils ont rendus à la cause de la foi. Cet effort est malheureusement mal connu en France. Sans doute, des journaux religieux citent assez souvent de larges extraits de la *Correspondance;* mais ils lui rendent, dans les conditions où ils le font, presque un mauvais service. Pour ce qui touche à la situation religieuse en France, si ces reproductions sont en effet la partie la plus intéressante du bulletin, la prose de notre malheureuse presse quotidienne produit trop l'effet, à côté, de la piqûre journalière de morphine. Elle risque de faire prendre à l'engourdissement de ses lecteurs les mises au point les plus objectives pour de hargneuses polémiques. Et la vaste documentation internationale de la C. de R., cette concentration unique au monde de tous les renseignements de combat intéressant la catholicité, échappe aux esprits les mieux préparés. Le sens général de ses directions, de même que l'opportunité de ses tactiques particulières, sont perdus pour le public; et le témoignage de quelques amis dévoués s'épuise seul

à monter un courant général de préjugés sans fondement et de déplorables méprises.

Cependant le temps vient pour tous nos amis de réagir de toutes leurs forces contre ces sottises, et ce petit opuscule est de nature à les éclairer sur le Bloc intransigeant que nous avons précisément à cœur de former, sur ses origines, sur ses organes, sur ses représentants, sur ses ramifications dans tous les centres chrétiens, sur ses tendances et ses positions.

Par là, cette *Bibliothèque antimoderniste* dépasse encore une fois les bornes de son utilité immédiate; elle est une nouvelle sonnerie de ralliement et un mot d'ordre : et de même qu'il nous a plu de la présenter principalement sous cet aspect, c'est à ce titre surtout que nous voudrions la voir compulser par toutes les mains.

R. D.

AUTOUR D'UNE INTERDICTION

Ce n'est pas seulement la presse libérale qui exulte des mesures prises par Mgr l'évêque de Nice contre *La Critique du Libéralisme* et contre son directeur. Les modernistes ne s'en montrent pas moins heureux. La *Revue moderniste internationale* (janvier 1912) y applaudit chaudement, et dans des termes qui méritent d'être remarqués Elle consacre cinq pages à l'analyse des actes de Mgr Chapon. Il faut seulement retenir son jugement sur le juge et sur l'accusé. Celui-ci est flatté. La Revue débute en disant :

« L'abbé Barbier, dit « le raseur », ancien jésuite et directeur de la "Critique du Libéralisme", était en France le chien de garde de l'orthodoxie le plus enragé qui fût jamais, grand chasseur d'hérésies devant l'Éternel et partant le plus féroce adversaire de la "Revue moderniste". Le voilà terrassé, hélas! Mgr Chapon vient de l'exécuter publiquement et solennellement dans une lettre magistrale à son clergé, en le convainquant de diffamation et de mauvaise foi et en interdisant la lecture de son périodique antimoderniste ».

Plus loin, la Revue joint ses chaudes félicitations à toutes celles que Mgr Chapon a reçues; et, comme elle n'a pas de raison de gazer les choses, elle écrit :

Certes, voilà un beau geste, et nous en félicitons d'autant plus l'auteur que depuis longtemps, l'épiscopat français nous avait déshabitués de le considérer sous cette face de fierté et de vaillance. La portée de cette attitude dépasse, en effet, le cas particulier, et Mgr Chapon ne pouvait l'ignorer, car, à travers l'abbé Barbier, c'est tout le système d'espionnage, de délation et de calomnie qu'il vise, et disons-le d'emblée, à travers ce système, c'est Pie X lui-même qu'il atteint. Ce système, en effet, conséquence inévitable de la lettre et de l'esprit de l'encyclique Pascendi, est ouvertement patronné par le Vatican...

M. L'ABBÉ LEMIRE

On se souvient du scandale des protestations que M. l'abbé Lemire a fait entendre à la tribune de la Chambre contre l'interdiction de son journal, le *Cri des Flandres*, par Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai. Le député du Nord y avait joint une profession d'indépendance équivalent à celle de l'athéisme politique. C'était le triste couronnement et aboutissement de ses déclarations dans les divers congrès des démocrates chrétiens depuis quinze ans.

La coupe débordait. M. Lemire est acculé à la dure nécessité de la vider lui-même.

Le bruit s'étant répandu que Mgr Delamaire venait de lui interdire désormais toute candidature élective, la presse libérale et blocarde s'en est émue, et M. Lemire, malgré les affirmations de la *Croix du Nord*, dont le caractère officieux était évident, n'a pas craint, à la fois, d'équivoquer sur le fait, et de prononcer des paroles qui feraient douter de sa soumission.

Un mauvais journal du Nord, qui poussait sa candidature aux prochaines élections municipales d'Hazebrouck et à la mairie de cette ville, disait :

Les résolutions de M. l'abbé Lemire vont-elles se trouver entamées par l'interdiction archiépiscopale?

Cette interdiction est-elle d'ailleurs, pour une conscience catholique, de quelque légitime valeur?

Ce sont des questions qu'il ne nous appartenait pas de résoudre.

M. l'abbé Lemire les a résolues lui-même.

A notre correspondant d'Hazebrouck qui lui demandait ce qu'il pensait de la note parue dans la « Dépêche » et dans la « Croix » hier matin, il a bien voulu répondre :

« On affirme que Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai, m'a notifié interdiction de me présenter devant n'importe quel collège électoral.

» Mais cette prétendue notification de l'autorité diocésaine n'a aucun caractère authentique.

» Je garde tous mes droits civiques. Rien ne les a entamés, ni diminués.

» JE RESTE ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE! »

Cette déclaration partout reproduite a déterminé Mgr Delamaire à adresser le communiqué suivant à la *Semaine religieuse de Cambrai* (10 février) :

Les commentaires divers et parfois peu exacts auxquels se livre la presse depuis quelques jours sur les décisions prises par l'Autorité Diocésaine au sujet de la situation canonique de M. l'abbé Lemire, comme député, exigent une mise au point officielle. La voici :

M. l'abbé Lemire a été prévenu le 9 juillet dernier, par la voie hiérarchique, que Monseigneur l'Archevêque-Coadjuteur, usant des pouvoirs que lui donnent les lois de l'Eglise sur les prêtres du Diocèse qui briguent les fonctions publiques, lui interdisait à l'avenir toute candidature élective de quelque nature qu'elle soit, et cela en vue du bien spirituel des âmes à lui confiées.

Cette interdiction n'avait pas été livrée à la publicité pour que l'intéressé eût une plus grande facilité de se retirer sans éclat de la politique et de ménager, dans la mesure possible, son honneur personnel.

Dans ces derniers temps, l'Autorité Diocésaine, apprenant que le prêtre-député songerait peut-être à une candidature municipale, crut nécessaire de faire un pas de plus et saisit la presse locale de l'interdiction portée.

Les choses en sont là maintenant et il faut espérer que M. l'abbé Lemire n'obligera pas ses Supérieurs à recourir à de douloureuses sanctions pour obtenir de lui l'obéissance qu'il a si solennellement et si pieusement promise, jadis, à son Archevêque et à ses successeurs, le jour de son ordination sacerdotale.

Les catholiques ne peuvent oublier, qu'avant d'ambitionner un rôle public et de se jeter dans la politique dont la griserie l'a entraîné à tant d'écarts regrettables, M. l'abbé Lemire montrait une âme vraiment sacerdotale. Ils prieront pour qu'elle triomphe dans cette épreuve et pour qu'il ait l'humilité de se soumettre.

ERRATA

Page 554, ligne 10 : au lieu de : *doctrine apostolique,* lire : *doctrine des Pères apostoliques.*

Page 565, ligne 15 : au lieu de : suprême racine *et* idées éternelles, lire : *des* idées éternelles.

Page 583, ligne 16 : au lieu de : chap. *17,* lire : chap. *18.*

Page 584, ligne 33 : au lieu de : *une* hypothèse, lire : une *nue* hypothèse.

Page 616, ligne 29 : au lieu de : *gérants,* lire : *garants.*

Deux coquilles se sont glissées, pages 555 et 556 : sa lamentable exode et une imprimatur.

Le Gérant : G. Stoffel

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 9.822

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

(1813-1913)

Il ne faut point qu'on nous accuse éternellement d'ingratitude. Le centenaire de Louis Veuillot est proche; il nous plaît de lui donner tout l'éclat dont il est digne.

La vérité qu'a défendue L. Veuillot est celle qu'il définissait dans une lettre à son frère, « la vraie vérité, bien claire, bien authentique et bien pure de tout soupçon ». Le catholique qu'il se jura d'être et qu'il fut est celui qui, selon sa formule, « fait profession de croire que Jésus-Christ, vrai Dieu et seul Dieu, parle par la bouche de Pierre qui est le Pape ». Tout le programme et tout le caractère de notre revue sont dans ces deux phrases.

Nous voulons donc sonner les premières vêpres du centenaire, et amener les esprits à la reconnaissance par l'admiration.

En conséquence, nous avons demandé à notre collaborateur, M. LE CHANOINE LECIGNE, DOYEN DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DES LETTRES DE LILLE, un travail d'ensemble sur la personne, l'œuvre et les idées de Louis Veuillot.

Il commencera, dès la prochaine livraison, la série de ces études. Nos lecteurs et amis seront sans doute heureux de cette nouvelle et de connaître à l'avance les titres des articles :

I. *Les origines de Louis Veuillot.* — II. *Le Chrétien.* — III. *Le Cœur de Veuillot.* — IV. *L'Esprit de Veuillot.* — V. *Le Poète.* — VI. *Le Romancier.* — VII. *Le Catholique romain.* — VIII. *Le Gentilhomme.* — IX. *Le Français.* — X. *L'Opportunité de L. Veuillot.*

Nous invitons les journaux amis à annoncer cette publication.

Il n'en est peut-être pas d'autre qui, par l'intérêt littéraire, historique et doctrinal du sujet, par l'opportunité des leçons qu'il offre, doive exciter à un égal degré l'attention des catholiques vraiment « romains ».

Il est superflu d'ajouter que l'élégance, la finesse, l'humour d'excellent aloi, qui sont la marque du talent de M. le chanoine Lecigne, aussi bien que la pureté de sa doctrine et la sagacité de sa critique, promettent une lecture également savoureuse et instructive.

E. B.

SOCIOLOGIE EXPÉRIMENTALE

J'emploie ce mot, pour caractériser ou définir l'œuvre admirable de Le Play, afin d'éviter celui d'empirique dont le sens est plutôt péjoratif.

Frappé de l'état de trouble et d'instabilité où il voyait la société française, F. Le Play voulut étudier la cause ou les causes de notre misérable état social. Il ne commença pas par adopter un système tout fait, ni par se baser sur quelque idée ou principe *a priori*. Il se mit à étudier le fait qui l'occupait directement en lui-même, et le compara à d'autres faits du même ordre ou meilleurs ou pires que l'état social français, cherchant à se rendre compte des raisons de ces différences.

Le résultat de cette enquête conduite pendant sa vie presque entière, avec toute la loyauté, la sagacité et la sincérité dont son âme très noble et son intelligence très élevée et très lucide étaient remplies, fut excellent pour lui-même et pour nous. Lui, sans religion quand il la commença, mourut après l'avoir terminée, le chapelet à la main dans toute la pureté et simplicité de la foi catholique. Nous, nous avons appris de lui, que les principes de 89 sont les faux dogmes d'une religion funeste et que la paix sociale est partout dépendante du degré où le décalogue est compris et observé. A vrai dire J. de Maistre nous avait déjà crié que la Révolution est satanique; et il me semble que les catholiques n'auraient pas dû avoir besoin qu'on leur apprît ces deux vérités, ou plutôt cette vérité unique vue sous deux aspects. Malheureusement même aujourd'hui, le plus grand nombre des catholiques français — je n'en excepte pas les gens d'Eglise — n'en croit ni de Maistre, ni Le Play, ni les dures leçons de l'expérience, ni les lumineux enseignements de la foi. Ceux même qui meurent en chrétiens pénitents, meurent aussi en libéraux impénitents. Le plus illustre d'entre eux s'en est même vanté d'avance. J'espère que le moment venu il pensa autrement par la grâce de Dieu : ses vertus l'en rendaient digne.

Ce qui est bien sûr, c'est que le nombre des catholiques français qui sont arrivés à se débarrasser du venin de la révolution est bien petit, et que là, pas ailleurs, est la cause de l'affaiblissement de la foi, de la décadence des mœurs et de la déchéance aussi de la France parmi les autres nations.

Dans le cours de son enquête, Le Play arriva à plusieurs constatations dont certaines me paraissent de la plus haute importance. La première de toutes, celle dont toutes les autres et même le système dans son entier découlent, est celle-ci : ce n'est point l'individu qui est l'unité sociale ou en d'autres termes la cellule initiale de ce corps vivant qu'est la société, ce n'est point l'individu mais la famille

Ceci met un abîme entre Le Play et les droits de l'homme, et non point seulement en tant que proclamés en 89, mais en tant qu'expression du droit et dès coutumes de toute société non chrétienne et de la plupart des sociétés ou nations chrétiennes elles-mêmes, contaminées à cet égard par les conceptions du droit romain relatives à la famille et à la propriété.

En fait, puisqu'il s'agit de paix et de paix sociale, c'est-à-dire de perpétuité dans l'ordre et de l'ordre dans le corps social, l'individu est chose trop éphémère et de trop peu de durée pour constituer un élément de durée et de perpétuité. De plus, l'individu considéré à part est trop égoïste, et presque nécessairement tel dans l'état actuel de l'humanité, pour constituer un élément d'ordre véritable. La scolastique avait raison de définir la vie: *motus ab intrinseco ad seipsum perficiendum.* — Remarquez bien ce *seipsum,* appliquez-le à l'individu et vous avez la définition même de l'égoïsme avec la justification de tous les actes qu'il inspirera. C'est le combat pour la vie constaté longtemps avant que Darwin le révélât au XIXe siècle. Au contraire, la famille est indéfiniment durable et peut par conséquent contribuer indéfiniment à l'ordre et à la durée de l'ordre dans le corps social. De plus, elle n'est possible que par le support mutuel, les concessions mutuelles, les sacrifices, le dévouement que la force même des choses impose à toute société domestique. Elle a donc les deux qualités qui s'opposent directement aux deux défauts essentiels à l'individu. C'est beaucoup, ce n'est pas tout cependant. La famille ne doit pas être vue seulement comme un agglomérat d'individus issus d'un même sang — ce serait revenir par un autre chemin à l'erreur capitale que Le Play a voulu exclure. La famille sera donc elle aussi, un corps moral vivant d'une vie propre et complète, vie qui a son expression dans les traditions et coutumes de cette famille. Ici, il convient de remarquer qu'il s'agit surtout de traditions ou coutumes religieuses, lesquelles règlent la vie morale et religieuse de la famille et donnent leur caractère spécial aux relations de cette famille avec les autres et avec la société entière. — N'est-ce pas aussi cette vérité que Léon XIII a voulu faire pénétrer dans tous les esprits, lorsqu'il a institué la fête de la Sainte Famille? — On n'a pas besoin de réfléchir beaucoup pour comprendre que si cette tradition religieuse comprend le décalogue, l'appoint perpétuel que cette famille apportera à la paix sociale peut être considérable, et même très considérable, si cette famille mérite d'être comptée parmi les *autorités sociales* (encore une heureuse expression de Le Play), décisive enfin si cette famille est royale. La famille étant un être vivant, veut comme tout ce qui vit, se développer, se perfectionner et durer. Or ce qui permet tout cela à la famille, c'est la propriété surtout territoriale ou si le mot paraît ambitieux, immobilière. Ce besoin de durer et de prospérer fera, partout où des obstacles venant du dehors ne s'y oppo-

seront pas, que la famille deviendra ce que Le Play appelle la famille stable ou la famille souche, celle dont tous les membres reconnaissent et acceptent ou une sorte de loi salique, ou le droit d'aînesse, ou au moins pour le chef la liberté de tester.

Dès lors la famille et sa propriété font une sorte de tout, que l'on me passe la comparaison, comme l'escargot et sa coquille. Aussi Le Play verra la propriété comme une fonction sociale, puisqu'elle lui apparaît comme la condition *sine qua non* de la perpétuité de la famille et par suite de la permanence de son apport à la paix sociale. Mais dès lors aussi, le chef de la famille n'est plus le vrai propriétaire du droit romain qui a le droit d'user et d'abuser de sa propriété; lui, ce n'est pas un tel droit, assez immoral du reste, qu'il a; il est plutôt saisi par le devoir de gérer honnêtement et chrétiennement le bien qui lui est confié, de l'accroître s'il le peut, mais au moins de le conserver et de le transmettre à un autre lui-même qui, à son tour, le gérera d'une manière semblable pour le plus grand bien de tous les membres de la famille et la perpétuité, sans déchéance de la famille elle-même.

Moïse, ou peut-être Dieu même, car je ne saurais affirmer si cette partie de la loi a été révélée au législateur du peuple de Dieu, Moïse, donc, pour assurer la conservation de la famille juive en lui assurant la perpétuité de sa propriété, pourvut à tous les accidents possibles par l'institution du jubilé, qui rendait au chef de chaque famille, chaque demi-siècle, sa propriété et même sa liberté, si cela aussi était nécessaire. Ce fait mérite certes d'être pris en considération.

Ce n'est donc pas sans un fondement sérieux que Le Play regarde la propriété et l'exercice du droit de propriété comme une fonction sociale.

Et au fond à certains moments, tout le monde, j'entends les moralistes et les juristes, fait comme lui. Que veulent-ils dire autrement quand ils exigent dans tel ou tel cas, que l'ayant droit gère le bien qui lui est confié en bon père de famille? Il est vrai qu'après avoir dit cela, ils en oublient le sens profond.

Pour moi, il me semble que tout le système est d'une admirable cohésion et objectivement parlant, il a réussi à conserver ou à établir la paix sociale dans la mesure où Le Play l'a vu appliqué.

Je termine par une réflexion qui n'a peut-être pas une grande importance. Il me semble qu'entre l'homme de Le Play et celui de la définition scolastique, laquelle est logiquement irréprochable, il y a quelque différence. Le Play ajouterait sans doute deux mots à la définition classique : pour lui, l'homme ne serait pas seulement l'animal raisonnable, mais de plus religieux et social ou familial.

Je louerai Le Play surtout de n'avoir pas même accordé un regard à la question des origines : origines de la propriété, du pouvoir, de la société. C'est à propos de ces questions aussi inutiles qu'insolubles,

du moins avec certitude, que commencent les divergences, les difficultés de toute nature. Ce bon et utile emploi de son temps lui a rendu le grand service de voir le droit naturel incarné, pour ainsi dire, dans le décalogue et de ne le voir que dans le décalogue, ce qui lui permit de formuler le résultat de ses observations en des termes si simples et si clairs qu'ils s'imposent à tous comme l'évidence même, si autorisés en même temps, que nul n'osera les contester.

Je ne sais pas si Le Play a traité la question tant débattue entre catholiques aujourd'hui, de l'intervention de l'Etat dans les questions d'ordre social et économique. Mais il est assez facile de deviner sa pensée à cet égard. D'abord le mot — Etat — ne lui aurait pas convenu : il peut désigner trop de formes politiques différentes. Ses préférences se seraient tout de suite manifestées en faveur d'une famille stable et de son chef à la tête de la nation, la royauté par exemple, telle à peu près qu'elle a existé en France pendant tant de siècles et qui avait donné à cette société la paix sociale, dans le maximum de prospérité morale et matérielle. L'instabilité des fonctions d'un chef d'état élu de quelque manière que ce soit, lui aurait paru très opposée à la paix sociale. Il aurait repoussé l'idée démocratique et la forme républicaine.

Ce qu'il aurait demandé à la famille stable placée à la tête d'une nation et surtout à son chef, c'est-à-dire au roi héréditaire, ç'eût été non pas exclusivement sans doute, mais principalement de donner l'exemple de l'observation de la loi morale révélée et naturelle, du décalogue, et d'en promouvoir l'observation aussi parfaite que possible d'abord par l'exemple, ensuite par les lois. En d'autres termes, il aurait voulu, ainsi que l'enseigne saint Paul, que le roi ne perdît jamais de vue la raison pour laquelle la divine Providence lui a confié les glaives, qui est : de défendre et de protéger le bien, de combattre et de punir le mal.

Après cela et dans cette atmosphère de justice, il aurait laissé une grande liberté aux différents organismes sociaux de se régir au mieux de leurs intérêts pour les âmes chrétiennes et la prospérité des familles. Il aurait pu parfois, souvent même, manifester ses préférences, donner des indications que lui auraient suggérées son expérience et son zèle du bien général. Il n'aurait guère légiféré, moins encore intervenu par la force, sinon à la dernière extrémité. Ce ne sont point des utopies en l'air à l'usage d'une nouvelle Salente. Personne n'a été plus éloigné que Le Play de ces rêves d'imagination. Mais le passé de la France pouvait l'instruire aussi bien que le présent de toute l'Europe qu'il avait sous les yeux. Or ce que je crois être la pensée de Le Play, c'est l'histoire même de la France et de saint Louis. Rien n'empêche ce qui a été de renaître avec les changements accidentels imposés par le changement des circonstances.

Il est vrai, le machinisme et la grande industrie qu'il a fait naître,

ont établi entre les hommes des rapports bien différents de ceux qui existaient au XIIIe siècle, surtout les idées révolutionnaires, disons le mot satanique, qui ont remplacé dans les masses les idées chrétiennes, ont créé des aspirations différentes et orienté la direction de la vie dans un sens opposé qui ne laissent à celui qui souffre ni les consolations de la charité chrétienne, ni les espérances de la vie éternelle. Mais pourquoi tout cela, si ce n'est parce que le décalogue a cessé d'être considéré comme la base de la paix sociale, et que l'on a demandé à la sagesse humaine des règles que l'on refusait de recevoir de la sagesse de Dieu et des lois imprescriptibles de la nature? Or, la conséquence de cette folie ne se forme-t-elle pas aujourd'hui dans ce dilemme : ou revenir au décalogue ou tomber par l'anarchie à l'état sauvage?

Il faut être aveugle pour ne pas voir que c'est à cette régression qu'aboutit l'application de l'évangile de 89 et que l'Etat qui en est issu n'a rien à cœur autant que de hâter cette chute dans l'état sauvage par les coups qu'il porte à la religion, à la famille et à la propriété.

On se croit bien sage et bien humain aujourd'hui, lorsqu'on rit de ces lois du temps passé qui n'avaient pour but apparent que d'assurer l'observation du décalogue. Surtout les lois et les ordonnances contre le blasphème, et les châtiments édictés contre les blasphémateurs ont été l'objet des plus fines et des plus amères railleries.

On ne prend pas garde que toutes les parties du décalogue se tiennent et que leur ensemble est nécessaire à la paix sociale. Le blasphémateur atteint la foi dans les autres et diminue en eux le respect de Dieu et de la loi de Dieu, son acte donc va de soi, à altérer cette paix à laquelle le roi doit, en conscience, donner son appui. Il vaut mieux sans doute laisser la foi s'éteindre et avec elle l'espérance du ciel; il vaut mieux, en méprisant et violant publiquement le second commandement, apprendre à ne faire aucun cas du troisième dont l'inobservation détruira le bon sens en même temps que les bonnes mœurs, et du quatrième qui, méprisé et délaissé, détruit la famille, remplaçant le respect et l'assistance dus aux parents par l'abandon et le soin de leur faire sentir, quand ils ne sont pas envoyés aux Petites-Sœurs des Pauvres, qu'ils sont de trop sur la terre depuis qu'ils ne peuvent travailler. Ce mal est déjà au point qu'il faut partout songer à une loi d'assistance ou à une pension de retraite pour les vieillards. Les peuples et les sociétés font ainsi l'expérience de ce qu'il en coûte de toutes manières d'abandonner la seule loi de paix qui existe, le décalogue.

Certes les spectacles honteux auxquels je viens de faire allusion et que tout le monde a sous les yeux, n'auraient pu que confirmer Le Play dans ses idées sur les conditions de la paix sociale. Les changements qu'il est juste de ne pas méconnaître, résultant de la grande

industrie, ne l'auraient pas troublé et, dans le même Décalogue il aurait vu où la solution de ces difficultés nouvelles ou au moins l'indication de la direction à suivre pour les résoudre dans le meilleur sens de justice, d'ordre et de paix.

En résumé, Le Play a constaté que le libéralisme, les droits de l'homme sont mortels à la société qui les adopte et que si elle ne revient pas aux droits de Dieu, au Décalogue, après beaucoup de troubles et de crises, elle mourra en effet. Il l'a vu et il l'a dit.

Je répète qu'aucun chrétien ne devrait avoir eu besoin d'entendre cette parole, tant elle est conforme à notre foi. Cependant malgré le spectacle douloureux qu'offre en ce moment la France des Droits de l'homme, devenue le jouet des forts et la risée de tous, la majorité des catholiques français a entendu et n'a pas compris.

Les uns sur le terrain constitutionnel qui s'effondre, préparent de bonnes élections pour l'avenir : ce sont les catholiques libéraux et les conservateurs; les autres plus jeunes et plus actifs, obéissent à Sangnier ou à Jean Lerolle, avec une dévotion touchante. Il n'y a guère qu'au Pape et à l'Evangile qu'ils n'obéissent pas; les uns et les autres montrent plus d'éloignement à qui n'est pas républicain, fût-il un saint d'ailleurs, qu'ils n'en laissent paraître pour le dernier des impies, s'il se dit républicain.

Ce sont les trois clous qui maintiennent l'Eglise de France attachée à sa croix et qui, sans lui permettre un geste libérateur, la laissent saigner à blanc par la maçonnerie qui continue dans ses écoles et ailleurs, à ravir Jésus-Christ aux enfants, aux mourants, aux soldats et pourrit la société entière de l'infection de ses mauvais exemples.

***

S'il est certain que la famille est l'unité sociale et le décalogue la loi de la paix sociale, la première conclusion qui s'impose à l'esprit est celle-ci : partout où la paix sociale est troublée, les préceptes du décalogue sont méconnus et inobservés, sinon dans la majorité les familles qui n'observent pas le décalogue, jusqu'à le tenir pour rité. Aussitôt après, une autre déduction s'impose, c'est celle-ci : Dans les familles qui n'observent pas le décalogue, jusqu'à le tenir pour non existant ou non obligatoire, Dieu est méconnu. Dieu n'est pas dans ces familles, à sa place, ou plutôt n'a chez elles aucune place. Cela ne veut point dire que ces familles et les membres qui les composent soient athées, mais seulement qu'on vit là comme on le ferait si on était athée; ce qui, je l'espère, n'empêchera pas beaucoup de ces pratiquants de l'athéisme de recouvrer pour mourir la foi de leur baptême. En attendant ils vivent, pour employer une expression antique, en dehors de toute crainte de Dieu. Méconnaître donc et n'obser-

ver point le premier et le plus grand des commandements, a pour conséquence nécessaire le mépris pratique de tous les autres.

Plusieurs causes peuvent agir dans le même sens pernicieux sur le cœur humain; pour n'en citer qu'une, le mauvais exemple général et persistant en particulier, peut aller jusqu'à *chloroformer* la conscience publique et individuelle; c'est ainsi qu'il fut nécessaire que le Concile de Jérusalem rappelât à l'humanité entière que la fornication n'est pas permise. A force de violer le précepte on avait fini par imaginer qu'il n'existait pas, qu'il n'avait jamais existé. L'acte du Concile apostolique fut donc à cet égard comme une seconde promulgation du sixième précepte du décalogue.

D'autres causes encore du même mal devront être signalées et étudiées dans la suite de ce travail; mais toutes demeureraient sans efficacité dans les familles où régnerait la crainte de Dieu et aucune ne se montrera indispensable pour établir la violation du décalogue dans les familles où la crainte de Dieu n'existe point.

Il est presque superflu de dire pourquoi. D'une part, le cœur humain est naturellement incliné au mal et, d'autre part, aucune récompense temporelle certaine n'encourage les observateurs du décalogue et ne détournent de leur crime ceux qui le violent. Même dans un grand nombre de cas, grâce à l'inintelligence ou à la méchanceté et injustice du législateur, ceux qui veulent suivre la loi de Dieu ne le peuvent qu'à leurs dépens et les autres trouvent des avantages immédiats, au moins apparents, à les violer. Par exemple, il peut y avoir des avantages immédiats apparents dans la pratique du plus grand des crimes sociaux : l'infécondité volontaire dans le mariage.

Je ne crois pas que personne me demande sur le point qui nous occupe, de sortir du domaine du raisonnement et d'étudier soigneusement les faits pour nous assurer de la justesse des raisonnements. En France au moins, les faits crèvent les yeux et personne ne les ignore. Qui ne sait combien peu nombreuses sont les familles où Dieu a sa place au foyer domestique? J'entends, où l'on fait en famille des actes quotidiens ou à peu près, de religion. Il y en a beaucoup où une mère, une jeune fille sont des exemples de piété, mais d'une piété solitaire; elles prient dans leur chambre, *clauso ostio et in abscondito;* comme dit l'Evangile, tandis que d'autres membres de la même famille s'occupent d'affaires, de plaisirs, de science, de politique, de n'importe quoi, Dieu seul excepté. Et ce que je dis est général, su et vu de chacun.

Aux yeux de quiconque pense comme Le Play, que la famille est l'unité sociale, ce fait est le plus grave de tous ceux qui peuvent se produire et aucun autre n'est gros de conséquences aussi désastreuses. Ceux-là penseront que s'il a paru possible à la Judéo-Maçonnerie et au gouvernement que, par une presse vénale et des fonctionnaires faméliques, elle a réussi à imposer à la France, s'il leur

a paru possible d'établir l'école sans Dieu et la séparation, c'est-à-dire, à brève échéance, la mort de la fille aînée de l'Eglise, c'est qu'en un trop grand nombre de familles françaises, Dieu n'a plus aucune place. Comment eussent-ils osé autrement? Et si maintenant l'instituteur athée exerce quelque influence sur les enfants dont il trahit de confiance et dont il livre l'âme à Satan, c'est que ces enfants n'ont jamais vu leur père bénir avec recueillement la table où ils allaient s'asseoir, ou après le repas, remercier le Seigneur de la nourriture reçue de sa main bienfaisante, pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Sans doute, un bon prêtre, un catéchiste zélé combattra les leçons impies et antipatriotiques du maître d'école; mais il n'aura une entière victoire que si l'éducation de famille qui doit précéder, accompagner et suivre les enseignements du prêtre, la lui a préparée et la confirme ensuite. On peut tout tenter contre ou pour l'éducation de famille, mais non pas obtenir des résultats durables, à moins que de mauvaises passions ne les enracinent.

Ah! que les femmes qui croient et qui prient sont inintelligentes, ou que leur piété est de mauvais aloi, lorsqu'elles n'emploient pas toute l'influence dont elles disposent et leur adresse obstinée à obtenir de leur père ou de leur mari que Dieu soit honoré, adoré et prié dans le sanctuaire domestique! Elles croient avoir beaucoup fait et tout obtenu, lorsqu'elles ont réussi à se faire accompagner le dimanche à la messe et à la table sainte pour la Pâque. C'est sans doute quelque chose pour le salut de leur âme; mais au point de vue qui nous occupe, c'est-à-dire pour la paix sociale et la prospérité morale et matérielle de la nation, en vérité ce n'est rien et les faits le prouvent trop.

Donc, les faits les plus certains et les plus nombreux prouvent aussi bien que le raisonnement le plus simple et le plus clair, que la cause de la violation commune du décalogue, qui est la principale en elle-même et qui aide puissamment toutes les autres causes à produire le même résultat, c'est l'irréligion, ou l'impiété, ou la cessation pratique de la crainte de Dieu dans les familles. Et comme, de ce fait, résulte la fin de la paix sociale, une conclusion s'impose avec la dernière évidence c'est celle-ci : la paix étant la permanence de l'ordre, là où l'ordre n'est pas, parce que Dieu n'y a point de place ou n'a point celle qui lui est due, aucune paix sociale n'est possible.

Donc encore, quand un gouvernement proclame par la bouche d'un Odilon Barrot, que la loi est athée, et par celle d'un Briand que le gouvernement est areligieux, c'est exactement comme s'il proclamait que la loi est un facteur de désordres sociaux et le gouvernement, le pire — parce que le plus puissant — ennemi de la paix publique, du bien public.

Par voie de conséquence encore, la liberté des cultes atteint au même résultat, en créant à la longue l'indifférentisme religieux; c'est pour-

quoi sans doute, le gouvernement areligieux et la loi athée protègent et dépendent à l'envi de cette liberté-là.

Que le lecteur veuille bien me pardonner de continuer à dérouler les conséquences de cette théorie. Quand on prend du galon... etc...

La logique me conduit à me demander quels sont envers une loi athée et un gouvernement areligieux, les devoirs des chefs des familles qui observent le décalogue et travaillent à leurs dépens à la conservation de la paix sociale.

Ces chefs de famille ont le devoir de faire ce qui leur est possible pour conserver la famille dont ils ont la charge et la paix sociale qui est nécessaire à la conservation de la famille. — Donc ils sont obligés de changer la loi athée et de renverser le gouvernement areligieux, pour arriver à mettre à leur place une loi et un gouvernement religieux. J'ai dit obligés par leur fonction même, c'est-à-dire de droit naturel et divin. Donc ils peuvent, ils doivent employer dans ce but tous les moyens de droit naturel, légaux ou non, depuis le bulletin de vote jusqu'aux armes, en passant par le refus de l'impôt. Une seule chose peut les en dispenser sans qu'ils pèchent : l'évidente disproportion entre les moyens dont ils peuvent disposer et la fin qu'il s'agit d'atteindre — autrement dit, l'évidente inutilité de l'effort. Alors, il ne leur reste plus que la résignation dans l'espérance de la vie éternelle, avec la perspective de la persécution et du martyre sous une forme sanglante ou spoliatrice, ou les deux successivement. Car quoi que l'on dise et que l'on fasse, malgré tous les chants humanitaires, libertaires, égalitaires, malgré la philosophie et la tolérance, la parole de Jésus-Christ demeure : « S'ils m'ont haï et persécuté, ils vous persécuteront et haïront. » Mais il ajoute : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » C'est pourquoi, d'une manière ou de l'autre, les chefs de famille chrétienne auront bien fait en luttant et en supportant.

L'Evangile nous enseigne qu'il faut juger l'arbre par ses fruits, c'est-à-dire les idées par leurs conséquences pratiques. La thèse qui fait de l'individu la base de la société, conduisit Rousseau à conclure que la minorité en tout, y compris la religion, doit se soumettre à la volonté du plus grand nombre, et pratiquement, à autoriser l'Etat représentant de la majorité, à imposer à tous sa religion par la force ; je ne sais pas même s'il laisse à la minorité le droit de s'exiler. En tout cela, il est parfaitement conséquent avec son principe.

Mais ses disciples, les hommes de sang, sont également conséquents avec le même principe, en déclarant que si l'Etat ou le pouvoir, viole les droits de l'homme (qu'ils viennent de proclamer), l'insurrection devient le plus saint ou le plus sacré des devoirs. Remarquez le mot saint ou sacré, je ne sais plus lequel, mais ils reviennent au même. C'est que l'unité sociale est Dieu, l'individu est Dieu, et toucher à ses droits, c'est porter atteinte à sa divinité : dès lors, c'est chose sainte

de s'opposer par l'insurrection au sacrilège. Pour Rousseau, la divinité de l'individu s'est fondue dans la société et la société a son incarnation dans l'Etat. De là également le droit d'imposer à tous la volonté de l'Etat, y compris, ou plutôt, surtout en religion.

Et comme les deux conséquences partant des mêmes principes ne sont opposés et ne peuvent l'être qu'en apparence, en pratique, Rousseau et ses disciples ont la même haine de l'Evangile de Jésus-Christ qui a mis d'avance à néant leur évangile à eux, cette haine ils la manifestent également, non par la persécution de tous les cultes dissidents de celui de l'Etat, mais par la persécution des seuls catholiques et de la Sainte Eglise catholique seule.

Nous, au contraire, en partant de l'idée que l'unité sociale est la famille, nous sommes conduits comme par la main, à conclure que la résistance au pouvoir établi n'est un devoir — et encore si elle est possible — que dans la mesure strictement nécessaire pour rétablir la paix sociale, troublée ou détruite par le pouvoir public ou l'Etat.

Dans le premier cas, c'est l'exaltation de l'homme et de la volonté de la majorité qui les pousse jusqu'à conférer à l'orgueil humain des droits qui n'appartiennent qu'au Dieu vivant et véritable. Dans le second cas, c'est le devoir des chefs de famille de servir jusqu'au sacrifice inclusivement, leur famille et la société dont elle fait partie, qui les guide dans la résistance au pouvoir destructeur, et leur impose en même temps la modération qui convient aux hommes serviteurs de Dieu.

Ce fut la pensée d'accomplir ce devoir, vraiment sacré celui-là, puisque tout devoir est l'expression de la volonté de Dieu, qui guida les Carlistes lors de leur dernier soulèvement, du moins en Catalogne, où je pus observer les événements de près. Oui, ils remplissaient un devoir, comme avant eux l'avaient rempli les Vendéens de la guerre de géants. A ce devoir ils immolaient généreusement avec leur vie, leur fortune et le sang de leurs fils.

Ils envoyaient en France pour pourvoir aux besoins des belligérants, une junte de six membres que j'ai connus. Elle résidait à Narbonne. Les autres prirent les armes. Je parle surtout de ceux que Le Play aurait appelés les autorités sociales; c'étaient de grands propriétaires terriens. Autour de leur habitation que rien ne distinguait de leurs autres métairies, excepté une chapelle et une large hospitalité pour des pauvres, se groupaient dix, vingt métairies ou plus encore, qui leur appartenaient et dont les tenanciers se considéraient et étaient regardés comme la seconde famille du maître. Lui-même, ou s'il était trop âgé, son fils aîné, celui qui un jour lui devait succéder, se mit à la tête des métayers et de leurs enfants, et prit avec lui le prêtre qui desservait sa chapelle. On disait le chapelet en route, on entendait la messe quand c'était possible, et, en avant! Des exploits merveilleux furent accomplis de la sorte, avant toute direction militaire. Lorsqu'on entrait

dans une ville, on brûlait d'abord sur la place publique, en haine et mépris du mariage civil que le gouvernement avait tenté de leur imposer, les registres où cette sorte d'actes étaient inscrits; ensuite, s'il y en avait, on réunissait les femmes de mauvaise vie, on leur coupait les cheveux et on les expédiait sur Barcelone d'une façon absolument dépourvue de galanterie.

C'était un mouvement de paix sociale, par conséquent avant tout, religieux. Certains lui reprocheront peut-être d'avoir été aussi politique, et surtout de n'avoir pas réussi.

Au premier reproche, que seuls au monde, des libéraux français sont capables de formuler, je répondrai en leur demandant où et quand ils ont vu, sur la terre, une religion existant en dehors de conditions politiques. Je leur demanderai aussi s'il n'y a pas à leurs yeux des conditions ou des états politiques plus ou moins favorables ou hostiles à la religion, par conséquent à la paix sociale, qui se confond, elle, avec la moralité publique. Mais je me garderai de leur demander s'ils n'ont pas, eux aussi, leurs préférences politiques et si elles ne vont pas précisément à la forme de gouvernement qui s'applique à exclure la paix sociale et toute moralité, persécutant, de plus, la religion qu'ils professent eux-mêmes, ces amis vraiment étonnants et désintéressés de la république athée. Je ne les inviterai pas non plus à réfléchir sur cette vérité, que la tradition d'un peuple est nécessairement religieuse et politique — moins encore à constater que tenter de changer cette tradition, c'est jeter le peuple qui en fait l'expérience, dans une suite de révolutions dont le résultat définitif est la destruction et le démembrement de ce peuple.

Quant à l'insuccès, fût-il réel, il est beau de se sacrifier pour empêcher ou le tenter au moins, que la nation dont on fait partie aille à la mort par la voie satanique. Mais l'insuccès n'a jamais existé pour les hommes de sacrifice. Leur victoire est dans leur sacrifice même, et leur sang répandu augmente la vitalité et la force de l'idée qu'il arrose. Leurs descendants s'attachent à la religion et à la patrie vivante, dans la proportion même de ce que les ancêtres ont fait, souffert et sacrifié pour elles. Ce sont les causes qui enrichissent leurs défenseurs qui succombent et meurent; celles pour qui l'on meurt sont immortelles. Dernièrement on félicitait le supérieur du séminaire de Vittoria d'avoir une si belle communauté. Pensez donc, plus de huit cents élèves! Il répondit : Que don Jaime paraisse à la frontière, il ne m'en restera pas un. Mais la guerre finie, les survivants reviendront.

En France cependant, la tradition nationale impose quelque chose de plus et qui n'appartient qu'à la fille aînée de l'Eglise. Il faut qu'elle soit catholique, avec le roi très chrétien, qu'elle soit le soldat armé de l'Eglise, le défenseur du Vicaire de Jésus-Christ. C'est la consti-

tution écrite *ès cœurs des Français*. Ah! j'ai senti vivement un jour à quelle profondeur cette vérité était écrite dans le mien.

Cela remonte loin. Il doit y avoir bien près de quarante ans; je prêchais le carême à Mont-de-Marsan. Le dimanche des Rameaux vers une heure de l'après-midi, l'*Univers* me porta la nouvelle que l'Assemblée nationale avait repoussé la pétition des catholiques en faveur du Pape. Il s'agissait, je crois, de maintenir dans le port de Civitta-Vecchia, un vaisseau français, l'*Orénoque*, en signe que, malgré la récente unité de l'Italie, consommée à l'occasion de nos défaites, la France n'abandonnerait pas sa qualité de fille aînée de l'Eglise ni son antique tradition de défenseur du Saint-Siège. C'était cet honneur et cet acte de foi envers le Pape, de confiance aux destinées de la nation, que l'Assemblée nationale avait refusé de faire. Et cette Assemblée était en grande partie composée de catholiques! Mais, hélas! les catholiques libéraux faisaient cette majorité catholique et ils furent comme toujours, plus libéraux que catholiques, plus humblement politiques que dignement français.

Ce que je venais de lire me frappa au cœur. Je devais prêcher aux vêpres, c'est-à-dire deux heures après. Dieu seul sait tout ce qui me passa dans l'esprit pendant ces deux heures. Je fis peut-être dix, peut-être vingt projets différents. Rien ne me contentait. J'avais le sentiment que mon devoir était de parler sur l'événement qui m'avait si cruellement blessé dans ma foi et dans mon patriotisme, et pour diverses raisons j'aurais voulu me soustraire à ce devoir, je ne le pouvais pas. Je montai en chaire sans avoir arrêté mon plan; j'étais trop bouleversé. Je pris pour texte l'obéissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la mort de la croix, épître du jour, et je bafouillai quelques phrases embarrassées sur l'obéissance.

Tout à coup, je prends un autre ton : ce que je dis n'est pas ce que je voulais vous dire. Ce que je voulais, ce que je veux, ce que je dois dire, le voici : Vous qui aimez la France prenez le deuil. Hier, l'Assemblée nationale l'a condamnée à mort en repoussant la pétition des catholiques. Elle a refusé d'accepter le devoir qu'impose à la France sa mission divine, elle a méconnu, repoussé, renié la raison d'être de la France, la cause de la protection de Dieu sur notre patrie; elle l'a par conséquent, condamnée à mourir. Ah! bienheureuses les nations qui sont mortes dans le sang, elles ressusciteront! bienheureuses l'Irlande et la Pologne! Mais nous, nous allons mourir dans la boue, étouffés dans notre honte, nous, nous allons mourir de la mort ignominieuse du soldat qui a abandonné son poste et livré ce qu'il devait défendre.

J'étais très ému et l'émotion gagna l'auditoire; on emporta une personne qui s'était évanouie je ne sais pourquoi. Mais plus rien ne m'occupait que ce que je voulais dire et dire jusqu'au bout.

J'esquissai à grands traits l'histoire de France, pour montrer que

sa prospérité et sa gloire avaient correspondu à sa piété envers Jésus-Christ et son vicaire, que ses abaissements et ses hontes ou ses douleurs répondaient à son irréligion et à ses lâchetés envers le Saint-Siège. A la fin, je fis ressortir les ignominies du XVIIIe siècle et le châtiment qui suivit pour la royauté et la noblesse. Je crois que j'oubliai de parler de Bonaparte, du Concordat et de la captivité de Fontainebleau. Mais je dis mot à mot ceci : « A la noblesse, la bourgeoisie a succédé comme classe dirigeante. Son règne a duré quatre-vingts ans; car il est fini. En quatre-vingts ans elle a fini par lasser Dieu et les hommes, par son féroce égoïsme. Qu'a-t-elle fait de grand? où sont ses œuvres de dévouement? Où a-t-elle versé son sang pour la France? Elle rachète ses enfants du service; que d'autres servent et meurent pour la patrie à leur place! Elle n'a su élever sur le sol antique de la France que des bourses et des usines.

» Et maintenant, les destinées de la France sont aux mains de la démocratie, aux mains d'un peuple sans foi et sans moralité. Où est le nouveau Clovis qui conduira ce peuple au baptême? Il faut qu'il soit baptisé, sinon tout est perdu, car, avec toutes les erreurs et tous les les vices de la bourgeosie, ce peuple est de plus rempli d'envie et de haine. »

Je terminai comme je pus, en disant à peu près ceci : lorsque les malheurs que j'annonce arriveront, devant Dieu et devant les hommes, je pourrai dire : je n'ai point contribué à tout cela. En temps opportun j'ai parlé à haute voix et j'ai délivré mon âme.

***

Je rappelle ce souvenir parce qu'il y a peu de temps j'ai lu, encore dans l'*Univers*, qu'un Espagnol considérable avait écrit : « L'Angleterre a eu l'Egypte, l'Allemagne aura le Congo français, l'Italie la Tripolitaine, la Russie l'Argent; mais qui aura le Maroc?... Les Français ne nous en chasseront pas » (1).

Mais cela même n'est rien, quoique cela ressemble bien au commencement de la fin. Ce qui est beaucoup plus que ces pertes et ces hontes, c'est que le crime qui les cause n'a cessé de devenir plus monstrueux. La séparation et la persécution ouverte d'un côté, et, d'autre part, les fils des catholiques qui en 72 défendaient le Pape, ne défendent plus ni Jésus-Christ ni l'âme de leurs enfants, ni leurs églises qui tombent et ils souffrent tout de ce gouvernement. Que dis-je? la majorité de ces catholiques — catholiques libéraux — soutiennent, eux et la majorité du clergé, soutiennent ce gouvernement acharné contre Dieu et contre la France.

1. Pour le Congo c'est fait; pour le Maroc en train de se faire et pas seulement pour le Maroc.

Ah! je crains d'avoir trop bien prophétisé à Mont-de-Marsan. Mais la foi et le patriotisme pouvaient-ils voir et dire autre chose?

Les esprits sages, les hommes positifs souriront en lisant ce que je viens d'écrire, ils hausseront les épaules et murmureront : tout cela est bien mystique! c'est-à-dire dans leur pensée, absurde.

Il faut pourtant croire, puisque cela est plus visible que la lumière du soleil, qu'au-dessus des diplomates habiles, des généraux heureux, des rois sages, il y a Dieu et que ce Dieu, maître de l'humanité comme de tout le reste de sa création, qui donne aux nations comme aux individus la vocation et la mission qu'il veut, fait en sorte qu'ils la remplissent pour le bien universel. Il dira de Paul : « Je l'ai choisi pour porter mon nom devant les peuples et les rois et je lui montrerai combien il lui faudra souffrir pour mon nom. » Ce qu'il avait dit fut fait. Il a dit à la France que telle est sa mission et les Papes, échos fidèles, le lui ont répété. Pour qu'elle la remplisse cette mission, il suscitera un jour la bienheureuse Jeanne d'Arc; il enverra un autre jour les plus grandes humiliations : il la conduira au bord de l'abîme et il l'en ramènera. Après Jeanne d'Arc ce sera la procession de toute la France et à sa suite du monde entier, aux pieds de l'Immaculée Conception à Lourdes, et Notre-Dame de Lourdes fera plus encore que Jeanne d'Arc, quoique au dire du sage Thiers, les pèlerinages ne soient plus dans nos mœurs.

Oui, le Dieu qui a suscité tout un peuple pour maintenir sur la terre la foi en un seul Dieu, lui qui l'a obligé à remplir cette mission par les prophéties et les châtiments, Dieu qui conserve ce même peuple inassimilable à tout autre, qui le garde pour le convertir, pour en faire l'apôtre des derniers temps, ce Dieu a suscité la France pour être chrétienne, catholique, protectrice du Saint-Siège apostolique, apôtre elle-même et il est assez bon, assez puissant, assez fidèle à lui-même pour l'obliger d'obéir.

P. Exupère.

UN DE LEURS PRÉCURSEURS : HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS (1)

Les thèses de doctorat ès lettres sont presque de la littéraure sacrée. Sacrées elles sont, car personne n'y touche!, comme dirait un

1. Hippolyte de la Morvonnais. *Sa vie, ses œuvres, ses idées. Etude sur le Romantisme en Bretagne, d'après des documents inédits.* Grand in-8°, 588 pages (Paris, Champion, 1911), par l'abbé E. Fleury, docteur ès lettres.

impertinent. En voici une qui échappe à la consécration; elle aura des lecteurs. C'est de la science à coup sûr, mais de la science vraiment française, bien ordonnée et bien présentée. L'auteur est autre chose qu'un lourd manœuvre qui entasse des moellons; il compose et construit. Il ne rougit pas de laisser entrevoir, à travers les documents apportés, la grâce du style et même la pointe de l'esprit. Il est jeune; on s'en aperçoit à la fraîcheur des impressions, à l'enthousiasme ému de quelques développements et, çà et là, à la poésie des analyses et des descriptions.

On s'en aperçoit à autre chose aussi. La Morvonnais côtoya l'école menaisienne; il eut des idées politiques et des idées sociales; il fut républicain, démocrate, socialiste même. Il oscilla entre le nuage bleu des chimères et le bord de l'abîme noir où le maître avait sombré. Il faut être jeune pour ne point frissonner sur ses traces et sympathiser d'un bout à l'autre, sinon à tous ses paradoxes, au moins à ses audaces « généreuses » de pensée et d'effort. A partir de trente ans, un prêtre n'écrit plus à propos des utopies révolutionnaires d'un poète : « Ces théories sont nobles, elles sont généreuses comme l'intelligence qui les a élaborées — pourquoi ne dirions-nous pas comme le fouriérisme — un certain fouriérisme — dont elles s'inspirent. Elles commandent le respect. Au lieu de sourire de leur naïf enthousiasme, nous devons nous montrer reconnaissants envers ces hommes qui... rêvent de construire pour l'humanité de demain un abri moins précaire que la misérable tente où campe l'humanité d'aujourd'hui. — Qu'importent après cela les chimères? C'est la lettre qui tue et l'esprit qui vivifie. En un certain sens, l'idéal n'est-il pas plus vrai que le réel? A coup sûr d'une moralité plus haute, il est moins meurtrier à l'âme... » (p. 523.) Cette façon de juger les avatars d'un sociologue romantique date un livre et son auteur : le livre est d'une époque où sévit la candide simplicité des belles âmes, l'auteur est à l'âge des adorables illusions fleuries. Celui-ci d'ailleurs ne se donne point à tout venant, au hasard d'un cœur aveugle et implacablement miséricordieux. Il a ses prédilections et ses antipathies. Il nomme les « conservateurs » avec un petit pli de lèvre qui exprime plus de dédain que de pitié. On devine bien que ces « conservateurs » répugnaient aux tendances politiques et sociales de La Morvonnais, candidat à la députation en 1848, et son jeune historien s'empresse de supposer que ces pharisiens l'auraient vu sans trop de regrets sombrer dans le communisme. « *Au grand désespoir des conservateurs,* — écrit-il, — La Morvonnais, s'il ne fut pas élu député, ne devint pas communiste » (p. 337). Ma foi! je ne sais pas ce que valaient nos pères, les « conservateurs »; mais, s'ils nous ressemblaient, ils ne manquaient pas de faire des vœux très sincères pour la conversion des pécheurs et... la prompte expérience des jeunes et sincères naïvetés.

Quoi qu'on puisse penser des épigrammes dont le livre se hérisse à

certaines pages, il est une importante contribution à l'histoire, non seulement du Romantisme en Bretagne, mais du libéralisme anarchique au XIXe siècle. On savait peu de chose de La Morvonnais; cette moitié de poète doublée d'une moitié de sociologue n'était qu'une ombre floue perdue dans les brumes d'Armor. Il en sort maintenant; nous l'avons tout entier, bien vivant, bien concret. De ce portrait aux dimensions grandioses je fais une simple miniature : on y verra s'ébaucher le type d'une espèce de catholiques qui foisonne aujourd'hui plus que jamais, en dépit des leçons de l'histoire et des enseignements de l'Eglise.

I

Le virus menaisien ne s'inocule pas indifféremment à toutes les natures. Il lui faut, pour se développer, un milieu propice. Un homme de raison saine, armé du simple bon sens chrétien, peut respirer sans péril l'atmosphère de La Chesnaye. Au contraire les êtres d'imagination vive et de sensibilité molle, les rêveurs et les visionnaires, ceux dont la foi est amie du nuage et de l'essor vers les vagues idéalismes, sont les victimes prédestinées du fléau ravageur.

Hippolyte de La Morvonnais est le fils d'un doux révolutionnaire qui salua dans « l'admirable mouvement de 1789 » (p. 23) une ère nouvelle pour l'humanité. Ce mystique têtu souffrit pour sa cause, mais il s'obstina à croire en elle. De la prison de Saint-Malo, il écrivait à sa femme : « Tu sais tout ce que j'ai fait depuis près de six ans pour la liberté de mon pays. J'ai travaillé autant que personne au succès de la révolution... Si l'on pouvait compter sur la justice des hommes, un patriote aussi invariable et aussi pur n'aurait rien à redouter. Mais si l'on croit le sang de l'innocent nécessaire au bonheur de sa patrie, le sacrifice en est fait. » (p. 22). Il sortit de prison, il ne s'évada jamais de son rêve. Il y vécut si bien qu'il put le léguer à son fils, non seulement intact, mais intangible et comme sacré. La famille d'ailleurs est assez mêlée sur le point des croyances religieuses et des convictions politiques. Un oncle est franc-maçon et se taille un beau manoir dans une propriété monastique. (p. (25). François de la Morvonnais, le frère aîné d'Hippolyte, est sceptique et voltairien; il a sur les lèvres « le rire déchaîné du fou », il rit de tout et de tous. Ainsi l'enfant va grandir à ce foyer où celui-ci semble un disciple de Rousseau, où celui-là s'en va plutôt vers Voltaire; l'un est un sentimental, l'autre un gouailleur. Il est sympathique au premier, il s'étonne devant le second. Il s'absorbe trop en lui-même ou il est trop faible pour réagir efficacement contre les forces mauvaises et contradictoires qui le menacent à son insu.

Dans ce milieu, il apparaît tout de suite bizarre, secret, mélancolique. Un mal mystérieux pèse sur cet enfant qui est à la merci des

sensations et des impressions. Une rose d'avril le jette en transports; un rien l'accable et il se fait « triste comme une âme en exil » (p. 29). il court sur la grève de Saint-Malo, s'assied sur les rocs et plonge son regard dans les doutes de l'horizon marin où la brume qui flotte semble une écume de tempête. Il passe une partie de l'année au Bas-Champ, dans les landes de Pleudihen : là, il se promène parmi les bruyères sauvages, il pleure avec les ruisseaux et son « âme orpheline » s'enchante de toutes les sombres légendes dont l'imagination celtique a peuplé les ruines et les forêts. C'est le frère de René, un tout petit frère de bonne volonté et qui s'applique consciencieusement à faire cette maladie de croissance qui fut fatale à l'aîné de tous les « grognons » romantiques. Il n'atteindra jamais à la taille du modèle; sa reconnaissance n'en est pas moins vive envers le maître des larmes sans fin et des désespoirs sans cause. Il s'écrie dans les *Solitudes :*

> René, ta voix troubla l'aurore de ma vie
> Comme l'accent de deuil d'un ami malheureux.
> Ta voix me consola comme un luth précieux,
> Comme un poète ami qui devine notre âme
> Et peint ses longs tourments, cet ennui qui réclame
> Un avenir, un cœur qui comprenne nos maux,
> L'existence complète ou la paix des tombeaux...

Seulement ce petit jeu ne manque pas de dangers. La Morvonnais bâille sa vie d'étudiant, à Rennes; il est pris tout de bon de la tuberculose littéraire. C'est pitié de le voir, plus pâle que tous les clairs de lune et plus courbé que tous les saules. Sa petite poitrine n'en peut plus d'aspirer de loin les rafales de la mer et de sangloter le tendre et long chagrin de l'âme incomprise. Il est vaincu à la fin; il n'a plus que la mort pour se consoler et se délivrer. Les vers où il évoque cette heure de délire sont plutôt ternes, mais on fait ce qu'on peut; La Morvonnais est voué au bleu dans ses pensées et au grisâtre dans son style :

> J'étais mélancolique au point de laisser croire
> Qu'enfin le suicide, un jour, dans l'ombre noire
> D'un tombeau détesté pourrait m'ensevelir
> En une heure fatale. — Et je me sens pâlir
> Rien qu'à dire ces mots, tant que je sens que ma tête
> Fût près de s'aller perdre en l'affreuse tempête.

Il en revint donc; il fit un pacte avec la vie. Mais, dans cette crise morale, il avait laissé le plus clair de ses croyances religieuses. A Rennes, il lisait Voltaire et Rousseau, les élégies épicuriennes de Parny et les chansons de Béranger. A ce régime, de plus robustes que lui se seraient anémiés. Il ne paraît pas que sa foi chrétienne ait survécu à ces lectures et à ces mélancolies morbides. Jusqu'en 1833, sa religion ne sera plus que la religion romantique, cette « pieuse impiété »

qui se désintéresse du dogme et dont les rites sont tout en larmes et soupirs. Et cet état d'âme se complique étrangement chez La Morvonnais : un jour, il prie, il a le respect du mystère et de l'infini, les cloches l'attendrissent; le lendemain, il rit, il ricane même de l'église et des cloches. Il écrit, sans se douter que sa langue nous obligera à sourire quelque jour :

> Je riais du chrétien qui *s'allait* au dimanche
> *Repaître* au céleste festin;
> J'avais vu se faner ma foi naïve et blanche,
> *Asphodèle de mon matin...*

Il dit : « J'ai l'amour, non la foi »; la foi, c'est pour lui le scapulaire, le chapelet, la confession, la communion, et il n'a rien de tout cela. Et il a soif; il crie sa soif dans ces hoquets brisés et vaguement rythmés dont les bardes plaintifs de 1830 ont fait un si étrange abus. « A boire, oh! que j'ai soif! » (p. 111). Deux choses sont bien précises dans ce capharnaüm de sentiments contradictoires et d'aspirations retombantes. La Morvonnais est un orgueilleux; il s'est assis à la Sorbonne sous la chaire de V. Cousin et il répète après le sophiste sonore tout un tas de formules et de questions qui font dans ses vers amorphes le plus singulier des tintamarres. Et puis il est libéral. « Du pontife romain c'est accepter la loi! », cet article du *credo* catholique le déconcerte. Et il n'y aurait rien d'amusant, si ce n'était au fond un spectacle plutôt triste, comme de voir La Morvonnais, pauvre de toute foi jusqu'à l'indigence, s'improviser le guide du curé de Saint-Potan et se vanter de son prosélytisme libéral. « Je vois par les discours de mon recteur, — écrit-il à un ami, — homme de foi profonde, qu'il commence à concevoir l'esprit du libéralisme et partant à l'estimer. Ce n'est pas encore là tout ce que je veux de ce pasteur de paix. Je veux qu'il aime en père ce monstre dont, il y a quelques jours, il redoutait même le nom. » (p. 90).

La haine d'ailleurs se glisse parfois dans cette belle âme libérale et douce. La Morvonnais est déjà de l'école de ceux dont le visage sourit à gauche et dont la main frappe à droite. Chez ce solitaire, la passion se fait facilement agressive, violente, hargneuse même. Il juge la Révolution de 1830 avec les pensées profondes d'un garde-national des Trois-glorieuses et la largeur d'esprit de la « sainte canaille ». Charles X part pour l'exil; la joie de la Morvonnais ne connaît ni mesure ni pudeur. Les strophes qu'il écrit, le 4 août 1830, sont purement et simplement de la sottise qui s'étale et de la haine qui glapit : « Dieu soit loué! » s'écrie-t-il, en des vers de mirliton de club :

> Partez, fuyez, maudits du monde,
> Méchants qui lançâtes sur l'onde
> Le tremblant vaisseau de l'Etat.
> Le peuple a repris sa puissance;
> Grand, il domine avec clémence;
> Ce fut un éclair de combat...

Qu'ils errent aux mers lointaines
Ces méchants auteurs de ces peines
Dont l'ombre un instant s'abaissa
Sur l'avenir de la patrie :
Qu'ils quittent la terre chérie
Où leur mère enfants les berça...

Et l'invective se prolonge sur le même ton. La Morvonnais fait grâce de la vie au royal proscrit; il se contente de le vouer au remords, « spectre affreux »... Cet Archiloque breton qui jette aux exilés, en guise d'adieu, une hottée de ses feuilles mortes, désarme la colère. On le sent grotesque à force d'être excessif et... inoffensif (1).

Tel est l'homme qui, la veille de Noël 1832, s'agenouillait aux pieds de La Mennais : un poète romantique, rien que cela, un pauvre malade à l'âme molle et incertaine, un rêveur languide qui pousse à l'extrême la confusion de tous les genres et pour qui religion, politique, sociologie, ne sont que des variétés du même songe transcendant et nuageux, un libéral de cœur large et d'esprit étroit, un révolutionnaire hautain et incohérent qui se figure lancer la foudre parce qu'il habite dans les nuées et qu'il s'efforce de donner à sa petite voix criarde la note du tonnerre.

II.

Au mois de décembre 1832, Lamennais venait de rentrer dans sa cellule de La Chesnaye, aigri, grondeur, et cachant mal sous les dehors d'une soumission bruyante les secrètes révoltes de son orgueil et de son esprit faux. Il s'est peint lui-même, dans son pamphlet les *Affaires de Rome*, à cette minute solennelle, « l'âme tranquille... retiré loin de Paris, à la campagne, y vivant au sein de la nature, dont l'attrait toujours si puissant le devient davantage encore quand on a vu de près les passions des hommes et les bruyantes misères de la société. » Il se plaint en même temps de l'animosité de certaines âmes malheureuses qui ne veulent pas désarmer : « A peine notre déclaration avait-elle paru, — écrit-il, — que déjà l'on murmurait à voix basse des paroles de défiance et de mécontentement. Elle n'était pas assez complète, assez explicite; elle rappelait trop le silence respectueux des jansénistes. » Et, ma foi! on ne s'y trompait guère. Le 15 novembre 1832, Montalembert écrivait en effet au comte Rzemowski, en parlant de l'encyclique *Mirari vos* (2) : « Sans adopter aucune des opinions exprimées dans cet acte, le plus funeste des annales de l'Eglise, nous

1. Il s'amenda sur le tard. L'historien de La Morvonnais cite une note inédite de son héros où celui-ci demande timidement pour la dynastie exilée « ce qui lui est légitimement dû et acquis » et même « les hommages de la nation française ». Une pension, sans doute!! La Morvonnais était un philanthrope...

2. Le biographe de La Morvonnais commet une erreur; il date l'encyclique du 15 avril 1832 (p. 113, note 2); elle est du 15 août.

rentrons dans le silence. » Et le silence de Lamennais était au fond aussi filialement respectueux que celui de Montalembert. Le Titan foudroyé outrageait Rome dans sa correspondance intime; il la représentait ainsi dans une lettre à la comtesse de Senftt : « J'y suis allé et j'ai vu là le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé les regards humains. L'égout gigantesque de Tarquin serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. Là nul autre Dieu que l'intérêt; on y vendrait les peuples; on y vendrait le genre humain, on y vendrait les trois Personnes de la Sainte Trinité — l'une après l'autre ou toutes ensemble — pour un coin de terre, ou pour quelques piastres ». (1). La soumission de Lamennais et de quelques-uns de ses disciples ressemblait à une autre plus proche de nous : c'était une vaste comédie jouée derrière un rideau, où les acteurs gardaient leur rôle de la veille, leurs idées, leur langage, leurs gestes, et l'espoir secret de pouvoir bientôt reparaître au feu de la rampe, sans plus de transformation.

La Morvonnais arrivait donc à La Chesnaye à une heure mal choisie. Il y était amené par François du Breil de Marzan, un poète aussi, « une nature exquise », dit le biographe (p. 117), très libéral naturellement et dont l'angélique douceur s'épanchait en des déclamations comme celles-ci à l'adresse des adversaires : « Tous ces défenseurs *d'autels et de trônes* me semblent pareils aux oiseaux de nuit qui prennent les ténèbres pour la lumière, et de plus en plus, ministres, trônes, rois, qu'ils soient celui-ci ou celui-là, j'abandonne tout cela à ceux qui depuis quarante ans d'expérience ont encore le courage de compter là-dessus. » (p. 117). La Morvonnais avait trouvé l'introducteur de son choix.

Sa première entrevue eut lieu le 24 décembre 1832. Ce fut une véritable extase. La Morvonnais a raconté dans les *Esquisses bretonnes*, les émotions de l'inoubliable journée. Jamais pèlerin ne connut de pareils enthousiasmes; cet orgueilleux qui ne reconnaît point l'autorité du Pontife romain se prosterne littéralement devant « Monsieur Féli » : il n'a de regards que pour l'homme, « pour ses yeux baignés d'ombre, pour cette figure pâle, vraiment étrange et devant laquelle on finit par être tenté de ployer les genoux, pour sa redingote grise, usée sous les bras par le froissement de la table où il travaille. » Lamennais l'entretient quelques moments sous les chênes de l'étang. Cela suffit pour dissiper à peu près tous les doutes dans l'âme de La Morvonnais. La dernière minute a des aspects de mélodrame : « M. de La Mennais s'avança vers moi avec un geste plein de tendresse et d'une grâce qu'il faut bien que je nomme enfantine, tant elle est inexprimable. Je me sentis pressé dans les bras du grand homme. Oh! si nos larmes, à cette minute inexprimable, ne coulèrent pas visibles et sanglotantes, je les ai depuis répandues devant Dieu dans les si-

1. *Lamennais et le Saint-Siège*, par Paul Dudon, p. 223 (Paris, 1911).

lences de la solitude. » (p. 121). La Morvonnais partit, l'âme frissonnante d'un pieux enthousiasme, pleurant dans la nuit qui tombe sur la forêt et mêlant sa prière « à la plainte veloutée et musicale du chat-huant errant parmi les ruines blanches et dentelées du château des sires de Coëtquen ». Un décor de roman était nécessaire à ce premier acte d'une conversion romanesque.

Il revient à la Chesnaye au mois d'avril 1833. Il fait avec les solitaires les exercices de la semaine sainte. La nuit qui précéda sa communion pascale fut peuplée « d'anges aux ailes d'or, de mystiques bocages divinement peuplés de fleurs, de lumières et de colombes » (p. 126). Un enfant sommeille toujours dans l'âme du poète; La Morvonnais se retrouvait enfant en redevenant chrétien.

Et, durant quelques mois, il vit dans une extase permanente. Les anges du lyrisme l'accueillent chaque fois qu'il retourne à la Chesnaye. Les moindres mots, les moindres gestes du « grand homme » s'amplifient jusqu'au ciel, et le néophyte ne trouve plus de formules dignes d'exprimer son admiration. Ecoutez ce récit d'une lecture faite par Lamennais : « Il nous dit, lui, le grand homme, avec son geste et sa voix si naïfs : « J'ai quelque chose là encore, et si cela ne vous ennuie pas, nous allons poursuivre. » *A cette parole si inattendue, nous restâmes confondus un instant; et véritablement c'était quelque chose d'incroyable que ce mot...* Et le grand homme nous lut quelque chose de si supérieurement beau, de si énergiquement incrusté d'images, et imbibé du mordant des couleurs, *que nous crûmes entendre Jérémie Isaïe et Dante descendre sur la terre pour faire faisceau de leur génie.* » (p. 131). Rien que cela! Cette ferveur adorante et mystique nous laisse entrevoir des naïvetés puériles, incurables. L'homme qui monte si facilement sur le trépied n'est pas suffisamment en garde contre les entraînements de l'imagination et des nerfs. Il sera toujours une proie facile aux mains de ceux qui l'étourdiront avec de grands mots, qui l'éblouiront avec de fausses clartés.

L'état d'âme de La Morvonnais est infiniment curieux au lendemain de sa conversion. Il n'y a que les anges, les fleurs, les aurores et les sources fraîches qui puissent donner une image du paysage intérieur Il écrit à Lamennais : « L'avenir des anges s'étend sans bornes devant mon âme craintive, mais pleine d'espoir, et c'est par vous! Le doute ténébreux ne m'attend plus au seuil redoutable de la tombe, mais bien plutôt, là se lève, au lieu d'une nuit vague et désolée, une aurore divine, la foi religieuse à une réunion éternelle avec tout ce que j'aime, et c'est par vous! vous avez donné une base à ce qui n'était en moi qu'une chancelante supposition poétique. Vous avez ouvert à mon palais desséché, à mon âme veuve et pèlerine, la source qui jaillit de la paix éternelle. » (p. 132). Il parle ainsi le 26 juin 1833. Il est sincère; il jouit d'une paix sereine et l'idée

ne lui vient même pas que quelque chose puisse encore manquer à la beauté chrétienne de sa conscience.

Et pourtant les lettres de ses amis, confidents des intimes secrets, laissent deviner que de gros nuages, la veille encore, voilaient l'azur de ce ciel si clair. Du Breil de Marzan écrit à l'abbé Houet, le 25 avril 1833 : « Ce qui le charmait dans le catholicisme, c'était de voir la foi marcher auprès de la liberté, c'était de voir unies les deux choses qui semblaient se repousser le plus dans l'humanité. Mais comme il voyait, d'un autre côté, ces doctrines salutaires rencontrer tant d'opposition dans la haute hiérarchie catholique, comme il voyait les chefs de l'Eglise rangés sur la même ligne que le reste des rois de l'Europe, embrassant la même cause, et de plus entièrement à leur service, il eut beaucoup de peine à franchir cette barrière-là; *en un mot il croyait au catholicisme de M. de Lamennais, mais pas à celui de l'Encyclique.* » (p. 113). Il serait intéressant de savoir si Lamennais avait bien ouvert les yeux de son pénitent. Demanda-t-on à celui qui s'agenouillait dans le confessionnal de La Chesnaye, d'abjurer son erreur et de choisir tout de bon entre le Pape et le « grand homme »? En certains cénacles, il y eut toujours avec le ciel et la vérité des accommodements; mais celui-ci dépasserait la mesure. Et l'on a peine à se figurer un catéchumène admis aux saints mystères avec des préférences et des attachements qui sont purement et simplement une révolte contre cette Eglise en laquelle il rentre. Oh! qu'elles sont donc compliquées les belles âmes démocratiques et libérales et qu'il nous est difficile de les suivre dans ce labyrinthe où elles traînent le fardeau de leurs pensées tortueuses et contradictoires!

La Morvonnais pleura le jour où Lamennais dut disperser son troupeau. Il écrivit des lamentations qui n'atteignent pas à la beauté de celles de Jérémie, mais qui sont touchantes cependant par l'accent de la douleur profonde, inconsolable. Il va sans dire que de l'Eglise il en appelait à la Providence et qu'il n'abdiquait rien de l'idéal vaporeux qu'un coup de foudre venait de dissiper. Il disait de Lamennais, avec son impénitente candeur : « *Soumis à la voix de l'Eglise comme le petit enfant à sa mère,* l'hôte de l'Ermitage dans la forêt éclairera par sa parole le chaos des pouvoirs dont la passion orageuse a tant agité le Moyen-Age. *Il élèvera un trône à la conception libre, distinct mais au-dessous de celui de la divine foi. Il dévoilera les sources d'où découlent les forces qui se réalisent en pouvoir sur la terre et l'aube de l'avenir promis apparaîtra rayonnante au sein des ombres.* Oh! non, ne nous effrayons point, forts catholiques : ceci ne s'est point fait sans quelque dessein secret de la Providence. » (p. 135). Décidément l'histoire est moins originale qu'on ne croit; elle se répète et se plagie à intervalles réguliers. En lisant cette élégie de La Morvonnais, on se figure lire déjà l'acte de soumission d'un disciple de M.

Marc Sangnier et les oracles fumeux que rédigent chaque jour les jeunes sibylles de la *Démocratie* (1).

D'ailleurs cette sérénité religieuse, péniblement acquise, fut de courte durée. Elle ne reposait que sur des compromis intellectuels et des sentimentalités caduques. Le malheur fondit sur le solitaire menaisien; il était mal préparé à lui faire bon accueil et à le supporter héroïquement. Ses lettres, au lendemain de la mort de sa femme, sont d'une âme noble, élevée, chrétienne par ses espoirs, ses résignations, ses efforts. Certaines lignes où le cœur parle et avoue sa misère sont éloquentes; elles émeuvent jusqu'aux larmes. D'autres sont assez étranges et éclairent d'un jour cru les lacunes et les manies de cet homme dont l'esprit est aussi encombré de livres qu'il est obnubilé de rêves. Sainte-Beuve lui fut pitoyable sur la voie douloureuse; La Morvonnais le remercie et il ne craint pas de laisser voir dans la chambre de la mourante un livre avec lequel il se console. Et ce n'est ni l'Evangile, ni l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est tout simplement le roman de Sainte-Beuve, *Volupté:* « Votre beau livre de *Volupté* était toujours sous ma main; et malheureusement je n'avais pas les *Consolations* dont certaines parties m'auraient été d'un goût céleste. Mme de Conaën m'est infiniment précieuse, car elle m'est sous bien des faces une image de Marie; et, Monsieur, je veux vous le dire, lorsqu'on répétait sur mon ange la scène de l'*extrême-onction,* j'étais au chevet du lit, près du cierge, et le pur fantôme de votre châtelaine prenait forme sous mes yeux » (p. 203). J'ai beau me dire que les poètes échappent à nos communes mesures et que tout est bon aux heures de détresse; la présence de ce fantôme m'étonne, entre l'agonisante et le prêtre. Si purs qu'ils soient, on n'invite pas les fantômes romanesques à ces scènes solennelles.

En 1835, il ne restait plus guère, au fond de cette âme, que des souvenirs de l'ineffable paix que donne la foi. La Morvonnais a refait un pacte avec le doute; on ne le voit plus à l'église du village. Ses dimanches se passent à de longues rêveries sur la grève, au fond des bois. Il ne se confesse plus que dans ses bouts-rimés; il ne prie plus que sous l'ombre des chênes et des hêtres. Il n'est bien nulle part; ses vers sont faits de la litanie des vains désirs: « Je désire les arts... Je désire la foule... Je désire les bruits... Je voudrais les splendeurs des palais de Paris. » (p. 219). C'est l'éternel agité, le spécimen complet de la génération romantique avec ses impossibles élans et ses souhaits

1. Je dois dire que, vers la fin, l'esprit de La Morvonnais semble se détacher du pauvre malheureux qui s'obstine dans sa révolte et qui va finir dans l'impénitence. En 1837, il a essayé de voir Lamennais à Paris, il n'a pas été reçu. Il écrit à Turquety : « C'est véritablement l'orgueil qui a perdu notre maître, et le mal est, je crois, qu'il ne s'est jamais avoué que c'était là son côté faible... A mon dernier voyage à Paris, je me suis présenté pour le voir, il ne m'a pas reçu; cela m'a vivement peiné. Ce beau et grand génie avorte; il ne produit plus que des œuvres sans puissance durable. » (p. 242, 243).

tumultueux. Au mois de mai 1835, il quitte son manoir et part pour Paris. Il ne cherchait peut-être dans ce voyage qu'une occasion et un moyen de sortir enfin de son obscurité. Il ne réussit guère. Les « Sommités intellectuelles » dont il parle dans sa langue de provincial toujours un peu gauche s'inclinèrent jusqu'à lui, mais ne l'élevèrent pas jusqu'à elles. Et puis « la grande ville » n'était plus qu'une immense étuve où bouillonnaient et fermentaient toutes les idées d'anarchie; les grands et les petits prophètes de la révolution pullulaient sur le boulevard. La Morvonnais était fait pour être leur proie. Il portait en lui-même, dans le désordre de son cerveau, tous les germes de la fièvre endémique. Non seulement il ne résisterait point, mais il irait au-devant Le 17 juin 1835, il écrit de Paris à sa belle-mère, Mme de la Villéon : « Je me suis mêlé aux sociétés républicaine, artistique et littéraire. Les manières de la société républicaine ne me conviennent guère. » (p. 221). Il était moins réfractaire aux idées qu'aux manières, et, de chute en chute, le pâle disciple de Lamennais ne sera plus bientôt qu'un vague fidèle de Fourier.

III.

Il prend position, dès 1840, dans la préface de son poème, *Un vieux Paysan*. L'œuvre en elle-même est assez banale et cette églogue eût sans doute passée inaperçue sans une fâcheuse introduction qui s'insurgeait contre le privilège fait aux riches par la loi du recrutement. Le riche s'exempte, à prix d'or, du service militaire; La Morvonnais proteste : « Les classes pauvres, — dit-il, — ne se plieront pas à ce qu'on fasse de l'or quelque chose qui soit égal au sang de leurs entrailles. » (p. 268). Une polémique est engagée; La Morvonnais tient bon, s'entête dans son paradoxe et n'en veut rien lâcher. Le bruit fait par la querelle l'enchante sans doute, car il se hâte de récidiver la même année. Il tient à ce qu'on sache qui il est et ce qu'il veut. Le 7 juillet 1840, la *Vigie de l'Ouest* publie une lettre de lui à G. Sand. Il s'agit de Wordsworth et de Maurice de Guérin; il prend prétexte de ces deux noms pour se cataloguer tout de suite dans l'armée des sociologues. « S'il appelle l'avenir avec un peu de cette générosité qu'il admire tant en vous, Madame, — écrit-il en parlant du disciple de Wordsworth et de lui-même, — il ne veut pas que des ruines marquent son passage, ou du moins il veut opérer, comme la nature, qui recouvre les siennes de fleurs et en fait ainsi des choses agréables aux regards. Au lieu de prendre la voie violente, il voudrait la voie douce; il ne veut point procéder par destruction, mais pas substitution, en absorbant un mal dans un bien, un pire dans un mieux; surtout, il voit l'avenir dans la foi, et il ne voit de foi digne d'être acceptée que la foi catholique; celle-la seule attend, non seulement sans effroi,

mais avec fierté et joie, les sincères investigations philosophiques. » Il est donc un *réformiste* comme on dit aujourd'hui; s'il y a des ruines, on les couvrira de fleurs et on mettra la croix au sommet. Au moment où il fait ces déclarations si nettes de catholicisme, La Morvonnais a-t-il retrouvé la sérénité de sa conscience? Je n'en sais rien. Il se pose au moins en sociologue catholique, ou plutôt, pour employer l'expression de l'avenir, en démocrate chrétien. Mais ce n'est qu'un prélude. Le programme va se préciser, se développer; il aboutira demain au socialisme.

Il est facile de retrouver, à la base des idées sociales de La Morvonnais, toutes les tares à quoi se reconnaissent les palingénésies romantiques (1). Le sociologue romantique est le fils de Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci proclama : « L'homme naît bon, la société le déprave ». La Morvonnais ne parle pas autrement : « Toute nature est bonne en soi, et la nature de l'homme ne peut être mauvaise. » (p. 568). Ne lui demandez donc aucune défiance contre l'homme, des pensées qui le tiendraient en suspicion, des lois qui équivaudraient à des entraves; il vous répond : « Nous ne voyons pas quel danger il pourrait y avoir à donner plein essor à nos passions. » (p. 568), il les libère toutes, et il avertit charitablement le catholicisme que, s'il veut durer, il doit renoncer à nous conduire à un « état où il y aurait compression et même anéantissement de quelqu'un des besoins de notre nature. » *(Ibid.)*

Le romantique, égaré dans la sociologie, se distingue encore à ce signe qu'il aspire à la restauration de l'Eden primitif. Il pose l'oreille contre terre et il écoute : tout gémit, tout pleure, tout s'efforce vers une destinée mystérieuse; les êtres et les choses aspirent à un état nouveau. Edg. Quinet dramatisait son inquiétude en une prose apocalyptique; il disait de son mal : « C'est le mal de l'avenir, mal aigu, sans sommeil, qui, à chaque heure, vous dit sur votre chevet, comme au petit Capet : dors-tu? moi je veille. Au fond de nos âmes nous sentons déjà ce qui va être... Ce qui nous tue, c'est le poids de l'avenir à supporter dans le vide du présent. » (2). La Morvonnais a, lui aussi, de ces tragiques insomnies. Il est sombre et anxieux au fond de son château du Val de l'Arguenon; il entend venir à lui l'universelle plainte, l'immense prière du monde, qui, dans sa géhenne, recommence ses rêves paradisiaques. La société actuelle lui apparaît sous l'image de je ne sais quelle masure branlante à tous les vents; il écrit : « Toutes les parties qui composent l'harmonie de l'humanité souffrent, parce qu'elles se disjoignent. Les murs se crevassent; l'édifice menace ruine. De là ce grand air de tristesse qui respire dans son ensemble. L'âme qui l'anime pleure. » (p. 288). Et il jette l'anathème à cette

1. Voir notre ouvrage : Le Fléau romantique (Paris, Lethielleux, 1911), chap. VII, *Le Paradoxe social.*

2. Edg. Quinet. Préface d'*Ahasvérus.*

décrépitude; il ne se console un peu qu'en songeant aux tendances cordiales et généreuses qui animent la jeunesse « comme lors de l'époque révolutionnaire », et, avec Ballanche, il salue dans son temps, « une époque palingénésique où le sentiment des choses primitives cherche à se réveiller. » (*Ibid.*) A l'origine donc, le paradoxe de Rousseau; là-dessus, des révoltes, des orgueils, d'enthousiastes délires, « un grain de folie lyrique » (p. 25), des convulsions dans le vide, des soupirs vers l'idéal et l'éternel devenir, toute la sociologie de la Morvonnais n'est que cela. Il la compose songe à songe dans son manoir du Val. J'ai vu naguère cette « Thébaïde » : le soleil d'août l'inondait de lumière; il y avait des oiseaux dans les ramures, des fleurs sur les pelouses. La douceur de vivre ruisselait du ciel en feu sur la terre en joie. Mais, en même temps, j'essayais de me représenter cette demeure dans les courtes journées et les longues nuits de l'hiver breton. Les nuages gris et bas pèsent sur les toits, tendent un voile opaque devant chaque fenêtre. Les aurores sont dans le brouillard, les midis dans la brume, les crépuscules dans la bruine. J'écoutais, en imagination, dans le fouillis pluvieux des bois, le monotone égouttement de l'eau qui frange les ramures, alourdit les feuilles, imbibe les écorces gluantes. Je l'évoquais dans ce milieu, lui, le solitaire, le pauvre veuf inconsolable, plus bizarre et plus fantasque que jamais, cherchant parmi les allées de son parc son éternelle « pleurée ». Tout le jour, dans les bois et sur la grève, il fait sa cueillette de chimères. Il rentre, il rêve encore, il rêve toujours; il écrit enfin. Et ce qu'il jette sur le papier, ce sont des images de cauchemar, les fantômes de son esprit visionnaire, tout un chaos d'idées en l'air, sans contrôle dans la vie, avec lesquelles il réforme le monde, et qui suffiraient à le faire voler en éclats. Il parle un jour de « ce mal d'isolement qui le tue » (p. 319); il a vu clair pour une fois. La solitude l'écrasait; elle n'était faite ni pour son âme lasse ni pour sa pensée que préoccupe le mal social et qui s'agite pour en guérir le monde.

Il serait fastidieux d'analyser ici dans ses détails la longue rêverie sociologique d'H. de La Morvonnais. Fourier et le système de Fourier l'ont séduit; il se donne à l'un et à l'autre, avec les réserves que lui impose une certaine indépendance d'esprit et ce qui demeure en lui des croyances religieuses. Il n'est pas le sectaire « qui accepte la parole de Fourier, comme si cette formule était infailliblement l'expression de la vérité divine » (p. 292); il ira très loin cependant, si loin qu'en restant sur le seuil de l'Eglise catholique on finit par perdre de vue ce pèlerin de la chimère harmonienne. Au mois d'août 1843, il publie dans la *Revue bretonne* un article où il ne recule point devant un parallèle sacrilège entre Jésus et Fourier. Il établit que « la grande et adorée victime du calvaire » s'est complu en ces trois éléments de consolation : la nature, les enfants, les saintes

femmes; il ajoute, sans s'apercevoir qu'il blasphème : « Ce que Dieu trouva dans ce monde, ... il le plaça autour de notre grand homme; car personne sur la terre n'aima plus que Fourier la poésie du paysage, en laquelle il se complaisait à chercher partout d'analogiques symboles. Personne plus que lui encore n'aima les enfants... Quant aux femmes, elles furent peut-être ses créatures de prédilection, commes elles semblent avoir été celles du Christ, qui eut pour elles tant de paroles miséricordieuses. » Le même parallèle est repris dans une Lettre publique à Lamartine, plus accentué encore dans sa note de ferveur : Fourier devient un « crucifié dans sa science, comme un autre l'a été dans son amour », un « post-curseur du rédempteur des âmes », « l'exécuteur du divin Testament déposé dans les livres évangéliques » (1) On rougit à transcrire des fragments comme celui-ci; de telles analogies, appuyées et développées, sont purement et simplement criminelles. La Morvonnais les atténuera un peu dans sa *Lettre à l'archevêque de Cambrai :* « Le Christ, — dit-il, — génie divin, est notre initiateur précédant religieux; Fourier, génie humain, est notre initiateur postérieur scientifique » (pp. 203, 204.) De Lamennais, et par une transition toute naturelle, il est donc allé jusqu'à Fourier. Il ne s'arrêtera qu'à l'extrême limite que les apostats seulement ont le courage de franchir.

On ne saurait trop dire ce qu'il fait, s'il veut adapter le fouriérisme à son Evangile, ou bien l'Evangile aux théories de Fourier. L'impression très nette est que La Morvonnais répète un rôle dangereux qui sera repris plus tard, qu'il tente un effort voué à l'éternel échec. Libéral, il rêve de fusions qui seraient des confusions; socialiste, il met le bonnet rouge au sommet de la croix et griffonne en marge de son *Credo* un abominable formulaire. C'est pitié de le voir s'épuiser au rapprochement des inconciliables. Il va vers l'un, il retourne vers l'autre; à l'un et à l'autre il demande des adoucissements, des concessions mutuelles. Il croit qu'on peut s'entendre et qu'avec un peu de bonne volonté, il serait facile de célébrer enfin les noces de l'Eglise et de la Révolution. Cet « harmonien » a des doigts d'invraisemblable virtuose : il réaliserait, avec les notes les plus discordantes, des accords à faire saigner les oreilles. Il affirme que le fouriérisme n'est au fond « que l'enseignement catholique formulé et développé » et que par conséquent « avec des éclaircissements scientifiques, l'école véritablement catholique et l'école sociétaire ne peuvent manquer de s'entendre, et cela même dans les choses les plus délicates de la morale. » (p. 292.) Il écrit dans sa lettre publique à Lamartine, après avoir affirmé une fois de plus que les billevesées de Fourier ont leur base dans l'Evangile : « A bien considérer le catholicisme dans ses

---

1. HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS. Œuvres choisies, poésie et prose, avec des notes explicatives, par M. l'abbé E. Fleury, docteur ès lettres. (Paris, Champion), (p. 101, 102).

fondements, on retrouve tous les germes des institutions d'harmonie, par là même qu'il contient et conserve en lui toute la religion de l'Eden, époque sociale où les institutions sociales et religieuses ne faisaient qu'un. » Et, comme il s'aperçoit tout de même que la restauration de l'Eden primitif est une chimère rejetée par l'Eglise, il avertit l'Eglise qu'elle a besoin de « passer à l'état de pleine croyance, de se faire phalanstérienne. » (p. 293.) Il n'en démord pas. Socialisme et christianisme lui paraissent de plus en plus synonymes; de leur alliance, dépend le salut de la société. Et les contacts sont si prochains entre l'un et l'autre qu'ils aboutissent à une collusion et que « lorsque Fourier et ses disciples cessent d'être catholiques, ils cessent en même temps d'être harmoniens, c'est-à-dire fouriéristes. » (p. 306)). Alors, une sorte d'enthousiasme sacré s'empare du visionnaire. Il prélude à ces chants que nous avons de nouveau entendus avant hier. De même que le Sillon s'isolait au sein de la communauté catholique et, par-dessus les âges, remontait d'un bond sublime aux origines évangéliques, La Morvonnais fait de son école une façon d'église universelle, s'étendant à tous les âges et à tous les lieux; il écrit à un correspondant inconnu : « Notre école est partout où il y a une véritable émotion sympathique;... oui, Monsieur, nous sommes dès l'origine, occupant tous les temps et tous les rivages... Nous sommes partout où est Dieu dans une âme, à l'état de parole et d'aspiration, d'ardeur et de lumière, — partout où l'on souffre et travaille, — où l'on prie et chante dans l'attente du royaume de Dieu, — rassemblés, bien qu'hélas! dispersés aux quatre vents du ciel. Nous occupons tous les âges, car communiant d'âme avec tous les prophétiques génies, nous nous appuyons par l'imagination sur les sublimes poètes, — par l'intelligence sur les penseurs idéaux, — par l'âme sur le sacerdoce éternel constitué en Moïse pour les temps antiques, consommé en Jésus-Christ pour les modernes générations. — Jésus apporta définitivement aux hommes la religion évangélique; nous, imitant et complétant l'enseignement de l'adoré modèle, nous cherchons, bien persuadés qu'il nous sera découvert, et qu'à l'enfant qui demande un poisson, ce Père qui est dans les cieux ne donnera pas un serpent. Faisant cela, pouvons-nous dire que nous apportons la science évangélique au monde?... » (p. 296). L'historien de La Morvonnais ajoute à l'étourdie, après avoir cité cette page : « C'est ainsi que par la bouche de leurs apologistes les premiers chrétiens parlaient aux adversaires de la foi chrétienne. » (p. 296). La comparaison est au moins imprévue. Il ne nous viendrait pas à l'esprit de mettre sur le même pied l'*Apologie* de Tertullien et ces fâcheux dithyrambes d'un esprit qui s'échauffe et s'exalte dans le faux.

La Morvonnais transformait donc son école en une église. Il n'était qu'un modéré dans la secte. Sur les mêmes bancs que lui, quelques disciples ne s'arrêtaient pas à mi-chemin. Le sourire de Voltaire er-

rait parfois sur les mines extasiées de ces néophytes : Laverdant niait les Ecritures, Eugène Pelletan accusait l'Eglise catholique « d'avoir refusé d'entrer en communication avec l'Esprit de vie. » Le journal fouriériste, la *Démocratie* — elle était déjà *pacifique!* — faisait risette aux Protestants et la moue aux catholiques. On en vint à y proclamer que la science harmonienne était une religion et supérieure au catholicisme. La Morvonnais sentit qu'on le menait trop loin, qu'on l'entraînait tout de bon hors du bercail, et très courageusement il rompit le pacte. La *Phalange* et la *Démocratie* publièrent deux lettres de lui par lesquelles il protestait contre les impiétés de ses coréligionnaires et les diatribes de Pelletan. Le schisme était consommé : La Morvonnais, ayant à choisir entre l'Eglise catholique et l'école sociétaire, s'attachait à la première, en un beau et ferme geste.

Mais sa tête n'est point guérie, parce que les liens sont brisés avec le Comité central. On dirait que certaines maladies sont décidément incurables et que les adhésions du cœur fidèle n'empêchent nullement les divagations de l'esprit. La Morvonnais, en se séparant de l'extrême gauche de la secte, n'en restait que plus fanatique de Fourier lui-même. Et l'on ne s'imagine point comment un catholique pouvait accommoder sa foi avec les théories familiales de Fourier. Celui-ci admettait la pluralité simultanée des épouses et des maris. Il introduisait au foyer une odieuse et grotesque polygamie qui eût effrayé l'indulgence légendaire du Grand Turc. La Morvonnais ne s'effraie pas de si peu. En 1845, Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, publie un mandement où il flagelle, au nom de la pudeur outragée, les chimères immorales du Fouriérisme. La Morvonnais lit cette lettre dans sa « Thébaïde » du Val de l'Arguenon ; il s'indigne, il bondit sur sa plume, et ce catholique obstiné s'improvise le défenseur de la polygamie. Cette lettre est infiniment curieuse. Elle achève de révéler l'homme avec ses contradictions, sa nervosité, son humeur irritable et la radicale incohérence de ses pensées. Il faut voir d'abord de quelle rude main le solitaire courroucé malmène ses ennemis. Ils ne sont en bloc qu'une « race de vipères » ; ils les série en trois groupes : « il y a les « pauvres imbéciles », les « ridicules idiots » et les « perfides méchants » (1). Tous vipères d'ailleurs, et contre les vipères il n'y a point deux tactiques : « Il faut leur écraser la tête, et, à l'occasion, nous n'y manquerons pas, au risque de quelques piqûres. » Mgr Giraud était-il catalogué dans l'une ou l'autre de ces séries et condamné à l'écrasement sous le talon du vainqueur? On ne sait trop. Il ne le sut pas lui-même, car la lettre ne sortit point probablement des cartons de La Morvonnais. En tous cas, on nous fait la grâce de l'exhumer aujourd'hui et, s'il est vrai que le factum ne valait point les frais d'une évocation posthume, il est précieux comme document psychologique. La Morvonnais n'amende en rien la doctrine de son maître,

1. *Œuvres choisies*, p. 119, 120.

« postcurseur du rédempteur des âmes »; il veut seulement que l'on sache bien qu'il agit dans l'esprit de Fourier de la société future; que ces choses « *relativement* immorales » (p. 122), n'auront droit à la vie que dans une société nouvelle, transformée, dans l'âge d'or restauré; qu'enfin « elles n'auront lieu qu'après avoir été demandées par le *sacerdoce*, les *pères* et les *maris* » (p. 118). Et, là-dessus, le pauvre La Morvonnais se met à patauger dans le sol gluant de Fourier avec une bonne foi, une sincérité et une gaucherie qui inclinent à la pitié. Oui, évidemment, le mariage catholique est unitaire; mais « il faut que la société soit arrangée de sorte que chacun puisse trouver son Eve; or ce résultat ne peut s'obtenir que dans un régime social où il y ait une communion de vie collective beaucoup plus intense, et où règne la vérité, par un retour à la naïveté préexistant à la chute originelle. Cet arrangement qui ne peut être que le régime *sériaire* est celui-là même que nous appelons, que tous les jours et à toute heure nous demandons à Dieu dans la prière que Dieu même nous a enseignée, Monseigneur. » (p. 119). Et La Morvonnais reprend la la langue de G. Sand, puis inaugure celle de Dumas fils, pour protester contre le mariage tel qu'il est pratiqué de nos jours. Ce n'est plus qu' « une accointance de deux êtres », une « prostitution légale », une institution « barbare ». Vive plutôt le mariage *sériaire !* « La Bible raconte qu'aux époques patriarcales cela était ainsi sous la divine influence; sans être plus immoraux qu'elle, et conservant toujours la prédominance à l'influence divine, nous pouvons bien *chercher* si cela ne pourrait pas être d'une autre manière et mieux que cela n'est aujourd'hui. » (p. 122.) Et il ergote, ratiocine, vaticine, pour en arriver à ces conclusions comminatoires : « Etes-vous satisfait, Monseigneur? Si vous l'êtes, nous ne le sommes pas, nous; et nous ne le serons que quand satisfaction nous sera donnée de votre part, par un aveu d'erreur qui répare le tort, dont nous sommes les pures victimes. Ce n'est qu'à ce prix que votre holocauste pourra être agréable à Dieu. Si cela n'arrive pas, que Dieu vous voie et vous juge... Nous en appelons au ciel ! » (p. 131.) La modestie reprend ses droits vers la dernière ligne : La Morvonnais s'excuse de parler un langage rustique, parce qu'il est « paysan, breton et poète : oui, poète, Monseigneur, c'est-à-dire l'homme de la nature tout ensemble et de l'humanité, — et, pour tout dire en un mot, le frère puîné de l'homme de Dieu. » (p. 136.) Son biographe, tout en regrettant les utopies qui « se mêlent malheureusement aux idées les plus justes, les plus profondes et les plus modernes » salue avec émotion cette lettre « d'une si belle allure mystique » (1). Elle nous semble plutôt d'une allure excentrique et franchement hétérodoxe dans son ensemble, et l'on

1. Il va sans dire qu'il vise par ces mots, non pas les théories sur le mariage sériaire, mais un long alinéa où La Morvonnais s'élève contre le luxe des grands et les misères imméritées des humbles.

se demande, après l'avoir lue, par quel artifice subtil La Morvonnais parvenait à concilier sa foi avec ces chimères déliquescentes et son attachement à l'Eglise avec cette soumission aux théories harmoniennes.

La Révolution de 1848 éclata; c'était une révolution sociale. La Morvonnais la salua d'un grand cri de joie, comme il avait salué celle de 1830. On le vit paraître devant le collège électoral des Côtes-du-Nord, un magnifique programme à la main. S'il y eut des candidats sous les ombrages de l'Eden initial, ils durent parler à peu près comme celui-ci. Il annonçait aux Bretons la venue de la Loi nouvelle et de l'ordre nouveau, il disait : « Cet ordre nouveau, que de nos jours Dieu appelle si visiblement parmi les hommes, ne saurait être que la République philanthropique et chrétienne, garantissant à tous, les droits naturels et humains, aussi bien que les droits chrétiens et religieux ». Il citait l'Evangile et le commentait. Il entrevoyait, en de ravissantes perspectives, « l'ordre nouveau, simple comme la nature, sublime comme la religion, la commune agricole, chrétienne et libre, faite à l'image de la famille, heureuse et bien élevée, qui servira aussi de modèle à la chrétienne République ». Il terminait en affirmant sa confiance dans le bon sens et les élans magnanimes des multitudes, dans la conscience des hommes de bien, dans l'enthousiasme évangélique des grandes âmes et dans la providence de Dieu » (p. 333, 334). Il ne fut pas trompé. Le bon sens des hommes de bien et la Providence de Dieu le laissèrent à ses chères études, à ses livres commencés, à son rêve... inachevé. Il se contenta d'être député *in partibus*. Au fond de sa Thébaïde, il rédigea pour l'Assemblée toute une série de lettres, d'articles et de brochures qui lui paraissaient nécessaires à l'établissement et à la consolidation de la démocratie. L'une de ses brochures porte ce titre : *L'ordre nouveau ou gouvernement du monde par les mieux inspirés, les plus instruits et les plus capables. Evangélisation du globe et des âmes.* Tout un homme est dans un tel titre. Comme le héros de Balzac, il est à la recherche de l'Absolu; il vit hypnotisé sur sa cornue d'alchimiste où fermentent mille ingrédients composites. Il espère toujours; il mourrait, si d'aventure il en venait à désespérer; il se sacrifie à son rêve, il est holocauste d'une certaine manière et à une certaine manie. Vous ne le guérirez point; il faut en faire votre deuil. La Morvonnais est un héros de l'absurde, un impénitent de la chimère : c'est à ce double titre qu'il ouvre des voies et qu'il a un vague aspect de précurseur.

***

J'ai vu son tombeau au village du Guildo. Il est tout proche de l'église. Deux cyprès lui font, au mois d'août, une ombre indulgente. Sur la pierre du sépulcre, ces mots sont gravés :

CI GIT
HIPPOLYTE-MICHEL DE LA MORVONNAIS
FONDATEUR DE CETTE ÉGLISE
ET
BIENFAITEUR DE LA PAROISSE

Une profonde mélancolie vous prend à méditer quelques minutes devant ce marbre. On revoit La Morvonnais tel qu'il fut en ses dernières années, toujours triste, inconsolé, inconsolable. Il écrivait, au lendemain de sa rupture avec les fouriéristes : « On me force à marcher ma route solitaire; eh bien! là où l'on me rejette, j'accepte ma place. Que Dieu me soit en aide : fais ce que dois, advienne que pourra » (p. 319). Ce stoïcisme hautain cachait mal des blessures et des regrets; ce solitaire se résignait à son sort, mais il en souffrait d'autant plus que son âme de poète était faite pour la douceur des tendresses et des intimités.

Son souvenir demeure çà et là, dans la contrée. On dit qu'il fut bon, pieux et généreux. On ajoute que, grâce à lui, le hameau du Guildo fut érigé en paroisse. L'église est son œuvre; elle est même son chef-d'œuvre. De toutes les pensées qui sont sorties de lui, elle est la seule qui demeure et qui mérite vraiment de demeurer.

Je l'ai appelé « *leur* précurseur », sans plus de précision. On m'a compris. Il eût fallu toute une ligne de texte pour énumérer simplement ceux qui, dans l'ordre religieux, politique et social, marchent sur ses traces, sans le savoir. Ils ne sont point ses disciples; il y aurait de l'emphase à vouloir faire de La Morvonnais un chef d'école. Il est seulement le frère aîné d'une génération de poètes sociologues à qui la marge de l'Evangile plaît autant que le texte sacré et qui, sur l'espace blanc, brodent à plaisir toutes leurs rêveries sentimentales. Il écrivait un jour à un confident : « Je crois que vous avez tort de craindre l'utopie, comme vous le faites; c'est l'utopie qui fait les grandes âmes ». Ces grandes âmes pullulent de nos jours; et elles sont faites de la même matière première, l'utopie. Utopie est une vieille cité qu'on n'arrive jamais à achever et dont les maisons seraient d'ailleurs inhabitables. Le poète grec l'appelait *Nubicoucouville;* il en faisait la patrie des nuées et des coucous. C'est là que La Morvonnais se fixa pour toute sa vie, avec une persévérance qui fait de lui le modèle des citoyens de l'air. Il n'est descendu de sa demeure inaccessible que pour se reposer au modeste huis-clos de sa tombe. Je m'agenouille devant celle-ci, une prière sur les lèvres; mais la maison dans les nues est trop fragile, trop dangereuse pour que l'on ait le droit ou le goût d'en louer les architectes imprudents.

C. LECIGNE.

LA PART DU P. GRATRY DANS LA DÉMOCRATISME CHRÉTIEN(1)

« ...... Pictoribus atque *poetis* quidlibet *audendi* semper fuit æqua potestas.

« Sed non ut placidis coeant immitia, non ut serpentes avibus geminentur, tigribus agni. »

Horace, Ars. poet.

L'*Ere nouvelle* eut un succès fou : « L'*Ere nouvelle,* — écrivait M. Guibert, ancien administrateur du journal, à l'abbé Maret, le 3 avril 1857 (nous dit l'abbé Bazin) — l'*Ere nouvelle* n'avait pas encore paru qu'un grand nombre d'abonnés s'étaient déjà fait inscrire. L'augmentation des abonnements fut si rapide que dans le premier trimestre (avril, mai, juin 1848), leur nombre s'éleva à près de six mille, sans y comprendre le tirage des exemplaires pour la vente des rues et des étalagistes, tirage qui, au mois de juin, *époque des troubles,* fut de *vingt mille.* »

Pour nous, cela signifie que les théories démocratico-libérales de l'*Ere nouvelle* trouvaient un vibrant écho dans le public catholique, et surtout dans le clergé. C'est ce qui ressort, du reste, des documents de l'abbé Bazin.

Pour mesurer quelle fut la juste portée de la campagne démocratique et moderniste par certain côté, du journal de l'abbé Maret, il ne faut pas oublier que l'*Ere nouvelle* réveilla le libéralisme assoupi après l'échec de l'*Avenir*.

L'*Européen* de Buchez avait préparé ce réveil.

Enfin, l'*Ere nouvelle* cessera uniquement parce qu'elle changera de direction et ne reflétera plus l'esprit novateur qui lui avait valu tant de sympathies parmi les nombreux disciples du *progressisme* chrétien, mais aucune censure directe ne sera dirigée contre elle. Ses partisans pourront garder et propager ses erreurs en toute liberté. Or, l'idée du démocratisme chrétien n'en était pas encore parvenue à cette période où toute erreur se démasque dans ses propres conséquences, le modernisme qu'elle portait dans ses flancs n'était pas encore éclos, et l'école ne pouvait que se développer et se fortifier dans l'opinion catholique.

D'autant plus, ajouterai-je, que l'action de Mgr Maret sur cette opinion ne cessa point avec la fortune de son journal. Mgr Maret fut au contraire admirablement placé pour agir de haut sur l'opinion catholique. Pendant de nombreuses années il dirigea la Sorbonne, et s'entoura des plus zélés champions du libéralisme, parmi lesquels nous

1. Voir mes articles précédents.

trouvons le P. Gratry et un disciple de Lacordaire et de Gratry, l'abbé Perreyve. C'est tout dire.

I

Gratry! est-il un nom plus cher aux libéraux catholiques, aux modernistes de toute nuance? Je ne le pense pas.

Tandis que sur tous les anciens libéraux, même sur Mgr Dupanloup, planent quelques nuages et qu'on ne prononce jamais leurs noms, sans réticence, la physionomie du Père Gratry resplendit dans un ciel serein. Et cela vient assurément de ce qu'on se laisse attendrir par la blancheur de cette belle âme. Il est entendu que Gratry est un poète, que sa parole est une musique, on écoute les accords de sa lyre, on n'entend plus les accents de sa voix.

Le fait est que le poison démocratique est tellement dissimulé, dans son œuvre, sous une odeur d'aromate, qu'il grise et produit sur le cerveau l'effet d'un narcotique; on s'envole avec le poète dans les régions du rêve, on circule avec lui dans sa cité idéale et lorsqu'on se réveille en présence d'un monde réel, eh bien! l'on n'en veut pas à ce magicien de vous avoir fait perdre pied un instant et oublier quelque peu notre moyenne condition humaine.

Qui donc est passé imperturbable devant le P. Gratry? c'est possible quand on est mûr et que l'on compte quatre fois dix ans; mais si l'on connaît Gratry entre dix-sept et vingt ans, à l'âge de la poésie et des illusions, on le salue comme un maître, on s'assied à ses pieds, on écoute sa lyre et l'on se prend à l'aimer. Et malheur après tout, à qui, à cet âge, ne se laisserait pas prendre aux effusions de cette âme d'enfant! On l'aime parce qu'il sait exprimer avec délicatesse des sentiments délicats; parce qu'il trouve des accents sublimes pour vous enseigner toutes les nobles aspirations de l'âme; on l'aime parce que, sous le geste de l'écrivain, l'on découvre la main du prêtre qui bénit. Et je le répète, entre dix-sept et vingt ans, l'on a besoin de la parole du prêtre; c'est l'âge des empreintes indélébiles et il est souverainement utile, d'apprendre l'esprit de sacrifice par la bouche du ministre qui a reçu la mission de le faire aimer et d'en enseigner les vraies sources. Dans la bouche du prêtre catholique seul, le mot de « sacrifice » a un sens, et par lui le but de la vie se précise. « Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. »

Quand donc je reprocherai à Marc Sangnier d'avoir mis trop de confiance dans la direction du P. Gratry, qu'on y prenne garde, je ne lui ferai pas un grief d'avoir puisé là un enthousiasme religieux qui le soutient aujourd'hui encore. Il a le droit d'aimer le P. Gratry et de s'inspirer de son zèle chrétien, mais ce qui est, tout à fait, différent, je lui reprocherai de n'avoir point fait le partage entre *la volonté et la raison* de son maître. Il est vrai que ce maître lui a précisément

enseigné à les confondre, il a pris la chose au mot et il a écrit : « *il faut aller au vrai avec toute son âme* », sans prendre garde qu'avant d'aller au vrai, il faut le connaître d'abord et que *la raison* doit toujours avoir le pas *sur la volonté,* selon un adage bien connu, et plein de choses : « nihil volitum, nisi cognitum » qui n'est autre après tout que celui que prit pour guide le grand siècle de la pensée française : « Aimez donc la raison, que toujours vos écrits empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix. »

Il y avait à faire cette démarcation pour le P. Gratry, car partout chez lui *la raison* mal dirigée égare *la volonté toujours droite.*

Cela, en fin de compte, signifie qu'il faut, coûte que coûte, se résoudre enfin à déblayer de son œuvre toutes les scories que sa myopie d'optimiste a laissé se mêler à l'or pur. Cette œuvre n'est pas tout entière condamnable, mais *elle est à épurer.*

Ce qui est dangereux chez Gratry, ce sont les mille nuances de son libéralisme, où à son insu même, se sont juxtaposées toutes les erreurs, énumérées déjà, du démocratisme chrétien, en voie de croissance démesurée. L'œuvre du P. Gratry, on ne peut pas se le dissimuler, est le pont qui relie la période du démocratisme chrétien qui a suivi le ralliement à l'œuvre de Mgr Maret.

Le plus candidement du monde, mais le plus effectivement aussi, le P. Gratry est tout à la fois *un progressiste acharné, un démocrate,* cela va sans dire, un *humanitariste,* un *pacifiste,* un *socialisme en germe,* et tout cela chez lui fait bon ménage avec l'apôtre, l'homme de foi ardente, le mystique qu'il fut; c'est indéniable.

Passe encore, si son œuvre avait été pesée à son juste poids, si l'on se fût contenté d'admirer en lui l'écrivain et le poète (c'est ainsi que Thiers l'appréciait, ce dont le P. Gratry se montre quelque part fort vexé), mais, à l'heure où nous sommes, le cercle de son influence est tracé, et l'on est bien obligé de convenir qu'il circonscrit deux puissants courants, tous deux arrêtés définitivement par Rome : une philosophie antitraditionaliste, *l'immanentisme* et un mouvement *démocratico-religieux* à tendances protestantes, le *Sillon.*

L'esprit humain est fertile en aperçus nouveaux d'une idée imposante; aussi, la même souche pouvant produire de nouveaux rejetons, il faut enfin signaler l'essence de la sève qui fermente dans l'œuvre de Gratry. Une telle œuvre ne peut pas être condamnée en bloc, seulement il faut pouvoir la connaître sans danger. Nous en arracherons quelques pages, l'œuvre n'y perdra rien et la vérité conservera ses droits.

II

Gratry, disions-nous, est *un optimiste,* et je donne la priorité à ce point de vue, car il me paraît impliquer tous les autres.

Le P. Gratry est un systématique et il se pourrait très bien que chez lui son erreur ou ses erreurs fussent inscrites d'avance dans le trait dominant de sa mentalité. Je dis que ce trait dominant, c'est *l'optimisme.*

Et qu'est-ce que *l'optimisme?* car ce sont de ces mots qui signifient tout et ne signifient rien. Pour donner son plein sens à ce mot, il me semble qu'il ne faut pas seulement appeler *optimisme* ce mépris des difficultés et des obstacles, cette gaieté de cœur qui fait qu'on est d'avance cuirassé contre le péril. Non! il me semble que *l'optimisme*, c'est l'illusion, cela me paraît impliquer un vice foncier de jugement. En effet, les gens de jugement et de conseil, jouissent de la faculté de discerner du même coup d'œil les avantages et les inconvénients des choses. A mon avis, l'homme de jugement sûr est rarement optimiste ou pessimiste, mais il voit les choses telles qu'elles sont, sans illusion dans un sens ou dans l'autre.

Eh bien! le P. Gratry n'est pas de cette catégorie; les choses lui apparaissent embellies et grossies, leur bon côté capte son attention, il est l'esclave des brillants dehors. C'est pour cela qu'il s'enthousiasme si souvent à vide et qu'il faut si peu de chose pour séduire son imagination. Il a le don d'isoler des réalités, quelques reflets des beautés visibles ou intelligibles, de les contempler, de les spiritualiser à outrance. Cela c'est la qualité maîtresse du poète, car dans tout poète il y a un idéaliste. L'optimisme est une forme d'idéalisme, comme le pessimisme en est une autre.

Cette tendance à l'optimisme est absolument saisissable, soit dans quelques détails de la vie du P. Gratry, soit dans la tournure de ses idées.

Dans ses souvenirs de jeunesse — et qui ne les a pas lus? — nous pourrions en trouver mille traces. Qui ne s'est arrêté stupéfait devant cette page? « J'entrevis et je vis de plus en plus clairement, presque continuellement, pendant deux ou trois mois, *une cité*, une ville dont tous les habitants s'aimaient! O Seigneur! ces simples paroles : « une ville où tous les habitants s'aimaient », je les ai souvent prononcées au dehors, je les ai racontées de mon mieux. Mais elles n'ont jamais fait à personne l'effet qu'elles ont toujours produit et qu'elles produisent encore sur moi. On n'a pas vu cette ville. Moi, je l'ai vue.

» Dieu d'amour! Dieu d'amour vrai, réel, présent, actuel, substantiel, éternel! vous avez voulu me laisser entrevoir quelque chose de cette cité où vous régnez. Pendant trois mois, je voyais, je sentais, je portais dans mon cœur et dans ma poitrine, dans mon intelligence et dans mon imagination, avec toute la lumière et toute la force de poésie que vous savez donner, quelque chose des beautés et des félicités de cette admirable patrie.

» Mais, Seigneur, cette cité n'était pas le ciel. J'ai seulement entrevu sur la terre une plus grande réalisation qu'on ne l'a vue en-

core de votre divine prière... J'ai entrevu ce qui pourrait se passer sur la terre si l'on pratiquait l'Evangile... Je vivais dans cette ville avec une incroyable félicité. J'en voyais les maisons, les rues, les habitants.

» Mon âme entrait dans le détail et rencontrait les hommes dans les rues ou les places. Je n'oublierai jamais ce groupe de femmes que j'aperçus devant cette petite et humble maison d'un faubourg. C'étaient des moindres de la cité. Mais quelle surnaturelle beauté! quelle royale dignité! quelle gracieuse et sainte contenance! quelle clairvoyante sagesse dans leur regard! quelle lumière purificatrice dans leurs yeux! quelle musique du ciel dans leurs voix! quel amour! quel amour dans leur accueil, lorsque je m'avançais vers elles plein de confiance, de bonheur et d'admiration! Je pus comprendre dans leur regard, l'esprit, la vie, la félicité de la ville sainte » (1). N'est-ce pas là les élucubrations d'une imagination en délire?

Ce faux mysticisme n'est point du tout en harmonie avec le mysticisme catholique. Un homme comme Gratry peut prendre à chaque instant ses propres utopies pour des inspirations divines, à ce degré-là on répand l'erreur en toute sûreté de conscience, et c'est du reste ce qu'il fit toute sa vie. A coup sûr, il était doublé d'un fanatique.

Comment voulez-vous que le langage emphatique de la Révolution, avec tous ses atours, n'ait pas transporté aux nues une telle âme? Progrès, liberté, égalité, fraternité, justice, tout ce vocabulaire fait expressément pour illusionner les naïfs, comment n'aurait-il pas trouvé un terrain propice dans un esprit d'une telle effervescence?

Par son idéalisme même, il était une victime toute désignée au fléau démocratique, surtout quand l'air ambiant était infesté de ses miasmes. Gratry était un prédisposé de la maladie égalitaire.

Né en 1805, élevé dans un milieu d'anarchie intellectuelle, à une époque où les vérités sociales les plus simples étaient contestées; nourri dès son jeune âge des erreurs rationalistes; n'ayant jamais entendu parler de la Révolution qu'en louanges immodérées, Gratry pouvait-il être autre chose qu'un libéral?

De plus, au moment où il consacre sa vie à la défense du catholicisme, le dogme *Saint-Simonien*, la confusion entre le christianisme et la Révolution, confusion systématisée par l'*Avenir*, tout cela était la *grande nouveauté*, tout cela se présentait sous l'aspect de la *science*, et le P. Gratry n'y pouvait pas échapper. Son historien est bref là-dessus, il nous laisse peu pénétrer aux sources de sa pensée, mais la simple allusion qu'il fait nous laisse fortement soupçonner l'influence que dut exercer sur lui l'école de Lamennais : « A-t-il pu échapper à l'influence de Lamennais? — nous dit le P. Chauvin. — Il avait vingt-cinq ans, lorsque le fougueux auteur de l'*Essai sur l'indifférence* fondait l'*Avenir*, remuait le monde par la nouveauté de ses idées, par

1. Souvenirs de ma jeunesse, p. 116 et seq.

l'éloquence passionnée de son style et entraînait dans son orbite toute une pléiade de jeunes et belles intelligences, les Montalembert, les Lacordaire, les Gerbet et tant d'autres. Comment une nature aussi généreuse, aussi enthousiaste n'a-t-elle pas subi l'entraînement de l'admiration? C'est que sans doute elle recevait déjà à Strasbourg une direction et une impulsion providentielles. Aussi, *sauf quelques projets de réforme sociale, des aspirations libérales et le désir de réconcilier le peuple avec l'Eglise sur le terrain de la liberté* (nous savons ce qu'il faut entendre par cette périphrase), sauf la sympathie commune et des plaidoyers également émouvants pour la Pologne ligotée et écrasée par la Russie schismatique, pour la catholique Irlande dépouillée et foulée aux pieds par l'Angleterre, il n'y a point *philosophiquement parlant,* d'entente possible entre le P. Gratry et Lamennais » (1).

De ce texte même qui vise à prouver que Lamennais n'a pas influencé Gratry par sa philosophie, il ressort nettement qu'il lui a légué son *libéralisme* et c'est tout ce qu'il nous suffit de constater.

III

On a passé et repassé autour de l'œuvre du P. Gratry et personne n'a voulu sonder sa philosophie sociale, ou plutôt ses fragments de philosophie sociale, car il n'a pas fait une œuvre cohésive. On sent chez lui un vice capital, le défaut de vue d'ensemble et c'est à cause de cela même que, dans son œuvre, diverses idées contraires vivent côte à côte et pêle-mêle.

Le P. Chauvin nous a donné un livre très intéressant sur le P. Gratry, il a le mérite d'être bien écrit, très bien composé et assez impartial. Même sur les écrits politiques du P. Gratry, le P. Chauvin reste dans une louable réserve. Je trouve par exemple des passages comme celui-ci : « Qu'on me permette de le dire, *il me paraît dupe d'une illusion,* quand il voit, *même dans le premier mouvement de la Révolution,* un élan vers la vraie et complète justice, vers une liberté durable, vers le règne de Dieu; en un mot, *un courant chrétien dont la source est divine,* et qu'il nous invite à reprendre » (2).

Pourquoi le critique se laisse-t-il gagner par les erreurs ambiantes, lorsqu'il écrit quelques lignes plus bas : « Les premiers prédicateurs et les plus actifs propagateurs des réformes ont été, au siècle dernier, des « philosophes » et des économistes, et en ce siècle des publicistes ou des démocrates généralement étrangers ou hostiles au christianisme. Qu'ils le reconnaissent ou ne le reconnaissent pas, *leurs idées progressives* ont été empruntées à l'Evangile. » Pourquoi, faute de réflexion,

1. Le P. Gratry, par le P. Chauvin, p. 197.

2. *Ibidem,* p. 326, et seq.

demeurer la dupe des mots? Si les révolutionnaires avaient emprunté leur idéal à l'Evangile, leur première pensée n'aurait pas été de détruire le catholicisme qui était si en harmonie avec cet idéal et qui ne pouvait que les aider à l'accomplir, car ils n'ignoraient pas quelle puissance spirituelle était l'Eglise. — Non, il faut en finir avec cette duperie; l'idéal des hommes de la Révolution, nous l'avons assez dit au début de notre travail, était diamétralement opposé aux saines doctrines sociales du catholicisme. Sans cela pourquoi placer *la liberté* ailleurs que dans les institutions déjà existantes, et la placer, comme le faisait précisément l'école protestante, dans la souveraineté populaire, c'est-à-dire dans le bouleversement de l'ordre social, par la négation de l'autorité?

On est d'autant plus étonné de cette restriction du P. Chauvin qu'il abonde dans notre sens quand il continue : « La source vitale a été empoisonnée dès son origine (elle n'a pas été empoisonnée, elle était le poison). Les Constituants s'isolent en effet des principes religieux pour ne relever que de la « raison ». Ils veulent organiser la société en dehors de *toute autorité divine*. Ce rationalisme exclusif vicie en partie leurs meilleurs projets et les condamne à un avortement final. Il les a conduits peu à peu aux lois irréligieuses et antisociales.

« Ainsi, la liberté *est avant tout* pour eux *l'indépendance à l'égard de Dieu*. Leurs délibérations s'ouvrent par une déclaration des droits de l'homme. Des droits de Dieu, nulle mention. Voilà donc *l'homme substitué à Dieu* comme source unique de tout droit, de tout pouvoir, de toute moralité. TEL EST LE PRINCIPE PREMIER DE LA RÉVOLUTION. »

Si l'athéisme est le principe premier de la Révolution, que peut-on attendre comme conséquences de ce principe? Et pourquoi les catholiques ont-ils tant prôné la Révolution et l'ont-ils déclarée issue de l'Evangile? Est-ce parce que les mots de liberté, de fraternité peuvent être employés dans un sens chrétien? Mais qui donc aurait l'audace de soutenir que le *protestantisme* est conforme dans ses sources au *catholicisme* parce qu'il y a dans le protestantisme tel élément d'apparence évangélique? Ce serait un pur leurre et pourquoi n'en serait-il pas de même pour la Révolution?

Quoi qu'il en soit, le P. Chauvin, tout en certifiant qu'il y avait une part d'illusion dans l'œuvre sociale du P. Gratry, n'a pas fait observer que cette illusion constitue le fondement même de cette œuvre, et n'a pas indiqué les points précis de l'erreur du P. Gratry.

Bien plus, il n'a pas vu que cette *loi de progrès* qui soutient tout l'édifice n'est pas du tout une base solide; au contraire, le P. Chauvin la déclare indestructible et il me paraît totalement ignorer les sources de cette théorie, ou s'il les connaît, il ne s'en est pas fort ému.

Un Bénédictin, le P. At, a plus justement apprécié l'œuvre sociale du P. Gratry, mais l'on dirait, tandis qu'il s'est fort étendu sur le philosophe, qu'il a eu peur de nuire au prestige de Gratry et pas plus

que le P. Chauvin, il n'a analysé *la forme* de son libéralisme. Dans tout un volume, voici le seul endroit où il ait fait allusion à ce libéralisme : « Parmi les œuvres de Gratry, dit-il, il y a un volume qui a pu nuire à son influence, avec plus de raison, auprès des esprits pondérés; il est intitulé : *La morale et la loi de l'histoire*. Ce n'est pas un traité de philosophie dans le sens strict; c'est plutôt un traité de philosophie de l'histoire. Là il célèbre, avec sa loyauté et son *enthousiasme* coutumiers, **la loi du progrès continu dans l'humanité.** C'est son erreur partagée par bien d'autres. Le progrès continu n'est pas *la loi* de l'humanité dans sa marche dans les siècles; c'est peut-être son *aspiration;* elle ne l'a jamais réalisée. *Les faits donnent un formel démenti à cette théorie séduisante.*

» C'est dans ce même volume que Gratry donne un libre cours à son libéralisme politique; à *son modernisme outré;* là qu'il baptise 89 dans l'Evangile, sans que ce baptême efface le péché *originel* de cette Révolution, qui est *l'athéisme*. Où a-t-il trouvé Dieu, qu'il venge ailleurs avec tant d'éloquence des négations des sophistes, dans les formules en circulation? a-t-il découvert le Christ dans la *Déclaration des droits de l'homme*, qui donne l'exclusion aux droits de Dieu et de son Christ? »

Le P. At n'a pas manqué de démasquer quoique trop brièvement l'erreur capitale du P. Gratry : « *la loi du progrès continu.* »

Malheureusement nous nous sommes informés à trop bonne source pour ignorer comme l'ignorait le P. Gratry, que *la loi du progrès continu* était tout simplement *le grand dogme du jacobinisme* et du *Saint-Simonisme*, l'œuvre du P. Gratry, qu'a toujours fait sienne le démocratisme chrétien, se rattache bien par là au *Saint-Simonisme.*

Le progrès! mais c'est le mot qui se trouve à chaque instant sous la plume du P. Gratry et nous lui disons, comme cette servante à saint Pierre le soir du Jeudi-Saint : « *Nam et loquela tua manifestum te facit* », « Votre langage, mon père, trahit vos sources. »

IV

D'ordinaire l'on se réfère uniquement à « *La morale et la loi de l'histoire* » pour scruter le libéralisme du P. Gratry — si tant est qu'on l'ait fait consciencieusement — et l'on ne prend pas garde qu'il y a dans tel ouvrage, bien éloigné cependant de la question, quelques pages qui donnent l'impression très nette de ce que le P. At appelait : « *le baptême des doctrines de 89* », et encore : « *son modernisme outré* ». Or, le P. Gratry s'exprime d'autant plus clairement sur un sujet, qu'il a moins de place à sa disposition, il est naturellement diffus et sa pensée trop délayée et trop originalement exprimée est habituellement flottante. C'est pour cela que je ne veux point omettre de signaler

quelques pages recueillies dans « *Henri Perreyve* » d'autant plus que cet ouvrage est l'un des plus populaires et des plus connus, et que dans une place exiguë, le P. Gratry a voulu donner la substance de ses idées politico-sociales.

Lorsque dans son « Henri Perreyve » le P. Gratry en arrive au chapitre : « *Son ministère* », voici dans quel sens il détermine l'œuvre du prêtre :

« Comment, dit-il, dans le détail de la prédication, faire aimer Dieu ou à cet homme ou à ce siècle, sinon en lui montrant le Dieu caché qui est en lui, c'est-à-dire l'idéal dont peut-être il abuse, et *le mouvement de la Providence* dont son élan peut-être est la perturbation? *Comment surtout conquérir la jeunesse d'une époque* (voilà des paroles qui ont dû impressionner M. Sangnier!) sinon par l'élan même qui la pénètre et qui l'emporte? *Tout idéal est Dieu.* Tout mouvement a Dieu pour cause première. Il est donc possible toujours de ramener à Dieu tout idéal et tout élan.

» Cela posé, pour appliquer tout ceci à mon siècle, si mon siècle paraît emporté *par un irrésistible mouvement*, accompagné d'un cri universel, où je distingue ces mots : *liberté, égalité, progrès;* est-il si difficile de découvrir ici l'impulsion de notre Dieu caché, et d'écouter dans la voix du peuple la voix de Dieu?... Est-il si difficile encore de ramener le cri d'égalité au *fiat æqualitas* de saint Paul : « Que l'égalité s'établisse »; et à cette étonnante épître de saint Jacques, qu'on peut appeler l'*Epître de l'égalité?*

» Est-il si difficile, enfin, de reconnaître que la mission divine *des siècles où nous entrons* est en effet d'arriver à cette phase nouvelle de l'ère nouvelle, que le Seigneur lui-même nous a prophétisée, lorsqu'il donna au monde *cette éternelle et magnifique loi du progrès,* que nul encore ne comprend bien : « Si vous *restez* dans ma parole, vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous donnera la liberté? » C'est *la loi du progrès* et des phases du progrès » (1).

J'ai beau écarquiller mes yeux, je ne vois pas dans ce texte de l'Evangile de quoi laisser soupçonner cette loi du progrès, et le P. Gratry me paraît ici être une fois de plus la dupe de son mysticisme philosophique. Il explique l'Ecriture d'une façon si arbitraire, qu'on le prendrait volontiers pour un pasteur protestant doublé d'un démocrate.

« Si vous restez dans ma parole, vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous donnera la liberté. » Ces paroles d'abord, ne peuvent pas être détournées à un sens politique, de plus elles sont parallèles au mot de saint Paul à son disciple « depositum custodi », ce serait exactement le contraire de cet esprit novateur qui anime notre époque. « *Si vous restez* », cela implique bien un sens *antiprogressiste,* même au point de vue social. Le sens évident de ce passage est celui-ci :

1. Henry Perreyve, p. 189 et sq.

« Je vous ai donné ma doctrine, si vous en gardez le dépôt intact, vous resterez dans la vérité, et elle seule vous conduira à votre fin véritable, au bonheur éternel. » Notre-Seigneur Jésus-Christ entendait bien nous enseigner par là que le bonheur, que l'homme est toujours tenté d'aller chercher dans l'indépendance des lois morales, se trouve précisément dans l'accomplissement de ces lois dont il était venu nous apporter le code *définitif* avec mission à son Eglise de le conserver intact.

De quelque façon que j'envisage ce texte, il me paraît enseigner le respect de la *Tradition chrétienne*, la soumission envers l'Eglise qui seule est l'interprète de cette Tradition. Quand donc, en notre siècle je veux « rester dans la parole » du Christ au point de vue social, je ne m'adresse pas *au siècle*, comme le voudrait le P. Gratry, car le siècle, loin d'avoir reçu la mission de m'enseigner la vérité, doit au contraire être enseigné par l'Eglise. Je m'adresse à l'Eglise, et comme la voix autorisée dans l'Eglise, c'est celle du Pontife Romain, je veux savoir comment le Pontife Romain juge l'enseignement du siècle. Or, de Pie VI jusqu'à Pie X, si je parcours les encycliques, je ne vois de toute part qu'un fossé entre l'Eglise et le siècle. A peu près tout ce que le siècle proclame au nom *du progrès*, l'Eglise le condamne au nom de la *Tradition*. Le grand dogme du siècle, c'est le rationalisme érigé en système, et à ce dogme l'Eglise oppose le « non possumus ».

Nous disons donc à la jeune génération qui monte : « N'écoutez pas le conseil du P. Gratry, le siècle ne doit pas être votre maître. Si vous voulez vous lancer dans les questions sociales, laissez là les aspirations du siècle; faites, des encycliques des papes, votre livre de chevet. Prenez connaissance « de la parole du Christ » et « restez dans sa parole ». Soyez sûrs que l'Eglise ne peut pas se tromper, ayez pleinement l'esprit de foi d'un vrai catholique. Si, parmi les enseignements du siècle, il y en a de justes, de vrais, soyez tranquilles, l'Eglise les enseignera aussi. Elle n'a rien à apprendre des hommes, toute son inspiration vient d'en-haut. L'ère de la révélation est close, et, dans la Tradition, il y a, soyez-en convaincus, tout le nécessaire pour la prospérité des nations comme pour le salut des individus. »

Quand donc l'Eglise a répudié les principes de la Révolution comme contraires à sa doctrine, pourquoi, pendant si longtemps encore, s'obstine-t-on à considérer ces doctrines comme issues de la Tradition catholique, alors que l'interprète de cette tradition le nie? — C'est précisément parce que l'on suit le siècle et que l'on veut à toute force que son enseignement soit vrai.

Ecoutons encore le P. Gratry citant son disciple Henry Perreyve : « On pouvait hésiter sur le choix des moyens, mais l'œuvre à accomplir n'était pas douteuse. Il n'y avait rien à faire, ou il fallait entre-

prendre *de réconcilier la société moderne avec l'Evangile.* (Réconcilier la société moderne avec l'Evangile, c'est très bien comme programme, mais les libéraux ne l'ont pas suivi; ils ont tenté, ce qui est tout différent, de réconcilier *l'Evangile* avec la société moderne), en lui montrant que les principes fondamentaux de sa nouvelle existence, loin de rencontrer dans le christianisme un implacable adversaire, ne s'étaient développés dans le monde qu'à la lumière des idées chrétiennes (toujours la même erreur on le voit!). Il fallait lui dire que *la liberté politique* (entendez souveraineté populaire), si elle n'était ni la licence révolutionnaire, ni le prête-nom de l'anarchie, pouvait être chère à l'Eglise catholique, et l'une de ses garanties terrestres les plus assurées... »

Et le P. Gratry de reprendre : « Le moment n'est-il pas venu de dire à notre siècle : « Ce que vous adorez sans le connaître, je viens vous l'annoncer? » Ecoutez! Vous vivez depuis trop longtemps, au milieu d'une révolution dont le mouvement vous emporte, et que vous ne parvenez pas à diriger, ni à conduire au terme. Vous êtes entrés dans ce nouveau moment de l'histoire, dont on a dit : « la Révolution, ce n'est pas un événement, c'est une époque. » La moitié d'entre vous s'écrie : « La Révolution, c'est le mal », pendant que l'autre moitié dit : « c'est la justice ». Oui, certes, voici le mal : ce sont toutes ces idoles. Et voici la justice : c'est le Dieu inconnu que j'annonce. Démêler ces contraires, briser le mal, glorifier la justice, voilà votre devoir, et en même temps votre salut. Oui! DÉMÊLER LA RÉVOLUTION A LA LUMIÈRE DE L'EVANGILE (c'est l'auteur qui souligne) dans la science, dans la paix, dans la fraternité, voilà le problème du moment, et la tâche principale des apôtres de la vérité et des prophètes de la liberté. »

Qui ne voit la répercussion que pouvaient avoir de telles paroles et qu'elles ont eue en réalité? Marc Sangnier n'a pas oublié cette leçon.

V

Nous disions que le langage du P. Gratry trahissait ses sources. Mais que dirai-je? Non seulement son langage, mais les idées maîtresses mêmes de sa philosophie sociale.

Prenons par exemple le seul titre de son principal ouvrage : « *La morale et la loi de l'histoire* », à lui seul il contient une idée puisée dans Saint-Simon? Je n'examine pas si c'est directement et consciemment chez le P. Gratry, ce que du reste je ne croirai jamais, mais il suffit que l'empreinte Saint-Simonienne soit réelle et cela nous pouvons l'affirmer.

Auguste Nicolas, dans *ses études philosophiques sur le christianisme,* un ouvrage qu'on ne lit plus depuis qu'une *nouvelle méthode apologétique*

a fasciné tous les quêteurs de modernité — et c'est un très mauvais signe pour le clergé que cet abandon des bons vieux auteurs de valeur — Auguste Nicolas, au chapitre du dogme (1) écrivait : « Un homme d'esprit, parlant du style de Guinault, disait que cet auteur avait *désossé la langue*. On pourrait dire de nos modernes théosophes, tout à la fois grands admirateurs de la morale évangélique et contempteurs des dogmes chrétiens, qu'ils veulent *désosser l'Evangile*.. La morale évangélique contient en elle le dogme chrétien, et le dogme chrétien soutient la morale évangélique. Il y a entre eux un rapport de nécessité aussi étroit qu'il peut y avoir entre la chair, les muscles et les os, dans la composition du corps humain. »

Ces modernes théosophes dont il est ici question, sont ceux à qui nous devons *la démocratie* et tous les principes qui forment son cortège. Nous avons trop insisté, au début de cette étude, sur le rôle particulièrement actif de Saint-Simon dans ce travail de « désossement » de l'Evangile, pour ne pas savoir que le triomphe de cette habile tactique s'est imposé, par Saint-Simon, aidé de Buchez, aux catholiques eux-mêmes. De sorte que Gratry recueillait sans s'en douter le dépôt de l'école, quand il voyait dans *l'ère nouvelle* la réalisation possible de la **morale évangélique**, qu'il traitait cette morale sociale indépendamment du dogme et cela pour les besoins de la réconciliation de l'Eglise avec les principes modernes.

Absolument comme Saint-Simon, Gratry, quand il s'occupe, entendons-nous, de la question sociale, quand il tente l'œuvre de conciliation chère aux démocrates chrétiens, réduit toute la religion à la seule morale et la morale elle-même *au principe de la Fraternité chrétienne*.

Sur ces faits écoutons le P. Gratry : « La loi des astres, dit-il, est connue; c'est une courte formule qui implique toute l'astronomie, ou du moins toute la mécanique céleste. Et *la loi de l'histoire*, quoique fort inconnue, est écrite partout : dans la raison, dans l'Evangile, et dans nos cœurs. *La loi de l'histoire* est celle dont l'Evangile a dit: « Voilà la loi, hæc est enim lex. » Or, cette loi n'est autre chose que la simple universelle et primitive dictée de la conscience et de la raison, dont l'Evangile donne ainsi la formule : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux, *omnia ergo quæcumque vultis ut faciant nobis homines, et vos facite illis.* » Cette formule est plus courte encore que celle de l'attraction, et *implique* aussi toute la science. Voilà toute la loi de l'histoire, et en même temps toute la loi morale » (2).

De ce principe de fraternité tiré si bien que mal de l'Evangile, nous concluons avec le P. Gratry, au principe d'égalité, lequel implique à son tour, en sociologie et en politique, la souveraineté nationale,

1. *Op. cit.*, tome 2, ch. IV.
2. *Op. cit.*, tome I, p. 6.

l'égalité civile et politique. *C'est exactement le procédé de Saint-Simon.* Mais nous n'avons là que l'explication de la première partie du titre : « *La morale.* » Le P. Gratry ajouta : « *et la loi de l'histoire* » et cette loi de l'histoire n'est autre, vous vous en doutez bien, que celle qu'a établie Saint-Simon à la suite de l'Encyclopédie et de Condorcet, et que Buchez a définitivement mise à la base du démocratisme chrétien, à la suite, du reste, de Lamennais; nous voulons parler de la fameuse « *loi du progrès.* »

Nous allons la retrouver dans l'œuvre de Gratry, présentée dans un appareil mystique qui lui est cher : « La plus profonde, la plus savante et la plus parfaite de toutes les formules du progrès, c'est celle-ci, dit-il : « le Royaume de Dieu approche ». Il n'est pas venu (Messianisme démocratique); il n'est pas à venir : « il approche ». Ce qui explique, sans incertitude possible, la prière essentielle du chrétien : « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. » Voilà la vraie prière de l'homme, depuis le commencement jusqu'à la dernière heure du monde : « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite », *et que le progrès soit toujours* (ce dernier membre de phrase explique le sens du *Pater*). Jamais le progrès ne peut être *fini*, ni *ne doit s'arrêter*. Jamais la volonté de Dieu ne sera tellement accomplie, qu'on l'ait toute épuisée. Jamais le règne de Dieu est tellement venu qu'il ne puisse arriver encore. Dieu n'est-il donc pas l'infini, la perfection et l'amour absolus? Est-ce qu'on épuise l'infini? *Est-ce qu'on n'y peut pas avancer toujours?...* **Tel est le plus magnifique caractère du progrès. Il est corrélatif à l'infini, à l'infini réel, actuel...** » (1).

On le voit, pour le Père Gratry, « le plus magnifique caractère du progrès », c'est précisément celui que lui ont attribué les sophistes du dix-huitième siècle; c'est d'être *indéfini* ou mieux encore « *infini* ».

Dites-moi si nous sommes loin de Saint-Simon, lequel, comme le P. Gratry, rattachait à Dieu le *progrès indéfini* et admettait comme lui que la morale chrétienne inépuisable en amélioration des maux terrestres des sociétés, constituait, par le principe de la fraternité, la base même de ce progrès sans limite.

Sans le soupçonner le moins du monde, le P. Gratry confinait par là au *panthéisme* des Saint-Simoniens, et c'est du reste ce que Mgr Maret avait ignoré lui-même, lui, ô dérision! qui écrivit tout un traité sur le panthéisme et ne s'aperçut pas que la racine de cette erreur, c'était le dogme rationaliste *du progrès.*

Quant à Gratry, rien ne lui paraissait plus admirable que cette vision du perfectionnement moral continu de l'humanité. Son imagination s'enflammait devant ce rêve gigantesque et il s'écriait : « *Oh! nous avons de grandes et admirables destinées,* que les hommes, aujourd'hui encore *dans l'enfance,* sont bien loin de pouvoir soup-

1. *Op. cit.*, tome I, p. 278, 279.

çonner » (1). Que voulez-vous, les meilleures âmes, les plus hautes intelligences ne sont pas infaillibles et c'est pour cela qu'il ne faut pas se fier à l'esprit humain livré à ses seules forces pour la conduite des sociétés ». Ainsi, voilà deux excellents prêtres Maret et Gratry, absolument gagnés à des théories d'essence antichrétienne. A la base de ces théories se trouvait le *progressisme.*

Auguste Nicolas dit à ce sujet : « L'*Hégélianisme* a passé chez vous sous plusieurs déguisements, et comme de contrebande... il n'est pas un œil exercé qui ne le découvre au fond de tous ces systèmes humanitaires et socialistes qui font tant de ravages. LE PROGRESSISME QUI LES CARACTÉRISE TOUS, n'est, en effet, que l'application du principe hégélien, de ce principe qui fait *de l'humanité* le seul foyer d'intelligence et de vie morale se développant *en lui-même, par lui-même* et *pour lui-même,* sans reconnaître aucun principe supérieur et distinct » (2).

Ainsi nous voilà forcés de reconnaître que toutes ces nouveautés du démocratisme chrétien ont leur source dans la pensée allemande, empoisonnée depuis plusieurs siècles déjà par l'esprit destructeur issu du protestantisme. Tant il est vrai que nous ne pouvons pas faire un pas dans la généalogie du démocratisme chrétien, sans nous heurter par quelque endroit aux théories de la Réforme.

VI

Mais après tout, dira-t-on, comment de son progressisme inférez-vous que le Père Gratry était démocrate, alors qu'il se pose lui-même en partisan d'une monarchie parlementaire?

Je pourrais toujours répondre qu'à son époque ces deux conceptions ne paraissaient point encore contradictoires, et que, du reste, le parlementarisme couronné par un simulacre de royauté était un moyen terme cher aux libéraux assez démocrates pour considérer comme intangible le dogme de la souveraineté nationale, de la participation égale de tous au gouvernement, et pas assez démocrates pour confier le pouvoir exécutif à un organe irresponsable et les destinées de la France aux violences des pires.

Cette réponse suffisante aurait plus l'air d'un expédient que d'une opinion imposée par les idées systématiques du Père Gratry. Aussi je préfère montrer comment de cette conception *du progrès,* le P. Gratry déduisait directement le principe de la souveraineté populaire.

Il faut se rappeler que la théorie du progrès n'aurait aucune raison d'être pour tout partisan des principes de 89, s'il n'était sous-entendu

1. *Ibidem,* p. 285.
2. Nicolas, *Op. cit.,* tome 3, p. 139, édit. 1865.

que 89 représente dans l'histoire, une phase importante du progrès. C'est pour l'humanité le passage de l'enfance, de l'adolescence, si vous voulez, à l'âge viril et à l'âge viril on secoue les tutelles, l'on se conduit seul. Gratry sur ce point ne diffère en rien ni de Lamennais, ni de Buchez, ni de Mgr Maret : « L'humanité, dit-il, qui, jusqu'ici, était presque *passive dans l'histoire,* doit, dans ce temps même où nous sommes, *commencer à prendre en ses mains, avec pleine connaissance et entière liberté, la gestion des affaires du monde. A elle maintenant, le gouvernement de l'histoire.* » Et comme il faut, selon la méthode Saint-Simonienne et Buchezienne, confirmer chaque principe par une parole des écritures, le P. Gratry, fidèle en cela au procédé protestant, ajoute : « et cela par l'ordre du Père, qui a précisément placé l'homme sur la terre pour disposer du globe terrestre dans l'ordre et la justice, *ut disponat orbem terrarum in justitia et æquitate* » (1).

Quand l'humanité conduit elle-même le gouvernement de l'histoire, c'est *que les peuples sont souverains* et dans ce changement consiste l'*Ere nouvelle.*

Nous touchons ici aux sources du Sillon. Nous connaissons le passage où M. Sangnier, disciple de progressiste et progressiste à son tour, affirme que les sociétés vont à l'idéal social, c'est-à-dire « à la Démocratie, un peu comme les hommes à la sainteté parfaite, sans jamais pouvoir l'atteindre », et nous surprenons souvent aussi cette autre affirmation, qu'en 89 les Français, « dans un mouvement sublime, ont essayé de se passer de tuteur. » C'est toujours bien la même tarentule qui les pique tous, tous font du progrès indéfini, la loi de l'histoire, de la liberté entière, le but de ce progrès incessant, et de la souveraineté du peuple le moyen d'obtenir ce vague idéal de liberté au singulier.

Or, quiconque admet le dogme de la souveraineté du peuple est démocrate. La monarchie constitutionnelle n'est qu'un moyen terme.

Mais savent-ils, tous ces novateurs, qu'ils ont étrangement aidé les loges à substituer au catholicisme intégral, « la religion du progrès »? L'on croit que le progrès indéfini est une théorie vieille de cent ans et qu'elle n'a plus cours de nos jours. Que l'on lise l'ouvrage que quelques jeunes auteurs viennent de publier à la Librairie Nationale *sur les Manuels scolaires* condamnés par les évêques français et l'on verra en lisant le chapitre consacré « à la religion du progrès » quel rôle jouait l'idée *de progrès,* dans la campagne antichrétienne que les loges mènent depuis la Révolution.

Tout est là (2).

(A suivre). J. HUGUES.

1. *Op. cit.*, p. 207.

2. J'engage le lecteur à se procurer ce remarquable ouvrage de MM. G. Valois et François Renié : « Le roman *du progrès,* est-il dit, inventé par les philosophes du XVIIIe siècle, revu et complété par Spencer, Buelmer, Haec-

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

Lettre de Cologne.

La « *Critique du Libéralisme* » a déjà dit tout l'essentiel de la lutte entre les tendances de Cologne et de Berlin chez les catholiques allemands. Elle a fait connaître les hommes et les choses, les principaux épisodes et les principaux organes. Aussi ne nous resterait-il plus grand chose à dire, si ces épisodes n'avaient chaque jour une suite de nouveaux épisodes, si ces organes au service des deux adversaires ne voyaient chaque jour naître des pareils, et

---

kel et les anarchistes est ainsi devenu doctrine officielle du gouvernement dans l'enseignement primaire. C'est ce qu'enseignent aujourd'hui Payot, Bayet et Primaire (p. 155). — « Payot, Bayet et Primaire sont parfaitement d'accord sur *les dogmes essentiels de la laïcité :* LA LOI DU MONDE EST LE PROGRÈS; son moyen, la science; sa fin, la *Conscience*, la *Raison* dans l'homme. Le pivot, c'est le progrès, et lorsqu'ils disent : progrès, il faut entendre : progrès technique et progrès moral, car ils confondent ces deux formes et leur attribuent d'ailleurs le pouvoir de renverser l'ordre des choses » (p. 148).

J'ai presque fini ce travail au moment où cet ouvrage tout récemment paru tombe sous ma main et je suis très heureux qu'on ait démasqué dans un autre domaine cette fatale et dangereuse idée *de progrès*, en même temps que je m'applique à le faire au sujet du démocratisme chrétien.

M. George Valois, à qui est échue la tâche d'attaquer ce *progressisme* dans l'enseignement primaire, croit être en présence d'un brusque changement de tactique chez les continuateurs du XVIIIe siècle rationaliste; il écrit : « Nous ne sortons pas de l'idéologie du XVIIIe siècle. Mais ce n'est plus Rousseau, *c'est Turgot, c'est Condorcet* qui triomphent ici et qui apparaissent brusquement chez Payot, Bayet et Primaire, sans que rien les ait annoncé dans les travaux antérieurs des moralistes officiels. Il y a changement soudain et *radical* de métaphysique ». Et il ajoute : « Si les théories du progrès ont eu une fortune considérable à la fin du XVIIIe siècle, elles avaient perdu une grand partie de leur prestige au XIXe siècle » (p. 150).

Eh bien, je crois avoir démontré, dans cette série d'articles, que l'idée de progrès n'a eu au contraire sa pleine vogue qu'au dix-neuvième siècle et cela, par l'intermédiaire de Saint-Simon. Et, ce qui plus est, c'est au sein de *la littérature catholique* du siècle dernier que l'*idée de progrès* a pu franchir la distance qui nous sépare de Condorcet et de Turgot, que je citais au début. Le fait est assez probant par lui-même à l'endroit des origines véritables du démocratisme chrétien. Je suis, du reste, persuadé que si l'on faisait la généalogie du progrès depuis *Spencer* jusqu'à *Condorcet*, il faudrait passer par Saint-Simon et remonter en dernier lieu à l'école allemande, à Hegel, et de là Kant, Fichte et Sehlling, en dernier lieu au protestantisme. Je crois donc qu'il faut grandement faire attention aux doctrines Saint-Simoniennes qui ne furent pas seulement en cours en 1830, mais aussi vers 1877; c'est-à-dire presque jusqu'à nos jours. Par exemple. M. G. Valois constate que les historiens des manuels ont enseigné le progrès par l'histoire, mais cette méthode fut celle de Buchez, et ce « mouvement continu d'émancipation du peuple français », qui donc parmi les historiens essaya de le démontrer, sinon Aug. Thierry, c'est-à-dire un disciple de Saint-Simon?

si les hommes et les choses ne s'agitaient perpétuellement dans ce combat de deux mentalités.

Au commencement de la lutte, la première objection de ceux qui étaient pour Cologne fut de cacher leur tendance en disant que cette tendance n'existait pas, et que dans le camp catholique allemand, on ne connaissait point deux directions, mais une seule sous le point de vue politico-religieux, à savoir celle du Centre, parti politique non confessionnel, basé sur la constitution prussiennpe. Cette objection, ou plutôt cette négation d'une chose réelle, continue à être présentée encore aujourd'hui, alors que tous les organes, catholiques, protestants et libéraux, s'occupent des revendications diverses des adversaires; et chaque fois que les comités directeurs du Centre se réunissent pour étudier la question, ils y répondent par une déclaration de non-recevoir, qui par le fait même, demeure anodine, sans effet pour la réconciliation, parce que le fond de la question n'a pour ainsi dire pas été abordé.

La seconde objection, la plus spécieuse, celle qui peut avoir sur les catholiques l'effet le plus sûr, est que la division entre les deux camps de Berlin et de Cologne est exploitée par les journaux antireligieux, et par conséquent dangereuse. On comprendrait malaisément qu'il n'en fût pas ainsi. Mais on comprendrait plus mal aisément encore que la lumière ne se fît pas; il vaut mieux que la vérité jaillisse du choc des opinions, que de le voir périr par le fait d'un silence coupable. Sinon, à ce prix, sous prétexte que les actes pontificaux ou épiscopaux seront mal interprétés ou prêteront à la haine des ennemis de l'Eglise, il faudrait que le Pape ne publiât aucune encyclique et les évêques, aucune lettre pastorale. Il est malheureusement vrai que, parmi les catholiques allemands comme parmi les catholiques des autres nations, il en est quelques-uns qui regrettent que le Pape ait parlé ou que les évêques aient écrit, tel ce député du Centre Kopf qui, récemment, regrettait dans le parlement du grand-duché de Bade, et après, hélas! entente avec son parti, le motu proprio « *quantavis diligentia* » du pape Pie X. Encore que saint Augustin et saint Jérôme fussent deux grands saints, ils luttèrent une lutte sans merci pour leurs idées, pourtant opposées, sur les saintes Ecritures, on sait avec quelle vivacité et quelle rudesse de termes parfois; mais la vérité était en cause.

La troisième objection est que, dans la lutte actuelle, les adversaires ne se payent que de mots. Il faut plutôt dire qu'elle n'a pour objet que quelques mots; mais ces mots ont un sens capital, une portée immense, car il s'agit de savoir si oui ou non le Centre, parti politiquement non confessionnel, doit faire sa politique en harmonie avec les principes du catholicisme de la vie publique; si oui ou non les syndicats ouvriers chrétiens ou catholiques ne doivent l'être que de nom ou de fait et positivement. Là est le cœur de la question. Les catholiques doivent-ils se montrer tels seulement dans leur vie privée ou dans leurs actes religieux, ou bien, s'ils doivent se montrer tels dans leur vie sociale, politique, économique, et si, dans ces derniers cas, il n'y a pas danger pour leur foi à faire passer leur catho-

licisme au second plan pour ne point entraver leurs intérêts sociaux, politiques, économiques, ou pour vivre en paix avec des confessions dont les principes sont divers, contraires, contradictoires et seront toujours en guerre sur le terrain théologique, historique, originel, le fils même de Dieu étant l'auteur de l'une et des hommes imposteurs, les fondateurs des autres.

On comprend donc que sur ces questions d'un si capital et si fondamental intérêt les hommes se soient agités pour empêcher la foi catholique de dévier parmi les catholiques allemands. Le premier volume qui fit sensation et qui dénonça franchement le péril fut celui du vicaire de Stotzheim, aujourd'hui vicaire à Munich-Gladbach, Monsieur l'abbé Schopen, intitulé : Cologne, un péril intérieur pour le catholicisme allemand *(Cöln, eine innere Gefahr für den deutschen Katholicismus)*. Membre de la fameuse conférence de Pâques, il en défendait les principes, attaquait la *Gazette populaire de Cologne*, organe du parti Centre qui, aux yeux de la Conférence, centralisait le mouvement opposé et incarnait par conséquent les dangers contre lesquels on voulait réagir. La lettre pastorale du cardinal Fischer, archevêque de Cologne, au commencement du carême 1910, avait traité de l'interconfessionalisme qui est un grand péril pour la foi. Puis ce fut l'ouvrage de l'abbé Windolph sur les « *Syndicats chrétiens* » qui fit envisager un côté spécial de la question sur le terrain de la vie ouvrière et accusa nettement les syndicats interconfessionnels chrétiens d'être un danger pour les catholiques allemands qui en faisaient partie, parce que ce titre de « *chrétiens* » n'était qu'un « *flatus vocis* » qui cachait un dangereux aconfessionnalisme.

Les deux précédents livres furent vigoureusement attaqués par les intéressés, par la *Gazette populaire de Cologne* surtout. En même temps la lutte s'envenimait sur le même terrain dans d'autres organes. L'*Apologetische Rundschau* du Dr Kaufmann avait prêté ses pages à la défense de la mentalité catholique intégrale de la Conférence du mardi de Pâques. Une série sans fin d'articles de fond et d'articles de défense contre les attaques personnelles parut dans cette revue, jusqu'au jour où le Dr Kaufmann, victime de sa polémique, fut renvoyé du diocèse de Cologne. D'abord établi à Francfort-sur-le-Mein pour y continuer son œuvre d'apologétique et de défense du clergé, il vient tout récemment, comme l'a rapporté la *Germania* de Berlin, de transformer son agence de défense catholique en société, établie pour poursuivre le même excellent but, sans avoir à subir les conséquences pénibles d'une lutte qui était devenue une lutte de personnalité entre le Dr Kaufmann et la *Gazette populaire de Cologne.*

La controverse semblait un peu s'assoupir, quand l'ouvrage du R. P. Weiss « *Questions vitales et de conscience du temps présent* » (Lebens una gewissensfragen der gegenwart) la vint raviver et secouer les cendres. Ce fut un incendie. On sait avec quelle autorité, avec quelle compétence, avec quelle science, le dominicain, brillant apologiste et réputé professeur à l'Université de Fribourg, traita la

question des courants libéraux, des aspirations libérales de notre époque. Il fut sévère pour l'Allemagne; aussi se buta-t-il contre des volontés et contre des esprits qui ne pouvaient admettre qu'on le fût à l'endroit de leurs principes et de leurs actes. Aux précédents lutteurs on avait opposé comme principal argument qu'ils n'étaient point des autorités. Avec le R. P. Weiss, on ne pouvait pincer la même guitare, le dominicain ayant donné avec son « *Apologie du Christianisme* » une mesure telle de son savoir que le monde catholique entier le connaissait. Par ailleurs, le cardinal Kopp, prince-archevêque de Breslau, donnait toute sa pensée relativement à « *l'épidémie de l'Ouest* », comme a dit la « Critique du Libéralisme », et cela inspira du courage à ceux qui luttaient, de se voir appuyés sur la plus haute autorité épiscopale de l'Allemagne.

Dès lors, les incidents, favorisés par les circonstances, se succédèrent interminables, et chaque jour nous en apporte encore de nouveaux. Ce furent les articles contre Cologne parus dans le *Sonntagsblatt* catholique de Vienne. La responsabilité en fut d'abord imputée au Comte d'Oppersdorff, député au Reichstag, membre de la Chambre haute et comte d'empire; ils étaient du Dr Nieborowski, un prêtre de Silésie. Le comte d'Oppersdorff ne se défendit d'ailleurs pas de partager les idées saines que ces articles exposaient; aussi fut-il vivement pris à partie par la *Gazette populaire de Cologne* et par la *Gazette de Silésie,* tandis que la *Gazette populaire de la Haute-Silésie* défendait les intéressés, semait leurs idées à pleines mains, et faisait même une sorte de référendum où vinrent s'inscrire bien des prêtres contre la tendance interconfessionnelle de Cologne. Le comte d'Oppersdorff, à la veille des élections pour le nouveau Reichstag, fut rayé par ses adversaires de la liste des candidats du Centre. La campagne ayant été menée outre mesure dans son arrondissement même de Glatz, il transporta sa candidature personnelle, sur le programme catholique et du Centre à Fransttardt Lissa où l'appelaient de nombreux amis, qui comprenaient qu'un homme de sa valeur et de son importance ne devait pas être perdu pour les intérêts du parti. Aussi, malgré une intervention malheureuse du baron de Hertling, aujourd'hui président du conseil des ministres en Bavière, et président depuis longtemps de la fraction Centre au Reichstag, qui répondit à quelques-uns qui l'avaient interrogé sur la candidature d'Oppersdorff, que cette candidature *n'était pas désirable,* celui-ci vient de gagner brillamment un siège catholique de plus et est entré de nouveau au Reichstag. Il y a une chose qu'on ne s'explique pas dans l'incident d'Oppersdorff. Tandis qu'on combattait sa candidature à Glatz et à Lissa, on faisait compter officiellement les voix centristes de la capitale allemande sur son nom, et il était chargé des conférences préparatoires au scrutin électoral, son nom était mis en vedette dans la *Germania,* organe officiel du Centre. Il est vrai que la *Germania* ne partage guère les idées de la *Gazette populaire de Cologne,* si l'on en juge seulement par le fait sus-mentionné, mais encore par son silence significatif sur la discussion Berlin-Cologne, où elle n'intervient que pour les actes officiels obligés, et par son attitude vis-à-vis d'Op-

persdorff, Kaufmann, etc., empruntant même très souvent à l'œuvre de défense du clergé de celui-ci, tandis que la *Gazette populaire de Cologne* semble au contraire l'ignorer totalement.

Nous n'insisterons pas sur d'autres incidents que la revue a signalés, comme les articles du « *Stände-Ordnung* » de Coblenz et la lettre publique écrite contre la direction de Cologne par le rédacteur en chef de cet organe, Théodore Böhmen. D'ailleurs la presse de tous les pays s'est maintenant emparée de la question, et outre l'*Univers*, la *Croix*, l'*Ami du Clergé*, etc. pour la France, l'*Unità Cattolicà* de Florence, la *Correspondance de Rome* (la première détestée, devrais-je ajouter) le *Maasbode*, de Rotterdam, ont étudié la question politico-religieuse allemande, l'ont traitée, ont attaqué la *Gazette populaire de Cologne*, comme tête de direction, et ont en retour dû subir les coups de celle-ci, obligée aujourd'hui de renouveler les siens à peu près journellement.

Malheureusement pour celle-ci les circonstances ont été funestes. Nous ne voulons pas seulement parler des discussions passionnées qui ont été suscitées par l'Encyclique sur saint Charles Borromée, par le serment antimoderniste et la question de la dispense des professeurs d'Université prêtres, par le motu proprio « *Quantavis diligentia* », par le décret sur la translation de certaines fêtes de l'Eglise, etc. Toutes ces choses ont malheureusement été plus que discutées par les libéraux. La *Gazette populaire de Cologne* a eu fort à faire pour défendre le sentiment national qui avait accueilli ces actes, tout comme les autres organes du Centre, d'ailleurs, de ce Centre auquel on reprochait de n'être point suffisamment intervenu pour la défense papale dans les parlements. Nous parlerons plutôt des incidents pénibles que tout le monde a regrettés et qui ont desservi la direction de Cologne.

Un des rédacteurs religieux de la Gazette, M. Kirsch, prêtre catholique, a passé au vieux catholicisme, apostasié, abandonné le célibat ecclésiastique, et décoché ensuite ses flèches contre l'organe où il avait plusieurs années travaillé assidûment. M. Stegerwald, secrétaire des syndicats chrétiens interconfessionnels, avait écrit autrefois une lettre regrettable où l'évêque de Trèves était malmené; cette lettre est tombée dans le domaine public, et a fait le tour de la presse, sans qu'une déclaration anodine de l'auteur ait pu en diminuer l'effet moral. C'était un extraordinaire et pénible « *déraillement* » vis-à-vis de l'autorité épiscopale, comme l'a dit la *Germania*. L'organe moderniste officiel de Munich, le « *Nouveau Siècle* » (das neue Jahshundert) a souvent pris fait et cause pour la direction de Cologne, ce qui n'était point fait pour l'appuyer aux yeux des catholiques intransigeants.

Puis, ce sont les organes catholiques d'opposition qui se sont accumulés en quelques mois et une contre-organisation qui, fondée d'abord à Ratibor, vient d'être transportée à Breslau, compte aujourd'hui *cinq mille adhérents* et sous le nom d'« *Action catholique pour l'Allemagne* » et qui a tout d'abord jeté *dix mille exemplaires* de son premier tract volant. C'est l'ouvrage de *Raymond Bayard* contre les syndicats interconfessionnels; c'est l'organe de Trèves, la revue *Petrusblätter*

qui mène vivement le combat; c'est la « *Correspondance de Cologne* » petite feuille extraordinairement combative, contre qui l'*Augustinus-Verein* a eu beau s'élever ces jours derniers, et qui vient de préciser le rôle et la portée de la direction de Berlin, en une réponse tout à fait objective au chanoine Meyenberg, à cause de son article récent dans la « *Schweizerischer Zeitung;* c'est l'*Arbeiter*, de Berlin, organe des syndicats catholiques, qu'on a voulu en vain mettre en conflit avec l'autorité épiscopale de Mgr Schäfer; c'est *le Gral*, organe du Gralbund, et de l'action littéraire catholique dans la querelle littéraire annexe à la querelle politique et sociale; c'est l'*Aar*, ce sont les *Historich-politische Blätter*, de Munich, et tant d'autres qui ne prenant pas encore nettement position, appuient cependant secrètement le mouvement catholique de Berlin. Ce sont enfin, et paru ces jours-ci pour la première fois « *das Katholische Deutschland* » (l'Allemagne catholique), organe de défense qui paraît *à Breslau* avec un tirage initial de *dix mille* exemplaires, et *Mahrheit und Klarheit*, revue fondée au commencement de cette année, à Berlin, par le comte Oppersdorff, avec cette éloquente devise : Les catholiques allemands seulement avec Rome! Autant d'heureux signes d'un actif renouveau du mouvement catholique.

Ajoutons enfin que la plupart de ces organes, attaqués par la Gazette Populaire et la direction de Cologne ont été spécialement bénis par le Saint-Père, heureux de leur action catholique intégrale; tels hier la traduction italienne de l'ouvrage de Raymond Bayard, les Petrusblätter, le Gral et l'association le Gralbund, et spécialement cette dernière semaine le « *Katholisches Sonntagsblatt* » de Vienne tandis que la *Gazette populaire de Cologne* racontait qu'il venait d'être désapprouvé par l'archevêque de Vienne, le cardinal Nagl, et une partie de l'épiscopat autrichien. L'organe nouveau de Breslau ne tardera pas lui aussi à recevoir la haute distinction d'une bénédiction papale que méritera son « action catholique », et c'est en somme la meilleure réponse et le meilleur argument dont puissent user les partisans de l'action catholique intégrale, dite de Berlin, à l'encontre de leurs adversaires. Abbé C. A. MAURIN.

AUTOUR DES DIRECTIONS DE PIE X

Coup d'œil rétrospectif

Sous le titre qu'on vient de lire, avec un sous-titre différent : « Un épisode personnel » (1), M. Jacques Rocafort vient de faire paraître un livre dont l'intérêt est bien plus large que celui indiqué par ce sous-titre. Nous en reproduisons le premier chapitre. Nos lecteurs y trouveront, avec des détails inédits, un exposé des dispositions d'esprit des catholiques en présence des directions de S. S. Pie X qui concorde exactement avec celui que nous en avons retracé lors des événements et qui éclaire l'état où nombre d'entre eux sont encore aujourd'hui.

Les catholiques libéraux en 1909. — Origines de mes relations avec le Vatican.

1. Un vol. in-12 de 330 pages. Chez Victorion, 4, rue Dupuytren. Paris.

— La « Correspondance de Rome ». — Les catholiques libéraux contre les directions pontificales. — L'incident Janne.

Il ne tonne pas quand le ciel est serein. Pareillement, l'orage qui éclata sur ma tête au mois de novembre 1909 serait inexplicable, si on ne savait de quelles sombres nuées le ciel était couvert pour moi à ce moment, et combien chargé d'électricité. Surpris par la violence et par l'ampleur de la tempête, je ne le fus pas par son déchaînement.

La plupart des dirigeants catholiques français, ecclésiastiques et laïques, n'aimaient pas la politique de Pie X, voilà ce qu'il faut bien se rappeler d'abord, parce que c'est la première cause et la plus générale de l'événement. On pourrait même soutenir qu'au fond il n'y en a pas eu d'autres, et c'est de là que vient l'intérêt historique d'un fait qui n'en aurait aucun, s'il se réduisait à un simple incident personnel.

Que la politique de Pie X ne fût pas celle de la majorité de nos dirigeants catholiques, ce livre n'a pas pour objet exprès de le démontrer. Est-ce d'ailleurs nécessaire? Les événements sont trop récents. On eût dit une incompatibilité d'humeur entre ce Pape et les hommes du précédent pontificat, un désaccord entre la religion et la politique, entre une foi imperturbable, absolue, et un concessionnisme désabusé. Ils subirent le refus des canoniques légales en 1906, celui des mutuelles en 1908. Ils trouvèrent raide et inopportune, en 1909, la rédaction définitive de la Lettre des évêques contre certains manuels scolaires. Ce qu'ils appelaient l'intransigeance de Pie X était parmi eux un sujet perpétuel de critique et de mécontentement. On se plaignait, tantôt des ruines matérielles qui avaient suivi le refus des cultuelles, tantôt de la précarité d'une situation sans statut légal, tantôt des difficultés d'assurer le denier du culte ou le recrutement du clergé, toutes calamités, disait-on, qu'il eût été facile de conjurer avec une connaissance plus exacte de notre impuissance et une plus adroite diplomatie.

Cet état d'esprit était celui d'une certaine partie de l'épiscopat. Du côté laïque, combien de fois j'ai entendu moi-même de ces plaintes dans les milieux libéraux! Personne, bien entendu, ne songeait à se révolter, et, au contraire, la peur de se compromettre étant chez tous égale à leur mauvaise humeur, les murmures étaient discrets, les doléances ne dépassaient guère les conversations privées; elles ont été néanmoins assez générales et assez fréquentes pour que, pendant des mois et des mois, les rédacteurs « religieux » de feuilles lues par le clergé, ceux notamment des *Débats* et du *Figaro* (1), avec une exagération évidente, se soient crus en droit de faire entendre, sinon d'affirmer, sans jamais être démentis, ni même mal vus pour cela, que Pie X avait contre lui la majorité de l'épiscopat et l'élite intellectuelle des catholiques français : Pie X, et à plus forte raison

1. La plupart de leurs articles ont été publiés depuis en volume. Voir de M. Maurice Pernot : *la Politique de Pie X* (1910), et de M. de Narfon : *la Séparation des Eglises et de l'Etat* (1911).

ses partisans et ses serviteurs, avec lesquels on n'avait pas autant à se gêner.

J'ai été un de ceux-là. On m'a fait le bouc émissaire des torts pour lesquels on n'osait pas s'en prendre ouvertement plus haut. Un article de moi dans l'*Univers* qui, si je n'avais été qu'un publiciste comme un autre, aurait produit tout au plus une polémique de presse, me valut, parce qu'on me croyait un agent du Vatican, une formidable levée de boucliers du côté catholique libéral, et, parallèlement, une interpellation maçonnique à la Chambre des députés. Ce livre a pour objet de raconter l'une et l'autre, elles serviront d'illustration à l'histoire des directions de Pie X.

Mais je dois d'abord expliquer, pour la clarté du récit, autant que pour démentir certaines versions désobligeantes, comment il se fait que je me sois trouvé mêlé, moi professeur de l'Université, à la politique religieuse du Vatican.

* * *

Je dois mes relations avec le Vatican, chose curieuse, au président de l'*Action libérale populaire*,

On était en mars 1907, Mgr Montagnini avait été expulsé au mois de décembre précédent. Parmi ses papiers confisqués, il y avait celui où le secrétaire de la nonciature avait noté que M. Piou était venu le voir au sortir d'un déjeuner fait en compagnie de M. Clémenceau chez une dame américaine, et qu'il lui avait confié qu'on pourrait peut-être s'assurer le concours de M. Clémenceau, en y mettant le prix (1).

Dès qu'il apprit l'existence de cette note, et qu'elle allait être publiée, M. Piou éprouva une émotion facile à comprendre. Comme j'avais avec lui depuis longtemps des relations excellentes, il m'aborda, le 20 mars, par ces mots :

« Voulez-vous aller pour moi à Rome? Mgr Montagnini s'est trompé, ce n'est pas de moi qu'il tient le propos qu'il m'attribue. Il faudrait obtenir du Vatican une note publique qui reconnaisse l'erreur de son secrétaire. Au pis aller, je me contenterais d'une lettre du secrétaire lui-même, pourvu que je puisse, au besoin, en faire usage à la tribune. Acceptez-vous? Votre congé de Pâques va commencer, partez immédiatement, je couvre les frais du voyage ».

Je fis répéter à M. Piou qu'il n'était pas l'auteur du fameux propos.

---

1. Voici le passage de la note de Mgr Montagnini, tel qu'il a été publié dans le *Figaro* du 1er avril 1907 :

« Au moyen de sommes d'argent, on pourrait peut-être, selon Piou, obtenir que Clemenceau soit disposé à ce qu'on laissât toutes les églises aux catholiques, et qu'il travaillât contre les associations cultuelles telles qu'elles sont proposées par la loi; mais Piou m'a dit qu'il faudrait une somme trop forte. »

Bien entendu, je me contente de rapporter cette histoire, sans me donner aucunement garant de son authenticité, ni quant au fait ni quant aux circonstances. Les protestations très vives qu'elle a provoquées de la part de M. Clémenceau, on les trouvera réunies dans *les Fiches Pontificales*, un volume édité chez Emile Nourry, 1908, pages 128 et suiv.

Il le répéta, sans hésitation ni réserve, et avec une irritation contre Mgr Montagnini que je trouvai bien naturelle.

Le voyage n'avait en soi rien de désagréable. J'étais heureux aussi de rendre service à un homme qui m'était très sympathique, et enfin j'avais la conviction de rendre service à la cause catholique, mise en fâcheuse posture par la légèreté, pensai-je, d'un monsignore inférieur à son emploi.

Plein de confiance dans le résultat, j'allai dîner, avant de prendre le train, chez un dominicain bien connu, le Père J... Sachant ses relations amicales à la fois avec M. Piou et avec Mgr Montagnini, je ne doutais pas qu'il m'aidât dans mes démarches. On va juger de l'importance de cette rencontre.

A peine la situation exposée et mon désir formulé : « M. Piou a oublié, répondit-il. Il doit avoir dit réellement à Mgr Montagnini ce que celui-ci lui fait dire, il me l'a dit à moi-même! »

Je demeurai un instant stupide. Puis : « Je ne pars pas », m'écriéje. — Pourquoi cela? répliqua le Père. Rien ne prouve, après tout, que M. Piou ait fait à Mgr Montagnini la même confidence qu'à moi, et puis il faudrait savoir de quel ton il l'a faite. Partez, vous jugerez mieux sur place ce qu'il en est et ce qu'il convient de faire.

Cette dernière perspective me remit d'aplomb. Je pris en moi-même la résolution de ne tenir aucun compte, pour commencer, de ce que je venais d'entendre, et de m'en tenir littéralement au mandat de M. Piou. Je verrai bien, pensai-je, ce que dira Mgr Montagnini, et j'agirai suivant ma conscience.

D'autant plus que, si le dominicain m'avait fait de Mgr Montagnini le plus grand éloge, un autre religieux, grand ami, il est vrai, et partisan dévoué de M. Piou et de l'*Action libérale*, le Père P..., jésuite, m'avait laissé entendre sur lui les choses les moins édifiantes. Il m'avait même chargé, à l'adresse du Cardinal, de plis confidentiels, contenant, affirmait-il, des révélations accablantes.

J'arrivai à Rome le mardi matin de la Semaine-Sainte, et je vis immédiatement, à l'Académie des Nobles où il habitait, Mgr Montagnini. Je ne décrirai pas son émotion en apprenant l'objet de mon voyage, traversée d'une indignation plus sincère : « Pour quel motif, dans quel intérêt, répétait-il sans cesse, aurais-je fait dire à M. Piou des choses qu'il n'avait point dites? Je me rappelle en ce moment même des précisions : M. Clémenceau s'était, paraît-il, retiré le premier; à propos de tableaux qu'il avait à vendre, la conversation entre la dame et M. Piou en vint, je ne sais plus comment, à la possibilité qu'il y aurait de s'assurer la bienveillance de M. Clémenceau; le chiffre mis en avant par M. Piou pour l'achat des tableaux fut si inférieur que la dame en jeta de hauts cris, etc... » Après un silence, il reprit : « Je vois bien, M. Piou est comme les autres, il veut se tirer d'affaire à mes dépens. Encore, s'il contestait quelque détail! S'il alléguait qu'il plaisantait, et que je n'ai pas compris! Mais non, il n'a rien dit, le pauvre, et j'ai tout inventé! Que peut faire au Saint-Siège le désaveu d'un petit secrétaire! M. Piou vaut bien cela, n'est-il pas vrai? »

Je me retirai un peu ému, je l'avoue, et je me rendis le lendemain chez le Secrétaire d'Etat, le Cardinal Merry del Val. Son Eminence me reçut avec beaucoup de bonne grâce, et, après m'avoir entendu : « Je ne me rappelle, dit-il, avoir reçu de Mgr Montagnini aucun rapport de cette espèce; néanmoins, je ne refuserais pas de faire plaisir à M. Piou et de lui accorder ce qu'il demande, si Mgr Montagnini ne niait pas absolument s'être trompé.

— S'il y a un homme sérieux, Eminence, pondéré, qui ne parle pas à la légère, c'est M. Piou. M. Piou est une conscience...

— Mgr Montagnini en est une autre, interrompit le Cardinal, et rien ne m'autorise, jusqu'à nouvel ordre, à croire M. Piou plutôt que Mgr Montagnini.

Comme je ne savais pas trop quoi répliquer, le Cardinal reprit : « Au reste, on peut s'en éclaircir. Revenez après-demain, je convoquerai Mgr Montagnini. »

La confrontation eut lieu, en effet. Je parlai le premier, et de telle sorte que M. Piou, j'en suis sûr, n'aurait rien trouvé à redire. Son Eminence se tourna ensuite vers Mgr Montagnini, et celui-ci recommença ses protestations du premier jour, avec une force, une émotion, un accent de sincérité qui me pénétraient au fond de l'âme, ajoutant des précisions nouvelles retrouvées la nuit dans sa mémoire, mettant enfin devant son maître, qui restait froid et silencieux, sa conscience à nu comme devant un confesseur.

Quand il s'arrêta, le regard interrogateur du Cardinal se posa sur moi. La force de la vérité m'avait subjugué. Au fur et à mesure que Mgr Montagnini parlait, il m'avait semblé entendre en sourdine la voix du dominicain qui confirmait tout ce qui sortait de sa bouche. D'autant plus que j'avais reçu, le matin même, de M. Piou, une lettre de la plus haute importance.

En réponse à un télégramme par lequel, le jour même de mon arrivée, et après ma première entrevue avec Mgr Montagnini, je lui avais fait savoir que les choses n'allaient pas toutes seules, M. Piou revenait à la charge, à la charge du prélat. A mes yeux, il se chargeait lui-même, par un demi-aveu que lui arrachait une conversation qu'il venait d'avoir précisément avec le Père J... Il m'écrivait :

Quant à l'opinion générale sur son concours possible (de M. Clémenceau), Mgr Montagnini dit qu'il a pu y avoir des plaisanteries faites; *et un incident, que m'a rappelé, d'ailleurs en l'exagérant,* M. (ici le nom du Père), *autoriserait peut-être cette hypothèse.* Je ne me le rappelle pas; cela remonte à deux ans; et je n'ai pas eu un instant la pensée que Clémenceau fût à notre disposition. *En tout cas, rien de semblable à ce qui est rapporté n'a été dit dans la forme où elle l'est.* »

Où étaient les fermes dénégations, les indignations emportées de la première heure? La mémoire était revenue à M. Piou; il ne se sentait plus le courage de nier le fond, il plaidait à présent l'exagération et ne contestait plus que la forme. J'avais tout cela présent à l'esprit tandis que le Cardinal me regardait.

« Je n'ai plus, dis-je la force de douter de la parole de Monsei-

gneur. J'ai au contraire des raisons, que j'avais réservées, et que M. Piou lui-même vient d'accroître, de croire qu'il dit vrai. Sur le fond, c'est évidemment M. Piou qui s'est trompé. » Et je racontai le cri du cœur du Père J..., et la lettre de M. Piou.

Son Eminence souriait. Mais Mgr Montagnini, en m'entendant, devenait un autre homme. Il s'agitait sur son siège, ses traits se détendaient en une expression de bonheur indescriptible, ses yeux noirs s'illuminaient d'une flamme joyeuse, et subitement : « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela tout de suite? »

Je lui expliquai ma raison. La confidence du dominicain son ami, à elle seule, ne m'avait pas paru d'un poids supérieur à l'affirmation d'un homme comme M. Piou. J'avais désiré y joindre mon impression personnelle. « Seulement, ajoutai-je, laissez-moi vous dire qu'autant que de votre énergie à maintenir le fond de l'entretien, j'ai été frappé, l'autre jour, du doute où vous-même paraissiez être du ton qu'il avait pu avoir. Vous sembliez admettre que M. Piou avait peut-être plaisanté?...

— Cela, c'est différent, répondit le prélat. Je ne me le rappelle plus, mais c'est bien possible.

Mgr Montagnini se retira le premier. J'en profitai pour demander au Cardinal : « Votre Eminence a lu les documents dont m'avait chargé le Père P...? Qu'en résulte-t-il pour ce pauvre monseigneur?

— Rien de plus, répondit-il. Ce sont toujours les mêmes histoires sans preuves. Jusqu'ici, je n'ai aucun reproche sérieux à faire à Mgr Montagnini, que de n'avoir pas détruit les dépêches qu'il avait reçu l'ordre de détruire.

Décidément, je n'avais pas de chance avec les témoignages de mes commettants! Quand je pris congé du Cardinal, j'étais, je l'avoue, indisposé contre eux. Je voulus néanmoins m'acquitter de mon mandat jusqu'au bout. S'il n'était plus possible de douter que M. Piou fût l'auteur, au moins en substance, du propos consigné par Mgr Montagnini, j'étais non moins persuadé que la note de celui-ci, par la manière dont elle était rédigée, exagérait singulièrement sa portée. M. Piou ne devait pas avoir parlé avec le sérieux que laissait croire le document, et c'est pourquoi il ne s'y était pas d'abord reconnu. Qu'était-ce, après tout, que ce document? Une note de carnet, sèche et brève, à l'usage tout personnel du prélat; il n'en avait jamais fait de rapport à ses chefs; s'il avait dû en faire un, nul doute qu'il eût restitué au propos sa physionomie véritable, une plaisanterie de fumoir, dont est le premier à douter celui qui la colporte. Sur le compte de ses adversaires politiques, on s'en permet trop facilement, hélas! de ces plaisanteries-là.

Dans ces conditions, s'il ne fallait plus songer à réclamer de Mgr Montagnini la rétractation absolue dont m'avait parlé M. Piou, j'estimais que j'avais le droit de faire appel à sa bonne volonté pour qu'il aidât l'honorable député à corriger l'impression fâcheuse dont le raccourci de sa note avait été la cause bien involontaire. Tout ce que je lui demandais, c'était d'écrire à M. Piou une lettre, conçue

comme il l'entendait, pourvu qu'elle pût lui servir au besoin de défense.

Mgr Montagnini fit d'abord la grimace. Outre qu'il n'avait à M. Piou aucune reconnaissance, il craignait d'infirmer du même coup l'exactitude de toutes ses notes. A la fin, vaincu par mes instances et cédant à sa générosité naturelle, il consentit à tracer les quelques lignes que je lui demandais. L'occasion ne s'est pas présentée pour M. Piou de s'en servir.

Telles ont été les origines de mes relations avec le Vatican. Mgr Benigni étant le sous-chef du bureau dans lequel travaillait Mgr Montagnini, j'eus également l'occasion de faire la connaissance de ce prélat, qui va jouer dans mon histoire un rôle si considérable.

Faut-il ajouter maintenant quels sentiments j'emportai de Rome? Je n'avais pas eu besoin de ce voyage pour concevoir une haute idée du Vatican, de la Secrétairerie d'Etat, du sérieux et de la conscience qu'on y apporte dans l'examen de toutes les affaires. Mais qui s'étonnera, après avoir lu ce récit, que cette haute idée se soit encore plus enracinée dans mon esprit? Je suis rentré à Paris sous l'impression profonde et durable, non seulement de l'innocence de Mgr Montagnini, mais encore et surtout de la grande élévation morale du Cardinal Merry del Val, de son amour de la vérité et de la justice, de sa fermeté de galant homme à défendre la faiblesse des petits contre l'égoïsme des grands.

Que si, à mon tour, je lui ai produit l'effet d'un honnête homme plus que d'un avocat, bon et droit, soumis sans réserve au vrai dès qu'il m'apparaît tel, incapable de plaider contre ma conviction, qui s'en étonnera encore, non plus que de la confiance qu'il aurait été en droit, s'il l'avait voulu, de mettre par la suite dans le jugement d'un catholique passé par une telle épreuve?

***

C'est à partir de cette même année 1907, que la divergence s'accentua entre la politique du Vatican et celle de M. Piou. Le ralliement ayant échoué, le voyage de M. Loubet à Rome et la loi de Séparation étant intervenue, Pie X ne manquait pas une occasion de faire entendre, comme l'eût fait à sa place et à cette date Léon XIII lui-même, que c'était sur le terrain religieux, et autour de leurs évêques, qu'il souhaitait que tous les catholiques s'unissent désormais (1). Mais M. Piou ne voulait pas démordre de l'hégémonie qu'il disait tenir de Léon XIII. J'avais beau, sous la garantie des personnages compétents que j'avais entendus moi-même à Rome, et

1. Il avait dit, l'année précédente, dans l'Encyclique *Vehementer* (11 février 1906) : « Instruisons-nous par l'exemple de nos adversaires : divisés sur bien des points, ils sont unis et font bloc contre nous. Divisés aussi, nous peut-être, sur bien des questions philosophiques, politiques, sociales, économiques, soyons unis pour la défense du plus sacré de nos intérêts. Il est un terrain commun à tous, en tant que catholiques, c'est notre sainte foi chrétienne, c'est la religion de nos pères. ***Faisons l'union sur ce terrain.***

des correspondants très sûrs que j'y avais gardés, lui affirmer qu'il se trompait, ni lui, ni les rédacteurs de la *Croix*, ne se résignaient à en convenir.

C'est sur ces entrefaites, et pour suppléer précisément à la mauvaise information des journaux religieux, surtout français, que la *Correspondance de Rome* fut fondée. L'*Osservatore romano* était le journal officiel du Saint-Siège, la *Correspondance* se contentait d'être son amie et son alliée; de sorte que, sans avoir une autorité beaucoup moindre, elle conservait, plus que son grand aîné, la liberté de ses mouvements, elle pouvait même, accidentellement, être désavouée. De petit format, imprimée sur un seul côté, elle avait, elle a toujours l'aspect beaucoup moins d'un journal que d'un bulletin d'informations, de documents et de notes, facile à répandre et à reproduire. On y lit des notes romaines très sûres et de bonnes lettres du monde entier.

La politique de la *Correspondance* vis-à-vis de la France était naturellement celle de Pie X : ni intransigeante ni libérale, mais clairvoyante, loyale, opportune sans opportunisme, d'un mot, catholique. Le faux libéralisme n'a jamais eu prise sur elle, elle sait trop où l'adversaire veut en venir, à la dissociation progressive de l'Eglise de France et du Siège romain, et à la décatholicisation de notre pays. Par delà les présents d'Artaxerxès, elle sait distinguer ses intentions. C'est pourquoi, sans se fermer en principe à aucun accommodement légitime, elle encourage ce qui reste en France de catholicisme à s'organiser, elle pousse à résister à un pouvoir qui ne respecte que les forts. Politique très simple, qui n'est pas commandée seulement par l'intérêt particulier de l'Eglise de France, mais aussi par celui de l'Eglise universelle, la France étant le centre d'une guerre anticatholique qui se livre dans le monde entier.

Avec une politique pareille, la *Correspondance de Rome* devait fatalement, comme Pie X, heurter tous ceux qui ont l'esprit de négociation beaucoup plus que de combativité. D'autant plus qu'elle s'exprime généralement avec une netteté et une vigueur plutôt françaises, dont la prose enveloppée et flasque de nos *Croix* nous a depuis longtemps déshabitués. Elle ne tarda pas à devenir odieuse à tout le libéralisme catholique. La *Croix*, dédaigneusement, la passait sous silence. Le *Bulletin de la Semaine*, les *Débats*, le *Figaro*, tantôt la raillaient de son manque d'autorité, tantôt l'accusaient de l'excès contraire, et constamment ils lui faisaient reproche de prétendues mauvaises dispositions contre l'épiscopat et contre la France.

Mais un journal, ce sont des journalistes. Il fallait prévoir que la haine aurait tôt fait de rechercher les personnes de chair et d'os qui rédigeaient la *Correspondance* ou qu'on supposait qui la rédigeaient. C'est ainsi que furent produits au grand jour le nom de Mgr Benigni et le mien.

Mgr Benigni occupait alors au Vatican le poste de sous-secrétaire aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il n'était pas le directeur de la *Correspondance*, contrairement à ce qui se répétait tous les jours; mais, organisateur et chargé du service de la presse à la Secrétairerie d'Etat, c'était auprès de lui que venaient naturel-

lement s'informer les rédacteurs de la *Correspondance*, comme les autres; c'était de lui qu'ils s'inspiraient à l'occasion. Mgr Benigni est un des prélats les plus intelligents d'une Curie où il y en a beaucoup. Ancien professeur d'histoire à la Propagande, ancien rédacteur en chef à la *Voce della Verita* de Rome, auteur d'une *Histoire sociale de l'Eglise* en voie de publication qui promet d'être une œuvre considérable, il a puisé dans les livres et dans la vie une rare connaissance des hommes et des choses politiques. Il possède de la France actuelle une information aussi sûre qu'abondante.

C'est dans la personne de ce prélat que les mécontents incarnèrent la *Correspondance*, c'est sur lui qu'ils poursuivirent dès les premiers jours la vengeance des sévérités de cette feuille à leur égard. Excellente tactique, semblait-il, pour ne pas paraître attaquer le Cardinal Secrétaire d'Etat, tout en l'atteignant par-dessus la tête de son subordonné.

On ne s'en tint pas là. La *Correspondance* portant quelquefois des Lettres de Paris, comme des autres capitales, on voulut en découvrir l'auteur. On ne prit pas la peine de réfléchir que très probablement il y en avait plusieurs, un seul ne pouvant avoir une compétence universelle. Dès qu'on en tint un, et ce ne fut pas difficile, puisque celui-là ne s'en cachait pas, on en fit la représentation de tous les autres, on le rendit responsable non seulement de toutes les Lettres parisiennes, mais de toutes les informations françaises, quelles qu'elles fussent, il devint le bouc émissaire pour la France de tous les méfaits de l'organe romain.

Cet unique correspondant, c'était moi.

Du jour où, en effet, j'avais remarqué la *Correspondance*, sa bonne information, sa fermeté de conduite, je m'étais mis de moi-même en communication avec elle. Ce n'était pas seulement du prélat qui passait pour l'inspirer que j'avais fait la connaissance à Rome, j'avais noué des relations personnelles avec deux de ses rédacteurs. Partisans de la même politique, nous nous faisions écho de chaque côté des Alpes. Ce qu'ils disaient dans la *Correspondance*, je le disais aussi dans l'*Eclair*, dans la *Croix*, dans l'*Univers*. Je leur adressais même, de temps à autre, pour leur bulletin, des réflexions sur la situation des catholiques français. Tout cela, en si bonne et tranquille conscience, que je ne le cachais ni à l'*Action libérale* ni à la *Croix*. Au contraire, je m'en prévalais auprès de M. Piou et de M. Bouvattier pour autoriser le conseil que je n'ai cessé de leur donner, pendant plus d'un an, d'atténuer leur exclusivisme constitutionnel et de prendre une attitude plus combative.

Si grand était leur aveuglement, si exagéré le sentiment de leur importance, que, plutôt que de s'obliger à suivre les directions nouvelles en vérifiant leur authenticité, ils préférèrent les discréditer tout de suite en répandant partout qu'elles n'étaient, après tout, que de moi, et que c'était moi qui en étais dans la *Correspondance* l'initiateur responsable. On me fit défense d'en parler dans mes articles de la *Croix*. Chaque fois que l'organe romain portait une note dans ce sens, l'ordre était donné qu'on ne la reproduisît point. Peu à peu,

l'opinion générale de tous les milieux religieux de Paris fut que c'était moi le correspondant et l'agent pour la France de la *Correspondance de Rome*, et que la politique « intransigeante » de ce journál était sans autorité, puisqu'elle n'était que la mienne. Il n'y avait rien de changé au ralliement.

La première fois que fut faite publiquement la dénonciation de mon rôle supposé, ce fut le 5 février 1908, dans le *Bulletin de la Semaine*, organe libéral d'avant-garde. On y lisait :

La *Corrispondenza romana* prend à partie, avec sa bénignité et son jargon accoutumés, les journaux qui ont annoncé l'ajournement des assemblées régionales. Elle nous fait le grand honneur de nous mettre sur sa liste !

Elle comprendra notre indifférence à l'égard de ses aménités comme de ses informations relatives à la France, en apprenant, ce qu'elle ignore évidemment, que ses articles lui viennent de Paris, sont faits à Paris, par un professeur de ces lycées contre lesquels elle fulmine, et qui, par sa collaboration à divers journaux catholiques, n'a jamais réussi à compromettre son avancement.

La revue qui me dénonçait ainsi à l'Université et au gouvernement se rédigeait en grande partie à l'Institut catholique de Paris, elle avait pour secrétaire M. Scarpatett, sous-bibliothécaire à cet Institut, pour directeur M. Imbart de la Tour, universitaire comme moi, et pour principal rédacteur M. Georges Fonsegrive, également universitaire. L'insinuation méchante au sujet de ma carrière, d'autant plus méchante que mensongère, puisque je n'avais eu aucun avancement depuis ma collaboration à des journaux catholiques et même de six ans auparavant, nous la retrouverons plus tard, identique, dans le réquisitoire de M. René Besnard.

La *Correspondance* ne songea pas un instant à nier mes relations avec elle, tant elles étaient naturelles et légitimes, mais elle nia absolument que je fusse son correspondant parisien, elle voulait dire son informateur ordinaire et son agent attitré. Rien n'y fit, la fausse nouvelle était sortie de bouches trop autorisées, personne ne douta qu'elle fût vraie.

A partir de ce moment, la *Correspondance* ne publia aucun document, aucune note, aucune information sur la France, qu'elle ne me fût attribuée immédiatement.

Ignorant comme pas un de la science du droit, je fus décrété l'auteur de notes savantes parues sur les mutualités.

Certains évêques ayant été complimentés de leur belle attitude, on m'accusa de jeter le discrédit sur les autres.

Un communiqué de la S. Congrégation des Religieux ayant paru, qui dégageait l'Eglise de toute solidarité avec la célèbre Maison sociale de Madame Mercédès, on affirma que c'était moi qui l'avait fait insérer.

La *Correspondance*, un autre jour, s'étant montrée désagréable à l'Archevêché de Paris, pour un imprimatur qu'il avait accordé à un livre de M. l'abbé Labourt, on ne manqua pas de me faire grief des observations de la *Correspondance*.

***

Survinrent les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc (avril 1909). M. Féron-Vrau était parti pour Rome. M. Piou devait si peu y aller qu'il m'avait chargé de demander pour lui un éclaircissement au Cardinal Merry del Val. Quelle ne fut pas ma stupéfaction, deux jours après mon arrivée, de l'y rencontrer!

Tout le monde connaît le lien d'association politique intime qu'il y a entre l'*Action libérale populaire* et le journal la *Croix*. Que de fois la plume du rédacteur en chef M. Bouvattier en a témoigné! L'*Action libérale* est l'organisation du ralliement, la *Croix* son organe (1). M. Féron-Vrau avait jugé sans doute que l'intérêt du ralliement exigeait la présence de M. Piou à Rome. N'y avait-il pas, en effet, un représentant du duc d'Orléans, le duc d'Alençon? Ne disait-on pas qu'il devait occuper une place spéciale dans la basilique Saint-Pierre, non loin du Pape? Un télégramme manda immédiatement M. Piou, qui obtint aussi une place, à côté du duc d'Alençon.

Ensemble, les deux associés visitèrent plusieurs personnages, des cardinaux, le Père Emmanuel Bailly, général des Assomptionnistes : on parla, parce que c'était notoire, de l'intention du Saint-Siège de ne pas imposer la constitution aux catholiques français qui n'en voulaient pas. Séparément, et longuement, ils visitèrent le Cardinal Secrétaire d'Etat, qui évidemment ne démentit pas ces intentions. Ensemble, ils entendirent le discours de Pie X, si formel à recommander l'union des catholiques de tous les partis sur le terrain religieux. Rien n'y fit. Les deux associés, en rentrant en France, ne rapportèrent de Rome que ce qu'ils y avaient apporté, le sentiment profond que rien n'était changé, et qu'il n'y avait, à l'avenir comme par le passé, de bonne politique catholique française approuvée du Saint-Siège, que celle dont ils avaient été jusque-là les représentants et les chefs, la politique sur le terrain constitutionnel.

Je sais bien que le Vatican use volontiers de nuances, pas à ce point, cependant, qu'il devienne inintelligible. Douté-je alors de la sincérité de M. Féron-Vrau et de M. Piou? Je suppose plutôt que, quand leurs interlocuteurs, quand le Cardinal, et même le Pape, parlaient devant eux, ces messieurs n'écoutaient qu'eux-mêmes, ils avaient l'illusion d'entendre des autres ce qu'ils brûlaient tant qu'on leur dît, ce qu'ils étaient convaincus d'avance qu'on ne pouvait pas ne pas leur dire.

Ce qui est certain, c'est que M. Piou n'attendit pas longtemps pour proclamer la bonne nouvelle, dans un discours, à Lyon, et la *Croix* la répéta après lui à Paris. M. Piou poussa même l'inconscience jusqu'à ajouter qu'il ne craignait aucun démenti. Immédiatement après

1. Je dis la *Croix* dans sa note dominante. Je n'ignore pas, en effet, qu'il y a plusieurs courants dans ce journal, dont un au moins n'est hostile ni aux directions de Pie X, ni à ceux qui les ont les premiers soutenues. Voir plus loin, p. 174, la note.

arrivait une lettre du Cardinal au colonel Keller, lettre que tout le monde a prise pour le démenti.

M. Piou. après avoir eu soin de rappeler qu'il revenait de Rome, avait dit à Lyon :

Vous avez peut-être entendu dire que l'attitude du Saint-Siège à l'égard de la France s'était modifiée dans ces derniers temps, qu'il encourageait des tentatives que nous jugeons imprudentes et dangereuses, qu'enfin, depuis la loi de Séparation, il avait des vues différentes de celles qu'il avait suivies jusqu'alors dans ses rapports avec la France.

Soyez pleinement rassurés, *rien n'est changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays*... (1).

Ces paroles étaient du 6 juin. Le 19 du même mois, à une lettre que lui avait adressée le colonel Keller, et dans laquelle celui-ci parlait de la nécessité pour tous les catholiques de s'unir sur le terrain religieux, le Cardinal Merry del Val répondait en ces termes :

Du Vatican, 19 juin 1909.

Monsieur le Président,

Le Saint-Père vous remercie de la noble lettre que vous lui avez adressée, avec le compte rendu de l'Assemblée annuelle de la Société Générale d'Education et d'Enseignement. Sa Sainteté, qui déjà s'était grandement réjouie en vous voyant appelé à succéder à votre illustre père dans la présidence de cette société si méritante, n'a pu lire sans une profonde satisfaction le remarquable discours que vous avez prononcé en cette solennelle circonstance. Vos paroles, en effet, répondent complètement aux pensées et aux désirs du Souverain Pontife, qui est heureux de leur donner sa pleine et entière approbation. *Rien ne lui paraît plus opportun et plus pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir sur le terrain nettement catholique et religieux, conformément aux directions pontificales.*

Ce programme d'action si clair et si fécond, que déjà votre vénéré Archevêque a encouragé en termes si éloquents et si autorisés, *le Saint-Père souhaite qu'il soit adopté par tous les bons Français.* C'est dans cette espérance que Sa Sainteté vous accorde de tout cœur, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de la Société Générale d'Education et d'Enseignement, sa plus affectueuse Bénédiction.

Je profite bien volontiers de cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

Signé : Cardinal MERRY DEL VAL (2).

En même temps, le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, écrivit au même colonel Keller ces précisions décisives :

Ma pensée la voici :

Dans les hauts enseignements donnés aux catholiques de France par le Souverain Pontife, il n'y a place pour aucune équivoque; tout commentaire les affaiblit, toute amplification ne peut que les dénaturer.

1. *Univers*, 7 juin 1909.

2. *Univers*, 21 juin 1909.

Le Pape est le Père commun de tous les fidèles et de tous les Pasteurs; il s'adresse à tous sans distinction et sans préférence.

Les intérêts religieux dont Il a la charge dominent les questions politiques et ne peuvent se confondre avec elles.

Sa parole appartient à tous ses fils réunis; elle n'est la propriété d'aucun eux en particulier.

Lors donc qu'Il nous convie tous à nous unir autour de Lui pour la défense de la religion, ce n'est pas pour que nous disputions l'appui qu'il nous offre, au profit de nos méthodes d'action quelles qu'elles soient; c'est au contraire pour qu'en dehors des questions qui nous divisent nous trouvions, autour de lui et dans la hiérarchie, l'autorité qui peut grouper toutes nos forces.

Que les catholiques cessent donc de discuter les instructions du Pape, mais qu'ils les suivent en se tendant franchement et loyalement la main, avec le désir sincère d'aplanir les difficultés au lieu d'en créer de nouvelles.

Qu'ils laissent avant tout l'auguste personne du Souverain Pontife en dehors et au-dessus de leurs divergences d'opinions (1).

Du coup, l'irritation des libéraux monta à son comble. La cassure inévitable entre gens, dont les uns résistaient aux directions pontificales, les autres, comme moi, s'y livraient complètement, se produisit. Mes relations furent rompues avec M. Piou et avec sa Ligue.

***

La *Croix,* prudente, se réserva. On m'y détestait cordialement, mais le dévouement de M. Féron-Vrau pour M. Piou n'allait pas jusqu'à refuser de lui survivre. Je continuai donc d'y être toléré, mais au milieu de quelle gêne réciproque! jusqu'au jour où éclata l'incident Janne.

Cet incident était fait pour surprendre tout le monde, excepté à la *Croix*. Il faut savoir ce qui l'avait préparé et rendu presque inévitable. On était sous le ministère Briand, à l'époque où les parlementaires de l'*Action libérale* flirtaient le plus intensément avec ce ministre, qui venait de parler à Périgueux de « détente » et d'« apaisement ». Ils méditaient d'entrer plus ou moins dans sa majorité, l'opposition pesant à la plupart, et les meilleurs espérant obtenir ainsi l'amélioration de la loi de Séparation et la reprise des relations avec le Saint-Siège.

A Rome, on jugeait absurde et chimérique cette attitude vis-à-vis d'un ministre qui ne s'appartenait pas, et qui d'ailleurs ne cessait pas de proclamer, même à Périgueux, que la loi de Séparation était intangible et les lois de laïcité la pierre angulaire de la République. On la jugeait coupable, parce qu'elle tendait à paralyser la résistance, même légale, qu'il eût été nécessaire qu'on opposât à ces lois. La *Correspondance* parlait dans ce sens, et c'était tout à fait aussi ma manière de voir. Des catholiques persécutés comme catholiques ne devaient pas abandonner, même provisoirement, le terrain catholique pour aucun autre terrain, fût-ce celui des réformes sociales, sous prétexte qu'on retrouverait le premier plus tard.

1. *Univers,* 21 juin 1909.

Pendant plus de six mois, à plusieurs reprises, j'attirai l'attention de M. Bouvattier sur les appréciations de la *Correspondance de Rome*, en ajoutant que les lettres particulières que je recevais de mes amis romains concordaient absolument avec ces appréciations : il me répondait chaque fois que la politique française n'était pas de la compétence des étrangers, et que M. Briand était un homme avec lequel il savait, lui, qu'on pouvait s'entendre. Et la *Croix* continuait de s'illusionner et d'illusionner les autres, le rédacteur parlementaire, M. Janne, semblant chargé plus spécialement, dans ses « bruits de couloirs » et dans ses interviews, d'orienter les lecteurs. C'est précisément sur une interview de ce genre qu'à Rome on se fâcha.

Le 2 novembre 1909, la *Correspondance* publia la note que voici. (1)

De plusieurs points de la France, nous recevons de nombreuses manifestations de douloureux étonnement au sujet de la mentalité et de l'attitude de certains catholiques vis-à-vis des ruses de M. Briand.

Tout en étant un politicien très habile, M. Briand est obligé par la force des choses à jouer toujours des mêmes trucs, qui à la longue devraient être compris, même par les plus optimistes. Ainsi son discours de Périgueux ne pouvait tromper personne, en dehors de ceux qui voulaient être dupes.

C'est pour cela qu'on est douloureusement frappé par l'attitude de certains collaborateurs de journaux catholiques, tels que M. A. Janne, qui semble s'être donné le rôle d'abuser les lecteurs d'un grand journal catholique de Paris sur le prétendu libéralisme de M. Briand et sur ses soi-disant excellentes intentions. Conversations, interviews, jugements personnels, il n'est pas de « ficelles » que le rédacteur en question n'ait employées pour insinuer dans l'esprit de ses lecteurs une sympathie vraiment déplacée pour l'homme de la Séparation.

Mais voici qui dépasse la mesure. Dans le numéro du 29 octobre dudit journal, M. Janne prend la peine d'atténuer lui-même l'effet inévitable des réponses ouvertement sectaires de M. Briand aux radicaux-socialistes venus pour lui demander des explications. Ce faisant, il s'efforce de refermer les yeux catholiques qui, malgré lui, allaient s'ouvrir.

Voici, par exemple, comment il s'exprime : « Enfin, M. Briand promit aux pontifes de défendre les projets tendant à assurer la protection de l'école laïque. Cette assurance, répétée et amplifiée (?) par M. Dubief et aujourd'hui confirmée par les instructions sectaires de M. Doumergue, a paru calmer les inquiétudes des combistes. En réalité, la concession qui, mieux que toutes les autres, a endormi (!) leurs méfiances, est l'ajournement de la réforme électorale. »

Eh bien, de tels jeux ne peuvent continuer impunément. Si M. Briand, non content de ses Narfons de la presse libérale, se ménage des amis dans les journaux catholiques, il faudra bien mettre les points sur les *i*, et tant pis pour les responsables.

Le salut de l'Eglise vaut bien cela et le reste.

1. Si le mot d'ordre, parmi les libéraux, à cette époque, n'avait été d'ignorer la *Critique du Libéralisme* autour de laquelle ils font aujourd'hui tant de bruit, ils eussent peut-être trouvé en elle le premier responsable. Quinze jours avant cette note de la *Correspondance de Rome*, elle venait de signaler la première, la tactique dissolvante de M. Janne, rédacteur à *La Croix* et correspondant du *XX*e *Siècle* de Bruxelles (15 octobre 1909, p. 37 : Le nouvel « esprit nouveau »). — N. D. L. R.

A la lecture de cette note, M. Féron-Vrau congédia brutalement M. Janne (1). Pourquoi M. Janne? Il n'écrivait rien que sous le contrôle du rédacteur en chef, M. Bouvattier, et non seulement celui-ci avait lu et approuvé ce passage de son subordonné, mais des journaux ont affirmé, sans jamais être démentis, que c'était lui qui en était l'auteur. Pourquoi d'ailleurs un congé? Ce n'est pas le changement de M. Janne que demandait la *Correspondance,* mais seulement celui de ses idées. On a dit que M. Féron-Vrau avait reçu de Rome une dépêche lui suggérant cette mesure. Elle n'était venue certainement ni du Saint-Siège ni de la *Correspondance.* Alors?... Je suppose qu'à la *Croix* on avait d'autres griefs contre M. Janne, et la note de la *Correspondance* avait servi à M. Féron-Vrau de prétexte pour s'en séparer.

Quoi qu'il en soit, deux personnes, ou plutôt deux groupes de personnes sortirent ulcérés de cette aventure, M. Janne et ses amis d'une part, et, de l'autre, M. Féron-Vrau et ses rédacteurs; sans compter l'*Action libérale,* démentie déjà à Lyon, et maintenant blâmée indirectement pour sa politique briandiste. C'est le « romain », le collaborateur et l'ami de la *Correspondance de Rome,* qui paiera les frais.

On décida du premier coup que l'auteur de la note, ou son inspirateur, ne pouvait être que moi. On n'en possédait aucune preuve pas même un indice, et il y avait plutôt des raisons de croire que le Vatican n'avait besoin de personne pour lire à sa place un journal de l'importance catholique de la *Croix.* N'importe, l'auteur du renvoi de Janne, c'était moi; chacun en était ou s'en montrait assuré comme de sa propre existence. Je n'avais plus qu'à me bien tenir. L'atmosphère autour de moi était saturée d'électricité, j'étais à la merci de la première étincelle.

C'est de Nancy qu'elle jaillit.

A PROPOS DE SPIRITISME

La *Croix* a publié, les 4, 11 et 18 février 1912, sous le titre *Notes apologétiques, Phénomènes spirites,* des articles signés S. T. sur une question actuelle entre toutes, le spiritisme, qui passionne tant d'âmes ayant perdu la foi et même tant de catholiques épris de merveilleux, de communications directes avec les esprits et les mystères de l'au delà.

L'exposé des « phénomènes spirites », produits par les « mediums », et des « théories » principales par lesquelles on les explique, — intervention surnaturelle, causes purement naturelles et interprétation spirite — ne laisse guère à désirer, sauf peut-être pour le choix des autorités citées par l'auteur, pêle-mêle, P. Franco, Paul Gibier, Pierre Janet, Crookes, Dr Subled et Dr Grasset, avec son étrange

1. Voir aux *Documents,* I. un récit de ce congédiement.

théorie cérébrale du centre conscient O et du polygone A V T E M K (1). inconscient, subconscient, subliminal, du psychisme supérieur et du psychisme inférieur, de qui relèveraient les phénomènes spirites.

Mais voici qui est de nature à émouvoir les catholiques. M. S.-T. écrit le 4 février, note 3 :

Un de mes amis, très sérieux, très instruit et excellent catholique, me raconte une expérience faite par lui-même et plusieurs de ses camarades. En plein jour, dans un jardin, il posait les mains sur une petite table, en prenant soin de relier les extrémités des deux petits doigts par un fil de métal. *Doucement, il élevait les mains*, et *la table s'élevait* au-dessus du sol; peu à peu, les mains se détachaient de la table qui *restait ainsi suspendue au-dessus du sol* et au-dessous des mains de l'opérateur.

Mon ami m'affirme très sérieusement qu'il n'avait, en faisant cela, aucune *intention* d'évoquer quelque esprit que ce fût, étant, du reste, extrêmement *sceptique* sur l'origine « préternaturelle » des phénomènes spirites.

Il semble bien que cette « lévitation » n'ait pas besoin d'être expliquée par une intervention surnaturelle.

Peu importe « l'intention » de l'opérateur; peu importe son état d'âme à propos de « l'origine préternaturelle des phénomènes spirites ». A qui fera-t-on croire que deux mains d'homme, aux petits doigts reliés par un fil de fer, peuvent, en s'élevant doucement, attirer une petite table, la faire s'élever au-dessus du sol et rester suspendue en l'air, sans « aucune intervention surnaturelle » ou préternaturelle?

Ce serait un effet sans cause et plus qu'un miracle, car le miracle a une cause, Dieu.

La lévitation dont il s'agit a donc aussi une cause préternaturelle, le démon, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. L'une de ses principales forces, a-t-on dit, est de se faire nier, surtout par les croyants.

***

Voici qui est encore plus fort que le fait précédent :

Une personne très digne de foi, écrit M. S. T. le 11 fév., me raconte un fait où *elle voit une intervention diabolique, mais d'où il convient sans doute de tirer une conclusion moins affirmative*. Un médium pose sa main sur une petite table qui, à l'un de ses pieds, porte un crayon, la mine en bas et en relief. On *interroge* la table; *le crayon écrit les réponses* sur une feuille de papier, très lisiblement.

Un professeur prêtre se trouvait là : « Au nom de Jésus-Christ, s'écrie-t-il, je vous adjure de dire qui vous êtes! » Pas de réponse; la table s'arrête. Même adjuration, même silence... Troisième sommation; alors un frémissement de la table, un mouvement brusque; on retire le papier, qui porte ce mot écrit lisiblement : « Satan! »

J'accepte le fait pour vrai, en raison du caractère de celui de qui je le tiens. Pourtant, *il n'est pas impossible de l'expliquer naturellement* (2). N'oublions

1. Ces lettres désignent: A le centre auditif, V le centre visuel, T le centre tactile, E le centre de l'écriture, M le centre de la parole, K le centre du mouvement.

2. C'est moi qui souligne tout ce qui est en italique.

pas, du reste, que les médecins et les spécialistes peuvent dire leur mot dans une question de ce genre : l'important est qu'ils ne nient pas a priori la possibilité et, en plusieurs cas, la nécessité de l'intervention d'un tiers agent occulte.

Dans le cas cité, *il se peut que le prêtre lui-même ait été d'abord fortement convaincu que le phénomène était de provenance diabolique :* cela ressort même de sa question. *Dès lors, le centre O du prêtre influe sur le polygone du médium, et ce polygone, ainsi influencé, agit à son tour fortement sur la table.* C'est ainsi que dans l'hypnotisme, le centre O du magnétiseur se substitue au centre O de l'hypnotisé et agit sur le polygone de celui-ci. Nous avons, en plus, dans le cas qui nous occupe, le polygone du médium ricochant, en quelque sorte, par l'impulsion qu'il donne inconsciemment à la table, à laquelle il fait répondre : « Satan ! »

Remarquez, d'ailleurs, que tout d'abord, interloqué par la voix du prêtre, le médium n'a plus fait bouger la table, parce que son effort d'attention avait été subitement détourné. La question est répétée trois fois; à chaque fois, *le médium est de plus en plus influencé par le centre O du prêtre ;* et, enfin, son polygone agit sur le mouvement de la table et du crayon.

La difficulté réside encore, dira-t-on, dans la motion du crayon qui écrit. ***Mais, tout de même qu'avec un aimant tenu à une certaine distance on fait mouvoir en divers sens un bout de fer, pareillement il ne paraît pas inadmissible que certains tempéraments « polygonaux » meuvent la table de manière à lui faire écrire leur pensée*** et sans que le centre O les en avertisse.

Je ne voudrais pourtant pas affirmer que l'explication par l'activité du polygone inconscient est nécessairement la bonne. Elle est *vraisemblable ;* et c'est assez pour que nous devions en tenir compte. Mais il reste toujours que le phénomène que nous venons d'étudier peut avoir pour cause un *agent occulte intelligent ;* et rien, d'autre part, n'empêche que cet agent combine son action avec celle du médium. Dans quelle mesure ? C'est ce qu'il paraît bien difficile de déterminer.

L'explication que donne M. S. T. d'après la théorie du Dr Grasset, de Montpellier, centre O conscient et polygone inconscient, n'est présenté que comme possible, « vraisemblable » et n'excluant pas l'intervention « d'un agent occulte intelligent ». — Fort bien; mais comment un catholique peut-il regarder avec indifférence et étudier comme chose licite, pouvant « s'expliquer naturellement », le fait « *d'interroger une table* » au pied de laquelle on a adapté un crayon, qui « *écrit les réponses sur une feuille de papier, très lisiblement ?* »

A quel homme raisonnable fera-t-on croire que la « main d'un médium, posée sur une table », peut rendre celle-ci intelligente, pensante, au point de comprendre toutes les interrogations qu'on lui adresse et de savoir les réponses qu'il faut y faire pour « les écrire très lisiblement sur une feuille de papier » ? La matière, si subtile qu'on la suppose, est absolument incapable de penser; Dieu lui-même ne peut pas la faire naturellement pensante : et l'on voudrait que la main d'un médium influencé ou non dans son « polygone inconscient » par « le centre O conscient » d'un prêtre, opérât cette impossible merveille de rendre intelligente et pensante une table de bois, incapable de l'être !

De plus, ce serait le polygone *inconscient* du médium qui produirait ce chef-d'œuvre, ce miracle de conscience, d'intelligence et de

présence d'esprit, non pas en lui-même, mais dans un bois inerte, doué tout à coup du don merveilleux de saisir les questions posées et d'y répondre par une écriture très lisible, que l'enfant le plus intelligent n'apprend qu'à la longue, et que la table connaîtrait sans l'avoir jamais apprise ! Absurdité révoltante.

Alléguer l'exemple de l'hypnotiseur « dont le centre *O* se substitue au centre *O* de l'hypnotisé », c'est commettre le sophisme qui consiste à passer d'un genre à un autre : car hypnotiseur et hypnotisé ont des âmes intelligentes, pouvant agir l'une sur l'autre, tandis que, si le médium est intelligent, la table ne l'est pas et ne peut subir qu'une influence physique et matérielle.

Même sophisme et plus inacceptable encore dans l'assimilation qu'on essaie d'établir entre l'aimant, qui « fait mouvoir à distance des bouts de fer », et « certains tempéraments » polygonaux, qui meuvent la table de manière à lui faire écrire leur pensée. » — L'aimant agit *physiquement* sur le fer, matériel comme lui ; mais l'esprit conscient et, à plus forte raison, l'esprit inconscient « des tempéraments polygonaux » ne saurait mouvoir *intelligemment* la table qui n'est pas, qui ne saurait être intelligente... « Cela est d'un autre ordre », dirait Pascal.

La saine philosophie exige impérieusement qu'une réponse intelligente, une écriture intelligente, comme celle du cas dont il s'agit : « Je vous adjure de dire qui vous êtes : Satan ! », ait une cause intelligente, consciente, et non pas un bois inerte, incapable de toute pensée, même sous l'influence de tous « les polygones inconscients » de médiums quelconques.

Cette cause intelligente de la réponse intelligente : « Satan », ne peut être que Satan lui-même.

Aussi l'Église, le 30 mars 1898, répondait-elle par le Saint-Office « qu'était illicite le procédé de Titius... écrivant sous la dictée d'un esprit évoqué par un médium, les réponses aux questions qu'il avait posées. » Léon XIII approuvait cette consultation le 1er avril 1898, et il condamnait *à fortiori* les tables parlantes, les tables écrivantes, déjà interdites par Pie IX en 1856.

M. S. T. aurait dû le dire, au lieu de présenter comme « vraisemblable » une explication elle-même inexplicable, et de donner comme simplement *possible* l'intervention, qui est absolument *nécessaire*, d'un « agent occulte intelligent » et surnaturel.

***

Le 18 février, le même M. S. T. écrivait dans la *Croix* un second article qu'on pourrait soupçonner d'être destiné à corriger le précédent, mais où, cependant, il dit encore :

Un prêtre très digne de foi me fait passer le récit d'un cas de suggestion mentale que *j'ai quelque peine à m'expliquer* par la simple activité polygonale.

Dans une petite ville éloignée de Paris de plus de huit cents kilomètres, on faisait, à l'époque où l'ex-Père Loyson prêchait à Notre-Dame, beaucoup de spiritisme. Le médium était un jeune homme de 20 ans, connu comme abso-

lument illettré. Un jour, on lui demande d'écrire le texte du discours prononcé à Paris par le P. Hyacinthe. Le médium répond qu'il le fera deux heures après que le discours aura été prononcé. Et, en effet, deux heures après la conférence de Notre-Dame, le médium entrait en transes et, avec une rapidité vertigineuse, écrivait mot à mot les phrases du prédicateur. Quand le texte imprimé arrivait, quelques jours plus tard, il n'y avait plus qu'à constater la parfaite concordance.

Ce cas de suggestion, à une pareille distance, *me paraît à peu près impossible à expliquer naturellement.* Pourtant, s'il est vraiment diabolique, pourquoi cet intervalle de deux heures?...

Ces mots : « J'ai quelque peine à m'expliquer » et « me paraît à peu près impossible à expliquer naturellement, » sont au moins naïfs, alors qu'égale l'impossibilité absolue d'explication autre que l'intervention diabolique.

Comment l'auteur, M. S. T. concilie-t-il ses hésitations dans les cas cités avec ses conclusions très catégoriques et très fermes :

1° Que, si les phénomènes spirites ont une cause surnaturelle occulte, — et plusieurs, non seulement *peuvent* l'avoir, *mais certainement l'ont,* — cette cause ne peut être ni Dieu ni les bons anges;

Ce n'est pas « *plusieurs* » qu'il faut dire, mais *tous* ou la *plupart* des phénomènes spirites, ont une cause surnaturelle occulte, excepté peut-être la pure rotation des tables. Il n'est pas impossible que celle-ci soit un phénomène de magnétisme naturel. L'Eglise ne l'a pas condamnée. Mais, des tables tournantes aux tables parlantes, le pas est vite franchi. Les spirites qui ont introduit la mode des unes et des autres furent les premiers à en donner une même explication préternaturelle. La prudence chrétienne interdit donc tout jeu de ce genre.

2° Que ce ne sont pas les « esprits » évoqués par le médium qui apparaissent dans les cas de matérialisation; mais qu'alors, si vraiment il y a vision objective et non hallucination, l'agent occulte est un « esprit » mauvais, diabolique, usant d'artifices à sa portée;

3° Que, de toutes façons, la pratique du spiritisme est non seulement superstitieuse, mais encore gravement dangereuse pour les cerveaux et les âmes;

4° Que l'Eglise avait donc le droit et le devoir de le condamner.

Mgr Th. DELMONT.

« OMNIPOTENCE POLITIQUE ? »

D'une solennité par laquelle on a célébré en Belgique le centenaire de la naissance de Montalembert, M. Julien de Narfon publie dans le *Figaro* une relation qui se termine par le commentaire suivant du discours prononcé à cette occasion par le cardinal Mercier archevêque de Malines :

Nous devons par ailleurs de la gratitude au cardinal archevêque de Malines pour avoir abordé *in fine* la question délicate de l'attitude de Montalembert pendant le concile du Vatican. Ce dernier n'était point infaillibiliste, comme

on disait alors. Mais quoi! il avait le droit de ne l'être pas, aussi longtemps que l'infaillibilité du Pape ne fût point définie. Or, il est mort, avant cette définition. Qu'aurait-il fait, après, s'il eût vécu? Aucun doute n'est possible. Il se serait soumis. Il aurait « incliné sa volonté », ainsi qu'en témoigne la lettre singulièrement émouvante de la comtesse de Montalembert, dont parle, dans son admirable *Vie de Montalembert*, le P. Lecanuet, et que le cardinal Mercier nous lit entièrement pour la plus grande édification de ses auditeurs.

Il est vrai que Montalembert, en promettant qu'il inclinerait sans hésitation sa volonté, le cas échéant, ajoutait qu'il le ferait sans chercher à comprendre et à concilier cette soumission nécessaire avec les idées qui lui étaient chères. A distance la difficulté qui se présentait à l'esprit de Montalembert nous étonne. Il paraît en efffet tout simple aujourd'hui aux plus libéraux des catholiques d'admettre l'infaillibilité du Pape, dès que celle-ci a été définie par un concile où nous ne pouvons pas ne pas croire que fût engagée l'infaillibilité de l'Eglise.

Au surplus, ce n'était pas, ainsi que l'a dit fort opportunément le cardinal-archevêque de Malines, l'infaillibilité du Pape, qui répugnait à Montalembert, mais *cette omnipotence politique* qu'il prévoyait que l'on chercherait à ériger derrière elle. Et voilà, comme conclusion de l'apothéose à laquelle nous venons d'assister, une bien utile mise au point.

Ce serait refaire une démonstration qui fut surabondamment faite avant le Concile du Vatican, que d'établir la méprise de ceux qui, avant la proclamation du dogme de l'infaillibilité du Pape, ont pu prévoir que, derrière l'infaillibilité, « l'on chercherait à ériger l'omnipotence politique ». Entre l'une et l'autre, un chrétien quelque peu averti, simplement un homme de sens droit, n'a jamais pu créer le moindre lien logique. Seule, la passion qui animait alors Montalembert a pu l'égarer sur ce point. Et le cardinal Mercier, en expliquant de cette façon l'attitude du grand orateur, s'est vraisemblablement soucié d'imaginer en sa faveur une circonstance atténuante. La solidité doctrinale de Son Éminence pouvait sans effort lui accorder le bénéfice de tant d'indulgence.

Mais quand c'est M. de Narfon qui tire parti de cette explication, et qui reprend à son compte la « phobie » de « l'omnipotence politique » du Pape, nous avons le droit de nous récrier, et de lui dire : Pardon! si jamais l'« omnipotence politique » du Pape a trouvé un avocat, n'est-ce pas chez vous et chez vos amis, à l'époque du « ralliement », par exemple, alors que vous faisiez des « directions » de Léon XIII une consigne indéclinable pour la conscience des catholiques francais?

Curieuse interversion : tous ceux qui, au moment du Concile. avaient emboîté le pas à Montalembert et à qui « répugnait l'omnipotence politique » du Pape, s'en firent, au moment du « ralliement », les champions, combien atrabilaires! Et tous ceux qui avaient appelé de leurs vœux et salué de leurs acclamations le dogme de l'infaillibilité, furent, en cette même période du « ralliement », traqués comme « réfractaires » à cette « omnipotence politique » arbitrairement instaurée.

Dès lors, à qui M. de Narfon fera-t-il croire qu'il partage sincère-

ment la répugnance de Montalembert à l'endroit d'une « omnipotence politique » dont lui-même, Narfon, joua, pendant au moins dix ans, avec une si audacieuse *maëstria?*

Ce que les plus absolus parmi les intransigeants eussent été incapables même de rêver au profit d'un régime quel qu'il fût, les libéraux, eux, n'ont pas hésité à le traduire en fait; ils n'ont pas craint de mettre l'infaillibilité au service de l'omnipotence politique, pour lui faire consacrer la République. Un seul trait: c'est M. Fonsegrive qui écrivait dans un article sur « le sens et la portée des directions pontificales »: « *Au nom de l'autorité morale infaillible*, pour les catholiques, la légitimité de la République n'est pas à cette heure moins réelle que l'a pu l'être en son temps celle de Louis XIV ». — (*La Quinzaine*, 1er juillet 1897, page 126).

Et l'on sait que ces mêmes libéraux, comme Narfon et Fonsegrive, ont fait honte aux « réfractaires » de leur répugnance à interpréter comme eux ces directions, par l'exemple de leur propre docilité, de leur soumission filiale et sans arrière-pensée à l'omnipotence *doctrinale* du Pape qui a condamné le modernisme.

UN MOT DE M. L'ABBÉ DE PASCAL

M. l'abbé de Pascal nous prie d'insérer la note suivante :

La *Critique du Libéralisme*, no du 15 février, reproduit un article tiré de la *Foi catholique*, no du 15 janvier, et dans lequel M. l'abbé Gaudeau, me nomme, se gausse agréablement de moi et me critique. Laissons là les plaisanteries dont je ne veux pas apprécier la qualité, et venons à la critique.

1o M. Gaudeau parut un peu étonné de mon affirmation que les théories sur la propriété de M. de La-Tour-du-Pin qui ont le don d'effrayer M. Fontaine auraient paru toutes simples à ces hommes de science et d'expérience consommées qui se rencontraient à Fribourg. Je ne puis pas ici me livrer au luxe des citations; une seule suffira. M. l'abbé Gaudeau a-t-il jamais entendu parler du R. P. Albert Weiss, des Frères Prêcheurs, théologien et sociologue de premier ordre, connu dans l'Europe entière, et qui n'est pas, que je sache, « un démocrate sans le savoir? » Qu'il veuille bien lire dans les *Institutions de Sociologie* de cet auteur, tome I, la douzième conférence sur la *Propriété;* il fermera le livre, peut-être épouvanté; je n'y puis rien.

2o M. Gaudeau, séparant un membre de phrase de son contexte, paraît m'attribuer au sujet du droit naturel, une doctrine absolument fausse. Il est vrai que, quelques lignes plus loin, il semble reconnaître que je ne suis pas aussi coupable que je lui avais d'abord paru. — Que M. Gaudeau se rassure sur mon orthodoxie; je professe comme lui : les principes du « droit naturel rationnel à base religieuse »; mais j'estime que ce droit a souvent besoin d'être précédé, déterminé par les institutions humaines et par le droit positif.

3o Enfin, à propos de ce que M. Gaudeau appelle élégamment « la

rengaine sur l'*usura vorax* », je suis sommé de faire savoir si j'admets la légitimité du mot telle que M. Fontaine l'explique dans une note de son livre. Oui et non; dans cette note, il y a du vrai et il y a un peu de cette « confusion brumeuse » que M. Gaudeau a l'amabilité de m'imputer; et tout cela demanderait de longues explications. En attendant, M. Gaudeau peut s'en référer au P. Weiss : *Tome II, vingt-deuxième conférence.* Cela suffit pour le moment. Si M. l'abbé Gaudeau désire continuer cette conversation, je suis à ses ordres. Mais j'ai peu de goût pour ces taquineries d'avant-postes. Si mon distingué critique tient à engager une bataille à fond sur la question sociale, qu'il le dise : Quand il voudra et où il voudra.

G. DE PASCAL.

Nous n'avons pas voulu refuser à notre ami M. l'abbé de Pascal la satisfaction qu'il désirait.

Sans revenir aujourd'hui sur ces questions, bornons-nous à citer une note que nous trouvons dans le tiré-à-part de l'article de M. l'abbé Gaudeau que nous avons reproduit.

C'est au sujet du premier point : les théories de M. de La Tour-du-Pin sur le droit de propriété.

« Pourquoi donc M. l'abbé de Pascal ne dit-il pas *clairement* aux lecteurs et patrons de l'*Action Française*, dont beaucoup sont des capitalistes et des propriétaires, que ces théories de M. de la Tour-du-Pin sur la propriéte consistent à regarder comme une usure illicite tout prêt à intérêt quelconque, tout loyer quelconque des terres et des maisons, lesquelles, selon lui, ne devraient fournir aucun revenu à leurs propriétaires (*Aphorismes*, p. 60); que, selon M. de la Tour-du-Pin, la banque, les chemins de fer (quoi! même ceux de l'Est, dont M. de la Tour-du-Pin est administrateur?), les grandes usines et les grandes rurales devraient appartenir aux corporations, sinon à l'Etat non plus à des particuliers qui s'en font des rentes (pp. 66, 83, etc.). Mais si on avait dit cela *clairement* aux lecteurs de l'*Action Française*, dont plusieurs ne sont pas des sots, ils auraient compris qu'on se moquait d'eux. Franchement, peut-on en vouloir à M. Rambaud, qui conclut sous une forme un peu brutale : « Au fond, c'est du socialisme avec de l'eau bénite et de la phraséologie chrétienne par-dessus. » M. l'abbé de Pascal croit-il, de bonne foi, que de pareilles théories, en bloc, eussent « paru toutes simples » au cardinal Mermillod, au prince de Lœwenstein, au P. Liberatore, au jésuite Lehmkuhl, au dominicain Weiss et autres que M. de Pascal ose présenter comme les patrons de ces doctrines? De tels procédés de discussion ne sont pas sérieux. »

Le Gerant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 9.901

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT (1813-1913)

I. — LES ORIGINES DE LOUIS VEUILLOT

« L'historien s'extasie volontiers sur Michel Ney, qui, né tonnelier, devint maréchal de France... Monter d'une échoppe à un palais, c'est rare et beau; monter de l'erreur à la vérité, c'est plus rare et c'est plus beau. » Est-ce Louis Veuillot qui parle ainsi? Non; il était né tonnelier, mais il n'habita jamais un palais. Et j'ai presque un remords d'écrire, en épigraphe de ce chapitre, la phrase par laquelle Victor Hugo essaie de justifier ses palinodies et de faire passer ses chutes lamentables pour des ascensions sublimes. Cependant, si l'on ramène ces mots à leur sens propre, à la réalité qu'ils doivent contenir, ils résument admirablement les commencements de L. Veuillot. Le fils du tonnelier de Boynes et de Bercy échangea l'outil paternel contre la plus glorieuse des épées, il monta de l'erreur à la vérité en un bond magnifique; et, sans mentir, lui, il aurait pu se rendre le témoignage emphatique de V. Hugo : « A chaque échelon qu'on a franchi, on a dû payer d'un sacrifice matériel son accroissement moral, abandonner quelque intérêt, dépouiller quelque vanité, renoncer aux biens et aux honneurs du monde, risquer sa fortune, risquer son foyer, risquer sa vie ».

Dans la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, il y a une stèle blanche dans une des chapelles latérales; le portrait et le nom de L. Veuillot y rayonnent. Quelle distance parcourue entre le point de départ et ce point d'arrivée! Quel abîme entre le sanctuaire glorieux et la petite mansarde où, aux environs de 1830, rêvait, griffonnait et s'ennuyait le jeune écrivain qui se passait carrément de Dieu et qui eût voulu se passer de maître!... De cette distance, de cet abîme, L. Veuillot a mesuré lui-même la largeur et la profondeur. Il s'en est accusé devant Dieu, il n'en a pas rougi devant les hommes. Ses origines lui furent, non pas un sujet de sot orgueil, mais un exemple des grâces et des miséricordes divines; il disait : « Je suis parti de là! » et ce n'était point pour qu'on applaudît, mais seulement pour qu'avec lui et comme lui on pût bénir la Providence qui dispose des hommes à leur insu et qui se sert pour son œuvre des instruments de son choix.

Il faut donc que je raconte les origines de L. Veuillot. Elles expliquent d'ailleurs son âme, son esprit, certaines nuances dans sa foi et la forme de sa polémique. On ne le comprendrait qu'à moitié si on ne savait d'abord son berceau, ses écoles et ses premières étapes.

I.

« Je suis de vieux sang français et chrétien », disait un jour L. Veuillot. Il était de bon ton autour de lui de calomnier ses origines, de

vilipender son berceau et son foyer familial. A la fin il se redresse et, à défaut de quartiers de noblesse, il exhibe des actes de noblesse.

Par sa mère, il descend de braves gens qui faisaient franchement le signe du chrétien et même, à l'occasion, le geste du soldat. Sa grand' mère maternelle, Marianne Adam, habitait au village de Boynes, en Gâtinais, et c'était une femme qui n'avait froid ni aux yeux ni au cœur. Il a raconté lui-même, dans *Çà et là*, comment il arriva que l'humble villageoise se dressa un jour jusqu'à la taille d'une héroïne: « En 1793, on voulut traîner par les rues le grand crucifix qui ornait la place de l'église. J'avoue que Jacques Adam crut bon d'aller prendre l'air assez loin du village; mais Marianne entra dans l'atelier désert et s'empara de la plus lourde cognée. Avec d'autres femmes du village, elle se plaça devant le crucifix, armée de cette cognée, comme si c'eût été son fuseau, et elle déclara bellement qu'elle abattrait le premier qui oserait toucher à la sainte image. Elle l'aurait fait — aussi vrai qu'il y a un Dieu. — C'est pourquoi personne n'insulta le crucifix. Et quand le soir vint, les vaillantes femmes l'emportèrent et le mirent en sûreté. Et Marianne Bourassin, déposant sa cognée, fit la soupe pour Jacques Adam, qui ne mangea pas de bon appétit ce jour-là ». L'aïeule armée d'une cognée et montant la garde devant un calvaire menacé, sous le feu croisé des outrages et des menaces, c'est bien l'image à mettre au frontispice de la vie de L. Veuillot.

La famille de son père était de Noyers, dans le département de l'Yonne Les Veuillot y possédaient un moulin, pour lequel ils versaient une redevance annuelle à un monastère des environs. La Révolution vient; elle fait comme Bilboquet lequel, devant tous les colis en déshérence ou non, a vite fait de dire : « Cette malle est à moi! » D'ailleurs, il n'y avait pas de doute possible : puisque le moulin des Veuillot était grevé d'une légère redevance à des moines, c'est qu'il était bien d'Eglise. Et le moulin fut confisqué. « Passé le moulin, — écrit L. Veuillot, en parlant de sa race — tout se perd *dans la nuit des temps.* Je crois que les yeux du genre humain n'en furent jamais éblouis. Ça donnait du blé, du vin, de la farine; ça gardait les moutons, ça fournissait des laboureurs, des soldats et des prêtres; et si ça n'a pas fourni encore du bien national, au moins ça n'en a pas mangé ». Et cette seconde image est presque aussi suggestive que la première : le bon meunier sort de son moulin sequestré, ses enfants se dispersent aux quatre vents du ciel, mais le petit-fils les vengera bien un jour.

En attendant, il se contentera de ne pas rougir de ces humbles et de ces dépouillés qui lui firent sa dynastie. Il est « peuple », comme on dit depuis La Bruyère, mais il ne sera pas populacier. Il constate sans amertume que ses aïeux furent d'honnêtes gens qui n'avaient pour fortune que leurs dix doigts et une belle conscience blanche. Il n'y a peut-être rien de plus beau dans la littérature filiale que la page où

L. Veuillot raconte le mariage de son père et de sa mère. Elle court les anthologies et habite les mémoires, mais elle est toujours aussi fraîche qu'au jour où il l'écrivit : « Il y avait une fois, non pas un roi et une reine, mais un ouvrier tonnelier qui ne possédait au monde que ses outils, et qui, les portant sur son dos, l'hiver à travers la boue, l'été sous l'ardeur du soleil, s'en allait à pied de ville en ville et de campagne en campagne, fabricant et réparant tonneaux, brocs et cuviers; s'arrêtant partout où il rencontrait de l'ouvrage, repartant aussitôt qu'il n'y en avait plus; heureux s'il emportait de quoi vivre jusqu'au terme de sa course nouvelle, mais sûr de laisser derrière lui bonne renommée, et de trouver, lorsqu'il reviendrait, bon accueil. Il se nommait François, il était né dans la Bourgogne; il ne savait pas lire; il ne connaissait que son métier... D'ailleurs, garçon de force et de mine, pacifique d'esprit, ferme de cœur, en querelle seulement avec la mauvaise fortune, à laquelle il tenait tête sans sourciller; plus prompt à user de ses robustes mains pour le travail que pour le combat, sachant toujours faire à l'aumône, sur le prix de ses sueurs, la part qu'il ne songeait pas à faire au plaisir... Un jour, traversant une bourgade du Gâtinais, il vit à la fenêtre encadrée de chèvrefeuille d'une humble maison, une belle robuste jeune fille qui travaillait en chantant; il ralentit sa marche, il tourna la tête, et ne poussa pas sa route plus loin. La fille était vertueuse autant qu'agréable; elle aimait le travail, l'honneur brillait sur son front parmi les fleurs de la santé et de la jeunesse; un sens droit réglait ses discours; les fortunes étaient égales, les cœurs allaient de pair, le mariage se fit. Riche désormais d'une bonne et fidèle compagne, le pauvre ouvrier nomade fixa sa tente aux lieux où la Providence avait permis qu'il trouvât ce trésor, persuadé que là aussi se trouverait le pain... » J'arrête là la citation; elle suffit pour maintenant. L. Veuillot est du peuple et il ne s'en cache point. Mais, j'insiste là-dessus, il n'aura jamais cette morgue hideuse qui sera un peu celle de son temps et que l'on pourrait appeler la morgue démocratique, la morgue de ceux qui se vantent de n'avoir point d'aïeux, qui traitent de très haut la fortune et la noblesse et qui se proclament plus respectueux de la casquette à trois ponts que d'une couronne ducale. L. Veuillot sera « peuple »; on s'en apercevra toujours à certaines attitudes de fière indépendance, à ses colères, à son coup de langue, à son coup de fouet; on le devinera surtout à son amour tendre et profond pour les humbles, pour les victimes de l'impiété bourgeoise ou aristocratique. Mais avec quelle indignation aussi il parlera, dans *Çà et là,* des crimes commis par la plèbe sanglante, de la Révolution, de « cette époque où le sabot du goujat écrasait dans le ruisseau la tête et le cœur de la patrie »! Avec quelle verve il fustigera les « vilains » qui voudraient faire dater de 89 l'ère de l'égalité et des libertés françaises. « Vilains! — s'écrie-t-il, — vous êtes bien impudents, bien agaçants, bien triomphants. On ne sait si vous n'aurez pas le dernier

mot dans cette entreprise contre la destinée de la France, si vous ne lui ferez pas abjurer son passé, si vous n'abattrez pas ses derniers monuments, si vous ne violerez pas ses derniers tombeaux, si vous ne la réduirez pas enfin à vous ressembler. Mais, fussiez-vous mille fois victorieux, vous n'êtes — oui, dans cette gloire — vous n'êtes et vous ne serez jamais que des cuistres!... Cuistres! cuistres! cuistres! ». Et, d'autre part, ce plébéien chantera à la vieille noblesse de France un hymne de gratitude émue; il sait qu'elle a commis des fautes et qu'elle a parfois oublié sa mission; mais il sait autre chose aussi : « Elle a donné beaucoup de cœurs à l'Eglise, beaucoup de sang à la patrie; elle a été, après l'Eglise et sur ses pas, la tutrice de ce grand et bon peuple de France, encore si grand et si bon. Loin des scandales de la cour et des villes, le peuple disait proverbialement : « Noblesse vient de vertu ». Et la noblesse, la vraie noblesse au cœur chrétien, voulait que vertu vînt de noblesse : « Noblesse oblige ». Et il avait peine à croire que la Légion d'honneur pût jamais remplacer la Légion de noblesse. De son temps, elle faisait beaucoup de chevaliers : chevaliers de presse, chevaliers de théâtre, chevaliers de poésie et de littérature. Qu'eût-il dit s'il l'avait vu faire des chevaliers de loges maçonniques et des... chevaliers d'industrie!

II.

Il naquit à Boynes, le 11 octobre 1813, et il connut la souffrance avant de pouvoir la sentir. Il a raconté lui-même cet épisode : « Un négociant frustra mon père du prix de plusieurs années de travail. Ruiné de fond en comble par une perte de quelques centaines de francs, il quitta le pays sur les instances de ma mère, qui avait l'âme fière et hautaine, et partit avec elle, emmenant mon frère encore dans ses langes, et moi qui sortais du berceau, pour venir chercher de nouvelles ressources, mais surtout pour cacher sa misère au sein de Paris. » Mais le petit Veuillot ne passe que quelques mois à Paris; on le ramène à Boynes chez son grand-père. Et c'est là qu'il va grandir, en pleine nature, en pleine liberté, comme un petit gars de village. L'air est pur dans le Gâtinais, entre Pithiviers et Montargis; le vent d'ouest y souffle dur, balaie la grande plaine et fouette les visages. Les âmes sont saines. On y parle un des plus purs dialectes de France. Et tout le monde travaille. L. Veuillot grandit donc dans une atmosphère de bonnes mœurs, de bon labeur, de bonne vie. Il est clair que la Providence veille sur cet enfant et que, dans la boutique du vieux charron de Boynes, il aura meilleur temps et meilleurs exemples que sur les quais de Bercy.

Tout de suite, il s'empresse de révéler quelques-unes des qualités à quoi on le reconnaîtra toujours. Ce petit paysan a des fiertés et des colères qui ne sont point banales. Qui s'y frotte, s'y pique. Son frère

raconte que, vers l'âge de quatre ans, il fut mis à l'école du village, et on lui donna le petit alphabet classique qui s'appelait la *Croix de Dieu*, parce que le signe de la Croix était gravé au frontispice. Après la première leçon, le jeune Veuillot déchira la page qu'il savait, sous prétexte qu'il n'était pas d'humeur à apprendre deux fois la même chose. On le punit, il recommença. Pour mettre fin à cette manie de destruction, l'oncle Adam offrit à son neveu un abécédaire qui était un défi : une planche de bois sur laquelle étaient inscrites les lettres et leurs combinaisons élémentaires. L'écolier accepte, mais avec cette planche il complète tout de suite l'apprentissage de son futur métier; elle lui sert à deux usages : il apprend et il frappe sur le dos de ses camarades. Il fallut la lui ôter. Il était évident après cela que la littérature serait toujours pour lui un instrument de combat.

Il est résolu, têtu, indomptable. A Boynes, on cultive le safran. Et les paysans gagnent leur vie, durant quelques semaines de l'année, à éplucher le safran. Louis fut mis à cet exercice, vers l'âge de cinq ans. Tout alla bien le premier jour; c'était déjà son affaire de bien éplucher. Mais il en eut vite assez et il déclara qu'il avait autre chose à faire. La grand'mère pria, supplia, menaça, tout fut inutile. On lui montra le fouet; l'enfant bondit et se sauva en criant : « Je vais me jeter au puits de Barville! » Il était de taille à le faire. On courut après lui. La grand'mère l'atteignit, le prit par les deux jambes et le tint un moment suspendu au-dessus du puits. Il dut promettre que jamais plus il ne songerait au plongeon fatal. Il se rendit, ma foi!... mais jamais, au grand jamais, on n'obtint de lui qu'il se remettrait à l'épluchage. Il se réservait pour l'avenir.

L'intelligence s'ouvre en même temps que le caractère s'affirme. Il est le premier de l'école. L'instituteur déclare que cet enfant ira loin; une sorcière des environs le regarde un moment dans les yeux et annonce qu'il sera... empereur. Elle ne précise d'ailleurs ni la couronne ni le sceptre qu'il portera.

Du reste il a tous les malheurs. Il se casse un bras; il est atteint par la petite vérole. Quand il arrivera à Paris, dans sa onzième année, coiffé de son bonnet de coton bleu, c'est à peine si sa mère le reconnaîtra. Il a déjà cette « farouche beauté d'écumoire» dont ses adversaires ont parlé tant de fois. « Oh! qu'il est changé! » — dit la mère, et Louis, les yeux pleins de larmes, a toutes les peines du monde à faire constater son identité.

N'oublions pas l'enfance agreste de Louis Veuillot. Il en gardera dans l'âme un parfum inépuisable. On a fait de lui un Gavroche parisien; on a découvert dans sa verve et dans son style les marques profondes de ses origines parisiennes. « Il n'est bon bec que de Paris! », et de savants psychologues ont fait à Paris l'honneur d'avoir formé l'esprit et le « bon bec » de Veuillot. La vérité est qu'il naquit, qu'il grandit au village, et qu'il y demeura par toutes les affections de son

cœur, par toutes les nostalgies de son âme. Il fut un étrange Parisien, vraiment, celui qui a écrit ce sonnet où s'expriment à la fois l'horreur du boulevard et l'amour des champs :

> Liberté, ma pensée et mon âme sont lasses;
> Onze mois de pavé, de journaux, de marchands!
> J'ai besoin d'un autre air : viens et m'ouvre les champs,
> Et les bois, et la lande, et les calmes espaces!
>
> Je vais donc revoir l'herbe et les chaumes touchants,
> Les clochers élancés, les maisonnettes basses,
> Les roseaux dans l'eau pure!... O liberté, tu passes
> Avec ce vent léger sur les arbres penchants!
>
> Voici, bien loin du luxe aux sourdes amertumes,
> Voici les bonnes gens et les bonnes coutumes;
> Voici les seuils fleuris bâtis par les aïeux!
>
> O biens plus doux encor cent fois qu'ils ne promettent!
> O silence, ô loisir! ô spectacles qui mettent
> Des chansons dans le cœur, des larmes dans les yeux!

Mais aujourd'hui il arrive à Paris; il rejoint sa famille. Le père est employé chez un commissionnaire en vins de Bercy. Le foyer est pauvre, mais toujours honnête. « Mon père et ma mère, — dit Veuillot, — se conduisaient d'après les règles d'une probité rigide; ils élevaient à la sueur de leur front quatre enfants, car après les deux garçons étaient venues deux filles; ils travaillaient sans cesse; pas de fête, pas de repos, pas de nuit, en quelque façon pour eux; ils ne cessaient de travailler que quand l'excès des fatigues et des privations amenait une maladie; ils nourrissaient de leur sang et de leurs jours cette nombreuse famille, qui avait toujours faim; ils venaient avec une générosité sublime au secours de leurs parents encore plus pauvres qu'eux. Hélas! ils remplissaient de la religion tous les devoirs, moins ceux qui consolent et font espérer. En nous épargnant tout ce qu'ils pouvaient nous sauver de leurs souffrances, ils ne savaient que nous dire : « Habituez-vous à la peine, vous en aurez! » Et pas un mot de Dieu. Je le dis à la honte de mon temps, non à la leur, ils ne connaissaient pas Dieu. Enfants tous deux à l'époque où l'on massacrait les prêtres, ils n'en avaient point trouvé dans leur village pour les élever, et tout ce qu'en vieillissant ils avaient entendu dire aux plus habiles qu'eux de l'Eglise et des ministres de la religion, leur en inspirait l'horreur. Seulement, ma mère, par un reste des traditions de sa mère, voulait que j'allasse le dimanche à la messe, où elle venait elle-même aux grandes fêtes, et m'avait appris quelques bribes de l'*Ave Maria*, que je récitais le soir au pied de mon lit ».

On le fait entrer à l'école mutuelle de Bercy. Il y apprend peu de chose. Il avouera un jour qu'il n'a jamais pu avancer dans aucune grammaire « plus loin que les pronoms ». Je ne suis pas sûr qu'il soit allé jusque-là, dans l'école de Bercy. Néanmoins, un sous-maître le

distingue, s'éprend d'affection pour lui, lui enseigne un peu plus de syntaxe et d'histoire que n'en comporte le programme, et même en cachette lui donne quelques leçons de latin. Mais l'éducation est déplorable qu'il reçoit dans ce milieu. L'instituteur est une façon de brute, « ivre les trois quarts du temps ». Il n'a pas assez pour sa soif des revenus de sa classe et il tient abonnement de lecture. Il charge ses pauvres petits enfants de porter à domicile les romans faisandés de son catalogue. « On pense, — écrit Veuillot, — si nous nous privions de lire ces beaux ouvrages en les colportant ainsi. Je n'y manquais pas pour ma part, et il est telle de ces lectures mauvaises dont mon âme portera toujours les odieuses plaies ». Le même maître fait le catéchisme, entre deux vins Il n'y a pas de plus triste spectacle au monde que ces petits catéchumènes devant l'ivrogne et que ces petits commissionnaires qui dévorent sur le trottoir la littérature immonde dont ce misérable vit. Et tout cela s'achève par la première communion de L. Veuillot. Elle pesait sur sa conscience comme un abominable souvenir; mais il avait le droit d'ajouter : « Que le crime en retombe sur d'autres têtes! Je n'ai pas à le porter tout entier. Ils sont heureux ceux qui marchent dans la vie sous la protection des souvenirs et des grâces de ce beau jour! On m'enleva ce bonheur. Poussé à la table sainte par des mains ignorantes ou tout à fait impies, je m'en approchai sans savoir à quel redoutable et saint banquet je prenais part; j'en revins avec mes souillures, je n'y retournai plus. Pardonnez-moi, mon Dieu, et pardonnez-leur! Je ne confesse que pour la gloire de vos miséricordes un crime dont vous avez daigné m'absoudre; et, tandis que je tremble devant l'immensité des faveurs que j'ai reçues avec si peu de mérite, vos enfants les plus chers s'étonneront avec moi du miracle de cette clémence qui, malgré tant d'oublis, m'a voulu rappeler plus tard à la participation de vos mystères profanés ». Il y a dans cette page, se mêlant aux effusions pieuses du chrétien, un accent de colère et de rancune.

Cette note s'atténue un peu lorsque Veuillot nous fait entrer dans l'autre école où s'étiola sa jeunesse, l'étude de Me Fortuné Delavigne. Il avait treize ans; l'heure était déjà venue pour lui de gagner sa vie. Il n'oubliera jamais un petit conseil de famille auquel il assista du fond de son lit. — « Qu'allons-nous en faire! » disait le père, et le brave homme comptait les douze métiers, les treize misères que la destinée ouvrait à son enfant. Ebéniste, maçon, horloger, cordonnier, c'était trop pénible ou c'était trop sale. Tailleur peut-être? Mais il n'y voyait qu'un métier de femme ou d'estropié. La mère eut une idée sublime : « Si nous en faisions un jurisconsulte? » — « Jurisconsulte! faisait le père surpris, qu'est-ce que c'est que cela? » — « Jurisconsulte, reprenait-elle, c'est comme notaire, mais c'est plus fort ». Et le pauvre père s'écriait : « Marianne, tu es folle. Est-ce qu'on a jamais vu des enfants d'ouvriers comme nous devenir notaires? » Et pourtant, quelques jours après, Louis Veuillot était clerc d'avoué.

L'officine de Maître Fortuné Delavigne ne ressemblait pas à toutes les autres : c'était quasi un cénacle. On n'est pas pour rien le frère du poète des *Messéniennes;* le patron permettait la littérature à ses employés Il y avait là Scribe, Auguste Barbier, Jules et Natalis de Wailly, Emile Perrin, et quelques autres jeunes gens qui devaient se faire un nom dans les lettres. On parlait poésie d'un pupitre à un autre pupitre; les plus forts rimaient des vers, les plus timides se contentaient d'en déclamer. Il est facile de se représenter le petit Veuillot dans ce milieu pittoresque. On se moque de lui d'abord, mais il a la langue bien pendue et il a vite fait de river le clou. Il ne sait rien, mais il est avide de tout. Il écoute, il ramasse tout ce qu'on dit : des noms de poètes, des titres de poèmes, des bouts de phrases et de vers. On lui donne des billets pour le théâtre et il n'en perd pas un. On lui prête des livres et il les dévore. Son esprit s'ouvre, ses goûts se développent; il n'est plus bien sûr déjà qu'il se contentera toujours de lire, que l'envie ne lui viendra point d'écrire, à lui aussi. En même temps, son cœur commence de naître à la douceur des affections. Il rencontre là un jeune confrère qui doit bientôt jouer un rôle dans sa vie; c'est Gustave Olivier : « J'étais dans un abandon qui l'émut, — écrit-il; — sous prétexte de m'apprendre je ne sais plus quoi, car son esprit affamé de savoir touchait à tout, il m'apprit ce dont j'avais avant toute chose besoin, que je pouvais être aimé ». Il n'y a que sa conscience qui reste plus que jamais en friche: « Au moins, — dit-il, — dans la pauvre maison de mon père on disait parfois : « Que Dieu ait pitié de nous! ». Mais maintenant je n'entendais plus que des impiétés railleuses; là le *Constitutionnel* et le *Courrier français* étaient encore prophètes; là personne, si ce n'est moi peut-être, ne manquait de pain, et quand, dans ma misère, dans mon isolement, dans ma servitude, j'avais tant besoin de savoir une prière, c'était le blasphème que l'on m'apprenait, que je voyais partout, que j'entendais dans tous les discours, que je lisais dans tous les livres, que j'admirais dans tout les spectacles où s'arrêtaient mes yeux ». Et il ajoute, au souvenir des révoltes qu'il sentait à certains jours se remuer en son âme : « Voilà le peuple tel qu'on le fait, voilà le cannibale que l'on affame, et que l'on dégage de tout scrupule en l'abandonnant à l'aiguillon de ses besoins! Je plains ceux que la bête féroce dévorera; mais, sous les souvenirs de mon passé, ce n'est pas elle que je puis accuser; non, en vérité, je ne le puis » Qui donc accusera-t-il? Ces années sont importantes dans l'histoire des idées de Louis Veuillot. De 1825 à 1830, il a été la proie des empoisonneurs officiels; l'école de l'instituteur et l'étude de l'avoué furent meurtrières à sa conscience. Ici et là, il a vu les mêmes hommes s'acharner sur la même victime, les mêmes maîtres voltairiens peser de tout leur poids sur l'âme des humbles, leurs serviteurs et sujets. Et alors, évoquant l'image des bourreaux, du fond de sa mémoire ulcérée, il les méprise, il les maudit. Le marchand de participes qui tenait

l'école de Bercy et qui ignorait le respect de l'enfance, l'avoué libéral et impie, vont se grandir dans l'esprit de Veuillot jusqu'aux proportions d'un type et d'un symbole. Il verra en eux les représentants de la bourgeoisie rationaliste, libre penseuse, qui s'est servi des robustes épaules du peuple pour se hisser au pouvoir et qui a dépravé le peuple en lui volant son Dieu, sa foi et ses joies religieuses. Le fils du tonnelier ne haïra personne, excepté ceux-là. Il les incarnera l'un et l'autre dans le personnage de Coquelet, un Monsieur qui se croit de l'esprit et des lettres et dont les oreilles sont assez longues pour faire une éclipse sur le soleil. Coquelet est la sottise faite homme, une immense et solennelle sottise qui se pare des diplômes et des rubans officiels et qui est à la fois bête et méchante au delà de toute mesure et de toute expression. Il ne pardonnera point à Coquelet. A ce Coquelet vain, vide, creux, douceâtre à l'occasion, bedonnant de paradoxes impies et de fatuité scientifique, il préférera le pauvre ouvrier nihiliste qui s'insurge parce qu'on lui a pris tout ce qui adoucit et console. Il met en présence, au cours d'un de ses dialogues, l'esclave Vindex et le bourgeois Spartacus; Spartacus, c'est l'ilote dégrisé, le socialiste qui s'est « adapté », le « radical » qui a de l'éducation, des principes modérés et du beau linge; Vindex, c'est le gueux révolté, déchaîné, rugissant, et Vindex crie à Spartacus : « Je ne me pique d'aucune vertu, et c'en est une au moins que j'ai de plus que toi ! » Vindex a cette supériorité sur Spartacus qu'il n'est qu'une victime, qu'il n'est ni un Basile, ni un Tartufe, et que son nihilisme est brutal, franc, sans la moindre hypocrisie. Et, contre Spartacus ou Coquelet, Veuillot ne cessera jamais de dresser le plus impitoyable des réquisitoires : « Si je ne suis pas du parti des émeutiers et des égorgeurs, — écrit-il dans la première préface des *Libres Penseurs*, — je n'entends pas davantage entrer dans celui des incrédules polis, des impies lettrés, des exploiteurs dont la sottise et la rapacité nous ont creusé cet abîme. Il y a quelque chose d'aussi intolérable que la scélératesse des flatteurs de populace, c'est l'honnêteté de cette multitude d'avocats qui plaident la parfaite innocence de la Bourgeoisie, et qui disent : « Que lui reprochez-vous ? » Libres penseurs, libres faiseurs ! On n'est l'un que pour devenir l'autre. Je reproche à la Bourgeoisie libre penseuse d'avoir haï Dieu, et, par une conséquence naturelle et prévue, méprisé l'homme. Tel est son crime, si elle veut le connaître. Ce crime, elle l'a fait partager, elle l'a imposé, — oui, IMPOSÉ, par l'exemple, par la ruse, par les lois — à une partie du peuple, et c'est là son péril et sa punition. » Spartacus et Coquelet furent l'un et l'autre la bête noire de L. Veuillot; il soulageait sur leurs larges épaules l'inexpiable amertume de sa petite enfance et de sa jeunesse désolées, vouées à l'ignorance de Dieu et à toutes les secrètes mélancolies qui sont le résultat de cette ignorance.

III.

Louis Veuillot a dix-sept ans à l'heure ou éclate la Révolution de 1830. Elle est une date dans sa vie et c'est le bon moment pour faire le premier inventaire de ses idées, de ses goûts et de ses ambitions.

Sa situation sociale n'est pas brillante. Il touche de si maigres appointements à l'étude de Me Delavigne que, pour mettre les bouts ensemble, il doit joindre à ses fonctions de copiste le métier intermittent de chargeur de sable. Néanmoins il a des goûts de prince et il se donne le luxe d'un domestique nègre. Il est vrai que la dépense est modeste : vers la fin du mois, il accable Vendredi — c'est le nom de son laquais — de compliments et de belles promesses. Les mois se suivent et se ressemblent, et la conscience de Veuillot s'inquiète à la fin de cet abus de la monnaie de singe. Heureusement Vendredi se dévoue pour mettre fin à ces angoisses; il disparaît. Il n'obligea point un ingrat : L. Veuillot sera toujours plein de respect pour la race noire, et, un jour, souscrivant avec générosité pour une œuvre africaine, il dira en souriant : « Je paie Vendredi! »

Les goûts littéraires sont encore imprécis. Autour de lui, c'est la grande bataille entre classiques et romantiques. Il va des uns aux autres, sans se fixer définitivement. A l'étude de Me Delavigne, je crois bien qu'il est classique comme tous les confrères, mais dans la rue il est moins intransigeant. Il était à cet âge où, comme il a dit, « le bruit plaît plus que la musique et l'acidité des fruits verts plus que la saveur des fruits mûrs ». Il fut donc des jeunes bandes qui acclamèrent V. Hugo au soir d'*Hernani*. Avait-il un gilet rouge? C'est peu probable. Ses appointements ne lui permettaient guère, en fait de fantaisie, que le laquais noir... à titre gracieux. Il n'eut donc pas l'uniforme de l'armée, il n'en eut que les ardeurs éphémères. Il le confessera un jour en des vers qui sont un bel acte de contrition :

Hélas! je le confesse et frappe ma poitrine,
En mon métier longtemps trop léger de doctrine,
De l'effort et du bruit seulement faisant cas,
J'ai cru voir du talent où j'ai vu du fracas.
J'escortai Hernani, le poing haut, l'œil sauvage;
J'aurais à Lélia parlé de mariage;
Michelet me semblait profond, Dumas poli,
Et je trouvai Delorme on ne peut plus joli,
Bref, je fus romantique...

Mais il ne le fut jamais complètement. Il écrit beaucoup de vers et il les envoie à ses amis. Un jour qu'il a fait dans le fringant et qu'il a imité Byron ou Musset, il écrit à la dernière ligne de la dédicace : « Vous trouverez sans doute ces vers extravagants; ce sont des vers romantiques. » Il a pris le temps, — je ne sais où ni à quelle époque — d'étudier le grand siècle, et il se sent pris par les belles pensées,

la langue pure et les sentiments naturels. Un poète d'alors, Henri de Latouche, revenu de ses ferveurs romantiques, est son guide, presque son ami; il le conseille et le soutient. Il lui dit : « Vous êtes fait pour écrire. Travaillez ferme; je vous aiderai et vous réussirez! » Et Latouche lui ouvre les yeux sur le faux et le vide de la jeune école. Attendez un an ou deux, et L. Veuillot parlera comme plus tard parleront Sainte-Beuve ou Nisard. Il ne verra dans toute la quincaillerie de Hugo que de la monnaie de gros sous qui n'est pas digne de se mêler à l'or pur de J. Racine. Il aura des larmes aux yeux en lisant *Iphigénie.* Il écrira en parlant des vers de Corneille : « Si, en les entendant, on eût pu se souvenir de ce que nous faisons maintenant, c'eût été pitié. Que nous sommes petits, mon Dieu, à côté de cela et que le théâtre est dégénéré, et que nos grands drames pleins d'adultères, de bourreaux, de meurtres, de décorations, de machines, de passions monstrueuses, auprès d'un vers de Corneille sont peu de chose! Oh! faisons bien des théories, méprisons bien les anciens, envoyons l'art courir les aventures, car si nous nous avisions d'étudier les vieux maîtres, si nous voulions les imiter, si nous osions mettre les pieds dans leur route, quel microscope pourrait nous apercevoir? ». Il est donc bien revenu de ce qu'il appelle une fois « les monstruosités immorales du romantisme ». Il avait trop de bon sens inné pour s'attarder en une école qui était celle de la déraison et des frénésies sentimentales.

A-t-il des idées politiques? Certainement, puisqu'il entre dans le journalisme, et c'est une chose qu'on ne se figure pas : un journaliste qui ne serait point pour ou contre le gouvernement d'alors. Son ami, Gustave Olivier, le lance donc dans la presse. En 1831, L. Veuillot est rédacteur à l'*Echo de Rouen;* de 1833 à 1836, il rédige et dirige à Périgueux le *Mémorial de la Dordogne,* deux petites feuilles orléanistes et ministérielles. N'allez pas en conclure qu'il soit lui-même, et avec une conviction profonde, orléaniste et ministériel. « J'avais dix-sept ans, a-t-il dit, — quand je vis les médiocres enfants de la bourgeoisie qui m'entouraient s'applaudir d'avoir démoli l'autel et le trône; j'avais dix-huit ans quand je vis la bête féroce abattre les croix... Débordés aussitôt que vainqueurs, et se voyant près d'être écrasés par l'édifice qui croulait sous leurs coups, les bourgeois effarés appelaient de toutes parts au secours... N'ayant sans doute ni assez de cœur ni assez de tête pour se défendre eux-mêmes, ils prirent des journalistes où ils purent en trouver; il leur fallut accepter des enfants pour défendre l'étrange ordre social qu'ils venaient d'établir. Oui, ces ogres d'une monarchie et d'une religion se laissèrent en plus d'un lieu guider par des enfants, dans le pêle-mêle qui suivit leur triomphe. Du reste, attaquants, attaqués se valaient bien... Pour moi, j'avais eu la foi de mes besoins, j'eus aisément celle de mes intérêts. Sans autre préparation, je devins

journaliste. Je me trouvai de la résistance : j'aurais été tout aussi volontiers du mouvement, et même plus volontiers. C'est un aveu dont je ne refuse pas l'ignominie; je veux bien publier que c'est la religion seule qui m'a fait comprendre le véritable honneur et qui m'a rétabli dans ma dignité. » Le voilà donc armé chevalier; il est le défenseur de l'Ordre et de la Loi. En 1830, il était descendu dans la rue; il avait ramassé un fusil : c'était un peu lourd, il le jeta; il ramassa un sabre et le garda pour en orner sa mansarde. Au fond, il s'amusait; il jouait à la Révolution. Maintenant, il s'amusait encore, mais avec plus de sérieux. Il avait décroché son sabre de la muraille, et il en faisait de terribles moulinets contre les ennemis du Roi et de la Loi. « De très grand cœur, avec beaucoup de conviction (car, chose particulière, on a toujours la conviction que l'on veut avoir) je défendais l'Ordre, qui était aussi mon dieu, et qui avait vraiment d'assez tristes adversaires pour qu'on le défendît avec plaisir; je rétablissais les saines doctrines que je ne connaissais pas; je foudroyais bien fort l'anarchie, quelquefois même je m'opposais aux « empiétements du clergé », ce que l'on n'eût pas été fâché de me voir plus souvent entreprendre, mais bientôt (mon bon sens mérite cet éloge), j'y sentis de la répugnance. » Et si vous voulez avoir son véritable état d'âme à ce moment-là, lisez son roman, l'*Honnête Femme :* c'est lui, le jeune journaliste qui entre en scène avec son esprit, sa franchise, ses mépris, ses remords : « Je sors du peuple, — dit-il — de celui qui n'a que son travail, qui vit dans l'abjection, qui a besoin de tout et pour qui l'on ne fait rien ». Il a été pour la république un moment, mais « les républicains m'en ont dégoûté. Ils n'ont d'autre but qu'un despotisme fou. Le peuple n'est dans leur plan qu'une machine de guerre, rien de plus; un esclave qu'ils ne veulent ni ne peuvent affranchir, et qu'ils ne savent qu'enivrer ». Alors, il est venu au gouvernement parce qu'on l'attaquait et qu'il aime la lutte. Mais au fond il n'en est pas plus fier que cela. Ils sont si plats, si lâches, tous ces bourgeois libéraux ou voltairiens, qu'à certains jours il regrette de n'être point parmi les assaillants : « Quel plaisir de dauber sur ces farceurs illustres et vénérés! Croirait-on jamais, à les voir couverts de cheveux blancs, de croix d'honneur, de lunettes d'or, de toges et d'habits brodés, fiers, bien nourris, maîtres de cette société qu'ils grugent... croirait-on que leurs calculs sont dérangés, que leur sommeil est troublé par le bruit du fouet dont ils ont armé un pauvre petit diable sans nom, sans fortune et sans talent!... Grosses outres gonflées de fourberie et d'usure, je saurai tirer de vous quelque chose qui pourra suppléer au remords! » Et il a comme un remords quand il songe qu'il n'est en somme qu'un renégat : il a trahi son père en se donnant à la bourgeoisie, en faisant le coup de fouet contre le peuple insurgé. « Là — s'écrie-t-il en montrant la foule qui hurle — là, j'ai mon père qu'on a usé comme une bête de somme, et ma mère courbée sous les chagrins... Le hasard a voulu qu'un rayon de soleil

réchauffât leurs derniers jours. Je pouvais aussi bien n'être qu'un infirme de plus dans le grabat où la faim nous aurait dévorés... Si mon père pouvait comprendre ma situation, et refusait le pain dont je le nourris; mieux vaudrait pour moi n'avoir ajouté qu'un cri de haine, un gémissement à cette plainte éternelle que n'écoutent ni la terre ni les cieux!! » Que voulez-vous? Il n'est pas chrétien; la misère sociale du peuple lui crève les yeux et la misère morale de la bourgeoisie le décourage en sa besogne de mercenaire. En somme, il n'a grande estime ni pour lui-même ni pour la besogne qu'il fait. Il donne ce spectacle paradoxal d'un soldat qui ne croit ni à son drapeau, ni à sa consigne, et qui, pour devenir un héros, attend la révélation de quelques vérités élémentaires et essentielles. Elles sont là au-dessus de lui, dans la nuée noire qui le couvre. Elles éclateront demain. Il est sur le chemin de Damas, et il ne s'en doute pas.

A défaut de conviction, il apporte au moins de l'esprit à sa tâche. Il écrira un jour : « Dans ma jeunesse, je formais souvent un souhait criminel : c'était d'obtenir d'une fée que mon pied pût s'allonger partout où je voudrais ». Il semble que la fée l'exauça de bonne heure et qu'il eût toujours le pied assez long pour toucher le but. Ce sont surtout les artistes, les écrivains, les grimauds de théâtre et de librairie qu'il marque au bon endroit et d'une semelle ferrée. En quatre lignes, il exécute une pièce et son auteur. On a joué à Rouen : *Un duel sous Richelieu;* voici le compte rendu de ce ... quelque chose en trois actes : « Il y a un petit trapu qui dit avec une voix de basse superbe : « Je vous aime! damnation! » La femme répond : « Moi aussi! infamie et malédiction! » Alors vient un grand maigre, qui apprenant tout cela, s'écrie : « Honte, opprobre et dérision! » On tire un coup de pistolet : détonation! Puis le public de siffler : ventilation! » Une autre fois, c'est le *Solitaire* de M. d'Arlincourt qu'il immole avec une cruauté et une gaîté sans pitié : « Le *Solitaire* : cheveux blancs, âme blanche, manteau toujours blanc, âge vague, caractère indéfini, domicile inexplicable; il a le vent pour coursier et l'aspect du ciel pour nourriture; il est partout, ainsi que le doit un bon solitaire; il a coupé sa femme en morceaux et s'est trouvé sur le point de manger sa fille, mais il s'en est bien repenti. Lorsqu'en se promenant au clair de lune il lui arrive de penser à ces folies de jeunesse, il essuie ses pleurs avec une peau de tigre. Son cœur est loin d'être méchant : taille deux fois gigantesque et bien proportionnée. On a dit, avec raison, que c'était le personnage le plus vraisemblable du roman. » Et, soulignant tout ce qu'il y a de grotesque dans les héros du *Solitaire,* il ajoute : « Ces messieurs ne parlent pas, ils tonnent; de plus ils sont parfaitement insensibles au froid, au chaud, à la pluie, au soleil; ils ignorent le rhume et cinq ou six coups d'épée à travers le corps ne les empêchent pas de se promener dans les champs ». L. Veuillot avait vingt ans; il se sentait des ongles au bout des doigts et il s'en servait sans

scrupules ni merci. Quelquefois, à Périgueux surtout, c'est en vers qu'il griffe et déchire. Il y a là deux adversaires, Roux et Teyssonnières, qui l'agacent particulièrement; il s'en débarrasse avec ce simili-rondeau:

Que j'aime les produits de vos plumes légères,
O Roux! ô Teyssonnières!
Que j'aime vos grands airs, que j'aime vos courroux,
O Teyssonnières! ô Roux!
Tous deux, vous vous montrez de diverses manières,
O Roux! ô Teyssonnières!
Mais de toutes façons on se moque de vous,
O Teyssonnières! ô Roux!

Il ne lui en faut pas tant pour éreinter son homme; il a déjà le secret de l'étranglement sec, de la mort sans phrases. Un polémiste amateur a lancé contre lui un article signé E. B.; L. Veuillot répond : « L'auteur de cet article l'a signé : E. B., c'est incomplet; il fallait : E. B. T. ». Rien ne manque à sa gloire, pas même le duel. Son pistolet d'ailleurs ne vaut pas sa plume : il rate une fois. L'adversaire veut qu'il recommence; Veuillot est généreux : « Allons! — dit-il, — que ce soit fini! » — et comme il s'agit d'un jeune homme, il ajoute avec son esprit de charité : « Qu'il rentre chez lui! Ses parents peuvent être inquiets. »

***

Tels sont les commencements de L. Veuillot. A vingt-trois ans, il est déjà en possession d'un merveilleux talent de polémiste. Si tout va bien, le saute-ruisseau d'avant-hier est de taille à escalader les cimes. Il a les yeux fixés vers elles d'ailleurs. Il dira un jour : « L'ambition est le premier fumier dont le bon Dieu débarrassa mon cœur »; à ce moment-là, l'ambition est chez lui ardente, dévorante. Il écrit à son frère après un éloge reçu : « Je viens enfin de voir luire sur mon front un rayon de cette poétique auréole du génie que j'ambitionne plus que tout au monde ». Maintenant il quitte Périgueux, il retourne à Paris : « Je serai sincère, — a-t-il confessé, — j'entrai dans Paris avec des idées de conquête; ou pour mieux dire, en vrai conquérant, bien décidé à devenir ministre aussitôt qu'il se pourrait ». Vous vous souvenez du grand geste de Rastignac à la fin du *Père Goriot*. Le jeune homme regarde Paris, et l'ambition rugit en son être: « Il lança sur cette ruche bourdonnante un regard qui semblait par avance en pomper le miel, et dit ces mots grandioses : « A nous deux, maintenant! » C'est à peu près ainsi, avec ce geste et ces mots, que L. Veuillot rentre à Paris. Seulement, il y a derrière la nue quelqu'un qui le guette, qui l'attend, qui veut se servir de lui, et c'est Dieu lui-même qui dit : « A nous deux maintenant! ».

C. LECIGNE.

SOCIOLOGIE EXPÉRIMENTALE

(Second article) (1)

I.

Avec l'insolence du laquais qui se sent admiré pour son insolence même d'une galerie de fous, Rousseau de Genève déclare au vénérable archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui avait censuré ses livres, que toutes ses théories à lui, Rousseau, reposent sur la négation du péché originel et qu'il a raison de nier le péché d'origine. Il maintient qu'il a raison d'affirmer que l'homme naît bon, qu'à l'état de nature il demeurerait bon, que c'est la société qui le rend mauvais, comme il est vrai que l'homme naît libre et que c'est la société qui partout le fait esclave.

Le bon sens a beau trouver difficile de comprendre que la somme de tant d'unités bonnes soit mauvaise et que le total de tant d'hommes libres soit l'esclavage universel, cela ne gêne point ce citoyen de Genève. Je crois qu'il aurait entendu sans le moindre trouble Faguet lui répondre en souriant : votre proposition est aussi évidemment vraie que celle-ci : le mouton est né carnivore et partout il mange de l'herbe.

Ce qui est merveilleux, ce n'est pas que Rousseau s'obstinât dans sa folie. Il fut fou toujours, d'orgueil, d'abord, et, plus tard, d'autre chose. Mais que sa folie ait prévalu et prévale depuis plus de cent cinquante ans sur les leçons les plus évidentes de l'expérience et les enseignements de la foi chrétienne, qu'elle fascine ainsi pendant un si long temps l'immense majorité des hommes d'esprit et de ceux que la foule regarde comme les plus intelligents, c'est un prodige qui dépasserait toute croyance, si son existence ne nous était imposée par toutes les évidences réunies.

Pour le XVIIIe siècle, aux yeux de tous les hommes d'esprit et plus encore des femmes, Rousseau était à la mode et Christophe de Beaumont, ainsi que la religion qu'il représentait, non seulement n'était pas à la mode, mais démodé au contraire jusqu'au ridicule. Il n'en fallait pas davantage; aussi l'autorité de Rousseau alla jusqu'à imposer aux mondaines les plus échevelées la mode de nourrir leurs enfants. Ni Dieu, ni la nature, ni le pape, ni leurs maris n'avaient et n'auraient jamais eu ce pouvoir.

Toute la littérature romantique, et Dieu sait combien elle a été abondante et funeste, a vécu et même n'a vécu que de ce dogme de Rousseau. Prenez le père même du romantisme, Chateaubriand, ou sa plus fameuse production romantique, fameuse plus encore pour l'avoir

1. Voir le numéro du 1er mars.

pratiquée que pour l'avoir célébrée; c'est toujours la même chanson soporifique comme l'opium : moi, moi, moi! Moi et mon droit de vivre, de ne me refuser rien, d'être heureux. Si mon bonheur exige que je foule aux pieds l'honneur et la paix d'une famille, je n'hésiterai pas, je sacrifierai une famille à mon bonheur ou plus exactement au caprice actuel de mes passions. Si c'est la société qui doit souffrir de mon droit à la jouissance, qu'elle souffre et qu'elle meure, peu importe, avant tout, mon droit de jouir.

C'est monstrueux, dites-vous. Sans doute, mais vous ne contesterez pas que le romantisme ne soit cela; et si vous regardez autour de vous, vous verrez vite que cela continue. On a changé la manière de s'exprimer mais non pas la pratique. A présent on veut vivre sa vie, c'est la plus récente manière de signifier au monde entier qu'on est résolu à tout sacrifier à soi, à son égoïsme ou à son égotisme, selon les cas. Marc Sangnier, pour ne parler que de ce qui se peut dire sans offenser les oreilles chastes, a vécu d'abord sa démocratie (ce n'est pas une doctrine, disait-il, mais une vie et ses disciples répétaient docilement la leçon qu'ils répètent encore), puis, auparavant et maintenant encore, il vit sa religion, ce qui ne l'empêche pas au contraire, de vivre en même temps sa manière originale d'obéir aux enseignements et paternels conseils dont le Souverain Pontife a daigné — inutilement — le prémunir.

Cette rage de vivre soi, soi-même, sans s'en rapporter à qui que ce soit, pas même au vicaire de Jésus-Christ, est le fond du modernisme. Mais, quelle ne fut pas ma stupeur en voyant jusqu'où elle pourrait bien étendre ses racines! Un jour, un jeune prédicateur m'exposait avec détail le plan du sermon qu'il devait prêcher le lendemain, j'approuvai de bon cœur. Alors il ajouta : il ne me reste plus maintenant qu'à le vivre!... J'étais trop vieux pour comprendre ce que cela pouvait bien signifier, et je gardai de Conrart un silence encore plus étonné que prudent. Comment s'y prit-il pour vivre son sermon? J'en suis encore baba.

Je me persuade que les catholiques libéraux, les morts et les vivants, protesteront avec énergie, lorsqu'on leur dira qu'eux aussi ont été, comme les romantiques anciens et contemporains, dominés par le faux dogme de Rousseau, la négation du péché originel. Je veux bien qu'ils y croient de tout leur cœur comme catholiques, mais ils doivent avouer qu'ils le nient de toutes leurs forces comme libéraux. Comment le catholique et le libéral peuvent arriver à faire bon ménage ensemble, logés dans la même intelligence, je ne me charge point de l'expliquer. Mais ce qui s'explique tout seul, c'est que si la coercition ne doit pas s'exercer contre ce qui est erreur et mal, c'est que l'homme est né libre et demeure dans son droit en exerçant chacun à sa manière sa liberté; et que si l'on espère que la société pourra ne pas souffrir, souffrir jusqu'à en mourir, de la liberté du mal, c'est que l'on est con-

vaincu que l'homme est né bon et demeure tel malgré tout et malgré lui-même, en telle sorte que, quoi qu'il arrive, le bien et le vrai l'emporteront toujours. Or, ce sont là précisément les affirmations de Rousseau. La première est le fond du Contrat social, et la seconde, tout au commencement de l'*Emile*. Ils seraient vraiment trop criminels si, sans ces deux fausses idées, ils voulaient la liberté du mensonge et du mal comme celle du bien et de la vérité. Mettons qu'ils ont été et sont en tant que libéraux, disciples de Rousseau, sans le savoir, à peu près comme M. Jourdain faisait de la prose.

Il convient cependant de rendre justice aux législateurs qui se succèdent en France depuis cent vingt et quelques années. Ils ont été les disciples de Rousseau les plus fidèles et malgré tous les désastres, les plus persévérants. Ils commencèrent par les droits de l'homme et du citoyen, dont ils firent la proclamation avec solennité et qu'ils complétèrent peu de temps après par ce cri de leur cœur convaincu : Périssent les colonies plutôt que les principes! Pour une foi dévouée, c'est une foi dévouée, celle qui va jusqu'au sacrifice des intérêts... de la France et des Français. En effet, les colonies périrent, la marine française fut écrasée, les colons et les commerçants ruinés et tout alla pour le mieux : les principes n'avaient pas péri.

Si quelqu'un affirmait que, depuis lors, les fabricants de lois n'ont pas changé de conduite et qu'ils ont habituellement, sinon toujours, pensé aux principes plus qu'à la France, et aux droits de l'homme plus qu'aux besoins et devoirs des Français, je me garderai d'y contredire. De fait, pour légiférer en vue de l'intérêt des Français et de la prospérité de la France, il faudrait étudier longtemps l'un et l'autre, examiner de près la réalité, se rendre compte des avantages ou désavantages d'une institution et des rapports d'une loi à faire avec tout cela. Avouez qu'il faudrait du temps, de l'intelligence, du travail, du dévouement, choses rares partout, rares principalement chez les ambitieux qui veulent se faire de la politique une carrière. Au contraire, pour s'occuper au petit bonheur de faire prospérer les droits de l'homme et du citoyen, aucune compétence n'est utile, aucun travail pour acquérir cette compétence, aucun dévouement. Il suffit d'appartenir à un parti, d'être de la majorité à la Chambre. Après cela, on peut facilement employer son temps à trafiquer de l'influence que donne le mandat de député. Les éloquents ou ceux qui croient l'être parleront; ceux qui connaissent une question, l'ayant étudiée, diront ce qu'ils savent. Eloquents et compétents auront raison s'ils font partie de la majorité, ils auront tort s'ils font partie de la minorité. C'est aussi simple que bien porté jusqu'à présent. On a usé de sa liberté, et l'homme est né si bon que sa bonté native ne manquera sans doute pas de corriger le défaut des lois qu'on lui fabrique. En tout cas, si quelqu'un est embarrassé, ce ne sera pas le législateur, mais le gouvernant et le gouverné.

J'ai eu un jour une preuve de l'incompétence même des meilleurs et de la légèreté avec laquelle, attardés à la considération des principes ou des idées vagues, ils oubliaient de regarder de près les faits dont ils avaient à s'occuper.

Je fus un jour averti par un de mes religieux que MM. de Belcastel et Chesnelong m'attendaient à leur dessert. Quoique je ne connusse ni l'un ni l'autre de ces deux personnages, cette invitation à ne pas dîner avec eux ne me causa nulle surprise. Je devinai que j'étais appelé pour ratifier quelque convention faite avec l'un d'eux et avec le religieux qui me portait cette invitation étrange. Je ne me trompais pas et l'affaire fut réglée au gré de tous dès les premiers mots.

Ces messieurs jugèrent bon de se montrer très courtois et un peu, comment dirai-je? loquaces. Je me trouvai ainsi engagé malgré moi dans une conversation assez longue, qui nous instruisit tous.

Ce qui m'étonna d'abord, ce fut que ces législateurs (méridionaux tous les deux) ignorassent que le mal de la dépopulation sévit dans le midi de la France aussi bien qu'au diocèse de Versailles, où ils avaient constaté ses funestes conséquences pour le recrutement du clergé. Ils parurent le plus étonnés du monde quand je leur dis que c'était la même chose, sauf deux ou trois diocèses que je nommais, dans tout le midi, notamment à Toulouse où nous nous trouvions. Je leur expliquai aussi comment on était obligé de n'avoir plus presque partout que des élèves dont les parents ne pouvaient payer la pension de leurs enfants, etc.

Ils tombaient des nues. Ils accusaient énergiquement de ce malheur la loi successorale du code civil, disant qu'il fallait de toute nécessité faire au plus tôt une loi qui rétablît la liberté de tester.

Je me crus autorisé à répondre que je ne savais pas bien si cette loi était réclamée par l'opinion, que j'avais des raisons d'en douter, mais qu'à mes yeux le relèvement de l'autorité paternelle qui me paraissait l'essentiel, pouvait être promptement obtenu et fortifié par une bonne loi qui donnerait par exemple aux pères de familles nombreuses des avantages surtout immédiats et prochains; que ce ne serait que justice, le père d'une famille nombreuse rendant par le fait même à la patrie des services que d'autres lui refusent, et qu'on le pourrait sans grever le budget, par exemple, en leur donnant le droit de garder chez eux leurs enfants ou de les envoyer à la caserne, à leur choix, — ou par d'autres moyens.

Votre grande erreur, dis-je, est de ne pas encourager au devoir ceux qui le font et de n'atteindre d'aucune peine ceux qui ne le font pas. Vous oubliez que l'homme n'est pas héroïque et aussi qu'il est plus sensible à un avantage actuel qu'aux inconvénients ou charges lointaines. L'officier et l'employé quelconque de l'Etat ou des grandes compagnies, s'il se marie, n'aura aucun avantage que la nécessité de serrer son ceinturon; au premier enfant, il serrera un peu plus; puis

il calculera qu'au second ou au troisième il faudrait mourir de faim (1). Ce n'est pas ainsi qu'on agit dans certaines nations, celles surtout dont la population augmente rapidement — je citai quelques exemples. — Mais vous en avez en France même de très frappants. N'avez-vous pas remarqué que les familles des marins sont ordinairement nombreuses ?

— Oui, répondit M. de Belcastel ; c'est sans doute parce que le poisson est très prolifique *(sic !)*

— Sans doute, répondis-je, mais pas beaucoup plus que les gigots de mouton et les filets de bœuf. Ce qui est vraiment prolifique, c'est un décret de Colbert réglant qu'à partir du moment où il aura six enfants, le marin ne devra plus aucun service à l'Etat. Comme ils aiment mieux être libres que vivre dans les galères de l'Etat, ils se dépêchent de les avoir. Je sais même le cas d'un marin qui, absent pour le service depuis plus d'un an, ne se montra pas trop fâché de trouver au retour un bébé de plus à son foyer, parce que celui-là était le sixième et qu'il ne serait plus embarqué contre son gré.

Nous nous quittâmes là-dessus après force compliments. Je ne sais ce que ces Messieurs pensèrent de mes discours et de moi ; mais je sais bien que je m'en allais désolé de voir des hommes si bons, des chrétiens si fervents, ne pas mieux comprendre que les hommes partout ont besoin d'être encouragés à bien faire et qu'ils doivent trouver un châtiment ou au moins des déboires au bout de leurs fautes. Quant au décret de Colbert, je crois qu'il a été récemment aboli. Evidemment, rien de tel n'étant imposé à l'armée de terre, il ne fallait pas que cette injustice persévérât pour l'armée de mer. Il vaut mieux que la France périsse plutôt que les principes ; puis, comme il eût été choquant que l'armée de terre périclitant, l'armée de mer continuât d'être nombreuse et forte ! L'égalité avant tout. A la première Révolution, la grande, la mère des autres, on criait : « Liberté, égalité ou la mort. » Je crois bien que du train où nous allons, on finira par avoir l'égalité dans la mort avec la liberté dans l'ordure.

Tout cela prouvera que Rousseau avait cent fois raison de nier le péché originel, de proclamer la bonté native de l'homme et que nos fabricants de lois ont été pour lui des disciples soumis — croyant pratiquement à sa doctrine, sans faire appel jamais au bon sens, à l'expérience, à la foi.

II.

On a beaucoup reproché à Joseph de Maistre d'avoir dit que la Révolution est satanique. Ces reproches partent sans doute de *cœurs sensibles*, trop délicats pour s'accommoder d'idées justes formulées en

1. Depuis, la Compagnie d'Orléans et plusieurs autres à son exemple, ont fait quelque chose pour leurs employés pères de famille.

mots propres; leur bon naturel et leur bonne éducation exigent sans doute,

Que jusqu'à : je vous hais, tout soit dit tendrement.

Un peu de réflexion ne leur nuirait peut-être pas; pas autant du moins qu'une délicatesse si ombrageuse.

Cette réflexion leur aurait montré fort vite que la proposition dont ils s'offensent est tout simplement une proposition d'évidence immédiate, telle que deux et deux font quatre; une proposition dont le sujet et l'attribut sont identiques et se montrent tels dès qu'on les comprend. Expliquons-nous.

Satan, satanique, le premier substantif et le second adjectif, signifient également adversaire constant, ennemi irréductible. Le mal absolu n'existant pas, le satan et le satanique sont à l'égard du bien, l'adversaire, l'ennemi, l'opposé aussi complet et actif qu'il est possible.

Est-il certain d'une certitude absolue, que la Révolution voulait renverser l'ordre des choses existant en France et le remplacer par un ordre différent et même opposé? Oui, n'est-ce pas?

Or, si, avec Joseph de Maistre et quelques hommes de plus en plus nombreux qui, à travers les mots, veulent voir les choses et se rendre compte des réalités, vous admettez que l'ordre existant alors en France était conforme à la nature d'une part, et par la foi catholique, apte à procurer la sainteté (ou la perfection si vous préférez) et le salut des âmes, vous aurez admis que cet ordre des choses, était un bien; un bien perfectible, je l'accorde volontiers et qui avait grand besoin de se perfectionner, mais qui portait en lui-même, le principe et le germe de tous les progrès désirables naturels et surnaturels, qui, par suite, avait besoin de continuer son évolution et pas du tout d'autre chose, demeurant le bien toujours. Ceci admis, vous devez comprendre que ce qui renversait ce bien pour le remplacer par un opposé, était par là même un mal aussi complet que possible et que pour caractériser ce mal, un seul mot était suffisant, par suite nécessaire, celui que J. de Maistre a employé : satanique.

Ce serait cruauté de laisser aux cœurs sensibles le soin de se montrer à eux-mêmes que la Révolution est de tous points en opposition formelle et absolue avec l'état des choses précédent. Essayons de les aider à voir la vérité; mais avant d'entrer dans le détail, je dois prier le lecteur de comprendre un autre mot du même J. de Maistre : à savoir que l'histoire n'est pas faite pour les myopes. Je veux dire que mon intention est d'exposer seulement les grandes lignes des deux états successifs, sans détails, sans regarder de trop près ce qu'il y avait d'humain et d'imparfait dans le premier, pas plus que ce qui peut, grâce à l'Evangile et à l'Eglise, subsister encore de bon et de louable dans le second. Tenons-nous aux principes : ils se chargeront eux-mêmes de tout conduire aux conséquences respectives.

La religion et le décalogue, on ne saurait le contester, étaient avant 89 à la base de la société française, ils étaient son âme même, son principe vital et directeur. Il y avait plus encore, mais ceci suffit.

Est-il vrai que la Révolution a voulu et veut remplacer les droits de Dieu sur les hommes, droits formulés dans le décalogue, par les droits de l'homme contre Dieu, droits exprimés dans la fameuse déclaration? Est-il vrai qu'elle a aussitôt commencé la guerre à la religion, à la seule religion catholique, que, malgré quelques arrêts nécessaires (car il fallait cacher son jeu pour laisser le temps enraciner les nouvelles habitudes), l'irréligion n'a cessé de progresser? Est-il vrai qu'après tout privilège refusé au nom de la liberté des cultes à l'Eglise catholique et accordé aux religions qui lui sont hostiles, nous avons dû voir dans une contrefaçon infernale de l'union de l'Eglise et de l'Etat le choix de nos supérieurs ecclésiastiques passer aux mains de la franc-maçonnerie et tout se terminer par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la persécution de l'Eglise catholique par l'Etat et enfin la proclamation par la bouche de Briand de fait que l'Etat est areligieux, c'est à dire sans Dieu, hors de Dieu, impie, ennemi de Dieu, athée? Encore un coup tout cela est-il vrai, vrai au point que nul ne puisse plus, à moins d'être fou, ou conservateur de l'Etat actuel, l'ignorer ou le nier?

Il n'est pas moins vrai que l'enseignement, avant la Révolution, appartenait à l'Eglise et que cela assurait la moralité et la dignité du peuple français. Sa moralité, puisque la loi de Dieu, le Décalogue lui était constamment mis sous les yeux et que le devoir d'en faire la loi de sa vie lui entrait jusqu'au fond du cœur par la porte de tous ses sens et de toutes ses habitudes, d'où tant de siècles de paix sociale. Et quel sentiment le chrétien français ne devait-il pas acquérir par là même de sa dignité! L'Eglise et l'Etat le voyaient si grand qu'ils reconnaissaient ensemble à Dieu seul, par la bouche infaillible de l'Eglise, le droit de l'instruire. Et quelle admirable organisation pour que l'enseignement demeurât divin, ne pût jamais cesser d'être divin! Certes cet enseignement de Dieu à tous ne nuisait pas au progrès de l'esprit humain dans les voies de la science. C'est de ce temps que datent les connaissances et les découvertes scientifiques dont nous voyons aujourd'hui de si merveilleuses applications!

N'est-il pas également certain que la Révolution qui n'avait pas besoin de chimistes, avait encore moins besoin de la morale antique et catholique et de la paix sociale qu'elle engendre? Au nom de la liberté de penser et de la liberté de la presse, ce n'est plus du ciel et pour élever l'homme vers le ciel que descend l'enseignement que la Révolution donne aux fils des Croisés et de la Ligue. Le premier venu, fût-il menteur, voleur, assassin a le droit et le moyen de parler au peuple français; qu'il blasphème le nom sacré de Dieu ou qu'il prêche la destruction de la Patrie ou de la famille, qu'il aille chercher au fond des plus basses passions la parole qu'il veut dire, qu'il mente, mente,

mente, principalement, s'il le fait pour couvrir d'ignominie l'Eglise et la Patrie, il en sera récompensé doublement, il aura l'argent et les honneurs. Qu'on cite une erreur, surtout funeste à la morale et à la paix sociale, qui n'ait pas été proposée comme la vérité même au peuple français, une abomination qu'on n'ait essayé de lui faire admirer, une vertu qu'il n'ait vue bafouée, une vérité qui n'ait été devant lui foulée aux pieds.

L'on s'étonne après cela du degré d'indifférence, de scepticisme, d'anesthésie où ce pauvre peuple est tombé. Une piqûre allemande ou italienne ou espagnole le réveille un instant pour le replonger aussitôt dans son sommeil mortel! Quoi, c'est ce peuple jadis si fier, jadis si prompt à faire de l'insurrection, à défaut de guerre, un devoir sacré! Comment en est-il venu là? Il n'y a plus rien à espérer de lui, dira Drumont; si, répond Maurras, le roi le réveillera. Moi je dis : Dieu le sauvera encore une fois, parce que ses miséricordes passées sont le gage et l'assurance des futures et parce qu'au ciel, auprès de saint Louis, il a pour intercéder Jeanne d'Arc et Geneviève, surtout parce qu'il faut que selon la promesse primitive, la femme écrase la tête du serpent. Dieu la sauvera, mais ce sera le plus grand des miracles de toute l'histoire des hommes.

Humainement nous sommes perdus. La Révolution a mis à tuer la France moins de semaines d'années que l'ancien état de choses ne lui avait donné de siècles de vie, de prospérité et de paix.

Moquez-vous de l'Inquisition maintenant, et de l'index et des censures ecclésiastiques! J'en appelle à un libéral impénitent : « Dans la lutte entre le fort et le faible, dit le Père Lacordaire, c'est la loi qui protège et la liberté qui opprime. » Comment ayant vu cela, l'ayant dit, est-il resté libéral? c'est ce que ni moi, ni lui ni personne n'expliquera jamais d'une manière satisfaisante.

Or, le faible est celui qui a besoin d'être instruit et le fort celui qui distribue l'enseignement au faible. Au nom de la liberté, la Révolution a livré les faibles au fort sans prendre même le souci de demander à celui-ci un certificat de moralité. Elle a trouvé que c'était assez qu'il sût à peu près l'orthographe.

Enfin, tout le monde sait que la France à peu près entière avait adopté la tradition de la famille royale et que, sauf en Champagne, où sévissait déjà le partage égal des biens à la mort du père de famille et dans quelques coins du pays basque, où l'héritage passait au premier-né, fût-ce une fille, tout le reste des familles françaises vivait sous une sorte de loi salique. Ainsi était, achevait d'être assurée la durée du premier élément de la paix sociale et de la prospérité nationale. La durée par la foi et la morale chrétienne créatrices et préservatrices des bonnes mœurs et du bon sens; la durée par le sacrement de mariage saint et indissoluble; la durée enfin par la perpétuité de la propriété familiale : telle était la condition de la famille française. C'en était beaucoup trop pour

que la Révolution en pût soutenir, non pas seulement la vue, mais le souvenir même. Nous avons vu ce qu'elle a fait pour perdre la foi, les mœurs, anéantir toute morale. Voyons ce qu'elle a fait du mariage et de la propriété.

D'abord par le contrat civil obligatoire et antérieur, d'une manière obligatoire aussi, à la réception du sacrement, elle a étouffé peu à peu et détruit l'idée de la sainteté de ce sacrement auguste; puis est venu le divorce, même en certains cas, l'obligation de divorcer. La conscience publique résistait, la société tenait quelque peu à l'écart les divorcés; le gouvernement est venu à leur secours, puis au secours des unions libres (ces deux crimes, il les a perpétrés surtout dans l'armée); enfin on a recueilli sur les lèvres (j'allais dire le groin) d'un de nos gouvernants et des plus huppés, le mot de contrat temporaire de louage. En même temps, la conservation de la propriété dans la même famille a été rendue à peu près impossible, à moins d'y mettre une condition qui est de n'avoir pas ou presque pas d'enfants, car le résultat du partage égal entre tous les enfants à la mort du père de famille, c'est la liquidation obligatoire chaque trente ans ou à peu près. Le commerce n'en souffrira pas moins que la propriété, ou plutôt il en souffrira bien plus encore, étant mis par ce fait dans un état d'infériorité évidente vis-à-vis des maisons étrangères concurrentes, chez lesquelles le fils succédera au père pendant des générations. Qu'importe! l'égalité avant tout; mais surtout, hélas! avant la vie. Puis, outre le bonheur de créer ou au moins de hâter ainsi la dépopulation, par conséquent de préparer la fin et le démembrement de la France, il y aura encore le précieux avantage de détruire dans la famille les qualités et les vertus qui en faisaient un si puissant et persévérant élément de paix sociale et de prospérité publique; qualités et vertus qui se trouveront remplacées avec usure par les deux défauts ou vices de l'individu regardé comme élément premier du corps social : je veux dire, l'instabilité et l'égoïsme.

Au moins on ne niera pas le prodigieux esprit de suite, la logique puissante, adroite, constante qui a présidé à cette œuvre de ruines, irréparables, semble-t-il. Mais si après ce que l'on vient de lire, quelques-uns trouvaient encore exagéré le mot de satanique employé par J. de Maistre, en vérité je ne saurais plus que les renvoyer à l'Evangile. Là ils apprendront que Satan est menteur et homicide dès le commencement, et ils seront bien forcés de voir ensuite que le moyen constamment employé pour arriver à la dépopulation et par elle à la fin d'une société jadis chrétienne, c'est-à-dire à l'homicide préventif d'abord et à la mort de la fille aînée de l'Eglise, a été le mensonge; l'emploi perpétuel du mensonge prodigué et même imposé à qui était, ou à peu près, dans l'impossibilité morale de s'en défendre.

Et je n'ai point parlé de l'effort de protestantiser la France sous la pieuse direction des Pécaut, des Ferdinand Buisson, avec l'aide des deux

Sabatier et la bénédiction de Jules Ferry, lequel a été statufié par le pauvre sou extorqué à des millions d'enfants catholiques condamnés au bagne de l'école sans Dieu, si féconde en apaches ! Mais à quoi bon insister ! Il faudrait écrire en détail l'histoire des trente-cinq dernières années de cette république, en s'appliquant à faire ressortir à chaque fait le caractère destructeur de la morale, de la foi et de la paix sociale dont il porte le stigmate.

Je ne donne pas Aristide Briand pour un grand homme, ni pour un homme d'Etat, ni pour un homme de bien ; mais ce serait être injuste à son égard que de ne pas lui reconnaître une prééminence : Nul n'est autant que lui imbu, pénétré, possédé, dominé par l'esprit révolutionnaire. Si vous voyez l'homme qui a parlé à voix basse du contrat de louage, comme de l'aboutissant républicain naturel de l'antique mariage de la parole divine : « Faisons à l'homme une aide qui lui soit semblable » ; si vous voyez l'homme de la loi de séparation, celui qui a crié à la tribune que le gouvernement est areligieux, c'est-à-dire qu'il est impie et nie l'existence de Dieu, si vous voyez cet homme, saluez-le bien bas. Les autres révolutionnaires sont pygmées en comparaison, même Viviani qui n'éteignait que les étoiles. Aristide Briand, lui, a prétendu éteindre Dieu même, le créateur des étoiles. Saluez-le bien bas, vous dis-je, il est si grand en esprit de révolution qu'à peine si, quand il viendra, l'Antéchrist sera plus grand que lui.

Comme il doit rire dans sa barbe, lorsqu'il voit les socialistes l'accuser de trahison et les conservateurs espérer en effet ou escompter la trahison dont on l'accuse par avancement d'hoirics. Comme il rirait s'il ne les méprisait pas tant, se méprisant encore plus lui-même ! Il répondrait aux premiers : « Hommes sans intelligence, comment ne voyez-vous pas que je continue l'œuvre de toute ma vie, mais plus efficacement et avec plus de succès que jadis. Autrefois je parlais seulement ; maintenant j'agis. Autrefois c'étaient des paroles contre ce qui est nécessaire à la vie de la France ; depuis que j'ai escaladé le pouvoir, j'agis pour remplir le programme d'autrefois. Vous des révolutionnaires, vous des socialistes ! Allons donc ! Vous ne savez pas même le but véritable et complet de la révolution, tandis que j'en assure le succès. Vous trouvez mauvais que je jouisse ; mais les révolutionnaires ont toujours beaucoup aimé la crème et beaucoup aimé le sang ; le sang des âmes surtout ! Laissez-moi faire, imbéciles, en attendant que vous m'éleviez une statue. Nul, avec Waldeck-Rousseau, ne l'aura mieux méritée ! »

Et aux conservateurs : « Combien vous avez raison d'espérer en moi ! Oui, je conserverai tout ce que vous désirez et vous pourrez continuer à mariner dans votre égoïsme et votre lâcheté, dans votre bassesse et votre orgueil, dans votre cupidité et vos plaisirs. Puis, il arrivera pour vous et pour moi que nous récolterons ce que nous avons semé, s'il

y a, comme disait feu Gambetta, quelque part une justice immanente. Mon passé répond de mon avenir, jamais vie ne demeura dans les états les plus différents aussi semblable à elle-même. »

Puisque Jésus-Christ est la vie la plus abondante, la vie éternelle, l'Antéchrist est la mort, la mort ignominieuse, la mort éternelle. Ne trouvez-vous pas que c'est un grand pas vers cette mort trois fois horrible, que ce contrat temporaire de louage dont parle Briand et cette areligion gouvernementale d'abord, mais bientôt sociale, qu'il clame à la tribune et qu'il assure par la loi de séparation? C'est digne à la fois d'un précurseur et d'un prophète.

III.

Il n'est pas nécessaire d'insister pour montrer l'opposition absolue qu'il y a entre la Révolution et ce qui procède d'elle, d'autre part, et les idées de M. Le Play, de l'autre. Mais peut-être sera-t-il utile de rappeler que tout le système révolutionnaire repose sur l'idée que c'est l'individu et non la famille qui est le premier élément de la société et que tout doit être sacrifié, famille, patrie, religion, propriété, paix sociale, aux droits de l'individu.

Comme tout cela ressemble à la théorie de saint Augustin sur l'amour de Dieu (et sans doute aussi de l'ordre divin) qu'il faut pousser jusqu'au mépris et au sacrifice de soi, et l'amour de soi-même, l'égoïsme impie et féroce qui s'exalte jusqu'au mépris de tout ce qui n'est pas soi-même, jusqu'au mépris de Dieu, et au sacrifice de tous les devoirs aux plaisirs, aux caprices de l'égoïsme!

Vous avez vu l'arbre satanique, jugez-le par ses fruits meurtriers. En lisant le tableau ci-dessous et la réflexion qui l'accompagne, ne perdez pas de vue qu'il y a à peine cinquante ans, la France était le pays le plus peuplé de l'Europe et le chiffre de ses habitants supérieur à celui de tous les autres Etats, sauf la Russie. Mais elle seule, point de départ et apôtre de la révolution, en a absorbé le venin jusqu'à la lie, en politique, littérature, morale et religion. C'est pourquoi elle en meurt.

Voici d'après les derniers recensements, les chiffres de la population des six grandes puissances de l'Europe :

France	39.600.000
Angleterre	45.000.000
Autriche	51.400.000
Allemagne	64.900.000
Italie	34.600.000
Russie	135.000.000

En dix années de 1900 à 1910 la population de la France a aug-

menté de 639.564 habitants (et dans ce nombre figurent les étrangers en majeure partie); l'Allemagne pendant cette même période augmentait sa population de 8.500.000 habitants.

L'Allemagne surpasse la France de 65 0/0, avec une densité de 190 habitants par kilomètre carré, alors que la France n'en compte que 74.

Et afin que vous ne cherchiez pas ailleurs que dans la vérité la cause de ce mal sans nom et que vous ne l'attribuiez pas à autre chose qu'au venin révolutionnaire ou satanique, sachez qu'en France, dans cette Vendée qui lutta jusqu'au sang et jusqu'à sa propre extermination au nom du Sacré-Cœur et de la tradition française contre l'invasion satanique, dans le seul arrondissement de Cholet, la population avait triplé en soixante ou soixante-dix ans, au moment où l'empire déclinait (1). A la fin de la guerre des géants, la population de cet arrondissement n'était plus que de 50.000 habitants; soixante-dix ans après elle dépassait 150.000 et elle était aussi religieuse ayant cette vie abondante, que lorsqu'elle donnait sans compter, à la mort, un si grand nombre de ses enfants pour Dieu et le salut de la France. *Et nunc intelligite, erudimini qui judicatis terram.*

Or, pour travailler efficacement à tous les résultats ci-dessus constatés, on dispose d'un beau chiffre de milliards et l'on a des aides volontaires dont l'ardeur ne se lasse pas. Avec tout autre gouvernement que celui qui s'est voué à la destruction satanique, ces aides n'oseraient se montrer à la lumière du jour; ils oseraient à peine tenir leurs discours à demi-voix et dans les ténèbres. Mais un gouvernement révolutionnaire les susciterait s'ils n'existaient pas; il les encourage et peut-être les excite. L'un affiche qu'il traitera des crimes du nommé Dieu; l'autre enseigne aux ouvriers, publiquement, les avantages et les infamies du malthusianisme nouveau, et, pour que cet enseignement édifiant et si avantageux à la société entière ne puisse être oublié, on distribue ces ordures imprimées, on les impose même de force ou de ruse à qui les a en horreur. Il y a aussi les journaux impies, les journaux pornographiques, les journaux qui vivent de scandale; il y a enfin la *Lanterne* du juif Péreire avec son supplément, pour être à la fois le parangon de l'anti-cléricalisme et de la nourriture pornographique. Mais j'entends un autre juif qui réclame; il ne veut pas être oublié et il a bien raison, car il a fait plus de mal à lui seul que toute la rédaction de la *Lanterne* et de son supplément ensemble. C'est le bossu Naquet et sa loi du divorce.

Tout ce monde-là, tous ces conférenciers, tous ces journalistes se font de belles rentes, ainsi qu'il est juste et raisonnable, par un travail si propre à raffermir la paix sociale.

1. Ma vie de missionnaire m'a cent fois mis en mesure d'étudier de près des faits analogues.

Et c'est Jacques Bonhomme qui paie tout : gouvernement, conférenciers, journalistes, et par-dessus le marché les maîtres d'école.

Jacques Bonhomme possède éminemment toutes les vertus chères aux économistes et aux politiciens; — plût à Dieu qu'il possédât, fût-ce à un degré moindre, celles qui conduisent à la vie éternelle! — Il est laborieux, sobre, économe; il a grande dévotion au bas de laine et zèle à le remplir; même son goût pour le lopin de terre de son voisin dont il voudrait pour arrondir celui qu'il cultive, (vertu très prisée des économistes) est la cause principale de la crainte qui le possède de trop remplir son foyer et sa table. Ajoutez que s'il a horreur de la fraude quand il achète, un peu d'eau dans le vin ou le lait qu'il vend lui paraît une pratique légitime; avec tout cela, il respecte son gouvernement et il paie fidèlement les impôts. Il ne demanderait qu'une seule chose et toute petite, qui serait qu'on le laissât en paix vaquer à ses affaires. Cela même, il ne l'obtient pas. Au lieu de paix, on lui sert la guerre religieuse, la guerre des partis, la guerre des classes et il entrevoit à l'horizon la guerre étrangère. Il soupire, gémit et continue à payer. Parfois, quand il est bien sûr que personne ne l'entend, il murmure : Les chers Frères faisaient mieux et ne coûtaient pas si cher que ces maîtres d'école qui sont toujours à attiser le feu; les bonnes sœurs soignaient les malades, élevaient les fillettes et ne coûtaient presque rien. Et le curé! Il ne faisait de mal à personne et plusieurs trouvaient qu'il leur faisait du bien. Il est sûr que ma femme était plus traitable et ma fille moins amie du bal, quand elles allaient à confesse. Moi, je n'en usais pas, mais je n'avais pas à m'en plaindre. Puis, il y en a qui disent que cela ne va pas, que le commerce baisse, que la marine baisse, que l'armée elle-même... il n'y a que les impôts qui ne baissent pas au contraire.

Et Jacques Bonhomme qui ne chante pas si fort qu'aux temps de Mazarin, payant beaucoup plus pour n'avoir plus de paix ni guère d'espérance, soupire plus fort et se remet au travail.

Pauvres Jacques! Tes pères qui étaient chrétiens, qui, à cause de cela, avaient des idées de bon sens et de justice te répondraient : Ce qui t'arrive, tu l'as voulu, tu l'as préparé de tes mains. Nous, nous écoutions les curés que tu méprises; ils nous conseillaient et quoique leurs conseils ne fussent pas toujours agréables, ils étaient bons, ils nous préservaient de notre faiblesse et des exactions d'autrui. Comme nous, tu as besoin de conseil, car de tout temps les Jacques ont eu trop de travail chez eux pour être bien savants; mais au lieu de les demander à qui a mission divine de les donner salutaires, tu les veux recevoir de saltimbanques que tu ne connais pas, qui te flattent et que tu paies. Tu n'as pas su que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute et que les journalistes sont des marchands de papier imprimé qui, pour placer leur marchandise, doivent flatter les passions de leur clientèle. Tu l'as voulu, ce qui t'arrive et ce qui te menace, pauvre Jacques, tu l'as voulu,

heureux si encore ce qui arrive et ce qui vient te corrigent de ton erreur.

Il est sûr en effet, que Jacques Bonhomme a manqué de bons conseils. Les prêtres n'ont pu, par la faute de Jacques et par celle de la situation un peu fausse où ils se trouvaient, peut-être aussi faute d'assez d'adresse et de courage apostolique, être les conseillers de leur peuple. Il faut avouer que ce n'eût pas été facile. Quel tapage autour d'une chaire d'où fussent tombées des paroles comme celles-ci : Le gouvernement vous vole, il vous fait payer des impôts bien au delà de ce qui est juste et il fait mauvais usage de votre argent; vous n'êtes pas obligé en conscience de lui donner tout ce qu'il demande. Et que serait-il advenu lorsque les événements l'auraient obligé d'ajouter : vous ne pouvez plus sans pécher, payer le moindre impôt à un gouvernement qui se sert de votre argent pour détruire la religion et mettre la France en mauvaise posture devant le monde entier.

Mais, quand s'adressant à Jacques lui-même, il aurait dit : « Mon frère, tu te damnes et tu prépares de tes mains ta honte et l'invasion de nos ennemis, en te conduisant comme tu le fais. Là où la sainteté du mariage n'est pas respectée, il est difficile que le respect et l'estime réciproque des époux, base de tout amour conjugal subsiste longtemps; l'adultère alors s'asseoit au seuil de la porte. Je ne dis pas qu'il entre mais qu'il attend parce qu'il espère entrer. Les régiments ennemis aussi attendent, ils viendront à ton foyer remplacer les enfants que Dieu veut te donner et que tu lui refuses. » Je crois que le curé qui aurait parlé de la sorte ne serait peut-être pas descendu vivant de sa chaire. Jacques n'aime pas qu'on s'occupe de ses affaires; non, cela ne regarde personne!

Si ceux qui avaient mission, de par Dieu, de dire la vérité, ne l'ont pas assez fait, qu'attendre de ceux qui ont pris cette mission sous leur bonnet et dont ils doivent vivre eux-mêmes.

Dernièrement j'ai écrit au rédacteur du seul journal que je vois entièrement dégagé de toute idée libérale et révolutionnaire, sur le sujet qui nous occupe.

Voici ma lettre et la réponse que j'ai reçue :

Lettre à Monsieur Léon Daudet,

« Monsieur,

» Votre campagne contre l'invasion continue des Allemands chez nous et leur mainmise croissante et adroite sur notre industrie, notre sous-sol, nos finances, ne peut pas manquer de vous attirer l'estime que méritent votre courage et votre patriotique vigilance. Permettez-moi d'ajouter qu'elle sera, hélas! infructueuse et cela non pas seulement à cause de l'absence du Roi, mais pour une raison toute différente. Je suis un lecteur assidu et un ami dévoué de l'*Action française*, j'apprends beau-

coup à cette école, surtout je m'habitue à regarder en face les réalités et à ne pas craindre, les ayant vues, de les dire comme je les vois.

» Ne croyez-vous pas, Monsieur, que les cent mille Italiens qui sont à Marseille n'y seraient pas, s'il y avait à notre grand port méditerranéen cent mille Marseillais de plus? Peut-être ces Italiens avaient quitté leur pays pour aller à Buenos-Ayres où, pour une autre raison, il manque aussi beaucoup de natifs. Ils ont trouvé Marseille sur leur chemin; ils ont vu qu'il y manquait beaucoup de natifs aussi et que c'était plus près que Buenos-Ayres. Peut-être ont-ils pensé qu'ils pourraient là, tout en gagnant leur vie ou en faisant fortune, rendre d'autres services à leur patrie. En fait, Gênes prospère beaucoup depuis qu'il y a tant d'Italiens à Marseille et les événements actuels montrent la police qu'ils font contre nous, chez nous.

» Je me persuade également que beaucoup d'Allemands qui sont à Paris pour la même raison, se sont dispensés de continuer leur voyage jusqu'à Chicago où ils seraient allés tout aussi bien; mais la France manquant de natifs, étant plus près et d'une exploitation plus aisée, ils ont trouvé naturel de ne pas aller au delà. Que voulez-vous? ils trouvaient à y rester de nombreux avantages et il faut bien convenir de notre côté que les natifs français manquant, il est raisonnable qu'on s'offre à les remplacer, sans en être prié.

» Vous n'ignorez pas que les Espagnols dans le sud-ouest imitent l'exemple que leur donnent dans le sud-est les Italiens, et que, dans le nord, les Belges et d'autres viennent spontanément suppléer les Français qui manquent.

» Voilà, Monsieur, la vraie cause du mal qui vous fait jeter un cri d'alarme encore plus juste que vous ne le dites; et, si l'Allemagne, et à sa suite, l'Italie et l'Espagne elle-même se moquent de nous avec tant de désinvolture, c'est encore pour la même raison.

» Si la France, avec l'Algérie et la Tunisie, avait les quatre-vingts millions d'habitants pour lesquels Dieu a préparé là une table abondamment servie, même sous la République, ces nations nous respecteraient et eussions-nous le Roi, et seulement les quarante millions, y compris les métèques, que nous ne sommes pas encore tout à fait, nous ne serions pas envahis pacifiquement et exploités, en attendant l'invasion armée qui nous menace.

» La vraie cause du mal que vous dénoncez et de celui que dénonce l'attitude de nos trois voisins, est dans l'infécondité volontaire dans le mariage. Ce crime qui fait hurler la nature et dont la clameur monte jusqu'au ciel, non seulement nous ôte la force, mais nous enlève aussi l'estime des voisins dont je parle. A pleine bouche ils disent que nous sommes le peuple le plus corrompu de la terre, et ils pensent que si l'amour de leur bien-être fait commettre à la masse des Français le crime de l'infécondité volontaire, ce peuple n'est plus capable de se battre et ne se battra pas. L'antimilitarisme en si grand honneur chez

nous et la patience avec laquelle nous supportons ce gouvernement qui nous déshonore, leur donne un peu raison. — C'est pourquoi ils trouvent légitime d'agir à notre égard comme les Barbares envers les Romains de la fin de l'Empire.

» Je ne crois pas, que vous qui voyez le mal aussi bien que moi et qui cependant ne le dénoncez pas, puissiez trouver au fond de votre conscience qu'ils ont tort d'avoir à notre égard ces sentiments.

» Pour moi, si j'étais philosophe, tout en pleurant des larmes de sang sur mon pays, je verrais dans ce qui se passe et que vous dénoncez avec tant de persévérance, l'accomplissement d'une loi de l'histoire. Prêtre, j'y vois de plus encore la réalisation d'une parole divine qui ne peut manquer de s'accomplir; elle est écrite en toutes lettres dans le premier de nos livres sacrés. Cette parole la voici : « Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre et vous la soumettez. » C'est l'acte de donation par lequel Dieu assure la terre aux nations qui la peuplent et l'enlève à celles qui la dépeuplent.

» C'est donc en face d'une nécessité inéluctable que nous sommes? Non, mais en face d'un dilemme : ou revenir à l'ordre divin ou se résigner à voir la fin de la France.

» Je ne sais si les prêtres, les prédicateurs ont parlé assez fort sur ce sujet; mais je sais fort bien que lorsque je traitais la question en chaire j'avais autour de moi un bien petit nombre d'auditeurs et que vous, les journalistes, qui avez pour lecteurs la France entière, vous n'en dites rien.

» A mon sens, ceux qui voient cet état de choses et se taisent, prêtres ou journalistes, sont coupables de trahison envers la patrie, envers l'Eglise, envers Dieu. Ils se font complices de ceux qui ne veulent point de soldats pour la France, de prêtres pour l'Eglise, d'élus pour le ciel.

» Continuez, Monsieur, à dénoncer l'invasion pacifique allemande et italienne, invasion qui prépare le succès de celle qui ne sera pas pacifique. Mais dénoncez encore plus fort la cause vraie de ce malheur. Dénoncez-la aux patriotes, aux catholiques, s'ils sont vraiment l'un ou l'autre, ils vous entendront et vous comprendront. Dénoncez-la aux femmes, vous qui savez à quelles conséquences ces pratiques que la nature abhorre les exposent, conséquences qui réclament si souvent le fer du chirurgien. Criez la vérité, ne cessez point. Alors, mais alors seulement, votre trop juste cri d'alarme aura l'efficacité pratique que vous avez trop raison de vouloir. C'est au moins aussi nécessaire au salut de la France que le coup de force que nous attendons.

» Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus distingués,

» Fr. Exupère. »

« Paris, le 1er février 1912,

» Mon Père,

» Monsieur Léon Daudet vous remercie de votre lettre, extrêmement juste et saisissante. Mais il croit que le mal que vous dénoncez a aussi une cause politique qui est l'insécurité de la famille dans notre pays. D'où la devise : « Politique d'abord ». Il traitera un de ces jours ce grave sujet dans le journal.

» Veuillez croire, Mon Père, à nos sentiments très respectuex et dévoués.

» Pour Monsieur Léon Daudet :

» J. A. »

Il parlera une fois et il sera seul à parler de cela, quand il faudrait que tous ne cessassent d'en parler. Politique d'abord : sans doute, mais un certain niveau moral n'est-il pas nécessaire pour qu'une bonne politique intérieure soit possible? Et une forte population n'est-elle pas le meilleur des moyens pour le bon succès d'une bonne politique extérieure?

On ne paraît pas comprendre assez l'abaissement du niveau moral qui a été la conséquence de l'oubli où sont tombés la sainteté et l'indissolubilité du mariage, pas plus qu'on n'a compris que l'excessive limitation des enfants acceptés au foyer domestique est le retour au féroce égoïsme de l'individualisme. Cependant, trop fréquemment, les faits divers instruisaient, si on eût voulu comprendre. L'enfant gâté, parce qu'il a été unique ou à peu près, devient un monstre d'égoïsme; c'est beaucoup s'il se borne à faire comprendre à son père devenu vieux, qu'il vit trop longtemps et que sa présence est une charge bien lourde.

Mille fois plus suggestifs sont encore ces deux faits.

A Pau, le juge a acquitté purement et simplement un médecin de Biarritz coupable de manœuvres abortives : il est vrai qu'il est franc-maçon. A Bayonne, une sage-femme coupable du même crime disait fièrement : On devrait me récompenser, car par ce moyen j'ai conservé l'honneur des familles et la paix des ménages. Et que dire de l'indulgence toujours croissante pour les malheureuses coupables d'infanticide?

Mais n'en parlons pas. Tout le monde sait que cela se passe en Chine, et que, par l'œuvre de la Sainte Enfance, nous réparons largement les conséquences de ce crime païen et lointain.

Et, pendant que tous, syndicalistes, socialistes, économistes libéraux ou non, chrétiens sociaux et démocrates s'occupent avec un grand sérieux et une rare persévérance à résoudre le problème du mieux être, le bien-être leur paraissant insuffisant, les événements railleurs, fruits

de nos péchés et aussi de nos maladresses, posent, eux, ce problème un peu différent : être ou ne pas être, que Dieu seul, par un miracle. peut résoudre à notre avantage, car nous, nous avons fait tout et au delà pour qu'il fût résolu contre nous.

P. EXUPÈRE.

« LES LIVRES QUI S'IMPOSENT » (1)

C'est une excellente idée qu'a eue M. Frédéric Duval, ancien élève de l'Ecole des Chartes et connu déjà par son travail lumineux sur les prétendues *Terreurs de l'an mille* (2), de donner une liste méthodique et critique des livres qui doivent figurer dans la bibliothèque des catholiques d'action, ou que, du moins, ils doivent choisir pour s'orienter dans l'abondance de la littérature contemporaine, ne pas perdre leur temps en des lectures inutiles ou dangereuses et ne consacrer leur étude qu'à des livres susceptibles d'apporter à leur intelligence d'harmonieuses clartés et des précisions réconfortantes.

« C'est l'ignorance doctrinale, dit M. Frédéric Duval *Au lecteur*, qui rétrécit le champ de notre pensée, éparpille nos forces et nous fait bâtir sur le sable mouvant des opportunités étroites et fugitives, au lieu de nous appuyer sur le roc de la vérité puissante et éternelle.

» L'absence de doctrine fait que l'agitation désordonnée et stérile remplace trop souvent l'action méthodique et féconde. »

Le P. Gratry ne disait-il pas avec infiniment de justesse : « Le malheur de la religion est bien moins d'être attaquée que d'être ignorée. »

« Ce qui peut nous reconstituer, d'après Louis Veuillot, c'est une doctrine. » « Les catholiques, déclarait fièrement Léon XIII, doivent se reprendre, s'affirmer comme des fils de lumière... et s'imposer au respect de tous par la force invincible de l'unité. » « A la doctrine on connaîtra l'homme », dit à son tour notre grand Pape Pie X. en nous recommandant « d'amasser dans le calme de la retraite de grands trésors de doctrine. » M. de Mun n'était que l'écho de ces grandes voix, quand il affirmait « qu'il ne se fait pas de mouvement profond dans un peuple, s'il n'est appuyé sur une doctrine et porté par l'idée qu'elle anime ».

Mais la doctrine n'est « un ferment de vie », qu'à la condition d'être marquée au sceau de la vérité intégrale, et comme le livre de M. Frédéric Duval aspire à devenir un instrument de travail indispensable aux cercles d'études, aux prêtres, aux conférenciers, aux journalistes,

---

1. Un volume in-8° carré, XXXV-705 pp.; Paris, Beauchesne.
2. Un in-16 de 98 pages, chez Bloud, Paris.

qui y trouveront des indications précises et tout un plan d'études religieuses et sociales, il importe souverainement qu'un répertoire si bien conçu et si bien adapté aux besoins des esprits à l'heure actuelle soit de tout points irréprochable.

Et puis, si « noblesse oblige », il y a des titres qui obligent aussi : tel est certainement le titre *Les Livres qui s'imposent;* il impose à l'auteur, avec « l'esprit apostolique qui l'a animé et qui l'a soutenu » l'obligation de n'avoir pas à se faire pardonner trop de ces « omissions et de ces négligences, toujours inhérentes à ces sortes d'études ».

Or, dans l'intérêt même de la vérité intégrale, si chère à M. Frédéric Duval, et pour lui prouver la haute estime dans laquelle nous tenons *Les Livres qui s'imposent,* il nous permettra de lui signaler plusieurs de ces « omissions » et de ces « négligences » dont il s'accuse « de bonne grâce » et qu'il lui sera facile de corriger dans la prochaine édition d'un ouvrage tendancieux, peut-être à l'insu de l'auteur, ce qui n'en est pas moins fâcheux et regrettable.

I.

On pourrait d'abord critiquer la division générale du livre : « La *Vie chrétienne,* la *Vie sociale,* la *Vie civique* ». Ces deux dernières n'en font qu'une, et, d'ailleurs, c'est au même censeur, M. Ch. Antoine, qu'on a confié le soin d'examiner tout ce qui se rapporte à ces deux vies, inséparables dans la réalité.

Or, l'auteur leur consacre 442 pages contre 216 à la « *Vie chrétienne* », fondement nécessaire, essentiel, de la *Vie sociale* et de la *Vie civique* Mais ne semble-t-il pas ainsi se ranger parmi les « catholiques sociaux », qui sont « son gibier, sa droite balle », comme dirait Montaigne? (1) L'expression « catholiques sociaux » est une tautologie : car tout vrai catholique, remplissant bien ses devoirs envers Dieu et envers le prochain, est un catholique « social ». Si « catholiques sociaux » n'était pas une tautologie, ce serait le nom de gens qui acceptent du catholicisme, sa doctrine sociologique de justice et de charité, quittes pour le reste de penser ce qu'ils veulent (2). D'ailleurs, disait naguère l'excellente revue *Le Prêtre* (3), « on a tant usé et abusé de ce mot *social* qu'on a fini par dérider les gens les plus graves et les moins disposés à la gaîté. Dans certains milieux, il suffirait de bourrer sa serviette de livres et de revues, de la mettre sous son bras, et de dire qu'on va traiter la *question sociale*, pour faire éclater de rire tous les intellectuels ou tous les loustics d'un quartier. » M.

1. On le verra par le programme de la *Vie sociale,* cité plus loin et et qui n'est que celui du « catholicisme social ».

2. D'après la *Correspondance de Rome,* 27 janvier 1912.

3. Janvier 1912.

Frédéric Duval, par l'importance qu'il donne à « la *Vie sociale* et à la *Vie civique* », impliquée dans la « *Vie sociale* », semble surtout préoccupé de traiter « la question sociale » et de former des « catholiques sociaux », « sociaux, parce que catholiques », dit la *Vie nouvelle*, plutôt que des catholiques tout court, ce qui dit tout et suffit à tout.

Du reste, les autorités même dont se réclame M. Frédéric Duval, dans son *Avant-Propos*, ne paraîtront-elles pas suspectes à des catholiques de doctrine irréprochable? C'est M. l'abbé *Lesêtre*, dont le R. P. Exupère a si bien montré, dans la *Critique du Libéralisme*, les tendances trop accusées vers un regrettable naturalisme. C'est le P. *Sertillanges*, dont Mgr Elie Blanc, dans la *Pensée contemporaine*, et M. le chanoine Marchand, de Besançon, dans la *Critique du Libéralisme* (1), le *Nouvelliste*, de Lyon à propos de la confusion de la justice et de la charité, ont relevé les erreurs, que n'a point effacées l'incorrection d'une réponse injurieuse à M. Marchand. C'est M. l'abbé *Antoine*, M. Eugène *Duthoit*, dont le P. Fontaine, dans le *Modernisme social*, et M. le chanoine Gaudeau, dans la *Foi catholique* de février 1912, ont mis en relief les théories aventureuses sur « la prépotence des syndicats ouvriers, de leurs fédérations et du Comité confédéral de Paris, s'étendant à neuf millions de syndiqués qui n'en veulent pas, *et qui serait la confiscation de la liberté du travail individuel et corporatif de la grande masse du prolétariat* » (2). Il y a aussi M. Guiraud, « dont la science fait autorité », dit M. Frédéric Duval, mais non pas le libéralisme, relevé respectueusement par M. l'abbé Barbier, l'éminent directeur de la *Critique du Libéralisme*, et par l'*Ami du Clergé*, avril 1911.

Les garants que se donne ainsi l'auteur des *Livres qui s'imposent* le classent un peu plus qu'il ne le désire parmi les libéraux et les catholiques suspects de modernisme social. Tout l'ouvrage, d'ailleurs, ne fait que confirmer cette impression initiale.

***

Rien ne nous est plus agréable que de rendre hommage à l'excellence de son plan pour la *Vie chrétienne*.

I. La bonne route à l'entrée de la vie.

II. La Foi catholique : les sources de la doctrine, Livres saints, Tradition, Conciles, Enseignements des Papes; les exposés de la doctrine chrétienne; la pensée chrétienne à travers les siècles; la philosophie chrétienne; le sens catholique et la pensée contemporaine.

III. L'Eglise gardienne de la foi. Sa constitution; son histoire générale. L'Eglise contemporaine. Des progrès de l'Eglise. L'Eglise et le monde

1. Août 1911.

2. C'est moi qui souligne ce passage de *La foi catholique*, février 1912, pp. 150 151.

IV. La défense de la foi. — Apologie générale du christianisme. Quelques objections importantes contre la foi. La foi et les erreurs modernes

V. Des conséquences de la foi : la piété, la prière, le culte, la vie chrétienne. Il faut être apôtre.

VI. L'apostolat : comment s'y préparer.

VII. L'action religieuse et la conquête des âmes.

Un tel programme ne mérite que des éloges pour son ampleur et sa précision. Mais il était difficile à bien remplir, et l'auteur des *Livres qui s'imposent* ne s'étonnera pas d'y avoir commis quelques fautes de détails.

Ainsi, dès les pages 5 et 6, et aux pages 174, 175, M. Frédéric Duval fait l'éloge de deux livres de M. l'abbé *Beaupin*, qui, sous le pseudonyme d'Edouard Lebrun, a rédigé, de 1903 à 1907, la bibliographie de la *Justice sociale*, disparue et condamnée par Rome, a collaboré à *Demain* (1), disparu aussi. Il avait été jadis un des organisateurs et des principaux rédacteurs des *Bulletins secrets*, qui circulaient dans les séminaires, et il était naguère l'un des directeurs de la jeunesse sillonniste. Or, M. Paul Talliez, dans la *Critique du Libéralisme* du 15 août et du 1er septembre 1910, *L'apostolat démocratique de M. l'abbé Beaupin*, a clairement établi que « la trop habile juxtaposition d'enseignements justes, de pages intentionnellement édifiantes, à des conclusions suspectes, erronées, et, pour tout dire, subversives, forme le péril grave et le tort indéniable » de *Pour être apôtre*, le livre précisément que M. Frédéric Duval appelle « un excellent petit livre qu'il voudrait voir dans toutes les mains ». C'est à peine s'il fait une réserve à propos des éloges décernés par l'auteur au *Sillon*, condamné le 25 août 1910, et à propos de « quelques « illusions démocratiques » de l'auteur, disant que, dans la démocratie de demain, tous les citoyens auront conscience « des intérêts généraux du pays (!!!) ». D'ailleurs, ajoute aussitôt M. Duval, les éditions nouvelles, revues et corrigées par l'auteur, seront à l'abri de toute suspicion. Il n'y parait guère, la 1re édition étant encore seule en vente, avec l'esprit sillonniste qui l'anime (2).

Encore un sillonniste que M. l'abbé *Ackermann*, professeur de philosophie au collège de Stanislas, rédacteur des *Annales de Philosophie chrétienne*, signalées comme dangereuses par M. Frédéric Duval lui-même, p. 68, et dont il cite un passage, inoffensif sans doute, mais qui n'est fait que pour recommander un de ceux, qui, en décembre 1909, allaient, avec l'abbé Naudet, le pasteur protestant Soulier, M. Fonsegrive, Scarpatett, secrétaire du *Bulletin de la Semaine*, etc. « apporter à M. Marc Sangnier, dont la *très belle œuvre* semble fortifiée par les

1. 1er mars 1907.

2. M. l'abbé Barbier a aussi relevé, juin 1911, ce qu'avaient d'étrange les propos de M. l'abbé Beaupin dans une *Retraite prêchée aux Dames*.

attaques qu'on ne lui ménage pas, le témoignage de leur affectueuse et fidèle sympathie. » (1).

Là où paraît peut-être le mieux l'esprit de M. Frédéric Duval, c'est dans ce passage de la page 102 : « Pour ce qui concerne les rapports de Léon XIII avec l'Eglise de France, on se reportera aux ouvrages de Mgr Baunard et du P. *Lecanuet,* que nous apprécions plus loin. » Or, plus loin, p. 201, il n'y a aucune restriction dans la recommandation du *Montalembert* du P. Lecanuet, dont le 1er volume, à propos de l'*Avenir,* et le 3e, à propos du libéralisme, exigeraient les plus graves réserves. *L'Eglise de France sous la 3e République,* du même P. Lecanuet, est bien présentée comme ayant suscité des appréciations diverses et de vives polémiques, et comme devant être « lue avec une certaine prudence »; mais l'appréciation finale est un éloge du livre par M. Goyau, « félicitant » le P. Lecanuet, comme l'avaient fait la *Revue du Clergé français,* le *Correspondant,* le *Bulletin de la Semaine,* alors que l'éminent Mgr Baunard, mis, par M. Duval, sur le même pied que le P. Lecanuet, a dit catégoriquement que c'était « un mauvais livre », insultant pour Pie IX, que *L'Eglise de France sous la Troisième République.*

Et voilà l'un « des *Livres qui s'imposent !* » Est-ce une gageure ou une ironie?

***

Il est vrai que, pour M. Frédéric Duval, « l'Eglise contemporaine », p. 101-102, c'est « Léon XIII » seul. Pie IX ne compte pas, ni même Pie X, quoique, depuis bientôt neuf ans, il gouverne l'Eglise avec une paternelle fermeté qui n'a d'égale que la splendeur de ses décisions doctrinales et de ses réformes dans la pratique eucharistique et la curie romaine Aussi nous permettra-t-on de signaler à l'auteur des « *Livres qui s'imposent* » la lettre pastorale que S. E. le cardinal de Cabrières vient d'écrire pour le Carême de 1912 : *La Piété envers le Pape,* et où il dit si bien : « Soyons pieux envers ce Pape dont même ses pires ennemis doivent reconnaître la piété profonde ».

Si encore M. Frédéric Duval embrassait dans son ensemble l'œuvre magistrale de Léon XIII, « dont l'action sur l'Eglise contemporaine fut si grande »; mais non : sur 57 Encycliques de Sa Sainteté Léon XIII, il en signale dix seulement; et encore se trompe-t-il sur l'objet de trois d'entre elles. C'est l'Encyclique *Sapientiæ Christianæ,* et non pas l'Encyclique *Immortale Dei,* qui a pour objet la « constitution chrétienne des Etats ». L'Encyclique *Immortale Dei* flétrit « les erreurs modernes » plus que ne le fait l'Encyclique *Quod apostolici muneris,* qui est dirigée surtout contre le socialisme anarchique.

1. *Démocratie* du 26 décembre 1909, citée par la *Critique du Libéralisme* du 15 janvier 1910.

M. Frédéric Duval ne signale, parmi « les Enseignements des Papes », ni l'Encyclique *Longinqua Oceani* sur la liberté du travail, ni la *Lettre si importante au clergé français sur les études ecclésiastiques*, 8 septembre 1899, ni l'Encyclique *Graves de Communi* sur le vrai sens de la démocratie chrétienne, dont on ne doit jamais se servir au profit d'un « parti politique » (cette Encyclique est présentée à tort, p. 520, comme portant sur « la constitution chrétienne des Etats » (?), ni la *Lettre* au cardinal Gibbons contre l'Américanisme.

L'*Américanisme* n'existe pas pour M. Frédéric Duval, et, dans « la foi et les erreurs modernes », il signale le protestantisme, le rationalisme, le libéralisme, le modernisme; mais pas un mot de l'Américanisme. De là, l'omission injustifiable des ouvrages excellents et du nom même de ce vaillant champion de la foi catholique, M. l'abbé *Charles Maignen,* dont les livres si judicieux et si fermes, *Le Père Hecker est-il un saint?* 1898, *Nationalisme, Catholicisme, Révolution,* 1900, et surtout *Nouveau catholicisme et nouveau clergé,* 1902, ont eu le mérite et l'honneur de dévoiler, les premiers, les hardiesses téméraires de la *Quinzaine* de M. Fonsegrive, de la *Justice sociale,* de la *Revue du clergé français* et des « séminaristes sociaux ».

Même omission, aussi impardonnable, de Mgr *Delassus,* l'intrépide directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, et l'auteur de l'*Américanisme et la conjuration antichrétienne,* du *Problème de l'heure présente,* devenu la *Conjuration antichrétienne,* honoré de tant d'approbations de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, et qui semble le manuel, le *Vade mecum* obligatoire de quiconque s'occupe des questions religieuses actuelles. Mgr Delassus les a encore magistralement traitées dans *Vérités sociales et Erreurs démocratiques,* la *Condamnation du Modernisme social dans la Censure du Sillon,* la *Question juive,* l'*Esprit familial,* la *Démocratie chrétienne, parti et école vus du Diocèse de Cambrai.* Si M. Frédéric Duval avait connu ces ouvrages, il se serait épargné le tort de recommander, dans la seconde et troisième partie des *Livres qui s'imposent,* des ouvrages comme ceux de M. Fonsegrive (1), de M. l'abbé Frémont sur la politique (2), de M. l'abbé Klein, de M. l'abbé Brémond, etc.

Un autre inconnu pour M. Frédéric Duval, c'est le P. *Fontaine,* ancien professeur de Théologie à la Faculté catholique d'Angers et auteur de ces livres qui ont devancé et amené la condamnation du modernisme philosophique, théologique, exégétique et critique, *Les Infiltrations protestantes et le Clergé français, Les Infiltrations kantiennes et le Clergé français, Les Infiltrations protestantes et l'exégèse*

1. Mgr Turinaz condamnait la *Quinzaine* de M. Fonsegrive, en 1899, et depuis lors, M. Fonsegrive a singulièrement aggravé son cas par la publication de *Qu'est-ce qu'un dogme?* de M. Le Roy, par sa *Lettre* au *Temps* sur le modernisme et par de très fâcheux articles dans le *Bulletin de la Semaine.*

2. Voir la Réponse à M. l'abbé Frémont par Paul Talliez.

du Nouveau Testament, La Théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes, Le Modernisme sociologique, si hautement loué par Sa Sainteté Pie X, « malgré la légère acrimonie » que lui reproche M. Duval, p. 155, et le *Modernisme social*, dont la lecture « s'impose » à cet auteur, comme à tant d'autres, et lui aurait fait éviter bien des choses risquées sur les questions sociales et sur la valeur d'ouvrages auxquels il renvoie comme ayant une autorité qui parfois leur manque.

Parmi « *les Livres qui s'imposent* », comment M. Duval n'a-t-il pas compris qu'à l'heure actuelle venaient en première ligne les lumineux ouvrages de M. l'abbé *Emmanuel Barbier*, le vaillant directeur de la *Critique du Libéralisme*, qui compte à son actif tant de campagnes couronnées de succès contre le sillonnisme et le démocratisme modernisants, les *Idées du Sillon*, les *Erreurs du Sillon*, la *Décadence du Sillon*, les *Démocrates chrétiens et le Modernisme*, les *Catholiques français et la République, Rome et l'Action libérale populaire*, le *Devoir politique des catholiques*, les *Infiltrations maçonniques dans l'Eglise?* Il n'est ni équitable, ni loyal de s'en tirer avec un tel défenseur de la vérité intégrale, en écrivant, p. 597 : « Nous ne croyons pas indispensable de renvoyer aux études excessivement tendancieuses de *Bota*, de *Chaine*, de *Naudet*, de *Bigenwald*, pas plus qu'à celles de *Barbier*, de dom *Besse* et de *Lamarzelle*, qui voudraient nous attirer les uns à gauche, les autres à droite. » — N'est-ce pas faire injure à des catholiques éminents comme M. de Lamarzelle, le P. dom Besse et M. l'abbé Emmanuel Barbier, que de les mettre sur le même pied que le modernisant Chaine et que l'abbé Naudet, condamné par Rome, comme l'abbé Dabry? Il ne manquait plus à M. Duval que de citer cet apostat avec son compère et compagnon de la *Justice sociale*.

L'auteur des « Livres qui s'imposent » aime décidément trop les antithèses heurtées, lorsque, p. 597, il place sur la même ligne « des évêques comme le cardinal Luçon, Mgr Turinaz, Mgr Delamaire », « des prêtres très écoutés » comme le P. *Le Doré*, et des abbés qui l'encadrent si étrangement, M. l'abbé Thellier de Poncheville (1) et le P. Lecanuet, qui doivent être ébahis, tous les premiers, de se trouver en compagnie d'un saint religieux dont ils n'ont aucun des sentiments sociaux et politiques.

Ce syncrétisme bizarre eût été épargné à M. Frédéric Duval, s'il avait puisé aux vraies sources de la doctrine catholique intégrale, au XIX[e] siècle, s'il avait cité les fameuses *Instructions pastorales* du *cardinal Pie*, à peine nommé dans la Table alphabétique générale, p. 690;

1. Voir sur les idées fausses de M. l'abbé Thellier de Poncheville la *Critique du Libéralisme*, 1910 et 1911, passim. Ce singulier esprit, plus fort en démocratie sociale qu'en saine théologie, n'a-t-il pas dit, à Ars, le 4 août 1911, que « l'élévation à l'ordre surnaturel... nous fait participer aux opérations propres de Dieu » — ce qui est une impossibilité absolue — et que « notre âme, associée à la vie intime de Dieu, devient apte à le reconnaître... et à l'aimer... *de la manière* où il se connaît et s'aime en son essence infinie », ce qui est une grossière erreur.

les *Essais sur le naturalisme* contemporain de Dom *Guéranger*, dont la *Sainte Cécile* et l'*Année liturgique* sont seules citées. Il faut renvoyer M. Duval au *Dom Guéranger* de dom Delatte, et à l'excellent livre qui vient de paraître, *Le Cardinal Pie. Discours choisis*, avec une introduction, des notices et des notes, par M. l'abbé Paul Halflants : Keller et Cie, éditeurs, 42, rue Léopold-Courouble, Bruxelles. Prix : 1 fr. 50.

L'omission des œuvres de *Mgr Freppel*, à peine cité, p. 126, est aussi grave que celle du cardinal Pie, et, à ce propos, M. l'abbé E. Barbier, si injustement exécuté par M. Frédéric Duval, aurait pu lui apprendre qu'il y a quelque part une œuvre d'apologétique chrétienne intitulée : *Les Origines du christianisme, Apologie méthodique, extraite des Œuvres de Mgr Freppel*, 2 forts volumes in-8. Il aurait ainsi découvert les dix volumes de Mgr l'évêque d'Angers, *Etudes sur les Pères des trois premiers siècles, Pères apostoliques, Apologistes chrétiens (Saint Justin, Tatien, Hermias), Saint Irénée, Tertullien, Saint Cyprien, Clément d'Alexandrie, Origène*; puis *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII*e *siècle*, 2 vol. in-8o, et tant d'autres œuvres magistrales de Mgr Freppel, que Mgr Duchesne appelait dédaigneusement à l'Académie française « toute une bibliothèque », mais où il aurait bien dû aller puiser le « sens catholique » qui fait tant défaut à son *Histoire ancienne de l'Eglise*, condamnée précisément à cause de cela.

Mgr Freppel aurait naturellement conduit M. Frédéric Duval à *Louis Veuillot*, le grand polémiste et le grand écrivain catholique de l'*Univers* qui, comme son illustre ami, le cardinal Pie, évêque de Poitiers, a tout juste une mention dans l'avis *Au lecteur* et dans la *Table alphabétique*, alors que, s'il est des « livres qui s'imposent », ce sont assurément quelques-uns de ceux de Louis Veuillot, les *Mélanges*, la *Correspondance*, si admirable, *Çà et Là*, les *Libres penseurs*, les *Odeurs de Paris*, le *Parfum de Rome*, la *Liberté du Concile*, *Paris pendant les deux sièges*, les *Droits du seigneur au moyen âge*, la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, etc. M. Duval se serait honoré en signalant cette forte et vigoureuse littérature d'un catholicisme de si bon aloi, à laquelle ont rendu de si beaux hommages M. Jules Lemaitre, M. André Bellessort, M. le marquis de Ségur, M. d'Haussonville. Notre éminent collaborateur, M. le chanoine Lecigne, vient de lui consacrer, à Bordeaux, six éloquentes conférences dont le succès éclatant est une excellente préparation au centenaire de Louis Veuillot en 1913.

Un autre grave oubli de M. Frédéric Duval, c'est celui des Œuvres de *Frédéric Ozanam*, l'une des plus belles âmes et l'un des plus beaux talents littéraires du XIXe siècle. Son nom est prononcé deux fois, pp. 41 et 183; mais aucun de ses ouvrages n'est signalé comme « s'imposant », ni la *Civilisation au V*e *siècle*, ni *Les Germains avant le Christianisme et la civilisation chrétienne chez les Francs*, ni les

Poètes franciscains, ni *Dante et la Philosophie catholique,* ni les *Mélanges,* ni les *Lettres,* vraiment délicieuses, d'où Mgr Baunard vient de tirer ce beau livre : *Frédéric Ozanam d'après sa Correspondance.* Comment expliquer un pareil silence sur l'admirable fondateur des Conférences de Saint-Vincent de Paul, alors qu'Ollé-Laprune, par exemple, qui, malgré d'excellentes qualités, est si inférieur à Frédéric Ozanam, voit ses ouvrages cités, analysés à six reprises et son nom mentionné seize fois?

Quant à *Brunetière,* « chrétien tardif », mais apportant « à la défense de ses idées nouvelles la sagesse du philosophe, la clarté et la méthode d'un professeur, l'intuition du penseur, l'éloquence d'un grand conférencier, et l'ardeur du néophyte », on souscrit volontiers à ces appréciations de M. Duval, pp. 140-143, mais à la condition qu'il fera à l'avenir les réserves les plus expresses sur le « fidéisme » de cet illustre converti, refusant à la raison naturelle le droit de nous faire connaître Dieu et la loi morale, et voulant arriver à la foi « par l'utilisation du positivisme (1) », qui, sans doute, lui a servi à lui-même de point de départ, mais qu'il serait dangereux de voir employer par d'autres esprits moins vigoureux et moins sûrs, comme l'ont établi M. le chanoine Maisonneuve, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse, 1907; Mgr Elie Blanc, dans la *Pensée contemporaine,* 26 décembre 1904, et s'il m'est permis de me citer moi-même, mon *Ferdinand Brunetière,* (Lethielleux, 1907), pp. 154, 155, 156, 157.

***

M. Frédéric Duval voit bien dans le Modernisme « le rendez-vous de toutes les hérésies », comme le dit Pie X; mais « pourtant, écrit-il, p. 153, s'il convient de dénoncer l'erreur moderniste, il ne faudrait pas cependant voir des modernistes partout et raviver ainsi des blessures qui se guérissent ». — Et qui donc « voit des modernistes partout? » Est-ce le Pape Pie X, qui, depuis le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi,* n'a écrit aucune Lettre apostolique (2), ni prononcé presque aucun discours important sans faire allusion au péril dont le modernisme persistant menace l'Eglise? Seraient-ce les catholiques vigilants qui signalent les manifestations modernistes? Ils n'auraient pas le douloureux devoir de les relever, si elles ne se produisaient pas spontanément en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis et en France. « Les blessures se guérissent » si peu que l'on voit, outre l'apostasie d'un Loisy, d'un Dabry, les factums d'un de Narfon au *Figaro,* au *Matin,* au *Journal de Genève,* le livre scandaleux de M. Maurice Pernot, la *Politique de Pie X.* le commentaire non moins scandaleux qu'en a donné M. Ana-

1. *Sur les chemins de la Croyance : l'Utilisation du positivisme.*

2. Voir les Encycliques sur saint Anselme, sur saint Charles Borromée.

tole Leroy-Beaulieu dans les *Débats*, la prétendue *Lettre* impertinente, insolente contre le Pape, *du cardinal Billot au cardinal Dubillard*, et ce gros livre qui vient de paraître, composé par des prêtres dévoyés XXXXX, *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, diatribe aussi violente qu'injustifiable contre le Pape, la curie romaine, à propos des évêques soi-disant annihilés, des prêtres soumis à toute sorte d'autorisations et de censures, des fidèles traités comme un vil « troupeau ».

Si « voir des modernistes partout » est un tort, n'en voir nulle part en est un plus grand. L'optimisme de M. Frédéric Duval a fermé tout bonnement ses yeux à la lumière des faits les plus évidents, au moment même où la *Correspondance de Rome*, plus clairvoyante et mieux inspirée par la vigie qui, du haut du Vatican, a l'œil ouvert sur le monde catholique, vient de publier une *Bibliothèque antimoderniste*, « dont le besoin urgent était senti par tous ceux qui s'occupent des débats religieux en général et de la lutte anti-moderniste en particulier ». M. Frédéric Duvai gagnera beaucoup à la consulter, et il y trouvera mis à la place qu'ils méritent comme défenseurs de l'Eglise et M l'abbé Emmanuel Barbier, et le P. Fontaine, et Mgr Delassus, et M. l'abbé Charles Maignen, et Dom' Besse et tant d'autres, jusqu'à l'auteur de ces lignes.

Il y apprendra en particulier le cas qu'il faut faire de M. le chanoine *Gaudeau*, et de son excellente *Revue critique, anti-kantiste*, la *Foi catholique*, louée par le Pape, par tant de cardinaux, d'archevèques et d'évêques. Au lieu de citer simplement cette revue et son auteur dans une note perdue au fond de la page 469, il aurait dû les donner comme une revue et un théologien « qui s'imposent » à tous les catholiques éclairés, avec infiniment plus d'autorité doctrinale que les *Annales de la Jeunesse catholique*, prises naguère par M. Joseph Rambaud en flagrant délit de négation de la liberté du travail et du droit absolu de propriété, ou même que le *Bulletin de l'Action libérale populaire* et le *Mouvement social*, si fortement teinté de sillonisme économique et social, avec MM. Desbucquois, Zamanski et autres « catholiques sociaux », dont on a dit qu'ils sont parfois « plus sociaux que catholiques » (1).

Toujours est-il que M. le chanoine Gaudeau, « qui est de tous nos théologiens français le plus sûr peut-être et le plus profond » (2), a publié des ouvrages d'une admirable solidité : *L'Eglise et l'Etat laïque; Pie X, prêtre et Pape; Religion, sociologie, Politique; Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire; Le besoin de croire et le besoin de savoir; la « Fausse démocratie » et le Droit*

1. Par exemple dans le numéro de février où M. Hachin, après avoir criblé de reproches la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes, en défend quand même le principe et l'*obligation* : « L'assurance sera *obligatoire* ou ne sera pas », comme s'il appartenait à l'Etat de décréter la prévoyance et la vertu!

2. L'*Univers* du 11 avril 1911.

naturel, qui est le commentaire le plus lumineux et le plus pratique de la *Lettre* de Pie X sur le *Sillon*. Il n'est pas de « livre qui s'impose », à l'heure actuelle, plus que ce dernier, et c'est pour l'avoir ignoré que M. Frédéric Duval a commis quelques erreurs regrettables dans ce qui concerne la *Vie sociale* et la *Vie civique*.

II.

Le programme de la *Vie sociale* tel que le trace M. Frédéric Duval est celui du « catholicisme social ».

I. Les principes fondamentaux du droit social; — l'auteur s'inspire des *Simples notes sur la méthode de travail dans les études sociales*, de M. Duthoit, et du Manuel de Cépéda.

II. La doctrine sociale de l'Eglise, ou plutôt « les grandes lignes de la doctrine « catholique sociale ». — Les sources de cette doctrine « catholique sociale », Evangile, Actes et Epîtres, Pères et Conciles, Enseignements des Papes, leçons de l'histoire. — Histoire des doctrines catholiques sociales. — Les maîtres de la pensée catholique sociale, Le Play (?), Ketteler, Vogelsang, René de la Tour du Pin, Mgr d'Hulst (?), Albert de Mun (1). — Un exposé doctrinal et pratique de la doctrine catholique sociale, les Cours d'Economie sociale du P. Antoine. — A travers le catholicisme social. — Les doctrines socialistes.

III. La famille. Comment on veut la détruire. Comment la restaurer. Le mariage, la femme, l'enfant, l'éducation. La prolongation de la famille.

IV. La profession. — L'organisation du travail. — Le mouvement syndical. Des améliorations que le syndicat, secondé par l'Etat, peut apporter au régime du travail. — La législation sociale : ce qu'elle a fait et ce qui lui reste à faire.

V. L'action sociale. — Ses règles, ses œuvres. — Œuvres de bienfaisance sociale. — L'action du catholicisme social en France et à l'étranger.

Ne dirait-on pas vraiment une bibliothèque catholico-sociale dûment étiquetée et recommandée?

Un critique grincheux réclamerait deux chapitres essentiels en pareille matière, la Justice, la Charité, si bien définies par Pie X dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903.

Cette distinction capitale aurait empêché M. Frédéric Duval d'écrire la page regrettable qu'on va lire et qui, pour avoir été reproduite, le 12 février 1912, par la *Croix du Nord*, n'en sacrifie pas moins la charité chrétienne et évangélique à la prétendue Justice de l'organisation sociale.

---

1. Voir ce qu'en dit respectueusement M. le chanoine Geaudeau dans la *Foi catholique* du 15 février 1912 : les théories sociales de l'illustre orateur ne sont pas à l'abri de tout reproche.

On ne peut trop insister sur la distinction essentielle qui sépare les œuvres d'organisation sociale des œuvres de bienfaisance, sans oublier pourtant qu'un égal esprit de charité chrétienne doit les animer toutes.

Un parallèle instructif

L'œuvre **sociale** est un rouage de la fonction et n'atteint que les **professionnels.**	L'œuvre **charitable** s'exerce toujours en marge de la fonction et n'atteint que les **individus.**
L'œuvre sociale est populaire et fait participer tous ses membres à son gouvernement.	L'œuvre charitable est autoritaire et ne reconnaît à ses administrés aucun droit de direction.
L'œuvre sociale puise dans l'**épargne et dans l'entr'aide mutuelle** les ressources et les énergies nécessaires à son objet, à sa prospérité et à la sauvegarde du lendemain.	L'œuvre charitable, pour donner à ceux qui ont besoin, fait appel à ceux qui possèdent. Elle secourt généralement sans apprendre à prévoir.
L'œuvre sociale est une **cellule organique et vivante** de la société qui naît spontanément et se développe sans tutelle.	L'œuvre charitable est un **palliatif** universel et accidentel destiné à atténuer le mauvais fonctionnement des cellules sociales.
L'œuvre sociale suppose une philosophie de la justice sociale, qui lui fixe les limites qu'elle ne saurait dépasser et qui varient suivant les doctrines.	L'œuvre charitable n'est point un effet de la justice et n'a d'autres limites que celles de la bonté. Elle peut être aujourd'hui le patrimoine de toutes les doctrines.

Quelques exemples

Si vous faites confectionner par des jeunes filles charitables des layettes dans le but de donner aux femmes pauvres les vêtements nécessaires aux nouveau-nés; si vous envoyez à la montagne ou à la mer les enfants chétifs de nos grandes villes; si vous créez, à vos frais et sous votre direction, une école ménagère : si vous bâtissez des maisons ouvrières hygiéniques et confortables; si vous introduisez l'industrie dentellière dans votre commune et si vous distribuez du travail à quelques ouvrières; si vous apportez à l'ouvrier plus de santé par plus d'hygiène, plus de joie par plus d'art, plus de paix par plus de morale, *vous faites des œuvres de bienfaisance.*

Mais, créez-vous un *syndicat*, qui sera administré par ses membres, qui défendra ses intérêts, qui percevra ses cotisations pour les répartir en cas de chômage, qui parlera au nom du métier. — Organisez-vous une *mutualité* professionnelle et familiale, qui donnera à ses adhérents des indemnités de maladie. — Fondez-vous une *caisse rurale*, qui prêtera à ses associés sur garantie et qui n'aura pas besoin de recourir, pour remplir ses caisses à la générosité de riches philanthropes. — Organisez-vous une *coopérative* de laiterie, dont vous laissez tous les bénéfices, toute la direction et toute l'administration aux agriculteurs. — Unissez-vous des familles chrétiennes qui, pour se passer des intermédiaires, achèteront directement les denrées de nécessité pour les répartir entre elles aux meilleures conditions. — Fondez-vous enfin une *caisse de chômage*, que les ouvriers alimenteront avec le secours de l'Etat et des municipalités, et dont ils disposeront comme ils l'entendront. — *Si vous faites cela, vous faites des œuvres d'organisation sociale.*

La conclusion à tirer

Les œuvres d'organisation sociale sont des œuvres *constructives*, c'est-à-dire des œuvres *organiques*. Les œuvres de bienfaisance sont des *palliatifs*, destinés à remédier à l'impuissnace de nos institutions sociales, qui n'ont pas atteint leur plein épanouissement ou qui méconnaissent leur fonction ou qui sont méconnues et délaissées par les intéressés.

Or, l'ordre normal est que les créatures de Dieu puissent vivre sans tendre la main. C'est donc aux *œuvres d'organisation sociale* qu'iront nos préférences, sans oublier pourtant qu'il est de notre devoir de secourir de notre mieux les misères imméritées dont nous sommes les témoins attristés.

En écrivant cette page, M. Duval n'a-t-il pas oublié les paroles de l'Evangile : « *Semper pauperes habetis vobiscum.* Vous aurez toujours des pauvres parmi vous », et ces mots de saint Paul : « *Plenitudo legis est dilectio.* La plénitude de la loi, c'est la Charité » et non pas la justice ». *Qui diligit proximum legem ad implevit.* Aimer le prochain c'est accomplir la loi ». Où est donc l'œuvre charitable « en marge de la fonction, autoritaire, palliatif, universel » dont on nous parle? Est-ce que « les œuvres de bienfaisance », citées par l'auteur, ne valent pas ses œuvres d'organisation sociale?

En tout cas, M. Frédéric Duval aurait été bien inspiré de s'adresser à d'autres que les « catholiques sociaux », ses oracles.

Ils lui auraient appris, par exemple, que les sources de la doctrine sociale de Léon XIII, ce n'est pas seulement l'Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers, mais encore l'Encyclique *Diuturnum illud*, 1881, sur le Principat politique, et l'Encyclique *Graves de Communi*, sur la Démocratie chrétienne et la Démocratie sociale, citées toutes deux dans le *Motu proprio* de Pie X sur l'action populaire chrétienne, 18 décembre 1903, et dans la *Lettre, Notre charge apostolique,* condamnation du *Sillon* et du *Modernisme social.* Aussi bien, lorsque M. Henri Bazire, à l'une des séances de la récente Assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers, à Paris, « s'indignait que certains détournent ce mot (modernisme) du sens précis que lui a donné l'Eglise pour essayer d'atteindre des doctrines et des hommes qui, comme les catholiques sociaux, se réclament de l'enseignement le moins moderne qui soit », « ce jeune et fougueux avocat » oubliait que c'est le Pape lui-même qui a parlé de « modernisme social » en condamnant le *Sillon*, 25 août 1910, et qu'un an plus tôt, le cardinal Merry del Val félicitait, au nom du Saint-Père, le P. Fontaine de son « remarquable ouvrage », le *Modernisme sociologique*, et lui disait formellement : « Vous mettez aujourd'hui en évidence comment *le modernisme,* après avoir attaqué les principes de la foi, *en arrive à saper les bases mêmes de l'ordre social, en combattant les principes de droit naturel qui le soutiennent.* »

Instruit de la théologie sociale de l'Eglise par le P. Fontaine et M. le chanoine Gaudeau, M. Frédéric Duval ne regarderait pas comme « la loi et les prophètes » M. de la Tour du Pin, M. Lorin, M. Duthoit,

M. Boissard, M. l'abbé Calippe, M. Raoul Gay, M. Fonsegrive, M. Bazire, M. Zamanski, M. Imbart de la Tour, M. l'abbé Antoine, M. Deslandres, M. Boucaud, et autres « catholiques sociaux », orateurs des Semaines sociales.

« Les théories de M. *de la Tour du Pin,* écrit M. le chanoine Gaudeau, *Autour du Modernisme social,* p. 13, consistent à regarder comme une usure illicite tout *prêt à intérêt quelconque,* tout *loyer quelconque des terres et des maisons* (1), lesquelles, selon lui, ne devraient fournir aucun revenu à leurs propriétaires, (*Aphorismes de politique sociale,* p. 60); selon M. de la Tour du Pin, la *banque,* les *chemins de fer* (quoi! même ceux de l'Est dont M. de la Tour du Pin est administrateur!) les *grandes usines* et les *grandes propriétés rurales* devraient appartenir aux corporations, sinon à l'Etat, non plus à des particuliers qui s'en font des rentes (pp. 66, 83, etc.). Mais si on avait dit cela *clairement* aux lecteurs de l'*Action française* (2), dont plusieurs ne sont pas des sots, ils auraient compris qu'on se moquait d'eux. Franchement, peut-on en vouloir à M. Rambaud, qui conclut sous une forme un peu brutale : « Au fond, c'est du socialisme avec de l'eau bénite et de la phraséologie chrétienne par-dessus. »

Aussi, M. Rambaud, l'éminent professeur d'économie politique à la Faculté catholique de Droit, de Lyon, est-il exécuté, pour ainsi dire, par M. Frédéric Duval, qui, après l'avoir cité deux ou trois fois, écrit dans la *Table alphabétique,* p. 692 : « Cet auteur a publié une *Histoire des doctrines économiques* dans laquelle les esprits cultivés trouveront de nombreux renseignements, mais que nous ne citons qu'*avec réserve,* parce que M. Rambaud, quoique catholique convaincu, se défend d'appartenir à l'Ecole *catholique sociale,* pour laquelle il est d'une sévérité excessive. » C'est facile à dire, mais plus difficile à prouver : M. Duval ne s'y essaie même pas. Il suffit à M. Rambaud d'être « catholique » tout court et d'avoir reçu un *Bref* de Sa Sainteté Léon XIII pour son *Traité d'Economie politique,* dont M. le chanoine Gaudeau disait au dernier Congrès des Jurisconsultes catholiques, à Arras : « Trop souvent aussi, les catholiques sont victimes et inconsciemment complices de la tactique du silence, organisée par les libres penseurs et les modernistes autour des ouvrages les plus recommandables, tels que le *Traité d'Economie politique,* de M. Joseph Rambaud, professeur à l'Université catholique de Lyon ».

Ce titre seul donne à M. Rambaud, aux yeux de tous les catholiques sincères, autant d'autorité qu'à M. Duthoit, à M. Boissard, professeurs, eux aussi, aux Universités catholiques de Lille et de Paris. Mais pour M. Duval, inféodé à « l'école catholique sociale », le catholicisme de M. Rambaud réclame « la réserve » la plus expresse, tandis

1. C'est moi qui souligne ces mots.

2. M. de la Tour-du-Pin y a publié une prétendue réponse au P. Fontaine, qui, d'ailleurs, lui a répondu du tac au tac.

que celui de M. Lorin est proclamé irréprochable en 13 endroits du livre de M. Duval, celui de M. Boissard est glorifié pp. 284, 285, 286, 313, 512, 559, 562, 566, 630, 631, 634, et celui de M. Duthoit Eugène exalté pp. XXXV, 221, 254, 276, 277, 284, 285, 286, 287, 347, 351, 359, 372, 374. 377, 382, 402, 403, 522, 523, 542, 543, 544, 545, 553, 561, 605, 607, 609, 614, 615. Eh bien, on n'a qu'à lire le *Modernisme social* du P. Fontaine et *Autour du Modernisme social* de M. le chanoine Gaudeau, *Foi catholique* du 15 février 1912, pp. 127, 151, pour être convaincu d'abord que ce sont de « faux dogmes » soutenus par M. Lorin que « l'égalité essentielle de tous les hommes, l'égalité de dignité entre les personnes, l'équivalence fraternelle des agents humains (1), et que « les idées de M. Duthoit, de M. Boissard, et de M. Lorin (sur le syndicalisme) favorisent l'omnipotence inacceptable des syndicats » et vont à l'encontre de ce que dit Léon XIII dans l'Encyclique *Longinqua Oceani,* 6 janvier 1895 : « Vous avez de très grands devoirs (vous, directeurs des syndicats ouvriers), ... *entre autres, laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît.* »

Le P. Fontaine a fait les réserves les plus graves, dans le *Modernisme sociologique,* p. 457-469-509, sur le cours de M. *Deslandres* à la Semaine sociale de Marseille, au sujet de l'assistance publique « chrétienne » malgré tout, à l'heure actuelle, et sur « l'équation des droits » prônée par M. Charles Boucaud. M. le chanoine Gaudeau a vivement pris à partie ce dernier à propos de ses opuscules sur le *droit naturel, Foi catholique,* juillet et septembre 1909. Le *Modernisme social* du P. Fontaine contient aussi des critiques trop justifiées contre M. l'abbé Calippe, M. Raoul Jay, M. Boucaud et leurs théories sociales. Il fallait au moins signaler ces critiques autorisées, qui diminuent singulièrement la valeur des éloges prodigués par M. Duval à ces sociologues démocrates, dont les « livres ne s'imposent » pas du tout à des catholiques qui sont catholiques tout court et ne s'appellent pas comme eux « catholiques sociaux » pour avoir le plaisir de dire aux autres qu'ils ne le sont pas.

Il ne servirait à rien de dire avec M. le chanoine Masquelier, *A propos d'un livre, « Le Modernisme social »*, que le livre de M. Eugène Duthoit *Vers l'organisation professionnelle* a été honoré, on s'en souvient, d'une lettre si remarquablement élogieuse de S. Em. le cardinal Merry del Val.

M. le chanoine Gaudeau réplique, dans la *Foi catholique,* 15 février, que le P. Fontaine a critiqué, non pas *Vers l'organisation professionnelle,* mais « l'enseignement de M. Duthoit à la *Semaine sociale* de Bordeaux, et son attitude, celle de MM. Lorin, Boissard, Raoul Jay, au

1. M. le chanoine Gaudeau remarque, dans la *Foi catholique* du 15 février 1912, que M. Lorin a changé la phrase : « Les lois que notre esprit impose aux choses », formule du kantisme, en « Les lois que notre esprit découvre dans les choses », formule de l'intellectualisme réaliste.

sein de l'*Association nationale française pour la protection légale des travailleurs,* où M. Millerand lui-même fut obligé de leur dire : « Je crains que nous n'allions trop vite. » D'ailleurs, Mgr Rutten, de Liège, écrivait le 15 décembre 1911, au P. Fontaine : « J'ai lu votre nouvel ouvrage et je vous en félicite cordialement. Il est excellent et ne peut manquer de faire beaucoup de bien. Vous avez le courage de *démasquer l'erreur où elle se trouve,* et vous le faites de main de maître. Il n'est pas une de vos thèses à laquelle je ne serais heureux de souscrire. »

De plus, le P. Fontaine vient de répondre excellemment à l'opuscule de Cyr : *Réplique de M. l'abbé Fontaine à M. le chanoine Masquelier (Cyr)*; Paris, Lethielleux.

M. Frédéric Duval n'aura qu'à tenir compte, dans la prochaine edition de son livre, de ces critiques contre les « catholiques sociaux », qu'il encense outre mesure, et des approbations autorisées reçues par un théologien qu'il a tort d'ignorer complètement.

***

Comment se fait-il qu'un catholique convaincu comme M. Frédéric Duval, alors qu'il se propose de défendre les droits des pères de famille sur l'éducation de leurs enfants et par là même l'Eglise, qui, « pour se conformer aux ordres du Christ, veut évangéliser les nations qui s'éloignent de lui, et (doit avoir) le droit d'enseigner dans toute sa plénitude, sans vexations ni entraves », ne cite pas à ce sujet la *Lettre* de l'épiscopat français, 14 septembre 1909, si lumineuse et si précise « sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école? » Il ne « saurait trop recommander, dit-il, p. 331, l'*Ecole et la Famille* de M. Gurnaud », l'un des promoteurs les plus actifs des « Associations de pères de famille », mais aussi l'un des tenants de la neutralité scolaire, contre lequel s'insurgeait M. l'abbé E. Barbier, dans la *Critique du Libéralisme,* par l'article vigoureux du 15 janvier 1910, *Résistance neutre.* Nos Evêques ne disaient-ils pas :

« A toutes les époques et pour tous les pays, les Souverains Pontifes ont dénoncé et condamné l'école neutre.

» Le Pape Pie IX la réprouva, le 1er novembre 1854, dans l'allocution consistoriale prononcée à propos de la loi qui s'élaborait alors en Piémont. Et, dans sa lettre à l'archevêque de Fribourg (14 juillet 1864), l'illustre Pontife, après avoir condamné la neutralité dans l'enseignement supérieur, ajoutait : « Ce détestable mode d'enseignement, séparé de la foi catholique et de la tutelle de l'Eglise,... produira des effets plus funestes encore, s'il est appliqué aux écoles populaires; car, dans ces écoles, la doctrine de l'Eglise doit tenir la première place... La jeunesse est donc exposée au plus grand péril, lorsque, dans ces écoles, l'éducation n'est pas étroitement unie à la doctrine religieuse ».

» Léon XIII, s'adressant à la France, a porté à son tour contre ce système de pédagogie la condamnation la plus catégorique et la plus fortement motivée. Il disait, en parlant de l'union nécessaire de l'enseigne-

ment avec l'éducation religieuse : « Séparer l'un de l'autre, c'est vouloir que, lorsqu'il s'agit d'un devoir envers Dieu, l'enfant reste neutre. Système mensonger et désastreux dans un âge si tendre, puisqu'il ouvre la porte à l'athéisme et la ferme à la religion ». (Encyc. *Nobilissima Gallorum Gens.*).

» Il enseignait la même doctrine aux évêques de Bavière (2 déc. 1887), et, à ceux du Canada, il déclarait que « l'école neutre est contraire à la foi, aux bonnes mœurs et au bien social ». (8 déc. 1897).

» A ces condamnations édictées par les Papes contre l'école neutre, les évêques de France firent écho dès que le péril s'annonça, et, si le régime de la neutralité scolaire s'est établi dans notre pays, il serait injuste de prétendre que ce fait douloureux se soit produit à la faveur de leur silence.

» L'école neutre a été réprouvée par l'Eglise, et cette réprobation, que certains esprits taxent d'intolérance, se justifie sans peine. N'est-il pas permis de voir dans la suppression de tout enseignement religieux à l'école l'une des principales causes du mal profond dont souffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme?(1) ».

III.

Certes, M. Duval ne mérite que des éloges pour le plan très beau qu'il expose de « *la Vie civique* », telle que la conçoit un catholique convaincu.

I. Où trouver les éléments du droit public? Non pas dans le droit moderne, mais dans le droit chrétien.

II. De la constitution des Etats dans la chrétienté restaurée. — L'individu libre dans la société organisée. — Comment concilier les droits du pouvoir avec les droits de l'homme et avec les droits de l'Eglise? Le droit public chrétien, seul, peut réaliser les harmonies civiques.

III. La France et ses institutions. — L'histoire fait aimer la Patrie. — Les institutions publiques de la France et les réformes nécessaires : 1° un nouvel ordre public à instaurer; 2° une nouvelle représentation du peuple; 3° une nouvelle constitution.

IV. L'action civique. — L'opinion publique, qui est faite par l'élite organisée, l'éducation populaire, le livre, l'affiche, le journal, la parole. — Comment le peuple exerce-t-il sa souveraineté? Et comment faut-il organiser le suffrage universel sur des bases nouvelles, la représentation proportionnelle des opinions et la représentation des groupes sociaux ou des intérêts collectifs. — L'action publique des représentants du peuple dans la cité, le département, la région, la nation. — La prospérité publique.

V. L'ordre international. — La paix. L'Eglise et la guerre. — La chrétienté nouvelle.

1. Mgr Laurans, dans son excellente brochure « Pour l'âme de nos Enfants », », Mgr Lobbedey, dans une *Lettre* pastorale aux fidèles de Moulins, ont éloquemment établi les droits sacrés de l'Eglise à l'éducation d'enfants devenus les siens par le baptême.

N'y a-t-il pas quelque chimère dans l'espoir caressé par M. Duval, p. 656, « que nous approchons de l'heure où les nations, après s'être partagé le monde, pourraient peut-être *réaliser dans la concorde les réformes sociales* qui vont transformer notre vieille société »? *La Chrétienté sociale* de M. Bazire et l'*Internationalisme social* de M. Desbuquois, disant que « chaque ouvrier, si humble soit-il, sent vraiment, comme l'Eglise, palpiter sous son action l'humanité tout entière » (1), sont des cautions bien précaires en face du péché originel et de ses conséquences, en face de l'Evangile, qui nous prédit pour la fin des temps « des guerres et des bruits de guerre, peuples contre peuples, nations contre nations ».

Ce qui est plus grave que ces utopies inoffensives, c'est de donner comme commentaire des « Droits de l'homme », un opuscule très erroné de l'ex-moderniste M. l'abbé Brugerette, « montrant ce qu'il y a de chrétien (?) dans les principes de 1789 » et « l'*Epanouissement social des Droits de l'homme,* de M. Boucaud, analysé en deux longues pages, avec un simple renvoi, en note, à la savante étude de M. le chanoine Gaudeau qui, au nom du droit naturel, démolit de fond en comble toutes les théories de M. Boucaud. — Il fallait rappeler simplement Pie VI condamnant les Droits de l'homme comme contraires à la nature et à la religion : *jura naturæ et religioni adversantia* et Léon XIII disant, dans l'Encyclique *Immortale Dei :* « Les principes modernes de liberté espérés, rêvés et promulgués parmi les grands perturbateurs du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un *droit nouveau,* inconnu jusqu'alors, (sont) sur plus d'un point en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel.

« Voici le premier de tous ces principes : tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables et, par le fait, égaux entre eux dans la pratique de la vie; chacun s'élève si bien de lui seul qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui; il peut en toute liberté penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qui lui plaît; personne n'a droit de commander aux autres. Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple... La souveraineté de Dieu est passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existait pas... ».

Il y a là, comme dans la *Lettre* de Pie X sur le *Sillon,* la condamnation formelle des « principes de 1789 » et de « l'équation des droits » de M. Boucaud, de « la souveraineté populaire » de M. l'abbé Brugerette.

M. Duval recommande sans réserve, pp. 585, 589, deux livres de M. Marc Sangnier, *Aux sources de l'éloquence,* et les *Idées du Sillon* dans *Revue hebdomadaire* de 1910 : Or, ces « idées » ont été condamnées par Pie X dans l'Encyclique *Notre charge apostolique,* 25 août 1910. M. Duval qui s'en souvient pp. 155, 241, 242, l'oublie p. 589. — Quant *Aux sources de l'éloquence,* voici ce qu'en disait M. Gabriel Audiat, Poly-

1. C'est en plein la théorie du *Sillon* condamnée par Pie X.

biblion, 1909, I, p. 244-45 : « Les livres de M. Marc Sangnier ont l'air, ou de l'album d'un écolier pressé de se produire, ou du carnet-journal d'un vieil homme de lettres devenu complaisant à ses moindres fragments d'idées et aux notes quelconques de ses fonds de tiroir. Pas un d'eux qui soit un livre, un livre fait, pensé, mûri, écrit. Et ce qu'ils ont de décousu, de désordonné, d'impersonnel et d'insuffisant vous mettrait de mauvaise humeur si la critique n'était désarmée par l'aveu, tout de même un peu hautain, du sans-façon avec lequel ils furent improvisés : « ... Notre dessein a été seulement de recueillir *presque au hasard*, quelques-uns des plus nobles et des plus pathétiques accents de la parole humaine ». *Aux sources de l'éloquence* est un « fouillis » où Antigone voisine avec Démosthène, où il n'y a pas la plus petite place pour Cicéron et les orateurs romains, où toute l'éloquence du XIXe siècle est représentée par Lacordaire et Mgr d'Hulst, dans la chaire, et, à la tribune, par Lamartine, Gambetta, Waldeck-Rousseau, Millerand, Clemenceau, Jaurès, Brunetière et M. de Mun. De M. de Serre, de Martignac, de Royer-Collard, de Casimir-Périer, de Besuyer, Guizot, Thiers, Montalembert, de Ravignan, Dupanloup, Rouher, Emile Ollivier, De Broglie, Chesnelong, Dufaure, etc. pas un mot. En revanche, des harangues révolutionnaires d'une boursouflure et d'un mauvais goût détestables. Ce livre, qui n'en est pas un, doit-il figurer parmi les livres qui s'imposent »?

M. Duval oublie aussi que M. l'abbé Six, recommandé, pp. 234, 275, 276, 285, 296, 443, 451, 482, 483, a été longtemps le directeur de la *Démocratie chrétienne*, qui était, avec la *Justice sociale* et la *Vie catholique*, de l'ex-abbé Dabry « le moniteur » officiel du sillonisme modernisant dans le Nord. Mgr Delassus en a fait le procès dans la *Démocratie chrétienne, parti et école vus du diocèse de Cambrai*, 1911. Un catholique sincère ne saurait ignorer ces graves réserves à faire sur un auteur.

Pourquoi M. Duval ne signale-t-il pas le livre remarquable de M. l'abbé *Gaffre* sur les *Rapports de l'Eglise et de l'Etat?* C'est là une étude bien supérieure à celles de M. Chénon, de M. Moulard, du P. Sertillanges, cités avec tant d'éloge, pp. 478-479. Il y a aussi du même abbé Gaffre une série de conférences sur l'*Inquisition*, qu'il fallait opposer, avec l'*Inquisition* de Mgr Douais, et l'*Inquisition* de Mgr Langénieux, de Reims, au livre de M. l'abbé Vacandard, de la *Tolérance religieuse*, loué sans restriction, p. 68, malgré les graves réserves qu'ont provoquées ses théories libérales sur l'Inquisition, sur le pouvoir coercitif de l'Eglise, sur l'origine évangélique de la Tolérance. Sa Sainteté Pie X, dit dans la *Lettre* sur le *Sillon :* « La doctrine catholique nous enseigne que *le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance* des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale...

Si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles fussent. » (1).

Le libéralisme quatre-vingt-neuviste de M. Duval perce beaucoup trop dans l'appréciation qu'il porte sur l'ouvrage de M. Gautherot, *L'Assemblée constituante. Le Philosophisme révolutionnaire en action*, Paris, Beauchesne. « M. Gautherot, dit-il, a donné à son travail « l'allure de discours de combat », ce qui ne va pas sans entraîner l'auteur à formuler ses opinions qui se ressentent souvent de l'ardeur de la lutte. » C'est à peu de choses près, la critique de M. de Lauzac de Laborie contre M. Gautherot, dans le *Correspondant* du 10 décembre 1911, où, avec Montalembert, Albert de Broglie, Alfred de Falloux, il accepte « l'essentiel des résultats civils de la Révolution ». C'est aussi l'esprit de M. Marc Sangnier disant : « Il serait dangereux dans une fièvre de réaction contre la désorganisation sociale issue des théories de Rousseau et de la crise de 89, de méconnaître ce qu'il y a eu malgré tout de *véritablement chrétien* dans le tempérament *des révolutionnaires* et jusque dans la *Déclaration des droits de l'homme.* Ce respect de l'individu, ce sens très aigu de la valeur infinie d'une seule âme humaine, cette affirmation que l'homme a des droits que lui confère sa nature même et qui sont antérieurs à toutes les lois écrites : tout cela c'est *du vrai*, c'est *du pur christianisme.*

M. Marc Sangnier, M. Frédéric Duval et M. de Lauzac de Laborie feront bien de méditer ces paroles de l'*Ami du Clergé* félicitant l'auteur, et ajoutant : « La Révolution a été longtemps un fétiche non pas seulement pour l'école révolutionnaire, mais pour les catholiques dits libéraux aussi. Et de ceux-ci, il en reste encore quelques-uns ».

D'autre part, M. Duval, qui fait des restrictions très sages sur

---

1. Mgr Humbrecht, le nouvel évêque de Poitiers, dit de même dans son mandement contre le naturalisme et le libéralisme :

« Une autre cause s'ajoute à l'ignorance dogmatique : la crainte de passer intolérant.

» Mais, N. T. C. F., l'intolérance est la loi de l'ordre intellectuel. Quand l'esprit est certain de la vérité d'une proposition, il ne peut sans suicide tolérer la proposition contradictoire. Si la vertu se tient dans un milieu, à distance égale de l'excès et du défaut, il n'en va pas de même de la vérité : nécessairement elle se fixe à l'un des extrêmes et, dès lors, le reste est l'erreur.

» Le physicien tolère-t-il des affirmations contraires aux lois qu'il a vérifiées? Peut-on tolérer, en géométrie, la négation de ce théorème : la somme des angles d'un triangle équivaut à deux angles droits? Les législations humaines ne sont-elles pas des déclarations officielles d'intolérance? Les mœurs et les règles du goût ne sont-elles pas plus intolérantes encore que les lois?

» Or, le catholique sait que l'Eglise est infaillible : il a donc la certitude absolue que tous les dogmes qu'elle professe sont vrais. Pourquoi tolère-t-il donc des affirmations contraires à cet enseignement divin?

» Sans doute, le libéral n'est tolérant que sur ce qu'il lui plaît d'appeler questions secondaires. De deux choses l'une : ou bien l'Eglise nous laisse libres de penser sur ces questions ce que bon nous semble, ou bien elle a pris soin de se prononcer. Dans le premier cas, aucune difficulté; dans le second, la tolérance au moins théorique a cessé d'être permise ».

les appréciations trop favorables au protestantisme dans le *Siècle de la Renaissance,* par L. Battiffol, aurait dû en faire sur l'ouvrage de M. Louis Madelin, la *Révolution,* qui ne convient par à tous. On ne donnera pas ces pages aux très jeunes lecteurs, « soit parce qu'elles supposent une connaissance au moins superficielle des grands événements, soit surtout parce que l'historien, comme c'était son droit, a décrit vivement au passage certains phénomènes de décomposition morale, comme la ruée au plaisir après la Terreur, et le règne des sans-chemises succédant à celui des sans-culottes, sous les auspices de la toute gracieuse Theresia Cabarrus, devenue la citoyenne Tallien ». Mais alors pourquoi, en vedette, ce large titre, qui invite : *L'histoire de France racontée à tous, publiée sous la direction de Fr. Funck-Brentano?*

Est-il bien sûr, comme le dit M. Duval à propos de l'*Enquête sur la Monarchie* de M. Charles Maurras, que « l'Eglise, en politique, laisse à chacun la liberté absolue de ses convictions et de ses préférences? » D'abord, l'Eglise a des « préférences », et Pie VI appelait la monarchie une « forme supérieure de gouvernement, *præstantioris forma regiminis* », par rapport à la république. Saint Thomas déclare « qu'il y a trois formes de gouvernement mauvaises, la tyrannie, la démocratie et la ploutocratie : *Triplex principatus malus, tyrannis, democratia et ploutocratia.* » Léon XIII autorise les peuples à se donner le gouvernement qui s'adapte le mieux à leur « caractère ou *aux institutions et coutumes qu'ils ont reçues de leurs ancêtres* », paroles qu'a répétées Pie X dans la *Lettre* sur le *Sillon* et qui blâment implicitement la République en France, où elle est si contraire « au caractère » national, « aux institutions et coutumes reçues des ancêtres ». — D'ailleurs, M. Duval oublie de citer ces autres paroles de Léon XIII, 20 juin 1888 : « *Quand on est sous le coup ou la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Eglise de sa liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique dans laquelle il soit possible d'agir en liberté* ».

M. Duval est trop bon catholique pour ne pas reconnaître que le gouvernement athée que nous subissons « opprime l'Eglise et la liberté » et n'a droit qu'à être renversé. Mgr Marty, le vaillant évêque de Montauban, le disait au dernier Congrès de cette ville :

« Le principal, le grand ennemi du catholicisme, c'est le gouvernement.

» C'est lui qui fait les lois anti-catholiques, lui qui les fait exécuter.

» Notre devoir est donc de chercher à changer le gouvernement, tout le gouvernement. »

Mais M. Duval prétend, p. 597, que « l'Eglise, en politique, n'excommunie personne ». — Pardon, elle excommunie les gouvernements athées et persécuteurs, on vient de le voir; tant pis pour la République, si elle a mérité cette excommunication que Léon XIII prononçait en parlant à M. Nisard, notre ambassadeur, dès 1900, avant la loi de

séparation : « Quand j'ai demandé l'adhésion à la République, j'entendais une République chrétienne, mais non pas une République sectaire et persécutrice », à laquelle « le Pape n'a jamais pu demander l'adhésion. »

M. Frédéric Duval a pleinement raison de demander avec Pie X « l'union catholique pour la revendication des libertés religieuses », pp. 593, 595; mais on voit, p. 587, son faible prononcé pour l'Action libérale populaire de M. Piou, à l'éloge de « laquelle il renvoie », pp. 589, 590. C'est son droit, assurément; mais, parmi « les *Livres qui s'imposent* » en politique, il y en a d'autres que les *Discours* de M. Jacques Piou, par exemple *Rome et l'Action libérale* de M. l'abbé E. Barbier, qui met les choses au point, à propos surtout du « droit commun » réclamé par M. Piou pour l'Eglise.

Que M Duval lise le livre récent de M. Rocafort, *Autour des directions de Pie X*, il verra combien M. Piou a tort de réclamer « l'hégémonie » qu'il disait tenir de Léon XIII, pour la direction des affaires politiques en France, et quelle injuste exagération il y a à écrire (pp. 589-90) : « Si nous nous plaçons uniquement au point de vue catholique, nous ne connaissons qu'un groupe politique qui en ait vraiment profité et qui ait su acquérir, sans faire appel à la violence, une importance proclamée par ses adversaires et reconnue par l'étranger ». (!!).

Pourquoi M. Duval, qui prétend avec tant de raison, p. 604, que « le suffrage universel est un système absurde » suivant le mot de François Coppée, « le moyen le plus sûr de faire mentir le peuple », d'après Proudhon, ne rappelle-t-il pas le mot célèbre de Pie IX : « Le suffrage universel, c'est le mensonge universel »? Et puis, ce suffrage égalitaire, « amorphe et incompétent », est-il bien un droit pour tous ceux qui, n'ayant aucun intérêt à sauvegarder, ont intérêt à tout détruire? C'est là le faux dogme de « la souveraineté populaire », qui, d'après Léon XIII, peut bien « élire ceux qui président au gouvernement de la chose publique », mais qui, « si elle désigne le gouvernant, ne lui confère pas l'autorité de gouverner et ne délègue pas le pouvoir », comme le disent les démocrates, sillonnistes et autres, dont il fallait indiquer les opinions désormais condamnées.

Pourquoi encore M. Duval, en quête d'une « bonne histoire de France », recommande-t-il l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, et l'*Histoire de France* de Lavisse, qui, non seulement « manquent d'impartialité et ne cadrent pas toujours avec nos doctrines », mais encore faussent à peu près complètement l'histoire de l'Eglise pendant 15 siècles? Elles ne méritent pas plus le titre de « livres qui s'imposent » que l'*Esquisse d'une Histoire de France* d'Eugène Cavaignac, qui méconnaît totalement « le caractère si chrétien de notre vieille France », Fille aînée de l'Eglise (1), que le *Cours d'Histoire de*

1. *L'Action française* a profondément tort de la priver comme elle le fait.

France, de M. Malet, si justement critiqué par M. Talmeyr (1), par M. Roger Duguet (2), et par la *Critique du Libéralisme* (3). Il ne fallait pas l'appeler « le manuel le mieux fait que nous connaissions actuellement ». Quant à l'*Histoire de la France contemporaine* de M. Hanotaux, ces 4 volumes sont bien pires que l'*Eglise de France sous la 3e République*, du P. Lecanuet: on n'y voit guère que l'éloge dithyrambique de Gambetta, l'homme néfaste qui nous a coûté 3 milliards et deux provinces (4), et qui, par sa parole de tribun maçonnique: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » a déchaîné parmi nous la guerre religieuse, pour le plus grand profit de Crispi et de Bismarck dont il s'est fait le plat valet, en 1877, afin de nous donner la République, chère à notre pire ennemi, comme l'a établi le livre patriotique de Mme Adam, *Après l'abandon de la Revanche*.

***

M. F. Duval m'opposerait sans doute la lettre très élogieuse pour son ouvrage qu'il a reçue de S. E. le cardinal Dubillard. Mais ces éloges, Son Eminence n'omet pas de dire qu'ils sont accordés surtout sur les rapports très favorables qu'on lui a faits de ce livre que ses graves occupations ne lui ont pas permis de lire avec soin. Ce serait la première fois qu'il m'arriverait d'être en désaccord avec un éminent prélat, qui m'a toujours honoré de la sympathie la plus précieuse; mais je suis très assuré que si le vénéré cardinal daigne jeter les yeux sur cet article, il ne me blâmera pas d'avoir réclamé une place parmi « *les Livres qui s'imposent* », pour plusieurs Encycliques lumineuses de Léon XIII, pour les œuvres de l'abbé Maignen, de Mgr Delassus, du P. Fontaine, de l'abbé Emmanuel Barbier, du cardinal Pie, de Mgr Freppel, de Louis Veuillot, de Frédéric Ozanam, du chanoine Gaudeau. Il ne me blâmera pas davantage pour avoir reproché à M. Frédéric Duval, une complaisance excessive pour MM. Gurnaud, Lorin, Boissard, Duthoit, Deslandres, Raoul Jay, Fonsegrive et autres tenants du *Sillon*, que Mgr Dubillard a été le premier à interdire dans son diocèse de Quimper. Son Eminence ne doutera d'ailleurs, que le soin consciencieux que j'ai mis à étudier le livre de M. Duval proclame assez haut le cas que j'en fais, et mon désir ardent, inspiré par le seul souci de la vérité intégrale, de voir l'ouvrage « *les Livres qui s'imposent* » réaliser tout le premier les exigences doctrinales, historiques et critiques, que réclame son titre.

Moyennant les retouches indiquées sans aucune acrimonie, l'ouvrage de

1. *Gaulois*, 17 et 21 décembre 1910, 3, 10 et 17 janvier 1911, et surtout *Pour le Salut de l'Ecole libre*, par M. Maurice Talmeyr. Paris, La Renaissance française.

2. *Univers* du 28 décembre 1910, du 3, 10, 15 et 23 janvier 1911.

3. Voir mon article sur « la *Conjuration scolaire* », juillet 1911.

4. M. Thiers l'a prouvé du haut de la tribune en 1871 et 1873.

M. Frédéric Duval « sera, comme le dit Son Eminence le cardinal Dubillard, de la plus haute utilité pour tous ceux qui veulent s'instruire sérieusement sur la vie *religieuse, sociale* et *politique* de notre temps. Trop d'esprits, généreux d'ailleurs, veulent parler de toutes ces choses sans en avoir approfondi les principes fondamentaux et, de là, la futilité et souvent les écarts de leurs productions.

» Ce qu'il faut souhaiter, c'est une œuvre qui soit la continuation de la vôtre et qui indique aux âmes françaises, à mesure qu'ils paraissent, les ouvrages vraiment étudiés et sérieux où l'on pourra, sans crainte d'erreur, puiser les vrais et indiscutables fondements de tout ordre *religieux, social* et *politique.* »

Ce vœu du vénéré cardinal sera le nôtre, et personne ne nous semble plus apte à le réaliser que l'auteur des « *Livres qui s'imposent* ».

Mgr Th. DELMONT.

LA PART DU P. GRATRY DANS LE DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

Revenons au P. Gratry.

Je ne m'évertuerai pas à signaler une à une toutes les erreurs de détail dont son ouvrage de sociologie pullule, erreurs auxquelles *son progressisme* devait fatalement l'amener.

Au surplus son œuvre politico-sociale est devenue tout à fait illisible pour notre génération mieux renseignée (oh! combien!) et plus positive.

Non! le Père Gratry ne peut pas être considéré comme un sociologue de mérite, il n'a même rien compris aux lois qui régissent les sociétés; à la suite de la Révolution, il n'a vu que l'individu et il a écrit pour l'individu. Quant aux institutions, c'est à peine s'il écrit quelques lignes à la fin de son ouvrage pour nous parler du gouvernement idéal: la Monarchie parlementaire; il ne se rend d'ailleurs aucun compte exact de ce que sont la monarchie et le parlementarisme.

En somme l'on chercherait en vain dans ses ouvrages autre chose que des lieux communs sur la question morale. C'est l'œuvre d'un idéologue au même titre que celle de Marc Sangnier.

Je m'en voudrais cependant de céder au découragement que j'éprouve devant cette œuvre ratée, vide de sens, incohérente et où l'on

1. Voir mes articles précédents.

ne peut glaner que quelques pages bien écrites, mais où l'écrivain seul attire l'attention au complet détriment du penseur. Je sais bien que le lecteur averti de l'esprit qui anime l'œuvre, de l'erreur foncière qui la corrompt jusqu'à la moelle, fera désormais lui-même la critique du détail, au fur et à mesure des circonstances, s'il a la curiosité de lire ou de relire Gratry. Je ne voudrais pas tout de même clore ce chapitre sans appuyer quelque peu sur quelques idées que me suggère la lecture de ses ouvrages.

VII

J'ai dit que Gratry était démocrate, et plusieurs jugeraient la chose plaisante, après m'avoir entendu parler de lui, à plusieurs reprises, comme d'un partisan déclaré d'une monarchie parlementaire. Je dois donc au lecteur une explication.

Si je range le P. Gratry parmi les démocrates chrétiens de la première heure, ce n'est pas seulement pour son attitude de libéral, mais parce qu'il a adopté le principe de la *souveraineté populaire* ce qui est le propre du démocrate.

Mais il ne suffit pas qu'il soit démocrate pour être démocrate chrétien. Le démocrate chrétien rattache le dogme de la *souveraineté populaire* à la tradition catholique. C'est ce que nous avons prouvé pour Mgr Maret et ce qu'il est facile de constater pour le P. Gratry :

« Il ne peut y avoir de démocratie plus tendue et plus radicale, écrit-il, que celle de saint Thomas d'Aquin qui pose, comme première règle de paix sociale et d'amour de tout le peuple pour la constitution, cette formule : « Que tous aient quelque part au gouvernement du pays, et que tout citoyen soit éligible à tout : « *Ut omnes aliquam partem habeant in principatu.* » Aucune démocratie ne peut aller plus loin, c'est là la limite idéale » (1).

Et le P. Gratry est tellement imbu de l'erreur révolutionnaire *du droit du nombre* qu'il a écrit dans un petit opuscule peu connu du reste :

« Demande. — Et si le peuple fait un mauvais usage du suffrage » universel?

» Réponse. — C'est un malheur absolument irréparable, *auquel chacun de nous doit se soumettre très humblement* (la force déguisée » sous la loi du nombre). Quand la France a parlé, et que chacun de » vos frères, sans exception, avec un droit égal au vôtre, a dit sa » volonté, dont le poids est et *doit être égal au poids de votre volonté,* » de quel droit venez-vous nous dire : Ce n'est pas cela!...

» Demande. — Mais si la majorité s'est trompée et marche vers » un précipice?

1. *Op. cit.*, p. 274, tome II.

» Réponse. — On le prévient et on lui montre le précipice : votre » voisin a des yeux comme vous.

» Demande. — Oui, mais pour les choses morales, sociales, si mon » voisin est aveugle ?

» Réponse. — J'en conviens ; mais pour les choses morales, so» ciales, vous êtes exactement aussi aveugle que le voisin...

» Demande. — Mais, supposant qu'on ait raison, que faut-il faire ?

» Réponse. — Il faut commencer par le plus important et ne pas » tomber dans un mal absolu pour éviter un mal relatif. Il faut com» mencer par ne pas se haïr entre frères, ce qui est le mal social » absolu : tant que l'on marche ensemble, tout autre mal social est » relatif et passager... » (1).

Telles sont les remarquables vues politiques du P. Gratry (???) (2). Pour lui, le suffrage universel, expression de la souveraineté du peuple, est un progrès considérable. Et au lieu de voir dans la lutte des partis une conséquence inévitable de ce système absurde sur lequel repose la vie politique du pays, il conclut : cédez à la majorité.

Mais si la majorité est extorquée par les menées sourdes d'un parti mieux organisé et ayant à son service mille moyens de tromper la confiance de l'électeur ? — Eh bien ! c'est un malheur, il faut s'y résigner

Du reste le P. Gratry ne parlerait plus ainsi s'il vivait de nos jours, il verrait ce que valent les rouages du parlementarisme. Pauvre Père Gratry, comme il bâtissait ses systèmes, loin des choses, lui qui ne voulait pas voir le mal souterrain, lui qui ignorait ces officines de corruption qui ont déchaîné sur la France tous les maux dont elle souffre ! car il écrivait cette phrase stupéfiante :

« Demande. — Y a-t-il encore en France des sociétés secrètes ?

» Réponse. — Cela n'est pas probable. Il peut y avoir des sociétés » de filous et d'escrocs ; mais les *sociétés secrètes politiques* sont si » visiblement absurdes et criminelles, qu'il faut croire ce moyen de » vaincre *abandonné de tous les partis.* »

VIII

Le P. Gratry, l'on vient de s'en assurer, est gagné aux principes de la souveraineté nationale. Le roi qui, pour lui, couronne l'édifice

---

1. Les sources de la régénération sociale, p. 77.

2. L'on jugera de sa profondeur de vue par le suivant morceau : « D. — Pourquoi regarde-t-on notre patrie comme un foyer de perturbation sociale ? — R. — Parce que le mal social est chez nous plus en évidence, par la lutte même que provoque l'énergie du bien. Le même mal dort plus formidable chez les autres peuples : chez nous l'explosion se fait : le mal sort et se montre en sortant ». Voilà un langage digne des médecins de Molière ! (Les sources de la régénération sociale, p. 12).

ne doit pas nous faire illusion, son erreur c'est fort bien l'erreur protestante, il place la liberté dans la souveraineté de tous. et les institutions qu'il préconise, c'est l'appareil parlementaire tel que nous le voyons fonctionner aujourd'hui.

Et le Père Gratry est en cela excusable, il y avait près de cent ans que cette erreur de la liberté dans le régime parlementaire s'était emparée de l'opinion.

Mais là où il est pleinement la dupe de l'ignorance c'est quand il déduit de saint Thomas ce parlementarisme éclos en 1789. « Ut omnes aliquam partem habeant in principatu », disait le grand docteur du moyen âge. Le P. Gratry traduisait : régime constitutionnel.

Comme tous les hommes de son époque, Gratry ne se figurait pas quelle était la véritable notion du régime représentatif et il confondait *représentation de la nation* avec *souveraineté populaire.*

Les lecteurs de la *Critique du Libéralisme* n'ignorent certes point la différence colossale qui sépare ces deux conceptions dont l'une est l'expression du principe qui régit la vie sociale de tant de siècles de notre histoire et fondée du reste sur l'esprit chrétien, l'autre, une idée pure, sans racine dans le réel, issue de quelques cerveaux d'abstracteurs et absolument inconciliable avec la prospérité et la paix sociales.

Quand saint Thomas observe qu'il faut que tous aient *quelque part* à la gestion des affaires publiques, c'est la première de ces deux conceptions qui s'offrent à son esprit et le régime mixte qu'il vante par-dessus toutes les autres formes est celui qui se présente à sa vue dans la France du moyen âge. Comment a-t-on pu l'oublier parmi les Maret et les Gratry (1)?

Si tous nos démocrates chrétiens, hantés par les mensonges historiques que le jacobinisme a semés à pleines mains, se rendaient compte de ce qu'étaient les institutions de l'ancienne France, ils n'en croiraient pas leurs yeux. Ils verraient clair comme le jour que *la monarchie* réalisait ce régime mixte dont parle saint Thomas et ils

1. Ce contresens est devenu un lien commun. Les lecteurs de la *Critique du Libéralisme* voudront bien se rappeler l'article de M. G. de Pascal, du 1er juin dernier « A propos d'un livre de M. J. Zeiller ». M. J. Zeiller était tombé dans la même erreur que le P. Gratry et M. l'abbé G. de Pascal disait à ce propos : « Autre chose est la *division* du pouvoir, autre chose est la *limitation* du pouvoir; le pouvoir est un ou il n'est plus; mais il peut et doit être *limité éthiquement, juridiquement, organiquement* ». Et plus loin : « Quant aux gouvernements *constitutionnels*, à la moderne, l'expérience qu'un enfant peut constater, montre, que basée sur l'inanité démocratique de la souveraineté populaire, ils aboutissent fatalement, par le *parlementarisme*, au pire *arbitraire.* Saint Thomas n'est pas entré dans ces détails, mais avec son magnifique bon sens, il a très bien compris que si l'autorité devait être tempérée par la *limite*, elle devait rester *une*, et s'essayer à en faire un partisan de nos misérables gouvernements constitutionnels, *c'est prouver que l'on n'a qu'une idée très superficielle de sa doctrine politique, simple et profonde* ».

cesseraient de prendre la théorie du pouvoir selon la tradition du moyen âge dans l'acception de *souveraineté populaire.*

D'ailleurs pourquoi ne citerions-nous pas ici le témoignage de compétences avérées en cette matière. M. le Marquis de la Tour du Pin nous donne un parallèle saisissant du *parlementarisme* et du système *représentatif*. L'un est la parodie de l'autre : « Le *Parlementarisme,* dit-il, est une conception politique basée sur le *démembrement* de la souveraineté en pouvoir législatif et en pouvoir exécutif, les organes de celui-ci étant, de plus, placés sous le contrôle de celui-là, quoique relevant nominalement d'une autorité distincte. C'est la confusion organisée en vue de *l'irresponsabilité générale,* bien qu'on y parle toujours de responsabilité ministérielle, et *l'instabilité politique* prise pour base de la *stabilité* du régime.

» Ce régime n'a de commun que les apparences avec le *régime représentatif*, qui n'est pas un démembrement de la souveraineté, mais *une association à celle-ci de tous les éléments fondés en droits à posséder une certaine autonomie.* En effet, dans le régime parlementaire, le Pouvoir suprême est *divisé mais illimité,* tandis qu'à l'inverse, dans le régime représentatif, il est entier en une seule main, mais *limité dans la sphère de ses attributions* par la reconnaissance d'autres droits non moins naturels ou historiques et non moins positifs.

» C'est là une *distinction fondamentale,* inaperçue pourtant de la plupart des conservateurs libéraux, qui voient dans le régime parlementaire le refuge de la liberté, tandis qu'il n'est qu'*une forme du césarisme,* c'est-à-dire l'usurpation de tous les droits par un soi-disant droit suprême, qui n'est que la violence exercée légalement *par le plus grand nombre.*

» Les conservateurs sociaux, par contre, repoussent le césarisme aussi bien sous cette forme que sous toute autre, lui opposent le régime représentatif où tout droit rencontre son expression et possède un organe pour le revendiquer et l'exercer. — *Ce régime est celui des siècles chrétiens* où florissaient les libertés publiques, communales ou provinciales, corporatives ou féodales. On n'y voit pas l'Etat assimilé à une compagnie industrielle anonyme aux mains d'un conseil d'administration à la nomination des actionnaires; mais la vie publique y repose sur le libre jeu de *tous les éléments de la nation* représentés par leurs organes historiques » (1).

Plus explicitement encore M. le Marquis de la Tour du Pin, expose plus loin la formule *du régime représentatif* que connut, du reste, saint Thomas : « Le régime représentatif est celui qu'il s'agit d'instaurer en France après qu'un siècle et plus de Révolution n'a su y

1. Aphorismes de politique sociale, p. 47. (Librairie nationale, 1 fr.). Ce petit traité devrait être le premier manuel de sociologie de tout catholique qui veut étudier les questions sociales.

établir que la tyrannie *des majorités sur les minorités*, celles-ci n'étant pas représentées du tout ou ne pouvant l'être efficacement.

» Le corps social, qu'il s'agit de doter d'une représentation politique, n'étant pas une cohue d'individus isolés, mais un composé d'organismes indépendants, ne saurait être représenté, autrement qu'il n'est composé; donc par *des délégations* des corps administratifs, et par d'autres des corps de métier, fonctionnant parallèlement, chacune selon leur nature : les unes administrativement dans leurs territoires respectifs, les autres *consultativement* dans l'ordre législatif. Pour cela, nous voudrions voir rétablir, à côté des conseils généraux actuels, des « Etats », qui grouperaient en quelques chambres provinciales les délégués des chambres professionnelles locales, porteurs de leurs « cahiers ». — Les premiers ayant mandat pour l'établissement des budgets, les seconds concourant à celui des lois, de celles tout au moins qui régissent le travail et la propriété, et qu'on appelle aujourd'hui les « lois sociales » (1).

Voilà ce que les siècles chrétiens avaient mis en pratique et ce qui faisait la stabilité de leurs organismes sociaux. Ce n'était pas sur des notions abstraites que nos pères avaient édifié cet assemblage si parfait; l'expérience technique présidait uniquement aux améliorations progressives; tout se faisait lentement par tâtonnement, c'est pourquoi toute réforme reflétait un besoin réel, et cette adaptation aux circonstances du moment était conforme à la vraie notion du progrès, notion naturelle. Nos pères en pratiquaient la chose sans porter aux nues le concept. Le jour où l'on s'enjoua du *progrès*, où l'on lui dressa des autels, ce jour-là, on en avait depuis longtemps déjà perdu la véritable signification, on avait oublié que le progrès n'est possible que dans la mesure même où l'on bénéficie de l'héritage des ancêtres. L'Homme est un être viager, sa vie ne peut pas englober une bien grande somme d'action, force lui est de se mesurer à sa juste taille; tout ce qui est individuel est voué à la ruine si cela ne passe pas dans le domaine social. Les institutions seules sont conservatrices, car pour conserver il faut vivre et pour progresser il faut conserver. Tout autant de vérités, fort simples que méconnut l'esprit de 85 lorsqu'il décréta que toute génération aurait le droit de recommencer l'histoire de la nation.

Que l'on reconnaisse là la déification de l'homme, de la Raison. Nos pères chrétiens jusqu'aux plus intimes fibres de leur âme connaissaient le néant de l'homme isolé, aussi confiaient-ils aux institutions le soin d'opérer à longue échéance les œuvres dont notre brève existence ne saurait nous permettre de recueillir les fruits. Mais ils étaient animés d'un autre esprit.

L'esprit de notre époque, l'esprit démocratique est un produit de

1. *Op. cit.*, p. 99-100.

l'orgueil, la plus hideuse forme de l'égoïsme. Le vrai démocrate est avant tout préoccupé de sa *dignité humaine;* toute limite à sa volonté lui paraît une diminution de sa personnalité, aussi ne lui demandez pas un sacrifice social pour le bien de la collectivité, ce sacrifice serait un outrage à sa dignité, et de même qu'il méprise l'œuvre sociale de ses ancêtres, il ne saurait travailler pour la postérité; sa devise c'est que « nulle génération n'a le droit de lier la génération suivante » par des institutions que celle-ci n'aurait point choisies.

Dégagé du passé, insouciant de l'avenir, le démocrate ne voit dans le présent que son individualité.

L'on comprend admirablement que l'esprit démocratique, c'est-à-dire, en somme, l'esprit individualiste, se soit emparé d'une société où le sens chrétien était en baisse. Le christianisme n'entend pas de la même façon la *dignité humaine,* et Pie X a énergiquement insisté sur ce point dans son encyclique sur le Sillon. Indirectement même, par l'esprit de sacrifice qu'il généralise dans une société soumise à ses lois, il produit des résultats éminemment sociaux. Le chrétien est un homme accoutumé à sacrifier un bien apparent et immédiat, pour un bien qu'il considère comme supérieur, quoique futur; dans tout chrétien il y a un homme qui sait attendre et travailler pour l'avenir au risque de se meurtrir lui-même. De plus, sa loi lui fait un devoir de ne point se considérer comme le centre du monde, il sait subordonner ses caprices aux droits d'autrui.

Eh bien! quand une nation est pétrie de christianisme comme l'était la France avant 1789, l'esprit individualiste est nécessairement banni des institutions, les hommes ont pris l'habitude de bâtir en vue de la société. Et par là l'homme se survit et obtient sans s'en préoccuper le véritable développement de sa personnalité que prône tant la Démocratie tout en créant la mentalité la plus propre à étouffer dans la tombe où il gît, l'œuvre de tout individu qui par sa supériorité aurait le plus de droit à se survivre. La démocratie n'aime pas plus la *supériorité individuelle,* qu'elle n'aime les *supériorités collectives,* l'égoïste orgueil d'où elle est née le lui interdit; de son essence elle est antisociale et antiprogressive, puisqu'elle est niveleuse.

Je laisserai encore ici la parole au maître qui assuma la tâche, avec l'aide de quelques vaillants catholiques, de développer le programme du christianisme social contenu dans l'enseignement de Léon XIII, au marquis de la Tour du Pin: « Nos pères, dont je voudrais ici faire revivre la pensée pour apprécier l'esprit de leurs institutions, nos pères avaient de la liberté politique une conception différente de la nôtre. *La nôtre est individualiste,* c'est-à-dire qu'elle se rapporte à l'individu et consiste pour lui à ne pas connaître de contraintes. *La leur était sociale,* c'est-à-dire qu'elle consistait, à leurs yeux, dans le libre jeu des institutions sociales. Cela s'explique : *nos pères étaient foncièrement chrétiens,* c'est-à-dire que la formation de leur esprit était

chrétienne; cette formation ne leur permettait pas de comprendre la liberté politique différemment de la liberté religieuse. De même donc qu'un chrétien fait consister sa liberté, non pas dans l'absence de tout frein pour lui-même, mais dans la liberté de l'Eglise à laquelle il appartient, de même, dans la nation française, c'était *aux libertés publiques* que s'attachaient le nom et l'idée de liberté : on ne parlait pas de la liberté, *mais des libertés*. En place d'une abstraction dont on peut tirer tout ce qu'on veut, rien si l'on veut, c'était une idée concrète qui se formulait par des droits et des coutumes. Le Prince jurait de les conserver et maintenir; le Peuple lui prêtait en retour serment d'allégeance, et chacun ainsi était ou se croyait suffisamment libre — le Monarque sur son trône, le magistrat sur son siège, le seigneur en son manoir, le marchand à son comptoir, l'artisan en son atelier, le paysan en sa manse, de la même façon que l'évêque en sa charge pastorale, le religieux en sa maison conventuelle, le chanoine en son chapitre, le prêtre en sa chaire paroissiale.

« Chacun se sentait protégé en même temps que tenu par les règles de son état — règles nées de la coutume, c'est-à-dire de *la forme la plus libre* et la plus certaine du consentement. Chacun se mouvait ainsi librement dans le corps social auquel il appartenait... et ces divers corps sociaux se mouvaient eux-mêmes, chacun selon son orbite, aussi librement les uns que les autres. Telle était, du moins, la formation normale du corps social, et c'est dans le libre jeu de son fonctionnement que l'on plaçait la liberté, plutôt que dans la faculté d'y jeter le trouble en y fomentant le désordre » (1).

Même notion chrétienne de l'autorité : « Nos pères avaient, de même que la notion sociale de la liberté, la notion sociale de l'autorité. Ils ne la considéraient ni dans son action comme un mal nécessaire, ainsi qu'il s'est dit de nos jours, ni dans son principe comme une délégation de la souveraineté populaire résidant dans les individus. Le Prince, le Magistrat, alors même qu'il eût été élu, ne représentait pas à leurs yeux un *mandataire* de ceux qu'il était appelé à gouverner, mais un *titulaire* parfois désigné par eux-mêmes, mais toujours investi par Dieu du pouvoir qu'il devait exercer sur eux » (2).

Le fameux passage de saint Thomas : « *Ut omnes* ALIQUAM *partem habeant in principatu* », interprété par Gratry dans le sens de *souveraineté populaire* est une profonde erreur de toute l'école du démocratisme chrétien; car remarquez que Lamennais l'avait soutenue avant Maret et Buchez et si je n'ai pas cité *l'Avenir* sur cette erreur foncière c'est qu'on s'y est fort peu arrêté à *l'Avenir*. L'Ere nouvelle, nous l'avons vu, l'avait plus explicitement enseignée. Gratry à son tour est pris au piège et jusqu'à nos jours cette fameuse thèse trouvera des défenseurs.

1. Vers un ordre social chrétien, troisième édition, p. 446.
2. *Ibidem.*

Le Démocratisme chrétien tombe donc en plein dans l'erreur de l'école protestante, quand il fait consister la liberté, le bien-être des individus dans *la loi du nombre.*

Du reste on n'impose pas impunément aux sociétés des lois contre nature et les événements se sont chargés sur ce point essentiel, comme sur tant d'autres subalternes, de rappeler les légers Français trop confiants en des chimères, à la vue des choses. Le *suffrage universel* qui est l'application de *la loi du nombre,* est aujourd'hui méprisé par le même peuple qui le demandait à grand cri il y a à peine un demi-siècle. Tout recul sous ce rapport doit être considéré comme un échec de la Démocratie. Aussi les voix se font plus rares pour parler de l'avenir de la démocratie.

IX

Mais je m'aperçois que les pages s'accumulent au chapitre du P. Gratry et que nous n'avons fait que rattacher son œuvre politico-sociale au démocratisme chrétien, juger quelques points de vues importants, sans donner encore notre impression générale et dégager la caractéristique propre de cette œuvre. Car si tous les Pères du démocratisme chrétien ont interprété les mêmes idées, il n'en est pas moins vrai que chacun d'eux l'a fait selon sa mentalité particulière, ce qui donne à une thèse toujours la même, à une somme invariable de principes. un intérêt toujours nouveau. Lamennais, par exemple, s'attache à la critique des institutions existantes et en fait de politique prône simultanément des principes démocratiques et un programme qui en est par bien des côtés le contre-pied même. Buchez se cantonne dans la loi de progrès et ne cesse de nous montrer les nations s'acheminant vers l'égalité civile depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à la Révolution. Mgr Maret veut à toute force nous prouver que la *Démocratie* est le gouvernement qu'exige le dogme catholique et s'évertue à légitimer le principe révolutionnaire de la souveraineté populaire par la théologie des docteurs du moyen âge. Gratry reprend en sous-œuvre les préoccupations de Mgr Maret, et plus particulièrement peut-être celle de Buchez, mais quel legs personnel fera-t-il au démocratisme chrétien? Voilà ce qu'on se demande en méditant sur les deux petits volumes où il a systématisé ses idées.

A première vue l'on ne saurait trop dire ce qu'il a fait de nouveau. Tous les vieux rossignols de l'Ecole sont là étiquetés et rangés dans l'ordre classique; progrès d'abord, liberté, égalité, fraternité, justice, vrai caractère de la Révolution, amélioration incessante du sort de la classe la plus nombreuse, bref aucun ne manque à l'appel.

Il est vrai que le P. Gratry possède une riche palette; il sait revernir les vieux objets démodés, mais enfin pas jusqu'au point de les

embellir tellement qu'on ne puisse plus, devant cet étalage de bibelots Louis XVI, attribuer à chacun ses véritables origines.

Il est donc absolument certain que les idées générales de Gratry, si on les prend une à une (je ne parle que des théories politico-sociales) ne sont autres que celles de ses prédicateurs.

Mais enfin de quelle empreinte l'a-t-il spécialement marqué ce démocratisme chrétien? Eh bien! il est vrai, que le P. Gratry a pu ajouter quelque chose à l'héritage de l'école et Marc Sangnier lui-même, quoique venu fort tard au moment où tout était dit, dessinera à son tour quelques nouvelles arabesques sur le frontispice de l'Ecole.

En effet ce qui était latent dans le démocratisme chrétien (puisque *la morale* considérée sous un certain angle lui avait donné naissance), c'est la confusion entre la morale, la politique et la science sociale. Gratry n'en est plus à soutenir que ces trois aspects du problème social, se rejoignent en un certain endroit quoique exigeant chacun une solution et une méthode spéciales; il confond tout et déclare : il n'y a pas de problème politique, de question sociale, il n'y a que la question morale.

Etant donnés les principes du démocratisme chrétien, quelqu'un devait tôt ou tard systématiser cette confusion; ce fut, à mon avis, l'œuvre propre du Père Gratry. Il l'a dit du reste en toute lettres : « La justice est le fond du monde et la force directrice de l'histoire. ***La politique science du gouvernement des choses humaines, est identique à la morale. Le science sociale, science de la vie et de la richesse des nations, est identique à la morale aussi bien que la politique.*** » (1)

Et ce qui montre bien que le démocratisme chrétien, comme nous n'avons cessé de le rappeler en toute occasion, est bien en ceci tributaire du rationalisme (car c'est le rationalisme — nous l'avons suffisamment démontré au cours de nos articles — qui avait mis en vogue ce souci de réaliser socialement une vague morale), c'est que le P. Gratry est ici *la dupe de la littérature démocratique de son époque* : « Oui, mon Dieu! ajoutait-il, il vous plaît qu'il en soit ainsi! et que ces choses cachées d'abord aux orgueilleux et aux savants et révélées aux humbles et aux petits, soient maintenant visibles, *même aux yeux des savants.* » Immédiatement l'auteur ajoute une note explicative : « Voici que, depuis *très peu d'années* (c'est du nouveau), je la découvre dans tous les livres, et je la vois jaillir des opinions les plus diverses. — Sans chercher, j'ouvre les livres les plus récents d'histoire, de politique, de science sociale, qui me viennent dans les mains. *Je ne parle pas des écrivains qu'anime plus particulièrement l'esprit chrétien.* Il est tout simple qu'un chrétien termine l'étude des deux derniers siècles de notre histoire, et *surtout du dernier demi-siècle,* par la conclusion que voici (et il cite L. Carné, un libéral) : « L'*identité*

1. *La morale et la loi de l'histoire,* tome I, p. 199 et sq.

de la politique et de la morale devient donc le dernier mot et comme la conclusion de l'histoire de ces soixante dernières années. »

Malheur! faut-il s'écrier, l'œuvre perfide et souterraine du monde judéo-maçonnique aboutissait; les personnages les plus en vue chez les catholiques goûtaient aux fruits empoisonnés que l'on avait placés, tout exprès pour les tenter, à portée de leur main.

Car enfin, le siècle confondait *morale et politique* à l'instigation de Saint-Simon et du Saint-Simonisme, cet instrument de la juiverie.

N'oublions donc pas ce texte de Saint-Simon; laissez-moi le citer une fois encore pour bien faire sentir quelle maladresse commettait le P. Gratry en s'inspirant de la mentalité de son siècle selon sa néfaste méthode et poussé par un faux mysticisme qui lui faisait prendre pour une impulsion de Dieu « *tout mouvement* » intellectuel.

Saint-Simon disait donc (qu'on veuille bien rapprocher ces membres de textes) :

« *La doctrine morale* sera considérée, *par les nouveaux chrétiens*, comme la plus importante, le culte et le dogme ne seront envisagés par eux que comme des accessoires, ayant pour objet de fixer *sur la morale* l'attention des fidèles de toutes les classes. »

Donc priorité de la morale. Ensuite, principe essentiel de la morale, ou plutôt son unique principe :

« Dieu a dit : les hommes doivent se conduire *en frères* à l'égard les uns des autres; ce principe sublime renferme *tout ce qu'il y a de divin* dans la religion chrétienne. »

Enfin la fameuse confusion entre l'ordre politique et social et l'ordre moral :

« La nouvelle organisation chrétienne *déduira* les institutions temporelles, ainsi que les institutions spirituelles du principe que tous les hommes doivent se conduire à l'égard les uns des autres *comme des frères*. Elle dirigera toutes les institutions de quelque nature qu'elles soient, vers l'accroissement du bien-être de la classe la plus pauvre. »

Voilà l'origine de cette science nouvelle que le P. Gratry proclame avec enthousiasme. En fallait-il davantage pour l'emporter dans les nuées?

« Oui, continue-t-il au même endroit, voici véritablement une science nouvelle qui montre à tous les yeux que les hommes de bonne volonté peuvent, dès qu'ils le voudront bien, *changer l'état du monde*, et *transformer les sociétés humaines* dans la justice, dans la paix, dans la liberté. *Cette belle science*, je la vois naître sous mes yeux, comme naissait il y a trois siècles la science des astres, la science des formes du monde physique. La science des forces du monde social se développe maintenant.

» La certitude égale sa simplicité merveilleuse. Elle se réduit, com-

me la science des astres à une seule loi. Et cette loi se trouve être identique *à la primitive évidence de la raison* (de sorte que la véritable science sociale, ajoutons-nous, aurait pu naître sans l'Eglise) à l'éternel, à l'immuable et universel commandement de la conscience et elle ne saurait s'exprimer que par le texte même de l'Evangile : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux » (1).

La vertu civique est ici magnifiée.

En tout cas, il apparaît clair comme le jour que même et surtout chez Gratry, le *nouveau christianisme* de Saint-Simon continuait à se confondre avec le *démocratisme chrétien.*

Il nous faut démontrer cependant que cette théorie de Gratry n'est rien moins que catholique, et pour couper court comparons encore :

Texte de Gratry.	*Texte de Pie X* (Encyclique sur *le Sillon).*
«Voici véritablemement une SCIENCE NOUVELLE (la science sociale)... Cette belle science, JE LA VOIS NAÎTRE SOUS MES YEUX, comme naissait il y a trois siècles la science des astres, la science des forces du monde physique. *La science des forces du monde* SE DÉVELOPPE MAINTENANT (2).	« Toutefois que ces prêtres... soient persuadés que *la science sociale n'est pas née d'hier*, que *de tout temps* l'Eglise et l'État heureusement concertés, ont suscité dans ce but des organisations fécondes, etc. »

X

Cette confusion de la morale et de la politique, qui n'est au fond qu'une nouvelle forme de l'individualisme professé par la Révolution, est devenue comme l'ossature même du démocratisme chrétien. Que voulez-vous, si nous, catholiques, nous avions à ce sujet la vue raccourcie à la longueur de notre nez, il faut bien nous dire que les ennemis du catholicisme n'ont jamais agi à la légère; ils n'ont lancé des théories qu'avec le sentiment fort net de leur contre-coup sur l'opinion. Et comme ils tenaient les principes catholiques pour ruineux de leurs projets, le plus simple pour eux, puisque leur arme devait être la politique, était de désintéresser les catholiques de la question politique et ceci pour des raisons en apparence religieuses.

Veut-on toucher du doigt ce qu'a produit à la longue l'erreur du P. Gratry que nous venons à l'instant d'analyser? Je me permettrai de citer encore un prêtre de mes correspondants que j'essayais de tirer des utopies sillonistes : « J'avoue, m'écrivait-il, que je suis un pécheur endurci sur la conscience duquel toutes les grâces du natio-

1. *Op. cit.*, p. 200-201.

2 *Ibidem.*

nalisme intégral ne font que glisser sans laisser d'impression. — A parler sérieusement, je suis de plus en plus convaincu que le seul travail salutaire pour notre pays *consiste à le moraliser*, après quoi il se donnera toujours un bon gouvernement ou le recevra bien; jusque-là ni les coups de force, ni les autres moyens ne sauraient rien y faire » (1).

Vraiment? — Je me demande de quel droit un libéral peut tenir ce langage. J'ai assez feuilleté les archives du démocratisme chrétien pour ne point ignorer qu'une de ses théories primordiales c'est précisément la *séparation* totale du domaine spirituel d'avec le domaine temporel. C'est tellement élémentaire que je ne prendrai même pas la peine d'aligner des textes, il ne viendra à l'esprit de personne de le contester.

Mais je me demande dès lors par quel miracle, un démocrate chrétien peut mettre sa confiance dans ce moyen politique qui consiste à *moraliser les individualités*, à moins qu'il n'entende par *moraliser* refaire une mentalité politique saine au pays, ce que, du reste, le nationalisme intégral ne cesse de faire chaque jour.

Mais nous savons ce qu'un partisan du sillonisme entend par moraliser. Comment donc? Vous admettez, lui dirai-je, que ce rôle moralisateur, c'est l'Eglise seule qui a mission de le remplir par ses organes propres, ce que d'ailleurs vous ne pouvez plus nier depuis quelques mois, car vous savez fort bien, depuis l'encyclique, que le *nouveau christianisme* est une fumisterie, « qu'on ne bâtira pas la cité chrétienne » autrement que l'Eglise ne l'a bâtie. Or, vous n'ignorez pas non plus que l'indépendance de l'Etat à l'égard de l'Eglise est la thèse fondamentale du libéralisme, celle qui sert également de support aux doctrines du démocratisme chrétien! A l'époque où l'Etat se pliait, en matière spirituelle, aux directions de l'Eglise, l'on pouvait encore supposer que les lois aidant, l'Eglise referait une mentalité chrétienne à la France. Mais aujourd'hui d'où vous vient un tel espoir?

Ceci, pour bien spécifier que cette *moralisation* que vous attendez est subordonnée à la *libre action de l'Eglise*, et qu'en régime électif, il vous est impossible de vaincre définitivement cette poussée judéo-maçonnique que vous voulez systématiquement ignorer. Elle n'en est pas moins réelle; deux forces sont en présence et toute maladresse de tactique est une victoire pour les ennemis du catholicisme.

---

1. Je cède sur ce point la parole à Charles Maurras. Il disait à Marc Sangnier : « Ce n'est pas chez nous que l'on contestera aux vertus chrétiennes, *disciplinées par le catholicisme* une vertu d'impulsion et d'enthousiasme.... Que Marc Sangnier ne parle donc plus si exclusivement de générosité, d'héroïsme, de dévouement, qu'il n'exagère point l'appel à la vertu en un sujet où la vertu est nécessaire, mais insuffisante... Marc Sangnier néglige totalement la question de la compétence... » Dilemme, p. 39 et sq.

J'ai peur que vous n'y pensiez pas assez et, qu'au bien général, vous préfériez subconsciemment vos théories.

Mais au fait, pourquoi ne transcririons-nous pas ici la lucide remarque que faisait Charles Maurras dans sa préface de « *l'Avenir de l'Intelligence* »? Voilà qui nous dédommagera des illusions d'un P. Gratry : « Rien n'est possible, écrit Maurras, sans la réforme intellectuelle de *quelques-uns*. Mais ce petit nombre d'élus doit bien se dire que, si la peste se communique par la simple contagion, *la santé publique ne se recouvre pas de la même manière*.

« Leurs progrès *personnels* ne suffiront pas à déterminer *un progrès des mœurs*. Et d'ailleurs ces favorisés, fussent-ils les plus sages et les plus puissants, ne sont que des vivants destinés à mourir un jour; eux, leurs actes et leurs exemples ne feront jamais qu'un moment dans la vie de leur race, leur éclair bienfaisant n'entr'ouvrira la nuit que pour la refermer, s'ils n'essayent d'y concentrer *en des institutions un peu moins éphémères* qu'eux, le battement furtif de la minute heureuse qu'ils auront appelée sagesse, mérite, vertu. Seule, *l'institution, durable à l'infini, fait durer le meilleur de nous*. Par elle, *l'homme s'éternise :* son acte bon se continue, se consolide en habitudes qui se renouvellent sans cesse dans les êtres nouveaux qui ouvrent les yeux à la vie. Un beau mouvement se répète, se propage et renaît ainsi indéfiniment. Si l'on veut éviter *un individualisme* qui ne convient qu'aux protestants, LA QUESTION MORALE REDEVIENT QUESTION SOCIALE; point de mœurs sans institutions. Le problème des mœurs doit être ramené sous la dépendance de l'autre problème, et ce dernier, *tout politique*, se rétablit au premier plan de la réflexion des meilleurs ».

Ainsi, qu'il soit bien entendu qu'une réussite électorale du bataillon de M. Piou, ne serait, sous un régime parlementaire, qu'*un moment* de l'éternelle lutte des partis qui le spécifie. L'œuvre de moralisation commencée sous les auspices de ce bouclier de conservatisme libéral, durerait ce que durerait la patience des loges. Le plus certain, si ce succès menaçait de persister plus de quatre ans, c'est qu'un beau jour sortant d'un conciliabule conventuel, un Rotschild ou un Reinach, ou l'un de leurs subordonnés, quelque ancien ministre, fera une ronde chez les directeurs des grandes feuilles quotidiennes; on échangera quelques mots, quelques billets de banque passeront d'un portefeuille dans un autre, et peu à peu un petit vent de réaction venu de Paris, soufflera, s'enflant d'heure en heure, sur l'opinion endormie. La *conscience civique* des citoyens, probablement assoupie par le calme du ciel politique, sera peut-être prise au dépourvu. Les Français, toujours sous le coup de la folie révolutionnaire, entendant parler de *progrès*, s'écrieront en frottant leurs yeux : « C'est vrai, nous nous endormions *dans la routine.* » Et la chasse au progrès recommencera.

Et je suis encore bien généreux envers nos libéraux voués à tous les échecs, en feignant de croire à leur réussite même éphémère. La nature même de la tactique des concessions exige impérieusement leur éternelle défaite.

« TU AUTEM DOMINE IN AETERNUM PERMANES. » Eh oui! les droits de Jésus-Christ *demeureront* malgré l'échec des *néo-démocrates* et personne n'y aura pourvu encore.

J'espère, pour mon pays, que nous n'aurons pas à tenter pareille aventure; mais catholiques n'oublions pas que même en politique nous nous sommes fourvoyés avec les Gratry et les Sangnier dans les marécages du jacobinisme pendant que nos pasteurs nous jouaient des airs de cornemuse.

XI

Je suppose que le lecteur a connu le Sillon; je voudrais donc lui remettre en mémoire tout ce que ce mot de *moraliser* renferme de suc démocratique dans la bouche d'un fervent de la secte. Rappelez-vous: « maximum de conscience civique, uni au maximum de responsabilité personnelle. »

Pour être vraiment un homme au Sillon, pour être *moral*, il ne suffit pas ou il ne suffisait pas (comme il vous plaira — le présent est aussi soutenable que le passé, en pareil sujet) d'être un parfait chrétien, j'entends un catholique pratiquant. Non, tout cela est suranné! Au Sillon le chrétien, pour être pleinement digne de ce titre, doit être doublé d'un *conscient*, d'un *responsable*. Conscient de quoi? responsable de quoi?

Vous n'y êtes pas. Pensez donc, quand le *Christ* (car ici il faut parler comme au prêche) quand le Christ est venu promulguer la *vraie loi divine*, la définitive, il n'entendait pas seulement diriger la société vers le bonheur éternel, il voulait faire de chacun de nous de bons républicains, c'est-à-dire qu'il entendait bien que nous ne demeurerions pas toujours soumis à *des autorités extérieures*, mais qu'un jour viendrait — à la longue, quand le progrès aurait suffisamment embelli notre nature — où les rôles seraient renversés, nous n'aurions plus à obéir à qui que se soit, si le cœur ne nous en dit rien (1). Ce jour-là nous serions capables de nous imposer à nous-mêmes la tâche sociale qui nous convient, nous serions tous égaux, nous serions tous émancipés, tous rois.

Quel idéal, n'est-ce pas? — Oh! je sais bien que c'était implicite dans l'Evangile et que l'Eglise même n'a jamais vu cela; mais vous savez, entre nous soit dit, l'Eglise a suffisamment commis de gaffes au siècle dernier, pour qu'on ne la prenne plus au sérieux sur les

1. C'est la traduction juxtalinéaire d'un passage du *Plus grand Sillon* de M. Sangnier.

questions sociales. Elle est trop vieille, elle ne comprend rien aux modes du jour, aussi notre rôle à nous, qui savons lire le sens secret des choses, qui connaissons le siècle, eh bien! c'est précisément de la pousser un peu, comme on persuaderait à une vieille grand'mère, un jour de noce, de quitter son vieux costume provincial pour arborer quelque accoutrement plus moderne. — Ainsi raisonnait Marc Sangnier.

Mais oui! c'était moins clair et voilà tout!

— Oui, mais enfin, où voulez-vous en venir?

— A ceci tout simplement que ces nouveautés vulgarisées par Marc Sangnier, ne sont pas de son invention et c'est un peu son excuse. Tout cela est fort bel et bien caché dans les plis et replis de l'œuvre de Gratry. On sait le rôle des œuvres de Gratry au Sillon. C'était leur rituel (1).

Ce n'est pas Marc Sangnier, c'est Gratry qui a le premier introduit dans le démocratisme chrétien le dogme de la *conscience civique*, dogme issu lui-même d'une idée de Mgr Maret, cette fameuse *dignité humaine* qu'il fait sonner si fort en maint endroit de ses articles et dont l'origine véritable n'est pas ailleurs que dans Rousseau et consorts. Je comprends qu'il me faut ici revenir aux textes. Que faire? c'est le côté ingrat de la critique! Nous allons retrouver chez Gratry, quoique sous une autre forme « *le maximum de responsabilité personnelle* » jointe « *au maximum de conscience civique* » de Marc Sangnier.

« La formule de la perfection sociale est celle-ci, dit le P. Gratry; maximum d'unité sociale *uni au maximum d'individualité personnelle* » (2), le texte est souligné et il se pourrait bien que cette formule ait servi de modèle à celle corrélative du Sillon. Ce mot de *maximum* deux fois reproduit de part et d'autre me donne un minimum de certitude auquel je tiens.

1. Je voudrais pouvoir le mieux démontrer, la place me manque. Tenez voici un exemple. Exemple d'autant plus intéressant que je le choisis dans la littérature du Sillon après l'Encyclique. — Gratry, dans ses sources de la régénération sociale, enseigne que toute révolte bruyante contre la tyrannie politique est un moyen absurde qui n'extirpe pas le mal, qui l'envenimerait plutôt. — C'est là une de ses idées favorites qu'il a répétées toute sa vie. — Le Sillon recueille ce principe général. Reconnaissons-en l'application dans ce passage de l'Almanach de la Démocratie (1912) : « Dans le cours de 1911, l'idée républicaine a progressé et nous montrerons tout à l'heure en quoi; elle n'a pas progressé sur toute la ligne. Tout ce qui est donné à la violence, en effet, est certainement enlevé à l'idéal républicain et la violence n'a tenu que trop de place dans l'année, non pas seulement par le fait des camelots du roi, que le duc d'Orléans, par une amusante révolution de palais, a décidément adoptés pour ses propagandistes; mais les vignerons des deux Champagne, et les voyageurs de l'Ouest-Etat, et les ménagères qui se plaignent du renchérissement des vivres, d'autres encore ont employé les moyens des Huns, de la Jacquerie, et de la Confédération Générale du Travail pour se faire écouter ».

2. Les Sources de la Régénération sociale, p. 12.

Voici où se trouve expliqué par le P. Gratry le terme de « *conscience civique* », le processus par lequel l'homme passe de l'état ancien, à la conscience moderne. On y reconnaîtra en germe l'idéal du Sillon: « Dans les plus humbles détails des besoins de chaque jour, où je vois l'homme lutter contre lui-même pour épargner, se réalise la naïve prétention des premiers fondateurs de Rochdale, écrivant en tête des statuts : « Notre société est fondée pour procurer l'avancement *intellectuel et moral* des ouvriers. » Mais comment? « En facilitant l'acquisition au comptant et à prix réduits, des épices, du charbon et de la farine! » Non, je ne rirai pas de ce charbon, substance du feu, ni de ce blé broyé, substance du pain, ni du sel qu'on y mêle, tout objets destinés, dit-on, à procurer l'avancement intellectuel et moral. Je le crois. Car, si l'achat régulier de ces choses amène, exige presque chaque jour, quelque acte de *liberté morale* (1), de sacrifice pour épargner, je me souviens des paroles de saint Paul, que cet homme vient de pratiquer : « Quoi que vous fassiez, soit que vous buviez, soit que vous mangiez, faites toutes choses pour la gloire de Dieu! » Oui, pour la gloire de Dieu! car cet homme, à propos de l'achat du jour, a renoncé peut-être à un entraînement mauvais, a réprimé ces convoitises, dompté ses sens, et il commence à devenir un être prévoyant et *libre*.

» Une fois *entré dans la vie morale* (il n'y est pas par le seul fait qu'il est homme, remarquez bien!) *l'homme est sauvé*. Etre moral, il devient digne de confiance, et il augmente autour de lui, pour sa part, si faible qu'elle soit, la possibilité de la confiance et du crédit. Il en jouit le premier lui-même, et dès ces premiers germes d'épargne et de crédit, il cesse d'être incapable et indigne de fonder une famille.

» Qui l'empêche maintenant de préparer le foyer domestique? N'est-il pas membre d'une société où, par le seul fait de la vie quotidienne, il épargne chaque jour?... C'est alors que redouble chez cet homme, arrivé *à l'honneur de la vie civile* et de la dignité paternelle, l'énergie de la lutte contre l'abominable ennemi, le vice, qui peut, en un instant, dévorer tous ces biens » (2).

Ne dirait-on pas là une page d'un manuel de morale civique écrite par quelque primaire, plutôt que celle d'un prêtre catholique? Ce n'est pas la bonne âme du P. Gratry qui est fautive, mais ce sont ses principes démocratiques qui le fourvoient.

Et comment ne reconnaîtrions-nous pas l'identité du point de vue qui unit cette page de Gratry à telle autre de Marc Sangnier, celle-ci

---

1. C'est dans de semblables vues que dans beaucoup de séminaires de France, de 1902 à 1907, les études sur *les engrais* commençaient à remplacer celle démodée de la théologie catholique. C'était le progrès, que voulez-vous?

2. La Morale et la loi de l'histoire, tome II, p. 299 et sq.

par exemple : « Républicains et démocrates, non pas tant encore à cause de l'amélioration du sort matériel des travailleurs que nous attendons de la République démocratique, qu'en raison de la *dignité civique plus haute* et de *l'accroissement* de CAPACITÉ intellectuelle et *morale* que nous *en* espérons pour chaque citoyen... »

Jusqu'au bout en effet nous retrouverons l'empreinte de Condorcet et le rêve de la perfectibilité humaine au delà des limites connues.

Comprendrons-nous, maintenant, ces paroles de l'encyclique de Pie X : « Enfin, à la base de toutes *les falsifications des notions sociales* fondamentales, le *Sillon* place une *fausse idée de la dignité humaine.* D'après lui, *l'homme ne sera vraiment homme,* digne de ce nom, que du jour où il aura acquis une conscience éclairée, forte, indépendante, autonome, pouvant se passer de maître, n'obéissant qu'à elle-même et capable d'assumer et de porter, sans forfaire, *les plus graves responsabilités.* Voilà de ces grands mots avec lesquels on exalte le sentiment de l'orgueil humain; tel un rêve qui entraîne l'homme sans lumière, sans guide et sans secours dans la voie de l'Illusion, où en attendant le grand jour de *la pleine conscience,* il sera dévoré par l'erreur et les passions. Et ce grand jour, quand viendra-t-il? A moins de changer la nature humaine (ce qui n'est pas au pouvoir du Sillon), viendra-t-il jamais? Est-ce que les saints qui ont porté la dignite humaine à son apogée, avaient cette dignité-là? Et les humbles de la terre qui ne peuvent monter si haut, et qui se contentent de tracer modestement leur sillon, au rang que la Providence leur a assigné, en remplissant énergiquement leurs devoirs dans l'humilité, l'obéissance et la patience chrétiennes, *ne seraient-ils pas dignes du nom d'hommes,* eux que le Seigneur tirera un jour de leur condition obscure pour les placer au ciel parmi les princes de son peuple? »

Les idées politico-sociales du P. Gratry se réduisant à quelques points de vue fort simplistes, nous pouvons affirmer que nous les avons toutes passées en revue. Elles nous étaient déjà familières, car ce sont celles du messianisme démocratique. En résumé, pour le P. Gratry, la science sociale naissait, à son époque, engendrée par la morale chrétienne, laquelle se concentrait toute dans l'idée de fraternité. C'est à la faveur de cette nouvelle science que devait s'opérer la réconciliation de la science et de la foi, l'Eglise allait marcher dans des voies nouvelles grâce à ce contact de la science.

Nous voyons ici nettement poindre le modernisme et Gratry aura indirectement contribué pour sa part à favoriser la naissance d'un subjectivisme qui engendrera à son tour une apologétique antitraditionnaliste. Ce n'est pas nous du reste qui le jugeons ainsi, mais le P. Chauvin lui-même, peu suspect de sévérité à son égard. Sans doute le P. Chauvin n'écrirait plus aujourd'hui, ce qu'il écrivait il y

a seulement onze ans. Mais, à cette époque, la philosophie de l'*Immanence* était considérée par beaucoup d'esprits comme un progrès, malgré du reste, un avertissement formel de Léon XIII en 1899, demandant aux évêques d'écarter de leurs séminaires l'enseignement d'une certaine philosophie « subjectiviste » qui ne tendait à rien moins qu'à détruire la valeur probante des motifs historiques de crédibilité. Ce n'était donc pas l'heure de se montrer rétrograde.

Le *P. Chauvin* demandait donc que l'on rendît hommage au P. Gratry de ce *progrès*, car c'était justice. MM. Blondel et Laberthonnière n'ont jamais caché qu'ils s'étaient inspirés d'Ollé-Laprune, un disciple du P. Gratry. Reconnaissons donc avec l'historien de ce dernier que : « Toute sa philosophie *n'est pas autre chose que sa mise en pratique* de ce qu'on a appelé depuis quelque temps *la méthode d'immanence*, un mouvement vital de l'âme, s'élevant à Dieu par un élan de toutes ses facultés à la fois » (1). Si l'on veut du reste chercher le point de contact entre l'*Immanentisme*, issu de Gratry et le *Sillon* sorti de même souche, c'est à cette idée qu'il faut en venir. Qu'on se rappelle la devise du Sillon : « Il faut aller au vrai avec toute son âme. »

Seulement que cet élan « de l'âme » par « toutes ses facultés à la fois » ne nous fasse pas oublier ce qu'une telle méthode contenait en son fond d'essentiellement dangereux, c'est-à-dire un doute et même une méconnaissance des forces propres de la raison et c'est pour cela que *le sentiment* est si en honneur dans l'Ecole. Les immanentistes méprisaient la métaphysique au même titre que les positivistes de la première heure; pour eux, transporter dans le domaine du divin les attributs du fini que l'on conçoit sans limite, c'est faire un bond dans le vide, l'Infini étant d'une autre nature que le fini, il n'y a aucune commune mesure entre Dieu et nous, entre l'Intelligence divine et l'intelligence humaine. En somme ces modernistes identifiaient Dieu à l'Inconnaissable, et cela revient à la conception de Spencer, mais cela allait à l'encontre du dogme catholique sur le problème philosophique de la connaissance.

Je ne prétends pas du reste que l'on ne puisse pas tirer d'autres conclusions de la philosophie de Gratry, je constate simplement ce qu'ont produit en se développant certaines de ses tendances.

Quant à son œuvre purement sociale, elle est plutôt nuisible qu'utile à son œuvre entière; il est difficile de prendre pour guide un esprit si peu sûr de lui-même et toujours à la merci d'un mirage.

L'on pourrait fort justement appliquer à ses travaux de politique et de sociologie ces vers d'Horace :

Inceptis gratibus plerumque et magna professis
Purpureus, late qui splendeat unus et alter
assuitur pannus ..
Amphora cepit institui ; currente ro o, cur urceus exit ?

1. *Op. cit.*, p. 188-189.

Encore est-il que ce morceau de pourpre qui nous éblouit de temps à autre, tranchant sur le fond de l'ensemble, ce n'est pas au P. Gratry que nous en sommes redevables, mais tantôt à Tocqueville et tantôt à un économiste de l'époque, Alban de Villeneuve Bargemon.

J. HUGUES.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'AFFAIRE DE NICE

Nos amis, en grand nombre, nous ont exprimé leur étonnement de ce que la *Critique du Libéralisme* n'ait pas annoncé le résultat de l'appel fait par son directeur au Saint-Siège contre la mesure d'interdit dont Mgr l'évêque de Nice avait prétendu le frapper.

C'est à dessein que nous avions évité de le publier. De hautes convenances à l'égard de la Curie romaine nous conseillaient cette réserve. Nous aurions cru manquer de délicatesse en semblant mentionner comme une victoire l'acte de justice paternelle du Saint-Père. Ce silence n'enlève rien à la reconnaissance profonde qu'il nous inspire.

Ce silence, nous avons jugé également convenable de l'observer par égard pour Mgr Chapon; et nous entendons ne pas nous en départir, malgré les aggravations de blâme dont Sa Grandeur a accompagné la mesure réparatrice, et même malgré les imputations calomnieuses que la *Semaine religieuse* de Nice a plus récemment encore lancées contre nous.

Emm. BARBIER.

UNE CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ DESGRANGES

M. Nel Ariès, qui a écrit « Le Sillon et le mouvement démocratique », a récemment adressé au *Salut national*, de Limoges, un compte-rendu critique d'une conférence faite à Bordeaux par M. l'abbé Desgranges, que nous jugeons utile de reproduire.

Ce n'est pas seulement à cause de la notoriété de l'orateur. L'intérêt de cette pénétrante analyse déborde le cas d'une conférence particulière et même le genre habituel de M. l'abbé Desgranges, l'un des discoureurs les plus recherchés dans nos assemblées religieuses. Combien d'autres conférences dont on exalte les résultats, combien de discours pompeux dans nos congrès, de sermons sur cette même donnée si on les soumettait à la même critique, ne laisseraient qu'un résidu pareil!...

M. Nel Ariès intitule son article : « *Le Dilemme : Catholicisme ou Démocratie* ».

Monsieur le Directeur,

J'ai vu dernièrement, dans le *Salut National*, que vous refusiez de vous associer aux éloges décernés par une partie de la presse catholique, à M. l'abbé Desgranges, notamment au sujet d'une conférence qu'il a donnée dans la salle de l'Alhambra, à Bordeaux. « Je ne vois pas pour la catholicité, disiez-vous, le profit de ces grandes réunions populaires ». Le dernier numéro du *Salut National* m'apprend que cette appréciation sévère vous a valu un nombreux courrier : vos correspondants prennent la défense des campagnes oratoires dont vous semblez, en effet, dénier les mérites un peu trop vite. Car enfin, si un orateur fait applaudir le catholicisme, comment la catholicité n'en profiterait-elle pas?

Comme j'ai eu récemment l'occasion d'entendre M. l'abbé Desgranges, que j'étais précisément à la réunion de l'Alhambra, parmi les trois mille auditeurs célébrés par les organes des catholiques libéraux et démocrates, je vous apporte mon témoignage. Il confirme pleinement une appréciation qui, à première vue, ne semblait pas exempte de parti pris.

Ce n'est pas que mon intention soit de nier les succès oratoires de M. l'abbé Desgranges. Celui-ci a été applaudi et très applaudi, par une salle, d'ailleurs presque unanimement catholique. Mais ces succès oratoires sont-ils des succès catholiques? C'est là ce qu'il faut examiner.

Le sujet était : **le Catholicisme et la Civilisation**.

L'intention de l'orateur, a-t-il dit au début, est, non de montrer que l'Eglise catholique a développé la civilisation, mais bien que le catholicisme est susceptible de constituer la cité future.

Pour édifier la cité future, qui sera toute de beauté, de justice et de fraternité, où puiser les forces morales nécessaires : dans le catholicisme, ou dans le matérialisme?

Le matérialisme, on voit ce qu'il produit : le conflit des appétits, la ruée vers les prébendes, le favoritisme éhonté. Le député dispensateur de bureaux de tabac est le dieu nouveau (ici un tableau des mœurs politiciennes, qui enchante l'assistance). Voilà le matérialisme.

Le catholicisme, au contraire, fait à chacun un devoir du désintéressement, du dévouement voulus par l'œuvre de justice et de fraternité à accomplir.

Conclusion : le catholicisme est la force indispensable pour amener la civilisation vers un avenir meilleur.

Tel a été, réduit à ses points principaux, le thème de M. l'abbé Desgranges.

On l'a reconnu, c'est un des thèmes favoris du Sillon. Il n'y en a pas que Marc Sangnier et ses disciples aient plus ressassé. En le reprenant, M. l'abbé Desgranges s'est évertué à émonder cette carcasse de ce qui pourrait sentir le fagot. Il n'a pas prononcé le mot

démocratie. Félicitons-le d'un si louable effort. Néanmoins son crible trop lâche a laissé passer la **Cité future.**

La Cité future! Encore une vieille connaissance. Pie X a dit ce qu'il pensait de cette expression fallacieuse, si propice aux déclamations révolutionnaires et dont ont tellement abusé les sillonistes.

C'est leur rêve, dit-il, de changer les bases humaines et traditionnelles de la société, et de promettre une cité future édifiée sur d'autres principes, qu'ils osent déclarer plus féconds, plus bienfaisants que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne actuelle... Non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est : c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de la révolte et de l'impiété. (Lettre sur le *Sillon)*.

Pour ne pas paraître confondre la terre avec le paradis, M. l'abbé Desgranges a pris soin de dire que toutes les aspirations humaines ne pouvaient avoir leur satisfaction ici-bas, même quand la cité future de Bonté, de Justice et de Fraternité serait réalisée. Mais a-t-il cru, par cette précaution oratoire, esquiver le reproche d'avoir évoqué tous les faux espoirs dont parle Pie X? Il ne devait pas employer une expression qui n'a pas d'autre raison d'être que de les évoquer. S'il voulait dire que la Cité actuelle, telle qu'elle est réellement (du fait des ennemis du catholicisme), n'est pas satisfaisante pour les catholiques ni pour l'ordre social, il n'avait qu'à le dire franchement à appeler les choses par leur nom et à parler de la **Cité catholique.** Il ne l'a pas fait. Il a sans doute eu ses raisons pour cela.

Et en effet, voici, comment d'après lui, les catholiques comprennent cette cité future : Ils veulent, « pénétrés de la doctrine du Christ, améliorer les conditions du travail, de façon à ce que plus de bien-être, plus de dignité, plus de justice soient assurés aux travailleurs » (1).

« Plus de bien-être, de dignité, de justice », voilà bien le jargon complémentaire de la Cité future. En disant « jargon » je prie qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée. Ni le bien-être, ni la dignité, ni la justice ne sont choses dont je me désintéresse. Mais ces mots ne résument pas tout. Et l'emploi perpétuel qu'en font les démocrates à propos de tout et de rien n'est ni celui du bon sens, ni celui de l'Eglise. Sur leur façon de comprendre la dignité humaine, comme la Fraternité et la justice, il n'y a encore qu'à consulter la lettre de Pie X sur le *Sillon*. On y verra le sens que prennent ces mots et de quelle tournure d'esprit ils relèvent dans les cervaux qu'ils obsèdent.

M. l'abbé Desgranges, dominé par ses anciennes habitudes d'esprit, n'a pu s'empêcher de les laisser percer dans son langage. Il est plus difficile encore de réformer sa pensée que ses paroles. Il a supprimé un mot, **Démocratie,** a-t-il supprimé la chose?

Ce n'était pas un jeune homme quand il embrassait la cause du

1. Compte rendu de la *Liberté du Sud-Ouest* (12 janvier 1912), journal ami de M. l'abbé Desgranges et organe des catholiques qui l'ont patronné à Bordeaux.

Sillon. Il m'a semblé porter la quarantaine, il avait donc trente-cinq ans environ quand il s'est séparé de Marc Sangnier. A cet âge, généralement, le cerveau est formé. Nourri d'idées démocratiques, adoptées d'enthousiasme, qu'il s'est assimilées et qui font désormais partie de sa pensée, on s'explique qu'il ne puisse plus s'en débarrasser. Constater cette impossibilité, ce n'est pas méconnaître ses bonnes intentions, s'il en a. Au contraire, c'est expliquer qu'il puisse en avoir, malgré leur peu d'effet. Cela ne dépend plus de la bonne volonté : il pourra arriver assez aisément à cesser de penser, mais quand il pense, il pense naturellement en silloniste.

M. l'abbé Desgranges s'est évertué à catholiciser le vieux fonds silloniste. Tentative toujours la même, toujours vaine : baptiser la Révolution, christianiser la Démocratie, améliorer la Peste. Les efforts les plus persévérants ne peuvent rendre bon ce qui est mauvais, ni donner une valeur à ce qui n'en a pas. Etre faux ou ne rien être, voilà la fatalité qui s'attache au *Sillon*, comme à toute doctrine d'erreur. Il ne s'y trouve pas de milieu où siège la vertu de la vérité.

On a pu le constater dans la conférence de l'Alhambra. Son argumentation oscille entre l'erreur et le néant, et ne cesse d'exhaler l'horreur du vide. Il y reste, à la vérité, des formules oratoires propices aux applaudissements, car il y a des alliances de mots dont le son possède cette vertu d'attirer les bravos. Ces mots, les catholiques, du moins certains catholiques, en sont férus. On leur a persuadé qu'en eux réside un pouvoir magique pour apaiser les fureurs anticléricales. Ils les applaudissent donc, ils vont les répétant à tout bout de champ. Libre à l'abbé Desgranges d'employer ce procédé. Mais qu'on ne donne pas ce verbiage pour autre chose que ce qu'il est. Des sonorités verbales ne sont pas des idées, et ce que le langage de M. l'abbé Desgranges a perdu en sillonisme, il ne l'a pas gagné en vérité.

Qu'on en juge.

Et d'abord, qu'est-ce que cette opposition du matérialisme et du catholicisme, dans laquelle M. l'abbé Desgranges a prétendu condenser la question de la civilisation?

Marc Sangnier est le premier auteur de cette antithèse, ou d'une antithèse de ce genre; il en a tiré depuis longtemps de longs développements et de beaux effets sillonistes. Mais lui, il a su au moins équilibrer ses termes en vue du résultat qu'il cherchait. A l'encontre du **matérialisme,** il met **idéalisme,** manière d'exposer la situation favorable à la formation du parti idéaliste et interconfessionnel, dont il rêve toujours. Il oppose donc idéalisme à matérialisme.

Au point de vue catholique, rien à tirer, d'une classification aussi large. Car il y a idéalisme et idéalisme. Le protestant a son idéal de « libre examen », qui n'est pas l'idéal du catholique, si même il ne lui est pas contraire. L'idéalisme moral, social et politique du Sillon, peut avoir ses avantages, au point de vue de la constitution d'un parti démocratique; point n'est besoin d'être sorcier pour voir que

ce n'est pas une conception catholique. Ou bien, c'est une conception politique pure, indépendante de la religion, ou bien c'est une conception religieuse indépendante du catholicisme, donc contraire au catholicisme. D'aucune façon le catholicisme n'y trouve son compte.

M. l'abbé Desgranges a donc voulu catholiciser la thèse du Sillon. Il prend l'ancien canevas, avec un mot de changé. Oh! il ne se met pas en frais d'imagination : cet **idéalisme** suspect, il le remplace tout bonnement par **catholicisme.** Mais; alors, les deux termes ne se balancent pas et leur opposition n'aboutit à rien. D'un côté, exactement à la façon de Marc Sangnier, il met un composé de toutes les bassesses et de tous les ridicules dont bien évidemment, personne ne se réclame; c'est le matérialisme; de l'autre, une série de bons sentiments et une collection de bonnes actions qu'il appelle cette fois catholicisme. Ah! la grosse malice. En faisant applaudir la facile critique du premier, a-t-il cru amener une seule adhésion sérieuse au second? Admettons qu'il l'ait cru et que les catholiques, étourdis par sa parole, aient pu, un moment, partager son illusion sur la valeur d'une dialectique aussi fallacieuse. Mais quel homme jouissant de son bon sens, ne verrait l'artifice de cette opposition sommaire qui, entre matérialisme et catholicisme, passe sous silence tout l'entre-deux? Comment toucherait-elle ceux qu'elle a l'intention de ramener?

On peut n'être pas le monstre ridicule qu'il a représenté sous l'étiquette **matérialiste,** faire des vœux pour la cité future et son cortège de vertus laïques, telles qu'il les a montrées, et n'être pas catholique. C'est ce que se seront dit tous les anticléricaux qui étaient présents. Ils sont partis, n'en doutez pas, aussi anticléricaux qu'ils étaient venus, sinon plus.

Oui, sinon plus. D'abord, ils partiront pleins de mépris pour celui qui, avec cette logomachie, aura cru prouver quelque chose. Ils le mépriseront, lui et le public catholique, en veston, en blouse ou en soutane, qui aura applaudi des phrases sans lien, des périodes sans pensée. Mais, ce n'est pas tout. Un travail de déchristianisation plus profond se sera opéré au fond des âmes, même catholiques, par le fait de l'orateur.

Celui-ci, à un moment donné, a rallié la vaine prétention des laïcisateurs à outrance. « Je vous défie, a-t-il dit, d'enlever tout ce que le christianisme a introduit, depuis dix-huit siècles, dans les institutions. Hélas! qu'il aurait été facile de lui répondre :

Imprudents, vous qui nous défiez, vous justifiez toutes nos espérances. La preuve de nos succès, vous nous la donnez vous-mêmes. Tout le premier, vous vous évertuez à laïciser votre langage : c'est un commencement. Cité future, Justice, Dignité, Fraternité, ce vocabulaire nous appartient. Nous ne le revendiquons pas pour nous seul, au contraire. Gardez-le. Il opère pour nous. Vous croyez nous conquérir en employant ces mots, mais c'est vous qui êtes conquis, par eux. Nous vous applaudirions volontiers sans votre soutane qui nous rappelle la domination de l'Eglise dont nous voulons affranchir nos consciences. Car votre pensée, si elle correspond à vos paroles, nous plaît; par bien des points, elle est notre langage : laïque.

Et en effet, tout ce que M. Desgranges a prétendu faire approu-

ver sous le nom de catholicisme, n'a rien de spécifiquement catholique, ni même de religieux. Des bons sentiments, de bonnes actions, on en trouve ailleurs que chez les catholiques. Il a parlé des bienfaits des moines qui ont défriché des forêts, conservé dans leurs couvents des manuscrits. Et après? Comme il n'y a plus chez nous de forêts à défricher et que les bibliothèques privées ou publiques ne courent plus guère de risque, ce n'est pas un argument bien foudroyant. Il y avait autre chose à signaler, qu'on ne trouve que dans l'Eglise, et qui fait sa force dans le passé, le présent et l'avenir. Ce qui importe c'est de savoir pourquoi ces moines, dans le désordre universel, ont pu acquérir et conserver ce qu'il fallait de force matérielle, intellectuelle et morale pour résister à la barbarie, pour former des îlots de civilisation au milieu d'une société à demi-sauvage, et pour conserver les monuments de l'ancienne civilisation, tout en en préparant une nouvelle. S'ils l'ont pu, ce n'est pas uniquement, ni même principalement grâce à de bons sentiments et de bonnes intentions. C'est parce que l'Eglise, à laquelle ils appartenaient et obéissaient, est une société organisée, avec des institutions, une hiérarchie, un pouvoir. C'est parce que sa morale, c'est-à-dire sa règle de mœurs, est appuyée sur le dogme. C'est parce qu'elle est l'Eglise, en un mot. Mais cela, c'était trop net, trop précis, trop compromettant. Cela évoquait l'idée d'une règle, d'une autorité, ayant sa source ailleurs que dans la libre volonté des citoyens. C'est cela que ne veulent pas les ennemis de l'Eglise. M. l'abbé Desgranges doit le savoir. Il a préféré escamoter la difficulté, détourner l'attention et parler d'autre chose. Dans une conférence sur le catholicisme et la civilisation, il n'a oublié que ce qui fait la civilisation et que ce qui caractérise l'Eglise : la discipline, l'ordre moral et matériel, les institutions, l'autorité. Oubli minime, comme on voit.

Par là, pourtant, se différencie l'Eglise de toute autre confession chrétienne. Là est le secret de sa force organisatrice et édificatrice, alors que le protestantisme, tout en se réclamant du Christ, avec ses prétentions à la grandeur morale, est destructeur, anarchiste, dans la mesure où il s'éloigne du tronc catholique dont il s'est séparé. Mais qui pouvait soupçonner ces différences et leur pourquoi, en entendant M. l'abbé Desgranges?

Celui-ci ne s'est pas contenté de laisser ignorer (ou d'ignorer lui-même, qui le saura?) que le catholicisme n'est pas seulement une question de sentiment, mais aussi une question d'ordre et d'institution, que l'Eglise est une société en un mot.

A propos de société, il a eu un mot bien malheureux. Parlant d'une œuvre, d'ailleurs admirable, attachée au relèvement des filles repenties, il a trouvé moyen de qualifier ces dernières de « victimes de la société ». De la société ou du vice, M. l'abbé? Quelle méconnaissance des notions les plus élémentaires! Pas une des notions d'ordre que l'Eglise établit si magnifiquement dans les esprits et dans les cœurs, et par suite dans la société, dont M. l'abbé Desgranges se soit souvenu devant ses trois mille auditeurs. Son catholicisme oratoire ne vaut pas mieux que l'idéalisme de son ancien maître Marc San-

gnier. Il vaut moins encore, peut-être, parce qu'il se dit catholique et que son titre promet davantage.

Je n'incrimine pas les intentions de M. l'abbé Desgranges, je constate seulement, puisqu'il est prôné comme un apôtre, qu'à Bordeaux même, des communiqués, qu'ont pieusement inséré jusqu'au réactionnaire *Nouvelliste*, le représentent comme un être extraordinaire, quelque chose comme un Bossuet doublé d'un saint Vincent de Paul, j'ai bien le droit d'examiner cette marchandise sur laquelle la réclame est si bien organisée. Je constate donc que ce Bossuet m'a présenté un catholicisme amputé, mutilé, misérable; qu'il l'a fait applaudir par des catholiques venus là de confiance et, qu'en les mettant en contact avec ce quelque chose d'inorganique, à quoi il réduit la religion catholique, il a versé dans leur cerveau la plus dissolvante anarchie et la plus dangereuse aptitude à se laisser prendre aux équivoques de la phraséologie révolutionnaire.

Qu'on n'aille pas alléguer, comme compensation, les bons sentiments qu'aurait éveillés et encouragés l'orateur. Je le sais, il a dit : « **Aimez-vous, les uns, les autres** », il a fait de pathétiques appels à la justice, à la fraternité. Selon un journal catholique, il a montré que « la fraternité, qui soulève les applaudissements des socialistes, vient du Christ lui-même, qui en a donné le premier l'exemple au monde (1) », et il aurait ainsi fait applaudir par tous les gens de bonne foi, la doctrine du Christ.

Là, encore, entendons-nous. Ce mot de fraternité veut qu'on s'y arrête.

Nous sommes tous frères, c'est entendu. Nous sommes tous, en effet, et au même titre, enfants de Dieu. Mais celui qui répudie ce Père, répudie du même coup ce qui fait la fraternité chrétienne.

Qu'est-ce donc que la fraternité laïque, troisième personne de la trinité républicaine, et pourquoi ceux qui renient le Dieu des chrétiens tiennent-ils tant à ce mot? Parce que le Père signifie l'autorité dans la famille, et que les rapports de frères sont des rapports égaux impliquant le maximum d'indépendance des uns vis-à-vis des autres. Fraternité a donc une signification d'égalité, et d'égalité dans la liberté : ni Dieu, ni maître. Dans cette trinité aussi, un seul Dieu est en trois personnes, et ce Dieu n'est pas celui des chrétiens. L'un est la négation de l'autre.

Si M. l'abbé Desgranges, dans son zèle apostolique, voulait parler de l'amour chrétien que les hommes se doivent entre eux, il avait à sa disposition le mot exact, l'expression dont l'Eglise définit soigneusement le sens, quand dans l'acte de charité, elle nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-même, pour l'amour de Dieu. Pour l'amour de Dieu, c'est-à-dire comme Dieu veut que nous aimions, suivant sa loi et non autrement, C'est la charité chrétienne. Là, pas d'équivoque. Mais, charité n'a pas été prononcé. Fraternité a été dit et répété d'une voix retentissante.

Voilà le fait; une vive critique de la solidarité, que M. l'abbé Desgranges a insérée dans sa conférence, ne doit pas le faire oublier.

1. La *Liberté du Sud Ouest*.

Cette critique, les catholiques l'ont applaudie et ont eu raison, mais elle ne rétablissait pas la vraie notion de Fraternité, et, comme pour la cité future, ils ont été dupes de réserves apparentes et en dehors du sujet. Sur la question de la fraternité, la confusion entre deux sens inconciliables ainsi établie dans leur esprit, a pu en vicier l'entendement pour longtemps, pour toujours peut-être, si rien n'y vient mettre ordre.

Et voilà le danger de ces réunions dont vous dites, avec bien de la modération, Monsieur, que vous n'en voyez pas le profit pour la catholicité. Devant ces grands publics, on est amené tout naturellement à rechercher l'effet avant tout; l'essentiel devient, non d'avoir raison aux yeux des sages, qui sont rares, mais de briller : cet objectif ne vise plus que la masse. Soulever ses applaudissements, voilà la pierre de touche des orateurs populaires. Leur dialectique consiste à éblouir et à remuer, non à fonder. Quand ils ont escamoté une question, ils la croient résolue ou écartée, et quand ils ont, sous l'étiquette catholique, dit des choses quelconques, mais ronflantes, ils pensent bien avoir convaincu la salle, s'ils sont applaudis.

M. l'abbé Desgranges, qui est un orateur, tombe dans l'erreur commune à ses pareils. Il y est sujet deux fois, et comme orateur, et comme démocrate. Pour avoir fait applaudir, sous un seul mot, deux choses différentes, il croit avoir établi l'unité.

Funeste illusion. Plus funeste encore si l'orateur même confond les deux sens et s'il se prend à sa propre ruse!

Non seulement, ces procédés grossiers ne convertissent pas les ennemis de l'Eglise, lesquels ne sont pas toujours si bêtes et ne se laissent pas prendre à des jeux de mots, mais ils corrompent le sens catholique de ceux qui, n'ayant pas les mêmes motifs de se mettre en garde, prennent pour parole d'Evangile le bagout qu'on leur a servi. Ces orateurs sont d'autant plus dangereux qu'ils ont plus de succès auprès des catholiques : ils remplissent leur salle et vident leurs cerveaux. Leur zèle, leur sincérité, en accroissant leur prestige, ne diminuent pas le mal, au contraire.

Oon m'objectera peut-être les conversions obtenues par M. l'abbé Desgranges. Il y en a, me dit-on, comme il y en eut pour Marc Sangnier, comme il y en a énormément, paraît-il, autour de tout démocrate.

L'ex-abbé Dabry aussi se vantait, jadis, de ses conversions, et je me souviens du bel éclat que firent, un jour, deux de ses convertis : ils avaient cessé tout à coup d'avoir la foi, parce que M. Piou avait déjeuné chez un évêque. Je ne me permets pas de comparer la personne de M. l'abbé Desgranges à la personne de M. Dabry, bien qu'ils aient soutenu, avant que celui-ci eût jeté le froc aux orties, les mêmes thèses démocratico-chrétiennes. Mais enfin, je me défie des conversions obtenues par ceux dont la propagande publique consiste à flatter les passions démocratiques, à employer le langage révolutionnaire et à passer sous silence, dans l'Eglise, ce qui déplaît à ses adversaires.

Je sais bien ce qu'on me dira, non seulement parmi les démocrates,

mais encore parmi les libéraux : « Quel ergoteur vous faites! Vos critiques ne portent pas, car le peuple, qui voit gros, n'a ni le temps, ni la culture voulus pour être sensible à ces minuties. Il suffit pour lui d'une impression générale favorable au catholicisme, et point n'est besoin de démonstrations arides et de raisonnements enchaînés rigoureusement. Au contraire, M. l'abbé Desgranges, lui, aura fait un bien dont une savante dialectique ne serait pas capable ».

Eh! bien, je ne partage pas cette manière de voir. Et je n'éprouve pas pour le peuple le mépris de ces grands amis du peuple. **C'est bien assez bon pour lui,** pensent-ils, et ils le gavent d'une pâture grossière. Que le plus grand nombre y prenne plaisir, je le crois volontiers. J'ai vu d'excellents catholiques, et de toutes les classes d'ailleurs, applaudir M. l'abbé Desgranges. Mais, dans toutes les classes, aussi, il y a des gens de bon sens, de réflexion et de raison; eux seuls font vraiment honneur aux causes qu'ils embrassent et exercent une influence profonde et durable. C'est toujours à ceux-là qu'il faudrait s'adresser, à l'élite. Il est peut-être plus démocratique de ne pas s'adresser à elle et de faire comme si elle n'existait pas. Mais, sait-on combien, parmi l'élite, on en a éloignés de la religion, pour s'être trop attachés aux adhésions de ceux qui n'en sont pas?

Moi, je trouve que c'est être plus ami du peuple que de reconnaître l'élite qu'il contient, et de s'adresser à elle quand on s'adresse à lui, sérieusement et non comme à des enfants. C'est être aussi plus respectueux de la religion. Et, en même temps que c'est plus consciencieux, c'est plus profitable pour tous : pour la cause catholique et pour la masse même qui finit toujours par être menée par les élites. Seulement, on y recueille moins de profit, et la besogne est plus ingrate.

Il me semblait que ces choses étaient bonnes à dire. Je ne doute pas qu'elles ne déplaisent à beaucoup. Mais qu'y faire? Si ce que je dis n'est pas vrai, je ne demande qu'à me rendre aux raisons qu'on m'opposera. Sinon, je tiens qu'il faut dire la vérité, et que c'est la bonne tactique.

Je sais que c'est la vôtre, Monsieur, et celle du *Salut National* que je lis toujours avec un vif intérêt. En m'excusant de cette lettre, peut-être trop longue, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués. NEL ARIÈS.

SUR « UNE SURVIVANCE DE L'EXEGÈSE MODERNISTE »

M. l'abbé Couget nous a adressé la lettre suivante :

« Paris, le 2 Mars 1912.

» Monsieur l'Abbé,

» Je n'ai pas voulu répondre à l'article que vous avez publié, le 1er février 1912, dans *La Critique du Libéralisme,* sous ce titre : « *Une survivance de l'exégèse moderniste* », avant que des juges com-

pétents se fussent prononcés sur ceux de mes écrits que vous incriminiez.

» Je crois savoir que votre thèse n'a pas été acceptée, que vos imputations ont paru en contradiction avec mon texte, qu'on a estimé injuste le grave préjudice causé par votre article à ma réputation.

» Je me sens donc autorisé aujourd'hui à vous adresser ma légitime protestation

» D'après vous, j'aurais, d'une manière déloyale, malhonnête, et que vous auriez raison de flétrir s'il en était ainsi, dissimulé ma véritable pensée que je n'avouerais pas, mais que, plus ou moins adroitement j'essaierais de suggérer au lecteur, sans qu'il s'en doute. Comment pourrais-je subir une telle accusation sans la repousser avec indignation?

» Il reste, comme vous l'écrivez quelque part (page 553) que j'aurais peut-être agi « inconsciemment et par une sorte de naïveté inexplicable ». S'il fallait choisir entre ces deux hypothèses : passer pour un naïf qui ne se rend pas compte de ce qu'il dit — ou être un malhonnête homme, mon choix sera vite fait; de beaucoup je préférerais la première. Avouez cependant qu'il faudrait pousser l'inconscience à un degré peu ordinaire pour arriver, alors qu'on veut montrer que la Divinite du Sauveur est un dogme révélé par N. S. Jésus-Christ Luimême, à y faire voir une invention de saint Paul.

» A vous lire, la conclusion qui se dégagerait de mes opuscules serait celle-ci, que vous vous excusez « d'énoncer brutalement : la foi de l'Eglise à la divinité du Sauveur et l'idée qu'elle s'en est faite lui vient de saint Paul, qui ne la tenait pas d'une révélation de Jésus-Christ, mais d'Apollos, qui la tenait de Philon. » (p. 586.)

» C'est là, en effet, une véritable monstruosité doctrinale, une audacieuse impiété, que toute âme chrétienne doit réprouver. Voilà cependant, à vous entendre, ce que j'aurais dit par inconscience ou insinué par malhonnêteté.

» Or j'ai écrit : « *Dès le début* de son apostolat, Pierre enseigne la divinité de Jésus de Nazareth ». (*La catéch. apost.*, p. 16.) — « Dieu, Jésus avait conscience de l'être... La révélation n'est pas pour lui qui sait qu'il est, mais pour les disciplus de Jean. Elle est publique, etc. » (*Ibid.*, p. 26, 27.) — A la Transfiguration « Pierre, Jacques et Jean pénétraient ainsi le mystère même de la personnalité de Jésus. Ils savaient maintenant exactement qui était le Maître : le Fils de Dieu. » (*Ibid.*, p. 28). — S. Matthieu nous enseigne que Jésus « n'est pas fils de Dieu comme les autres hommes... Entre le Père et lui, la relation est unique, transcendante. Il n'est pas *un* fils; il est *le* Fils, le seul, l'unique, celui qui, à l'exclusion de tous autres, entretient des rapports de réciprocité et d'égalité avec le Père. » (*Ibid.*, p. 49.) — « Jésus s'affirme donc le Fils unique de Dieu, non par adoption, ni par image, mais dans le sens plein du mot. » (*Ibid.*, p. 51.) — Dans son discours à Antioche de Pisidie saint Paul « ne fait allusion ni à sa connaissance personnelle du Christ, ni aux révélations qu'il a reçues... il fait appel au témoignage des Douze et appuie son dire sur l'affirmation de ceux qui ont reçu la mission officielle de se porter garants de la résurrection du Sauveur... Son apologétique est exactement la

même que celle de Pierre. » (*L'enseig. de saint Paul*, p. 8.) — Saint Paul « se forme à l'école de Barnabé. Il prend sa méthode, qui est celle des Douze et il prêche Jésus ressuscité. » (*Ibid.*, p. 12.) — « Ainsi il prêche le même Evangile que les Douze... Il a reçu une tradition qu'il transmet fidèlement. S'il déclare qu'il n'a appris son Evangile d'aucun homme, qu'il l'a reçu, non par voie d'enseignement, mais par révélation de Jésus-Christ, il ajoute cependant que trois ans après sa conversion il est monté à Jérusalem pour y faire la connaissance de Céphas... Il fait ainsi contrôler son Evangile par ceux qui sont autorisés. Le concile l'approuve. » (*Ibid.*, p. 14, 15), etc.; je pourrais multiplier ces citations.

» En quoi cette doctrine ressemble-t-elle à celle que vous m'attribuez? D'ailleurs n'écrivez-vous pas vous-même dans un aveu que l'évidence vous arrache :

« Il n'en est pas moins juste de donner acte à M. Couget de ce qu'il attribue nettement ici la doctrine de saint Paul à la révélation de Jésus-Christ, comme ailleurs il reconnaît que les Apôtres ont prêché sa divinité. » (p. 574.)

» Dans ce passage et quelques autres semblables, je reconnais ma pensée; mais, en de multiples endroits, il m'est impossible de ne pas constater qu'elle a été défigurée.

» En écrivant mes brochures sur la Divinité de Notre-Seigneur, mon dessein était de montrer que la doctrine de la divinité du Sauveur, révélée par Lui-même à ses disciples et à ses auditeurs, est identiquement la même dans tous les écrits du Nouveau Testament, parce que, durant la vie même du Divin Maître, la foi des chrétiens en cette vérité était pleine, ferme et entière. Observer que les formules de cette vérité ont pu être diverses, selon le caractère des écrivains sacrés, suivant qu'ils prêchent ou qu'ils écrivent, qu'ils s'adressent à des chrétiens, à des Juifs ou à des païens, ce n'est pas renier ou détruire la première affirmation. Et telle est bien la double idée que j'ai prétendu exposer dans ces opuscules.

» Je ne parviens pas à m'expliquer comment vous avez pu y voir le contraire. Très habilement, je le reconnais, vous avez consacré la première partie de votre article à des citations d'un écrivain hétérodoxe et condamné, dont certaines sont empruntées à des ouvrages que je n'ai pas lus. Vous les avez rapprochées des miennes, elles aussi habilement choisies. Vous avez enveloppé ces dernières, les miennes, de la même lumière, ou plutôt des mêmes ténèbres que le texte de cet auteur, et elles apparaissent ainsi sous un jour si différent de celui où je les avais placées que je ne les reconnais plus. Avec certains de mes matériaux vous avez bâti un autre édifice, dans lequel il entre tout un ensemble de choses qui, non seulement ne m'appartiennent pas, mais que je réprouve. En face de cet édifice, je ne reconnais plus mon œuvre et ce n'est pas sur moi que tombent vos accusations.

» Votre article m'a donné occasion de relire mes brochures que je n'avais pas ouvertes, je l'avoue, depuis leur apparition en 1906. Et ceci m'a conduit à quelques constatations qu'il ne me répugne pas de faire. D'abord j'ai appris par vous qu'il y avait eu, à mon insu, de

nouveaux tirages de mes opuscules; j'ai fait, à ce sujet, les observations nécessaires. J'ai constaté encore qu'il se rencontrait dans ces écrits un certain nombre d'expressions qui, en 1906, étaient d'un usage courant dans les revues et journaux catholiques et n'avaient pas alors le sens qu'elles ont pris dans la suite, mais qui, depuis, ne doivent plus être employées. J'ai relevé aussi certaines propositions susceptibles d'une fâcheuse interprétation. Tout cela d'ailleurs peut se corriger et je vous saurais gré de me l'avoir signalé, si vous l'aviez fait sans incriminer mon orthodoxie.

» Les règles de la justice et de la charité ne vous faisaient-elles pas un devoir d'interpréter les textes obscurs par ceux qui sont clairs, les phrases inexactes ou douteuses par celles qui affirment la vérité catholique?

» Peut-il être, Monsieur l'Abbé, souffrance plus douloureuse pour un prêtre de Jésus-Christ que celle de voir suspecter sa foi et de s'entendre accuser publiquement de loysisme, de modernisme, etc., toutes erreurs qu'il condamne aussi énergiquement que le fait la Sainte Eglise elle-même?

» Vous m'avez causé cette douleur et adressé cette injure. Je vous le pardonne; mais je vous prie de vouloir bien insérer intégralement cette lettre dans le plus prochain numéro de la *Critique du Libéralisme*.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes religieuses salutations.

» H. COUGET. »

Ne nous attardons pas. M. l'abbé Couget vient de nous dire l'excellent dessein qu'il avait formé. Mais c'est de l'exécution que la critique juge, et ici elle constate que l'exécution est toute différente du dessein, qu'elle lui est même opposée. Par quelle inconséquence? Je laisse à l'auteur tout le soin de l'expliquer, me bornant à mettre brièvement de nouveau à découvert le fond moderniste et loysiste de ces brochures.

M. Couget part de cette donnée que saint Paul est le premier témoin authentique de la foi (1). Parle-t-on de la chronologie des écrits inspirés? Cela peut être exact. Mais, si on l'entend de celle des preuves historiques de la foi à la divinité de J.-C., l'assertion est très fausse. C'est la théorie moderniste de M. Loisy. Or, l'exégèse de M. Couget lui est conforme.

Après avoir exposé pourquoi il est très difficile de se reconnaître à travers les textes évangéliques pour reconstituer la catéchèse apostolique, il dit qu'il faut arriver aux écrits de saint Paul et de saint Jean pour se retrouver sur un terrain solide. Et c'est la raison de son étude. Il ne s'agit donc point de la chronologie scripturaire. Prise au second sens indiqué, cette affirmation contredit une vérité que tout catholique doit admettre, à savoir que la divinité de Jésus-Christ se

1. J'épargne au lecteur le détail des preuves et des références. Il n'aurait qu'à se reporter à l'article visé. Il y a vu une analyse méthodique et complète des brochures, avec de nombreuses et larges citations à l'appui. La défense de M. Couget aurait paru plus sérieuse et plus digne s'il ne me reprochait de les avoir habilement choisies.

prouve par les Evangiles, c'est-à-dire par les propres affirmations du Sauveur et par le témoignage qu'en rendent les Apôtres, affirmations et témoignages bien antérieurs aux écrits de saint Paul.

M. Couget croit cette vérité, personne n'en doute. A l'entendre, c'est même à la démontrer qu'il s'attache. Mais alors il prend une voie singulière, et celle qu'il suit le conduit dans une direction tout opposée. En fait, son exégèse, confondant sous la dénomination ambiguë de christologie la foi à la divinité de J.-C., crue et prêchée dès l'origine avec les formules de plus en plus expressives qu'elle revêtit dans la suite, revient à suggérer, comme celle de M. Loisy, que cette christologie, foi et formules, fut l'œuvre de saint Paul.

Il s'est proposé, nous dit-il, de montrer que la doctrine de la divinité de J.-C., révélée par lui-même à ses disciples et à ses auditeurs, est identiquement la même dans tous les écrits du Nouveau-Testament, parce que, durant la vie du divin Maître, la foi des chrétiens en cette vérité était pleine, ferme et entière. Or, telle qu'elle se dégage des brochures de M. Couget, l'explication de cette identité n'est pas du tout celle, fort exacte, qu'il donne ici, mais elle consiste dans « l'influence paulinienne » sur ces différents écrits qu'il s'applique à faire reconnaître, conformément à ce point de départ que saint Paul est le premier témoin authentique de la foi; ce qui infirme notablement la valeur propre des témoignages qu'ils contiennent. Après cela, il importe peu que M. Couget fasse de ceux-ci un étalage luxueux en y mettant toute son érudition, il a sapé l'édifice de sa propre main. Il en sera de même de saint Paul pour une raison différente. Mais il y a plus, cette identité même de foi et de doctrine, il la fait mettre en doute.

Voyons, en effet, quelle est sa manière de montrer que, déjà, durant la vie du divin Sauveur, la foi à sa divinité était pleine, ferme et entière.

A. — Les Actes des Apôtres. — M. Couget s'applique à démontrer que, d'après eux, toute la prédication apostolique consistait à prêcher que Jésus est le Messie, mais pas encore qu'il est le Fils de Dieu. Au besoin même, il corrigerait le texte sacré, de peur qu'on s'y méprît. J'ai fait voir, dit-il aujourd'hui, que l'apologétique de saint Paul était exactement celle de saint Pierre : oui, mais, comme on l'a vu aussi par les textes cités, pour mieux arriver à cette conclusion que ni l'un ni l'autre, ni les autres apôtres, ne prêchèrent d'abord le Fils de Dieu. Et, quant à saint Paul, M. Couget termine son analyse des Actes, en regrettant « la sobriété de l'apôtre » sur ce point capital.

B. — L'Evangile de saint Luc. — Le chapitre que M. Couget lui consacre a pour but, et son titre le dit clairement, de montrer que la doctrine y contenue est « *un écho de la prédication de saint Paul* ». L'universalité du salut, dont l'évangéliste fait son thème, la justification par la foi, l'efficacité de la grâce pour la rédemption sont « *des idées propres à saint Paul* ». « *Il n'est pas niable que l'influence paulinienne ait marqué cette œuvre de son empreinte.* L'écrit en porte la marque dans *la doctrine*... Saint Luc illustre pour ainsi dire *la doctrine théologique de son maître*... Tout son Evangile est orienté *vers cette idée paulinienne* (du salut universel) » etc...

C. — L'Evangile de saint Marc. — Il nous retrace la prédication

de saint Pierre. Mais « *tout porte à croire que saint Marc connaissait la christologie de saint Paul et qu'il avait lu l'Epître aux Romains* ». Comment est-ce que « tout porte à croire » cela, sinon, comme le dit M. Loisy, que ce récit de la catéchèse primitive porte des traces de spéculations théologiques inadmissibles pour l'époque à laquelle elles se rapportent? En effet, dit M. Couget lui-même, « la catéchèse de Pierre *avait évolué*. Entre les discours prononcés au sortir du Cénacle et les prédications faites à Rome il y a des nuances assez prononcées, *et l'idée qui nous est suggérée de la personnalité de Jésus, dans ces différentes situations ne se présente pas identiquement sous le même jour* ». Voilà donc cette identité de la foi à la divinité que M. Couget se proposait de démontrer; et quelle place y aurait-il eu pour une *évolution* en pareille matière, si cette foi avait été pleine, ferme et entière, du vivant même du divin Sauveur?

D. — L'EVANGILE DE SAINT MATTHIEU. — M. Couget montre très bien que la divinité de J.-C. y resplendit, comme il l'a fait ressortir aussi dans saint Marc, et il reconnaît dans cet évangile un écho de la prédication de son auteur. Mais il ne nous dit pas s'il a échappé aux mêmes influences. Il a même commencé ce chapitre en nous avertissant « qu'à mesure que les convertis augmentaient, et surtout du jour où les *Hellénistes* furent introduits dans la Communauté, *une adaptation et même une interprétation des faits évangéliques* devint *de plus en plus* nécessaire », et que la vie de J.-C. « apparaît dans cet évangile à travers les préoccupations de l'Apôtre pour expliquer l'économie du salut telle qu'*en fait* elle se développait ». Et, comme M. Couget se contente de ne pas admettre que l'apparition de cet évangile soit rejetée au delà de la fin du premier siècle (p. 36), cela permet de supposer quelle part on peut faire à cette interprétation.

***

Cette vérité que tout catholique doit professer : « La divinité de J.-C. se prouve par les Evangiles », n'oblige pas à croire au fait de la prédication de la divinité dès le lendemain de la résurrection, du moins directement, quoiqu'on ne puisse le mettre en doute, mais elle oblige à admettre l'existence de témoignages antérieurs aux écrits de saint Paul, indépendants d'eux, affirmant la foi et capables de la produire. Faut-il croire que les effets de la Pentecôte et les grâces de la Révélation sur ce point fondamental du christianisme aient été retardés jusque vers l'époque où la Révélation allait être close, et les apôtres n'ont-ils compris et enseigné que trente ans plus tard, comme saint Pierre, et encore grâce au contact avec l'hellénisme, ce qu'ils avaient professé du vivant de Jésus?

Sans doute, on admet qu'il y eut une double catéchèse pour les juifs et pour les païens, mais cela ne peut s'entendre que d'une différence de méthode ou de point de départ, et non pas d'une succession dans l'objet de la prédication et de la foi. Quelle que fût cette différence, les apôtres prêchèrent dès l'origine que Jésus était le Messie et le Fils de Dieu : double vérité qu'ils avaient confessée de son vivant et

sur laquelle la Pentecôte fit d'abord la lumière plus complète dans leur esprit. Il était naturel de montrer d'abord aux Juifs que Jésus est le Messie, à cause de l'attente où ils étaient. Avec les païens qui n'avaient pas partagé cette attente, c'était moins utile. Mais la raison de cette différence n'était nullement qu'il eût été « impossible de prêcher *brutalement* à des spiritualistes comme les juifs que Iahvé s'était fait chair », ni qu'aux polythéistes « qui pressentaient l'unité divine » il fût nécessaire de présenter le Christ comme le démiurge. Ces explications naturalistes ont le défaut de faire abstraction de la vertu de la prédication et de la foi. Aux païens comme aux juifs, les apôtres présentaient Jésus non pas seulement comme le Christ *glorifié,* ou seulement comme le Christ *historique;* aux uns et aux autres, sans le leur affirmer *brutalement,* ils enseignaient que Jésus est Messie et Dieu.

Singulière contradiction : M. Couget qui a commencé par mettre à la base qu'il est difficile de se diriger à travers les textes évangéliques pour reconstituer la catéchèse apostolique, sait très bien à quoi s'en tenir pour son compte. Il sait que « toute la catéchèse primitive » consistait à enseigner que Jésus est le Messie, en s'en tenant au Christ de l'histoire.

Quant à cette formule : Jésus est le Christ *parce qu'il est ressuscité,* elle est très exacte en soi. Mais elle prend une signification incomplète et fort dangereuse, quand on la ramène avec l'insistance de M. Couget, imitant M. Loisy, en faisant abstraction des autres témoignages historiques concernant la divinité de J.-C. La résurrection n'en est pas la seule preuve; d'ailleurs elle prouve plus directement la divinité que la messianité. Mais la conviction de Pierre et de Paul ne « *dépend* » pas de la résurrection, car il est très faux de dire que « la foi au Messie n'a pas été antérieure à la résurrection ».

Même remarque sur cette autre formule appuyant la précédente : En ressuscitant Jésus, Dieu l'*a fait* Christ et Seigneur. M. Couget met à la souligner, comme l'autre, une application qu'on croirait inspirée par M. Loisy. Il fallait du moins si l'on ne voulait pas le suivre, expliquer que cette formule marque, non pas « la glorification d'un homme par Dieu », expression équivoque propre à confirmer le mauvais sens, mais la glorification de l'Homme-Dieu.

***

Laissons de côté plusieurs points secondaires, et revenons au dogme et à la foi au dogme de la divinité de J.-C. Comment apparaissent-ils dans l'époque apostolique?

Il semble qu'ils n'aient pas été prêchés au début. La pensée de saint Pierre a évolué comme celle de saint Paul. Pour le noter en passant, c'est la même erreur sur le progrès dans le sens même donné aux vérités de la foi, qu'on retrouve dans une autre brochure de M. Couget : « La Sainte Trinité et les doctrines antitrinitaires ». Je n'ai pu qu'y jeter un coup d'œil, mais il a été suffisant pour lire, au début d'un chapitre où il résume son exposé : « Unité de Dieu. — Trinité des

personnes — Divinité du Verbe égal et consubstantiel au Père qui l'engendre de toute éternité. — Divinité du Saint-Esprit, égal et consubstantiel au Père qui l'engendre de toute éternité. — Divinité du Saint-Esprit, égal et consubstantiel au Père et au Fils. — Procession du Saint-Esprit, qui émane du Père et du Fils comme d'un principe unique : *tels sont les cinq stades successifs du développement de la doctrine trinitaire* ».

Inexistant, pour ainsi dire, au début de la prédication, le dogme de la divinité de J.-C. et la foi à ce dogme apparaissent, à son second stade, mais incomplets et même mêlés d'erreur. Ce mélange d'erreur se constate dans les écrits inspirés eux-mêmes, ce qui est encore plus grave. L'enseignement de S. Pierre et celui de S. Paul, d'après ces écrits, portent des traces indiscutables de subordinatianisme. M. Couget les relève minutieusement. Jésus-Christ y apparaît, selon le mot de M. Loisy, comme un agent intermédiaire de la création.

Ce serait l'occasion de relever, par de nouveaux exemples, la liberté naturaliste avec laquelle M. Couget traite les écrits inspirés C'est ainsi qu'analysant le discours de saint Paul devant l'Aréopage, il constate que la transition du vrai Dieu, créateur et Providence, à l'annonce du jugement « à vrai dire, n'était ni habile ni propre à charmer l'auditoire ». On s'explique que cette évocation imprévue dût choquer les Athéniens. D'ailleurs, « on ne saisit pas bien la logique des idées par laquelle Paul concluait de l'unité et de la spiritualité de Dieu à la résurrection de Jésus. Sa méthode parut défectueuse autant que ses idées inacceptables » (pages 18 et 19).

Le même naturalisme inconscient est au fond de vingt autres explications ou formules de M. Couget, par exemple, quand il écrit que, pour convertir les hellénistes d'Antioche, « il fallait un apôtre d'une autre envergure que les Douze ».

Mais cela apparaît surtout dans la détermination des influences qui ont contribué à la formation du dogme et de la doctrine.

S'il s'agit du Prince des Apôtres : « de Jérusalem à Rome, *en une période de trente années*, Pierre, *dans les divers milieux par lui fréquentés, avait subi*, indépendamment des secours surnaturels, *certaines influences*, entre autres *celle de saint Paul* et *des Héllénistes*, qui l'avaient amené *à préciser sa pensée* et *à la formuler autrement* ». N'oublions pas que M. Couget écrit pour démontrer que cette pensée, cette foi est identique à celle que professaient les disciples de Jésus du vivant de leur Maître.

Mais c'est surtout dans saint Paul, dont la doctrine a influencé celle de Pierre et qui est le premier témoin authentique de la foi, qu'il impose de saisir les causes qui ont déterminé la maturation de l'idée de la divinité de J.-C. et du dogme qui l'exprime.

Or, c'est vraisemblablement, d'après M. Couget, à la philosophie alexandrine, à celle de Philon, qu'on doit ce progrès. Ici, le rapprochement avec l'exégèse de M. Loisy devient encore plus frappant et ne peut échapper à personne.

M. Couget, oubliant pratiquement que saint Paul tenait sa doctrine d'une révélation directe, avait d'abord fait de lui un disciple de Bar-

nabé et attribué à celui-ci une influence sur la doctrine de l'Apôtre plus profonde que saint Paul ne se l'imaginait. Mais on n'était encore qu'à la période où le converti de Damas prêchait simplement le Messie et le Christ de l'histoire. Dans la période suivante, qui est la période décisive, saint Paul devient disciple d'Apollos. Pour les besoins de la cause, M. Couget transforme cet homme apostolique en philosophe alexandrin « qui importa dans la chrétienté d'Ephèse la philosophie alexandrine qu'il mit au service de sa foi ». Hypothèse fort arbitraire, que M. Couget transforme en fait acquis et met au compte des Actes des apôtres. Et ce n'est pas seulement à la structure des formules et des expressions que cette philosophie aurait fourni un apport, elle aurait influencé les « *conceptions* » de saint Paul, comme elle avait amené Pierre à *préciser sa pensée* et à la *formuler autrement*, en sorte, manifestement, qu'elle aurait contribué à déterminer le *sens* qu'ils attribuaient au dogme de la divinité et à toute la doctrine de la foi. « *Les doctrines d'Apollos ont réagi sur les doctrines de saint Paul.* Et ne doit-on pas attribuer à l'influence de l'Alexandrin, à l'atmosphère philonienne qu'il avait ainsi créée, du moins fortement contribué à développer à Ephèse et en Achaïe, les points de ressemblance qu'on a cru découvrir entre les épîtres pauliniennes et les écrits de Philon? » Est-ce M. Loisy ou M. Couget qui écrit : « Chaque progrès du dogme accentue l'introduction de la philosophie grecque dans le christianisme et un compromis entre cette philosophie et la tradition religieuse »? C'est M. Loisy, mais on pourrait croire que c'est M. Couget.

***

M. Couget m'oppose la phrase où il écrit (dans une simple note, et avec une explication très ambiguë qui affaiblit aussitôt sa proposition) que saint Paul tenait directement sa doctrine de la révélation de J.-C. Il a dit cela, et plusieurs autres choses très conformes à la saine doctrine. Aurait-il pu faire autrement, à moins de se montrer parfaitement hétérodoxe? Mais il me permettra de lui retourner le reproche qu'il m'adresse et de dire que c'est lui qui veut faire juger de ses livres par une série de propositions détachées, choisies habilement. L'objet, le plan de son étude, la manière dont chaque partie y est traitée, en donnent une idée toute différente de celle qu'il suggère.

Mais ces propositions orthodoxes que M. Couget se plaît à rappeler dans sa lettre ne vont pas sans des correctifs qui en atténuent très sensiblement la valeur. Il a parlé de la révélation comme source directe de la doctrine de l'Apôtre, mais, ailleurs il écrit : « Ce sont l'Ancien Testament, les traditions apostoliques *et son expérience personnelle* qui lui ont fourni les *principaux éléments* de sa théologie et de sa théodicée ». L'Ancien Testament a pu en fournir à celle-ci, mais M. Couget a-t-il donné une seule citation pour y appuyer celle-là? Les traditions apostoliques, on a vu ce qu'elles sont. Reste l' « expérience personnelle ». Que signifie cette expression, sinon une persuasion spontanée de l'âme qui s'élève vers Dieu et se sent portée à le concevoir conformément à son propre génie, à son sentiment et à son amour du bien,

et cela à l'encontre de l'assentiment donné à une vérité déterminée, reconnue comme objective, réelle et certaine, parce que Dieu l'affirme? De l'expérience personnelle à la révélation, la distance est infinie. C'est ici qu'il eût fallu mentionner la révélation.

M. Couget, en se référant à son texte, recule devant l'expression complète de ce qu'il a écrit. Par exemple, il a dit : Dès le début de son apostolat, Pierre enseigne la divinité de Jésus de Nazareth. Mais, une page plus haut, on lit que ce fut « sans jamais identifier parfaitement Jésus avec Dieu ». A l'appui de quoi, il cite comme références : *Actes* III, 12-26; IV, 12-8, et IV, 24-30. Cependant le verset 26 du chap. III dit : *Vobis primum Deus suscitavit Filium suum.* La seconde référence se rapporte au discours de saint Pierre après le miracle du boiteux guéri à la porte du Temple : Notum sit omnibus vobis et omni plebi Israël, *quia in nomine Domini nostri Jesu Christi,* etc...; et la troisième, relative à la splendide prière de l'Eglise, après la comparution des Apôtres, suivie d'une effusion de l'Esprit Saint, se termine par ces mots : Et nunc, Domine, da... et signa et prodigia fieri *per nomen sancti Filii tui Jesu.* On peut ne pas voir dans ces textes une preuve rigoureuse de l'identification, mais, si M. Couget n'y a pas trouvé autre chose, il les a bien choisis pour conclure que saint Pierre ne la faisait pas. Et c'est là une manière trop libre d'interpréter l'Ecriture.

D'ailleurs, n'a-t-il pas contredit longuement l'affirmation dont il se fait ici un titre, comme il avait contredit dans la première page ce qu'il dit plus loin de saint Paul faisant contrôler sa doctrine? Au surplus, encore une fois, qu'importeraient tous ces témoignages, si leur authenticité première est suspecte?

Je devais, dit M. Couget, interpréter les propositions douteuses d'après la pureté non douteuse de sa foi. Mais qui donc aurait le droit de mettre en doute celle de Mgr Duchesne, du P. Laberthonnière, de M. Paul Bureau et de plusieurs autres auteurs? Cela les a-t-il empêchés d'écrire des ouvrages que l'Eglise a condamnés comme pernicieux? Comment expliquer cette contradiction, ce n'est point mon affaire. Elle peut exister dans le cas de M. Couget, comme dans les autres. Je m'en tiens là.

M. Couget allègue pour sa défense qu'un certain nombre d'expressions employées par lui étaient d'un usage courant, en 1906, dans les revues et journaux catholiques, et n'avaient pas alors le sens qu'elles ont pris dans la suite, mais qui, depuis, ne doivent plus être employées. Il ne s'agit point ici de telle ou telle expression particulière, mais d'un système d'exégèse formulé en des termes qui n'ont jamais eu cours dans l'Eglise, quoi qu'il en soit des témérités ou de l'ignorance d'un certain nombre d'écrivains; qui ne pouvaient être employées avant 1906, pas plus qu'après, et que l'Eglise avait déjà réprouvées avant que M. Couget écrivît. Il ne s'agit donc pas, non plus, seulement de quelques propositions susceptibles d'une interprétation fâcheuse, mais d'un ensemble coordonné de propositions qui, d'elles-mêmes, et sans interprétation aucune, ne sont pas simplement fâcheuses, mais erronées et dangereuses pour la foi.

Le devoir de justice et de charité que M. Couget me rappelle, j'ai conscience de n'y avoir point manqué envers lui, parce que j'ai fidèlement

analysé son œuvre, sans y mêler aucune personnalité ou violence de langage. A des erreurs privées, un remède privé peut suffire; mais il en va autrement pour celles qui sont propagées par les livres; une publique mise en garde contre elles devient alors nécessaire pour en contrarier l'effet. C'est l'œuvre de la critique : devoir de charité.

J'estime donc n'avoir fait aucune injure à M. Couget et j'aurais voulu ne pas lui causer une peine. Je regrette très sincèrement que celle-ci ait été inévitable. Mais une œuvre se juge d'après ce qu'elle est. Les bonnes intentions de l'auteur, ses mérites, ses convictions intimes n'en changent pas la nature. L'œuvre m'a paru mauvaise, et je l'ai dit. Ma conviction n'a pas changé. Je ne demande pas mieux, après cela, que de faire encore plus large la part des intentions louables et ne crois point avoir besoin d'ajouter que la foi personnelle de M. l'abbé Couget est pour moi comme pour tout le monde, au-dessus de tout soupçon.

Emm. BARBIER.

A TRAVERS LES LETTRES PASTORALES DE CARÊME

La *Semaine religieuse* de La Rochelle fait cette année à leur sujet la remarque la plus juste et la plus opportune :

Avez-vous parcouru la liste des sujets traités par nos Evêques dans leurs pastorales de Carême? Je crois que tous les problèmes les plus angoissants de l'heure présente y figurent ou à peu près, et tous y sont supérieurement traités. Jamais, autant que depuis la Séparation, les Evêques n'avaient montré, dans les lettres qu'ils se font un devoir d'adresser chaque année à leurs diocésains, un tel souci de rendre leurs instructions vivantes, précises et bien adaptées aux besoins actuels des âmes.

Aussi, les pastorales de Carême, qui passaient autrefois à peu près inaperçues, occupent-elles aujourd'hui le premier plan de l'actualité religieuse. Les journaux catholiques ont pris la bonne habitude d'en reproduire maints passages, et la presse anticléricale elle-même ne se prive pas de saluer leur apparition de quelques bordées d'injures. Soyez sûr qu'elles sont lues, avec toute l'attention qu'elles méritent, dans les préfectures, à la Chambre, au Sénat et jusqu'au Conseil des ministres.

N'est-il pas raisonnable que nous, catholiques, nous prêtions une attention particulière à ces voix de nos Pasteurs? Et puisque j'en ai là, sur ma table, un certain nombre, apportées par ces bonnes messagères que sont les Semaines religieuses, voulez-vous que nous en fassions ensemble le dépouillement?

Très volontiers.

D'autant que nous pourrions confirmer ce que dit ce Bulletin religieux sur l'attention très éveillée de nos ennemis contre les Pastorales, par une multitude de citations. La *Lanterne* ne décolère pas. Les autres organes anticléricaux persiflent ou menacent de toutes parts. La haine protestante est aux aguets et conteste en vain la doctrine ou la valeur des mandements tout en en confessant de mauvais gré leur portée par ses sarcasmes mêmes. Ainsi l'*Eglise libre,* organe réformé hebdomadaire.

Voici l'époque de l'année où je lis le plus de journaux de province — ceux qui sont bon teint — afin de lire le plus possible de mandements de carême, lesquels m'intéressent beaucoup. A vrai dire ce n'est pas le mandement lui-même qui retient mon attention. C'est à la lettre pastorale, qui accompagne le mandement, que je m'arrête. *Ici on prend sur le vif les préoccupations dominantes du moment.* De même que, autrefois, les pasteurs suisses avaient, le jour du jeûne fédéral, licence de parler sans ménagements à ceux qui venaient les écouter, de même les évêques, en entrant dans ces semaines de pénitence, qui s'appellent le Carême, osent dire tout ce qu'ils ont sur le cœur.

***

Une lettre surtout excite la verve rageuse de l'*Eglise libre*, tant en raison de la haute personnalité dont elle émane que du sujet éminent qu'elle traite. C'est *La piété envers le Pape*. Le vénérable doyen de l'épiscopat français, S. E. le cardinal de Cabrières, semble avoir rapporté de Rome cette piété plus vive encore. Junius, de l'*Echo de Paris*, a commenté en fort bons termes cette belle page qui couronne si bien l'œuvre de l'écrivain et de l'évêque. Et l'organe protestant ne trouve à lui opposer que le propos injurieux et anonyme d'un publiciste catholique qui ressemble à M. de Narfon comme un frère.

Le journaliste qui parle ainsi, ajoute-t-il, ne tombe pas sous le coup du mandement du cardinal Amette, car il n'écrirait pas comme il parle ni dans le journal auquel il collabore à Paris, ni dans les journaux étrangers dont il est le correspondant parisien. On ne prendrait pas sa copie : et la prendrait-on qu'il ne l'écrirait pas. Quelquefois la mesure est pleine, elle déborde et on se laisse aller à crier tout haut ce que l'on pense tout bas. Mais l'imprimer, le faire passer sous les yeux de milliers de lecteurs, c'est autre chose que de le confier aux oreilles même d'un adversaire que l'on sait incapable de jamais livrer votre nom ou de vous désigner suffisamment pour vous faire reconnaître. Ni lui, ni aucun de ceux du même bord, ne manqueront jamais, la plume à la main, de respect au Pape. Ils ne rompront pas l'unité de la façade romaine.

Voilà qui est bien joué, et « façade » est bientôt dit. Mais que peut une poignée de modernisants, remuants, dangereux, nombreux encore, il est vrai, et même trop favorisés par une multitude de défaillances, en regard de la multitude des cœurs fidèles? Il suffira d'avoir éclairé ceux-ci tôt ou tard; déjà ils vibrent, à tous nos Congrès, dans toutes nos églises, chaque fois qu'est seulement prononcé le nom de Pie X. La France a dans le sang, jusqu'aux profondeurs, l'amour de cette vivante unité romaine que le protestantisme s'acharne à calomnier, n'ayant pu l'abolir!

***

Le Mandement de S. E. le cardinal Amette a également eu ce grand honneur de déchaîner la colère des impies. C'est qu'il traitait d'un sujet actuel et brûlant entre tous : LA PRESSE. Cependant il ne désignait nommément aucun journal mauvais; sur la presse neutre, il

s'exprimait avec une modération remarquable et remarquée, après la Lettre si vigoureuse du Souverain Pontife aux évêques lombards. Mais le poste éminent de l'archevêque de Paris le désigne à ces mauvais coups.

Plusieurs de ses vénérables collègues faisaient d'ailleurs à sa voix un écho puissant et prolongé. Ainsi Mgr Gieure, avec la franchise apostolique qui caractérise sa parole, et en l'appuyant de condamnations formelles, à propos du *Chrétien de nos jours*, ainsi Mgr Rouard, évêque de Nantes, *Sur le mauvais journal;* Mgr Péchenard, évêque de Soissons, *Sur l'œuvre de la presse;* Mgr Villard, en exposant *Les Droits de Dieu sur l'intelligence*, contre les mauvaises lectures.

***

Plusieurs autres sujets s'imposaient encore en première ligne aux préoccupations actuelles de l'épiscopat : les unions diocésaines, par exemple, l'école, le décret *Quam singulari*, le recrutement sacerdotal, le denier du culte, la dépopulation, etc.

Nous ne pouvons malheureusement donner ici qu'une sèche nomenclature.

S. E. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, écrit, à propos de ses nouvelles ordonnances synodales, sur le *Devoir des catholiques;* Mgr Touchet, évêque d'Orléans, sur l'*Utilisation religieuse des Unions paroissiales et l'opportunité d'y donner des conférences sur l'Ecole;* Mgr Sevin, évêque de Châlons, sur l'*Union catholique du diocèse.*

Sur l'Ecole, ou touchant le grand problème de l'éducation à l'heure présente, ont parlé S. E. le cardinal Dubillard, avec la fermeté et la sûreté de doctrine qui marquent son épiscopat; S. E. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, qui traite plus particulièrement du devoir des parents; Mgr du Vauroux, évêque d'Agen; Mgr Arlet, évêque d'Angoulême : *N. S. Jésus-Christ et les enfants;* Mgr Marbeau, évêque de Meaux; Mgr Chapon, évêque de Nice : *Le rôle et la mission de la mère;* Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, et Mgr Mélisson, évêque de Blois : le *Droit d'enseigner qui appartient à l'Eglise;* Mgr Izart, évêque de Pamiers : *L'idée de Dieu dans l'Education;* Mgr Maillet, évêque de St-Claude, au sujet des *Bénédictions du mariage chrétien;* Mgr Bardel, évêque de Séez : *La Mission du Père dans la famille;* etc.

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, a magistralement traité *L'Eucharistie, source de rénovation chrétienne de la famille;* en appliquant avec un cœur d'apôtre les directions de S. S. Pie X; Mgr Dessanti, évêque d'Ajaccio : le *Devoir pascal et la Communion fréquente;* Mgr Gély, évêque de Mende, le *Mystère eucharistique, ses divines influences et les devoirs qu'il nous impose;* Mgr Penon, évêque de Moulins, la *Formation religieuse des petits enfants*, mandement dont l'*Action française* a longuement relevé la solidité théologique et littéraire; Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, le *Devoir pascal.*

Mgr Boutry, évêque du Puy, expose, avec sa netteté et son éloquence habituelles, la question pressante des *Vocations sacerdotales;* Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, Mgr Manier, évêque de Belley, et le

vaillant Mgr Monestès, évêque de Dijon, à propos de cette parole de Notre-Seigneur : « *Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers* »

Mgr de Durfort, évêque de Langres, envisage à la fois le problème du recrutement sacerdotal et celui du denier du culte, et Mgr Cézerac, nouvel évêque de Cahors, s'en tient à ce dernier point; mais nombre d'autres évêques, selon leur usage annuel, avaient déjà parlé à part, dans une Pastorale particulière, de cette nécessité de plus en plus pressante de l'organisation ecclésiastique de la France.

A Angers et à Saint-Flour, NN. SS. Rumeau et Lecœur n'ont pas reculé devant une autre menace : le *Fléau de la dépopulation*. Les chiffres donnés pour le Cantal effraieront tous les esprits soucieux de l'avenir de la France.

Un certain nombre de sujets plus spécialement régionaux ont retenu enfin l'attention de nos prélats. Mgr de Bonfils, évêque du Mans, s'est inquiété par exemple de la *Conservation des églises* dans son diocèse; Mgr Duparc, évêque de Quimper, a résumé son rapport au Saint-Siège, durant sa prochaine visite *ad limina* sur *L'état de la vie chrétienne* dans le León; Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, continue la série originale de ses études monographiques par la *Vie industrielle et commerciale*; Mgr Morelle, évêque de St-Brieuc, recommande *La fidélité au sol breton;* Mgr Foucault, évêque de St-Dié, rappelle le *Cinquième centenaire de la naissance de la B. Jeanne d'Arc*; Mgr Monnier, évêque de Troyes, mettant à profit les travaux de ses prêtres les plus érudits, nous offre un tableau d'ensemble des *Martyrs troyens;* Mgr Chesnelong, administrateur apostolique du diocèse de Valence, au moment d'accéder au trône archiépiscopal de Sens, a voulu entretenir ses anciens diocésains de *Son prochain départ*.

***

Il est rare d'ailleurs que dans les matières les plus générales de dogme et de morale, traitées selon la grande méthode traditionnelle, nos évêques n'aient pas l'occasion de faire les applications les plus opportunes au temps, aux lieux, aux circonstances.

Il faut mettre hors de pair, à ce point de vue, pour l'édification générale des catholiques de France, les deux grands mandements doctrinaux de Mgr Humbrecht, digne successeur du cardinal Pie, sur le *Naturalisme*, et de Mgr Chollet, évêque de Verdun, sur la *Notion d'autorité et celle d'obéissance*.

Mgr Campistron, évêque d'Annecy, traite de la *Révélation;* Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, du *Saint-Esprit;* Mgr Eyssautier, évêque de la Rochelle, des *Ames;* le vaillant évêque de Montauban, Mgr Marty, du *Vrai « Credo » catholique;* Mgr de Ligonnès, évêque de Rodez, de la *Foi*, dont il est l'un des plus vénérés confesseurs et docteurs; Mgr Germain, archevêque de Toulouse, de la *Vie future;* Mgr Nègre, évêque de Tulle, de l'*Eglise de Jésus-Christ;* Mgr Gibier, évêque de Versailles, montre *Combien la religion catholique est bonne, et pourquoi quelques-uns ne l'aiment pas.*

La décadence des mœurs désole en même temps les pasteurs. *La morale sans Dieu,* telle est pour l'apostolique archevêque de Bourges, Mgr Dubois. la cause de cette chute lamentable; et Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, lui oppose très opportunément la nécessité, la noblesse et les prérogatives de l'*Etat de grâce.*

Résumons d'un mot le détail des autres exhortations. Ce sont *La religion et la morale,* de Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix; *La crise de la morale et de la moralité,* par Mgr Latty, archevêque d'Avignon; *Il faut vouloir avec Dieu pour bien faire,* par Mgr Douais, évêque de Beauvais; *La corruption croissante des mœurs,* par Mgr Guillibert, évêque de Fréjus; *Sur l'Espérance,* par Mgr Berthet, évêque de Gap; *Sur la charité fraternelle,* par Mgr Catteau, évêque de Luçon; *Sur l'apostolat,* par Mgr Chatelus, évêque de Nevers; *Sur la sanctification du dimanche,* par NN. SS. Dubourg, l'éminent archevêque de Rennes, Renou, archevêque de Tours, Bouquet, évêque de Chartres, de Beauséjour, évêque de Carcassonne; *Sur l'observance quadragésimale,* par les vicaires capitulaires du diocèse de Sens.

***

Qu'on nous pardonne le désordre de cette liste, d'ailleurs incomplète. Il ne s'agissait pas de décerner impertinemment un rang ou des suffrages. Nous n'avons suivi que l'ordre de nos propres préoccupations. Encore nous manque-t-il d'avoir actuellement sous la main un certain nombre de Lettres (Lyon, Albi, Cambrai, Arras, Aire, Clermont, Digne, Evreux, Grenoble, Limoges, Laval, Marseille, Viviers, Saint-Jean de Maurienne, Tarentaise, etc.) que la presse quotidienne a signalées par ailleurs.

Nous aurions voulu en particulier faire mention des deux remarquables mandements de Coutances et de Nancy, mais déjà nous avons dépassé l'espace qui nous est mesuré. Et l'objet spécial de cette Revue, la lutte violente engagée de toutes parts autour des principes qu'elle développe, nous contraint à citer plus largement le magnifique exposé de Mgr Sevin sur les œuvres confessionnelles et interconfessionnelles.

On sait que cette question est la clef de voûte de l'action sociale catholique. Nos lecteurs aimeront retrouver dans cette belle page les principes que nous avons toujours défendus.

Mgr Sevin écrit :

L'*intérêt religieux,* avons-nous dit, ne suffit pas à faire entrer la généralité des catholiques dans une association, si l'on n'y joint le *mobile de l'intérêt économique.* Hâtons-nous d'ajouter : *l'intérêt économique* ne suffit pas non plus, si l'on n'y joint le *mobile religieux :* l'un et l'autre sont également requis.

Les syndicats, les corporations, les mutualités, et autres institutions de ce genre, peuvent servir au bien ou au mal, être des instruments de paix sociale ou de guerre de classes, de vie ou de mort. D'où dépend leur orientation? de l'esprit de ceux qui les emploient. Supposez les volontés dépravées par la haine, et, ce qu'il y a de pis, les intelli-

gences perverties par des théories erronées, supposez que les masses aient adopté le principe de la lutte pour l'existence, sans restriction, ni merci, ces organisations corporatives deviendront un formidable moyen de destruction. Ce n'est ni l'élévation du salaire, ni la réduction des heures de travail, ni la diffusion du bien-être, qui rétabliront la paix, car rien de tout cela, l'expérience le prouve et le bon sens en témoigne, ne redresse les idées et n'éteint les passions qui arment les bras. Tout cela est bon assurément, et néanmoins tout cela est de nul effet pour rétablir la concorde entre les classes.

Que faut-il donc? Il faut ce sans quoi deux hommes ne peuvent vivre en paix côte à côte, il faut la justice, la charité, la modération, le respect des contrats, le culte des droits d'autrui... Et où trouver ces vertus, là où une religion vivante ne dompte pas la plus opiniâtre des passions humaines, l'égoïsme? Dans les lois? A quoi bon les lois quand la volonte de les observer fait défaut? Dans les contraintes de la force armée? Quelles contraintes peuvent être efficaces contre la moitié d'un peuple soulevé? Qu'est-ce qui peut dompter une foule qui a soif de plaisirs, faim de richesses, qui est le nombre et ne croit à rien?...

Tout intéressé qu'il fût à tenir ce langage, le premier consul parlait juste, quand il disait : « Comment avoir de l'ordre dans un Etat sans la religion? La Société ne peut subsister sans l'inégalité des fortunes et l'inégalité des fortunes ne peut subsister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence, s'il n'y a pas une autorité qui lui dise : Dieu le veut ainsi; il faut qu'il y ait des pauvres et des riches en ce monde, mais ensuite, pendant l'éternité, le partage se fera autrement. » Dieu est la clef de voûte de l'ordre public, et les socialistes l'ont bien senti, car avant de chercher à ruiner celui-ci, ils ont commencé par nier celui-là. Dès qu'on a dit : point de Dieu, la logique oblige à conclure : point d'autorité, point de propriété.

Si, malgré les palliatifs employés, le trouble social ne fait que s'accroître, c'est parce que la foi en Dieu ne fait que diminuer. Plus elle ira s'atténuant, plus il ira grandissant. Tant que nous n'aurons pas fait rentrer Dieu dans nos lois et nos mœurs, toute tentative de pacification sera vaine. Vouloir, comme le veut l'hérésie en vogue, que l'Etat soit laïque, c'est-à-dire subsiste et soit sans Dieu, c'est entreprendre de réaliser une proposition contradictoire.

Cependant, dira-t-on, l'Etat sans Dieu ne laisse pas que de subsister; c'est vrai, mais il ne vit que de la foi en Dieu qu'il combat, et qu'il n'a pu encore éteindre chez tous ses membres.

De tout ce qui précède, une conséquence se dégage, c'est que nous devons fonder nos Unions professionnelles, nos Œuvres économiques sur Dieu et sur les lois de Dieu. — Donc, point de *Syndicats neutres*, point d'*Œuvres neutres* : ce serait la méconnaissance d'une loi essentielle de la vie.

Nous bornerons-nous là? Etablirons-nous nos Unions professionnelles, nos Œuvres de jeunesse, etc..., simplement sur le dogme de l'existence de Dieu? Demanderons-nous à la raison pure la solution des problèmes du travail, de l'éducation, etc...?

En adoptant cette position, nous aurions l'avantage de pouvoir multiplier le nombre de nos adhérents, puisque nous serions libres d'affilier à nos groupes beaucoup d'hommes, dont toute la religion se ramène à croire en Dieu.

Mince avantage, ou plutôt avantage illusoire, car nos alliances avec le Libéralisme deiste ont toujours été une *duperie*, où les catholiques ont été les députés. Nos Comités ne donneront pas le Déisme rationaliste pour base à nos Unions professionnelles. Pourquoi? Parce que nous avons mieux, puisque nous avons la Révélation et que la conception de la vie qu'elle nous apporte doit pénétrer toutes nos pensées et dominer toutes nos actions. Au reste, comment le Déisme avec le spiritualisme imprécis et la morale flottante dont nos Libéraux font état, pourrait-il être un élément de vie? Des fantômes de doctrine n'inspirent la vie, nul ne donnant ce qu'il n'a pas.

Nos syndicats, nos œuvres, nos Comités paroissiaux ne seront pas seulement déistes, ils seront encore *Chrétiens*. Sera-ce assez?

Plusieurs l'ont pensé. Il suffirait, à leur avis, que nos Œuvres adoptassent ce Christianisme qui, selon le mot d'un Calviniste de marque, n'est pas le Christianisme d'une Eglise déterminée, mais le Christianisme qui rayonne au-dessus de toutes les divisions confessionnelles. De la sorte, elles auraient assez de principes de vérité pour trancher tous les problèmes sociaux; et elles pourraient devenir plus puissantes parce qu'il leur serait loisible de se recruter à la fois chez les protestants et chez les catholiques. Conclusion : il serait expédient que les Syndicats fussent interconfessionnels ou mieux aconfessionnels.

Les sociologues catholiques réprouvèrent cette doctrine. La querelle arrêta en France le mouvement syndical, en Suisse, elle ralentit son élan, en Allemagne elle divisa les catholiques de Cologne et ceux de Berlin, en Italie, elle provoqua, sous le nom d'autonomisme, une opposition systématique à l'autorité de la hiérarchie, en Hollande, elle troubla le Brabant.

Pie X a tranché le débat. En principe, les Œuvres entreprises par les catholiques doivent être *nettement confessionnelles*. Une telle décision n'a pas besoin d'être justifiée.

En pressant l'Eglise d'autoriser les Syndicats chrétiens aconfessionnels, que lui demandait-on? On lui demandait de livrer la vie sociale des Œuvres aux principes qui lui sont communs avec le protestantisme, c'est-à-dire à des principes raccourcis à la mesure du protestantisme et qu'elle tient pour tronqués et insuffisants. On lui demandait, au moment où Léon XIII et Pie X affirmaient que le programme catholique est *seul* capable d'aborder de front la crise sociale, on lui imposait même de laisser croire que les doctrines changeantes du protestantisme ont la même valeur en face du problème à résoudre. C'est parce que, depuis la Réforme, on s'est écarté des principes catholiques, que la question ouvrière a pris l'acuité qui nous effraye; or, au lieu de conclure, comme il eût été naturel, que la seule solution péremptoire est le retour universel aux principes catholiques, on entendait maintenir les théories pernicieuses d'où venait tout le mal.

De cet illogisme, Pie X a fait justice. Il veut que les catholiques ar-

borent dans leurs Œuvres leur drapeau, qu'ils leur impriment un sceau franchement confessionnel.

A vrai dire, la question de confessionnalité ne peut pas même se poser pour nos Comités paroissiaux et pour nos Œuvres. Que se proposent, en les créant, vos évêques? Ils veulent, avec un sens très juste de l'actualité, réorganiser, sous le feu de l'ennemi, vos paroisses et les diocèses. Y réussiraient-ils s'ils admettaient des protestants dans les Comités, ou s'ils établissaient ces derniers sur les principes du protestantisme? Non, assurément. Mais il est hors de doute que si tous les catholiques se conforment aux règles qu'ils leur tracent, nous posséderons bientôt une organisation plus solide et plus forte que toutes celles qui divisent notre pays.

Ce caractère confessionnel n'empêchera pas vos Comités de coopérer à l'occasion avec les dissidents dans le but de réaliser de concert avec eux le mieux-être des ouvriers, d'obtenir certaines réformes, de faire cesser certains abus. Entre eux et nous il y aura, dans ce cas, alliance et non pas fusion. Nous existerons *séparément*, mais nous combattrons *ensemble*. Ainsi, quand nous nous unirons à eux pour demander la répression de la licence des rues, nous ne cesserons pas de rester nous-mêmes, de demeurer autonomes, de garder notre organisation et notre programme. Avec eux, nous n'aurons jamais de commun qu'un but accidentel et une action transitoire.

Nos Comités ne comprendront donc que des catholiques, n'établiront que des institutions catholiques, et ils prendront pour guide de leur action sociale les directions de l'Eglise. Leurs membres n'auront garde d'oublier que ce qui détermine plus efficacement que les Statuts l'esprit d'un Syndicat, d'une Union professionnelle, d'une Œuvre, c'est la qualité, ce sont les croyances du personnel directeur et du personnel dirigé.

« Principes incontestés », écrit Sa Grandeur. Nous souhaiterions qu'ils le fussent en effet en Allemagne et ailleurs; mais ils sont du moins incontestables, et nos amis puiseront dans cette parole si claire et si autorisée un nouveau courage pour travailler au triomphe définitif de la bonne cause.

PSYCHOLOGIE LIBERALE

A PROPOS DE LA MORT DE L'EX-PÈRE HYACINTHE

Il est mort, et tellement oublié déjà qu'au bout d'un mois ces pages sembleront attardées. A quoi bon remuer ce mauvais souvenir? De même que son apostasie avait retranché le P. Hyacinthe du nombre des « honnêtes gens »: de même sa fin semble avoir aboli jusqu'à sa trace. Après le scandale tapageur de ses funérailles, le néant de cette vie, de cette pensée et de ce vain effort de réforme catholique semble avoir englouti jusqu'aux fumées d'une grande réputation.

Du fond du gouffre une leçon se dégage cependant. Il y a une ré-

ponse à faire au suprême défi que cet homme a porté jusqu'au pied du redoutable tribunal.

Cette audace a scandalisé la protestante *Eglise libre* elle-même :

« Les dernières paroles du P. Hyacinthe seraient : « Je puis paraître devant Dieu; je suis en paix avec ma conscience et avec ma raison. » Un chrétien évangélique tel que nous le concevons ne dirait pas cela, il s'humilierait davantage, il se réfugierait dans la miséricorde de Dieu et aux pieds de Jésus-Christ. »

Mais nos modernistes et modernisants, nos libéraux et libéralisants triomphent de cette assurance à faire trembler : et l'inévitable M. de Narfon, dans le *Figaro,* nous invite là-dessus à une étude qui « se recommande à l'attention de psychologue autant que de l'historien ».

Soit.

***

L'historien, tel que se montre M. de Narfon, est curieux à suivre au point de vue catholique : son récit égale l'équivoque audace de ses héros. Il a visé certainement à être aussi « troublant » que les *novissima verba* du P. Hyacinthe : et il nous livre ainsi le secret de cette âme et de la sienne, du libéralisme en un mot, dont Montalembert et Lacordaire furent la gloire, Perreyve le charme, Gratry le comparse, Loyson le transfuge, Dupanloup le légataire, — et dont Narfon, lui, n'est que le bâtard.

Il écrit, sans sourciller, au sujet de l'ex-Père Hyacinthe : « Il a joué (un rôle considérable) dans la grande *crise* dont l'Eglise *souffrait déjà* quand s'ouvrit le concile du Vatican et que la définition par ce concile de l'infaillibilité personnelle du pape devait porter à son *maximun d'acuité.* » Suit une longue défense tour à tour provocatrice et sournoise de cette lente apostasie, — protégée à ses débuts par Mgr Darboy avec un « *magnifique* courage », mal déplorée par Montalembert, défendue enfin jusqu'au bout par le coupable en termes que son apologiste semble approuver en les citant avec complaisance. Le mariage sacrilège lui-même n'indigne point le chroniqueur religieux du *Figaro.* Il enregistre sans une protestation : « Loyson entendait rester catholique quoique séparé de Rome, et il ne voulait donc pas, en contractant mariage devant un pasteur, paraître adhérer à un culte qui n'était pas le sien. » — Vraiment, les honnêtes catholiques que voilà!

Panégyrique de Mme Merriman; quasi-apologie de tous les avatars qui suivirent : quelque chose, au moins dans le ton, plaide pour tous ces crimes M. de Narfon va jusqu'à soutenir « l'ignorance invincible » de ce prêtre, de ce moine, de ce prédicateur, de ce Provincial d'Ordre, — jusqu'à présenter cette inconscience comme un des privilèges de cette belle âme « religieuse ».

« En fait, il s'était détaché progressivement de la plupart des dogmes chrétiens », et même de « la foi en la divinité de Jésus ». Mais n'importe, quel croyant! Il a écrit une cinquantaine de lettres à M. de Narfon : comment ne pas croire à son orthodoxie? Il a gardé jusqu'au bout ses façons de « mauvais prêtre » : « L'état de l'Eglise m'afflige... *Si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ...* J'aime l'Eglise, »

— le protestantisme aussi, d'ailleurs, et le judaïsme, et même, à la fin, le Coran. Comme c'est beau et humain et d'un large esprit! Aussi « les catholiques » ne refuseront pas de prier pour le repos éternel de celui qui a demandé les prières de « toutes les Eglises », comme Victor Hugo avait demandé une prière à « toutes les âmes ».

Pour Hugo, le Père au jugement dernier devait ne distinguer plus

Bélial de Jésus.

Dans le panthéon de M. de Narfon, on ne distingue guère davantage les apostats des martyrs, ni les schismatiques des Docteurs.

Voilà l'histoire pour ces Messieurs!

C'est un genre connu.

Mais comme tout cela se trouve réfuté, renversé à la fin d'un souffle, par le seul spectacle des funérailles qui couronnent cette carrière!... Comme ce tohu-bohu de sectes et de faux cultes résume bien toutes ces incohérences! Ce fut comme un symbole, et cette image en raccourci est peut-être aussi la seule qui restera d'une existence à bâtons rompus. Aussi nous contenterons-nous d'ajouter ce paragraphe aux notes biographiques de M. de Narfon.

La lettre de faire part portait encore, il est vrai, le signe de la rédemption, mais elle invitait à une incinération païenne, en passant par le temple de l'Oratoire. Toutes les religions dissidentes semblaient invitées aux obsèques afin d'y mieux figurer sans doute « l'Eglise de tous les mondes ». Derrière le cercueil marchaient l'évêque anglican Ormsbry, le Révérend Hiatt, de l'Eglise presbytérienne d'Amérique, et le R. Allen, de l'Eglise wesleyenne; le P. Kibarian, entre les bras duquel il semble que Loyson soit mort; le rabbin Louis-Germain Lévy; Abd-el-Hakim, représentant de l'Islam; les fâcheux abbés Houtin, Claraz, Forcioli et Bousquet; Mlle Maréchal, de l'Armée du Salut, et tout le pastorat réformé de Paris.

L'*Ave verum* alterna au temple avec des cantiques réformés anglais. Dans la « chaire », le pasteur Roberty et le pasteur Wagner attestèrent tour à tour la seule subsistance d'une vague « divinité » patronne de ce foyer sacrilège; puis, « par un noble exemple de tolérance et de fraternité qui est à l'honneur du protestantisme, déclarent les *Droits de l'homme* », la parole fut donnée à un laïc, libre-penseur idéaliste, M. Gabriel Séailles, afin de vanter une dernière fois la fidélité du vieux libre-croyant à un catholicisme supérieur, évolué, auquel tous ces agnostiques tiennent comme le diable.

Parmi les hommages effeuillés sur le drap mortuaire, on cite celui de la Reine de Roumanie et celui de Nathan, maire de Rome; ceux de M. Gustave Lanson et de M. Maxilien Harden.

Dans le cortège, ou tout au moins parmi les condoléants, l'état-major de la politique anticléricale et de la fameuse Affaire : Clémenceau, Buisson, Steeg, Herriot; Mme Emile Zola et M. Alfred Dreyfus; les académiciens Hervieu, Aicard et Brieux; les généraux Percin, Picquard et Peigné; Me Labori et tous les Reinach et tous les Monod de la terre; MM. Albin Valabrègue et Louis Havet; Brulat, Troubat et Mme Sé-

verine; Hugues Lapaire et Romain Rolland; Emile Fabre et Henry Maret; Dorchain et Daniel Lesueur; les modernistes et libéralisants de tout acabit : A de Stefano, directeur de la *Revue moderniste*, Enrico Bignami, directeur du *Cœnobium*; MM. Léon Revoyre, Pierre Dabry, Alfred Loisy, Marcel Hébert; MM. Ernest Legendre, directeur de la *France catholique*, G. Avolio, directeur des *Battaglie d'oggi*, Léon Chaîne et Julien de Narfon. — Toute la lyre!

Ce carnaval de la Babel religieuse a fait tressaillir d'aise l'âme anarchiste de M. Gustave Hervé, qui n'a pu se retenir de lancer à cette tombe son « salut d'athée ».

Et nous voulons finir, nous aussi sur ce mot « historique »...

***

La « psychologie » du sujet n'est pas moins intéressante.

Pour l'avoir esquissée ailleurs, j'ai reçu déjà nombre de réclamations. A quoi bon, me dit-on, poursuivre un malheureux défaillant jusque dans l'oubli? — Eh! nous ne le poursuivons pas. C'est lui qui nous persécute de toutes les clameurs qui lui font cortège. Rien ne justifie nos critiques, nos défiances et nos combats présents que ce retentissant exemple qu'on voudrait bien cacher. Et il gêne précisément parce qu'il nous explique!

En 1868, le P. Hyacinthe publiait dans le *Correspondant* le texte d'un discours pour une profession de foi catholique, prononcé le 14 juillet 1868 dans la chapelle des Dames de l'Assomption. C'était précisément le sermon pour l'abjuration de sa future compagne, Mme Merrimann. Jacques Rocafort en a cité dernièrement quelque chose dans l'*Univers*, et un de nos vieux collaborateurs se rappelle avoir assisté, à peu près vers la même époque, à une allocution du même genre, où l'illustre Carme aurait dit : « Pleurez, ma sœur. Un ange recueille de vos yeux ces larmes comme autant de diamants pour les offrir là-haut au divin amant des âmes ». Sur quoi, un vieux prêtre, assis aux côtés du jeune homme, l'aurait poussé du coude pour lui dire à l'oreille : « Le malheureux! il est perdu ». La phrase à la vérité, ne se retrouve pas, au moins dans le texte imprimé, mais elle résume assez bien l'accent de ces pages plus sentimentales que religieuses. Et les craintes de l'auditeur n'étaient en tout cas que trop justifiées. Mais qui aurait osé les formuler dès lors en public? Quelles protestestations n'aurait pas soulevées cet éclat? Comment on aurait taxé de calomnies les adversaires capables d'avancer pareil pronostic autrement que sur d'irréfragables documents?

Cependant les documents existaient déjà. Le P. Hyacinthe avait « osé faire, en plein cercle catholique, l'apologie de la révolution de 1789 ». Montalembert, tout en lui recommandant la prudence, l'avait félicité. Il avait été appelé à Rome *ad audiendum verbum*, et Mgr Darboy le défendait à outrance. Il s'était « justifié » au Vatican, avait prêché le carême à Saint-Louis-des-Français, préconisant « la conciliation entre les confessions chrétiennes ». Il est dans tout l'éclat de sa gloire. Cependant il a déjà perdu la foi catholique romaine. Il

s'en vante et l'archevêque de Paris l'oblige à porter quand même à l'élite française la parole du salut : « Vous êtes la seule voix libérale qui se fasse entendre dans nos chaires; si vous nous quittiez, ce serait un triomphe pour l'ultramontanisme. » Bientôt il allait « brûler tous ses vaisseaux », égaler plus ou moins, au fameux Congrès de la Paix, les trois grandes religions : le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme. Il rompt avec son couvent. Montalembert lui avait écrit, déjà, le 9 février : « Vous ne servirez bien la cause qui nous est si chère qu'en restant au dedans au lieu de vous laisser entraîner au dehors. C'est par là seulement que vous pouvez déconcerter vos implacables adversaires; ils seraient trop heureux s'ils pouvaient, à force de *provocations* et de *dénonciations*, vous faire sortir du giron de l'Eglise » Le 28 septembre, de La Roche-en-Breny, il lui adresse encore une longue et bizarre lettre de reproche : « Vous m'avez foudroyé... Je vous ai aimé avec la tendresse d'un vieillard et d'un mourant pour le fils chéri de son âme... Hélas! mon pauvre ami, que votre châtiment sera terrible! En perdant toute autorité sur le vrai public, vous avez perdu tout moyen de servir la liberté, la justice, la vérité, que vous avez si noblement servies jusqu'à présent, que vous avez tant aimées, que vous aimez encore avec une passion si légitime... »

Et l'on conçoit la joie qu'éprouve M. de Narfon à transcrire ces témoignages d'un inconcevable aveuglement. Mais que nous veulent cependant les charitains qui survivent à cette fâcheuse époque? De quoi se plaignent les modérés d'aujourd'hui, décidés à jeter quand même le voile sur ces ivresses?

Qu'a donc dit Louis Veuillot, cette année-là, de plus dur que ces aveux posthumes contre ces grandes mémoires? Avec quels cris n'aurait-on pas exigé de lui ses preuves s'il eût osé articuler tout ce que chacun devinait déjà très bien, les amis mieux encore que les ennemis, à l'accent, aux gestes, aux premiers aveux? Mais ce que Montalembert devait s'avouer tout bas, on eût reproché à ce vieux prêtre, à l'écrivain intransigeant, de le dire tout haut, comme un scandale, comme un crime. Ainsi le veut l'iniquité des polémiques.

A notre tour, nous cherchons aujourd'hui à démasquer quelques modernistes connus, notoires, que le clan qui les emploie avoue ouvertement tous les jours. Et l'on nous demande nos preuves matérielles, palpables. Mille indices, cent témoignages ne suffisent pas. Il faut l'aveu complet des coupables. Comme si ces Messieurs devaient s'empresser à nous fournir le documents qui un à un tomberont ensuite entre les mains de l'histoire!

Les surprendrions-nous d'ailleurs qu'on continuerait de les contester comme mille autre arguments incontestables. Devrait-on les reconnaître, ce serait encore à nous qu'on ferait un grief de les avoir publiés. — Les parents du riche, dans la parabole de Lazare, incapables d'en croire la Loi et les Prophètes, traiteraient encore d'insensés les ressuscités qui reviendraient leur parler d'enfer. Telle est le fond de la psychologie libérale.

***

« A quoi bon, insistent cependant d'honnêtes cœurs. La charité fraternelle prime toutes les vertus. Cachons les faiblesses même que nous ne saurions excuser. Ne diminuons point nos propres gloires! etc... ». — Et cependant Montalembert, l'homme de ces lettres à Loyson, reste le chef illustre des catholiques, exploite, en faveur de ces intérêts et de ces jalousies libérales, de grands et illustres services. Mgr Darboy régit un grand diocèse, l'une des lumières du monde; il a, de par son autorité légitime et ses actes authentiques, le pouvoir d'imposer le bâillon à la plus fidèle orthodoxie et de réserver les faveurs les plus précieuses à l'école adverse. Comment s'étonner ensuite des malentendus, des revers de la foi, des lenteurs désolantes de l'œuvre de Dieu, du scandale des âmes qu'on ne veut point aguerrir et qu'atteindront un jour dans leur culte le plus cher les révélations d'un Houtin, d'une *Revue moderniste internationale*, d'un fils Loyson dans l'*Exode* ou dans les *Droits de l'homme!* De quel regard ces croyants ébranlés verront-ils la vie, après cette découverte fatale de l'endroit de l'histoire dont on voudrait nous imposer même à nous de ne montrer que l'envers, où se croisent et se brouillent tous les fils des intérêts, des passions, des mensonges?

La liberté de la vérité intégrale, tel devrait être le premier et le seul souci du vrai libéralisme. *Veritas liberabit vos.* Mais quand ils disent ou laissent dire ou hissent sur le pavoi les seuls hommes qui consentent à crier : La vérité ET la liberté! ils placent une idole à côté de cette vérité dont le vrai nom dans les cieux est celui du Fils de Dieu et ici-bas celui de Jésus-Christ, l'unique sauveur du monde.

Roger DUGUET.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue ***sont priées d'adresser directement leur demande à l'***ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 9.955

QUELQUES VUES THÉOLOGIQUES DU P. SERTILLANGES

A. — « L'ÉGLISE AVANT L'ÉGLISE » (1).

On connaît les tendances de l'auteur. Partisan résolu du grand nombre des élus, il élargit à plaisir les voies et les portes du Ciel, afin que l'humanité entière y puisse passer aisément. Tous ses articles et toutes ses conférences qui se rattachent à ce sujet pourraient être le commentaire de ce texte : *Lata porta et spaciosa via quæ ducit ad... salutem.*

Nous trouvons une nouvelle manifestation de cette généreuse, mais aveugle disposition d'esprit, dans un article que la *Revue pratique d'Apologétique* a publié, le 15 décembre dernier, sous le titre indiqué plus haut. Le Révérend Père y étudie l'économie du salut avant Jésus-Christ.

Elle a pour base, dit-il, la foi au Rédempteur futur. Nul homme n'accède à Dieu, religieusement, que par le Christ. En lui l'humanité tout entière est offerte à Dieu, acceptée de Dieu et unie à Dieu pour une vie éternelle. Or, on peut s'unir au Christ à venir aussi bien qu'au Christ passé et, dans cette période d'espérance, d'attente et de préparation, l'Eglise du Christ existe déjà par anticipation.

Tout cela est exact et parfaitement connu, mais est-il vrai, comme l'affirme le P. Sertillanges, que « les religions du paganisme ont préparé, à leur façon, l'Eglise et le travail de l'Eglise », que, « malgré la corruption de certains rites ou de certaines croyances, elles demeuraient utiles » et que, « dans les vues de la Providence, elles furent des étapes, des abris provisoires pour les divers troupeaux du Christ disséminés à la surface du globe? »

Voici comment le professeur de l'Institut catholique de Paris expose cette singulière théologie :

« Il est bien entendu que les rites païens ne conféraient point la grâce par eux-mêmes; ils n'y menaient point par institution; mais ils pouvaient l'*occasionner*, et cela, de par une volonté providentielle. Comment? Premièrement, par les dispositions intérieures qu'ils favorisaient du dehors, comme le symbole favorise la réalité, la parole, la pensée, le sacrifice, l'amour. En second lieu, par la solidarité de sentiments des prêtres et des fidèles unis. Toute association est créatrice, par rapport à ce qui vous assemble. »

L'Ecriture Sainte nous donne une idée bien différente du paganisme quand elle nous parle des peuples assis à l'ombre de la mort

1. *Revue pratique d'apologétique*, 15 décembre 1911.

et nous allons voir, en effet, que, loin de « collaborer au progrès de l'âme universelle », les religions païennes ne pouvaient qu'engendrer la ruine des âmes. Personne ne les a mieux étudiées que Bossuet. Qu'on me permette de citer ici une page de son immortel *Discours sur l'histoire universelle.*

« Les nations les plus éclairées et les plus sages, les Chaldéens, les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Romains étaient les plus ignorants et les plus aveugles sur la religion; tant il est vrai qu'il faut y être élevé par une grâce particulière et par une sagesse plus qu'humaine. Qui oserait raconter les cérémonies des dieux immortels et leurs mystères impurs? Leurs amours, leurs cruautés, leurs jalousies et tous leurs autres excès étaient le sujet de leurs fêtes, de leurs sacrifices, des hymnes qu'on leur chantait et des peintures que l'on consacrait dans leurs temples. Ainsi, le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des dieux. Le plus grave des philosophes défend de boire avec excès, si ce n'est dans les fêtes de Bacchus et à l'honneur de ce dieu. Un autre, après avoir sévèrement blâmé toutes les images malhonnêtes, en excepte celles des dieux qui voulaient être honorés par ces infamies (1). On ne peut lire sans étonnement les honneurs qu'il fallait rendre à Vénus et les prostitutions qui étaient établies pour l'adorer. La Grèce, toute polie et toute sage qu'elle était, avait reçu ces mystères abominables. Dans les affaires pressantes, les particuliers et les républiques vouaient à Vénus des courtisanes; et la Grèce ne rougissait pas d'attribuer son salut aux prières qu'elles faisaient à leur déesse. Après la défaite de Xerxès et de ses formidables armées, on mit dans le temple un tableau où étaient représentés leurs vœux et leurs processions, avec cette inscription de Simonide, poète fameux: *Celles-ci ont prié la déesse Vénus, qui, par l'amour d'elles, a sauvé la Grèce.*

» S'il fallait adorer l'amour, ce devait être du moins l'amour honnête; mais il n'en était pas ainsi. Solon, qui pourrait le croire? et qui attendrait d'un si grand nom une si grande infamie? Solon, dis-je, établit à Athènes le temple de Vénus la prostituée ou de l'Amour impudique. Toute la Grèce était pleine de temples consacrés à ce dieu, et l'amour conjugal n'en avait pas un dans tout le pays. Cependant ils détestaient l'adultère dans les hommes et dans les femmes : la société conjugale était sacrée parmi eux. Mais quand ils s'appliquaient à la religion, ils paraissaient comme possédés par un esprit étranger et leur lumière les abandonnait. »

« La gravité romaine n'a pas traité la religion plus sérieusement, puisqu'elle consacrait à l'honneur des dieux les impuretés du théâtre et les sanglants spectacles des gladiateurs, c'est-à-dire, tout ce qu'on pouvait imaginer de plus corrompu et de plus barbare. Mais je ne

1. Aristote, *Polit.*

sais si les folies ridicules qu'on mêlait dans la religion n'étaient pas encore plus pernicieuses, puisqu'elles lui attiraient tant de mépris. Pouvait-on garder le respect qui est dû aux choses divines, au milieu des impertinences que contenaient les fables, dont la représentation ou le souvenir faisait une si grande partie du culte divin? Tout le service public n'était qu'une continuelle profanation ou plutôt une dérision du nom de Dieu : et il fallait bien qu'il y eût quelque puissance ennemie de ce nom sacré, qui, ayant entrepris de le ravilir, poussât les hommes à l'employer dans des choses si méprisables, et même à le prodiguer à des sujets si indignes. »

Les Chinois, les Indiens, les Scythes, les Gaulois, les Germains n'étaient pas plus avancés dans la pratique de la religion et de la morale. Partout, avant la prédication de l'Evangile, l'intempérance, l'impudicité, les sacrifices humains, les orgies les plus monstrueuses faisaient partie du culte divin.

Mais peut-on admettre que ces malheureux se trompaient de bonne foi? Leur ignorance était-elle une excuse suffisante et les pratiques de leurs cultes idolâtriques contenaient-elles ou pouvaient-elles produire ce *minimum* indispensable que Dieu exige de tout homme venant en ce monde pour lui accorder la grâce du salut?

Rappelons quelques principes. Sans la foi, d'abord, il est impossible de plaire à Dieu, qu'il s'agisse d'Adam ou d'un catholique de nos jours, du dernier des sauvages ou du plus savant des théologiens. Cette foi pourra être aussi variée dans son développement explicite que sont variées les conditions, les facultés, la vocation, les mérites et les dons surnaturels du croyant dont elle livre l'esprit et le cœur à l'influx divin. Mais, si simple et si rudimentaire qu'on la suppose, elle ne peut venir que d'une révélation proposant intérieurement ou extérieurement à l'intelligence des notions que ne saurait donner la raison seule.

D'autre part il n'est pas moins certain que, chez tous les hommes, la raison seule, sans aucune tradition ni révélation, peut et doit découvrir Dieu à la vue des merveilles de la création. Or, l'idée d'un Dieu créateur qui a fait le ciel et la terre, qui gouverne tout ce qu'il a fait de telle sorte qu'aucun être distinct de lui n'existe que par sa volonté et ne puisse agir sans son ordre ou sa permission, cette idée qui caractérise le monothéisme oblige toute créature raisonnable à réserver pour le Dieu créateur le culte suprême de l'adoration. « La transcendance absolue du Créateur se traduit par une transcendance également absolue du culte qui lui est rendu. De là le devoir de n'adorer, de ne servir qu'un seul Dieu, de ne rendre aux créatures qu'un culte d'ordre inférieur et d'espèce différente. De là résulte encore la condamnation de tout polythéisme et de toute idolâtrie » (1).

1. Abbé de Broglie, *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, c. VII, p. 204. Paris, 1897.

C'est dire que les païens et les idolâtres de toute espèce furent *inexcusables*. Du reste, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Saint-Esprit : « L'impiété et l'injustice de ceux qui ne reconnaissent pas le vrai Dieu leur attirera la colère du ciel. Il leur est facile de connaître ce qui peut se découvrir de Dieu, car ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité sont, par le fait de la création du monde, rendues visibles à l'intelligence, elles éclatent dans tous ses ouvrages, *en sorte qu'ils sont inexcusables* parce qu'ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu. Leur cœur insensé s'est enveloppé de ténèbres et ils ont poussé la folie jusqu'à transférer l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible à l'image d'un homme corruptible et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds et de serpents » (1).

Le *Livre de la Sagesse* avait déjà dit la même chose : « Ce sont tous des insensés ceux qui ignorent Dieu et qui n'ont pas su, en considérant l'excellence des choses visibles, s'élever à la connaissance de Celui qui est, ni par la considération de ses œuvres reconnaître l'Ouvrier. »

Rien n'est donc plus certain, tous les païens sans exception pouvaient connaître le vrai Dieu et devaient lui rendre des hommages. Ceux qui ont manqué à ce devoir ont été gravement coupables. Toutefois ce n'était pas là encore le culte qui sauve, avec la foi, l'espérance et la charité. Que Dieu soit notre fin surnaturelle, est-ce que la raison oserait le prétendre sans une révélation? Mais, comme le dit très justement Leibniz, « la bonté de Dieu est si grande que ceux mêmes auxquels la révélation n'a pas été proposée sont secourus par un autre genre de grâces qui ne leur manquent jamais, pourvu qu'ils ne manquent pas eux-mêmes de bonne volonté, car, excités par la contemplation de la nature et secourus intérieurement d'en-haut ils conçoivent que Dieu est supérieur à tout en beauté et en perfection, de manière qu'enfin leur âme étant ainsi préparée, Dieu y verse la lumière de la foi » (2).

Il est à croire qu'un bon nombre de païens furent ainsi sauvés. Dans cette boue du paganisme, il y eut certainement des paillettes d'or, des traits de génie, des vertus héroïques, d'humbles hommages se rapportant au vrai Dieu et provoquant de sa part de nombreuses grâces de salut; mais les pratiques des cultes idolâtriques n'y ont contribué en rien. Au contraire, toute hérésie, toute forme de l'infidélité est le fruit d'une erreur de l'esprit et, en même temps, d'une révolte de la volonté. Il n'en est pas une dans l'histoire, avant ou après Jésus-Christ, qui n'ait cette double origine. Ou c'est la passion qui invente sciemment le mensonge pour y trouver une excuse;

1. Rom., I, 18-21.

2. Lettre au P. Grimaldi.

ou bien le mensonge trop faiblement repoussé par la conscience dont les lâchetés l'enhardissent, finit par trouver dans le cœur un facile accès, parce qu'il se présente comme un complice intrépide qui élargira la voie, brisera les obstacles et étouffera le remords. Mensonge et corruption, c'est-à-dire concupiscence des yeux, concupiscence de la chair et orgueil de la vie, voilà le principe de l'infidélité et de la révolte contre la vérité. Voilà le fonds commun de tous les cultes païens. *Et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem : erant enim mala opera eorum* (1).

Le culte des faux dieux, dit saint Paul, a été inventé par Satan en haine, en honte du Dieu véritable. Pour faire oublier à l'homme qu'il avait été coupable et qu'il pût jamais le devenir en se livrant à lui-même, le paganisme déifia toutes les débauches de l'esprit, du cœur et des sens. Le vol, le meurtre, la volupté, tous les vices étaient sous le patronage de quelque divinité. Chose curieuse que Bossuet a signalée, nous l'avons vu, les infamies et les crimes que l'on réprouvait dans la vie civile étaient permis et imposés dans la pratique du culte. Chez le peuple juif, le mal était interdit, prévenu, atténué, guéri par la religion; dans le paganisme, au contraire, le mal avait la religion pour complice et pour inspirateur. Cela montre bien que les cultes païens étaient diaboliques dans leur cause, diaboliques dans leurs développements et qu'ils n'ont pu produire, par eux-mêmes, que quelque chose de diabolique. Les cérémonies, les eaux lustrales, les sacrifices, les panathénées, loin de pouvoir être un moyen de salut ou de réforme morale, comme le dit le P. Sertillanges, n'étaient que des parades ou, si l'on veut leur attacher plus d'importance, des institutions inventées par les passions pour se mettre à l'abri de tout remords et de toute frayeur capables de troubler leurs délices.

Les dieux ayant, comme les hommes, des mœurs dépravées on ne pouvait guère songer à les invoquer pour acquérir la moindre perfection morale et le mobile des prières ou des sacrifices qu'on leur offrait ne dépassait pas les conceptions du plus vulgaire intérêt matériel.

En quoi les rites maçonniques, par exemple, et les pratiques des sorciers pourraient-ils bien honorer Dieu ou contribuer au perfectionnement moral de leurs adeptes?

Si quelques sages ont échappé à la contagion générale et ont adoré le vrai Dieu, c'est grâce à leur bonne volonté et à leurs efforts personnels, mais ils n'en sont nullement redevables à un culte qui ne pouvait avoir sur eux qu'une influence malfaisante et pernicieuse. Certes, le feu qui détruit un édifice n'arrive pas à le consumer au point de n'en laisser aucune trace. Après l'incendie on retrouve ici et là quelques bons matériaux, au moins dans les fondements et les

1. Jean, III, 19.

premières assises. De même l'hérésie et l'infidélité ne sauraient faire oublier toutes les vérités déposées au cœur de l'homme soit par la tradition, soit par la raison, mais elles ne peuvent être jamais que des instruments de démolition et non d'édification.

Voilà pourquoi l'Apôtre ne se contente pas de dire que les adorateurs des faux dieux sont sans excuse, il attribue à cette impiété toutes les infamies et tous les dérèglements de l'esprit. C'est pour être moins gênés dans la satisfaction de leurs passions que les hommes ont abandonné le vrai Dieu et, dès que cette apostasie fut consommée, le mal n'a plus eu de frein. « Comme ils n'ont fait aucun état ni aucun usage de la connaissance qu'ils avaient de Dieu, ils ont été livrés à leur sens réprouvé et ont été remplis de toutes sortes d'injustices, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de malignité. Ils ont été envieux, meurtriers, querelleurs, trompeurs, ennemis de Dieu, superbes, altiers, inventeurs de nouveaux moyens de faire le mal, révoltés contre leurs pères et leurs mères, sans prudence, sans modestie, sans affection, sans foi, sans miséricorde. Et après avoir connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les font » (1).

Voilà une appréciation des religions païennes qui ne cadre guère avec les fantaisies humanitaires que l'on nous sert aujourd'hui. Bossuet protestait déjà, de son temps, contre ces déformations de la vérité religieuse où le libéralisme trouve son compte mais où l'esprit chrétien s'affadit et se ruine.

« Ils (les libéraux du XVIIe siècle) s'imaginent qu'ils dégraderaient la divinite s'ils la réduisaient au peuple juif seulement et, au lieu d'adorer en tremblant les secrets et impénétrables jugements de Dieu qui livre toutes les nations à l'idolâtrie, ils cherchent à obscurcir la sainte rigueur qui veut convaincre l'homme par expérience de son aveuglement afin qu'il soit plus capable de comprendre d'où lui venait la lumière. C'est ce que ces savants curieux et vains ne veulent pas entendre. A quelque prix que ce soit, ils entreprennent de sauver les Perses, les Éthiopiens, les Indiens et plusieurs autres nations... » « Chercher des excuses à ces cultes impies, c'est vouloir chercher des justifications à ceux qui, bien constamment et par des témoignages exprès de l'Ecriture, ont été en exécration au peuple de Dieu... »

« Concluons que cette doctrine est pernicieuse en toute manière... Je crois donc qu'il est nécessaire de résister à ces nouveautés et non seulement par des discours, mais encore par des censures expresses si l'on ne veut donner cours à l'indifférence des religions » (2).

1. *Rom.* I, 24-32.
2. *Lettres à Brisacier.*

L'autorité et la compétence d'un maître tel que Bossuet me dispensent d'insister davantage. Je n'ajouterai qu'un mot pour relever certaines expressions que le P. Sertillanges laisse échapper au cours de sa démonstration et dont l'orthodoxie est des plus douteuses. A force de jongler avec les mots, il lui arrive trop souvent de donner à sa pensée une tournure inquiétante. Les craintes que l'on pourrait avoir sont chimériques, peut-être; je ne demande pas mieux que de le croire, néanmoins ses lecteurs lui sauraient bon gré de ménager davantage la susceptibilité de la conscience catholique qui a raison de se montrer ombrageuse en pareille matière.

Ainsi, à propos de l'apparition de l'homme sur la terre, le P. Sertillanges nous parle du long travail des substances et des forces de la nature dont sa vie sera « pour une part la résultante, pour l'autre la conquête. » Et il ajoute : « Entre le travail cosmique et l'humanité constituée, il a fallu les lents progrès des espèces inférieures qui seraient comme la cire vivante d'où jaillirait un jour la flamme de l'esprit. »

Voilà bel et bien de l'évolutionnisme. Ici, pourtant, le Révérend Père veut nous rassurer un peu. « Ce jaillissement, dit-il, ne serait pas sans une intervention spéciale du Créateur; » — cela redevient de l'évolution catholique, s'il est permis de parler ainsi, mais attendez la fin : — « Ce serait comme un éclair nouveau de la source lumineuse *que le monde recèle, en tant qu'il contient Dieu* et que Dieu le contient... » Nous voilà, cette fois, en plein panthéisme et nous ne sommes guère plus avancés que tout à l'heure!

Veut-on un autre exemple de ces étranges et dangereuses hardiesses? Parlant des développements et des transformations que recevra la religion d'Israël à l'arrivée de Jésus-Christ, l'auteur s'exprime ainsi: « Ce qui manque à l'embryon israélite, c'est l'âme chrétienne qui y sera infusée quand l'Esprit descendra, *socialisant le don personnel fait à Jésus de la divinité...* » Est-ce possible? Ce n'est donc pas la personne divine qui a pris la nature humaine, mais il y aurait en Jésus-Christ une personne humaine à laquelle la nature divine aurait été communiquée! L'idée n'est pas nouvelle, car c'est à peu près ce qu'enseignait, si je ne me trompe, vers le Ve siècle, certain patriarche de Constantinople. Il serait intéressant d'entendre le P. Sertillanges développer sa pensée et nous dire de quelle nature est cette union du Christ et de la divinité. Au fait il nous le laisse entendre puisque, d'après lui, le don personnel fait à Jésus de la divinité deviendra commun à tous les membres de l'Eglise qui recevront le Saint-Esprit. L'explication est courte, mais elle en dit long!

Cette doctrine mit le peuple de Constantinople en révolution contre son évêque, mais je n'ai pas ouï dire qu'elle ait attiré au P. Sertillanges la moindre observation et cela me laisse rêveur. Il est vrai

que, depuis une quinzaine d'années, nous avons lu et entendu tant de choses sur la divinité de Jésus-Christ!

L. Musy.

B. — JUSTICE. — EUCHARISTIE.

Le Père Sertillanges est un prédicateur couru, un conférencier applaudi, le professeur très goûté, que l'Institut catholique de Paris charge d'enseigner la saine philosophie à l'élite de la jeunesse ecclésiastique et laïque.

Nous savons qu'il est d'humeur peu endurante; mais l'incorrection de ses ripostes n'est pas une raison suffisante pour nous taire, lorsqu'il nous semblera utile de discuter — très courtoisement, d'ailleurs — avec lui.

I

Aux assises de la *Semaine Sociale* de 1911, on a entendu à Saint-Etienne son éloquente et chaude parole. Un contradicteur s'est présenté; le R. Père lui réplique dans l'*Univers* (1) :

« Qu'il est donc difficile, mon Dieu! de se faire comprendre!

» Comme votre collaborateur n'est évidemment animé, en ceci, que du pur amour de la vérité, je crois devoir lui dire fraternellement qu'il se trompe, prenant d'ailleurs toute la responsabilité de l'erreur, vu que j'aurais dû m'exprimer, si je l'avais pu, de façon non équivoque.

» Ce qui fait le quiproquo, c'est ceci :

» Léon XIII, saint Thomas et... tout le monde, distinguent la justice de la charité; j'ai l'air de vouloir les confondre : d'où protestations naturelles.

» Mais vraiment qui a pu me prêter une pareille puérilité? J'ai pourtant donné de la justice et de la charité des définitions suffisamment nettes, définitions que je n'ai pas inventées — heureusement; mais sur lesquelles je me suis appesanti jusqu'à redouter trop de subtilité logicienne.

» Or, si je donne de la justice et de la charité des définitions différentes, c'est donc que je les distingue!

» Mais autre chose est *distinguer*, autre chose est *séparer*, et je n'ai pris la parole à Saint-Etienne que pour m'élever contre la séparation indue et si fréquente de ces deux choses : justice, d'un côté : *Les affaires sont les affaires;* charité de l'autre : chose surérogatoire, étrangère aux contrats, extérieure au droit, purement sentimentale.

1. C'est dans ce journal que l'adversaire avait fait paraître ses observations.

» L'Evangile nous enseigne qu'en l'amour de Dieu et du prochain sont contenus *la loi et les prophètes :* donc aussi la justice. Or, dans ce monde des essences ce qui se trouve contenu en autrui, et qui n'est donc pleinement soi-même qu'en autrui, peut bien s'en *distinguer encore*, mais ne saurait s'en séparer sans mourir.

» J'ai dit et je répète que la justice bien comprise n'est qu'un reflet de la charité bien comprise. Ce reflet se distingue d'autres reflets et se distingue aussi de sa source; mais il ne s'en sépare point, et il en participe comme le rayon participe de l'astre.

» C'est en ce sens-là que j'ai dénoncé le « vieux dualisme. »

» Il ne s'agit pas de nier que justice et charité ne soient deux choses. Il s'agit de s'opposer à ce qu'on laisse ces deux choses sans lien, sans subordination féconde, sans unité.

» On remarquera que tel est, en effet, le sens précis du mot *dualisme.*

» Dualisme signifie, en philosophie, accolement de deux notions qui demeurent irréductibles, soit l'une à l'autre, soit à une troisième. Ainsi le dualisme manichéen reconnaissant comme nous le bien et le mal, les laisse subsister côte à côte, comme deux *principes* et refuse, contrairement au christianisme, de les résorber dans le *bien.* Est-ce que le christianisme, en opérant cette réduction, cesserait de distinguer le bien du mal? C'est cependant un reproche de ce genre qu'on m'adresse :

» Votre critique reconnaîtra, monsieur, qu'il y a là une question intéressante. C'est celle que j'ai voulu poser. Je l'ai résolue de mon mieux, montrant, parallèlement dans le domaine social, les conséquences du dualisme et celles de la conception unitaire.

» Si j'ai réussi, ce n'est pas à moi de le décider. Mon texte sera là pour plaider ma cause. A première audition, plus d'une difficulté a pu se faire jour; trop de complexités peuvent ici surprendre l'oreille la plus exercée et la plus bienveillante.

» En tout cas, il n'est pas étonnant que, parti d'un faux point de vue, tel auditeur ait méconnu le sens de la thèse. »

Plusieurs points sont à relever dans cette réponse.

En l'amour de Dieu et du prochain sont contenus la loi et les prophètes ; donc aussi la justice.

Eh! sans doute, comme toutes les autres vertus. Encore faut-il s'entendre sur le sens du mot *contenus.*

La Vulgate a *pendet;* le mot grec est κρεμανται : *sont suspendus.* Notre-Seigneur a donc simplement enseigné que la charité est le *point d'appui* de toute la législation révélée, de toutes les vertus imposées.

Commentant ce passage, saint Thomas (1) prend l'expression dans

1. Com. in Matth., XXII.

le sens de *fin* à laquelle tout le reste se rapporte et que le chrétien doit sans cesse poursuivre lorsqu'il agit. « *Dilectio est finis.* »

Mais le R. Père apporte une preuve d'ordre philosophique : ***Dans ce monde des essences, ce qui se trouve contenu en autrui et qui n'est donc pleinement soi-même qu'en autrui, peut bien s'en distinguer encore, mais ne saurait s'en séparer sans mourir.***

Par un habile tour de passe-passe, l'auteur attribue à Notre-Seigneur ses pensées personnelles : *Sont contenus.* Nous avons vu que le texte authentique dit tout autre chose. Mais examinons les propositions du syllogisme en elles-mêmes. Pour le P. Sertillanges, l'idée de justice est renfermée dans le concept de la charité; la charité inclurait donc essentiellement la justice, si bien que cette dernière vertu ne saurait se séparer de l'autre sans mourir. C'est brouiller inconsidérément les notions morales et détruire, quoi qu'on en dise, la distinction nécessaire des vertus.

Faisons un peu de théologie sérieuse.

Nous accordons bien volontiers que toutes les vertus morales, même acquises, sont connexes entre elles, s'il s'agit de leur état parfait.

Nous reconnaissons que la charité revêt toutes les vertus d'une parure merveilleuse, bien qu'accidentelle, en les orientant vers la fin *surnaturelle* de l'homme.

Nous convenons que, la charité disparaissant, toutes les vertus morales infuses disparaissent, en même temps que la grâce sanctifiante qui en était la source; quant aux vertus naturelles, tout en perdant l'éclat qui leur venait de la charité, elles persévèrent dans leur sujet, diminuées, imparfaites, mais *essentiellement les mêmes.* C'est ainsi que le Concile de Trente a défini que le naufrage de la charité n'entraînait pas fatalement la perte de la foi : « Si quelqu'un dit que la foi est toujours perdue par la disparition de l'état de grâce ou que la foi qui est ainsi retenue *n'est pas la foi véritable,* qu'il soit anathème ! » (1).

Or, si une vertu théologale est capable de survivre à la charité, à combien plus forte raison les vertus naturelles le peuvent-elles, d'autant plus que ces dernières ont presque toujours été laborieusement acquises.

Il n'est donc pas vrai que la justice, même *bien comprise,* n'est qu'un reflet de la charité. La justice est toujours une habitude réelle, ayant pour sujet la volonté comme la charité elle-même, et il faut proclamer bien haut que le pécheur et l'infidèle, frustrés de la vertu INFUSE de justice parce qu'ils sont privés de la charité et de la grâce sanctifiante, sont capables d'une vraie justice, dans le sens rigoureux du mot.

Il ne s'agit pas de nier que justice et charité ne soient deux choses,

---

1. Sess. VI, can. 28.

explique le R. Père. *Il s'agit de s'opposer à ce qu'on laisse ces deux choses sans lien, sans subordination féconde, sans unité.*

Cette explication ne cadre pas tout à fait avec ce qui précède; elle est en opposition formelle avec certaines phrases du discours prononcé par le P. Sertillanges, phrases que le contradicteur a notées séance tenante et que nous reproduisons après lui.

1°) *En tête des vertus, il faut la justice. Mais la charité ou fraternité organique en Dieu, voilà la justice.*

Pour tous les théologiens, c'est la prudence qui tient la tête des vertus, par la raison toute simple que son rôle est de fixer les règles des vertus morales et d'en déterminer le milieu.

Le mot de *fraternité* est un peu vague. Le P. Fontaine croit y voir « cette loi de charité qui nous porte à unir nos forces, à mêler tous nos efforts pour le bien, *sans trop regarder la part afférente à chacun* » C'est donc un concept totalement distinct de celui de justice qui, essentiellement et par définition, envisage et revendique cette part comme *sienne* dans le sens le plus strict du mot. A supposer même que les hommes ne soient pas frères en Dieu, la justice ne les obligerait pas moins à payer leurs dettes et à s'en tenir rigoureusement aux termes d'un contrat.

2°) *La charité, ressort principal, juge la justice. Justice dans la charité, justice de la charité.*

Admettons que la charité soit appelée ressort, dans le sens de *motif* qui nous porte à agir ou dans le sens de *fin* qui sollicite notre activité.

Mais que la fonction de la charité soit de juger la justice, c'est absolument faux. L'orateur, sans doute, n'a pas mesuré la gravité des conséquences qui découlent d'une affirmation aussi hasardée.

La justice se définit : Une volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui est dû. Ce qui règle la justice, c'est donc le droit, l'étendue du droit de chacun. Et ce droit, s'il s'agit de justice commutative, est un droit strict, fixé d'une façon mathématique et dont la violation entraîne l'obligation rigoureuse de restituer. S'il appartenait à la charité de régler la justice, jamais la restitution ne pourrait être imposée, car, de l'avis unanime des théologiens, la charité est incapable de l'exiger. Sans doute, en certains cas, la charité peut intervenir, par exemple, pour remettre en tout ou en partie une dette, pour aller au delà de ce qui est strictement réclamé; un bon chrétien, en agissant, ne fera jamais abstraction de cette vertu; il n'en est pas moins vrai que le droit auquel je renonce est un droit réel et qu'il n'était pas au pouvoir de la charité de le *régler*.

Le R. Père est visiblement influencé par ses préoccupations démocratiques Que n'a-t-il relu, avant de parler, l'encyclique *Rerum novarum* : il y aurait vu que, malgré toutes ses sympathies pour la classe

des travailleurs, Léon XIII ne fait pas intervenir la charité dans la détermination des salaires :

« Si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire. La même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune. Mais il en va tout autrement si au caractère de personnalité on joint celui de nécessité, dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail.

» Que le patron et l'ouvrier passent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira; qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire : au-dessus de leur libre volonté *il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne,* à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle *la justice proteste.* »

3°) *La fraternité en Dieu est la base sociale. La justice est une sorte de moyen inférieur qui intervient comme déficience d'unité.*

Il est admis généralement qu'on parle pour se faire comprendre. Tel ne paraît pas être le cas du Père Sertillanges. Et quand il s'écrie : « Qu'il est donc difficile, mon Dieu! de se faire comprendre! » ne pourrait-on pas lui répondre : « Il suffirait pour cela de parler comme tout le monde? »

L'explication la plus naturelle de la phrase citée semble être celle-ci : La fraternité est le moyen normal de fixer toutes les relations entre les hommes. A son défaut, quand l'unité créée par elle est rompue, il convient de recourir à la justice.

Mais alors, la justice n'est pas « l'organisation de l'amour » à quoi elle va être assimilée tout à l'heure; elle ne serait plus qu'un pis-aller. Il serait intéressant de connaître si le R. Père, dans le cours qu'il professe, a rayé la justice du rang des vertus cardinales. Il rabaisse, en vérité, outre mesure, cette habitude qui parmi ses parties potentielles compte pourtant la vertu de Religion.

Allons plus loin. La fraternité en Dieu est-elle vraiment la base sociale? Le Père Sertillanges se trouve ici en communauté d'idées avec M. Lorin, chef des catholiques sociaux et président des *Semaines Sociales.* M. Lorin, lui, a inventé la fausse théorie de « l'équivalence fraternelle des agents humains » dans laquelle il trouve le principe

fondamental ou la base de toutes nos relations humaines et de tous nos devoirs sociaux.

Pour le Père Sertillanges, c'est de notre fraternité en Dieu et non pas en Adam qu'il s'agit. Or, cette fraternité se fonde sur la communication que Dieu nous fait de cette vie divine qui se nomme la grâce sanctifiante : « Voyez, dit saint Jean, quelle charité nous a témoignée le Père : il a voulu non seulement que nous fussions appelés les enfants de Dieu, mais que nous le devinssions en effet. » La fraternité en Dieu nous introduit donc dans l'ordre surnaturel; il en résulte que pour le R. Père, il n'y a plus d'organisation sociale naturelle possible.

4°) *La justice n'est ni première, ni indépendante ; elle procède de la charité. La justice chrétienne, c'est l'organisation de l'amour.*

Tout à l'heure on nous disait qu'en tête des vertus il faut la justice; ici, la justice cesse d'être la première des vertus!

La justice procède de la charité. Vraie, s'il s'agit de la justice *infuse*, la proposition est fausse si elle s'applique à la justice *naturelle* dont il semble bien que le Père veut parler dans son discours.

La justice chrétienne, c'est l'organisation de l'amour. Cela finit par devenir déconcertant. A-t-on jamais entendu dire que le reflet organise le foyer d'où il émane, ou même qu'il en soit l'organisation?

Le mot, d'ailleurs, ici, change de sens. On nomme justice chrétienne l'ensemble des vertus : *Nisi justitia vestra abundaverit...* (1). Mais alors la charité n'est plus un foyer et la justice a cessé d'être un reflet; brusquement, les rôles sont intervertis et, finalement, c'est la justice qui contient la charité!

De tout ce qui précède il résulte que le discours de l'orateur de Saint-Etienne renferme des équivoques, des inexactitudes et même des contradictions.

II

Le R. Père Sertillanges écrivait au mois de mai 1911 dans une revue que je m'abstiens de nommer, pour montrer que cette critique ne la vise pas elle aussi :

« L'Eucharistie n'est pas un rite individuel. Ceux qui le croient ne la connaissent pas; ceux qui agissent en conséquence n'en tirent qu'un fruit partiel et je dirais : Ils n'en tirent pas du tout, si leur bonne intention, tout étroite qu'elle est, ne portait, en dépit d'eux, là où leur vue ne sait pas atteindre.

» L'Eucharistie, se proposant de nous incorporer au Christ, doit nous incorporer au Christ tel qu'il est, et le Christ n'est pas un être individuel. En tout cas, c'est un être tellement donné à son rôle qu'il s'identifie avec lui et devient un être universel. C'est le *Fils de*

1. Matt., V, 20.

l'homme. On ne s'incorpore à lui qu'à la condition de s'unir, en lui, à tous les hommes; de s'unir à eux par l'amour qui est le principe de tout; de s'y unir aussi, et en conséquence, par l'organisation de la vie en commun qui est le but de l'Eglise.

» Il y a loin de là à un acte purement individuel.

. . . .

» L'Eucharistie est le plus social en même temps que le plus intimement personnel des sacrements, parce que c'est le sacrement de l'amour.

» Par lui, l'homme s'unissant au Christ, s'unit à tout ce que le Christ s'est uni. Il le reçoit avec son corps, son sang, son âme et sa divinité; mais en se souvenant que son corps a été brisé et son sang répandu pour tous : que son âme est la sœur de tous, préoccupée du bien de tous, visant aux destinées de tous, et que le Dieu que cet Homme universel vient faire nôtre est le lien mystérieux de tous, fond commun, à la fois transcendant et immanent de tous les êtres.

» C'est bien encore ce qui est impliqué dans le symbolisme eucharistique, tel que l'ont compris nos Apôtres.

. . . .

» Si maintenant, nous nous souvenons que l'unité à établir entre nous n'est pas une unité quelconque, une unité purement sentimentale; que c'est une unité fonctionnelle, une vie organique et organisée, une réelle *société*, qui est l'Eglise, nous régissant au spirituel comme l'Etat nous régit au temporel; si nous nous rappelons, dis-je, cette vérité fondamentale, nous arriverons à dire que le fruit de l'Eucharistie, c'est comme le disent les théologiens : *l'unité du corps mystique du Christ (unitas corporis mystici),* c'est-à-dire notre constitution religieuse elle-même.

. . . .

» Il y a identité, disais-je, au fond, entre l'Eucharistie et l'Eglise. Je le prouve, maintenant, en disant que l'effet voulu de l'Eucharistie, c'est de nous unir au Christ tous ensemble; non pas comme un troupeau inorganisé, mais selon la forme de relations qui convient à notre nature à l'égard du surnaturel, c'est-à-dire constitués en Eglise.

» L'Eglise unie par le ciment de la charité : à son Christ tout d'abord et par là, membre à membre, selon les lois d'une vie organique, grâce à l'Esprit du Christ qui est amour et qui est vie : tel est l'effet qu'on attend de l'Eucharistie.

» Tous ses effets individuels en dérivent. Croire que c'est l'inverse, et que l'Eglise se constitue dans l'amour parce que des individus ont d'abord puisé au Christ des effets individuels à socialiser, ce serait du protestantisme tout pur. Nous disons, nous, que le groupe est premier : que le groupe est créateur, par rapport à l'individu. Le communiant n'a donc d'effets individuels à espérer que s'il com-

munie au groupe, en communiant au Christ tel qu'il est : Homme universel; en acceptant l'amour qui l'unit au Christ tel qu'il est : comme une loi organique grosse de toute l'organisation religieuse.

» Il faut toujours en revenir là : c'est le fond de toute la doctrine catholique.

» Nul individu ne puise au Christ, par lui à Dieu, en dehors duquel il n'a rien, que comme la feuille puise à la terre : par le moyen des branches, du tronc et des racines; selon la loi organique de l'arbre, en union avec les lois générales de toute vie. Vouloir s'unir au Christ en l'isolant, ou en s'isolant (car Lui ne se laisse pas isoler de son œuvre), ce serait être la feuille qui pour boire à la terre les sucs qui la nourrissent, s'arracherait de l'arbre et se collerait au sol. Qu'y trouverait-elle, si ce n'est l'abandon et la mort? »

Je ne vois pas bien le but que s'est proposé l'auteur, en parlant du sacrement de l'Eucharistie d'une façon aussi complètement inédite. Sa thèse laisserait entendre que, seuls, les catholiques dits *sociaux* sont en mesure de profiter de la sainte communion.

Si j'ai compris, l'Eucharistie forme ou constitue l'Eglise avec laquelle, d'ailleurs, elle s'identifie.

Le R. Père prise beaucoup le procédé d'identification : pour lui, l'Eglise se confond tantôt avec l'humanité, tantôt avec l'Eucharistie, en attendant, peut-être, qu'elle se confonde avec une science religieuse toute moderne.

En tout cas, le fruit immédiat du sacrement de nos autels irait au groupe social, et c'est en communiant à ce groupe que chacun de nous serait rendu participant de l'effet sacramentel.

Thèse pour le moins singulière; on aimerait à savoir sur quelles décisions conciliaires ou sur quels textes patristiques elle s'appuie. Une comparaison est apportée à titre d'argument; mais elle se retourne contre celui qui l'emploie. « La feuille, nous dit-il, boit le suc par l'intermédiaire des branches, du tronc et des racines. » C'est exact; seulement, les feuilles, ce sont nos bonnes œuvres, et c'est aux branches elles-mêmes que Notre-Seigneur nous compare; or, les branches puisent immédiatement dans le cep la sève qui les rend fécondes et le cep, c'est le Christ.

Il va de soi que pour recevoir fructueusement l'Eucharistie, il faut appartenir à l'Eglise; c'est à l'Eglise que la dispensation des sacrements a été confiée.

Il est certain encore que pour communier dignement, il faut posséder la charité fraternelle, qui ne se sépare pas de l'amour de Dieu et que suppose toujours l'état de grâce.

Quant à exiger des communiants la conviction que l'Eucharistie est un rite social et la volonté de s'unir en Jésus-Christ à tous les hommes, par l'organisation de la vie en commun, c'est passer de

beaucoup la limite des fantaisies permises. Sa Sainteté Pie X, le Docteur souverain et infaillible, n'exige d'autres conditions, même pour la communion quotidienne, que la pureté du motif joint à l'état de grâce. Voit-on les catéchistes exposer aux petits enfants les exigences du P. Sertillanges et se consoler de l'insuccès de leurs explications, en pensant que la bonne intention de leurs jeunes auditeurs « les porte, en dépit d'eux, là où leur vue ne peut atteindre ? »

Le R. Père traite de protestantisme le sentiment qui voit dans l'Eucharistie un rite avant tout individuel. Il faudrait alors admettre que tous les Pères de l'Eglise et que tous nos grands théologiens ont été ou sont encore protestants.

L'Eucharistie a été instituée sous forme de nourriture. Or, manger, même à table d'hôte, c'est essentiellement s'assimiler; contestera-t-on à ce phénomène son caractère *avant tout* individuel? Il est vrai que le R. Père a nommé l'Eucharistie « le plus intimement personnel des sacrements »; mais dans sa théorie l'effet individuel paraît s'absorber totalement dans l'effet social.

Qui manducat meam carnem, dit Notre-Seigneur, *in me manet et ego in eo* (1). Voilà qui semble très individuel. Cette inhabitation *compénétrante* exprime, d'après les Pères, la transformation de notre âme en Celui qu'elle reçoit : *Nec tu me mutabis in te, sed tu mutaberis in me* (2). Ce passage de saint Augustin est connu. Plusieurs Pères n'ont pas craint de comparer cette transformation à l'identification qui résulte du mélange de deux morceaux de cire fondus ensemble. *Sustentat, auget, reparat, delectat,* dit saint Thomas (3). Remarquons bien que tous ces effets sont individuels *immédiatement,* indépendamment de l'Eglise jouant le rôle de la mère de famille qui a préparé et qui sert le festin.

Je n'ai trouvé aucun théologien parlant d'effets, dont bénéficierait en premier lieu le corps social, pour se communiquer ensuite aux membres qui le composent.

C'est bien directement et immédiatement que l'âme communie à Jésus-Christ; c'est directement et immédiatement qu'elle puise en lui l'augmentation de la grâce sanctifiante. L'effet propre de l'Eucharistie est de cimenter plus étroitement notre union avec Dieu, soit en nourrissant la charité habituelle, soit en la portant à jaillir sous forme d'actes amoureux. Si les péchés véniels sont effacés, si le foyer de la concupiscence voit ses flammes amorties, si le gage de la résurrection glorieuse nous est accordé, c'est en raison d'un amour plus intense qui nous fait mieux détester le péché, qui rend l'âme plus forte contre les passions et qui donne un espoir mieux fondé de la

1. Joan., VI, 55.
2. S. Aug., *Conf.*, l. VII, c. 10.
3. Sum. theol., Pars III, qu. LXXIX, a. 7.

persévérance finale. En tout cela, y a-t-il autre chose que des phénomènes immédiatement individuels?

« *Le Christ n'est pas un être individuel. En tout cas, c'est un individu tellement donné à son rôle qu'il s'identifie avec lui et devient un être universel... L'homme s'unissant au Christ, s'unit à tout ce que le Christ s'est uni... en se souvenant que le Dieu que cet homme universel vient faire nôtre est le lien mystérieux de tous, fonds commun, à la fois transcendant et immanent, de tous les êtres* ».

Je ne doute pas que le R. Père, avec son remarquable talent, n'arrive à donner à cette dernière phrase un sens à peu près orthodoxe. mais je prétends que pas un panthéiste n'hésiterait à la signer.

Le Christ devenu un *être universel!* Il y a quarante ans, j'apprenais sur les bancs de la philosophie que l' « être universel » s'entend d'une notion générale et abstraite. Considérée dans l'intelligence qui l'a dégagée de toute donnée particulière et concrète, cette notion ou idée se nomme l'universel réflexe. Considérée dans les individus auxquels elle est applicable, cette notion s'appelle l'universel direct.

Il est évident que Notre-Seigneur ne saurait d'aucune façon être désigné sous le nom d' « être universel ».

Le Christ *Homme universel!* L'homme universel ne peut être que la notion d'humanité, telle que mon intelligence l'a dégagée des êtres qui m'entourent et qui me ressemblent, ou ce même concept, réalisé, individué. particularisé en tout individu qui peut s'intituler animal raisonnable.

Il y a donc ici, tout d'abord, une équivoque.

La transformation opérée par l'Eucharistie nous autoriserait-elle à nous servir de cette expression? Nullement. Par la communion, rien de ce qui constitue le Christ ne passe en nous-mêmes; sa chair ne se mélange pas avec la nôtre; son sang ne coule pas physiquement dans nos veines; son âme ne se fusionne pas avec notre âme. La grâce elle-même qu'il nous communique n'est pas un écoulement de la sienne, pas plus que la sainteté dont il nous investit n'est une émanation ou un prolongement de la sainteté qui lui est propre. Sainteté et grâce sont des modalités ou des accidents créés, c'est-à-dire venant informer notre âme sans avoir préexisté ailleurs. On dit bien que Jésus-Christ est la source de toute grâce; on se plaît à ajouter qu'il faut reconnaître en lui une sainteté de chef ou d'influence, qui déborde sur tous les membres de son corps mystique; mais ces expressions signifient simplement que si Notre-Seigneur est saint pour son Père et pour lui-même, il l'est aussi pour nous sanctifier et que, de fait, il n'y a en nous aucun degré de sainteté, de grâce ou de gloire qui n'ait été mérité par lui et qui nous soit appliqué en dehors de son intention formelle.

Si, par la sainte communion surtout, nous devenons d'autres Christs; si, au sortir de la sainte table mieux qu'en tout autre temps, nous pouvons répéter avec l'Apôtre : « Je vis, non, ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi, » ce n'est pas que Jésus-Christ soit devenu l'Homme universel; c'est parce que nous bénéficions de sa présence substantielle, parce qu'il nous communique une grâce plus abondante, qu'il accroît en nous la charité, qu'il nous anime de ses dispositions et qu'il nous transforme *moralement* selon l'Idéal qu'il est lui-même.

Le Christ n'est pas un être individuel! Aucun commentaire ne saurait légitimer un pareil non sens : essentiellement la phrase est mauvaise parce qu'elle nie la personnalité du Verbe fait chair.

Le R. Père tolérerait-il qu'on vînt écrire : « Le Christ est une créature », en spécifiant que le mot créature ne doit s'appliquer qu'à la nature humaine assumée par le Verbe? Malgré la restriction apportée, la phrase demeurerait condamnable, parce que la création se définissant : *Eductio substantiæ ex nihilo*, et que le mot Christ désignant la personne ou substance, les deux termes s'excluent mutuellement.

Boèce a fort justement défini la personne : *Naturæ rationalis individua substantia*, la substance individuée de la nature raisonnable. Individu et personne, s'il s'agit de l'être intelligent, peuvent être pris l'un pour l'autre. Si donc Jésus cesse d'être un individu, il cesse d'être une personne. Sa mission, qui fait de lui le Sauveur de tous, l'Eucharistie qui fait de lui comme la chose de tous, lui laissent toute sa personnalité, toute son individualité; jamais il ne cesse de mériter le titre d' « être indistinct en soi et distinct de tout autre » qui fait l'individu. C'est même précisément de l'individualisation du Christ sous chacune des deux espèces que se tire la raison de la concomitance de tous les éléments complémentaires de la personnalité. ...*Ibi esse necesse est quæcumque sunt ab eo indivisa, id est, conjuncta in unitate unius individui* (1). Jésus est donc dans l'Eucharistie, selon son être individuel, avec son organisme, ses puissances corporelles prêtes à agir; faisant toutes les opérations et ayant toutes les passivités qu'il exerce ou subit dans le ciel, bien qu'il soit à l'abri de toutes les actions qui pourraient être exercées sur l'hostie et bien qu'il se trouve dans l'impossibilité d'agir par ses sens sur l'extérieur par suite du défaut de contact quantitatif avec les objets qui l'entourent, défaut qui provient de sa manière miraculeuse de subsister. Et cet être individuel eucharistique est le même qui est au ciel, car il n'a pas été tiré de la substance du pain, mais il est proprement l'*Individu* qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie, qui a été couché dans la crèche et qui expira sur la croix.

1. Billot. *De Ecclesiæ sacramentis*, I, 421.

Et il n'y a pas d'explications qui tiennent : une telle manière de faire de la vulgarisation théologique est inadmissible. Le P. Sertillanges semble s'être donné la mission de bouleverser toutes les notions traditionnelles; il s'arroge le droit d'introduire dans l'exposition de la Doctrine des néologismes qui font redouter des *théories* nouvelles. « On l'a observé depuis longtemps, écrit très judicieusement le P. Aubry (1). toujours un mot nouveau germe dans le langage humain, quand une idée nouvelle a été conçue. Les noms ont plus d'importance qu'on ne croit; et comme dans l'ordre du vrai, ils sont le symbole des idées justes, le préservatif et le rempart des vérités contre les notions inexactes, la sécurité des sciences et de la philosophie; de même dans l'ordre du faux, ils sont le caractère distinctif du mensonge et la dénonciation de l'erreur, ils la trahissent. Aussi nous savons combien les Pères et les Docteurs, tous les maîtres de la théologie catholique, ont recommandé avec saint Paul, l'exactitude et l'esprit de tradition dans les expressions : *Formam habe sanorum verborum, devitans profanas vocum novitates* » (2).

Chanoine MARCHAND.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

(1813-1913)

II. — L'AME CHRÉTIENNE DE LOUIS VEUILLOT

Au temps de sa jeunesse et dès le lendemain de sa conversion, Louis Veuillot aurait voulu écrire un roman sur la beauté de l'âme chrétienne. Cela devait s'intituler : *Frère Christophe, l'ami du peuple.* Il n'en a composé que la préface et les dernières lignes sont d'un accent lyrique. « J'ai vu à Rome, — s'écrie le néophyte, — le miracle du génie humain; les montagnes de la Suisse m'ont laissé admirer les splendeurs de la nature; mais je n'ai rien vu d'aussi beau et d'aussi miraculeusement admirable qu'un cœur enflammé de l'amour de Dieu. »

C'est à un spectacle pareil que je convie maintenant mes lecteurs.

1. De la Méthode des études ecclésiastiques, 1re édition, p. 100.
2. II Tim., I, 13; IV, 20.

Mais il faudrait la plume de Veuillot pour esquisser l'âme de Veuillot. Il se plaisait, après avoir égratigné le rude papier du journal, à ces analyses reposantes et reposées. Il aimait à errer dans la conscience des saints et il en jouissait, comme un Sainte-Beuve ou un J. Lemaître se délectent dans la contemplation des grands génies harmonieux. Le parfum qui s'exhale des belles âmes chrétiennes l'enivrait, lui montait à la tête; il se sentait fier à leur contact, car elles étaient de sa famille et leur gloire faisait partie de son patrimoine. Le même orgueil nous prend à nous approcher de son cœur et à entrer dans sa vie; mais on craint en même temps de n'en pouvoir reproduire une image fidèle, et le sentiment d'impuissance qui n'est qu'un regret devant les œuvres des hommes devient presque un remords devant de telles âmes qui sont le chef-d'œuvre de Dieu. Essayons tout de même de raconter et de peindre les ascensions morales de Louis Veuillot.

I

Il faut d'abord nous représenter l'état d'âme de L. Veuillot à la veille de sa conversion.

Il a 24 ans. Depuis le jour de sa première communion, il n'a pas mis les pieds dans une église. Il a dirigé un petit journal, à Rouen d'abord, à Périgueux ensuite; il vient d'entrer, non sans éclat, dans la presse parisienne. La religion catholique est une inconnue pour lui; il l'ignore, mais il ne la blasphème point. Elle l'attire plutôt, vaguement et à son insu. Il écrira un jour: « J'avais la religion de la lyre; non, c'était quelque chose de plus ». Et pourtant, vers 1834, le mot — la religion de la lyre — caractérise assez bien son état moral. On sent de temps à autre affleurer sur sa conscience de ces mélancolies et de ces nostalgies religieuses à quoi se reconnaît la génération romantique. Un bout d'élégie lui vient sous la plume quand d'aventure il songe à son âme dépeuplée des choses divines. Un jour, il s'est rendu en chroniqueur au pèlerinage de Bon-Secours; il a vu là de braves gens en prière et il a souffert de ne pouvoir s'agenouiller avec eux : « Je sentis des regrets, — écrit-il en son journal, — de ne pouvoir faire comme ceux qui m'entouraient; ils priaient avec ferveur, avec tant de foi que j'aurais voulu plier les genoux et prier. Il doit être si doux de croire bien fermement que la prière de votre cœur s'en va toute rayonnante au ciel et que, là, elle est entendue ». Il se moquera plus tard du rituel sentimental familier aux romantiques, de la religion des larmes, des soupirs et des désirs; il me semble qu'à ce moment le petit journaliste de Rouen et de Périgueux en est un peu là, lui-même, qu'il a du « vague à l'âme » et que « l'infini le tourmente. »

Mais il est tourmenté par autre chose aussi. Une espèce de lassitude

morale l'envahit lorsqu'il se regarde et qu'il fait le compte de sa vie. Elle lui apparaît vaine, inutile, sans but, avec toutes les besognes auxquelles on ne croit pas, les petits succès de salon, les petits applaudissements de la rue, et tout cet amas de petites choses qui font que l'homme est à leur taille et qu'il ne se grandit ni pas l'idée ni par l'action. Il daube les libres-penseurs, les bourgeois rentés de Périgueux, mais, quand il a bien ri, il ne peut s'empêcher de se dire : « J'évite de descendre en moi-même, car c'est là que je suis leur égal, peut-être leur inférieur. Ils savent ce qu'ils veulent et je ne le sais pas; et, si j'ai des troubles qu'ils ne connaissent pas, qui m'assure que je ne suis pas traître à mon âme et à ma destinée, autant et plus qu'ils ne le sont eux-mêmes au but final de la vie? Mais quel est-il ce but mystérieux, invisible?... » Il ne sait pas, il cherche. Il est mal entouré d'ailleurs. Un « vieux dignitaire » à qui il confie les angoisses de son âme lui répond : « Il n'y a de joie certaine que de bien boire et de bien manger ». Un jour, il reçoit une lettre de son ami, Gustave Olivier; celui-ci lui annonce qu'il est chrétien, qu'il a un confesseur et qu'il communie. L. Veuillot porte la lettre au préfet Romieu, une façon de bohème qui a rangé sa vie au fur et à mesure qu'il escaladait les hauteurs. Romieu sourit, branle la tête et déclare : « Votre ami est fou! » Et L. Veuillot, qui aura bientôt l'insurrection facile contre les avis préfectoraux, n'ose trop protester contre celui-ci. Ses amis de Périgueux sont des libéraux et des voltairiens; les meilleurs sont les indifférents et les inoffensifs. Il n'est tout à fait ni avec les uns, ni avec les autres : c'est un incertain qui a besoin de se fixer, un inquiet qui a faim et soif de repos...

Cette conversion de Gustave Olivier l'a impressionné beaucoup plus qu'il n'avoue au préfet Romieu. Le jour où il entendit prononcer par son ami des mots dont il ignorait presque le sens, il se sentit troublé au plus intime de sa conscience. « Je veux me réfugier sous ton aile, — lui écrit-il, — te voir, t'entendre, te suivre, si je puis. » On dirait qu'il soupçonne en lui cet ange de Dieu qui remue l'eau en la piscine évangélique et lui communique une vertu de guérison. Et, durant quelques mois, les lettres se suivent, étrangement mélancoliques et gémissantes. Il est évident que ce malade a le sentiment de son mal, l'horreur de son état, le vague désir d'une guérison. Tout cela est très confus d'ailleurs. La plainte est aussi obscure que la conscience d'où elle sort. L. Veuillot dit, après s'être bien regardé en lui-même: « Je m'aimerais mieux franchement mauvais que tel que je suis... Jamais mon cœur n'est au niveau de ma tête... Je suis dans un malaise et dans une folie continuelle. » Il s'y perd à la fin. Un tel état d'âme n'est plus de l'indifférence; le malade est éveillé de son coma, ses paupières s'ouvrent et il est facile de surprendre dans ses yeux ce que le P. Bourget appelle « l'aube d'une autre âme ». Et pourtant

il s'aperçoit à peine de ce réveil; il essaie de s'analyser et il se croit encore l'indifférent de la veille. Ecoutez comme il parle de lui-même à Gustave Olivier : « Ce n'est pas de la négation, pas même du doute, c'est de l'indifférence. Oui, l'indifférence est dans mon cœur, et pourtant mon esprit voudrait s'élever à la foi, mon esprit sent que la foi serait douce et belle et que l'indifférence est une immonde lâcheté. Quand je me sens bien malheureux, bien bas, bien misérable, j'ouvre au hasard l'*Imitation de Jésus-Christ*, que tu m'as donnée, je lis un verset, je verse quelques larmes : ces larmes entraînent avec elles mon émotion, comme un torrent emporterait quelques parcelles d'or, et je retombe aussitôt plus que jamais froid et vide. » Et alors, perdu dans le labyrinthe de cette conscience, à demi-somnolente, à demi-éveillée, incapable de s'expliquer son trouble intermittent et les mots qu'il vient d'écrire presque malgré lui, il ajoute : « Je suis comme un instrument dont un artiste invisible tire des accords que je ne puis comprendre. » Plus tard, dans son poème inachevé, *Cara*, il esquissera le portrait d'un héros dont les inquiétudes et les nostalgies furent les siennes, et c'est bien son état d'esprit d'alors qu'il représentera dans ce magnifique sonnet qu'on vient d'exhumer :

C'est vraiment une chose atroce et désolante
Qu'on ne puisse jamais rester seul avec soi,
Sans qu'aussitôt s'éveille, insoluble, insolente,
L'horrible question du doute et de la foi.

Pourquoi m'en occuper? — Ah! sans doute, mais quoi?
Si le problème est là, si ma raison dolente
Dans son aile a reçu cette flèche brûlante
Et ne peut l'arracher, en suis-je maître, moi?

Je subis le tourment, ou plutôt j'ai la honte
De redouter le faîte où malgré moi je monte
Et de vouloir descendre, et ne le pouvoir pas.

Toujours je me dis : *Marche!* et je m'écrie : *Arrête!*
Si je regarde en haut, je sens tourner ma tête,
Je me sens étouffer à regarder en bas.

Cette « flèche brûlante », cette ascension involontaire et forcée, cette sorte d'asphyxie morale que Veuillot éprouve à s'attarder dans le val d'en bas, toutes ces souffrances sont des grâces de Dieu. « Seigneur, — disait saint Augustin, — mon cœur sera dans l'inquiétude tant qu'il ne se sera pas reposé en Vous! » L. Veuillot est inquiet, tiraillé en sens contraires, écartelé pour ainsi dire entre le besoin et l'impuissance de croire. Il appelle la lumière et il a peur d'elle. « Je veux voir et je crains de voir »; il mettra bientôt cet aveu sur les lèvres d'un de ses personnages. Il en est là lui-même, et je ne sais rien de plus dramatique que cette lutte entre le Maître et l'ouvrier,

entre le Maître qui dit : « Viens et suis-moi! », et l'ouvrier qui répond, ou à peu près : « Hélas! je n'en ai pas le courage... Hélas! je n'en suis pas digne!... »

L. Veuillot confessera un jour une troisième raison déterminante de sa conversion., celle que l'on pourrait appeler la *raison sociale.* Peut-être ne la sentira-t-il vraiment qu'en 1839, devant le cercueil de son père. Il y aura des anathèmes dans la véhémence de sa douleur; il maudira ceux qui ne savent dire au peuple que ceci : « Sois soumis, car si tu te révoltes on te tuera! » et qui lui ôtent en même temps toute croyance et toute espérance qui console. Mais il n'avait pas attendu de pleurer pour comprendre que l'impiété populaire est une véritable iniquité sociale. Il souffrait en lui-même, il souffrait pour les autres aussi; il souffrait pour la multitude d'en-bas qui, n'ayant plus de Dieu, n'a plus rien qui la soutienne dans la vie et dans les misères de la vie. Et c'est de bon cœur qu'il eût donné son talent, son avenir, sa petite fortune pour la rançon de tant de malheureux. « Ah! je le sais maintenant pourquoi j'ai tant souffert! — écrira-t-il en 1841 en parlant des maîtres de la société. — Que ne peuvent-ils me reprendre ces vains avantages et rendre à tous mes frères, les pauvres, ce qu'ils avaient jadis, ce qui leur a été enlevé, ce qu'il me faudra déplorer toute ma vie de n'avoir pas eu plus tôt : la connaissance de Dieu, ce pain de chaque jour; l'amour de Dieu, ce repos de toutes les heures; la prière enfin, cette espérance de tous les instants, cette inépuisable richesse, ce secours infaillible! C'est là le trésor du pauvre; c'est là l'égalité, c'est là l'ordre, la fortune, la joie! C'est là tout ce qui lui faut et tout ce que votre Charte (que je ne méprise point d'ailleurs) ne donnera jamais! Si, grâce à une éducation chrétienne, véritable apanage que la société doit à tout homme naissant en pays chrétien, il y avait eu pour moi un seul souvenir d'innocence, de candeur et de foi dans le son des cloches du dimanche,... combien je vous en serais plus reconnaissant, ô bourgeois, que de la place que vous avez prétendu me faire! » Il y avait donc en L. Veuillot un inquiet affamé de certitude, un homme de conscience désireux d'être utile, un homme de cœur enfin révolté contre l'oppression du peuple par les bourgeois impies. La grâce divine va s'emparer de ces inquiétudes, de ces désirs, de ces révoltes; elle va faire de ce petit journaliste le plus complet des chrétiens, le plus fier des soldats, le plus intrépide des défenseurs de l'Eglise.

Au mois de mars 1838, Louis Veuillot est donc à Paris; il collabore au *Moniteur parisien*, une feuille à peu près incolore où il s'ennuie à périr et que, dans l'intimité, il appelle *le Canard.* Un lundi de Carnaval, son ami Gustave Olivier le rencontre sur le boulevard triste comme un croque-mort en disponibilité. Il a croisé

sur sa route des masques enroués et avinés; un amer dégoût lui soulève le cœur. — « Qu'as-tu? » lui demande Gustave Olivier. — « J'ai l'hiver, j'ai Paris, j'ai des journaux à lire, j'ai un journal à faire. Nomme-moi donc un malheur, un chagrin que je n'aie pas! » Il n'avoue encore que la moitié de sa misère; l'autre moitié est le secret de Dieu. Et Gustave le tente, il lui parle d'un voyage en Sicile, en Grèce, en Turquie. Louis tâte sa bourse, elle est plate, ma foi! Mais il est au mieux avec le gouvernement; il obtient de M. de Salvandy un de ces billets circulaires qui, sous le titre fastueux de « mission », rentraient déjà dans le genre du voyage d'agrément. Et il part : « Je croyais aller à Constantinople, — a-t-il dit, — j'allais plus loin. J'allais à Rome, j'allais au baptême! »

Il faut lire dans *Rome et Lorette* le dénouement du drame intérieur. Je ne sais rien de plus beau dans l'histoire des âmes. Pas d'étalage indiscret; pas un soupçon de ces Confessions à la Jean-Jacques, l'étrange pénitent qui bat sa coulpe sur la poitrine du genre humain et qui, après avoir remué l'ultime vase de son cœur, trouve encore moyen de se hisser sur les autels. Des luttes et des hésitations, des prières et des larmes, de mélancoliques regards vers le passé, quelquefois un doute léger, un dernier doute, pareil à ces nuages qui flottent sur l'horizon à l'heure où le soleil se lève, et puis la joie sereine d'un grand jour, la joie du pardon : « Lorsque, levant sa main sur ma tête, le ministre du Seigneur prononça d'une voix douce et grave les paroles sacramentelles de la miséricorde et du pardon, je me courbais plus bas en frémissant d'allégresse; j'adorais le secret inexprimable de la clémence divine, et je compris que Dieu pouvait me pardonner. » Et enfin, le lendemain, la communion, sa « première communion » à Sainte-Marie-Majeure. En tout ceci, une très grande franchise, une simplicité d'enfant. L. Veuillot ne s'érige point en sujet de pendule pour les parloirs de communauté, en figure de saint pour les verrières d'église. Même au retour du confessionnal et de la Table Sainte, il a souffert et il l'avoue. Tout le passé revenait vers lui, non plus misérable et souillé comme au jour du renoncement, mais « revêtu de jeunesse et de gloire, tendre, plaintif, touchant. » Les choses rejetées surgissaient à son esprit; elles lui disaient : « Nous sommes encore là, nous l'aimons encore... Tu vois que nous ne tombons pas, comme la feuille de l'églantier, au premier vent qui s'élève : que cherches-tu qui ne soit parmi nous? » Et il était tenté d'étendre les bras vers les jouets brisés. Il écrivait à son frère : « Je suis horriblement triste... Le combat a réellement commencé à l'acte qui devait le finir... Ce que j'ai abandonné avec le plus de facilité me devient cher... C'est une dure et épouvantable situation que celle-là. » Et, comme il a peur d'être vaincu à la fin et que les ironies du monde ne soient maintenant à l'adresse du Dieu qu'il n'a

pas su garder, il ajoute : « Quelle que soit au surplus l'issue de la lutte, je proteste d'avance contre la lâcheté qui me ferait succomber : si le mal triomphe, ce n'est pas que la religion ne soit point bonne; c'est que je suis trop mauvais ». Comme il est vrai, cet homme! Et comme il est noble, touchant, dans ses délicatesses de fils pour cette religion qu'il ne connaît que depuis quelques jours!... J'imagine que, si Notre-Seigneur avait voulu ajouter un épilogue à la parabole de l'enfant prodigue, il l'eût fait de ces sentiments et de ces paroles, et que le pauvre jeune homme eût dit comme Veuillot : « Si je m'en vais encore, n'en accusez ni la tendresse, ni la sagesse de mon Père; c'est que vraiment je suis trop mauvais. »

II

Entrons maintenant dans l'intime même de L. Veuillot : nous allons admirer la mâle beauté d'une âme profondément et totalement chrétienne. La voilà radoubée, restaurée; elle ne tardera point à se rasséréner. De Rome, L. Veuillot n'est pas allé à Constantinople; au fond, sa « mission » était terminée. Il rentre à Paris par la Suisse; il fait une retraite chez les Jésuites de Fribourg. Un moment, on craint qu'il n'en sorte pas et que, pour me servir de son mot plaisant, « sa future ne soit la Très Sainte Trinité ». Mais non, il revient; il ne s'est jamais senti si près d'être heureux; « Jamais, — écrit-il à son frère, — je ne me suis senti autant de courage; jamais bon cheval, enfermé depuis longtemps dans l'écurie, ne s'est plus réjoui de partir pour la course et n'a considéré d'un œil plus satisfait l'étendue du champ ».

Une chose frappe tout de suite dans les lettres et les ouvrages de L. Veuillot qui datent de cette époque : c'est l'absolue pureté de son catholicisme. Celui qui sort de la piscine n'est pas un boiteux ou un paralytique à moitié guéri, qui penche à droite, s'incline à gauche, et introduit dans sa marche ces oscillations de pendule isochrone à quoi se reconnaissent les libéraux et les modernistes de tous les temps. Il est catholique, rien que cela et tout cela. La vérité qu'il a embrassée et qu'il se jure de défendre est celle qu'il définit à son frère, « la vraie vérité bien claire, bien authentique et bien pure de tout soupçon ». Il ne retranche ni n'ajoute; il le prend telle qu'elle est dans l'Evangile, telle que l'Eglise l'a interprétée, telle que la tradition des siècles l'a transmise et consacrée. Il y a eu au XIXe siècle une façon de rationalisme catholique; des hommes, bien intentionnés d'ailleurs et de cœur vaste, se sont dit qu'il ne fallait point faire de la vérité religieuse un fantôme à effrayer les gens : ils l'ont parée, ce qui est très bien; ils l'ont adoucie, ce qui est déjà périlleux, car la vérité n'a besoin ni de fard ni de maquillage; ils l'ont atténuée, diminuée, ce qui est un crime, car le Maître a dit de sa vérité divine

que « pas un point ni une virgule n'en seront retranchés jusqu'à ce que toutes choses soient accomplies. » En notre siècle raisonneur, des chrétiens, des prêtres, des philosophes, des savants, d'anciens élèves de la Sorbonne... ou d'ailleurs, se sont employés à faire sa part au surnaturel, à ne pas l'exagérer outre mesure, et comme disait l'un d'eux, à ne point « hérisser de lames de rasoir les portes de l'Eglise ». L. Veuillot n'est ni un rationaliste, ni un naturaliste. « La raison, — écrit-il au lendemain de sa conversion, — est comme le vin de l'intelligence humaine. Il y a une mesure où elle fortifie; passé cette mesure, elle tue. Il n'en est pas ainsi de la foi, l'excès n'est pas à craindre; l'excès de la foi, c'est la juste mesure de la raison, puisque c'est la complète obéissance aux ordres de la Sagesse même, aux ordres de Dieu. » Il était entré dans l'Eglise, comme le voyageur fatigué entre à l'auberge des soirs; il n'avait pas à poser ses conditions, il ne les posa point. Il avait mieux à faire; quelque chose venait enfin de naître en son cœur, une joie exquise, une véritable ivresse, la joie et l'ivresse de la vérité connue, embrassée, ardemment aimée. Quand il descendait en lui-même et qu'il comparait son état d'âme d'aujourd'hui à celui d'hier, il ne pouvait en revenir de surprise et de gratitude douce. Il écrivait : « Dans ce temps-là j'étais toujours hérissé de *peut-être*. Plus de ténèbres à présent. Dieu, me regardant d'un œil plein de miséricorde, a dit : Que la lumière soit dans cette âme! Et la lumière y brilla tout aussitôt. Je *sais*, entendez bien cela, madame, je sais tout ce que l'homme peut désirer avec sagesse sans redouter d'être déçu; c'est la foi, c'est l'amour et la crainte de Dieu ». Cela ne s'est peut-être pas vu deux fois au cours du siècle dernier. J'ai entendu d'illustres convertis qui, du « besoin de croire », et des « raisons actuelles de croire », et de leur acte de foi, composaient d'admirables conférences. Et je ne sais pourquoi ils gardaient un air à demi-inquiet, jusque dans la victoire. En même temps qu'ils exaltaient le gouvernement de l'Eglise, où l'autorité vient d'en haut, ils célébraient la Démocratie, où l'autorité vient d'en-bas. Et puis, nous regardant du sommet de leur génie, ils semblaient nous dire : « Tout de même, êtes-vous heureux que de ma chaire de Sorbonne, que de ma chaise à la *Revue des Deux-Mondes* et de mon fauteuil à l'Académie française, j'aie daigné condescendre jusqu'à vous! » Ils étaient à la fois sublimes de gloire et... d'humilité. L. Veuillot, lui, ressemble à un enfant qui s'agenouille, qui joint ses petites mains et qui récite avec une adorable candeur le *Credo* que sa mère lui a appris. Et cela durera toujours. Il va vivre en pleine lumière, toujours plus radieux, toujours plus calme, toujours plus solidement rivé à cette maison où on l'accueillit et où il trouva le repos des certitudes intégrales. Et, si l'on veut savoir la note dominante de son âme et de sa vie, il faut lire ces trois strophes sur lesquelles s'ouvre le *Parfum de Rome* :

« O Dieu du ciel et de la terre, qui avez choisi Rome entre le ciel et la terre, comme un point où vous daignerez descendre et où nous pourrions monter, afin qu'il nous fût donné sur la terre de plonger nos regards jusque dans le ciel, et de vous voir de nos yeux, et de vous toucher de nos mains, et de recevoir dans nos oreilles de chair quelque chose du son de votre voix;

» O Dieu des anges et des hommes, Dieu des pauvres, Dieu des faibles, Dieu clément qui créez en nous les bons désirs et qui les entendez;

» Soyez béni de m'avoir appelé dans votre Rome,... d'avoir ouvert mon intelligence à sa parole, d'avoir purifié et illuminé mes yeux dans sa lumière : et alors j'ai connu le ciel et le monde, et moi-même, et Vous! »

Il était donc catholique par toute son âme. Ai-je besoin d'ajouter qu'il le fut dans toute sa vie? Ceci encore est admirable chez L. Veuillot, non pas qu'il ait pratiqué la foi qu'il avait reconquise, mais qu'il ait mis dans sa piété une telle franchise, tant de simplicité à la fois et tant de fierté. Il fut fier d'être le plus humble des chrétiens, comme M. Homais est fier d'être le plus éclairé des apothicaires. Il crut que c'était une gloire pour lui, et qu'elle en valait bien d'autres, de savoir s'agenouiller pour la prière, d'avoir un chapelet dans sa poche, et de se soumettre à toutes les lois de l'Eglise. Au lendemain de sa conversion, une jeune mondaine se refusait à croire qu'un tel homme, qui avait tant d'esprit, pût encore par surcroît avoir un confesseur et se souvenir que le vendredi n'est pas tout à fait un jour comme les autres. Et L. Veuillot lui écrit cette lettre où il y a un peu de malice, mais surtout l'orgueil du chrétien qui n'a rien à cacher de sa piété, parce que sa piété n'a pas à rougir : « Il est bien vrai, madame, que je me suis converti; c'est-à-dire que, d'indifférent ou d'irréligieux que j'étais, je suis devenu chrétien, remplissant les devoirs qu'impose la foi catholique. Oui, madame, je fais ma prière le matin et le soir et souvent encore dans la journée; oui, madame, j'observe l'abstinence et le jeûne aux jours prescrits; oui, madame, je me confesse ainsi que beaucoup d'honnêtes gens, et je communie ordinairement, le dimanche, en compagnie des portiers et des servantes de mon quartier, compagnie à vrai dire moins nombreuse que je le souhaiterais, mais du reste excellente et mélangée dans une assez forte proportion d'hommes et de femmes, mes égaux devant Dieu, mes supérieurs dans le monde et mes supérieurs de beaucoup. Tout cela est très vrai; je fais ces choses, on vous a bien informée... » Et, après avoir montré son cœur désormais pur de toute haine, délivré de toute incertitude, il ajoute en cette langue lyrique des Saints qu'il parle pour la première fois : « Ce bonheur est le mien; il est tout nouveau dans ma vie et je n'en ai jamais connu qui lui fût comparable. Aimer sans reproche et sans mélange de haine, c'est

une joie vive, noble, continuelle, immense... et cette joie n'est rien pourtant, absolument rien, à côté d'une autre joie chrétienne qui s'est tout à coup révélée à moi comme un monde enchanté, comme un océan de délices où je me plonge, où je me berce, où je m'enivre avec de tels transports que, parfois, les yeux baignés de larmes, je me demande si c'est bien moi qui goûte de pareils ravissements... » A l'écouter ainsi, on se dit qu'il n'a pas pu improviser en quelques jours cet état d'âme, ces sentiments, ce langage; on se dit qu'il était chrétien depuis longtemps, sans le savoir, et que le coup de la grâce n'a fait que préciser et lui révéler tout ce qu'il y avait en lui de foi cachée et de christianisme latent.

M. J. Lemaître écrit : « J'ose dire qu'aux heures douloureuses il y eut chez Louis Veuillot de la sainteté. » Il ne s'agit point de canoniser, mais seulement d'admirer. La vie chrétienne de L. Veuillot est admirable, comme une de ces légendes de sainteté que l'Eglise fait lire à ses prêtres dans le Bréviaire. Telle page écrite par lui au retour de la Table Sainte fait songer à ces actions de grâces qui sont le secret des grandes âmes mystiques. Celui dont on a fait un monstre d'orgueil est humble devant Dieu et devant les hommes, comme un frère lai de couvent. Il implore des prières pour lui et pour son œuvre avec une simplicité enfantine. Il se sent indigne du choix dont il fut l'objet, de l'épée qu'il tient, du drapeau qu'il porte : « Priez beaucoup, faites beaucoup prier! — écrit-il à un ami. — J'y ai quelque droit comme soldat de la bonne cause, quoique soldat si indigne, en vérité, que je crains de manquer la palme. Si vous connaissez quelque âme fervente et humble qui prie et lutte loin des éloges du monde, sous les seuls regards des anges et qui ne demande à Dieu, de tous les biens possibles, que le bonheur de l'aimer beaucoup, c'est à celle-là qu'il faut me recommander. Demandez-lui pour moi ses prières, sa pitié! » Rien ne le console et ne le soutient comme de se dire que des mains se lèvent pour lui vers le ciel : « Ce sont autant de branches tendues à un malheureux qui se noie. » Et il ne cesse de mendier à tout venant un souvenir devant Dieu.

Il prie lui-même, il ne se repose de travailler que pour prier. Elle est de lui cette belle définition de la prière chrétienne : « Que Dieu est bon de broyer nos cœurs froids et durs pour en dégager cette étincelle et ce parfum qui est la prière! » Il aime entre toutes la prière liturgique. Les offices de l'Eglise sont sa joie et son repos. Il a passé un dimanche dans un petit village de Bourgogne et sa lettre est remplie du plaisir qu'il a savouré au chant des Vêpres : « J'avais depuis bien des années négligé ce devoir de piété, je m'y reprends. Pour tout dire, je n'ai pas grand mérite; il me serait aussi pénible d'y manquer qu'autrefois de manquer une distraction, et, plus récemment d'abandonner un travail. Voilà ce que c'est d'avoir commerce avec les vivants, dans le monde et dans les livres. On

finit par trouver plus de charme à la voix cassée d'un curé qui entonne ou détonne les psaumes, qu'à toute la légèreté des conversations et à toute la profondeur des philosophies. Que Dieu est bon de nous faire vieillir pour nous ramener de force au sérieux qui est la prière! » Les fêtes catholiques lui mettent l'âme en jubilation. Jadis, à Rouen, au temps de sa jeunesse incrédule, il regrettait que la Révolution de Février eût supprimé du calendrier la procession de la Fête-Dieu, « une noble, et touchante, et superbe fête »; maintenant, il porte le dais dans les pieux cortèges. Et il en est fier, plus fier, qu'il ne sera jamais de porter sur ses épaules son journal et toute sa gloire. Mais il est plus ému encore que frémissant d'orgueil. Il a assisté à une procession à Plombières; c'était magnifique, ces hommes découverts, ces pompiers sous les armes, ces enfants qui portaient chacun un petit drapeau, ces petites filles parées de robes blanches et de rubans bleus. « Deux personnages m'ont particulièrement attendri : un caporal des pompiers, âgé de plus de quatre-vingts ans, un tambour des enfants âgé de six ans. Le caporal tenait son sabre d'une main tremblante et marquait le pas d'un pied tremblant. Le tambour tambourinait comme un petit enragé, accompagnant toujours. Ces simplicités autour du bon Dieu me donnent des envies de pleurer. » Les larmes lui venaient aux yeux; il était poète plus que jamais. Le charme simple ou grandiose de la liturgie catholique l'impressionnait jusqu'aux dernières profondeurs de l'âme. Il y a des lettres de Veuillot qui eussent fait envie à Chateaubriand et qui sont plus belles que tout ce qu'il y a de plus beau dans le *Génie du Christianisme*, car on sent ici autre chose qu'un peintre qui broie des couleurs; on a devant soi un chrétien qui a le sens intime et direct du surnaturel et à qui le cadre du tableau n'en fait pas oublier le sujet essentiel. Lisez plutôt cette page écrite d'Epoisses au matin de Noël 1866 : « J'ai suivi tout l'office et je ne sais pas pourquoi je ne passe pas ma vie à chanter des psaumes, car, à aucun point de vue, je ne trouve rien de si beau, C'est là que l'on apprend la bonne politique, la bonne littérature, le bon amour. Il faisait un temps à mettre en description. Une lune voilée de vapeurs, non pour se cacher, mais pour laisser voir les étoiles qui luisaient comme des yeux contents; tous les arbres poudrés de cristal, la terre sèche, craquant joyeusement sous le pied; mais pas de froid, si ce n'est tout juste ce qu'il ne fallait pour produire ces merveilles. Cela devait être ainsi, la nuit du *Gloria in excelsis.* »

Et cette piété, qui se pare de poésie, s'ennoblit surtout d'une sainte fierté. J'y reviens à dessein. L. Veuillot a combattu tous les fléaux du siècle. Il y avait peut-être un subtil respect humain dans la politique de certains catholiques libéraux. Leur politesse, leur prudence, leur implacable « charité », se compliquait au fond d'une pudeur dont le vrai nom était fausse honte. Ils avaient peur de défier le monde en dressant bien haut, au-dessus de lui, la vérité et ses

droits. Ils ne voulaient point provoquer. Ils se faisaient humbles, au risque de s'humilier; ils adoucissaient et ils n'étaient pas loin d'avilir. Leur stratégie se résumait en une façon de concordat passé entre les paradoxes du monde et les idées éternelles, intangibles. Fiers, ces hommes qui cédaient toujours sous couleur de concéder... Allons donc! Ils avaient sans doute de la morgue devant le Pape et ils toisaient de toute la hauteur de leurs grandes pensées ce petit journaliste qui exprimait simplement la pensée du Pape; mais tout leur savoir fut d'être souples et prompts à l'agenouillement. Ils ont mis sur la face de l'Evangile cette rougeur discrète qui colorait leurs joues pudibondes. L Veuillot flagellera ce respect humain dans la doctrine; il a commencé par bannir de sa vie le respect humain de la foi et des pratiques chrétiennes. Une fois remis sur son front, le signe de la croix y rayonna, y flamboya, comme il rayonne et flamboie au sommet des cathédrales. Tout le monde put le voir, et ce ne fut point jactance ou forfanterie; ce fut seulement une intrépide fierté. Regardez cette scène; elle se passe au bivouac, sous la tente d'un chef arabe: « J'y passais les nuits, — écrit L. Veuillot, — en compagnie d'un musulman et de deux renégats français. Tous les soirs, ce musulman faisait sa prière ostensiblement, et je faisais ostensiblement la mienne. Il se prosternait, je me mettais à genoux. Il récitait des versets du Koran, je disais le *Pater* et l'*Ave*, et surtout le *Credo*, avec une effusion de cœur, et jamais ma foi n'a été plus vive. » Il donne ailleurs une magnifique définition du courage chrétien; c'est dans une conversation avec un officier. « Qu'est-ce que le courage? » demande Veuillot. Et l'autre de répondre : « Le courage, c'est la force, c'est l'ambition, c'est la colère, c'est la brutalité, c'est l'eau-de-vie, c'est la vanité, c'est le délire, c'est la peur, c'est même le courage. » Et L. Veuillot débarrasse la notion de courage de tout ce délire et de toute cette eau-de-vie. Ne pas fuir le danger, le chercher par obéissance et pour remplir son devoir, se consoler dans la défaite, supporter paisiblement un affront, en bénir Dieu, c'est cela le courage. « Eh bien! mon officier, je vous affirme que sur dix chrétiens, hommes ou femmes, vous en trouverez au moins neuf capables de faire preuve de cette dernière espèce de courage, mais il faut choisir parmi ceux qui sont exacts à dire leurs patenôtres ». Il fut lui-même ce chrétien courageux qui ne tremble pas, qui ne fuit pas le danger et qui ne retranche rien à son devoir. Il fut catholique « effrontément », comme il disait un jour; et, s'il a rougi parfois, ce ne fut jamais que devant Dieu, et pour ses propres fautes... Je le vois d'ici et en ce moment; il s'agenouille en une prairie close des moutons de Rouen. Son frère et ses sœurs l'accompagnent. Il connaît bien ce terrain; dix ou quinze ans passés, il a échangé une balle avec un adversaire, en un duel de presse. Il revient en pèlerinage au lieu de son péché. Il fait mettre à genoux son frère et ses sœurs, près de lui. Toute la

famille réunie implore le pardon de Dieu pour le bretteur contrit et pénitent. C'est en plein jour, c'est au grand soleil. Y a-t-il des témoins? Il ne s'en inquiète pas. Veuillot affirme sa foi, son repentir, son obéissance à la face de la terre et du ciel. Il est tout entier dans cet épisode.

Et je n'en finirais pas si je voulais mettre à nu toutes les beautés, toutes les délicatesses, tous les héroïsmes de cette âme chrétienne. Il y aurait un magnifique chapitre à écrire ici; on l'intitulerait : *L. Veuillot sur la Croix*. Il souffrit beaucoup; il pouvait dire un jour :

J'ai vécu, j'ai vieilli. De l'humaine misère
J'ai porté le fardeau tous les jours. Il est grand.
Sans en excepter un, j'ai refait, en pleurant,
Tous les chemins heureux que j'avais sur la terre.

Je sais ce qu'ici-bas le ciel donne et reprend :
Deuil d'amis, deuil d'époux, deuil de fils, deuil de père
Et deuil public aussi!... J'ai bu cette heure amère;
J'ai tenu dans mes bras Valdégamas mourant.

J'ai vu l'esprit de l'homme au mal vouer son culte;
Sur mon drapeau sacré j'ai vu monter l' nsulte,
Chez des amis vivants je me suis vu mourir.

Et parmi ces douleurs humiliant mon âme,
Satan m'a fait sentir son ironie infâme!...
O mort, comme parfois tu tardes à venir.

Il avait donc beaucoup souffert. Il écrivait une fois, repassant toutes les stations de sa voie douloureuse: « J'ai été marié à une charmante et angélique créature que j'ai perdue au bout de huit ans. J'ai eu six enfants, il m'en reste deux. J'en ai vu mourir trois en quarante jours. Ces terribles coups ont mis mon cœur pour jamais à l'abri des blessures que peuvent faire les ennemis politiques et littéraires, et ceux qui croient me déchirer perdent leur temps : ils frappent un cadavre. » Il ajoutait une autre fois, avec la mâle mélancolie des grands cœurs tendres : « C'est une triste chose dans cette vie de ne pouvoir plus reposer son cœur que sur la pierre d'un tombeau ». Il ne niait pas la souffrance; il n'était pas l'étrange héros romantique qui blasphème au moindre bobo et qui écrit tout de même :

Gémir, pleurer, prier est également lâche...
Souffre et meurs sans parler!

Il ne refoulait ni les gémissements, ni les pleurs, si surtout la prière. Mais qu'il était beau, cet homme, en face des cercueils aimés! Il disait: « Je pleure, mais j'aime; je souffre, mais je crois. Je ne suis pas écrasé, je suis à genoux. Ces deux chers tombeaux sont des jours sur la vie éternelle ». Il ne voulait pas qu'on accusât Dieu de le

traiter cruellement; il disait : « Je confesse d'avance de toute mon âme, comme je le ferai au jour du jugement, que Dieu n'est point en reste avec moi et qu'Il a voulu me sauver ». Il disait encore, après avoir conduit au cimetière sa troisième petite fille : « Si j'étais assez chrétien, je me réjouirais d'avoir trois de mes enfants au ciel, à côté de leur sainte mère. Je le suis assez pour n'être pas accablé, pour goûter même une ombre de cette joie sainte. Oui, elles échappent aux pièges du mensonge. Il ne les a pas séduites, pas même effleurées. Dans leur candeur angélique, elles sont mortes comme des saintes, comme des pénitentes. Elles étaient holocaustes. L'aînée avait neuf ans; elle a donné son cœur à Dieu, au moment d'expirer, en pleine connaissance L'autre avait six ans. On lui présentait des médecines qui faisaient bondir le cœur : elle faisait le signe de la croix et les prenait sans hésitation, sans répugnance. Elle avait à la main un petit crucifix et le baisait souvent d'elle-même, avec la foi d'un ange. Comment ne bénirais-je pas Dieu? Comment n'espérais-je pas que ces pures victimes prieraient efficacement pour moi la Victime sans tache? Je pleure cependant, mais ces larmes ne jettent aucun voile sur la claire évidence des miséricordes dont je suis l'objet sous ces coups de foudre. J'aime davantage Dieu, je veux davantage servir la vérité, je me sens au-dessus de moi-même. Ah! que Dieu laisse longtemps dans mon cœur ce baume amer et purifiant! » Il n'y a peut-être rien de plus vrai et de plus émouvant dans la littérature de la douleur chrétienne que les lettres écrites par L. Veuillot après la mort de ses fillettes : nulle raideur inhumaine, pas un soupçon de ce stoïcisme théâtral qui est presque toujours un mensonge; mais des larmes qui coulent, des prières qui montent et le murmure ininterrompu du mot qui sanglota sur les lèvres du divin Agonisant de Gethsémani : « Seigneur, que votre volonté soit faite et non la mienne! »

Il faudrait dire encore que son cœur fut bon, généreux, et qu'il avait la main aussi largement ouverte que son cœur. Combien de fois ne vit-il pas s'arrêter à sa porte les chevaliers de la bonne aventure, l'un ou l'autre de ces faméliques de la presse ou de la librairie qui dépensent plus d'esprit à gagner leur déjeuner qu'à écrire leurs articles ou leurs livres! Ils tiraient la sonnette. Elise Veuillot n'était pas toujours très accueillante à ces amis de passage; elle était un peu la main gauche dans la maison, Louis était la main droite, et la main gauche ignorait ce que donnait la main droite. Un meuble fut toujours à demi inutile dans la maison de L. Veuillot, c'est le coffre-fort. « Le sein des pauvres », comme parle l'Ecriture, fut à peu près sa seule banque. Un jour son frère lui annonce un gros versement de droits d'auteur; tout de suite il écrit à Elise : « Eugène dit que tu auras vingt mille francs à toucher dans le mois de janvier. Non, vingt-cinq mille! Est-il possible? Cache, cache, cache-moi beaucoup de ces ordures-là dans le sein de Lazare! et n'oublie pas ton pauvre

frère aîné qui est gueux horriblement. » Il ajoutait une autre fois après avoir lu un article sur les privilèges de la charité : « J'ai envie de vider ma bourse. Au fait, nous avons bien à donner en ce moment. Donne, donne, donne, je t'en prie; ouvre la main gauche et la main droite, et fais des trous à ta poche, pour que la main droite et la main gauche ne soient pas seules à donner ». Et, quand il s'agissait du denier de saint Pierre, il était plus généreux encore que pour le denier des pauvres. Il écrit d'Epoisses à sa sœur : « Aujourd'hui, on a fait la quête pour le Pape. J'ai été bien. J'espère que, de ton côté, tu ne t'es pas ménagée. Va donc! va donc! »

« Va donc! va donc! », c'est le mot qu'il n'a cessé de crier autour de lui. Il avait son idéal, il le montrait à tous ceux qui attendaient de lui un conseil, un mot d'ordre. Et ce n'était rien de banal, d'à mi-côte ou d'à mi-chemin. A Ernest Lelièvre, hésitant sur sa vocation, il écrivait : « Si vous n'êtes pas religieux, il faut être saint! » A un jeune zouave pontifical, il adressait ce sublime ordre du jour : « Tu iras jusqu'au sang, jusqu'à la mort. Tu as pris les armes comme les cardinaux prennent la pourpre, pour ne pas reculer. Il y aura bien quelques ennuis, mais qu'importe? Nous ne recevons pas le baptême pour notre plaisir, et tu n'es pas engagé dans cette milice pour dormir sur les roses. » Et encore ceci : « Souviens-toi du caillou dans le soulier. On va au ciel avec un caillou dans le soulier. » On ferait un recueil incomparable des maximes de Louis Veuillot, une sorte de directoire moral à l'usage des jeunes gens qui cherchent leur voie, des chrétiens que la grâce sollicite, des malheureux qui souffrent, des timides qui hésitent. Il fut un apôtre de l'énergie, de la piété, de la bonté, de la noblesse, de tous les héroïsmes chrétiens. Il le fut dès le lendemain de sa conversion; on eût dit que la grâce avait fait de lui un prêtre, tant le zèle des âmes consumait son cœur et brûlait ses lèvres Il a dit d'ailleurs : « Nous sommes tous prêtres en Jésus-Christ. Dès que nous avons une âme, nous avons un sacerdoce, nous avons charge d'âmes. » Et ce ne fut pas un vain mot.

Mais je m'attarde à contempler, à détailler les vertus intérieures de L. Veuillot. Il est temps de le suivre dans la mêlée et d'esquisser au moins à grands traits un premier croquis du soldat chrétien.

III

Une race d'hommes a toujours eu le don d'agacer et d'indigner L. Veuillot. la race de ceux qu'on appellerait volontiers les rentiers de la vie chrétienne, des bons catholiques « pot-au-feu », qui vivent au jour le jour, exempts d'inquiétude, satisfaits de leur petit bonheur personnel. Il ne concevait pas la vie catholique autrement que sous l'image d'un combat. « Bienheureux, — écrivait-il à un jeune homme

qui lui demandait un mot d'ordre, — bienheureux ceux qui ont entendu la messe dans les Catacombes; bienheureux ceux qui l'ont servie à quelque prêtre fugitif de la Vendée, au milieu des blessés, des orphelins et des veuves; ceux-là ont pu prédire des triomphes. Dans nos cathédrales où l'on nous laisse en paix, nous n'avons à compter que sur des abaissements... Des abaissements, j'en veux pour moi, Dieu merci! mais je n'en veux pas pour Jésus, et c'est lui que l'on abaisse. » Et il s'insurgeait contre ces chrétiens qui répéteraient volontiers ce mot de Joad, en y changeant seulement un mot : Je crains *tout*, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte! Il disait hardiment : « Ceux-là détruisent vraiment l'Eglise, qui ne lui font pas un rempart de leur corps, qui ne se font pas massacrer sur ses marches, pour la moindre de ses prérogatives. » Il s'insurgeait aussi contre ces catholiques — il y en avait déjà de son temps — qui réduisent tout l'apostolat à des œuvres sociales et qui n'ont plus d'autre épée en mains que la pièce de cinquante centimes; il stigmatisait en ses lettres intimes « toute cette charité de bons de soupe et de bons de pommes de terre », il disait : « Je ne comprends rien à ce système de vouloir sauver des âmes, moyennant des pièces de dix sous, et de refuser une parole toutes les fois qu'il faut la dire. »

C'était chez lui affaire de tempérament et d'éducation. Il s'en venait du peuple; il n'avait point édulcoré son catholicisme dans l'atmosphère des salons, des académies et des petits cénacles aristocratiques où l'on rêvait de réconcilier l'Eglise avec la société moderne. Il avait « la piété plébéienne », selon le mot de J. Lemaître, celle qui ignore l'usage des périphrases gantées et des combinaisons diplomatiques.

Et c'était affaire de cœur surtout. Chacun aime l'Eglise comme il sait aimer. Il y a l'amour des politiques; il n'est pas très chaud, celui-ci : c'est un amour à base de raison et de belles considérations sociales. La tête domine le cœur chez les politiques; ils aiment avec la tête, — et, quoiqu'ils aient souvent « la tête chaude », ils ne sont pas pour si peu les passionnés de la Sainte Eglise. — Il y a l'amour des prudents. Les prudents se reconnaissent à ce signe que tout leur amour, comme toute leur gloire, est à l'intérieur. Ils parlent peu, ils ne crient jamais, et, s'ils pleurent quelquefois, ce n'est que dans la stricte intimité des sanctuaires. — Il y a l'amour des libéraux. Oh! celui-ci est très bruyant; il a des accents, et même des accès de lyrisme, il écrit des brochures éloquentes, il prononce des discours généreux, il se déclare prêt à la mort, si la mort est nécessaire. Mais le plus souvent il se contente de vivre, de bien vivre, d'intriguer et de céder. Il ne va ni à Castelfidardo, ni à Mentana, ni à la Porta-Pia; c'est assez pour lui de présider des Congrès, de rédiger des manifestes, et, le cas échéant, de faire au Pape de grandes et terribles leçons. — Et enfin, il y a l'amour filial, la tendresse des fils qui saluent

une mère dans la Sainte Eglise, un père et un chef dans le Pape, qui ne discutent jamais, ni l'autorité de l'une, ni les ordres de l'autre, et qui regardent comme faites à eux-mêmes toute injure et toute injustice contre l'Eglise et contre le Pape. L'amour filial fait sienne la formule de L. Veuillot : « Des abaissements, j'en veux pour moi, Dieu merci, mais je n'en veux, ni pour Jésus-Christ, ni pour l'Eglise ».

Cette classification n'est peut-être pas complète, mais elle suffit pour cataloguer L. Veuillot. L'Eglise fut sa mère, et il l'aima avec la tendre passion d'un fils. Et l'Eglise, pour lui, c'était tout ce qu'on peut imaginer. C'était des dogmes et c'était des lois; c'était des vérités et c'était des traditions. L'Eglise, c'était tous les saints, les apôtres, les martyrs, les vierges, la splendide légende du sang versé et des vertus pratiquées. L'Eglise, c'était le passé et c'était l'avenir des sociétés humaines, la liberté des peuples et l'honneur des nations. L'Eglise, c'était les Evêques, c'était les prêtres, c'était les moines, c'était le curé de campagne. L'Eglise, c'était Rome et c'était le Pape. Ah! comme il aimait Rome. Il ne pouvait y mettre le pied sans ressusciter en lui-même le parfum de ses meilleurs désirs, de ses plus douces larmes, des engagements et des pactes qui avaient le plus honoré sa vie. L'atmosphère de Rome, cette atmosphère toujours tiède et égale, l'inondait de lumière, de joie et d'une espérance allègre. Il lui suffisait de respirer une heure le « parfum de Rome » pour qu'il sentît s'évanouir toutes ses tristesses, toutes ses fatigues. Il s'écriait : « Dieu soit béni! Je suis de ceux que Rome a pris en bas, blessés de la vieille mort. Sa main lumineuse m'a transporté sur les hauteurs divines, sa main maternelle m'a baigné dans l'air divin, sa main sainte m'a nourri du divin aliment. J'ai reçu d'elle la vie, je lui rends l'amour. » Et c'était un amour vaste, qui s'étendait à la poussière aussi bien qu'aux marbres et qui s'extasiait aussi bien devant la fleur des ruines que devant la coupole de Saint-Pierre. Un jour de printemps il est allé au Colysée : « J'y suis entré par un clair soleil. J'avais laissé la pierre nue, j'ai trouvé une corbeille de verdure embaumée. Mille oiseaux chantaient, mille fleurs s'épanouissaient : fleurs d'or, fleurs d'azur, fleurs de pourpre... Un oiseau chantait sur la croix. Au pied de la croix, je vis une marguerite blanche tachetée de rouge... Au milieu d'une touffe d'herbe vigoureuse, j'y voyais comme une goutte de sang. Et près de cette touffe d'herbe, je croyais voir un homme étendu, nu, pâle, blessé à mort. Il me regardait; ses lèvres blanchissantes s'entr'ouvraient pour un sourire que n'a point la vie. Et sur son visage, je retrouvais à la fois les traits de mon père et ceux de mon frère, et ceux de nos enfants. Il me disait : « J'ai été amené captif du fond des Gaules, pour être livré aux bêtes et au peuple romain... Je suis mort pour le Christ! que le Christ soit béni! qu'il règne à jamais!... O Christ, je suis mort pour toi. O Christ! que ta foi ne s'éteigne pas dans la race de tes martyrs. » Et ce

corps ou cette forme, comme un reflet de lumière qui se déplace, monta vers la loge de César et disparut. Il ne resta que la touffe d'herbe, au milieu de laquelle brillait cette chose qui semblait une goutte de sang. Je m'approchai pour baiser la place où était tombé le martyr amené des Gaules, aux pieds de César. Ce que j'avais vu comme une goutte de sang était une fleur de l'herbe; je l'emportai sur mon cœur... » Et ce qu'il emporte sur son cœur, c'est toute l'histoire, toute l'épopée de l'Eglise, ce qui est son amour, sa croyance, son enthousiasme, son soutien, sa raison d'être et de combattre.

Et, avec tout cela, il emporte encore un immense et noble orgueil. Il se retourne vers les modernes et il leur crie : « Dieu a fait le monde pour nous et nous avons tout le meilleur de la vie... Nous méprisons vos rires, vos ivresses, vos couronnes. Nous avons horreur de cette fange et de ce néant. A nous les immolations radieuses, les fécondes douleurs, les conquêtes éternelles!... Vous ne pouvez étouffer la nature jusqu'à ne plus sentir le poids du doute et l'angoisse de l'erreur. Vous soupirez du désir d'être chrétiens, vous hurlez la joie de ne l'être pas, vous vous forgez des dieux, vous vous prétendez athées... Poids du doute, angoisse de l'erreur. Nous, nous possédons le vrai, nous avons l'assurance d'être avec Dieu. » Enfin en voilà un! comme dit le duc de Reischtadt, quand il retrouve un soldat de son père. Voilà un catholique. Il ne doute pas, il n'incline devant le siècle ni son drapeau, ni son front. Il ne s'incline que devant Dieu et devant le Pape Car ce n'est pas lui qui a inventé ce qu'on appelait naguère « l'obéissance debout ». A ce jeune « catholique » qui veut bien obéir, mais sans se courber, il répondrait : « Je me mets à genoux, précisément parce que je me trouve trop près de la terre. L'homme n'est grand qu'à genoux... Quant à ceux qui ne s'abaissent point devant Dieu, je connais ces êtres fiers. Agenouillés ou non, je les vois partout plus que courbés devant quelqu'un ou quelque chose; il y en a devant l'Institut, il y en a devant les journaux, il y en a qui se tiennent ainsi devant eux-mêmes! »

Ayant offert à l'Eglise son cœur, et un cœur de cette trempe, L. Veuillot lui offrait en même temps son bras. Il lui offrait sa plume, et avec cette plume, l'esprit, la verve, l'énergie, l'ironie, la poésie, le plus merveilleux talent et même un des génies les plus complets de la langue française. Il écrivait à son frère au mois de mai 1841 : « Pour moi, je suis bien décidé à lui donner ma vie (à l'Eglise) : les meilleurs fruits de mon intelligence, le but le plus constant de mes travaux et de mes efforts : tout pour elle! » C'était l'offrande intégrale, l'oblation sans limites ni réserve de tout ce qu'il était à tout ce qu'il aimait. Il tint parole, il fut fidèle à son vœu.

Il disait une fois, voulant caractériser son rôle dans la presse catholique : « Je suis un sacristain ». Et, comme il y a des catholiques de

diverses espèces, il y a des sacristains de différentes nuances. J'en connais qui sont aimables, amènes, toujours gracieux comme un cœur et qui font dans l'Eglise plus de politesses que de police. A la sacristie, ils sont accessibles au pourboire et dans la grande nef ils s'en laissent imposer par la morgue hautaine ou le sourire distingué. Et il y en a d'autres au contraire qui sont austères, farouches; leur petit bâton d'ébène au bout d'argent prend entre leurs mains l'aspect d'une férule, presque d'un gourdin. Et ils vous font des yeux à rendre jaloux les agents de police en un soir d'émeute. Un de mes amis m'écrivait au lendemain d'un inventaire : « Toute la paroisse était à l'église,... excepté le sacristain ! » Il y a des sacristains qui défendent mal le sanctuaire et d'autres qui se feraient hacher sur le seuil. L. Veuillot fut un « sacristain » de la seconde, de la bonne manière. « J'ai un gourdin et je m'en sers ! » disait-il, en montrant sa plume. Et il aurait pu montrer aussi la trace des coups sur les épaules des intrus. Il frappait à droite, il frappait à gauche; peu lui importait le costume, la robe, le sourire ou la morgue, il faisait sa consigne avec une admirable conscience de sacristain. Il sentait que l'heure était grave; des hommes montaient en chaire qui y atténuaient étrangement la vérité, des « fidèles » donnaient de leur chaire des conseils d'abdication et même de trahison, et, sous le portail, il y avait la cohue grossière des imbéciles, des démolisseurs, des esprits forts et des sans esprit, avec leur rire lourd, leur insulte brutale, leur ignorance à faire peur. Et il n'eut peur de rien. Il fouailla, il cingla; il dit aux indiscrets : « Taisez-vous ! », aux intrus : « Circulez ! », à tous : « Respect à Dieu ! respect à l'Eglise ! respect à la vérité ! » Il souffrit : on lui brisa quelquefois son « gourdin » entre les mains, on lui infligea le prétoire, l'amende, on le menaça de la prison. Il n'eut jamais une minute d'effroi, et quand on essayait de l'intimider en faisant sonner des chaînes à ses oreilles, il s'écriait : « La prison ! mais elle fut notre berceau ! nous avons nos racines dans les Catacombes. Mettre un chrétien en prison, c'est le retremper dans l'air natal. »

Tel il fut jusqu'à la fin. Pas une défaillance. Pas une compromission. L. Veuillot, c'est le catholique tout pur, tout simple, volontairement isolé et dépouillé de toutes ces épithètes qui retranchent plutôt qu'elles n'ajoutent ou précisent. Ce sera la seule conclusion de ce chapitre, et je ne puis mieux la commenter qu'en citant quelques strophes du testament sublime dans lequel il a mis toute sa foi, toutes ses espérances, toute son âme :

Placez à mes côtés ma plume,
Sur mon front le Christ, mon orgueil;
Sous mes pieds, mettez ce volume
Et clouez en paix mon cercueil.

Après la dernière prière,
Sur ma fosse plantez la croix;
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : *J'ai cru, je vois.*

Dites entre vous : « Il sommeille,
Son dur labeur est achevé ».
Ou plutôt dites : « Il s'éveille,
Il voit ce qu'il a tant rêvé ».

Ne défendez pas ma mémoire,
Si la haine sur moi s'abat :
Je suis content, j'ai ma victoire,
J'ai combattu le bon combat.

Ceux qui font de viles morsures
A mon nom sont-ils attachés,
Laissez-les faire : ces blessures
Peut-être couvrent mes péchés.

Dans ma lutte laborieuse
La foi soutint mon cœur charmé :
Ce fut donc une vie heureuse,
Puisqu'enfin j'ai toujours aimé.

Je fus pécheur, et, sur ma route,
Hélas! j'ai chancelé souvent;
Mais, grâce à Dieu, vainqueur du doute,
Je suis mort ferme et pénitent.

J'espère en Jésus. Sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi;
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi.

Chan. LECIGNE.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

XX

Voici le curé de Saint-Julien promu curé de Saint-Maximin, et c'est pour Yves Le Querdec, l'ingénieuse justification d'une série nouvelle, qu'il intitule : *Lettres d'un curé de canton.* Comment, d'une modeste paroisse de campagne, son évêque a-t-il transféré ce bon curé

1. Voir la *Critique du libéralisme*, des 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911, du 1er janvier et du 15 février 1912.

dans un bourg de quatre mille âmes? Il est assez difficile de savoir si l'intention du prélat fut de l'enlever, par prudence, d'un milieu fâcheusement troublé depuis la participation du presbytère à la célébration du 14 juillet, ou si, à l'inverse, l'évêque a voulu publiquement sanctionner et honorer la méthode du curé de Saint-Julien, et lui donner l'occasion de l'expérimenter sur un champ plus vaste.

Contentons-nous, dans l'incertitude où nous sommes laissés à cet égard, de penser que l'auteur lui-même s'est inspiré d'un motif d'ordre littéraire : il avait épuisé son premier sujet; et force lui était, s'il voulait encore tirer parti du public qu'il avait intrigué puis amusé par son premier ouvrage, de déplacer le cadre où son héros devrait désormais se mouvoir. A cette considération de « librairie », une autre s'en joignait qui se tirait de l'objectif philosophique poursuivi par l'auteur : tandis que Saint-Julien n'avait été qu'un village, où les chaumières et les échoppes de quelques hameaux voisinaient avec un château, le bourg de Saint-Maximin comporterait, au milieu d'une société moyennement bourgeoise, une importante usine, avec un personnel ouvrier considérable, à propos duquel il serait loisible d'aborder les « questions sociales », ce qui est le rêve de quiconque travaille à démocratiser ses contemporains. Du coup, cette mixture de prétention et de naïveté qui fut la caractéristique du curé de Saint-Julien se pimentera d'un élément plus âpre : devenu curé de Saint-Maximin, il se donnera l'originalité de « solutionner », à son tour, tant de problèmes que jadis l'Eglise et le bon sens se contentaient de résoudre. Et, pour cette logomachie démocratique qui prend une si grande place dans le modernisme social, c'est évidemment un nouvel exutoire.

Si cependant ce dessein ressort de l'ensemble des *Lettres d'un curé de canton*, il s'en faut que le curé lui-même le déclare au seuil de son nouveau ministère. Les quatre premières lettres, qui remplissent trente pages, ont même pour objet d'établir qu'il n'a point de « méthode » qui lui soit personnelle. On n'a pas manqué, en effet, à sa descente du train, de l'interroger sur cette « méthode » que chacun se plaisait à lui attribuer, et que nous-mêmes avons tout à l'heure désignée de ce nom. C'est le vicaire de Saint-Maximin, c'est Mme Chamboraud, mère de l'ancien député conservateur du cru, ce sont tous ceux qui ont entendu parler du nouveau curé, qui croient correspondre à ses vues en lui faisant compliment sur sa « méthode ». Mais tout de suite le curé les arrête, et proteste avec vivacité qu'il ne se connaît point de « méthode ». Et comme il fait part à l'ami parisien, au philosophe Jacques Voisin (lisez : Georges Fonsegrive), de l'universelle déception qu'a causée cette réponse, le philosophe l'approuve hautement, dans une longue lettre, d'où nous extrayons seulement cette phrase :

Il n'y a pas de méthode pour aimer. Or, ce n'est que par l'amour que l'on arrive jusqu'aux consciences, que l'on convertit les âmes. Vous avez, mon bien cher ami, ce génie du cœur que rien ne remplace. Vous savez

aimer. C'est pour cela que vous avez réussi à Saint-Julien, c'est pour cela que vous réussirez à Saint-Maximin.

Ainsi, le curé qu'a mis en scène Yves Le Querdec n'a pas de « méthode »! Nous, nous voulons bien. Seulement, que dira le lecteur inaverti, que dira le prêtre bien intentionné, qui aura ouvert ces pages avec l'espoir d'y trouver une « théorie » du ministère paroissial, une sorte de *ratio parochorum*, un *vade-mecum* du curé que requiert ce siècle ou ce pays? Ne pensera-t-il pas, ce lecteur-là, ce prêtre-là, qu'Yves Le Querdec est un mystificateur? S'il ne s'agit que d'aimer, l'auteur n'a sans doute pas la prétention de rien ajouter aux écrits des grands mystiques, à toutes ces « introductions à la vie » sacerdotale dont sont garnies les bibliothèques des séminaires. S'il a publié ses ouvrages, c'est qu'il a cru nécessaire d'apprendre au public quelque chose de nouveau, et lui-même, étant professeur, et pédagogue, autant par ses dispositions naturelles que par sa profession, ne peut moins faire que d'avoir ordonné d'une façon didactique, partant méthodique, la série des innovations dont, par l'exemple de son curé, il achalanderait l'emploi dans le clergé français. S'en venir maintenant nous dire que cette série d'innovations, suivies d'un succès qui apparaît à tout le moins dans le récit de l'auteur, ne constitue pas une « méthode », c'est user d'un *bluff* supplémentaire, qui vise à suggérer l'admiration, et qui n'aboutit qu'à irriter les âmes droites.

Notez que Marc Sangnier lui-même n'opère pas d'autre sorte. Un jour où des circonstances l'avaient mis en face du signataire de ces lignes, le fondateur du *Sillon* lui dit : « Vous qui m'attaquez, avez vous seulement lu mon livre? Je vous l'ai cependant envoyé. » Il s'agissait de l'*Esprit démocratique*, et nous répondîmes : « Oui, j'ai reçu votre livre, et je vous en remercie; mais, si je ne l'ai pas lu, c'est bien par votre faute : dans votre préface, dont j'ai pris connaissance, vous dites deux choses, la première, c'est qu'on chercherait vainement dans ce livre une œuvre littéraire digne de ce nom, la seconde, c'est qu'on n'y trouverait pas davantage une doctrine complète et définitive. Alors, quoi? Deux perspectives pouvaient seules m'induire à lire votre ouvrage, celle d'y trouver un modèle de style, celle d'y découvrir une doctrine arrêtée : de vous-même, vous m'avertissez que je serai déçu des deux parts; pourquoi voudriez-vous que je fusse allé plus avant? » Marc Sangnier ne répondit rien, mais nous ne garantirions pas qu'il ait exactement compris la morale de l'anecdote, à savoir qu'il y a pourtant des limites à la fausse modestie de certains novateurs : quand, accusés de soutenir un système suspect, ils protestent qu'ils n'ont pas de système, ils s'exposent, ou à n'être pas lus, ou à se voir désignés, par le Pape lui-même, comme des « âmes fuyantes ». Et le moins qu'on puisse opposer à Yves Le Querdec, quand il déclare que son curé non plus n'avait pas de « méthode », c'est cette réponse : Alors, à quoi bon vos ouvrages, et que ne laissiez-vous en paix ce clergé, qui, s'il suffit

d'aimer, sait dès longtemps où trouver les sources de l'amour divin, l'authentique foyer de la flamme apostolique?

XXI

Aussi bien, dès son sermon d'installation, le nouveau curé de Saint-Maximin prouve qu'en chaire du moins, il ne dédaigne pas les bienfaits de la méthode. Développant le texte : « Je suis la voie, la vérité et la vie », il produit une page d'éloquence sacrée qui, entre autres mérites, brille par la cohésion, la logique et l'enchaînement rigoureux. Ce serait faire à M Fonsegrive un mauvais compliment que de lui dire, à ce propos, qu'il a manqué sa vocation; c'est lui en faire un meilleur que de lui dire que sa facilité d'assimilation n'est pas douteuse. Elle lui permet de fournir un modèle d'homélie où ne manquent, ni l'élévation des vues, ni l'exactitude catéchistique, ni l'onction religieuse, ni le souffle surnaturel; mais comment se défendrait-il d'y avoir observé un plan, employé un procédé, appliqué une recette? Son curé l'avoue nettement :

> Il me fallait dans un premier sermon sinon contenter, du moins ne pas mécontenter trop gravement tout ce monde-là. Je ne voulais, cela va sans dire, rien dire qui pût déplaire aux catholiques zélés; je voulais aussi présenter aux autres la religion sous son aspect le plus favorable.

Rien de plus légitime, d'ailleurs, encore que ces précautions oratoires semblent convenir à une âme de parlementaire plus qu'à une âme de prêtre. Et sans doute est-ce par cette similitude qu'il faut expliquer tels passages de ce sermon, où perce la préoccupation de courtiser les préjugés démocratiques. Nous citons :

> La vie intellectuelle n'est supprimée que pour ceux qui la tuent volontairement en eux, et ce sera la gloire de notre siècle d'avoir proclamé qu'il fallait rendre cette vie accessible au plus grand nombre possible. Comme je développais cela avec quelque force, j'ai remarqué une plus vive attention et dans l'auditoire quelques mouvements.

Notre siècle a, en effet, « proclamé qu'il fallait rendre accessible au plus grand nombre possible » la vie intellectuelle. Mais d'autres siècles ont fait plus que de proclamer cette nécessité : ils y ont pourvu. Le nôtre, après l'avoir proclamée, l'a reniée au point de fermer des milliers et des milliers d'écoles populaires, et de proscrire des milliers et des milliers d'éducateurs. Le curé de Saint-Maximin, non plus qu'Yves Le Querdec, ne pouvait ignorer ce point d'histoire, qui méritait d'être développé « avec quelque force », et qui n'eût pas manqué d'éveiller « une plus vive attention et dans l'auditoire quelques mouvements ». Il en pouvait même être tenu compte sans préjudice de l'effort scolaire réalisé parallèlement au profit d'un enseignement d'ailleurs dé-

testable, qui, loin de favoriser « la vie intellectuelle », n'est manifestement qu'un poison mortel pour les âmes. Enfin, il n'eût été que juste d'ajouter que, ce qui sera « la gloire de notre siècle », c'est bien moins le nombre des fondations scolaires effectuées avec l'argent des contribuables, que celui des initiatives infiniment plus méritoires dues à la générosité privée, dans le domaine de l'enseignement libre, à tous ses degrés, primaire, secondaire et supérieur.

Mais le curé d'Yves Le Querdec croit faire merveille en taisant ces choses, dans le temps même où il prétend montrer que Jésus est la vérité. Lui-même se glorifie de sa réticence :

Je ne veux même pas savoir s'il y a une fausse science qui, sous le couvert de la vérité intellectuelle, cherche à propager des erreurs morales...

Et comme l'abbé Firmin, son vicaire, lui marque sa surprise de cet hommage inconditionnel à la science, le curé demande à Jacques Voisin son avis sur la question. Sans se faire prier, le philosophe parisien répond par une dissertation en règle sur les titres de la science au respect et à la sympathie des croyants. Or, nous avons eu beau faire, nous n'avons trouvé dans cette dissertation qu'un long effort pour enfoncer une porte ouverte. La thèse entière tient dans ces lignes :

Non, la science n'est pas la cause des progrès de l'incrédulité, elle a tout au plus fourni les prétextes dont les incrédules ont voulu couvrir leur apostasie. Je veux bien que quelques découvertes aient dérangé quelques systèmes théologiques, mais beaucoup d'entre elles n'ont fait que confirmer les dogmes de notre foi et aucune ne s'est rencontrée vraiment capable de tenir en échec une vérité chrétienne. C'est d'ailleurs un dogme exprès que la vérité ne saurait contredire la vérité et que la science dès lors ne saurait être en opposition avec la foi.

Tout cela est très juste, mais tout cela n'est pas nouveau : ce qui est nouveau, et fâcheux, c'est d'opposer tout cela, non pas aux adversaires de l'Eglise, mais à un honnête vicaire qu'on prend plaisir à représenter comme ayant peur de la science et comme dressé à cette phobie par l'enseignement qu'il aurait, par exemple, reçu au séminaire. La vérité est qu'il n'est pas nécessaire d'être le curé de Saint-Maximin ni même Jacques Voisin pour savoir gré à la science de ses bienfaits réels dans le domaine qui lui est assigné. Mais on ne peut ôter de l'esprit d'Yves Le Querdec qu'on a entendu « des prédicateurs inconsidérés tonner contre la science et contre l'instruction populaire », et il en reste indigné à ce point qu'il s'en venge en daubant comme suit une princesse de la famille royale :

Quant la duchesse d'Angoulême inaugura, au Louvre, le musée égyptien, elle fit d'abord, dit-on, grise mine à Champollion-Figeac. Mais celui-ci lui montra plusieurs monuments qui attestaient la véracité des récits bibliques. De ce moment, la fille de Louis XVI, rassurée pour la religion, n'eut plus

que des sourires pour le savant et pour le musée. — Que de gens qui lui ressemblent et ne craignent pour la religion que faute d'être assez instruits!

Les gens de goût s'accorderont à penser que l'orpheline du Temple fut assez malheureuse pour que ce persiflage rétrospectif dût lui être épargné. Les seuls modernisants, d'ailleurs, peuvent trouver « moderne » cette rallonge ajoutée à la polémique des journaux libéraux de la Restauration. Et le républicanisme de M. Fonsegrive gagnerait, en somme, à montrer moins d'acharnement contre les Bourbons, qui ne lui ont fait, que nous sachions, aucun mal. C'est particulièrement choquant quand cela s'énonce à propos d'un sermon qui contient des boursouflures comme la suivante :

Vous tous qui gagnez péniblement votre pain et le pain de vos enfants, vous dont j'honore les mains robustes et dont je salue avec respect la face en sueur, dites, concevez-vous sans le travail la conquête de la vie?

Cette prosopopée sonne faux, parce qu'elle évoque le souvenir des déclamations électorales, et pas n'était besoin d'y descendre pour établir que « nous n'arriverons à la vérité et à la vie que par le sacrifice et la souffrance ». Mais, sans ces fausses notes, le curé de Saint-Maximin eût-il pu faire état des félicitations qu'il recueille à l'issue de la cérémonie?

Le maire est venu se mêler aux fabriciens pour me remercier de « n'être pas un ennemi des écoles et de l'instruction ». Il avait bien quelque ironie dans la voix en parlant ainsi, mais je me suis contenté de le remercier. Mes convives du matin paraissent quelque peu désorientés. Leurs compliments n'allaient pas sans quelque embarras... Mon vicaire paraissait occupé à ranger son surplis et à surveiller le départ des enfants de chœur...

Le prix que ce curé attache aux compliments de son maire, malgré leur visible ironie, puis la pitié qu'il montre pour son vicaire, plus soucieux de ranger son surplis que de faire chorus avec les complimenteurs, tout cela donne au héros d'Yves Le Querdec une figure, en somme, peu engageante. A la fin du volume, tous les témoins de sa mort glorifieront sa sainteté. C'est un hommage que préparent mal de pareils traits, et les modernistes sont plus difficiles pour les saints authentiques que l'Eglise vénère de longue date.

XXII

Des visites que le curé de Saint-Maximin fait à ses nouveaux paroissiens, nous aurons peu de chose à dire. Notons seulement l'étrange préférence qui le conduit à prolonger son entretien avec le pharmacien Hortais, dans lequel Yves Le Querdec a fait revivre assez

visiblement le type immortel de Gustave Flaubert dans *Madame Bovary*, le pharmacien Homais, l'obtus sectaire. Encore s'il ripostait de façon décisive aux gouailleuses fadaises du mécréant, l'on pardonnerait la longueur de ce dialogue, mais toutes les répliques du curé se bornent à de brèves réserves, à des distinctions seulement esquissées, et c'est le pharmacien qui semble bien avoir le dernier mot, sans que le curé s'en offense, puisque le curé enregistre débonnairement le certificat de « bongarçonnisme » que le pharmacien lui délivre en ces termes :

Donc, monsieur le curé, je suis un de ces diables affreux contre lesquels tonnait avec tant de force votre pauvre prédécesseur. Mais je suis tout de même assez bon diable. Vous-même paraissez un homme d'esprit, j'ai ouï votre premier sermon et nous pouvons nous entendre.

Un verre d'élixir de Garus met le sceau à cette entente, et l'on se demande si l'idéal de l'apostolat *modern-style* gît dans ces compromis stomachiques entre curés et francs-maçons. Sans doute, le curé convainc facilement de tendances aristocratiques le pharmacien, quand celui-ci exalte l'évolution des prolétaires vers la bourgeoisie, mais il choppe lui-même en un autre travers, quand il lui oppose cette formule :

Tout travail est beau quand il est honorable, quand il est utile. Ce sont là les vrais sentiments démocratiques. Vous voyez bien que je suis plus démocrate que vous. Et si je le suis, Monsieur, c'est parce que le Christ, mon maître, en voulant être ouvrier lui-même, m'a appris à vénérer le travail des mains.

Autant le travail des mains est digne de louange, en effet, autant Yves Le Querdec sait bien que le démocratisme, étymologiquement, politiquement, religieusement, n'a rien à voir dans cette noblesse intrinsèque, consacrée de surcroît par le choix du Fils du charpentier. Et quand le curé, terminant son récit de cette visite, demande d'où vient que tant d'ouvriers écoutent ceux qui les méprisent comme ce pharmacien, plus volontiers que ceux qui les aiment comme il le fait lui-même, on pourrait lui répondre que le moyen de renverser cette situation n'est pas d'emprunter au pharmacien son vocabulaire équivoque et décevant.

Par une autre visite, le curé fait la connaissance de Mlle Fulvie Legrand, pieuse et charitable personne, fille d'une veuve d'officier valétudinaire, présidente des enfants de Marie, et qui le renseigne sur la population indigente de la paroisse. Du coup Jacques Voisin prend la plume pour dresser le plan de la bataille à livrer contre tant de misères. Son diagnostic assuré y démêle quatre causes possibles : insalubrité du travail, insuffisance des salaires, chômage et dissipation, et il conclut que, si le curé de Saint-Maximin réussit à gué ir ces maux, son « expérience de thérapeute aura fait plus avancer la science socio-

logique que de gros volumes remplis de verbosités. » Le curé, dans la lettre suivante, s'avoue lui-même fort empêtré de cette mission de « thérapeute sociologique », où la « verbosité » précisément ruisselle. Mais il se met à la tâche, et décrit, sans les gazer, toutes les souffrances dont ses visites aux malheureux le rendent le témoin.

Bientôt, pour combattre l'alcoolisme et l'usure, il ébauche une société de tempérance, une société de crédit, une coopérative de consommation. Pour sa société de crédit, dont la première opération est de faciliter à l'ouvrier Pierre et à l'ouvrière Julie leur entrée en ménage, il n'est pas fâché de mettre à contribution la générosité de Mme Chamboraud, la mère de l'ancien député conservateur, mais Yves Le Querdec ne se prive pas, lui, de prêter à cette dame les sentiments injustes que voici :

Ah! Monsieur le curé, dans quel guêpier allez-vous vous mettre? Prêter aux ouvriers! Mais vous n'en tirerez jamais un sou, et ils vous traiteront d'usurier... C'est l'argent des pauvres que vous me demandez là! Car je considère comme perdu tout celui que je pourrai vous donner. Est-il bien juste de prélever sur la part des misérables pour venir en aide à des gens qui ont tout ce qu'il leur faut?

Par où l'on voit que Georges Fonsegrive condescend à accepter, pour les besoins « sociologiques » des « thérapeutes » que sont les héros de ses livres, les libéralités des riches, pourvu qu'il puisse dauber ces mêmes riches en leur prêtant, sur le compte du peuple, les idées les plus étroites et les préventions les plus fâcheuses. Ainsi va le « nivellement des classes » : les malheureux sont payés en espèces, et leurs bienfaiteurs en injures...

Les confrères du curé de Saint-Maximin n'ont d'ailleurs pas tous goûté ces initiatives. L'un d'eux lui a demandé, en raillant un peu, s'il allait se faire banquier, et le curé a répondu : « Pourquoi pas, si, en faisant de la banque, je rends service à mes paroissiens et si je puis espérer par là les mener à Dieu? » Seulement, la question ne se pose plus, depuis que Pie X, par une décision postérieure, il est vrai, aux écrits de M. Fonsegrive, a réprouvé toute participation du clergé à des entreprises de crédit et à des combinaisons de banque.

XXIII

Rendons d'ailleurs à notre curé cette justice qu'au milieu de ses fondations d'ordres si divers, il ne néglige pas ses devoirs essentiels. Ses prédications de l'Avent remuent tour à tour les âmes de ses paroissiens et celles des lecteurs d'Yves Le Querdec, du moins jusqu'à la page où intervient un autre prêcheur, bien déplaisant celui-là, nous voulons dire ce « philosophe », ce « laïque parisien », en qui s'exhi-

be Fonsegrive lui-même sous son autre pseudonyme de Jacques Voisin. Celui-là prétend assigner aux prédicateurs une norme, et voici laquelle :

... Que le prédicateur... nous retrace les désespérances de l'âme qui cherche et ne trouve pas, ses joies quand elle à trouvé, ses tristesses quand elle a perdu, qu'il nous dise la fraîcheur des fontaines de la grâce et les douceurs de l'abandon à la main de Dieu, et pour cela, que, sans se mettre en scène, il s'inspire de ses souvenirs, que, sous une forme impersonnelle, il parle sa vie morale, il se raconte lui-même et dise son âme. Toutes les autres se reconnaîtront en ce tableau vivant d'une vie, et ce prédicateur, fût-il le dernier vicaire, parlant un mauvais patois, éveillera les consciences au contact de la sienne propre. La vie seule donne la vie et seule l'étincelle peut enflammer.

Nous déclinons volontiers notre compétence en pareille matière, mais nous ne retrouvons pas dans ce programme celui que Pie X a, par ses préceptes et par ses exemples, proposé aux prédicateurs. Par contre, nous retrouvons dans cette invitation qu'on leur adresse de « se raconter eux-mêmes » et de « dire leur âme », une transposition, à l'éloquence sacrée, de cette règle de la mystique moderniste qui veut qu'on « vive » sa foi. Les harangues de Marc Sangnier s'accommodent fort bien de cette rhétorique théâtrale, où l'on sert aux auditeurs des tranches de psychologie saignante; mais ce modernisme littéraire et oratoire, qui s'apparente avec le romantisme le plus désuet, doit-il avoir, à journée faite, sa place en chaire?

Mais, du prédicateur autobiographique, nous sommes bientôt ramenés au « thérapeute sociologique ». De sa conversation avec l'ouvrier Pierre, dont il a facilité la mise dans ses meubles, et dont il a parallèlement tiré une semi-promesse de confession avant son mariage, il a gardé l'obsédant souvenir des contraintes physiques et morales qu'impose le sévère règlement de la papeterie de M. Rambaud, une usine où le patron, sans être sectaire, n'accorde cependant pas le repos du dimanche. Le curé convient fort sagement qu « à trop exaspérer les souffrances ouvrières avant d'avoir donné aux travailleurs le sentiment des bienfaits des espérances religieuses, on risque de faire de ces âmes mal lestées la proie des pires agitateurs »; mais « cette misère a pour cause bien des injustices », et « si le socialisme trouve les âmes si bien préparées, les patrons — quelques patrons — en sont bien quelque peu la cause ». Le curé, en conséquence, songe à instituer une messe très matinale : c'est à merveille, direz-vous; sans doute, mais savez-vous quelle malice Yves Le Querdec imagine pour pimenter cette solution? Voici :

... Dans tous les cas cette messe serait ici plus utile que celle que l'abbé Firmin va dire pour sept ou huit personnes fort bien portantes au château des Pinadas.

Fallait-il vraiment, pour « oindre » les ouvriers, « poindre » le châ-

telain? C'est toute la manière « démocratique » : on la jugera d'un goût médiocre. Elle déconcerte d'ailleurs le bon abbé Firmin, qui, par une phrase d'un goût non moins douteux, s'en plaint en ces termes à son ancien condisciple du séminaire, l'abbé Dupont :

> Tu sais que j'ai chez le vicomte de Pinadas un binage fort agréable et qui arrondit mes appointements. M. le Curé le trouve sans utilité et prétend que cela porte tort à la paroisse. Je ne vois pas bien en quoi. Qu'est-ce que ça peut bien lui faire? Puisque Monseigneur l'a accordé et que cela fait plaisir à une bonne famille, je ne vois pas pourquoi on y voudrait changer quelque chose.

Du coup, voilà l'évêque lui-même inféodé d'office aux aristocrates, pour conspirer contre les réformes « démocratiques » du curé! Le vicaire, lui, se convertira aux desseins de son chef immédiat, mais, en attendant, Yves Le Querdec met sous sa plume, après une énumération défavorable de toutes les innovations du curé, cette plainte d'un égoïsme fort peu sacerdotal :

> ... Et dire que nous pourrions être si tranquilles dans notre beau presbytère! Nous avons ici de bonnes familles très accueillantes, le casuel est très suffisant; après avoir dit notre messe, fait nos catéchismes, visité nos malades, présidé un certain nombre d'œuvres bien délimitées, il nous resterait encore beaucoup de loisir... J'admire mon curé, ... mais son zèle est vraiment trop absorbant.

Cette zizanie de presbytère se dénoue bien vite par la soumission du vicaire, après que le curé l'a longuement chapitré. Mais, parmi les graves raisons du pasteur, il y en a une qui ne manque pas d'originalité :

> Notre vie doit être une recherche perpétuelle des âmes... Pourvu que nous ayons cette idée bien vivante, nous imposerons le respect... On ne se moquera pas de nous, on ne trouvera plus ridicules nos cérémonies, nos rites et nos formules, nos chapes, nos chasubles, nos surplis et nos barrettes, Les plus grossiers... comprendront que des hommes qui envisagent leur vie comme un moyen pour la vie spirituelle des autres ont le droit, à certains moments, d'approcher Dieu de plus près, de symboliser par des gestes, des costumes, des formules et des cérémonies ce rapprochement avec la divinité...

L'abbé Lemire, lors de son fameux passage à Bordeaux, ne s'est pas gêné pour ridiculiser sans correctif, devant des journalistes impies, le cérémonial ecclésiastique. Yves Le Querdec était plus décent, de beaucoup, dans la phrase que nous venons de citer. Mais ce souci de demander pardon, en quelque sorte, pour les pompes liturgiques, ne trahit-il pas nettement l' « état d'âme » moderniste?

XXIV

Sur trois cents pages, Yves Le Querdec en consacre bien une cen-

taine à faire raconter par son curé les dîners auxquels il est prié tour à tour chez les divers gros bonnets de Saint-Maximin, particulièrement chez le docteur Gerson, où l'on discute du socialisme, chez le papetier Rambaud, où l'on s'occupe aussi des revendications des ouvriers, enfin chez le maire, où l'on compare l'ancien régime et le progrès moderne. L'auteur nous dit bien que ce curé fort accommodant est allé dîner même chez le franc-maçon Hortais, mais il omet de nous raconter ce dîner là, et c'est un régal dont il nous prive. Narrations d'ailleurs fort agréables, où l'intérêt culinaire lui-même ne languit pas, où le dialogue est animé, où les postures de chacun sont aimablement esquissées et judicieusement différenciées. Le malheur est que, si les fonctionnaires sont serviles, les médecins matérialistes, le patron cupide, le châtelain méprisant, le chapelier et les autres bourgeois égoïstes, le curé, lui, se montre généralement d'une condescendance telle que le bon droit remporte, en ces joutes épulaires, de très rares et de trop douteuses victoires.

Le seul profit que le curé tire de ces réceptions fastueuses est d'y découvrir le jeune docteur Verrier, qui devient son bras droit pour les entreprises sociales de la parcisse, et qu'après la mort édifiante de Mme Legrand, il mariera à Mlle Fulvie. Cette idylle, qui agrémente à propos l'affabulation expressément cléricale de l'ouvrage, forme un heureux contraste avec l'émeute qui marque la grève provoquée dans la papeterie par un syndicat socialiste dont M Rambaud n'a pas su conjurer la formation. Dans cette échauffourée sanglante, le curé joue le rôle de médiateur impuissant et bientôt de victime. Il n'est pas tué sur place comme Mgr Affre, mais il meurt quand même de la maladie qu'il a contractée au cours de la nuit tragique. Le docteur, Mme Verrier, l'abbé Firmin, Mme Chamboraud, tout le village enfin, pleurent le saint homme, mais il ne vient à l'idée de personne de proclamer que ses idées personnelles et ses procédés spéciaux aient abouti à des réalités victorieuses. Il ne laisse, en somme, que des essais, pleins sans doute de bonnes intentions, mais compliqués d'*impedimenta* tendancieux, et fondés sur des *postulata* suspects, dont l'exposé forme, en définitive, une lecture d'un profit discutable pour le public spécial que souhaitait l'auteur.

Nous le retrouverons désormais dans le *Journal d'un Evêque.*

Paul TAILLIEZ.

LA RÉPUBLIQUE ET LA QUESTION RELIGIEUSE

L'attention publique a été attirée sur un incident récent, peu important en soi puisqu'il s'agit d'une phrase qu'on aurait pu prendre pour une boutade, mais qui éclaire de la façon la plus nette notre situation sociale et politique à l'intérieur. A la commission du suffrage universel, M. Poincaré manifestant son intention de ne faire la réforme électorale qu'avec l'appui des républicains, M. Ch. Benoist lui dit : « Mais. de vous à moi il n'y a pas tant de différence au point de vue républicain. » Le ministre riposta aussitôt : « Je vous demande pardon, il y a entre nous toute la question religieuse. » Le mot est détestable et il n'est pas de nature à hâter l'avènement de la paix religieuse qu'exigerait le salut du pays. Si cependant nous insistons sur ce fait, c'est surtout à raison de l'étonnement qu'il a provoqué chez un grand nombre de catholiques; il a suscité la stupéfaction presque autant que la réprobation. Il y a là un état d'esprit bien singulier qu'il ne faut pas se lasser de signaler avec l'espoir qu'à la longue il se modifiera peut-être.

Dans un éloquent article, M. de Mun a déploré l'attitude prise par le président du Conseil : « Est-ce donc avec de telles rancunes, soupire-t-il, qu'il entend diriger la politique de ce pays? Je ne veux pas le croire. » Et il montre nombre de bons et fidèles Français séparés, même malgré eux, du gouvernement par cette infranchissable barrière de la question religieuse. Que M. Poincaré s'arrache à l'atmosphère déprimante du Parlement, à l'obsession des groupes, aux préoccupations électorales, il regrettera son mot et n'y conformera pas ses actions. — Le trouble a été grand parmi les catholiques qui persistent à se dire républicains et à réclamer la liberté pour l'Eglise au nom des principes de 1789 : ils ne sont pas exigeants, ils ont l'attachement tenace et la République, le jour où elle sera en danger, trouvera en eux ses suprêmes et bien désintéressés défenseurs; mais il leur est dur d'être mis une fois de plus et par le chef du « ministère national » à la porte de la maison, au ban du parti à l'égal des monarchistes. Comment expliquer la parole de M. Poincaré? Elle est d'un sectaire et son auteur ne passe pas pour tel : c'est un sceptique, respectueux des opinions d'autrui, qu'elles soient religieuses ou autres; ce ne peut donc être qu'une manœuvre pour se maintenir au Pouvoir. Le premier ministre aura craint d'être soupçonné de faire trop d'avances aux hommes de droite et, partant, d'être excommunié par les intransigeants de l'extrême-gauche : il a donné un violent coup de barre vers ceux-ci pour rétablir l'équilibre. Telle est notamment l'opinion émise dans l'*Eclair* du 12 mars par M. Judet qui déplore le manque d'indépen-

dance de nos hommes politiques. Bref, pour ces optimistes impénitents que sont nos libéraux et nos ralliés, la République n'est intolérante et persécutrice en matière religieuse que grâce à l'audace d'une minorité parlementaire bruyante et à la lâcheté vis-à-vis d'elle des ministres successifs. Vienne un ministre vraiment conscient de ses devoirs envers la France et tout changera : il n'a qu'à oser. Comme presque tous nos gouvernants d'ailleurs à leurs débuts, le modéré M. Poincaré est apparu à certains catholiques et hommes d'ordre comme le sauveur de la société française qui allait entrer en lutte avec la tyrannie parlementaire pour la limiter et consacrer la valeur nationale du catholicisme. Précisément, M. Poincaré n'accepte pas le rôle et le déclare tout net à la première occasion. S'ils ne s'ingénient pas à voir là de sa part une incartade fugitive, voilà nos hommes réduits à chercher de nouveau celui qui doit incarner la République sage, tolérante, équitable pour tous. M. Poincaré aura déçu leurs espoirs.

Je ne conçois, a répondu ce dernier dans une interview, ni ces reproches, ni l'émoi produit par mes paroles, car je n'ai fait qu'énoncer un fait incontestable. Et, tenant à bien établir qu'il n'est ni violemment athée ni jacobin fanatique, le ministre multiplie les formules courtoises pour les personnes, les affirmations de tolérance personnelle. Chacun a le droit de se dire et d'être républicain : je ne voudrais, ni ne pourrais d'ailleurs, en priver personne. Loin de moi l'idée d'exclure les catholiques de la République et de suspecter leurs convictions politiques; je suis au reste profondément respectueux de la liberté de conscience et de la liberté des cultes. Mais, en venant à la parole qu'il avait prononcée, M. Poincaré précise sa pensée, il confirme ce qu'il a dit et même, à vraiment parler, il l'aggrave. « Malheureusement, déclare-t-il, la manière de concevoir la question religieuse, je veux dire par là la manière de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat, n'est pas la même chez tous les Français. Tous les *républicains de gauche* considèrent que la religion est chose individuelle, qu'elle doit être tenue en dehors de la politique et qu'elle ne doit diriger aucun des organes de la société civile. C'est dans cet esprit que nous avons voté la Séparation. » Or, entre les partisans et les adversaires de cette Séparation, la divergence d'opinions est fondamentale, essentielle; il y a là un fait indiscutable qui a ses conséquences forcées. On peut en faire largement abstraction dans toutes les questions d'ordre extérieur, dont la solution réclame le concours de tous les Français; ce serait un crime, au point de vue de l'intérêt national, de jeter la discorde parmi les enfants du même pays. Mais, continue le ministre, le Gouvernement que je dirige a pris et tiendra l'engagement de gouverner, dans toutes les questions de politique intérieure, avec les républicains, c'est-à-dire avec les républicains de gauche. Ceux-là seuls sont vraiment républicains qui sont favorables « à l'application des lois de séparation ou au maintien de l'œuvre laïque qui a été accom-

plie depuis trente ans ». Toute autre façon de concevoir le rôle de la religion et de l'Eglise catholique dans la société française emporte exclusion du parti républicain, car c'est un refus d'admiration et d'adhésion à ce qui constitue l'œuvre fondamentale de la troisième République.

Bref, le commentaire de M. Poincaré est très net. Pour lui, le classement des partis s'opère d'après l'opinion que chacun peut avoir sur l' « œuvre laïque » des trente dernières années. Quiconque n'en est pas partisan peut bien être convaincu de la supériorité de la République comme régime, il n'en est pas moins fatalement exclu du parti républicain pour lequel et avec lequel le ministre veut gouverner; c'est un adversaire aussi bien qu'un monarchiste et il doit être traité comme tel. Que cette affirmation ait pu surprendre quelqu'un, M. Poincaré s'en étonne : elle n'est pas nouvelle et c'est l'énoncé d'un simple fait.

Hélas! il a dit vrai, et dans sa controverse soit avec M. de Mun, soit avec les porte-paroles des libéraux, c'est lui qui a raison. Pas plus que nous n'avions prêté, comme nous l'avons trop vu faire, à M. Poincaré l'intention de recourir, pour la reconstruction nationale, à la grande force sociale qu'est la religion, lors de son arrivée au ministère, nous ne pensons qu'il puisse se rendre aux appels émouvants de M. de Mun. Certes, oui, cette antinomie entre la liberté catholique et le droit public français actuel est déplorable, pleine de danger pour la paix publique et la prospérité du pays; la politique *laïque* est une politique antifrançaise. Mais, il faut avoir le courage de le reconnaître, cette politique incarne la République. Et nous n'entendons pas ouvrir un débat sur la valeur comparée des diverses formes de gouvernement. Nous nous plaçons en France, en présence d'une république démocratique, fondée sur la volonté nationale et la souveraineté du nombre, qui se rattache étroitement à la Révolution française dont elle prétend continuer et propager les doctrines, et nous disons : Cette république-là sera nécessairement laïque, c'est-à-dire antireligieuse; nul homme ne la pourra représenter s'il ne se place pas sur ce terrain, s'il ne prend pas parti, non pas nécessairement contre les catholiques pris individuellement, mais contre la doctrine et l'influence religieuses, contre toute action sociale de l'Eglise. Nous disons encore que c'est folie et posture humiliante pour les catholiques de demander à de tels adversaires des libertés qu'ils n'accorderont jamais, au lieu de les prendre. Le programme tracé par la *Lanterne* est strictetement exact : la besogne républicaine est anticléricale avant tout. C'est une tradition bien assise depuis quarante ans qui, au point de vue tant électoral que parlementaire, s'impose à tout ministre voulant durer; elle remonte bien plus haut d'ailleurs et, administrative d'abord, puis sanglante, la persécution contre la religion et ses ministres est caractéristique de l'époque révolutionnaire. Il y a mieux : quand nos

législateurs et administrateurs suppriment les libertés catholiques, laïcisent l'enseignement, détruisent les congrégations et la hiérarchie ecclésiastique, ils peuvent à bon droit se prévaloir des principes de la Révolution et déclarer agir au nom de la liberté telle que l'a comprise et préconisée la Révolution. Aujourd'hui comme à la fin du XVIII[e] siècle, cette liberté menteuse, qui séduit encore trop de nos concitoyens, exige logiquement la suppression de toutes les libertés collectives et fécondes, des libertés religieuses surtout.

I

Que, depuis l'arrivée des 363 au Pouvoir, la lutte contre l'idée religieuse en France ait été la préoccupation dominante des divers gouvernements républicains, c'est chose impossible à nier, nous semble-t-il; et M. de Mun moins que tout autre peut en douter. N'a-t-il pas naguère, il y a longtemps déjà, reproché aux J. Ferry et consorts d'avoir irrémédiablement divisé les Français et d'avoir, en expulsant les emblèmes religieux des écoles et des prétoires, creusé entre eux et les catholiques un fossé que ceux-ci ne sauraient jamais franchir? Les catholiques ont-ils eu le courage de se maintenir toujours aussi intransigeants? je ne veux pas le rechercher. Je constate du moins que M. Poincaré s'en tient à la vieille formule révolutionnaire et républicaine. Il n'est pas violent comme un Combes, un Thalamas ou un Debierre, il est tolérant et aimable pour les personnes; mais il continue imperturbablement l'œuvre de ses devanciers. Il appartient à ce groupe de politiciens pour lesquels, ainsi qu'il le déclare, le premier devoir semble être, à l'intérieur, « de soustraire à l'influence religieuse tous les organes de la vie civile. » Or, on ne saurait s'en étonner; ce faisant, il est absolument dans la tradition.

Dans la tradition révolutionnaire d'abord. Dans l'ancien droit public français que détruit la Révolution, la première notion fondamentale, à côté de l'autorité et de la tradition, est la religion : la religion, au dire de M. Hanotaux, témoin non suspect, « était alors l'Etat lui-même. » La guerre contre la religion a donc commencé de suite; aussi bien, préparée par les philosophes du XVIII[e] siècle, soutenue et propagée par la Franc-Maçonnerie, la Révolution, aussi bien que la Réforme dont elle s'inspire et dont elle applique les idées, est dirigée contre les traditions religieuses de la France plus encore peut-être que contre ses traditions politiques. N'en déplaise aux libéraux catholiques qui se réclament pour quelque partie au moins de la Révolution française, celle-ci est par principe antireligieuse et tout républicain se proclamant fils de la Révolution, jaloux de continuer l'œuvre des grands ancêtres, ne peut manquer de combattre l'Eglise catholique. Qu'il s'agisse des religieux chassés de leurs cloîtres et dé-

pouillés de leurs biens, des prêtres ou des simples fidèles, la Révolution les a tous confondus dans une funèbre égalité, l'égalité devant la mort. Le procédé pouvait varier : on massacrait dans les prisons et on guillotinait à Paris, on noyait à Nantes, on fusillait à Lyon; mais partout la Révolution poursuivait les catholiques en haine de leur foi. Quant à l'Eglise, après avoir confisqué ses biens pour diminuer son influence et l'avoir évincée des services sociaux qu'elle dirigeait jusqu'alors, tels l'enseignement et l'assistance, la Révolution l'eût laissé vivre en l'asservissant, en lui imposant ses dogmes et sa doctrine. Tel est le but de la constitution civile du clergé, dont s'inspirera la constitution laïque de 1905 : à sa rédaction, à côté de déterminés anticléricaux, collaborent de simples légistes pour lesquels l'Etat peut tout et qui, tenant l'Eglise pour un service public comme un autre, en veulent faire une hiérarchie exclusivement française dans la main du Pouvoir civil. Mais, moins haineux que les autres, les légistes se sont montrés également persécuteurs en présence de la résistance à leurs prétentions. La Révolution française a voulu supprimer Dieu dans la direction des affaires humaines et elle a tout mis en œuvre pour détruire la religion catholique.

Cette tradition de l'époque révolutionnaire a été reprise par la troisième République. Depuis Gambetta avec sa formule sonore « le Cléricalisme, voilà l'ennemi ! » jusqu'à Briand qui proclame à la tribune que le Gouvernement dont il est le chef est areligieux, c'est-à-dire impie, n'est-ce pas une politique militante contre l'Eglise catholique qui a permis toujours de maintenir compactes les majorités parlementaires si divisées sur d'autres points? N'est-ce pas le *Temps* qui constatait un jour que la République est devenue une athéocratie, une église à rebours, avec son *Credo* intolérant et athée qu'elle prétend imposer à tous? A cette lutte contre le catholicisme les juifs et peut-être surtout les protestants ont apporté leur concours, notamment en matière scolaire, et l'œuvre accomplie est âprement défendue aujourd'hui par ceux qui se défendent d'être des sectaires. Jules Ferry et Paul Bert ont fait promulguer les lois scolaires de 1882 et 1886 et cette laïcisation de l'école primaire publique quant au personnel et aux programmes, réalisée dans un milieu où prévalaient encore les traditions catholiques, a rendu possible la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, l'école laïque a pu se montrer parfois dangereusement antimilitariste et antipatriote, ses maîtres ont pu devenir gênants pour les ministres, elle a toujours été soutenue par le Pouvoir. La laïcisation de l'enseignement, préparée dès longtemps et préconisée par la Ligue de l'enseignement, prélude de tout le laïcisme actuel, a été, en effet, l'œuvre chère, le triomphe des francs-maçons et de tous les autres qui veulent détruire les dernières traditions françaises. Quelle que fût leur nuance plus ou moins foncée, tous les ministères ont mis dans leur programme la défense de l'école laïque en

qui ils reconnaissent l'arme la plus terrible contre l'Eglise catholique. Et, ces jours-ci, le *Temps* soutient également cette école, qualifie « diatribe » le dernier discours de M. de Lamarzelle en faveur de l'enseignement libre; se livrant à un véritable chantage, il ose menacer les cléricaux qui signalent les méfaits des écoles laïques d'un surcroît de sévérité pour les leurs. Laïcisation de l'enseignement, expulsion des religieux et séparation de l'Eglise et de l'Etat avec confiscation des biens congréganistes ou ecclésiastiques, voilà le bilan de la troisième république au point de vue religieux et il rappelle singulièrement celui de la première. C'est l'œuvre laïque que dans sa déclaration ministérielle M. Poincaré a pris l'engagement de maintenir. Pourquoi s'étonner qu'il demeure dans la tradition? Qui pouvait faire espérer un changement de sa part?

C'est, ont dit quelques-uns, qu'il est d'opinion relativement modérée. C'est ainsi qu'il a présenté son ministère comme poursuivant l'union et la réconciliation nationales et que la France souffre évidemment, à l'extérieur et à l'intérieur, d'une politique antireligieuse comme celle que nous voyons pratiquer depuis trente ans. Ni l'une ni l'autre de ces raisons ne sont déterminantes.

Ce ne sont pas toujours les fanatiques violents qui ont porté à la religion les coups les plus sensibles à notre époque et trop souvent les modérés, désireux de se maintenir au Pouvoir, ont voulu se faire pardonner leur modération, plus de tempérament souvent d'ailleurs que de conviction, en frappant plus fort que les autres. Le ministère du modéré M. Méline a été celui sous lequel le plus grand nombre d'écoles publiques ont été laïcisées. Très souvent aussi les prétendus modérés font voter les lois les plus violentes, persécutrices et sectaires, parce que, sans rien changer de leur caractère intime, ils leur donnent une forme plus hypocrite et moins apparemment brutale. N'est-ce pas le sceptique et modéré M. Waldeck-Rousseau qui a rendu possible l'expulsion de toutes les congrégations, et le succès de la loi de Séparation n'est-il pas dû à M. Briand, un modéré encore, en qui certains catholiques n'ont pas encore perdu toute confiance, convaincus qu'il comprend mieux que le Pape les intérêts de la religion en France et est disposé à les servir? Ce même M. Briand, prédécesseur médiat de M. Poincaré avant d'être son collègue, identifiait lui aussi dans sa déclaration ministérielle, le 8 novembre 1910, l'idée républicaine et l'idée de laïcité, l'idée anticatholique. Et, comme M. Millevoye lui reprochait le lendemain de restreindre abusivement le nombre des républicains, il répondait : « Le criterium d'après lequel peuvent se reconnaître les républicains se trouve dans les conquêtes laïques de la République et la majorité républicaine à laquelle s'adresse le Gouvernement se compose des hommes attachés à ces conquêtes. Le Gouvernement ne saurait admettre que puisse être mise en cause, que puisse être mise en péril l'œuvre laïque d'hier. Il entend la maintenir

intacte, la fortifier et, dans tous les cas où s'en fera sentir le besoin, la développer. » C'est l'équivalent de la formule de M. Poincaré après les mêmes protestations de respect pour les consciences et de tolérance à l'égard des convictions individuelles : la religion catholique doit être chassée de toute notre organisation sociale et tous ceux qui ne souscrivent pas à ce programme ne doivent pas être comptés comme républicains. M. Poincaré n'est donc pas le premier soi-disant modéré qui tienne pareil langage.

Mais l'intérêt de la France commanderait l'abandon d'une politique sectaire et nos ministres ne peuvent rester insensibles à cette considération. Sans doute, aussi, même encore aujourd'hui, applique-t-on dans une certaine mesure l'aphorisme de Gambetta, « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation » et, parmi nos gouvernants, les plus intelligents, les meilleurs, s'efforcent-ils de maintenir nos discordes religieuses à l'intérieur des frontières. Mais, sur le sol français, ils ne s'attardent guère à étudier la valeur du catholicisme comme élément de reconstitution nationale. Ils ont contre lui des préjugés d'hommes publics et d'hommes privés et ne font rien pour les dissiper. La religion catholique est pour eux l'ennemie de la République et ils se préoccupent avant tout de l'intérêt de la République sauf à envisager « celui de la France *aussi* », comme dit M. Poincaré ou, suivant le mot de M. Ranc, l'intérêt « de la France de la Révolution ». Et l'intérêt personnel, dont on ne saurait faire abstraction, parle dans le même sens que l'intérêt de la République et conseille au ministre de poursuivre l'œuvre antireligieuse : il frappera des adversaires personnels dont les rancunes ne sont pas à craindre, il donnera à peu de frais satisfaction à ses amis et il aura chance ainsi de conserver une place où il a conscience de rendre des services à la République et même à la France. Faute d'une opposition violente qui le force à ouvrir les oreilles, il n'entendra pas l'appel qu'on lui ferait au nom de l'intérêt français.

Au surplus, nous ne voyons guère comment à l'heure actuelle, sous notre régime républicain démocratique et parlementaire, un ministère pourrait être viable qui ne se prononcerait pas pour « la défense de l'école laïque » et ne mettrait pas, en thèse générale au moins, ses actes en conformité avec cette déclaration. Il faut, dit-on, combattre la tyrannie parlementaire qui déshonore la République et ruine la France. J'y souscris volontiers; mais, dans l'état actuel des choses, sur quoi un premier ministre, fût-il encouragé par le Président de la République, s'appuierait-il pour mener à bien cette lutte, quel que soit d'ailleurs son talent personnel? Avant tout il lui faut vivre et sa vie comme ministre dépend de ces mêmes parlementaires contre lesquels on veut le faire partir en guerre. Fatalement, il représente un parti au pouvoir et il en est peut-être le chef, mais sûrement le prisonnier. Au point de vue parlementaire comme au point de vue électoral,

il lui faut conserver la majorité; donc il lui faut épouser les passions et les haines de cette majorité. Ce sont les inconvénients inhérents à tout gouvernement de parti avec une double circonstance aggravante: le parti, fait d'appétits bien plus que de convictions, est inféodé à la franc-maçonnerie et l'organisme social ne lui oppose aucun contrepoids. Sans doute les assemblées obéissent plus aisément à un chef qui les domine et, par voie d'autorité, il peut leur imposer ses directions. Cela n'est vrai toutefois, pour longtemps surtout, que si ce chef ne va pas à l'encontre de la passion dominante et de l'intérêt personnel des membres de l'assemblée. Des médiocrités sectaires, comme M. Combes, peuvent conserver le pouvoir pendant une période de temps assez longue parce qu'elles incarnent les basses rancunes, les instincts mesquins des démocraties. Mais un gouvernement serait immédiatement renversé qui n'afficherait pas un programme de laïcisme et manifesterait des dispositions favorables à l'Eglise catholique.

Nous sommes, on l'a dit dès longtemps avec raison, en franc-maçonnerie plus qu'en République et le Convent de 1907 a applaudi l'affirmation par un de ses membres que la Maçonnerie avait fait et la Révolution française et la troisième République. D'autre part, les juifs, les protestants, les métèques ont mis la France en coupe réglée et, pour satisfaire leurs appétits, ils ont organisé leur domination sur tout le territoire. Nos législateurs sont le produit de cette organisation: ils ont dans leurs circonscriptions des comités et sous-comités, des délégués qui font de l'anticléricalisme et surveillent leurs élus, les forçant à marcher dans le même sens qu'eux. Voilà la majorité électorale et parlementaire que doit conserver à tout prix le député pour rester député, le ministre pour garder ses fonctions ministérielles. Or il n'y a qu'un sentiment commun aux membres de cette majorité, c'est la haine de la religion catholique qui est intransigeante et qui représente une tradition de l'ancienne France; donc un seul programme de gouvernement s'impose : la guerre à l'Eglise. Programme essentiellement négatif et destructeur comme tout ce qui est fondé sur la haine, mais programme qui ne blesse pas d'ordinaire la conscience de nos ministres nourris des mêmes préjugés que la majorité et programme qui réussit toujours jusqu'ici, si usé soit-il. C'est contre l'Eglise romaine, la vieille ennemie de l'orgueil humain en révolte contre Dieu, que se fait la concentration des forces républicaines.

Et il en sera malheureusement ainsi dans l'avenir comme dans le passé. On nous parle bien d'améliorer la République et certains y travaillent de très bonne foi qui voudraient une réforme de la Constitution ou mettent leurs espoirs dans un changement quant au mode de votation, dans l'inauguration de la représentation proportionnelle. Des remèdes de détails seront toujours insuffisants pour corriger les vices du régime républicain tel qu'il est institué en France, gouvernement de parti inféodé à l'irréligion et fondé sur la souveraineté

du nombre; il y faudrait une mesure plus radicale. Ces améliorations partielles elles-mêmes ne seront pas si aisées à obtenir si l'on songe à la centralisation française et si l'on examine ce qui se passe pour la représentation proportionnelle. Nos adversaires détiennent le Pouvoir et, dans la *Revue du Sud-Ouest* du 1er novembre 1911, M. E. Pécaut, protestant de marque, expliquait que, « grâce à la centralisation, un Ferry, un Buisson au ministère suffisent à imprégner de leur âme rationnaliste et libérale tout l'enseignement de dix millions d'enfants dans un pays encore, dans sa masse, inféodé à l'Eglise. » Cette force de la centralisation serait utilisée, nul n'en peut douter, à l'encontre des adversaires du parti républicain tel qu'il se comporte actuellement. Au mépris des principes parlementaires les plus certains, nous voyons M. Poincaré lui-même refuser de tenir compte d'un vote de la Chambre relatif à la réforme électorale, parce que le plus grand nombre des républicains de gauche s'étaient prononcés dans le sens opposé : la minorité parlementaire fait donc loi contre la majorité. On peut dès lors mesurer à quels obstacles se heurterait la campagne pour améliorer la République. Contre des adversaires pacifiques, épris de légalité, hostiles à toute violence, tels que nos libéraux, les gouvernants auraient beau jeu pour se défendre; ils n'hésiteraient pas à recourir aux coups de force et nous reverrions se reproduire l'histoire parlementaire du Directoire. Sans doute, avec le temps et beaucoup de dévouement, peut-on espérer modifier quelque peu l'opinion publique; mais, à supposer que l'œuvre puisse réussir, c'en sera fait auparavant, soit de la France, soit de la République. En tous cas, aujourd'hui et demain encore, il est fou à nos yeux d'attendre une politique de pacification religieuse et de restauration française, des hommes de la révolution et de la franc-maçonnerie; il est fou de la leur demander; l'entreprise est au-dessus de leurs forces.

II

Le régime républicain français, fils et continuateur de la Révolution, est hostile à la religion catholique. Tout l'y porte, ses instincts, ses préjugés, ses rancunes et ses traditions. Mais il faut ajouter qu'en combattant l'Eglise, il applique les principes révolutionnaires et c'est au nom de la liberté qu'il refusera la liberté aux catholiques. L'observation est d'autant plus utile à faire que des libéraux et des catholiques se réclament parfois des principes de 1789 pour demander la liberté au profit de la religion. Entêtés et aveugles, ils prétendent établir une étroite parenté entre les préceptes de l'Evangile et les trois mots fatidiques qui résument le programme révolutionnaire : liberté, égalité, fraternité. Qu'ont de commun la fraternité et l'orgueilleuse égalité de la Déclaration des droits avec la charité chrétienne et l'égalité des hommes, essentiellement divers et inégaux entre eux d'ail-

leurs, devant Dieu, leur père et leur maître à tous? Quant à la liberté révolutionnaire, révolte insensée contre toute autorité légitime, contre toute règle et tout ordre, elle est aux antipodes des libertés ordonnées et légitimes dont précisément la France sous l'ancien régime était « hérissée », au dire d'un homme d'Etat du XVIIIe siècle, et que l'Eglise a toujours favorisées, encouragées. La preuve en est facile à donner. Pour apprendre à connaître cette liberté nouvelle, la France de 1789 a dû sacrifier toutes celles dont elle avait joui jusqu'alors et la transformation a été si complète que Mme de Staël a pu dire avec raison : « En France, c'est la liberté qui est ancienne, c'est le despotisme qui est nouveau. » Nous avons vu se reproduire sous nos yeux le même phénomène qui est dans la logique absolue des choses. Les lois destructives des congrégations, la laïcisation de l'enseignement, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont à nos yeux des actes attentatoires à la liberté autant qu'à la justice. Mais, a-t-il été répondu, c'est au contraire la mise en pratique de la liberté telle que l'entend la Révolution; il s'agit d'émanciper les consciences individuelles sur lesquelles l'Eglise veut maintenir son pouvoir absolu. De même que l'indissolubilité du mariage, les vœux monastiques sont contraires à la liberté humaine et doivent être condamnés par la loi; M. Buisson a soutenu fréquemment cette thèse devant la Chambre, notamment comme rapporteur général de la loi du 7 juillet 1904 détruisant l'enseignement congréganiste. La loi qui supprime la liberté de la congrégation est une loi de liberté, elle libère les congréganistes opprimés par la congrégation, elle les autorise à quitter leurs cloîtres; elle ne leur permet plus, il est vrai, d'y demeurer, mais ainsi le veut la liberté. « C'est, disait il y a une dizaine d'années un député français, le propre de certaines libertés de disparaître au fur et à mesure que la liberté et la justice véritables pénètrent davantage dans le monde. »

Sans doute la Révolution française a été faite aux cris de : Vive la Liberté! et par là même elle a séduit nombre d'esprits généreux, tant est vrai le mot de Bossuet : « Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Mais elle prétend en avoir le monopole et veut supprimer toute liberté qui puisse être un obstacle à son propre développement. Dans son essence même, dans sa façon de concevoir l'organisation sociale, la Révolution est la contradictoire du catholicisme et en ce sens J. de Maistre a dit très justement qu'elle était satanique. Comment demander alors à ses représentants de consacrer les libertés religieuses, les droits du clergé et des congrégations, la liberté de l'enseignement au profit de l'Eglise qui a mission divine d'enseigner? Le communard répondant à l'archevêque de Paris qui lui parlait de liberté : « Ta liberté n'est pas la nôtre », traduisait simplement en langue vulgaire la thèse, admise par tous les disciples de Rousseau et de Kant, qu'il ne peut pas y avoir de

liberté contre la liberté. Par la bouche de Quinet, la Révolution dira aux catholiques : « La liberté que vous réclamez, est-ce le droit et le pouvoir de détruire la liberté? » ou encore avec Michelet : « La vie du catholicisme, c'est la mort de la République. La liberté du catholicisme dans un gouvernement républicain est uniquement et simplement la liberté de conspiration. Un système, un être est-il obligé, au nom de la liberté, à laisser libre ce qui doit nécessairement le tuer? Non, la nature n'impose à nul être le devoir du suicide ». Bref, il est des libertés dont la liberté révolutionnaire postule la suppression et parmi elles les libertés religieuses sont au premier rang. C'est chose facile à expliquer.

Qu'est-ce donc que la liberté au sens où l'entend la Révolution qui en fait le pivot et le centre de tout son système philosophico-social? C'est l'indépendance absolue de la personne humaine, l'absence de tout frein, chimère éternelle de l'orgueil humain. L'individu, devenant la cellule élémentaire de la Société, est soustrait à la loi divine comme au droit historique. Tous les hommes sont libres et égaux dans la liberté. Toute hiérarchie disparaît dans l'ordre social et jusque au sein de la famille et il n'est même pas permis d'en reconstituer une volontairement. Toute autorité supérieure disparaît et les droits de Dieu dans le monde sont formellement niés. L'orgueil humain se révolte contre l'ordre social chrétien et prétend se passer du surnaturel; le naturalisme naît, l'homme se suffira désormais à lui-même. Et cette conception lamentable de la liberté, égoïste, stérile et antisociale puisqu'elle s'inspire uniquement de l'intérêt personnel, détournant l'homme de sa fin véritable, a pour aboutissant naturel la formule : « ni Dieu, ni maître ». Elle met fatalement aux prises l'Eglise et la Révolution sur le terrain de la liberté.

Mais il y a plus. Supprimant les droits de Dieu dans la société humaine au nom de la liberté, la Révolution supprime du même coup les droits du peuple et même des individus en interdisant tout groupement susceptible de constituer un centre de résistance, un contrepoids à l'omnipotence de l'Etat, une garantie contre le despotisme. La liberté individuelle sombre elle-même, car seuls les droits de l'homme et du citoyen sont proclamés, c'est-à-dire ceux d'un être abstrait qui n'a jamais existé, et sur cette donnée on a établi la tyrannie de la majorité numérique. Et c'est la confirmation d'une loi historique : à toute affectation d'indépendance correspond une diminution des libertés. A mesure que l'homme se laisse détourner de sa fin et se détache du principe d'autorité, il se rétrécit le champ des libertés même indifférentes, puisque, faute de frein moral et de principe surnaturel, le pouvoir coercitif de l'Etat se fera plus rigoureux et la conscience perdra toute force de résistance au despotisme.

Or nous touchons ici la grande mystification révolutionnaire et il y a vraiment lieu de s'étonner que la foule ait pu voir un affranchis-

sement là où il y a un asservissement irrémédiable. Il ne doit, dit la doctrine révolutionnaire, y avoir en présence que des citoyens libres et l'Etat. Le citoyen, souverain désormais, a bien l'Etat au-dessus de lui; mais l'Etat, c'est-à-dire le Pouvoir politique, c'est la volonté générale, c'est tout le monde et on ne résiste pas à tout le monde, car c'est se résister à soi-même; l'Etat, c'est le citoyen encore, puisque c'est l'émanation de sa souveraineté d'électeur. Du coup, et puisqu'il est fait abstraction désormais de Dieu dans le gouvernement des hommes, l'Etat, qui représente la volonté générale, est déifié; il est omnipotent, il devient le dernier mot, la source, la raison d'être de tout droit et de toute justice. « En démocratie, disait justement un jour le journal l'*Action*, il n'y a qu'une souveraineté, celle de la Nation; qu'une loi, celle du Parlement; qu'un droit, celui de la République. » Le pouvoir de l'Etat est absolu et illimité ou du moins n'a d'autres limites que celles qu'il veut bien se donner, et à ce pouvoir, bien plus qu'au pouvoir royal naguère, on attribue le caractère de droit divin, d'origine protestante d'ailleurs, en reprenant les arguments des philosophes du XVIIIe siècle contre le système des contre-forces surtout si elles doivent venir du côté religieux. « Il faut, dira-t-on avec Quesnay, que l'Etat gouverne selon les règles de l'ordre essentiel et, quand il en est ainsi, il faut qu'il soit tout-puissant. » L'Etat révolutionnaire représente la liberté, le droit, la justice, donc les individus eux-mêmes ne peuvent pas lui résister: c'est, d'après Rousseau, une clause fondamentale du contrat social que « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté », et Michelet dira de même : « L'homme appartient corps et âme à l'Etat. » Au reste, isolés, les particuliers ne portent pas ombrage au Pouvoir dont ils ne sauraient entraver l'action. Mais la situation change s'ils viennent à se grouper, si en face de lui l'Etat rencontre des institutions constituant des forces sociales organisées susceptibles de résister à ses caprices. Ces groupements, ces institutions sont des libertés civiles, des franchises précieuses; elles peuvent être respectueuses des légitimes dépendances, mais aussi protectrices des faibles contre les puissants sans scrupules. L'Etat en qui s'incarne la liberté pourrait trouver là un obstacle à ses caprices et les Français ont été assez fous pour sacrifier à une participation menteuse au gouvernement du pays, à ce fantôme de liberté politique, tout un faisceau de libertés collectives. Tous les corps intermédiaires entre l'Etat et les individus sont supprimés comme factieux. La corporation dont l'ouvrier est affranchi est abolie et le fâcheux régime de la liberté absolue du travail est imposé aux ouvriers; les départements remplacent les provinces, les communautés d'habitants deviennent les communes, les Parlements et les Universités provinciales disparaissent, toute institution ancienne est supprimée ou devient un rouage de l'Etat. Qu'il s'agisse de religion, de famille, de

propriété, d'éducation ou d'instruction, l'Etat s'arroge le droit de contrôler l'exercice par chaque citoyen de ses facultés naturelles et, s'il le veut, de l'interdire. Et comme la tendance de tout être humain, individuel ou collectif, est d'exagérer son action ou ses droits, l'Etat naturaliste, n'ayant pas de pouvoir supérieur à lui, détruira tout ce qui peut entraver son action. Par lui les individus sont réduits en servitude, vis-à-vis de la collectivité souveraine en théorie, pratiquement devant un syndicat anonyme d'exploitation entre gens intelligents et légers de scrupules.

L'Etat ainsi compris, c'est le nôtre en 1912 et il a la conception révolutionnaire de la liberté. Pour les républicains orthodoxes, la liberté de conscience et la liberté des cultes consistent, de la part des citoyens, dans le droit de n'avoir aucune religion et de les combattre toutes; de la part de l'Etat, dans le droit de professer en matière religieuse une indifférence doctrinale complète, de réglementer les manifestations extérieures d'un culte quelconque en pleine indépendance, en vue de son intérêt propre, chacun d'eux ne pouvant être au maximum qu'un service collectif strictement contrôlé et régenté par l'Etat. L'Etat moderne est comme Pilate en cette matière et ne cherche même pas où est la vérité : il s'agit d'opinions et il consent à reconnaître la liberté des opinions, religieuses ou autres, tant du moins qu'elles ne mettent pas ses intérêts en danger. Si l'Eglise catholique voulait bien admettre qu'elle doit être dans le for extérieur subordonnée aux volontés de l'Etat, se montrer tolérante en proclamant hautement que les autres religions ont autant qu'elle le dépôt de la vérité; si elle consentait à s'interdire toute propagande et toute intervention dans l'ordre social extérieur, l'Etat moderne aurait la générosité de lui laisser toute liberté dans cette sphère restreinte. M. Poincaré, tolérant et respectueux, n'admet-il pas que la religion est « chose purement individuelle », comme M. Ranc en faisait une « affaire purement privée »? Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, la liberté au sens révolutionnaire pourrait être demandée et accordée à l'Eglise. Mais précisément ce ne serait vraiment plus l'Eglise catholique.

Malgré les efforts de nos libéraux, l'Eglise catholique n'accepte pas comme une règle juste et conforme à la vérité d'être identifiée sur le terrain du droit commun à tout ce que l'indifférentisme d'Etat appelle des opinions religieuses. Sans doute, quand l'Etat pose en principe la liberté universelle des opinions, quelles qu'elles soient, elle le met en demeure de ne pas se contredire quant à elle en l'excluant du bénéfice commun; mais elle n'accepte pas le principe et ne s'engage nullement à respecter à tout jamais et en toute hypothèse la liberté du faux et du mal. Si l'Eglise ne formule pas cette réserve à chaque instant, (elle n'y est tenue ni en justice ni au point de vue délicatesse), du moins elle n'hésite pas à parler tout haut chaque fois, à raison trop souvent d'affirmations téméraires de quelques catho-

liques, que son silence pourrait être pris pour un désaveu, pour un reniement de ses principes, Par là même, elle s'expose presque inévitablement à la persécution, car l'Etat lui dira : Vous n'acceptez pas le principe de la tolérance universelle franchement et sans arrière-pensée, donc je ne vous l'applique pas. Liberté pour tous, soit, excepté pour ceux qui n'en veulent user qu'avec l'espoir de dominer plus tard. Pour les partisans de cette doctrine, au temps des persécutions romaines, l'intolérance se rencontrait du côté des chrétiens qui refusaient d'accepter pour leur Christ une place fraternelle dans le Pandémonium polythéiste.

En somme, le catholicisme sera toujours exclu de la liberté révolutionnaire, c'est-à-dire toujours combattu par le Césarisme collectif caché sous cette formule menteuse, parce qu'il prétend à une souveraineté supérieure à celle de l'Etat, parce qu'il représente une autorité, une tradition, une source et un centre de libertés.

Pour le catholique, la liberté de conscience signifie le droit d'avoir une conscience et d'en suivre les avis, de tendre à sa fin manifestée par les lumières d'une conscience exacte et de l'éclairer par l'enseignement de l'Eglise; elle implique le droit de ne pas être entravé par les hommes dans l'accomplissement de la loi de Dieu. Dès lors, n'en déplaise à M. Poincaré, le Césarisme révolutionnaire va se préoccuper de cette « chose purement individuelle », car le catholicisme lui refuse tout droit sur la conscience. On conçoit donc fort bien qu'à Rome, par exemple, toutes les religions aient droit de cité sauf une, celle qui veut que la conscience relève de Dieu seul. Et Rousseau, au livre IV du *Contrat social*, ne pense pas autrement puisqu'il écrit : « Quiconque ose dire : Hors de l'Eglise pas de salut, doit être chassé de l'Etat. La raison sur laquelle on dit que Henri IV embrassa la religion romaine la devrait faire quitter à tout honnête homme et surtout à tout prince qui saurait raisonner. » Or, c'est le propre de l'Eglise catholique, c'est la marque aussi de son origine divine, que son intolérance doctrinale : hors d'elle, d'après son enseignement, nul ne peut être sauvé qui n'est pas dans l'ignorance invincible; on lui a souvent reproché de se poser en interprète privilégié des intentions divines, de se donner comme le seul dépositaire des volontés de Dieu. Le Pouvoir civil ne lui pardonne pas un tel acte d'indépendance, car, tandis qu'en dépit des superstitions tolérées par lui il reste le souverain déifié, l'attitude de l'Eglise fait brèche à son domaine sur les consciences.

Aussi bien l'Eglise, continuant l'œuvre de Jésus-Christ sur terre, ne s'en tient pas à un rôle purement individuel. Elle a été dans l'histoire le grand défenseur à la fois de la dépendance juste et de l'existence des libertés. Les libertés civiles et sociales légitimes sont filles du catholicisme ou ont été développées par lui, car il fournit un principe supérieur où peuvent s'appuyer les consciences pour résister au des-

potisme. Au reste, il proclame bien haut les droits de Dieu supérieurs à ceux de l'homme et s'imposant à tous, aux gouvernants autant et plus même peut-être qu'aux gouvernés. L'Eglise catholique pose les principes d'un ordre social chrétien et, sans contester la souveraineté de l'Etat dans son domaine, elle se déclare souveraine elle-même, d'une souveraineté plus haute et dans un domaine plus élevé. Comme, par institution divine, elle a seule compétence pour conduire tout homme à sa fin dernière et que tout baptisé est son sujet, que la fin dernière touche à tout et domine tout, l'Eglise réclame un rôle social, une part d'influence dans les affaires temporelles et, quoi qu'en pense M. Poincaré, l'œuvre laïcisatrice de la République a été, en même temps qu'une injustice et une erreur au point de vue des principes, une faute grave au regard des intérêts français. L'Etat est, il est vrai, indépendant dans son ordre; mais cet ordre est subordonné et, s'il refuse tout contrôle, toute aide, toute direction de l'Eglise qui devrait être sa conscience, il ne pourra conserver intactes la morale et la vérité même naturelles ni assurer pleinement l'ordre extérieur, la paix matérielle qui est sa fin propre. Voilà ce que proclame l'Eglise : société surnaturelle et souveraine, elle ne peut être soumise à une société naturelle ou humaine. Elle offre à l'Etat de collaborer avec lui pour le bien de tous et le service de Dieu. Mais elle défendra les libertés qu'il voudrait supprimer, elle protestera contre toute violation de la loi naturelle et chrétienne. Au besoin elle armera les âmes pour la résistance à l'oppression, « obedire oportet Deo magis quam hominibus »; la résistance qu'elle prêche est en général pacifique et c'est celle des martyrs, mais parfois aussi, et le temps de la Ligue en fournit un exemple, ce pourrait être de la résistance armée.

Bref, l'Eglise catholique est elle-même vis-à-vis de l'Etat césarien une liberté et un élément considérable de résistance à la tyrannie. Or, la liberté révolutionnaire s'incarne précisément dans le despotisme, elle n'est donc pas faite pour les catholiques et ils ne devraient pas la demander.

***

La conclusion de ce trop long article tient en un mot. M. Poincaré a dit vrai dans la phrase qui lui a été tant reprochée. Il a dit même plus vrai, croyons-nous, qu'il ne l'a cru. L'œuvre de la Révolution se poursuit toujours en France, dirigée par les mêmes éléments antireligieux et antifrançais que par le passé. C'est la lutte perpétuelle contre l'ordre social chrétien et, si l'on veut espérer une reconstruction nationale, il ne faut pas compter sur les hommes de la politique laïque, même sur les meilleurs d'entre eux, ils seraient incapables de réussir pareille œuvre. Des améliorations de détail dans notre organisation politique seront également insuffisantes. La France ne pourra se relever que chrétienne : il y faut l'action libre de l'Eglise et pour

cela il faut avant tout détruire la liberté et l'œuvre de la Révolution, la République elle-même si c'est nécessaire. Car le salut de la France exige que la question religieuse soit résolue pour rendre au catholicisme sa place légitime sur notre sol et l'intérêt de la France doit à nos yeux passer avant celui de la République.

Henry TAUDIÈRE.

LA DÉCOMPOSITION DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

I

Avec l'œuvre de Gratry s'arrêtent les origines du démocratisme chrétien. Toutes les pièces principales de l'infernale machine sont prêtes, il n'y a plus qu'à les assembler, et il semble bien que ce rôle soit dévolu au Sillon.

Plusieurs croiront que nous sommes sortis des limites que nous imposaient nos recherches sur les sources du démocratisme chrétien et ne voudront ranger dans les origines de l'école l'œuvre du P. Gratry. Il faut avouer que cette œuvre nous éloigne d'un demi-siècle de Lamennais et qu'elle précède immédiatement ce que j'appellerai la grande vague.

Mais j'attire l'attention sur un fait qui rectifie joliment les choses.

D'abord, il est par trop visible que Gratry n'appartient nullement par sa formation intellectuelle, à la génération de 1870. A l'époque où Lamennais dirigeait l'opinion catholique aux beaux jours de l'Avenir, Gratry avait vingt-cinq ans. En 48, au moment de l'Ere nouvelle, il en avait quarante-trois. C'était le moment où Buchez exerçait une influence considérable sur les intellectuels catholiques. Comment Gratry n'aurait-il pas pris garde à ce philosophe qui s'intitulait chrétien, quand celui-ci publiait une philosophie « du point de vue du christianisme et du progrès? » Or, Gratry avait, ne l'oublions pas, atteint un âge où les idées sont fixées pour toujours dans une tête humaine, lorsque en 48 **les théories néo-saint-simoniennes** de Lamennais, de Maret et de Buchez, dominaient l'opinion catholique.

Depuis cette époque, toutes les idées essentielles de Gratry que nous avons critiquées dans les précédents chapitres, étaient arrêtées, j'en prends pour garant le premier ouvrage que Gratry publia sur la question sociale en 1848. Cet ouvrage peu connu, quoique réédité de nos jours et facilement trouvable, était intitulé : « Catéchisme social ». La nouvelle édition reçut le titre : « *Les Sources de la régénération so-*

1. Voir mes articles précédents.

ciale. » L'on retrouve là toutes les idées du P. Gratry, c'est un résumé très fidèle de « *la morale et la loi de l'histoire* », ou plutôt ce dernier ouvrage qui touche aux dernières années de Gratry, n'est qu'un long développement du premier opuscule.

De quelque façon que ce soit, la chronologie n'est qu'un trompe-l'œil et le démocratisme chrétien, même avec Gratry, ne s'écarte pas de la mentalité qui l'engendra.

Du reste, — et nous l'avons maintes fois insinué — de 1880 à 1910, ce sont toujours les mêmes thèses qui reparaissent, si bien qu'il me serait on ne peut plus facile de reprendre tous les ouvrages qui constituent le dossier du démocratisme chrétien, du ralliement à l'encyclique sur le Sillon, et de mettre en parallèles, les Maumus, les Fonsegrive et les Sangnier, les Naudet, les Dabry, les Frémont avec les Lamennais, les Buchez, les Maret, les Gratry. Pour Marc Sangnier, en particulier, qui représente pour nous **le grand collectionneur des antiquailles romantiques**, nous en avons saisi plus d'une fois l'occasion. Ces gens-là ne sont donc pas si novateurs qu'ils le paraissent; cela peut déprécier, aux yeux de beaucoup des leurs, ces partisans du progrès indéfini, mais à coup sûr cela les embellit un tant soit peu à nos regards; à leur façon, indirectement je le veux bien, ils rendaient hommage aux principes traditionalistes. Le Démocratisme chrétien de Sangnier n'est pas, comme le voulait à toute force ce bon curé de mes amis, que je citais tout au début, « ce sauvageon » sans race que nous croyions. Ah! il est vrai, sa race ne nous est pas sympathique, mais enfin il en a une. S'il existe, il peut offrir un beau cierge à Saint-Simon; grâce à lui, grâce aux subterfuges délicatement imaginés par lui, toute une pléiade de semi-rationalistes ont pu tenter une fameuse manœuvre, celle précisément que rêvait la maçonnerie; la réconciliation de la liberté (lisez rationalisme) et de l'Eglise.

Que d'excellentes gens n'y ont vu que du feu! Sur ce point l'un de ceux que dans le camp néo-saint-simonien (je tiens à ce mot car j'ai démontré qu'il était juste), l'on se plaît à désigner sous le nom de païen, a mieux sondé, que nos prétendus catholiques, le fond de ces nouvelles (c'est une façon de parler) idées qui ébranlèrent le monde ecclésiastique aux environs de 1900. Charles Maurras écrivait cette phrase remarquable par son sens catholique et qu'un piètre critique (1) a dénaturée parce qu'il ne l'a pas comprise, Charles Maurras écrivait dès 1895 : « *Voici qu'on invoque au secours du désordre le bizarre Jésus romantique et Saint-Simonien de mil huit cent quarante.* Je connais peu ce personnage et je ne l'aime pas. Je ne connais d'autre Jésus que celui de notre tradition catholique » (2).

1. M. Jules Pierre, p. 63 de son tristement célèbre pamphlet.

2. Maurras, quoique jugeant les choses du dehors, se rendait parfaitement compte que le Jésus humanitaire et républicain imaginé par le camp moderniste ou néo-chrétien n'était pas le Jésus de la tradition catholique. Il

Or, en 1895, le Saint-Simonisme était mort, où donc survivait-il pour qu'un observateur, jamais pris en défaut, en signalât la survivance, sinon dans le démocratisme chrétien, et dans le socialisme?

Ce Jésus bizarre que n'aime pas Charles Maurras, tout excellent catholique doit ne pas l'aimer comme lui, car ce n'est plus le Jésus crucifié pour l'ordre social, pour le salut de l'individu et des sociétés (car la société a un rôle à remplir à l'égard de ce salut); ce n'est plus qu'un Jésus humanitaire, socialiste, fauteur de désordre, une figure qui n'exista jamais que dans quelques cervelles hantées par l'orgueil et qui n'ont pas pu comprendre que le philanthropisme, c'était le contre-pied même du christianisme, comme nous le disions au début.

Quand Ch. Maurras se reporte aux temps de son adolescence, et qu'il se rappelle l'enseignement de ses maîtres catholiques, il ne peut que se demander quelle révolution s'est produite parmi nous; se plaçant sur le terrain du fait, il ne reconnaît pas « ce Christ diminué et défiguré. »

Et, en effet, ce Jésus-là n'est pas le Jésus catholique. L'Eglise ne savait peut-être pas si c'était le Jésus Saint-Simonien ou un autre de quelque nuance protestante que ce fût, mais ce qu'elle savait, c'est que ce n'était pas le sien, et elle ne l'a pas caché. Aussi faut-il travailler à faire prévaloir son enseignement sur ce point fondamental, car c'est la divinité même de Jésus-Christ notre Sauveur qui est ici menacée. La Franc-Maçonnerie n'avait que trop réussi son coup :

« Nous ne connaissons que trop, dit l'encyclique sur le *Sillon*, les sombres officines où l'on élabore ces doctrines délétères, qui ne devraient pas séduire des esprits clairvoyants. Les chefs du *Sillon* n'ont pu s'en défendre; l'exaltation de leurs sentiments, l'aveugle bonté de leur cœur, leur *mysticisme philosophique mêlé, d'une part, d'illuminisme*, les ont entraînés **vers un nouvel Evangile, dans lequel ils ont cru voir le véritable Evangile du Sauveur**, au point qu'ils osent traiter Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une familiarité souverainement irrespectueuse, et que, leur idéal étant apparenté à celui de la Révolution, ils ne craignent pas de faire *entre l'Evangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires*, qui n'ont pas l'excuse d'avoir échappé à quelque improvisation tumultueuse.

» Nous voulons *attirer votre attention*, Vénérables Frères, *sur cette déformation de l'Evangile* et du caractère sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et Homme, pratiquée dans le *Sillon* et ailleurs. Dès que l'on aborde la question sociale, il est de mode dans certains milieux d'écarter d'abord la divinité de Jésus-Christ, et puis de ne parler que de sa souveraine mansuétude, de sa compassion pour toutes les misères humaines, de ses pressantes exhortations à l'amour du prochain et à la fraternité. Certes, Jésus nous a aimés d'un amour

---

en dénonçait la provenance : le Saint-Simonisme, et il avait mille fois raison.

immense, infini, et il est venu sur terre souffrir et mourir pour que, réunis autour de lui, dans la justice et l'amour, animés des mêmes sentiments de charité mutuelle, tous les hommes vivent dans la paix et le bonheur. Mais à la réalisation de ce bonheur temporel et éternel, il a mis, avec une souveraine autorité, la condition que l'on fasse partie de son troupeau, que l'on accepte sa doctrine, que l'on pratique la vertu **et qu'on se laisse enseigner et guider par Pierre et ses successeurs.**. Puis si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent; il les a tous aimés pour les instruire, les convertir et les sauver. S'il a appelé à lui, pour les soulager, ceux qui peinent et qui souffrent, *ce n'a pas été pour leur prêcher la jalousie d'une égalité chimérique. S'il a relevé les humbles, ce n'a pas été pour leur inspirer le sentiment d'une dignité indépendante et rebelle à l'obéissance.* Si son cœur débordait de mansuétude pour les âmes de bonne volonté, il a su également s'armer d'une sainte indignation contre les profanateurs de la maison de Dieu, contre les misérables qui scandalisent les petits, contre les autorités qui accablent le peuple sous le poids de lourds fardeaux sans y mettre le doigt pour les soulever. Il a été aussi fort que doux; il a grondé, menacé, châtié, sachant et nous enseignant que souvent la crainte est le commencement de la sagesse et qu'il convient parfois de couper un membre pour sauver le corps. Enfin, **il n'a pas annoncé pour la société future le règne d'une félicité idéale, d'où la souffrance serait bannie;** (1) mais par ses leçons et par ses exemples, il a tracé le chemin du bonheur possible sur terre et du bonheur parfait au ciel : la voie royale de la croix. Ce sont là des enseignements qu'on aurait tort d'appliquer seulement à la vie individuelle en vue du salut éternel; *ce sont des enseignements éminemment sociaux, et ils nous montrent en Notre-Seigneur Jesus-Christ autre chose qu'un humanitarisme sans consistance et sans autorité.* »

II

Marc Sangnier a reçu tous les coups, parce qu'il fut le centralisateur du démocratisme chrétien; aussi l'encyclique qui condamnait ses doctrines peut être considérée comme la condamnation de toute l'école qui les a élaborées.

Marc Sangnier puisa directement chez Gratry la substance même de son œuvre, mais du P. Gratry jusqu'à lui s'échelonnent diverses tentatives isolées, fragmentaires, qui n'en sont pas moins intéressantes et dont nous espérons, quelque jour, reprendre la critique, du moins partiellement et par étapes; ici nous ne pouvons que les énumérer; ceci prouvera une fois de plus que de Lamennais au Sillon, il n'y a

1. C'est ici la négation du *Messianisme démocratique* d'essence juive; les lecteurs ont reconnu les espérances du *progrès indéfini.*

pas un immense vide, ainsi qu'on a coutume de le croire communément. Le démocratisme chrétien n'était pas nouveau en 1890.

Mieux que cela, c'est une grave erreur, je crois, de considérer l'époque qui a suivi le ralliement comme l'apogée de l'école, *cette période n'était au contraire que celle de sa décomposition.* Le modernisme s'en détachait nettement, le socialisme évangélique, faussant les directions de Rome, se dégageait des théories égalitaires de 1848, le démocratisme, proprement dit, se dévoilait anticatholique par l'œuvre du Sillon. Visiblement le démocratisme chrétien se démembrait. Confiants dans la temporisation des autorités ecclésiastiques, ses sectateurs dévoilaient tous les secrets de l'école, ou du moins de ses principes. Malgré la palissade d'équivoques qu'ils avaient dressée pour les besoins du combat, leurs doctrines se montraient à nu, (comme dit Virgile : « Tergora deripiunt costis et viscera nudant »); le libéralisme qui les viciait affluait abondamment à la surface. Leur outrance ne connaissait plus de bornes. Dans ce déluge démocratico-littéraire, c'était à qui l'emporterait en audace; ces champions du catholicisme en meurtrissaient chaque jour les divines traditions, rien ne trouvait grâce à leurs yeux, ils voulaient à tout prix qu'il fît peau neuve. Si bien qu'aujourd'hui l'on peut considérer cette illustre idée comme définitivement vidée. Si Léon XIII eût vécu au moment où l'abcès crevait, il nous eût réservé des surprises. Car nous savons que, sous son pontificat, on instruisait à Rome les procès de certains journaux condamnés par Pie X. Naturellement nos anciens champions s'agitent encore sourdement et voudraient peut-être revenir à l'âge d'or, mais la doctrine est enfin démasquée, il est impossible de la revêtir de son ancienne pourpre. Cette farce, je sais des gens qui le promettent, ne recommencera plus. Quelque déguisement qu'adopte la Révolution chez nos modernistes obstinés, on peut leur assurer qu'elle n'aura plus la voie libre.

Ce qui trompe le regard superficiel et fait croire à l'apogée du démocratisme chrétien entre 1890 et 1910, c'est le flot des œuvres que l'école a produites. Elles furent en effet innombrables et il convient tout au moins d'en énumérer *les principales.*

Gratry était à peine mort que l'un de ses disciples dans une série de conférences à Saint-Ambroise en 1881 développait les doctrines sociales du maître. C'est de l'abbé Charles Perrault que nous parlons et à sa thèse : « *Le Christianisme et le progrès* », que nous faisons allusion. Remarquez les deux termes de ce titre et leur parallèle.

Entre autres choses, relevons ces quelques paroles de l'abbé Perrault, paroles, ne l'oublions pas, prononcées dans une chaire catholique. Nous ne faisons que citer, le lecteur rapprochera nos citations des idées qui nous sont devenues familières :

« Espérons, Messieurs, contre toute espérance, que ce siècle ne s'a-

chèvera pas sans réaliser de grandes choses dans l'ordre de celles que nous traiterons ce soir, dans l'ordre du progrès social. »

« Lorsque nous serons parvenus à cette phase heureuse et voulue de Dieu, que le P. Gratry nomme « *le catholicisme compris* » et qu'il a puissamment préparée par ses immortels ouvrages, voici une des divines lumières qui pénétrera enfin les esprits et qui attirera tous les cœurs à l'Evangile. »

« Il est temps, dit Perrault, que nous entendions dans *son véritable sens* l'enseignement du Christ » (p. 222).

« A la seconde page du catéchisme, dont je vous ai parlé dans notre dernier entretien, M. Louis Blanc, s'exprime ainsi :

D. — Existe-t-il une formule qui résume la doctrine des socialistes?

R. — Oui. et cette formule est celle-ci · Liberté, Egalité, Fraternité. »

« Or, cette devise du socialisme de 1848, je l'aperçois encore aujourd'hui écrite partout au fronton de nos édifices... Mais nous ne permettrons pas, Messieurs, que la banalité de cette formule la fasse tomber en désuétude, et que l'universel étalage qu'on en fait dégénère en une vaste hypocrisie... Je me place en face de ces grandes idées, non pas comme homme, mais comme prêtre; je ne parle pas ici pour exprimer des sentiments personnels et des convictions particulières, *mais comme ayant mission de vous exposer les divines maximes de l'Evangile*.

« Liberté, Egalité, Fraternité : y a-t-il rien là qui puisse embarrasser ni surtout effrayer un disciple du Christ? Vais-je trouver dans ma théologie, dans les habitudes historiques de mon Eglise, ou dans les enseignements séculaires, *quelque chose* qui m'empêche de signer cette admirable formule? *Ne l'a-t-il pas signée de son sang,* le Dieu qui m'envoie vers vous?... Ainsi, Messieurs, dans les doctrines du Christ, il semble que la liberté soit, *même avant la vérité,* le but final de la destinée humaine (p. 237). »

Conférence : « *Le Christianisme et le progrès politique.* »

« Aujourd'hui, Messieurs, je vais aborder un sujet en apparence plus difficile que les autres et plus périlleux. *Il s'agit de mettre le christianisme en face du progrès politique,* et de nous demander si réellement il faut cesser d'être chrétien, pour être un homme de son temps (lisez Républicain), aimant la liberté, travaillant à l'*émancipation* des peuples; ou bien, si, au contraire, il est possible de réunir dans un même faisceau le christianisme et le progrès politique. »

« Pour ma part, j'ai peine à comprendre, je vous l'avoue, que la question puisse être posée. Je vous l'ai dit en paraissant pour la première fois au milieu de vous, cette question était résolue pour moi à l'âge de vingt ans. (Illusions de jeunesse).

« Quelles sont d'abord les idées chrétiennes relativement au progrès politique? »

L'orateur alors fait remarquer que toute puissance vient de Dieu,

mais non directement, qu'il ne s'agit nullement dans le dogme chrétien, sur l'origine du pouvoir, de la *théocratie.*

« Toute puissance vient de Dieu. Trop souvent nos adversaires infèrent de cette parole la théocratie, c'est-à-dire un pouvoir venant s'imposer surnaturellement à la volonté des hommes et ne laissant rien au libre choix de leur volonté. Il semble alors qu'il faille rejeter le principe moderne de l'élection, du suffrage, arracher aux citoyens le droit de faire entendre leur voix dans les conseils de l'Etat, les accablant au nom du ciel du poids d'une tyrannie dont les sociétés européennes ont presque toutes fait justice. Toute puissance vient de Dieu; donc, la délibération, le conseil, la discussion, le consentement même, sont hors de propos; il faut que l'homme s'incline d'une manière absolue, aveugle, devant ce pouvoir divin.

» Un grand nombre d'hommes s'imaginant que la doctrine chrétienne impose ce pouvoir aux sociétés, confondent le christianisme et cette théorie qui les révolte, dans la même aversion. C'est alors qu'ils jugent impossible d'aimer en même temps le christianisme et la liberté. C'est alors que s'accomplit ce redoutable divorce dont nous souffrons tous, et qui, si nous n'y prenons garde, pourrait porter une atteinte mortelle à *la démocratie.* »

Confondant comme toujours *parlementarisme* (souveraineté nationale) *et gouvernement représentatif*, l'abbé Perrault dit encore :

« *La souveraineté nationale*, ce besoin caractéristique de notre temps, qui tend à faire sortir des entrailles mêmes de la nation le pouvoir destiné à gouverner, *c'est là précisément ce qu'enseigne la doctrine catholique.* »

Perrault cite alors Rorhbacher :

« D'après tous ces faits, conclut l'historien auquel j'ai emprunté les éléments de cette démonstration si importante à mes yeux, et si nouvelle pour plusieurs d'entre vous, d'après tous ces faits, lorsque l'Assemblée nationale de 1789 déclara que la souveraineté temporelle de la France résidait dans la nation française, ce n'était pas *une nouveauté révolutionnaire,* mais *une restauration de l'ancien droit,* de l'ancien régime, et Louis XVI put y donner son assentiment, comme il fit après quelques hésitations. »

« Je pourrais, reprend l'orateur, terminer là mon discours. Aussi bien n'est-il pas suffisant d'avoir appuyé *la théorie de la souveraineté nationale, d'une part sur l'Encyclique d'un Pape et, de l'autre, sur les faits historiques les plus concluants ?* »

Enfin, l'abbé Perrault n'aurait pas été de son école s'il n'eût point invoqué l'autorité de Léon XIII à l'appui du démocratisme que Léon XIII condamnait du reste dans « Diuturnum » d'une façon très positive, mais théorique il est vrai; l'encyclique ne visait personne en particulier.

« Il est à la tête de l'Eglise catholique un homme à l'esprit vaste,

au caractère modéré, au cœur tendre et ardent, un théologien qui a une grande science comme homme, une grande foi comme prêtre et comme pape une grande autorité. Il s'appelle Léon XIII. Dans ma conviction, il est l'homme envoyé de Dieu à la fin de ce dix-neuvième siècle pour être le modèle et le promoteur de cet *esprit de conciliation, de modération, de tolérance* (de transaction, disons le mot), qui va faire, j'en ai la confiance, remonter les peuples dans la division où ils s'épuisent, vers une harmonie qui sera le bonheur de tous » (1).

Se rattachant directement *à l'idée de Progrès*, je remarque en 1893 un ouvrage du P. Maumus, intitulé : « *L'Eglise et la Démocratie* ». C'est l'enchevêtrement de deux thèses : l'une dont l'idée est empruntée *à un élève de Saint-Simon*, Augustin Thierry, dans son ouvrage: « *Progrès du Tiers-Etat* ». Le P. Maumus veut prouver que la France, depuis le quinzième siècle, s'acheminait à la Démocratie et que l'Eglise n'a cessé depuis lors d'encourager les progrès du peuple dans ce sens : « Qui donc, dit l'auteur, dans un temps, où le monde ne connaissait que les droits du sang, avait placé au sommet des choses humaines *un serf* comme Adrien IV, *un fils de charpentier* comme Grégoire VII? C'était là le grain de sénevé qui devait un jour s'épanouir et *devenir un grand arbre*. Nous qui en recueillons les fruits, sachons reconnaître la main qui l'a planté et revendiquons hautement la proclamation *de l'égalité devant la loi* (lisez suffrage universel) comme l'application sociale *du dogme chrétien de la fraternité* ». Saint-Simon n'est pas loin, comme toujours; c'est la note invariable.

Mais je voudrais bien savoir quelle valeur probante peut avoir une thèse basée sur un sophisme. Premièrement, les progrès du Tiers-Etat n'ont rien de commun avec la Démocratie, car la Démocratie n'est pas seulement le fait de la classe pauvre progressant en bien-être et en lumières, *mais une organisation constitutionnelle basée sur le droit du nombre*, c'est une forme particulière de gouvernement. L'on mettrait toute l'histoire de France avant 89 sous le pressoir qu'il n'en sortirait pas une goutte de démocratie. Du reste, si Augustin Thierry s'était mis en campagne pour prouver son idée *a priori* sur l'ache-

1. Tous ces démocrates chrétiens ont commis cet exorbitant abus de présenter Léon XIII comme le réalisateur du plan conçu par Lamennais. N'est-ce pas le P. Lecanuet qui, avec sa modération habituelle, l'insinuait perfidement dans son « *Montalembert* », tome 1, p. 131, — en ces termes : — « (Lamennais) entreprend de réconcilier l'Eglise et la démocratie. Le premier il a eu l'idée de cette réconciliation, il a travaillé sincèrement, et de toutes ses forces à la réaliser. Mais cette *tâche magnifique*, Lamennais, à cause de son âpre et violent génie, était l'homme du monde le moins propre à l'accomplir. Œuvre de patience et de douceur, d'obéissance et d'amour, de justice et de prudence *(il y avait donc des risques à courir, puisqu'il s'agit de prudence?)* elle devait, pour aboutir, pour ne pas rester une infructueuse équipée, se produire *à l'heure de Dieu, avec l'appui de l'épiscopat* ET SOUS LA DIRECTION SUPRÊME DE LA PAPAUTÉ ». — On vient de voir à l'œuvre cette direction suprême.

minement progressif vers la Démocratie, l'étude de l'histoire rectifia bien vite ses préjugés et il écrivait dans sa préface : « Une chose m'a frappé tout d'abord, c'est que, durant l'espace de six siècles, du douzième au dix-huitième, *l'histoire du Tiers-Etat* et celle de la royauté sont indissolublement liées ensemble, de sorte qu'aux yeux de celui qui les comprend bien, l'une est pour ainsi dire le revers de l'autre. De Louis le Gros à la mort de Louis XIV, chaque époque décisive dans le progrès des différentes classes de la roture, en liberté, en bien-être, en lumières, en importance sociale, correspond, dans la série des règnes, au nom d'un grand roi ou d'un grand ministre. *Le dix-huitième siècle seul fait exception à cette loi de notre développement national;* il a mis la défiance et préparé *un divorce funeste* entre le Tiers-Etat et la royauté. » Il aurait donc fallu au moins que le P. Maumus se laissât dominer par l'histoire et constatât que la *Démocratie* qui est au bout de tant de siècles des progrès de la classe pauvre, n'est pas *la loi,* mais la contradiction « de *la loi de notre développement national.* »

Toujours la même confusion protestante entre *la liberté et la loi du nombre;* nos démocrates chrétiens n'ont pas vu de milieu entre *le césarisme* et *le parlementarisme* son compère (car le parlementarisme, *c'est l'absolutisme des majorités extorquées*); et cependant entre les deux se loge *le régime représentatif : in medio stat virtus.*

Faire descendre la démocratie des progrès continus du peuple, cela c'était l'œuvre du démocrate; restait à remplir l'office du démocrate chrétien, c'est là que vient se croiser avec la précédente une autre thèse. Et de même que pour la première le P. Maumus plagiait Aug. Thierry, pour la seconde il sélectionnait dans les serres du démocratisme chrétien une belle bouture qu'avait plantée Lamennais et que Mgr Maret avait particulièrement soignée. L'étiquette portait : « Origine catholique de la Démocratie. »

C'est alors le tour de prestidigitation que nous connaissons bien; on flétrit l'absolutisme au nom de la doctrine chrétienne, et c'est justice, l'on se garde bien de distinguer royauté représentative et personnelle du césarisme Louis quatorzien (1); d'autre part, pour

1. Et encore que de restrictions l'histoire nous oblige à faire sur l'absolutisme de Louis XIV lui-même! Par une erreur imputable à l'ignorance des institutions du passé, les démocrates chrétiens considèrent les derniers siècles de l'ancien régime comme une époque de centralisation à outrance, alors que la vérité historique oblige à reconnaître que le système de Louis XIV ne ressemble, en rien, à la centralisation despotique de Napoléon premier :

« J'ai souvent montré, disait Ch. Maurras, dans un remarquable article, combien il est injuste d'appeler la monarchie du XVIIe et XVIIIe siècles, une monarchie « centralisée », « étatiste ». Non, les règnes de Louis XIII, de Louis XIV, et par larges places de Louis XV lui-même, ces grands règnes qui firent étinceler par toute l'Europe ce que M. Eugène Cavaignac appelle « le siècle de la France », n'ont pas été des règnes d'oppression à l'intérieur ».

montrer que l'Eglise a donné naissance à la démocratie, l'on commence par vider le mot de démocratie, qui demeure purement et simplement, secours, aide, protection à la classe pauvre, et finalement la doctrine politique des docteurs du moyen âge, qui parlaient au nom du régime représentatif, tel qu'il existait alors et que nous voudrions restaurer pleinement, tout en l'adaptant aux circonstances, cette doctrine politique est mise au service de la *souveraineté populaire* née du protestantisme. Autour des principes de 89 nouvelle cacophonie et le tour est joué.

Le P. Maumus n'était pas plus difficile que cela, et cette façon de trancher les questions épineuses, c'est ce qu'on nommait le progrès.

III

A l'époque où nous sommes arrivés, s'abat sur l'opinion catholique une véritable avalanche de journaux, de revues, de livres et brochures; il en pleut de tout côté. Nous n'avons encore aucun plan arrêté pour débrouiller tout ce fatras, car ici plusieurs courants se mêlent et nous risquerions, si nous voulions insister, de marcher sur les plates-bandes de M. l'abbé Barbier et de M. Nel Ariès. Il y aurait cependant à étudier à part l'influence du socialisme sur le démocratisme chrétien, de 1870 à 1910. Cela n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage.

Notons donc au passage les ouvrages du P. Maumus encore : *Les catholiques et la liberté politique; « La République et la politique de l'Eglise »*. Ceux de l'abbé Klein : *Le mouvement* NÉO-CHRÉTIEN; *nouvelles tendances*. Plus tard : *Quelques motifs d'espérer*.

C'est alors que Marc Sangnier entre en scène. L'abbé Barbier a suffisamment épluché son œuvre, M. Nel Ariès y est revenu, et au point de vue politique Ch. Maurras n'a plus rien laissé subsister des fondements du Sillon. Ce prodigieux destructeur, qui ne détruit que pour mieux aider à construire, donne de si grands coups de pic sur la masure silloniste, qu'on est pris de pitié pour le propriétaire et qu'il vous prend envie de crier assez. — J'ai du reste pris moi-même Marc Sangnier à parti, dans une série d'articles publiés par la *Revue de Lille* dirigée par M. le chanoine Lecigne : *« Du Sillonisme à la Monarchie »*. Ce ne sont pas les allusions au Sillon qui ont manqué ici même, il serait donc superflu d'y revenir.

Ce qui mérite plus d'intérêt, ce sont les œuvres de M. Fonsegrive : *Le Fils de l'Esprit* et les *Lettres d'un curé de canton*, et *de campagne* etc., etc., ont assez pénétré dans le clergé pour mériter d'être pris en considération. Mais ici M. Paul Tailliez nous a devancés. Il a exécuté l'œuvre de M. Fonsegrive comme celle-ci le méritait.

Signalons encore de Frédéric Boudin : *Autour de la politique de Léon XIII*, car c'est toujours autour de Léon XIII que tous ces astres

lumineux prétendaient graviter. De Léon Chaîne : *Les catholiques français et leurs difficultés actuelles*. De Saint-Poli : *L'Affaire Dreyfus et la mentalité catholique en France*.

L'on trouvera du reste dans l'ouvrage de M. Nel Ariès : « *Le Sillon et le mouvement démocratique* », l'historique à peu près complet du mouvement qui continue le *progressisme* chrétien. Au point de vue purement religieux les ouvrages de M. l'abbé Maignen, de Mgr Delassus, de M. l'abbé E. Barbier et du P. Fontaine forment un dossier extrêmement complet et précieux.

Enfin, ne manquons pas d'énumérer les principaux journaux et revues de la secte : *La Démocratie chrétienne, La Justice sociale* et *La Vie catholique*, cette dernière feuille subventionnée par Clémenceau pour l'amour du catholicisme (???) *Demain, La France libre* de Lyon (son directeur est passé ensuite au *Matin*).

L'Univers lui-même, pendant une dizaine d'années, était tout gagné aux théories libérales et la *Croix* mettait aussi le doigt dans l'engrenage.

Parmi les *revues*, énumérons : *Les Annales de philosophie chrétienne*, pépinière de *modernistes et de démocrates ; La Quinzaine* qui disparut après l'encyclique *Pascendi* et où M. G. Fonsegrive avait sa chaire de démocratisme néo-chrétien. *La Revue du Clergé français* se signalait elle-même et jusqu'après la condamnation de *la démocratie* pure et simple, par Pie X (nous ne parlons pas du régime qui porte ce nom, mais du corps de doctrine quatre-vingt-neuvième, sur lequel il est fondé), nous pourrons savourer son parfum démocratique, essence Sillon, dans un article en contradiction avec les enseignements de Pie X.

Tout en demeurant sur le terrain des principes, nous aurons à parler de cet article, qui nous permettra d'établir la vraie position du démocratisme chrétien après l'encyclique.

Le *Correspondant* lui-même n'était pas exempt de reproches.

Enfin, il y deux ans, en mai (1910), le démocratisme chrétien, aux abois devant les progrès de la « *réaction* », essayait, par le terne pinceau de l'abbé Frémont, de redorer son blason. La librairie Bloud, toujours féconde en ouvrages libéraux, publiait de cet auteur si peu désigné pour un pareil sujet : « *La grande erreur politique des catholiques français* ». M. Paul Tailliez en a fait justice ici même. Je ne veux pas diminuer le mérite de cet excellent publiciste, il ne m'en voudra pas cependant de dire que la tâche était aisée. Peut-on écrire rien de plus nul?

« Multa quoque et bello passus dum conderet urbem ». Après avoir tant roulé de hasards pour fonder sa cité idéale, voici le dénouement du démocratisme chrétien.

Au mois d'août dernier 1910, un petit vent tiède qui venait de

Rome nous apportait un son de cloche plaintif. On dit que c'était le glas du *néo-christianisme* qui naquit en 1825 d'un père français, Saint-Simon, dont les ancêtres littéraires étaient allemands et luthériens.

Ainsi s'achève cette tragi-comédie dont Lamennais représente l'intrigue, Buchez le nœud, Maret, Gratry et consorts les péripéties d'usage, Marc Sangnier, enfin, le dénouement. Le véritable auteur c'était une puissance intellectuelle anonyme qui jura la perte du catholicisme, secte perfide qui a mis la France au pillage et que de naïfs catholiques ont aidée de leur talent. Ils croyaient servir le progrès, ils ont simplement favorisé la barbarie au détriment de la religion, de la patrie et du bien public.

J. HUGUES.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

TROP SAGES

« Tant va la cruche à l'eau, dit le proverbe, qu'à la fin elle se casse. » C'est ce dont les *décléricalisateurs* du catholicisme allemand viennent de faire l'expérience. Il ne semble d'ailleurs pas qu'ils soient disposés à en accepter la leçon.

Nous n'avons plus rien à apprendre à nos lecteurs sur les funestes tendances qu'on peut caractériser du nom de *bachémisme* (1). Ils savent aussi sous quel artifice perfide celui-ci cachait depuis quelque temps sa tactique : faire tomber sur la *Correspondance de Rome* et sur son inspirateur, Mgr Benigni, les coups qui, en réalité, visaient l'autorité suprême. On prétendait ne s'en prendre qu'à un organe « sans mandat », à un prélat usurpant son rôle, disgracié même pour cela; mais, comme il ne faisait autre chose que soutenir intrépidement les directions du Saint-Siège, défendre l'unité catholique et ses principes, on voit ce que le bachémisme gagnait à le perdre. La campagne d'attaques, de violences et de calomnies contre lui avait été poussée si loin dans ces derniers mois, que le Vatican, après avoir fait preuve d'une magnanime longanimité envers cette fraction des catholiques allemands, a jugé nécessaire d'intervenir, pour la justice, et dans l'intérêt de la vérité compromise.

L'*Osservatore romano* publiait le 7 mars la note suivante :

« Nous lisons dans l'*Augsburger Postzeitung* une soi-disant correspondance de Rome dans laquelle on attaque d'*une façon vraiment indigne* un distingué prélat romain par des accusations *fantaisistes et injurieuses*. Une telle publication ne *mérite pas même les honneurs d'un démenti;* il suffit de la signaler au blâme des bons ».

La leçon était verte. On ne voulut cependant pas l'accepter.

---

1. Voir particulièrement les nos des 1er et 15 novembre 1911.

Le journal de M. Bachem, la *Koëlnische Volkszeitung,* inspiratrice des autres journaux libéraux, qui lui servent à lancer d'abord les traits qu'elle se charge ensuite de ramasser et de darder avec plus de force, écrivait cyniquement, le lendemain, que le blâme de l'*Osservatore romano* n'était pas un démenti des accusations calomnieuses qu'il visait. Et l'on continua de faire rage contre Mgr Benigni.

C'en était trop. Cette fois, la correction fut directe et sanglante. L'*Augsburger Postzeitung* dut insérer la note que voici :

« S. E. le cardinal secrétaire d'Etat Merry del Val nous fait savoir par l'Eminentissime évêque d'Augsbourg, qu'à l'encontre de nos répondants, les affirmations de la correspondance à nous écrite de Rome et parue dans le n° 49 de la *Gazette de la Poste d'Ausbourg* sont et doivent être regardées comme *fausses* et *infamantes* pour *le Saint-Siège* et pour ses fonctionnaires. »

En se déclarant atteint lui-même et dans *ses fonctionnaires,* le Saint-Siège démasquait ses adversaires, en même temps qu'il couvrait noblement Mgr Benigni.

On se contenta d'accuser sèchement réception.

***

Que pensent les catholiques français de ce qui se passe en Allemagne, et quel jugement leur forment sur cette situation les écrivains qui ont mission de les éclairer?

Une de nos principales revues religieuses, la plus considérée peut-être, et l'une des plus anciennes, aux mains d'un Ordre essentiellement militant pour la cause de l'Eglise, donnait le 5 mars une importante chronique du mouvement religieux en Allemagne et le tableau de la situation actuelle des catholiques dans ce pays. L'auteur de cet article remplissait récemment les fonctions de directeur de cette œuvre vaste et admirable fondée par le P. Ramière, l'*Apostolat de la Prière,* et, donc, par ces fonctions comme par son rôle d'écrivain, il est l'un de ceux dont la voix ou l'influence ont le plus de portée. Quel esprit soufflent l'auteur et la revue? J'aurais préféré n'avoir pas à le dire, mais j'estime que c'est nécessaire.

Ces observations se rapportent aux dernières pages qui traitent spécialement des directions de Cologne et de Berlin. Que va-t-on dire au lecteur de ce mouvement bachémiste autour de la politique du Centre, de la confessionnalité des syndicats et des œuvres économiques ou sociales, qui a été justement caractérisé d'un mot : mouvement *déclëricalisateur?*

L'auteur s'efforcera d'apprécier la situation avec cette sérénité d'âme et de jugement dont ne se doivent point départir aujourd'hui les écrivains et les organes qui tiennent à passer pour représentatifs d'un état d'esprit sérieux et à conserver la considération de ceux qui s'honorent d'être étrangers aux passions de la polémique.

Avec beaucoup de dignité, après avoir constaté certains « ferments de division », il nous dira que ces divisions sont très fâcheuses. « Si

des paroles regrettables, si des polémiques trop violentes et des accusations injustes parfois, ont fait tomber la controverse du domaine des idées et des faits dans celui des personnalités, il faut le déplorer et tâcher de l'oublier. »

Sage et excellent avis. On ne nous dit pas, d'ailleurs, de quel côté ont pu venir ces accusations « injustes parfois », ni « quelles mains moins bien intentionnées ont versé le venin des inimitiés personnelles. » Faut-il le deviner en voyant ces mots aussitôt suivis d'une analyse de la récente lettre du cardinal Fischer, archevêque de Cologne, qui s'indigne justement, dit l'auteur, de voir cette distinction de deux écoles « exploitée par des esprits mal faits » et ces querelles envenimées par « l'influence perturbatrice de quelques esprits brouillons et de quelques journalistes ? » L'*Univers* a relevé avec une protestation respectueuse un passage de cette lettre où le prélat, pour répondre à des appréciations émises par des Français, se laisse aller, avec un goût trop allemand, à une critique peu mesurée et injuste de ce que sont et font les catholiques de notre pays.

Mais tout ceci n'est que secondaire. C'est du fond qu'il faut s'occuper.

On prétend bien en dégager une leçon pour le public français :

« L'exemple de ces bonnes volontés incontestables, aux prises avec tant de difficultés pratiques lorsqu'il s'agit d'adopter, pour un pays immense et divers, une ligne de conduite, pourra nous apprendre à être indulgents et conciliants lorsque, sur les questions politiques ou sociales, nous verrons chez nous aussi se creuser tout à coup un fossé entre les tenants d'une même foi, les défenseurs zélés et convaincus des mêmes dogmes. »

L'auteur n'a probablement pas voulu dire que les gens pondérés doivent apprécier les libéraux, — ne mettons pas de noms, — aussi favorablement que les francs catholiques. Mais, outre l'honneur immérité fait aux premiers d'être des défenseurs également « convaincus et zélés » des mêmes vérités, ce serait pourtant bien la conclusion logique de son exposé.

Mais, tout d'abord, comment ne pas marquer quelque étonnement de l'entendre, sans doute pour justifier le sage équilibre dans lequel il se veut tenir, nous représenter l'autorité religieuse comme ne penchant vers aucun des deux plateaux de la balance ? « Sans préjuger en rien dans des matières si délicates et sur lesquelles l'autorité religieuse a encore laissé toute liberté aux partisans des deux systèmes en présence... », et, plus loin : « Jusqu'ici, son rôle tout conciliant s'est employé, au contraire (loin de blâmer l'une ou l'autre), à mettre en lumière ce que chaque école pouvait invoquer de meilleur pour justifier sa manière de faire... » Il nous semble bien que c'est amoindrir singulièrement la portée des directions du Saint-Siège qui, sans doute, n'a pas voulu *enlever* toute liberté, à cause des complexités de la situation, mais dont on ne peut dire qu'il a entendu *laisser* toute liberté aux partisans des deux systèmes. C'est oublier des incidents

très significatifs qui n'ont pas dû échapper à un chroniqueur si bien informé. Par exemple, quoique données « en d'autres pays, et spécialement pour l'Italie », les instructions formelles de S. S. Pie X sur la confessionnalité des œuvres économiques comportent sans doute des applications différentes, mais posent un principe universel qui doit inspirer toute action sociale catholique, dont on sait que le bachemisme s'efforce opiniâtrément d'affranchir l'Allemagne. On avait trop abusé déjà du même argument faux à propos d'autres actes du Saint-Siège, en prétextant qu'ils concernaient spécialement l'Italie. On l'a vu à propos du *Motu proprio* sur l'Action populaire chrétienne (décembre 1903) et de l'Encyclique sur l'Action sociale catholique (juin 1905).

L'auteur expose les principes des deux directions opposées de Cologne et de Berlin, et indique, lui aussi, ce que chacune peut invoquer de meilleur pour justifier sa manière de faire. Mais il est muet sur ce qui est mauvais ou dangereux. Pas un mot sur le caractère des campagnes que nous avons racontées, ni une appréciation sur les tendances décléricalisatrices. « Telles sont les idées que développe invariablement, avec des exagérations parfois dans leur application (ne soyez pas trop sévère), mais avec une conviction louable (à la bonne heure!), le grand journal catholique des pays rhénans, la *Koëlnische Volkszeitung.* » Au demeurant : « En réalité, personne ne peut douter de la bonne volonté sincère, de la foi ardente, de la loyauté enfin qui animent, de part et d'autre, les chefs du mouvement ». Appliquer cela, en France, puisqu'il faut nous instruire, au *Bulletin de la Semaine*, au Narfon du *Figaro,* à la *Démocratie* du Sillon, d'une part, — pardon! les noms m'échappent, — et, de l'autre, à l'*Univers* ou à la *Critique du Libéralisme,* en laissant en dehors, bien entendu, la revue que nous citons et que sa sérénité, sa gravité, empêchent de se mêler à ces stériles débats.

Elle se gardera donc de laisser voir une préférence pour l'un ou l'autre des partis. Si l'auteur en a une secrète, à vous de la découvrir. Vous y parviendrez peut-être en pesant les expressions qu'il sait choisir :

« En présence de ces *raisonnements* (exposés par la *Koëlnische Volkszeitung*) dont la base est *sur des faits,* la direction de Berlin *dresse l'édifice* de sa doctrine *et de sa logique.* Elle a pour défenseurs ceux que l'on pourrait appeler les *intégristes* d'Allemagne... Dans les syndicats chrétiens, la prédominance du caractère purement professionnel effraye les esprits *disciplinés et autoritaires* des Berlinois... à ceux qui objectent le caractère *trop idéal* de leurs prétentions, ils répondent, etc... »

Aucune expression qui ne soit en elle-même défendable, juste peut-être, mais qui ne puisse servir à insinuer ce qu'on ne dirait pas.

Enfin, pour conclusion :

« Oui, heureusement la masse du peuple catholique n'est pas divisée par les discussions de quelques docteurs. En politique, les électeurs

ont confiance dans les déclarations officielles des chefs, d'après lesquelles le Centre est avant tout un parti destiné à la représentation parlementaire des catholiques. En sociologie, ils aiment et admirent l'œuvre du *Volksverein*, qui, par ses origines et ses tendances, reste catholique et témoigne hautement de la sollicitude de l'Eglise pour le peuple. Mais ils se gardent en même temps de critiquer l'œuvre et les idées d'une minorité respectable, que couvrent de leur haut patronage deux des plus saints et vénérés prélats de l'Empire. *De part et d'autre*, l'on serait prêt, d'ailleurs, à signer cette phrase du cardinal Fischer, dans sa lettre déjà plusieurs fois citée : « ... Avec tout cela, il reste bien établi que les catholiques allemands sont des catholiques romains, au sens propre du mot, fidèles à l'Eglise jusqu'à l'effusion du sang, comme nous l'avons appris de nos ancêtres catholiques. »

Je ne retiendrai pas le mot. Quel cataplasme!

***

Ce que cette revue ne donnerait pas à soupçonner à ses lecteurs, ils le trouveraient dans un récent article d'une revue moderniste allemande, *Das Neue Jahrundert*, que nous citons ici pour les nôtres. Quelques obscurités inévitables, qui viennent du texte autant que de la traduction, ne les empêcheront pas d'apprécier ce qu'il a d'infiniment suggestif :

Nous ne nous fâchons pas à cause de l'action et de la force purement politiques du Centre. Nous ne sommes que contre le drapeau religieux autour duquel il se rassemble et sous lequel il combat. Nous condamnons aussi le caractère et le mot d'ordre religieux chez « Cologne ». *Mais ce que nous saluons chez « Cologne, » c'est qu'elle repousse avec énergie chaque empiétement de l'autorité papale dans les questions purement politiques. Nous voyons dans ce rejet indiscutable que ceux de Cologne dans le Centre reconnaissent l'idée moderne de l'Etat neutre en religion ; et cela nous réjouit.* Nous ne voulons pas examiner, si, comme le libéralisme semble le croire, cette reconnaissance est seulement une affaire de tactique pour rester un parti gouvernemental dans le parlement et ne point offenser le conservatisme protestant. Il nous suffit que cela existe! Le peuple allemand qui, de l'Ultramontanisme, c'est-à-dire du cosmopolitisme antinational tendant vers Rome, passe à l'incorporation complète et vitale dans un organisme national, ne peut se faire que pas à pas, du moins quant aux masses du peuple.

Que donc Cologne déclare seulement l'influence politique de Rome comme surannée et non admissible par simple tactique; ou bien que ce soit sa sincère conviction que l'Eglise n'a rien à voir dans des questions purement politiques, — cela n'a aucune importance sur l'influence heureuse que cela exerce sur la masse catholique. *Le fait est que lentement mais continuellement la poussée de l'indépendance politique de la politique décléricalisée pénètre dans le peuple catholique*, d'abord dans le corps des ouvriers intelligents de l'Ouest, qui sont organisés dans des associations interconfessionnelles aussi bien que dans une autre section des associations, celle des étudiants catholiques éclairés sur les questions politiques et so-

ciales par les Gladbachistes et en premier lieu par M. l'abbé Sonnenschein.

Cela peut être, du point de vue de la politique de parti, un désagrément pour le libéralisme. Mais les vues politiques de parti ne sont ni les plus hautes ni les dernières! Ce n'est point le but nécessaire du développement de la culture allemande, que les fractions libérales de l'avenir soient conservées dans leur forme présente, *mais c'est bien un but nécessaire et une tâche urgente que de prendre la partie catholique du peuple dans une connexion organique avec la culture nationale.*

Ce qui mène vraiment à ce but, doit être salué par chaque patriote, qui ne regarde point comme but de la culture d'Allemagne l'expulsion du catholicisme, un but qui d'ailleurs est en opposition avec la parité confessionnelle établie compétente et garantie en Allemagne.

D'ailleurs le libéralisme peut se consoler. *Qu'est-ce qui — nous le demandons — méritera d'être combattu dans le Centre ou bien envisagé comme substantiellement hostile au programme du libéralisme, quand un jour le Centre, peut-être même sans s'en apercevoir, sera intérieurement reconstruit, déclericalisé et libéralisé? Le Centre non plus fondé sur la base confessionnelle, ne sera-t-il pas justement ce que le libéralisme sensé veut être : un parti qui s'efforcerait de niveler les forces politiques et sociales extrêmes, un « centre » politique, un « parti moyen », une organisation de la bourgeoisie ?*

Des utopies! entends-je clamer des voix libérales. Non! ce sont des buts et des possibilités qui probablement seront vite accomplis et réalisés si l'on sait profiter des occasions. Il ne faut pas se demander si c'est par tactique ou par une conviction sincère que Cologne agit. *Mais qu'on la prenne au mot.*

Si le Centre est, selon l'opinion de ceux de Cologne, *interconfessionnel,* — eh bien, *alors beaucoup de protestants peuvent y entrer tout bonnement.* Si ceux de Cologne ne veulent rien de plus que la *parité,* la justice pour toutes les confessions — *eh bien, alors chaque national-libéral peut être de ce parti, chaque protestant. Que l'on soutienne toutes les tendances qui, au milieu du Centre, ont pour but le réveil et la formation de l'indépendance politique vis-à-vis des directions hiérarchiques auxquelles jusqu'ici on s'était doucement accoutumé.* A bas tous les petis égards de politique de parti! N'est-ce pas le parti le plus victorieux, qui réussit à mettre ses adversaires de son côté?

A quoi est-ce que cela sert, si Rome est provoquée à frapper « Cologne »? Alors « Cologne » deviendra sans doute comme Berlin ou comme Trèves; le libéralisme aura-t-il alors un jeu plus facile pour dissoudre le parti confessionnel?

Le peuple catholique de l'Allemagne est méfiant envers tout ce qui porte le nom de libéral, et il le sera encore pendant quelque temps, mais, à tord ou à raison, ça n'importe pas. L'idée libérale de l'Etat moderne, tant qu'il en est ainsi, doit être présentée au peuple catholique *sucrée par le catholicisme;* autrement il n'en prendra pas; il n'en prendra pas d'autant moins à travers les menaces et les coups de la part du libéralisme. Mais si nous voulons n'avoir plus un corps étranger dans notre organisme cultural, nous devons nationaliser la partie catholique du peuple. Tout ce qui y aide — tant mieux! mais le fouet n'aide point, il faut le répéter.

Et encore une chose : laissons du temps au procès organique! Moins de nervosité, plus de travail menu et d'action douce — ainsi comme au printemps qui approche! Les monceaux de neige qui fondent dans les bois et les vallées, le bourgeonnement des arbres et des herbes ne poussent

pas des clameurs, quoiqu'ils éveillent quelquefois l'impatience; mais un certain jour le printemps arrive!

La voilà, la vraie leçon à retenir.

PRESTIDIGITATION CATHOLICO-SOCIALE

Souvent, déjà, nous avons eu occasion d'observer en matière de directions politiques ou sociales, avec quelle désinvolture cette fraction de catholiques, dits sociaux, qui se targue d'être plus sincèrement et plus absolument que tout autre soumise aux instructions pontificales, s'en affranchit, en leur faisant, avec de pompeux éloges, ce qu'on appelle un enterrement de première classe.

Voici un nouveau spécimen de ces éloquents tours de passe-passe oratoires, donné, il y a quelques jours, par la *Libre Parole*, organe important du parti, comme on sait, et dirigé par M. Bazire qui fut pendant huit ans président général de l'A. C. J. F.

Cela s'intitule : *Un prétexte pour ne pas agir.*

Oyez-en le début, et dites si l'on peut désirer un langage plus net et plus ferme :

« *Les catholiques commencent à comprendre qu'ils ne gagneront jamais rien à édulcorer leur catholicisme, à* minimiser *leur foi. Partout, sous l'impulsion vigoureuse d'un grand Pape, ils s'affirment tels qu'ils sont, nettement et hardiment catholiques. Ils ont renoncé, notamment, à la duperie qui consistait à créer ou à soutenir des œuvres neutres où ils étaient noyés et où ils semblaient admettre qu'un principe de bien ou de morale supérieure pût naître de l'abdication partielle de leur principe à eux, et de la mise en commun de croyances ou d'incroyances diverses.*

» *Comme la vraie mère du Jugement de Salomon, l'Eglise ne peut admettre de tels partages.*

» *Donc, de moins en moins d'œuvres neutres, mais des œuvres catholiques ! Et c'est très bien ainsi.* »

Mais — car il y a un mais, un mais énorme — mais c'est des *œuvres* que le Pape a parlé; or, les unions professionnelles (corporations ou syndicats) ne sont pas des *œuvres*. Passez, muscade!

« *Mais une confusion risque de s'établir qui compromettrait irrémédiablement l'avenir d'un tel mouvement et risquerait de le stériliser.*

» *Sous le nom d'œuvres on est tenté de tout englober. L'imprécision, fille de l'ignorance, est encore en train de tout brouiller. Une ligue pour la défense de la moralité est une œuvre, une association pour le repos du dimanche est une œuvre, un groupement de jeunesse est une œuvre, une caisse de prêt ou de secours peut être une œuvre. Mais le syndicat, par exemple, n'est pas une œuvre; la corporation est une institution organique, fondamentale, aussi essentielle que la commune ou la province. Et il a fallu un siècle d'individualisme et de libéralisme économique pour acclimater dans les cerveaux prétendus conservateurs cette idée que l'organisation professionnelle, détruite par la Révolution, est une chose accessoire, une bonne œuvre peut-être, mais une œuvre. On parle couramment des bonnes œuvres — telles que mutualités et syndicats. —*

C'est exactement comme si l'on disait : « l'Etat et la commune, ces bonnes œuvres. »

Ce n'est pas plus difficile que ça. A notre tour d'objecter un petit *mais*. Mais, c'est justement au sujet des *Unions professionnelles* que S. S. Pie X donnait naguère les instructions qu'on rappelait au début, et c'est seulement cela que les catholiques sociaux de la *Libre Parole* négligent.

En décembre 1909, un document pontifical de la plus haute importance tranchait la question tant discutée. C'était une lettre du Pape sur « *Le caractère confessionnel des œuvres économiques.* » Elle fut provoquée, comme le dit l'exposé du Comte Medelago Albani, auquel cette lettre fut adressée, par le vœu qu'exprimaient une partie des catholiques italiens d'élargir les bases des *Unions professionnelles* fixées par les statuts de l'Union économique, en substituant à la profession du catholicisme l'idée de « justice chrétienne », en vue d'obtenir de plus larges adhésions et une représentation équitable auprès des pouvoirs publics.

En réponse à ce vœu que S. S. Pie X, par une lettre *autographe*, déclara ne pouvoir « l'accepter, encore moins l'approuver », parce que cette base de la simple « justice chrétienne » était « dangereuse » pour l'esprit et la direction des « Unions », et, par ailleurs, n'offrait que des avantages illusoires.

On n'a pas oublié avec quelle vigueur le Souverain Pontife s'exprimait : « *Il n'est ni loyal ni digne de simuler en couvrant d'une bannière équivoque la profession du catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande* » (1).

Mgr Sevin, évêque de Châlons, commentait parfaitement la pensée pontificale dans sa récente lettre pastorale, dont nous rappellerons ce passage :

« Les syndicats, les corporations, les mutualités, et autres institutions de ce genre, peuvent servir au bien ou au mal, être des instruments de paix sociale ou de guerre de classes, de vie ou de mort. D'où dépend leur orientation? de l'esprit de ceux qui les emploient. Supposez les volontés dépravées par la haine, et, ce qu'il y a de pis, les intelligences perverties par des théories erronées, supposez que les masses aient adopté le principe de la lutte pour l'existence, sans restriction, ni merci, ces organisations corporatives deviendront un formidable moyen de destruction. Ce n'est ni l'élévation du salaire, ni la réduction des heures de travail, ni la diffusion du bien-être, qui rétabliront la paix, car rien de tout cela, l'expérience le prouve et le bon sens en témoigne, ne redresse les idées et n'éteint les passions qui arment les bras. Tout cela est bon assurément, et néanmoins tout cela est de nul effet pour rétablir la concorde entre les classes.

» Que faut-il donc? Il faut ce sans quoi deux hommes ne peuvent vivre en paix côte à côte, il faut la justice, la charité, la modération, le respect des contrats, le culte des droits d'autrui... Et où trouver ces vertus, là où une religion vivante ne dompte pas la plus opiniâtre

1. Voir notre numéro du 15 décembre 1909, page 250.

des passions humaines, l'égoïsme? Dans les lois? A quoi bon les lois quand la volonté de les observer fait défaut? Dans les contraintes de la force armée? Quelles contraintes peuvent être efficaces contre la moitié d'un peuple soulevé? Qu'est-ce qui peut dompter une foule qui a soif de plaisirs, faim de richesses, qui est le nombre et ne croit à rien?... »

Et l'éminent prélat concluait avec la logique de la vérité : donc, point de *syndicats neutres*... ce serait la méconnaissance d'une loi de la vie; point d'unions professionnelles sur la base du libéralisme déiste avec lequel nos alliances ont toujours été une duperie; nos syndicats ne seront pas simplement chrétiens, ni interconfessionnels ou a-confessionnels, parce que, comme Léon XIII et Pie X l'affirment, le programme catholique est *seul* capable d'aborder de front la crise sociale.

Les catholiques sociaux ou de la *Libre Parole* pensent autrement, et ils en donnent la raison. C'est que l'organisation professionnelle est de droit naturel, comme l'organisation politique. Formule amphigourique, pour dire que l'organisation professionnelle est aussi nécessaire dans une société que l'organisation politique. Même éclaircie de la sorte, cette proposition demeurerait obscure, et la conclusion, nulle, si l'on n'admettait avec ces catholiques sociaux que l'organisation professionnelle, c'est nécessairement le syndicat obligatoire pour tous les membres de la profession. Alors apparaîtra la conséquence logique : puisque le syndicat saisissant tous les membres de la profession est une institution essentielle comme l'organisation politique, il faut se résigner, dans un cas comme dans l'autre, à l'avoir mauvaise, si l'on ne peut l'avoir bonne, et accepter le syndicat a-confessionnel, plutôt que de voir une partie des membres de la profession s'y soustraire. Périssent les colonies, plutôt qu'un principe! Et voilà où celui-là conduit nos catholiques sociaux.

Il était délicat de la formuler clairement après un début si magnifique. On essaie de s'en tirer par une distinction, digne du *Sillon* seconde manière, entre les nécessités de la vie et celle de l'apostolat, et, comme Sangnier, on ne manquera pas le couplet de l'apostolat, mais en faisant passer avant tout les prétendues nécessités de la vie. En définitive, c'est un plaidoyer pour le syndicat neutre et a-confessionnel. Inutile d'observer que, dans l'état politique et social de la France à l'époque actuelle, cette nécessité de la vie exposerait infailliblement les catholiques à tous les dangers prévus par Pie X.

« *Encore une fois l'organisation professionnelle est de droit naturel comme l'organisation politique.*

» *Et, dès lors, que les catholiques consacrent tous leurs efforts à christianiser l'une et l'autre : c'est leur grand devoir. L'Etat ni la profession ne doivent en thèse, demeurer neutres. Seulement il y a les nécessités de la vie et celles de l'apostolat. Nous vivons dans l'Etat comme nous vivons dans la profession : nous en abstraire parce que ni l'Etat, ni le métier ne sont encore catholiques, est une impossibilité.*

» *Nous pouvons créer ou ne pas créer des œuvres, nous pouvons choisir entre elles ; au contraire, nous appartenons nécessairement à un Etat, à une*

commune, à une profession. Christianisons-les, c'est le devoir, mais n'allons pas subordonner toute action civique ou professionnelle à la confessionnalité préalable de l'Etat, de la commune ou de la corporation. C'est avec de telles pétitions de principes, et de telles surenchères d'orthodoxie qu'on légitime ou favorise la plus coupable des inactions. »

« Pétition de principes et surenchère d'orthodoxie », j'en demande pardon à Mgr l'Evêque de Châlons et au Saint-Père lui-même, c'est à eux d'endosser cela.

Mais, haro! sur qui n'aura pas un cri d'admiration pour la parfaite et exemplaire docilité des catholiques sociaux aux instructions du Saint-Siège.

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Tel est le titre de l'article qu'on va lire. Il est extrait d'un *Bulletin paroissial.* Il semblerait inutile de rien ajouter aux échantillons de ce genre de littérature religieuse que nous avons plusieurs fois donnés. Cependant c'est un mouvement qu'il faut suivre.

L'Eglise est-elle l'ennemie de la Révolution? Est-elle la contre-Révolution? comme on l'a si souvent répété et à droite et à gauche.

Laissons l'histoire répondre elle-même.

***

Et tout d'abord, l'Eglise est-elle « contre » les réformes politiques décrétées par la Révolution?

Quelques textes et quelques faits suffisent pour jeter lumière sur ce point.

Le bouleversement politique qui devait faire disparaître « l'ancien régime », était prévu depuis longtemps par les hommes de l'Eglise. Déjà Fénelon, dans le mémoire qu'il adressait à Louis XIV, sous le pseudonyme de l'*Inconnu*, exposait les mécontentements populaires et disait : « Il viendra une révolution ».

Le 4 mai 1789, Mgr de la Fare, évêque de Nancy, dans le sermon solennel pour l'ouverture des Etats-Généraux, faisait écho à Fénelon, en disant publiquement au roi : « Sire, le peuple sur lequel vous régnez a donné des preuves non équivoques de sa patience. C'est un peuple martyr à qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire souffrir plus longtemps ».

Aussi les députés du clergé, tout comme les autres, et même avec plus d'enthousiasme que les autres, votèrent-ils les réformes désirées : « Monarchie tempérée, abolition des trois ordres, égalité devant la loi par l'admissibilité de tous à tous les emplois civils et militaires, liberté politique et individuelle, charges supportées par tous les citoyens selon leurs facultés, etc. ».

Le clergé fut si bien mêlé au mouvement de réformes qu'un *Te Deum* fut ordonné et chanté, dans toutes les églises de France, pour célébrer la fameuse « nuit du 4 août », où les « privilèges » avaient été abolis et la liberté proclamée.

Quand la « Constituante » se sépara, le 30 septembre 1791, la Révolution, entendue dans le sens de réforme politique et sociale, était faite. Le clergé y avait largement participé.

Est-il besoin de faite remarquer que de cette Révolution l'Eglise n'est pas l'ennemie? En ce sens, on ne peut dire sans erreur qu'elle est la contre-Révolution.

Même après l'exécution aussi odieuse que lâche du roi Louis XVI, l'Eglise reconnut le nouveau pouvoir. Dans sa bulle « *Pastoralis sollicitudo* » du 5 juillet 1796, le Pape Pie VI ordonne, en effet, aux catholiques de France, « la soumission au pouvoir établi ». Le 25 décembre 1797, le cardinal Chiaramonti, dont le diocèse venait d'être annexé à la République, proclamait solennellement dans son sermon de Noël « l'accord de l'Evangile avec la Démocratie ».

Elevé au Souverain Pontificat sous le nom de Pie VII, il concluait, avec le premier Consul de la République, le Concordat de 1802, qui comportait, dans l'ordre politique, la reconnaissance du pouvoir, issu de la Révolution.

L'Eglise n'est donc point l'ennemie de la Révolution, entendue dans le sens de réforme politique.

***

A quelle Révolution a-t-elle donc toujours donné sa réprobation?

Elle réprouve le sectarisme politique qui, pour asservir le pouvoir religieux au pouvoir civil, décréta la « *Constitution civile* » du Clergé. Cette constitution schismatique n'était, qu'on le remarque, que la suite logique des théories « légistes » et du « gallicanisme » si chères à « l'ancien régime ». Mais en condamnant ce sectarisme, l'Eglise ne fait que repousser un système anti-social, puisque la vraie liberté de conscience exige avant tout que le pouvoir qui parle à la conscience soit indépendant dans sa sphère, bien loin d'être asservi à un clan politique.

Elle réprouve aussi ces crimes, ces délations, ces violences, ces injustices — échafauds, noyades, vols de toute sorte — par lesquels les ambitieux de 93 ont souillé l'honneur de la vraie Révolution.

Et en cela, l'Eglise n'est-elle point d'accord avec l'humanité entière?

Me trouvera-t-on trop sévère, si j'appelle cela un modèle de tartuferie sillonnesque?

Ainsi, ce que l'Eglise réprouve de la Révolution, c'est cette *Constitution civile* qui, à vrai dire, serait plutôt un fruit de l'ancien régime; ce sont les échafauds et les noyades. Sur ce dernier point, elle peut, sans se compromettre, penser comme l'humanité entière.

La Révolution ne serait donc rien de plus que ces trois choses : le régime politique déterminé qui lui a succédé; la Constitution civile du Clergé et les carnages de cette horrible époque.

Mais des principes de la Révolution; de l'affranchissement de l'homme et de la société à l'égard de Dieu, de ces erreurs révolutionnaires que Pie VI, le premier, condamna si fortement, de cette déclaration des droits de l'homme en quoi il dénonçait « des droits destructifs de la religion et de la société », on se gardera bien de dire un mot.

Ne faut-il pas avant tout, pour le bien des âmes, persuader à nos populations rurales que l'Eglise admet la Révolution?

Qu'il soit difficile de s'opposer à ce qu'un tel libéralisme se déploie dans les journaux profanes, on doit le reconnaître, en gémissant du mal. Mais ne peut-on pas s'étonner que l'autorité épiscopale le tolère chez des prêtres, et qu'elle laisse des curés pervertir l'opinion de leurs fidèles, par le moyen de ces *Bulletins paroissiaux*, qui sont essentiellement des organes religieux, destinés à entretenir et à développer le sens catholique chez leurs lecteurs?

UNE VILAINE MANŒUVRE

Le dimanche 10 mars, au moment d'ouvrir l'Assemblée de la *Corporation des Publicistes chrétiens*, dont il avait été le fondateur et dont il était toujours demeuré le Président, M. Victor de Marolles fut subitement terrassé et jeté dans la mort par une crise d'asthme. Il était âgé de 75 ans. Ce vétéran de la presse catholique laisse une mémoire entourée du respect universel.

Sans exploiter cette mort tragique, il est exact de dire que M. de Marolles venait à cette réunion avec une préoccupation qui l'accablait et sous le coup d'une émotion, d'une indignation très vives.

M. Gustave Gautherot a fait allusion dans l'*Univers* au fait qui les causa, le *Nord-Patriote* l'a raconté avec détails; l'incident, d'ailleurs, était déjà tombé dans le domaine public. Il est intéressant à relater, parce qu'il jette un jour nouveau sur la guerre à outrance, tour à tour ouverte ou souterraine, qu'une faction puissante, qui sait gagner des appuis et des patronages de toute part, fait aux intransigeants, aux catholiques non-constitutionnels, aux vrais soutiens des directions pontificales. C'est un nouvel exemple de ces essais de trusts d'influence que nous avons déjà signalés et auxquels s'acharne le parti.

Comment le qualifier? M. de Marolles le dit lui-même dans un billet, qui est peut-être le dernier qu'il ait écrit. M. Albert Monniot, en le publiant dans la *Libre Parole*, un soir où probablement ses patrons étaient absents, ne s'est pas douté du bon tour qu'il leur jouait. Ayant reçu, raconte-t-il, une lettre signée de M. de Marolles dans laquelle il signalait des agissements électoraux au sein du syndicat, je lui répondais, samedi soir, que j'ignorais jusqu'à la date et au lieu de réunion de l'Assemblée. Dimanche, quelques heures avant sa mort, je recevais ce petit bleu :

« Paris, dimanche.

» Cher Confrère,

» Je ne comprends pas pourquoi vous ne recevez pas le « Bulletin ». J'ai pourtant réclamé pour vous. Oui, il y a assemblée générale aujourd'hui même, à six heures, au Petit Véfour. Je vous en prie, venez. Nous avons besoin d'être soutenus contre *une vilaine manœuvre*.

» Je compte bien sur vous.

» DE MAROLLES. »

Voici quelle fût cette vilaine manœuvre. Quelques jours avant la réunion où le syndicat devait renouveler son bureau, les associés reçurent une circulaire anonyme qui disait :

« Paris, le 5 mars 1912.

» Mon cher Confrère,

» Vous avez probablement remarqué que le bureau de notre syndicat des journalistes français propose à nos votes les membres sortants et *M. Bazire.*

» Nous avons pensé qu'il serait bon de faire entrer dans le conseil syndical un élément nouveau et de marquer le regret de n'avoir pas vu le membre ecclésiastique de notre bureau s'élever assez nettement au nom des lois de l'Eglise contre l'usage barbare du duel.

» Nous nous proposons donc de remplacer M. le chanoine *Gaudeau* par M. le chanoine *Poulin.* Nous voterons également pour *M. Henri Bazire* et pour les autres membres sortants présentés par le Comité.

» Permettez-nous de compter sur votre adhésion à ce projet.

» Vous voudrez bien envoyer votre bulletin de vote sous double enveloppe, avant dimanche prochain 10 mars, au président de la corporation, M. de Marolles, 13, rue de Bourgogne, Paris (VIIe).

» Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de nos meilleurs sentiments »

La diffamation lancée contre M. l'abbé Gaudeau était aussi bête que la manœuvre vilaine et odieuse. M. Gaudeau n'aurait-il pas eu aussi quelque complaisance pour le divorce, et est-on sûr qu'il ne mange pas des gigots le vendredi? Cette accusation invraisemblable viserait, dit-on, son attitude au sein du bureau, lorsqu'on y discuta le cas d'un membre de la Corporation, M. Ernest Renauld, directeur du *Soleil.* qui se battit en duel avec M. Raphaël Larquier, il y a deux ans. Nous ne savons ce qui s'est passé, mais il n'en est pas besoin pour être sûr que c'est là une calomnie.

Théologien de premier ordre, M. Gaudeau compte parmi les plus redoutables pourfendeurs du libéralisme, du modernisme social, sans parler de l'autre, et du sillonnisme. Voilà son crime. En essayant de l'atteindre, on voulait atteindre ses idées. La Corporation des Publicistes chrétiens, son président, son aumônier, étaient de tendances trop réactionnaires. Le Président, vu son âge, devait bientôt disparaître, et l'introduction de M. Bazire dans le bureau lui ménageait un successeur. M. l'abbé Gaudeau écarté, M. l'abbé Poulin (qui a d'ailleurs protesté contre l'abus de son nom) aurait servi de transition, en attendant, qui sait? que M. l'abbé Thellier de Poncheville, par exemple, qui est déjà prédicateur attitré des retraites spirituelles pour les publicistes chrétiens, prît la place.

Mais, au fait, d'où venait donc la circulaire? Elle était sortie de la Maison de la Bonne Presse. A Dieu ne plaise que nous en rendions sa direction responsable. Nous sommes même convaincus que ses

chefs n'y sont absolument pour rien. Mais il y a, c'est assez connu, deux courants dans la maison. Le moins entreprenant n'est pas celui des démocratisants. Volontiers ces Messieurs mettent au service de leurs opinions la force de pénétration et d'absorption du grand organisme de presse qui les emploie. Ils ambitionnent le trust d'influence, la monopolisation et l'accaparement des offices de publicité auxquels tend le puissant journal populaire catholique par le seul poids de son chiffre d'affaires et de sa propagande sans concurrent. En travaillant pour soi, on est censé servir la Bonne Presse; et la Bonne Presse, sans le savoir, ou sans se soucier de le savoir, appuie la propagande d'idées et les multiformes tentatives d'invasion, comme celle-ci, en accréditant ceux qui s'y livrent.

Mais voyez la prudence. Les membres de la corporation soupçonnés d'être attachés au vieux parti ne reçurent point la circulaire. Aux douteux, on l'envoya sous la forme du strict anonymat. Ceux sur qui ce nom pouvait avoir quelque influence et ceux à qui il devait servir de signe de ralliement trouvèrent dans le papier... la carte de M. l'abbé Ardant. Le nom de M. l'abbé Ardant est bien connu dans les milieux catholiques républicains. Directeur de la *Croix* de Limoges, il a fait mainte campagne, côte à côte avec son émule, M. l'abbé Desgranges, directeur du *Petit Démocrate* de cette ville, et met aussi son zèle au service de la Bonne Presse. Et voilà à quoi il sert d'avoir de l'influence.

Espérons que quand viendra le jour des élections ajournée par la mort de M. de Marolles, les Publicistes chrétiens feront bonne justice de cette vilaine manœuvre.

AUTRE MANŒUVRE

Celle-là, je voudrais que le lecteur se donnât la peine de la découvrir lui-même dans le simple exposé des faits et m'épargnât d'avoir à la lui souligner.

On fédéralise énormément dans cette partie du monde catholique qui fait profession plus sonore de dévouement social. L'union fait la force, et le fédéralisme devient en fait synonyme de concentration : on conçoit sans peine que l'union fait avant tout la force de ceux entre les mains de qui elle s'opère.

Union, fédéralisme, centralisation sont cependant choses fort distinctes. N'y a-t-il pas danger de faire servir l'un à l'autre? Tout dépendra des intentions réelles des promoteurs.

Après tant d'autres projets de ce genre, il vient d'en surgir un pour faire l'union des Œuvres de *Retraites spirituelles* ou *Retraites fermées.* Ces œuvres ont sur beaucoup d'autres cette supériorité de concerner avant tout le bien spirituel des âmes. Elles sont le moyen par excellence de les retremper et renouveler. Ce genre d'action est-il de ceux qui appellent l'application des procédés unifiants dont il vient d'être question, je ne veux pas l'examiner et me borne à exposer comment on s'y est pris dans le cas présent pour les faire accepter.

Il s'agit de la création d'un *Bulletin de l'Œuvre des Retraites fermées.*

L'initiative en est prise par la Direction de l'*Apostolat de la Prière,* œuvre conçue, du temps de Pie IX, par cet apôtre qu'était le Père Ramière et qui a pris un immense développement, unissant les âmes fidèles de tous les pays dans une fervente communauté d'intentions pour les principaux intérêts de l'Eglise.

La circulaire émanée de la Direction (11 février 1912) met en valeur les titres de celle-ci à prendre la tête d'une pieuse entreprise qui s'accorde si bien avec son but général.

Les avantages qu'on y cherche et que j'énonce sans prétendre juger de leur solidité sont ceux-ci : gagner le public aux retraites fermées; faire durer l'effet de la retraite; faire aboutir les résolutions de la retraite; et, ajoute-t-on en le soulignant, aider les bonnes volontés « *à se connaître, à se grouper et à s'organiser.* »

On nous apprend que M. Paul Féron-Vrau avait conçu un projet analogue et préparé une publication de même genre, mais qu'il a bien voulu « reconnaître la compétence et la qualité spéciale de l'Apostolat de la Prière et lui a abandonné l'exécution de son propre projet ». On a tenu du moins à ce qu'il participât à la nouvelle œuvre, il a promis son aide, « ainsi que son collaborateur M. le chanoine Masquelier (Cyr), et c'est la *Croix du Nord* (dont il est directeur), la vaillante publication du diocèse de Cambrai, qui s'est chargée d'assurer le service matériel et typographique. »

Afin de donner une idée de la largeur d'esprit qui présidera à la rédaction, on donne les noms des personnes auxquelles on a demandé leur concours pour l'œuvre entreprise. On ne dit pas que toutes aient accepté, ni même qu'on les ait consultées. J'en connais qui sont dans ce cas. Mais avec cette variété de patronages, on espère rallier des adhésions dans tous les milieux. La présidente de la *Ligue des Femmes Françaises* figure sur cette liste à côté de celle de la *Ligue Patriotique;* on y voit les noms de plusieurs directeurs de Maisons de retraite, et ceux de M. l'abbé Mury, aumônier de l'A. C. J. F. en Bourgogne, de M. l'abbé Thellier de Poncheville, comme attaché à la *Croix.* Tous ces noms ont passé dans le Comité de patronage dont s'honore le Bulletin dans son premier numéro qui a déjà paru. Parmi les personnes dont on a demandé le bienveillant concours, on rencontre aussi le nom de M. l'abbé Pupey-Girard.

Cette circulaire porte la signature de M. l'abbé Calot, directeur général de l'A. de la P.

***

On a vu qu'elle est datée du 11 février, et je viens de dire que le premier numéro a déjà paru. Il marque janvier-février 1912. Même en admettant que son apparition ait été un peu retardée — ce que j'ignore — il a donc été nécessairement préparé en même temps que la circulaire.

Or, les choses y apparaissent sous un jour nouveau.

M. l'abbé Pupey-Girard figure en tête, avec le titre de directeur, à côté de M. l'abbé Calot.

Le Bulletin est publié par le Secrétariat-Central de l'Union des Retraites-Régionales, 368, rue Saint-Honoré à Paris, qui est le Secrétariat-Central des œuvres de M. l'abbé Pupey-Girard.

Avis est donné que toutes les communications concernant la rédaction et l'administration doivent être adressées à ce Secrétariat-Central.

L' « appel à nos amis » qui se lit en tête est signé de M. l'abbé Pupey-Girard

C'est un changement à vue.

Mais ce n'est que justice. Car, bien avant M. Féron-Vrau et bien avant le directeur de l'A. de la P., M. l'abbé Pupey-Girard avait conçu le projet d'apprendre aux bonnes volontés des hommes qui participent aux retraites à se connaître, à se grouper et à s'organiser. Il me souvient. qu'il y a près de quinze ans déjà, ayant organisé quelques retraites, je reçus de lui une proposition de ce genre, avec la demande des noms et des adresses des retraitants.

A cette époque, on ne prévoyait pas encore l'extension considérable que devait prendre dans la suite l'action du futur aumônier-conseil de la *Ligue patriotique des Françaises*.

Ces faits peuvent être intéressants pour ceux qui n'ont pas oublié le projet de fédération internationale de toutes les Ligues féminines d'action sociale catholique sous l'influence prépondérante de cette Ligue et de son aumônier, et le zèle industrieux déployé par celui-ci pour faire obtenir à M. Piou une haute distinction pontificale qui relevât son prestige ébranlé.

Une seule remarque sur la rédaction de ce premier numéro qui contient d'excellentes choses.

A la suite d'une méditation et d'un examen sur la prière, on indique quelques lectures à faire sur ce sujet.

La première est un article de M. G. Long-Hasselmann dans les *Annales de la Jeunesse catholique*.

La seconde, de M. l'abbé Beaupin, dans la *Revue pratique d'Apologétique*.

Puis, un chapitre du *Catholique d'action*, par le P. Palau.

Et enfin, en quatrième lieu, certains chapitres de l' « Imitation de Jésus-Christ ».

L'ouvrage du P. Palau, Espagnol, que toutes les voix libérales ont porté aux nues en France, a été écrit en grande partie pour réduire l'intransigeance inflexible des intégristes d'Espagne, et les incliner à la modération, aux concessions. On a trouvé naturellement que ces conseils onctueux n'étaient pas d'une application moins pratique en France... à peu près comme la diète et les purgations pour un malade qui se consume d'anémie.

M. l'abbé Beaupin prendra peut-être rang un jour parmi les maîtres de la vie spirituelle, quand on ne se souviendra plus qu'il forma celle du Sillon.

Ne faudrait-il pas laisser aussi mûrir les rédacteurs des « Annales de la Jeunesse catholique? »

L'Œuvre des Retraites fermées demande à être prise très au sérieux. Il serait regrettable que l'intérêt supérieur des âmes et de leur formation cédât le pas à la préoccupation de flatter certains milieux, de faire des réclames, de propager un courant d'idées qui n'a pas de rapport direct avec cet intérêt supérieur et qui peut n'être pas le plus heureux.

Si l'on trouve que c'est attacher trop d'importance à la manœuvre qu'on vient de voir, nous répondrons qu'il s'en poursuit, qu'il s'en prépare d'autres de même genre, qui tendent toutes à la même centralisation de l'action catholique entre les mains d'un même groupe, qui, pour dire toute notre pensée, ne mérite pas qu'on lui donne cette puissance et n'y a même aucun titre.

LE CATHOLIQUE NARFON

Il semble qu'il n'y ait plus rien à dire sur le rôle joué par le chroniqueur religieux du *Figaro*, le « catholique » du *Matin* et le correspondant du *Journal de Genève*. On connaît son talent de doser, selon les milieux où il écrit, les perfidies et les insolences à l'égard du Saint-Siège et des personnages ecclésiastiques qui ne marchent pas à son gré. On sait déjà la virtuosité qu'il a déployée dans l'affaire de Mgr Duchesne. Cependant, pour ceux qui garderaient encore quelque doute sur le vilain rôle de ce personnage, il peut être bon de le voir quand il se montre en déshabillé.

Voici l'article qu'il a donné le 25 mars dans une de ces petites publications inconnues qui pullulent aujourd'hui, « *La Petite Revue* ». C'est intitulé : « L'affaire Duchesne. »

La condamnation, par la congrégation de l'Index, de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne a causé, ainsi qu'on pouvait le prévoir, une grande joie aux mamelouks de l'orthodoxie ou plutôt de ce qu'ils conçoivent comme l'orthodoxie. Ceux-ci abondent sous le pontificat de Pie X. Leur joie cependant est incomplète, parce que certaines circonstances antécédentes, concomitantes ou conséquentes de cette condamnation les obligent de triompher avec plus de modestie qu'ils ne l'eussent voulu. Il semble, en effet, qu'en raison des circonstances dont je parle, l'autorité de Mgr Duchesne soit bien moins atteinte par la condamnation de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* que l'autorité personnelle du Saint-Père et le peu qui survivrait encore de l'autorité morale de la Sacrée Congrégation de l'Index. A travers le savant et pieux prélat qui dirige l'école française de Rome, les mamelouks se flattaient de blesser à mort le P. Lepidi, maître du Sacré-Palais, suspect à leurs yeux de modernisme parce que chargé, en vertu de ses hautes fonctions, de donner ou de refuser l'*Imprimatur* au nom du Souverain Pontife, il lui est arrivé de l'accorder à des ouvrages qui débordent le cadre étroit de leur propre conception du catholicisme.

L'*Histoire ancienne de l'Eglise* ayant paru avec l'*Imprimatur* du P. Lepidi, ils espéraient que la démission de cet éminent religieux suivrait de près la mise à l'index de l'œuvre de Mgr Duchesne. Mais le maître du

Sacré-Palais n'est pas homme à se laisser démonter si facilement. Il a déclaré qu'il ne démissionnerait point et qu'il faudrait donc le révoquer si l'on voulait absolument se débarrasser de lui.

La révocation du P, Lepidi? Les adversaires qu'il a, à Rome même, dans le Sacré-Collège, y avaient pensé dès l'année dernière. Peut-être même y pensent-ils depuis plus longtemps. Mais enfin c'est l'année dernière seulement qu'ils se décidèrent à en parler au Pape. Je puis préciser : il y a actuellement deux cardinaux qui exercent sur l'esprit de Pie X une influence beaucoup plus déterminante que ne le furent jamais les suggestions diplomatiques du cardinal Merry del Val. Ce sont les Eminentissimes de Laï, préfet de la Consistoriale, et Vivès, confesseur de Sa Sainteté. Je dis « sur l'esprit », et non pas sur la volonté du Pape. Car il est bien entendu que Pie X n'en fait qu'à sa tête; et je ne prends pas du tout cette expression dans un sens désobligeant. J'entends par là que Pie X ne fait que ce qu'il veut et qu'il veut toujours ce qu'il croit juste et bon. Et sans doute il lui arrive de vouloir, à de brefs intervalles, des choses contradictoires, et par exemple dans l'affaire Duchesne, comme je le montrerai tout à l'heure. Mais il veut tour à tour le oui et le non avec une égale sincérité. Ce n'est pas sa volonté qui est indécise, c'est son intelligence qui d'un jour à l'autre perçoit le même objet sous des aspects différents. Ses conseillers ne peuvent rien directement pour déterminer chez lui un acte de volition, mais il leur est extrêmement facile de lui faire apparaître comme déterminants les motifs qui correspondent à leur propre dessein.

Donc les cardinaux de Laï et Vivès, dont les intransigeances diffèrent en ce que l'une est plus administrative et l'autre plus mystique, mais collaborent volontiers, s'entendirent l'an passé en vue d'obtenir de Pie X du même coup la condamnation de Duchesne et la révocation de Lepidi. Quand je dis la condamnation de Duchesne, je veux dire, on le comprend bien, non pas une sentence de condamnation, mais une parole qui aurait obligé l'Index à poursuivre et à condamner. Ils en furent alors pour leurs frais, bien qu'ils eussent réussi à impressionner le Pape, parce qu'une démarche contraire des cardinaux Rampolla et della Volpe, s'étant produite heureusement avant toute décision de Sa Sainteté, vint remettre là-dessus l'esprit de Pie X en cet état d'équilibre instable qui lui est naturel.

Personne, sauf erreur, n'a fait à l'intervention des cardinaux de Laï et Vivès d'une part, Rampolla et della Volpe d'autre part, la moindre allusion au cours des polémiques provoquées par la sentence de l'Index. Je n'en ai moi-même été instruit qu'après la clôture de ces polémiques dans la presse quotidienne; et c'est donc la première fois que j'en parle.

Or les cardinaux de Laï et Vivès ne voulurent point se tenir pour battus. Au point de vue de la tactique, ils auraient eu bien tort de se laisser décourager par un premier échec. L'un se souvint qu'il a juridiction, comme préfet de la Consistoriale, sur les séminaires d'Italie. Il rédigea donc et s'empressa de publier la circulaire que l'on sait pour interdire dans ces séminaires la lecture de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* et son utilisation « même comme simple texte à consulter ». Et, bien entendu, l'autre étendit aussitôt cette défense à tous les noviciats de son ordre. Le cardinal Vivès est capucin.

La circulaire de la Consistoriale était très sévèrement motivée. On y représentait comme « mortelle » l'œuvre incriminée. De Laï avait d'ailleurs tiré ses considérants de l'inepte pamphlet que les Jésuites de l'*Unita Cattolica* venaient de publier sous ce titre bizarre : *Appunti sereni*, contre Mgr Duchesne, et auquel la sérénité ne manquait pas moins que le

bon sens. (J'ouvre une parenthèse pour expliquer qu'il serait injuste d'attribuer à toute la compagnie de Jésus ou à son administration centrale la responsabilité de ces inepties. Les Jésuites ne sont point aussi uniformes qu'on se l'imagine. En l'espèce, les violences imbéciles de l'*Unita* n'ont été approuvées que par un petit nombre d'entre eux. La fraction intelligente et modérée de l'institut de Saint-Ignace est de beaucoup la plus nombreuse. C'est avec cette fraction, non avec l'autre, qu'est d'esprit et de cœur le général des Jésuites, l'Allemand Vrnz. Mais on entend bien que l'orientation actuelle du pontificat ne laisse pas au R. P. Vrnz une absolue liberté d'action. Celui-ci est si peu en faveur, quoi qu'on en pense, que contrairement à tous les usages le Pape ne l'a pas consulté avant de créer cardinal le R. B. Billot. Le Général des Jésuites a appris par les journaux la création cardinalice de ce religieux. Le Pape ne l'a pas consulté davantage avant de choisir le successeur du P. Billot à la chaire de dogme que ce dernier occupait à l'Université grégorienne, et il y a d'ailleurs nommé un jésuite, le P. Mattiussi, que le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, avait dû éloigner de son diocèse à cause des attaques violentes que Sa Paternité dirigeait, sous couleur de zèle pieux, contre l'administration archiépiscopale. Le même Mattiussi avait, dans une conférence à Bergame qualifié élégamment Léon XIII d' « astre néfaste au firmament de l'Eglise ». Pie X lui devait de l'avancement. Fermons la parenthèse).

Entre temps le Pape s'était donné la peine de lire l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, du moins il l'affirma à Mgr Duchesne. Et, l'ayant lue, il l'approuva, il la bénit, il pressa l'auteur de ne pas laisser plus longtemps sans réfutation les attaques dont cet ouvrage était l'objet. De là le mémoire justificatif, qui forme une petite brochure que Mgr Duchesne n'a pas cru devoir mettre dans le commerce, mais qu'il a distribuée à ses amis. Le savant prélat y mentionne naturellement les bénédiction et approbation pontificales. Sa modestie seule, je pense, l'a empêché d'y relater cette parole si autorisée du Souverain Pontife relative à l'œuvre qui allait bientôt être mise à l'index : « C'est comme cela que je veux que l'on écrive l'histoire de l'Eglise ».

Il va sans dire que des sous-mamelouks ont donné le ridicule de contester l'authenticité du mémoire justificatif. Et par ailleurs *L'Univers* et *La Croix*, avec leur ordinaire loyauté, ont mis tranquillement à mon compte pour les démentir plus commodément les affirmations très nettes de Mgr Duchesne quant à ce que le Pape lui avait dit *viva voce* et que je m'étais fait un devoir de citer sans révoquer en doute le témoignage du prélat. Ils ont mis cela à mon compte, et je n'ai pu encore obtenir d'eux la simple rectification à laquelle la plus élémentaire morale aussi bien que la loi me donnent droit. Il y a des tribunaux en France et il faudra donc, un peu plus tôt. un peu plus tard, que *L'Univers* et *La Croix* s'exécutent; je ne fais ici état de leur résistance que parce qu'elle prouve combien la vérité les gêne, et que cet épisode peut donc contribuer à répandre sur l'affaire Duchesne un peu plus de lumière. Passons.

Le Pape avait approuvé et béni l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, mais un certain nombre de nos évêques qui ignoraient ce léger détail s'empressèrent d'adhérer à la circulaire de Laï, ne doutant pas une minute qu'elle ne répondît très exactement à la pensée du Saint-Père. Ils adhérèrent à cette circulaire, et ils l'appliquèrent aussitôt dans leurs diocèses respectifs. Quelques-uns même voulurent mettre un si grand empressement à y adhérer et à l'appliquer que sans doute ils ne prirent pas la peine de la lire jusqu'au bout. Toujours est-il qu'ils l'appliquèrent tout de travers,

notamment en défendant à « tous leurs prêtres » de lire l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, par application d'une décision qui n'interdisait la lecture de cette histoire que dans les séminaires. L'intelligence ne s'accorde pas toujours avec le zèle, et l'épiscopat de Pie X devrait bien méditer le mot fameux de Talleyrand.

Rendons hommage, en passant, à celui qui le premier adhéra et appliqua. C'est Mgr Chesnelong, alors évêque de Valence, lequel, sur désignation du cardinal de Laï, à qui il venait de rendre un si grand service, fut promu quelques semaines plus tard à l'archevêché de Sens. Et certes c'était bien le zèle, uniquement le zèle, qui avait poussé Mgr Chesnelong à prendre une telle initiative. Car tout le monde sait que les labeurs de son ministère épiscopal ne lui laissent ni le goût, ni le temps de lire de gros livres comme l'*Histoire ancienne de l'Eglise*. Il condamnait de confiance sur la foi de la Consistoriale et du cardinal de Laï, lequel, croyait-il, n'avait fait que se conformer aux instructions du Saint-Père. Il condamnait, dans les mêmes dispositions d'esprit que cet autre évêque qui disait un jour : « A quoi bon nous mettre en peine? Le Pape pense pour nous ». Il condamnait, malgré l'estime toute particulière qu'il avait, dans une occasion récente, manifestée à l'égard de Mgr Duchesne en envoyant à Rome, à l'appui de la supplique par laquelle il demandait au Saint-Père la restauration des deux titres épiscopaux de Dié et de Saint-Paul-des-Trois-Châteaux, un savant mémoire dont la plus grande partie était empruntée mot pour mot, quoique sans nulle référence, aux *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Ne doutons pas, d'ailleurs, que si la fantaisie vient un jour au cardinal de Laï de condamner les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* comme il a fait de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, du même auteur, Mgr Chesnelong ne soit également le premier à interdire cet ouvrage dans son archidiocèse de Sens. Après quoi, la Consistoriale réclamera pour lui le chapeau de cardinal, et il ne l'aura pas volé.

Une vingtaine d'évêques emboîtèrent le pas à Mgr Chesnelong. C'était assez pour que le cardinal de Laï fît entendre au Pape que l'épiscopat français attendait avec une légitime impatience une mesure plus grave contre Mgr Duchesne, en somme la mise à l'index de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*. L'argument parut péremptoire au Souverain Pontife, et Sa Sainteté, passant outre à une démarche que fit très noblement auprès d'elle le cardinal de Cabrières en faveur de celui qui avait été à l'Académie son rival heureux, donna l'ordre d'informer.

Il faut saluer ici avec un profond respect le prince de l'Eglise qui s'était déjà conduit vis-à-vis de Mgr Duchesne en si parfait gentilhomme lorsque, s'étant rendu à Rome pour y recevoir le chapeau cardinalice, il voulut que sa première visite fût pour le prélat menacé. L'élégance si française de ce geste console de plus d'une palinodie. Le cardinal de Cabrières est un homme bien élevé, et ce mot, que l'on emploie si souvent à la légère, je le prends ici dans sa plus haute signification, dans celle que lui donnait le marquis de la Tour du Pin quand, à certain jésuite impatient de la contradiction et qui venait de lui dire : « Monsieur le Marquis, vous parlez à vingt-cinq ans de professorat », il répondit : « Et vous, monsieur, vous parlez à plusieurs siècles d'éducation ».

On sait le reste, et dans quel esprit de foi et avec quelle dignité Mgr Duchesne s'est soumis au décret de l'Index : « Fidèle enfant de l'Eglise, je dois me soumettre à ses décisions. Je viens donc déclarer à Votre Eminence (le Préfet de la Congrégation de l'Index) que je m'incline respectueusement devant le décret relatif à mon livre ». Il n'y a pas un mot de trop, et tout y est. Ceala fait plaisir, au milieu de l'universel abais-

sement des caractères, de rencontrer un prélat qui ait tout ensemble de la foi et de la tenue. Les mamelouks espéraient évidemment que Mgr Duchesne ou se diminuerait en se soumettant, ou se perdrait en se révoltant. Il est sorti plus grand de cette épreuve imméritée. Quant à l'institution même de l'Index, il ne paraît pas que le décret de janvier ait augmenté son crédit dans l'opinion éclairée. Ce crédit était mince précédemment. Je dirai pourquoi dans un prochain article.

Julien de NARFON.

Quel personnage venimeux!

LA SINCÉRITÉ DE M. MARC SANGNIER

Il nous a paru parfaitement inutile de parler du vain tapage fait autour de la récente transformation de l'*Univers*. Dire qu'il a été mis en train par M. Sangnier aurait suffi pour en faire juger. L'ancien président du *Sillon*, directeur de la *Démocratie*, était actionnaire du journal des Veuillot. Le fait n'est pas pour surprendre qui se souvient de l'époque où ses articles ou ceux de son lieutenant, M. Hoog, le remplissaient. A ce titre, M. Sangnier assista à l'assemblée où fut votée la transformation, qu'il refusa d'approuver, selon son droit. Mais, le lendemain, M. Sangnier, usant de ce qu'il avait appris dans cette réunion, partait en guerre dans son journal et dénonçait à grands cris « l'*Univers* vendu aux royalistes ». Il est le seul à n'avoir pas compris que c'était ce qu'on appelle une mufferie.

Quant au vrai grief qu'on a contre l'*Univers*, c'est qu'il prend une allure plus franchement romaine.

M. Sangnier ne comprend pas davantage que le journal transformé refuse sa collaboration, et en conclut, avec sa logique ordinaire, qu'il ne doit plus être considéré comme le journal de tous les catholiques, mais comme un organe de parti. Il réussit une fois de plus à faire hausser les épaules à tous les gens de bon sens. L'*Univers* lui explique pourquoi il ne peut y avoir de place pour lui et réplique du tac au tac en montrant, ce que tout le monde sait depuis longtemps, que Marc Sangnier ne fait autre chose que de poursuivre l'œuvre du « plus grand Sillon. »

Vertueuse indignation du directeur de la *Démocratie*, qui, sous sa rubrique quotidienne, « L'*Univers* vendu aux royalistes », et avec ce sous-titre : « Inutiles perfidies », réédite, le 23 mars, la fuyante apologie de sa soumission aux instructions pontificales.

Nous n'en relèverons qu'un trait :

« *Nous avons supprimé de notre librairie les anciens ouvrages sil-* » *lonistes :* nous avons pu évidemment en maintenir quelques-uns sur » notre catalogue, comme, par exemple, *la France et l'Alsace-Lorraine,* » discours que j'ai naguère prononcé à propos de l'expulsion de M. » l'abbé Delsor, sous la présidence de M. Keller, ou encore *A l'Imma-* » *culée,* discours prononcé devant l'assemblée générale du Congrès » Marial Mondial tenu à Rome. A part donc quelques très rares excep- » tions, toutes nos brochures actuelles sont les brochures éditées par » *La Démocratie,* depuis la dissolution de l'ancien *Sillon.* »

Or, jusqu'aux premiers jours de mars, quinze mois après la lettre du Pape sur le Sillon, on voyait presque quotidiennement annoncés dans son journal, en grands clichés : les deux volumes de *Discours* de M. Sangnier, qui constituent le recueil de ses théories condamnées; l'*Esprit démocratique*, recueil d'articles extraits de la revue du Sillon, où elles s'étalent aussi complètement; son drame *Par la Mort*, chef-d'œuvre d'humanitarisme et d'illuminisme mystique qui attise les haines sociales; l'*Avenir de la Démocratie* (discours de 1903), tout aussi mauvais; la *Vie Profonde*, qui joint au reste des fictions érotiques et des peintures lascives, œuvre que l'ami et collaborateur, Soulier, pasteur protestant et agent de la décatholicisation de la France, a comparée à l' « Imitation de Jésus-Christ »; bref, toute la librairie du Sillon.

On peut juger du reste par ce trait de sincérité.

***

Le même numéro de la *Démocratie* reproduit cette information parue dans la *Croix* : « Mgr Glorieux, de Rome, nous prie d'annoncer qu'il a cessé depuis huit jours toute collaboration au nouvel *Univers.* » Ainsi présentée, cette note est faite pour donner à croire que c'est Mgr. Glorieux qui a quitté l'*Univers*, et pour servir de protestation; nous croyons savoir que c'est l'*Univers* qui a quitté Mgr Glorieux et Mgr Vanneufville, ses anciens correspondants. En ce cas, l'auteur de la note aurait commis deux incorrections en si peu de mots. Le rôle de ces correspondants est assez connu des lecteurs de cette revue et des ouvrages de son directeur. Ce n'est pas pour s'être privé de leurs services que l'*Univers* aura menti à son nouveau programme.

AVIS

On peut se procurer, séparément ou ensemble, les six tomes de la revue déjà parus, au prix de 7 francs chaque tome, broché, vec index détaillé des noms et des matières. Nous avertissons nos lecteurs qu'il est souvent difficile de leur remplacer, après quelques mois, les numéros qu'ils auraient perdus, parce que le tirage s'épuise rapidement.

Il est bon de rappeler, pour les abonnés de date récente, que la revue devrait paraître normalement à 40 pages. Ce qu'elle donne en plus est un effort gracieux pour informer plus largement ses lecteurs.

Nous leur rappelons aussi qu'il faut s'adresser DIRECTEMENT à la Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à Lille, pour ce qui concerne les demandes de spécimens, de numéros, d'abonnements, et tout ce qui ne se rapporte pas à la rédaction.

Le Gérant : G. Stoffel

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE.—10.075

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME SEPTIÈME

A

B

C

D

K

L

M

N

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SEPTIÈME

QUATRIÈME ANNÉE

PREMIER SEMESTRE. — Du 15 octobre 1911 au 1er avril 1912

SOMMAIRES DES FASCICULES N°s 73 à 84

N° 73. — 15 octobre 1911.

N° 74. — 1er novembre 1911.

N° 75. — 15 novembre 1911.

N° 76. — 1er décembre 1911.

N° 77. — 15 décembre 1911.

N° 78. — 1er janvier 1912.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

N° 79. — 15 janvier 1912.

N° 80. — 1er février 1912.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

N° 81. — 15 février 1912.

N° 82. — 1er mars 1912.

N° 83. — 15 mars 1912.

N° 84. — 1er avril 1912

ERRATA

Page 219, 6e ligne, *au lieu de* spéciales, *lire* sociales.
Page 299, dernière ligne, *au lieu de* T. Rambaud, *lire* J. Rambaud.
Page 313, *la deuxième et la troisième lignes ont été interverties.*
Page 720, 23e ligne, *au lieu de* socialisme, *lire* socialiste.
Page 759, 28e ligne, propriétés rurales, *le mot* propriétés *a été omis.*
Page 804, *la citation s'arrête au deuxième alinéa ; le troisième alinéa, qui reprend le commentaire, aurait dû être composé dans le caractère courant.*
Même page, 18e ligne, palliatif, universel, *supprimer la virgule entre ces deux mots.*
Page 810, 17e ligne, *au lieu de* Besuyer, *lire* Berryer.
Page 813, dernière ligne, *au lieu de* priver, *lire* priser.
Quelques autres corrections sont déjà indiquées aux pages 66, 306, 478 et 683.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.223.